UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu4849pari

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard

Pol. Sci.
P
Pol. Sci.
S
3

REVUE
DES
SCIENCES POLITIQUES

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves
de l'École libre des Sciences Politiques

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

COMITÉ DE RÉDACTION

M. EUGÈNE D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. AUGUSTE ARNAUNÉ, de l'Institut, Président de chambre à la Cour des Comptes;
M. ÉMILE BOURGEOIS, de l'Institut, Professeur à la Faculté des lettres de Paris;
M. MAURICE CAUDEL;
M. CHARLES DUPUIS, de l'Institut, Sous-directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. CH. LYON-CAEN, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques,
M. RENÉ PINON, M. LOUIS QUESNOT, Inspecteur général des Finances;
M. ROMIEU, Président de Section au Conseil d'État;
M. CHRISTIAN SCHEFER; M. ANDRÉ SIEGFRIED;
M. GEORGES TEISSIER, de l'Institut, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État;
M. ACHILLE VIALLATE, ancien Rédacteur en chef des *Annales des Sciences Politiques*;
Professeurs à l'École libre des Sciences Politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF :

M. MAURICE CAUDEL, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

M. PIERRE RAIN, Maître de conférences à l'École libre des Sciences Politiques.

QUARANTIÈME ANNÉE (1925)

XLVIII

237850
26:11:29

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

DE NOVEMBRE 1924

Le 4 novembre dernier, plus de trente millions d'électeurs américains — des deux sexes — se sont rendus aux salles de vote et ont choisi 531 délégués qui, le 12 janvier, vont à leur tour élire Calvin Coolidge et Charles D. Dawes, Président et Vice-Président des États-Unis, pour la période qui va du 4 mars 1925 au 4 mars 1929. En même temps, les mêmes électeurs devaient choisir 32 membres du Sénat national, 435 membres de la Chambre nationale des représentants, 34 gouverneurs d'États, plusieurs centaines de membres des législatures d'États, et des titulaires de charges innombrables, importantes ou insignifiantes, dans les États, les comtés, les villes, et autres circonscriptions administratives. Il y avait 8 candidats pour chacune des charges de Président et de Vice-Président, 80 pour le Sénat des États-Unis, 920 pour la Chambre des représentants des États-Unis et un nombre plus considérable en proportion pour les différentes charges réparties entre les États et les villes et les autres circonscriptions.

Un pays aussi vaste et aussi peuplé que les États-Unis exigerait un corps considérable d'administrateurs élus; mais deux circonstances en augmentent le nombre : 1° le caractère fédératif du système de gouvernement, qui exige deux séries séparées de rouages administratifs (la série nationale et la série de chaque État particulier) et 2° le fait que l'opinion tient à élire les administrateurs, au lieu de laisser à l'exécutif le soin de les nommer, de sorte que nombre de postes auxquels l'exécutif nommerait en France, en Angleterre et en Allemagne, sont ici pourvus par le choix direct de l'électeur. Il arrive souvent qu'on lui demande de juger en même temps des mérites de cent candidats à vingt ou trente charges différentes. Dans la ville de Chicago, le bulletin de vote remis à l'électeur contenait plus de trois cents noms.

Élections nationales, élections dans les États particuliers, élections locales se font en même temps [1]; on ne peut les comprendre si on ne les considère pas comme un bloc. Le dessein de cet article, cependant, est de décrire surtout la récente élection nationale, en prêtant quelque attention à sa signification. On traitera brièvement des élections des États particuliers, et l'on peut passer sous silence les élections locales.

L'aspect le plus extraordinaire des élections de novembre, c'est la victoire écrasante du parti républicain, qui, six ou huit mois auparavant, semblait voué à une défaite certaine. L'on ne comprend la grandeur et la signification de la victoire que si l'on mesure la profondeur du dédain et du désespoir d'où est sortie la victoire républicaine.

En 1920, une forte réaction contre le Président Wilson et sa politique domestique et internationale chassa du pouvoir le parti démocratie. Le candidat républicain, M. Harding, fut élu Président avec une majorité populaire de plus de 7,000,000 de voix [2]; au vote final, il obtenait 404 voix contre 127 accordées au candidat démocrate, M. Cox. Dans la nouvelle Chambre des représentants, les républicains eurent 300 sièges et les démocrates 132, et au Sénat, renouvelable par tiers tous les deux ans, les républicains dépassèrent leurs adversaires par 59 voix contre 37. Rarement parti avait obtenu une pareille prépondérance.

Après leur avènement au pouvoir, le 4 mars 1921, les vainqueurs furent moins heureux. En premier lieu, les grosses majorités en leur faveur avaient traduit moins la confiance du pays en eux, que le mécontentement à l'égard du parti vaincu. Ensuite, le nouveau gouvernement Harding ne fit pas l'effort nécessaire. Le Président était personnellement populaire et il réussit à grouper autour de lui un cabinet dont on reconnaissait la compétence. Mais l'énorme majorité au Congrès était difficile à manier, il lui manquait des chefs; elle inclinait à épuiser ses forces en luttes intestines, et le Pré-

1. A une exception près [illegible], ordinairement, les maires des grandes villes et [illegible] principaux sont élus à une autre date que celle des élections nationales.

2. Vote populaire : Harding (républicain), 16,152,000; Cox (démocrate), 9,147,[illegible]; Debs (socialiste), 919,799; Christensen (*farmer-labor*), 265,411; Watkins (prohibitionniste), 189,408.

sident fut incapable de lui donner cette impulsion qu'elle avait reçue naguère de Roosevelt, de Wilson et d'autres Présidents, et sans laquelle le Congrès risque de se perdre dans le maquis des desseins et des opinions contraires. Le résultat fut que les républicains subirent un gros échec aux élections de la Chambre des représentants, le 7 novembre 1922. Quand le 68e Congrès se réunit en décembre 1923, les républicains comptaient, sur le papier, 223 représentants et les démocrates 206. Mais 22 républicains formant une aile « progressive » ou « radicale », refusaient d'être liés par les décisions du parti, et depuis ce jour jusqu'à maintenant, les républicains de gouvernement ou « réguliers », ont été une minorité.

En août 1923, le Président Harding mourut et le Vice-Président, M. Coolidge, lui succéda. Mais la situation générale n'avait pas changé. Le nouveau chef de l'exécutif n'était pas homme à se mettre en avant et, quand il essaya de diriger son parti, il échoua. Se considérant comme l'héritier du régime Harding, il ne se sentait pas libre de faire beaucoup de changements dans le personnel ou d'inaugurer une nouvelle politique ; et le Congrès s'énervait avec une majorité sans chef. Sur cinq lois votées pendant la session commençant au 3 décembre 1923, trois succombèrent sous le veto présidentiel et les deux autres faillirent partager leur sort. Le pays commença à considérer les républicains comme incapables, dans leur situation présente, d'élaborer un programme et de le mener à bonne fin. Les démocrates offraient en contraste l'œuvre législative de Wilson, surtout pendant sa première présidence, et soutenaient que dans son état de désorganisation, le parti républicain ne pouvait diriger les affaires du pays.

A ces difficultés s'ajoutaient les embarras sérieux que causait le scandale des pétroles. Certaines dépositions faites devant la commission sénatoriale du domaine public, dans les derniers mois de 1923, au sujet de concessions de terres pétrolifères à des particuliers, avaient mis en cause des ministres, de hauts administrateurs et d'anciens fonctionnaires et il parut évident que le Président Harding, quoique l'on ne le soupçonnât pas de corruption personnelle, s'était laissé dominer et tromper par son entourage et que, dans certains cercles officiels, le niveau moral était en baisse. Albert B. Fall, secrétaire pour l'Intérieur, convaincu de mensonge au sujet

de la source d'un emprunt, fut obligé de démissionner. Edwin Danby, secrétaire pour la Marine, dut avouer son ignorance au sujet d'affaires dont il aurait dû officiellement avoir connaissance, et se trouva pratiquement éliminé. Harry M. Daugherty, attorney-général, s'étant montré incapable, fut révoqué. Cependant, on découvrait que le « Bureau des vétérans », office des blessés et mutilés de la Grande guerre, était livré à des concussionnaires. Bref, les enquêtes du Congrès, tout en ruinant certaines accusations, firent ressortir une avidité, une corruption, une mauvaise administration qui scandalisaient tous les hommes de bien et déshonoraient le pays à la face du Monde.

C'est dans des circonstances aussi extraordinaires que les partis se préparèrent aux élections de 1924. Les démocrates prévoyaient une victoire presque certaine. Les républicains se contentaient de dire, sans grande conviction, qu'on avait découvert les malversations et qu'on y porterait remède, que les démocrates n'étaient pas sans fraude, et que le Président Coolidge, ayant pris le pouvoir après la découverte des crimes les plus graves, ne devait pas en être tenu pour responsable.

***

Le mode d'élection du Président et du Vice-Président des États-Unis est réglé par la Constitution des lois spéciales et la coutume. Il n'y a rien de semblable dans aucun pays d'Europe. On procède d'abord à l'élection des délégués qui formeront les « conventions » des différents partis et dont la mission consiste à désigner les candidats et à adopter des programmes ou « plates-formes ». Chaque parti tient régulièrement une convention l'année de l'élection, en juin ou dans les premiers jours de juillet, quatre mois avant le vote décisif. Les conventions républicaine et démocratique comptent plus de mille membres, élus dans les divers États par les électeurs des partis respectifs (selon le système connu sous le nom de « collège électoral primaire direct ») ou, à défaut de ce système, choisis par des conventions de délégués assemblées dans la capitale de l'État ou quelque autre ville importante.

Ces conventions nationales nomment directement les candidats

à la Présidence et à la Vice-Présidence; et ce sont ces candidats auxquels les électeurs songent et sur les mérites desquels ils se prononcent quand ils vont à la salle de vote en novembre. L'étranger, étudiant la Constitution écrite, découvre que le Président et le Vice-Président sont élus, non par le peuple, mais par des collèges électoraux dans les États, disposant d'autant de voix qu'il y a dans chaque État de sénateurs et de représentants.

Il se demande comment il peut y avoir en même temps élection populaire et élection au second degré — jusqu'à ce qu'on lui explique : 1° que chaque parti dans chaque État, présente une liste d'électeurs présidentiels égaux en nombre, au nombre de voix auquel l'État a droit; 2° que la liste de délégués qui obtient la majorité dans l'État a droit dans l'élection pour la Présidence et pour la Vice-Présidence, à la totalité des voix accordées à l'État; 3° que, si en théorie, ces délégués ont le droit de voter pour n'importe quel candidat choisi par les Conventions, ou même n'importe quel personnage réunissant les conditions requises pour la Constitution; en fait, ils votent toujours pour le candidat de leur parti et seraient non seulement considérés comme des traîtres, mais le seraient effectivement, s'ils agissaient autrement.

Les auteurs de la Constitution avaient eu l'intention d'accorder à ces électeurs du second degré un pouvoir discrétionnaire. Mais l'avènement du système de gouvernement de partis, qu'ils n'avaient ni voulu ni prévu, obligea bientôt ces délégués à homologuer simplement la décision dictée par l'ensemble des électeurs de chaque État. Et c'est ainsi que, dès qu'on a totalisé les résultats du vote populaire en novembre, on sait qui sera Président et Vice-Président, alors que les délégués ne se réunissent pas dans les différents États pour transmettre leur vote à Washington avant le mois de janvier suivant. Cette interprétation automatique du vote populaire par un vote de délégués, signifie que le peuple, à l'heure actuelle, élit le Président et le Vice-Président exactement comme s'il n'existait pas de collèges électoraux du second degré. Il serait difficile de trouver un meilleur exemple de la façon dont une Constitution se modifie à l'usage, sans qu'on ait changé un seul mot dans le texte

1. En vertu du douzième amendement à la Constitution.

de la loi. On a souvent proposé d'obtenir, par voie d'amendement à la Constitution écrite, la suppression des colleges électoraux désormais inutiles et l'institution de l'élection populaire directe, en droit comme en fait. Il n'y a aucune chance d'aboutir à l'heure actuelle. L'opinion s'intéresse davantage à des amendements qui consacrent des changements réels.

Voici comment l'élection du Président et du Vice-Président se complète légalement. Une loi fédérale convoque les électeurs au second degré dans leurs États respectifs le second lundi de janvier, l'année qui suit l'élection populaire. Ils votent pour un candidat à chacune des deux charges et le procès-verbal, accompagné des pièces constatant la validité du mandat du collège électoral, est transmis au Président du Sénat, à Washington. Le second mercredi de février, sénateurs et représentants se réunissent dans la Chambre des représentants et c'est en leur présence qu'on procède à l'examen des pièces et procès-verbaux, qu'on compte les voix, qu'on proclame le résultat. Si l'un des candidats à la Présidence obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, on le déclare élu; il en est de même de la Vice-Présidence. Dans tous les cas, la cérémonie est de pure forme : il y a trois mois que le résultat est connu du monde entier!

Si, cependant, aucun des candidats présidentiels n'a obtenu la majorité nécessaire, la Chambre des représentants doit choisir entre les trois candidats qui arrivent en tête. Dans le scrutin qui a lieu, les représentants votent non par tête, mais par États, chaque État ayant droit à une voix; l'élection se fait à la majorité des suffrages exprimés. Si aucun des candidats à la Vice-Présidence n'a la majorité requise, c'est au Sénat à se prononcer en choisissant entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix. Mais les sénateurs votent par tête et l'élection se fait à la majorité des suffrages exprimés. Deux fois seulement, dans l'histoire de l'Amérique, les candidats à la Présidence n'ont pas obtenu la majorité nécessaire : en 1801, où la Chambre des représentants préféra Thomas Jefferson à Aaron Burr [1], et en 1825, où John Quincy Adams

1. Cette élection eut lieu avant l'adoption de l'amendement XII, en 1804, qui prescrit les opérations électorales actuelles. La Chambre fut obligée d'intervenir parce que les deux candidats avaient obtenu le même nombre de voix.

l'emporta sur Andrew Jackson et William H. Crawford [1]. Le Sénat n'a été appelé à élire son Vice-Président qu'une seule fois, en 1837, et Richard M. Johnson fut préféré à Francis Granger. Lors d'une élection, en 1877, il s'éleva un sérieux conflit parce qu'il y avait incertitude sur les résultats de quatre États, et ce n'est que deux jours avant la date de l'installation, après l'intervention d'une commission spéciale composée de sénateurs des deux partis, que Rutherford B. Hayes fut déclaré élu et Samuel B. Tilden, son concurrent, écarté, à une voix de majorité.

Le système électoral qui vient d'être décrit présente plusieurs anomalies, outre la survivance de son collège électoral démodé. L'une d'elles est la possibilité, la probabilité même aujourd'hui, que le Président soit l'élu d'une minorité d'électeurs populaires. Il lui faut la majorité des délégués ou celle des représentants. Mais, étant donné qu'il suffit d'une simple pluralité de voix pour assurer le triomphe dans un État d'un groupe d'électeurs présidentiels, il peut arriver, si le vote populaire se disperse entre plusieurs listes, que celle qui l'emporte, obtienne considérablement moins de voix que les autres réunies. Si le fait se répète dans plusieurs États, le Président élu aura moins de la moitié des suffrages exprimés. Parmi ces Présidents de « minorité », on compte Lincoln (1861-1865), Hayes (1877-1881), Harrison (1889-1893), Wilson (1913-1917).

Une seconde anomalie, c'est la possibilité que l'élection ne donne aucun résultat. A la date fixée pour l'installation, il n'y aura pas de Président à installer. Avec trois candidats, la Chambre des représentants pourrait être incapable de trouver une véritable majorité pour l'un d'eux. Dans ce cas, le Vice-Président succèderait à la charge. Mais, à son tour, le Sénat pourrait se partager également entre les deux candidats à la Vice-Présidence et se trouver dans l'impossibilité d'en élire un. Le 4 mars suivant, à midi, le mandat du Président et celui du Vice-Président en fonctions viendraient à expiration, il n'y aurait cependant ni Président, ni Vice-Président

1. Il est évident que dans une élection où il y a plus de deux candidats il se peut qu'aucun candidat n'ait la majorité. Sauf en 1912, le vote populaire, en faveur des candidats de second plan a été si faible ou si disséminé qu'il n'a pas affecté le résultat final. En 1912, le troisième candidat, Roosevelt, l'emporta dans un grand nombre d'États; mais l'un des candidats principaux, William H. Taft, ne gagna que deux États comptant huit délégués, si bien que l'autre candidat principal, Woodrow Wilson, eut facilement la majorité requise.

pour les remplacer. D'après les meilleurs juristes, c'est le secrétaire d'État du gouvernement sortant qui deviendrait Président provisoirement. En effet : 1° aux termes de la loi de 1886 sur la succession à la Présidence, c'est lui qui vient immédiatement après le Vice-Président; 2° à la différence du Président et du Vice-Président, son mandat n'est pas limité à une durée de quatre années.

***

La Convention nationale républicaine se réunit à Cleveland, Ohio, le 10 juin. Longtemps avant, il était apparu que le Président Coolidge devait être désigné. Au premier scrutin, il obtenait 1,065 voix sur 1,109 votants; le sénateur La Follette, du Wisconsin, en eut 34, le sénateur Johnson, de la Californie, qui avait fait une campagne acharnée, en obtint 10. Plusieurs républicains, dans le pays et dans la Convention, ne ressentaient aucun enthousiasme pour Coolidge. Mais ils estimaient qu'en refusant de désigner Coolidge, ils reconnaîtraient implicitement l'échec du gouvernement Harding-Coolidge. D'ailleurs, sous la direction avisée du Président, toutes les forces en sa faveur avaient été organisées avec soin avant la réunion de la Convention, afin de rendre sa désignation certaine. Pour la Vice-Présidence, on choisit l'homme le plus énergique et le plus compétent à qui, à l'exception de Roosevelt, on ait confié ce mandat depuis un quart de siècle. C'était le général Charles G. Dawes qui, outre ses hautes fonctions dans le gouvernement à Washington, avait servi en France pendant la guerre comme président de la commission générale des marchés et plus récemment avait présidé la commission d'experts chargée d'élaborer le plan de réparation connu sous le nom de « Rapport Dawes [1] ». L'absence de lutte abrégea la Convention et la rendit incolore.

A la Convention démocrate, il n'en fut pas de même. Elle se réunit le 24 juin, à Madison Square Garden, à New-York. Il y avait plusieurs candidatures déclarées; plusieurs autres membres du parti tenaient beaucoup à voir leurs noms mis en avant. Comme le

[1]. Il faut dire que l'ex-gouverneur Frank A. Lowden, de l'Illinois, fut désigné au second tour. Il refusa et la désignation du général Dawes fut faite au troisième tour.

règlement démocrate exige que le candidat réunisse les deux tiers des voix et non pas la simple majorité absolue, ainsi que le veut le règlement républicain, on prévoyait une lutte longue et obstinée. En fait, il fallut 103 tours de scrutin pour arriver à une décision, deux fois plus qu'aux conventions précédentes de n'importe quel parti. Tandis qu'au premier tour, William G. Mac-Adoo, le gendre du Président Wilson, obtenait 431 voix et demi, le Gouverneur Albert Smith de New-York 241, et 14 autres candidats de 12 à 59 voix; le dernier tour, le 103e, aboutit à la désignation de l'ex-ambassadeur en Grande-Bretagne, John W. Davis. Le sénateur Thomas J. Walsh, du Montana, qui présidait l'assemblée, aurait été désigné pour la Vice-Présidence, s'il n'avait décliné l'honneur. Le candidat heureux, recommandé par M. Davis, était le gouverneur Charles W. Bryan, du Nebraska, frère de William Jennings Bryan, candidat démocrate, malheureux à l'élection présidentielle en 1896, 1900 et 1908. Avec son concurrent M. Coolidge, M. Davis était considéré à bon droit comme le représentant des éléments conservateurs du pays. Mais, tandis que les républicains désignèrent aussi un conservateur pour la Vice-Présidence, les démocrates cherchèrent à gagner les éléments radicaux de l'ouest en donnant comme second à M. Davis un radical avancé. Un autre dessein était de plaire au grand nombre d'admirateurs que possède William Jennings Bryan dans l'ouest et dans le sud.

Le seul élément de discorde dans la convention républicaine provenait des efforts d'un petit groupe de délégués qui reconnaissaient pour chef le sénateur La Follette et cherchèrent à faire adopter un programme en contradiction formelle avec les principes professés par la majorité. La tentative échoua et, le lendemain de la clôture de la Convention, le sénateur La Follette publia un manifeste attaquant le Président Coolidge, critiquant la « plate-forme » adoptée et annonçant son intention de se porter candidat indépendant si les démocrates ne désignaient pas un politicien qui partageât ses idées.

M. La Follette a été gouverneur de son État natal, le Wisconsin, de 1900 à 1906 et il en est le chef politique. Il siège au Sénat des États-Unis depuis 1906, et il y manifeste toujours le goût de l'indépendance. C'est lui qui a été le meneur dans le mouvement de révolte contre le Président Taft en 1909; en 1912, il aurait dirigé la cause

progressive comme candidat présidentiel si on ne l'avait mis de côté pour l'ex-President Roosevelt. Il fut candidat de second plan dans les conventions républicaines en 1916 et 1920, bien qu'il ne fût soutenu à peu près que par les délégués de son propre État. Quand on sut dans l'été de 1924 que les républicains et les démocrates avaient désigné des conservateurs, il prit une attitude qui fit à nouveau de lui un candidat. Dans une convention irrégulière, mais très fréquentée, qui fut tenu à Cleveland, les 4 et 5 juillet, on le désigna comme Président par acclamation; on choisit comme candidat à la Vice-Présidence le sénateur Burton K. Wheeler, du Montana.

La convention qui fit ces désignations, sous le nom de « conférence pour l'action politique progressive », réunit les représentants accrédités de : 1° le parti socialiste, qui compte peu de membres actifs, c'est-à-dire acquittant une cotisation, mais qui exerce une influence sur peut-être un million d'électeurs; 2° le parti *farmer-labor*, groupant un autre million; 3° la « Ligue non-partisan » — organisation qui a eu son heure d'importance dans le nord-ouest il y a quelques années — avec un demi-million de voix; 4° quatre « fraternités » d'employés de chemin de fer comptant près d'un demi-million de voix; 5° d'autres éléments travaillistes et « progressistes » de nombre indéterminé. On ne prétendait pas donner à ces éléments hétérogènes le nom de parti politique, au sens propre du mot; c'étaient des groupes ou des éléments qui trouvaient commode de soutenir le candidat progressiste. Si l'effort réussissait, on devait organiser un « tiers parti » permanent, aussitôt après l'élection. Mais, dans la campagne présidentielle, l'union n'était qu'une alliance improvisée.

Cinq autres candidats présidentiels furent placés sur les rangs par des groupements prohibitionnistes, socialistes, travaillistes et autres. Aucun d'eux ne prétendait à un rôle de quelque importance; la lutte était concentrée entre les trois partis, le parti démocrate opposé au parti républicain, le parti progressiste opposé aux deux autres. On n'avait pas vu de campagne électorale de ce genre depuis 1912; avant cette date, il fallait remonter à 1860 pour en trouver une pareille.

Quels étaient les problèmes posés? C'est-à-dire quels étaient les sujets de désaccord entre les candidats et les partis qu'ils represen-

taient? Dans une certaine mesure, la réponse se trouve dans les « plates-formes » des partis adoptées par les différentes conventions. Mais de pareilles déclarations sont le plus souvent vagues à dessein, comme elles sont rédigées pour attirer l'électeur sans engager le parti dans des voies qu'il lui serait difficile de suivre en cas de succès. Quelquefois les candidats négligent les « plates-formes », officielles et même adoptent une attitude inconciliable avec elles. Les problèmes posés ne correspondent donc pas toujours aux déclarations faites; ce sont plutôt des questions que la confusion de la campagne fait surgir et auxquelles les candidats et leurs partis sont contraints de répondre. Personne, au début d'une campagne présidentielle, ne peut prévoir les divers problèmes qu'elle pourra poser.

Mais il faut avouer que la campagne de 1924 ne s'écarta guère des sentiers tracés d'avance. Étant déjà au pouvoir, les républicains défendaient surtout leur position contre les attaques et s'engageaient à poursuivre une politique qui est bien connue : réductions d'impôts avec réformes fiscales; tarifs protectionnistes; restriction de l'immigration en s'en tenant au pourcentage fixé par la loi de 1924; maintien du drapeau américain aux Philippines pendant quelques années encore; adhésion à la Cour permanente de Justice internationale, mais non à la Ligue des Nations. En réalité, déclarait le secrétaire d'État, M. Hughes, dans un discours prononcé à Cincinnati, une question domine toute la campagne : « Doit-on prolonger le gouvernement de Calvin Coolidge? » Ces mots résumaient la lutte telle que les républicains la considéraient.

C'était aux démocrates à tenter de convaincre le pays que le gouvernement de Coolidge ne devait pas être prolongé; naturellement, ils durent spécifier leurs griefs. Ils accusèrent donc les républicains d'être des réactionnaires, indifférents aux droits humains, incapables, complices de la corruption chez leurs propres ministres et dressèrent une longue liste de réformes nettement opposées à celles de leurs adversaires. Entre autres choses, ils promirent une revision des tarifs douaniers favorables aux consommateurs, une politique fiscale tendant au dégrèvement des petits contribuables, des mesures propres à encourager l'agriculture, l'abrogation ou la revision de la loi de 1920 sur la déportation, l'annulation des concessions de terrains pétrolifères, la défense des États particu-

liers contre les empiètements du pouvoir central, l'indépendance immédiate des Philippines, l'adhésion des États-Unis à la Cour permanente, et un référendum national destiné à guider le gouvernement dans la question de l'entrée des États-Unis dans la Ligue des Nations.

C'est le candidat présidentiel lui-même qui, pour les deux partis, dans ses discours et ses entretiens particuliers avec ses agents électoraux, portait l'attention sur telle ou telle question. Ceci était encore plus vrai des progressistes. Leur plate-forme avait été l'œuvre de M. La Follette et de ses lieutenants du Wisconsin et l'appel qu'ils firent au pays suivait de près, du début à la fin, les conclusions des discours prononcés par le principal candidat. Comme les démocrates, ils accusaient les républicains de corruption et de tentatives de réaction et déclaraient que seule une défaite républicaine pouvait purifier le gouvernement et le remettre aux mains du peuple. Le fond de l'argumentation progressiste était le besoin d'une reconstruction politique et économique radicale, dépassant de beaucoup le transfert du gouvernement d'un groupe de politiciens à un autre. Au point de vue économique, on soutenait : 1° que les impôts pesaient trop légèrement sur les riches et trop lourdement sur les pauvres; 2° que le principe du monopole dominait les finances et les affaires et obligeait les consommateurs à payer trop cher les objets de première nécessité et les producteurs à accepter trop peu pour les produits, surtout les produits agricoles, qu'ils devaient vendre; 3° que les compagnies de chemin de fer étaient trop favorisées par la loi de 1920 garantissant un dividende minimum pour le capital investi et que les voies ferrées devaient être exploitées directement par l'État, et 4° que le droit des tribunaux de rendre des ordonnances dans les litiges qui s'élèvent entre ouvriers et patrons devait leur être retiré. L'esprit de mécontentement dominait dans le programme et le programme étant destiné à agir sur l'ouvrier des villes et la grande masse des cultivateurs dans le sud et l'ouest qui, on ne pouvait le nier, avaient été grandement éprouvés par un effondrement des cours du blé et de la viande et par la hausse du prix des machines agricoles dans la période qui suivit la guerre.

Au point de vue politique, les progressistes réclamaient en pre-

mière ligne la restriction du pouvoir qui appartient maintenant à la Cour suprême de déclarer une loi inconstitutionnelle.

Produit de la simple coutume, ce pouvoir permet à la Cour suprême d'annuler n'importe quel acte du Congrès, même si l'arrêt est prononcé à 5 voix contre 4. Il n'y a sans doute pas beaucoup de mesures rendues inopérantes de cette façon. Mais quelques arrêts ont visé les réformes sociales — par exemple, une loi sur le travail des enfants votée en 1916 et déclarée inconstitutionnelle en 1918 — et les progressistes en profitèrent pour proclamer que l'avenir de la législation libérale était menacé si l'on ne votait pas un amendement à la Constitution aux termes duquel un acte de Congrès déclaré inconstitutionnel par la Cour suprême deviendrait loi définitive s'il était adopté une seconde fois par le Congrès. Les progressistes demandaient aussi que le Président fût désigné et élu directement par le peuple, que l'initiative et le referendum fussent introduits dans le domaine du gouvernement national (on y a recours dans plusieurs États particuliers), que la guerre ne pût être déclarée qu'avec le consentement du peuple consulté par voie de referendum, sauf dans le cas d'invasion. Les affaires étrangères n'occupèrent pas une grande place dans la campagne progressiste. Mais on savait que les candidats étaient hostiles à la Ligue des Nations et en faveur d'une revision générale du traité de Versailles.

***

Les observateurs européens sont invariablement étonnés du temps que prennent les campagnes électorales américaines et la plupart des Américains sont disposés à admettre que la période est excessivement longue. L'étendue du pays explique la chose. Mais la principale cause se trouve être dans la durée invariable des mandats, ce qui permet aux agents électoraux de savoir d'avance la date d'une élection et ce qui les pousse à commencer de plus en plus tôt leurs préparatifs. Même après les conventions, quatre mois se passent avant les élections de novembre. Bien entendu, la campagne n'est pas menée avec la même ardeur pendant tout le temps. En règle générale, il y a un repos après les conventions, ce qui permet aux candidats et à leurs agents électoraux de se concerter.

et la véritable campagne ne commence qu'au 1er septembre. Elle va alors croissant en intensité jusqu'à la dernière semaine, et se termine dans un tourbillon de réunions, de processions, de discours, de prédictions et d'exhortations.

Au début, la campagne de 1924 promettait d'être exceptionnellement animée. Cette promesse ne s'accomplit pas ; si l'on en excepte l'épisode de la candidature La Follette, elle fut l'une des plus monotones dans l'histoire du pays. Il y avait deux ou trois raisons à cela. L'une d'elles se trouve dans le caractère et les méthodes des candidats présidentiels. Taciturne par nature, M. Coolidge préféra rester à Washington où il s'absorba dans l'expédition des affaires courantes et c'est à peine s'il prononça une demi-douzaine de discours d'un caractère politique. Le trait le plus inattendu de la lutte, ce fut le spectacle d'un candidat républicain à la présidence affectant d'ignorer l'existence de son adversaire démocrate. M. Davis montra plus d'ardeur. Pendant plusieurs semaines il parcourut le pays en prononçant des discours qui ne manquaient pas d'habileté ; à part quelques rares occasions, il ne réussit pas à soulever l'enthousiasme et il reçut assez peu d'aide des autres chefs de son parti. Homme âgé et de santé fragile, M. La Follette ne prononça qu'un petit nombre de discours en se bornant aux principales villes et ne sut montrer ni sa vigueur habituelle ni sa faculté d'entraîner les foules. Ensuite, les agents électoraux républicains, après les tâtonnements du début, comme ils sentaient croître leur confiance dans le résultat final, ne cherchèrent plus à activer le zèle de leurs lieutenants ; de leur côté, les démocrates ne disposaient que de ressources limitées. De plus, l'agitation que devaient soulever les enquêtes du Congrès, ne se produisit pas ; la découverte des malversations s'était produite si longtemps avant la date de l'élection, que le premier sentiment d'indignation s'était apaisé et que le pays se contenta de l'engagement pris par la Maison Blanche de poursuivre l'enquête et de châtier les coupables.

Il faudrait enfin rappeler qu'aucune question vitale ne séparait les républicains et les démocrates, et qu'il n'y avait aucun désir de punir un chef de parti, comme des millions d'électeurs étaient impatients de le faire en 1920. Si le président Harding avait vécu et avait été désigné à nouveau comme candidat, on aurait vu paraître

une animosité semblable. Mais aucun homme sensé n'aurait eu le courage d'attaquer avec violence M. Coolidge ni M. Davis. M. La Follette fut quelque peu malmené mais, généralement, la politique de chaque parti fut d'affecter d'ignorer l'adversaire commun. Deux jours avant l'élection, le *New-York Times* appelait assez justement la campagne qui finissait, une campagne de persuasion plutôt que d'émotion ou de vengeance. « La victoire ou la défaite par défaut, disait *The World's Work*, l'événement est sans précédent. La politique peut être sage ou admirable ou digne d'un homme d'État d'un genre nouveau et incompris; elle manque certainement d'intérêt. » Ajoutons que la campagne fut menée vigoureusement dans certains États, quand il s'agissait d'élire des membres du Congrès et surtout les gouverneurs et les membres des législatures particulières. Cette remarque s'applique surtout à New-York où le gouverneur Smith, candidat présidentiel, malheureux au mois de juin dans la convention démocratique, mais personnage politique très populaire dans son État, eut pour adversaire Théodore Roosevelt, fils aîné du Président du même nom.

Quelques mois plus tôt, on aurait pu prédire que quatre années d'un gouvernement Harding-Coolidge avaient virtuellement donné la présidence au parti démocrate; mais le jour de l'élection, tout le monde savait que M. Coolidge l'emporterait et que les républicains gagneraient de nouveaux sièges dans les deux Chambres. Il est vrai que les candidats démocrates et leurs agents électoraux annonçaient leur propre succès et que les progressistes déclaraient qu'ils l'emporteraient dans assez d'États pour empêcher les deux autres candidats présidentiels d'avoir une majorité; auquel cas, comme nous l'avons expliqué, la Chambre des représentants aurait à départager les électeurs. L'observateur impartial pouvait croire que tout était possible, non seulement « l'avalanche » (*landslide*) que les agents électoraux républicains prédisaient, mais une marée d'équinoxe pour Davis ou même des triomphes pour La Follette, capables de renvoyer l'élection au Congrès. La seule impossibilité paraissait être l'élection du candidat progressiste. On s'attendait le plus communément à une élection facile de Coolidge.

Le résultat montra qu'en ce qui concernait l'élection présidentielle, le pays avait compris la situation; mais seuls les poli-

tiens républicains les plus optimistes avaient rêvé une pareille victoire. A la date où nous écrivons, les résultats du vote populaire ne sont pas entièrement publiés; en chiffres ronds : Coolidge a obtenu 15,000,000 voix, Davis, 8,000,000; La Follette 4, 300,000. On avait considéré comme une « avalanche » phénoménale l'élection de Harding en 1920 par 16,150,000 voix contre 9,140,000 attribuées au candidat démocrate Cox. Le triomphe de Coolidge en 1924 ne l'était pas moins, si l'on réfléchit qu'outre l'adversaire démocrate, il y avait en campagne un candidat rival à antécédents républicains. En se basant sur ce vote populaire, on a enregistré le 12 janvier, le vote suivant des délégués :

Coolidge : 382 voix;

Davis : 136 voix;

La Follette : 13 voix.

Nulle crainte dès lors que la Chambre des représentants ait à départager les électeurs. M. Coolidge aura 116 voix de plus qu'il ne lui faut pour être élu.

La répartition géographique du pays entre les partis était très simple. La Follette l'emporta seulement dans son État natal du Wisconsin; Davis eut pour lui 12 États riverains de l'Atlantique et du golfe du Mexique, allant de la Virginie au nord-est au Texas au sud-ouest, y compris, naturellement, tout le « solide sud » invariablement démocrate depuis soixante ans. Coolidge fut l'élu des 36 autres États; les démocrates gagnèrent le Tennessee et l'Oklahoma, mais perdirent le Kentacky; ailleurs, excepté dans le Wisconsin d'où La Follette chassa les républicains, les États se groupaient exactement comme en 1920.

En règle générale, quand la faveur populaire porte un candidat présidentiel à la Maison Blanche, elle entraîne assez de candidats aux sièges de sénateur et de représentant pour donner au parti une forte majorité dans les deux Chambres. Les majorités au Congrès ne sont pas aussi fortes que l'on aurait pu le croire; mais elles sont suffisantes. Dans la vieille Chambre des représentants qui siège jusqu'au 4 mars 1925, les républicains disposaient de 224 sièges et les démocrates de 205 [1]. Mais environ 20 des membres républicains

1. Et en outre : *Farmer-labor* : 2; socialiste : 1, sièges vacants : 3.

étant partisans de M. La Follette, n'ont pas voté habituellement avec leur parti, ce qui fait que le gouvernement n'a pas eu une majorité stable. Le nouveau Congrès, qui s'ouvrira le 4 mars 1925, bien qu'il ne doive siéger effectivement qu'à partir de décembre 1925, contiendra 246 républicains, 184 démocrates, 3 membres du parti « farmer-labor » et 2 socialistes. De plus, 15 seulement des membres républicains peuvent être classés parmi les « insurgés ». Ainsi, le gouvernement aura une majorité nette et sera pendant les deux ans qui vont venir dans une situation plus solide à la Chambre basse.

Il en sera de même au Sénat. A la date où nous écrivons, le Sénat compte 50 républicains, 43 démocrates, 2 membres du parti « farmer-labor », 1 siège est vacant. Ici encore l'attitude indépendante de M. La Follette et de ses partisans a privé le gouvernement d'une majorité réelle. Mais le nouveau Sénat comptera 55 républicains, 40 démocrates, 1 « fermier-labourite »; et quoique La Follette et quatre autres sénateurs ne peuvent être considérés comme « fidèles », il y aura quatre voix de majorité pour le parti gouvernemental. La majorité est petite, surtout comme il n'est pas impossible qu'une défection se produise chez deux ou trois autres membres. Mais il y aura plus de chances d'une coopération cordiale avec la Maison Blanche. Le changement le plus significatif dans le nouveau Sénat sera le remplacement de M. Henry Cabot Lodge, le plus ancien sénateur du Massachusetts, mort le 9 novembre dernier, par M. William M. Butler, président du Comité national républicain et agent général de la récente campagne nationale républicaine.

Les gains relativement modiques des républicains au Congrès, alors que le Président était élu à une majorité écrasante, s'expliquent par la pratique du « panachage » chez un grand nombre d'électeurs (*splitting the ticket*). Les élections dans les États particuliers et les élections locales confirment le fait. Ici, les démocrates eurent de gros succès qui démentent les accusations de décadence et de ruine portées par quelques publicistes. A New-York, le gouverneur Albert Smith obtint 900,000 suffrages de plus que Davis et fut triomphalement élu, bien que les autres charges principales de l'État fussent prises par les républicains. Dans l'Ohio, d'ordinaire républicain, le candidat démocrate, le gouverneur Donahey, l'emporta

de près de 150,000 voix, alors que le même État pour la Présidence préféra Coolidge, auquel il donna 650,000 voix [1]. Même dans l'Illinois, où un gouverneur républicain discrédité fut réélu, il eut 420,000 voix de moins que le Président Coolidge. Le « panachage », manifestation d'indépendance de la part de l'électeur, augmente rapidement depuis quelques années. Il est parvenu à son plus haut point aux élections de 1924.

***

L'analyse des causes qui ont assuré le triomphe du républicanisme conservateur dans l'élection présidentielle, se divise en deux parties, suivant qu'on étudie l'échec de la campagne Davis ou la faiblesse montrée par les progressistes.

On peut classer ainsi les principaux facteurs dans la défaite démocratique : 1° la confiance du pays dans le Président Coolidge et l'intégrité de son gouvernement. Les démocrates espéraient que la balance pencherait en leur faveur à cause des scandales qui avaient déshonoré le gouvernement Harding. Ils se trompèrent du tout au tout. Reconnaissant que le Président Coolidge n'était nullement atteint par les méfaits de ministres dont il n'était pas réellement responsable, les électeurs considérèrent généralement que son incorruptibilité personnelle était une garantie suffisante d'honnêteté dans le gouvernement. En d'autres termes, on incriminait des personnes et non des partis; 2° c'est un axiome en Amérique qu'un parti au pouvoir ne peut être renversé si les affaires sont bonnes et l'agriculture prospère. Dans le cas présent, le commerce était tout entier pour Coolidge. Bien que l'agriculture eût souffert depuis trois ou quatre ans, elle retrouvait assez rapidement sa prospérité perdue pour reculer devant l'instabilité qui aurait résulté pour elle de l'avènement au pouvoir d'un parti nouveau; 3° la campagne des progressistes détacha plus de voix des démocrates que des républicains. On n'escomptait pas ce résultat à l'origine : si les éléments industriels auxquels M. La

1. Remarquons que deux des heureux candidats démocrates au poste de gouverneur, dans le Texas et le Wyoming, sont des femmes.

Follette faisait appel sont démocrates, le fait demeurait que le candidat progressiste était un ancien républicain, avec des partisans qui se recrutaient surtout dans les États républicains du nord-ouest; 4° la campagne démocrate avait mal débuté et n'atteignit jamais à l'unité. Il était resté de la convention orageuse de New-York des discordes et des rancunes. L'adhésion tiède des candidats déçus, surtout de M. Mac Adoo, et de leurs partisans, le manque de fonds électoraux et enfin la méfiance universelle qu'inspirait le candidat à la Vice-Présidence, le radical Bryan, compromirent le succès du parti dans l'élection présidentielle. Dans une campagne électorale, c'est à ceux qui ne sont pas au pouvoir plutôt qu'à ceux qui y sont, à faire la preuve; le seul espoir des démocrates était dans une campagne hardie, agressive et violente; il leur aurait fallu agiter l'électorat d'un bout à l'autre du territoire; on ne tenta pas la chance; on ne pouvait peut-être pas le faire.

Enfin, les républicains surent tirer adroitement parti des craintes du pays. Les conséquences d'une défaite de Coolidge poussèrent un grand nombre de démocrates-conservateurs à voter pour lui. C'est M. George Harvey, ex-ambassadeur en Grande-Bretagne qui exposa les dangers de la situation dans un article du numéro de septembre de la *North American Review*, intitulé *Coolidge ou le chaos*. Il soutenait qu'une élection de Davis ou de La Follette était impossible; soit au scrutin populaire, soit à la Chambre des représentants; si tous les conservateurs ne votaient pas pour Coolidge, il ne serait probablement pas élu; l'élection serait renvoyée au Congrès, éventualité qui amènerait le « chaos » et peut-être le succès du radical Bryan. Répétée d'un bout du pays à l'autre, surtout dans l'est conservateur, cette argumentation troublante produisit des défections dans les rangs des démocrates.

Au premier abord, le bond en avant des progressistes impressionne. C'est quelque chose pour le candidat d'un tiers parti que de réunir plus de quatre millions de voix, exactement 15 p. 100, dans un pays traditionnellement voué à une politique à deux partis comme les États-Unis. Néanmoins, si on compare le résultat aux espérances des progressistes et aux craintes des autres, l'effort aboutit à un franc échec. Un seul État fut conquis, au lieu des sept ou huit sur lesquels on comptait; le vote populaire n'atteignit pas le total

escompté : l'espoir d'un équilibre de partis, qui permettrait à M. La Follette et à ses cohortes d'annuler l'élection et plus tard de dicter au Congrès sa politique, fut nettement déçu.

Il est plus difficile d'analyser les causes qui amenèrent l'échec des progressistes. Mais trois ou quatre faits ressortent clairement. D'abord, le peuple des États-Unis est dans l'ensemble de tempérament conservateur. Son radicalisme prétendu n'est pas extrême. Le socialisme édulcoré n'est pas général et il est en une telle défaveur qu'on se demande si la candidature de M. La Follette ne fut pas plus gênée qu'aidée par l'appui public du parti socialiste. La seconde cause fondamentale de la défaite progressiste découle de la première. Les forces dont le mouvement dépendait étaient hétérogènes. Derrière La Follette marchait une étrange armée. Des quatre coins de l'horizon politique, se rassemblaient tous les groupes de mécontents ; leur mécontentement n'avait pas le même origine et n'exigeait pas les mêmes remèdes. Si l'on n'entre pas dans le détail, on peut dire que la campagne de La Follette avait le mécontentement agricole et le mécontentement industriel pour animateurs. Mais l'histoire de l'Amérique nous apprend qu'un mouvement politique n'ayant que ces moyens d'action ne va jamais bien loin. Dans le passé le mécontentement des cultivateurs de l'ouest a pu faire quelque chose avec le *grangerisme* et le *populisme*, et le mécontentement des salariés de l'est a trouvé le moyen de produire pas mal de choses. Les deux réunis n'ont jamais été capables d'un effort politique soutenu et effectif.

Le troisième obstacle à la réussite des projets progressistes fut le progrès marqué dont nous avons déjà parlé dans la condition de l'agriculture. C'est dans la vaste zone des États agricoles au nord de l'Ohio et à l'ouest de Chicago que le « La Follettisme » avait son principal habitat et c'est là qu'il devait recueillir les voix et l'emporter dans les États. Cependant, après une hausse lente pendant un mois, les cours du blé, du coton, des porcs et autres produits agricoles firent un bond prodigieux presque au moment où commençait la campagne progressiste. En quelques semaines, les cultivateurs eurent gagné des millions de dollars. Ce changement inattendu brisa la force du programme progressiste, précisément là où elle devait être le plus efficace et fit le jeu de M. Coolidge et

des républicains « réguliers », si bien qu'ils l'emportèrent dans tous ces États sauf dans le Wisconsin.

Une autre source de faiblesse résidait dans la tiédeur des travaillistes. Le parti travailliste américain avait adhéré à La Follette et, chose plus importante, la Fédération américaine du travail, sous la direction de M. Samuel Gompers, avec ses trois millions d'électeurs, avait promis son appui. Les organisations du travail en Amérique, n'ont jamais beaucoup aimé la politique; la récente élection montre qu'il en sera de même dans l'avenir; malgré les conseils des chefs, les *trade-unionistes* paraissent avoir voté pour les vieux partis suivant leurs préférences individuelles, comme dans le passé.

D'autres facteurs hostiles aux progressistes peuvent être cités : 1° le penchant qu'avait La Follette à jouer au dictateur au Congrès et dans son parti; 2° sa disposition à précipiter une crise en renvoyant l'élection à la Chambre ou au Sénat; 3° son projet de donner au Congrès, par un second vote, le pouvoir d'annuler les décisions de la Cour suprême; 4° la crainte de voir le triomphe de sa politique entraîner des changements constitutionnels qui finiraient par ruiner jusqu'au régime politique américain. Ajoutons que la cause progressiste était plus forte en septembre qu'elle ne le fut en novembre. Après avoir débuté de telle façon que les deux anciens partis en prirent peur, le mouvement s'affaiblit sous l'effet de l'amélioration de l'agriculture, des défections travaillistes, d'une campagne républicaine bien conduite.

***

Il est trop tôt pour parler avec quelque assurance de la signification et des effets des élections aux États-Unis. L'observateur prudent s'abstient de croire qu'après une élection, même quand les résultats sont aussi décisifs que ceux de l'élection nationale, le programme et les actes du parti victorieux soient entièrement approuvés par les électeurs. Il sait que l'électorat a pu se prononcer, non parce qu'il était satisfait des candidats et de leur politique, mais parce qu'il considérait avec encore moins de faveur leurs adversaires. Sans doute un grand nombre d'hommes et de femmes ont voté pour la continuation du gouvernement républicain actuel

dans un sentiment semblable. Néanmoins on peut conclure que le peuple dans son ensemble avait bonne opinion du gouvernement Coolidge et préférait le voir se prolonger plutôt que de s'exposer à l'instabilité et aux déceptions possibles qu'un changement de parti au pouvoir entraîne. La conscience d'un réveil de la prospérité nationale était un puissant facteur psychologique, dont les chefs républicains surent pleinement tirer parti dans la campagne.

Au point de vue des affaires intérieures, le principal effet de la victoire républicaine sera de faire de M. Coolidge le chef d'un gouvernement de son choix, au lieu de le laisser, comme jusqu'à présent, simple héritier du gouvernement Harding. On ne verra pas de changement avant le 4 mars. Le vieux Congrès siège jusqu'à cette date, et ne fera pas autre chose que de voter la loi de finances. Mais on prévoit des changements dans le cabinet. On espère que le Président comprendra la nécessité impérieuse d'une direction ferme à la Maison Blanche et sera plus disposé à l'imprimer à son gouvernement que dans les conditions moins favorables qui existent actuellement. Une importante commission formée de membres des deux partis, a été réunie pour étudier le malaise agricole et en chercher le remède. On s'attend à voir la législation intérieure s'occuper principalement pendant les deux années qui viennent de la crise agricole et du remaniement des impôts.

Il n'y aura pas d'effet révolutionnaire sur la politique étrangère. En élisant M. Coolidge et un Congrès républicain, le pays a compris que, tout en persistant à vouloir adhérer à la Cour permanente, et en maintenant envers l'Europe une attitude sympathique, on ne pouvait rouvrir la question de l'entrée de l'Amérique dans la Ligue des Nations. Pour plusieurs démocrates la défaite de M. Davis a été causée en partie par sa déclaration sur l'adhésion des États-Unis à la Ligue des Nations. Il ne faut pas s'arrêter à cette opinion, parce que la lutte n'a pas tourné autour de la Ligue. Mais le fait est indiscutable que ni le pays ni le nouveau gouvernement Coolidge ne s'occuperont de longtemps de la Ligue. Il y a des raisons de croire, pourtant, qu'après le 4 mars, l'adhésion à la Cour, déjà recommandée par le Président Harding et le Président Coolidge, sera vigoureusement préconisée.

La principale incertitude de la situation présente est l'avenir

du « tiers parti ». Pendant la campagne, M. La Follette et d'autres chefs progressistes ont déclaré à plusieurs reprises que la question d'un tiers parti permanent ne serait décidée qu'après l'élection, ce qui voulait dire que le parti ne serait pas organisé si le mouvement ne rencontrait pas d'encouragements. Les espérances des progressistes ne se sont pas réalisées et à ce jour, on ne sait pas ce qui se fera. Le lendemain de l'élection, le chef suprême avait déclaré que la bataille ne faisait que commencer, qu'il n'y aurait « aucune compromission » et que la perte d'une bataille « dans la lutte séculaire des masses contre les classes privilégiées n'était qu'un incident ». On s'attendait à de telles déclarations. Les discussions dans les rangs de l'armée La Follette depuis que l'agitation de la campagne s'est apaisée, ne font voir aucune unanimité d'opinion. On annonce maintenant que l'organisation permanente d'un tiers parti ne peut se décider qu'après la réunion d'une conférence progressiste en janvier.

Les anciens partis continueront leur évolution. On a prédit que de plus en plus les républicains vont devenir un parti conservateur et les démocrates un parti libéral. Cette différence existe déjà d'une façon limitée. Il est peu probable que l'antithèse devienne nette. Des sections considérables du parti démocrate, surtout dans le « solide-sud », sont de tempérament aussi conservateur que le parti républicain; et les républicains de l'ouest ont montré dans l'élection récente qu'ils peuvent avoir des opinions libérales sans être démocrates ou même sans se laisser séduire par un nouveau parti dont la seule raison d'être est le libéralisme qu'il affiche.

FRÉDÉRIC AUSTIN OGG.
Professeur de Science politique
à l'Université du Wisconsin (E.-U.).

Janvier 1925.

Traduction de M. Charles BASTIDE.

LES FINANCES DES ÉTATS EUROPÉENS DEPUIS LA GUERRE

I. — POLOGNE

Après avoir goûté les charmes, puis l'amertume du régime des assignats, la plupart des nations européennes sont revenues peu à peu à désirer une monnaie saine. Tchécoslovaquie, Autriche, Allemagne, Hongrie se sont efforcées, en général avec le concours d'emprunts étrangers, de stabiliser leurs devises. La Pologne, à son tour, vient par ses seuls moyens, de tenter l'expérience. Affirmer qu'elle a tout à fait réussi est peut-être encore un peu prématuré; le jeune zloty saura-t-il conserver sa parité avec le franc-or? l'économie polonaise saura-t-elle surmonter sans grands dommages la crise de production et de crédit qui est résultée de l'arrêt soudain de l'inflation? C'est l'avenir seul qui pourra nous le dire. Mais sans attendre cette réponse de l'histoire, il nous a paru intéressant de résumer en quelques pages les principaux traits de la réforme financière entreprise en 1924. Si différentes que soient nos propres difficultés, celles d'autres pays peuvent être étudiées avec profit pour nous; et puisque dans un jour qui n'est peut-être pas très éloigné, il faudra en France aborder le problème de la stabilisation du franc, il n'est pas indifférent de connaître comment on l'a résolu en Pologne.

I. — Les progrès de l'inflation en 1923.

Pour mieux indiquer le problème qu'il s'agissait de résoudre à la fin de l'année 1923, tâchons d'abord de dégager l'image de la situation financière de la Pologne à cette époque. Son trait le plus saillant était l'instabilité de la monnaie. Successeur naturel du mark allemand, qui avait supplanté le rouble durant les derniers

mois de la guerre, le mark polonais n'avait jamais eu une très brillante contenance.

Dès le 1er janvier 1919 il cotait moins que la moitié de sa valeur-or et si nous prenons les cours aux fins d'années, nous voyons qu'il faut pour acheter un dollar, 110 marks le 31 décembre 1919, 590 un an plus tard, 2,922 à la fin de 1921, 17,800 à la fin de 1922. Ces cascades n'étaient qu'entraînement; la chute du mark va s'accélérer singulièrement au cours de 1923 : au 31 mars, le dollar valait 42,300 marks; au 30 juin, 104,000; au 30 septembre, 350 000; au 31 décembre, 6,375,000.

Parmi les causes de cette décadence, il n'en est qu'une qui vaille la peine d'être notée tant elle éclipse les autres. C'est l'inflation qui est responsable de l'effondrement du mark polonais. Comme tous les États, la Pologne s'était trouvée dès la fin des hostilités aux prises avec d'immenses besoins d'argent, elle éprouvait en outre des difficultés particulières.

Partiellement dévastée par la guerre qui n'a pris fin pour elle qu'en 1920, la Pologne avait dû reformer un nouvel État avec trois territoires divisés depuis cent trente ans et situés aux confins de grandes puissances qui leur avaient fait perdre toute cohésion économique et administrative.

L'orientation divergente des voies de communication et des débouchés, la dissemblance des législations, l'habitude patriotique, commune aux trois groupes, d'échapper autant que possible aux charges fiscales, faisaient des conditions bien difficiles pour les débuts d'une administration nouvelle, ayant plus de bonne volonté et plus d'ambition que de savoir et d'expérience.

Par ailleurs, l'opinion publique avait hâte de voir la nation faire figure de grande puissance. Défense nationale, services administratifs, voies de communication, institutions sociales, tout était à créer ou à réorganiser. Assemblées parlementaires et gouvernements rivalisèrent d'ardeur et en moins de quatre ans accomplirent une œuvre considérable.

Cette œuvre forcerait l'admiration si ses conséquences financières mieux entrevues avaient inspiré plus de prudence aux pouvoirs publics. Mais comment résister au procédé facile de l'inflation lorsque les ressources fiscales se montrent manifestement insuffisantes et

que les opérations de crédit à l'étranger paraissent vouées à l'insuccès?

La Pologne se laissa aller. Le déficit du budget avait atteint 362 millions de francs-or en 1922; il fut de près de 700 millions en 1923; les recettes étaient loin de couvrir la moitié des dépenses. Il y eut bien plusieurs tentatives pour parer à ce déficit par des opérations de crédit, mais les quelques émissions de bons placés sur le marché, d'abord en marks, puis en francs-or, n'eurent qu'une très petite influence sur la Trésorerie.

Pratiquement jusqu'en février 1924, le Trésor vécut des emprunts qu'il fit à l'institut d'émission. Cette Caisse de Prêts (Polska Krajowa Kasa Pozycztowa, ou plus brièvement P. K. K. P.) multiplia au fur et à mesure ses émissions de billets. La circulation passe de 1,024 millions au 1er janvier 1919 à 793,437 millions au 31 décembre 1922 et à 125,371,955 millions au 31 décembre 1923.

Les conséquences générales de l'inflation sont devenues tellement familières à la plupart des Européens qu'il paraît superflu de s'attarder à les décrire. Elles furent en Pologne ce qu'elles avaient été ailleurs. Hausse des prix, suivant de plus ou moins loin chaque élévation du franc-or, ruine des créanciers ayant stipulé en monnaie légale, annulation de toutes les charges d'emprunts publics ou privés, activité des affaires, tout le monde achetant n'importe quoi plutôt que de conserver un papier dont la valeur fond entre les mains, essor du commerce d'exportation, moins-values fiscales en dépit d'incessants remaniements des tarifs d'impôts; la Pologne comme l'Autriche et l'Allemagne a connu ces phénomènes et elle les a acceptés tant que le public s'est laissé tromper par les illusions d'une apparente prospérité.

Mais à la fin de 1923 le péril apparaît clairement. C'est qu'on entre alors dans ce qu'on a appelé la phase d'hyper-inflation. Les facteurs qui ont stimulé l'activité commerciale perdent peu à peu leur influence. D'une part la valeur réelle de la circulation monétaire diminue rapidement[1] et avec elle la puissance d'achat du public. D'autre part la monnaie légale est de plus en plus délaissée, l'habi-

1. Convertis en dollars les billets du P. K. K. P. ne représentent que 19.6 millions de dollars le 31 décembre 1923 contre 41.5 millions le 1er janvier 1923 et 88.6 millions le 1er janvier 1921.

tude se prend de stipuler en or, les prix à l'intérieur s'adaptent aux cours des devises, et la différence qu'il y a entre les prix de revient et les prix internationaux s'affaiblissant, la concurrence internationale est de nouveau menaçante.

Enfin le gouvernement est contraint de prescrire des mesures qui annulent les privilèges accordés à l'industrie et au commerce; il s'efforce d'adapter les taxes et les tarifs aux variations du cours du mark et il se décide à réduire puis à refuser les crédits qui lui sont demandés.

Il serait bien incapable d'ailleurs d'en accorder indéfiniment car l'émission des billets, qui est son seul moyen d'action, finit par perdre toute efficacité. Comme on l'a vu plus haut, l'inflation a provoqué en Pologne une réduction rapide de la valeur-or de la circulation; non seulement elle ne créait pas de richesse mais elle aboutissait à la destruction des capitaux mobiliers. Survenant à l'époque où les prix exprimés en or avaient tendance à monter, ces conséquences risquèrent de paralyser la vie économique polonaise durant les derniers mois de 1923. La ruine générale du crédit, la suppression de l'épargne devenaient des difficultés sensibles à ceux-là même qui, au début, avaient profité de la dépréciation monétaire. La hausse démesurée des prix et des salaires qu'elle entraînait, les obstacles qui en résultèrent pour les transactions, la menace de troubles sociaux eurent du moins cet avantage d'émouvoir sérieusement l'opinion et de dicter des résolutions énergiques.

Il devenait clair que, si la Pologne ne mettait rapidement ordre à sa situation financière, elle tomberait dans la condition de l'Autriche et devrait acheter le secours d'un emprunt international, en se soumettant à un contrôle qui lui ferait perdre une partie de son indépendance.

II. — L'arrivée au pouvoir de M. Grabski.

Les pouvoirs publics n'avaient pas attendu cette extrémité pour s'alarmer de la chute du mark. Depuis longtemps les problèmes financiers préoccupaient l'opinion mais ni l'instabilité ministérielle, ni les querelles parlementaires n'avaient permis d'attaquer le mal à la racine et bien que l'équilibre du budget apparût comme la

condition même de toute réforme durable, aucune mesure sérieuse n'avait été prise pour le réaliser effectivement. L'heure n'était plus aux vœux ni aux discours, il fallait agir rapidement. En Pologne comme en Allemagne, une courte période de dictature financière parut indispensable pour stabiliser la monnaie.

Sollicité de former un nouveau ministère, M. Grabski se fit donner pour une première période de six mois, des pouvoirs très étendus : droit de régler la procédure fiscale et d'avancer les termes de paiement de l'impôt, de réduire les dépenses budgétaires par voie de réforme administrative ; droit d'engager des emprunts au nom de l'État jusqu'à concurrence de 500 millions de francs-or, d'aliéner les entreprises industrielles et commerciales de l'État, de modifier le statut des institutions de crédit à long terme ; droit d'organiser un nouveau régime monétaire, d'instituer et de mettre en mouvement une nouvelle banque d'émission.

C'était bien là une sorte de délégation législative donnée en matière financière au pouvoir exécutif. M. Grabski allait sans retard l'utiliser. Quelles qu'aient été les critiques soulevées par son action, il faut reconnaître qu'elle obtint en quelques semaines, par voie de réglementation administrative, des résultats que n'avaient pu donner en plusieurs mois les discussions parlementaires.

Le premier fut l'effet psychologique de la loi des pleins pouvoirs : la chute du mark s'arrêta subitement. Le franc-or atteignit son cours maximum la veille même du vote de la loi (10 janvier 1924). Jusqu'à ce jour, la dépréciation de la monnaie polonaise avait continué à une vitesse accélérée [1].

Les vingt derniers jours du mois, le franc-or oscilla autour de 1,900,000 marks ; le dollar qui avait atteint le cours de 10,250,000 marks le 10 janvier et qui était coté à terme fin de mois entre 15 et 20 millions revint à 9,350,000 le 31 janvier.

Dès le début de l'année, le gouvernement s'était décidé à jeter

1. Voir les cotes des 10 premiers jours du mois.

Dates	Cours du franc-or
1 et 2 janvier	1,[illegible] marks
3 et 4 —	1,[illegible] —
5 —	1,[illegible] —
6 —	1,[illegible] —
7 et 8 —	1,[illegible] —
9 —	1,[illegible] —
10 —	1,[illegible] —

sur le marché la réserve de 2 millions 1/2 de dollars dont il disposait. Bien qu'elle ait eu une efficacité certaine pour le soutien du cours d'une monnaie dont la valeur en circulation ne dépassait guère 19 millions de dollars, ce n'est pas à cette opération qu'il faut attribuer un rôle décisif dans la stabilisation.

Pour obtenir ce résultat, il a suffi que la nation ait repris confiance. Le vote des pleins pouvoirs affirmait la volonté des pouvoirs publics de redresser la situation financière. La célérité apportée par le Gouvernement de M. Grabski à mettre en œuvre son plan de réforme eut une influence immédiate sur l'opinion des porteurs de billets. Le mark redevint une monnaie tout simplement parce que chaque particulier consentit à le considérer comme un moyen d'échange normal.

Conduite avec rapidité et vigueur l'œuvre d'assainissement comportait à la fois la recherche de l'équilibre du budget et l'institution d'une monnaie nouvelle. M. Grabski agit simultanément dans les deux domaines monétaire et budgétaire, mais nous croyons préférable de les distinguer pour la clarté de notre exposé.

III. — La réforme monétaire.

Elle fut accomplie en trois actes principaux :

1° Arrêt des emprunts du Trésor à la Caisse de Prêts (P. K. K. P.);

2° Liquidation du P. K. K. P. et fondation de la banque d'émission;

3° Mise en circulation d'une monnaie nouvelle.

1° *Arrêt des emprunts du Trésor à la Caisse de prêts* (*P. K. K. P.*). — Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, l'impression produite par la loi des pleins pouvoirs et la vente des 2,5 millions de dollars qui étaient aux mains du Gouvernement obtinrent à partir de 10 janvier une relative stabilité du mark. Cependant le Ministre des Finances démuni de ressources continua d'emprunter à la Caisse de Prêts. De 111,332 milliards au 31 décembre 1923 les avances au Trésor passent à 238,200 milliards au 31 janvier 1924; elles augmentent dans la journée du 1er février de 53,500 milliards.

Tout en contractant ces nouveaux emprunts, qui lui donnent

180,000 milliards de marks de ressources nouvelles, c'est-à-dire au cours de 1,800,000 marks le franc-or l'équivalent de 100 millions de francs-or, le Gouvernement proclame que l'inflation va prochainement cesser. Effectivement, à la date du 2 février, le compte du Trésor à la Caisse des Prêts est déclaré clos définitivement. Promulgué avec une certaine solennité, ce décret eût un effet considérable sur l'opinion publique. A partir de cette date, le franc-or coté officiellement 1,800,000 marks ne devait plus varier.

2° *Liquidation du P. K. K. P. et fondation de la Banque de Pologne.* — A la Caisse de Prêts (P. K. K. P.), qui alimentait depuis quatre ans le Trésor, devait être substituée une banque d'émission indépendante. Mais cette partie du programme ne pouvait être réalisée instantanément. Jusqu'au 27 avril, la Caisse de Prêts, tout en ayant arrêté ses avances à l'État dès le 2 février continua d'émettre des billets pour les besoins de l'escompte commercial. La circulation passe de 135,851 milliards le 10 janvier à 570,697 milliards le 27 avril.

Certaines personnes se sont demandé comment le cours du mark avait pu résister à une émission aussi importante si instable naguère. L'explication est cependant assez simple. Elle réside en premier lieu dans la survivance d'un actif en couverture des billets. Ainsi que nous l'avons déjà noté, durant la période d'inflation au profit de l'État, la dépréciation monétaire avait été plus rapide que l'augmentation du billet; l'encaisse-or de l'établissement d'émission n'ayant pas été entièrement dilapidée, la circulation finit par être très largement couverte. Au 10 janvier 1924, par exemple, les 135,851 milliards de marks en circulation ne représentent (au cours de 1 franc-or = 1,950,000 marks) que 69,667,000 francs-or, chiffre inférieur à l'encaisse-or elle-même (76 millions).

L'arrêt des emprunts de l'État à la Caisse marquant la fin de l'inflation sans garantie, on put augmenter, sans nuire à la valeur du billet, les émissions que réclamaient les besoins du commerce. Au 27 avril, les 570,696 milliards de marks émis ne font (au cours de 1 franc-or = 1,800,000 m.) que 317 millions de francs-or qui se trouvent couverts dans la proportion de 60 p. 0/0 par les deux postes : or en caisse et disponibilités à l'étranger.

Assurément, pour expliquer la valeur d'une monnaie fiduciaire,

la question de la couverture — l'expérience du rentenmark l'a confirmé — n'est pas la seule à considérer; l'existence d'une encaisse-or est même secondaire en comparaison de la solidité du crédit de l'établissement d'émission ou de celui de l'État; tout dépend de la confiance du public dans la situation économique et dans la politique financière. En Pologne comme en Allemagne, le billet retrouva une valeur stable dès que fut décidé l'arrêt des émissions au profit du Trésor.

C'est pour donner plus de confiance encore au public que fut fondée la Banque de Pologne. Le 20 janvier une Commission de cinq membres avait été chargée d'élaborer ses statuts. Depuis longtemps, étudiés, ceux-ci furent bientôt prêts. Ils instituaient une banque autonome ayant privilège exclusif de l'émission monétaire mais soumise au contrôle de l'État qui conservait le droit de nommer le président et le vice-président du Conseil d'administration et de donner son agrément au choix des membres de la direction. Le capital actions fut fixé à 100 millions de zlotys, la souscription privée devant couvrir 60 p. 0/0 du capital, l'État pouvant être actionnaire pour le reste. Il fut décidé que l'émission des billets devait être couverte par 30 p. 0/0 de metal-or ou de devises à valeur stable, que l'État aurait droit à un crédit de 50 millions de francs-or et que les opérations de la Banque seraient limitées au crédit à court terme.

La souscription aux actions, qui fut ouverte dès le 29 janvier, devait être close le 31 mars; elle ne donna au début que des résultats médiocres et on dut alléger les conditions imposées aux souscripteurs; les termes de paiement furent échelonnés jusqu'au 1er juillet, en outre une active propagande fut faite auprès des organisations industrielles : finalement on recueillit un total de souscriptions égal à 112 p. 0/0 du montant du capital et il y eut plus de 52,000 souscripteurs, l'industrie, la banque, les fonctionnaires fournissant les contingents les plus importants, la propriété rurale et le commerce se montrant beaucoup plus réservés.

L'ouverture de la Banque eut lieu le 28 avril.

3° *Création d'une monnaie nouvelle.* — L'une des fonctions essentielles de la Banque de Pologne était de mettre en circulation une monnaie nouvelle; à vrai dire, une fois stabilisé, le mark eut faci-

lement continué de faire figure de monnaie; le Gouvernement, sans doute pour mieux effacer le souvenir de la dépréciation du mark, crut préférable de créer une nouvelle unité monétaire et par un décret-loi du 12 avril le zloty ou franc-or fut définitivement institué. Il fut décidé qu'il vaudrait 9,31 de gramme d'or pur et que le mark serait obligatoirement échangé dans la proportion de 1,800,000 marks pour 1 zloty, jusqu'à la fin de juin, date à laquelle il devait perdre sa force légale.

La Caisse de Prêts (P. K. K. P.) entra en liquidation et l'émission des marks cessa au moment même où commença de fonctionner la Banque de Pologne.

Le commerce des devises étrangères en Pologne qu'un arrêté du 27 juillet 1923 réglementait étroitement avait été plus libéralement autorisé à partir du 30 janvier 1924 : bien que limitée, la possibilité de convertir les zlotys en monnaies étrangères contribua à maintenir la confiance dans la monnaie nouvelle. Celle-ci ne fut d'ailleurs cotée, au début, que sur les Bourses de Pologne et elle ne s'est pas encore écartée du pair de 1 dollar = 5 zlotys 18.

Cette stabilité s'explique par deux raisons principales, d'une part la politique très prudente de la Banque de Pologne qui s'est montrée parcimonieuse dans la mise en circulation des nouveaux billets (environ 400 millions seulement à la fin d'octobre), d'autre part par le fait que l'État a pu jusqu'à présent faire face à ses dépenses, sans recourir à une nouvelle inflation. L'expérience de la Pologne prouve une fois de plus l'importance primordiale de l'équilibre budgétaire pour la stabilité de la monnaie.

IV. — Réforme budgétaire.

L'exécution du budget de l'année 1923 avait permis une double constatation : des dépenses excessives avaient été faites pour tous les services, spécialement pour l'armée et les chemins de fer; le recouvrement des contributions avait été compromis par la dépréciation monétaire et il était resté nettement insuffisant.

Le Gouvernement pour rétablir l'équilibre devait viser à la fois à réduire les dépenses, à augmenter les recettes d'impôts et à faire appel au crédit. Nous verrons que l'effort fiscal fut couronné de plus

de succès que la recherche des économies; cependant dès le mois de mars, le Ministère des Finances se félicitait d'avoir pu enrayer l'accroissement continuel des dépenses.

Deux mesures très efficaces furent prises à cet égard. En premier lieu le budget des chemins de fer fut séparé du budget général qui, au lieu de couvrir sans limite les déficits de l'exploitation, se borna à allouer au réseau national une subvention forfaitaire.

En second lieu, utilisant ses pleins pouvoirs, le Ministre des Finances limita strictement ses autorisations de dépenses aux chiffres des prévisions de recettes mensuelles; au lieu d'un programme budgétaire portant sur une longue période, on établit chaque mois un « préliminaire » calculé d'après les recouvrements des mois précédents et les disponibilités de caisse, ce qui permit de réduire efficacement les demandes de crédits des différents ministères.

L'accroissement des recettes fut obtenu, d'abord grâce à une pression fiscale qui se fit beaucoup plus énergique que précédemment. L'Administration appliqua très strictement une loi du 6 décembre 1923 sur la valorisation des impôts et revenus publics qui permettait de convertir en or les revenus réalisés par les contribuables durant l'époque de la chute du mark. En outre, au lieu d'accorder des délais que la dépréciation monétaire transformait en dégrèvements, le fisc exigea un recouvrement ponctuel; avec l'institution du zloty, les contribuables perdaient d'ailleurs tout avantage à différer le paiement de leurs impôts. Il suffit de comparer les recouvrements mensuels en 1923 et 1924 pour se rendre compte des améliorations obtenues; nous n'en donnerons qu'un exemple. Converties en zlotys, les recettes fiscales du deuxième trimestre de 1923 avaient donné 75 millions alors qu'en 1924, pour la période correspondante et les mêmes impôts, les administrations financières recueillirent 250 millions.

Aux impôts ordinaires se superpose la contribution extraordinaire sur la fortune. Le prélèvement sur le capital décidé par une loi du 8 août 1923 a eu trop de répercussions sur l'économie nationale pour qu'il ne soit pas nécessaire d'analyser succinctement ses principales dispositions.

Cet impôt, dont le produit total doit atteindre la valeur de 1 mil-

hard de francs-or doit être perçu entre le 1er janvier 1924 et la fin de 1926 en six termes semestriels.

Pour assurer ce recouvrement, on a fait de cet impôt un impôt de répartition. Le contingent est partagé entre trois classes de contribuables : la propriété rurale doit donner 500 millions — la propriété industrielle et commerciale des classes supérieures, 375 millions, — les autres contribuables, comprenant les petits métiers, 125 millions.

Le mécanisme de l'imposition est le suivant : le minimum de fortune passible est de 3,000 francs ; la valeur des meubles et objets d'usage journalier est exempte d'impôt, si elle est inférieure à 5,000 francs. L'impôt est progressif d'après un tarif qui s'étend de 1 à 13 p. 0/0, tarif qui doit subir une augmentation ou une diminution proportionnelle pour chacun des trois groupes de contribuables, suivant que la somme totale à recouvrer ne sera pas atteinte ou sera dépassée.

La grande difficulté réside dans l'estimation de la quantité d'objets qui forme la matière imposable. Des commissions locales en sont chargées, et elles se guident sur des méthodes qu'on a laissé au Ministère des Finances le soin d'élaborer.

Pour le mode de paiement, on admet non seulement la monnaie nationale ou étrangère, mais aussi des obligations garanties (lettres de gages ou créances hypothécaires), l'État se réservant le droit de déterminer le cours des obligations reçues en règlement. Bien que le premier terme de l'impôt ait été fixé au 15 avril 1924, un acompte payable entre le 10 novembre et le 10 décembre 1923 fut exigé des contribuables les plus importants. Tels sont, sommairement résumés, les caractères de l'impôt sur la fortune, qui ne devait avoir d'effet utile qu'à partir de l'année 1924.

A vrai dire son recouvrement a donné lieu à de sérieuses déceptions ; les contribuables, accoutumés à supporter une charge fiscale insignifiante, ont trouvé très lourds les prélèvements en zlotys qui leur étaient imposés ; la crise économique survenant, il sera probablement impossible de recouvrer cette année les 333 millions exigibles ; il est douteux que le produit de l'impôt procure au Trésor plus de 200 millions en 1924.

Néanmoins malgré les moins-values constatées principalement

sur les impôts directs, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure du sort du budget de 1924. Voté à la fin de juillet il faisait état de chiffres sans doute excessifs, mais si les prévisions de recettes (1,422 millions) ne sont pas réalisées, on peut espérer que les dépenses n'atteindront pas non plus le total envisagé de 1,592 millions; en fait, au 31 août, les recouvrements atteignent 236 millions et les dépenses 980, c'est-à-dire qu'à cette date le déficit était sensiblement égal à celui de 170 millions prévu par la loi de finances; or des ressources extraordinaires avaient déjà été trouvées pour couvrir ce déficit; elles résultaient principalement du profit que l'État avait retiré en février de l'émission des marks à un cours stabilisé et secondairement de la mise en circulation du billon et de la monnaie divisionnaire.

Ainsi, sous le rapport des finances publiques les résultats de la réforme de M. Graski paraissent satisfaisants : la Pologne connaît depuis dix mois une monnaie stable, sa situation budgétaire s'est certainement améliorée. Cependant, pour apprécier les chances de durée de cette double réforme, il est nécessaire d'examiner les répercussions qu'elle a eues sur l'économie nationale.

V. — Conséquences économiques de la réforme monétaire.

Celle qui apparaît le plus clairement, c'est le malaise général des affaires. Mévente, arrêt de la production, chômage, tous les États qui après avoir sacrifié à l'inflation ont voulu revenir à une situation saine ont connu une crise semblable. Il est facile d'en comprendre la cause.

La stabilisation monétaire renverse les conditions générales du marché. Les consommateurs sont moins disposés à acheter, d'abord parce qu'ils disposent de moins de ressources, ensuite parce qu'ils escomptent la baisse des prix, enfin parce que leur numéraire conservant sa valeur, ils n'ont plus autant d'intérêt à s'en défaire, et qu'ils reprennent même le goût de l'épargne. De leur côté, les producteurs cessent de bénéficier des avantages de l'inflation; ils avaient organisé leurs affaires en fonction d'un accroissement continuel des prix et au lieu d'augmenter de valeur leur capital

immobilisé, comme leurs stocks de marchandises, ont tendance à se déprécier. Les marchés à terme qu'ils ont consentis, les engagements qu'ils ont contractés deviennent subitement trop onéreux; ils paient plus d'impôts et ils ne sont pas en mesure d'abaisser immédiatement leur prix de revient.

On sait qu'en général la vie économique se rétablit d'elle-même après un certain délai. Pendant la crise, les affaires les moins saines ont disparu, les meilleures, qui ont conservé du crédit, obtiennent de nouveaux prêts qui leur permettent de réorganiser leur production et d'ajuster leurs prix suivant les conditions nouvelles; de sorte que, lorsque après une période plus ou moins prolongée d'abstention, les consommateurs qui ont épuisé leurs réserves recommencent d'acheter, l'activité économique est de nouveau constatée. Cette liquidation de la crise se produira vraisemblablement, en Pologne comme ailleurs, avec bien entendu les nuances propres à la situation du pays, mais il faut reconnaître qu'à la fin de l'année on est encore dans la période la plus difficile et qu'on n'aperçoit pas les premiers symptômes d'une amélioration.

a) Mouvement des prix. — Sans doute parce qu'elle a été faite brusquement, et au moment où le mark avait atteint son cours minimum, la stabilisation monétaire n'a pas produit de baisse des prix.

Converti en or, l'indice des prix de gros (24 articles) qui était resté tout le long de l'année 1923 inférieur à l'indice de base 100, en 1914, était passé brusquement à 116 à la fin de janvier 1924; il a oscillé depuis autour de 110.

Tel que, il est encore inférieur aux indices des nations occidentales (Angleterre 150, France 130 environ) mais il est cependant de 12 à 20 p. 0/0 plus élevé qu'au cours de la période de dépréciation.

Quant à l'indice des prix de détail, il a subi proportionnellement une majoration beaucoup plus forte. C'est ainsi qu'on constate en Pologne que le rapport du prix de vente du blé et du prix de vente du pain, qui s'exprimait par la fraction $\frac{100}{198}$ en 1914, s'exprime en mars 1924 par la fraction $\frac{100}{333}$. Il en est de même pour quantité d'objets manufacturés, ce qui induit à conclure que les intermédiaires (commerce, industries de transport ou de transformation) supportent

des frais ou prélèvent des bénéfices beaucoup plus élevés qu'autrefois. C'est là une des conséquences naturelles de l'inflation; elle multiplie les intermédiaires, elle développe les spéculations, et elle fait vivre sur le capital national une multitude de parasites. Ceux-ci ne disparaissent pas avec elle, non plus que les habitudes des vendeurs de se couvrir contre les risques de variation de prix des marchandises; or, même quand l'inflation a pris fin, le risque subsiste. Il ne provient plus de la monnaie qui est stabilisée, il réside dans les majorations d'impôts, les augmentations de tarifs de transports, les taux d'intérêt usuraires, auxquels sont exposés vendeurs ou intermédiaires. Toutes ces conditions défectueuses, résultats de la désorganisation économique, expliquent l'élévation des prix de détail.

La cherte de la vie qui en résulte a une grave répercussion sur la situation industrielle.

Les salariés réclament un traitement leur permettant de vivre et c'est sur les prix de détail qu'ils fondent leurs exigences. L'industrie et l'agriculture polonaises, qui ont surtout comme objectif la vente de produits bruts ou demi-finis, n'ont pu majorer leurs prix dans les mêmes proportions et elles ne bénéficient plus à l'exportation de la prime que leur valait la dépréciation du mark. Grevées d'impôts et de frais excessifs de personnel elles se sont vite trouvées dans une situation difficile.

b) Difficultés de crédit. — Cette situation s'aggrave du fait que les producteurs sont actuellement en Pologne dans la quasi impossibilité de se procurer des crédits. Dans ce domaine également, un brusque renversement des conditions s'est produit. Tant que dure l'inflation, l'argent est abondant, et quel que soit le taux de l'intérêt, il paraît toujours bon marché, par suite de la dépréciation que subit la monnaie entre l'ouverture et l'échéance des emprunts. Tous les particuliers abusent du crédit. Un subit retour à la monnaie saine fait apparaître le caractère artificiel de cette activité financière. Tout d'abord l'insuffisance des capitaux circulants se manifeste dès qu'ils sont convertis en valeurs-or. La circulation monétaire a bien été portée de 69 millions de francs-or à 312 millions entre le 10 janvier et le 27 avril puis à 400 millions environ en octobre; ce dernier chiffre est encore bien faible pour un pays de 30 millions d'habitants. Ensuite la demande de numéraire est de plus en plus considérable.

de la part de l'État qui absorbe chaque mois 100 millions pour ses dépenses budgétaires, comme de la part du commerce et de l'industrie qui, pour reconstituer leurs fonds de roulement, pour payer leurs créanciers, spécialement les salariés et le fisc, demandent à tout prix de l'argent. Or il n'y en a plus sur le marché. L'épargne a été gaspillée durant l'inflation, les particuliers ont investi en marchandises et en biens réels leurs disponibilités. S'ils en ont encore, ils ne les livrent plus depuis qu'elles conservent une valeur stable.

Aussi devient-il impossible d'emprunter. Le loyer de l'argent a atteint en Pologne des prix inouïs; on a vu couramment en mai et juin des taux de 10 p. 0/0 par mois. De pareils intérêts seraient susceptibles d'attirer les capitaux étrangers, si ceux-ci ne restaient particulièrement défiants à l'égard d'un pays qui vient à peine d'abandonner la méthode ruineuse de l'inflation.

VI. — Conclusion.

En résumé, la situation économique et financière de la Pologne à la fin de l'année 1924 offre un aspect exactement opposé à celui qu'elle présentait un an plus tôt. Au désordre des finances publiques et à la ruine de la monnaie ont succédé une stabilité au moins temporaire du nouveau zloty et un retour au moins provisoire de l'équilibre du budget. En revanche, l'activité économique, stimulée naguère par l'inflation, s'est considérablement ralentie.

Pour qui essaye de dégager une perspective d'avenir, les deux faces économique et financière du problème ont une égale importance car les deux ordres de phénomènes réagissent l'un sur l'autre. Il est clair que si la crise industrielle devait se prolonger longtemps, le déficit de la balance du commerce, aussi bien que les moins-values fiscales risqueraient de compromettre tout l'effet de la réforme si laborieusement entreprise, le zloty en particulier ne soutiendrait pas longtemps sa parité avec l'or.

Il est malaisé de formuler une appréciation définitive sur une œuvre aussi délicate et aussi complexe que celle entreprise par M. Grabski. Il faut reconnaître que son effort, qui a été extrêmement méritoire, a déjà valu à son pays des résultats importants.

Pouvait-on faire mieux? Des juges sévères lui ont adressé quelques critiques. On lui a reproché d'abord d'avoir été trop vite dans l'établissement de la nouvelle monnaie, ensuite d'avoir rendu trop lourd le poids des impôts, enfin d'avoir négligé le côté économique du problème. Si nous examinons rapidement ces différents griefs, nous verrons qu'ils ne sont qu'en partie fondés.

La réforme monétaire a-t-elle été prématurée? la question est très discutable. Il semble que la création rapide de la nouvelle monnaie offrait des avantages et des inconvénients à peu près équivalents; elle avait comme avantage de donner une base certaine aux transactions commerciales, de faciliter le travail d'assiette et de recouvrement des impôts; par contre elle a stabilisé les prix au plus haut et elle a détourné les capitaux étrangers qu'aurait pu attirer une hausse partielle du mark. Enfin, si comme il est probable, une baisse même limitée du zloty se produit, elle risquerait d'avoir des effets psychologiques fâcheux sur une population qui a cru avec tant de confiance au retour à la monnaie stable, et elle aurait pour le crédit extérieur de la Pologne de déplorables conséquences. Peut-être eût-il mieux valu obtenir une stabilité de fait prolongée avant de définir les bases légales d'un nouveau régime.

En ce qui concerne le poids de la fiscalité, il nous semble qu'une partie de l'opinion polonaise s'est montrée injuste envers le premier ministre. Il est d'ailleurs naturel que le paiement des impôts paraisse insupportable à une nation que déchargeait de tout sacrifice fiscal, la décadence rapide du mark. Convertis en or les impôts perçus en 1923 ne font pas 300 millions de zlotys. Il est certain que la Pologne peut supporter une charge quatre fois plus lourde. 1.200 millions d'impôts ne représentent que 40 francs-or par habitant et M. Grabski n'est pas encore arrivé à ce chiffre. Sans doute le régime des impôts polonais présente encore d'assez nombreuses imperfections telles que la part trop importante faite aux impôts directs, l'incertitude de la taxation trop souvent laissée à l'arbitraire ou à l'inexpérience des agents, l'excès des entreprises ou des monopoles d'État. Mais à tout prendre, nous serions moins inquiets de la politique fiscale polonaise que de la fâcheuse propension à augmenter les dépenses publiques. Il est à craindre que la volonté d'économie qui a permis d'équilibrer les préliminaires des premiers

mois de l'année ne soit pas assez persévérante. Le fait qu'on a maintenu en Pologne, le procédé néfaste de rémunération des fonctionnaires et des salariés d'après les indices du coût de la vie, est un symptôme peu rassurant [1]. Pour le budget de l'année 1925, la Pologne ne peut encore envisager de très importantes ressources; elle paraît les escompter avec un trop bel optimisme.

Quant au reproche adressé au Gouvernement polonais de n'avoir pas su éviter la crise économique il ne nous semble pas entièrement justifié. Après une aussi longue période d'inflation le retour à la monnaie saine et à la gestion honnête des finances publiques entraîne infailliblement de graves difficultés industrielles et commerciales. Peut-être eût-il été possible en Pologne d'en atténuer les plus douloureuses répercussions : le chômage, la cherté excessive des prix de détail, l'arrêt de certaines exportations, mais nous ne croyons pas qu'on ait pu éviter la crise qu'une récolte médiocre a d'ailleurs sensiblement aggravée. Le mieux qu'on puisse souhaiter c'est que la Pologne y trouve l'occasion d'achever son assainissement économique et financier; il faudrait en profiter pour purger l'économie nationale de tous les parasites, intermédiaires ou usuriers, qui ont pullulé aux heures de la chute du mark, pour rendre à l'industrie le souci d'améliorer sa technique et de réduire ses frais généraux, au commerce la notion du juste prix et des bénéfices légitimes, aux classes populaires le goût de l'activité et le sentiment de l'épargne.

Il faut espérer que la Pologne saura profiter de la dure leçon des événements pour réformer ses habitudes commerciales et ses méthodes de travail. A cette condition elle pourra recevoir les capitaux et les crédits qui lui ont tant manqué jusqu'à présent.

De ce rapide examen de la réforme financière, on garde en effet l'impression qu'il est difficile à un pays ruiné par l'inflation de revenir par ses seuls moyens à un système monétaire normal. Sans doute, le retour à la monnaie d'or, quand il consacre la dépréciation du billet, est une opération simple à concevoir et facile à exécuter.

1. De tant quels sont les inconvénients principaux de ce système. Il rend rédibitoirement, sinon favorable à la cherté de la vie, le salarié qui est toujours partisan d'un accroissement nominal de rémunération. En tant que consommateur, il n'en tire cependant aucun profit, car les commerçants démarquent les prix aussitôt que l'indice est publié. Le calcul de l'indice donné bien d'ailleurs à de nombreuses discussions et ses variations ne facilitent ni la paix sociale, ni la conduite des entreprises.

Si regrettables que soient les banqueroutes, elles sont parfois le seul moyen de sortir d'une situation inextricable. Seulement aux pays, comme aux commerçants ruinés, il faut pour reprendre leurs affaires de nouveaux bailleurs de fonds. Nous ne croyons pas que cette nécessité ait échappé aux dirigeants de la politique polonaise; mais les marchés étrangers leur ont semblé inaccessibles et un emprunt gagé, comme ceux que la Société des Nations a consentis à l'Autriche et à la Hongrie leur faisait craindre un contrôle financier inacceptable pour la dignité nationale. Force leur était donc de compter sur les seules ressources du pays, pour commencer leur œuvre de restauration financière. Quand cette œuvre paraîtra assez solide, — et il faudra encore pour cela de longs efforts, de durs sacrifices et bien du courage politique — les capitaux étrangers trouveront naturellement le chemin de la Pologne. Ils y seront attirés non seulement par l'appât d'intérêts rémunérateurs et par l'espoir de tirer parti d'immenses ressources naturelles, mais aussi par la confiance qu'inspirent toujours les pays revenus, malgré de grandes difficultés économiques, aux principes d'honnêteté et de prudence qui sont à la base même d'une saine politique financière.

A. DE CHALENDAR.

II. — HONGRIE

L'étude de la situation financière de la Hongrie d'après guerre est très intéressante au point de vue strictement financier, et au point de vue de la politique générale. Au point de vue financier, il est intéressant d'observer le travail héroïque, la tentative d'équilibrer le budget d'un État vaincu et qui a traversé tant de crises graves. Au point de vue de la politique générale il est intéressant d'étudier l'action de la Société des Nations, action de reconstruction, basée sur le principe de la solidarité internationale, sur l'idée que les différents pays du monde sont liés par d'innombrables intérêts communs et que le travail pacifique et productif de chacun d'eux est de l'intérêt général.

Dans l'histoire des finances hongroises, depuis la fin de la grande guerre, on peut distinguer trois périodes :

1° La première va de la fin de la grande guerre jusqu'au 20 décembre 1920, date à laquelle le ministre Hegedüs arriva au pouvoir. C'est l'époque des révolutions, des crises successives, de la dépréciation de la couronne. Le gouvernement n'a pas un plan financier organique; son but unique est de faire disparaître les ruines causées par la guerre et les révolutions.

2° La seconde période commence le 20 décembre 1920. C'est la période du gouvernement de M. Hegedüs : un effort de sysiphe pour reconstituer des finances de l'État par le seul effort national sans recourir à l'aide extérieure.

3° La troisième période commence le 22 avril 1923, date à laquelle le Gouvernement hongrois adressa officiellement à la Commission des Réparations une demande tendant à la levée des charges qui frappaient ses avoirs en vertu du paragraphe 180 du Traité de Trianon afin que le Gouvernement pût en disposer pour gager un emprunt extérieur. C'est la période de la politique basée sur l'emprunt international et sur le plan de reconstruction de la Société des Nations.

***

Pour avoir une idée nette de la situation financière de la Hongrie, il est nécessaire, avant de commencer l'étude des trois périodes indiquées, de faire une comparaison entre la Hongrie d'avant et celle d'après-guerre, et d'énoncer brièvement les pertes économiques et financières qu'elle a éprouvées.

La Hongrie n'a conservé que 32.2 p. 0/0 de son territoire et 41 p. 0/0 de sa population. Avant 1918, son territoire comprenait 282,870 kilomètres carrés avec une population de 18,264,533 d'habitants; après 1918 elle n'a plus que 92,525 kilomètres carrés avec une population de 7,481,954 [1].

Au point de vue de l'agriculture ses pertes sont très considérables. Elle a perdu — tout en conservant son caractère rural — 54.3 p. 0/0 de ses terres à froment, 37.1 p. 0/0 de ses terres à seigle, 52.7 p. 0/0 de ses terres à orge, 65 p. 0/0 de ses terres à maïs, et — ce qui est le plus

1. Voyez Ladislas Baday, *La Hongrie après le Traité de Trianon*, 1922 (Fontemoing).

important — 84 p. 0/0 de ses forêts. Par suite de ces pertes sa production de froment a diminué de 51.4 p. 0/0, sa production de seigle de 33.4 p. 0/0, sa production d'orge de 52.9 p. 0/0, et sa production de maïs de 64.2 p. 0/0. — Mais, malgré ces pertes, la Hongrie reste un pays agricole riche, et bien que pour le moment elle soit hors d'état de se livrer à la culture intensive et d'élever ses rendements en accroissant la puissance productrice du sol, la surproduction n'est pour elle qu'une question de temps et de capitaux [1].

C'est au point de vue des mines que les pertes de la Hongrie sont les plus grandes, et c'est au point de vue de l'industrie qu'elles sont les moins considérables.

Au point de vue des mines elle n'a gardé que 41 p. 0/0 de sa production totale; elle a perdu toute sa production de sel (2,500,000 q.), de pétrole (65,000 q.), de bauxite, d'or, de cuivre, d'argent, de plomb aurifère et argentifère, de zinc, et d'antimoine. Elle n'a conservé, dans des proportions minimes, que le minerai de fer (2 millions q. sur 12 millions), 72.8 p. 0/0 de sa houille et 70.4 p. 0/0 de son lignite.

Au point de vue de l'industrie, elle a gardé 50 p. 0/0 de sa population ouvrière, 47.8 p. 0/0 de ses établissements, 2,029 sur 4,241 fabriques, soit 47.8 p. 0/0. Elle a gardé 5,958 moteurs avec une force totale de 399,000 HP, enfin une production d'une valeur, à la vente de 1,888 millions. — Tout cela prouve que les fabriques restées à la Hongrie étaient les plus productives et les plus précieuses. Cela est très important au point de vue financier, car étant donné que le revenu moyen de l'exploitation industrielle surpasse celui de l'agriculture, il en résulte que la force reproductive, par conséquent la capacité contributive de la fortune nationale, va en croissant dans un pays industriel.

Au point de vue des voies de communication, les pertes de la Hongrie sont également considérables. Les possibilités de la navigation intérieure sont tombées à un degré insignifiant. La Hongrie comptait auparavant 6,011 kilomètres de voies navigables, dont 2,521 kilomètres pouvaient être parcourus par des vapeurs. Maintenant que le Danube devient un fleuve frontière à 70 kilomètres de Budapest, la longueur des voies navigables est réduite à 2,128 kilomètres, dont les vapeurs peuvent parcourir 1,063 kilomètres au plus.

— En ce qui concerne les chemins de fer, la Hongrie comptait auparavant 19,723 kilomètres, elle n'en garde que 8,320 kilomètres, soit 42.2 p. 0/0. — Les chemins nationaux ou vicinaux entièrement construits représentaient une longueur de 43,629 kilomètres, dont 39.7 p. 0/0 seulement restent sur le territoire de la Hongrie nouvelle.

Au point de vue des banques et des établissements de crédit, la Hongrie n'a conservé que 673 banques et caisses d'épargne sur 1,788 d'avant-guerre, soit 37.7 p. 0/0 avec un capital hongrois de 1,708 milliard et un capital étranger de 10,036 milliards.

Si en tenant compte de ces chiffres on estime la fortune nationale du pays — en s'appuyant sur les calculs très précis du Professeur hongrois de Fellner dont la réputation est établie dans toute l'Europe — on constate que la fortune nationale des pays de la Sainte-Couronne représentait immédiatement avant le commencement de la guerre 41,520 milliards de couronnes-or et qu'il en revient au territoire de la Hongrie actuelle 15,676 milliards, soit 37.77 p. 0/0[1].

Quant au revenu national, — toujours en prenant pour bases les calculs de M. de Fellner — il s'élevait avant la guerre à 6,707 milliards de couronnes-or, et il n'atteint maintenant que 2,660 milliards soit 39.70 p. 0/0.

Ces chiffres permettent de constater un fait fort intéressant. La fortune nationale rapportait à l'ancienne Hongrie par la voie du travail une rente de 16.23 p. 0/0; à la nouvelle Hongrie elle rapportera une rente de 16.97 p. 0/0, autrement dit la force reproductive de la fortune nationale présente dans le territoire de la Hongrie nouvelle une tendance croissante.

Ce fait peut être expliqué de la façon suivante : l'importance relative de l'agriculture dans la Hongrie actuelle est en diminution par rapport à la totalité de la superficie de la Hongrie d'avant-guerre, par contre, l'industrie gagne en importance. Ce qui veut dire que l'industrialisation est plus active dans la Hongrie actuelle qu'elle ne l'était dans l'ancienne. Étant donné maintenant — comme je l'ai mentionné plus haut — que le revenu moyen de l'exploitation industrielle dépasse celui de l'agriculture, il va sans dire

1. Voir Dr Friedrich Fellner, *Das Volksvermögen Oesterreichs und Ungarns* (*Bulletin de l'Institut international de Statistique*, t. XX, p. 516).

que la force reproductive de la fortune nationale va en croissant.

On verra les déplacements survenus dans la répartition du revenu national et l'importance croissante de l'industrie dans ces chiffres empruntés à M. de Fellner[1].

	HONGRIE D'AVANT GUERRE		HONGRIE NOUVELLE	
	Milliards de couronnes-or.	P. 0/0.	Milliards de couronnes-or	P. 0/0
1. Agriculture.	4,695	64.40	1,839	61.29
2. Industrie.	1,694	23.24	0,822	27.37
3. Commerce et communication.	0,722	9.91	0,300	10
4. Créances sur l'étranger . . .	0,178	2.45	0,039	1.34
Revenu national brut	7,289	100	3,000	100
Dettes à l'étranger	0,581	»	0,340	»
Revenu national net	6,708	»	2,600	»

I

La première période qu'on peut distinguer dans l'étude du développement des finances hongroises, va de la fin de la guerre jusqu'au 20 décembre 1920, date ou le Ministre Hegedüs arriva au pouvoir. C'est l'époque des deux révolutions, de l'occupation roumaine, des crises successives; c'est la période de l'inflation fiduciaire, de la dépréciation constante et rapide de la couronne. Le gouvernement n'a pas un plan financier organique, son but unique est de faire disparaître les ruines causées par la guerre et les révolutions.

La situation financière de la Hongrie d'avant-guerre était très favorable. D'après les résultats du dernier budget le total de ses dépenses s'élevait à 2,318 milliards, celui des recettes à 2,546 milliards de couronnes. Il se soldait par conséquent avec un excédent. Quant à la dette publique, la Hongrie avait émis dans la période de 1904-1913 des emprunts successifs jusqu'à concurrence de 1,870 milliard de couronnes, ce qui n'avait rien d'inquiétant, vu que 1,466 milliard avaient reçu des affectations fructueuses.

La guerre bouleversa cet équilibre. Contraint par la nécessité

1. Voyez Dr Friedrich von Fellner, *Die Verteilung des Volksvermögens und Volkseinkommens der Länder der Ungarischen Heiligen Krone zwischen dem heutigen Ungarn und den Successiv-Staaten* (*Metron*, vol. III, n° 2, 1923).

l'État émit des emprunts non fructueux ayant pour seul but le paiement des énormes dépenses militaires. Il émit enfin ce qui était plus grave — dans une mesure de plus en plus considérable, des billets sans couverture. La conséquence de cette politique fut la dépréciation constante de la monnaie fiduciaire, de sorte qu'elle se trouva au mois d'octobre 1918 au cours de 37.37 centimes suisses.

Malgré tout, si la guerre, une fois terminée, la Hongrie n'avait pas été atteinte par des révolutions et des crises successives, et si elle avait eu un gouvernement stable et capable de réorganiser l'économie du pays, ses finances auraient pu être facilement restaurées. Le pays avait subi des pertes très considérables, mais son territoire actuel n'avait point été le théâtre d'opérations militaires, et par conséquent le cheptel de l'agriculture, les établissements industriels, et leur outillage, le matériel des chemins de fer avaient été épargnés. Toutes les conditions matérielles nécessaires étaient donc assurées pour qu'une production vigoureuse une fois mise en marche, le pays se trouvât en mesure de réparer les dommages de la guerre.

Mais les révolutions entravèrent tout effort de reconstruction.

Le régime révolutionnaire du comte Károlyi eut une influence désastreuse sur les finances. Le gouvernement ne se souciait pas de l'intérêt de l'État et pour affermir sa position précaire, dépensa sans souci des sommes énormes. De la fin d'octobre 1918 au 21 mars 1919, soit en moins de 5 mois, les dépenses de l'État s'élevèrent à 4.800 milliards, soit 1 milliard de couronnes par mois, tandis que pendant les dernières années des hostilités, les dépenses — y compris celles de la guerre — variaient entre 700 à 800 millions par mois [1]. La part prépondérante de ces dépenses fut couverte non par les recettes courantes de l'État, mais par des dettes contractées à la Banque d'émission.

Les finances furent complètement détruites par le régime des soviets. Ce soi-disant gouvernement voulait détruire toutes les institutions du capitalisme selon les principes de Karl Marx. Or, au premier rang de ces principes figurait la suppression du rôle de la monnaie dans la vie économique de l'État. Pour arriver à ce but

1. Projet de la loi sur la gestion des finances de l'État dans les mois de février mars et avril de l'an 1920, n° 11, p. 42.

il travailla de parti pris à la dépréciation de la couronne et, se servant de la presse à banknotes, émit pendant sa dictature, du 21 mars à la fin de juillet 1919, 5.6 milliards de couronnes en billets et 253,704 millions de couronnes en bons de la Caisse d'Épargne.

Le bolchevisme ne fut pas le dernier des fléaux qui ruinèrent le pays épuisé, appauvri et privé de toutes les conditions nécessaires de l'existence. Il fut suivi par l'occupation roumaine, qui avait pour but la suppression du mouvement prolétarien. Cette occupation coûta très cher à la Hongrie et les dommages matériels qu'elle entraîna surpassèrent même les pertes subies pendant la guerre et les révolutions. L'agriculture hongroise fut dépouillée d'une grande partie de son cheptel mort et vivant, l'équipement des usines, les machines des fabriques, le matériel des chemins de fer, devinrent la proie des occupants. Les dommages subis par l'État — calculés sur les évaluations très précises de M. D. de Laky — (en prenant pour base le cours moyen de la couronne en août 1919 : 11.50 à 11.75 centimes) — s'élevèrent à la somme énorme de 24,438 milliards de couronnes [1].

C'est seulement après l'occupation roumaine que le Ministre des Finances put songer à remettre un peu d'ordre dans les finances de l'État.

Son premier acte important fut l'émission d'un emprunt forcé pour répondre, sans augmenter la quantité des billets en circulation, aux nécessités de la circulation monétaire pendant l'époque de transition. En se basant sur le Traité de Trianon, d'après lequel les billets émis par l'ancienne Banque austro-hongroise devaient être revêtus de l'estampille des États successeurs, le gouvernement décréta un prélèvement de 50 p. 0/0 sur les billets à l'occasion de cet estampillage en indemnisant leurs propriétaires avec des obligations à 4 p. 0/0 d'intérêt. Le Trésor reçut à ce titre 3,970 milliards de couronnes.

Son second acte fut l'élaboration d'un projet de loi, présenté à l'Assemblée nationale le 17 mars 1920, et adopté comme loi, IV, 1920, autorisant le gouvernement à gérer les finances de février à juin 1920 dans les cadres du dernier budget d'avant-guerre (Loi, XXVII, 1914).

1. Voir D. de Laky, *Les dommages économiques de la Hongrie mutilée causés par l'occupation roumaine*, Budapest, 1923, p. 465.

En prenant en considération l'exercice entier, le déficit monta à 3.5 milliards de couronnes environ, montant qui dut être couvert par l'émission de monnaie fiduciaire.

Cette loi d'autorisation fut suivie d'un projet de budget relatif à l'exercice 1920-21, par le Ministère des Finances proposé le 14 septembre 1920, à l'Assemblée Nationale. Ce projet n'avait pour but que de faciliter, pour l'adaptation du cadre du budget aux nouvelles circonstances, l'élaboration de celui de 1921-1922. Il fut soumis à l'Assemblée trop tard, seulement après la fin de l'exercice, il ne fut pas voté. Il n'acquit donc pas force de loi. Il présenta 10,520 milliards de recettes et 20,210 milliards de dépenses, soit un déficit de 9,690 milliards.

Cet énorme déficit ne put être comblé ni par les recettes ordinaires, ni par des opérations de crédit — l'État ayant perdu la confiance de la population; — le produit de l'emprunt forcé opéré à l'occasion de l'estampillage des billets de banque n'étant pas suffisant, le gouvernement se vit forcé de recourir à la presse à billets. Il en émit successivement des sommes énormes et il en résulta une dépréciation progressive de la couronne qui baissa rapidement à Zurich en atteignant le 20 décembre 1920 le niveau de 1.15 centime.

La dépréciation constante de la couronne eut une influence désastreuse sur l'organisation financière du pays. Elle rendit impossible l'élaboration d'un budget, car au moment où celui-ci était présenté au Parlement, ses chiffres ne valaient déjà plus rien. Le déficit augmenta automatiquement, car les deux postes les plus importants — composant presque la moitié des dépenses — le service des intérêts des dettes publiques, payables principalement en or ou en devises étrangères, d'une part, et les prestations en nature fournies aux fonctionnaires publics, à raison de la hausse des prix, d'autre part, augmentaient proportionnellement la baisse de la couronne. Or, l'augmentation du déficit avait pour conséquence, l'augmentation des billets, de sorte que la Hongrie se trouvait sur une pente qui conduisait inévitablement à la catastrophe économique.

C'est alors que M. Roland de Hegedüs reçut le portefeuille de Ministre des Finances.

II

La seconde période commença au 20 décembre 1920, date où M. de Hegedüs présenta son exposé à l'Assemblée Nationale. Elle marqua un grand effort pour rétablir les finances de l'État par les seuls moyens de sa population sans recourir à l'aide étrangère. — Ce grand effort ne réussit malheureusement pas, mais il prouva au peuple que la Hongrie vaincue ne pourrait pas refaire sa vie économique par ses propres moyens, qu'elle serait obligée d'appeler à l'aide le capital étranger.

M. de Hegedüs s'efforça de résoudre la question de la réorganisation financière au moyen d'un programme financier organique[1].

Son but principal fut de supprimer le déficit toujours croissant — il dépassait déjà à cette date le chiffre de 12 milliards — par la diminution des charges de la dette publique.

Pour obtenir cette diminution, il voyait 2 moyens :

1° La réduction du disagio par l'amélioration de la valeur internationale de la couronne, car le plus gros du déficit eût disparu automatiquement avec l'amélioration de la couronne. Les exigeances du service de la dette publique, surtout de celui des dettes étrangères payables en or ou en d'autres valeurs, augmentaient en proportion de la baisse de la couronne ;

2° La réduction des postes d'intérêts des titres de la dette publique.

Pour atteindre le premier but, il voulait arrêter la presse à billets. Or, celle-ci n'aurait pu être arrêtée qu'à la condition de couvrir les dépenses courantes à l'aide d'impositions régulières et par d'autres recettes.

Quels moyens le Ministre prévoyait-il pour augmenter les recettes de l'État? Quelles sortes d'impôts a-t-il organisées? — Il avait le choix entre 2 moyens :

a) Il aurait pu opérer un grand prélèvement général et personnel sur la fortune, comme Erzberger voulait le faire en Allemagne;

b) Ou bien il aurait pu organiser une nouvelle imposition sur la fortune (dite rachat de la fortune) estimant et imposant non pas

1. Fr. de Fellner, *La situation financière de l'État hongrois* (*Revue Économique internationale*, 1924, juillet).

globalement le total de la fortune de chaque personne, mais les différents éléments de la fortune sans aucune évaluation individuelle.

C'est ce dernier moyen qu'il choisit, comprenant que l'évaluation individuelle était devenue impossible par suite de la fluctuation de la couronne. Il greva la fortune mobilière et immobilière d'une imposition perçue en une seule fois jusqu'à concurrence de 20 p. 0/0 de sa valeur moyenne.

Pour atteindre le second but, la réduction des postes d'intérêts des titres de la dette publique, il avait l'intention de réduire les intérêts de toutes les dettes à 4 p. 0/0. Mais pour sauvegarder les droits des orphelins, des fonctionnaires et des invalides de guerre, il voulait échanger les emprunts de guerre souscrits par eux contre des obligations à 5 p. 0/0. Enfin pour sauver les instituts financiers de province et les banques qui auraient été ruinés par la réduction de l'intérêt, ayant dans leurs portefeuilles à titre de gage des quantités considérables d'obligations d'emprunt de guerre, il conçut le plan d'émettre un emprunt à prime destiné à compléter la valeur des obligations en gage, dont le capital aurait été encaissé au tirage.

Tel était le plan de M. de Hegedüs. Au mois de mai 1921, 5 mois après son arrivée au pouvoir, il paraissait avoir réussi. La population, le monde financier étranger avaient une confiance absolue dans l'œuvre du Ministre, dans son activité et surtout dans sa personne, si bien que, par l'effet de cette confiance, la couronne cotée à Zurich lors de la présentation de l'exposé, le 20 décembre 1920, à 1.05 centime, commença à monter et atteignait au mois de mai 1921 le cours de 2,85 centimes, donc le triple de sa valeur à la fin de 1920. Le déficit du budget diminuait naturellement en proportion et le Ministre réussit à arrêter, pour la première fois depuis la guerre, la presse à billets. La cherté de la vie diminua d'une manière sensible et la vie devint moins difficile pour les classes les plus nombreuses de la société.

Il semblait donc que le génie d'un grand homme avait réussi à retenir la Hongrie sur la pente qui conduisait vers la catastrophe économique.

Malheureusement, le système avait de grands défauts et l'on pou-

vait craindre que ce bel édifice ne s'écroulât un jour, aussitôt que ceux-ci seraient mis en lumière.

La première erreur de M. de Hegedüs avait été d'oublier que, de même qu'on ne peut enrayer définitivement la fièvre d'un malade qu'en guérissant la maladie, de même la valeur de la couronne ne saurait être améliorée que par l'assainissement de l'économie publique. La couronne est l'indice de la situation économique du pays, que sa valeur reflète. La guerre, les révolutions, l'invasion roumaine avaient détruit une quantité énorme de biens et de valeurs. L'émission de la monnaie fiduciaire avait créé une disproportion entre la masse des biens et l'indice de leur valeur. Réparer tout cela d'un coup était impossible, car il est toujours plus facile de détruire que de reconstruire.

Sa seconde faute fut de ne pas tenir compte des insuffisances de l'administration financière, désorganisée par les crises d'après-guerre. L'assiette et le recouvrement de l'imposition sur la fortune, perçue en une seule fois, ne se fit qu'avec une extrême lenteur, de sorte que les recettes courantes de l'État ne furent point suffisantes pour couvrir les dépenses.

Sa troisième et sa plus grande faute fut de ne pas compter avec le problème des réparations comprises dans le Traité de Trianon. Ce fut surtout ce grand problème qui commença à ébranler la foi de l'opinion publique dans la couronne. Au mois de novembre 1921 elle ne fut cotée qu'au cours de 0.64 centime les 100 couronnes; les prix s'élevèrent; le coût de la vie augmenta rapidement et tous ceux qui, ayant une confiance absolue dans le relèvement du pays et voulant contribuer à sa reconstitution, avaient vendu leurs valeurs dans un but patriotique pour acheter des couronnes, se virent dépourvus d'un seul coup de leur fortune et de leurs moyens d'existence.

La tentative de M. de Hegedüs avait en somme fait au pays plus de mal que de bien. Elle eut cependant un avantage moral très grand : elle fit comprendre à l'opinion publique cette vérité, que l'État hongrois vaincu, ne pourrait jamais — comme l'Autriche d'ailleurs — refaire sa vie économique par ses propres moyens, qu'il serait obligé de se tourner vers l'étranger pour chercher l'aide du capital extérieur.

III

La troisième période est la période de la politique financière basée sur l'émission d'un emprunt international, et sur le plan de reconstruction de la Société des Nations.

Après l'échec du projet de M. de Hegedüs, la dépréciation de la couronne continua rapidement, de sorte que, au moment de la préparation du budget relatif à l'exercice 1922-23 elle se trouva au cours de 0.23 centime en ne s'arrêtant définitivement qu'au cours de 0,0070. Le déficit augmenta en proportion : il monta dans l'année 1921-22 à 11.5 milliards et atteignit dans l'année 1922-23 la somme énorme de 40.652,890,000 de couronnes. L'état nominal des dettes publiques s'accrut également : il monta, en représentant 61,275 milliards le 31 mars 1923, à 72.564 milliards de couronnes, de sorte que, le 1er janvier 1924, les seules dettes provenant d'une émission de banknotes plus étendue ne représentaient pas moins de 461 milliards.

La Hongrie paraissait donc aller de nouveau inévitablement à la catastrophe économique.

C'est alors que le gouvernement du comte Bethlen commença ses négociations par l'intermédiaire du baron Korányi, son ministre plempotentiaire à Paris, en vue d'obtenir l'émission d'un emprunt international pour l'assainissement des finances du pays.

Le problème qui se posait était le suivant :

Le premier but qu'il fallait atteindre, c'était d'arrêter la dépréciation de la couronne. Cela ne pouvait se faire que par l'élimination de la presse à billets dont l'activité augmentait automatiquement le déficit.

Mais pour arrêter la presse à billets, il fallait trouver le moyen de couvrir les dépenses ordinaires, non couvertes par des recettes correspondantes. Ce moyen c'était un emprunt extérieur destiné à combler le déficit durant une période fixée d'avance, dite période d'assainissement, — jusqu'au moment où les finances reconstruites seraient à même de couvrir les dépenses budgétaires à l'aide du rendement des impôts, de sorte qu'à la fin de la dite période d'assainissement — (qui ne devait pas dépasser deux ans et demi

au plus) — l'équilibre du budget se trouvât complètement rétabli.

L'émission d'un emprunt de ce genre rencontra cependant de grandes difficultés. Le Traité de Trianon avait établi un privilège de premier rang sur tous les biens et ressources de la Hongrie pour le règlement des réparations et autres charges résultant des traités, de sorte que ce privilège aurait primé le privilège donné pour l'emprunt. Le gouvernement dans ces conditions, n'aurait jamais trouvé un prêteur.

Pour rendre possible l'émission de l'emprunt il fallait donc obtenir de la Commission des réparations la levée de toutes les charges résultant des traités.

C'est dans ce but que le gouvernement adressa officiellement le 22 avril 1923 à la Commission des réparations une demande tendant « à la levée des charges qui frappaient ses avoirs en vertu de l'article 180 du Traité de Trianon afin que le gouvernement hongrois pût disposer des dits avoirs pour gager un emprunt extérieur ».

Mais il y avait encore une autre difficulté : au cours du premier semestre de l'année 1923 la situation politique générale était encore trop peu favorable pour que le gouvernement pût obtenir une telle decision. De nombreuses questions étaient encore en suspens entre la Hongrie et ses voisins et il régnait encore certaines appréhensions au sujet de l'avenir des relations politiques. Or l'amélioration de la situation politique était la condition préalable essentielle d'une action internationale coordonnée.

La Commission décida en effet, sans opposer à la demande du Gouvernement un refus de principe, de n'accorder cette levée des privilèges qu' « à l'égard des projets d'emprunt déterminés qui devaient lui être préalablement soumis et qui devaient prévoir l'emploi au titre des réparations d'une partie déterminée des emprunts qui pourraient être contractés ».

Au cours des quelques mois qui suivirent, le Gouvernement hongrois se renseigna auprès des marchés financiers les plus importants et constata que la négociation d'un emprunt dans ces conditions était impossible.

Mais dans l'intervalle, au mois de juillet, à la suite de la conférence de Sinaïa, à laquelle participèrent les États de la Petite Entente, la situation politique s'améliora considérablement entre

la Hongrie et ses voisins et il devint possible d'espérer que les conditions antérieurement communiquées à la Hongrie pourraient être modifiées de façon à rendre un emprunt possible.

Au mois de septembre, lors de la réunion de l'Assemblée de la Société des Nations, la situation politique s'améliora encore davantage et à la fin du mois les progrès réalisés étaient tels que le Conseil, auquel avaient été adjoints à cet effet des représentants de la Hongrie, de la Tchéco-Slovaquie, de la Roumanie, et du Royaume des Serbes-Croates et Slovènes, fut en mesure d'accepter sous condition la responsabilité d'un projet de reconstruction. Le Secrétariat et le Comité financier étaient autorisés, si la Commission des réparations en faisait la demande à la Société, à entreprendre tous les travaux préliminaires, en vue de permettre au Conseil d'examiner un projet précis lors de sa session suivante de décembre.

Le 17 octobre, la Commission des réparations lui adressa l'invitation prévue. Elle se déclarait disposée en principe à lever les charges qui grevaient les recettes et les avoirs de la Hongrie et invita la Société à préparer un projet. La Commission réservait sa décision définitive jusqu'au moment où elle aurait pris connaissance de ce projet.

Les travaux débutèrent par la visite à Budapest, du 6 au 17 novembre, d'une commission envoyée par la Société et au cours de laquelle la situation financière de la Hongrie fut examinée dans son ensemble.

Immédiatement après, une réunion du Comité financier eut lieu à Londres du 20 au 28 novembre, à laquelle participèrent le Ministre des Finances M. de Kállay, le Ministre de Commerce, M. Walkó, deux anciens Ministres des Finances, MM. Popovics et Telczky, et l'âme des travaux, le Ministre de Hongrie à Paris, le baron Korányi. Au cours de cette réunion un projet de reconstruction fut élaboré et fixé en détail par tous les Membres du Comité financier[1].

C'est ce projet qui forme la base du programme de reconstruction, c'est lui qui contient les principes de l'assainissement de la Hongrie. Ses grandes lignes peuvent être résumées de la manière suivante :

Le Comité financier propose :

1. Voir le *Résumé mensuel des travaux de la Société des Nations*, 1924, mai, p. 17.

« 1° L'arrêt de l'inflation devant permettre de stabiliser la couronne hongroise;

« 2° Pour aider à cette stabilisation, la création d'une Banque d'émission indépendante, ayant le monopole de l'émission;

« 3° L'équilibre du budget au 30 juin 1926, de manière qu'après cette date les dépenses courantes soient couvertes par les impôts, sans recours à l'inflation ou à l'emprunt;

« 4° Un emprunt de reconstruction, gagé sur certains revenus hongrois déterminés et destiné à couvrir le déficit jusqu'en 1926, de manière à pouvoir mettre fin à l'inflation, sans attendre l'équilibre du budget (équilibre qui ne pourrait probablement jamais être réalisé tant que durerait l'inflation);

« 5° Un contrôle exercé par l'entremise d'un commissaire général nommé par le Conseil de la Société des Nations et exclusivement responsable envers lui, ce contrôle étant destiné à assurer l'exacte exécution de l'ensemble du programme, et à veiller surtout à ce que l'équilibre du budget soit atteint d'une façon stable le 30 juin 1926.

« La réalisation du plan résumé ci-dessus exige, de l'avis du Comité :

« 6° Des rapports politiques satisfaisants entre la Hongrie et ses voisins, et

« 7° Des arrangements satisfaisants en ce qui concerne les obligations extérieures de la Hongrie, notamment les crédits de relèvement et les charges du Traité.

« Enfin, pour réussir complètement, le Comité estime que le plan de reconstruction doit être complété par :

« 8° Une restauration et un développement économiques. Parmi les mesures qui faciliteront ce développement, il faut envisager en particulier la conclusion d'accords commerciaux avec les pays voisins. »

En ce qui concerne les détails de ce plan, les attributions de la Banque d'émission seront les suivantes :

1° Elle aura le monopole de l'émission des billets.

L'État, les provinces et les municipalités ne pourront ni émettre des billets ni emprunter à la Banque.

Si la Banque reprend l'actif et le passif de l'Office d'émission

actuel, ne pourront figurer dans son portefeuille commercial que les valeurs que la Banque est autorisée à faire figurer dans ce chapitre de bilan, conformément aux nouveaux statuts.

2° La Banque sera une Banque centrale et servira principalement de « banque des banques ».

3° Le soin lui incombera de guider la politique monétaire du pays et de fixer le taux de l'escompte.

Sa politique tendra à maintenir stable la valeur de la couronne, sans viser une appréciation ni permettre une depréciation.

4° Le rôle de la Banque consistera essentiellement à réescompter des effets de commerce correspondant à des transactions réelles et normales, portant la signature d'au moins deux personnes solvables et n'ayant en principe pas plus de 90 jours à courir.

En aucun cas elle ne devrait être autorisée à accorder des prêts à découverts, ni à faire du crédit à long terme, soit sur hypothèque, soit en immobilisant des capitaux dans n'importe quelle entreprise et sous n'importe quelle forme (capitaux investis, titres industriels en portefeuille, etc.).

5° La Banque jouera le rôle de caissier de l'État.

Quant à la gestion et au contrôle de la Banque :

6° Elle doit être entièrement indépendante du Gouvernement.

Son capital — 30 millions de couronnes-or — doit être souscrit entièrement par des particuliers.

Si le Gouvernement hongrois reçoit des actions en rémunération de certains apports, ces actions devront être cédées le plus tôt possible à des particuliers.

7° Le conseil d'administration doit représenter les intérêts économiques du pays (industrie, commerce, agriculture et finances).

Il doit être soustrait à toute influence politique et aucune influence gouvernementale ne doit s'exercer dans l'administration de la Banque.

8° Pour augmenter la confiance des souscripteurs de l'emprunt il lui sera adjoint à titre temporaire un conseiller qui sera nommé par le Gouvernement hongrois sur désignation, par le Commissaire général, et qui sera investi du droit de veto suspensif ; toute décision devant être motivée par un article de la loi ou des statuts ; tout appel contre ses décisions devra être porté devant le Commissaire général.

9° Les dispositions concernant les réserves de la Banque devront être strictes, mais permettre cependant une certaine élasticité en cas de nécessité.

10° La Banque devra enfin publier chaque semaine un état détaillé de sa situation.

En ce qui concerne l'emprunt, le Comité financier estime que le montant de l'emprunt nécessaire doit être de 250 millions de couronnes-or.

Quant aux garanties de l'emprunt le Comité estime qu'il n'y a pas lieu, comme pour l'emprunt autrichien — et cela est une différence capitale entre la condition de l'Autriche et celle de la Hongrie — de demander les garanties des États. Dans le cas de l'Autriche ces garanties étaient nécessaires, car la situation financière de l'Autriche était telle qu'il existait un danger réel qu'il se produisît des désordres sociaux et que la valeur de tous les gages qu'elle pouvait offrir fût anéantie. La situation de la Hongrie était très différente. Son budget était loin d'être dans une situation aussi desespérée; la désorganisation de sa vie économique était moins complète; ses ressources naturelles fournissaient une base plus solide; sa population agricole ne donnait pas lieu aux mêmes préoccupations que la population industrielle de l'Autriche. Il suffisait donc de l'avis du Comité que l'emprunt fût gagé sur certaines recettes de l'État réservées à cet effet.

De l'avis du Comité il y avait deux catégories de revenus disponibles comme garanties de l'emprunt :

I. Recettes à effectuer immédiatement :

a) Recettes des douanes (revenu brut);

b) Monopole du tabac (revenu brut);

c) Monopole du sel (revenu net);

d) Impôt de consommation sur le sucre (recettes nettes).

II. En outre le Comité prévoit, en cas de nécessité, l'affectation de toutes autres recettes (à l'exception de celles des chemins de fer).

Ces recettes affectées devraient être versées directement au Commissaire général désigné par la Société, ou quand les fonctions de ce dernier auront pris fin, à un organisme de contrôle représentant de façon appropriée les intérêts des obligataires.

La période d'amortissement ne devrait pas dépasser vingt ans (une clause prévoit la constitution d'un fonds d'amortissement spécial qui permettrait de réduire à quinze ans cette période).

Les recettes devraient être placées sous contrôle jusqu'à ce que la dette soit complètement remboursée.

***

Telles sont les grandes lignes du projet élaboré par le Comité financier. Il contient les principes fondamentaux de l'assainissement financier de la Hongrie et forme la base du plan de reconstruction de la Société des Nations. Il embrasse toutes les questions importantes à l'exception d'une seule qui ne l'était pas moins, celle des réparations et de toutes les charges résultant des traités.

Or, cette question avait une importance capitale. Il était évident qu'une obligation réelle et effectivement imposée d'opérer des versements très élevés à l'étranger pourrait très facilement empêcher d'atteindre l'équilibre budgétaire ou en rendre le maintien impossible : il en résulterait, avec le temps, une inflation nouvelle et peut-être même la garantie de l'emprunt se trouverait-elle compromise. Il était certain, en tout cas, que les prêteurs demanderaient à être entièrement garantis pendant toute la durée de l'emprunt.

Les négociations à entreprendre avec les pays créanciers et la Commission des réparations étaient donc fort délicates et le sort du projet dépendait d'elles.

L'accord sur ce point ne se fit que le 10-20 décembre 1923 à Paris et le total des charges découlant des traités fut limité pour une période de vingt ans à une moyenne annuelle de 10 millions de couronnes-or.

Les conclusions de cet accord peuvent être résumées de la manière suivante :

« 1° Cette somme de 10 millions comprendra le total des charges résultant du Traité à l'exception de celles qui ne sont pas imposées, mais seulement réglementées par le Traité, c'est-à-dire les dettes d'avant-guerre.

« 2° Pendant la période de reconstruction proprement dite, c'est-

à-dire jusqu'au 30 juin 1926, aucun paiement ne sera effectué au titre des réparations à l'exception de certaines livraisons de charbon d'un montant limité.

« 3° A tout moment de la durée de l'emprunt, si l'équilibre du budget est compromis, un commissaire sera en fonctions et aucun paiement ne pourra être fait au titre des réparations qu'avec son assentiment. »

Cette grave question une fois réglée, le projet du Comité financier fut soumis au Conseil lors de sa session de Paris. Il fut adopté par le Conseil et officiellement transmis à titre de projet définitif à la Commission des réparations.

Le 21 février 1924 la Commission des réparations leva les privilèges sur les avoirs de la Hongrie aux conditions demandées par le projet.

Enfin toutes les questions ayant été réglées au cours de la session du Conseil à Genève du 10 au 15 mars deux protocoles — un d'ordre politique, et un d'ordre économique — furent signés par les pays intéressés, le Conseil accepta la responsabilité des travaux relatifs à l'exécution du projet, et désigna enfin comme commissaire général M. J. Smith, de Boston (États-Unis d'Amérique), qui prit possession de son poste à Budapest le 1er mai 1924.

***

Tel est le programme de reconstruction établi par la Société des Nations : telles sont les bases sur lesquelles le Gouvernement hongrois devait organiser l'œuvre d'assainissement financier du pays.

L'exécution du programme devait commencer le 30 juin 1924, mais le Gouvernement décida de prendre avant cette date les mesures nécessaires pour en préparer et faciliter l'exécution.

Afin de pouvoir renoncer à la presse à billets dès avant la souscription de l'emprunt international et pour couvrir le déficit du budget jusqu'au 30 juin 1924 le gouvernement décréta un emprunt forcé en couronnes-papier. En outre pour couvrir ses besoins en devises en attendant que le produit de l'emprunt devint disponible,

il demanda aux banquiers et aux industriels une avance de 20 millions de francs suisses.

Le 17 avril une loi sur la Banque d'émission et une loi de reconstruction furent votées par le Parlement hongrois. La première établit les statuts de la Banque d'émission avec un capital initial de 30 millions de couronnes-or. La seconde comporta la ratification des deux protocoles mentionnés plus haut, et donna à tout gouvernement en fonctions durant la période de reconstruction — c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1926 — pleins pouvoirs pour appliquer le programme sans recourir de nouveau au Parlement. Le gouvernement au sens de la loi assuma l'obligation d'assurer en deux ans et demi l'équilibre du budget, de manière à ce que les dépenses courantes soient balancées par les recettes courantes. Les articles de la loi contenaient les détails arrêtés d'accord avec la délégation de la Société des Nations en vue de l'augmentation des impôts et de la réduction des dépenses, ainsi qu'une série de cinq budgets semestriels aboutissant à l'équilibre budgétaire dans la seconde moitié de l'année 1926.

La Banque Nationale Hongroise, fondée avec un capital en actions de 30 millions de couronnes-or dont une partie provenait de l'étranger ouvrit ses guichets le 24 juin. La presse à banknotes fut presque tout à fait arrêtée et elle ne fut employée que pour les dettes antérieures dans les limites admises par la Société des Nations. La couronne fut stabilisée et la souscription à l'emprunt eut un succès inespéré, surtout sur les marchés financiers de Londres, de Rome, des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, de la Suède et de la Hollande.

La Grande-Bretagne souscrivit 168,722,645 de couronnes-or, les banquiers des États-Unis 37,012,488, l'Italie 36,228,046, la Suisse 26,196,364, la Suède 5,994,482, la Hollande 9,257,466, la Tchéco-Slovaquie 12,144,840. La Hongrie elle-même 11,597,250; au total 297,153,581 couronnes-or, tandis que le montant nominal de l'emprunt n'était que de 250 millions.

Le produit des recettes affectées en gage augmenta constamment — surtout à cause du nouveau tarif douanier —, de sorte qu'il dépassa le montant prévu dans le programme établi par la délégation de la Société des Nations, en fournissant un gage très ample

et de beaucoup supérieur à celui exigé par les besoins annuels de l'emprunt.

L'augmentation de ces recettes affectées en gage ressort du tableau suivant :

En millions de couronnes-papier :

	1924						
	Mai	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobre.	Nov.
Recettes des douanes.	24,410	64,693	62,227	69,678	95,798	148,182	201,638
Monopole du tabac .	66,777	113,843	89,391	109,260	105,709	104,868	98,035
— du sel .	3,122	2,578	5,432	3,158	13,029	15,621	21,423
Impôt sur le sucre .	9,551	7,287	26,929	30,020	26,079	30,326	29,650
	103,860	188,403	184,031	206,118	238,617	298,398	350,747

Total de ces recettes calculé en millions de couronnes-or :

Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.
11.3	13.2	15.1	19.0

Tandis que d'après les prévisions du programme elles n'auraient dû donner que 50 millions de couronnes-or par an, donc 4.16 millions en moyenne par mois.

Le rendement des autres recettes, non affectées en gage, augmenta également et dépassa partout les prévisions du programme. En prenant seulement le résultat des cinq premiers mois de l'exercice en cours, dont le montant peut être évalué exactement, on arrive au résultat suivant :

Millions de couronnes-or.

	PRÉVISIONS DU PROGRAMME	RÉSULTAT RÉEL
Juillet 1924	23.9	23.0
Août —	23.9	34.7
Septembre —	23.9	35.5
Octobre —	23.9	40.2
Novembre —	23.9	54.5

Quant aux dépenses elles ne furent pas réduites dans la mesure nécessaire exigée par le programme de la Société des Nations; elles devront encore l'être dans une proportion considérable. La diminution sera obtenue principalement par la mise en congé progressive d'un certain nombre d'employés de l'État. Le nombre des fonctionnaires fixes compte, sans y comprendre l'armée, 140,955 employés d'État. Les employés des comtés, municipes et communes se montent à environ 23,000. Durant les années qui vont s'écouler, environ 15,000 employés devront vraisemblablement être congédiés.

L'équilibre du budget sera rétabli le 30 juin 1926 selon les prévisions du programme, de sorte qu'à partir de cette date la balance du budget sera assurée par les seules ressources de l'État sans recours à l'emprunt étranger. La délégation de la Société des Nations élabora un plan sur ce point, et six budgets semestriels relatifs à l'exercice 1924-25 et 1925-26, élaborés par elle, furent incorporés dans la loi de reconstruction.

Les totaux des recettes et des dépenses de ces six budgets, dont les prévisions sont obligatoires, en vertu de la loi, pour le Gouvernement hongrois, sont les suivants :

En millions de couronnes-or.

	1924 1er semestre.	1924 2e semestre.	1925 1er semestre.	1925 2e semestre.	1926 1er semestre.	1926 2e semestre.
Recettes	165.6	287.6	300.7	351	369.9	400
Dépenses	341.2	372.6	415.7	411.4	409.5	387
Déficit	175.6	85	115	60.4	39.6	+ 13

C'est sur la base de ces prévisions que le Ministre des Finances soumit le 12 décembre 1924 au Parlement un budget en couronnes-or, relatif à l'exercice du 2e semestre de l'année 1924 et du premier semestre de l'année 1925 — le premier budget réel depuis 1914 — dont les chiffres suivent, dans la mesure du possible, les grandes lignes des prévisions fixées par la Société des Nations.

Les dépenses prévues dans le budget ressortent du tableau suivant :

Dépenses.

I. Budget d'Etat.	Couronnes-or.
I. Régent de Hongrie	48,000
Maison du Régent	1,125,750
II. Assemblée Nationale	1,902,460
III. Dette de l'État	56,631,400
IV. Les charges du Traité	7,000,000
V. Cour des Comptes	410,340
VI. Cour administrative	519,080
VII. Règlement des propriétés foncières	460,940
VIII. Presidence du Conseil	5,399,900
IX. Ministère des Affaires Étrangères	6,092,390
X. Ministère de l'Intérieur	96,401,630
XI. Ministère des Finances	87,209,330
XII. Ministère du Commerce	13,266,280
XIII. Ministère de l'Agriculture	16,496,970
XIV. Ministère de la Prévoyance Sociale	28,405,610
XV. Ministère de l'Instruction publique et des Cultes	69,288,130
XVI. Ministère de la Justice	30,789,270
XVII. Ministère de la Défense Nationale	76,370,070
Total	467,817,520

II. Exploitations d'Etat.	
I. Postes, Télégraphes, Téléphones	55,449,500
II. Caisse d'épargne	3,638,090
III. Chemins de fer de l'État	197,591,400
IV. Fabriques de fer de l'État	23,164,000
V. Forêts de l'État	1,421,500
VI. Propriétés rurales de l'État	4,284,640
VII. Exploitation de la soie	841,360
VIII. Mines de houille	2,374,020
Total	288,764,510
Total des dépenses	756,582,030

Recettes.

I. Budget d'Etat.	
I. Maison du Régent	82,950
II. Assemblée Nationale	6,200
III. Dettes de l'État	9,000,220
IV. Cour administrative	300
V. Ministère des Affaires Étrangères	1,936,870
VI. — de l'Intérieur	1,007,980
VII. — des Finances (les impôts)	360,480,550
VIII. — du Commerce	1,824,390
IX. — de l'Agriculture	3,166,650
X. — de la Prévoyance Sociale	5,345,270
XI. — de l'Instruction publique et des Cultes	4,185,700
XII. — de la Justice	588,530
XIII. — de la Défense Nationale	261,410
Total	387,887,020

II. **Exploitations d'Etat.**

I.	Postes, Télégraphes, Téléphones	53,699,500
II.	Caisse d'épargne	3,676,560
III.	Chemins de fer d'État	182,123,900
IV.	Fabriques de fer d'État	19,552,900
V.	Forêts de l'État	1,444,480
VI.	Propriétés rurales d'État	4,999,200
VII.	Exploitation de la soie	896,600
VIII.	Mines de houille	2,375,270
	Total	268,764,510
	Total des Recettes	656,651,530
	Déficit	99,930,500

Le budget comprend donc deux parties : un budget d'État et un budget des exploitations d'État. Le premier présente 467,817,520 de couronnes-or de dépenses et 387,887,020 de couronnes-or de recettes, donc un déficit de 79,930,500 de couronnes-or. Le second présente 268,764,510 de recettes et 288,764,510 de dépenses avec un déficit de 20 millions. En somme le total des dépenses s'élève à 756,582,030 de couronnes-or, le total des recettes à 656,651,530 de couronnes-or. Le budget présente donc pour l'exercice 1924-25 un déficit de 99,930,500 couronnes-or.

Ce déficit paraît au premier abord assez considérable, mais si on le compare avec le déficit de l'année précédente d'une part, et avec les déficits des États voisins de l'autre, il paraîtra moins inquiétant. Le budget de l'exercice précédent présente un déficit de 186 millions, donc avec 86.1 millions de plus que le budget en question, le budget de l'Autriche présente un déficit de 40.6 millions, et celui de la Tchéco-Slovaquie un déficit de 227.3 millions. En outre il ne faut pas oublier que ce déficit correspond à peu près aux prévisions du plan de reconstruction — il est même inférieur à la somme prévue — et qu'il disparaîtra selon les prévisions fixées par le plan et insérées dans la loi du 17 avril 1924, d'ici au 30 juin 1926, de sorte qu'il s'élèvera dans le second semestre de l'année 1925 à 60.4 millions, dans le premier semestre 1926 à 39.0 millions, pour disparaître complètement dans le second semestre de l'année 1926.

***

Telle est à l'heure actuelle, brièvement esquissée, la situation financière de la Hongrie.

Peut-être est-il encore prématuré de porter un jugement définitif sur les résultats acquis, mais on ne peut pas s'empêcher de constater que les progrès de l'œuvre de reconstruction s'annoncent plus rapides que ne pouvaient le faire espérer les prévisions les plus optimistes. Cinq mois seulement après le début des travaux, les finances publiques présentent une souplesse inattendue et dans le budget de novembre, ainsi qu'il ressort du sixième rapport adressé à Genève par le Commissaire général, M. Smith, on relève déjà un excédent de 950,291 couronnes-or.

Ce sont là des résultats qui doivent inspirer confiance.

Ces résultats montrent combien vigoureuses sont les facultés de réadaptation de la nation hongroise et prouvent éloquemment combien la Société des Nations fut judicieusement inspirée lorsqu'elle accorda à la Hongrie le crédit nécessaire à son relèvement.

ÉTIENNE DE SZÁSZY.

Budapest, le 6 janvier 1925.

CE QUE PENSE LA JEUNESSE EUROPÉENNE

II. — ITALIE

La jeunesse qui fréquente aujourd'hui les écoles secondaires et les Universités italiennes est, avant tout et surtout, convaincue de pouvoir faire mieux que ses pères et animée d'un remarquable esprit patriotique et d'un vif désir de travailler à la grandeur et au prestige de son pays. Peut-être ses idées à ce sujet ne sont-elles pas aussi claires que son désir est ardent, aussi est-elle très hésitante sur les voies à prendre pour atteindre au noble but qu'elle se propose.

Une bonne partie de l'activité de la jeunesse italienne est absorbée par les études nécessaires pour arriver aux diplômes et pour se préparer aux concours qui donnent accès aux carrières publiques et aux professions libérales. Il n'est cependant pas rare de rencontrer des jeunes gens qui aiment l'étude pour l'étude et non pour les avantages matériels que procurent les connaissances acquises. Les études favorites de la jeunesse italienne sont les études littéraires et philosophiques; puis viennent les études juridiques. Quant aux études historiques, économiques, géographiques et politiques, elles sont peut-être moins cultivées qu'il ne faudrait. Les œuvres qui ont eu récemment le plus de succès auprès des jeunes gens sont celles de Alfred Oriani, de Benedetto Croce, de Giovanni Gentile et de Vilfredo Pareto. Parmi les gens de lettres, d'Annunzio tient toujours la première place.

Les idées philosophiques et religieuses de la jeunesse ne sont plus celles qui régnaient il y a trente ans, quand prévalait le positivisme de Comte et de Spencer. Tout au contraire, aujourd'hui, ce sont les systèmes idéalistes qui prévalent. L'anticléricalisme, encore en grande vogue il y a trente ans, a presque entièrement disparu chez les jeunes gens, et le marxisme, très répandu aussi parmi la jeunesse

bourgeoise de la génération précédente, compte bien peu de disciples dans celle-ci.

Quant à la conception de la vie, ce serait peut-être trop que de demander à la jeunesse qui fréquente les Lycées et les Universités qu'elle en ait une idée claire et précise; on peut dire seulement que la jeunesse d'aujourd'hui, beaucoup plus que celle d'hier, a la conviction profonde que la force, qu'elle soit morale, intellectuelle ou même physique, est l'élément indispensable pour arriver au succès, et que cela est vrai autant pour les individus que pour les nations.

On a déjà indiqué les courants intellectuels qui prévalent dans la jeunesse italienne d'aujourd'hui. Il nous suffira d'ajouter que, depuis quelques années, la doctrine de la classe politique dirigeante, de l'élite, comme l'a définie Pareto, en se servant du vocable français, a acquis une certaine popularité parmi la jeunesse bourgeoise : cette doctrine soutient la prévalence nécessaire, dans la direction politique de la société, d'une minorité organisée; elle avait été énoncée déjà dans un livre publié en Italie en 1883[1] et elle s'est répandue sensiblement à la suite de la publication de la *Sociologie* de Pareto, rééditée et augmentée en 1916. Naturellement, comme il arrive à toutes les doctrines, quand elles commencent à exercer une certaine influence dans la politique pratique, la doctrine de la classe politique dirigeante est généralement accueillie dans les esprits des jeunes gens avec de grandes exagérations et peut-être aussi avec des altérations considérables. Une partie de la responsabilité des unes et des autres est peut-être attribuable à une certaine obscurité chez l'écrivain qui a le plus contribué à la propager et au défaut de précision de ses interprètes plus ou moins habiles.

Les aspirations des jeunes Italiens sont aujourd'hui à peu près celles qu'a eues la jeunesse de tous les temps et de tous les pays, dans lesquels l'homme, arrivé à l'âge de vingt ans, a toujours cherché la voie la plus favorable pour se faire une place dans le monde. Peut-être aujourd'hui en Italie cette préoccupation est-elle plus absorbante qu'elle ne l'était il y a trente ou quarante ans, époque où persistait encore un reste du vieux romantisme de la première moitié

1. L'auteur fait évidemment allusion ici, trop discrètement, au livre publié à cette date par son père, M. Gaetano Mosca, sous le titre : *Teorica dei governi et governo parlamentare* (N. d. l. R.).

du XIXe siècle; il ne faut pas oublier non plus que, en Italie comme ailleurs, la petite et la moyenne bourgeoisie ont, depuis la guerre, subi une crise économique considérable, de sorte que les jeunes gens sentent davantage la nécessité de se créer une position indépendante.

Quant aux voies que les jeunes Italiens préfèrent adopter pour atteindre ce but, on peut dire que ceux qui sont moins portés à la lutte se préparent à quelque concours pour entrer comme fonctionnaires dans les administrations publiques. D'autres s'adonnent aux professions libérales, mais malheureusement il y a actuellement chez eux une surabondance d'ingénieurs et de médecins. Il y a également beaucoup d'avocats, mais au cours de ces dernières années leurs clients ont également augmenté. La carrière militaire attire moins qu'auparavant, parce qu'on voit les grades supérieurs occupés par des officiers très jeunes et qu'en conséquence l'avancement s'annonce comme très lent. Du reste les jeunes gens qui fréquentent l'Université sont tous soumis au service militaire et arrivent au grade d'officier de complément; ils savent par conséquent que, en cas de guerre, ils pourront très bien servir leur pays.

Autrefois, les jeunes gens les plus intelligents et les plus studieux se préparaient à la carrière universitaire; aujourd'hui, elle attire peu de monde parce qu'elle est très lente et pleine d'incertitudes. On voit souvent des hommes de valeur demeurer jusqu'à quarante ans et plus agrégés ou professeurs suppléants.

Au contraire, de nombreux jeunes gens aspirent aux carrières diplomatique et consulaire, de sorte qu'il est facile de faire parmi eux un bon choix et de recruter un personnel capable. Ceux qui, parmi les jeunes gens, veulent arriver plus vite à se faire connaître, se lancent dans le journalisme et dans la vie politique, avec une préparation qui souvent n'est pas la plus indiquée parce qu'elle est faite surtout d'études littéraires, juridiques et philosophiques, tandis qu'il serait plus opportun qu'il s'y joignît des études historiques, géographiques et économiques.

La récente institution du doctorat ès sciences politiques et économiques tend à corriger cet inconvénient.

Quant aux passe-temps de la jeunesse italienne, on peut dire que, comme celle de toute l'Europe et de l'Amérique, elle cultive aujourd'hui toutes sortes de sports et consacre aux exercices physiques un

temps et un intérêt peut-être excessifs. Parmi ces exercices physiques un des plus salutaires et en même temps des plus communs est l'alpinisme, de sorte qu'on peut affirmer que la haute montagne, au delà de deux mille mètres de hauteur, est aujourd'hui familière à beaucoup de jeunes gens de la Haute Italie et aussi à un certain nombre de jeunes gens natifs de l'Italie centrale, méridionale et insulaire, chose qui, étant donné sa situation géographique, serait de grand avantage si, par malheur, notre pays se trouvait engagé dans une nouvelle guerre.

Il est à regretter que nos classes moyennes n'aient pas le goût de l'émigration comme l'ont les gens de la classe ouvrière. L'Italie a aujourd'hui une surabondance de jeunes gens qui s'adonnent aux professions libérales et elle pourrait envoyer au Brésil, dans l'Argentine et ailleurs beaucoup de bons médecins et de bons ingénieurs. On a institué récemment des cours spéciaux qui préparent à la direction des établissements agricoles coloniaux, et un certain nombre de jeunes licenciés de ces cours ont déjà trouvé de bonnes places et ont donné d'excellents résultats dans la direction d'établissements agricoles de l'Amérique méridionale.

BERNARDO MOSCA.

LA CRISE DE L'AUTORITÉ RELIGIEUSE ET LE CALIFAT EN ISLAM

L'Islam actuel se présente comme une communauté cultuelle supra-nationale, politiquement démantelée et démembrée depuis la guerre, et dont les membres les plus convaincus cherchent avec persistance à s'organiser et à se fédérer à travers les frontières sur le terrain cultuel et social, afin de défendre leur patrimoine moral commun.

L'Islam ne possède actuellement aucune organisation unitaire, susceptible de monter une offensive quelconque, pour résister à la pression de la civilisation européenne.

On constate, cependant, en plusieurs pays musulmans, la formation de quasi-nationalités dues à des régionalismes distincts, souvent rivaux; il s'agit avant tout de revendications économiques provoquées par l'intensification de l'exploitation du sol au profit exclusif de l'Europe, revendications qui deviendront peut-être des manifestations de véritables nationalités.

La situation actuelle de morcellement national des revendications musulmanes ne doit pas nous faire oublier le point de vue fondamental de tous les croyants musulmans, quel que soit leur pays d'origine : le désir d'une indépendance commune fondée sur le libre exercice d'une souveraineté à eux, dont le califat a été depuis treize cents ans le symbole le plus fréquent.

L'Islam est une communauté de croyants qui s'est fondée dans une ville de refuge, Médine; sous la direction d'un prophète, annonciateur d'un livre révélé; avec une orientation de prière unique, tournée dans la direction de la Mecque.

Sont musulmans ceux qui prient dans la direction de la Mecque, c'est-à-dire les *Ahl al Qibla*, en se servant du livre, le Qor'ân, révélé au prophète Mohammad.

Ce livre sacré est l'arbitre suprême entre musulmans; on le vit dès l'an 657, à la bataille de Siffin, lorsque la trêve s'établit spontanément entre les armées rivales d'Ali et de Mo'awiya, lorsque les exemplaires du texte sacré furent dressés au bout des lances. *Le Qor'ân est supérieur au Prophète*; mais un texte mort est malaisé à consulter pour la pratique de la vie, sans les ordres d'une autorité légitime. L'histoire de la Communauté musulmane enregistre une série de conflits dus à divers essais tentés pour faire prévaloir l'autorité de tel ou tel représentant du prophète, sur le témoignage écrit du livre sacré. Ces tentatives dont les plus connues proviennent naturellement de partisans légitimistes de la famille même du prophète (Alides), se sont toujours heurtées à l'orthodoxie stricte pour laquelle la précellence du Qor'ân n'a jamais fait de doute : pour elle, en effet, les prophètes ne sont responsables envers Dieu que de la diffusion du message divin qui leur fut dicté; ils ne sont pas chargés de persuader graduellement, mais d'avertir, et l'on ne doit pas essayer de critiquer la loi divine là où leurs exemples semblent la contredire. Il ne faut pas non plus, par fanatisme, témoigner pour la personne du prophète, d'un amour supérieur ou égal à la devotion que doit exciter le texte sacré.

Quant à l'idée de la souveraineté, le texte du Qor'ân est très bref; il contient peu d'amorces de définitions politiques et le thème fondamental qui se trouve répété à maintes reprises est que le pouvoir appartient à Dieu seul.

Comment concevoir l'exercice de l'autorité suprême que tout bon musulman attribue au Qor'ân? Le Qor'ân est à la fois le livre du Jugement dernier, la loi divine positive et la loi naturelle. Pratiquement, c'est l'autorité législative unique, le code qui ne permet aucune codification complémentaire; aucun pouvoir interprétatif ne peut lui substituer de commentaire définitif; aucun pouvoir exécutif, aucun pouvoir judiciaire stable, n'ont pu se constituer en Islam en développant les notions coraniques sommaires qui les concernaient.

Pour comprendre l'état actuel du problème de la souveraineté aux yeux des musulmans, il y a trois conceptions maîtresses à exa-

mmer plus en détail : l'une, c'est l'idée de la Communauté ; la seconde, c'est celle de l'Uléma ; la troisième, celle du Califat.

La Communauté musulmane, ou *Omma*, comprend tous les croyants qui désirent vivre ensemble, qui participent non seulement aux mêmes gains commerciaux, mais aux mêmes nourritures (viandes égorgées de façon spéciale), aux mêmes liens conjugaux, aux mêmes cimetières; qui reconnaissent les cinq devoirs d'obligation, le témoignage que Dieu est unique et la prière canonique, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage. Il faut y ajouter également les contrats, l'arbitrage en cas de dissentiment, et la guerre sainte.

Pour les croyants, ces différentes actions qui constituent leur vie sociale, ont besoin d'une légitimation publique venant de la part de Dieu. En d'autres termes, elles doivent être régularisées par une souveraineté instituée par Dieu et n'ayant de compte à rendre qu'à Lui seul. Cette autorité, en matière pénale, doit non seulement opérer vindiction des torts faits aux hommes (hoqoûq al adamî) mais également venger les outrages faits à Dieu, dont le Qor'ân a expressément spécifié les sanctions (hodoûd; lihoqoûq Allah).

La Communauté ne se suffit donc pas à elle-même : elle a besoin d'un souverain. Le chef de la Communauté a été d'abord le prophète qui unissait deux titres, celui d'*imâm* et celui d'*émir*. L'imâm, comme son nom l'indique, est celui qui se tient en avant du premier rang des fidèles, durant la prière canonique, comme l'émir se tient en avant du premier rang des troupes. Le chef de la Communauté a commencé par être, comme un chef militaire, le modèle vivant de la discipline prescrite par la loi ; et à la mort du prophète, en son lieu et place, le chef fut le *calife*, c'est-à-dire le « lieutenant du prophète de Dieu » (Khalifa).

Comme l'écrit Mawardi : « Le califat islamique est la lieutenance de la mission remplie par le prophète, tant pour sauvegarder l'exercice de la religion que pour gouverner la vie matérielle ; il est donc obligatoire, d'après le consensus islamique, de prendre l'attache de celui qui est revêtu de cette dignité, l'imâm de la communauté islamique. » En dehors de la secte des Kharedjites, tous les musulmans sont unanimes pour considérer qu'un pareil imâm est *nécessaire* à la Communauté, car seule l'obéissance à un imâm reconnu permet

le maintien de la discipline sociale. Le califat est l'instrument permanent et exclusif de validation, légitimant le fonctionnement des institutions canoniques de la Communauté; la source de son autorité est en Dieu seul; quant à sa nomination, elle est essentiellement élective et non héréditaire quels qu'aient été sur ces points les efforts des partisans des Alidés. Ce sont les notables de la Communauté (au début les principaux compagnons du Prophète, et plus tard les « gens chargés de lier et délier « *ahl al 'aqd wa'l hall*) qui ont à manifester leur adhésion loyaliste, en s'engageant vis-à-vis du calife à le soutenir, par contrat réciproque, *Mobâya'a*. Cette reconnaissance d'autorité s'opère alors par une prestation publique du serment de fidélité. Le choix des notables peut, d'ailleurs, avoir été guidé par une désignation expresse de son prédécesseur, ou par le consensus des ulémas.

Le calife est reconnaissable à certaines qualités : *naturelles* : pubère, sain d'esprit, de condition libre, de sexe mâle; et *acquises* : *nadjda*, ou ascendant impératif qui le rend apte à commander; *kifâya*, compétence administrative; *'ilm* ou connaissance des principes canoniques. On y ajoute parfois la *wara'* ou maîtrise de ses penchants, et l'*adâla* ou aptitude à être arbitre.

Le nationalisme arabe a longtemps affirmé que le califat devait être *arabe* et réservé à la tribu de Qoreïch, et même qu'il devait être hérité du Prophète, comme un bien de famille successoral; dévolu aux enfants soit de son oncle, soit de son cousin, puisqu'il n'a pas laissé de fils. Cette prétention condensée dès le second siècle de l'hégire en aphorismes impressionnants n'a guère de valeur, si l'on se souvient qu'en 632, un yéménite médinois fut candidat au califat; que le second calife, 'Omar, avait pensé désigner comme son successeur un autre yéménite, et que les tendances primitives de l'Islam sur l'aptitude de tout musulman au califat nous ont été conservées dans les livres des Kharedjites.

Les rapports du calife avec la Communauté sont les suivants. Il n'a pas le pouvoir législatif qui appartient au Qor'ân seul; il n'a ni l'autorité interprétative, ni l'autorité judiciaire qui reviennent toutes deux aux Ulémas; il n'a que le pouvoir exécutif, restreint d'ailleurs, à la validation du fonctionnement des institutions canoniques sur lesquelles la vie sociale est fondée : il possède ainsi divers

attributs et privilèges qu'il peut déléguer : diriger la prière canonique et le pèlerinage, diriger la marche des tribunaux canoniques, la guerre sainte, maintenir les rouages administratifs et l'impartialité testimoniale, contrôler les marchés et les abus, sanctionner enfin de son sceau les interprétations juridiques auxquelles il y a lieu de donner force de loi. Il n'est donc pas simplement un mandataire de la Communauté.

D'autre part, vis-à-vis des ulémas, le calife, dont la nomination est sujette à un avis préalable des ulémas et dont la destitution a maintes fois été prononcée après consultation des ulémas, n'est pourtant pas dépendant d'une autorité *conciliaire* supérieure à ce « *pape* de l'Islam », quoi qu'on en ait dit. En effet, les consultations juridiques, lors de la candidature ou de la déchéance d'un calife, sont provoquées par les notables de la politique, par les grands corps de l'État ; elles sont rendues par des spécialistes en droit canon qui n'ont pas plus d'autorité sur la personne du calife que des médecins aliénistes appelés en consultation auprès d'un malade pour examiner sa responsabilité ; ce sont de simples enquêteurs dont le rôle se termine avec la rédaction du procès-verbal de leur enquête.

***

Quant aux ulémas, ou « savants », dans une Communauté religieuse où la souveraineté appartient, non au prophète avertisseur, mais au livre révélé, l'autorité des « connaisseurs du livre », de ceux qui sont capables de l'apprécier (*foqahâ*), ne pouvaient manquer d'être considérable. Les Ulémas comprennent tous les musulmans, sans distinction d'origine et sans collation de diplômes, qui se sont assidûment consacrés à l'étude du livre sacré et sont considérés comme capables d'en tirer des décisions juridiques applicables dans la vie courante.

Cette autorité des ulémas, considérable en théorie, n'a jamais pu s'organiser de façon pratique ; on a parlé parfois de « clergé musulman », puisque dans certains pays, notamment dans la Perse chiite et dans la Turquie sunnite, la puissance politique de certaines dynasties a trouvé opportun de constituer une caste héréditaire d'interprètes rétribués de la loi religieuse, mais ce sont-là des excep-

tions qui n'ont jamais été reconnues comme fondées sur l'orthodoxie. Les ulémas tiennent la puissance nue, « l'ordre », de leur autorité, directement de la lecture individuelle du Qor'ân et de l'assentiment arbitraire de leurs contemporains, quels que soient le pays où ils sont nés et le pays où ils se sont rendus. A cette puissance nue s'ajoute en général, une notion correspondante à celle qu'on nomme en chrétienté la *communion hiérarchique*, c'est-à-dire que tel ou tel uléma est consulté par ses coreligionnaires, parce qu'il tient licence d'enseigner d'une des quatre écoles orthodoxes d'interprétation du Qor'ân. Il convient, d'ailleurs, de remarquer qu'aucun des quatre fondateurs de ces rites (*hanéfite, malékite, chaféite et hanbalite*), n'a été mandaté par le calife de son temps : Abon Hanifa était zéidite; Malek était aussi hostile aux Abbâsides; Chafe'i était un jurisconsulte privé, et Ibn Hanbal protesta publiquement contre une décision dogmatique du calife de son temps. Ces quatre fondateurs des quatre rites suivis par les ulémas sunnites, entendaient donc tenir leur autorité directement de la lecture du Qor'ân éclairée par la tradition orale provenant des Compagnons du prophète; — et la tendance est actuellement parmi les principaux chefs de l'Islam intellectuel de revendiquer pareillement une investiture fondée sur l'imitation attentive de la pratique des versets du Qor'ân par la première génération des musulmans[1]. Enfin, pour utiliser deux termes d'origine chrétienne, l'autorité des ulémas peut recevoir deux modalités complémentaires : l'une qu'on peut appeler le *titre*, c'est-à-dire l'affectation à une circonscription territoriale déterminée, et l'autre qu'on peut appeler l'*exercice de la juridiction*, c'est-à-dire la validation de ses sentences, par le pouvoir exécutif; ces deux dernières modalités sont, elles, conférées aux ulémas par le calife, ou, à son défaut, par le pouvoir de fait.

Les musulmans ont bien souvent tenté de constituer sous une forme organique l'autorité interprétative et juridique des ulémas; c'est la notion du consensus (ou, en arabe, *Idjmâ'*); ce concept inventé au VIIIe siècle de notre ère par quelques sunnites de Basra qui tâchèrent de dégager, malgré les dissensions des premiers Compagnons du Prophète[2], une doctrine commune fondée sur leurs exemples, fut

1. Voir l'appendice II.
2. Dissensions graves : voir l'appendice II.

précisé au IXe siècle de notre ère par une école juridique, maintenant éteinte, les *Zâhirites*; elle était d'abord limitée au « consensus de la première génération des croyants musulmans », puis d'autres juristes vinrent, spécialement des chaféites, qui étendirent cette notion de consensus aux générations suivantes de la Communauté musulmane. Dans les livres de droit, cette notion de consensus, c'est-à-dire d'accord unanime des jurisconsultes du temps présent sur une question déterminée qui leur est soumise, est couramment évoquée, et quelques écrivains occidentaux se sont imaginés qu'il avait existé, en Islam, des *conciles*. Il suffira de citer quelques lignes de Ghazali, étudiant les conditions de réalisation de ce fameux consensus unanime pour se rendre compte de l'inanité de cette notion. « Le consensus, dit Ghazali (dans son *faysal*), est la chose du monde la plus abstruse à concevoir. En effet, sa condition canonique est que les gens qualifiés pour « lier et délier » aillent se réunir en un seul lieu et qu'ils tombent d'accord sur une seule question : au moyen d'une formule non équivoque; puis qu'ils persistent en cette sentence, pendant un certain temps, disent les uns, jusqu'à la mort du dernier d'entre eux disent les autres; à moins qu'un imâm souverain ne les requière auparavant par lettre, d'émettre simultanément leurs fétouas; en sorte que leur sentence atteste un accord non équivoque, ne permettant ni rétractation, ni remise en désaccord; enfin, faudrait-il savoir si le canoniste qui se raviserait après coup doit être excommunié; quelques-uns professent que puisqu'il est permis aux canonistes de différer d'opinion, au moment où on les requiert d'émettre leurs fétouas (bien qu'il leur soit possible dès lors de tomber d'accord sur une formule unique), on ne saurait interdire à l'un d'entre eux de se raviser par la suite, et cela aussi est bien obscur. »

La pratique des deux autorités reconnues aux ulémas dans la Communauté religieuse : autorité interprétative (*iftâ*) et autorité juridique (*Qadâ*) a amené leur distinction en deux classes administrativement séparées : *muftis* et *cadis*.

***

La dernière question concrète à examiner est celle du *territoire musulman* (ou *dâr al Islam*), par opposition au *dâr al Harb* ou ter-

ritoire de guerre, pays fétichiste où le musulman ne peut vivre en paix et ne doit entrer que pour combattre l'idolâtrie. Quels sont les pays spécifiquement musulmans? Le morcellement graduel de l'unité musulmane et la soumission des principales nations musulmanes à l'hégémonie européenne, ont amené certaines distinctions. Au sens fort, le territoire spécifiquement musulman est d'abord le *territoire interdit*, c'est-à-dire les terrains *haram* sur lesquels aucun non-musulman ne doit pénétrer ostensiblement, sous peine de mort : les lieux saints et leur périmètre sacré, la Mecque, Médine, Jérusalem et Hébron ; à quoi les sunnites hindous ajoutent sur la demande des chi'ites les saints tombeaux de Nedjef, Kerbéla, Kazimén et Samarra. Ces terrains interdits sont de dimensions fort variables, ce peut n'être qu'un rocher entouré d'une grille ou un parvis ceint de chaînes ou un groupe de mosquées; mais le périmètre sacré de la Mecque et Médine a été graduellement étendu par les progrès de l'intolérance et la crainte de l'invasion, non seulement à la zone limitrophe où les pèlerins doivent revêtir une tenue spéciale (*ihrâm*), mais à la quasi-totalité de la péninsule arabique.

Le second territoire spécifiquement musulman est le *territoire réservé*, c'est-à-dire le territoire sur lequel il est de foi musulmane qu'aucun contrôle d'un état non musulman ne saurait être toléré. L'immense majorité de musulmans range d'abord, dans cette catégorie, Constantinople, capitale prédestinée du califat, conquête promise à un chef musulman comme une bénédiction et une garantie d'orthodoxie par de très anciennes traditions prophétiques. En second lieu, les pays conquis sous les quatre premiers califes, c'est-à-dire l'Arabie, la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, l'Égypte, la Perse; peut-être aussi l'Afghanistan et la Cyrénaïque.

En troisième lieu, est considéré comme territoire spécifiquement musulman, le *territoire canonique*, c'est-à-dire le territoire où le musulman est tenu à l'observance ostensible de sa religion, sans *taqiya*. L'usage actuel considère comme territoire canoniquement musulman toute contrée où la population musulmane, même si elle est en minorité, se trouve assez compacte pour organiser le fonctionnement public de sa règle de vie commune et assez énergique pour faire édicter par le pouvoir de fait que l'observance des cinq devoirs d'obligation canonique serait officiellement honorée.

Enfin l'opinion publique musulmane fait fréquemment mention d'une dernière catégorie de territoires spécifiquement musulmans, de certains territoires *irrédents*.

Depuis cent ans l'invasion des idées occidentales dans le monde musulman a amené des déformations souvent profondes des concepts fondamentaux que nous venons d'énoncer. L'idée de *califat* que les derniers souverains ottomans avaient essayé de faire évoluer vers une sorte de *papauté* musulmane, a été l'objet d'une déformation en sens inverse de la part des libéraux constitutionnels qui, se fondant sur les idées rousseauistes de contrat social et de souveraineté du peuple, ont soutenu que le calife était le simple *délégué de la nation* à l'exécutif. De même pour les *ulémas* : de plus en plus les musulmans se rendent comptent que l'avenir de l'Islam dépend d'une organisation de plus en plus solide du corps des ulemas, qu'ils voudraient renforcer par l'institution non seulement d'un *congrès* international, mais d'un *comité* permanent chargé de l'administration des biens de main-morte de la Communauté et de la direction de la propagande à l'extérieur, ce comité ayant également le contrôle des écoles professionnelles musulmanes. A ce sujet le plan élaboré par Barakatallah, le vieil allié des bolchevistes, est fort curieux à consulter : il essaie de fonder la restauration de l'Islam sur un congrès international d'ulémas, le calife devenant une sorte d'administrateur délégué, désigné par le congrès.

En fait, depuis la loi turque du 3 mars 1924 qui a décrété la déchéance du califat ottoman [1], il n'y a pas eu d'essai positif pour la reconstitution de rouages internationaux entre musulmans. Le calife déchu a fait appel à un congrès international ; un comité pro-égyptien ayant son siège au Caire, et ne reconnaissant pas le calife déchu, a lancé des invitations pour ce congrès d'ulémas qui devra se réunir au Caire en mars 1926. Un comité rival à Alexandrie voudrait que ce congrès reconnût comme légitime l'autorité du calife déchu : on ne sait encore si ce congrès, vu l'état troublé des affaires égyptiennes,

1. Voir l'appendice I.

pourra se réunir et fonctionner dans un an. L'opinion nationaliste égyptienne a tendance à imiter l'attitude méfiante de la jeune Turquie à l'égard de l'autorité califale. D'autre part, la prépondérance britannique en Égypte enlève aux décisions éventuelles de ce congrès leur pleine validité; enfin, au cas où ce congrès voudrait aboutir à des conclusions positives, il devrait, avant de jouer au concile œcuménique et de donner des définitions dogmatiques, comme certains l'ont proposé, trancher la question la plus urgente pour le monde musulman, c'est-à-dire désigner la personnalité qualifiée pour être calife; là, diverses ambitions se font jour : les deux derniers califes ottomans sont encore vivants, le roi du Hedjaz, malgré sa défaite, est toujours prétendant; le roi d'Égypte, l'émir d'Afghanistan sont également des candidats possibles; enfin les partisans d'une organisation moderne de l'Islam tels que Barakatallah, envisagent avec faveur la désignation d'un docteur de la loi ayant un ascendant religieux reconnu tel qu'Ahmed Çhérif, le chef de la congrégation des Senoussis.

D'accord avec ce dernier, Ibn Sa'oud, sultan du Nedjed et chef des Wahhabites, a repris à son compte l'idée hedjazienne d'un congrès musulman mondial qui s'ouvrirait cette année à la Mecque, sur son invitation.

LOUIS MASSIGNON.

APPENDICE I

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'ÉVOLUTION DU CALIFAT

632-661. — Période (élective) médinoise : les quatre califes orthodoxes (*râchidoûn*).

661-750. — Califat héréditaire (sunnite) à Damas (*Omayyades*).
750-1258. — Califat héréditaire (sunnite) à Bagdad (*'Abbâsides*).
928-1031 : Anticalifat (sunnite) à Cordoue (*Omayyades*).
909-1171 : Anticalifat (ismachen) en Tunisie et en Égypte (*Fâtimites*).
945-1055 : Usurpation du pouvoir temporel, à Bagdad, par la dynastie shî'ite des « shâhânshâh » *Bouayhides* (iraniens).
1055-1258 : Les califes de Bagdad recuperent petit à petit leur pouvoir temporel, usurpé au début par les « sultans » *Saldjoûqides* (turcs).
1258. — Les Mongols (païens) détruisent le califat de Bagdad.

1261-1543. — Restauration factice d'un califat *'abbâside* héréditaire au Caire par les soins des « sultans » Mamelouks, pour la légitimation morale de leur pouvoir.

Certains sultans étrangers demandent à ces califes l'investiture temporelle : ceux de Dehli (XIVe-XVIe s.), Shirâz (XIVe s.), Bayezid Ier, l'ottoman, d'Andrinople, en 1394.

Divers anticalifes surgissent momentanément, à Tunis et à Samarqand.

1517. — Le « sultan » (ou « hunkiâr ») ottoman Selim Ier, conquérant de l'Égypte, est reconnu comme « Serviteur des Lieux Saints » par le chérif de la Mecque.

Graduellement, sans qu'il y ait eu cession ni usurpation formelles, les sultans ottomans tendent à être considérés comme « califes » ; ils n'en prennent officiellement le titre qu'à partir de 1774 (et 1876).

1857. — Leurs seuls rivaux, les *Grands Mogols* de l'Inde disparaissant, le gouvernement britannique obtient du califat ottoman un firman qu'il fait lire dans les mosquées de l'Inde, recommandant le calme.

1922. — 1er novembre : la Grande Assemblée Nationale de Turquie enlève au sultan-calife ottoman tout pouvoir temporel.

1924. — 3 mars : elle supprime le califat.

APPENDICE II

LA LÉGITIMITÉ DES QUATRE PREMIERS CALIFES

Tout autant que la légitimité du défunt califat ottoman[1], la légitimité des quatre premiers califes est sujette à des objections historiques graves. Il est bon de les résumer ici, puisque les musulmans d'aujourd'hui adhèrent fortement à cette thèse, qui les console, et qui les fait aspirer à une réforme radicale de l'Islam les ramenant à ses origines.

Selon eux, les quatre premiers califes, Aboû Bakr (632-634), 'Omar (634-644), 'Othmân (644-656) et 'Alî (656-661), ont été légalement placés, par désignation régulière, à la tête de la communauté ; leur ordre de succession coïncide avec leur *ordre de préséllence* morale : c'est là le seul véritable califat, « l'âge d'or de l'Islam », qui cesse avec la première génération musulmane.

En réalité, *Aboû Bakr*, le premier calife, dut son élection, non pas à une recommandation *in extremis* du Prophète, mais à un coup de surprise, combiné par 'Omar et le parti mécquois, contre Sa'd-ibn-'Obâda, candidat des médinois.

'Omar, le second (qui prit le titre d'« émir des croyants »), a bien été désigné par aboû Bakr, après s'être successivement choisi comme héritier, abou 'Obâda, Mo'âdh, puis Ibn 'Awf. 'Omar laissa le pouvoir au choix d'un conseil de cinq électeurs ; ils élurent 'Othmân, contre 'Alî.

1. Voir *Revue des Sciences Politiques*, 15 juin 1920, p. 457.

Enfin, quand *'Othmân*, le troisième, périt, victime d'un soulèvement général, dû à son népotisme pour les Omayyades, le quatrième calife, *'Ali* prit le pouvoir dans des conditions singulières. Ses partisans, les *shî'ites* ou légitimistes, considérant qu'il avait été institué par le Prophète, dès 630 (cérémonie du *ghadîr Khomm*) comme son seul héritier légitime; il avait d'abord refusé de reconnaître Aboû Bakr, puis il s'était rallié, sans faire suffisamment valoir ses droits. Enfin son élection, tardive, fut irrégulièrement obtenue, grâce à la présence armée des assassins de son prédécesseur.

Cinq années de guerre civile s'ensuivirent, où 'Ali, abandonné successivement par certains compagnons du Prophète (guerre dite du « Chameau »), et par les vieux musulmans rigoristes (*Khâredjites*), — fut vaincu par les vengeurs d'*'Othmân*, les *Omayyades*, qui triomphèrent en 661 avec Mo'awiya.

Depuis treize cents ans, les musulmans *shî'ites* condamnent la mémoire des trois premiers califes, qui ont « usurpé » la place destinée à 'Ali; et les musulmans *kharidjites* condamnent la mémoire du troisième et du quatrième, pour les dissensions qu'ils ont provoquées dans la Communauté. Enfin, parmi les *sunnites*, qui sont la grande majorité, l'accord fut long à se faire; certains donnant la précellence à 'Ali (seul ou *ex æquo* avec Aboû Bakr), d'autres à 'Omar ou même à 'Othmân. La théorie classique, qui place Aboû Bakr en tête, et fait coïncider l'ordre de précellence avec la succession chronologique, n'apparaît que vers l'an 725, en Basse-Mésopotamie, à Basra, chez quelques pieux sunnites (disciples de Hasan Basri, Aboû Qolâba et Ibn Sirin). Ce sont les quatre fondateurs du parti des *ahl-al-sonna wal djamâ'a* : Sikhtiyâni († 748), Teimi, Ibn 'Obeid et Ibn 'Awn († 768). Leur parti interdit de « lire, copier ou réunir des récits » sur les discussions survenues entre Compagnons du Prophète durant les années 656-661. Et c'est cette consigne, observée spécialement par les rites *malékite* et *hanbalite*, qui a permis l'éclosion de la théorie « de l'âge d'or » des quatre premiers califes.

LE « CABINET DE GUERRE » ANGLAIS

1916-1919

La guerre sans précédent qui vient de bouleverser l'Europe a jeté dans les institutions gouvernementales un trouble profond. Le pouvoir exécutif de la plupart des États belligérants a dû s'adapter au régime nouveau de la Nation armée dans son organisation intérieure aussi bien que dans ses rapports avec le Parlement et avec les simples citoyens. D'autres nations ont ressenti ces phénomènes après coup, comme des conséquences de l'après-guerre. Partout ils se sont produits à un moment et sous une forme quelconques : en France aussi bien qu'en Angleterre, en Russie, en Allemagne, en Italie et en Turquie, plus récemment enfin, en Espagne.

Mais c'est chez les peuples où le régime parlementaire a déjà de profondes racines, comme en France et en Grande-Bretagne, que ces déformations sont le plus intéressantes à noter, parce qu'on peut, sans crainte d'erreur, les attribuer à la cause qui vient d'être signalée, alors qu'ailleurs d'autres circonstances sont, en même temps, entrées en jeu.

L'étude de ce problème du gouvernement de guerre ne présente pas seulement un intérêt historique. Elle comporte un profit pratique.

En effet, on doit considérer comme acquis qu'en cas de conflit, les plans de mobilisation ne devront pas se limiter comme jadis, à des mesures d'ordre militaire. Un grand nombre d'autres mesures d'ordre économique, administratif, judiciaire et même *constitutionnel* devront compléter les premières. Il serait préferable de les prévoir toutes, les unes comme les autres, dès le temps de paix, plutôt que de se laisser surprendre par les événements et de s'exposer à des improvisations hâtives et parfois défectueuses.

Quel que soit l'avenir, pacifique ou troublé, une étude complète des gouvernements de guerre pendant le conflit mondial est donc de

quelque utilité. Notre modeste tâche se bornera à exposer brièvement l'un des aspects de ce grave problème, l'expérience de l'Angleterre de 1916 à 1919 : Comment, dans ce pays, a été réalisée, sous l'impulsion d'un homme d'État, Mr. Lloyd George, cette adaptation des institutions constitutionnelles aux nécessités de la guerre; quelles réactions ces changements profonds ont produites dans la vie politique d'Outre-Manche; quelle valeur on peut leur attribuer du point de vue juridique; quelles survivances enfin de ce régime provisoire demeurent à l'heure présente dans l'organisation des pouvoirs, et tendent à s'aggréger définitivement au cortège de coutumes et d'usages traditionnels qui forment la constitution anglaise.

I. — Organisation du Cabinet de Guerre anglais.

Au début de décembre 1916, M. Lloyd George devint Premier Ministre, à la suite d'une crise politique dont les prodromes remontaient jusqu'aux premiers mois de l'année 1915.

Nul n'était plus apte que cet homme d'État à opérer les changements radicaux dont Mr. Asquith, son prédécesseur, n'avait réalisé qu'une très insuffisante ébauche dans son « War Committee » de 1915, et qui devaient permettre au gouvernement anglais de poursuivre la guerre à outrance de 1917 jusqu'à l'armistice. L'expérience d'une carrière politique déjà longue, dont les sept dernières années s'étaient écoulées dans le Cabinet Asquith, lui permettait de discerner les besoins du pays. Or dès la fin de l'année 1916, en présence de la situation critique de l'Angleterre et de ses alliés, le Parlement, la presse et l'opinion publique avaient été unanimes à réclamer une politique nouvelle. La souplesse bien connue de Mr. Lloyd George l'amena à se faire l'interprète de ces vœux.

Le plan qu'il mit en œuvre consistait essentiellement à confier la conduite suprême de la guerre à un directoire de cinq membres, le « War Cabinet ». Afin de décharger Mr. Lloyd George et ses collaborateurs immédiats de toute préoccupation étrangère à leur tâche essentielle, la besogne purement administrative qui, en temps de paix, absorbait le plus clair du temps des ministres membres du Cabinet, serait dévolue à des techniciens recrutés à raison de leurs capacités, soit dans le Parlement, soit parmi les fonctionnaires,

soit même dans le monde des affaires. La décentralisation de l'administration serait poussée à son extrême limite par une extension du nombre et du rôle des comités spéciaux, dont quelques-uns avaient été créés au cours des deux premières années de la guerre, et qui étaient cantonnés dans l'étude de certains problèmes définis.

Pour la coordination des rouages si nombreux de cette nouvelle machine gouvernementale, il fallait organiser une véritable *agence de liaison* qui servirait d'intermédiaire d'une part entre le directoire et les services ministériels, et d'autre part entre les différents services et comités. Ce fut le rôle confié au « Secrétariat du Cabinet de guerre ».

Enfin pour couronner l'édifice, Mr. Lloyd George réalisa une innovation plus hardie que toutes les autres, et qui devait avoir une portée incalculable pour l'avenir. Il associa directement les gouvernements des Dominions et de l'Inde à la conduite des opérations de guerre au moyen d'un « Cabinet impérial de Guerre », embryon d'exécutif impérial qui réunit, dès le mois de mars 1917, et un certain nombre de fois jusqu'à la signature de la paix, les premiers ministres et plusieurs ministres du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terre-Neuve, ainsi que deux représentants de l'Inde.

Quel a été le rôle respectif de ces différents organes et, d'une manière générale, comment a fonctionné pratiquement le gouvernement de Mr. Lloyd George? c'est ce qu'il est très difficile de déterminer à cause de la rareté des renseignements publiés jusqu'à ce jour[1] sur cette intéressante question.

Le Cabinet de Guerre proprement dit semble avoir assumé une tâche considérable.

Tout d'abord il s'occupait des grands problèmes de la guerre : direction générale des opérations militaires, négociations diplomatiques, ravitaillement, recrutement, munitions, etc. La discussion avait lieu, chaque fois, suivant un ordre du jour arrêté la veille. Ministres, fonctionnaires, techniciens, mandés à l'avance ou même sur-le-champ, par téléphone, étaient appelés en séance, au moment opportun, pour renseigner le War Cabinet sur différentes questions,

1. Cf. Les deux *War Cabinet Reports* de 1917 et 1918 (H. M. S. O. 1918 cd. 9075, et 1919 cmd. 325).

et, au besoin, pour donner leur avis. Après quoi, ils se retiraient.

Un grand nombre de questions secondaires étaient également soumises par les ministres à la décision du War Cabinet. Le plus souvent on déléguait à l'un ou l'autre des membres du directoire le soin d'étudier telle ou telle affaire en s'entourant des conseils d'un comité compétent. Tantôt il devait soumettre les résultats de son enquête à ses collègues pour mettre le Cabinet en mesure de juger, tantôt il avait mission de trancher la question avec pleins pouvoirs.

Grâce à cette organisation ingénieuse, le Cabinet de Guerre liquidait en peu de temps nombre d'affaires importantes. Il était d'ailleurs obligé de siéger quotidiennement et même, exceptionnellement, deux fois par jour. Les séances avaient généralement lieu au nº 10, Downing Street, le matin, à l'heure du breakfast ou vers 11 heures. Le système fonctionna de la sorte à plein rendement pendant les années 1917, 1918 et 1919.

Quelle que fût l'ardeur de Mr. Lloyd George et des hommes d'État qui le secondaient, ils n'auraient pu soutenir pendant si longtemps un tel effort, s'ils n'avaient été secondés par un organisme agencé à cet effet, le Secrétariat du Cabinet de Guerre.

L'idée de charger un fonctionnaire de noter les décisions les plus importantes du gouvernement au fur et à mesure de leur élaboration n'était pas absolument nouvelle. Le Comité de Défense Impériale avant la guerre, puis le « War Committee » du Cabinet Asquith qui était, en quelque sorte, l'extension du premier, avaient un secrétaire permanent. Mais Mr. Lloyd George sut tirer un merveilleux parti de cette institution embryonnaire. C'est ainsi que le secrétaire du War Cabinet fut chargé, non seulement de sténographier les délibérations du War Cabinet auxquelles il assistait toujours, mais de transmettre les décisions qu'il avait ainsi relevées aux agents d'exécution, ministres ou services. En retour il recevait et il rapportait au Cabinet les desiderata des services ou les documents dont Mr. Lloyd George et ses collègues avaient besoin pour éclairer leur religion sur certaines affaires [1].

Ce rôle d'agent de liaison entre le directoire suprême et les innombrables cellules de l'administration centrale donna au Secrétariat du

1. Hansard, *Ch. des Com.*, 13 juin 1922.

Cabinet de Guerre une importance capitale, qu'il est aisé de mesurer d'après l'accroissement rapide de son personnel et des frais supportés par le Trésor du chef de cet organisme.

De 36 fonctionnaires en 1917, on passe à 98 en 1918 et 136 en 1920 et 1921, tandis que les crédits ouverts au budget au titre du Secrétariat (personnel et matériel) s'élevaient à 13,964 livres pour l'exercice 1918-1919, 19,000 livres en 1918-1919, 35,535 livres en 1920-1921, 41,000 livres en 1921-1922.

Il est bon de noter en passant que, contrairement à la tendance qui a prévalu en France sous couleur d'économies, et qui aboutissait à la réduction ou à la suppression des cadres à l'intérieur du pays, en Angleterre, on ne craignait pas, pour assurer l'ordre, la rapidité d'exécution, le contrôle, de renforcer ces cadres, et de donner aux agents des appointements qui assuraient un recrutement sérieux. C'est ainsi que le traitement du secrétaire général Sir Maurice Hankey a varié de 1,500 à 3,000 livres de 1917 à 1922; les secrétaires adjoints ont touché de 650 à 1,500 livres.

Grâce à cette organisation, l'officine du n° 2, Whitehall Gardens fut, durant toute la guerre et même longtemps après l'armistice, une ruche bourdonnante. Si le War Cabinet était le cerveau où s'élaborait la conduite de la guerre, le Secrétariat constituait le système nerveux qui transmettait les impulsions.

Il arriva parfois que cette activité fébrile se manifesta d'une manière intempestive. Des ministres se plaignirent qu'on ne les consultât plus dans certaines affaires importantes, soit que, par excès de zèle, le Secrétariat crût bien faire en fournissant directement au Cabinet les renseignements dont il avait besoin, soit que Mr. Lloyd George trouvât plus expédient de confier certaines affaires délicates à des agents particulièrement entraînés, à la fois plus dociles et plus prompts que les bureaux.

On en vint encore à adjoindre, d'abord à titre provisoire, puis d'une manière permanente, au Secrétariat du Cabinet de Guerre, certains personnages qui ne s'occupaient pas du travail administratif, mais qui avaient pour tâche de donner au directoire des conseils techniques sur certaines questions de leur compétence. Le plus fameux de ces « experts » du Secrétariat fut le lieutenant-colonel Sir Mark Sykes, membre du Parlement, qui fut chargé

pendant toute la guerre des affaires d'Asie Mineure, du Levant et de Mésopotamie [1].

Les départements ministériels, tenus à l'écart de problèmes importants, se sont plaints amèrement de cette situation fausse [2].

Bien d'autres griefs ont été énoncés contre le Secrétariat. On l'a dépeint comme une officine employée par Mr. Lloyd George à l'exécution de ses plans politiques. Mais il semble que les journalistes en quête de scandales qui ont lancé cette accusation aient créé une grave confusion entre le Secrétariat du Cabinet de Guerre, dont il vient d'être parlé, et un autre organisme presque inconnu, même du public anglais, le « Secrétariat du Premier Ministre ».

Mr. Lloyd George avait en effet auprès de lui un certain nombre d'hommes de confiance qui l'assistaient à tout instant et qui étaient chargés par lui de certaines missions délicates dont ils se sont certainement acquittés avec un zèle des plus louables [3]. Mais il ne faut pas confondre avec le Secrétariat du Cabinet de Guerre ce Secrétariat du Premier Ministre, plus connu sous le nom de « Kinder garten », parce qu'il était logé dans des baraques en bois, dans la cour intérieure du n° 10 de Downing Street, et qui ne comprit jamais plus de cinq membres, assistés de quelques employés de bureau.

On peut discuter le rôle du Secrétariat du Cabinet de Guerre. Mais, quelles que soient les critiques qui ont été élevées contre lui, si l'on considère les circonstances tragiques du temps de guerre et les complications infinies des problèmes que le gouvernement anglais a dû résoudre aussitôt après l'armistice, on comprend la nécessité des méthodes nouvelles instaurées par Mr. Lloyd George. Elles ne sont qu'une application de la formule: Agir au plus vite et pour le mieux.

D'ailleurs toutes ces initiatives hardies étaient favorablement accueillies par le peuple anglais et même par la majorité libérale de la Chambre des Communes, lasse de la temporisation désastreuse de Mr. Asquith. Seuls quelques parlementaires plus intransigeants opposèrent aux mesures prises dans l'intérêt de la Défense

1. *Vie de Sir Mark Sykes*, par Shane Leslie, Londres, 1923.
2. Hansard (*Com.*), 13 juin 1922.
3. L'un des membres les plus influents du secrétariat privé de Mr. Lloyd George a été le Pr W. G. S. Adams, d'Oxford. Souhaitons qu'un jour ou l'autre cet universitaire éminent révèle quelques-uns des traits qui nous permettraient de mieux connaître le fonctionnement de ce Secrétariat personnel du Premier Ministre.

Nationale un grief d'illégalité qui ne trouva pas d'écho dans la masse de la nation.

Par contre la manière d'être du gouvernement, les allures du Premier Ministre fournirent aux journaux de l'opposition le thème de longs développements sur l'imminence d'une dictature, sur les dangers de retrouver en Lloyd George un nouveau Cromwell ou un nouveau Pitt, etc.

Il est certain que les relations du Premier Ministre avec ses collègues du « Cabinet de Guerre » (War Cabinet), et à plus forte raison avec les ministres techniciens, paraissent avoir été souvent établies de supérieur à inférieur, plutôt que sur le pied d'égalité; et ceci en dépit de la tradition ancienne, en vertu de laquelle le Premier n'est que « primus inter pares ».

Mr. Lloyd George devait cette prééminence à l'emprise très forte qu'il exerçait sur ses collègues du directoire suprême. Non pas que ceux-ci fussent les derniers venus. Mr. Bonar Law était un routier de la politique, plus ancien que Lloyd George; de plus, en tant que chef du parti unioniste, il jouissait d'un prestige considérable. Comment lui et plusieurs autres hommes d'État, venus des points les plus opposés de l'horizon politique, s'inclinaient-ils devant la volonté du Premier Ministre? Ils comprenaient sans doute la nécessité d'un commandement unique dans la guerre moderne, et par patriotisme ils évitaient d'embarrasser de discussions oiseuses les réunions quotidiennes de Downing Street.

D'autres facteurs jouaient également. Ceux qui ont connu Mr. Lloyd George, surtout à l'apogée de sa gloire, s'accordent à relever comme un des traits les plus saillants de cette personnalité curieuse, une sorte de magnétisme, de charme dans la parole qui fascinaient son entourage et désarmaient ses adversaires. Cette fascination s'est exercée jusque sur des hommes d'État étrangers (notamment le président Wilson, à son premier voyage en Angleterre). A l'intérieur du Cabinet de Guerre elle permettait à Mr. Lloyd George d'exercer une autorité presque sans bornes.

D'ailleurs cette influence morale était complétée par des moyens de pression énergique. La démission forcée semble avoir été la sanction normale des désaccords entre les membres du Cabinet de Guerre ou du Ministère et le Premier Ministre. Dans ce cas la victime

de cette exécution, tenue par le secret d'État, ne pouvait se défendre, ni saisir l'opinion publique ou le Parlement, des procédés souvent cavaliers employés contre elle. Le cas Henderson est un des plus typiques à cet égard. Mr. Arthur Henderson, leader travailliste [1] que Mr. Lloyd George avait fait entrer dans le directoire suprême avec le titre de ministre sans portefeuille, avait été chargé d'une mission diplomatique en Russie. Au retour, il s'arrêta à Stockholm et participa à la conférence pacifiste. Il ne sut pas y garder l'attitude reservée que lui commandait sa position officielle. Son maintien dans le War Cabinet devint impossible. Mais au lieu de tenter d'amener Mr. Henderson à donner sa démission, on lui signifia purement et simplement son *renvoi*. Pour se venger, Mr. Henderson enfreignant la règle sacro-sainte du secret des délibérations gouvernementales, n'hésita pas à saisir la Chambre des Communes de la façon dont il avait été traité. Dans un discours du 13 mai 1917 il raconta longuement comment, ayant été mandé à une réunion du Cabinet, on le fit attendre pendant une heure dans l'antichambre, pendant que ses collègues délibéraient sur son cas. Après quoi, une communication écrite lui fut apportée par un des ministres, sans qu'il fût admis à se justifier.

L'affaire fit scandale dans le Parlement. Mais, si l'on trouva anormale la façon dont Mr. Henderson avait été expulsé du gouvernement, on y jugea plus sévèrement encore l'attitude inadmissible de l'ex-ministre à Stockholm; et par-dessus tout on déplora qu'il se fût permis d'ouvrir un débat sur ce qui s'était passé dans le Cabinet et qui aurait dû rester secret.

Plusieurs cas de démissions forcées, et connues du public comme telles, quoique moins graves que celle-ci, se produisirent par la suite. Deux titulaires successifs du Secrétariat d'État pour l'Inde durent démissionner : l'un Mr. Austen Chamberlain, à cause des échecs militaires de la campagne de Mésopotamie, et l'autre Mr. E. S. Montagu pour avoir communiqué à la presse, prématurement et sans l'avis préalable du Cabinet de Guerre, un télégramme important du Vice-Roi de l'Inde. Ces exécutions n'avaient cependant qu'une importance relative, car il ne s'agissait que de simples « ministres

1. Membre du Cabinet Mac Donald (janvier 1924).

techniciens » (Business Ministers), c'est-à-dire de hauts fonctionnaires soumis à une discipline hiérarchique d'autant plus rigoureuse que l'on était en temps de guerre.

La façon dont Mr. Lloyd George traitait ses collègues est assurément peu conforme aux traditions du régime parlementaire. Mais il faut reconnaître que, si la discipline est la force principale des armées, elle n'est pas moins nécessaire aux nations armées dans la guerre moderne. La nécessité d'un commandement unique, fort, indiscuté, implique le droit de sanctionner énergiquement les moindres manquements à l'obéissance intégrale que le citoyen mobilisé, et à plus forte raison le ministre chargé d'une importante mission, doit à son chef. Des injustices à peu près inévitables ont pu résulter de cette toute-puissance déférée à un seul homme. On peut estimer aujourd'hui à tête reposée que Mr. Lloyd George s'est montré trop rigoureux à l'égard de tel ou tel de ses collègues. Mais on ne doit pas oublier les circonstances d'alors, ni l'excuse de la raison « de guerre ».

La toute-puissance de Mr. Lloyd George sur ses collègues ne se manifestait pas seulement aux yeux du public par les brusques renvois. La nomination et le choix des nouveaux membres du gouvernement, la distribution des fonctions entre ceux-ci, la création ou la suppression des postes, tout était laissé en fait à l'arbitraire du Premier Ministre. Il n'y eut pour ainsi dire pas de mois où quelque changement ne fût révélé par les listes du personnel gouvernemental publiées en tête du *Hansard*. La désignation des nouveaux ministres causait parfois quelque surprise. On voyait confier des portefeuilles ministériels à des hommes nouveaux, choisis pour leurs connaissances techniques, mais complètement ignorants de la politique. Que dire de la nomination comme membre du « Cabinet de Guerre », directoire exécutif suprême de l'Angleterre, du général Smuts, Premier Ministre de la République Sud-Africaine, qui n'était ni membre du Parlement, ni citoyen anglais, ni même de race anglo-saxonne!

Enfin notons un dernier trait de l'absolutisme de M. Llyod George dans le War Cabinet, trait le plus surprenant peut-être du point de vue des droits du Parlement en matière de budget. Les traitements des ministres dépendaient de son autorité, comme les autres questions d'organisation intérieure. La Chambre des Communes conti-

nuait bien à voter sur la proposition du gouvernement des crédits affectés aux diverses fonctions ministérielles. Mais le Premier Ministre considérait cela comme une simple formalité; et, au lieu que les traitements fussent directement versés aux intéressés, tous ces crédits tombaient dans une sorte de caisse ou de fonds commun (pool), dont Mr. Lloyd George fixait ensuite une répartition équitable entre ses collègues. De la sorte on remédiait aux inégalités qui existaient autrefois (certains ministres ne touchaient qu'un salaire dérisoire, et certains titulaires de sinécures honorifiques recevaient des sommes hors de proportion avec leurs occupations). Cela permettait également de créer de nouveaux postes ministériels sans vote préalable du Parlement.

Le tableau qui vient d'être esquissé de l'organisation et du fonctionnement du gouvernement de Mr. Lloyd George serait incomplet si l'on ne rappelait les répercussions que toutes ces mesures ont produites sur les trois grands facteurs de la vie politique d'Outre-Manche : le Parlement, la presse, l'opinion publique.

II. — Relations du War Cabinet avec le Parlement et le public anglais

Le renforcement de l'exécutif, nécessaire à l'organisation de la Nation armée dans la guerre moderne, entraîne inévitablement une diminution de l'activité du pouvoir législatif, sinon une éclipse passagère de sa suprématie.

On a reproché à M. Clemenceau d'avoir traité un peu cavalièrement, parfois, le Parlement. Mr. Lloyd George alla beaucoup plus loin que lui dans cette voie. Il parvint à s'affranchir presque complètement du contrôle parlementaire, et à réduire considérablement le rôle de la Chambre des Communes dans la gestion des affaires publiques, pendant la durée de la guerre et même dans les années qui suivirent.

La première mesure qu'il prit dans cet ordre d'idées, est significative. Au lieu de remplir, suivant un usage traditionnel, le rôle de chef de la majorité, dans la Chambre des Communes, le Premier Ministre se déchargea de cette fonction absorbante sur l'un de ses collègues du Cabinet de Guerre, Mr. Bonar Law. Celui-ci, suivant

les paroles mêmes de Lloyd George, « monterait la garde à la porte du Cabinet de Guerre », le défendrait contre les attaques dont ses initiatives pourraient être l'objet de la part des députés et permettrait à ses collègues, débarrassés de tout souci parlementaire, de se consacrer uniquement aux affaires gouvernementales. Cette initiative fut assez mal accueillie par l'ensemble du Parlement. Malgré sa bonne volonté, Mr. Bonar Law, tant du fait de sa position subordonnée dans le Cabinet de Guerre que par suite de son caractère personnel, ne parvint pas à retenir cette autorité, qui fait du Leader anglais le pivot du travail parlementaire. Il eut beau supplier qu'on le considérât comme pleinement responsable, vis-à-vis de la Chambre des Communes, des faits et gestes du Cabinet de Guerre, les députés se refusèrent à voir en lui un véritable « Vice-Premier Ministre » (deputy Prime Minister), et ne le considérèrent que comme le « factionnaire » chargé de préserver le Cabinet contre les attaques intempestives. On lui refusait même compétence pour faire des déclarations personnelles ou répondre à des questions orales sur la politique générale, par exemple pour exposer la situation militaire ou diplomatique. On savait que son assiduité aux séances de la Chambre l'empêchait de participer d'une manière effective à la besogne du Cabinet de Guerre. Dans ces conditions, on eût préféré que le Premier Ministre, ou tout au moins un membre actif du War Cabinet, vînt donner les informations de première main que le Parlement se croyait fondé à réclamer.

Mais le Premier Ministre semblait mettre un point d'honneur à franchir le moins souvent possible le seuil de Westminster. C'est ainsi qu'il causa un véritable scandale, dès le début de son Ministère, en n'assistant ni à la séance d'ouverture du Parlement, ni au débat sur la réponse au discours du trône. Cette absence, que ne semblait guère justifier la besogne du Gouvernement, fut qualifiée d'« outrage prémédité à la dignité du Parlement » et souleva d'amères protestations.

Néanmoins, M. Lloyd George ne franchit jamais le seuil de Westminster plus d'une fois par mois, au cours des années 1917, 1918 et 1919. Parfois même il resta un trimestre entier sans y paraître. Il se présenta devant la Chambre, par exemple, pour obtenir l'adoption d'une mesure législative qu'il tenait essentiellement à voir

votée (création de nouveaux ministères, réformes sociales, etc.).

Mais la plupart du temps les apparitions de Mr. Lloyd George avaient un but psychologique. Il attendait le moment opportun pour remonter le moral du Parlement, calmer les mécontents, rallier les hésitants. Il avait une entière confiance dans l'extraordinaire ascendant qu'il possédait sur la Chambre; et il lui suffisait d'intervenir à temps pour ressaisir son autorité vacillante et consolider sa popularité par l'un de ces discours vibrants dont son imagination et sa sensibilité celtiques lui fournissaient à tout moment l'inspiration, et dont les événements pathétiques de la guerre ou les tractations mystérieuses des négociations de paix lui donnaient le thème occasionnel. D'ailleurs, quand Mr. Lloyd George faisait au députés la grâce de paraître dans leurs bancs, il ne demeurait que juste le temps nécessaire pour prononcer le discours qu'on attendait de lui. Il arrivait dans la salle des séances quelques instants seulement avant que l'ordre du jour ne l'appelât à prendre la parole. Il la quittait aussitôt sa déclaration terminée, sans donner aux interpellateurs l'occasion de le questionner.

Ce mépris affiché pour les joutes oratoires traditionnelles du Parlement eut le don d'exaspérer au dernier point les députés de l'opposition, dont les discours virulents tombaient dans le vide. Ajoutons que les déclarations longtemps attendues du Premier Ministre étaient loin de satisfaire même la légitime curiosité de ses partisans. Les députés eurent l'impression qu'ils étaient traités en quantité négligeable et que le Premier Ministre échappait complètement à leur contrôle. Les protestations contre cet état de choses furent nombreuses et souvent véhémentes. Mais invariablement le fidèle « factionnaire », Mr. Bonar Law, qui subissait ces orages, calmait les fougueux orateurs en invoquant l'argument de nécessité. Quand cela ne suffisait pas, il posait alors, comme l'on dit en France, « la question de confiance »: « Le Premier Ministre, disait-il, ne répondra en personne aux interpellations que si le système instauré par lui était mis en question; et si la Chambre des Communes déclarait désapprouver l'organisation du War Cabinet, ce serait sa fin, car on ne l'amendera pas. » Cela suffisait à ramener le calme dans une

1. 7-12-13-15 février 1917. *Hansard*, 90 H. C. deb. 37-367-464-926.

assemblée où, à la différence de ce qui se passe en France, et de ce qui s'y passait même pendant la guerre, la discipline des partis s'oppose à ces coups de théâtre qui décident brusquement de l'existence d'un ministère.

Mais il n'y a pas que l'absentéisme systématique du Premier Ministre qui ait donné lieu à critiques. A l'exception de Mr. Bonar Law, leader des Communes et de lord Curzon qui remplissait les fonctions de leader de la Chambre des Lords, les autres membres du War Cabinet n'assistaient pas plus que Lloyd George aux séances. A défaut d'une statistique en règle qu'il est malheureusement impossible d'établir, on peut noter qu'au cours de l'année 1918, Mr. Barnes, ministre sans portefeuille, membre du Cabinet de Guerre, n'a pris la parole que *7 fois*. Ses interventions étaient d'ailleurs aussi courtes que peu nombreuses (un certain nombre n'étant que des réponses à des questions orales) et ne correspondaient certainement pas au rôle important que jouait dans le gouvernement ce spécialiste des questions ouvrières, qui avait pris la place du leader travailliste Henderson.

Aussi typique est l'exemple du jeune et actif Austen Chamberlain — parlementaire d'origine, plus que personne — qui, malgré sa compétence en matière de finances et d'administration, ne prit la parole que *15 fois* au courant de cette année 1918.

Quant aux autres ministres, aux « ministres des affaires courantes » (Business Ministers), il n'est rien moins qu'étonnant qu'ils se soient systématiquement abstenus de paraître au Parlement.

Mr. Lloyd George leur avait enjoint de se cantonner exclusivement dans leur besogne administrative. Qu'auraient-ils donc été faire à Westminster, où ils auraient été en butte à de continuelles rebuffades de la part des députés mécontents?

D'ailleurs un grand nombre de ces ministres ne pouvaient même pas entrer dans l'enceinte du Parlement. Non seulement il y avait parmi eux une proportion inusitée de membres de la Chambre des Lords, mais plusieurs n'avaient de siège dans aucune des deux Chambres, tout au moins au moment de leur entrée dans le Gouvernement. De simples fonctionnaires ou même des industriels furent appelés soudainement à prendre les portefeuilles du Commerce, des Postes, de l'Amirauté. Le nouveau ministère de l'Armement naval

fut confié à un armateur. Le nouveau ministère de l'Air fut confié à un industriel. Certains de ces hommes nouveaux entrèrent d'une façon ou d'une autre au Parlement : on trouva des sièges aux Communes pour trois d'entre eux. On éleva à la pairie le ministre de l'Air, Sir W. Weir. Mais plusieurs ne firent partie d'aucune Chambre, soit qu'on n'eût pas réussi à les y faire entrer, soit qu'ils eussent négligé de leur plein gré ou sur l'invitation du Premier Ministre, de solliciter leur admission.

C'est ainsi qu'à une question posée à son sujet à la Chambre des Communes, le contrôleur de l'armement naval, sir J. P. Maclay faisait répondre par le leader Bonar Law « qu'il n'avait pas l'intention de solliciter un siège de député, parce qu'il pouvait mieux occuper son temps en dehors du Parlement [1] ».

Cette réponse catégorique vaut bien celle que le général Smuts fit donner en des circonstances analogues, refusant de prendre un siège au Parlement, « parce que des objections personnelles » l'empêchaient de se soumettre à la règle commune ».

Un autre cas significatif est celui de Mr. S. H. Lever, secrétaire financier du Trésor, qui, durant toute la guerre, resta en dehors de la Chambre des Communes.

Si les ministres ne pouvaient assister aux séances du Parlement, ils auraient dû y être représentés par des « secrétaires parlementaires ». Mais ceux-ci, bien qu'ils n'eussent d'autre raison d'être que de se tenir constamment à Westminster, se dispensaient fréquemment d'y paraître.

Les résultats pratiques de cette absence habituelle du Premier Ministre, des membres du Cabinet de Guerre, et des ministres techniciens doivent être notés avec soin.

Tout d'abord le gouvernement ne fut plus, en fait, représenté même dans les débats importants. On déniait au leader Bonar Law cette faculté. Parfois on voyait au banc gouvernemental deux ou trois membres du Ministère, titulaires de postes peu importants, par exemple l'Attorney général ou le Chancelier du duché de Lancastre. Des crédits considérables furent souvent votés sans qu'aucun représentant de la Trésorerie ou des ministères intéressés fussent présents.

1. Chambre des Communes, 15 décembre 1916, *Hansard*, 99-1119.

D'autre part, en l'absence du gouvernement, les débats de la Chambre des Communes perdaient beaucoup de leur intérêt. Les orateurs de l'opposition ne parvenaient pas à animer les séances, d'autant que la minorité ne comprenait guère, outre les travaillistes, que l'aile gauche des libéraux intransigeants groupés autour de Mr. Asquith et de quelques-uns de ses lieutenants. Tout le reste, conservateurs et nationaux libéraux, constituait la « Coalition », masse qui votait avec ensemble et discipline tous les bills présentés par le gouvernement.

D'ailleurs un grand nombre d'entre eux étaient des « Benchmen », des « ministériels », pourvus d'une fonction quelconque, souvent honorifique, dans le gouvernement hypertrophié. D'autres étaient devenus les hommes-liges de Lloyd George grâce aux nombreuses distributions d'honneurs que celui-ci faisait périodiquement.

Cette pratique du « patronage » eut pour principal résultat de donner à la « party machine » un caractère très original. Au lieu d'être fondée sur des conceptions politiques arrêtées, ce qui était impossible du fait de la conjonction des libéraux et des conservateurs, la Coalition était fondée sur une véritable vassalité administrative. Sans même prendre en considération les graves accusations de corruption qui ont été lancées par les ennemis de Mr. Lloyd George, il est aisé de constater que de ces rapports étranges entre le Premier Ministre et les politiciens de Westminster il résulta un abaissement de dignité du Parlement.

Ce trait et ceux qui ont été énumérés précédemment constituent à n'en pas douter les signes certains d'une éclipse sensible de l'autorité du Parlement britannique pendant la guerre. Non seulement le Parlement ne pouvait plus tout faire « excepté changer un homme en femme », mais il ne jouissait plus dans le pays de ce respect quasi religieux qu'on avait accoutumé de lui porter.

Toutefois ce que le Parlement perdait en autorité n'était pas entièrement transféré au pouvoir exécutif : par un de ces mouvements de bascule dont l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre offre plus d'un exemple, deux autres facteurs de la vie politique d'Outre-Manche, jusque-là relégués au second plan, profitèrent de cette évolution. La presse et l'opinion publique entrèrent ainsi dans la nouvelle « machine gouvernementale ».

Cette transformation fut particulièrement rapide et complète en ce qui concerne la presse.

Dès l'arrivée au pouvoir de Mr. Lloyd George, les rapports de fait les plus étroits ont existé entre lui-même et son entourage d'une part, et les personnalités du journalisme. Les informations que le Premier Ministre négligeait ou refusait de donner au Parlement sur la marche des opérations de guerre ou les affaires de l'intérieur, il semblait les livrer beaucoup plus volontiers aux « reporters » qui fréquemment étaient admis dans son bureau. En retour les journaux utilisaient ces informations pour raffermir le moral du public et consolider la confiance de la nation. M. Lloyd George sut tirer un admirable parti de l'interview. Il avait certains interviewers attitrés (notamment Mr. Harold Spender, devenu son biographe). Il pratiquait aussi l'interview collective et périodique.

Non seulement Mr. Lloyd George devint propriétaire de certains journaux (notamment la *Daily Chronicle*) et eut des intérêts dans d'autres, mais il gagna à sa cause par les moyens les plus divers un certain nombre des chefs de grands consortiums de presse. Lord Northcliffe et son frère Lord Rothermere, propriétaires du *Times*, du *Daily Mail*, de l'*Evening News*, etc., lord Beaverbrook et d'autres propriétaires de journaux entrèrent dans l'intimité du Premier Ministre. En échange des services qu'ils lui rendaient, en mettant à sa disposition les formidables organismes de presse qu'ils dirigeaient, Mr. Lloyd George les associa au gouvernement en leur confiant des postes ministériels ou administratifs. C'est ainsi que ord Rothermere devint président de l'Air Board jusqu'à la création du ministère de l'Air et resta par la suite dans le gouvernement à des titres divers.

Ces rapports officieux ne furent pas les seuls à exister entre la presse et le gouvernement.

La nécessité de rendre plus intense la propagande tant à l'extérieur qu'à l'intérieur amena la création de services spéciaux qui seraient chargés de conduire par des méthodes administratives cette besogne de plus en plus importante.

On eut ainsi un ministère de la Propagande (Ministry of Information) qui exerça surtout son action dans les Dominions et dans les Pays étrangers neutres ou ennemis. Il comprenait naturellement, en

plus des fonctionnaires, des journalistes de métier : c'est ainsi qu'à partir du 1er juin 1917, lord Rothermere fut attaché comme conseiller auprès de la « section d'Amérique et des Pays Britanniques d'outre-mer du ministère de la Propagande[1] ».

En outre, dans la plupart des grands départements ministériels, il y avait certains personnages appelés « agents de publicité gouvernementale » rémunérés sur les fonds du Trésor, qui étaient chargés de rédiger et de « placer » dans les principaux journaux des communiqués sur l'activité du Département auquel ils étaient attachés.

Grâce à ces différentes mesures, les unes officielles, la plupart officieuses, l'influence de la presse sur le gouvernement grandit, et alla jusqu'à sa participation effective à la direction des affaires publiques. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point les idées d'un Northcliffe furent mises en œuvre par Mr. Lloyd George ou si celui-ci fut vraiment prisonnier de ceux qui, normalement, n'auraient dû être que des intermédiaires entre le gouvernement et l'opinion publique. Mais on remarqua plus d'une fois que telle ou telle mesure importante avait été prise après une campagne menée dans quelque grand journal comme le *Daily Mail* ou le *Times*.

L'emprise de la presse sur le gouvernement ne fut pas sans inconvénients pour celui-ci. Mr. Lloyd George dut à plusieurs reprises secouer le joug : sa brouille retentissante avec lord Northcliffe en est un exemple. Néanmoins, jusqu'au bout, la presse resta véritablement ce que Mr. Lloyd George l'avait faite à la faveur de la guerre : un véritable instrument de gouvernement.

Il est vrai que de ce rouage formidable il avait un besoin impérieux pour atteindre le dernier facteur qui nous reste à observer et non le moindre de la vie politique de l'Angleterre, l'opinion publique.

La forme principale que revêtirent les relations du gouvernement avec l'opinion publique fut celle de grandes réunions publiques, où, devant un auditoire de fonctionnaires, d'hommes politiques, d'hommes d'affaires, et même d'ouvriers, Mr. Lloyd George aimait à prononcer de grands discours-programmes dans ce style vibrant et imagé, propre à enthousiasmer les foules, qui caractérise son éloquence. Il se sentait plus à son aise dans ces milieux populaires qui lui

1 *Hansard*, 2 juillet 1917.

rappelaient les débuts agités de sa carrière que dans la salle solennelle de Westminster. Aussi les députés étaient-ils réduits à constater mélancoliquement que le Premier Ministre, qui n'avait pas le temps de venir à la Chambre, avait le loisir de haranguer la nation du haut d'une tribune de réunion publique.

D'autres procédés furent également employés par Mr. Lloyd George pour maintenir le contact entre lui et l'opinion. Lorsqu'il avait une décision particulièrement grave à prendre, il consultait volontiers les représentants qualifiés de certaines catégories de citoyens, industriels, commerçants, armateurs, etc. Parfois ces groupements venaient d'eux-mêmes le trouver pour le consulter ou lui offrir leur concours. Ils étaient toujours accueillis avec bonne grâce. Généralement le Premier Ministre évoquait devant lui les nombreux conflits du travail qui s'élevèrent sous son ministère; il recevait des délégations des Trade Unions ainsi que des syndicats patronaux et, secondé par certains de ses collaborateurs, il cherchait à régler les questions en litige [1].

Enfin un dernier procédé, plus grandiose que tous les autres, devait permettre à Mr. Lloyd George d'associer véritablement l'opinion publique, le peuple tout entier, à l'élaboration des grandes lignes de la politique du gouvernement. La dissolution telle qu'elle fut pratiquée par Mr. Lloyd George en 1918 équivalait à la fois à un referendum et même à une sorte de plébiscite. Les fameuses élections « khaki » se firent aux cris de « Hang the Kaiser » : en fait, le nom de Mr. Lloyd George fut la véritable « plateforme », à tel point que les journaux, en proclamant les résultats de tel ou tel scrutin, insistaient peu sur le fait que le candidat était conservateur, libéral ou travailliste, mais notaient surtout s'il était partisan ou adversaire de Mr. Lloyd George.

Cet appel direct à l'opinion publique, qui réagissait fortement sur la vie du Parlement, donna au peuple anglais une influence politique considérable.

1. Cf. notamment l'affaire des grèves de 1919 (*Times*, 27 sept. 1919, 21 oct. 1919, etc.).

III. — Le Cabinet de Guerre et la constitution britannique.

Après avoir décrit sommairement l'organisation du gouvernement de guerre de l'Angleterre, son fonctionnement pratique, et les principales conséquences que ces changements ont entraînées dans la vie politique, la question se pose de savoir quelle valeur peut être attribuée, du point de vue juridique, à toutes ces innovations, et aussi quelle place ces importants événements occuperont dans l'histoire de l'Empire britannique.

Qu'il y ait eu de profondes innovations c'est ce qu'il est à peine besoin de noter : l'organisation traditionnelle du Cabinet anglais est trop connue pour que l'exposé des différentes mesures dues à l'esprit inventif de Mr. Lloyd George doive être complété par un parallèle entre le nouveau gouvernement et l'ancien. On se bornera à relever les principales règles gouvernementales qui furent mises en échec : la hiérarchisation des organes du gouvernement, la spécialisation des fonctions de ses différents membres ruinaient le principe de la responsabilité collective devant le Parlement. Le secret absolu des délibérations du Cabinet était aboli par l'introduction de fonctionnaires permanents chargés de rédiger des comptes rendus. Une responsabilité différente était attribuée au Cabinet de Guerre et aux ministres. Ces derniers semblaient même à peu près complètement soustraits au contrôle de la Chambre des Communes : ils n'étaient guère justiciables que du Premier Ministre et de son directoire qui les nommaient et les révoquaient *ad nutum*. Quant au War Cabinet lui-même son statut constitutionnel n'était guère moins équivoque. Théoriquement il continuait d'être soumis au contrôle de la Chambre des Communes : en fait la solide organisation de la Coalition rendait Mr. Lloyd George à peu près inamovible. Ses collègues ne jouissaient pas du même privilège à l'égard de leur chef qui, à soi seul, était plus puissant qu'eux tous réunis. Autrefois un membre ne démissionnait seul que s'il était en désaccord avec la majorité des membres du Cabinet : il suffisait dans le Cabinet de Guerre, de la volonté de Mr. Lloyd George pour opérer de tels changements. Cette place à part que le Premier Ministre occupait dans le gouvernement était une grave atteinte à la règle de l'égalité de

tous les membres : d'après les écrivains les plus autorisés, le Premier Ministre n'est que « primus inter pares ». La ligne de conduite suivie par Mr. Lloyd George tendait à en faire un véritable superministre, à ce point que certains de ses adversaires l'accusèrent de viser à s'arroger les pouvoirs dont dispose le Président de la République aux États-Unis.

Sans prendre en considération des griefs certainement exagérés — car il ne semble pas que Mr. Lloyd George ait eu ces rêves de dictature mussolinienne, avant la lettre, que certains lui ont prêtés, — on peut se demander si ces atteintes à des règles fondamentales du « gouvernement de Cabinet » ne constituaient pas des illégalités.

La constitution anglaise est un ensemble d'usages et de coutumes. Les origines de l'institution du Cabinet lui-même ne sont rien moins que précises. Ce qui importe surtout pour les Anglais c'est l' « esprit » de leur constitution. Les rouages en eux-mêmes n'ont pas de valeur absolue : la « commodité d'usage », qui est, d'après Anson, le critérium de leur valeur pratique, ne s'oppose pas à ce qu'on les adapte aux circonstances exceptionnelles qui en dérangent le fonctionnement normal. La seule chose qui importe est de sauvegarder l'esprit de la constitution ou tout au moins d'y porter les moindres atteintes et de revenir à la normale dès que cela est possible.

Ce retour escompté à l'ordre traditionnel était même la vraie raison pour laquelle les Anglais avaient accepté si allègrement des mesures qui les gênaient dans leurs habitudes et qui diminuaient singulièrement les garanties de leurs chères libertés. Ils comptaient sur cette qualité, qui leur semble le caractère le plus essentiel de leur constitution, sur son *élasticité* qui lui permettrait de reprendre sa forme première lorsque la pression des circonstances exceptionnelles de la guerre qui l'avaient déformée aurait disparu.

Toutefois, il en devait être de l'Angleterre comme de tous les autres pays belligérants : si l'ordre constitutionnel a pu être rétabli, ce n'est d'abord qu'au prix d'efforts sérieux et prolongés.

Pour ne citer que quelques exemples, si le « War Cabinet » aux allures directoriales disparut dès le mois de janvier 1919 pour faire place à un Cabinet composé suivant les principes traditionnels, le Secrétariat du Cabinet de Guerre subsista plusieurs années et même accrut considérablement son rôle jusqu'au milieu de l'année 1922.

Cette institution était même si bien sertie dans la machine gouvernementale que la chute de Mr. Lloyd George n'entraina pas sa disparition immédiate. Mr. Bonar Law, successeur de Mr. Lloyd George, se borna à réduire le personnel de 100 fonctionnaires à 28 et réduisit son rôle aux fonctions de scribe[1].

Quand Mr. Baldwin prit le pouvoir, il réduisit l'effectif du secrétariat à 7 fonctionnaires (31 mars 1923).

Quant au Cabinet impérial de Guerre, si sa dernière réunion officielle date du début de décembre 1918, il continua en fait d'exister pendant la plus grande partie de l'année 1919 et notamment à la Conférence de la Paix, sous le nom de « Délégation britannique à la Conférence de la Paix ».

En dehors de cet effort de redressement des institutions constitutionnelles, on observa tout un mouvement très intéressant auquel le gouvernement, le Parlement, la presse et l'opinion publique ont participé et qui a tendu à redonner à la vie politique du pays l'aspect qu'elle avait avant la guerre. Il faudrait noter comment le Parlement parvint à ressaisir son autorité sur le pouvoir exécutif, comment la presse n'eut plus une emprise aussi forte dans les milieux officiels, comment la vieille « party machine » embrigada à nouveau solidement le citoyen anglais que le système de la Coalition avait désorienté.

Aujourd'hui, où cette restauration semble terminée, un observateur prespicace n'aurait pas de peine à relever les traces profondes que le gouvernement de guerre a laissées dans l'organisation présente des pouvoirs et qui resteront dans l'ordre constitutionnel nouveau comme les cicatrices indélébiles de la grande tourmente.

C'est ainsi que le Secrétariat du Cabinet semble définitivement instauré. Le développement formidable de la besogne gouvernementale a fait accepter à peu près unanimement ce nouvel organisme.

Si le rôle du pouvoir exécutif s'est accru considérablement, le Premier Ministre tend à en être de plus en plus le rouage essentiel. Les relations internationales, la nécessité de prendre appui sur l'opinion publique qui s'affirme comme l'un des premiers facteurs de la vie

1. Ch. des Com., 20 mars 1923. *Hansard*, 161-2341.

politique contribuent à donner au Premier, dans la démocratie anglaise, une place analogue à celle que le Président des États-Unis occupe dans la République américaine.

Mais c'est peut-être dans l'organisation de l'Empire que la guerre a laissé le plus de marques.

Des difficultés particulières ont empêché la constitution d'un exécutif impérial, en quoi Mr. Lloyd George voyait dès 1917 la continuation logique du Cabinet Impérial de Guerre. Seule la vieille Conférence Impériale continue de réaliser la conjonction des éléments dirigeants des différentes parties de l'Empire britannique. Il y a aussi à Londres des « Hauts Commissaires » des Dominions et de l'Inde, accrédités auprès du Cabinet du Royaume Uni et qui sont l'intermédiaire officiel entre les différents gouvernements, en attendant que ceux-ci puissent communiquer directement, lorsque les progrès de la science auront permis d'établir entre les Dominions et la Grande-Bretagne soit des moyens de transports rapides, soit des conversations radio-télégraphiques secrètes [1].

Le problème de l'exécutif impérial que la nécessité de coordonner l'activité de toutes les parties de l'Empire, pour mener d'une façon énergique la guerre, avait posé avec une acuité profonde, se trouva compliqué après la guerre, lorsqu'il fallut ou consolider le régime provisoire ou le renverser complètement.

En effet, comme rançon de leur participation effective à une guerre qui ne les intéressait, somme toute, qu'indirectement, les Dominions obtinrent de n'être plus considérés comme des états imparfaits. Leurs gouvernements furent traités par les gouvernements alliés, dans les conférences de guerre, sur un pied d'égalité. On mit une certaine coquetterie dans la presse et dans l'opinion publique anglaise à reconnaître aux habitants du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc., la qualité de véritables nations. Mr. Lloyd George parla des « nations » de l'Empire ». A tel point qu'insensiblement une nouvelle conception de l'Empire britannique fit place à celle que les Dilke et les Chamberlain avaient inculquée à leurs concitoyens jusqu'à la veille de la guerre. Un statut international fut même reconnu aux Dominions, car, à la Conférence de

1. Voir les débats de la Conférence impériale de septembre-octobre 1921 et *Round Table* décembre 1923.

la Paix, le Canada, l'Australie, etc., eurent leurs délégations propres et signèrent le Traité de Versailles, non en tant que membres de l'empire britannique, ni même de la « Communauté britannique de nations », mais en tant qu'une des « Hautes Parties contractantes », au même titre que n'importe lequel des états belligérants. Depuis lors, cette évolution n'a cessé de s'accentuer. Chaque Dominion est membre, en son nom propre, de la Société des Nations, y défend ses intérêts personnels et vote par l'entremise de ses délégués, des motions repoussées par les représentants de la Grande-Bretagne. Enfin au bas du récent accord de Londres (août 1924), on peut voir les signatures de ces États.

Tous ces traits montrent surabondamment que la guerre a eu sur l'évolution des institutions politiques de l'Angleterre et du Commonwealth dont elle n'est plus la tête, mais l'un des membres, une influence considérable.

Certains faits qu'on a pu noter résultent directement de la guerre; pour d'autres le conflit mondial n'a été que l'occasion, que la cause prochaine, car ils se seraient produits inévitablement un jour ou l'autre. Les uns et les autres constitueront, pour l'historien comme pour le juriste, un champ d'études des plus intéressants, lorsque la publication des documents essentiels qui font jusqu'ici défaut, en permettront une investigation définitive.

AUBERT LEFAS.

LA QUESTION DES RÉPARATIONS
OU LA MÉSENTENTE CORDIALE FRANCO-BRITANNIQUE

(*Suite.*)

III. — La première brèche a l'état des paiements. L'Allemagne demande et obtient un sursis provisoire (5 mai 1921-31 mai 1922).

L'Allemagne mit à exécuter les premières obligations résultant de l'acceptation de l'ultimatum du 5 mai 1921 un empressement qui parut de bon augure. Le 30 mai, le versement de 1 milliard de marks-or était effectué en vingt traites à trois mois de 10 millions de dollars chacune sur le Trésor allemand.

Le 1er juin, le chancelier Wirth annonçait au Reichstag la volonté de son gouvernement d'exécuter les prescriptions de l'ultimatum du 5 mai : il évaluait à 3 milliards et quart de marks-or, le total à payer en 1921 (annuité fixe, 2 milliards, et produit des 26 p. 0/0 sur les exportations allemandes, 1,250 millions).

Le Comité de garanties recevait son statut (27 mai). Il se transportait à Berlin pour examiner d'accord avec le Gouvernement allemand les questions d'ordre pratique qu'entraîneraient l'exécution des engagements de celui-ci.

Le 1er juillet, le Reich remettait à la C. D. R. en exécution de l'état des paiements une obligation de 12 milliards de marks-or pour remplacer les obligations remises ou à remettre d'après le Traité de Versailles.

Le 28 août, MM. Loucheur, ministre français des Régions libérées, et Rathenau, ministre allemand de la reconstruction, étaient tombés d'accord à Wiesbaden (après des pourparlers entamés dès le mois de juin) pour la fourniture à la France de prestations en nature pouvant s'élever jusqu'à 7 millions de marks-or au 1er mai 1926. En aucun cas, l'Allemagne ne pouvait être créditée d'une somme supérieure à

1 milliard de marks-or par an. Une société privée allemande serait établie pour effectuer les livraisons de matériel et de matériaux demandés par les sinistrés français, constitués de leur côté en groupement. Les livraisons constitueraient une simple formalité pour la France qui était libre de ne pas les prendre. L'accord fut signé définitivement le 6 octobre [1].

Le 31 août, la C. D. R. recevait du Gouvernement allemand en devises étrangères approuvées une somme de 770 millions de marks-or, pour le rachat des traites à trois mois remise le 31 mai.

Le 30 septembre les sanctions économiques imposées à l'Allemagne en mars précédent étaient levées.

La satisfaction des Alliés d'être venus à bout des résistances allemandes n'allait pas être de longue durée. Quelques semaines plus tard, l'ensemble des engagements pris par le Reich culbutait sur l'obstacle insurmontable que semblait créer aux paiements en espèces ou au financement des réparations en nature la chute accélérée du mark [2].

Dès le mois d'octobre, le Gouvernement du Reich faisait entendre les plaintes les plus vives sur la lourdeur du fardeau écrasant qui lui était imposé et ses plaintes trouvaient immédiatement à Londres l'écho le plus sympathique. Il demandait le concours des grands industriels qui devaient bénéficier si formidablement et d'une manière si scandaleuse de la dépréciation du mark, mais il recula devant leurs exigences (la vente des chemins de fer à une société privée était au nombre des celles-ci). On parla dès ce moment de la nécessité d'accorder à l'Allemagne un moratoire et de lui consentir un emprunt international.

Le 15 décembre, le Gouvernement allemand faisait à la C. D. R. la demande d'un délai pour le paiement des 500 millions de marks-or en janvier et des 275 millions marks-or de l'échéance de février 1922 (en réalité, 600 millions en tout si l'on déduisait de ce total la valeur des prestations en charbon à recevoir pour la France). Le 16 la

1. L'industrie britannique manifesta aussitôt une vive inquiétude. Ainsi la finance britannique ne voulait pas des paiements en espèces, l'industrie britannique redoutait les prestations en nature. C'était avouer que la Grande-Bretagne, qui maintient sa créance sur la France, refuse que la France soit payée par l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit.

2. La circulation des billets avait augmenté en Allemagne de 14 milliards en 1919-1920, de 22 milliards en 1920, de 81 milliards en 1921-22.

C. D. R. répondait par une fin de non-recevoir et posait par contre au Gouvernement allemand les questions suivantes : quel délai était demandé? Pour quelles sommes? Pour quelles garanties? Pour les décisions à prendre, elle passait la parole aux gouvernements alliés.

Après une entrevue à Londres des deux premiers ministres, Briand et Lloyd George, la réunion à Cannes d'une conférence fut décidée afin d'examiner la demande de moratorium faite par l'Allemagne, la répartition du premier milliard qu'elle avait versé, les modalités d'un accord permanent franco-britannique et la question de la réunion d'une grande conférence économique européenne.

On se souvient du sort de la conférence de Cannes qui tourna court brusquement sur le retour de M. Briand à Paris au moment où la question du pacte garantie franco-britannique se posa, de sa démission et de l'avènement de M. Poincaré. De cette conférence avortée il ne devait subsister qu'un accord de principe aux termes duquel l'Allemagne ne serait astreinte à payer en 1922 qu'une somme de 720 millions de marks-or en espèces et de 1.450 millions de marks-or en prestations en nature (10 janvier 1922).

L'arrivée au pouvoir de M. Poincaré annonçait une politique nouvelle. Depuis plusieurs mois, l'ancien Président de la République menait dans la presse et surtout dans la *Revue des Deux Mondes* une campagne très vive où il dénonçait les insuffisances de la politique française. Il redresserait cette politique. Il la libérerait d'une pratique de l'entente cordiale où la France apparaissait « à la suite » de la Grande-Bretagne. Il ferait payer l'Allemagne. Tel était le programme dont la France, qui devait lui faire le plus large crédit, attendait l'exécution.

En attendant, la C. D. R. avait décidé d'accorder à l'Allemagne un délai provisoire pour les versements des 15 janvier et 15 février 1922, moyennant le paiement décadaire d'une somme de 31 millions de marks-or pendant tout le délai. En même temps, elle demandait au Gouvernement allemand de lui fournir dans les quinze jours un projet de réformes budgétaires avec garanties appropriées et un programme

complet de paiements en espèces et de livraisons en nature pour 1922 (13 janvier). Le 28 janvier, le gouvernement du Reich répondait par un long document exposant une série de réformes budgétaires et de la circulation fiduciaire destinées à rester parfaitement lettre morte. Il demandait le versement d'une contribution moins forte que les 750 millions en espèces envisagés à Cannes, en augmentant au besoin les versements en nature (28 janvier).

Le 21 mars, la C. D. R. saisie de la réponse à faire à la communication du 28 janvier du Gouvernement allemand fixait à 720 millions de marks-or les paiements en espèces et à 1,450 millions de marks-or les prestations en nature à effectuer au titre des réparations et des frais des années d'occupation, défalcation faite des versements en or et des livraisons effectuées depuis le 1er janvier. Les versements décadaires de 31 millions prenaient fin avec le régime du délai provisoire. Les futures échéances en espèces étaient ainsi fixées : 18 millions de marks-or le 15 avril, 50 millions les 15 mai, 15 juin, 15 juillet, 15 août, 15 septembre, 60 millions les 15 novembre et 15 décembre.

Mais l'application de cet état réduit des paiements était subordonnée à l'exécution dans des délais très courts, échelonnés jusqu'au 31 mai, des garanties imposées : réformes financières profondes, incorporation au budget allemand de toutes les charges résultant du Traité de Versailles, réduction des dépenses, création de nouvelles recettes, mesures contre l'évasion des capitaux, autonomie de la Reichsbank, emprunts intérieurs et extérieurs pour mobiliser au moins en partie la dette allemande, à défaut desquels un prélèvement sur le capital (valeurs mobilières et immobilières) devrait être envisagé.

La C. D. R. avait donné à l'Allemagne jusqu'au 31 mai pour se décider à accomplir les réformes demandées. A cette date, la Commission devait examiner si l'Allemagne avait rempli ses obligations. Dans l'affirmative, le sursis provisoire serait maintenu; dans le cas inverse, le sursis serait annulé et l'Allemagne invitée à acquitter dans les quatorze jours les paiements ajournés (1 milliard de marks-or en chiffres ronds), sous peine de voir mettre en mouvement la procédure prévue en cas de manquement (§ 17 et 18 de l'annexe II, partie VIII, du Traité de Versailles).

Après un échange de notes entre le Gouvernement allemand et la C. D. R. (8 avril, 18 avril) le Dr Hermès, ministre des finances du Reich, venait à Paris pour négocier un accord avec la C. D. R. Le 28 mai le Gouvernement allemand se déclarait prêt à accepter la note de la C. D. R. du 21 mars [1].

Toutes les dépenses administratives ordinaires ou extraordinaires du Reich devaient être couvertes par les impôts ou des emprunts intérieurs. Les versements en espèces (ou plus exactement en devises étrangères) pour les réparations ne pouvant être acquittés en 1922 au moyen d'un excédent des exportations sur les importations seraient effectués au moyen de ressources provenant de l'emprunt extérieur, étudié par le Comité international d'experts et banquiers qui siégeait alors à Paris. Si l'emprunt n'était pas reconnu possible en 1922, le Gouvernement allemand serait autorisé à faire face aux paiements en devises étrangères au moyen d'émissions correspondantes de marks-papier. Il s'engageait à s'entendre avec le Comité des garanties et à se mettre à son entière disposition au sujet des mesures à prendre pour assurer le contrôle des recettes et des dépenses et arrêter l'évasion des capitaux allemands.

1. Le 11 mars, une conférence financière interalliée réunie à Paris avait enfin réglé les frais des armées d'occupation postérieurs au 1er mai 1921 (2,000,000 livres pour l'Angleterre, 102 millions de francs belges pour la Belgique; 460 millions de francs pour la France). L'accord de Wiesbaden (Loucheur-Rathenau) serait mis en application pour une période de trois années sous la réserve que le montant des règlements différés n'excéderait pas 350 millions en 1922, 750 millions en 1923 et 750 millions en 1924. Pour les livraisons de charbon, la France ne serait débitée pour la totalité que du prix intérieur allemand.

L'accord interallié du 13 août 1921 que le Gouvernement français n'avait pas ratifié était modifié. Le premier milliard serait réparti de la manière suivante : 500 millions de marks-or à la Grande Bretagne en remboursement partiel de ses frais d'occupation militaire jusqu'au 1er mai 1921; 140 millions de marks-or pour le même objet; en surplus (362 millions) à la priorité belge (sauf 172 millions de lires italiennes (papier) allouées à l'Italie; la valeur des mines de la Sarre était débitée au compte de la France pour 300 millions à valoir sur les versements à lui faire en 1922.

Cet arrangement suscita une réclamation des États-Unis qui protestèrent contre le partage entre la France, l'Angleterre et la Belgique du premier milliard en espèces versé par l'Allemagne, alors qu'il leur restait dus 966 millions de marks-or pour frais d'occupation militaire jusqu'au 1er mai 1921.

Le coût des dépenses d'occupation s'élevait pour chacun des Alliés aux sommes suivantes (1er mai 1921) :

États-Unis	278 007 610 dollars.
France	2 301 [illegible] 470 francs français.
Grande-Bretagne	32 [illegible] 250 livres.
Belgique	378 [illegible] 000 francs belges.
Italie	15 107 717 francs français.

Le 31 mai, la C. D. R. prit acte des déclarations du Gouvernement allemand. Elle confirma le sursis provisoire accordé le 21 mars pour la partie des paiements à effectuer en exécution de l'état des paiements pendant l'année 1922, mais en rappelant que ce sursis était susceptible d'être annulé à tout moment si l'Allemagne ne se conformait pas aux conditions prescrites.

La question de l'emprunt extérieur allemand se posait désormais dans toute son ampleur. Il s'agissait de savoir si un emprunt permettant à l'Allemagne de rembourser immédiatement une partie de sa dette-réparations était possible et à quelles conditions. Une commission internationale de banquiers siégeait à Paris depuis le 24 mai. On voyait à cette occasion se dessiner contre la politique française la même tactique sournoise dans les milieux financiers internationaux, dirigée cette fois contre la fixation de la dette allemande et l'état des paiements du 31 mai. Un emprunt international ne serait possible, disait-on, que si les engagements de l'Allemagne étaient réduits. Le 10 juin, le Comité déclarait qu'il ne pourrait donner d'avis favorable à un emprunt extérieur, alors que la première condition de toute opération de ce genre était un effort sérieux de la part de l'Allemagne pour rétablir ses finances [1]. Il préconisait une réduction de la dette allemande compensée par une annulation des dettes interalliées et l'étude d'un emprunt restreint, garanti, à court terme, pour sauver le crédit allemand, pendant la période des négociations qui s'ouvrirait pour une ou plusieurs opérations de plus grande envergure, si les gouvernements alliés étaient unanimes à conférer au Comité des experts et banquiers un mandat plus large.

IV. — L'Allemagne demande un second moratorium. Les Conversations franco-britanniques. (juin 1922-janvier 1923).

Transporté à Berlin, le Comité des garanties n'obtenait du gouvernement du Reich, d'après les termes mêmes d'un com-

1. La circulation fiduciaire totale de l'Allemagne ne dépassait pas à ce moment 175 milliards de marks. Mais depuis le début de 1922, elle augmentait à raison de 10 milliards par mois.

muniqué allemand, qu'un « *droit de regard* » et non de *veto* sur les finances allemandes [1].

Le 12 juillet, le Reich sollicitait un nouveau moratorium pour les obligations lui incombant du fait des décisions de la C. D. R. du 21 mars et du 31 mai. Il se déclarait incapable, avec la dépréciation croissante du mark, de se procurer les devises étrangères nécessaires pour les échéances de 1922; il demandait également à être déchargé de toute obligation pour les années 1923 et 1924.

Dès le lendemain, la C. D. R. répondait « qu'elle se réservait d'étudier le memorandum allemand avec tout le soin que réclame la gravité de la situation qui y est exposée », elle comptait faire connaître sa décision avant le 15 août et ajoutait qu'en attendant l'échéance de 50 millions de marks-or du 15 juillet (réduits d'ailleurs à 32,107,317 marks-or en raison de certains crédits) devait être acquittée [2].

Le 7 août une conférence des premiers ministres alliés se réunissait à Londres pour examiner la situation résultant de la demande allemande du 12 juillet. La Grande-Bretagne avait déjà fait connaître qu'elle était d'avis d'accorder un moratoire d'une longue durée, accompagné de réductions importantes des versements [3]. Une note en date du 1er août, signée de lord Balfour, déclarait que la Grande-Bretagne était prête à renoncer à sa part dans les versements allemands et aux remboursements des dettes alliées à la condition que cette renonciation fut comprise dans un plan

1. Le rapport du Comité des garanties à la C. D. R. (18 juillet) narrait longuement les résistances allemandes et les faibles résultats obtenus après de laborieuses négociations.

2. Cette somme fut acquittée. En même temps, le Reich avait demandé la réduction à 500,000 livres des paiements mensuels de 2 millions de livres à effectuer à titre de couverture des obligations allemandes résultant de la procédure instituée par l'art. 296 du Traité de Paix, pour la compensation des créances et des dettes allemandes (accord de Londres du 10 juin 1921).

Après un échange de notes assez vif dans lesquelles M. Poincaré remarquait que le Gouvernement allemand ne faisait aucun effort pour assurer les paiements dus par les véritables débiteurs, c'est-à-dire par les particuliers allemands dont les achats inconsidérés de devises étrangères avaient si fortement contribué à la chute du mark, des mesures de rétorsion furent prises ajournant jusqu'à nouvel ordre toute reconnaissance de créance allemande.

3. A la C. D. R. le représentant britannique, sir John Bradbury avait déposé une motion tendant à libérer l'Allemagne de tout paiement pendant l'année 1922. Cette motion fut repoussée par trois voix (France, Belgique, Italie), contre Grande-Bretagne.

général. Malgré la courtoisie de la forme, le fond de la note fit une impression fort désagréable à Paris [1].

M. Poincaré, au contraire, était d'avis que le moratoire ne pourrait être accordé que pour une période courte et devrait être accompagné de garanties, c'est-à-dire de gages productifs : saisies des douanes, des forêts domaniales, des mines d'État ; participations de 60 p. 0/0 au capital des industries des produits colorants en Rhénanie ; établissement de deux barrières douanières, l'une à la frontière orientale de la Rhénanie occupée, l'autre autour des bassins de la Ruhr ; perception par les Alliés des impôts dans les pays occupés.

Ces projets, même réduits et amendés, furent à Londres l'objet des plus véhémentes critiques. Les mesures envisagées, prétendaient les financiers de la Cité et les fonctionnaires de la Trésorerie, allaient à l'encontre du but proposé. Elles seraient improductives ; elles empêcheraient le relèvement économique de l'Allemagne, condition essentielle des paiements à en obtenir. Les experts alliés, à l'examen desquels fut renvoyé le projet français, se montrèrent en majorité défavorables (10 août). Les Anglais présentèrent quelques contre-propositions qui étaient loin de donner satisfaction au principe posé par M. Poincaré : point de moratorium sans gages. Malgré les efforts conciliateurs de la délégation belge, la conférence se séparait le 14 août sans avoir réalisé l'accord. C'était la première fois que le dissentiment entre la France et la Grande-Bretagne s'accusait d'une manière aussi éclatante. On n'était plus en présence d'une simple divergence d'opinion sur une question de méthode ou d'ordre pratique, mais sur une question de principe fondamentale.

L'opposition obstinée de la Grande-Bretagne à la proposition française manifestait clairement l'inquiétude que lui inspire la situation continentale de la France depuis l'armistice. Elle craignait alors la constitution d'un grand trust franco-allemand du charbon et de la métallurgie absorbant les richesses de la Ruhr. D'ailleurs les milieux économiques et syndicalistes de la Grande-Bretagne n'ont jamais admis de sang froid les livraisons gratuites de charbon que reçoit la France et n'ont vu que d'un œil très méfiant les livraisons en nature elles-mêmes. Il faut y ajouter quelques arguments, tels

1. M. Poincaré répliqua le 8 août pour une note dont quelques-uns des termes firent une impression désagréable à Londres. Nous étions quittes.

que le danger de grèves et de troubles civils dans la Ruhr, le double péril, si souvent exposé par M. Lloyd George du bolchevisme et de la réaction menaçant le Reich, la faiblesse du gouvernement de M. Wirth, les difficultés que l'on risquait de créer entre les États particuliers allemands, possesseurs de mines et de forêts et le Reich. Si quelques-uns de ces arguments n'étaient pas sans valeur, il est néanmoins étrange que l'intelligence britannique soit toujours restée indifférente au danger que peut présenter le rétablissement complet de l'économie allemande, aussi bien pour la Grande-Bretagne que pour la France, et qu'elle n'ait jamais voulu admettre l'organisation des Réparations par les Alliés eux-mêmes comme un des moyens de prévenir ce péril.

L'entente entre les Gouvernements alliés ayant échoué, la parole restait à la C. D. R. Après un voyage à Berlin, et après avoir entendu à Paris les délégués techniques allemands, la C. D. R. déclarait, le 31 août, qu'en raison de l'état de discrédit des finances allemandes, elle différait à statuer sur la demande du Reich jusqu'à ce qu'elle eût terminé son étude d'une réforme radicale des finances allemandes portant sur l'équilibre du budget, la réduction éventuelle des charges extérieures (avec le consentement des gouvernements intéressés), la réforme monétaire, l'émission d'emprunts intérieurs et extérieurs. A l'égard des paiements en espèces, venant à échéance dans le deuxième trimestre 1922, et dont la Belgique devait profiter à raison de sa priorité, la C. D. R. se contenterait de bons à six mois payables en or et dotés de garanties (dépôt de 100 millions de marks-or pour les échéances du 15 août et du 15 septembre).

Pour l'assainissement des finances allemandes, la C. D. R. se trouvait en présence de deux projets : un plan britannique comportant la suspension, pour deux ans pour commencer et peut-être pour quatre ans ensuite, de tout paiement allemand en espèces (dépenses d'occupation, réparations, forfaits de restitutions, solde de l'office de compensation) et en nature (sauf un pourcentage que la C. D. R. resterait libre de déterminer) et un plan français qui subordonnait le moratorium à la prise de gages, à l'institution d'une surveillance rigoureuse des recettes et des dépenses du Reich, de la circulation fiduciaire, des émissions des bons du Trésor et à un contrôle actif des émissions de capitaux et de la thésaurisation des devises étrangères.

L'Allemagne, s'abritant derrière les conclusions d'un comité étranger qu'elle avait convoqué à Berlin [1], demandait à être déchargée de tout paiement en espèces comme de toute prestation en nature. De plus elle réclamait le bénéfice d'un emprunt extérieur de 500 millions de marks-or préalablement à toute mesure d'équilibre budgétaire et de stabilisation du mark. Elle promettait de prendre ces mesures aussitôt qu'elle aurait reçu les assurances qu'elle demandait. Elle procéderait alors à un emprunt intérieur dans la mesure duquel les réparations en nature pourraient être continuées (notes des 8 et 14 novembre).

La C. D. R. aurait pu répondre aux notes allemandes, mais la gravité de la situation fit préférer aux gouvernements alliés le règlement par eux-mêmes de la question du moratoire à laquelle ils voulaient joindre celle des dettes interalliées.

M. Lloyd George avait quitté le ministère, au grand soulagement de l'opinion française que la versatilité de son esprit, son empirisme systématique et son sans gêne ironique avaient positivement exaspérée. Il avait été remplacé par M. Bonar Law, le type du galant homme, et assurément un des hommes d'État les mieux disposés envers elle que la France ait rencontré jusqu'alors à la tête d'un ministère britannique. Au cours des conversations qui eurent lieu à Londres entre MM. Poincaré et Bonar Law, on fut d'accord pour repousser les prétentions allemandes; mais sur les questions des gages et du contrôle, l'opposition des vues resta complète. Il fut décidé que les conversations seraient reprises à Paris le 2 janvier [2].

1. Le Comité était composé de MM. Keynes et Brand (Grande-Bretagne), Canal (Suédois), Jenks (États-Unis), Dubois (Suisse), Vissering (Pays-Bas).

2. Pendant que les Alliés cherchaient à réaliser un impossible accord, l'organisation des réparations en nature avait été poussée assez loin grâce à des accords germano-belges (accord Bemelmans 27 février, 2 juin 1922) et franco-allemands (accord Gillet 15 mars, 3 juin 1922), suite de l'accord de Wiesbaden du 6 octobre 1921).

La C. D. R. ratifia ces arrangements. Le Ministère des Régions libérées fit paraître une instruction sur le fonctionnement administratif des réparations en nature (voir *Le Temps* du 9 août 1922), d'autre part, le marquis de Lubersac, sénateur de l'Aisne, président de la Confédération générale des coopératives de reconstruction des régions dévastées, passait avec l'approbation du Gouvernement français, un accord avec M. Stinnes aux termes duquel la société allemande « Aktiengesellschaft für Hoch und Tiefbau » d'Essen servirait d'intermédiaire pour la livraison des matériaux (accord du 3 août 1922).

Ces diverses dispositions étaient destinées à rester à peu près à l'état de théorie pour les mêmes causes qui ont rendu inopérantes les annexes II et IV de la partie VIII du Traité de Versailles. Du 18 novembre 1918 au 30 avril 1922, la

V. — La conférence de Paris. — La Ruhr (janvier-octobre 1923).

La conférence ouverte à Paris le 2 janvier 1923, devait manifester une dernière fois l'irréductible désaccord des projets britanniques et français dans la question du moratorium sollicité par l'Allemagne.

La C. D. R. avait solennellement constaté les manquements de l'Allemagne et déclaré qu'il s'agissait de manquements volontaires pour les livraisons de bois à la France (26 décembre).

D'après le plan français, le moratorium ne devait pas être supérieur à deux ans; il s'accompagnait de prises de gages (pour assurer les livraisons régulières de bois, de charbon, d'azote), de prélèvements de devises étrangères sur les exportations, de saisies des taxes à l'exportation et de saisies du Kohlensteuer (le Gouvernement français attendait un produit annuel de 1 milliard de francs de ces diverses mesures). Les alliés devaient exiger la réorganisation complète des finances allemandes, toujours promise et jamais tentée, leur contrôle effectif par le Comité des garanties, et comme sanction de l'inexécution de ces prescriptions, l'occupation de la Ruhr et l'établissement d'un cordon douanier à l'est des frontières occupées.

Le projet britannique prévoyait au profit de l'Allemagne un moratoire de quatre années pendant lesquelles certaines prestations en nature seraient, seules, dues et précomptées sur les paiements futurs, sans gage, ni garantie d'aucune sorte; une nouvelle fixation et une réduction de la dette allemande (annulation des bons C., les obligations A. et B. — 50 milliards — devant couvrir toutes les charges du traité); la quasi-déchéance de la C. D. R. remplacée dans sa surveil-

France n'avait reçu de livraisons destinées à la reconstruction des régions libérées en vertu de l'annexe IV, que pour une somme de 8,991,000 marks-or.

A la fin de l'année 1922, la France, sur 950 millions de marks-or de livraisons en nature auxquelles elle avait droit, n'en avait reçu que 22 p. 0/0 soit 209 millions, alors que les autres Alliés en obtinrent 486 millions, soit 93 p. 0/0 de ce qu'ils avaient droit de recevoir (500 millions).

Il est vrai que sur les 950 millions de marks-or auxquels elle avait droit, la France n'avait elle même fait de commandes que pour 274 millions. Elle n'avait donc elle-même use de ses droits que dans la proportion de 30 p. 0/0. Pourquoi? Il eût été peut-être embarrassant de donner la véritable raison.

lance des finances allemandes par un « Conseil étranger » des finances siégeant à Berlin, présidé par le Ministre des finances du Reich, avec voix prépondérante pour celui-ci.

Le projet britannique comportait sans doute l'annulation d'une part importante des créances de la Grande-Bretagne sur ses alliés européens; mais la France et l'Italie devaient renoncer à recouvrer l'or remis à la Banque d'Angleterre en garantie des avances du Trésor britannique (1 milliard pour la France, 400 millions pour l'Italie). D'après les calculs des experts français, la France ne recevrait dans les versements futurs de l'Allemagne qu'une part très insuffisante pour le paiement de ses réparations (10 milliards 400 millions de marks-or).

La controverse de Londres reprit plus vive, et plus pressante que jamais à Paris, entre les deux premiers ministres, Poincaré et Bonar Law. Il y eut un échange de vues extrêmement serrées et précises dans leurs termes. La discussion fut soutenue à fond et le débat complètement épuisé. Il fallut se résigner à constater l'impossibilité de l'accord. « Le projet français rend impossible à l'Allemagne le rétablissement de son crédit », disait M. Bonar Law. « Le plan anglais est illusoire et dangereux », répondait M. Poincaré. Cette fois l'Italie et la Belgique adoptaient le point de vue français, qu'elles n'avaient pas soutenu à Londres au mois d'août précédent.

Il fallut se résigner à se séparer. Dans l'esprit du Gouvernement français, l'occupation de la Ruhr était déjà décidée. M. Bonar Law ne l'ignorait pas. Il la désapprouvait de toutes ses forces. Mais en allié loyal, il déclara qu'il ne s'opposerait pas à l'action de la France et il quitta Paris en souhaitant à M. Poincaré bonne chance dans la réussite des mesures de coercition prises contre une Allemagne récalcitrante et de mauvaise foi. Il ne voulait ni empêcher, ni approuver ces mesures dont jamais la majeure partie de l'opinion britannique n'a admis l'utilité et la légitimité.

Le sort en était jeté. Le 9 janvier, la C. D. R., après l'audition des délégués allemands, constatait un manquement volontaire de l'Allemagne dans les livraisons de charbon à faire à la France [1]. Le 11 janvier les troupes françaises entraient dans la Ruhr.

1. Au vote, sir John Brandbury, délégué britannique, se sépara de ses collègues et resta seul de son bord le 9 janvier, comme le 26 décembre.

Nous n'avons pas à faire l'historique de cette année 1923 pendant laquelle la France et la Belgique, étroitement unies, suivies de loin par une Italie pleine de méfiance et de réserve, tinrent tête à une Allemagne déchaînée, appuyée par tout le crédit moral de la Grande-Bretagne. Cette situation dura près de neuf mois au bout desquels la France se trouva victorieuse de la résistance allemande dans des conditions qui faisaient d'elle l'arbitre des destinées de l'Allemagne et de l'Europe. Depuis l'armistice, jamais l'occasion pareille ne lui avait été offerte. Elle pouvait effacer cinq années de tâtonnements, de luttes diplomatiques, de compromis, où elle avait laissé chaque fois un morceau de sa victoire.

La Grande-Bretagne n'avait jamais redouté qu'un arrangement économique direct entre la France et l'Allemagne. C'était le secret de l'attitude, contrariante d'abord, puis secrètement hostile et enfin cabrée qu'elle avait peu à peu assumée depuis cinq ans, à l'étonnement, ou pour mieux dire à l'irritation profonde de la France qui n'a compris qu'à demi et sur le tard que la Grande-Bretagne défend par tous les moyens une hégemonie économique déjà menacée et destinée à lui échapper tôt ou tard. L'occasion qu'un Bismarck aurait sans doute saisie fut négligée au moment opportun (octobre 1923). Les événements se précipitèrent ensuite. M. Stresemann, arrivé à la chancellerie en août précédent quitta son poste; les élections britanniques de novembre renversèrent la situation politique en Angleterre et amenèrent au pouvoir un gouvernement travailliste. Quelques semaines plus tard, la France en proie aux pires difficultés de Trésorerie, ayant renoncé à régler seule son conflit avec l'Allemagne, retombait dans l'ornière des comités d'experts et des conférences interalliées.

VI. — Le rapport Dawes. — La conférence de Londres (octobre 1923-août 1924).

Le 24 octobre 1923, la C. D. R. était saisie par l'Allemagne d'une déclaration aux termes de laquelle le Reich était disposé à reprendre vis-à-vis de la France et de la Belgique les livraisons en nature; mais comme le Gouvernement allemand affirmait l'impossibilité où il se trouvait de financer aucune prestation de ce genre, il priait

la C. D. R. de se livrer en vertu de l'article 234 de Traité de Versailles à une nouvelle étude des ressources et capacités de l'Allemagne.

L'Allemagne venait de toucher le fond de l'abîme dans la détresse financière et l'inflation fiduciaire. Après une émission absolument fantastique de billets qui avait anéanti la valeur du mark, le gouvernement du Reich avait brusquement décidé la stabilisation de celui-ci sur la base de 1 milliard de marks pour un mark-or et d'inventer le renten-mark, fiction d'une fiction, mais dont la confiance aveugle d'un peuple crédule devait faire une réalité qui allait permettre le rétablissement graduel des finances allemandes.

L'idée d'une réunion d'experts sous les auspices de la C. D. R. pour faire une enquête sur les capacités et les ressources de l'Allemagne et déterminer les modalités de paiement de la dette allemande prenait corps.

La France y accédait à la condition que la C. D. R. ne fut pas dessaisie et que le Comité des experts pût être considérée comme émanant de la Commission. Un premier projet du comité ayant mission d'examiner les capacités de paiement de l'Allemagne jusqu'en 1930 échoua devant le refus du Gouvernement américain de s'y faire représenter (9 novembre), en raison de la limite imposée aux pouvoirs de ce comité.

Cependant, les représentants allemands étaient entendus par la C. D. R. et le 30 novembre celle-ci décidait la constitution de deux comités.

Le premier devait « rechercher les moyens d'équilibrer le budget du Reich et les mesures à prendre pour stabiliser sa monnaie »; le deuxième « les moyens d'évaluer et de faire rechercher en Allemagne les capitaux évadés ».

Après des négociations qui durèrent quelques semaines, le gouvernement américain acceptait, cette fois, de participer aux deux comités. La présidence du premier comité, — le plus important — fut attribuée au général Ch. J. Dawes, président du « Central Trust Company » de Chicago, dont la grande compétence et la haute impartialité imposaient la plus grande confiance. Il devait donner son nom au rapport du comité et au plan d'organisation de la réforme financière allemande et des moratoires accordés à l'Allemagne. Le deuxième comité fut présidé par M. Mac Kenna.

Le premier comité s'est réuni à Paris le 15 janvier 1924. Le 9 avril, il déposait à la C. D. R. son rapport dont les grandes lignes sont les suivantes :

1° L'Allemagne peut payer les réparations, car son développement économique est assuré par l'accroissement de la population, l'habileté technique, les ressources matérielles et la situation éminente de ce pays dans la science industrielle, les augmentations et les améliorations de l'outillage industriel. (Le rapport Dawes en finissait avec la légende de l'Allemagne appauvrie, désorganisée, écrasée sous les exigences de la France insatiable.)

2° Pour stabiliser sa monnaie et équilibrer son budget, l'Allemagne a besoin des ressources du territoire allemand tel qu'il est défini dans le Traité de Versailles et de la liberté de son activité économique dans le même territoire. (Ainsi le rapport Dawes condamnait toute politique séparatiste et même les occupations de territoire.)

3° La stabilisation de la monnaie sera assurée par la création d'une nouvelle Banque et par la réorganisation de la Reichsbank sur des bases rigoureusement définies.

4° L'équilibre budgétaire sera obtenu par la réforme monétaire, le rétablissement de la souveraineté économique et fiscale allemande, sous la réserve du contrôle prévu dans le rapport, un allègement des paiements à effectuer sur les ressources budgétaires au titre des obligations du traité, sans que soient suspendues les livraisons en nature considérées comme essentielles.

5° L'Allemagne bénéficiera d'un allègement temporaire de ses obligations pendant quatre années (deux années de moratoire, deux années de transition) au cours desquelles les sommes mises à la disposition de son budget pour le paiement de ses obligations augmenteront progressivement de 1 milliard (1re année) à 2,500,000 millions de marks-or à partir de la cinquième année, considérée comme année type.

6° L'Allemagne s'acquittera des obligations du Traité au moyen de trois catégories de ressources :

A. Une contribution budgétaire alimentée par l'impôt ;

B. Les chemins de fer : émission de 11 milliards d'obligations hypothécaires de premier rang 5 p. 0/0 sur le capital investi de 26 milliards ; de 2 milliards d'actions privilégiées (vendues au public jus-

qu'à concurrence de 1,500 millions); de 13 milliards d'actions ordinaires remises au gouvernement allemand; impôt sur les transports.

C. Des obligations industrielles 5 p. 0/0 émises pour une somme de 5 milliards.

7° Les créanciers de l'Allemagne utiliseront les sommes en Allemagne ou les convertiront en monnaies étrangères. Un comité des transferts devra parer au danger que présenterait pour la stabilité de la monnaie allemande les transferts de fonds exagérés.

8° Les revenus suivants sont donnés en garantie pour la contribution budgétaire; alcool, tabac, bière, sucres, douanes.

9° La surveillance et le contrôle des finances allemandes sont assurés par un *Trustee* pour les obligations de chemin de fer et les obligations industrielles; par trois commissaires pour les chemins de fer, la Banque et les revenus; par un agent pour les paiements des réparations qui coordonnera les travaux du Trustee, des commissaires et qui présidera le Comité des transferts.

10° Un emprunt extérieur de 800 millions de marks-or sera contracté pour parer aux besoins de la réserve or de la nouvelle Banque et aux paiements extérieurs éventuels en 1924-25 résultant du Traité de Paix. Ces paiements, évalués à 1 milliard, sont couverts à concurrence de 200 millions par les recettes des chemins de fer du Reich et à concurrence de 800 millions par le dit emprunt.

Tel était le plan Dawes qui comportait en somme deux parties distinctes : un système de garanties productives; une mobilisation de la dette allemande.

On a beaucoup discuté sur la question de savoir si le plan Dawes était ou non supérieur au plan britannique repoussé par la France en janvier 1923. Celui-ci présentait, en effet, l'avantage d'une annulation des dettes interalliées; mais il ne prévoyait, par contre, ni contrôle sérieux des finances allemandes, ni garanties pour les paiements tant de fois éludés. En échange du moratoire de quatre ans, il ne déterminait aucune somme à mettre à la charge de l'Allemagne pendant le délai des quatre années.

Sur tous ces points, le plan Dawes lui est nettement supérieur puisque l'Allemagne doit verser directement aux mains de commissaires étrangers toutes les recettes des douanes et tout le produit des impôts sur l'alcool, le tabac, la bière, le sucre, pour être affectées

par priorité aux paiements des réparations, l'Allemagne ne pouvant disposer que du solde. De plus, alors que le plan Bonar Law restait muet sur les moyens de mobiliser la dette allemande, le plan Dawes a créé les moyens techniques de recouvrement de la créance des Alliés et surtout prévu pour les années de moratorium (4 ans) des versements progressifs de 1 à 2 milliards et demi de marks-or.

A partir de 1928, les experts estiment que la restauration économique de l'Allemagne doit être considérée comme accomplie et qu'elle pourra verser à la caisse des réparations une annuité minima de 2 milliards 500 millions de marks-or en espèces ou en nature [1].

M. Poincaré déclara qu'il acceptait le rapport du Comité sans réserve et sans arrière-pensée ; toutefois, en même temps, il annonçait que la France ne se dessaisirait des gages qu'elle détenait, c'est-à-dire qu'elle n'évacuerait la Ruhr et ne renoncerait aux accords passés avec les industriels allemands par la mission interalliée du contrôle des usines et des mines (M. I. C. U. M.) que lorsqu'elle aurait non des assurances, mais des certitudes de paiements. Quelles seraient ces certitudes? La question était délicate puisqu'elle impliquait une entente avec le Gouvernement britannique dont l'attitude n'avait pas varié depuis janvier 1923. Dans tous les cas, M. Poincaré fut débarrassé de la difficulté de la résoudre par les élections du 11 mai qui, renversant la majorité parlementaire, portèrent au pouvoir les partis et le chef de la coalition des partis français adversaires de l'occupation de la Ruhr.

Cependant, si gêné que le nouveau chef du Gouvernement français, M. Herriot, ait pu être dans ses négociations par ses déclarations antérieures, il avait compris et devait faire admettre par le gouvernement travailliste britannique, lui-même, la nécessité de prévoir les manquements possibles de l'Allemagne aux paiements très modérés que prescrit le plan Dawes.

1. D'après l'état des paiements du 5 mai 1921 (article 4), l'Allemagne devait payer chaque année, jusqu'à l'amortissement de sa dette réparations, fixée à 132 milliards de marks or, une somme de 2 milliards de marks-or et une somme correspondant à 26 p. 0/0 de la valeur des exportations allemandes.

Le premier moratoire partiel accordé à l'Allemagne par la commission des réparations avait réduit les paiements de l'Allemagne pendant l'année 1922 à 720 millions de marks or en espèces et 1,450 millions en nature, dont 950 pour la France. L'Allemagne paya les 720 millions en espèces, sur les 1,450 millions en nature elle en livra environ la moitié.

La France ne pouvait se contenter ni de déclarations ni de promesses. Il lui fallait la garantie positive que le plan Dawes, s'il était tenté, serait intégralement exécuté. M. Poincaré a toujours pu dire avec raison que la politique de la Ruhr avait au moins créé en Allemagne la volonté de payer. Il fallait à la France la certitude que cette volonté continuerait après l'évacuation de la Ruhr [1].

Après une période de tâtonnements assez pénibles et de négociations ardues (entrevues de Chequers, juin, et de Paris, juillet) les deux Gouvernements français et britannique publièrent le 9 juillet une note commune contenant leur accord préalable à la Conférence interalliée qui devait s'ouvrir le 16 juillet à Londres pour examiner les moyens destinés à assurer l'exécution du plan Dawes.

***

Les péripéties de cette conférence d'un mois, où tous les Alliés étaient représentés, sont encore assez présentes à la mémoire pour que nous n'ayons pas besoin de retracer, même succinctement, son histoire. Elle fut marquée par une attaque de grand style de la finance anglo-saxonne, secondée notamment par le chancelier de l'échiquier Snowden, contre les gages que détenait la France. Il eût fallu que la France renonçât spontanément à toute garantie pour donner les apaisements nécessaires à un petit groupe de porteurs éventuels des titres d'un modeste emprunt de 800 millions de marks-or! M. Herriot pût faire, à son tour, au cours de ces cinq semaines de discussions laborieuses, le pénible apprentissage des épreuves qui n'avaient pas été épargnées à ses prédécesseurs.

A-t-il sauvé tout ce qui pouvait l'être, après le renoncement de la France à résoudre avec l'aide seule de la Belgique la question de la Ruhr, et l'espèce de désaveu que l'opinion française impatiente et

1. Le bilan financier de l'occupation de la Ruhr du 11 janvier au 30 juin 1924 justifie l'action entreprise par la Belgique et la France.

Le total des recettes résultant pendant l'occupation ressort pour cette période à 3,519,346,319 francs français, soit environ 750 millions de marks-or dont il faut déduire les dépenses normales d'occupation, soit 861,550,000 francs, prélevés sur les valeurs des livraisons en nature et sur les marks-papier, repositionnés (catégories B, et E, J). Il en résulte qu'au compte versement de l'Allemagne au titre des réparations, la France a reçu 537,000,000 francs pendant la période envisagée et la Belgique 289,550,000 francs.

lassée a infligé le 11 mai à la politique de M. Poincaré, lorsqu'elle a ramené au pouvoir des hommes dont les imprudences d'attitude et de langage, quand ils étaient dans l'opposition, risquaient de couper les ponts derrière le nouveau chef du Gouvernement français?

Pour savoir si le chef de la coalition radicale-socialiste a lâché ou non la proie pour l'ombre, il faudra attendre que les questions de sécurité et de règlement des dettes interalliées aient été résolues d'une manière satisfaisante. Il est piquant de constater, dans tous les cas, que les meilleures chances d'un règlement favorable à la France de ces problèmes importants pour elle résultent du retour au pouvoir d'un gouvernement conservateur, dont le sens politique et peut-être une sympathie réelle pour la politique d'entente avec la France, offrent plus de garanties que la bonne volonté d'un premier ministre « ami », (de fraîche date d'ailleurs), et dominé par la coterie germanophile des radicaux et socialistes britanniques.

Les résultats de la conférence de Londres, dont il serait trop long d'analyser ici complètement l'œuvre, ont été caractérisés principalement par l'introduction du principe de l'arbitrage pour toutes les contestations qui pourront s'élever entre le C. D. R. ou les organes émanant de la C. D. R., le Comité des transferts, d'une part, et le Gouvernement allemand, d'autre part.

La C. D. R. sort de ces accords considérablement amoindrie; la plupart de ses services passent à des organisations destinées à fonctionner en Allemagne, son caractère souverain est diminué; le comité des garanties disparaît. La France fait le sacrifice de sa voix prépondérante, à la profonde satisfaction de la Grande-Bretagne, en consentant de modifier l'annexe II — de la partie VIII du Traité de Versailles — par l'introduction parmi les membres de la C. D. R. d'un citoyen américain que la Commission nommera elle-même et surtout en acceptant que dans les constatations des manquements de l'Allemagne les décisions, qui ne seront pas fixées à la majorité, pourront être déférées à une commission arbitrale.

D'autre part, si la C. D. R. et si le Gouvernement allemand s'engagent réciproquement à prendre toutes mesures appropriées pour assurer la mise à exécution et le fonctionnement permanent du plan des experts (accord de Londres du 9 août); si le Gouvernement allemand s'engage à faciliter autant que possible l'exécution de

toutes les livraisons (accord du 30 août), la France et la Belgique s'engagent à remettre, dans les territoires occupés toutes choses dans l'état où elles se trouvaient avant le 1er janvier 1923 (accord du 30 août), et ont pris l'engagement corrélatif d'évacuer militairement les territoires de la Ruhr dans le délai d'un an à dater du 16 août 1924. (Lettres échangées entre le Gouvernement allemand et les Gouvernements alliés français et belge à la date du 16 août [1].)

Enfin, la France a consenti à laisser aux souscripteurs du premier emprunt de 800 millions de marks-or le privilège d'une priorité absolue sur toutes les ressources de l'Allemagne en tant que celles-ci auraient été grevées au bénéfice dudit emprunt d'un privilège général.

VII. — L'exécution du plan Dawes.

Le plan Dawes est entré en exécution. Le Reichstag a voté le 29 septembre les lois nécessaires après une vive résistance plus simulée que sincère d'une partie des nationalistes et des populistes. Les fonctionnaires chargés de veiller à l'application du plan ont été nommés [2].

La Banque des obligations de l'industrie allemande chargée du service des obligations industrielles pour un capital de 5 milliards

1. A la date du 1er octobre 1924 il a été perçu à l'entrée en France et au profit des réparations un prélèvement de 26 p. 0/0 sur la valeur des marchandises allemandes.

A la protestation du Gouvernement allemand, le Gouvernement français répondit que ce prélèvement était analogue à celui qui fonctionne déjà depuis trois ans en Grande-Bretagne en vertu des Réparations Recovery act, que la légitimité en est reconnue par le plan Dawes et l'accord de Londres, que le produit entre en compte dans le montant de l'annuité allemande, qu'il évite les difficultés de transports des capitaux.

Le Gouvernement allemand n'a pas insisté et le 30 octobre a rendu une ordonnance, décidant que le remboursement aux exportateurs allemands de la taxe de 26 p. 0/0 prélevée depuis le 1er octobre, au profit des réparations, sur les marchandises allemandes à leur entrée en France, se fera dans les mêmes conditions que pour le remboursement des Réparations Recovery act.

2. *Agent des paiements de réparations*, un américain, M. Seymour Parker Gilbert, *commissaire* chargé de surveiller l'*exécution des statuts de la nouvelle* banque allemande d'émission de billets à valeur d'or; un hollandais, M. Bruins, *commissaire* à la Compagnie des Chemins de fer allemands; un français, M. Leverve, *commissaire* chargé de contrôler les recettes dont le produit en garantie du paiement des annuités réparations (douanes, alcool, sucre, tabac, bière), un Indépendant, *trustee* des obligations des chemins de fer; un belge, M. Delacroix, *trustee* des obligations industrielles, un italien, M. Nogara.

Les cinq commissaires-membres du Comité des transferts ont été également nommés.

de marks-or a été constituée (30 septembre) ainsi que la Banque de la Compagnie des Chemins de fer.

La Banque des obligations de l'industrie allemande qui doit répartir entre les diverses entreprises industrielles et de métiers, y compris les entreprises de mines et de navigation de chemins de fer privés, de chemins de fer à voie étroite et de tramways, la dette de 5 milliards de marks-or, a été établie (30 septembre).

La nouvelle Reichbank a été fondée (4 octobre). On sait que le nouvel institut d'émission que préside le Dr Schacht doit être dirigé par un conseil général de 14 membres (7 Allemands et 7 étrangers).

La Compagnie des Chemins de fer du Reich a été créée. Le commissaire des chemins de fer dont le rôle est considérable puisqu'il a un droit général d'inspection sur tout le réseau allemand ainsi que dans tous les bureaux et installations de la Compagnie, allant jusqu'à pouvoir proposer la révocation du directeur général allemand et la prise en mains propre de l'exploitation, a été choisi [1].

L'emprunt de 800 millions de marks-or qui doit servir aux besoins de la réserve d'or de la nouvelle Reichbank et aux paiements intérieurs éventuels résultant en 1924-25 des prestations de l'Allemagne, a été souscrit avec un plein succès [2].

1. Le commissaire des chemins de fer a un droit général d'inspection sur tout le réseau allemand, ainsi que dans tous les bureaux et installations de la Compagnie. Il a le droit de réclamer à tout moment la communication de tous les rapports, états statistiques et financiers, propositions de dépenses extraordinaires ou de modifications de tarifs, etc. Si une mesure quelconque menace sérieusement les droits et les intérêts des obligataires ou de la commission des réparations, et notamment compromettait le service des intérêts et de l'amortissement des obligations, il aurait le devoir d'intervenir auprès du directeur général et du Conseil d'administration de la Compagnie; il pourra demander à celui-ci la révocation du directeur général pour violation des statuts ou pour infraction aux instructions du Conseil. En cas de non-paiement par la Compagnie des intérêts et de l'amortissement des obligations, le commissaire pourra donner des ordres pour arrêter des dépenses non justifiées, ou augmenter les tarifs, requérir le changement du directeur général, et si dans un délai de six mois le déficit n'a pu être comblé : il pourra prendre en mains l'exploitation des chemins de fer, vendre du matériel roulant et d'autres biens, meubles ou immeubles, qui ne seraient pas nécessaires pour l'exploitation; enfin il pourra même affermer la concession des chemins de fer en totalité ou en partie, mais seulement après décision d'un arbitre désigné par le président de la Cour de la Haye ».

2. Les banquiers américains ont souscrit pour 110 millions de dollars (420 millions de marks-or). L'autre tranche a été souscrite en livres sterling sur le désir fortement exprimé de la Grande-Bretagne 12 millions de livres, France 3 millions, Belgique et Italie chacune 1 million 1/2, Pays-Bas 2 millions, Suisse et Suède 1 million 1/2 chacune.

En France la souscription assurée par les Grandes Banques sous une pression assez vive du ministère des Finances a surpris et mécontenté l'opinion publique

Depuis le 1er octobre, les recettes des revenus gages (douanes, impôts sur la bière, tabac, sucre, alcool) sont remises au commissaire aux gages. Dans le 1er semestre ces impôts ont fourni 645 millions de marks-or, somme qui dépasse la contribution budgétaire normale prévue par le plan Dawes à partir de la cinquième année (1,250 millions) [1].

La Commission des réparations qui avait constaté le 1er septembre le vote et la promulgation des lois allemandes nécessaires au fonctionnement du plan Dawes (banque, compagnie des chemins de fer, obligations industrielles) et l'entrée en fonction de l'agent des paiements de réparations, a constaté le 13 octobre *la constitution définitive*, conformément aux dispositions des lois les concernant, de la Banque et de la Compagnie des chemins de fer du Reich, *la remise aux « Trustees »* des certificats représentatifs des obligations de chemins de fer et de « tels certificats analogues qui résulteraient pour les obligations industrielles du rapport du Comité d'organisation ». Elle a constaté que « des *contrats ont été conclus* garantissant le placement de l'emprunt de 800 millions de marks-or, dès que le plan aura été mis à exécution et que toutes les conditions du rapport des experts auront été remplies ».

En conséquence de cette deuxième constatation, l'exploitation des chemins de fer du Reich se trouvait transférée à la nouvelle compagnie y compris celle des chemins de fer rhénan et ruhrois, exploités par la régie franco-belge. Ce transfert devait être effectif à la date du 9 décembre.

Le 28 octobre, la C. D. R. constatait que le programme fixé à

qui n'a pas admis que les Allemands, disposant d'avoirs considérables à l'étranger, n'aient pas souscrit eux mêmes un emprunt dont les arrérages et l'amortissement n'exigeront pas une somme supérieure à 85 millions de marks-or annuellement.

1. La conférence monétaire interalliée de janvier 1925 a fixé l'ordre des diverses priorités, la participation américaine correspondant au remboursement des frais d'occupation des États-Unis et la répartition du montant de la première annuité du plan Dawes (1 milliard de marks-or) correspondant à la période allant du 1er septembre 1914 au 31 août 1925. Après prélèvement de 346,676,823 marks-or, il restera disponible une somme de 653,305,197 marks-or dont la France touchera 52 p. 0/0, si les pourcentages ne sont pas révisés à notre détriment soit 342,818,792 marks-or ou environ 1 milliard et demi de francs papier. A ce milliard et demi il conviendra d'ajouter ce qu'elle touchera de divers remboursements et de restitutions (plus de 156 millions de marks-or) soit au total 500 millions de marks-or (2 milliards 200 millions de francs, au change de janvier 1925).

l'article 1er de l'annexe IIb de l'arrangement du 9 août 1924 pour le rétablissement de l'unité fiscale et économique du Reich, avait été entièrement mis à exécution.

VIII. — Conclusion.

Au début de 1925, le plan Dawes se présente en pleine voie d'exécution. L'Europe semble sortir de l'ornière dans laquelle elle se traînait depuis cinq ans. Chaque pays garde bien ses difficultés propres, petites ou grandes, mais l'entrée en convalescence de l'Allemagne, la rentrée de l'Amérique dans les organisations interalliées, l'accord des Alliés réalisé sur la question des réparations qui les a agités et divisés pendant cette période, paraissent ouvrir des perspections plus rassurantes sur l'avenir.

L'avenir! On l'espère pacifique, fructueux, brillant. Réalisera-t-il ses promesses ou nous ménage-t-il encore de nouvelles désillusions? Qui peut l'assurer? Si l'on considère l'histoire des dernières années, l'enseignement qu'elles comportent doit nous rendre circonspects.

Le malheur de l'Europe, pendant et depuis la guerre, est d'avoir manqué de grands hommes d'État. Un seul même eût suffi, s'il s'était rencontré en France ou en Grande-Bretagne, après l'armistice. C'est une surprise de notre temps, que la guerre n'ait point fait surgir, parmi tant d'hommes de talent et de bonne volonté, un être de grande intelligence et de grande énergie. La France, ne nous le dissimulons pas, a déçu dans la paix le monde qu'elle avait enthousiasmé dans la guerre et qui attendait tout d'elle. Peut-être la tâche était-elle au-dessus des efforts d'un seul peuple. Mais le nôtre ne paraît pas avoir eu la notion claire et complète de ce qu'il se devait à lui-même et de ce qu'il pouvait pour les autres. La France régla assez mal ses propres affaires dans le souci desquelles elle s'absorba et se montra incapable de cette régénération intérieure qui, dans sa longue histoire, a toujours suivi les grandes crises qu'elle a traversées et qu'on eût attendu d'une nation victorieuse. Elle retourna assez promptement aux méthodes et aux errements d'avant-guerre et ne sut pas faire prévaloir des vues larges et d'avenir auprès de l'égoïsme mercantile et insulaire des anglo-saxons.

Les erreurs de la France ne diminuent pas l'étendue de la faute

commise par les États-Unis et par la Grande-Bretagne en rompant avant même l'établissement de la paix la solidarité affirmée à la conférence économique interalliée le 15 juin 1916 [1], et en retournant à leurs affaires comme si le terrible passé ne laissait pas de traces. L'Amérique rentra chez elle et se désintéressa du sort du Traité de Versailles dont le résultat le plus clair était pour elle une Société des Nations qu'elle désapprouvait entièrement. La Grande-Bretagne ne vit plus les problèmes européens qu'à travers les difficultés du rétablissement de sa situation commerciale et industrielle d'avant-guerre. Tout ce qui lui parut favoriser ce rétablissement fut déclaré excellent : tout ce qui lui sembla contraire fut proclamé détestable. Malheureusement pour elle, comme pour autrui, les intuitions de son instinct de puissance marchande ne furent pas toujours heureuses. Elle se trompa lourdement à plusieurs reprises sur la politique à suivre en Europe, et la France manqua de l'autorité nécessaire pour la détromper ou lui démontrer péremptoirement que l'on pouvait se passer d'elle. Enfin la Grande-Bretagne sentit se réveiller en elle les souvenirs des anciennes rivalités franco-anglaises du XVIIIe et du XIXe siècle et en Orient, en Haute-Silésie, sur le Rhin, les agents de sa politique manquèrent gravement à l'Entente cordiale, en apparence maintenue intacte à Paris et à Londres.

L'Allemagne crut pouvoir profiter de ces dissentiments. Laissée libre de son destin, sous un gouvernement dominé par les socialistes, elle s'est précipitée dans une crise financière effroyable, dont ses industriels ont su tirer un admirable parti. Elle a escroqué au monde entier une valeur de 7 à 8 milliards de marks-or, elle a momentanément réussi à frustrer les alliés de toute espérance de réparations. Restaurée par miracle, tenue sur les fonts baptismaux financiers de Londres par les neuf parrains signataires de l'Accord des 16-30 août dernier, elle n'exécutera ses engagements qu'autant qu'elle sentira les Alliés décidés à les faire intégralement respecter.

1. Voici les termes de la déclaration des représentants des gouvernements alliés : « Proclamant leur solidarité pour la restauration des pays victimes de destructions et de spoliations, les Alliés décident de rechercher en commun les moyens de faire restituer à ces pays, à titre privilégié ou de les aider à reconstituer leurs matières premières, leur outillage industriel et agricole, leur cheptel et leur flotte marchande. »

Que ceux-ci y prennent garde! L'Europe n'est pas au bout des surprises que peut réserver un peuple dont la défaite n'a nullement paralysé l'essor. Bien au contraire! Un an après la catastrophe du mark-or, l'Allemagne se retrouve dans un état plus florissant que jamais. Tels ces professionnels de la banqueroute qui après avoir fait faillite se trouvent avoir fait fortune. Au truquage de la misère de l'Allemagne auquel le monde s'est laissé prendre, a succédé l'orgueilleux étalage de son opulence, mais ce n'est pas avec l'intention de nous payer. Astreinte pour quatre ans à des paiements très modérés qu'elle aquittera avec facilité jusqu'en 1928, l'Allemagne peut-elle être considérée comme un débiteur consciencieux qui tiendra à honneur de s'acquitter scrupuleusement d'une dette sacrée pendant de longues années? Il est permis d'en douter. Cela dépendra peut-être de certains facteurs de sa politique intérieure, mais assurément la fermeté et la continuité des vues chez les Alliés n'y seront pas étrangères.

Il serait vain d'espérer que l'Allemagne se résignera à consacrer les fruits de sa prospérité et les plus-values de ses budgets remis d'aplomb à restaurer les dévastations commises par ses armées chez ses anciens ennemis et à boucher les trous de leur budget. Elle essaiera (et déjà des campagnes sont amorcées dans ce sens) de les garder pour elle, d'en faire profiter ses contribuables, ses fonctionnaires, les détenteurs ruinés de sa dette intérieure et des marks follement émis, tant allemands qu'étrangers [1]. Il n'est pas dit qu'elle ne trouvera pas de sympathies au dehors pour seconder ce dessein surtout parmi les spéculateurs malheureux à la hausse du mark.

Il est à souhaiter qu'elle ne trouve plus ces sympathies à Londres! La France s'est entendue dire — et de quel ton! — pendant plu-

1. Dès la nouvelle année la situation financière de l'Allemagne était éclaircie au point que des recettes du budget de 1924 apparaissaient un excédent de 940 millions de marks-or sur les prévisions budgétaires. Aussi parlait-on déjà d'augmentation d'appointements pour les fonctionnaires, d'allègement d'impôts et de valorisation de la dette intérieure.

C'est sur cette plus-value inespérée que le gouvernement du Reich s'est fondé pour remettre aux industriels de la Ruhr 700 millions de marks-or, afin de les indemniser des contrats passés avec les mineurs pendant l'occupation de la Ruhr. Cette décision scandaleuse prise le 20 décembre 1924, par un cabinet démissionnaire en dehors de tout vote du Reichtag a fait ressortir la duperie qui avait consisté à souscrire chez les alliés un emprunt de 800 millions de marks-or pour remettre les finances allemandes à flot.

sieurs années : « La restauration économique de l'Allemagne est la condition principale du rétablissement de l'Europe et de la reprise des affaires en général. Sans une Allemagne prospère, pas de réparations possibles, pour vous, France, ni de reprise industrielle et commerciale pour nous, Grande-Bretagne! » Et si la France objectait : « Mais l'Allemagne se moque de nous. Elle dissimule sa situation et se ruine à dessein. Prenons des sûretés, exigeons des garanties, des gages; contrôlons efficacement ses finances », c'était pour s'entendre répéter : « Pas d'intervention dans les affaires allemandes, pas de mesures de coercition à son égard, ou tout espoir de recevoir quelque chose de l'Allemagne est perdu! »

Il est bien évident que l'Allemagne ne peut payer les réparations qu'avec les excédents de ses exportations sinon avec ses exportations elles-mêmes. Allons-nous nous entendre reprocher d'avoir avec elle des rapports économiques trop étroits? Après la condamnation véhémente de la politique de violence à l'égard de l'Allemagne récalcitrante, verrons-nous condamner une politique d'entente avec une Allemagne venue à composition. Sommes-nous menacés de voir une campagne se dessiner contre les versements de l'Allemagne déclarés pernicieux et peut-être venir appuyer un sabotage discret du plan Dawes?

Sans doute les dispositions du ministère Baldwin s'avèrent amicales, et nous verrons ce qu'elles nous vaudront dans l'examen de la question des dettes interalliées et de la sécurité de la France. Mais nous ne pouvons oublier que l'obstination mal éclairée des financiers de la Cité et des fonctionnaires de la Trésorerie a été l'obstacle principal sur lequel sont venues échouer les bonnes dispositions dont les premiers ministres britanniques nous prodiguaient verbalement les assurances. Et pour quel résultat? L'Allemagne a été laissée libre de se ruiner à son aise et M. Bonar Law empêché de donner à M. Poincaré les garanties que le plan Dawes devait apporter quinze mois plus tard. Si l'entente s'était faite en janvier 1923 comme elle pouvait se faire, entre Londres et Paris sans les influences malencontreuses qui l'ont empêchée, on eut évité la Ruhr et toutes ses conséquences, et gagné un an et demi!

La France ne saurait admettre, après la modération dont elle a fait preuve et les sacrifices qu'elle a consentis, de nouvelles tenta-

tives pour la frustrer des réparations. Si la Grande-Bretagne paraît redouter des ententes économiques franco-allemandes, qu'elle se dise bien que les connivences financières anglo-germaniques ne furent pas à l'abri de tout reproche. Le moyen le plus efficace d'empêcher les effets de certains rapprochements économiques est une pratique absolument loyale de l'entente cordiale. Il faut que la France, qui veut être payée et assurée de sa sécurité, sache sur qui et sur quoi elle peut compter. C'est également l'intérêt bien compris de la Grande-Bretagne. Unies, la France et la Grande-Bretagne sont toutes-puissantes pour la paix; divisées, leur perte, en face d'une Allemagne rétablie dans toute sa puissance économique, n'est qu'une question de temps.

H.-R. Savary.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE ACTUELLE

E. Seillière. — *Les Pangermanistes d'après-guerre.* Paris, Alcan. 1 vol. in-8° de 164 p., 1924.

Thomas Mann est un romancier. Il a publié, vers 1918, des *Considérations d'un non-politique* qui ont été très lues en Allemagne. Il y soutient les vues les plus paradoxales sur les causes et le caractère profond de la dernière guerre : ce fut un soulèvement de l'Allemagne contre Rome, de la *culture* contre la *civilisation*; l'Allemagne *protestataire* a attiré sur elle l'animadversion du monde; vaincue, elle reste investie de sa mission céleste « qui lui enjoint d'imprimer sa culture sur la face du globe »; elle triomphera grâce aux deux qualités fondamentales de son âme : la moralité bourgeoise et la disposition musicale.

Le comte Hermann Keyserling appartient à la noblesse balte. Il a acquis tardivement la nationalité allemande. C'est un philosophe. Il a beaucoup voyagé, fréquenté les sages de l'Inde et de l'Extrême-Orient et gagné à leur contact une indifférence sublime à nos méthodes habituelles de penser et quelque dédain pour notre monde occidental. Les récents événements lui ont fait concevoir, sur le rôle de l'Allemagne, des idées d'une grande originalité. Il a fondé, à Darmstadt, une École de la Sagesse où, à la manière d'un yoghi hindou ou d'un moqaddem de zaouia musulmane, il dispense ses lumières à de petits groupes, soigneusement triés, de candidats à l'initiation.

Oswald Spengler est un mathématicien au « cerveau encyclopédique » qui vient de publier sur le « Crépuscule de l'Occident » un vaste ouvrage, tout proche de son cent-millième exemplaire. Ce mathématicien substitue à l'idée de *Temps* celle du *Destin* et en tire des quantités de conséquences qui ne sont pas toujours très claires mais qui provoquent en foule les réflexions.

Tels sont les trois auteurs que M. E. Seillière nous présente aujourd'hui. Il les analyse avec sa précision et sa perspicacité accoutumées. Il les classe, dans la galerie déjà si vaste de ses sujets, montre leurs filiations, les ramène au type primitif mystico-racial qui les engendra tous.

Ce sont des pangermanistes d'après-guerre. Ils méritent d'être étudiés de près. Leurs idées ouvrent, sur la mentalité allemande de nos jours, des lumières curieuses. C'est un esprit étrange, fumeux, vague, prétentieux, monstrueusement mégalomane, avec des naïvetés, des craintes, des fureurs enfantines. On dirait d'un blessé qui, sous le choc opératoire, divaguerait doucement, en attendant la crise violente et inévitable. Le choc opéra-

toire, ce fut la grande guerre, et voilà ce qu'elle a fait du pangermanisme. C'était auparavant une bonne, grosse, simple et brutale doctrine de la force : on se sentait solide, on avait grand appétit; on allait se mettre à table, et gare aux gêneurs! Quelques aphorismes à peine équarris dans une logique barbare simulaient nonchalamment une justification de la thèse. Aujourd'hui, c'est une avalanche de subtilités, d'abstractions, d'imaginations, qui sentent le détraquement intellectuel et font pressentir le délire. Symptôme grave : ces trois hommes ont le même dédain pour la raison, l'enchaînement logique des causes et des effets. C'est que la raison et le principe de causalité rendent de la faillite allemande le compte le plus exact, le moins discutable. C'est un arrêt sans appel. Nos trois pangermanistes se détournent avec horreur de cette lumière troublante. Le premier cherche l'avenir de son pays dans ses facultés musicales, ce qui est un enfantillage; le second attend tout de la contemplation du fakir, ce qui est pure sénilité; le troisième se fie au destin, c'est-à-dire au fatalisme des esprits sans lumière et sans ressort. Il y a, au fond de tout cela, une incontestable fatigue intellectuelle.

En décrivant au public français un état psychique aussi curieux, M. E. Seillière a ajouté à son œuvre déjà si remarquable un chapitre du plus haut intérêt.

Gandhi. — *La jeune Inde*. Paris, 1925, Stock, 1 vol. in-16 de XXI-382 p.

Romain Rolland. — *Mahatma Gandhi*. Paris, 1924, Stock, 1 vol. in-16 de 206 p.

Tout le monde a entendu parler de l'agitateur indien qui, au cours des dernières années, a tenu une si large place dans la vie politique de son pays, mais les informations que nous pouvons recueillir sur lui sont rares. Elles nous viennent d'abord de source anglaise et peuvent être, de ce chef, soupçonnées de partialité. Nous devons donc être reconnaissants à M. R. Rolland et à l'éditeur Stock d'avoir rapproché de nous ce curieux personnage. Au surplus, pressons-nous de l'étudier, car son astre est aujourd'hui bien bas et sur le point de disparaître.

Les extraits des œuvres de Gandhi cités dans le premier volume, la biographie qu'en donne M. Rolland dans le second ne nous révèlent pas, en somme, un personnage très différent de celui qu'on entrevoyait à travers la presse anglaise. Gandhi est un candide, un illuminé, presque un voyant, car à force d'illumination on doit finir par voir. Il est instruit, mais son instruction, tout anglaise, ne lui a rien appris : elle l'a seulement éloigné de ses compatriotes, à l'esprit et aux conditions desquels il ne comprend à peu près rien. Mais son âme orientale, pétrie de mysticisme, remplace l'observation, la réflexion, la déduction, toutes opérations longues, pénibles douloureuses où s'acharnent nos esprits occidentaux, par un élan passionné, entêté, invincible vers le rêve.

Il rêve une Inde nouvelle, où musulmans et brahmanistes seront frères, où les castes seront abolies et d'où les Anglais seront partis.

Pour réaliser ce rêve, il invite ses compatriotes à cesser toute coopération avec ceux-ci, à s'enfermer dans la petite vie étroite de leur village, à tisser eux-mêmes les vêtements dont ils se vêtiront. Cela se passe dans un pays tout plein de passions politiques et nationalistes, où, depuis près de quarante ans, périodiquement, un Congrès national secoue les passions des masses. Gandhi parle à celles-ci, les assemble par milliers, leur prêche son évangile, vient promener la flamme de son mysticisme dans ces amas de poudre. Et quand il y a des explosions — et il y en a — il s'indigne, se désespère, se jette, par pénitence, dans les macérations et le jeûne. Ame candide, puérile de réformateur qui ne connaît pas les hommes. Il faut lire les pages dans lesquelles le prophète donne des instructions à ses adeptes pour les prochaines manifestations. Cela s'adresse à des dizaines de milliers d'hommes, qui, dans chaque ville où il passe, vont l'attendre en grand tumulte à la gare, une foule, un peuple, et quel peuple! Il y a là, avec d'excellents éléments, une lie remontée et bouillonnante, l'écume qui bave autour de toute manifestation populaire : « tout ce que vomit Suburre et l'ergastule ». Et Gandhi recommande : qu'on fasse bien sagement la haie sur son passage, qu'on ne l'empêche pas d'avancer; qu'on ne vole pas, à la faveur du désordre, les bagages des autres voyageurs; *qu'on ne secoue pas la capote de son automobile.* Décidément, le pauvre homme n'a pas la vocation.

Les pages citées de l'auteur sont assez minces et pauvres. Ces hommes à idées fixes se répètent à satiété, sans fatigue pour eux-mêmes, mais non pour leurs lecteurs.

M. Rolland monte son héros sur un piédestal. Il dit à merveille ce qu'il y a de bien dans cette figure extasiée, généreuse et souffrante. Il ne voit pas l'autre côté, les insuffisances éclatantes de cet esprit ignorant et puéril, qui entraîne des millions d'hommes à la poursuite de feux follets et qui, sous couleur de progrès, ramène une partie de l'humanité à des siècles en arrière, au temps où les grands visionnaires poussaient, à travers plaines et monts, vers quelque sombre boucherie, des foules éblouies, crédules et chimériques.

M. C.

René Benjamin. — *Valentine, ou la folie démocratique.* Paris, s. d. (1924). **Fayard, 1 vol. in-16 de 285 p.**

Ce livre est si peu un roman et si bien une étude de mœurs politiques que nous en pouvons et en devons parler. Il est, à sa manière, dans sa forme joviale, satirique, bouffonne, agressive, d'une verve intarissable, déréglée et cuisante, un document. Notre littérature a compté déjà bien des romans politiques. Ils n'avaient ni cette allure déhanchée, ni cette acidité corrosive. Il y a là un signe des temps.

Le fond du sujet : des descriptions impayables de réunions publiques, de séances parlementaires, de campagnes électorales; des portraits d'hommes

politiques poussés en charges fantastiques. Valentine paraît là-dedans juste quand il le faut. C'est une aimable femme, qui va, de tout son petit cœur passionné, de toute sa petite cervelle éberluée, du libéralisme, avec son père, au royalisme avec son fils, puis au radicalisme, avec son ami. Elle symbolise, plus gracieusement que de raison, l'opinion publique.

La forme : une gouaillerie faubourienne qui va, qui va, sans reprendre haleine, portée par un flot de passion, où il y a parfois de la grandeur, ricane, s'esclaffe, éclabousse, fait claquer le mot cru, cingle l'épithète accablante, culbute le bonhomme comme fait la balle, de la poupée, au jeu de massacre.

Le sens de tout cela : c'est que nous sommes beaucoup plus près de la démocratie qu'on ne pense, que le flot démagogique est monté très haut, qu'il atteint les sommets.

Voici un auteur qui n'a pour la démocratie aucune sympathie et qui vilipende l'opinion publique jusqu'à la nier. Or, pour attaquer l'opinion, c'est à elle-même qu'il s'adresse. — A quoi bon écrire si elle n'existe pas, comme il semble le dire? — Pour dénoncer « la folie démocratique », cet auteur emploie tous les moyens du démagogue. Il est plein d'esprit, et du plus fin; il est cultivé; il sait penser et il sait dire; il s'adresse à un public qui en paraît également capable, et il va tout droit, sans hésitation, sans scrupule, sans répit, à l'argument, au raisonnement, à l'expression « peuple ».

Ridiculiser un homme par les faiblesses de son physique, cela est peuple.

Ne voir dans les questions politiques que du noir ou du blanc (quand on n'y voit pas que du bleu), cela est peuple.

Ne retenir des propos d'un homme qu'une formule occasionnelle ou le tic d'une inévitable répétition, cela est peuple.

Ne réserver, dans une assemblée, son regard que pour les bruyants, en négligeant ceux qui, finalement, font la besogne, cela est peuple.

Cribler l'adversaire d'injures énormes, lancées à pleine voix, pour provoquer tout de suite, dans la rue, le fou rire contagieux qui lui fera vider la place, cela est peuple.

Oui, la folie démocratique est grande chez nous. En se laissant aller au courant de sa verve, M. René Benjamin nous en donne, par lui-même et sans le vouloir, l'éclatante et pénible démonstration.

M. C.

Un africain. — *Manuel de politique musulmane.* Paris, 1925, éd. Bossard, 1 vol in-16 de 190 p.

Le titre de cet ouvrage est trompeur. Ce n'est point un *manuel*, dans lequel on trouve, avec tout le détail indispensable, les facteurs de la politique musulmane, ses particularités, ses tendances et ses visées. L'auteur ne parle que de l'Afrique du Nord, et de la politique que la France devrait, à son avis, y pratiquer à l'égard de nos sujets musulmans. Sur ce point spécial, il est encore loin d'épuiser le sujet et de donner à son étude l'appa-

reuse d'information précise que promettait le titre. Il livre toutefois des observations dignes de remarque, signale nombre de faits qu'on notera avec intérêt, et ouvre, sur ce que devrait être la politique française, des aperçus curieux. A son avis, cette politique doit imposer l'autorité de la race dominante par la force matérielle et l'éclat moral, accorder aux musulmans ce qu'ils réclament raisonnablement et ce qui correspond à leur mentalité, éviter de leur imposer ce qu'ils ne demandent pas.

Ces vues, développées avec talent, retiendront l'attention. Un chapitre liminaire, sur l'*Islamomanie*, critique avec justesse une fâcheuse erreur intellectuelle de notre temps.

Earl Buxton — *General Botha*. London, John Murray, 1923. 1 vol. in-8° de XVI-342 p.

Le comte Buxton a été gouverneur général de l'Afrique du Sud de 1914 à 1920. A ce titre, il eut de constants et étroits rapports avec le général Botha, premier ministre de l'Union sud-africaine. Le gouverneur anglais conçut alors pour l'homme d'État afrikander une si haute estime qu'après sa mort il résolut de fixer, dans les pages d'un livre, cette curieuse physionomie. Ce livre est donc d'abord une biographie. Mais le noble lord avait vu trop de choses en Afrique, au cours de son proconsulat, pour n'en point passer passer beaucoup dans ses pages. De temps en temps, la figure principale recule au second plan, pour faire place au développement de quelque question d'ordre général. De là le double et très vif intérêt du livre. La figure du général boer est trop célèbre en France pour que ce nouveau portrait, tracé d'une main sûre et fidèle, ne frappe pas notre public. Ces questions de politique sud-africaines, si peu connues chez nous, et peut-être aussi ailleurs, prennent une remarquable clarté et un aspect très vivant sous une plume aussi autorisée. Ce livre a une très grande valeur et tiendra une belle place dans la bibliographie impériale anglaise. Pour nous autres Français, il a une signification toute particulière par deux de ses aspects : rien de plus remarquable que les rapports, tout empreints de cordialité confiante, de ces hommes d'État boers et de ce gouverneur anglais, qui, jadis, furent ennemis, qui, maintenant, à cause de la différence de langage (ce fut le cas notamment pour Botha) communiquent parfois un peu péniblement entre eux, et qui cependant collaborent, du même cœur et avec le même entrain, à la même œuvre. Rien de plus significatif encore que le ton dont use cet ancien gouverneur général de possessions britanniques dont la superficie égale plus de la moitié de l'Europe pour décrire son action et celle de ses ministres : pas un « grand mot », pas une « phrase », des constatations de faits, toutes nues et toutes simples, les questions prises en elles-mêmes et pour elles mêmes, sans le moindre effort pour les amplifier, les distendre à leur maximum de portée, les souder coûte que coûte et vaille que vaille aux questions de même nature posées en d'autres temps ou d'autres lieux. Un travail patient, opiniâtre, courbé sur la tâche quotidienne, convaincu que la

probité de chaque effort fera seule la valeur de l'œuvre finale. C'est la montée sur une pente rude. On découvrira l'horizon plus tard, quand il sera temps, et lorsqu'on sera solidement établi devant lui, bien assuré de n'avoir pas à redescendre.

Henri Hauser. — *Le problème du Régionalisme*. 1 vol. in-12, 176 p., Les Presses Universitaires de France, 1924.

Dans cet intéressant ouvrage, M. Henri Hauser nous entretient de quelques solutions récemment apportées au probleme du régionalisme. En imposant l'utilisation rationnelle de toutes nos ressources locales, la dernière guerre a manifesté avec une poignante évidence les graves inconvénients de notre centralisation traditionnelle; pour y remédier le gouvernement a été amené à créer de nouvelles institutions : les Comités consultatifs d'action économique et les groupements économiques régionaux, dont M. H. Hauser nous fait connaître l'organisation et le fonctionnement. Fondés pour la durée de la guerre, dans chaque région de corps d'armée de la zone de l'intérieur, en vertu d'un décret du 25 octobre 1915, les Comités consultatifs d'action économique avaient rendu, dans les limites de leurs attributions, d'importants services à la défense nationale. Mais leur rôle paraissait éphemère, car il semblait difficile de prolonger en temps de paix les bienfaits de leur action.

Au contraire, les groupements économiques régionaux, dont le ministre du Commerce proposait la création en 1917, faisaient figure d'organismes plus stables puisqu'ils trouvaient un appui solide dans les Chambres de Commerce dont ils émanaient.

Afin de préserver les Comités consultatifs d'une disparition complète, le gouvernement les rattacha au Ministère du Commerce par un decret en date du 28 février 1919, mais leurs nouvelles attributions les empêchent désormais de jouer un rôle important, car ils demeurent subordonnés aux Comités régionaux des Chambres de Commerce. Cependant, le Ministère du Commerce poursuivait activement l'œuvre qu'il avait heureusement entreprise et procédait à la constitution d'une vingtaine de regions economiques toutes susceptibles de collaborer utilement au developpement des forces françaises.

M. de Préaudeau.

Maurice Pernot. — *L'expérience italienne*. Grasset, Paris, 1924. 1 vol. in-16 de 260 p.

M. Pernot a réuni en un volume publié chez Grasset, dans la collection Politeia, les articles de premier ordre qu'il écrivit pour la *Revue des Deux Mondes* sur cette Italie qu'il connaît si bien. Ces études sont consacrées aux problèmes que nos voisins virent se poser devant eux sous une forme particulièrement menaçante entre 1919 et 1922; elles expliquent l'avènement du fascisme, on sait assez que ce dernier est né d'un mouvement de

réaction contre le déséquilibre et le désordre qui avaient suivi la guerre. M. Pernot insiste sur l'idée que la guerre n'est pas seule à l'origine de la crise où tout faillit sombrer. Les difficultés s'aggravèrent, l'impuissance du gouvernement, la déviation du régime parlementaire devinrent plus manifestes; les causes de malaise existaient dès avant 1915. L'auteur nous montre le jeu des institutions, il dépeint les mœurs politiques, il examine le rôle qu'ont joué les « partis de masse », les socialistes et les catholiques. Vient ensuite un tableau de l'évolution sociale du peuple italien, de ce développement trop rapide qui a mis violemment aux prises des classes encore trop mal formées pour soutenir le choc sans en rester ébranlées. Questions sociales, questions économiques, le lien est étroit; l'Italie souffre d'un défaut d'équilibre entre l'agriculture et l'industrie; la question agraire est aussi ancienne que l'Italie elle-même, elle se pose en termes très différents suivant les régions, elle a acquis dans le Mezzogiorno un caractère particulièrement aigu. Aux maux dont souffrait la nation, le fascisme a apporté un apaisement provisoire; M. Pernot s'arrête au moment où Mussolini rétablit l'ordre, et où l'Italie reprend confiance dans son destin. Que de choses et que de talent dans ce petit livre!

HENRY PUGET.

Ivanoë Bonomi. — *Du Socialisme au Fascisme*, traduit de l'italien par Emmanuel ALBISIO. Éditions Spes, Paris, s. d., 1 vol. in-16 de XII-166 p.

M. Bonomi vient des rangs de ce socialisme dont il parle; mais il glissa de bonne heure vers l'aile droite qui en 1912 se détacha du grand parti. Son nom est lié à l'histoire du mouvement réformiste, « mouvement d'idée plus que d'action, parti d'intelligence plus que de classe ». Député depuis 1909, partisan de l'intervention en Tripolitaine, ministre dans les cabinets de guerre Boselli et Orlando, puis en 1920 dans le cabinet Giolitti, il recueillit la difficile succession laissée par ce dernier et fut Président du Conseil de juin 1921 à mars 1922. Il occupa le pouvoir sans parvenir réellement à l'exercer; la situation du pays présentait quelque amélioration depuis 1920, année dramatique entre toutes, mais la Chambre était ingouvernable; l'heure du triomphe fasciste approchait.

M. Bonomi nous offre le fruit de ses méditations sur ce triomphe. Il nous dépeint surtout la grandeur et la décadence du socialisme dans son pays, c'est là le principal intérêt d'un livre qui mérite d'être lu. Le socialisme italien a recruté au début ses adeptes dans la petite bourgeoisie, et cela l'incliniait à des ententes avec les parties démocratiques, ensuite il a gagné du terrain parmi les ouvriers, puis il s'est étendu dans les campagnes. M. Bonomi fait observer avec beaucoup de finesse que jusqu'à ces derniers temps les paysans italiens ont presque toujours vécu à l'écart des grands mouvements politiques qui secouèrent la péninsule; ils n'ont pris aucune part au Risorgimento et Garibaldi disait avec amertume que parmi eux il n'avait pas trouvé un seul volontaire. L'action du socialisme en dehors

des cités, l'éveil des campagnes, voilà dans la première décade du XXe siècle un événement capital. Le socialisme a été une formidable puissance; mais par des scissions ou des coupures opérées et à droite et à gauche, il perdit avant 1915 à la fois les réformistes, les « bissolatiens » qui pouvaient lui donner le sens des réalités nationales, et, avec Mussolini première manière, les révolutionnaires qui auraient eu « l'audace d'oser ». Hostile à l'entrée de l'Italie dans la grande guerre, le socialisme bénéficia au lendemain de la paix de toutes les déceptions. La révolution russe était un exemple et un ferment. Le coup de force de d'Annunzio à Fiume pouvait créer une atmosphère favorable à la conquête du pouvoir. Le parti socialiste essaya seulement d'occuper les usines et l'occupation se termina dans sa propre impuissance. Il ne resta que poussée communiste, anarchie et désagrégation de l'Etat; « le parti socialiste avait commencé la parabole descendante qui devait l'abattre deux ans après, déjà vaincu, aux pieds du fascisme vainqueur ».

HENRY PUGET.

DROIT PUBLIC

Les origines de la Société des Nations, t. II, publié par **Rask-Œrsted-fonden**, sous la direction de P. MUNCH, 1 vol. in-4°. Copenhague, Gyldendalske Boghandel, 1924.

Le second volume de cette publication importante contient dix-sept études sur diverses questions concernant la Société des Nations. La plupart sont écrites en français, quatre en anglais et une en allemand. Il est impossible de les analyser même brièvement ici, mais il convient d'en faire connaître les auteurs et les sujets. Ce sont, dans l'ordre même de leur insertion : The present position of the League og Nations, par M. Fisher; La Société des Nations et la Tchécoslovaquie, par M. Edouard Benès; The making of the Covenant, par M. Philip Baker; Die schweizerische Neutralität und der Volkerbund, par M. Max Huber; L'Amérique du Sud et la Société des Nations, par M. Raoul Fernandez; Neutralité et Société des Nations, par M. Georg Cohn; L'œuvre commune des États scandinaves relative à la Société des Nations, par M. Marks von Wurtemberg; La propagande internationale pour la Société des Nations, par M. Ruyssen; La Cour permanente de justice internationale, par M. Nyholm; Le Secrétariat de la Société des Nations et son activité, par M. Krabbe; The technical organisations of the League, par M. Commings; The League of Nations and the Sarre district, par M. Wilson Harris; La Société des Nations et la protection des minorités, par M. Laust Moltesen; L'organisation internationale du travail, par M. Albert Thomas; L'assemblée des délégués, par M. Munch; La Société des Nations et le problème des armements, par M. Lange; L'article 10 du Pacte de la Société des Nations, par M. Henri Rolin.

Cette dernière étude mérite une mention particulière à raison de l'impor-

tance de l'article 10 qui a été considéré comme la clef de voûte du Pacte de la Société des Nations. Cette clef de voûte est fort compromise par les interprétations qui ont eu pour objet d'alléger, pour les État membres, les charges résultant de l'obligation de garantie. M. Henri Rolin considère que la quatrième Assemblée de la Société des Nations a réalisé un progrès notable dans l'interprétation de l'article 10, en votant par 29 voix contre 1 et 22 abstentions une résolution, dépourvue de clarté, qui semble délier pratiquement les État membres de l'obligation de garantie et justifier une fois de plus le mot de M. Walter Berry : la Société des Nations, cette piqûre de morphine donnée au monde. L'interprétation méthodique et subtile que donne, à son tour, M. Henri Rolin de l'article 10, ne semble point tenir compte de ce qui était la raison d'être de cet article : la volonté d'empêcher ou d'arrêter toute agression semblable à celle de 1914 par la menace et, au besoin, par l'action d'une opposition armée de tous les membres. La charge a paru trop lourde et importune à plusieurs si ce n'est à tous et nul ne peut avoir l'illusion de croire que la Société des Nations se dresserait tout entière contre le puissant auteur d'une agression dans laquelle certains verraient, pour eux un danger moindre que le péril d'encourir la vengeance de l'agresseur en secourant la victime. Dès lors, au lieu de chercher à concilier ce qui est inconciliable : l'obligation de garantir et la volonté de ne pas se compromettre, il serait plus sage de rayer nettement l'obligation de garantie, au lieu de l'évaporer en interprétations subtiles, et de la remplacer par la formule nette : Toutes alliances offensives sont interdites, toutes alliances défensives sont permises pour la sauvegarde de la paix et du droit.

Le tome II des *Origines et œuvre de la Société des Nations* se termine par deux appendices. Le premier donne le texte des amendements au pacte votés par la deuxième assemblée de Genève, dans des conditions dont la légalité est à tout le moins contestable. De ces amendements, un seul, celui qui concerne la répartition des dépenses de la Société entre les Membres a pu réunir les ratifications nécessaires à sa mise en vigueur. Le second reproduit le texte du projet de traité d'assistance mutuelle élaboré par la quatrième Assemblée et mort, à la cinquième Assemblée, sous les coups portés par M. Mac Donald.

C. D.

N. Politis. — *La justice internationale.* Paris, 1 vol. in-12, Hachette, 1924.

L'ouvrage de M. Politis est divisé en trois chapitres précédés d'une introduction et suivis d'une conclusion. Les trois chapitres portent pour titres : La justice facultative ; La justice facultative réglementée ; La justice obligatoire.

Le premier chapitre, après un rapide exposé du développement historique de l'arbitrage, contient un excellent résumé de trois arbitrages importants concernant l'affaire de l'Alabama, celle des pêcheries de la mer de Behring et celle des frontières des Andes, puis les règles du droit coutumier

arbitral concernant l'objet du litige, le choix des arbitres, les pouvoirs des arbitres, la procédure, la sentence. Le second chapitre, la justice facultative réglementée, est consacré aux institutions établies et tentatives faites depuis la première Conférence de la Paix de 1899, pour faciliter la solution des conflits internationaux par voie d'arbitrage ou de règlement judiciaire : cour permanente d'arbitrage, cour permanente de justice internationale, essai, non suivi d'effet, d'établissement d'une cour internationale des prises et d'une cour de justice arbitrale, cour de justice centre-américaine, instituée en 1907 pour dix ans et disparue en 1917. L'histoire de cette cour est instructive et la leçon qu'en tire l'auteur mérite d'être relevée. « Si la cour de justice centre-américaine, dit M. Politis, n'a pas rendu beaucoup de services, elle a du moins laissé un utile enseignement. Son expérience montre de manière fort pratique qu'on ne saurait être assez prudent dans la marche vers la justice internationale obligatoire. A vouloir brûler les étapes, on risque de reculer au lieu d'avancer. Il ne sert de rien de stipuler le recours obligatoire pour tous les conflits à venir, quelles qu'en soient la nature et la gravité, quand la conscience des États n'est pas encore assez mûre pour en accepter les conséquences. Autrement, lorsque le moment vient de remplir l'obligation assumée, on s'y dérobe et la juridiction, que dans un moment d'enthousiasme on a voulu obligatoire, cesse d'exister même comme facultative. Cet enseignement ne devrait pas être oublié. » Le troisième chapitre, la justice obligatoire, est consacré à l'arbitrage obligatoire en dehors de la Société des Nations et à la justice obligatoire dans la Société des Nations.

L'ouvrage de M. Politis est un exposé clair et précis des faits et des idées concernant la justice internationale. L'intérêt en est constant et la lecture agréable autant qu'instructive. Les conclusions sont optimistes, mais l'optimisme qui les caractérise est tempéré par un sens réaliste qui marque les conditions indispensables pour le bon fonctionnement et le succès de la justice internationale. « On se figure, dit à fort juste titre l'auteur, que la justice amènera la paix, parce qu'on croit qu'elle peut tuer la guerre. C'est plutôt le contraire qui est vrai : le règne de la justice suppose la paix. Dans une atmosphère saturée de passions, de rivalités et d'esprit belliqueux, le juge est impuissant, car le droit qui est son arme perd toute valeur devant la force. — L'histoire des États-Unis en fournit un exemple caractéristique. La Cour suprême de l'Union règle efficacement, en principe, les différends qui surgissent entre les États membres. Son pouvoir est, au contraire, nul dans les périodes de grande crise. On l'a bien vu à la veille de la guerre de Sécession. Dans le célèbre procès « Deed Scott », la Cour essaya de régler le différend au sujet de l'esclavage, entre les intérêts rivaux des États du Nord et des États du Sud. Elle n'y réussit pas. Dans le déchaînement des passions, la voix de la justice était trop faible pour prévenir la guerre, qui finit par éclater. — Il en sera, à plus forte raison, de même de la justice dans l'organisation encore faible de la Société des Nations, si les peuples n'arrivent pas à prendre réellement conscience de l'intérêt

majeur qu'ils ont à vivre en paix. « Le meilleur moyen de préparer la paix « c'est d'élever le niveau de la moralité internationale. Pour y parvenir, il faut d'abord moraliser les hommes, car derrière l'entité artificielle de l'État ce sont des hommes qu'on trouve, ce sont leurs actions qui comptent. Westlake a pu dire avec infiniment de sens qu'il ne saurait y avoir ni droit international, ni bonne politique internationale, dans le sentiment individuel du devoir, qu'on ne conçoit pas à travers des abstractions ».

C. D.

Fenwick (Charles G.). — *International Law*. New-York et London, The Century Company, 1924. 1 vol. in-8° de 642 p.

La guerre a eu pour effet de faire comprendre au grand public et aux étudiants l'importance du droit international public, science des rapports internationaux. Le conflit qui a embrasé le monde entier a débuté par une violation éclatante du droit international sous le prétexte d'une prétendue « nécessité » nationale : les esprits se sont demandé, note judicieusement M. F., ce que, dès lors, pouvait signifier le mot *droit* dans l'expression droit international. Le développement de la crise a provoqué toute une série de nouvelles questions du même ordre. La fin de la guerre a été le signal de nombreux projets ayant tous pour point commun le désir d'asseoir les relations internationales sur la base de la justice. Il est donc vrai de dire que le besoin se manifeste partout de connaître, avec autant de profondeur et de certitude que possible, les règles du droit international. Ces règles se sont modifiées sur beaucoup de points depuis 1914. Quel est l'état actuel du droit? En quoi cet état diffère-t-il de celui d'avant la guerre? C'est ce qu'il est indispensable de préciser : tenter de faire plus, dire quelles réformes devraient être réalisées dépasse la tâche du juriste : ce sera avoir fait beaucoup déjà pour le progrès du droit international que d'en avoir déterminé exactement l'état.

Cependant, le droit international étant encore en voie de formation, il ne suffit pas de dire ce qui est, il faut encore interpréter ses manifestations en les confrontant avec des principes. Dans l'ensemble ces principes sont assez clairs, encore qu'on puisse à propos de telle ou telle espèce les solliciter dans des sens différents. L'auteur a considéré qu'on les comprendrait d'autant mieux que leur développement historique serait plus fortement mis en lumière. Il a, avec raison également, pensé qu'il fallait toujours montrer leurs applications et rattacher les faits aux idées.

Telles sont les vues générales qui ont présidé à l'élaboration de l'ouvrage de M. Fenwick. L'exécution de son plan a été des plus heureuses. Les divisions de l'ouvrage sont classiques : d'abord un aperçu du développement du droit international ; puis une partie consacrée aux personnes du droit international ; viennent ensuite les règles qui président à leurs relations, et enfin les « actions » du droit international, procédures pacifiques ou coercitives.

Les questions sont exposées avec une grande simplicité, mais d'une façon très complète, et avec des références substantielles et précises. Le traité de M. Fenwick mérite les plus grands éloges : il donne, sous une forme maniable, une connaissance très exacte et très saine de toutes les questions de quelque intérêt ; il joint à ses autres mérites celui de contenir une bonne bibliographie d'ensemble, un répertoire commode des cas cités, une bibliographie par matières établie avec beaucoup de discernement : tout ceci fait de ce traité un livre vraiment excellent et qui continue dignement « The Century Political Science Series » où ont déjà paru dans diverses matières de droit public quelques volumes de grand mérite.

GILBERT GIDEL.

Besnard (Eric). — *Les nationalités et la Paix* : une brochure in-8°. Paris, 1924, Librairie gén. de droit et de jurisprudence, 59 p.

« Fruit tardif de 1789, l'utopie des nationalités qui peut devenir demain une réalité, n'est actuellement qu'une expression tolérée pour revendiquer la souveraineté des peuples non seulement en ce qui concerne leur gouvernement intérieur mais dans les relations d'État à État ». Le mot nationalité recouvre une tendance, d'ailleurs irrésistible : il répugne à une définition absolument exacte et complète. L'auteur voudrait qu'on se débarrassât de la maxime fondamentale qui inspire le système que nous ont transmis les monarchies absolutistes, à savoir que l'intérêt et le devoir de chaque puissance sont de nuire aux autres. Chaque nationalité devrait, par un referendum libre, proclamer sa volonté de jouir de l'autonomie ou d'être placée sous la dépendance de qui il lui plaît. Il faut qu' « à la place de l'ancien équilibre européen basé sur des droits permanents et maintenu par des violences, s'établisse un équilibre naturel et pacifique résultant du droit incontesté qui sera dévolu aux populations de s'agglomérer, de se séparer, de se choisir les gouvernements à leur convenance suivant les règles que l'expérience fera connaître et permettra de poser et que le temps introduira dans les mœurs ».

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Maurice Ansiaux. — *Traité d'Économie politique*. T. I. *L'organisation économique*. T. II. *Prix et revenus*, 2 vol. in-8°, Paris, Librairie Marcel Giard et Cie, 1920-1923.

Le *Traité d'Économie politique* de M. M. A. apparaît — bien que non encore achevé — comme un intéressant effort pour renouveler le plan d'exposition générale de la science économique. La place dont nous disposons ne nous permettant pas, à notre grand regret, de reproduire le plan de cet ouvrage, nous en noterons seulement les parties les plus intéressantes. Ce sont celles qu'il consacre aux « composants » de « l'élément technique », puis l'avant-propos et la première partie du tome II, laquelle est consacrée

aux prix. L'étude de l'intérêt et celle du salaire sont trop développées par rapport à celles du profit et de la rente.

L'ouvrage de M. M. A. s'inspire d'un souci d'adapter l'Économique aux réalités de la vie moderne qui en fait tout le mérite. Si la lecture en est fort instructive — pour ceux qui possèdent déjà la connaissance des données générales de cette science, il est à craindre qu'un étudiant qui n'aurait d'autres manuels que cet ouvrage, n'y sache puiser une idée d'ensemble des lois qui dominent les phénomènes de la vie économique.

G. L.

Gabriel Wernlé. — *L'avenir du franc. Étude pratique sur le change.* (*Documents politiques et sociaux.*) 1 vol. in-16, 96 p., Paris, Dunod.

L'auteur s'est proposé non « de publier un ouvrage complet et scientifique sur le change » mais « seulement d'exposer, d'une façon aussi simple et aussi claire que possible, les divers éléments du problème, afin de permettre à tous ceux qui n'ont pas le temps d'étudier ces ouvrages scientifiques de pouvoir se faire eux-mêmes une opinion en toute connaissance de cause lorsque survient un événement d'ordre politique ou économique de nature à influencer les cours » (p. IX). Il passe en revue avec ordre, clarté et précision, les facteurs essentiels du change, ainsi qu'en témoignent les titres des neuf chapitres consacrés au problème du change, à l'inflation (régime du papier-monnaie, causes de l'inflation, etc.), à la situation financière (dette, budget, trésorerie), à la balance des paiements (commerce extérieur, balance des revenus, balance des placements, balance des comptes), à la spéculation, à la fortune de la France, enfin à une conclusion sur la valeur et l'avenir du franc.

Il a grand soin de retenir, après la cause de l'inflation due aux emprunts, sans contre-partie, par l'État à la Banque, le danger de la dette flottante et la nécessité de l'équilibre du budget, liée à une politique de stricte économie qui permette à l'État de rendre à la Banque les valeurs futures qu'il a fait circuler comme actuelles, en se faisant livrer des billets sans gage. « La politique financière, dit-il justement, doit être basée sur le principe d'une deflation progressive s'effectuant parallèlement à l'amortissement de la dette. Elle ne peut être réalisée que si l'on demande à la population un maximum de sacrifices. » L'amortissement de la dette envers la Banque de France, promis à raison de deux milliards par an par la loi du 31 décembre 1920, a malheureusement été réduit, en 1922, 1923, 1924, par des conventions qui constituent, en réalité, de déplorables infidélités aux engagements contractés. Et ces infidélités pèsent sur le crédit, rendant plus difficiles et plus onéreux les emprunts qui sont nécessaires avant de pouvoir songer à l'amortissement véritable.

M. Wernlé observait, non sans raison, que le meilleur soutien du franc était et resterait la confiance des Français dans leur monnaie nationale. Cette confiance est indispensable pour soutenir la dette flottante dont le rembour-

sement immédiat ne laisserait à l'État d'autre alternative que la faillite ou l'inflation pire que la faillite, car elle ne serait que la banqueroute frauduleuse par émission de fausse monnaie. Le maintien de la confiance nécessaire requiert une politique prudente et sage, respectueuse des droits de chacun et guidée par le souci de l'intérêt général et du bien public, plus préoccupée d'unir que de diviser, attentive à ne détruire ni effrayer les capitaux dont elle a besoin pour réparer les ruines accumulées par la guerre y compris celle du franc, à ne pas décourager l'économie et l'épargne sans lesquelles la grève spontanée, non concertée, mais inévitable des prêteurs ferait, dans l'économie nationale, des ravages pires que les pires grèves d'ouvriers.

C. D.

Werner Sombart. — *Les Juifs et la vie économique*, traduction YANKELEVITCH. **Paris, Payot, 1924, 1 vol. in-16, 500 p.**

Le beau livre de M. Sombart peut se résumer en deux propositions : 1° L'aptitude des Juifs pour le commerce, en particulier pour le commerce de l'argent, est une des caractéristiques profondes et éternelles de la race; elle est indépendante des vicissitudes de l'histoire. — 2° La société capitaliste moderne résulte de la rencontre en Occident du génie commercial de la race israélite et du génie scientifique et technique de la race germanique. Citons quelques-uns des arguments produits à l'appui de la première de ces deux thèses qui est la mieux développée par l'auteur.

Après leur établissement en Palestine, les Juifs n'avaient pas exterminé les peuplades indigènes. Ils leur avaient laissé cultiver la terre, se bornant à prélever des fermages et à prêter à gros intérêt les capitaux nécessaires. L'exil à Babylone de ces classes dirigeantes avait rompu les liens déjà très lâches, qui les unissaient encore aux classes rurales non juives. Dès cette époque, les Juifs se dispersent à travers le monde antique, se groupent dans les villes, y exercent le commerce, surtout le prêt à intérêt, et acquièrent partout une grosse influence. La prise de Jérusalem par Titus pas plus que l'écroulement successif des grands empires de l'Antiquité : Perse, Macédonien, Romain n'ont pu modifier cet état de choses qui se prolonge pendant tout le Moyen Age. La place prise par les Juifs dans la vie économique est alors si grande que les persécutions et les migrations du XVe et du XVIe siècle ont pour conséquence immédiate de ruiner les états et les villes d'où les Juifs sont chassés (Espagne et Portugal, Gênes et Venise, Augsbourg, Nuremberg et Ratisbonne), et de développer dans des proportions inouïes la prospérité des pays où ils se réfugient (Hollande, Angleterre, Livourne, Lyon, Bordeaux, Francfort et Hambourg).

Dans d'autres chapitres, M. Sombart montre, avec la même richesse de documentation, toute l'importance du rôle de la Finance juive dans les deux grands événements des Temps Modernes : concentration des États, expansion coloniale.

Abordant enfin l'époque contemporaine, il explique que les Juifs, habitués depuis longtemps, au maniement des valeurs mobilières, vont tout naturellement conquérir la première place dans une société dominée par les groupements capitalistes dont la base est l'existence de ces mêmes valeurs mobilières. Le lecteur de cet ouvrage verra encore avec intérêt comment M. Sombart rapproche du génie commercial des Juifs leur religion; le Judaïsme qui, réglant minutieusement tous les détails de la vie morale, intellectuelle et physique de ses fidèles, influence si profondément leur mentalité et leurs aptitudes économiques. Par le Talmud, qui écarte délibérément tout mysticisme, Dieu et l'Homme sont liés par un contrat qui comporte des obligations réciproques. Si l'homme accomplit les siennes, il en est récompensé immédiatement par un accroissement de richesses matérielles. Le théologien juif, qui en fait, est souvent un financier, ouvre largement au Riche ses portes du ciel que l'Évangile rétrécit à la dimension d'un trou d'aiguille. Le matérialisme de cette doctrine, la sévérité d'une morale qui, détournant les Juifs du plaisir, les oblige à se consacrer davantage aux affaires, l'exaltation de la culture intellectuelle et de la subtilité juridique, ont également continué à former cette mentalité capitaliste qui a modelé, et, selon l'auteur, dénaturé la civilisation moderne.

J. Triouillier.

C. J. Gignoux. — *L'après-guerre et la politique commerciale*. Paris, Colin, 1924, 1 vol. in-16 de VII-200 p.

M. Gignoux décrit d'abord le chaos économique où le monde se trouva plongé après la guerre, par suite des bouleversements de frontières, du désordre monétaire, de l'exaspération des égoïsmes nationaux et de l'intervention abusive et incohérente des pouvoirs publics. Il montre ensuite comment la France et les principaux pays étrangers, chacun pour son propre compte, ont cherché des remèdes à cet état de choses; il résume aussi l'état actuel du système douanier français, si profondément empirique, et les grands courants de la politique commerciale des autres nations. M. G. conclut en montrant les efforts faits par certains organismes internationaux, pour trouver des formules collectives de collaboration commerciale, et en exposant les conditions nécessaires à la restauration des échanges normaux.

Les questions traitées par M. G. sont d'une actualité si vivante qu'elles intéressent chacun de nous; mais seuls les spécialistes peuvent, dans le fatras des nouvelles quotidiennes et des incidents de détail, suivre le développement de problèmes aussi complexes. M. G. a travaillé longuement aux côtés de ceux qui ont la responsabilité de notre politique commerciale, aussi était-il bien placé pour chercher à dégager des notions générales et à effectuer une mise au point; il a réussi à le faire d'une façon très réaliste, très vivante et très claire.

Edmond Leblé.

M. Degas. — *Les assurances sociales.* Paris, Dunod, 1923-1924, 1 vol. in-16 de XVI-327 p.

M. D., sous ce titre pourtant très général, n'examine que le problème des assurances sociales, tel que l'a posé le projet de loi présenté à la Chambre, et voté par celle-ci depuis lors. M. D. désire, dit-il, examiner objectivement cette question et indiquer « sans se départir de la plus stricte impartialité », les diverses opinions qui se sont manifestées à ce sujet. Mais, en faisant place à tous les avis, la méthode suivie par M. D. expose toujours en dernier lieu la thèse des partisans du projet; elle laisse le lecteur sous une impression nettement favorable à la réforme. Cette documentation impartiale aboutit à un résultat assez proche de celui qu'obtiendrait une propagande formelle. On doit le regretter, si on ne partage pas le robuste optimisme de ceux qui préconisent l'adoption de cette nouvelle législation, sans redouter ses imprévisibles conséquences.

M. D. donne, en annexe, le texte du projet de la commission de la Chambre et des amendements déposés avant la discussion.

E. L.

A. Théveneau. — *La Roumanie économique et le change roumain au lendemain de la guerre.* Paris, Presses universitaires de France, 1923, 1 vol. in-8° de 174 p.

La Roumanie est l'un des pays auxquels la France a le plus prêté : la considération de notre portefeuille de valeurs étrangères s'ajoute aux grandes raisons de sympathie politique pour nous intéresser au progrès économique roumain. La Roumanie est, d'autre part, l'un des champs d'expérience les plus curieux de notre époque, en matière économique et financière. Pays neuf à évolution rapide sur certains points, endetté envers l'étranger, dès avant la guerre, par l'acquisition de son outillage; plus endetté encore depuis sa vaillante participation aux hostilités, désorganisé par l'invasion germano-bulgare, mais très agrandi par la victoire et rentré en possession de forces économiques importantes, dont la valeur n'avait pas été escomptée, la Roumanie offre le spectacle d'une situation toute en contrastes, où la prospérité promise par les perspectives d'avenir dépend d'efforts financiers immédiats, que les circonstances rendent particulièrement malaisés. C'est le tableau instructif de cet état de choses trouble que M. A. Théveneau a tracé, en s'efforçant d'être complet et en sachant toujours rester clair.

La partie la plus intéressante de son ouvrage, pour le lecteur français, est celle qui se réfère au régime monétaire et au change roumains. On se rappelle que les malentendus survenus dans ce domaine ont, quelque temps, assombri les rapports de la France et du gouvernement de Bucarest. L'auteur en fait un exposé très précis appuyé sur une documentation abondante. Peut-être paraît-il quelquefois mettre sur le même plan des données de qualité fort inégale. Cependant, les faits qu'il retrace sont d'une incontestable exactitude, et nous ne nous permettrons d'objection qu'au

sujet de certaines interprétations. Il nous est impossible d'admettre, avec lui et avec une grande partie de l'opinion publique roumaine, que le pays manque de monnaie. M. A. Thèveneau ne paraît d'ailleurs pas tenir beaucoup à cette idée : quoiqu'il l'exprime à plusieurs reprises, il la contredit, en d'autres passages, où il déplore les méfaits de l'inflation.

E. B. D.

HISTOIRE

Paul Matter — *Cavour et l'Unité italienne* (1848-1856). Paris, Alcan, 1925, 1 vol. in-8° de 415 p.

M. Paul Matter poursuit avec le plus heureux entrain la série de ses belles études sur la vie et l'œuvre de Cavour. Dans un premier volume, dont la publication est encore récente, il nous avait montré le Cavour des débuts : l'enfance, la jeunesse, la formation de l'homme. Il nous avait dit sa curiosité inlassable, sa soif d'activité, son goût des réalisations, et comment, tout jeune encore, il avait, par d'heureuses entreprises, notablement accru sa fortune et fondé une réputation naissante. Homme d'étude, homme du monde, homme d'action, Cavour était, à la veille des événements de 1848, bien armé pour la lutte. Il eut ce rare bonheur de voir s'ouvrir la carrière devant lui au moment même où nul n'était plus dispos pour la parcourir.

Dans le présent volume, le second de l'ouvrage, ce sont les émois de 1848, la passion nationale italienne soulevée, les ambitions ardentes et gauches de Charles-Albert, l'enthousiasme du « fara da se », les deuils de Custozza et de Novare, l'humiliation du recul, les premières années du règne de Victor-Emmanuel, les pénibles débats de la politique intérieure, la participation à la guerre de Crimée et au Congrès de Paris. Voilà pour le fond du tableau, aux tons parfois brillants, le plus souvent sombres, sur lequel s'élève l'astre de Cavour. Et l'image n'est point excessive. C'est bien une lumière qui s'allume, qui gagne, qui s'impose. M. Matter nous décrit fort bien cette ascension rapide et sûre d'un talent politique qui envahit, fascine, entraîne tout le cabinet sarde. Victor-Emmanuel avait dit à ses ministres : « Vous souhaitez Cavour pour collègue ! Moi, je veux bien, mais, prenez garde, d'ici deux ans il vous aura pris tous vos portefeuilles ! » Et le jeune roi avait vu juste. L'auteur nous narre tout cela dans une forme vive, imagée, sentie, qui gagnerait en quelques rares places à être un peu plus châtiée, mais qui reste toujours séduisante. Dans un temps où l'Italie renouvelle si audacieusement ses problèmes politiques, on retrouvera avec intérêt, dans ces pages bien construites et solides, l'histoire de ses premiers pas vers la vie moderne.

M. C.

Lucien Romier — *Catholiques et huguenots à la cour de Charles IX*. Paris, Perrin, 1924, 1 vol. in-8° de 356 p.

M. Romier continue par ce volume la série de ses belles études sur le

XVIe siècle. Il nous entretient cette fois de la période si remplie de faits, qui va de décembre 1560 à mai 1562, et étudie successivement les États généraux d'Orléans, le colloque de Poissy, l'édit de janvier 1562 qu'il appelle très justement le « concordat » avec les protestants, et le massacre de Vassy, qui déchaîne la première guerre de religion. Il le fait avec le même luxe de détails précis, la même documentation abondante, la même utilisation des documents inédits, des archives étrangères, surtout des archives italiennes et espagnoles, le même souci d'impartialité.

Cette période est d'ailleurs d'un intérêt capital. Le simple exposé des faits suffit à condamner la politique de bascule de Catherine de Médicis, tant admirée de quelques écrivains. M. Romier en montre toute l'inanité. Et cependant Catherine de Médicis lui est plutôt sympathique. Cherchant s'il ne pourrait pas lui découvrir un mérite, il lui accorde celui d'avoir différé de dix-huit mois l'ouverture de la crise sanglante qui va déchirer la France. C'est un faible mérite en vérité.

C'est que, comme l'a très bien montré M. Romier, Catherine de Médicis n'était pas à la hauteur des circonstances. Aux époques de crise, il faut aux chefs d'État des convictions et de l'énergie. Catherine n'eut ni celles-là ni celle-ci. Elle ne comprenait rien aux questions religieuses. Pour elle un concile n'était pas une assemblée de théologiens chargée de rechercher, de proclamer et de défendre la vérité, mais une réunion de politiciens réunis pour trouver une formule ambiguë satisfaisant tout le monde. D'instinct d'ailleurs elle penchait vers le protestantisme, non pas tant sans doute vers le calvinisme qu'elle jugeait quelque peu républicain, mais vers une sorte de protestantisme monarchique, dans le genre du lutheranisme allemand. Les catholiques ne s'y trompèrent pas, et très vite ils se méfièrent d'elle. Le rôle de Montmorency à cet égard fut capital, et M. Romier l'a parfaitement mis en lumière. Tout en faisant la part des mobiles intéressés qui ont pu entrer en partie dans ses décisions, il en montre le point de départ dans son caractère et dans ses idées. Capital également a été le rôle du cardinal de Tournon.

Les protestants d'ailleurs ne voulaient pas plus de la tolérance que les catholiques. La tolérance est un état auquel on ne se résigne en général que quand on a constaté l'impossibilité de ramener à l'opinion générale celle d'une majorité dissidente. Les catholiques voulaient rétablir l'unité de foi; les protestants, sauf quelques exceptions, voulaient conquérir la France au protestantisme par la force et d'un seul coup; ainsi s'explique l'attitude de Condé. Catherine de Médicis n'a pas compris la situation. Elle a cru à une lutte d'ambitions là où il y avait un choc d'idées.

CH. DE CALAN.

ANALYSES

Alcides Arguedas. — *Histoire générale de la Bolivie.* Traduite de l'espagnol et adaptée au français par S. Drihan; un vol. in-8° de la Bibliothèque France-Amérique. Paris, Alcan, 1923, 156 p. et une carte.

On peut regretter que dans cette histoire de la Bolivie, M. Arguedas n'ait pas cru devoir nous donner (selon le plan qui avait eu de si heureux résultats pour l'histoire de la Colombie et du Venezuela de M. J. Humbert) quelques chapitres qui n'eussent pas manqué d'intérêt sur l'histoire des territoires de l'actuelle Bolivie (haut Pérou) aux temps de la domination espagnole. Sous cette réserve, l'Histoire de M. Arguedas nous présente un bon tableau de la vie agitée de la Bolivie et l'auteur nous expose avec une louable modération les justes griefs de cet état coincé entre le Chili et le Pérou, et privé de son libre accès au Pacifique.

Baron Charles de Werkmann. — *Le Calvaire d'un Empereur.* Traduit de l'allemand par Geo Bell. Paris, Payot, 1924; un vol. in-8° de 320 p. de la Collection de mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale.

Nous possédons maintenant un document de premier ordre et extrêmement vivant sur les dernières journées de la monarchie austro-hongroise et sur toute la fin de la vie de l'Empereur Charles de Habsbourg. Conduit avec sobriété et un grand souci d'exactitude, le récit du dernier secrétaire de l'Empereur et Roi offre parfois des pages d'un intérêt dramatique puissant dans leur concision (Voir notamment les chapitres « De Schœnbrunn à l'exil » et « Le dernier combat »).

E. Schkoff. — *La question agraire en Russie.* Paris, Boisseau, 1923; un vol. in-8° de xiii-324 p.

Cet ouvrage est une importante contribution à l'histoire de la propriété foncière en Russie, du IXe siècle à la révolution bolchevique. L'auteur nous explique sur l'empire de quelles causes profondes le servage s'est établi au XVIe siècle, puis a été aboli par Alexandre II en 1861. Une dernière partie, consacrée à la politique agraire des Soviets nous expose les tentatives de « socialisation » de la terre, leur échec et l'avènement de la petite propriété paysanne.

P. Ch.

Le programme de l'Internationale Communiste, projets présentés à la discussion du Ve congrès mondial. Paris, Librairie de l'Humanité, 1924; un vol. in-16 de 258 p.

1re Conférence internationale paysanne, tenue à Moscou en octobre 1923. Thèses, messages et adresses. Paris, Bibliothèque paysanne (Librairie de l'Humanité), 1924; un vol. in-16 de 120 p.

André Marty. — *L'Amnistie intégrale*, discours prononcé à la Chambre des Députés en juillet 1924. Paris, Librairie de l'Humanité, 1924; une brochure de 48 p.

Publications présentant un intérêt documentaire pour ceux qui veulent approfondir l'étude du mouvement communiste.

P. Ch.

H. Guilbeaux. — *Le portrait mathématique de Vladimir Illitch Lénine.* Paris, Librairie de l'Humanité, 1923; un vol. in-8° de 103 p.

Cette biographie, malgré sa grandiloquence et sa portabilité mystique, nous aide à mieux comprendre la psychologie de Lénine, qui est à coup sûr — tout jugement de valeur mis à part — la plus forte personnalité de l'histoire russe depuis Pierre le Grand. C'est, suivant le mot de Gorki, « l'homme à la volonté duquel l'histoire a imposé la lourde mission.

de labourer jusqu'au tréfonds cette fourmilière humaine, baroque, bigarrée, tâtonnante, qu'on appelle la Russie ». Sa grande force est d'avoir été à la fois fanatique quant au but et opportuniste quant aux moyens. — Il est intéressant de rapprocher de cette nouvelle monographie celle que M. Landau-Aldanov a consacrée à Lénine en 1919 et dont il a déjà été rendu compte dans cette *Revue* (N° du 15 février 1920).

P. Ch.

Karl Liebnecht. — *Lettres du Front et de la Geôle* (1916-1918). Paris, Librairie de l'Humanité, 1924; un vol. in-16 de XXXVI-203 p.

Cette correspondance de Karl Liebnecht, précédée d'une notice biographique et suivie d'un article de Romain Rolland sur « Janvier rouge à Berlin », éclaire d'un jour très vif la psychologie du leader révolutionnaire. Elle constitue en outre un document fort intéressant sur le spartakisme allemand, proche parent du bolchevisme russe.

P. Ch.

I. Staline. — *Le léninisme théorique et pratique.* Paris, Librairie de l'Humanité, 1924; une brochure in-16 de 97 p.

On parle beaucoup du communisme et des dangers mortels qu'il entraîne à sa suite, mais on n'étudie pas assez la « méthode » suivant laquelle les révolutionnaires comptent s'emparer du pouvoir pour instaurer le régime communiste. Le léninisme est une de ces méthodes, et il a pour lui d'avoir réussi en 1917. Nous recommandons vivement la lecture de ce petit livre clair et bien composé à quiconque veut être averti de la façon dont on prépare un « coup de force » et, plus particulièrement, aux ministres de l'Intérieur des États « bourgeois ».

P. Ch.

A. Friedrich. — *Le plan des experts ou l'asservissement des masses laborieuses.* Paris, Librairie de l'Humanité, 1924; une brochure de 16 p.

Critique violente du plan Dawes, qui, aux yeux de l'auteur, ne peut être qu'abominable, puisqu'il est l'œuvre de diplomates et d'experts capitalistes. — « En réalité, conclut M. Friedrich, les peuples allemand, français et belge continueront de peiner ensemble pour les intérêts de la haute finance internationale. »

P. Ch.

Grace M. Jaffé. — *Le Mouvement ouvrier à Paris pendant la Révolution française* (1789-1791); 1 vol. in-8°, 213 p. Paris, Alcan, 1924.

Difficultés d'accès au patronat; insuffisance des salaires et des logements; trop grande durée de la journée de travail : tels étaient les principaux sujets de plainte des ouvriers au début de la Révolution française — comme d'ailleurs à toutes les époques de l'histoire. — Ces griefs étaient sans doute en partie fondés; la durée normale du travail, par exemple, atteignant seize heures dans certaines corporations.

Dans quelle mesure la disparition des anciens cadres et la prospérité relative qui suivit l'adoption de la Constitution favorisèrent-elles les revendications ouvrières? Comment la bourgeoisie, dominant à la fois l'Assemblée constituante et la Commune de Paris, réagit-elle contre des prétentions menaçantes pour elle? Telles sont les questions qu'étudie Madame Jaffé. — Son travail présente les mêmes qualités que ceux de son maître, M. Aulard; mais on n'y trouve pas toujours l'impartialité nécessaire à l'historien.

J. T.

J. G. Eynard. — *Journal* publié avec introduction et notes par L. Chapuisat, t. II, *Les Cent jours.* Paris, Plon, 1924; un vol. in-16 de 280 p.

La seconde partie de ce Journal ne vaut pas la première : Eynard s'était trouvé au Congrès de Vienne, y avait joué son rôle, y avait observé personnellement, avec finesse : mais durant les Cent Jours il était à Genève; il n'eut que les échos du drame qui se jouait en France et en Belgique. Sans doute n'est-il pas sans intérêt de connaître l'impression produite à Genève par le retour de l'empereur. Elle est franchement défavorable. Genève tremblant aussitôt pour sa

sécurité et son indépendance. Aussitôt on regrettait le rétablissement de l'empire. Eynard et les Genevois souhaitent ils le maintien de la paix comme « un moindre mal ».

Le 14 avril, Lucien Bonaparte arrivait à Genève, hésitant encore à pousser jusqu'à Paris, voulant poser ses conditions et être notamment assuré que l'empereur donnerait une constitution libérale à ses sujets. Ses conversations avec Eynard sont parmi les pages les plus curieuses du volume.

A. Cheradame. — *Les vraies raisons du chaos européen.* Evreux, Hérissey, 1924, un vol. in-16 de 420 p.

Comme ses précédents ouvrages, celui que M. Cheradame vient de publier à Evreux est rempli de faits curieux et de considérations politiques intéressantes ; le tableau qu'il dressait au début de l'année 1924 n'a d'ailleurs fait qu'empirer depuis cette date. Le chaos européen n'est pas en voie d'amélioration; les raisons qu'en donne M. Cheradame sont : la politique du Foreign-office, l'influence occulte de la finance internationale. Il explique avec force comment la politique anglaise, égoïste en son principe est, en réalité, contraire aux véritables intérêts de l'Angleterre peut-être pourtant y aurait-il lieu d'adoucir certains jugements de M. C. qui connaît si bien l'Europe centrale, mais qui prête à l'Angleterre des arrière-pensées qu'elle n'a sans doute pas, du moins nous le souhaitons.

V. du Bled. — *La société française depuis cent ans*, t. II. *Madame Aubernon et ses amis.* Paris, Bloud, 1924, un vol. in-16 de 275 p.

C'est un joli bouquet d'anecdotes, mal lié, sans aucun agencement, rassemblé, comme eu un coup de main, dans le plus décevant désordre. Le salon de Mme Aubernon est peut-être le lieu où plusieurs d'entre ces fleurs de serres chaudes ont été cueillies, mais l'impression qu'on peut avoir de ce milieu serait bien insignifiant si M. du Bled était seul à nous y introduire : la critique mondaine n'apparaît qu'au milieu du livre, après que l'auteur nous a promené du collège de Vanves à l'Ecole de droit en passant par les Vosges et la Haute-Saône, pas un instant il ne s'attarde à tracer un portrait, les silhouettes passent et repassent, jetant un bon mot soigneusement noté par ce reporter aux aguets.

Almanach catholique français pour 1925, Préface de M. Gᵉ Hondrillart. Paris, Bloud, un vol. in-16 de 346 p.

Fondé en 1920, cet almanach catholique présente son sixième volume par la plume de Mgr Baudrillart avec confiance, quoiqu'il reconnaisse combien grosse de soucis est l'année nouvelle. On y trouvera comme dans les années précédentes, d'utiles renseignements sur la vie catholique, sur la reconstruction des édifices religieux en pays dévastés, sur l'enseignement supérieur catholique en France et à l'étranger. Il ne serait pas inutile sans doute de grossir la partie relative aux œuvres françaises à l'étranger, en obtenant des diverses missions, tant dans nos colonies qu'ailleurs, des rapports sur leur activité religieuse et leurs observations sociales ou économiques.

Paul-Victor Duchemin. — *Mademoiselle de Sombreuil, l'héroïne au verre de sang* (1767-1823). Paris, Perrin; un vol. in-8° de VIII-340 p.

Le geste héroïque de Mlle de Sombreuil arrachant son père aux massacreurs de septembre est un des plus connus de l'histoire de la Révolution. M. Duchemin a voulu connaître la vie de l'héroïne : il nous la raconte en des pages très intéressantes, où la vie monotone de l'émigrée et la vie paisible d'une femme d'officier supérieur sous la Restauration succède à la vie tourmentée et douloureuse de la prisonnière de la Terreur. M. Duchemin consacre un dernier chapitre à la question du verre de sang. Après une étude détaillée, il se prononce pour l'exactitude de la version traditionnelle, formulée dès 1800 pour Legouvé. Je crois qu'il a raison, car dans le cas contraire, il faudrait réduire presque à néant le rôle de Mlle de Sombreuil en cette occasion, et cela, personne ne le propose formellement.

C. L.

Bourgès (Louis). — *Le Romantisme critique*; un vol. in-16, 1922. Paris, Nouvelle Librairie nationale. 400 p.

Le sous-titre de cet ouvrage « Synthèse traditionnelle du droit, critique des idées modernes » éclairera sur son contenu et sur ses tendances ceux qui n'auraient pas vu dans le titre une réplique, en matière juridique, de l'œuvre de M. Charles Maurras (à qui le livre est dédié) en matière de littérature et de politique. Cet ouvrage n'est pas indifférent : il émane à coup sûr d'un esprit vigoureux et distingué. Mais son auteur est probablement très jeune et l'ardeur qu'il apporte à l'exposé d'idées souvent intéressantes et judicieuses l'a entraîné trop fréquemment à des appréciations excessives, injustes à l'égard des maîtres dont il combat les idées. M. B. mieux informé se serait aperçu, sans grande peine, que les Facultés de droit françaises ne vont pas « emprunter, mendier des idées aux philosophes et aux jurisconsultes de l'Empire allemand » et que ses membres savent faire dans leur enseignement à la tradition nationale la place d'honneur qui lui est due.

A. Callet. — *Les origines de la République*. Paris, 1921, Ed. Bossard; un vol. in-16 de XIV-332 p.

Membre de l'Assemblée nationale de 1871 et de la commission d'enquête sur le 4 septembre, A. Callet fut appelé à rédiger le rapport. Il le composa dans un tel esprit que le comte Daru, président de la commission s'effraya des « violences » de cette rédaction. Son auteur refusant de la modifier au gré de ses collègues « son œuvre déjà composée et tirée fut mise au pilon ».

C'est cette œuvre qui on nous présente aujourd'hui. Elle constitue un document historique qui n'est pas dénué de valeur. On y voit l'ardeur passionnée avec laquelle un membre de la droite dénonçait l'activité de l'opposition de gauche.

L. Garriguet. — *Manuel de Sociologie et d'Économie Sociale* : les principaux problèmes sociaux étudiés aux lumières de la théologie, du droit naturel et de l'histoire. Paris, Bloud et Gay, 1924; 1 vol. in-8° de 662 p.

Ainsi que le titre de ce gros ouvrage l'indique, M. Garriguet expose l'Économie sociale (ou plutôt la structure sociale) telle que la conçoit la doctrine catholique, trop connue, depuis l'Encyclique *Rerum novarum* notamment, pour qu'il soit nécessaire de la rappeler ici. Qu'il s'agisse de l'État, de son origine divine ou de ses fins terrestres, de la propriété privée, de son fondement et de ses charges, du travail, du salaire et du juste aménagement de l'effort du travailleur, du capital et des limites des droits de ses détenteurs, M. Garriguet rend compte très fidèlement et très clairement des solutions de l'Église. Son livre ne fait pas de place à la législation et aux institutions positives; il n'examine que les principes abstraits qui dérivent du droit naturel et des dogmes chrétiens : l'économique ici est dominée par la théologie et la morale.

E. L.

Ch. Lejeune. — *Notions élémentaires de banque*. Paris, Garnier, 1924; 1 vol. in-8° de 286 p.

Ce petit manuel destiné aux commerçants ou aux profanes a l'avantage d'être illustré de nombreuses reproductions de documents. Mais il faut faire des réserves, en particulier quant au vocabulaire, sur la rigueur scientifique qui a présidé à sa rédaction.

E. L.

V. Maurice. — *Le navire de commerce. Étude générale, description; aménagements, construction, exploitation*. Paris, Challamel, 1923, 1 vol. in-8° de 327 p. avec croquis.

Le livre de M. Maurice est destiné aux élèves des écoles d'hydrographie; mais, mise à part la partie relative à l'étude générale du navire qui nécessite du lecteur une certaine culture mathématique, il sera consulté utilement par tous ceux qui ont besoin de se familiariser rapidement avec la technologie maritime et plus particulièrement avec l'aménagement matériel du navire. L'ouvrage est nourri d'abondants croquis.

Paul Penciolelli. — *Code de l'assistance.* Préface de J. L. Breton. Paris, Dunod, 1923-1924; 1 vol. in-16 de VI-188 p.

M. Penciolelli a tenté, à titre en quelque sorte privé, un essai de codification des textes législatifs applicables aux questions d'assistance. Ce travail méritoire rendra certainement plus aisée la recherche de ces textes.

E. L.

Eugène Cavaignac. — *Population et capital dans le monde méditerranéen antique.* Strasbourg et Paris, Librairie Istra; 1 vol. in-8° de VIII-163 p.

M. Cavaignac rassemble et commente, dans la collection des publications de l'Université de Strasbourg, les renseignements que nous pouvons consulter sur l'état économique des différents peuples de l'antiquité méditerranéenne, et plus particulièrement sur leur population numérique et sur leur richesse capitalisée. Il y a là une étude critique qui relève surtout de l'archéologie, mais où l'économiste peut trouver nombre de notions intéressantes à défaut de conclusions générales. On regrette un peu en effet la forme adoptée par l'auteur de parti pris : énumération un peu aride et commentaire concis de faits et de chiffres. La démonstration eût gagné à être soulignée davantage de vues d'ensemble et de conclusions : les profanes s'en seraient réjouis et la prudence scientifique n'y eût pas fait obstacle.

E. L.

H. Gleize. — *Les assurances sociales.* Paris, Alcan, 1924, 1 vol. in-8° de 113 p.

Le petit livre de M. Gleize expose sommairement les institutions d'assurances sociales existant actuellement en France et à l'étranger, ainsi que le projet de loi français de 1921. M. Gleize termine son ouvrage par une critique sévère de ce projet et de ses conséquences. L'ensemble constitue un recueil commode de faits, un excellent résumé de la documentation à retenir pour avoir des notions générales sur la question.

E. L.

Henry Gleize. — *Ce que l'ingénieur social doit savoir.* Paris, Alcan, 1924; 1 vol. in-8° de 317 p.

Après des généralités assez hâtives sur l'économie sociale et sur les assurances en général, M. Gleize joint à l'exposé déjà publié par lui du régime et du problème des assurances sociales, des chapitres sur la lutte contre le chômage, les allocations familiales, les habitations à bon marché, c'est-à-dire sur les questions résolues, ou susceptibles de l'être, par les organismes collectifs, privés ou publics, tels que ceux dont M. Gleize a pu observer le mécanisme grâce aux fonctions exercées par lui à la Caisse syndicale de retraites des Forges de France. S'il est exact que l'ingénieur social doit savoir tout ce que M. Gleize lui enseigne, il faut qu'il connaisse bien d'autres choses dont on ne lui parle pas : la législation du travail et du salaire, l'organisation et la psychologie ouvrières, l'hygiène, etc. Le titre déçoit parce qu'il promet trop.

E. L.

Solon Th. Théodoton. — *De quelques théories sur la valeur en Économie politique.* Paris, Giard, 1924; 1 vol. in-8° de 144 p.

M. Solon Théodoton a fait un gros effort d'érudition pour condenser et critiquer les principales théories sur la valeur en Économie politique. Mais la matière est si vaste que l'on ne s'étonnera pas de trouver sur certains points son analyse un peu rapide et son jugement brusque et sévère. On regrettera surtout qu'il ait borné à des développements si brefs le sixième et dernier chapitre qui constitue un essai de construction originale sur « la notion de la valeur en Économie politique ». C'eût été la partie la plus intéressante pièce que la plus personnelle de l'ouvrage. Et l'on est d'autant plus porté à penser que M. Solon Théodoton aurait dû consacrer un plus large exposé à sa démonstration qu'elle ne laisse pas de revêtir parfois un aspect assez paradoxal : par exemple lorsqu'il écrit : « La valeur d'une chose déterminée est d'autant plus grande que son prix est modéré, et inversement. » Ou il y est dans

cette constatation, à prime abord étrange, une part de vérité, seuls les non initiés à la science économique pourront le constater; mais on eût été curieux de voir étayer de preuves plus détaillées et plus convaincantes une généralisation hardie que jusqu'à plus ample informé, nous croyons, dans une très large mesure, hâtive et exagérée.

M. DE LA B. DE V.

Habib Abi Chahla, Docteur en droit de l'Université de Paris. — *L'extinction des Capitulations en Turquie et dans les régions arabes*. 333 p. Paris. Picart, 1924.

Cette thèse choquera peut-être ceux qui ne connaissent pas la xénophobie actuelle des Orientaux.

Nous conseillerons d'y chercher des renseignements sur la nouvelle organisation judiciaire en Syrie. Les tribunaux mixtes y sont présidés par un magistrat français dans toutes les causes intéressant un non-syrien; et, quand les parties le requièrent, dans la susdite hypothèse, ils s'adjoignent une majorité de magistrats français (arrêté du 7 juillet 1923).

H. S.

Huguet (Pierre). — *Le droit pénal de la Rhénanie occupée*; 1 vol. in-8°, 1923. Paris, Presses universitaires. 217 p.

Etude consciencieuse sur les problèmes juridiques auxquels donnent lieu en matière pénale l'occupation des territoires rhénans : compétence législative, domaine d'application de la loi pénale, compétence judiciaire et procédure.

Rivet (Henri). — *Étude de la loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers* (loi du 31 mars 1922); 1 vol. in-8°, 1922. Paris, Giard. 132 p. — Ce commentaire de la loi de 1922 est fait avec le souci le plus louable de l'utilité pratique. Son auteur, qui est juge de paix, après un bref historique d'ensemble, suit la loi article par article. Il expose de façon très claire les raisons d'être des dispositions adoptées et les difficultés auxquelles donne lieu cette loi dont hélas! le titre est singulièrement trompeur et qui n'a de définitif que le nom.

Georges Lafond. — *La France en Amérique latine*. Paris, Plon, 1922; un vol. in-16 de 181 p.

Il y a plus d'un enseignement à tirer du petit livre de M. G. Lafond. Nous prenons trop facilement notre parti de n'être que des exportateurs de doctrines dans ce Nouveau Monde qui prend une importance de plus en plus considérable. Sans doute, « la présence de la France apparaît à chaque instant dans l'histoire des nations sud-américaines », sans doute, nous organisons d'intéressants échanges d'intellectuels entre ces pays et nous; mais tout cela est insuffisant, car si nous ne prenons pas une place prépondérante sur les marchés sud-américains, notre influence morale ne tardera pas elle-même à s'en ressentir. Et c'est une autre culture qui supplantera la nôtre.

Georges Buisson. — *La Chambre des Députés*. Paris, s. d. (1924), Hachette; 1 vol. in-16 de 192 p.

M. Buisson a été, durant de longues années, attaché à l'un des services les plus importants de la Chambre. Il a vu passer sous ses yeux le spectacle journalier de la vie parlementaire : besognes quotidiennes et quasi machinales des séances d'affaires, débats à grand spectacle où les premiers rôles brillaient dans les luttes oratoires. Il a tout noté et il nous donne aujourd'hui ses impressions de témoin oculaire. On trouvera dans son petit livre deux ordres d'informations : des indications de faits sur l'organisation intérieure, si peu connue, de notre assemblée politique, et des impressions personnelles sur les hommes. Cet ensemble constitue une lecture très attachante et souvent instructive.

Annuaire France-Amérique. Paris, Crès, 1924-1925; 1 vol. in-8 de 252 p.

Une heureuse initiative du Comité France-Amérique a groupé dans ces pages de multiples informations qui seront fort utiles à ceux de nos amis du Nouveau Monde qui désirent mieux mieux connaître et entrer en rapports

commerciaux ou intellectuels plus intimes avec nous. C'est d'abord un répertoire de l'exportation française aux États-Unis, au Canada et dans l'Amérique latine. C'est ensuite une liste des diverses colonies américaines de Paris, c'est encore un très frappant tableau, dressé avec un soin minutieux par M. F. Roz, des physionomies intellectuelles des diverses régions de la France. Cette dernière partie du recueil lui donne un caractère tout spécial, de précieuse information historique, géographique et intellectuelle. M. Roz a su grouper dans ces pages une masse considérable de faits et d'idées, qui dépassent largement le titre qu'il a donné à son étude et qui contribueront sûrement à faire mieux connaître notre pays au dehors.

J.-M. Caquas — *Initiation algébrique à la comptabilité à parties doubles*. Paris, A. et M. Ravisse; 1 plaq. in-8 de 20 p.

M. Caquas expose en quelques pages sous forme de démonstration algébrique, les principes essentiels de la comptabilité à parties doubles. Il y a là un effort intéressant, encore qu'il faille se demander si cette méthode permettrait à elle seule à un débutant de comprendre le mécanisme des comptes et des bilans, et de se servir utilement des notions ainsi acquises. D'autres formules de présentation, celles de M. Quesnot par exemple sont singulièrement plus vivantes et tout aussi logiques et aussi claires. Il faut regretter aussi qu'en parlant de la balance, l'auteur n'ait pas insisté suffisamment sur ses propriétés numériques et plus particulièrement sur le rôle des balances partielles pour la vérification des comptabilités.

E. L.

Rodolphe Rousseau et Louis Gallié — *Traité pratique de droit financier*, t. I, *les Banques*; t. II, *les Bourses de valeurs*. 2e édition. Paris, Rousseau, 1923; 2 vol. in-8 de 431-566 p.

La nouvelle édition de ce traité constitue un précis très maniable et très clair et peut rendre de grands services aux capitalistes comme aux hommes d'affaires. Le premier tome est consacré aux banques, et traite surtout des opérations de placement et d'émission; les autres opérations de banque sont l'objet de développements beaucoup plus restreints, mais encore utiles; le second volume étudie le rôle et le statut juridique des divers intermédiaires des transactions financières ainsi que le fonctionnement des Bourses, et contient un recueil des textes réglant le droit financier en France, et les règlements et statuts des différentes places. L'ensemble expose sobrement l'ossature juridique des opérations financières et constitue un instrument de travail commode et exact, un guide sûr pour l'étude de questions qui sont à la fois très délicates et très importantes.

Fisk (Harvey E.). — *French public finances, in the great war and to-day*. New-York et Paris, 1922, in-16, 363 p.

Publié sous les auspices de la « Bankers Trust company », ce petit manuel dont les informations ont été puisées aux meilleures sources, contient un excellent exposé des finances de guerre de la France, ainsi que des mesures qui ont été prises au lendemain de l'armistice et jusque dans les premiers mois de 1922. Il est heureusement complété par une série de tableaux comparant la situation de la France avec celle des autres pays, par une étude approfondie du régime bancaire en France et par une bibliographie très complète. Destiné à des lecteurs étrangers, cet ouvrage peut être consulté avec fruit par les Français.

Le propriétaire-gérant : René Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard.

LES CONVENTIONS FRANCO-SARDES

DES 26-28 JANVIER 1859[1]

Les négociations entre la France et le Piémont, relatives à la guerre d'Italie, sont demeurées longtemps, sur quelques points importants, dans une obscurité qu'expliquait la manière même dont elles ont été suivies : peu ou point de tractations par la voie officielle des ministères et des légations, mais toute l'affaire centralisée dans le cabinet de l'empereur et le bureau de Cavour; des lettres portées sous le manteau de Turin à Paris et de Paris à Turin par de discrets intermédiaires; voire des conversations valant engagement, telle fut la procédure diplomatique. Ainsi, du traité même passé entre la France et la Sardaigne, on ne sut longtemps que peu de choses. Quelle était sa date? en France, des historiens considérables la plaçaient au milieu de décembre, tandis qu'en Italie la plupart des érudits la reportaient au mois de janvier, sans être d'accord sur son quantième. Quel était le texte de la convention politique et que comportait-elle? Quel sort faisait-elle aux légations, aux duchés, à l'organisation de l'Italie future? L'annexion de la Savoie à la France devait-elle, dès lors, s'étendre au comté de Nice?

Ce mystère était voulu. « Convention secrète et devant toujours rester secrète, entre l'Empereur des Français et le Roi de Sardaigne », telle était sa rubrique (Inventaire des Papiers de Cerçay, dans le douzième volume des *Origines de la Guerre franco-allemande*, p. 408), — et de fait le traité n'a jamais été officiellement publié. Il paraît certain, affirmé par MM. Rothan et Sforza, que les originaux en ont été incinérés, lorsque après les victoires de Lombardie et les annexions de l'Italie centrale au Piémont, de Nice et de la Savoie à la France, le traité devint sans objet, ses fins étant atteintes : Cavour avait beaucoup tenu à cette destruction. Mais un acte de

1. Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, séance du 21 mars 1925.

cette importance ne passe point inaperçu dans les souvenirs des diplomates et hommes d'État. Il était évident qu'un traité d'alliance entre la France et l'Italie avait dû précéder leur commune entrée en campagne ; pourquoi n'en point dire quelques mots ? L'histoire de cette révélation est curieuse.

Bianchi, le premier, dans son ouvrage si fortement documenté (*Storia documentata della Diplomazia europea*, t. VIII, p. 6 et 11) s'expliqua en 1872 avec quelque netteté sur la préparation et la signature du pacte. En 1884, Chiala, dans la préface du tome III des *Lettere di Cavour* (ces préfaces sont de véritables volumes d'histoire et des plus précieux) fournit des détails beaucoup plus précis, et certainement de bonne source. En 1898, Émile Ollivier qui, à propos de l'*Empire libéral*, étudiait la formation de l'unité italienne, donna une véritable analyse de l'acte secret (t. III, p. 525 et suiv.). Enfin, en 1899, dans le dernier ouvrage de son admirable série de Souvenirs Diplomatiques, *Napoléon III et l'Italie* (*Revue des Deux Mondes* du 1er février 1899), Bothan contribua à éclaircir le mystère. Quelques autres documents encore se produisaient, de ci, de là. Certes, dans tout cela, il y avait bien des erreurs et des contradictions. Mais si on rapprochait ces pièces éparses, — *disiecta membra*, — des accords préalables de Plombières, des rapports et lettres de Cavour, des innombrables correspondances, mémoires et papiers, laissés par les contemporains, on parvenait à reconstituer l'ensemble sans crainte de grave erreur. En 1910, enfin, la vérité parut entière dans la superbe publication de M. Giovanni Sforza (*Nel primo Centenario della nascita di Camillo Cavour*, Turin, Bona), ouvrage du plus haut intérêt, bourré de documents inédits, où l'auteur suivait avec un soin minutieux l'historique de la rédaction du traité et en donnait à peu près le texte définitif.

Et sa date? D'après sa rubrique officielle, il a été signé à Turin le 12 décembre et à Paris le 16 décembre 1858 (Inventaire des Papiers de Cerçay). Mais une exégèse tirée des pièces connues par ailleurs, démontre facilement que c'est là une date de fantaisie : déjà M. Sforza avait établi que les signatures avaient été données « dans les derniers jours de janvier 1859, pendant le séjour du prince Napoléon à Turin ». La publication des lettres échangées entre l'empereur et son cousin, entreprise par la *Revue des Deux Mondes*

(notamment n° du 1er janvier 1924) ont enfin permis de rétablir la date et de saisir la raison de l'antidate.

Ainsi se trouvait à peu près tout connu de cet acte important. Pour en comprendre exactement l'esprit et la portée, il faut exposer dans quelles conditions il est intervenu.

***

Le 21 juillet 1858, dans l'entretien de Plombières, l'empereur avait passé avec le ministre sarde un double pacte, politique pour préparer l'entrée en campagne de la France et du Piémont contre l'Autriche, matrimonial pour unir les destinées du prince Napoléon et de la jeune princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel. Dès son retour à Turin, Cavour s'était préoccupé de réaliser ces deux desseins, et le 3 août il envoyait à Napoléon « une note sur les points qui avaient été arrêtés à Plombières ». C'était, en douze alinéas, la matière des futures conventions, mais traitée assez différemment; le but de la guerre, délivrance de l'Italie, les frontières du nouveau royaume de la Haute Italie, le maintien de la souveraineté pontificale à Rome, furent les mêmes dans le traité de janvier; le sort de Nice demeurait « réservé », et le projet prévoyait que « les divers États italiens devront constituer une confédération » (Sforza, p. 15). Le même jour, Cavour écrivait à Bixio, ami du prince Napoléon et qui servait d'intermédiaire diligent autant que sûr : « Je suis heureux de vous dire que le Roi consent de grand cœur au mariage de sa fille et que la Princesse n'a pas d'objection préjudicielle à y faire, mais que seulement avant de dire un oui definitif, elle desire avoir connu le Prince qui lui est destiné. » En réalité, la très jeune *Madama Clotilda* hésitait à confier son avenir à un homme dont le passé et le caractère l'effrayaient; elle savait du prince ce que la chaste ignorance de ses seize ans pouvait deviner; malgré toutes ses brillantes qualités, il n'avait rien du prince charmant qu'avait rêvé la jeune fille, du mari ferme et droit sur qui toute femme aime à s'appuyer au long du chemin de la vie.

Victor-Emmanuel était décidé à ne point contraindre sa fille et, allègrement lui remettait la responsabilité de la décision; si elle n'était point favorable au prince, « père et ministre feront comme

Pilate, ils s'en laveront les mains », écrivait le roi en septembre à Cavour. Mais celui-ci n'acceptait point si facilement de remettre à une enfant une décision lourde de conséquences. Avant de rien compromettre, « le père et le premier ministre » décidèrent de pressentir les intentions de Napoléon III en cas de refus, et dépêchèrent à Saint-Cloud le souple et fin Constantin Nigra, alors secrétaire de Cavour, plus tard et longtemps ambassadeur d'Italie en France.

Le jeune diplomate arriva à Paris alors que le prince Napoléon venait de partir pour Varsovie, et lui-même vit l'empereur à Saint-Cloud le 1er octobre. Aux premiers mots « sur les intentions du Roi et de Madame Clotilde », l'empereur ferma son visage, devint « sombre et tranquille; les yeux ternes et fixes ». Avec d'habiles détours et retours de phrases, le subtil italien montra Victor-Emmanuel favorable à une alliance conforme aux intérêts politiques des deux pays; mais sa fille était bien jeune, d'un âge point en proportion avec celui du prince, lui-même la laisserait libre de se prononcer selon sa conscience et son cœur, et la jeune fille désirait « voir de près et étudier l'homme qu'on voulait lui donner pour époux; d'autant plus que les renseignements qui étaient parvenus jusqu'à elle à l'égard du Prince n'étaient pas tous en sa faveur » : caractère fougueux et impatient, ses emportements en présence même de l'empereur.... Napoléon III écoutait toujours, muet et immobile. Nigra dut finalement s'arrêter; le souverain répondit alors qu'il tenait beaucoup à ce mariage et que le roi saurait à quoi s'en tenir à ce sujet, car il allait lui écrire personnellement. Nigra se retira, avec cette conviction que, si le mariage ne se faisait pas, il était de toute nécessité d'ajourner l'entreprise en Italie; Cavour quitterait le pouvoir, un nouveau cabinet reprendrait l'ancienne politique de *l'aspettiva*, une autre génération se mettrait au grand œuvre (C. Nigra à Cavour, 1er oct. 1858).

La lettre de l'empereur ne fit que confirmer cette impression, car, sous ses formules affectueuses, elle renfermait cet impératif catégorique : des deux contrats de Plombières, pas l'un sans l'autre. Victor-Emmanuel répondit avec amabilité mais embarras, que la princesse désirait voir son futur époux avant toute décision. Or le prince Napoléon était rentré de Varsovie, et mandait à Turin que pour éviter toute indiscrétion, il préférait « tout conclure à la fois ».

Le vrai est qu'il ne voulait pas s'exposer à un refus, alors que sa demande serait connue de tous.

Ainsi « les hautes parties débattantes » se butaient chacune dans son opinion. Il fallait conclure. Qui sacrifier? la mission historique d'un État ou la vie sentimentale d'une femme? Une enfant de seize ans prit sa décision, qu'elle porta jusqu'à sa mort avec un sourire de noble dignité.

***

La voie était désormais libre pour traiter l'autre sujet de la conversation de Plombières, le plus grand, la campagne contre l'Autriche. Les négociations pouvaient-elles s'entreprendre par la voie officielle des légations? Sans doute, le ministre de Sardaigne à Paris avait-il été informé, en octobre, par une lettre de son chef et un entretien avec Nigra, non pas du secret même de Plombières (il ne le sut qu'en décembre), mais du moins que « nous sommes à la veille du plus grand drame des tems modernes »; mais le ministre des Affaires Étrangères de France ne fut mis au courant du détail, quelque incroyable que la chose puisse paraître, qu'à la fin de novembre, et le comte Walewski protesta contre ce manque de confiance par une lettre pathétique; et le ministre de France à Turin ne savait rien, ni officiellement, ni même, semble-t-il, par ses renseignements privés; Victor-Emmanuel et Cavour avaient tenu à ce qu'il en fût ainsi, se méfiant du prince de la Tour d'Auvergne. « C'est un scélérat » disait le roi; « un pauvre sire, plus faible que méchant », répliquait suavement le ministre, alors que le prince était un galant homme, et n'avait qu'un tort aux yeux des Italiens, de soutenir une politique qu'il tenait pour seule profitable aux intérêts de la France.

Dans ces conditions, les négociations ne pouvaient que se poursuivre par un échange direct de lettres entre l'empereur et le prince Napoléon, d'une part, le roi et Cavour, de l'autre; à ces documents venaient s'adjoindre des épîtres de Cavour au Dr Conneau, pour l'édification de l'empereur, et à Bixio, pour être communiquées au prince, « son ami ». De telles missives ne pouvaient circuler par la voie diplomatique et encore moins par la poste en ce temps de

« cabinet noir »; elles étaient portées par Constantin Nigra, par son jeune frère, par le fils de Bixio. Le tout avait une allure de conspiration grandiose qui n'était point pour déplaire à Napoléon, resté conspirateur sur le trône impérial.

Dès le milieu d'octobre, Victor-Emmanuel écrivait à Cavour qu'il étudiait trois choses : bases du traité à proposer à Napoléon; comment agir avec la Russie; projet de note à Napoléon sur la manière d'entrer dans la danse (*dar principio al ballo*) « puisqu'il est si excité là-dessus ». Cavour avait préparé un projet de traité en due forme, comportant 15 articles et qui dans son ensemble reproduisait la note du 5 août : remarquons ce paragraphe sur la Savoie : « La guerre ayant lieu en vertu du principe des nationalités, les populations de la Savoie seront appelées à se prononcer par le suffrage universel pour leur annexion à la France. » Une note adjointe précisait, non sans dignité, que le Roi ne pouvait vendre une province, mais était en droit de se conformer au vœu de sa population. Il n'était plus question de Nice. Parmi les clauses diplomatiques, relevons celle-ci : « S. M. l'empereur de Russie est expressément invité à accéder à l'alliance conclue par le présent traité » (Sforza, p. 18). Aux Tuileries comme à Turin, on était fort préoccupé de l'attitude du tzar. On avait envoyé successivement en Russie, le prince Napoléon, le capitaine de vaisseau La Roncière Le Noury, le général sarde d'Angrogna et il n'était guère possible d'espérer mieux qu'un traité de bienveillante neutralité et d'assistance diplomatique. Mais, dès le 2 novembre, Napoléon annonçait le départ pour Turin du général Niel, chargé de traiter avec le général La Marmora, ministre de la guerre, de tous les détails de l'entrée en campagne et ne « laisser au hasard que ce qu'on ne pouvait pas lui prendre ». Il fallait donc fixer comment on « ouvrirait le bal ».

Les agissements de l'Autriche en Italie étaient tels qu'on semblait n'avoir que l'embarras du choix. Mais l'empereur ne pouvait s'engager que dans une guerre acceptée par la France et sur un motif digne de la soulever. « L'affaire que nous entreprenons est grave, écrivait-il à Cavour le 2 novembre. Pensez que sans y être forcé, je joue l'avenir de mon pays ». Les négociations se poursuivirent donc pendant deux mois sur ce que, dans une note à Walewski, l'empereur appelait

« le moyen pour avoir la raison et le bon droit de son côté ». Et successivement le ministre sarde propose une insurrection à Massa et Carrare, une protestation de la Sardaigne contre l'union douanière passée entre l'Autriche et le duché de Modène; ce n'étaient là que de trop minces prétextes pour « commencer l'affaire »; les deux contractants ne se doutaient pas que leur adversaire leur donnerait, en avril, une raison, forte et légitime, d'engager la guerre en Italie.

Cependant l'avant-projet de traité, rédigé par Cavour, avait fait déjà le voyage de Paris avec retour à Turin. Et ces pourparlers, négociations et entreprises, quelques secrets on eût voulu les garder, n'étaient point demeurés inaperçus. A la fin de novembre, le bruit d'une collision prochaine circulait à Turin avec une persistance que le ministre de France signalait à son gouvernement. « Cette éventualité est devenue le thème de toutes les conversations, écrivait-il le 24: on va jusqu'à indiquer l'époque (le printemps) à laquelle les hostilités commenceront. » A Paris, des indiscrétions se glissaient dans les bureaux de rédaction: *la Presse* et *le Siècle*, qui passaient pour inspirés par le prince Napoléon, annonçaient la guerre prochaine, la formation éventuelle « d'un grand État qui se nommerait l'Italie ». Imperturbablement, *le Moniteur* démentait, le 4 décembre, ces informations « propres à altérer les rapports avec une puissance étrangère ».

Cavour ne broncha point; par sa correspondance avec Napoléon, par les rapports de Nigra, il savait que l'empereur était, selon ses expressions, « pleinement d'accord avec nous sur le fond de la question, mais hésitait par rapport au tems et aux moyens à employer » (à de Launay, 6 décembre) et il mettait ses agents diplomatiques au courant du secret et des grands desseins. Mais il avait hâte d'une conclusion définitive du traité d'alliance, aimant mieux tenir que courir.

Le 21 décembre, il transmettait à Villamarina, son représentant à Paris, un projet de convention, qui a été publié par Bianchi dès 1872 (*Storia documentata*, VIII, p. 6) : une alliance offensive et défensive serait conclue entre la France et la Sardaigne pour chasser l'Autriche de l'Italie; l'empereur Napoléon, à la tête de 200,000 de ses soldats, aurait le commandement suprême des forces alliées; les hostilités s'engageraient entre le 1er mai et le 1er juillet 1859;

si la guerre se terminait par la victoire des alliés, la Sardaigne prendrait le nom de royaume de la Haute-Italie en s'agrégeant la Lombardie, la Vénétie, les duchés de Parme et de Modène, les Légations et les Marches. Le pouvoir temporel des papes serait restreint à la ville et à la province de Rome. L'Italie centrale se constituerait en royaume indépendant. Le roi de Sardaigne céderait la Savoie à la France : le sort du comté de Nice serait déterminé au retour de la paix. Ce projet, qui n'était pas tout à fait celui d'octobre, différait, on le verra, sur des points importants du traité tel qu'il fut signé un mois plus tard.

Mais le ministre des Affaires Étrangères de France demeurait hostile à ces desseins qui bouleversaient si profondément la politique traditionnelle de son pays. « Vous vous êtes engagé dans une voie fatale », avait écrit le comte Walewski en novembre à l'empereur avec toute son autorité de ministre, de cousin du monarque régnant, de fils du grand Napoléon. Il avait voulu se retirer, avait consenti à rester au quai d'Orsay sur les instances de son souverain, mais n'en tenait pas moins pour fatale une « aventure » qui troublerait sans raison suffisante la paix de l'Europe. Pour le convaincre, l'empereur lui remit une longue note, tout entière de sa main, développant les « considérations politiques » qui le guidaient et dont la première phrase, encore inédite, indique les lignes générales : « Si le hazard des événements amène une guerre avec l'Autriche, je dis que cette guerre sera la plus heureuse que la France puisse faire, parce que c'est celle qui effraiera le moins l'Europe et qui favorisera davantage les intérêts français. » Ce curieux document a été presque entièrement publié par M. Rothan, dans son intéressant volume sur l'entrevue de Stuttgart, mais sans la date, qui est significative : l'empereur remit cette note à Walewski, le 24 décembre ; il eut connaissance du projet Cavour par Villamarina le 27 ; quatre jours après il prononçait son « compliment du jour de l'an ».

***

« Je regrette que nos rapports ne soient pas aussi bons que je désirerais qu'ils fussent, mais je vous prie d'écrire à Vienne que mes sentiments personnels pour l'Empereur sont toujours les

mêmes ». Ainsi s'adressa Napoléon au comte Hübner, ambassadeur d'Autriche, en recevant les diplomates étrangers le 1er janvier 1859. En un jour, à une heure où les compliments et congratulations sont de rigueur, même hypocrites, ces paroles détonnaient singulièrement. Furent-elles dites à l'improviste et sans que celui-là même qui les prononça en comprit la gravité? On l'a cru généralement en relevant le ton calme, sans irritation, du souverain, « un ton de bonhomie » remarqua Hübner lui-même; et l'on peut en ce sens ajouter que les démêlés *officiels* avec l'Autriche étaient plus en Orient qu'en Italie, ainsi qu'en fait foi la correspondance du représentant de la France à Vienne, M. de Banneville, qui n'était d'ailleurs pas dans les secrets des dieux. Mais comment ne point rapprocher ces graves paroles de la note au comte Walewski, du traité en préparation, de l'approbation donnée, six jours après, à un discours bien plus belliqueux encore? Certes l'empereur n'avait point intérêt à révéler, à laisser même soupçonner ses secrets desseins : mais il se piquait, parfois, de faire un mot à la Napoléon; et surtout, en perpétuelles difficultés avec l'Autriche, en Orient comme en Italie, recevant chaque jour d'alarmantes dépêches de ses représentants à Vienne, à Constantinople, dans les principautés, et d'Italie des appels éplorés contre la tyrannie des Habsbourg, — quelque flegmatique fût-il, le Prince laissa échapper son opinion intime, qui n'était d'ailleurs que l'expression de la vérité; car il est des heures où les hommes, même les plus dissimulés, disent ce qu'ils pensent.

Ces paroles, répandues dans la ville le soir même, en France et à l'étranger le lendemain, produisirent une forte impression, toute d'étonnement et d'inquiétude : les cours dégringolèrent à la Bourse de Paris et plus encore sur le marché de Vienne; le comte Hübner adressa au comte Walewski quelques reproches sensés; l'Angleterre murmura; l'Allemagne se monta; et l'effet fut tel qu'une note au *Moniteur* dut s'élever contre « ces bruits alarmants ».

Nulle part, l'émotion ne fut plus vive qu'en Italie, où l'opinion publique appliqua sans hésiter la phrase impériale à la situation dans la péninsule. Cavour se demanda ce que signifiait cette « algarade » de Napoléon III, qui lui rappelait « la manière de son oncle à la veille de déclarer la guerre » (à E. d'Azeglio, 6 janvier 1859).

Lui-même n'était point sans inquiétude, « car, écrivait-il au prince Napoléon le 7 janvier, ces quelques mots... ont causé une immense exaltation. Les plus modérés voyaient déjà les Français traversant le Pô et rossant les Autrichiens.... Que faire si un mouvement populaire éclate en Lombardie »? Au fond, il était ravi que « l'empereur eût fortement rudoyé Hübner » (à E. de la Rüe, 3 janvier), puisque l'incident lui prouvait les intentions persévérantes de son futur allié. Il en allait avoir, immédiatement, une autre et plus forte preuve.

Le Parlement subalpin devait rouvrir le 16 janvier, et dans l'état de surexcitation où vivait l'Italie entière, il n'était pas possible que le discours du trône ne fît allusion aux événements en préparation. Mais la rédaction en était difficile. « Si nous le faisons insipide, se disait Cavour, le Roi sera furieux et les Italiens découragés. S'il contient quelques phrases un peu hardies, nous risquons de donner le feu aux poudres avant le temps ». Il y mit donc tout son monde et on aboutit à « quelque chose de triste et de décidé ». Mais qu'en dirait le tout-puissant empereur? Cavour résolut donc de lui soumettre le projet qui fut envoyé à Paris le 31 décembre, veille du « compliment du Jour de l'An ». Peut-être impressionné lui-même par l'effet de ses propres paroles, l'empereur trouva « trop fortes » celles de son voisin, chargea le chef de son cabinet civil, Mocquard, de trouver mieux; — si bien que le discours fut retourné à Turin avec une phrase « plus forte » encore, qui, remaniée, soumise de nouveau aux Tuileries, devint le discours définitif : il est bien établi aujourd'hui que le mot qui allait devenir le cri de ralliement en Italie, sortit du cabinet des Tuileries (Bolléa. *Il grido di dolore*. Boll stor. bib. subal., 1911, p. 219).

Ainsi, le 10 janvier 1859, Victor-Emmanuel, aux acclamations des sénateurs et députés, déclara-t-il d'une voix forte qu'il n'était « pas insensible *au cri de douleur* qui, de tant de parties de l'Italie, se levait vers lui ». Ce *grido di dolore*, expressif, coloré, ardent, sonna comme un signal d'alarme. L'Autriche ne pouvait point ne pas rapprocher les deux discours, du 1er et du 10 janvier, — de l'empereur et du roi; elle avança 30,000 hommes de nouvelles troupes en Lombardie et appareilla sa flotte.

Il était temps pour les alliés d'échanger les signatures définitives.

***

Six jours après le discours de Victor-Emmanuel, le prince Napoléon arrivait en Piémont.

Le mariage de la princesse Clotilde était décidé en principe depuis deux mois, mais la célébration en était remise, officiellement à cause de l'âge de la fiancée, en fait parce que ni les Piémontais, ni les Bonaparte ne voulaient la cérémonie nuptiale avant que fût signé le traité d'alliance; le chevalier Nigra l'avait dit au début d'octobre et il le répétait à Cavour le 12 janvier : pas un contrat sans l'autre. Il était certain, d'ailleurs, que tous deux seraient conclus, et, quoique le secret en fût gardé même envers les diplomates des deux pays, Napoléon avait annoncé le 31 décembre à la reine Victoria « cet heureux événement de famille ». Mais, à cette date, les termes du traité d'alliance n'étaient point encore arrêtés.

Le 26 décembre, deux jours après que Cavour eût transmis son projet à Villamarina, Victor-Emmanuel avait écrit à Napoléon III pour le prier d'envoyer le prince vers le 15 janvier, avec « ses pleins pouvoirs pour résoudre la question du traité au plus tôt », car, dès le mariage connu, on risquait une agression de l'Autriche, « un coup de main hardi sur Turin »; il fallait donc que le roi de Sardaigne préparât son armée, « chose qu'il ne pouvait faire avant que le traité fût signé ».

Les jours s'écoulèrent sans qu'intervint aucune décision; chacune des hautes parties contractantes murmurait contre l'autre, Napoléon déplorant que Turin manquât de mesure, de prudence et de discrétion; Cavour demandant avec instance au prince Napoleon de « hâter autant que possible son départ pour Turin », parce que « les événements pressent, l'agitation grandit en Lombardie » (7 janvier).

Enfin, le 10, tout se décide; des télégrammes sont échanges, dont le texte n'est point encore connu, et le comte Walewski écrit le 11 janvier au représentant de la France à Turin cette discrète et piquante dépêche : « Prince, je m'empresse de vous annoncer que S. A. I. le prince Napoleon partira après demain pour Turin. Je vous prie d'en faire part à M. le comte de Cavour. Je me borne pour le

moment à vous donner cet avis, me réservant de vous adresser, s'il y a lieu, des instructions spéciales au sujet de ce voyage ». Les instructions spéciales suivirent dans une dépêche du 14 janvier, mais relatives au mariage seulement; du traité, mot.

Le prince Napoléon débarqua en port de Gênes le 16 janvier pour arriver à Turin le soir même, accueilli par de vives manifestations de sympathie; car si l'aristocratie boudait, trouvant que « Mme Clotilde » se déclassait, les masses populaires avaient « la sensation générale et profonde » que le mariage n'était qu'un moyen d'unir à la politique italienne un allié tout-puissant. Et les fêtes se succédèrent.

En même temps, les négociations se poursuivaient sur le traité, mystérieuses, dans l'ombre. Cavour avait eu quelque inquiétude sur leur avenir. « La visite du prince Napoléon, mandait-il le 18 à son ami de La Rüe, est destinée à avoir des suites immenses, ou à nous faire faire un fiasco complet. » Il fut bientôt rassuré.

Le prince apportait au roi une lettre de l'empereur, datée du 12, où celui-ci, tout en se réjouissant des liens qui allaient attacher les deux familles, exposait « toutes les difficultés de sa position », rendant nécessaire « d'endormir l'opinion publique, et surtout... d'avoir toujours le bon droit de notre côté ». La réserve hostile des trois cours du Nord faisait « très difficile la ligne de conduite.... Mon cousin, ajoutait Napoléon, remettra à Votre Majesté un projet de traité sur lequel j'appelle toute votre attention, afin que vous compreniez bien que s'il ne dit pas tout ce que je pense, il en contient du moins les germes. En effet, vous devez assez compter sur moi, sur mes sentiments, pour bien savoir que mon appui ne vous manquera pas, pourvu que je puisse légitimement expliquer à mon pays la cause de la guerre; mais quant au traité à signer entre nous, je veux qu'il puisse être connu un jour et qu'on ne puisse pas me reprocher d'avoir engagé témérairement les intérêts de la France ».

La discussion s'engagea de suite sur trois projets de pactes, apportés par les Français : le traité d'alliance, une convention militaire, une convention financière; le roi et le prince Napoléon n'y prenaient part que de haut, absorbés par ailleurs, et le détail incombait à Cavour et La Marmora d'une part, de l'autre au général Niel, « très raide, écrivait Cavour, mais en même temps franc, loyal,

nullement chicaneur et qui s'entend à merveille avec le général La Marmora » (à Villamarina, 23 janvier). Le traité et la convention militaire étaient arrêtés le 23, la convention financière présentait encore quelques difficultés qui furent heureusement surmontées et le 24, à deux heures du matin, le prince télégraphiait à son cousin : « Les traités seront envoyés aujourd'hui. » En effet, de bon matin, un aide de camp du prince, le commandant Ferri Pisani, partit pour Paris, muni d'une enveloppe dont il ignorait le contenu et renfermant les précieux documents; le voyage étant de trente à trente-cinq heures, le commandant arriva dans la soirée du 25 à Paris et remit le pli scellé à l'empereur en personne. Le 26 janvier, sans perdre de temps, Napoléon III écrivait au prince : « Je te renvoie aujourd'hui les traités signés par moi, tu me rapporteras ceux signés par le Roi. Il n'y a d'autre changement qu'interversion d'une phrase, ce qui fait meilleur effet.... Mais ce à quoi j'ai tenu, a été antidater la convention, afin de ne pas donner gain de cause à ceux qui répètent partout que ton mariage est un marché et qu'il n'a pu s'obtenir qu'à condition d'un traité. » — Toute vérité n'est pas bonne à laisser dire. — Le jour même, le monarque rendait les traités, sous pli scellé, à l'aide de camp du prince. « Jamais, a déclaré celui-ci à Cavour, je n'ai vu l'empereur d'aussi bonne humeur; il avait l'air ravi » (A Villamarina, 29 janvier). Le commandant Ferri Pisani fit diligence au retour comme à l'aller. Le 28, il était à Turin, où, non moins satisfait que son allié impérial, le roi contresigna de suite les traités. Le mariage fut célébré le 29.

Ainsi se trouve résolu le problème de la date du traité : si l'écrit qui le constate porte les 12 et 16 décembre 1858, en réalité il fut antidaté, et c'est à Paris le 26 janvier 1859, à Turin le 28 (ou le 29 de bon matin) que les monarques y donnèrent leurs signatures.

Et son texte? Le voici, tel qu'il a été préparé par trois mois de correspondance, apporté en projet définitif à Turin par le prince Napoléon, rectifié à la demande de Cavour sur trois points (dont deux déjà signalés par M. Sforza), légèrement retouché par l'empereur, et retrouvé en copie dans les papiers de Cerçay.

L'état critique de l'Italie étant de nature à faire prévoir des complications qui pourraient donner au Piémont des raisons légitimes d'invoquer l'appui de la France, l'Empereur des Français et le roi de Sardaigne ont résolu de se concerter d'avance en prévision desdites éventualités et, après en avoir délibéré, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Dans le cas où, par suite d'un acte agressif de l'Autriche, la guerre viendrait à éclater entre S. M. le Roi de Sardaigne et S. M. l'Empereur d'Autriche, une alliance offensive et défensive sera conclue entre S. M. l'Empereur des Français et S. M. le Roi de Sardaigne.

Article 2. — Le but de l'alliance sera de prévenir le retour des complications qui auraient donné lieu à la guerre et qui mettent sans cesse en danger le repos de l'Europe, en affranchissant l'Italie de l'occupation autrichienne et en constituant, pour satisfaire aux vœux des populations, si l'issue de la guerre le permet, un royaume de la Haute-Italie de onze millions d'habitants environ.

Article 3. — Au nom du même principe, le duché de Savoie et la province de Nice seront réunis à la France.

Article 4. — Quel que soit le cours des événements auxquels la guerre pourrait donner lieu, il est expressément stipulé, dans l'intérêt de la religion catholique, que la souveraineté du Pape sera maintenue.

Article 5. — Les frais de la guerre seront supportés par le royaume de la Haute-Italie.

Article 6. — Les Hautes Parties contractantes s'obligent à n'accueillir aucune ouverture ni aucune proposition tendant à la cessation des hostilités, sans en avoir précédemment délibéré en commun.

En foi de quoi Leurs dites Majestés ont signé la présente convention et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double original à Paris le 16 décembre 1858 et à Turin le 12 décembre 1858.

Napoléon.

Walewski.

Victor-Emmanuel.

Cavour.

Aux termes de la convention militaire [1], jointe au traité, les forces engagées devaient être de 200,000 Français et 100,000 Sardes. Les provinces italiennes occupées par les alliées seraient administrées au nom de Victor-Emmanuel. L'unité du commandement

1. M. Chiala a donné le détail de ces conventions à M. Bapst qui les a publiées en appendice au troisième tome de son ouvrage sur le *Maréchal Canrobert*, p. 524-525.

étant une condition indispensable de succès, ce commandement serait exercé par l'Empereur, et, en cas de son absence par celui qu'il désignerait. Il ne devait être constitué aucun corps franc, à la demande du gouvernement russe, qui redoutait une guerre révolutionnaire, prête à se porter sur ses confins. Enfin une convention financière, qui paraît avoir été ultérieurement remaniée, déterminait certains détails sur la levée des impositions dans les nouvelles provinces, les frais de la guerre, etc.

Simple « germe » de traité, avait écrit l'empereur dans sa lettre du 12 janvier; en réalité, l'acte contenait sur les points essentiels des précisions suffisantes : alliance offensive et défensive, mais seulement en cas d'agression de l'Autriche, ce qui obligeait le Piémont, comme l'avait toujours prévu Cavour, comme il l'avait dit un mois auparavant à Odo Russell, « à forcer l'Autriche à commencer les hostilités »; — constitution d'un royaume de la Haute-Italie comportant onze millions d'habitants, ce qui, par une simple addition des statistiques locales adjoignait au royaume sarde, la Lombardie, la Vénétie, les duchés de Parme et de Modène, les Légations, à peu près comme le prévoyait le projet piémontais du 24 décembre; — par contre (*do ut des*, disent les juristes), cession à la France de la Savoie et de Nice (quoiqu'on ait souvent prétendu que le traité réservait le sort de celle-ci jusqu'à la paix), et ce en vertu du principe du respect des vœux populaires, affirmés si souvent dans l'une et l'autre province, et dont le plébiscite des 15 et 22 avril 1860 devait donner une éclatante confirmation; — maintien de la souveraineté du Pape, mais sans qu'on déterminât quel domaine lui serait laissé, ni même que l'on précisât l'étendue de cette souveraineté; — rien non plus sûr le sort et l'avenir du reste de l'Italie. Et ces lacunes, évidemment voulues, n'étaient point pour déplaire à l'ambition de la maison de Savoie.

Ainsi les signatures étaient échangées, et engagés les destins de deux pays; si l'unité nationale de l'un était désormais assurée, l'autre allait compléter son domaine historique de deux fières provinces, réunies à la France de leur plein gré, conformément « aux vœux de leurs populations » et à jamais fidèles comme les plus anciens

terreurs de la Patrie. Et les événements allaient se dérouler avec une implacable logique. Il avait été convenu, sinon dans le traité, du moins dans les pourparlers préliminaires, que le début des hostilités ne serait ni antérieur à la fin d'avril, ni postérieur au début de juillet; comme le général Niel signalait en conséquence au roi que la guerre n'était point immédiate et qu'il «fallait attendre», Victor-Emmanuel, relevant la tête de ce coup brusque qui lui était accoutumé, vraiment royal, répartit : « J'attends depuis dix ans. »

Trois mois après, les hostilités s'engageaient sur le Tessin et les soldats français accouraient, à la rescousse.

PAUL MATTER,
Professeur à l'École des Sciences politiques.

SIMPLES RÉFLEXIONS SUR LES RÉPARATIONS ET LA SÉCURITÉ

Le Maréchal Hindenburg, — « der Retter », le sauveur (ainsi le désignait la propagande nationaliste) — ancien Général en chef des armées allemandes, vieux soldat prussien fidèle à son empereur et roi, l'un des plus fervents serviteurs de l'Allemagne impérialiste, militariste et conquérante, l'un des hommes désignés par les Alliés comme coupables de la guerre et d'actes contraires au droit des gens, a été élu Président de la République allemande. La majorité dont il a bénéficié, sans être très forte, est nettement marquée, — et son succès serait dû particulièrement, paraît-il, non seulement à la jeunesse des Universités ou aux hobereaux de l'Est, mais aux Associations d'anciens combattants, à ceux qui ont fait la guerre, et en ont souffert.

Voilà le fait, brutal, éclatant comme ces affiches monstrueuses et multicolores qui enlaidissent nos boulevards.

La presse étrangère et la presse française ont paru tout d'abord surprises, presque déconcertées. Cette élection a été appelée un « défi » aux Alliés. Puis, et tout spécialement chez nous, hélas, les petits événements journaliers, la politique intérieure, les élections municipales, le succès d'une pièce de théâtre, ou un assassinat sensationnel, joints aux efforts de la presse allemande pour atténuer le sens de cette élection, paraissent avoir endormi l'opinion publique, et estompé l'éclat de cet acte, formidable dans le champ de la politique internationale.

Pour ceux qui sont en Allemagne depuis l'armistice, au contact des Allemands, qui sentent depuis six années frissonner une Allemagne, puissante de force interne malgré sa défaite, impatiente de relèvement, cette élection n'étonne pas.

En soi, elle devrait même être un bien pour les Alliés, car elle ne

modifie en rien l'état de choses allemand, mais elle peut faire ressortir violemment, aux yeux de tous, une situation qui eût existé sous un autre Président, quoique privée d'une telle exteriorisation. Elle devrait être une erreur, une maladresse énorme pour l'Allemagne, car « le masque est levé », comme l'écrivait un journal polonais. Un danger connu est moins grave qu'un péril dissimulé.

Mais elle ne sera un bien pour nous, une erreur pour l'Allemagne, que si, au lieu de nous voiler le regard, nous savons en tirer la sévère leçon qui en découle, et prévoir les conséquences de la résurrection de l'Allemagne impérialiste, dans le domaine des réparations et de la sécurité.

***

L'article 231 du Traité de Versailles, qui a posé le principe de la responsabilité allemande, a stipulé l'obligation, pour l'Allemagne, de réparer tous les dommages qu'elle a causés; puis, l'article 232, tenant compte des ressources réelles de l'Allemagne, a limité cette obligation à certaines catégories de réparations : dommages causés aux civils, dans leurs biens et leurs personnes, — pensions militaires, — biens alliés détruits, à l'exception des ouvrages et du matériel militaires ou navals.

Sous cette forme, l'obligation allemande présentait de graves lacunes.

D'abord, aucun chiffre n'était inscrit dans le Traité. Jusqu'à ce jour, les Traités de Paix contenaient deux indications essentielles : des frontières nettement déterminées, et la somme à payer par le vaincu au vainqueur. Le Traité de Versailles a innové une double omission : une partie des frontières nouvelles seront déterminées par plébiscite (souvenons-nous de ce que fut le plébiscite de Haute-Silésie), — la somme à payer par l'Allemagne sera fixée ultérieurement par une Commission Interalliée, la Commission des Réparations. Cette incertitude a faussé tout notre règlement intérieur de dommages de guerre, que l'on a payés, sans budget, sans prévision de recettes, sans plan d'ensemble, au jour le jour, — elle a fait le jeu de l'Allemagne, qui a pu prétendre avec quelque apparence de raison, qu'un débiteur ignorant de l'étendue de sa dette, ne peut, lui non plus, établir un budget, par conséquent payer.

Puis, quand on est parvenu à fixer un chiffre, on est monté, compte tenu des intérêts moratoires, à un total énorme, 132 milliards de marks-or, — juste contre-partie d'une agression longuement méditée et savamment préparée, — mais somme qui équivaut à une impossibilité pratique de paiement, d'autant plus qu'au début, les Alliés envisageaient de larges versements en espèces. Là encore, on faisait le jeu de l'Allemagne : contracter une obligation inexécutable, c'est ne contracter aucun engagement.

Or, dès le lendemain de la signature du Traité, les Allemands déclaraient, au moins dans le privé : « Nous ne paierons pas. » Et si on insistait : « Vous rendez-vous compte des sommes que vous réclamez? Inutile de nous saigner à blanc pour n'éteindre jamais notre dette. » Et ils savaient que nul ne recommencerait une guerre ruineuse, pour recouvrer une créance qu'une nouvelle guerre, en l'augmentant, aurait achevé de rendre irrecouvrable.

Joignez à cela, de la part de l'Allemagne, une politique financière, qui ne fut peut-être pas préméditée, puisqu'elle ruina tous les rentiers allemands, mais dont les Gouvernements allemands utilisèrent les résultats à des fins extérieures, et qui rendit plus difficile encore les transferts de valeurs, surtout les transferts de devises, aux Puissances alliées et associées : la monnaie d'État, le Reichsmark, s'effondrait rapidement, et sa valeur tendait au zéro[1].

Donc, dès le début, volonté allemande de ne pas payer, et incertitude du Traité ou exagérations pratiques qui ne pouvaient qu'encourager la résistance allemande.

***

On pouvait, sinon théoriquement — pour des raisons d'opinion publique — au moins pratiquement et provisoirement, limiter la dette allemande à la satisfaction de besoins essentiels, et remedier à l'impossibilité d'importants transferts d'espèces par des livraisons de choses, charbon, matériaux, pour les regions dévastées, par des *livraisons en nature*) des *réparations en nature*.

1. Il faut actuellement 216 milliards de Reichsmark (ancien mark) pour faire *1 franc-papier*. Le franc-or est donc aux environs de 850 milliards de Reichsmark.

A dire vrai, réparer en nature, dans toute la force du terme, c'était demander à l'Allemagne d'amener en France, non seulement des matériaux de construction, mais des ouvriers, des contremaîtres, des ingénieurs, des architectes, toute sa main-d'œuvre si abondante, richesse éminemment transférable. Mais un tel projet paraît s'être heurté à des coalitions d'intérêts privés, aussi bien de la part d'entrepreneurs à vue brève (la France aurait-elle été ruinée, si, en une nuit, d'un coup de baguette magique, elle avait été remise dans l'état où elle se trouvait le 1er août 1914? Que de groupements ouvriers, bénéficiaires de très hauts salaires, et qui craignaient la concurrence des faibles salaires allemands? Enfin, peut-être, sont intervenues des questions de sentiments, bien excusables chez des populations qui avaient subi l'envahisseur pendant quatre ans et demi.

Quoi qu'il en soit, un essai de règlement partiel, par des livraisons en nature destinées à la reconstruction, et portant sur un temps et un montant limités, était tenté dans l'accord signé à Wiesbaden, les 6 et 7 octobre 1921, par M. Loucheur, ministre français des Régions libérées, et M. Rathenau, ministre allemand. En le signant, M. Rathenau a dit : « J'estime que nous avons travaillé dans l'intérêt des des deux pays. » Cette phrase fut peut-être, en partie, cause de l'attentat nationaliste où il succomba, — attentat annonciateur de l'élection du maréchal Hindenburg.

On a critiqué le système — on critique tous systèmes de prestations en nature — car ces prestations heurtent forcément des intérêts privés. Mais on ne l'essaya pas.

Les accords de Wiesbaden n'étaient pas encore ratifiés par la Commission des Réparations, que le Ministère dont faisait partie M. Loucheur était renversé. Le successeur de M. Loucheur faisait table rase du passé et négociait un nouvel arrangement avec les Allemands. Les Allemands ne demandaient pas mieux : pendant ce temps-là, ils ne livraient rien, ou peu de chose, — pas même le tiers de ce qui aurait pu être obtenu en 1922.

Ces lenteurs, ces vaines négociations, ces hésitations, ne pouvaient que confirmer les Allemands dans l'idée qu'avec du temps, de la patience, une résistance sourde, dissimulée, ils arriveraient peu à peu à se dérober aux paiements.

***

Alors, survint, le 11 janvier 1923, l'occupation de la Ruhr.

En droit, nous pouvions certainement occuper la Ruhr.

L'Allemagne, au 1er janvier 1923, avait payé aux Alliés environ 4,700,000,000 marks-or, sur lesquels la France avait touché à peu près 850,000,000 marks-or, en y comprenant, bien entendu, la valeur du charbon, du coke, du bois, des matières colorantes, etc., mais sans inclure les frais des armées d'occupation.

Il est certain que, quelles qu'aient été ses difficultés intérieures, et nos erreurs, l'Allemagne aurait pu payer beaucoup plus. Sa mauvaise volonté était flagrante, aussi bien dans la question des réparations, — cause invoquée pour occuper la Ruhr, — que dans celle du désarmement.

En cas de manquement allemand, le fameux paragraphe 18 à l'annexe II de la partie VIII du Traité de Versailles, nous autorisait à prendre des mesures de prohibitions et de représailles économiques et financières, *et, en général, telles autres mesures que les Gouvernements respectifs pourront estimer nécessitées par les circonstances*. La formule était aussi large que possible : l'occupation était légitime et faite en accord par tous les Alliés, avec un programme défini pour les réparations et la sécurité, elle pouvait donner des résultats importants.

Mais dans les conditions où elle fut faite, était-elle opportune?

La vérité, c'est que l'opération fut aussi peu réfléchie que possible, et mal préparée. Le Gouvernement français croyait que l'Allemagne céderait instantanément, comme elle avait cédé en 1920 lors de l'occupation de Francfort; en outre, semble-t-il, il ne savait pas très bien ce qu'il entendait exiger. La préparation diplomatique était nulle, puisque nous n'avions pu ramener l'Angleterre à nos vues, que la majeure partie de la presse britannique, pour des raisons économiques, pour des raisons sentimentales, par tradition historique, par courte vue aussi, était hostile à nos projets, que des hommes d'État anglais, de premier plan, prenaient partie contre notre détermination.

L'occupation de la Ruhr ne pouvait, dès lors, que faire ressortir

les divergences de vues entre l'Angleterre et la France, c'est-à-dire souligner notre solitude, donc notre faiblesse. Si précieuse que fût pour nous la collaboration belge, elle ne remplaçait évidemment pas la collaboration de la formidable puissance britannique, aux Dominions nombreux, à la marine, reine des mers : cet isolement de la France, avoué, patent, c'était une force accrue pour l'Allemagne.

L'occupation de la Ruhr a déchaîné en Allemagne un ouragan de haine contre la France, et partant contre la Belgique, que nul chez nous ne soupçonna. Impossible pour un Français ou un Belge de trouver une place dans un hôtel. Sur les glaces des restaurants, des pancartes avec ces inscriptions : « Ni Français, ni Belges, ni chiens ». On sait quelle difficulté éprouvèrent alors pour vivre nos agents diplomatiques et surtout les officiers des Commissions de Contrôle d'armement. Les affiches, les journaux illustrés multiplièrent les caricatures violentes, voire grossières, la presse ne forma qu'un immense pamphlet incendiaire.

Cet ouragan déborda du territoire de l'Allemagne, gagna, bien qu'atténué, l'Autriche et la Hongrie, et jusque chez nos Alliés d'Europe Centrale, nous passâmes pour la nation militaire et conquérante par excellence. On citait les Chambres de Réunion de Louis XIV et les conquêtes de Napoléon Ier.

L'Allemagne fit le vide dans les territoires anciennement et nouvellement occupés sans donner prétexte à faits d'armes, elle proclama la grève des bras croisés, la résistance passive, l'abandon des mines, des usines, des chemins de fer, dussent en pâtir foule d'intérêts particuliers. Si nous ne trouvions pas le moyen de faire face à cette situation imprévue, c'était un lamentable échec, l'effondrement de notre coûteuse victoire de 1918. Peu importait, dès lors, de savoir si nous avions eu raison d'entrer dans la Ruhr, si le plan avait été suffisamment étudié et mûri. Il fallait, à tout prix, sauver la face, gagner la partie, montrer aux Allemands que nous étions les plus tenaces et les plus forts, et qu'ils devaient céder, — argument qui frappe tous les peuples, et surtout peut-être les Allemands. On a raison de livrer la bataille que l'on gagne, tort d'engager celle que l'on perd.

Et ce qui fut le plus extraordinaire, c'est que l'opération de la Ruhr faillit réussir.

Les Allemands commirent des fautes. Ils abandonnèrent follement leurs chemins de fer de Rhénanie et de la Ruhr; le lock-out énorme qu'il déclenchèrent, entraînant l'allocation d'indemnités à des millions de chômeurs, acheva la ruine des finances allemandes. De notre côté, la Mission interalliée de contrôle des usines et des mines, la Haute Commission de Coblence, les Services de l'armée, la Régie franco-belge des chemins de fer, firent des tours de force, déstockant les charbons et les cokes, prélevant des produits propres à la reconstruction, créant des systèmes lucratifs de douanes, assurant de façon remarquable l'exploitation du réseau ferroviaire.

A la fin de 1923, le commerce allemand était arrêté, faute d'une monnaie de quelque stabilité pour les échanges; — les commerçants refusaient de vendre deux chemises, deux paires de souliers à la fois, car les marks-papier que l'acheteur leur donnait en échange, perdaient parfois la moitié de leur valeur en une journée; — les vivres, le charbon manquaient, la Bavière s'agitait, et Ludendorf tentait un coup de main militaire.

L'Allemagne s'humilia, le Chancelier Cuno démissionna et quitta l'Europe, l'Allemagne proclama la cessation de la résistance passive et demanda à traiter.

Nous pouvions alors obtenir *directement* de l'Allemagne des garanties pour les réparations et pour la sécurité, dont la première était la main-mise définitive, par une Compagnie internationale, analogue à la Compagnie du Suez, sur les chemins de fer rhénans, ce qui valait les annuités de tous les plans Dawes du monde, et dix corps d'armée.

Là règne un mystère inexplicable. Le Gouvernement d'alors ne sut pas présenter une « facture », un plan aux Allemands; il laissa, par une indécision incroyable, qui pèse lourdement sur nos destinées, passer le quart d'heure de la victoire, et, après avoir fait l'opération de la Ruhr en se séparant de l'allié anglais, l'avoir réussie, contre toute vraisemblance, il s'en remit, pour la liquider, à des Comités d'experts, où l'influence anglo-saxonne l'emportait de beaucoup.

L'Allemagne n'ayant pu traiter à la fin de 1923, se replia sur elle-même, et fit un gros effort. Achevant la ruine de ses rentiers, consacrant la faillite des créanciers et l'enrichissement des débiteurs,

elle dévalorisa pratiquement l'ancien mark, créa une nouvelle banque d'émission, la Rentenbank, refit son équilibre budgétaire et restaura ses finances. Depuis le 11 janvier 1923, le contrôle interallié des armements, déjà difficile, était devenu impossible, la poussée xénophobe qui suivit l'occupation de la Ruhr fut, pour les partis au pouvoir, un outil de propagande en faveur de la réorganisation de l'armée et la reprise des armements, et, dès le 1er juillet 1924, le Reich disposait déjà d'une armée solide, qui n'a fait depuis que se développer.

Quand un nouveau Gouvernement français, d'ailleurs assez ignorant de la situation en Allemagne et en Pays rhénans, ne la connaissant qu'au travers de la déformation électorale française, voulut négocier, avec une bonne foi naïve, au mois de juillet 1924, il trouva une Allemagne qui avait repris de la force et le savait : il ne s'agissait plus d'imposer une signature sur un traité, mais de liquider une opération manquée, avec le moins de perte possible.

***

Dans toute cette aventure, que sont devenues les réparations?

Je ne parle pas du bénéfice net de l'opération de la Ruhr, qui se solde par environ 1 milliard et demi de francs-papier, tous frais payés. L'année 1924, si les accords de Londres n'étaient pas intervenus, aurait produit à elle seule environ 1 milliard de marks-or, chiffre qui d'ailleurs ne pouvait servir de prévision pour l'avenir, car certaines mesures prises par les autorités d'occupation, comme l'établissement des douanes intérieures, ne constituaient qu'un moyen de pression, non une organisation durable, tandis qu'au contraire les bénéfices de la Régie des Chemins de fer en Territoires occupés n'auraient fait que croître.

Les réparations sont maintenant organisées par le rapport des Experts.

Loin de moi, l'idée de rabaisser ce travail consciencieux, cette organisation ingénieuse, étudiée, la première, depuis la signature du Traité de Versailles, que l'on ait construite, sauf l'essai tenté par M. Loucheur dans les accords de Wiesbaden des 6 et 7 octobre 1921, qui ne fut pas expérimenté.

Ce plan se résume en quelques idées très simples : retour de l'Allemagne à l'étalon d'or, par la création d'une nouvelle banque d'émission (mais l'Allemagne n'avait pas attendu le rapport des experts pour ressusciter cet étalon d'or), — équilibre budgétaire, — caractère forfaitaire de l'annuité prévue, — sources déterminées pour l'alimentation de l'annuité (impôts spéciaux, revenus d'obligations contractées par les industriels et par la nouvelle compagnie des chemins de fer allemands), système bancaire qui fait sortir de l'Allemagne, non des espèces, mais des choses, des prestations en nature.

Les annuités prévues sont du reste modérées, et il n'est pas certain que le Gouvernement allemand n'ait pas réussi, malgré les efforts des experts, à cacher à ceux-ci une partie de ses capacités de paiement, au moins pour l'avenir. Chose plus importante, des précisions pour la mise en vigueur du rapport auraient dû être exigées par les négociateurs de Londres sur plusieurs points, comme l'évaluation des prestations aux armées d'occupation (logement, chauffage, etc.), où se donnent libre jeu la mauvaise foi et l'impudence allemandes, le dessein de hâter le départ des troupes par l'augmentation des dépenses d'occupation, tombées pratiquement à la charge de la France.

L'exécution du plan Dawes, pour la valorisation de telles prestations, la rentrée des impôts spécialement affectés à l'annuité, le paiement du revenu des obligations souscrites par les industriels et la nouvelle compagnie des chemins de fer allemands, la satisfaction des commandes imputables sur l'annuite, nécessitent une certaine bonne volonté allemande, la volonte de se libérer.

Or, le parti qui vient de triompher, c'est le parti de la résistance au Traité, le parti de ceux qui disent : « Nous ne paierons pas. » Ce parti est fort de sa victoire. Les masses vont au vainqueur. Et le vainqueur obtient une popularité facile, quand il déclare à un peuple endetté : « Ne payez pas. »

Il n'en faut pas douter : l'Allemagne n'a qu'une volonte actuelle, celle de faire échouer le plan Dawes, si modéré soit-il. Elle cache encore son projet, ménageant les Neutres et les Américains. Le parti au pouvoir, qui vient de faire élire président le maréchal Hindenburg ne gardera peut-être pas longtemps cette attitude, dans la puissance de la resurrection économique allemande.

Car, après le grand fléchissement de fin 1923, et sans même avoir attendu les effets du plan Dawes, l'Allemagne s'était déjà mise en marche vers une renaissance économique rapide, la renaissance militaire étant amorcée déjà. Elle a 65 millions d'habitants pour une superficie inférieure à la nôtre, et elle s'accroît de cinq cent milles têtes par an. Son peuple est laborieux, tenace, rude, discipliné, — il a le sens de l'organisation, et des facultés d'audace. L'ouvrier allemand, actuellement, est moins payé — en valeur or — que l'ouvrier français. L'Allemagne possède un outillage énorme, qu'elle a développé pour rien, au temps du mark-papier. Le passif du Reich, comme le passif des Sociétés et Entreprises, s'est évanoui, en même temps que s'évanouissait la valeur de l'ancien mark. L'Allemagne a refait une monnaie, cotée au pair de l'or. Sans doute, elle souffre encore d'une crise de trésorerie, car, redoutant les périls d'une nouvelle inflation, elle n'a émis sa nouvelle monnaie que de façon limitée. On estimait, il y a un an environ, que la circulation monétaire allemande, devises étrangères comprises, était de 3 milliards 700 millions de marks-or, pour 65 millions d'habitants, quand, avant guerre, pour 70 millions d'habitants, elle était de 5 milliard 600 millions de marks-or. La disproportion est flagrante, et l'outil des échanges insuffisant. Mais en prévoyant la constitution d'une nouvelle Banque d'État, au capital de 400 millions de marks-or, banque où vont converger tous les effets de commerce de bonne qualité, le plan Dawes a donné à l'Allemagne le moyen d'émettre une monnaie *gagée* en proportion de ses besoins. La crise de trésorerie est parée.

L'Allemagne refait une flotte marchande. Visitant en 1922, le magnifique port de Hambourg, — ville opulente assise entre l'estuaire de son fleuve puissant, et les lacs de l'Alster que ceignent des villas somptueuses, — j'étais frappé des nombreux navires de commerce que construisaient les armateurs allemands, notamment la Sud Amerika Linie (Hugo Stinnes).

Se dressera donc devant nous, dans un temps très bref, une industrie allemande délivrée de tout passif obligatoire, pourvue d'un

outillage énorme, d'une main-d'œuvre abondante, laborieuse, disciplinée et peu coûteuse, disposant d'une trésorerie suffisante. La lutte sera sévère, non seulement pour la France, mais pour tous les pays producteurs et commerçants, comme l'Angleterre.

***

Mais le problème des réparations, dont on parle tant, n'est rien. Il n'y a *qu'un problème* qui importe, celui de la sécurité. Nous n'avons aucune ambition, nous ne voulons rien conquérir, mais vivre seulement. Et c'est sous l'angle de la sécurité qu'il faut étudier tous les autres problèmes, ententes politiques, assainissement financier — aussi indispensable à la sécurité de la France qu'une forte armée et de solides alliances — lois militaires, règlement des dettes interalliées, réparations : l'Allemagne qui paie les Alliés, surtout ceux qui ont souffert de l'invasion, c'est une Allemagne qui transfuse de sa force, à son détriment et au bénéfice des Alliés; l'Allemagne qui ne paie pas, c'est une Allemagne qui développe sa force, et, ruinant les finances des Alliés, affaiblit ceux-ci.

L'Allemagne, obstinément, depuis des années, et surtout dans les deux dernières années, travaille à sauver sa puissance militaire.

L'Allemagne se refait une armée. La *Reischswehr*, les corps de police, en sont les cadres et l'essence. Les jeunes Allemands sont entraînés, dès le jeune âge, aux exercices, aux marches, au « camping ». Le *Rucksack* (sac tyrolien) au dos, garçons et filles, pendant les trois quarts de l'année, vont, du samedi au lundi, faire de longues marches, derrière des chanteurs à la mandoline, emportant ustensiles et couvertures pour la cuisine et le coucher. Les associations de gymnastique (*Turnverein*), d'équitation (*Reitverein*), sont innombrables. Les étudiants et les fils de la bourgeoisie ne sont pas seuls à en faire partie. Le corps enseignant allemand est le premier organe de préparation et de propagande militaire; Fichte a des émules dans toute la nation, qui aspirent à revivre les heures de 1813. Les professeurs, les instituteurs accompagnent leurs élèves aux exercices sportifs, au « camping ». Dans cette morose ville de Breslau, je fus frappé de voir, sur la place publique, avec quelle précision, quelle conviction, quel mécanisme déjà, des bambins de dix ans manœu-

vraient sous l'ordre de leur instituteur. A vingt ans l'Allemand est prêt à faire un soldat; il y a quinze ans qu'on le dresse, dans ce pays qui n'est qu'une immense caserne. Quelques mois de préparation technique, le soldat peut faire la guerre. Je suis persuadé qu'à l'heure actuelle, la plupart des Allemands savent quelle unité rejoindre au premier signal. En tout cas, la réorganisation d'une vaste mobilisation est en progrès rapide. Les masses d'officiers d'active, qui ne sont pas entrés dans les cadres de la Reichswehr, sont répandus dans les usines, les maisons de commerce, les campagnes, veillent au recrutement, à l'essor des associations de toutes sortes, au développement de l'esprit militaire. Les Allemands ont oublié les douleurs de la guerre; chez un peuple où les familles sont fréquemment de huit ou dix enfants, la perte d'un fils ou deux ne produit pas le même vide que dans les foyers déserts de France. Puis le peuple allemand fait sien l'impératif nietzschéen : « Soyez durs! »

L'Allemagne possède certainement déjà, avec la *Reichswehr* et la *Schutzpolizei* (*Schupo*), et les hommes de la population civile les plus instruits, une armée de choc importante, et elle prépare fiévreusement une énorme armée nationale, escomptant de futurs Leipzigs.

***

On connaît mal en France les aspirations allemandes.

Sans doute, naguère encore, certains Allemands acceptaient le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, et le plan de garantie des frontières occidentales de l'Allemagne, basé sur une alliance mutuelle de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique, reflète cet état d'esprit. Pendant combien de temps cette disposition se maintiendra-t-elle, sous l'influence de la vague nationaliste qui va déferler? Pendant combien de temps l'Allemagne acceptera-t-elle que les deux rives du Rhin ne lui appartiennent pas? A Bonn, sur un piédestal, où repose le buste du poète patriote allemand Arndt, face au Rhin et aux Siebengebirge, se lisent ces vers :

Le Rhin est un fleuve allemand,
Mais il n'est pas la frontière de l'Allemagne.

En tout cas, il ne s'est pas encore rencontré un Allemand pour accepter la perte de Dantzig, la vieille cité hanséatique aux tons d'eaux-fortes, à l'énorme Marienkirche[1] de brique, aux lourds hôtels du XVIe siècle entassés dans les rues étroites, plantées d'arbres, — la séparation de la Prusse orientale et de la forteresse de Marienbourg, berceau de l'Ordre teutonique et de la force prussienne, et dont les hautes murailles reconstituées dominent orgueilleusement les bords plats de la lente Nogat.

Il ne s'est pas rencontré un Allemand pour oublier la Haute-Silésie démembrée.

Il ne s'est pas rencontré un Allemand pour ne pas souhaiter le rattachement de Vienne; récemment, c'étaient les républicains d'Allemagne, qui, unis aux républicains d'Autriche, dans une fête publique, formulaient ce vœu. Vienne, capitale énorme d'une minuscule république de 6 millions d'habitants, peut-être la ville la plus affinée des pays de langue allemande, avant-garde du germanisme vers l'Europe méridionale, porte ouverte sur le fleuve majestueux qui coule vers le Proche-Orient, est la proie la plus tentante, la plus aisée, pour le Reich rénové.

N'oublions pas que l'Allemagne éclate sous sa population croissante, qu'il lui faut de toute nécessité des débouchés pour son excédent de population, que ce Proche-Orient présente un champ facile d'expansion, — surtout à défaut de colonies, dont l'absurdité du Traité l'a privée.

Il ne faut pas se laisser tromper par les étiquettes des partis allemands, et un social-démocrate allemand siégerait sans doute à la droite de nos assemblées. L'idée républicaine n'est pas nécessairement une idée pacifique, une idée de paix à tout prix; la force de Gambetta, le fondateur de la République française, ce fut d'avoir voulu la guerre à outrance, de n'avoir jamais oublié les provinces perdues, et d'avoir conservé l'espoir de leur reprise; pas une de nos petites cités républicaines qui ne se serait crue déshonorée envers la Patrie, si elle n'avait eu, au lendemain de nos revers, sa rue d'Alsace-Lorraine, et son pieux monument aux morts de 1870. Et il était juste et sain qu'il en fût ainsi.

1. Église Sainte-Marie.

Le vrai maître de l'Allemagne, depuis six ans, au milieu des vicissitudes de la politique intérieure, ne l'oublions pas, ce fut l'intègre et volontaire Général von Seekt, le Scharnhorst de l'Allemagne moderne : c'est lui qui, avec le chancelier Luther, accompagna, le 11 mai 1925, le maréchal Hindenburg dans son entrée triomphale à Berlin.

Et nous ignorons trop en France le prestige de l'Allemagne sur l'Europe centrale, la puissance d'attraction de ce peuple, qui constitue le plus grand groupement ethnique du continent — si nous écartons la Russie, encore brisée de sa grande chute, mais dont la résurrection viendra, — pour des buts de politique propre.

Et le Hongrois qui, par-dessus les flots jaunes et tumultueux du Danube, lève les yeux vers la colline escarpée de Bude et jette un douloureux regard sur les arceaux byzantins de l'église Saint-Mathias où repose la couronne sacrée de Saint-Étienne, place l'espoir de sa patrie vaincue dans la renaissance de la force allemande.

***

Je n'ai nulle intention de semer le découragement dans les esprits. Mais, si désagréable que soit l'audition de la vérité, elle n'en demeure pas moins la vérité. Ignorer le danger, ce n'est pas une force, c'est la certitude d'y succomber, après des réveils épouvantables. Les faibles seuls désespèrent. Tant que la France saura le péril qui croît à l'Est, elle sera sauvée parce qu'elle pourra prendre les précautions nécessaires.

Je ne suis pas germanophobe. Je connais les défauts de l'Allemand, mais aussi ses rares et puissantes qualités. Metz et Strasbourg nous ont été rendues : des espérances d'une nouvelle politique pouvaient-elles se nourrir à de certains moments, sous réserve de précautions? Je ne sais.

Mais je ne puis que constater les faits, le refus de l'Allemagne à se reconnaître responsable de la dernière guerre (aucun Allemand ne croit à l'agression de l'Allemagne, tous rejettent les responsabilités sur d'autres nations, sur la fatalité même) et à se reconnaître vaincue; je ne puis que constater ses ambitions renaissantes, sa force

énorme qui se réveille, lourde de menaces, sa résolution d'anéantir le Traité de Versailles.

Il ne faut pas se le dissimuler : l'élection du maréchal Hindenburg marque une date grave. Souvenons-nous du 26 avril 1925. Cette élection, c'est le débarquement de Guillaume II à Tanger, le 31 mars 1905.

Et nous vivons dans une Europe meurtrie, pleine de rancunes et de haines, où vacillent encore de jeunes États nouvellement nés ou recréés et mal assurés encore, — où couve l'incendie du bolchevisme oriental, destructeur en Europe, conquérant en Asie, — où les causes de guerre apparaissent dix fois plus nombreuses qu'en 1914, où les nations, victorieuses hier, semblent aujourd'hui privées de tout sens politique, et incapables de se rallier à une directive unique de propre conservation.

La situation n'est pas désespérée. Nous ne sommes pas en 1813. De Lutzen à Leipzig, Napoléon traînait derrière lui l'effondrement de 1812, et c'était avec des armées composées pour moitié de troupes allemandes, qu'il combattait les Allemands. Et ni la nouvelle armée allemande, ni l'Allemagne entière, aveuglée de suffisance et d'orgueil, ne resisteraient actuellement à un premier échec.

Le maintien de la France, en sa forme et sa force actuelles, est indispensable à l'ordre européen; la France est la clef de voûte de l'édifice occidental. Il n'est pas possible que les autres nations, intéressées à la solidité de l'édifice, ne le comprennent pas. Des fatalités politiques résultent de cette situation.

Si nous avons la faiblesse d'une insuffisante natalité, notre race est alerte, prompte aux redressements héroïques; un peuple de 40 millions d'habitants, riche de colonies qui lui fournissent des denrées et des soldats, endurant, brave à la guerre, enhardi d'une immense victoire, compte, et peut se défendre.

Mais nous devons fortifier, fût-ce par des sacrifices, des alliances indispensables avec les Puissances dont l'intérêt est identique au nôtre, et qui seules peuvent nous permettre de conserver la liberté des mers, et nous aider à compenser notre infériorité en hommes.

Nous devons, au plus vite, refaire nos finances. Non seulement des finances avariées interdisent toute indépendance politique, mais elles paralysent même une guerre défensive.

Comment mobiliser, armer, sans argent?

Nous devons taire nos ridicules discordes intérieures, nos batailles surannées pour des croyances religieuses ou des théories de scolarité.

Nous devons, quelles que soient nos convictions religieuses ou philosophiques, nous liguer contre les partis de dissolution sociale, contre les forces destructives de toute civilisation et de toute vie : « France d'abord. »

XXX

Mai 1925.

LES FINANCES DES ÉTATS EUROPÉENS DEPUIS LA GUERRE

III. — ITALIE

L'Italie a dès maintenant réussi à assurer de façon absolue l'équilibre de son bugdet, elle s'attache actuellement à relever la valeur de sa monnaie, après lui avoir assuré une certaine stabilité pendant de longs mois.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que cette nation traversa après la guerre une crise très grave qui s'est dénouée par un changement de son régime politique. Deux périodes se sont ainsi succédé pendant lesquelles le redressement financier est demeuré l'objectif des hommes au pouvoir. Mais les méthodes employées pour atteindre ce but ont été profondément différentes. L'insuccès de certaines, la nouveauté et la hardiesse heureuse de quelques autres présentent un intérêt des plus vifs pour tous les pays qui ont à résoudre de semblables problèmes.

***

A l'issue de la guerre, l'Italie se trouvait dans une situation fort voisine de celle que nous connûmes alors en France. Appauvrie en hommes et en richesses par la lutte et par l'envahissement, l'Italie avait dû contracter une dette considérable qui pesait lourdement sur ses finances. La dépréciation monétaire, en aggravant la charge des emprunts étrangers, rendait plus difficile le retour à l'équilibre budgétaire. En présence des chapitres de dépenses accrus en nombre et en importance, le système fiscal d'avant guerre nécessitait une réforme complète.

Mais les opinions différaient quant à l'orientation qu'il fallait donner à cette réforme, et à l'esprit qui devait guider dans le choix de nouvelles sources de revenus.

Deux conceptions opposées se heurtaient en Italie. L'une, se plaçant au point de vue économique, s'efforçait de tenir compte des conséquences durables et lointaines des réformes proposées. L'autre, purement fiscale et politique, s'inspirait de critériums de justice plus ou moins imprécis ou arbitraires et n'avait en vue que le rendement immédiat des impôts.

La première tendance représentée par les économistes, les commerçants et les industriels était favorable à l'abandon du régime exceptionnel de guerre et au retour à la liberté la plus complète afin de permettre la réadaptation progressive mais rapide des forces économiques du pays au nouvel état de paix. C'était ramener l'État dans les limites de ses fonctions normales. Pour faire face aux charges budgétaires, les partisans de cette première méthode demandaient une contribution équitable pour tous. Ils admettaient la nécessité d'un développement général des impôts, mais redoutaient une surcharge exclusive dans telle ou telle branche fiscale. D'autre part ils insistaient sur l'importance qu'il y avait à choisir ces impôts de telle sorte qu'ils ne tarissent point les sources de capitaux, et n'entravent ni la production, ni les échanges dont le développement pourrait seul assurer le relèvement économique et financier de la nation.

Cette tendance raisonnable ne put prévaloir. Elle se heurta aux conceptions contraires de la masse des ouvriers et des petits fonctionnaires soutenus par certains hommes politiques. « A situation extraordinaire, remèdes exceptionnels », affirmait-on. Et au nom de théories que résume une formule de fortune récente : « prendre l'argent là où il est », on prétendit trouver en un délai très court des ressources suffisantes pour annuler une partie de la dette au moyen de mesures fiscales d'exception, telles que la confiscation des bénéfices de guerre et le prélèvement sur le capital. Cependant on réclamait le maintien et même le développement de l'intervention économique de l'État, justifiée par la situation encore anormale après un bouleversement profond, et nécessaire pour faciliter la transition avant le retour à une situation comparable, à celle de l'avant-guerre. Cette intervention était particulièrement demandée pour le maintien du pain à bon marché.

Ce fut, comme nous le verrons en étudiant les mesures prises,

cette conception qui l'emporta au cours des premières années qui suivirent la guerre. La raison profonde semble en avoir été l'existence d'un équilibre social incertain qui inclina les dirigeants à satisfaire les revendications des classes les plus menaçantes. Profondément ébranlée par la guerre, la psychologie collective avait conservé une impressionnabilité inquiétante. Les événements de la politique extérieure, souvent mal compris ou mal interprétés eurent pour répercussion des grèves aux motifs futiles. D'autre part, le déplacement des fortunes causé par la guerre et la difficulté de transformer rapidement les industries de guerre en industries de paix, furent l'origine de nombreuses grèves économiques. Nerveuse et tourmentée, la classe ouvrière développa ses organisations, et l'attitude des syndicats professionnels devint de plus en plus agressive.

***

En présence de cette situation trouble, le Gouvernement crut devoir continuer une politique inspirée par les idées qui avaient dominé pendant la guerre.

Il continua d'intervenir dans le ravitaillement et notamment en ce qui concerne le blé. Tant par des importations de céréales que par la réquisition de la production intérieure, les « prix politiques » furent maintenus pour le pain. Aux 6 milliards dépensés de ce fait pendant la guerre, s'ajoutèrent en moins de quatre ans plus de 9 milliards nouveaux.

Parallèlement l'État poursuivait son ingérence ruineuse dans les transports maritimes, et la gestion de la flotte d'État ne fut pas plus heureuse chez nos voisins que chez nous-mêmes. Les gestions industrielles et commerciales étaient pour le budget une source de dépenses considérables. Le coefficient d'exploitation des chemins de fer passe de 81,25 p. 0 0 en 1914 à 138,88 en 1920, en sorte que la perte annuellement supportée est double des bénéfices d'avant-guerre. Sans doute la refection nécessaire du matériel roulant et des voies doit-elle entrer en ligne de compte ; mais la source principale du déficit réside dans l'accroissement des frais de personnel. Pour le même motif les postes, téléphones et télégraphes voient leur coefficient d'exploi-

tation passer de 75 p. 0/0 à 121 p. 0/0. Des phénomènes analogues se vérifient dans les divers monopoles. Ces exemples précis sont en effet des indices d'une situation générale. On n'a pas osé licencier après la guerre les auxiliaires embauchés pendant les hostilités et la productivité moyenne des individus a tendu à s'abaisser au niveau de productivité des éléments les moins bons. Les nouveaux centres de bureaucratie organisés pendant la guerre ont trouvé des moyens divers de survivre au rôle en vue duquel ils avaient été constitués. Et forts de leur nombre et de leur puissance électorale, les fonctionnaires ont obtenu des augmentations de salaires très importantes comme il ressort des chiffres suivants :

	Nombre.	Traitements
1914	286.600	567 millions
1921	591,000	5.500 —

Cependant le budget de la guerre restait considérable par suite de l'instabilité politique et la reconstruction des régions libérées était une source de dépenses nouvelles. Enfin le service de la Dette publique accrue annuellement par de nouveaux emprunts qui atteignirent 20 milliards pour la seule année 1919-1920, devenait de plus en plus onéreux.

C'est en effet à l'emprunt et à l'émission de billets que l'on recourut principalement pendant quelques années après l'armistice, pour se procurer les ressources nécessaires. Le déficit budgétaire qui avait atteint 22 milliards pour l'exercice 1918-1919, demeurait très élevé, car il avait été impossible de trouver et d'organiser rapidement des ressources d'impôts capables de donner à bref délai un rendement important.

Il ne faut point méconnaître toutefois l'important effort fiscal qui fut demandé au pays. Mais la politique suivie dans ce domaine fut confuse et précipitée — au moins dans ses débuts. On eut le plus souvent recours à des mesures hâtives et peu prudentes destinées à produire un rapide accroissement de recettes sans souci de l'équité dans l'ordonnance et la répartition des impôts. On se borna fréquemment à de simples majorations de tarifs qui accentuèrent les défauts et les injustices du régime antérieur [1] et plusieurs mesures

1. Certains cadastres en matière d'impôt foncier [illegible] des premières années du XXIe siècle.

prises à titre provisoire négligeaient un peu trop les principes de la science financière moderne.

Aussitôt après l'armistice, en attendant que le projet de réforme des impôts directs fût mis au point, les ministres Nitti et Meda crurent obtenir 1 milliard de ressources en créant de nouveaux monopoles industriels et commerciaux. Les monopoles tiennent une place importante dans les finances italiennes en raison des rendements élevés du monopole des tabacs, dont la progression pendant la guerre fut constante et rapide — au point de représenter plus d' un cinquième des produits budgétaires. On crut pouvoir développer avec succès ce genre d'activité de l'État et un décret de novembre 1918 annonça la création d'une douzaine de monopoles, tant industriels que commerciaux. Ce programme tendait à la main-mise de l'État sur le commerce de certains produits de grande consommation (charbon, café, huiles minérales, etc.). L'opposition extrêmement vive du monde des affaires et des industriels fit renoncer à ce projet ambitieux. Les réalisations se limitèrent à l'institution d'un monopole d'importation et de vente du café et de ses succédanés, et d'un droit de monopole sur les lampes électriques qui ne fut en réalité qu'un impôt de fabrication. Ces expériences démontrèrent une fois de plus que la gestion d'État en déterminant une hausse des prix de revient et une diminution du rendement technique, est onéreuse pour la consommation, sans apporter au Trésor les recettes espérées. Et dans le courant de l'année 1921 on décida de remplacer ces monopoles nouveaux par des impôts de consommation ou de fabrication. Le monopole des cartes à jouer, créé en 1916, disparut de la même façon.

Les impôts indirects subirent des augmentations et des taxes nouvelles furent créées dont la plus importante, frappant la consommation du vin, atteignit un produit annuel de un demi-milliard. Quant à la législation en matière de droits de timbre elle devint si confuse qu'il fallut créer une Direction générale du timbre pour essayer de voir clair.

Toutefois l'effort principal fut porté sur les impôts directs et à la fin de 1922 leur produit était égal à 9 fois celui d'avant guerre, alors que le coefficient d'augmentation des impôts indirects était à peine 6.

La mesure la plus importante fut la création d'un impôt extraordinaire sur le capital atteignant toutes les fortunes supérieures à 50,000 lires. Malgré la gravité des objections soulevées, cet impôt fut appliqué avec une rare promptitude. Discuté en 1919, il produisit 452 millions pour l'exercice 1920-21. Mais on dut renoncer au versement immédiat de l'impôt, la mobilisation de toutes les fortunes étant matériellement impossible. Il fallut prolonger la durée du versement et adopter des périodes de neuf à dix-neuf ans selon la consistance des biens. Le prélèvement sur le capital cessa dès lors de répondre à son but qui était l'annulation immédiate d'une partie de la dette, et devint simplement un impôt extraordinaire sur le revenu[1].

Mais cet impôt devait déterminer une autre décision aussi dangereuse pour le capital et pour l'activité économique du pays. Afin de lutter contre la fuite des capitaux mobiliers, une loi du 24 septembre 1920 admit en effet le principe de la suppression des titres au porteur pour les valeurs tant publiques que privées, à l'exception des bons du Trésor et des dépôts en banque.

A ces mesures draconiennes s'ajoutait le retour à l'État des bénéfices de guerre. On sait quelles difficultés de perception a soulevé en France un impôt de cette nature dont le taux variait de 50 à 80 p. 0/0. En Italie le taux était de 100 p. 0/0, deduction faite d'une somme fixe; c'est dire la gêne qui en résulta pour de nombreuses industries. Ce fut là un des éléments qui contribuèrent à aggraver la crise économique qui sévit à partir des derniers mois de 1920.

Enfin parmi les autres impôts atteignant le capital, l'impôt sur les successions eut son maximum porté de 22 à 75 p. 0/0 sans préjudice d'impôts complémentaires pour les collatéraux. La loi italienne ayant négligé de fixer un maximum absolu comme le fit la loi française, on put voir dans certains cas, le fisc réclamer des droits supérieurs au montant de la succession.

Pour justifier les charges exceptionnellement lourdes ainsi imposées au capital, on invoquait le caractère transitoire de la plupart d'entre elles et l'urgence des besoins auxquels il fallait pourvoir.

1. Il est à noter que les variations du change et les faillites qui suivirent rendirent cet impôt écrasant pour certains, insignifiant pour d'autres.

La réforme générale des impôts directs qui eut donné à la fiscalité une base plus large et plus sûre, n'aboutissait pas. Le projet du ministre Meda datait de 1919 et son principe avait été admis, mais les impôts exceptionnels en absorbant toute l'activité des administrations fiscales rendaient impossible le surcroît de travail qu'eut nécessité l'introduction du nouveau système fiscal.

La situation dans les premières années de l'après guerre était donc la suivante : en face des dépenses restées considérables le gouvernement ne parvient pas à organiser un ensemble cohérent d'impôts qui assurent des recettes normales, il se borne à des mesures fiscales exceptionnelles qui entravent l'activité économique de la nation et augmentent le sentiment d'insécurité dans le pays sans permettre d'équilibrer le budget.

Obligé de recourir constamment à de nouveaux emprunts et à l'émission de billets, l'Italie vit sa dette publique passer, en quatre ans, de 60 milliards à 112 milliards (y compris les crédits anglo-américains calculés au pair) et sa circulation monétaire monter de 13,874 millions en décembre 1918 à près de 22 milliards en 1920. Le crédit de l'État en fut profondément ébranlé; la rente 5 p. 0/0 tomba à 76,65 tandis que le dollar qui valait seulement 6l,134 en décembre 1918 atteignit le cours de 28l,157.

***

Toutefois, à partir de 1921, un léger redressement de la situation se manifesta; la gravité des indices que nous venons de mentionner avait révélé trop nettement qu'il fallait abandonner certaines erreurs et faire concorder tous les efforts en vue de l'assainissement financier.

L'année 1921 fut caractérisée par un retour progressif au régime de la liberté. L'abandon de la politique des monopoles en fut une manifestation. En même temps l'État cessa d'intervenir dans le ravitaillement en céréales — sauf en ce qui concerne le blé pour lequel la liquidation de marchés et des stocks demanda encore quelques mois. Le commerce des changes, enfin, redevint libre.

La confiance renaissait de la liberté accrue, et, comme les mesures fiscales rigoureuses avaient au moins le mérite d'assurer pour

quelques années d'importantes rentrées de fonds au Trésor (19,700 millions en 1921-22 au lieu de 15,207 millions en 1919-20); le déficit budgétaire put être ramené de 17,409 milliards à 15,76 milliards. Parallèlement le chiffre de la circulation passa de 22 milliards à 20,279 milliards.

Enfin en 1922 la réforme essentielle des impôts directs fut adoptée. Le nouveau système qui est le projet Meda plusieurs fois remanié, comporte une série d'impôts cédulaires sur les revenus et un impôt complémentaire global.

L'impôt normal sur les revenus coordonnait les trois impôts existants sur la propriété foncière, les bâtiments et la richesse mobilière, le revenu de ces biens étant frappé au taux uniforme de 18 p. 0/0. Le taux de l'impôt, plus faible dans les autres cédules, était de 15 p. 0/0 sur les revenus mixtes du capital et du travail et de 12 p. 0/0 sur les revenus professionnels et les traitements ou salaires; dans ce dernier cas, le taux était abaissé à 9 p. 0/0 pour les traitements payés par l'État, les provinces, communes et autres administrations publiques.

L'impôt complémentaire sur le revenu global — innovation dans les finances italiennes — est personnel et progressif; son taux varie de 1 à 25 p. 0/0 et frappe non seulement tous les revenus perçus en Italie, mais aussi certaines recettes de caractère non périodique, telles que les accroissements de capital et les gains ou plus-values exceptionnels.

Cette réorganisation complète des impôts directs et le perfectionnement des modes de détermination de la matière imposable ainsi que des moyens de contrôle permettaient d'escompter une amélioration dans les produits fiscaux, et le déficit prévu pour l'exercice 1922-23 n'était plus que de 4 milliards et demi.

L'Italie était donc à la fin de 1922 dans une situation financière un peu moins mauvaise, mais le Crédit public restait très ébranlé et les mesures prises, si elles étaient plus étudiées que celles de l'après-guerre ne donnaient pas encore l'impression de correspondre à une politique d'action financière nettement déterminée. En outre une grave menace pesait sur l'avenir : le retour à la liberté du commerce n'avait pas empêché l'Italie de subir la crise économique mondiale qui sévit à partir de 1920 et on pouvait craindre une diminution dans le revenu de certains impôts.

Fait plus grave encore, une profonde crise sociale bouleversait la nation : dans l'état d'esprit inquiet de l'après-guerre que nous avons indiqué, l'apaisement n'avait été que momentané. Devant les troubles multipliés, les émeutes, les occupations d'usines et de propriétés rurales, les ministères se succédaient sans réussir à rétablir l'ordre et le Parlement restait indécis. L'anarchie semblait prête à désorganiser l'État et déchirer la Nation.

***

C'est alors que la révolution fasciste et l'accession au pouvoir de M. Mussolini, dictateur légal reconnu par le Roi et par le Parlement, vint retourner la situation politique.

La situation économique ne pouvait être transformée aussi rapidement ; il faudrait nécessairement de longs mois pour la réalisation de cette tâche. Et les dirigeants du mouvement fasciste comprirent parfaitement que la « révolution reconstructrice » ne développerait ses effets que si les finances de l'État étaient assainies. Mais ils crurent que la mise en pratique d'une politique précise et ferme leur permettrait de réaliser de bonnes finances.

Les événements semblent leur donner raison. Mais il ne faut point perdre de vue, que si le ministre de Stefani, qui détient depuis novembre 1922 les portefeuilles réunis des Finances et du Trésor, a pu procéder à la restauration des finances italiennes, il le doit à deux causes. Tout d'abord la situation de fait donnait au gouvernement, avec les pleins pouvoirs, la possibilité d'agir rapidement par voie de décrets-lois et assurait dans le pays l'ordre et la tranquillité nécessaires au travail. Mais ces avantages matériels eussent été insuffisants si les réformateurs n'avaient en outre apporté des solutions nouvelles.

En face du bolchevisme, le fascisme s'est institué le défenseur de la propriété privée, de la famille et de la patrie. Ce rôle fixe ses vues d'ensemble, qui ont été rendues plus claires par le rétablissement de la hiérarchie des valeurs qui subordonne l'individu à la famille et le groupe à la nation. Il faut toutefois se garder d'en conclure que le fascisme a une doctrine rigide ; ennemi résolu de tout dogmatisme, il est un état d'esprit qui s'efforce constamment

de dégager des faits l'enseignement grâce auquel les mesures prises seront les plus conformes à l'intérêt national.

« Les gouvernements passés — écrivait l'an dernier l'économiste Lello Gangemi — en venaient à détruire l'arbre pour avoir les fruits; la politique financière actuelle tend à fortifier l'arbre pour en obtenir des fruits meilleurs. »

Et pour « fortifier l'arbre » le ministre de Stefani s'efforça à la fois de renforcer le respect des règles fondamentales des finances publiques et de ne rien faire qui put entraver le progrès économique. Il abandonna l'erreur qui consiste à considérer le problème financier indépendamment de l'économie nationale, base naturelle des solutions possibles.

Lorsque M. Mussolini prend le pouvoir, un fait essentiel domine la situation économique de l'Italie, c'est le déséquilibre entre le chiffre de la population et l'importance des moyens de production, déséquilibre qui résulte d'une part du rapide développement démographique et d'autre part du ralentissement dans la formation des capitaux. Deux voies s'offrent pour sortir de cette situation a déclaré M. de Stefani : l'émigration et l'accélération du rythme de l'épargne. Or l'émigration italienne vers les États-Unis, les empires centraux, la Tunisie et le Brésil, se trouve contrariée par des raisons diverses. Reste la seconde solution, adoptée par le ministre des Finances qui n'a cessé de condamner « les mesures qui détruisent la richesse nationale, en empêchent l'amortissement, en retardent l'accumulation ».

En effet, la présence de capitaux nombreux est une des conditions essentielles du développement économique de la nation qui doit être le but des efforts de tous. Pour assurer cette prospérité il faut protéger et encourager l'epargne et, au besoin, si la fortune nationale est affaiblie, adopter un régime favorable aux capitaux étrangers qui soit capable de faire affluer en Italie les disponibilités de pays voisins. Mais le progrès suppose l'ordre et la liberté. Il est bien évident que la politique de force ne peut être une solution durable aux questions sociales; pour arriver à un équilibre stable, il a semblé opportun de favoriser la famille, cellule sociale par excellence. Aussi sera-t-on appelé à prendre des mesures qui assurent la conservation du patrimoine familial.

Enfin pour laisser à l'initiative privée le maximum de liberté et

d'action, l'État sera ramené à ses fonctions essentielles. La notion d'État y gagnera en netteté et le rôle de l'État une fois limité sera mieux exercé. En même temps l'équilibre budgétaire se trouvera facilité.

Ainsi se manifeste l'étroite pénétration des réformes économiques et financières du fascisme qu'il est à vrai dire impossible de séparer.

Et cette solidarité des problèmes explique que tout en poursuivant énergiquement la réalisation de l'équilibre budgétaire par la compression des dépenses et l'élargissement des recettes, le ministre de Stefani n'ait pas hésité à supprimer certains impôts d'un rendement élevé, mais d'un caractère nettement anti-économique.

***

La volonté de réduire les dépenses inutiles se révéla dès la constitution du Cabinet Mussolini par la réduction du nombre des ministères. Cette politique de coordination et de simplification se poursuivit à travers tous les services et toutes les administrations. Nombre d'emplois ou de services furent supprimés soit complètement, soit par voie de fusion. Les fonctionnaires laissés à leur poste furent invités à collaborer à l'amélioration des services et le gouvernement leur demanda à chacun un effort dévoué. Grâce à l'énergie des décisions prises et à l'exemple venu d'en haut un progrès sensible se manifesta dans le rendement individuel.

Les économies ne furent point réalisées par des suppressions de crédits importants, qui eussent pu paralyser l'action de services publics nécessaires. C'est ainsi que M. Mussolini a répété que les dépenses militaires qui « constituent le point de mire habituel de la démocratie en décadence » ne seraient pas réduites.

La réduction des charges fut obtenue par un ensemble de mesures multiples qui tendaient soit à une distribution meilleure des crédits, soit à un contrôle beaucoup plus rigoureux des engagements de dépenses. Ainsi le budget en cours lors de la prise du pouvoir par les fascistes fut profondément remanié[1]. Et 1,700 millions

1. Ce travail fut facilité par les importants travaux d'une grande commission interparlementaire constituée par le gouvernement précédent pour étudier la compression des dépenses.

d'économies réalisées permirent de réduire de 500 millions le déficit prévu tout en accordant 1,200 millions de crédits à des services insuffisamment dotés.

Ces progrès furent accentués dans les années qui suivirent par la réorganisation sévère de la comptabilité publique, soit que des textes anciens tombés dans un oubli regrettable fussent remis en vigueur, soit que des décrets nouveaux vinssent renforcer les règles essentielles qui garantissent la bonne gestion des deniers publics. Le total des dépenses put être ainsi notablement réduit. Il n'est plus en 1924-25 que de 18 milliards alors qu'il atteignait 24,8 milliards pour l'exercice 1921-22.

C'est à la fois pour réaliser des économies et pour ramener l'État dans les limites de son rôle que le gouvernement avait manifesté l'intention de renoncer aux gestions industrielles qui étaient devenues fort onéreuses. La cession des chemins de fer à l'industrie privée fut très sérieusement étudiée mais la situation déficitaire des réseaux, que nous avons exposée, fut un obstacle insurmontable. Toutefois l'application à ce service des principes mis en vigueur dans les autres administrations, c'est-à-dire la réduction du nombre des employés et le retour à la discipline ont permis d'atteindre aujourd'hui à peu près l'équilibre financier. Pour les téléphones le gouvernement procéda de même et, réalisant ses promesses, il vient de les céder à la fin de 1924 à un certain nombre de sociétés après avoir complètement rétabli leur budget.

Le monopole des allumettes, créé pendant la guerre fut transformé en un monopole privé par la constitution d'un consortium auquel adhérèrent tous les fabricants; seule, la fabrication pour l'étranger est redevenue tout à fait libre. Un impôt de fabrication remplace pour l'État le profit qu'il tirait du précédent régime.

Enfin en avril 1923 le monopole d'État pour les assurances sur la vie fut supprimé. Les entreprises d'assurances ont vu se rétablir ainsi les conditions de liberté nécessaires à leur développement normal. L'État a conservé l'Institut national des assurances, mais, soumis dorénavant au régime de la concurrence, celui-ci n'est plus qu'un organe d'encouragement à la prévoyance et de modération pour le marché des primes.

Parallèlement à cette réduction des dépenses et à la simplification du rôle de l'État, le ministre poursuivait une profonde réforme du système fiscal de façon à accroître les recettes. On peut dire que toutes les branches de la législation fiscale ont été plus ou moins remaniées au cours des dernières années et il serait fastidieux d'énumérer toutes les transformations, toutes les innovations. Quelques exemples suffiront à mettre en relief les directives dont s'est inspiré le ministre de Stefani. Il a voulu rendre effective la participation de tous les citoyens aux charges de l'État, mais en même temps il a multiplié les efforts en vue de rendre ces charges le moins dangereuses possible pour l'activité économique de la nation, soit en effectuant une répartition meilleure, soit en supprimant certaines taxes.

La volonté de soumettre à l'impôt toutes les catégories de contribuables et d'atteindre tous les revenus, quelle que soit leur origine, s'est manifestée particulièrement dans la réforme de l'impôt sur les bénéfices agricoles et l'impôt sur les salaires.

Un privilège résultait des dispositions fiscales en vigueur qui exemptaient le propriétaire exploitant ses terres de l'impôt sur le revenu des fermages et ne le soumettaient qu'à l'impôt foncier. Un décret du 4 janvier 1923 supprima cette anomalie et établit un impôt de 10 p. 0/0 sur les bénéfices agricoles déclarés obligatoirement par le propriétaire. Depuis juillet 1924, cet impôt est assis sur la valeur locative fournie par un nouveau cadastre dont la revision doit être achevée en 1925 et qui permettra en même temps d'assurer la péréquation des charges de l'impôt foncier entre les villes et les campagnes.

L'impôt sur les salaires fut remanié afin d'éliminer le privilège dont bénéficiaient en fait les ouvriers et employés de l'État et des administrations ou établissements publics, notamment ceux des chemins de fer. Désormais ceux-ci seront soumis à l'impôt avec le système de la retenue directe.

Ces mesures, renforcées par un contrôle sévère et par la publication annuelle de la liste des contribuables avec l'indication du revenu déclaré et du revenu constaté par le receveur, eurent pour effet d'élever très notablement le nombre des contribuables et d'améliorer le rendement des impôts.

Mais le gouvernement de M. Mussolini porta surtout son effort sur la réforme des impôts les plus anti-économiques.

Dès novembre 1922 le ministre des Finances avait exprimé nettement sa volonté de défendre l'épargne. « Plutôt que d'empêcher l'amortissement du capital en frappant l'épargne qui est une source de nouveaux placements et qui fait fructifier l'activité économique privée, il convient de frapper la consommation, et cela même dans l'intérêt final de la partie la moins aisée de la population. La lutte contre la formation du capital privé retombe toujours sur le dos des travailleurs. » Et la première mesure prise par le ministre eut en effet pour but de rassurer le capital, par l'abrogation de la loi sur la nominativité obligatoire des titres. Sans doute cette loi n'avait-elle jamais été appliquée[1], sans doute aussi au cours de 1922, sous le ministère Facta, un texte avait-il été voté qui en affaiblissait la portée. Cependant le doute subsistait et la menace demeurait suspendue qu'un décret pouvait du jour au lendemain transformer en réalité. Cette décision fut à bon droit accueillie dans le pays comme le signe d'une politique nouvelle à l'égard du capital.

Politique qui s'affirma également à l'égard des capitaux étrangers : ainsi les intérêts de certains prêts provenant de l'extérieur furent déclarés exempts d'impôt, et les titres étrangers déposés en Italie furent dispensés du droit de timbre.

Les nécessités budgétaires empêchèrent le gouvernement de supprimer l'impôt extraordinaire sur le capital établi par le ministre Nitti; toutefois des mesures furent prises pour en hâter la liquidation ainsi que celle de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

Mais l'énergie avec laquelle furent appliquées les mesures d'économies et assuré l'effort fiscal de tous les citoyens, permirent au ministre de Stefani, de renoncer, sans attendre davantage, à une source importante de revenus pour réaliser une réforme d'une très grande portée. C'est en effet une tendance nouvelle et contraire à la politique financière de presque tous les grands États, que l'Italie a affirmée en supprimant les impôts de succession dans le « noyau familial » c'est-à-dire pour les héritages entre parents et enfants,

1. Due à l'initiative du Ministre des Finances, elle avait été combattue par le Ministre du Trésor.

conjoints, frères et sœurs, oncles et neveux. L'audace pouvait paraître grande de se priver volontairement de revenus assurés, et de subordonner délibérément la fiscalité à l'intérêt social à une époque où le budget était en déficit. Mais, outre que l'impôt sur les successions est immoral en ce qu'il encourage une fraude facile pour les biens mobiliers, le Gouvernement italien a estimé que l'intérêt national bien entendu était de favoriser avant tout la famille dont la solidité est fondamentale pour assurer la force et l'unité morale du pays. Cette suppression partielle de l'impôt successoral concourt heureusement à développer l'esprit d'épargne en encourageant les prévisions d'avenir; et elle facilite la constitution et la stabilisation de la petite propriété qui est un gage de paix sociale. Ainsi se confirment les principes de la politique fasciste qui tend à la fois à fortifier la Société et à développer chez l'individu le sentiment de ses devoirs et de ses responsabilités.

Il est permis de dire que cette politique a dès maintenant fait ses preuves à tout le moins en ce qui concerne les finances publiques.

Alors que le ministère Facta établissait pour l'exercice 1922-23 un budget comportant 4 milliards et demi de déficit, M. de Stefani a pu annoncer que l'exercice en cours (1er juillet 1924-30 juin 1925) se clôturerait avec un petit excédent, et que l'on pouvait prévoir pour le prochain budget un excédent de 178 millions.

Cette situation va permettre au ministre d'achever la réforme des impôts d'État. Les impôts extraordinaires de guerre ont dès maintenant complètement disparu, ce qui simplifie beaucoup le système fiscal. Un nouvel effort va être poursuivi. Le ministre de Stefani a déclaré vouloir remplacer les rôles multiples et progressifs en vigueur pour l'impôt foncier et immobilier par un rôle unique avec un tarif proportionnel. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu de la richesse mobilière, son taux doit être abaissé de 15 à 5 p. 0/0 et le tarif devient proportionnel.

Ces réductions sont rendues possibles par l'application ferme du principe de la contribution de tous les citoyens aux charges de l'État, tant il est vrai que la démagogie est incompatible avec de bonnes finances. C'est encore en vertu de ce principe que le Gouvernement de M. Mussolini a maintenu sans grande modification les impôts indirects existants à l'exception de celui qui frappait

le vin, et en a établi quelques autres, tels que le droit de douane sur le sucre importé. Peut-être certaines préoccupations politiques ont-elles joué un rôle dans la conception de ces dernières mesures. Quoi qu'il en soit sur ce point, il n'en reste pas moins que le Gouvernement fasciste a réussi en deux années à rétablir complètement la situation budgétaire, tout en améliorant et en simplifiant considérablement le système fiscal.

***

La première phase de la restauration financière de l'Italie étant terminée, il reste à assurer le redressement de la situation monétaire. En effet si la lire a conservé depuis trois ans une certaine stabilité, et si elle a pu notamment échapper aux répercussions de la chute du franc au début de 1924, sa valeur or demeure assez faible et a pu sembler récemment encore quelque peu incertaine. Le dollar qui ne valait que 22 lires en 1924, dépassait en janvier 1925 le cours de 24 lires et atteignit en avril 24l,50.

On pourrait s'en étonner, maintenant que l'équilibre budgétaire est atteint et que de nombreux indices favorables témoignent des grands progrès réalisés dans le domaine économique. Les grèves qui naguère sévissaient de façon continue sont devenues très rares, et le nombre des chômeurs a été considérablement réduit. L'activité plus grande de l'industrie a donné un nouvel essor au commerce extérieur et permis d'équilibrer largement la balance commerciale si l'on tient compte des importantes exportations invisibles. La prospérité générale se manifeste par l'augmentation concomitante des capitaux des entreprises et des dépôts dans les Caisses d'épargne et les Banques. Ceux-ci, très diminués par la guerre, dépassent aujourd'hui notablement leur total de 1914, compte tenu de la dépréciation monétaire.

La situation générale semble donc excellente et ne paraît pas justifier la cherté des devises étrangères et du coût de la vie. Aussi le Gouvernement s'est-il montré vivement préoccupé de cette question. Depuis le début de l'année, le ministre de Stefani a manifesté à diverses reprises son intention formelle d'assurer le relèvement des cours de la lire et l'indépendance de la devise

nationale. Son intervention s'est déjà manifestée en ce qui concerne la spéculation et la circulation monétaire.

La spéculation jouait sans frein depuis quelques mois sur les bourses italiennes et la hausse continue atteignait des proportions telles que de nombreux titres industriels se capitalisaient aux environs de 1 p. 0/0. Cette spéculation était déterminée par la baisse de la lire qui fut plus rapide que la hausse des prix. On a remarqué que les nombreuses augmentations de capital qui se sont produites, ne représentent souvent que la réalisation des bénéfices passés. Les anciens porteurs d'actions stabilisent ainsi la lire pour leur compte. On en arrive à échanger dans les exportations une part croissante du travail national contre une quantité fixe de marchandises étrangères. Ces opérations enrichissent les industriels, les commerçants et les intermédiaires, mais sont ruineuses pour l'ensemble du pays. Un autre danger se présente; c'est qu'une stabilisation éventuelle de la lire, en faisant ressortir l'importance exagérée du capital de certaines entreprises, ne fasse baisser leur dividende au-dessous du taux de l'intérêt.

Il en résulte que toute une catégorie de citoyens a intérêt à la dévaluation monétaire. Ainsi s'explique la réglementation des Bourses qui a pour but de refréner la spéculation en exigeant notamment le versement d'une couverture de 25 p. 0/0 pour les opérations et en réorganisant la corporation des agents de change. Les décrets de Stefani sur les Bourses sont donc parfaitement justifiés en principe, mais leur application trop hâtive a provoqué des perturbations profondes sur le marché financier et même une véritable grève des agents de change; il a fallu l'intervention personnelle de M. Mussolini et l'adoption de mesures transitoires pour rétablir à peu près le calme et la sécurité. Il ne semble d'ailleurs pas que la réglementation des bourses puisse déterminer une amélioration des changes, et même, le trouble du marché a eu pour effet une nouvelle hausse de la lire.

Beaucoup plus efficace sera l'effort poursuivi pour la réduction de la circulation monétaire. Au début de mars, pour souligner la volonté d'améliorer la lire, le gouvernement a fait solennellement incinérer 100 millions de billets; peu après 320 millions ont encore été brûlés. La circulation a été ainsi ramenée à moins de 20 mil-

liards[1]. Si cette politique est poursuivie, la lire devrait voir remonter son cours.

Mais un élement continuera à peser sur la valeur de la monnaie italienne, c'est le chiffre considérable de la dette publique. On se rappelle que la dette était de 60 milliards en 1918 et de 112 milliards en 1922. Elle atteint aujourd'hui 115 milliards (compte tenu de la dette extérieure calculée au pair). Il en résulte que le recours à l'emprunt a été très discret depuis l'avènement du fascisme, contrairement à ce qui avait eu lieu dans la période précédente. Si le nouveau gouvernement n'a pas pu réduire le total de la dette, du moins a-t-il fait un effort considérable pour assurer l'aisance de la Trésorerie en diminuant la dette flottante. Il s'est, d'autre part, systématiquement abstenu de tout nouvel emprunt extérieur par souci d'indépendance politique.

L'absorption graduelle des bons du Trésor à court terme, pour les transformer ensuite selon les besoins, en dettes d'État à plus longue échéance, est un des principaux facteurs de la politique du ministre des Finances; il a été possible, grâce à cette méthode, de réduire de plus de 6 milliards le total des bons à échéance d'un an au plus.

Quant à ce qui est de la dette extérieure, évaluée à 22 milliards 941 millions de lires or en septembre 1924, aucun accord n'est encore intervenu ni avec l'Angleterre, ni avec les États-Unis pour son règlement. L'Italie a affirmé à plusieurs reprises qu'elle n'entendait point renier ses obligations mais que certaines révisions seraient opportunes. Tant que cette question restera en suspens, une incertitude pèsera sur le marché des changes. Mais le jour où elle sera réglée et où les excédents budgétaires permettront de procéder à l'amortissement de la dette tant intérieure qu'extérieure, il semble que tous les éléments seront réunis pour assurer l'achèvement de la restauration financière italienne par le redressement de la lire.

R. J. Truptil.

1. Fin avril la circulation pour l'État fut ramenée à 9 milliards 372 millions; la circulation pour le commerce, légèrement croissante, atteignait 10 milliards 621 millions.

CE QUE PENSE LA JEUNESSE EUROPÉENNE

III. — ANGLETERRE

LA GÉNÉRATION DE LA GUERRE

I

Tout ce qu'on peut espérer faire dans un article sur la pensée contemporaine, c'est de rendre compte de quelques tendances qu'on a cru remarquer dans l'opinion. Prétendre faire une enquête compréhensive ou même objective, serait simplement absurde, mais il peut y avoir de l'intérêt à décrire les tendances de certains groupes dont on connaît les idées et à y ajouter des indications d'une nature plus générale, telles qu'en fournissent certains livres populaires et certaines pièces à succès, les statistiques officielles, et les informations que les directeurs de journaux et de revues croient bon de répandre. Évidemment, avec de pareilles sources, l'article aura un caractère surtout subjectif et sera de portée limitée, mais les tendances révélées seront, dans ces limites mêmes, vraies.

Il y a, dès le début, un danger qui communément cause des mésaventures aux nombreux journalistes occupés à écrire sur « la décadence contemporaine » ou à discuter la question de savoir si « la jeune femme moderne est moins vertueuse que sa grand'-mère ». Les exigences du métier les forçent à généraliser et, non seulement ils croient que leurs conclusions ont une portée universelle, mais ils s'imaginent que les tendances qu'ils ont remarquées sont particulières à leur propre génération. En publiant, en 1923, *Récits d'un Simple*, Rose Macauley paraît avoir cherché à les prémunir contre ce danger. Dans le récit amusant des destinées d'une famille depuis 1870, elle montre comment, tous les dix ans, les vieillards « ne savent pas ce que le monde va devenir », se demandent ce qui est arrivé aux jeunes femmes respectables du temps de

leur jeunesse, et déplorent le développement d'un scepticisme et d'un mépris de la règle capables de mettre la société en péril. La conclusion, c'est que notre siècle n'est pas essentiellement différent des autres. L'avertissement est utile, mais l'auteur dépasse le but. Il est vrai que, pendant l'ère victorienne, où nous voyons une période d'idées arrêtées et de croyances stables, les jeunes étaient, comme toujours, prêts à se révolter et, en devenant vieux, secouaient la tête à leur tour, en voyant leurs enfants répéter les sottises de leur jeunesse. Le travers est éternel. Mais il y a aujourd'hui au moins cette différence — que la guerre de 1914 a grandement hâté le développement de tendances déjà existantes de façon que des changements qui se seraient accomplis en une génération, paraissent s'être effectués dans l'espace de dix années. Et il y a une différence plus essentielle encore. Il est vrai que, pendant l'ère victorienne, on a souvent critiqué l'ordre économique établi, les religions orthodoxes, les mœurs extérieurement puritaines et les institutions qui passaient pour démocratiques. Mais de telles critiques ne mettaient pas en doute la stabilité de ces institutions et rares étaient ceux qui ne croyaient pas que l'Angleterre victorienne était capable d'accomplir les réformes dont elle avait besoin et progressait vers un état plus actif, plus productif et par conséquent plus civilisé. Au XIXe siècle, les révolutions en Europe provoquent en Angleterre des émeutes, font secouer solennellement la tête aux gens graves dans les clubs, occasionnent des lettres sévères dans le *Times* et aboutissent quelquefois à l'arrestation de quelque « radicaux ». Mais généralement leur seul effet, c'était de permettre aux Anglais de se féliciter que l'Angleterre ne fût pas semblable aux autres pays. Aujourd'hui, tout ceci est changé. Les défenseurs des institutions actuelles de l'Angleterre parlent sans conviction et il y a dans leur plaidoyer un cri d'alarme qui fait penser à la peur. La vision de l'Europe en ruines a eu plus d'efficacité que l'éloquence des réformateurs radicaux.

Dès avant 1914, on discernait à certains signes que la sécurité du XIXe siècle allait faire défaut : la guerre et la paix réunies en ont abattu les derniers remparts. Après tout, cette civilisation était facile à détruire et, quand la passion en eut balayé la super-

structure compliquée, il parut que l'homme, dépouillé des conventions politiques, différait peu du sauvage primitif qu'il appelait à l'aide contre ses ennemis civilisés. Nos progrès parurent fictifs : il était clair que l'internationalisme restait à fleur de peau, et que l'édifice social avait été fondé sur l'hostilité de corps souverains, non sur le bénéfice réciproque des différents membres d'un même corps. La complexité même de l'édifice le rendait fragile et la rupture d'équilibre dans les échanges internationaux suffit à causer partout de la pénurie et à détruire les idées courantes sur la morale. Nous avions cru que la civilisation reposait sur des vérités établies scientifiquement, mais il paraît que notre science était en défaut, sauf quand il fallait tuer ou se faire tuer. Toutes les compétences à qui nous faisions crédit, se trompaient : les savants qui avaient enseigné que le progrès était presque automatique et que les plus aptes à survivre étaient les meilleurs; les économistes qui avaient pensé que la guerre ne viendrait pas, ou qu'elle ne durerait que quelques mois, ou que nous devions y gagner; les prédicateurs qui, après avoir enseigné un évangile de paix et de fraternité, s'unissaient pour réclamer la guerre jusqu'au bout, et la destruction d'un peuple voisin et qui, après avoir déclaré que la cause des alliés était juste et la guerre due à l'injustice de nos ennemis, ajoutaient qu'elle était envoyée par Dieu en châtiment de nos péchés; qui en attribuaient les horreurs à un être divin désireux de nous enseigner la miséricorde et l'amour en nous faisant massacrer réciproquement; les politiciens qui, après avoir déclaré que leur pays était libéré d'obligations envers l'étranger, révélaient un réseau de traités secrets et qui, ayant envoyé au feu les jeunes gens, continuaient d'exercer leur charge avec des préoccupations égoïstes de chefs de parti — dans un pareil monde de déloyauté, d'ignorance et de cruauté, que restait-il d'espérance et de confiance?

Dans *Désenchantements*, M. C.-E. Montague a montré comment cette horrible désillusion s'insinua graduellement dans l'esprit d'hommes qui, animés par l'idée splendide de servir ensemble pour la même cause, surexcités par les flatteries de leur entourage et le sentiment des aventures en perspective, allèrent combattre des hommes chez qui ils découvrirent des motifs semblables de

combattre. Les propriétaires des journaux, aveuglés par le patriotisme, l'argent, les honneurs et le sentiment de leur puissance, continuèrent pendant la guerre à empêcher la vérité et les désillusions de pénétrer dans les clubs d'Angleterre et les sociétés charitables. Parmi les soldats, leur puissance fut tuée par la réalité, au bout de quelques mois de guerre.

La guerre dura trop longtemps, le danger national était trop grand, la discipline trop parfaite et les souffrances trop étourdissantes pour rendre possibles d'efficaces protestations de la part des soldats. Ils souffraient sans comprendre : ils étaient désillusionnés, mais ils n'avaient pas l'occasion de parler. Quand la fin arriva, ils étaient trop ignorants et trop dispersés pour faire autre chose que rendre grâces à Dieu que la guerre fût terminée. Aux élections de novembre 1918, ils n'eurent aucune part : si on leur avait donné l'occasion de parler, ils n'auraient probablement pas été intéressés à la pendaison du Kaiser, mais il est douteux que nombre d'entre eux se fussent montrés enthousiastes adeptes de la Ligue des Nations. En Angleterre, il est vrai, pendant quelques mois, ce qui restait de foi et d'idéalisme se concentra autour du nom du Président Wilson. Mais les passions de la guerre étaient trop violentes et la tourbe des vieux politiciens trop expérimentée pour que la Ligue ne parût pas aux yeux des désillusionnés comme un hommage ironique rendu par la force au sentiment.

M. J. M. Keynes, dans ses *Conséquences économiques de la Paix*, dont les premiers chapitres furent lus avec admiration par plusieurs milliers de lecteurs, avait brossé un tableau saisissant de la mesquinerie des politiciens qui, jouets eux-mêmes des circonstances, prétendaient diriger les affaires du monde tandis qu'en réalité ils ne recherchaient que des avantages pour leur pays ou pour eux-mêmes dans la misère de l'Europe.

La société repose sur un tableau conventionnel du monde, non sur la connaissance des faits. Les jeunes supportent mieux que les vieux la vérité, mais même les jeunes ne peuvent regarder en face qu'un fragment de la réalité. Le reste apparaît dans un tableau multicolore à deux dimensions. Quelquefois, il survient une crise qui détruit le tableau conventionnel du monde : les événements sont si immédiats et si dangereux que nous ne pouvons pas les

éviter par un redressement superficiel de nos idées. Nous construisons en toute hâte un abri nouveau pour notre imagination. Mais il arrive à l'occasion que les événements sont si précipités, les faits si surprenants, la souffrance si intense que nous sommes incapables de construire un tableau vraisemblable et qu'on nous abandonne dans un monde nouveau dont nous ne pouvons ni regarder en face les réalités ni les éviter. C'est précisément ce qui arriva. Avant la guerre, les Anglais se trouvaient, en dépit de quelques voix discordantes, d'accord en majorité avec l'idée du monde que leur avaient fournie leur éducation, leurs traditions et leur journal quotidien. La guerre exigeait un changement de perspective. Le changement se fit à la hâte, pour satisfaire les nécessités du moment. On partagea le monde en deux armées : celle de la lumière et celle des ténèbres. Chaque parti avait la même vision de l'autre : d'un côté, c'était un tableau de haine, de luxure et de cruauté; de l'autre, c'était l'amour, le sacrifice et la vaillance. Chaque parti démontrait sa noblesse en exhibant les défauts que l'autre lui prêtait. Pareil tableau ne pouvait survivre longtemps, quelque effort que firent pour le perpétuer ceux qui restaient à l'arrière. Il ne résista pas aux réalités de la paix. Depuis, on a trouvé impossible de peindre un tableau capable de s'imposer à la crédulité de ceux qui ont su ce qu'était la guerre. Quand ceux-là se permettent de réfléchir, ils se trouvent dans un infini désarroi, et sont tentés non pas, comme ils auraient pu l'être s'ils en avaient su davantage et si leurs souffrances avaient été moindres, d'édifier une société plus stable, mais souvent de s'abandonner à l'apathie au sujet du présent et à une morne indifférence au sujet de l'avenir.

Donc, à part un désir universel de paix, les Anglais en général n'ont pas d'opinion sur les affaires étrangères. Il y a certainement peu de haine pour l'Allemagne et par conséquent il n'y a pas d'affection extraordinaire pour nos alliés de naguère. L'insularité des Anglais a réduit amis et ennemis au rang « d'étrangers ». Là où il n'existe aucune ignorance de la sorte, c'est le scepticisme au sujet de l'opportunité pour l'Angleterre de participer à une guerre future. Dans l'*Observer*, M. St. John Ervine, qui est bien connu comme critique et auteur dramatique et qui a été soldat pendant la guerre, vient de soutenir qu'il y a de bonnes raisons

de croire qu'il aurait été préférable pour l'Angleterre en 1914 de refuser de prendre part à la guerre, même si cette politique de non-intervention eût entraîné la défaite immédiate de la France. L'Europe au moins n'aurait pas perdu la fleur de sa jeunesse, les survivants ne seraient pas réduits au chômage et à la disette, nous ne serions pas accablés d'une dette gigantesque et la France ne pleurerait pas sur les ruines de ses régions dévastées. Il ne se rallie pas à cette opinion, car « la liberté », croit-il, est, en dépit de tout, la chose la plus importante au monde. Mais le fait qu'il ait pu discuter thèse pareille est significatif. La preuve que son attitude est celle de beaucoup d'Anglais, se trouve dans l'enthousiasme montré par les réunions d'ouvriers un peu partout, non devant des mesures coercitives contre l'Allemagne, mais en faveur d'un arrangement européen et l'adoption d'une méthode de diplomatie sauvegardant la paix presque à n'importe quel prix. On croit généralement que le désarmement, et une politique étrangère conciliante envers nos ennemis et envers la Russie, aideront à restaurer le commerce et la prospérité de l'Angleterre, et il existe un enthousiasme sincère, quoique vague, pour la paix, fondée non sur l'espoir de profit matériel mais sur la bonne volonté internationale. Ce sentiment explique l'avènement, cinq ans seulement après la guerre, d'un gouvernement composé d'hommes qui furent bannis de la vie publique comme pacifistes au début du conflit. L'enthousiasme est toujours tempéré par un pessimisme général au sujet de l'avenir et par le scepticisme qu'inspirent les politiciens. La preuve en est le peu de surprise avec lequel fut accueillie, parmi les partisans du gouvernement travailliste, la nouvelle qu'il devait adopter une politique d'armements peu différente de celle qu'il avait naguère dénoncée chez ses adversaires.

Une attitude semblable est commune parmi bien des jeunes envers l'« Union de la Ligue des Nations ». Elle compte près de 500,000 membres en Angleterre et fait une propagande excellente et active dans le monde des étudiants. Mais même parmi les membres de l'Union, il y a beaucoup de scepticisme sur la réalité du pouvoir de la Ligue. La conduite de Mussolini à Corfou paraît à la plupart des Anglais comme un exemple de la façon dont les grandes puissances vont traiter la Ligue dès qu'elles ne pourront pas l'utiliser

à leurs propres fins. Peut-être la Ligue exciterait-elle plus d'enthousiasme si elle n'était pas soutenue par des politiciens de toutes nuances qui, on le sait, n'ont de confiance que dans les méthodes diplomatiques dont la guerre est toujours sortie dans le passé. D'ailleurs, pour les internationalistes sincères, lord Robert Cecil et les autres chefs du mouvement en Angleterre ont renié les idées de la Ligue en se taisant quand le gouvernement anglais a agi envers l'Égypte d'une manière qui rappelait celle de l'Italie envers la Grèce l'année auparavant. Il n'est donc pas étonnant qu'un groupe pacifiste, dont font partie plusieurs membres en vue de l'*Independent Labour Party*, ait organisé un mouvement « Contre la guerre » et sente qu'il y a place pour une propagande supplémentaire et même concurrente dans l'intérêt de la paix internationale.

Les chefs de ces sociétés pacifistes sont, pour la plupart, des hommes qui avaient atteint l'âge d'être militaires au moment de la guerre. Il est difficile de faire appel à la génération d'après-guerre : pour ces jeunes gens, la guerre est un événement sensationnel auquel ils ont eu le malheur de ne pas assister. Actuellement, l'ombre de la guerre est trop visible pour qu'ils aient sur elle les idées fausses d'autrefois; rares sont ceux qui préparent l'examen d'officier de réserve et on se moque volontiers d'eux. Les enfants croient sans doute que la guerre est un beau spectacle : on voit encore des soldats; la classe d'histoire mentionne des batailles; il y est question de la Marne comme d'une glorieuse victoire qui a complété celle de Waterloo, gagnée autrefois sur nos alliés aux côtés de nos ennemis. En 1925, cependant, il est moins facile de rendre la guerre romanesque qu'en 1825. Il y a une différence fondamentale entre les souvenirs que la jeunesse garde de la dernière guerre et ceux d'autrefois. En premier lieu, les traces de la guerre sont si nombreuses. Non seulement il règne une misère économique attribuée communément en grande partie à la guerre, non seulement on voit des malades et des mutiles (quoique les mutilés se dérobent d'ordinaire à notre vue d'une façon miraculeuse), mais il y a les récits transmis par les romans, les théâtres, les mémoires, les poésies et les tableaux. Pour la première fois dans l'histoire, de jeunes poètes, de jeunes penseurs et de jeunes

artistes ont pris part eux-mêmes à la guerre et des tableaux comme ceux de Nevinson montrent dans la guerre la lugubre monotonie, non le tournoi romanesque imaginé par les peintres d'autrefois. Des livres comme *Les trois Soldats*, *Le Feu*, *Désenchantements* perpétuent les souffrances d'hommes qui ont voulu faire violence à leur nature dans leur effort pour accomplir leur devoir. Des poésies comme celles de Siegfried Sassoon traduisent l'amer mépris qu'inspire la guerre comme la dirigent ceux qui gagnent de l'argent ou de la gloire avec les souffrances des autres. Personne n'applaudirait une réplique moderne de *La Charge de la Brigade légère* de Tennyson et même M. Kipling passe inaperçu. Dans ces circonstances, il faudra plus de temps pour rendre romanesque la guerre de 1914. Habituellement, après une guerre, une génération doit passer avant que l'Angleterre ne soit prête à en faire une autre. Il faudra deux ou même trois générations avant que la jeunesse de l'Angleterre ne soit disposée à combattre. C'est maintenant donc une occasion propice pour ceux qui croient à la possibilité d'une paix permanente.

II

Jusqu'ici j'ai parlé de l'attitude dominante de la jeunesse anglaise envers les affaires étrangères. Elle est faite de lassitude et de désillusions, de haine de la guerre, nuancée de doutes sur la façon d'assurer la paix. Quelque chose de pareil se voit dans d'autres aspects de la vie. Une attitude très répandue est celle qu'on peut appeler « un radicalisme pessimiste ». J'entends par là que, si l'on condamne d'ordinaire radicalement la société actuelle, il s'ajoute à cette condamnation un sentiment de pessimisme quant à la probabilité de l'améliorer que l'on accepte comme un signe de conservatisme.

On peut pousser plus loin l'analyse de ces sentiments de désillusion. D'abord, il y a la conscience qu'en ce qui concerne le côté matériel de la vie, la sécurité apparente du XIXe siècle est finie. En second lieu, la complexité et la grandeur des problèmes modernes sont telles que peu d'hommes se sentent capables d'en rechercher la solution. Troisièmement, il existe un nouveau genre de scepticisme qui est dû en partie à l'influence des progrès modernes de

la psychologie — on est sceptique non seulement quand il s'agit d'aborder les problèmes d'organisation qui se posent pour le pays; mais on doute de la capacité des hommes de juger quoi que ce soit objectivement. Ce scepticisme suprême, le doute quant à la certitude de conclusions qui prétendent être scientifiques, et la crainte qu'après tout la raison peut ne pas être un guide sûr, voilà les idées les plus destructives de toutes. On comprend peu l'œuvre véritable de Freud, mais son école possède une grande influence et a pénétré dans l'esprit d'hommes relativement peu enclins à la méditation. La conclusion qu'on tire vulgairement de la « psychologie nouvelle », c'est que, dans le passé, les hommes ont été guidés très peu par leur raison en dépit du rationalisme qu'ils affichaient et que, quelque honnêtes qu'ils s'efforcent d'être envers eux-mêmes, ils n'empêcheront pas leurs actions d'être dictées par l'inconsciente activité de leurs instincts. L'homme a cessé d'être considéré comme un animal raisonnable, il passe pour n'être qu'un animal qui ratiscine.

Ces trois facteurs — le sentiment de l'insécurité matérielle, la conscience de la complexité des problèmes humains et le doute au sujet de la capacité de la raison pour les résoudre, — affectent profondément la pensée moderne ordinaire. Il sera peut-être intéressant d'examiner brièvement leur influence d'abord, sur la religion et la philosophie populaires; deuxièmement, sur la morale; troisièmement, sur les opinions économiques et politiques.

Dans le monde religieux, on se plaint constamment, dans toutes les confessions, que les églises sont désertes et la jeunesse anglaise totalement irréligieuse. Les incrédules déclarent que la science l'a emporté définitivement sur la religion et, même chez ceux qui croient, on fait de telles réserves dans l'interprétation du dogme et on accorde tant à la critique, qu'il est difficile de voir pourquoi on rend hommage à l'orthodoxie même du bout des lèvres. Les Églises s'efforcent naturellement de reconquérir les positions perdues. On a tenté en 1924 une expérience intéressante en convoquant à Birmingham un Congrès de représentants des différentes confessions pour étudier les problèmes du « christianisme politique, économique et social ». On a publié des rapports sur différentes

questions à l'ordre du jour, non seulement sur des matières dogmatiques telles que la « nature de Dieu », mais sur des sujets d'intérêt économique et social, par exemple les rapports des sexes et le droit de propriété. Les conclusions, qui représentaient les idées des sections les plus jeunes et les plus avancées des Églises, étaient remarquables. Les rapports sur le dogme auraient, il y a quelques années, été à peine considérées comme chrétiens tandis que les recommandations économiques et sociales étaient extrêmement franches et décidément socialistes.

La même attitude d'esprit se retrouve dans le grand « mouvement des étudiants chrétiens » qui cherche à attirer des adhérents, non en faisant appel, comme autrefois, à leur crainte de la damnation individuelle, mais à leur conscience sociale. Le dogme est élargi au point qu'il est aisé d'y croire. On fait tous les efforts pour convaincre le savant du XXe siècle et pour persuader au réformateur que les Églises sont encore capables de se réveiller de leur long sommeil et de tourner leur attention vers des réformes industrielles et sociales.

En dépit de mouvements de ce genre, je crois qu'il est vrai de dire que la génération qui a connu la guerre se désintéresse presque entièrement des Églises. Mais elle a peu de chose à mettre à la place des credo délaissés. Les sceptiques de naguère, qui avaient appris le doute comme conclusion de la controverse darwinienne, trouvaient une religion toute nouvelle : ils croyaient intensément à la marche du savoir par la science et aux progrès de l'homme par les procédés de l'évolution. C'était une foi qui pouvait les amener à de grandes choses dans la cause de la science et des réformes sociales. Toute confiance de la sorte a disparu. Freud a pris la place de Darwin, et Bergson et Lamarck n'ont jamais trouvé en Angleterre de disciples enthousiastes. M. Bernard Shaw seul nous offre encore une conception d'une « évolution créatrice » et dans son *Retour à Mathusalem* une tentative de fonder une religion dont l'inspiration est le progrès par la volonté humaine. Mais, quoique le progrès, tel que M. Shaw le conçoit, dépende de la volition d'êtres humains, il ne semble pas qu'ils en soient les auteurs, et c'est une religion étrangement inhumaine qui considère comme pratiquement sans valeur les affections personnelles aussi bien que l'effort artistique. Il ne semble pas qu'elle offre beaucoup

d'attrait pour l'homme et la femme d'intelligence moyenne à la recherche d'une foi pratique et qui ne possèdent aucune indication spéciale par leur valeur comme ministres de la « force vitale ». Il semble que la « force vitale » choisisse qui elle veut — dans *Le Retour à Mathusalem* il s'agit d'un jeune *clergyman* de talents très ordinaires et d'une bonne tout à fait alcoolique. C'est ainsi que cette religion qui est nominalement la négation du déterminisme n'offre à la plupart d'entre nous qu'une nouvelle sorte de Calvinisme moins la grâce efficace. M. H. G. Wells aussi a tenté dans une série de volumes de créer une religion — une religion de l'humanité basée sur la science et inspirée par un Dieu qui est l'expression objective de l'idéalisme humain [1].

Il y a peu d'écho à ces manifestations. M. Bertrand Russell, qui a souvent exprimé le désir de voir un monde à peu près semblable, quoique plus anarchique, que le socialisme d'État auquel M. Wells et M. Shaw ont travaillé, est probablement en sympathie avec les tendances actuelles quand il déclare que le seul espoir n'est pas, comme le dit M. Shaw, dans une nouvelle religion, mais dans la répudiation de toute religion. La première règle, a-t-il dit, c'est le douter; la seconde, de douter; la troisième, de douter encore. Nous ne pouvons bâtir, a-t-il écrit dans un essai célèbre, que sur « les solides fondations d'un désespoir intransigeant ». Mais la tâche est trop dure pour la plupart des hommes. Ils sont incapables de croire et ils ne peuvent demeurer dans l'incroyance. C'est pourquoi l'on verra naître de nouvelles religions et de nouvelles superstitions. L'Église romaine offre la sécurité et c'est ce qui explique qu'elle n'est pas entraînée dans le rapide déclin des autres. Le scientisme chrétien, qui offre des résultats pratiques analogues à ceux qu'a obtenus le populaire M. Coué, aussi bien qu'une philosophie qui a l'avantage d'être aussi incomprehensible que le symbole d'Athanase, est probablement la seule église en Angleterre dont le nombre des fidèles augmente actuellement.

La perte de la foi religieuse a un effet certain sur la conduite sociale. La religion est la grande voie par laquelle se transmet

1. *M. Breiling sees it through. — The Seed of a Bishop. — God the invisible King. — The undying Fire.*

l'expérience des générations passées. La destruction de cette influence pèse d'un poids énorme sur la génération actuelle. Les jeunes gens et les jeunes femmes doivent vivre sans guide ou tenter de découvrir presque individuellement de nouveaux principes de morale. Que son influence ait été bonne ou mauvaise, le puritanisme s'est montré l'une des forces maîtresses de l'histoire d'Angleterre et M. Élie Halévy, dans sa grande *Histoire du Peuple anglais*, a montré que le réveil évangélique du XVIIIe siècle est largement responsable de l'absence de révolution en Angleterre pendant un siècle de terribles maux industriels. Aujourd'hui, le puritanisme a perdu toute influence dans les hautes classes, les classes libérales, parmi les intellectuels et même les artisans. Il est encore une force agissante dans les classes moyennes et peut-être est-il la cause latente de la scission entre l'aile droite du parti travailliste dirigée par les non-conformistes, et l'aile gauche qui déclare hardiment que la religion est un piège tendu par les capitalistes aux ouvriers.

Le déclin du puritanisme a modifié le code courant des rapports entre sexes et dans les hautes classes au moins, l'émancipation des femmes, la « nouvelle psychologie » et les leçons de la guerre ont achevé la révolution commencée par la science, tandis que la découverte et la diffusion de méthodes anti-conceptionnelles sûres ont supprimé plusieurs des dangers sociaux qui servaient de sanctions aux rigoureuses lois morales de l'époque victorienne. Le taux de la natalité et de la nuptialité est donc en baisse et, dans un article récent, sir William Beveridge, l'autorité bien connue sur le sujet de la population, est forcé de conclure que le phénomène est dû à la découverte de méthodes anti-conceptionnelles qui rendent les ménages stériles ou permettent de satisfaire l'instinct sexuel avant le mariage [1]. Une révolution se fait dans les rapports entre hommes et femmes avant et pendant le mariage. On aurait pu avancer à coup sûr il y a dix ans que les étudiants aux universités n'avaient point commerce avec des femmes ou bornaient ce commerce à des prostituées. Aujourd'hui, bien que des statistiques soient nécessairement impossibles à établir, la diminution marquée

1. Dans *Economica*, n° de mars 1925.

de la prostitution, qu'il est facile de prouver de plusieurs autres façons, montre qu'il n'est pas rare pour des jeunes gens et des jeunes femmes de la même classe sociale de vivre ensemble maritalement. Ceci, à mon avis, est un phénomène nouveau parmi les étudiants anglais.

Dans les mêmes classes intellectuelles de la société, il y a après le mariage un changement important. La limitation consciente des naissances, les progrès de l'instruction chez les femmes, les occasions nouvelles qui s'offrent aux femmes de se faire des situations indépendantes, sont en voie de transformer le mariage d'une institution de possession en une institution d'égale association. Comme on pouvait s'y attendre, le divorce, rendu facile maintenant, est plus fréquemment le remède des mariages malheureux. Le pourcentage des divorces en Angleterre est très bas quand on le compare à celui d'autres pays, mais il est significatif de constater que le nombre des divorces qui était, en 1913, de 577, est monté à 2,667 en 1923.

Bien des personnes d'un certain âge trouvent, dans ce relâchement sexuel, la preuve d'une dégénérescence morale. Quoi qu'il en soit, c'est presque certainement le signe d'un bonheur plus grand. Outre les avantages sociaux évidents d'une diminution de la prostitution et de la dissolution des mariages qui sont une forme de tyrannie, le fait le plus encourageant est qu'on cherche à établir de meilleurs rapports entre l'homme et la femme. Le sentiment de la possession disparaît peu à peu, entraînant à sa suite la jalousie, le plus déplaisant peut-être des vices, ou en atténuant les effets. Nul écrivain anglais n'a parlé avec plus d'intelligence de ces changements que M. Galsworthy. Dans le *Forsyte Saga*, il nous montre un « propriétaire » dont l'instinct de possession s'étend à sa femme et aboutit à la destruction de son foyer et à la mort de l'amant. Dans le dernier livre de la série, *Le Singe blanc* publié en 1924, nous voyons la fille du « propriétaire » aimée par l'ami de son mari. Son mari qui l'adore, croyant à tort qu'elle lui est infidèle, n'a aucune idée que sa femme est une de ses possessions, et qu'il a le droit de la blâmer, mais il se contente de dire, au milieu de sa douleur : « Tout va bien, Fleur, vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, n'est-ce pas? »

Ce qui est peut-être plus intéressant dans cette remarquable étude de la jeune génération d'hommes cultivés d'aujourd'hui, c'est qu'ils sont représentés comme n'ayant ni principes ni idéal définis; ils trouvent difficile de s'adapter aux changements et vivent, comme il semble au premier abord, simplement afin de prendre plaisir à l'effort qu'ils font pour suivre le tourbillon d'un monde changeant; cependant, quand vient l'épreuve, ils découvrent en eux une force insoupçonnée et par leur sincérité et leur empressement à regarder la réalité en face, s'ils n'évitent pas la douleur ils échappent aux déceptions sordides et aux abjectes jalousies qui auraient certainement surgi sous le régime de conventions plus étroites. Ils ne sont sûrs de rien si ce n'est qu'il est mal de manquer de probité intellectuelle envers soi-même ou envers autrui et cette foi est un meilleur guide qu'un code de conduite fixe.

III

La génération dont M. Galsworthy s'occupe, n'a pas non plus de certitudes économiques ni politiques. C'est un soldat sans illusions qui dit à un aîné plus doctrinaire : « Non, je ne tiens rien pour absolument certain, et je n'ai pas confiance dans ceux qui affirment le contraire. » Pareille attitude a un effet immédiat sur la politique. Toutes les péripéties de la guerre et de la paix ont imposé à l'esprit des hommes la vérité que la tâche d'administrer les affaires du monde est infiniment complexe et difficile, qu'eux-mêmes ils n'en savent pas assez pour s'en acquitter et que ceux qui prétendent en savoir assez, sont probablement des menteurs. Le tirage des journaux augmente, mais la croyance en leur véracité a presque entièrement disparu. Les échos mondains, les jeux athlétiques, les courses occupent plus de place que jamais : c'est à peine si, aux élections, la plupart des journaux parlent un peu de politique. L'électeur qui disait à un agent électoral qu'aux dernières élections, il avait été dupé et qu'il croyait qu'il allait être dupé de nouveau, se faisait le porte-parole de milliers d'électeurs. Aussi, celui qui peut avoir la réputation d'être honnête, a-t-il un atout politique important dans son jeu. C'est le secret du succès

de M. Baldwin. Il avoue constamment son ignorance et on le croit simple et sans prétention. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles M. Lloyd George occupe maintenant une position si obscure. Personne ne l'accusera d'avoir l'âme simple et personne ne croira aisément à son honnêteté. Un politicien a besoin d'être à la fois habile et honnête. Si M. Ramsay Macdonald, au début de son ministère, était immensément populaire dans le pays, c'est qu'il paraissait combiner la fidélité aux principes avec l'intelligence. Mais, en dépit d'une politique étrangère franchement heureuse, sa réputation ne fut pas grandie par son passage au pouvoir. Il serait malaisé de dire si cet échec est dû à une erreur sur son talent commise par le public ou à son manquement personnel à ses principes. Jusqu'à présent, cependant, les travaillistes n'ont eu que le gouvernement d'une minorité et la méfiance ordinaire qu'inspirent les politiciens et l'ennui que causent les questions publiques, tendent à fortifier le parti de M. Ramsay Macdonald, surtout parmi les jeunes. On a le sentiment que les travaillistes n'ont pas eu l'occasion d'exercer le pouvoir dans des conditions normales : ce sont les anciens partis qui doivent être tenus pour responsables du chaos économique et politique. Il est vrai qu'aux dernières élections, les travaillistes ont perdu des sièges, mais ils ont continué à gagner des voix. Leur échec est dû, non à une dislocation dans le parti, mais au nombre énorme de suffrages libéraux qui se sont portés sur les candidats conservateurs : c'était la conséquence de la dénonciation par les journaux tories d'une entente entre les travaillistes et le bolchevisme; aux effets de laquelle, seul le parti conservateur pouvait résister efficacement. Le libéralisme actuel attire peu les jeunes. Il offre un rempart moins solide contre le socialisme et sa politique sociale qui eût, il y a dix ans, semblé admirable à beaucoup de membres du parti travailliste, ne satisfait plus les aspirations des partisans des *trade-unions*. Tout le monde croit qu'il faut choisir entre les tories et les travaillistes et la difficulté consiste à savoir si, d'un côté, le toryisme signifie « la démocratie tory » de M. Baldwin ou l'intransigeance purement réactionnaire des « irréductibles » (diehards) et, d'un autre, si les travaillistes seront dominés à l'avenir par le socialisme d'État de M. Ramsay Macdonald et de M. Webb,

ou si l'aile gauche qui s'appuie sur les travaillistes d'Écosse, décidera de la politique du parti.

Parmi les travaillistes, la tendance est marquée vers une politique plus révolutionnaire que celle des vieux théoriciens « fabiens ». Le socialisme d'État paraît perdre du terrain et, quoique toutes les sections du parti soient en faveur d'une « nationalisation des moyens de production », ceci n'est plus considéré que comme un premier pas. Au point de vue théorique, l'État est attaqué par beaucoup de jeunes auteurs. Au point de vue juridique, M. H.-J. Laski, auteur d'une traduction du *Traité de Droit constitutionnel* de M. Duguit et de nombreux ouvrages où il critique les idées courantes sur la souveraineté, est le chef d'une école qui considère l'État comme une grande société chargée d'un service public et analogue à d'autres sociétés ou associations plutôt que comme le législateur suprême placé lui-même au-dessus des lois. M. G. D. H. Cole a soutenu des théories semblables dans une série d'ouvrages d'un caractère plus pratique. Il a été aussi l'âme d'une « Ligue des Guildes nationales » dont le programme était une adaptation du syndicalisme au tempérament anglais.

La « Ligue des Guildes nationales » n'existe plus, mais l'influence qu'elle a exercée est toujours agissante. En fait, la Ligue, en se dissociant, révélait les trois éléments qui avaient contribué à la fonder. Il y a, en premier lieu, le groupe « médiéval » continuateur de la philosophie de Ruskin et de Morris et que les préoccupations artistiques de la Guilde attiraient. Il se propose de ressusciter une société formée d'associations autonomes analogue à celle du Moyen âge, et dont le lien est une communauté de foi plutôt que la domination de l'État. Le jeune auteur de ce groupe qui a le plus de talent est M. R. H. Tawney, le distingué historien de l'économie politique, dont la *Société acquisitive* est peut-être l'œuvre socialiste la plus remarquable du XXe siècle en Angleterre. A l'aile gauche sont les syndicalistes néo-marxiens dont les idées sont incompatibles avec celles du groupe esthétique. M. Cole, le chef du Centre, a réussi à réunir pendant quelques mois les groupes extrêmes en insistant sur leur désir réciproque du *self-government* dans l'industrie. Depuis le mouvement fabien, on n'avait pas vu en Angleterre un groupement possédant une politique constructive

aussi active que la « Ligue des Guildes nationales ». Nombre de facteurs ont contribué à sa disparition : le désaccord entre celui qui croit une révolution violente, le préliminaire nécessaire d'une reconstruction sociale, et celui qui la croit fatale à l'obtention de l'ordre social, qu'ils souhaitent également tous deux; la crise commerciale qui a forcé les *trade-unionistes* à abandonner leurs prétentions au contrôle industriel après avoir failli réussir quand ils étaient à l'apogée de leur puissance entre 1917 et 1920, afin de ne s'occuper que de la lutte terre à terre pour la conservation d'un salaire minimum; enfin, l'échec des guildes organisées dans un but de propagande par la Ligue et qui ne purent surmonter les difficultés intérieures et extérieures devant lesquelles ont si souvent succombé les associations de production.

Derrière les luttes politiques de l'heure présente se profile le communisme. Aux dernières élections, les tories craignant les progrès du socialisme évolutionniste, ont persuadé à une section considérable de la classe moyenne que les travaillistes étaient de connivence avec les bolchevistes. En réalité, il est de toute évidence que la grande majorité des *trade-unionistes* anglais sont opposés à la violence; la défaite écrasante, au congrès des *trade-unions*, des communistes qui demandaient leur affiliation au parti travailliste et leur assimilation aux candidats travaillistes, est une preuve suffisante qu'en gros, l'accusation est fausse. D'autre part, il y a nombre de jeunes trade-unionistes qui, tout en n'aimant pas l'idée d'un mouvement étranger en Angleterre, et étant toujours, en somme, opposés à des méthodes violentes, inclinent cependant à croire qu'il n'y aura d'autre moyen de forcer la classe capitaliste à céder qu'une sorte de soulèvement catastrophique. Le marxisme travaille sans doute dans un terrain plus favorable qu'il n'en a jamais trouvé auparavant en Angleterre. Les hautes classes, il est vrai, ont souvent cédé au XIXe siècle et préféré des concessions à une révolution. Mais ces concessions réservaient la question de la propriété et les travailleurs remarquent dans les rangs de leurs adversaires des signes auxquels ils reconnaissent que M. Baldwin, avec son ton de conciliation, ne représente pas le conservatisme du XXe siècle. L'organisation d'un mouvement fasciste britannique qui, jusqu'à présent, n'est entré en lutte avec le communisme

que d'une façon très anodine, donne l'impression que le toryisme anglais pourrait se défendre par des méthodes semblables à celles que l'on emploie dans des pays où la tradition politique est moins forte et la tendance à préférer des compromis à la violence, moins bien établie. Il est difficile d'oublier que l'Irlande a conquis sa liberté sur l'Angleterre par la force et que le régime de violence organisée commença, non chez les Sinn Feiners, mais chez les orangistes de l'Ulster, qui étaient disposés, avec l'aide des tories anglais, parmi lesquels il s'en trouve actuellement dans les plus hautes charges de l'État, à défier par la force des armes un gouvernement libéral exerçant son autorité légitime. Pour le moment, avec une grosse majorité tory au pouvoir, il est probable qu'il y aura une paix relative, interrompue peut-être par quelques grandes grèves. La bataille viendra peut-être dans quatre ou cinq ans, quand la réaction contre le conservatisme aura donné la majorité aux travaillistes. Si le gouvernement travailliste, qui prendra alors le pouvoir, est impuissant à appliquer un programme satisfaisant pour la majorité de ses partisans ou bien si, en proposant des mesures socialistes, il rencontre chez ses adversaires capitalistes une opposition inconstitutionnelle, il pourra se faire qu'à l'amour traditionnel de l'Angleterre pour les cotes mal taillées succède un déchaînement de violences politiques. En général, la tendance actuelle est de s'en tenir aux méthodes constitutionnelles, à condamner comme anti-anglais le communisme et le fascisme, à croire que la révolution n'apportera que des désastres dans un pays dépendant de l'étranger pour son ravitaillement.

Cette esquisse de la pensée des jeunes, n'est peut-être pas réjouissante. La tendance principale dont j'ai parlé, c'est le scepticisme. Ce n'est pas le scepticisme de celui qui a l'esprit scientifique et critique, mais de celui qui se trouve en face de difficultés en apparence insurmontables et qui a perdu toute confiance dans ses chefs. Néanmoins, des facteurs rassurants ne manquent pas.

Tant que durera cette attitude sceptique, on tolérera des expériences et des spéculations originales sur les fondements de notre édifice économique, politique et moral. Il y aura plus d'occasions de les critiquer qu'à une époque où la société était sûre de sa des-

tinée. Aussi la pensée est-elle très libre en Angleterre aujourd'hui et quoique cette liberté soit surtout favorable à la production d'esprits excentriques, c'est parmi les esprits excentriques que se recrutent après tout les génies.

En second lieu, le désir de sortir du gâchis où nous sommes, a provoqué un immense besoin d'instruction. Ceci est manifeste même dans les classes riches. Dans les universités vieilles ou récentes, le nombre va en augmentant des étudiants en économie politique, science politique et psychologie et le mouvement est marqué qui éloigne la jeunesse des études classiques d'autrefois. Dans la classe ouvrière, les œuvres post-scolaires sont en croissance rapide. La Ligue « Plebs », la plus jeune de ces organisations, fait une active propagande. « L'Association d'enseignement des travailleurs », d'autre part, dont les cours professés par de jeunes maîtres de conférences attirent vingt-cinq mille étudiants, reste neutre en politique, quoique ses membres soient en majorité des travaillistes; le programme comprend l'étude de l'économie politique, de l'histoire, des théories politiques, de la psychologie et aussi, plus rarement, des langues vivantes, de la littérature et de la biologie. Le mouvement représente un effort sincère de la part de la jeunesse ouvrière pour découvrir les obstacles à cette large émancipation à laquelle elle s'efforce d'aboutir.

Des mouvements de ce genre autorisent tous les espoirs. J'ai cherché à montrer, en analysant les idées de la génération actuelle qui a connu la guerre, qu'elle est avant tout une génération en désarroi. Ce désarroi paralyse l'action. A une époque où l'activité irréfléchie de nos « hommes pratiques » a provoqué la ruine, l'inaction n'est pas mauvaise en soi. Si la génération actuelle profite de cette période de doute pour examiner les fondements de notre civilisation et préciser les raisons de nos échecs passés, il est possible que la guerre ait produit autre chose qu'une accumulation de dévastations et d'horreurs. Le danger de la lassitude et du désarroi qu'a engendrés la guerre, c'est de paralyser la pensée aussi bien que l'action. Une période comme celle où nous vivons, permet à une explication spécieuse d'obtenir un grand ascendant parce que l'opposition des penseurs sérieux est affaiblie et désorganisée; elle permet à la superstition de dominer à nouveau parce que, en

l'absence d'une foi raisonnée, l'homme se tourne vers la première consolation qu'on lui propose; elle permet enfin à la violence de remplacer l'activité politique constructive dans une lutte ouverte pour la propriété, quand l'homme a perdu la foi dans les progrès de la démocratie. Contre de pareils périls, il n'y a pas de protection si ce n'est dans une diffusion générale du savoir et dans la résolution bien arrêtée et systématique, de la part des jeunes gens et des jeunes femmes, de faire servir leur savoir à l'intérêt de l'humanité.

KINGSLEY MARTIN,
Maître de conférences
à la London School of Economics.

UN SECRÉTAIRE D'AMBASSADE ANGLAIS A PARIS SOUS LOUIS XIV

« On n'imaginait pas en France que Prior, qui vint de la part de la reine Anne donner la paix à Louis XIV, avant que le baron Bolingbroke vînt la signer; on ne devinait pas, dis-je, que ce plénipotentiaire fût un poète. La France paya depuis l'Angleterre en même monnaie, car le cardinal Dubois envoya notre Destouches à Londres.... Le plénipotentiaire Prior était originairement un garçon cabaretier que le comte de Dorset, bon poète lui-même et un peu ivrogne, rencontra un jour lisant Horace sur le banc de la taverne.... La paix que Prior avait entamée étant en horreur, Prior n'eut de ressource qu'une édition de ses œuvres par une souscription de son parti après quoi il mourut en philosophe comme meurt ou croit mourir tout honnête Anglais. » Ces quelques mots de Voltaire résument à peu près tout ce que l'on savait il n'y a pas encore longtemps sur le négociateur du traité d'Utrecht.

On s'est beaucoup occupé de Prior dans ces dernières années. Grâce à la munificence de l'Université de Cambridge, M. A. R. Waller a pu donner en deux volumes une édition complète des œuvres de Prior en y comprenant, outre une réimpression des poèmes devenus difficilement accessibles, un grand nombre de fragments inédits en vers et en prose. Les lettrés peuvent lire pour la première fois les *Dialogues des Morts* connus des contemporains et que Pope, entre autres, goûtait fort. De son côté, M. Wickham Legg, à l'aide de documents d'archives et de papiers de famille, a écrit la biographie définitive de Prior[1]. On peut extraire de cette masse de lettres, de rapports et de mémoires, un petit chapitre d'histoire

1. Voir sur Prior à Paris : L. G. Wickham Legg, *Matthew Prior*, Cambridge, University Press, 1921; Stanhope, *The Reign of Queen Anne*; Lecky, *England in the Eighteenth Century*; Legrelle, *La Diplomatie française et la Succession d'Espagne*, vol. IV. — Les œuvres de Prior ont paru sous le titre suivant : *The Writings of Matthew Prior*, Ed. Waller A. R., 2 vol., Cambridge, 1905-1907.

instructif et parfois amusant. Le philosophe, préoccupé de rechercher les causes des grands événements, passerait peut-être à côté de ces témoignages d'un contemporain, qui, pour être placé trop près des hommes et des choses, les voit avec des yeux de myope; mais l'histoire n'est pas tout entière un jeu de savantes déductions; il y a de l'intérêt à connaître l'impression produite par le Paris et la Cour de Louis XIV sur un Anglais lettré qui prête aux anecdotes qu'il raconte le pittoresque de la vie.

La fortune extraordinaire de Prior est un exemple de ce que le talent peut faire quand les circonstances le favorisent. Il paraît invraisemblable que, dans une société hiérarchisée, un enfant du peuple ait été choisi pour détenir les secrets des rois, soutenir leurs intérêts et régler leurs différends. Le diplomate que Louis XIV devait recevoir plusieurs fois en audience et traiter toujours avec affabilité, était voué par sa naissance au métier de valet de charrue. La mort prématurée de son père lui enleva ce gagne-pain. Comme il avait un goût immodéré pour les livres, on pensa un moment faire de lui un clerc d'homme de loi. Cet espoir s'évanouit à son tour et il dut quitter le pays natal et chercher fortune à Londres où un de ses oncles tenait une taverne. Il fit ses débuts dans la vie à quelques pas de Whitehall. Plus tard, ayant le bon esprit de ne pas rougir de ses origines, il célébrera le cidre et le vin blanc de la taverne de Cannon Row, à l'enseigne du *Vin du Rhin*; après tout, réfléchissait-il, il valait mieux servir un oncle qui « mouillait » et « coupait » son vin qu'un procureur : l'oncle était le moins coquin des deux. C'est ainsi qu'il apprit dès l'enfance les vérités élémentaires que la vie se charge d'enseigner, surtout aux pauvres diables.

L'expérience lui apprit en même temps une autre vérité, c'est que la fréquentation des grands est profitable pour qui a le caractère souple et enjoué. Les courtisans de Whitehall ne dédaignaient pas la taverne de Cannon Row, où ils se trouvaient à l'abri des indiscrets. Un jour, Charles Sackville, comte de Dorset et de Middlesex, y donna rendez-vous à son ami Fleetwood Shephard. Ce pair du royaume était une sorte de Mécène qui se piquait à l'occasion d'écrire des vers héroïques. Il avait daigné aider le poète Waller à traduire le *Pompée* de Corneille. Dryden, qui maniait l'encensoir d'un bras vigoureux, lui disait : « Je citerai votre Seigneurie dans la satire et Shakespeare

dans la tragédie. » Au lieu d'avoir, comme la plupart des nobles du temps, des meutes ou des chevaux de course, il aimait s'entourer de littérateurs. Les questions de prosodie, les conventions du théâtre, les règles des genres, telles qu'on les trouvait chez les critiques français, alors très prisés en Angleterre, voilà ce qui occupait ses loisirs. Il estimait comme la plus précieuse marque de faveur les éloges que ne lui ménageaient pas notre La Fontaine ou Saint-Evremond. Nous avons de son assiduité au cabaret une explication désobligeante de Voltaire, mais nous préférons croire qu'il voulait y continuer les traditions shakespeariennes de la taverne de la *Sirène*. En tout cas, le garçon cabaretier lisant Horace fut remarqué par le noble lord; et comme les régents de l'école de Westminster n'avaient rien à refuser à un courtisan, Mathieu Prior quitta la taverne pour le collège; il avait alors seize ans.

La filière ordinaire qui conduit les meilleurs élèves du collège à l'université fut suivie par le docile boursier. Cambridge l'accueillit, lui assura les subsides nécessaires et lui décerna les diplômes traditionnels. Nous avons son portrait physique à cette époque. Il a le type classique de l'Anglais; il est grand et maigre; c'est un blond aux yeux bleus; il a surtout cette impassibilité naturelle ou affectée qui passe pour l'un des traits de la race; au milieu des envieux et des railleurs, il garde ce « visage de bois » qui frappera si désagréablement Torcy. Avec ses pommettes saillantes, son grand nez, sa mâchoire inférieure trop lourde, il exprime la force plutôt que le charme. Installé dans la vie par un coup de chance, il a l'idée arrêtée de profiter de tous ses avantages sans être difficile sur le choix des plaisirs ni scrupuleux sur la façon de se les procurer.

Il aurait dû entrer dans les ordres, devenir chapelain de lord Dorset et finir évêque; la destinée qui continuait à le favoriser fit de lui un diplomate. Le hasard avait placé à côté de lui, à Westminster, un cadet de la maison de Manchester, Charles Montagu, avec lequel il s'était lié d'amitié. Les deux jeunes gens étudièrent ensemble à Cambridge et Montagu, qui se destinait à la politique, entra au Parlement. A la fin du règne de Jacques II, on le trouve dans l'opposition whig. Le poète Dryden vient d'écrire une satire politique à laquelle il faut répondre. Montagu et Prior ébauchent une parodie. On les approuve, on les encourage; la pièce est publiée et obtient un

succès extraordinaire; Prior suivra désormais son ami dans sa rapide ascension. Le jeune Montagu sera chancelier de l'échiquier, premier ministre par deux fois, comte de Halifax, tandis que Prior, à qui la timidité est inconnue, s'insinuera jusqu'auprès du nouveau monarque, Guillaume III, et se vantera même d'être son « secrétaire ».

Le caractère de Prior paraît s'être très bien accommodé de l'état de demi-domesticité dans lequel il vivra désormais. En ce temps-là et jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle, les boursiers de Cambridge, les « sizars », comme on les appelait, portaient des insignes spéciaux et jouaient vis-à-vis de leurs camarades plus fortunés, le rôle de valets. Prior ne paraît pas avoir trop souffert de son humiliation; c'est qu'il ne la prenait pas au tragique; il garda toute sa vie l'échine assez souple. Ses protecteurs vivant dans « un loisir honorable », attendent de lui qu'il les divertisse. Vers la même époque, Swift raconte qu'il passait une partie de la nuit à préparer les jeux de mots qui devaient le lendemain faire rire les désœuvrés. Prior se mettait moins en frais. Il rime des vers de société et des chansons; il agite agréablement les marionnettes mythologiques, et, s'il le faut, quand les dames sont au salon et que les hommes s'attardent autour de la table, c'est le conte gaillard qui succédera à l'élégie. Sous sa plume facile, Lisette et Chloé se rencontrent avec Hans Carvel et Paulo Purganti.

L'homme gardait en lui le vieux fonds d'énergie des paysans ses ancêtres; sous sa nonchalance se dissimulait le désir très positif de se pousser dans le monde, et il n'épargnait aucun effort pour se rendre indispensable. Quand lord Dursley l'emmène à la Haye, alors le centre des intrigues de Guillaume III contre la France, il complète son éducation professionnelle en se mettant au courant de ce qui se trame dans les Cours. C'est un monde nouveau qui s'ouvre devant lui. L'un de ses premiers soins est d'apprendre le français, et il ne l'apprend pas superficiellement comme les jeunes secrétaires d'ambassade qui sont autour de lui; il le saura si bien qu'il s'imposera au conseil des ministres dès qu'il faudra envoyer un plénipotentiaire en mission secrète en France. En attendant, il pouvait correspondre en français avec l'un des maîtres de l'Angleterre, celui qu'il avait surnommé, par complaisance pour ses pro-

lecteurs anglais jaloux de lui, le « vice-monarque français » (the French Vice-monarch) le marquis de Ruvigny, fait comte de Galway à l'avènement de Guillaume III. Mais omettons les menus détails de la vie de Prior. Ce qui nous intéresse, c'est le séjour du diplomate à Paris.

La paix de Ryswick venait d'être signée; l'Angleterre reprenait les relations diplomatiques avec la France; Prior reçut l'ordre de se rendre à Paris où William Bentinck, Hollandais que Guillaume III avait fait comte de Portland, devait être ambassadeur de Grande-Bretagne. L'année suivante, Bentinck fut remplacé par lord Jersey et comme celui-ci ne se pressait pas de rejoindre son poste, Prior fut le représentant effectif de l'Angleterre.

La correspondance de Prior à cette époque est aujourd'hui connue; la lecture en est pleine d'enseignements. Pour un whig de ce temps, la guerre contre la France avait pris le caractère d'une croisade : la puissance de Louis XIV, répétait-on, ne menaçait-elle pas l'indépendance des peuples et la liberté de conscience des individus? Le sage Locke que Prior avait rencontré à Londres et à qui il succéda dans une de ses charges, écrira un peu plus tard : « Nous tomberons entre les mains de la France, si la nation tout entière ne déploie pas toutes ses forces et cela sans retard »; et encore : « Que le roi de France mette la main sur les Antilles et établisse son petit-fils en Espagne, et vous aurez la sécurité qu'il lui plaira de vous accorder, pour votre religion, vos biens, votre commerce. » Ce sentiment de violente hostilité, Prior l'éprouvait quand il arriva à Paris en janvier 1698. Peu à peu un changement va s'opérer en lui; le cours des événements et sa conversion aux doctrines politiques des tories en sont principalement responsables. Mais le charme d'une civilisation raffinée qu'il ne connaissait pas, n'y fut pas étranger. Le meilleur de nos avocats, c'était l'étrange séduction qu'exerçaient la Cour et la ville. Les étrangers arrivaient, arrogants, respirant la haine; quelque temps après, ils s'en retournaient, doutant d'eux-mêmes et disposés à l'indulgence. Ainsi, de nos jours, ont fondu les préventions de démocrates fervents qui ont étudié le passé. Ils ont d'abord répété avec moins de conviction les phrases convenues; ensuite, ils ont corrigé leur jugement.

Au premier contact, Prior se tient sur la défensive; il adopte le

ton railleur de celui qui a peur de se laisser séduire; il dépasse facilement la mesure et se montre brutal et mal élevé.

Admis en la présence du roi, Prior ne cherche pas seulement à noter ses impressions, il fait un portrait qu'il pousse à la caricature : « Le monarque est encore vigoureux, il a perdu les dents du haut, ce qui fait qu'il parle un peu comme notre vieux Sir John Maynard, l'avocat, mais il exhibe les dents du bas avec affectation, étant l'homme le plus vaniteux dans les petites choses. Son château de Versailles est la plus sotte chose du monde; il se pavane sur tous les panneaux et galope au-dessus de notre tête sur tous les plafonds; dès qu'il se retourne, il se voit ou il voit son vice-régent le soleil; le château et le parc comptent plus de deux cents bustes, statues, bas reliefs et tableaux qui le représentent. » Ayant ainsi satisfait aux exigences de son patriotisme, il nous livre le secret de la puissance du roi, car il est bon observateur malgré tout : « Les gens du commun ont pour lui une étrange vénération, il pourrait leur prendre leur dernier sou »; mais il existe une opposition; les gens de qualité éprouvent moins d'enthousiasme : « Il n'y a rien de plus extravagant que leur conversation *à l'auberge*[1] le soir alors qu'ils aimeraient mieux être pendus que de ne pas se lever le lendemain à cinq heures pour être à huit à Versailles. »

S'ils sentent mieux les inconvénients du régime, c'est qu'ils sont seuls au courant des affaires de l'État. Prior pousse au noir le tableau qu'il fait des finances : « Tout l'argent du pays est à Paris, aux mains des partisans et des fermiers, d'où il doit nécessairement venir aux mains du roi, parce qu'ils ne peuvent pas disposer autrement de leur argent, tant que le louis d'or est à quatorze livres et le roi le maintiendra à ce taux en publiant tous les huit jours des rapports sur la chute du louis, de sorte qu'il vaut mieux pour les particuliers se fier au gouvernement et tirer ce qu'ils peuvent de leur argent que de le garder inutilisé par devers eux, car le commerce est inexistant.... La Cour disposant aussi de toutes les places et de tous les avantages et chacun étant noté d'après ce qu'il donne et des *bailliages*[2] et charges d'intendants étant à distribuer par quoi ceux qui prétent au roi se remboursent en volant le peuple, on suit le courant

1. En français dans l'original.
2. En français dans le texte.

et l'on contribue à ruiner le public pour se défendre soi-même. »

Prior fait ici allusion aux pratiques qui consistaient soit à attribuer aux monnaies une moindre valeur intrinsèque sans modifier la valeur nominale, soit à rehausser la valeur nominale sans changer la valeur intrinsèque. De 1689 à 1715, la valeur du louis d'or ne varia pas moins de 43 fois, tombant de 20 livres à 11. Nos pères éprouvaient les conséquences de l'inflation sans connaître le billet de banque : la livre, de 1 fr. 86 de notre monnaie d'avant-guerre, était tombée à 1 fr. 24 entre 1666 et 1706; une rente de 1.000 livres au lieu de valoir 1.860 francs n'en valait plus que 1.240 francs, moyen commode et sournois pour l'État ou tout autre débiteur de réduire ses dettes sans demander un concordat [1].

Prior ajoute quelques mots qui montrent combien l'influence politique de l'Angleterre remonte loin dans notre pays :

« Quelques maréchaux de France, avec lesquels j'ai eu l'honneur d'être m'ont dit, ouvertement combien nous étions un peuple heureux d'être gouvernés par des lois établies et d'être taxés de notre propre consentement! » « Pendant ce temps, conclut Prior en se faisant l'écho des opposants extrêmes, le roi vit à Marly, construisant des aqueducs et plantant des melons et laisse ses pachas ruiner le pays pourvu qu'ils ne manquent pas d'apporter exactement leur tribut. »

Sur l'entourage du roi, Prior a beaucoup à dire. « Monsieur, écrit-il en français, est une petite marionnette d'une voix cassée qui cause beaucoup et ne dit rien. » Le crédit de Mme de Maintenon et son activité l'étonnent. « C'est prodigieux, lit-on dans une autre lettre écrite elle aussi en français, que le pouvoir de cette vieille gouvernante sur l'esprit de son pupille royal de soixante. Il n'ose rien faire sans elle, ni lui refuser tout ce qu'elle veut. Il y a quelques jours qu'un petit emploi fut donné par l'intercession de M. de Torcy à un de ses amis : l'ordre était dépêché et l'affaire comme faite; un autre s'adressa plus heureusement à la Maintenon; elle envoie sur le champ un valet de chambre seulement au secrétaire et dans un quart d'heure tout était changé. »

« Il est certain, ajoute-t-il en essayant de brosser en français un

1. Cf. Marion, *Dict. des Institutions*, 1923, art. *Monnaies*.

tableau d'ensemble, que la France est bien honteuse de la paix qu'elle vient de faire : les prêtres et les bigots nous haïssent au dernier point, et c'est assurément avec beaucoup de plaisir que je vois que l'habileté des ministres n'est pas si grande que la malice du peuple. Pontchartrain est universellement décrié; Torcy n'a point de génie : tout son mérite est d'être né Colbert, et d'avoir épousé la fille de Pomponne. Ce dernier a la réputation d'honnête homme, et il est reconnu pour le premier ministre après la Maintenon. »

Pour l'ambassadeur du roi Guillaume, l'affaire importante c'était de surveiller le Stuart détrôné qui, de Saint-Germain, faisait à son gendre une guerre implacable. Les espions ne manquaient pas : c'est l'Irlandais Trant qui pénètre comme il veut dans le palais sous prétexte de vendre du drap anglais; il demande comme rétribution de ses services 2 à 300 livres sterling par an; c'est l'ingénieur Glover qui vit à Paris de leçons de mathématiques et offre de fournir le plan des principaux ports de France. Prior accueille avec plus de complaisance que de discernement ces personnages suspects dont quelques-uns cherchaient à manger à deux rateliers. Par exemple, un certain Marc Lynch, Irlandais lui aussi, vient lui raconter que Ponchartrain lui a promis 50,000 livres s'il parvenait à brûler la flotte anglaise à Portsmouth. Mais la police française veillait : Prior fut tout surpris d'apprendre que celui qu'il prenait pour un espion repentant, était logé à la Bastille.

Flatté par les courtisans, encouragé par le ton bon enfant des puissants personnages avec lesquels il correspondait, il oubliait qu'il existait en Angleterre des contrôleurs du Trésor et que le marquis de Ruvigny stimulait leur zèle. Il se promène dans Paris « en carrosse doré avec trois laquais en belles livrées »; malheureusement le « marchand de galons, le tailleur, le fabricant de harnais et le cocher commencent à devenir importuns ». A défaut du Trésor, il faisait appel à ses anciens camarades. Avec une certaine insouciance née de sa croyance à sa belle étoile, il s'étourdit et raconte en enfant gâté l'emploi de sa journée. Le 1er juillet 1699, date mémorable pour lui, il écrit à Jersey, l'ambassadeur en titre : « Je vais dîner à Hauteœil (*sic*) avec Boileau et les beaux esprits. » Et huit jours plus tard, il revient sur ce dîner : « Boileau a dit que j'ai plus de génie que toute l'Académie. « Le plus grand honneur pour un étranger qui se piquait

de belles-lettres, c'était d'être reçu à Auteuil, dans la modeste maison d'un bourgeois de Paris dont la parole faisait autorité dans tous les cercles littéraires. Fin comme il l'était, Boileau avait vite reconnu le point faible de l'Anglais et n'avait pas manqué de caresser sa vanité.

Une autre fois, il est prié à dîner chez le maréchal de Villeroy qui se montre fort curieux de ce qui se passe en Angleterre. Sans doute, l'organisation des milices intéressait surtout le vieux soldat et Prior ne tarissait pas de détails, si bien qu'il finit avec un orgueil national très explicable, par évoquer le souvenir de Cromwell et de l'entente cordiale d'alors qui avait mené devant Dunkerque une armée franco-anglaise alliée. Villeroy comprenait moins bien la Constitution anglaise qui lui paraissait pleine de mystères. Il ne faisait que répéter en hochant la tête ce que tous les gens de sens rassis disaient depuis soixante ans en France : « L'Angleterre est le pays des révolutions. »

Au mois d'août 1699, Prior fut rappelé. Une nouvelle guerre entre l'Angleterre et la France devait éclater moins de deux ans après. Il quitta à regret un pays où il était arrivé avec ses préventions d'insulaire et de whig. Quand il prit congé de Versailles, les courtisans furent « on ne peut plus aimables » et le roi lui-même qu'il avait tant raillé, lui fit des « compliments tels que je serai satisfait si mon propre roi m'en fait seulement la moitié ». Il revint en Angleterre apportant dans ses bagages le portrait de Jersey par Rigaud, mais il dut laisser derrière lui le miroir de Venise que lady Jersey avait commandé. Une amie chez qui il logeait, Mme Colbert de Croissi, promit de s'occuper de ce menu détail.

Les séjours de Paris avaient appris à Prior combien son pays était ignorant des choses d'Europe. « Le peuple anglais, note-t-il, est à l'état sauvage, à l'aise et séparé du commerce et de la connaissance des affaires du monde; ceux qui ont beaucoup d'esprit sont enclins à la spéculation, faute d'expérience de ce qui se passe à l'étranger; ceux qui sont opposés à la Cour sont précisément ceux qu'on n'y reçoit point... nul ne peut servir le roi en restant l'esclave de son parti. » C'est ainsi sans doute qu'il expliqua la volte-face politique qui fit de lui un tory. Membre de la Chambre des Communes quand, à la suite du fameux traité de la Barrière qu'il avait

aide à négocier, ses protecteurs et amis whigs Portland, Somers et Halifax furent accusés de haute trahison, il vota froidement contre eux. Dès ce moment, la destruction de la France ne lui parut pas indispensable à la sécurité de l'Angleterre. Il devint le familier de deux politiciens tories appelés à jouer un rôle important, Harley et Saint-John, et se brouilla avec la duchesse de Marlborough qui l'accusait d'avoir publié des satires contre son mari et elle : « Il a été élevé dans une taverne, écrivit l'irascible duchesse, son éducation première lui a donné une âme basse incapable de comprendre l'honneur. » Pour se consoler, Prior s'amusait à faire des calembours avec Swift, pendant l'hiver de 1710-1711, où l'Angleterre, comme à l'ordinaire, s'apercevait tardivement qu'elle faisait fausse route.

Prior revint en France dans des conditions exceptionnelles pour un envoyé. C'était en juillet 1711. La guerre de la Succession d'Espagne durait depuis neuf ans, et, comme toutes les guerres d'usure, elle épuisait à la fois vainqueurs et vaincus. Il parut aux ministres tories de la reine Anne qu'il fallait négocier, réaliser les avantages gagnés par l'Angleterre en Amérique, obtenir des concessions sur le terrain positif du commerce et abandonner les alliés. Les tories désiraient un rapprochement avec la France et certains d'entre eux, non des moindres, inclinaient au rétablissement des Stuarts. La reine était de santé chancelante; pourquoi ne pas appeler à lui succéder le fils de Jacques II au lieu de l'électeur de Hanovre qui ne savait même pas parler anglais? Dans le plus grand secret Prior reçut l'ordre de partir pour Fontainebleau; il avait dans sa poche un pouvoir écrit en français et dont voici la copie textuelle :

Anne R.

Le sieur Prior est pleinement instruit et autorisé de communiquer à la France nos demandes préliminaires, et de nous en rapporter la réponse.

A. R.

Aucun ministre, de peur d'un procès de haute trahison, n'avait osé contresigner ce papier qui contenait en trois lignes le salut de la France. Si les choses tournaient mal, la reine était inattaquable; quant au petit sire qu'était le secrétaire d'ambassade, on pouvait le pendre sans inconvénient. On lui dit qu'il était choisi à cause de sa connaissance du français, et l'on n'a pas de raison de croire que ce

fut là une simple flatterie. Nous venons de voir avec quelle aisance il maniait notre langue.

Quand on lit dans la sécheresse des procès-verbaux le compte rendu des nombreuses conférences qui eurent lieu entre les divers négociateurs, on est pénétré d'admiration pour les diplomates français. Les historiens disent d'ordinaire que Villars sauva la France à Denain; si l'on ratline, on parle des heureuses discordes entre whigs et tories; mais on est unanime à reconnaître que Louis XIV n'était plus servi par les grands ministres du temps de Colbert. C'est que les historiens ne voient cette époque qu'à travers les mémoires de Saint-Simon. On n'a pas rendu véritablement justice aux serviteurs de la fin du règne obligés de compter avec la lenteur de décision d'un monarque vieilli, de lutter contre un entourage de courtisans ignorants, tout en tenant tête à l'Europe avec un trésor vide et des armées épuisées. Pour Prior qui représentait la nation victorieuse et qui, comme d'habitude, était sûr de lui, il ne faisait pas de doute qu'il obtiendrait n'importe quelles conditions d'un ennemi trop content d'un répit inespéré. En quelques jours, la situation était retournée à notre profit. Entre autres avantages que nous avions, il ne faut pas oublier un admirable service de renseignements. J'ai conté ici même[1] l'histoire dramatique d'un fonctionnaire du ministère anglais qui tenait la France au courant des délibérations du Parlement et des plans des généraux. C'est par un avis venu de cette source qu'en 1707, on put sauver la Provence des Impériaux et Toulon de l'attaque de la flotte anglaise. Aux côtés des négociateurs anglais, il se trouvait toujours un espion ou une espionne. Il est question dans la correspondance de Prior d'une aventurière qui a fait quelque bruit en son temps, Mme de Tencin. Or, nous savons que Bolingbroke la fréquenta à Paris; on associait plaisamment son nom à celui qu'une élégie de Prior avait popularisé, de la « nut brown maid ». D'après Horace Walpole, c'est par elle que Torcy était tenu au courant de la correspondance de Prior et de Bolingbroke[2]. Nous avions des intelligences jusque dans l'entourage des ministres anglais; ainsi, c'est d'Angleterre que vint la note chiffrée

1. *Revue des Sciences politiques*, XXXIIIe année, p. 129-133 (1918).
2. Lettre à Townshend, oct. 1753, *Record Office*, *France*, vol. 369. Cf. Masson, *Mme de Tencin*, p. 23-30.

qui apprenait en ces termes à Torcy la disgrâce de Marlborough et les intentions des tories extrêmes à l'égard du général : « Nous avons résolu de faire rendre compte au duc de Marlborough de ses malversations, de le dépouiller de tous ses emplois et de lui faire couper la tête avant la fin de cette séance (session du Parlement) ou tout au plus tard de l'année. »

Vers la même époque, M. de Caillères, un des plus habiles commis de Torcy, un de ces serviteurs obscurs de la France dont le dévouement et l'intelligence sauvèrent le pays, écrivait à l'intention des diplomates jeunes et vieux les lignes suivantes : « Un sage et habile négociateur doit non seulement être bon chrétien; mais paroître toujours tel dans des discours et dans sa manière de vivre, et ne point souffrir dans sa maison des gens libertins et de mœurs dereglez, n'y qu'on tienne des discours licencieux et de mauvais exemples à sa table et en sa présence [1] ».

Le 21 juillet 1711, Prior, accompagné du négociateur officieux que nous avions depuis quelque temps, l'abbé Gaultier, arriva à Fontainebleau, fut présenté à Torcy et lui remit son pouvoir. La discussion des préliminaires commença aussitôt [2]. Le 3 août, Prior était reçu par le roi. Il nous a laissé en français un compte rendu émouvant de l'entrevue. Il était 6 heures du soir, le roi debout appuyé à une table, commença ainsi, dès que Prior présenté par Torcy, eut fait ses trois révérences : « Monsieur, lui dit-il, je suis bien aise de vous voir, vous parlez francais, je sais ». Sur quoi, Prior tourna de son mieux un compliment sur la santé royale et Louis XIV continua : « Vous savez la volonté où je suis de convenir et de traiter avec l'Angleterre; j'y envoie un ministre avec vous qui s'expliquera en mon nom sur l'affaire ». Avec sa présence d'esprit, Prior répondit : « Sire, il trouvera l'Angleterre prête à faire tout pour la paix qui puisse consister avec l'honneur de la nation et la sûreté de leur (*sic*) commerce ». Alors, le roi prononça une parole bien curieuse, que Prior a rapportée en ces termes : « La pâix se fera entre deux nations descendues du même sang, et qui ne sont ennemies que par nécessité. » Rien de plus dramatique que cette lointaine évocation de la Conquête normande à un tel moment, par le vieillard qui représente alors la

1. *De la manière de négocier avec les souverains*, 1716, p. 269.
2. On trouvera les détails dans Legrelle, nous les omettons ici.

France. A vues humaines, notre pays est perdu et le roi le sait. Il repasse six siècles d'histoire, revoit les grands périls et les grandes délivrances.

Dans les instructions qui furent données à notre négociateur à Londres, le sieur Nicolas Mesnager, marchand à Rouen, les bureaux de M. de Torcy parlaient de Prior comme « secrétaire des ambassades du comte de Portland et du comte de Jersey, homme d'esprit, bien intentionné et persécuté par les wichts (whigs) »; Prior devait avoir un exemple des menées de ses ennemis en débarquant à Douvres où il rapportait la réponse de la France. Un fonctionnaire trop zélé des douanes l'arrêta comme espion. Il fallut un ordre exprès du ministère pour le faire remettre en liberté, mais les whigs avaient obtenu ce qu'ils cherchaient : le secret des négociations ne pouvait plus être gardé. Tout Londres commença de ce jour à en parler.

Cependant les préliminaires de la paix se discutaient maintenant en Angleterre. La première conférence eut lieu chez Prior lui-même. Après de nombreuses conférences, les préliminaires furent enfin signés les 6 et 8 octobre 1711. Du côté anglais, les deux secrétaires d'État Dartmouth et Saint-John, du côté de la France, Mesnager, signèrent seuls l'un des documents diplomatiques les plus importants dans la vie des deux pays. La signature de Prior ne figure ni sur le traité secret avec l'Angleterre, ni sur le traité concernant les alliés, ni sur l'article secret regardant la Savoie; mais l'opinion publique rendit justice à Prior en appelant une paix que toute l'Angleterre, à part quelques whigs, regardaient comme un bienfait et une délivrance, « la paix de Mat » (Mat's peace).

Il y avait encore des difficultés de détail à résoudre. Saint-John, devenu lord Bolingbroke, s'embarqua donc pour Paris avec son fidèle Prior. Ils arrivèrent tous deux le 17 août 1712. Dans l'intervalle, il était survenu deux événements qui facilitaient leur mission : la reine Anne avait renvoyé Marlborough et Villars avait triomphé des Impériaux à Denain. De toutes parts, on se préparait à la paix générale. C'était la période de détente où les vainqueurs n'étant plus sur leur garde, s'endormeat dans une fausse sécurité.

Bolingbroke était fort expéditif; le 22, à Fontainebleau, il signait un armistice. De retour à Londres, il pouvait écrire à Prior, à propos d'un arrêt dans les négociations : « Cache la nudité de ton pays et

fais appel aux ressources de ton fertile cerveau pour réparer les bévues de tes compatriotes. » Lui du moins ne se faisait pas d'illusions sur leur compte. Aussi dut-il faire encore plusieurs fois le voyage de Paris à Londres pour aplanir certaines difficultés.

Torcy et Bolingbroke prenaient dans ces négociations une désinvolture de ton qui conserve grand air. « Quoique Mathieu, écrivait Torcy, soit l'homme du monde le plus insupportable, je crois, milord, qu'il a assez de probité pour travailler de bonne foi, et tout de son mieux à finir notre ouvrage. » Torcy ne cachait pas son aversion pour l'Anglais, que nous soupçonnons d'avoir été insolent quand il se sentait battu. « Vous nous avez renvoyé, mande une autre fois Torcy, sous l'extérieur de Mathieu, le véritable fils de M. Buys (le grand pensionnaire qui avait joué le rôle de plénipotentiaire impitoyable aux conférences de Gertruydenberg); il ne lui manque que de remplir le verre de son père. Il est d'ailleurs aussi Hollandais et je le crois beaucoup plus opiniâtre. » Torcy ne manquera pas d'insister sur son physique et ce sera sa vengeance. « Je crois, dit-il à la fin d'une lettre, que vous trouverez son Excellence Mathieu instruit à finir toutes choses et que malgré sa physionomie qui n'est pas des plus heureuses, il ne sera pas pendu pour le coup. »

Cependant Mathieu qui ne savait pas que Torcy le plaisantait sur sa mine, se laissait griser par l'accueil qu'il recevait. Depuis que la paix à des conditions inespérées était une certitude, la joie revenait chez tous; on se sentait revivre; les fêtes succédaient aux fêtes. Les deux ministres tories, Harley et Bolingbroke, étaient devenus soudain plus populaires à Paris qu'à Londres. « M. de Torcy, raconte Prior à Harley, boit constamment à votre santé et Mme de Torcy qui a beaucoup de bonne humeur et d'esprit, boit à Robin (Robert Harley) et à Harry (Henry Saint-John) mais je crois, dit-elle, que Robin est trop sérieux pour nous ». N'oublions pas la bonne humeur et l'esprit de Mme de Torcy, elles sont dans la tradition; elles ont contribué pour leur part, à côté de l'art des généraux et de l'habileté des négociateurs, à sauver la France dans le péril où elle se trouvait.

Il fallait répondre à tant de politesses; le goût de Prior pour un faste un peu vulgaire s'accusait à cette époque où il pouvait croire à la stabilité du ministère anglais; il dépensait sans compter. Il dira plus tard : « J'ai vécu ici comme un ambassadeur, la Cour m'a

témoigné presque le respect et les honneurs qu'elle accorde à un ambassadeur; ma table a été aussi ouverte et aussi luxueuse que celle d'un ambassadeur. » Le mot revient constamment sous sa plume. « Un grand monarque m'avait nommé son ministre auprès de la Cour la plus fastueuse d'Europe. » Il est près de s'indigner qu'on lui fasse reproche de la note formidable qu'il présente : « Je croyais ces dépenses nécessaires à la dignité de la nation. »

Le malheureux ignorait que les ministres le considéraient toujours comme un simple commis. Pour ces grands seigneurs que ses jeux d'esprit amusaient et qui condescendaient à le protéger en se servant de son talent, il sentait toujours la roture. Les grandes affaires passent par-dessus sa tête. Tandis qu'il court en carrosse doré dans Paris ou se laisse fêter à Fontainebleau, Robin et Harry projettent avec la France la fameuse alliance qui aboutira au temps du cardinal Dubois et ne craignent pas de faire des ouvertures au Prétendant. La reine Anne est à toute extrémité, des scrupules de conscience fort opportuns s'emparent d'elle, elle veut un rapprochement avec son frère; encore quelques semaines et le Prétendant sera proclamé héritier présomptif dès qu'on aura pu le convaincre de la nécessité d'imiter la conduite de son oncle Charles II lors de sa Restauration. Ce qu'un Parlement a fait, un autre peut le défaire. L'Acte d'établissement en vertu duquel George V règne aujourd'hui, courut de grands dangers. Le rappel du Prétendant n'était possible que s'il n'insistait pas sur le droit divin d'occuper le trône et s'il n'affichait pas ses convictions catholiques. Or, le Prétendant était de ces princes respectables et infortunés qui sont prêts à sacrifier leur pays, leur peuple, leur couronne même, à des questions de principes. Dans leur embarras, les ministres tories eurent recours à l'abbé Gaultier dont ils avaient apprécié l'esprit fin et délié. Celui-ci s'employa avec un tel zèle à chapitrer le prince, que Torcy s'écria en riant que son agent avait mérité l'archevêché de Canterbury. « C'est à vous, écrivit Gaultier au prince, à vous consulter et à demander au Seigneur qu'il vous fasse connaître le parti que vous devez prendre et ce que vous devez faire pour Sa plus grande gloire, et pour sauver une Nation qui sans vous ne saurait jamais être heureuse ni tranquille[1]. »

1. Voir les pièces inédites sur ce projet de restauration dans *English Historical Review*, juillet 1915, p. 501-518.

Le Prétendant n'avait rien de son ancêtre français Henri IV. Il repoussa les conseils de Bolingbroke et de Gaultier et ruina ses chances de restauration.

La fortune vint à l'électeur de Hanovre en dormant. Anne mourut subitement et les whigs, voyant que le Prétendant n'était pas là avec une armée pour revendiquer son bien, proclamèrent roi celui que désignait la loi. Tandis qu'on allait chercher en Germanie un prince impopulaire, les ministres tories prenaient la fuite ou étaient envoyés à la Tour. Bolingbroke, on le sait, se réfugia en France.

Cependant Prior était oublié au milieu de ce grand bouleversement. Quand l'ordre de rappel lui parvint enfin, ses créanciers s'opposèrent à son départ. Il devait 4,158 livres sterling. Les comptables du Trésor, d'autant plus impitoyables que Prior partageait la disgrâce des tories, firent observer qu'en sa qualité de plénipotentiaire, il lui était dû 293 livres 6 shillings et 8 pences par mois; ils offrirent de payer un léger arriéré; pour le surplus, c'était à l'intéressé à y pourvoir de son mieux. Jamais Prior, habitué cependant à quémander, n'écrivit autant de lettres désespérées. S'il en est tombé quelques copies sous les yeux de Torcy, les embarras de son « Excellence Mathieu » l'auront dédommagé de ce que l'Anglais lui avait fait souffrir. Au bout de quatre mois de marchandages, le gouvernement anglais sentant qu'il était impossible de laisser poursuivre en justice un représentant accrédité de la Grande-Bretagne, consentit à acquitter la dette à titre de « frais de représentation ».

Le 5 mars 1715, Prior était reçu en audience par Louis XIV; c'était la dernière fois qu'il devait voir le monarque. Le lendemain, Torcy venait lui apporter un « diamant » de la part du roi. Le 9 juin suivant, il était arrêté à Londres sous l'inculpation de haute trahison. Au bout de plusieurs mois, quand les whigs furent persuadés que le commis ne voulait ou ne pouvait rien leur apprendre sur les machinations des tories en disgrâce, ils le mirent en liberté (août 1717). Il sortit de prison sans autre ressource qu'un poème semi-philosophique écrit en style badin sur l'âme humaine (*Alma or the progress of the mind*). « Vous méritiez, lui écrivit Gaultier, un meilleur traitement après les grands services que vous avez rendus à votre patrie. »

Harley ne fut pas ingrat. Il avait fait sa paix avec le nouveau gouvernement et recouvré son crédit; il recueillit généreusement

Prior, le protégea, l'aida dans la grande publication de ses œuvres par souscription, et finit par payer une dette de 4,000 livres qui grevait une propriété. En 1720, Prior mourut chez Harley, au château de Wimpole. Il fut enterré, selon sa volonté, dans l'abbaye de Westminster et l'on plaça sur le monument le buste dû au ciseau de Coysevox qu'il avait rapporté de son ambassade et que Louis XIV avait payé. Il avait depuis longtemps perdu de vue les siens, et son testament ne les mentionne pas. Une certaine Mme Elisabeth Cox hérita du peu qu'il laissait.

Au moment de quitter définitivement Paris, Prior écrivait assez tristement : « Après ma première visite à Paris est venue le traité de la Barrière dont le peuple était peu satisfait; à ma seconde visite succède un traité qui, je le crois, le satisfera aussi peu. » Le parti whig se prétendit déçu et irrité de la paix d'Utrecht, mais Prior et les ministres de la reine Anne auraient pu se défendre en disant qu'ils restaient fidèles à la politique traditionnelle de leur pays. L'Angleterre ayant obtenu de grands avantages matériels, était satisfaite. Elle n'avait plus qu'à s'allier avec son ennemi vaincu et à l'aider à se relever, en vertu de son attachement à maintenir entre les puissances continentales un certain équilibre.

Les publications des érudits ont ramené l'attention sur l'homme de lettres qui était presque tombé dans l'oubli. On s'aperçoit qu'en se donnant des allures de poète badin, il forçait un peu son talent. Ambitieux et positif, avide de plaisirs et d'argent, il savait à l'occasion poursuivre un dessein avec ténacité. Il avait des qualités de fidélité puisque ses amis ne l'ont pas abandonné dans sa détresse. Le fonds de sérieux, il le montre dans ses lettres et les œuvres en prose qui sont restées inédites jusqu'à ces dernières années. Taine disait : « Nous ne le trouvons ni assez gai ni assez fin. » La remarque est très juste. Nous accordons à l'auteur de l'*Histoire de la Littérature anglaise* que l'œuvre de Prior renferme des « longueurs » et témoigne de « brutalité » et de « manque de goût ». Mais il a de la « perspicacité et de la passion ». Il fut de son temps et ne chercha point à dominer son temps.

S'il avait été un esprit supérieur, son témoignage sur la société française et sur la Cour de France serait moins précieux. Arrivé à Paris avec toute son étroitesse insulaire, il finit par se laisser gagner

au charme de son séjour. Le patriotisme agressif s'adoucit; les préjugés se dissipent. Il a été si bien séduit par la société française que, longtemps après sa mort, il corrige chez des lecteurs français les préventions qu'ont laissées les mémoires du temps. C'est à ce titre qu'il vaut la peine de signaler encore une fois les publications de MM. Waller et Wickham Legg.

CH. BASTIDE,
professeur à l'École
des Sciences politiques.

CHANGE DÉPRÉCIÉ ET DUMPING

I

Tout le monde sait que la dépréciation de sa devise constitue pour un pays une prime à l'exportation et il n'est pas un commerçant ou industriel français qui n'ait pu vérifier ce fait.

On sait aussi que depuis longtemps les législateurs des pays à devise saine ou relativement appréciée se sont émus de ces effets du change et ont cherché à se défendre. Les Australiens paraissent s'en être préoccupés les premiers; un grand nombre de pays les ont suivis et ont introduit dans leur législation douanière des clauses anti-dumping. L'année 1921 a vu notamment le Fordney Tariff emergency Act américain, le Safeguarding of Industries Act anglais, la taxe compensatoire des changes du tarif espagnol[1].

Quelques-unes de ces clauses n'ont pas été officiellement dénommées anti-dumping, mais l'objet de la disposition était toujours le même. Il s'agissait dans tous les cas de protéger l'industrie nationale contre la concurrence des pays auxquels l'état de leur change permettait d'exporter à des prix que cette industrie nationale n'aurait pu adopter sans y perdre.

Ces dispositions ont provoqué, à l'époque, de la part des pays à change déprécié, de vives protestations. On se rendait compte, toutefois, dans la plupart d'entre eux, qu'il convenait de ne se faire à cet

1. Le tarif britannique constituait une mesure contre les marchandises importées des pays à change déprécié à des prix inférieurs aux prix auxquels des marchandises semblables auraient pu être manufacturées en Grande-Bretagne avec profit.

Pour que le droit pût être appliqué, il fallait que la dépréciation du change du pays exportateur fût au moins de 33 1/3 p. 100. Si les prix intérieurs dans le pays exportateur avaient monté en proportion du change, le droit ne s'appliquait pas.

D'après le tarif américain, il y a dumping :

a) quand une marchandise est vendue aux États-Unis à un prix inférieur à sa *juste valeur* ;

b) quand le prix de vente de l'exportateur est inférieur à la valeur du marché à l'étranger.

égard aucune illusion, et que les clauses anti-dumping ne seraient supprimées que si les législateurs qui les avaient adoptées avaient de sérieuses raisons de réaliser qu'ils n'avaient pas atteint leur but.

Trois ans après l'établissement de ces clauses la question de leur efficacité reste controversée. En Angleterre elles ont fait l'objet des plus vives discussions. Réclamées par les uns, elles ont été violemment combattues par les autres. Très peu appliquées par les conservateurs, elles ont fini par être supprimées par les travaillistes. Peut-être vont-elles être rétablies, sans qu'on ait pu noter à leur actif d'effets bienfaisants sur l'activité économique de la Grande-Bretagne ou pour la diminution du chômage. Par contre elles ont été maintenues en Australie et aux États-Unis. La question reste donc entière et il n'est pas trop tard, semble-t-il, pour se demander si les clauses anti-dumping adoptées après la guerre comme moyens de défense contre les résultats de la dépréciation des changes, trouvaient dans les faits qui les ont provoquées une véritable justification. En d'autres termes, il s'agit de rechercher si le fait pour un pays de profiter de la prime à l'exportation que constitue incontestablement la dépréciation de son change peut, ou non, être assimilé à du *dumping*. Cette recherche constitue l'objet de la présente étude.

II

Le terme « *dumping* » a été beaucoup employé avant, pendant et depuis la guerre. Il a fait l'objet d'un assez grand nombre de travaux et provoqué plusieurs résolutions. Pourtant, si connue que paraisse cette manœuvre, on verra plus loin qu'il y a un gros intérêt à ce qu'elle soit nettement définie.

On sait que le dumping a depuis longtemps fait l'objet des préoccupations législatives. La loi canadienne du 12 avril 1907 contient une clause anti-dumping, de même que la loi française du 29 mars 1910 modifiant le tarif des douanes. Il pourrait, en conséquence, sembler superflu de définir à nouveau une manœuvre prévue par des dispositions aussi anciennes. Mais il convient de remarquer à ce sujet que la question de la définition avait, à l'époque, beaucoup moins d'importance, le dumping que l'on cherchait à combattre étant un

procédé très connu, pratiqué par les trusts américains et les cartels allemands, sur la nature duquel tout le monde était d'accord. La question du change ne se posait pas et la rigueur dans la définition du terme dumping ne paraissait pas dès lors s'imposer. Il en a été de même au cours des hostilités, notamment durant les débats de le Conférence économique des Gouvernements alliés de 1916, qui avait envisagé les dangers du dumping allemand d'après-guerre en se basant sur les procédés des cartels. La crise des changes qui a suivi la guerre a révélé, entre autres phénomènes, les effets sur les exportations de la dépréciation d'une monnaie.

La loi canadienne de 1907 envisageait sous le nom de dumping la vente au Canada de produits tarifés à un prix inférieur au *prix marchand* raisonnable du même produit dans le pays exportateur.

C'est là une définition assez vague et qui, nous le verrons, peut donner lieu à des interprétations exagérées.

Par contre, dans son rapport général de 1908 sur le tarif douanier qui devait être voté le 29 mars 1910, M. Jean Morel définissait le dumping : la vente à un prix inférieur *au cours réel de fabrication*.

De même, M. Marc Mény, dans une thèse consacrée au dumping en 1909, le définissait : la vente à perte au-dessous *du prix de revient*.

On a vu depuis d'autres définitions dont les unes sont moins rigoureuses, les autres certainement inexactes. C'est ainsi, nous l'avons dit, que les Américains ont étendu la notion de dumping à la vente au-dessous du prix normal (fair price) dans le pays importateur. Nous aurons à revenir sur les conséquences d'une telle définition et sur l'interprétation certainement fausse qu'elle donne du dumping.

Nous croyons pouvoir nous en tenir à la définition du Gouvernement français en 1908. C'est la seule, en effet, qui soit rigoureuse; elle décrit le procédé que pratiquaient avant la guerre les trusts américains et les cartels allemands, celui que pratiquent encore, notamment, sur les marchés intérieurs de tous les pays du monde, les grands magasins lorsqu'ils procèdent à des soldes.

Le dumping, au point de vue du commerce international, est un procédé en vertu duquel on profite d'un bénéfice réalisé sur le marché national (soit grâce à un régime protecteur, soit grâce à des primes à la production) pour exporter à perte une partie de la production.

Cette définition a besoin d'être complétée. On sait que la base de toute industrie est la nécessité de produire à bon marché. Or, dans les conditions modernes des matières premières et de la main-d'œuvre, et ce point est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister, il faut, pour produire à bon marché, produire en grande série, c'est-à-dire produire en quantité considérable. Que se passe-t-il alors? Le producteur ne peut jamais être certain de la quantité exacte de marchandises qu'absorbera le marché; en conséquence, produisant en grande quantité, il peut compter écouler une grande partie de son stock sur le marché intérieur, mais non pas son stock tout entier. Pour le surplus, c'est l'étranger qui devra l'absorber. Dès lors, le prix auquel l'étranger absorbe ce surplus cesse d'avoir l'importance qu'il garde pour le marché intérieur. Plutôt que de garder pour compte une partie de son stock, le producteur préférera l'écouler à l'étranger, même à des prix inférieurs et sur lesquels il perdra. S'il a réalisé sur la vente dans son propre pays un bénéfice suffisant, il gagnera encore dans l'ensemble du moment qu'il aura écoulé tout son stock, étant données, encore une fois, les conditions actuelles de production.

Toutefois, ce fait ne peut, bien entendu, avoir lieu que si ledit producteur est protégé pour la vente sur son marché intérieur, par un tarif de douane.

On peut comparer ce qui se passe en l'espèce avec le fait pour un grand magasin de vendre en solde, en fin de saison et à des prix sur lesquels il ne peut pas gagner, le surplus du stock qu'il aura constitué et dont il aura réalisé, au cours de la saison, la plus grande partie à des prix très supérieurs.

C'est cette réalisation sur le marché à l'extérieur qu'on appelle le dumping.

Celui-ci étant ainsi défini, il y a lieu d'examiner ce qui se produit actuellement du fait de la dépréciation du change. Prenons à cet effet, un exemple concret, soit le cas de l'exportateur français d'un châssis automobile vendu en France au prix de 25.000 francs. Avant la guerre, ce châssis vendu en Angleterre aurait été facturé au pair, c'est-à-dire à la somme 1.000 livres sterling. Actuellement, en supposant que la livre vaille 75 francs, il suffit au vendeur de facturer son châssis au prix de 333 livres sterling environ. Or, il se

trouve que par suite du prix de revient des matériaux d'une part, de celui de la main-d'œuvre de l'autre, le fabricant anglais est dans l'impossibilité absolue de produire chez lui un châssis du même ordre en le facturant à moins de 7 à 800 livres sterling.

Qu'il y ait là pour l'industrie anglaise une concurrence extrêmement redoutable et que la crise de chômage dont, depuis plusieurs années, l'Angleterre subit les conséquences, soit en partie imputable à ce fait, cela est indubitable. Or, certains industriels anglais, comme ceux de tous les pays dont le change est apprécié, se sont cru fondés à qualifier de dumping la vente de l'exportateur français dans les conditions précédemment indiquées. En effet, disaient-ils, tout se passe au point de vue du résultat comme si le producteur vendait dans les conditions qui constituent la manœuvre dite « dumping », c'est-à-dire, somme toute, à perte. Si vraiment le producteur français subit une perte, ajoutaient-ils, c'est-à-dire vend au-dessous de son prix de revient, le dumping est flagrant; mais s'il ne perd pas, c'est pire encore, car il est impossible de supposer qu'il puisse arriver à fabriquer son châssis automobile au prix où il le vend sans que l'ouvrier français soit sa victime, son salaire insuffisant permettant seul au patron de facturer son produit à bas prix. Or, il est inadmissible que l'ouvrier anglais soit réduit au chômage parce que son camarade français, travaillant dans des conditions injustes, produit le châssis automobile à meilleure condition pour son patron que lui [1].

Pour se rendre compte du bien ou mal fondé de ces doléances il convient de rechercher avec le plus de rigueur possible les éléments constitutifs du phénomène dont les pays intéressés se plaignent.

Il y a lieu de remarquer, tout d'abord, que l'un des éléments constitutifs du dumping ne se trouve certainement pas dans ce phénomène. En tous cas, l'exportateur français qui vend son châssis ne le vend pas à perte. Il facture son châssis au même prix en France qu'en Angleterre souvent même plus cher en Angleterre qu'en France et c'est seulement le cours du change qui fait que ce châssis paraît meilleur marché en Angleterre qu'en France. Sur ce

1. Sir Donald Maclean, Chambre des Communes. Séance du 13 juillet 1921.

prix de 25,000 francs, il a bien calculé un bénéfice de 3,000 francs et par conséquent ce prix est supérieur au prix de revient. Or, nous avons vu qu'il était logique et normal de considérer le dumping comme la vente au-dessous du prix de revient. Mais dans ces conditions, d'où provient exactement l'avantage du producteur français?

Chacun sait que l'effet le plus désastreux de la dépréciation du change est la hausse des prix qui la suit mathématiquement. Or, qui dit hausse du coût de la vie, dit aussi hausse correspondante des salaires. Il semblerait donc que le prix de la main-d'œuvre augmentant, le prix de l'objet fabriqué dût augmenter en proportion et le change, par conséquent, n'occasionner aucun avantage au fabricant français.

On sait que ce n'est là que l'apparence et que la dépréciation du change constitue une prime à l'exportation. C'est une vérité qui est connue de tous et nous nous excusons d'insister sur des données qui apparaîtront à beaucoup comme élémentaires, mais il nous semble que c'est une de ces vérités qui sont admises partout mais dont les éléments gagnent toutefois à être analysés.

La baisse du change, surtout au cours des périodes de fluctuations brusques, n'entraîne pas instantanément une hausse correspondante des prix. Par suite de la multiplicité des échanges dans un pays, des contrats déjà existants, et surtout des stocks non encore réalisés, il s'écoule une période plus ou moins longue avant l'ajustement de ces prix. C'est ainsi que lorsque la contre-valeur de 100 marks est brutalement tombée de 5 centimes à 1 centime, il s'est écoulé une période où la valeur d'achat du mark, à l'intérieur de l'Allemagne, a été plus grande que la valeur nominale de ce même mark à l'extérieur.

Supposons que la chute du mark à 5 centimes pour 100 marks, ait été suivie d'une période de stabilité où les prix, dans les différents pays, se soient équilibrés et supposons, en outre, un objet susceptible d'être trouvé en France pour le prix de 5 francs soit, par conséquent, en Allemagne 10,000 marks. Aussitôt après la chute rapide du mark de 5 à 1 centime, le même objet a continué à être vendu 10,000 marks en Allemagne et exporté pour ce prix; seulement ces 10,000 marks ne valaient plus en France que 1 franc au

lieu de 5 francs. Or, on conçoit qu'il soit matériellement impossible au producteur français de fabriquer pour 1 franc un objet qu'il vendait auparavant 5 francs. Il est venu évidemment un moment où les conséquences bien connues de la baisse de la devise s'étant fait sentir, le producteur allemand n'a plus été en mesure de fournir pour 10,000 marks le même objet, mais ce moment ne s'est produit qu'après un certain temps et c'est cette période plus ou moins longue d'inertie des prix, par rapport aux fluctuations du change, qui permet à l'exportateur du pays à change déprécié d'écouler sur le marché extérieur une grande partie de sa production. C'est en ce sens, qu'un change déprécié constitue principalement une prime à l'exportation. Pendant cette période, en effet, le patron allemand n'aura pas eu à augmenter les salaires de ses ouvriers; ses matériaux qui se trouvent en stocks suffisants dans l'intérieur du pays ne lui sont pas revenus plus cher et il a pu maintenir son prix. Par conséquent, son prix de vente ne sera pas encore augmenté. Le consommateur étranger aura donc eu tout intérêt à acheter en Allemagne l'objet dont nous avons parlé plus haut.

Il va sans dire que le même phénomène se produit pour l'acheteur anglais vis-à-vis de la France ou de la Belgique. Pour reprendre l'exemple du châssis, le producteur français profitera d'une chute brusque du franc en Angleterre, en ce sens qu'à supposer que la livre soit montée de 2 francs entre la date à laquelle son châssis lui a été commandé et où il a convenu du prix avec son acheteur, et celle de la livraison de ce châssis, ce même châssis vendu en France 25,000 francs, facturé par conséquent 333 livres sterling quand la livre valait 75 francs, lui rapportera au moment du paiement de ces 333 livres sterling, 25,700 francs environ au lieu de 25,000. Il y a lieu d'ajouter qu'à l'heure actuelle ces faits ne se reproduisent plus que rarement, car le vendeur du châssis automobile de 333 livres sterling qui doit recevoir cette somme trois ou quatre mois après la commande et qui risque de voir la livre baisser comme elle peut monter, assure en général son change, c'est-à-dire vend 333 livres à échéance de la date de livraison.

La prime constituée par la dépréciation du change n'en demeure pas moins incontestable, mais cela implique-t-il le bien-fondé de la thèse émise dans les pays à change apprécié? Nous avons vu que

le dumping était constitué essentiellement par le fait de vendre à perte et aussi, que c'est là un reproche qui ne peut pas être adressé au fabricant d'un pays à change déprécié qui vend à l'étranger.

Reste l'autre reproche : Est-il exact que l'ouvrier d'un pays à change déprécié soit la victime de son patron, qu'il travaille dans des « conditions injustes »?

Il faut tout d'abord remarquer que la question pourrait également se poser ainsi : N'y a-t-il pas des pays, ou bien n'y a-t-il pas des périodes où l'ouvrier travaille dans des conditions trop favorables? En effet, surtout depuis quelques années, les oscillations du change ont été si violentes et si nombreuses dans tous les pays, que les deux aspects du problème se sont présentés. Quand le change est en voie de dépréciation, par suite du phénomène que nous avons analysé plus haut, le prix de gros s'élève assez rapidement; le prix de détail suit avec retard. Quant au salaire, c'est un fait indéniable qu'il s'élève le dernier. Par conséquent l'ouvrier est infra-payé. On pourrait donc dire qu'il travaille pendant une période donnée dans des conditions insuffisantes; mais, par contre, quand le change est en voie d'appréciation, le prix de gros baisse le premier; le prix de la vie baisse avec retard et les salaires enfin s'abaissent les derniers. Dans ces conditions, l'ouvrier est relativement surpayé puisque, avec la même quantité d'argent, il peut se procurer plus de produits.

Si, par conséquent, dans la première période c'est l'ouvrier qui pâtit, dans la seconde c'est le patron qui est la victime.

Or, il se trouve que la plupart des pays ont vu se produire successivement le phénomène de hausse violente des changes, suivie de baisse non moins accentuée. Dès lors il semble, et ici la pratique vient confirmer le raisonnement théorique, que ce reproche qui a été formulé avec tant d'âpreté il y a deux ou trois ans, des conditions injustes dans lesquelles travaille l'ouvrier à change déprécié, n'a somme toute pas grande raison d'être. Ce qui est certain c'est que les salaires finissent pas être proportionnels au prix de la vie. Tant que ce que nous pouvons appeler les conditions fondamentales du prix de la vie n'augmentent pas, l'ouvrier n'a aucune raison de demander une augmentation de salaire. Ces conditions fondamentales de l'existence et de la production, sont par exemple, le prix du pain de l'ouvrier ou celui du transport des marchandises.

S'il était possible de démontrer que certains pays ont tout sacrifié à l'intérêt d'exporter et, par cela même, se sont imposé des sacrifices pour permettre à leurs ouvriers de bénéficier, nous ne dirons pas d'une manière illégitime, mais d'une manière factice, de conditions relativement réduites en ce qui concerne ces éléments fondamentaux du travail, il nous semble que la question qui nous occupe pourrait être résolue. Et cette question est sérieuse car si nous protestons, si les Belges protestent, quand les Espagnols ou les Anglais édictent des droits anti-dumping dont notre industrie est susceptible de souffrir, nous avons protesté encore beaucoup plus contre les facilités d'exportation qu'a données à l'Allemagne la dépréciation de sa devise. Sommes-nous fondés à faire une différence et, pour nous résumer, pouvons-nous nous disculper de faire du dumping quand nous profitons de notre change après avoir accusé les Allemands d'en faire lorsqu'ils profitaient du leur?

C'est cette question des éléments fondamentaux du prix de la vie qui nous permettra, croyons-nous, de l'affirmer. En effet, on sait qu'en France rien n'a été fait depuis l'armistice pour fixer artificiellement le prix des denrées et notamment celui du pain. On sait en outre que les efforts les plus sérieux ont été accomplis pour rétablir la situation compromise des chemins de fer et que les tarifs ont été augmentés dans des proportions considérables. Il est superflu, d'autre part, de rappeler que la France a combattu et avec la dernière énergie, la dépréciation de son change, avec les difficultés de trésorerie qu'elle entraîne, et que seul le défaut de paiement pour les réparations constitue l'obstacle au relèvement du franc. Au contraire, sans vouloir insister sur la politique si connue actuellement par laquelle le Gouvernement allemand a contribué à la ruine financière, et en supposant même que cette ruine n'ait pas été jusqu'à un certain point voulue, il y a lieu de remarquer que l'Allemagne, c'est-à-dire les particuliers encouragés par le Gouvernement, ne s'est jamais contentée de profiter de l'inertie des prix que nous avons analysée plus haut et qui forcément devait un jour disparaître. On s'y est rendu compte depuis longtemps déjà que le seul moyen de maintenir l'activité dans le pays tout en ne s'exposant pas, ou le moins possible, à effectuer des paiements aux vainqueurs, consistait à faire profiter sur une échelle immense

toute l'industrie allemande de la prime à l'exportation constituée par la baisse du change.

Afin de subir le plus tard possible les conséquences intérieures de la hausse des changes, le Gouvernement allemand a accepté de subir lui-même des pertes afin que les éléments fondamentaux du prix de la vie dont nous avons parlé plus haut, fussent artificiellement maintenus à un prix relativement bas. C'est ainsi que par le système des primes le prix du pain a été artificiellement maintenu. Dès la fin de 1921, le Chancelier de l'Échiquier anglais signalait ce procédé qui est, en fait, un procédé de guerre et qui n'a jamais cessé d'être employé en Allemagne. (On sait que le Gouvernement français a payé aux meuniers, au cours des hostilités, le pain à un prix supérieur au prix de vente au public, mais que la paix a mis fin à ce procédé.)

L'État subissait de ce fait une perte dont le contre-coup retombait par conséquent sur le contribuable, mais l'ouvrier ne payant pas son pain trop cher ne réclamait pas d'augmentation de salaire dans les proportions qu'aurait dû entraîner la baisse du mark et les prix pouvaient, par conséquent, être maintenus provisoirement pour l'exportation.

On sait de même que les tarifs de chemins de fer en Allemagne n'avaient pas été augmentés en proportion de la hausse générale des prix pratiqués. L'État qui en avait le monopole préférait, là encore, subir de ce chef une perte importante.

Ce sont là des exemples caractéristiques qui nous permettent de conclure. D'une part, nous voyons en France une devise dépréciée, conséquence des dommages subis, que la carence du débiteur a contraint le pays à réparer à ses frais. Que le commerce d'exportation en profite, c'est incontestable. Mais nous pouvons affirmer qu'aucun des éléments du dumping, tel qu'on l'envisageait avant la guerre et tel qu'on le combattait, ne se retrouve dans les procédés commerciaux français. Le producteur français ne vend pas à perte et l'ouvrier français n'est pas soumis à des conditions injustes. D'autre part, nous avons vu en Allemagne un Gouvernement qui n'a jamais employé, pour combattre la dépréciation de sa devise, des moyens normaux et qui, en maintenant artificiellement le prix de tout ce sans quoi l'ouvrier allemand n'aurait

pas pu produire relativement à bon marché, ne s'est pas contenté de profiter d'un état de choses existant, mais a cherché par tous les moyens et a réussi au prix de la ruine de toute une classe de la population et dans le seul but d'échapper aux paiements qu'il devait, à maintenir cet état de choses et à en exagérer les profits.

III

Il semble donc que nous puissions déclarer que le simple fait pour un pays dont la devise est dépréciée, d'exporter grâce à cette dépréciation, ne peut pas et ne doit pas être considéré, comme du dumping. C'est seulement lorsque quelque chose d'artificiel est ajouté au résultat économique de dépréciation qu'on peut parler de dumping et prendre éventuellement des mesures pour le combattre. Mais en tout état de cause, il nous paraît inadmissible qu'on puisse qualifier de dumping, pour quelque pays que ce soit, autre chose que le fait de vendre au-dessous du *prix de revient*.

La conception des Américains pour qui le dumping est, comme nous l'avons vu, la vente au-dessous du prix normal aux États-Unis, est, en théorie tout au moins, et c'est, somme toute, du point de vue de la théorie que nous nous sommes constamment placés dans cette étude, difficilement soutenable. En effet, ce criterium suffirait s'il était appliqué à fond à détruire, même dans l'intérieur d'un pays, toute possibilité de commerce, car pourquoi alors ne pas établir les mêmes distinctions de province à province, de ville à ville ou de quartier à quartier?

En ce qui concerne la pratique, il faut l'avouer, la question ne présente plus le caractère d'acuité qu'on a pu redouter il y a plus de trois ans, lorsque les premiers droits anti-dumping ont été établis. En effet, nous pouvons maintenant apprécier jusqu'au bout les effets de la dépréciation des changes. D'une part, les pays que la dépréciation continue de leur monnaie rendait redoutables au point de vue du commerce extérieur, comme l'Allemagne et l'Autriche, l'ont vue stabilisée, la première après avoir poussé jusqu'à ses extrêmes conséquences la dépréciation. Les prix ont fini par atteindre et dépasser la parité mondiale. Or, pendant toute la durée de cette

sorte d'expérience, on a pu se rendre compte que les tarifs et les droits spéciaux ne représentaient pas une sauvegarde dont l'efficacité put compenser leurs inconvénients. On paraît l'avoir complètement réalisé en Angleterre.

D'autre part, en ce qui concerne les rapports des pays dont la devise a subi des sursauts violents, comme la France, avec des pays à monnaie saine, comme l'Angleterre, la pratique a montré également que les inconvénients des droits étaient plus grands que leurs avantages et on peut dire, d'ailleurs, que ces droits n'ont, en ce qui concerne la France, jamais été sérieusement appliqués. Actuellement on paraît percevoir très clairement en Angleterre que la question des droits contre le dumping n'est que le très petit aspect d'une question infiniment plus vaste et plus complexe qui divisera encore pendant de longues années les économistes : celle de la protection et du libre échange.

Les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les commerçants et industriels des différents pays, réalisent de plus en plus que ce n'est pas une réglementation douanière qui mettra leurs transaction à l'abri des fluctuations du change. Ils ont pris heureusement l'habitude d'assurer le bénéfice de l'opération qu'ils concluent, en vendant ou en achetant, suivant le cas et pour l'échéance de leur transaction, le montant des devises qui leur est nécessaire. Les prix sont par conséquent calculés, en ce qui concerne la France, en francs.

La réalité est que les exportateurs se contentent parfaitement, et il y a tout lieu d'espérer qu'ils continueront à se contenter, de profits dans leur propre monnaie. C'est d'ailleurs un élément important de notre crédit et il est à souhaiter que loin de diminuer, cette tendance à évaluer en francs les bénéfices ne fera que s'accentuer.

Ceci prouve d'ailleurs que le Gouvernement français a, en ce qui le concerne, eu raison, il y a trois ans, de ne pas énoncer, au sujet du dumping des changes une doctrine générale, qu'il était fondé à protester contre des mesures prises à l'époque par certains pays, dont nous espérons avoir montré qu'elles n'étaient pas justifiées en théorie et qu'en tous cas, la pratique et l'expérience ont révélées inutiles.

PAUL SCHNAPPER.

LA SITUATION INDUSTRIELLE DE LA RUSSIE
AVANT LA RÉVOLUTION
ET SOUS LE RÉGIME COMMUNISTE

I. — Situation industrielle avant la révolution.

Les vingt années qui précédèrent la guerre ont été marquées par l'essor prodigieux de l'activité industrielle de la Russie. Voici quelques données relatives à ce progrès :

La production de la fonte est un des indices les plus sûrs du développement industriel. Le tableau ci-dessous en montre la marche :

	En millions de pouds [1]
1892	64
1900	177
1912	256
1913	282

Aussi rapide était le progrès pour la production de la houille :

	En milliers de pouds.
1894	534,900
1904	1,119,700
1910	1,521,984
1913	2,196,210

La production du pétrole atteignait 561 millions de pouds en 1913, contre 275 millions en 1891.

La production du cuivre, qui est aussi un indice sûr de la situation industrielle, a été de 2,048,000 pouds en 1913, contre 630,000 pouds en 1906.

Quant au développement de l'industrie textile, il suffit d'indiquer que le nombre de broches dans l'industrie du coton a passé de 3,457,116 en 1890 à 9,112,000 en 1913.

La guerre n'a pas entravé le progrès industriel de l'Empire des Tzars. La production qui avait légèrement fléchi au début des hostilités, par suite de la mobilisation, s'est ensuite non seulement relevée

1. 1 poud = 16 kilogrammes.

aux chiffres d'avant-guerre, mais les a même considérablement dépassés dans certains cas. La production de la fonte était de 224 millions de pouds en 1915 et de 231 millions en 1916. La production de la houille qui était en 1913 de 1,744 millions de pouds, atteignait 2,060 millions de pouds en 1916. Celle du naphte passait de 561 millions de pouds en 1913 à 602 millions en 1916. La guerre a, en outre, fait naître en Russie de nouvelles branches de production dans le domaine des industries chimiques, électriques, etc.

Dans son ensemble, vers 1890, la production annuelle de l'industrie russe se chiffrait par 1,500 millions de roubles-or environ. Vers la même époque, 1,420,000 ouvriers travaillaient dans les mines et fabriques.

En vingt ans, l'industrie russe, offrant un champ avantageux aux placements de capitaux russes et étrangers, augmente sa production de 400 p. 0/0. A la veille de la révolution sa production annuelle totalisée représente une valeur approximative de 6 milliards de roubles. Sur ce revenu global, plus de 500 millions de roubles étaient versés par l'industrie à l'État sous forme d'impôts. L'industrie occupait environ 3 millions d'ouvriers dont les salaires totalisés se chiffraient par 700 à 800 millions de roubles. Abstraction faite de sommes considérables versées au capital amortissement et au capital de réserve, au fonds d'assurance contre l'incendie et au fonds d'assurances sociales, l'industrie extractive assurait à elle seule à l'économie nationale russe un bénéfice net annuel de 600 à 800 millions de roubles.

Le revenu net de l'industrie russe suffisait alors non seulement à rétribuer les capitaux russes et étrangers investis, mais encore à la constitution de capitaux nouveaux à l'intérieur du pays.

Telle était la situation industrielle de la Russie à la veille du coup d'État bolchevique.

II. — Situation industrielle sous le régime communiste [1].

I. *Généralités.* — Avant d'exposer la situation industrielle de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, il apparaît néces-

1. Toutes les données relatives à l'état actuel de l'industrie sont empruntées à des sources officielles soviétiques. Les journaux dont nous nous sommes servi sont : l'*Économie bolchevique* [illegible], organe du Conseil du Travail et de la Défense;

saire de donner quelques indications sommaires sur le système politique et économique des Soviets et sur l'importance que présente pour eux l'activité industrielle.

Le pouvoir, détenu actuellement en Russie par une infime minorité, au point de vue de ses assises, peut être ainsi déterminé : dictature du parti communiste, ou plus exactement de quelques chefs bolcheviques, qui repose d'une part sur l'armée rouge et une police admirablement organisée, et d'autre part sur l'industrie, les transports et le commerce extérieur nationalisés.

Inutile d'insister sur l'importance pour les Soviets des deux premières institutions. Quant au régime de la nationalisation, l'échec de la « Nouvelle politique économique », la fameuse « Nep » interprétée comme « évolution du bolchevisme vers le capitalisme », ainsi que de nombreuses et récentes déclarations des leaders communistes, montrent que ce système ne constitue pas seulement pour les Soviets le moyen de mettre en pratique la théorie marxiste; leur existence même dépend de la conservation entre leurs mains de l'industrie, des transports et du commerce extérieur. Les Bolcheviks les qualifient de « hauteurs stratégiques de la dictature du prolétariat », dont la perte, même au dire des plus modérés d'entre eux, provoquerait irrémédiablement la chute du pouvoir exécutif actuel.

L'industrie nationalisée (grande et moyenne) constitue donc une des bases du système soviétique mais si les Soviets, dépossédés des instruments de production, étaient voués à la mort, il n'en est pas moins vrai que l'incapacité de les exploiter leur réserve un sort semblable. C'est pourquoi les Bolchéviks qui paraissent comprendre cette formule ont depuis ces temps derniers porté tous leurs efforts vers le relèvement de la production industrielle. Cette compréhension de la situation et l'inquiétude très vive manifestée par les dirigeants soviétiques quant à la situation industrielle, est due à l'attitude du paysan qui seul, en fin de compte, est appelé à solder les déficits des budgets soviétiques, provenant pour une large part du fonctionnement déficitaire de l'industrie nationalisée.

Torgovo-Promichlennaya Gazeta, organe du Conseil Economique Supérieur; *Izvestia*, organe du Comité Exécutif des Soviets. Presque tous se rapportent au dernier trimestre de 1924. Dans les cas où cela nous paraît nécessaire nous donnons le numéro et la date.

Or, le paysan, dont l'hostilité à l'égard des Soviets n'a cessé de croître au cours de ces dernières années, paraît mener actuellement une lutte acharnée et tenace contre ceux qui, ayant dilapidé les énormes réserves accumulées sous le régime capitaliste, vivent et prétendent continuer à vivre aux dépens des classes rurales.

A ce sujet les deux discours prononcés l'un par Kamenef, l'autre par Zinovief, paraissent très significatifs. Malgré le désir bien naturel de dissimuler la vérité ou du moins de l'atténuer, ces deux dirigeants actuels de l'U. R. S. S. ont prononcé des paroles telles qu'on arrive à découvrir le caractère fictif du progrès réalisé par les Soviets du côté de l'industrie dont la situation paraît leur causer une angoisse manifeste.

Parlant (le 30 septembre dernier) au Soviet de Moscou, le premier de ces hauts dignitaires bolcheviques a rappelé aux ouvriers de Moscou que les paysans, bien qu'ils aient mis, grâce aux Soviets, la main sur toutes les propriétés foncières, finiraient par se révolter contre le pouvoir actuel s'ils continuaient à être privés de produits de fabrication industrielle en quantité suffisante et à des prix abordables. « Nous ne pouvons pas nous brouiller avec le paysan », disait Kamenef, et il poursuivait en ces termes : « Aucun ennemi intérieur ou extérieur ne nous sera aussi redoutable que le paysan lorsqu'il aura conçu des doutes sur notre capacité de gestion. S'il voit que nous avons chassé les anciens patrons et installé à leur place nos soviets et nos syndicats pour être, finalement, incapables de lui livrer ce dont il a besoin, il tiendra le langage que redoutait Lénine : « Les ouvriers sont peut-être de braves gens et le pouvoir des Soviets n'est peut-être pas un mauvais pouvoir..., mais vous êtes incapables d'assurer la gestion. » Nous aurons tout à craindre le jour où les paysans feront de pareilles réflexions et manifesteront de telles dispositions. »

Le 11 novembre, au 6e Congrès des Associations professionnelles, Zinovief disait à peu près la même chose. Parlant des relations de la classe ouvrière avec les paysans, il s'est exprimé ainsi : « La classe ouvrière a réalisé la dictature du prolétariat dans un pays rural; elle doit pratiquer une dictature sage, qui soit admise par la masse paysanne.... Actuellement, la situation est nouvelle. Nous remarquons une certaine jalousie, voire une certaine hostilité du paysan

envers l'ouvrier. Le paysan dit : « Nous donnons à l'ouvrier du blé au prix d'avant-guerre; quand l'ouvrier nous donnera-t-il les produits industriels au prix d'avant-guerre? »... Zinovief conclut : « Il est indispensable de montrer au paysan que nous allons réellement vers lui. La solution de ce problème est la clef de toute la situation. »

II. *Industrie nationalisée.* — Dans ce même discours, parlant des relations de l'U. R. S. S. avec les pays capitalistes, le dictateur bolchevique déclarait : « Notre situation internationale dépend beaucoup plus de la productivité de notre main-d'œuvre que du talent des diplomates rouges. »

Il est évident que la carence de l'État soviétique dans le domaine industriel produit un effet extrêmement défavorable à l'étranger. Cet état de choses paraît être surtout actuellement très fâcheux pour les Soviets, ces derniers voulant contracter un emprunt extérieur. Aussi s'évertuent-ils à persuader l'Europe que la situation industrielle s'améliore. Les affirmations des Soviets relatives à cette soi-disant amélioration se fondent en général sur l'augmentation de la production brute de certaines branches de l'industrie. Or, avant de citer quelques chiffres, il convient d'examiner quelle importance on peut attribuer à ces augmentations, d'ailleurs partielles. Il est exact qu'en Europe occidentale l'augmentation de la production signifie une amélioration du bien-être de la population parce qu'elle correspond à une augmentation des bénéfices. Il n'en est pas de même pour la Russie soviétique où l'industrie ne subsiste que grâce aux subventions directes (crédits budgétaires) et indirectes (crédits ouverts par les banques d'État et la Banque Industrielle des Soviets); où en outre les prix des produits industriels sont fixés par l'État, ce qui permet de travailler à perte. C'est ici un point capital. En Russie soviétique, étant donnée l'irresponsabilité entière de l'industrie d'État, cette industrie peut augmenter le volume de sa production même quand elle est nettement en déficit [1].

On se souvient que dans son rapport au XIIe Congrès du parti

1. Les entreprises et les trusts de l'État ne répondent de leurs dettes que jusqu'à concurrence des biens dont ils ont la libre disposition. Cette libre disposition ne s'étend ni sur les biens immeubles ni sur l'outillage, ni sur l'installation, ni sur les matières premières, ni sur le combustible, mais seulement sur les produits de fabrication (Art. 19, 21, 22 du Code civil actuellement en vigueur).

communiste, Trotzky a reconnu que l'industrie nationalisée est déficitaire et qu'elle ne vit qu'en consommant ses capitaux et son outillage.... Malgré cet état de choses on entend parler des succès obtenus par les Soviets dans le domaine industriel. Or, même en se plaçant au point de vue du volume de la production, nous constatons que pour les branches qui passent pour être les plus prospères, le niveau de production ne dépasse pas celui qui existait il y a trente à quarante ans, c'est-à-dire avant l'industrialisation de la Russie, et ceci avec des entreprises outillées pour une production de cinq fois supérieure à celle d'aujourd'hui.

Examinons donc la production des principales branches de l'industrie (lesquelles se trouvent toutes nationalisées), en commençant par les plus prospères.

Le « succès » dont les Soviets parlent le plus est celui relatif à l'augmentation de la production du naphte. Cette production a atteint, au cours de l'année économique écoulée [1], 360 millions de pouds, soit une augmentation de 11 p. 0/0 par rapport à l'exercice 1922-23. Dans cette branche industrielle le pouvoir des Soviets, qui considèrent le pétrole non seulement comme une arme économique, mais aussi comme une arme politique, a réalisé de grands efforts; il a réussi à atteindre le niveau de la production de 1895. Les Soviets utilisent presque exclusivement les travaux exécutés sous le régime précédent. On exploite les puits foncés avant 1918; quant aux nouveaux travaux de forage, ils sont encore à l'état embryonnaire.

La production de la fonte atteignait en 1923-24, 39 millions de pouds, en augmentation par rapport à l'exercice précédent, mais ne constitue que 15,5 p. 0/0 de la production d'avant-guerre et représente celle de l'année 1889.

Dans le plan de la production que les Soviets ont élaboré pour la période de trois années 1925-27, ils croient pouvoir, en faisant les plus grands efforts, arriver à produire en 1927 25 p. 0/0 des quantités de fonte, de fer et d'acier que la Russie produisait en 1913.

Dans l'industrie houillère l'extraction était en 1923-24 de 901 millions de pouds; elle atteint donc le niveau de la production de

1. 30 septembre 1923-1er octobre 1924.

1903. On exploite les gisements les plus riches et les plus faciles à exploiter. Quant aux houillères de fond (plus de 150 mètres) elles sont noyées. La production est très variable et continuellement menacée d'une crise, tantôt d'insuffisance de production, provoquant l'arrêt des usines et des chemins de fer, tantôt de sous-consommation. C'est une crise de ce dernier genre, qui s'est récemment produite dans le Donetz. Un passage du discours de Rykof, président de l'U. R. S. S. au VIe Congrès des Associations professionnelles, caractérise la situation : « Dans le bassin du Donetz, le paiement des salaires est en retard et la dette envers les ouvriers est considérable. Pourquoi? — L'une des causes est que le « Donougol », sans tenir compte de ses moyens financiers, a développé sa production au delà du programme; l'excédent de charbon reste sur place comme capital mort; une partie des fonds de roulement a été ainsi inutilement absorbée. »

L'industrie textile est considérée par les Soviets comme une des plus prospères. Or voici les paroles du Président du Conseil Économique supérieur Djerjinsky, au dernier congrès de Moscou des ouvriers du textile : « Si on nous demandait actuellement : « Comment pourvoyons-nous aux besoins textiles de la population? » nous serions obligés de répondre : « Mal, au point de vue de la qualité de nos produits; de façon tout à fait insuffisante et à des prix extrêmement élevés. » L'industrie cotonnière, dont la situation est meilleure que celle de la laine et du lin, a produit pendant l'exercice écoulé 5,3 millions de pouds de fil, ce qui représente 23,3 p. 0/0 de la production de 1916 et nous rejette au niveau de la production de 1876-77.

Tels sont les succès réalisés par les Soviets dans les principales branches de l'industrie nationalisés par eux, succès qui aboutissent à la régression de l'activité industrielle russe vers le dernier siècle.

Il nous paraît nécessaire de souligner le fait que dans ces déductions nous acceptons comme véridiques les chiffres relatifs à la production fournis par les Soviets. Or ces chiffres se trouvent en contradiction avec les données de la même presse officielle et afférentes au rendement du travail dans les usines étatisées. Suivant les journaux soviétiques, parus lors du 7e anniversaire du pouvoir bolchevique, et dans lesquels il fallait parler des progrès réalisés dans les divers domaines de l'activité économique, la production globale de

l'industrie nationalisée, au cours de l'exercice 1923-24, pourrait être évaluée à 1,485 millions de roubles d'avant-guerre et constituerait 33 p. 0/0 de la valeur de la production industrielle en 1912, estimée pour le même territoire, par les sources soviétiques, à 4,451 millions de roubles. Or ce chiffre, d'ailleurs très modeste, de la production industrielle dans l'U. R. S. S. reproduit par la presse étrangère doit être reconnu comme exagéré. — Pour s'en rendre compte, il suffit de prendre connaissance des comptes rendus soviétiques publiés dans l'*Econ. Jizn.*, du 1er octobre 1924, sur le nombre et sur le rendement des ouvriers [1].

Le nombre des ouvriers travaillant dans l'industrie est indiqué comme étant de 1,210,000. Le rendement, conformément à la déclaration de Kamenef se chiffre par environ 32 p. 0/0 de celui d'avant-guerre. Dzerjinsky l'évalue à 39 p. 0/0 en moyenne. Si même nous acceptons ce dernier chiffre, il faudra conclure que les 1,210,000 ouvriers soviétiques produisent autant que produisaient 473,000 ouvriers d'avant-guerre. Mais 453,000 ouvriers en 1912 fabriquaient seulement pour 920 millions de roubles de produits industriels. La production de l'industrie soviétique ne peut donc dépasser cette somme. Elle représente par conséquent à peine 20 p. 0/0 du rendement industriel d'avant-guerre. Cependant même une pareille production n'est soutenue dans une partie des entreprises existantes qu'au

1. Les Soviets ont opéré au cours de ces derniers mois de nombreuses enquêtes sur la productivité et la durée du travail effectué dans les entreprises nationalisées. Voici quelques exemples tirés des enquêtes officielles et relatifs à la durée du travail :

Usine « Enclume et Marteau » (Anc. Goujeau, Métallurgique) : — Travail effectif 3 heures et demie (8 heures légales). Données du chronométrage dans l'atelier des boulons : un ouvrier fabriquant actuellement 4,969 boulons pendant 8 heures pourtant en fabriquer 5,500 en 3 heures 35 (*Torg. Prom. Gaz.*, n° 300).

Dans un des principaux ateliers de construction mécanique, voici quelle a été la répartition de la journée d'après les données du chronométrage (*Torg. Prom. Gaz.*, n° 184) :

Travail productif	5,19
Inactivité complète	1,15
Pause, etc.	1,26
Mise en marche	0,24
Total	8,00

« Textile de Sobalevo ». Travail effectif du contremaître : 29,7 p. 0/0 de la durée légale, reste de la journée absent. Ouvrier : 34 p. 0/0 (*Econ. Jizn.*, 274).

La durée du travail effectif varie certainement suivant les établissements. Selon les estimations des chefs communistes, l'ouvrier réduit sa journée de 50 p. 0/0 en moyenne.

prix de la destruction des autres, dont l'aménagement et l'outillage se voient dilapidés pour entretenir et réparer les usines qui travaillent encore. A elle seule, la Grande Russie compte 950 de ces entreprises closes et mises en dilapidation ; le reste de la Russie en contient trois fois autant (ceci d'après le calcul et les chiffres des Soviets).

Un seul chiffre, cité d'une source officielle, nous donne l'idée du montant élevé des capitaux qui sont ainsi pillés et dilapidés.

La dilapidation du capital, dans la seule industrie métallurgique et ses dérivés, est estimée par le pouvoir soviétique à 500 millions de roubles. Quels chiffres immenses seraient atteints, si un calcul pareil était appliqué à toutes les branches de l'industrie russe.... Mais le coût de la production soviétique est tellement élevé que les pertes accusées par l'exploitation des entreprises existant encore, ne sauraient être comblées par les stocks et l'outillage des fabriques et usines appelées à disparaître, par la dilapidation des capitaux à elle seule.

Les déficits formidables de l'industrie nationalisée retombent sur le budget soviétique. Au cours de l'exercice 1923-24, l'industrie a englouti 69.000.000 de roubles tchervonetz [1] sous forme de subventions directes et 233 millions de roubles tchervonetz de crédits gouvernementaux. Sa dette envers les banques soviétiques, endettement qui ne tarit jamais, dépasse actuellement 400 millions de roubles tchervonetz. A ceci s'ajoute le fait que l'écoulement de produits de l'industrie soviétique reste comme par le passé fort insuffisant. L'*Econ. Jizn* du 1er octobre 1924, ainsi que d'autres journaux soviétiques nous annoncent que l'industrie nationalisée, n'a vendu, au cours de l'exercice écoulé, de produits que pour un montant légèrement supérieur à 60 p. 0/0 du coût de la production.

En ce qui concerne la situation des ouvriers industriels, sous le régime de la dictature du prolétariat, elle est caractérisée par les quelques chiffres suivants :

1,210,000 ouvriers travaillent dans l'industrie, tandis que les bourses de travail soviétiques ont enregistré 1,500,000 chômeurs, dont à peine un quart bénéficie d'une aide insignifiante de la part du pou-

1. Un rouble tchervonetz est un papier-monnaie dont le cours nominal est 1 rouble-or et dont la valeur réelle est actuellement légèrement inférieure à 0,50 rouble d'avant-guerre.

voir soviétique. Le reste meurt de faim. Quant à ceux qui travaillent, bien que les salaires absorbent aujourd'hui 31 p. 0/0 du prix de revient de l'industrie nationalisée, contre seulement 17,5 p. 0/0 en 1913, leur situation est très pénible. Tout d'abord l'ouvrier soviétique touche son salaire avec un retard de deux à trois mois. Le taux de ce salaire, selon les données optimistes des Soviets, même chez les ouvriers privilégiés (par exemple ceux du bassin du Dometz) atteint mensuellement 21,75 roubles tchervonetz et représente donc 59 p. 0/0 du salaire de 1914 qui était de 36,80 roubles par mois.

Mais si nous comparons les prix des principaux produits de consommation en 1914 avec ceux d'aujourd'hui, nous serons obligés de constater que le salaire réel d'un ouvrier soviétique ne représente que 25 p. 0/0 de celui de 1914.

	Prix en 1913.	Prix actuels en 1924.
Pain de seigle (1 livre)	2,5 kopec	de 6 à 8 kopec
Pain blanc simple	—	— 15 à 15 —
Sucre	15 à 16 —	— 35 à 60 —
Sel	1,5 —	— 4 à 6 —
Un hectolitre d'Astrakhan	5 —	— 20 à 45 —
Indienne 1 archine = 0,7 mètres	11 —	— 30 —

D'après un calcul officiel le prix de détail des objets de première nécessité et d'alimentation en 1924 dépassent ceux de 1914 de 215 p. 0/0 (art. de Stoklizky dans le n° 222 des *Izvestia*).

Quelles sont les causes qui ont amené l'industrie russe (grande et moyenne), nationalisée par les Soviets, à un pareil état de décadence?

On peut en dégager trois, liées entre elles et dont la première domine les autres.

Avant tout, c'est le fait de l'application du marxisme — de la nationalisation à elle seule; l'abolition de la propriété, la suppression de l'intérêt personnel qu'un propriétaire voue au succès de son entreprise et qui représente un stimulant unique au monde, c'est une source qui a fait découvrir les nouveaux continents, qui a créé le moyen de gouverner la nature, qui pousse l'homme à aiguiser toutes ses facultés et à tendre jusqu'aux dernières limites toutes ses forces....

Ce puissant moteur manque à l'industrie soviétique. Après avoir aboli l'initiative du propriétaire, les communistes l'ont remplacé par un appareil bureaucratique, extrêmement coûteux et rendan

peu. Ils ont baptisé cet appareil, cette chancellerie des bureaucrates soviétiques, des noms de « trusts » et de « syndicats ». Cette dénomination qui date de la « Nouvelle politique économique » a été certainement choisie pour impressionner l'étranger, car les « trusts » et les « syndicats » des Soviets n'ont rien de commun avec ce qu'on entend sous ce vocable en Europe et en Amérique.

La seconde cause de la mauvaise exploitation soviétique, réside dans l'abolition de l'intérêt que peuvent avoir les employés et le personnel dirigeant de l'entreprise.

Le traitement de ces personnes est limité par le tarif des syndicats ouvriers. Les « tantièmes » existent en théorie; mais leur réalisation dans les cadres soviétiques ne peut se produire que par hasard, et ne se présente pas comme résultant d'un travail précis. Dans ce travail, l'administration a les mains liées par la bureaucratie communiste. Elle n'ose même pas fixer les salaires, car ce sont les syndicats professionnels qui en précisent le taux.

Cependant même au cas où un heureux hasard aurait permis à l'un des dirigeants de l'entreprise, de toucher une somme convenable, soit à titre de tantième (bien que pareil cas ne se soit pas encore produit), soit à un titre quelconque, son activité se trouve paralysée dans ses stimulants principaux :

1° Il n'a aucun espoir d'avancement et ne pourra jamais acquérir une situation indépendante;

2° Il ne pourra jamais assurer l'aisance à sa famille.

Le premier point s'explique par le fait que son avancement à un poste indépendant ne serait la conséquence ni de ses mérites personnels, ni de son stage industriel, mais uniquement de son « origine prolétarienne » et de son adhésion au parti communiste.

Le second point est évident, car si même il arrivait à réaliser une fortune, chose d'ailleurs invraisemblable, il ne pourrait, conformément aux lois soviétiques, la léguer à sa famille.

La troisième cause de décadence de l'industrie soviétique, réside dans l'absence complète de discipline chez les ouvriers. Dans cet ordre d'idées, il est curieux de citer un passage emprunté à la *Torg. Prom. Gaz*, n° 241, faisant allusion au code communiste qui interdit les réunions syndicales ou autres, prises sur le temps du travail.

« Dans nos usines, les lavabos notamment servent de lieux de

réunions quotidiennes. C'est là qu'on discute tous les jours toutes les graves affaires de la république, en même temps que les questions intéressant la vie de l'établissement. Là on apprend les dernières nouvelles, on délibère et on adopte des résolutions qui ont une grande importance. Officiellement, ces réunions prises sur le temps de travail sont interdites; mais de fait, sinon de « jure » elles sont reconnues. Pour remplir utilement la journée de travail, pour relever la production, il faudrait fermer ces « clubs » dans les lavabos d'usines. »

Il est peu probable que cette réforme, réclamée d'ailleurs depuis des années par des « modérés » puisse aboutir.

L'inexistence de la discipline à l'atelier constitue une des raisons principales de la médiocre productivité du travail fourni par les ouvriers, productivité, qui comme nous l'avons vu, ne représente actuellement que 32 à 39 p. 100 de celle d'avant-guerre. Grâce aux interventions des syndicats professionnels, l'Administration ne possède aucun moyen de pousser l'ouvrier vers un travail régulier et intensif, et n'ose lui faire aucune observation sérieuse, sous peine d'être accusée de contre-révolution avec tous les risques découlant pour un administrateur d'une telle accusation.

Enfin le régime soviétique a détruit un facteur des plus importants qui réglait le travail de l'industrie : la concurrence du marché. En raison du monopole dont jouit l'industrie soviétique, ce facteur disparaît complètement.

III. *Industrie privée.* — L'industrie nationalisée travaille mal. Où en est-on avec la petite industrie privée? De multiples expériences prouvent qu'une entreprise privée ne peut pas travailler avec succès sous le régime soviétique. Les communistes eux-mêmes l'avouent (*Econ. Jizn*, n° 245). Le pouvoir soviétique considère l'industriel privé comme son ennemi direct; les communistes posent à son travail de telles conditions qu'ils excluent l'existence même d'une entreprise privée. L'état soviétique conserve au marché le monopole du combustible et des matières premières dans la plupart des branches industrielles. Donc l'industriel privé se voit obligé de s'adresser aux organes soviétiques pour acquérir aux combustibles et des matières brutes.

Il ne peut les recevoir que lorsque les demandes des organes et entreprises soviétiques et des coopératives communistes ont reçu satisfaction, et aucun crédit n'est ouvert par les banques soviétiques à un industriel privé. Pour obtenir un local pour son bureau, il s'adresse aux municipalités. Ces dernières ne le lui concèdent que dans le cas où tous les organes soviétiques et les coopératives sont déjà satisfaits, mais à des prix cinq à dix fois plus élevés.

Si même un industriel privé arrive à échapper à de telles vexations, un mal pire l'attend : ce sont les impôts et les taxes des différentes institutions soviétiques locales spécialement élevés pour des industriels et des commerçants privés. Enfin les difficultés sociales les menacent.

Les communistes eux-mêmes avouent que la question ouvrière pour un industriel privé se présente comme particulièrement difficile.

Il faut ajouter que les syndicats professionnels imposent à l'industrie privée des salaires de 30 à 50 p. 0/0 supérieurs à ceux que paie l'État. Tout industriel privé, grâce à l'influence néfaste de ces syndicats, ne peut établir chez lui aucune discipline ouvrière.

Les ouvriers, stimulés par les communistes, envisagent le patron comme « une vermine de la Nep » en lui faisant sentir à chaque pas qu'aujourd'hui ce sont eux « les maîtres ». Il devient donc compréhensible que toutes les entreprises privées et affermées, créées à l'aube de la « Nouvelle politique économique » dépérissent et qu'aucune nouvelle ne surgisse ni ne se voie affermée.

Les étrangers ont perdu le goût des concessions; ils n'y ont plus d'intérêt. Pendant l'exercice 1923-24, on avait pris en tout 11 concessions insignifiantes dont seulement 4 industrielles (2 pour des mines d'or en Sibérie orientale, 1 pour des mines de plomb dans les mêmes contrées, 1 pour une fabrique de couleurs à Moscou). Le contrat de la concession la plus importante, celle d'Otto Wolf, a été résilié par la firme, Wolf ne voulant plus travailler avec les Soviets.

L'effondrement de la politique soviétique des concessions s'explique encore par l'absence générale des garanties juridiques et de droits en Russie soviétique.

Le code des lois soviétiques ne poursuit nullement le but de garantir les « droits de l'Homme et du Citoyen ». Son but est tout

autre : il veut défendre le pouvoir soviétique et le parti communiste contre des attentats éventuels de la part des citoyens.

Citons un exemple frappant : la loi soviétique autorise chaque institution et entreprise soviétique à rompre (sans emporter de responsabilités) tout contrat conclu avec une personne ou une maison privée, sous prétexte que ce contrat « ne concorde pas avec les intérêts de l'État » (Par. 30 du Code soviétique).

Au contraire une personne ou une maison privée, en cas de non-exécution d'un contrat ou d'un accord conclu avec une institution ou une entreprise soviétique, encourt une lourde responsabilité pénale. Notamment le paragraphe 130 du Code pénal soviétique prévoit dans ces cas des sanctions qui vont jusqu'à la confiscation des biens et à la peine capitale.

En outre le pouvoir soviétique n'hésite pas à se dérober, sous différents prétextes, aux prescriptions des lois existantes. Comme cas intéressants, on peut citer à ce sujet les faits de la remunicipalisation des immeubles à Kieff et dans d'autres villes; ensuite la renationalisation des usines qui avaient été restituées aux anciens propriétaires; la nationalisation des terres, des entreprises industrielles et des immeubles en Extrême-Orient après que les Soviets eussent décrété qu'ils n'effectueraient plus de nouvelle nationalisation en Russie.

Telles sont les raisons qui rendent infructueuses toute action industrielle privée en Russie.

Conclusion.

L'effondrement de l'activité industrielle en Russie et l'impuissance dont est actuellement frappée une industrie jadis en voie de développement rapide, sont les conséquences directes et organiques du régime soviétique.

La renaissance de cette activité et le relèvement de l'industrie russe exigent donc la liquidation de ce régime et le retour du pays aux normes économiques, politiques et juridiques des états civilisés; notamment le rétablissement du régime de la propriété privée fondé sur les principes du droit, de la justice et de la liberté.

A. de Goulevitch

VARIÉTÉS

UNE BIOGRAPHIE D'ÉDOUARD VII[1]

Les huit cents pages que voici ne sont que la première section du vaste ouvrage entrepris par Sir Sidney Lee. Et bien entendu, le deuxième volume ne peut manquer de constituer la partie la plus importante de l'ouvrage, puisqu'il sera traité du règne même d'Édouard VII; il n'en est pas moins vrai que déjà ce premier volume, fondé sur d'innombrables documents empruntés par l'auteur aux archives de Windsor, aux archives de l'ambassade de Russie, à une foule d'archives privées, offre pour l'historien un puissant intérêt.

Les premiers chapitres nous racontent la lamentable histoire de l'éducation du jeune prince de Galles. Sir Sidney Lee est, Dieu merci, plus explicite qu'il ne lui était loisible de l'être lorsqu'il écrivait, il y a vingt et un ans, la biographie de la reine Victoria. Alors, si peu d'années après la fin du grand règne, le culte de la vieille reine sévissait encore dans toute son intense splendeur. Aujourd'hui, après un quart de siècle écoulé, Sir Sidney Lee est libre de nous dire, sur un ton de sobre ironie, quel traitement le prince Albert, aussi pédantesque, aussi dépourvu du sens de la vie qu'il était laborieux et honnête, fit subir à l'aîné de ses fils. On voulait que le jeune Albert-Edouard fût le modèle des rois modernes, une sorte de Marc-Aurèle chrétien. On le soumit donc à la discipline constante d'un gouverneur despotique; on lui interdit toute camaraderie avec de jeunes garçons de son âge (le prince consort et la reine Victoria avaient trop peu de confiance dans les mœurs de la haute aristocratie); on ne lui permit que les sports solitaires,

1. Sir Sidney Lee, *King Edward VII. A Biography*, Vol. I. *From Birth to Accession 9th November 1841 to 22nd January 1901*, 1 vol. in-8 de xii-831 p., 1925. London, Macmillan and Co.

dans l'intervalle des longues heures d'étude. Quand, bien à contre-cœur, on décida de l'envoyer aux Universités, on fit de lui, encore, un isolé : quelques jeunes gens triés sur le volet furent les figurants chargés de donner un vague aspect de cours public aux leçons de ses maîtres. Or, le malheureux sur lequel on se livrait à cette expérience était, nous ne disons pas le moins intelligent, mais le moins intellectuel et le moins studieux des enfants. Il avait hérité du tempérament violent des Brunswick; il n'aimait que le mouvement et le plaisir, avait horreur des livres. Il parvint à l'adolescence avec le sentiment humiliant qu'il était pour ses parents un objet de mépris. On se réjouit de constater que la bonté foncière de sa nature l'empêcha de devenir un révolté ; mais on a l'impression, quand on cherche à se le figurer âgé de dix-neuf ou vingt ans, d'un jeune homme hébété par une éducation contre nature.

Voici pourtant le prince Albert dans la tombe. Le prince de Galles est majeur, marié. Sa débordante vitalité trouve enfin moyen de se dépenser. Sir Sidney Lee fait allusion, avec les réticences nécessaires mais sans excès de dissimulation, à ce que fut la vie privée du « prince Hal », comme on prit l'habitude de le surnommer. Deux fois des procès scandaleux l'obligèrent à venir déposer devant les tribunaux dans des conditions particulièrement déplaisantes pour la majesté du nom royal; et la deuxième fois, il avait près de cinquante ans. Mais où le livre de Sir Sidney Lee devient hautement instructif, c'est où il nous révèle le goût très vif que marqua le prince de Galles, à peine devenu un homme, pour les choses publiques, son désir, pour parler son langage, de « se rendre utile », ses perpétuelles ingérences — parfois, il faut bien le dire, légères et inconsidérées — dans les affaires du gouvernement.

Sir Sidney Lee repousse l'idée suivant laquelle il aurait voulu, dans sa jeunesse, reprendre la tradition que d'autres princes de Galles avaient nouée dans le passé, et devenir une sorte de chef de l'opposition parlementaire. Nous ne sommes pas sûr que, sur ce point, Sir Sidney Lee ne force pas les choses et que ce rêve n'ait pas tout au moins traversé, à certains instants, l'esprit du prince de Galles; nous avons peine à croire que ce fut un effet du hasard si sa coterie, le *Marlborough House Set*, fut tout entière composée de libéraux. Nous reconnaissons d'ailleurs que, si tel fut à un cer-

tain moment le dessein du prince de Galles, bien vite il y renonça. Et pourquoi? Est-ce parce que sa mère l'intimida, et sut lui imposer ses volontés? Il est vrai qu'elle ne l'aimait ni ne l'estimait, et qu'elle le lui faisait sentir. Cela n'amenait cependant pas le prince de Galles à changer son train de vie, qui la scandalisait : pourquoi cela l'aurait-il amené à changer l'orientation de sa politique? La vérité, c'est que les temps étaient passés où l'opposition avait les allures d'une faction aristocratique dont il était naturel que le prince de Galles prît la direction. Les intérêts et les droits de la Couronne, comme de la Chambre des Lords, étaient trop directement visés par la politique des libéraux avancés, pour que le prince de Galles ne se sentît pas, au fond de son cœur, lié avec sa mère par des liens étroits de solidarité, dans les moments mêmes où leurs relations privées étaient le moins cordiales. Son « libéralisme » ne fut bientôt plus qu'une assurance contre les périls que les progrès de la politique démocratique pouvaient faire courir à son trône. La vieille reine faisait parfois preuve d'un toryisme trop passionné; le prince de Galles sut à l'occasion — et par exemple en 1881, lorsqu'il fallut que la reine rendît le pouvoir à Gladstone — lui donner de sages conseils. Il fut meilleur souverain constitutionnel que sa mère. Il pratiqua l'art de se désintéresser des problèmes de la politique intérieure. Il mit la Couronne au-dessus des querelles des partis.

Restait la politique extérieure : elle échappe plus facilement que la politique intérieure au contrôle du Parlement, elle reste le terrain réservé aux chefs d'État. Bien avant de monter sur le trône, le prince de Galles s'y jeta avec passion. Adorant les voyages, connu dans toutes les Cours, comme aussi, dans toutes les villes d'eaux du Continent, il était placé à merveille pour jouer le rôle d'une sorte d'ambassadeur hors ligne, de « super-ambassadeur ». Comment il joua ce rôle — parfois avec la connivence des ministres, mais parfois sans cette connivence et toujours sans celle de la Reine, qui fit avec obstination tout ce qu'elle put, sa vie durant, pour le tenir à l'écart des affaires — c'est ce que nous raconte Sir Sidney Lee, avec beaucoup de détails nouveaux. Et le problème dont, avant tout autre, le lecteur français cherchera la solution dans ce livre, on en devine la nature. Au cours des dix ou douze années qui ont précédé la Grande Guerre, l'Angleterre pratique une politique nouvelle, la

politique de l'« entente cordiale » avec la France; et cette politique, on a pris généralement l'habitude, sur le Continent plus encore qu'en Angleterre, de l'appeler la politique du roi Édouard. Dans quelle mesure effectivement, Édouard VII en prit-il l'initiative? Bien que le présent volume nous conduise seulement jusqu'aux premiers jours de 1901, il nous apporte cependant déjà, sur ce point, des lumières.

Sir Sidney Lee établit à quel point, dès le temps du Second Empire, les sympathies françaises du prince de Galles furent marquées, et comment elles le poussèrent de bonne heure à envisager avec faveur l'idée d'un rapprochement diplomatique avec la France. Son anti-bismarckisme, intensifié par les mauvais traitements que subissait à Berlin sa sœur, la Kronprinzessin Frédéric, se traduisit, pendant la guerre de 1870, par une série de manifestations francophiles qui irritèrent profondément le gouvernement allemand. Un peu plus tard, au cours des années qui précèdent et suivent immédiatement l'année 1880, nous le voyons venir à Paris pour y exécuter, avec l'encouragement de certains ministres, de véritables missions diplomatiques. C'était le temps où tout le monde sentait que, par l'effet des victoires de la Prusse, l'équilibre européen s'était profondément modifié, sans bien savoir encore sur quelle base nouvelle il allait se stabiliser. Bien des gens, à Londres et à Paris, désiraient un rapprochement des deux pays. Si le rapprochement s'était produit vers cette date, au prince de Galles serait revenu, sans conteste, l'honneur d'en avoir pris l'initiative.

Mais les choses prirent une autre tournure. La Triple Alliance se constitua. En face d'elle et contre elle se constitua la Double Alliance de la France et de la Russie. Sous l'empire de causes qui sautent aux yeux, l'Angleterre fut amenée à se rapprocher de la Triple Alliance. La « politique du prince de Galles » avait donc échoué : faut-il dire qu'il en éprouva un violent dépit, et qu'il resta, pendant toute la période qui suivit, partisan obstiné, bien qu'impuissant, d'un rapprochement avec la France? Nous le voyons encore, en 1888, soulever à Berlin la question d'Alsace-Lorraine : mais Sir Sidney Lee est bien obligé de reconnaître — furtivement et comme à contre-cœur — qu'il finit par se rallier au système du rapprochement anglo-allemand. Rendons-nous compte que,

si le prince de Galles continuait de venir souvent en France, s'il conservait à Paris de très intimes amis, ses accointances avec l'aristocratie française n'étaient pas faites pour lui inspirer beaucoup de sympathies à l'égard du régime de petite bourgeoisie républicaine qui, de l'autre côté de la Manche, s'installait de plus en plus solidement au pouvoir. On est amusé de voir, dès 1880, lorsque Challemel-Lacour fut nommé ambassadeur de France à Londres, le prince de Galles protester avec véhémence contre le choix de celui qu'il considérait, sur la foi du *Figaro*, comme un « Communard ». Dans la mesure où il resta défiant à l'égard du gouvernement allemand, ce n'est pas en France qu'il semble avoir, dès lors, cherché des amis éventuels contre ce gouvernement : c'est en Russie. On trouvera chez Sir Sidney Lee, le récit des missions dont furent chargés à Pétersbourg, de sa propre initiative, Lord Randolph Churchill en 1887 et Sir Henry Drummond Wolf en 1889. Démarches très inconsidérées, mais d'autant plus significatives. Aussi bien, ceux qui ont lu le grand recueil diplomatique publié par le ministère allemand des Affaires étrangères sous le titre de *Die Grosse Politik der europäischen Kabinetten* savent que, lorsque Édouard VII devint roi, Berlin ne songea pas un instant à prendre ombrage de sa francophilie présumée : ce qui l'alarma, ce furent ses accointances avec la Russie, par l'intermédiaire de la Cour du Danemark.

En vérité le système diplomatique qu'avaient conçu en Angleterre, aux environs de 1880, les partisans de l'entente avec la France, était inapplicable. Il s'agissait d'opposer à la coalition des trois Empereurs, que l'on était peut-être en droit de considérer comme étant sur le point de se réaliser, une alliance de l'Angleterre avec la France, de stimuler en France l'esprit de la revanche pour permettre au *Foreign Office* de battre en brèche la ligue des trois grandes monarchies militaires. Mais quel homme d'État français aurait voulu courir pareille aventure? Au contraire, Pétersbourg offrait à la France de la garantir contre le péril d'une nouvelle invasion allemande; et Berlin encourageait d'autre part le gouvernement français, s'il voulait laisser s'assoupir le souvenir de la défaite subie en 1871, à prendre sa revanche en Asie, en Afrique, par la création d'un empire colonial, par où la France se heurtait inévitablement à l'impérialisme britannique, et plus particulié-

rement — c'est le point qui nous intéresse aujourd'hui — à l'impérialisme du prince de Galles. Car celui-ci était, avait toujours été un impérialiste ardent, un patriote belliqueux : Sir Sidney Lee nous le fait voir longtemps hanté par le désir, que contrecarra la reine Victoria, d'exercer un haut commandement militaire. Nul en Angleterre, pendant les dix dernières années du XIXe siècle, ne fut plus irrité que le prince de Galles par l'anglophobie qui régnait alors en France; nul ne fut plus convaincu qu'il était nécessaire de s'opposer par la force aux entreprises des coloniaux français. Les hommes politiques libéraux dont il avait fait ses amis appartenaient à l'aile impérialiste du parti; et si, parmi ces amis, Sir Charles Dilke demeurait partisan d'une entente avec la France, il reste que l'homme politique sur lequel le prince de Galles semble avoir au cours de ses années-là fait le plus de fond, dont il encouragea ouvertement l'ambition, ce fut lord Rosebery, le plus antifrançais en même temps que le plus impérialiste, des hommes d'État britanniques.

Sir Sidney Lee enrichit, par ailleurs, d'une foule de détails curieux, l'histoire, déjà connue dans ses grandes lignes, des querelles du prince de Galles avec le jeune empereur Guillaume, son neveu. Mais pas plus qu'aux sympathies françaises, ou parisiennes, du prince de Galles, nous ne croyons qu'il faille attacher une importance exagérée à ces sentiments d'animosité personnelle dans l'histoire de l'Europe moderne. Car on est bien obligé de constater deux choses : 1° Les relations entre ces deux personnages ne furent jamais plus mauvaises que pendant les années qui vont de l'automne de 1895 à l'automne de 1899, et pourtant ce sont les années mêmes au cours desquelles le cabinet anglais poursuivit avec le plus d'activité la politique de rapprochement, d'alliance, avec l'Allemagne : Sir Sidney Lee ne dit pas — bien au contraire — que le prince de Galles s'y soit opposé. 2° Les relations s'améliorèrent au contraire à la fin de 1899, pour devenir, à partir de 1901, excellentes, et pourtant ce fut le moment où — sous la pression de l'opinion, le cabinet finit par abandonner, en novembre 1902, le système de l'entente allemande pour le système de l'entente française.

Une fois effectuée la brouille des deux gouvernements, des deux nations, qui tient à des causes autrement profondes qu'à une simple

rivalité de personnes, on conçoit que le roi Édouard se soit rallié d'autant plus aisément à la politique nouvelle qu'elle le ramenait au temps où, âgé d'une quarantaine d'années, il avait mis son point d'honneur à réaliser l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre, et que d'ailleurs elle lui permettait de venger son amour-propre, trop souvent offensé jadis par l'insolence de son neveu. Mais devons-nous attribuer au roi Édouard sur le revirement lui-même un rôle plus décisif? Permettons-nous de dire à Sir Sidney Lee, si par hasard cet article devait tomber sous ses yeux, quels sont les eclaircissements que nous attendrions de lui pour en être convaincu. 1° Vers la fin d'août 1902, le gouvernement français offrit à lord Lansdowne de conclure un arrangement relatif au Maroc qui, complétant les accords franco-italien et franco-espagnol, aurait définitivement réglé cette difficile question : lord Lansdowne en écarta l'idée. Ce rejet fut-il connu du roi Édouard, qui occupait déjà le trône depuis dix-neuf mois? Et, s'il en eut connaissance, existe-t-il un document qui nous démontre qu'il le blâma? 2° A la fin du mois de novembre qui suivit, le cabinet se ravisa, et décida de prendre en considération les suggestions françaises, en vue de régler, par un accord général, toutes les questions coloniales pendantes entre les deux pays. Est-ce le roi Édouard qui, à cette date précise, convertit le cabinet à l'adoption de cette politique nouvelle? Si Sir Sidney Lee, dans son prochain volume, donne une réponse positive à ces deux questions, alors, mais alors seulement, il faudra reconnaître que le roi Édouard joua véritablement un rôle déterminant dans le renversement des ententes. Encore doit-il être entendu que, même dans cette hypothèse, Édouard VII n'aurait fait que céder le premier, et un peu avant ses ministres, à l'irrésistible mouvement de la presse et de l'opinion.

ÉLIE HALÉVY,
Professeur à l'École des Sciences politiques.

POLITIQUE ET POLÉMIQUES ESPAGNOLES

(d'après des ouvrages récents).

Manifestement l'opinion française commence à s'intéresser aux affaires d'Espagne. Il faut l'en féliciter et regretter seulement que ce goût un peu tardif ne soit pas toujours assez sûr pour choisir parmi tout ce qu'on lui soumet.

Nous avons de bonnes raisons de chercher à connaître la vérité sur les événements espagnols et d'essayer de prévoir leur issue dans la mesure du possible : les intérêts économiques que nous possédons dans la Péninsule nous y engagent; les intérêts politiques que nous avons au Maroc nous en font un devoir. Tout le monde reconnaît cette vérité en France et la recrudescence des informations sur la politique espagnole peut sans doute s'expliquer par là, mais il faut aussi se rendre compte que notre presse sert de tribune aux polémiques que le régime de dictature interdit pour le moment en Espagne.

Ces informations et ces polémiques concourent à donner l'impression que l'état de choses actuel manque de stabilité : des attentats, des soulèvements, le mécontentement général provoqué par les désastres militaires semblent indiquer que le régime est parfois menacé. Mais on ne sait au juste comment, ni par quoi il pourrait être remplacé.

***

Les adversaires du Directoire se répartissent en deux groupes Le premier, qui est loin d'ailleurs d'être homogène, est représenté par l'ancien personnel politique évincé lors du coup d'État du 13 septembre 1923. Pour l'instant, son programme essentiel consiste à revenir au pouvoir. On verra plus tard à répartir les bénéfices de l'opération. Le second groupe, qu'on pourrait appeler

le parti des intellectuels, composé de quelques-uns des esprits les plus brillants de l'Espagne, vise plus haut : ce n'est pas seulement le Directoire qu'il veut atteindre, c'est la monarchie elle-même. Naturellement, l'action de ce groupe ne peut s'exercer ouvertement qu'à l'étranger; mais, pour donner une idée de son influence possible, il suffit de citer les noms des protagonistes du mouvement : Miguel de Unamuno et Blasco Ibañez.

Le procédé de combat de ces deux lettrés politiciens est simple à définir et facile à observer : c'est la polémique virulente.

De tout temps, le robuste basque aux yeux clairs fut l'adversaire du roi. Malgré sa situation officielle de professeur à l'Université de Salamanque, Unamuno n'hésita jamais à critiquer sévèrement la politique et la vie d'Alphonse XIII et il résista aussi bien aux menaces qu'aux tentatives de séduction qui furent exercées à son égard. Pourtant, au moment qui précéda l'arrivée du Directoire au pouvoir, la situation morale d'Unamuno s'était en quelque sorte stabilisée. Non qu'il ménageât davantage ses critiques; mais le gouvernement avait pris le parti le plus habile : laisser dire. On répétait volontiers qu'Unamuno était *tabou*. Il devait sans doute ce privilège d'immunité à son talent de philosophe et de lettré, mais aussi à ce fait que cet esprit hautain ne jouissait pas et ne pouvait pas jouir d'une grande influence sur les masses. Il était une manière de critique attitré de la monarchie.

Unamuno fut dès le premier jour l'ennemi du Directoire. Celui-ci avait à ses yeux deux défauts capitaux : il était composé de militaires; il collaborait avec la monarchie. Avant même d'avoir accompli ses premiers actes de gouvernement, le nouveau régime, qui écartait pourtant des hommes bien peu estimés de l'intègre professeur, était condamné par lui. Cette condamnation fut prononcée publiquement en des termes d'une extrême crudité. C'était la guerre entre les deux Miguel. Le général ne sut pas éviter de triompher trop facilement de l'hellénisté. A la suite d'une indiscrétion, un journal argentin publia une lettre privée d'Unamuno qui contenait un rude réquisitoire contre la politique directoriale. Ce fut l'exil aux Canaries. On sait la suite : l'évasion sensationnelle, les interviews et les conférences où l'écrivain témoigne son mépris ironique plutôt que sa haine, pour ses puissants adversaires.

Il ne s'agit pas ici de savoir si ces attaques sont justifiées. Il ne s'agit pas de savoir si Unamuno a tort ou raison de s'élever contre la dictature. Il faut considérer seulement son attitude comme un fait politique qui peut avoir ses conséquences dans l'avenir. L'adhésion — d'ailleurs impossible — d'Unamuno au Directoire n'eût pas été un appui considérable pour ce régime. Son opposition au contraire peut lui nuire beaucoup. L'exil du grand écrivain aura été probablement le geste le plus impolitique du Directoire, mais on ne peut s'empêcher de le trouver partiellement justifiable et c'est méconnaître les faits que présenter cet incident comme une lutte entre l'esprit et la force brutale. Le génie philosophique d'Unamuno n'exclut pas un certain talent politique chez Primo de Rivera.

Le procédé favori de polémique est chez Unamuno le sarcasme; chez Blasco Ibañez c'est l'invective. Si la pensée a moins de profondeur, la voix a plus de force. Le grand romancier vient de se révéler à nous sous un aspect inattendu. Il nous promettait des souvenirs de globe-trotter, il nous présente un pamphlet de tribun populaire[1].

Les attaques de Blasco Ibañez, qui visent moins le gouvernement actuel que la personne royale, ont au moins le mérite de la netteté. Le romancier ne transige pas, ne réserve pas l'avenir; il brûle ses vaisseaux sans hésiter. Et, disons-le dès l'abord, il se jette dans le débat avec plus de passion que d'esprit critique. Il déclare sans ambage : « Alphonse XIII doit quitter le sol de l'Espagne. » (*Op. cit.*, p. 94.) C'est, dit-il, la condition nécessaire pour que la transformation nationale soit possible. « Tant qu'il restera dans notre pays, toute tentative de gouvernement provisoire et de plébiscite demeurera vaine, voire ridicule. C'est un menteur, un intrigant, un véritable descendant de Ferdinand VII. »

On ne peut passer légèrement sur le réquisitoire d'un homme aussi considérable que Blasco Ibañez[2]. Analysons donc, au moins

1. V. Blasco Ibanez, *Alphonse XIII démasqué. La terreur militariste en Espagne*, traduit de l'espagnol par M. Jean Louvre, Paris, Flammarion. L'expression « terreur militariste » a dû dépasser la pensée du maître. Les tous tas, ceux qui ont vécu en Espagne sous le régime directorial peuvent affirmer qu'elle dépasse la réalité.

2. Le grand romancier fait vraiment preuve d'une modestie exagérée lors-

sommairement, les critiques qu'il adresse au roi et au Directoire.

Le roi, voilà le vrai responsable des malheurs de l'Espagne, les généraux n'étant « que des figurants d'une triste aventure, des bavards qui ont conclu une alliance perpétuelle avec la défaite » (p. 9). Il est exact qu'on ne peut reprocher aux généraux et notamment aux généraux du Directoire l'initiative des entreprises coloniales. Ce n'est pas Primo de Rivera (hostile à l'expédition marocaine) qui a cherché à conquérir le glorieux surnom d' « Africain ». Le roi a cru voir dans la guerre du Rif une occasion de satisfaire l'orgueil national et de rétablir par là le prestige de la monarchie. Il a joué sur cette carte, il a perdu. Il a doublé sa mise, il a encore perdu. Maintenant il s'agit de liquider. Et c'est une opération difficile.

Dans le chapitre intitulé : « Les deux visages du Roi », Blasco Ibañez essaie de montrer qu'Alphonse XIII est un tyran. Il le compare successivement à son bisaïeul Ferdinand VII et à Guillaume II dont il serait un fade imitateur. Dieu merci l'imitateur n'a pas poussé trop loin le souci de la ressemblance.

Ce qui nous intéresse davantage — M. Blasco Ibañez le sait bien [1] — c'est ce que nous dit l'écrivain du rôle joué par le roi d'Espagne pendant la guerre.

Tout d'abord, les tendances francophiles du roi seraient une comédie, l'institution de l'office pour l'échange des prisonniers un simple « alibi » qui permettait au roi, « au moment même où, officiellement, ostensiblement, il s'occupait de ces échanges, de travailler, avec une persévérance bien plus grande et beaucoup moins de publicité, à favoriser les opérations navales allemandes sur les côtes de l'Espagne » [2] (p. 18). Bien plus, le roi aurait rapporté régu-

qu'il écrit : « Je dois au hasard — plus sans doute qu'à mes mérites — d'être connu dans un grand nombre de pays et d'avoir des lecteurs un peu partout. » (*Op. cit.*, p. 9.)

1. En même temps que l'édition française du pamphlet paraissait à Londres et à New York une édition en langue anglaise. Nous regrettons de n'avoir pu nous la procurer. Il serait intéressant de savoir si Blasco Ibañez présente aux Anglo-Saxons les mêmes arguments qu'à nous.

2. Nous ne pouvons, nous Français, laisser passer sans protester ces affirmations contre *l'Office pour l'échange des prisonniers*. Ce n'est pas seulement un devoir de reconnaissance, mais le souci de la vérité qui nous y engage. Et, afin d'écarter l'idée même que la courtoisie influe sur notre jugement, laissons la parole à une personnalité que sa situation et sa notoriété mettent en dehors du débat, au Cubain Cosme de la Torriente (qui fut Président de la quatrième Assemblée de la S. D. N.) : « La renommée a proclamé ce que fit le Roi d'Espagne pour porter remède aux calamités de la guerre.... Au

lièrement à l'ambassade d'Allemagne les confidences que lui aurait faites notre attaché militaire (p. 24-25). Malheureusement, à l'appui de toutes ces accusations, il n'y a pas un fait décisif qui emporte la conviction du lecteur réfléchi. Sans doute, en pareille matière, il n'est guère facile de trouver des preuves, mais sans preuves comment parler et l'on sent bien que l'accusateur est gêné, puisque après avoir émis ces derniers griefs formidables il ajoute ceci qui stupéfie : « Je n'affirme pas que le roi, en la circonstance, faisait sciemment de l'espionnage, qu'il avait le dessein de trahir une nation qu'il déclarait « amie »; mais l'incident suppose pour le moins une abominable légèreté, une absence totale de pondération, une tendance à traiter les affaires de l'État avec autant de désinvolture que les conversations de la Potinière à Deauville. »

On a trop souvent l'impression que Blasco Ibañez se fait l'écho complaisant de personnes plus passionnées qu'informées. Et c'est ce qui gâte aussi les chapitres sur « les grandes et les petites affaires du roi » et sur Primo de Rivera.

Trop souvent on pense aux mauvais passages de Juvénal ou de Suétone.

Selon Blasco Ibañez, Alphonse XIII, sous ses apparences de roi moderne aspire au pouvoir absolu et même à la tyrannie. « Éprouvant le vaniteux desir d'être roi absolu et de gouverner la nation à sa fantaisie, Alphonse XIII a donc supprimé le régime constitutionnel; il tient à exercer le pouvoir sans la collaboration des ministres.

Quant à Primo de Rivera, c'est un « bouffon tragique », un « soldat d'opérette » qui, « par sa pédanterie, la suffisance et l'aplomb de ses discours », rappelle les généraux des petites Républiques de l'Amérique du Sud.

moment où les grandes puissances belligérantes faisaient sur l'Espagne une terrible pression pour la déterminer à sortir de sa neutralité, Alphonse XIII trouva un moyen de rendre un grand service aux combattants en donnant libre cours aux impulsions de son cœur généreux, c'est alors qu'il organisa son fameux office de Madrid.... Dans cet office on instruisit plus de 2[illegible] cas se rapportant à des soldats ou à des civils, particulièrement des Français et des Belges. Et l'on sait que toute cette entreprise occasionna au Roi une dépense de quelques millions de pesetas qu'il solda de sa propre bourse. » (Cf. *Un intermediario de representación*, par Ray de Lago Vera, p. 27-28. Librería Cervantes, Paris.) — Sur le rôle et l'attitude du roi Alphonse XIII pendant la guerre, voir l'article que M. André Pironneau a donné à *l'Éclair de Paris*, le 22 mars 1925.

La conclusion s'impose : il faut renverser le Directoire et la monarchie. M. Blasco Ibañez ne dit pas comment, mais il rassure ceux que ce bouleversement effraierait :

« — Qu'arrivera-t-il, si le roi s'en va? bêle le troupeau des simples et des peureux.

« Il arrivera que nous tous, Espagnols de bonne volonté, nous nous réunirons pour créer de nouveau une nation espagnole qui, depuis des années, a cessé d'exister. Tous pourront collaborer à cette œuvre sainte : les travailleurs manuels, les intellectuels, tous ceux dont l'épée est restée pure, tous ceux qui sont exercés à tenir un fusil, tous ceux qui veulent servir, les armes à la main, la cause de la nation et non celle d'une dynastie ou d'une classe. »

On ne peut méconnaître que ce désir de rénovation soit éprouvé depuis longtemps en Espagne. C'est en partie lui qui avait fait le succès du Directoire. L'expérience n'a pas satisfait tout le monde. On en veut une autre. M. Blasco Ibañez veut faire appel au peuple et se lancer hardiment dans cet inconnu terrible.

A quelles forces fera-t-on appel pour manœuvrer cette masse dont M. Ortega y Gasset a étudié la désorganisation dans une substantielle brochure dont nous allons essayer de dégager l'essentiel [1].

Le mal dont souffre l'Espagne, selon Ortega y Gasset, c'est le particularisme. Mais, par là, il ne faut pas entendre seulement les tendances séparatistes locales : le séparatisme basque ou catalan sont généralement considérés comme « une espèce de tumeur inattendue et fortuitement advenue sur la chair de l'Espagne ». C'est prendre l'adventice pour le principal : « Catalanisme et Vizcaïtarrisme ne sont pas des symptômes alarmants pour ce qu'il y a en eux de positif et de particulier — l'affirmation nationaliste — mais pour ce qu'ils ont de negatif et aussi pour ce qu'ils ont de commun avec le grand mouvement de désintégration qui commande toute la vie de l'Espagne. » Ce n'est pas d'une exaltation de l'individualisme (selon M. Ortega), ce n'est pas de l'individualisme sous sa forme positive que souffre l'Espagne, c'est de l'esprit d'indiscipline sociale que tout Espagnol porte en lui avec fierté.

1. José Ortega y Gasset, *España Invertebrada*. Madrid, Calpe, 1922.

Voilà le mal. C'est d'après M. Ortega y Gasset une erreur de considérer les phénomènes politiques comme les plus importants, une erreur de croire que les maladies du corps social sont les maladies politiques (p. 111). La politique, ce n'est que l'épiderme voyant du pays. « Quand c'est seulement la politique qui va mal dans un pays ce n'est pas bien grave.... Malheureusement, en Espagne, la situation est inverse : le mal n'est pas dans la politique mais dans la société même, dans le cœur et la tête de presque tous les Espagnols. »

L'Espagnol refuse à son semblable le pouvoir de commander Or, là où il n'y a pas une minorité qui agit sur une masse collective et une masse qui sait accepter l'influence d'une minorité, il n'y a pas de société possible (*Op. cit.*, p. 113). Ce n'est donc pas du manque d'une élite que souffre l'Espagne, mais bien d'un esprit de soumission à cette élite. Aussi, dénuée d'armature, se traîne-t-elle « invertébrée, non pas seulement en politique, mais, ce qui est plus grave, dans les rapports sociaux eux-mêmes ». Et il n'y aura pas de solution possible tant que la masse se dérobera à « sa mission biologique : suivre les meilleurs. »

Admettons que le postulat de M. Ortega y Gasset soit vérité et que le grand mal dont souffre le peuple espagnol soit de se refuser à suivre son élite; quel remède ce mal pourra-t-il trouver dans un changement de régime? Peut-être la forme républicaine du gouvernement permettrait-elle de mieux dégager l'élite de l'Espagne, mais qui donnera au peuple la volonté de suivre cette élite? N'est-il pas à craindre plutôt que, les tendances anarchiques pouvant se donner libre cours, il en résulte un effroyable chaos? Il est possible qu'un bouleversement politique ait pour résultat de vivifier l'Espagne, de lui redonner cette foi en l'avenir qu'elle a perdue. « Peut-être l'heure a-t-elle sonné où la vie des peuples petits et un peu barbares va prendre un sens plus fort »; mais que coûtera l'expérience? Et si elle échoue, que deviendra l'Espagne?

Au cas d'un bouleversement du régime actuel, quelle pourrait-être la contenance des trois écrivains dont nous venons de parler? Chacun envisageant l'événement selon son tempérament, il semble bien que les rôles se répartiraient ainsi : Unamuno célébrerait la

Révolution comme une aurore de liberté; Blasco Ibañez y verrait l'occasion de jouer un grand rôle; pour Ortega y Gasset, ce serait une passionnante expérience sociale.

***

Quelles seraient les grandes forces qui s'affirmeraient au cas de révolution en Espagne? c'est ce qu'il est impossible de prévoir; mais on peut compter que le clergé et l'armée joueraient un rôle de premier plan et exerceraient une grande influence sur le mouvement.

Il est peu probable que le pouvoir aille exclusivement à des hommes nouveaux et il est évident que l'ancien personnel politique, actuellement écarté, voudrait et pourrait jouer son rôle. Les ministres de l'ancien régime, après le repos forcé qui leur a été imposé, se sentent des forces toutes fraîches et de grandes envies de retourner à leurs occupations favorites[1]. D'autre part, ils n'ont nullement l'intention — au cas où le bouleversement à la fois désiré et redouté aurait lieu — de laisser les hommes nouveaux, notamment les Républicains, recueillir seuls l'héritage convoité. Il fait beau voir, par exemple, comme le plus représentatif d'entre eux, le comte de Romanones, renvoie vertement Blasco Ibañez à ses romans et à ses Amériques : « Il existe certainement, a déclaré le comte de Romanones[2], un mouvement républicain en Espagne. Mais il manque complètement d'organisation.... On a beaucoup parlé en France du rôle que joue dans les milieux révolutionnaires l'écrivain bien connu Blasco Ibañez. C'est évidemment un littérateur de grand talent mais il ne faut pas surestimer son importance politique. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'ayant échoué dans sa candidature à Valence,

1. Pour la première fois depuis le coup d'État du 13 septembre 1923, ils ont osé manifester publiquement leur impatience à l'occasion d'un banquet organisé par les membres de l'Ateneo en l'honneur du professeur Pedro Sainz, qui avait prononcé un discours sur la décadence actuelle de l'Espagne à la cérémonie d'ouverture des cours de l'Université de Madrid. La signification de ce banquet était, dans l'esprit de ses organisateurs, une « protestation contre l'imbécilité et la peur ». La manifestation se termina par les cris de « Vive la République », un peu de brouhaha et l'intervention de la police.

2. Déclarations à M. Wilbur Forrest, correspondant de la *New York Herald Tribune* à Paris. Cf. *Matin*, 17 novembre 1924.

il a quitté l'Espagne pour l'Amérique du Sud, il y a vingt ans, et que, depuis, il n'a fait que de courts séjours dans notre pays. »

Le comte de Romanones a d'ailleurs raison : il ne faut pas se faire illusion sur les chances *actuelles* de réussite d'un mouvement républicain en Espagne. La plupart des Républicains espagnols ne résident pas en Espagne, mais à l'étranger, et particulièrement en France [1]. Leur action en Espagne est assez faible. Les foyers de propagande républicaine dans la Péninsule se trouvent en Catalogne et dans les régions industrielles du Pays basque. Ainsi, ce républicanisme ne se différencie pas toujours bien nettement du séparatisme et cela suffit à le rendre suspect à la masse du peuple espagnol.

Les anciens partis — et notamment le parti libéral — ne semblent donc pas du tout disposés à laisser prescrire leurs droits. Que sont ces droits?

C'est ce qu'a cherché à établir le comte de Romanones dans un livre où il étudie, d'une façon à la fois large et minutieuse, l'œuvre des gouvernements qui se sont succédé en Espagne depuis 1875 jusqu'à l'avènement du Directoire, bref, l'œuvre de l'Ancien Régime [2]. D'après son auteur, le but de cet ouvrage serait de répondre aux accusations et à la campagne de dénigrement dirigée contre ceux qui ont gouverné l'Espagne depuis la Restauration de 1875. C'est donc, comme le dit l'auteur (Introduction, p. xv), un livre de défense destiné à démontrer que la gestion des vieux partis au cours des cinquante années écoulées n'a pas été aussi funeste au pays qu'on veut bien le dire actuellement. Mais ce livre de défense (le comte de Romanones ne s'en cache pas) est destiné à préparer une revanche. Après le plaidoyer viendra le réquisitoire « J'ai confiance qu'un jour viendra où ce livre de défense comportera une suite, à l'examen de l'œuvre et des responsabilités d'hier succédera l'examen de l'œuvre et des responsabilités d'aujourd'hui. » (Introduction, p. xv.) Le comte de Romanones se pose donc en

1. D'ailleurs, parmi les Espagnols résidant à l'étranger qui s'associent aux attaques contre le roi et le Directoire, il y a plus d'anarchistes que de Républicains. A cet égard, il fut tout à fait instructif d'entendre les protestations que souleva Blasco Ibañez lorsque, au début d'une conférence, « Pour l'Espagne libre » donnée aux Sociétés savantes, il posa ce principe : « Ici nous sommes tous des Républicains. »

2. Conde de Romanones. *Las responsabilidades del antiguo régimen*. Madrid. Renacimiento.

adversaire du Directoire militaire[1]. La lettre adressée au vice-président du Directoire, amiral Magaz, au lendemain du banquet dont nous avons parlé, ne laisse aucun doute à cet égard[2].

La valeur documentaire du livre de M. de Romanones est considérable. Nous avons en effet, pour la première fois, présenté par un Espagnol, un tableau d'ensemble du développement de l'Espagne au cours du demi-siècle écoulé. L'auteur étudie (ou a fait étudier par ses collaborateurs, comme il le dit lui-même) ce que fut, pendant la période envisagée, les travaux et les progrès de l'Espagne dans les divers domaines de l'activité politique ou économique : politique extérieure, armée, marine, pouvoir judiciaire œuvres sociales, instruction publique, administration centrale et municipale, développement économique, finances publiques; en tout neuf chapitres du plus grand intérêt pour qui veut se rendre compte de ce que fut l'activité de l'Espagne dans le dernier quart du XIXe siècle et le premier quart du XXe siècle.

Au contraire, il nous semble que la valeur apologétique des « Responsabilités de l'Ancien Régime » est beaucoup plus contestable. Si contestable que l'organe officieux du Directoire, le *Debate*, a bien vu et présenté l'objection qui s'impose à l'esprit du lecteur et non seulement au lecteur mais à l'auteur même, qui la signale sans pouvoir la réfuter : est-ce *à cause* des gouvernements de l'ancien Regime ou *malgré eux* que l'Espagne a — relativement — progressé au cours des dix derniers lustres?

« Par un jeu de prestidigitation qui n'est pas très propre, écrit le *Debate* du 17 novembre 1924, les responsabilités, dont il est question dans ce titre, deviennent, dans le corps du livre, des sujets de gloire dont l'Espagne devrait s'enorgueillir. C'est au point que l'augmentation de la population, qui est passée du chiffre de 16,631,869 à celui de 21,338,381 habitants, est attribuée — parce qu'elle se produisit à cette époque — au régime que le pays abomine aujourd'hui.... »

1. Il est vrai que M. Wilbur Forrest assure (*Matin* du 17 nov. 1924) que le comte de Romanones lui a déclaré « ne pas vouloir entraver le travail du chef du Directoire », mais il ne faut pas prendre cette formule diplomatique à la lettre — ou bien le comte de Romanones a vraiment abusé de la candeur du journaliste américain.

2. Dans cette lettre, après s'être déclaré d'accord avec les opinions exprimées lors du banquet (cris séditieux exceptés), le comte de Romanones disait qu'il en arrivait par moment à douter même de sa foi monarchique.

L'objection est, en effet, frappante et bien difficile à réfuter. Proclamer, sinon l'excellence, du moins les bienfaits de l'ancien Régime parce que, sous sa tutelle, l'Espagne n'a pas été menée absolument à sa ruine, voilà qui est peu convaincant. Aussi bien le comte reconnaît-il lui-même que cet ancien Régime ne donnait pas toute satisfaction, que le coup d'État a pu répondre même à un certain besoin : « Quant au *déluge*, je m'empresse de proclamer que je ne suis pas de ceux qui condamnent absolument ses fins et je proclame même que, sous certains aspects, il a pu être profitable. »

Mais il y a plus, les faits allégués par le comte de Romanones, ces résultats, ces progrès qu'il enregistre avec complaisance dans les divers domaines de l'activité espagnole, semblent non seulement indépendants de l'action gouvernementale, mais bien souvent contestables en eux-mêmes.

Pour ce qui touche à la politique étrangère, bornons-nous à enregistrer cet aveu de l'auteur des « Responsabilités » : « Si nous reprenons l'œuvre diplomatique de l'Espagne depuis la Restauration de décembre 1874 jusqu'au 13 septembre 1923, ce ne sont certes pas des succès que l'historien impartial y pourra trouver, des éloges qu'il pourra décerner. Durant cette période de près d'un demi-siècle (période longue pour la vie d'un homme, mais courte dans l'histoire d'un peuple), l'Espagne dut enregistrer plus d'échecs que de triomphes. Sa personnalité diplomatique a bien fini par prendre un certain avantage — mal exploité — mais cet avantage même fut dû plus à la chute de ceux qui furent puissants (Empires centraux et Russie) qu'à son propre effort. »

Mais c'est surtout la partie du livre consacrée à l'étude de développement économique qui nous semble appeler de sérieuses critiques. Le comte proclame avec raison que « c'est dans la vie économique que se reflète le progrès de toute la nation », que l'économie est le miroir du progrès général. C'est exact, mais le miroir de M. de Romanones est un miroir grossissant. Il ne faut pas se laisser abuser par l'apparente rigueur des raisonnements, ni surtout par les chiffres présentés. Et puis l'auteur a aussi le tort de ne pas comparer ce développement de l'Espagne avec celui des divers autres pays au cours des mêmes périodes. Prises isolément, les données qu'il nous offre manquent un peu d'intérêt; au

contraire, rapprochées de données similaires pour d'autres pays elles prennent un sens intéressant, mais, malheureusement pas du tout celui qu'escompte l'auteur[1].

On fait généralement preuve d'un pessimisme exagéré lorsqu'on parle du développement économique de l'Espagne, mais le comte de Romanones, entraîné par son souci d'apologie, tombe dans l'excès contraire.

Il faut d'ailleurs reconnaître que ce n'est pas sur le comte de Romanones, ni sur les libéraux en général, qu'il faut faire retomber la responsabilité du marasme actuel. Ce n'est pas eux qui ont poussé à la guerre à outrance au Maroc; ce n'est pas eux qui ont prôné la politique de protection douanière qui a pu donner à l'Espagne quelques illusions sur sa puissance économique, mais en compromettant l'avenir.

Nous n'avons pas à retracer ici la carrière et les travaux politiques du continuateur de Sagasta et de Moret. Mais qu'on se souvienne seulement des études qu'il consacra, comme ministre du Fomento, au problème agraire d'Andalousie; de son prophétique discours du 11 novembre 1915 sur les réformes militaires et la nécessité d'une réorganisation de l'armée; qu'on se souvienne aussi du fameux article sur « Les neutralités qui tuent » publié le 19 août 1914 par le *Diario Universal*. Ce que l'on peut reprocher aux Libéraux espa-

1. Prenons seulement un exemple à l'appui de ce que nous venons de dire : à la page 315 du livre, le comte de Romanones nous donne un tableau du développement de la marine marchande espagnole de 1881 à 1923. On peut y voir que, de 1910 à 1922 le nombre global des unités (voiliers et vapeurs) passe de 855 à 1,669 et le tonnage de 745,523 à 1,167,181 tonnes. Donc augmentation considérable semble-t-il. Ce progrès de l'Espagne est-il parallèle au progrès mondial? Ici, oui, par exception, puisque, pendant la même période, le tonnage mondial passait de 42 millions à 62 millions environ. Eh! bien, malgré tout, l'accroissement est illusoire pour ce qui touche l'Espagne, parce que l'état de ses bateaux est de beaucoup inférieur, comme on peut le voir par le tableau suivant :

AGE	TONNAGE Mondial	TONNAGE Espagnol
	—	—
De moins de 5 ans	40.80 0/0	25 0/0
De 5 à 10 ans	14.60 —	5 0/0
De 10 à 15 ans	11.30 —	5 —
De 15 à 20 ans	11.00 —	2.55 —
De plus de 20 ans	21.20 —	62 —

Ainsi, le tonnage que l'on peut qualifier d'utile (jusqu'à 10 ans) est en Espagne de 30 p. 0/0 du total de la flotte, tandis que la flotte mondiale a 55,4 p. 0/0 de ses navires en bon état de service. L'avance enregistrée est donc presque illusoire. On voit comme il faut se défier de chiffres incomplets!

gnols, c'est moins leur activité que les compromissions ou les entraînèrent les nécessités de l'équilibre politique[1]. Et, parmi toutes les figures de l'ancien Régime la figure du comte de Romanones est une de celles dont la réapparition éventuelle ne doit pas causer d'appréhension aux Français, ni, en général, aux amis sincères de l'Espagne.

JEAN BAELEN.

1. M. de Romanones prend trop facilement son parti de ces voisinages et de ces promiscuités, en rappelant le mot de D. Francisco Silvela : « Nous autres chefs de groupes politiques nous nous trouvons dans le même cas que les conducteurs de tramways : nous prenons tout le monde sans avoir à demander d'où l'on vient, demandant seulement où l'on va » (*Las Responsabilidades del antiguo régimen*, p. 358). MM. Silvela et Romanones connaissent mal les ordonnances sur la police des tramways. Il est, en effet, une disposition qui permet de refuser l'accès de la voiture à ceux dont la présence risquerait d'incommoder les autres voyageurs. Il y avait trop de ces indésirables dans le personnel politique de l'ancien Régime.

1er Janvier 1925.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE

Nicholas Murray Butler. — *The Faith of a Liberal.* New-York, Scribner, 1 vol. in-8° de XIII-370 p., 1924.

L'auteur a réuni dans ces pages des communications ou allocutions qu'il eut occasion d'adresser à des milieux fort divers, tant en Amérique qu'en Europe. On y trouvera le discours qu'il prononça à l'Académie de Droit International de la Haye, le 20 juillet 1923, et dont nous eûmes alors la bonne chance de donner le texte original français, dans notre numéro 3 de 1923. On y verra de même l'allocution *A de nouveaux citoyens américains* dont nous avons, avec l'aimable autorisation de l'auteur, publié la traduction dans notre numéro 1 de 1924.

Ces discours n'ont point le caractère formaliste et conventionnel que le genre suppose d'habitude. Ils sont remplis de pensée, d'observations, d'enseignements. M. Butler est un universitaire et un philosophe. Il a parcouru le monde et l'a observé de près. (Il nous donne dans ces pages mêmes de bien curieuses impressions de sa vie d'étudiant à Berlin et à Paris vers 1885.) Il ne se paie pas de mots, scrute les choses dans leur fond, demande aux faits leurs raisons d'être.

Il entretient ses auditeurs des problèmes qui doivent les préoccuper le plus, des grandes questions qui se posent à la politique américaine. Il le fait avec une précision, une franchise, une véhémence qui frapperont sûrement ses compatriotes et qui retiendront l'attention de ce côté-ci de l'Océan. Les Européens qui suivent les affaires du Nouveau-Monde devront lire ce livre; il est plein de substance; on y trouve en bonne lumière l'état d'esprit d'un penseur américain de nos jours. L'auteur est préoccupé surtout de l'avenir des institutions de l'Union. Il ne le voit pas sous un jour très favorable. Il a foi dans la Nation, mais il l'adjure de veiller et de se surveiller. La démocratie américaine ne lui paraît pas en bonne voie. Elle néglige les principes posés par les ancêtres; elle se laisse séduire par des illusions, elle court après des chimères. Le sens du Droit s'affaiblit; le goût de la force étalée et triomphante s'affirme. L'auteur cite des cas frappants, qui doivent faire réfléchir.

Ces pages d'une sobre éloquence, toutes vibrantes d'un patriotisme éclairé et sain, dominées par un bel idéal de justice et d'ordre, ne doivent pas être réservées aux compatriotes de l'auteur. Tous ceux qui, dans le monde, se soucient de l'avenir de la démocratie devront leur demander des enseignements.

M. C.

H. F. Gosnell. — *Boss Platt and his New York machine.* Chicago, the University of Chicago press, 1 vol. in-8° de XXIV-370 p., s. d. (1924).

Durant environ vingt ans, de 1890 à 1910, Thomas Collier Platt a mené toute la politique du parti républicain dans l'État de New-York. Son influence fut grande et, à certaines heures, décisive. On peut dire que c'est lui qui orienta les destinées de l'Union lorsque, en 1900, lors de l'élection présidentielle qui devait ramener, pour quatre ans, Mac Kinley à la Maison Blanche, il fit désigner, pour la candidature à la vice-présidence, Théodore Roosevelt, dont il craignait l'influence grandissante dans la politique locale.

L'œuvre de M. Gosnell nous fait bien voir les moyens d'action d'un politicien de ce genre. Platt n'est ni un orateur, ni un penseur, ni un meneur de foules. C'est un homme d'affaires, qui conduit, sans grand talent ni succès retentissant, une assez modeste entreprise de « parcel delivery », nous dirions : un service de colis postaux. Mais il a le génie de l'action et de l'organisation politiques. Il connaît la carte électorale de l'État de New-York, comté par comté, district par district et, dans chaque circonscription, il sait quel est l'homme qui peut « tirer les ficelles ». Il groupe, tous les dimanches, chez lui, les quelques politiciens qui forment son état-major. On appelle cela « l'École du dimanche du Sénateur Platt, » c'est là qu'il règle toute la tactique des élections prochaines, surveille le travail des assemblées d'Albany, préside à la distribution des dépouilles. Durant de longues années, il fut omnipotent, tout-puissant, invincible. — Pourquoi cela? — Il ne doit son pouvoir ni aux institutions, ni au mandat populaire, ni, finalement, à son talent. Il est là parce qu'il s'y est mis, et parce que personne ne fait effort pour l'en déloger. Il n'a peut-être pas de talent; il a plus que cela : il possède un génie tout spécial qui l'anime, le porte et le fait triompher; il a le goût inné, l'appétence inextinguible, la passion invétérée de cette sorte de besogne, il ne vit que par elle et pour elle. Il ne quittera le Sénat fédéral et son poste de « boss » que vaincu par la maladie, impotent, à demi mort. Il est averti, patient et volontaire. Il connaît le clavier politique et les hommes, et il applique tout l'effort de sa pensée à les manœuvrer. Il y réussit longtemps. Son pouvoir n'est fait que de ce prestige. Le jour où la résistance se manifeste, le prestige s'évanouit. Un Gouverneur, qu'il avait fait élire, se montra rétif. La « machine » se détraqua; l'homme tomba.

M. Gosnell nous donne ici une des plus curieuses études de psychologie politique qui nous soient venues d'Amérique dans ces dernières années.

M. C.

Giuseppe Prezzolini. — *Le Fascisme.* Traduit de l'italien par G. Bourgin. Paris, 1925, Bossard, 1 vol. in-16 de 285 p.

Il ne faudra pas manquer de consulter ce livre avant d'aborder l'étude des questions politiques italiennes de ce temps. M. Prezzolini en a réservé, paraît-il, la primeur aux lecteurs français. Nous lui en devons une grande reconnaissance. Il nous donne là une étude purement objective, débarrassée

de tout souci de polémique, uniquement attachée à la recherche du véritable aspect des choses. Son introduction, sur les conditions politiques de l'Italie contemporaine, est lumineuse et, à elle seule, mériterait une mention. L'auteur caractérise le mouvement fasciste, ses origines, ses chefs, le fort et le faible des uns et des autres en termes précis et fermes. Son jugement sur Mussolini sera remarqué.

L. Klotz. — *De la guerre à la paix. Souvenirs et documents.* Paris, Payot, 1924, 1 vol. in-8°, 250 p.

L'auteur qui, durant toute la guerre, a joué un rôle lui permettant d'être au courant de nombreux secrets politiques, aurait pu rédiger des souvenirs beaucoup plus complets. On reste assez déçu après la lecture de ceux-ci. M. Klotz a voulu seulement se laver de certaines accusations; son mot : « L'Allemagne paiera » reste attaché à son nom; nulle n'a fait plus de mal que cette affirmation en 1919, car elle a encouragé toutes les fausses espérances et les plus folles dépenses.

Il est entendu que l'administration des finances aussi bien sous la direction de M. Ribot que sous celle de M. Klotz a cru faire de son mieux et a dû subir les exigences anglo-saxonnes. M. K. révèle notamment comment, sous l'influence de M. Keynes, le gouvernement anglais nous coupa tout crédit aussitôt après l'armistice pour faire tomber le franc à la moitié de sa valeur. Le gouvernement de M. Clemenceau aurait dû, dès ce moment se rendre compte des difficultés financières qui s'annonçaient et prendre des mesures énergiques.

Les annexes, qui occupent plus du tiers du volume, ne sont pas à négliger; on y trouvera notamment la préface de l'ouvrage du grand état-major allemand sur l'industrie française en pays occupé (l'ouvrage entier a été ultérieurement publié par le ministre des Affaires étrangères et est du plus vif intérêt; on y trouvera également les premiers projets français sur les liquidations des frais de guerre, sur le principe des réparations, sur les conditions financières à imposer à l'Allemagne. Cinq ans ont passé et ces questions sont toujours à l'ordre du jour, plus angoissantes que jamais.

Relevons en terminant une curieuse déclaration faite par M. Fallières à M. Klotz, alors ministre, lors de la crise de 1911 : « Si on nous déclare la guerre, je commencerai par demander au ministère de me remettre sa démission... Je constituerai un cabinet Clemenceau-Déroulède; vous comprenez la signification de cet acte; plus de querelles de personnes, plus de divisions, l'union de tous les bons citoyens pour la défense de la patrie. »

Ch. Loiseau. — *Politique romaine et sentiment français.* Paris, Grasset 1923, 1 vol. in-16° de 250 p.

M. Loiseau fut entièrement mêlé, on le sait, à la politique religieuse depuis 1914. Son témoignage est donc infiniment précieux à recueillir. Quelle fut l'opinion du Vatican pendant et depuis la guerre, c'est ce que M. L... nous

exposé dans plusieurs chapitres très nourris de faits et d'appréciations étayées par des documents. Il s'efforce de traiter son sujet en toute objectivité, expliquant notamment les réserves du temps de guerre par le souci constant du Saint-Siège de conserver son caractère supra-national d'universalité.

Il n'en est pas moins certain que Benoît XV et la majorité du Sacré Collège faisaient des vœux en faveur de la victoire des Empires Centraux, hypnotisés qu'ils étaient par une solution de la question romaine qui devait leur donner une apparence de satisfaction : « La Papauté eut payé par la suite l'ombre d'un pouvoir temporel d'une impopularité renouvelée de l'époque de Metternich. »

Depuis la paix, le Vatican n'attend plus de solution que de l'Italie elle-même, ce qui explique la politique de paix de Benoît XV et plus encore celle de Pie XI. Celui-ci plus heureux que son prédécesseur assiste à un vigoureux rétablissement de la situation dans le royaume et au développement d'un nouvel état d'esprit. Il peut y voir pour le Vatican un point d'appui sérieux dans la solution de la « Nouvelle question romaine ». Au contraire le terrain continue à ne pas paraître solide en France. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1919 n'ont inspiré qu'une demi-confiance à la curie romaine. De plus, et ceci est plus triste, et proprement italien : pas plus que le Quirinal, le Vatican n'a paru comprendre les exigences de la politique extérieure de la France depuis 1919. Il persiste à croire que notre pays est hostile à la réconciliation générale des esprits, et il le dénonce comme un brandon de discorde. Les élections du 11 mai 1924 ont encore compliqué la question!

P. R.

Paul Pic. — *Syrie et Palestine.* Paris, Librairie ancienne Édouard Champion, 1924, 1 vol. in-16 de 173 p.

Dans ce petit livre, que précède une préface du général Gouraud, l'auteur donne à la fois les impressions qu'il a recueillies au cours d'une mission officielle en Orient et une analyse juridique très poussée de l'institution nouvelle du mandat.

Les impressions de l'auteur méritaient d'être recueillies car elles émanent d'un observateur particulièrement qualifié des faits politiques ou sociaux. Il a vu non seulement la Syrie, mais la Palestine et la comparaison qu'il a pu faire entre les deux zones ne nous est pas défavorable. Sa conclusion est optimiste. Il croit que grâce à son établissement en Syrie la France reprendra en Orient sa situation morale et son influence un instant compromises. L'auteur donne également une histoire et une théorie des diverses sortes de mandats. Il rectifie l'idée que l'on se fait habituellement de cette institution en indiquant que ce sont les puissances alliées qui ont disposé des territoires et désigné les mandataires. La Société des Nations dans le contrôle qu'elle exerce sur leur gestion n'est que leur déléguée. Ceci vient fort à propos pour remettre les choses au point et indiquer que si les Puis-

sances mandataires ont vis-à-vis des populations des devoirs incontestables, elles possèdent aussi à leur égard quelques droits. M. Paul Pic donne en annexe le texte des mandats sur la Syrie et la Palestine et de forts jolis dessins recueillis au cours du voyage.

JEAN DONON.

Comte R. de Gontaut-Biron et L. Le Révérend. — *D'Angora à Lausanne; les étapes d'une déchéance.* Paris, 1924, Plon, 1 vol. in-16, 230 p. et 3 c.

Le comte de Gontaut-Biron, qui nous avait donné l'an dernier un ouvrage fort documenté : *Comment la France s'est installée en Syrie* nous présente cette fois en collaboration avec un officier de marine : M. Le Révérend, un livre non moins remarquable sur l'état actuel de la question d'Orient. On ne saurait nier que la situation de la France victorieuse ne soit moins favorable dans le Levant qu'avant 1914. Il semble bien que les négociateurs français du traité de Sèvres ignoraient ou voulaient ignorer l'histoire et la géographie. Ceux de la convention d'Angora ignoraient la psychologie des races orientales. La politique de tâtonnements qui a suivi l'armistice de Moudros, et dont le traité de Sèvres et la convention d'Angora furent les deux premiers actes, ne pouvait guère aboutir à un autre dénouement que le traité de Lausanne, c'est-à-dire à une liquidation hâtive et désespérée des intérêts séculaires de la France en Orient. La diplomatie française, tel Hannibal, n'a pa su profiter de la victoire. Est-ce à dire que tout soit définitivement compromis pour l'avenir? Non, si la France consent enfin à inaugurer une politique méthodique et réaliste. Oui, si au nom de pretendus principes imprégnés d'une casuistique byzantine, des diplomates improvisés sacrifient nos traditions et nos intérêts.

HENRI MYLÈS.

Lettres de l'impératrice Alexandra Feodorowna à l'empereur Nicolas II. — Préface et notes de J. W. BIENSTOEK. Paris, Payot, 1924, 1 vol. in-8° de 560 p.

Cette correspondance est d'un extrême intérêt; elle constitue l'histoire non seulement du ménage impérial de Nicolas II, mais encore celle de la fin du règne. Elle trahit un amour profond unissant les deux époux, amour tendre de deux jeunes mariés, d'autant plus émouvant qu'il est plus rare dans des familles princières. Elle explique toute la politique de guerre de Nicolas II. L'empereur est faible. Sa femme chaque jour lui répète les mêmes conseils, dont un surtout : éloigne « Nicolacha », ainsi qu'elle appelle d'ordinaire le grand duc Nicolas commandant en chef des armées russes. Celui-ci déplaît à l'*ami*, au fidèle Raspoutine dont la figure domine chaque lettre, dont l'esprit dicte chaque conseil, on pourrait dire chaque ordre de la souveraine, véritablement envoûtée. Les haines de Raspoutine sont tenaces; du jour où Nicolas II a replacé à la tête du gouvernement Goremykine « le vieux », puis Sturmer, où le grand duc Nicolas a été exilé au Caucase,

le parti de Raspoutine domine au plus grand profit de l'Allemagne. Sans doute l'impératrice ne le sent-elle pas. Elle reste fidèle à l'alliance franco-anglaise, elle aime particulièrement l'Angleterre, dont elle parle la langue dans l'intimité; elle parle toujours de la France avec sympathie tout en se méfiant de la moralité des Français; elle plaint les Allemands et les redoute plus qu'elle ne les hait; elle déplore la sujétion de la Hesse à la Prusse, peut-être en souhaitant la victoire entrevoit-elle la libération des petites cours allemandes, rejetant le joug prussien. Mais elle a de terribles oeillères, elle ne comprend et n'admet pour la Russie que l'absolutisme; la *douma* est l'ennemie mortelle du tsar autocrate, elle demande sa dissolution, son éloignement, et croit tout sauvé le jour où l'empereur décide la clôture de la session, en réalité c'est le jour où tout commence d'être perdu.

L'impératrice fut une des plus douloureuses victimes de la catastrophe; on ne peut dire qu'elle en est la plus innocente. Ce volume achève de prouver qu'elle a une grande part de responsabilités dans les fautes commises.

P. R.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Paul Cordonnier. — *De l'égalité entre actionnaires. Étude de droit français et de législation comparée.* Paris, Rousseau et Cie, 1 vol. in-8° de 503 p.

En quoi consiste l'égalité de traitement établie par le législateur entre les actionnaires des sociétés de capitaux? Dans quelles conditions l'Assemblée générale peut-elle y déroger? M. Cordonnier, dans une étude très documentée, envisage ces questions au double point de vue historique et juridique. Écartant avec la jurisprudence et la majorité des auteurs la thèse d'une égalité absolue, il limite l'identité de droits à chacune des catégories de titres instituées par les statuts. En ce qui touche aux modifications de cette égalité initiale, M. Cordonnier se déclare partisan d'une interprétation très extensive des textes en vigueur. Dans son opinion, l'Assemblée générale peut réaliser, sauf disposition contraire des statuts « toutes les modifications de gravité égale ou inférieure à celle qui résulte de la création, autorisée par la loi de 1903, d'actions de priorité ». La sauvegarde des actionnaires lésés par une décision de la majorité résiderait seulement dans la faculté de ne pas ratifier cette décision au cours de l'Assemblée spéciale qui doit, aux termes de la loi, les réunir avant toute application de la mesure projetée. Cette théorie, bien que fortement appuyée, n'a pas jusqu'à présent rencontré l'adhésion de la jurisprudence.

L'ouvrage se termine par une étude de l'égalité entre actionnaires en Allemagne, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Italie. On pourrait reprocher à l'auteur d'avoir passé sous silence certains changements récents survenus dans la législation de ces pays — notamment le régime nouveau

des « actions de protection », institué en Allemagne par l'ordonnance du 7 février 1920 en vue d'empêcher la pénétration du capital étranger, et qui a profondément modifié le statut juridique des sociétés.

Mais en dépit de ces lacunes, et que l'on se rallie ou non aux conclusions de l'auteur, il convient de louer celui-ci d'avoir exposé sur un sujet très controversé, une doctrine ingénieuse, neuve et parfaitement cohérente.

GABRIEL CAMPION.

Jean Armilhon. — *Des répercussions civiles des innovations fiscales.* Paris, Presses universitaires de France, 1923, 1 vol. in-8° de 256 p.

L'ouvrage de M. Jean Armilhon mérite de retenir l'attention, et par son sujet et par la manière dont il est traité.

Les principes de droit, si péniblement acquis par les générations précédentes, et qui semblaient une de leurs plus définitives conquêtes, se déforment aujourd'hui rapidement, au détriment de la solidité des sociétés. Il est intéressant d'étudier un exemple positif de cette évolution. C'est de quoi M. Jean Armilhon nous fournit l'occasion et le moyen par son remarquable exposé des tendances nouvelles qui se sont établies dans les actes appartenant au domaine du droit civil sous l'influence des innovations fiscales.

Il nous montre d'abord les lois de finances et les autres lois fiscales instituant de nouvelles dispositions dans divers domaines juridiques, en particulier dans le domaine civil; en vue de déjouer les fraudes des contribuables. Puis vient l'examen des cas beaucoup plus nombreux où le poids des impôts a exercé une influence indirecte, non sur les lois civiles elles-mêmes, mais sur leur application dans la pratique, et cela de deux manières différentes, soit que le contribuable use de certains actes juridiques, tels que le dépôt ou le mandat pour créer des apparences qui induisent en erreur les agents chargés de l'assiette, soit que, respectant la lettre des lois fiscales, il se place ou place ses héritiers dans une des situations de droit civil qui comportent régulièrement un taux d'impôt atténué.

L'excès des impôts, stimulant habituel de la fraude, a développé l'emploi de ces combinaisons et a, par conséquent, profondément modifié la proportion dans laquelle certains contrats civils étaient utilisés auparavant.

M. Jean Armilhon a analysé ces innovations avec une lucidité exemplaire, s'aidant d'une connaissance complète des faits et des textes. Sa méthode est éminemment scientifique. Rien, dans son sobre exposé, ne révèle une tendance, quoiqu'il ne s'interdise pas de constater la démoralisation, le trouble social et les pertes sensibles pour le Trésor qui résultent d'une fiscalité intempérante. Il faut souhaiter qu'une seconde édition lui fournisse l'occasion de commenter les lois les plus récentes.

E. B. D.

GÉOGRAPHIE. — VOYAGES

Gabriel Bonvalot. — *Les chercheurs de routes : Marco Polo.* Paris, 1924. Crès et Cie, 1 vol. in-12, 251 p. et 3 cartes hors texte.

Le Vénitien Marco Polo ne pouvait trouver un meilleur commentateur que M. Bonvalot, qui, comme lui, traversa l'Asie centrale par des voies nouvelles.

Afin de nous faire mieux comprendre l'itinéraire suivi par Marco Polo en compagnie de son père et de son oncle, M. Bonvalot retrace pour nous les principales routes commerciales entre la Chine et l'Europe depuis Alexandre et les Ptolémées. C'est en effet le commerce, le « désir de gagner » qui a fait voyager les premiers hommes. Si les dames Romaines de la décadence n'avaient pas dépensé des sommes fabuleuses pour se vêtir de soie transparente, de hardis pilotes n'auraient pas affronté sans boussole la pleine mer, en laissant leurs jonques dériver au gré de la mousson de Ceylan jusqu'en Éthiopie. Si Byzance n'avait pas offert aux marchands de Venise le plus précieux des débouchés, le doge Dandolo n'aurait pas pris la peine de diriger contre ce port les Croisés en l'an de grâce 1202. Seuls le négoce et l'appât du gain décidèrent les frères Polo et leur neveu Marco à traverser plusieurs fois le royaume Mongol. Après une série d'aventures qu'ils firent tourner à leur profit à force de prudence et de sagesse, ils ramenèrent à Venise, cousues dans les plis de leurs vêtements, des pierres précieuses représentant une immense richesse. L'ouvrage de M. Bonvalot, qui repose sur une solide érudition, emprunte une vie toute particulière aux choses que l'auteur a vues, tout comme Marco Polo, dans cette Asie longtemps immuable.

HENRI MYLÈS.

Gabriel Louis-Jaray et Louis Hourticq. — *De Québec à Vancouver. A travers le Canada d'aujourd'hui.* Paris, Hachette, s. d. (1925), 1 vol. in-16 de 256 p.

Une bien captivante lecture qui, tout à la fois, instruit, divertit et fait aimer le sujet dont elle traite. On y trouve, sans doute à raison des caractères divers des deux auteurs, des qualités différentes, rarement assemblées dans une seule œuvre : l'observation pratique, qui sait descendre au détail, citer le fait précis, pénétrer le sens des phénomènes économiques et politiques, et le coup d'œil artiste, qui fixe les lignes et les couleurs, et s'attache aux aspects de nature. Cela nous donne un récit de voyage sans banalités, des notations nettes et rapides, qui nous promènent à travers le vaste Dominion, de Vancouver, la ville ouverte sur le Pacifique et tendue vers les problèmes de l'extrême orient, à Edmonton, la ville du nord, qui prépare l'assaut des régions arctiques, à Winnipeg, la métropole agricole de la prairie, à Ottawa, la capitale politique; à Toronto, la grande cité anglaise; à Québec et à Montréal, les cités françaises. Beaucoup de ces pages captiveront l'attention du lecteur, nulles plus que ces si beaux et si curieux

portraits de Canadiens français, épars dans toute l'œuvre, de même que l'activité de leurs modèles se répand dans toute l'étendue du Dominion. Ces pages rendent un juste hommage à leur caractère. A cet égard, elles nous seront particulièrement précieuses.

M. C.

HISTOIRE

Jeanne Arnaud-Bouteloup. — *Le rôle politique de Marie-Antoinette.* Paris, Champion, 1924, 1 vol. in-8° de 378 p.

Mme Arnaud-Bouteloup, docteur ès lettres, nous donne dans ce beau livre une étude très complète et très fouillée sur le rôle politique de Marie-Antoinette. La documentation est très abondante et l'exposition très claire. Bref l'ouvrage est très intéressant. Mais, à côté des faits en eux-mêmes, généralement appréciés avec exactitude, il y a dans le livre de Mme Arnaud-Bouteloup des thèses qu'il m'est absolument impossible de partager et qu'à cause de leur importance, je voudrais indiquer sommairement.

Avant 1789 il n'y a, dit avec raison Mme Arnaud-Bouteloup, aucune idée politique dans l'esprit de Marie-Antoinette. Elle combat « avec une égale passion des ministres économes comme Turgot ou Joly de Fleury, et des dissipateurs comme Montbarey ou Sartine », elle soutient un libéral comme Necker, un aristocrate comme Castries. Son « action brouillonne » ne s'exerce que pour soutenir les sympathies ou les rancunes de ses amis personnels. Elle est purement sentimentale. Mme Arnaud-Bouteloup en conclut qu'elle n'a guère de responsabilité dans les erreurs d'orientation de la politique intérieure de Louis XVI. Sans doute cette responsabilité est faible, mais est-ce faire l'éloge d'une reine que de dire qu'elle s'est mêlée sans réflexion à toutes les intrigues? Pour mériter l'éloge, elle eût dû, à mon avis, ou ne pas faire de politique, ou y apporter le sérieux convenable.

Au point de vue extérieur, elle a cherché à resserrer l'alliance franco-autrichienne contre la Prusse, sans y réussir d'ailleurs. Mme Arnaud-Bouteloup l'approuve, et comme nos publicistes prussophobes contemporains lui fait un mérite d'avoir prévu les dangers de l'hégémonie prussienne. Ce serait vrai si en 1774 la Prusse avait été la première puissance de l'Allemagne. C'est, à mon avis, une illusion : les événements de 1850, l'humiliation que l'Autriche infligea alors à la Prusse, prouvent que les publicistes de cette école se trompent de quatre-vingt-dix ans : le danger prussien n'existe que depuis 1866.

De plus une autre considération doit entrer en ligne de compte. Soutenir en 1778 l'Autriche contre la Prusse, c'était greffer une guerre continentale sur une guerre maritime, au détriment de celle-ci. Si on estime qu'une revanche contre l'Angleterre était le but essentiel à atteindre, il faut approuver Vergennes et blâmer Marie-Antoinette. Les publicistes qui admirent les deux cherchent à concilier les contradictoires.

La politique suivie par Marie-Antoinette de 1789 à 1792 était la moins mauvaise qu'on put adopter, pense Mme Arnaud-Bouteloup : c'était celle d'un congrès européen donnant à Louis XVI le pouvoir de réaliser d'autorité les réformes nécessaires. Elle n'eut qu'un tort, celui d'être en avance sur les événements. Pour moi c'était la pire de toutes les politiques. Ce n'était ni la résistance avec ses périls, mais avec sa dignité, la politique de Mme Élisabeth et du prince de Condé, ni l'acceptation pure et simple des lois révolutionnaires, avec ses avantages matériels. En réalité Marie-Antoinette, là encore, s'est laissée guider par le sentiment, par ses sympathies et ses rancunes. Sur le fond, Mme Bouteloup l'a très bien dit, Marie-Antoinette acceptait très volontiers l'œuvre de la Révolution, mais elle souffrait dans son amour-propre de la voir imposée au roi, et non réalisée par lui ; de même son antipathie pour les émigrés vient de ce qu'elle ne veut pas être sauvée par les hommes de droite, qu'elle ne veut pas que son mari soit le prisonnier d'un parti, renouvelant l'erreur des chefs de l'État français qui, à diverses époques, ont appliqué aux partis constitués par des idées communes, les règles de conduite applicables à ceux que cimentent uniquement des intérêts. De là sa préférence pour l'intervention étrangère, dont les vrais chefs de l'émigration ne voulaient pas : de là cette duplicité constante de sa politique, inhérente à la situation fausse qu'elle avait adoptée, aux concessions qu'elle conseillait à son mari, mais qui n'a pas plus empêché la catastrophe que ne l'eût fait l'attitude virile que la légende lui prêtait bien à tort.

Dans le détail des faits, Mme Arnaud-Bouteloup apporte d'ailleurs à ses thèses générales de nombreuses corrections qui en diminuent la portée. Ainsi, tandis que les journalistes nationalistes s'expriment toujours comme si Louis XV, prévoyant la future grandeur de la Prusse, avait pris l'initiative de rompre l'alliance, Mme Arnaud-Bouteloup reconnaît que c'est seulement lorsque Frédéric II a substitué l'alliance anglaise à l'alliance française que Louis XV, cherchant un allié en Allemagne, s'est résigné à accepter l'alliance autrichienne, qu'il aurait voulu lui donner un caractère strictement défensif, et que ce fut pour la France une « fausse manœuvre », de se mettre entre les mains de l'Autriche pour en sortir « saignée à blanc ». Or cette erreur politique fut l'œuvre de Choiseul, dont les écrivains nationalistes font presque l'égal de Richelieu, alors que l'alliance autrichienne, dans ce qu'elle avait d'avantageux pour nous, fut l'œuvre de Bernis, et que Choiseul ne fit qu'en exagérer les charges, en renonçant aux avantages territoriaux du premier traité d'alliance. De même, sous Louis XVI, Mme Arnaud-Bouteloup indique fort bien que Frédéric II est alors le champion de l'équilibre européen, contre l'ambition de Joseph II, et qu'ainsi l'intérêt de la France n'est pas de soutenir l'Autriche, mais la Prusse. C'est seulement lorsqu'à son avènement Frédéric-Guillaume II manifeste lui aussi des idées d'agrandissement, intervient contre nous en Hollande, s'unit aux Anglais, que la politique française se retourne vers l'Autriche. Cette alliance anglo-prussienne,

qui dure de 1787 à 1790, me paraît d'ailleurs avoir sur les débuts de la Révolution une influence que l'on n'a pas étudiée jusqu'ici, et le revirement qui, en 1791, transforme le roi de Prusse d'ami en ennemi des révolutionnaires français, signalé par Mme Arnaud-Bouteloup, est un fait capital. Au rapprochement anglo-autrichien, dont il venait d'être la victime, Frédéric-Guillaume II a voulu opposer l'alliance française, et pour cela rétablir Louis XVI dans son autorité pour s'en faire un obligé. Or cette attitude a désorienté les nombreux révolutionnaires qui ne séparaient pas dans leur sympathies l'Angleterre de la Prusse : de là tant de négociations obscures au cours de l'année 1792.

Mme Arnaud-Bouteloup a également bien mis en lumière un fait très important, et jusqu'ici mal expliqué. Ce n'est pas seulement par faiblesse de caractère, par crainte de la guerre civile, que Louis XVI a sanctionné tant de mesures législatives qui lui étaient antipathiques : ces concessions perpétuelles sont un système auquel Marie-Antoinette tient beaucoup; montrer que le roi signe *tout* est pour elle la façon de prouver qu'il n'est pas libre, et qu'ainsi il aura dans l'avenir le droit de *tout* remettre en question; la même idée est évidemment ce qui porte des prélats orthodoxes, comme Cicé et Boisgelin, à conseiller la même attitude; c'est un faux calcul, ce n'est pas une défaillance de volonté. De même mieux vaut dans l'idée de la reine rester prisonniers à Paris que de risquer avec l'appui des constitutionnels, une évasion qui ne procurerait qu'une demi-liberté. Mme Arnaud-Bouteloup indique cela avec beaucoup de netteté.

CH. DE CALAN.

Duc de la Force. — *Le Maréchal de la Force* (1558-1652). Tome I, Paris, 1924, Émile-Paul, 1 vol. in-8° de xv-302 p.

Le duc de la Force s'est déjà fait très avantageusement connaître par plusieurs études historiques que nous avons signalées ici au fur et à mesure de leur apparition. Nous le faisions, il n'y a pas bien longtemps encore, pour ses « Curiosités historiques » qui nous avaient agréablement promenés à travers une bonne partie de l'histoire de France.

Cette fois, l'auteur s'enferme dans une période plus limitée de cette histoire. Il a le bonheur, fort rare, de trouver une grande partie de sa documentation à portée de sa main. Ses archives de famille lui livrent de précieux documents qui, pour avoir été déjà en partie publiés, ne lui en réservent pas moins d'heureuses surprises et de curieuses découvertes. Voilà comment il nous donne aujourd'hui, de son aïeul le Maréchal de la Force, compagnon du roi Henri, une biographie à la lecture de laquelle tous ceux qui goûtent le charme de l'histoire trouveront un plaisir extrême.

Le Maréchal vécut près de cent ans. On comprend que deux volumes ne soient pas de trop pour narrer vie aussi longue qui fut, de plus, pleine d'aventures étonnantes et de belles actions. Ce tome I, qui en est tout débordant, s'arrête à 1610, à la mort de Henri IV, dont La Force fut témoin. Il

commence avec la Saint-Barthélemy. Ce jour-là, notre héros, adolescent, fut à deux doigts de la mort. Il n'y échappa que par miracle, caché, indemne, sous les cadavres sanglants de son père et de son frère. Le 14 mai 1610, il était dans le carrosse du roi lorsque Ravaillac, un pied sur une borne et l'autre sur le moyeu de la roue, plongea à deux reprises son poignard dans la poitrine de sa victime, qu'il guettait depuis des semaines. Voilà, n'est-il pas vrai? une histoire pleine de péripéties, et qui ne laisse pas chômer l'intérêt.

Cet intérêt ne faiblit pas, d'un bout à l'autre du volume. Vie militaire, vie politique, vie de cour, vie de famille, c'est toute la fin du XVIe siècle français évoquée devant nous dans des pages charmantes sans prétention, colorées sans effort, où, à la saveur toujours si prenante de l'histoire, se mêle le piquant, plus délicat encore et plus rare, des souvenirs de famille, sortis pour nous des précieuses cassettes où ils sommeillaient depuis des siècles.

M. C.

Charles Richet, de l'Institut. — *Initiation à l'histoire de la France.* Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de 190 p., s. d. (1924).

Il semblerait que, pour ramasser en 190 pages l'essentiel de notre histoire, un auteur dût s'attacher à marquer, dans leur continuité, les traits principaux de celle-ci, de même que, dans une esquisse, on ramène à quelques grandes lignes le dessin complexe d'un tableau. Le procédé est arbitraire. Il est très délicat. Il peut donner des résultats appréciables. M. Richet a préféré recourir au procédé du résumé. Il s'est heurté dès lors à une objection grave et à une difficulté insurmontable. La difficulté : il est impossible de résumer l'histoire d'un pays comme la France en si peu de pages. Autant faire le déménagement d'un appartement de six pièces dans une voiture d'enfant. Dans le présent volume, par exemple, l'histoire de la deuxième Restauration occupe une page et demie; celle de la monarchie de juillet en occupe trois, dont une et demie consacrée à la conquête de l'Algérie. Dans des espaces aussi étroits, tous les faits essentiels ne peuvent prendre place, et comment choisir entre eux? — Voici maintenant l'objection : on n'initie pas un lecteur à l'histoire en mettant entre ses mains un syllabus plus ou moins abrégé, si bien équilibrées qu'en soient les parties et si bien conçus qu'en soient les termes. Il faut l'aider à comprendre, l'inciter à réfléchir, et l'amener pour cela sur les sommets, en négligeant tout le détail. Voyez comment Lavisse a composé ses *Vues générales sur l'histoire de l'Europe*. Voilà une « initiation ».

M. Caudel.

Earl of Kerry. — *The secret of the coup d'Etat. An unpublished correspondence of Prince Louis Napoleon, MM. de Morny, de Flahault, and others*, 1848 *to* 1852. London, 1924, Constable, 1 vol. in-8° de 263 p. avec des photographies et des fac-simile.

Cet ouvrage, composé de pièces entièrement inédites, offre un grand

intérêt historique. Il est constitué surtout de lettres écrites de Paris par M. de Flahault à sa femme, restée à Londres, à l'époque du coup d'état, et de lettres de Morny à ce même comte de Flahault, dont il était le fils naturel. On y trouvera encore le texte du deuxième rapport adressé par le préfet de Maupas au Prince-Président sur le nombre des victimes du 2 décembre, rapport jusqu'ici introuvable. Il était resté, en effet, dans les papiers de Flahault, auquel de Morny l'avait envoyé, au début de janvier 1852, pour qu'il le mît sous les yeux des hommes d'État et des journalistes anglais, trop enclins à exagérer les chiffres. Ceux-ci, demeurés jusqu'ici douteux, sont donc définitivement connus.

Flahault, amant de la reine Hortense, dont il avait eu Morny, et dont il eut peut-être le prince Louis-Napoléon, fut dans le secret du coup. On l'avait ignoré jusqu'à présent. Cette correspondance le prouve. Elle révèle encore d'autres faits importants : l'intimité établie entre Morny et le prince dès 1849; l'idée de l'Empire arrêtée dans l'esprit de Morny, dès cette même année, trente mois avant le coup d'État; des projets de coup d'État des d'Orléans, qui avaient hâté la résolution du Prince-Président. L'ouvrage renferme beaucoup de détails curieux sur l'état de l'opinion, l'attitude des partis, la société parisienne, en 1851 et 1852. Le public français doit beaucoup de reconnaissance à l'éditeur de ces pages.

M. C.

K. Waliszewski. — *Le règne d'Alexandre Ier*, t. II : *la guerre patriotique et l'héritage de Napoléon* (1812-1816), t. III. *La faillite d'un régime et le premier assaut révolutionnaire* (1818-1825). Paris, Plon, 1924 et 1925, 2 vol. gr. in-8° de 512 p. et 470 p.

Nous avons, l'an dernier, dit tout l'intérêt que présentait le premier volume du présent ouvrage. Le second est aussi minutieusement construit. Il retrace d'ailleurs l'époque la plus intéressante du règne d'Alexandre Ier, la marche triomphale qui, de Moscou, se prolonge jusqu'à Paris; l'auteur, a fort bien vu quelle est la part du tsar dans les négociations de 1813, dans le rétablissement des Bourbons qu'il ne souhaitait pas et qu'il se trouve amené à réaliser, presque malgré lui.

Le rôle d'Alexandre au congrès de Vienne est connu; on sait comment il se trouva dès le lendemain du traité de Paris en posture délicate vis-à-vis de ses alliés dont il n'avait jamais obtenu l'adhésion à ses projets. Déjà, à ce moment, l'Angleterre ne nourrissait aucune tendresse à l'endroit de la Pologne et sa résurrection sous le sceptre du tsar lui paraissait dangereuse. Metternich avait les mêmes sentiments; Louis XVIII et Talleyrand les appuyèrent. On ne saurait dire que la France gagna à la solution adoptée.

M. Waliszewski, avec une louable impartialité, étudie la politique d'Alexandre en Pologne, ses rêves, et la façon dont ils furent méconnus par les Polonais aussi bien que, par son frère Constantin et Novossiltsov

« fondé de pouvoir du gouvernement russe ». Il montre, en terminant, le souverain vieilli et déçu, alors qu'il a quarante ans à peine. La belle époque de son règne est terminée.

La dernière est cependant pleine d'intérêt tant pour la politique intérieure, où, sous l'influence d'Arakcheet, Alexandre renie tout ce qu'il a adoré, que pour l'étude de la diplomatie russe hésitante devant le mouvement d'indépendance de la Grèce. Jusqu'au bout M. W. a maintenu le héros de son livre au premier plan, n'étudiant les détails du règne que pour éclairer cette étrange et attirante figure. La façon dont il a présenté la désignation de Nicolas comme héritier du trône, et son récit des derniers jours d'Alexandre, si nuancé et si délicat, achèvent un portrait qui est vraiment le plus fouillé qu'on ait tracé du « tsar idéologue ».

PIERRE RAIN.

Alfred Péreire. — *Le Journal des Débats politiques et littéraires* (1814-1914). Paris, Champion, 1 vol. in-4°, 260 p. avec 20 reproductions.

Ceci n'est pas, ainsi qu'on pourrait croire, un historique du *Journal des Débats*; celui-ci a d'ailleurs fêté son centenaire en 1789 et non en 1914 : à cette dernière date c'est seulement le centenaire de la Restauration de la monarchie légitime et du titre du vieux et illustre journal qu'on aurait pu célébrer. M. Péreire a saisi cette occasion pour rappeler les circonstances de cette double Restauration. Il donne au milieu d'autres fac-similés fort curieux, celui du journal du 1er avril 1814 : quelle étrange chose! et comme on s'émeut de songer qu'il y a tout juste un siècle, dans la meilleure société, l'esprit de parti l'emportait tellement sur l'esprit national que le rédacteur inconnu de la première page peut narrer avec une joie toute naturelle les circonstances de l'entrée de « l'armée alliée » dans Paris'! C'est un document, mais quelle que soit l'opinion qu'on professe, il est triste.

La vue d'un portrait au milieu de plusieurs autres, incite également à la philosophie : c'est celui de John Lemoinne. Son nom demeure parmi ceux des plus fameux; quelle légende! que ne va-t-on lire pour être fixé sur la psychologie politique de cet aveugle chroniqueur, l'article « des Débats », 12 juillet 1866 : « Nous considérons avec plus de sympathie que d'ombrage la Révolution qui met la Prusse à la tête de l'Allemagne (il s'agit de la victoire de Sadowa). Fantômes ces soixante millions d'Allemands unis qu'on évoque chaque jour devant nous! La Prusse représente le progrès en avant, l'Autriche le retour en arrière, la Prusse a la face tournée vers l'avenir. »

M. Péreire aurait pu se dispenser de reproduire le portrait de cet augure!

A. Mousset. — *Un témoin ignoré de la Révolution : le comte de Fernan Nunez, ambassadeur d'Espagne à Paris* (1787-1791). Paris, Champion, 1923, 1 vol. in-8°, 266 p.

M. Mousset semble avoir mis la main sur un précieux document, il est d'ailleurs extraordinaire que les correspondances des ambassadeurs étrangers

n'aient pas été davantage explorées pour une époque aussi étudiée que l'est la Révolution française : Governor Morris a eu des collègues et des prédécesseurs !

Mais pourquoi faut-il que M. Mousset, au lieu de se borner à faire un choix dans la volumineuse correspondance de l'ambassadeur d'Espagne, ait cru devoir en bouleverser l'ordonnance, diviser sa publication en chapitres factices, et l'alourdir d'un récit personnel inutile.

Ce que l'historien ou le curieux d'histoire cherche dans une correspondance comme celle-ci, c'est précisément sa complexité ; couper une lettre en plusieurs tronçons, pour en isoler certains portraits, des discussions de préséances, voire même des questions diplomatiques de première importance, telles que le pacte de famille ou l'action de Catherine II en Orient, c'est proprement dénaturer cette correspondance au point de la rendre incompréhensible.

F. Nunez n'était pas un diplomate de marque ; mais c'était un observateur attentif, intelligent ; français par sa mère qui était de Rohan-Chabot il ne pouvait qu'être favorable à la cour : ses appréciations ne modifient pourtant pas l'opinion commune. Louis XVI y est présenté, tel qu'il fut sans doute, brave homme, pusillanime, vite dépassé par les événements ; Marie-Antoinette inconséquente et légère. M. Mousset dit avec raison que ces appréciations n'encouragèrent pas la cour d'Espagne à intervenir en faveur des souverains qui s'abandonnaient ou se compromettaient aussi inconsidérément. Si les négociations diplomatiques ne tiennent pas la première place dans cette correspondance, ou dans les extraits qu'on nous en donne, les racontars sont par contre nombreux, ainsi que les anecdotes qui, par leur ensemble, contribuent utilement à la connaissance des divers milieux, pendant la grande crise que Nunez jugeait sans indulgence, et dont il demanda plusieurs fois à Florida Blanca son ministre, à être définitivement écarté en ayant licence de rentrer en Espagne.

PIERRE RAIN.

F. Mourret et J. Carreyre. — *Précis de l'histoire de l'Eglise.* Paris, Bloud, 1924, 3 vol. in-8° de 600, 590 et 500 p.

L'abbé Mourret est l'auteur d'une monumentale histoire de l'Église qui comprend neuf volumes gr. in-8° et rend les plus signalés services aux travailleurs. Il a jugé qu'elle était pécuniairement peu accessible au grand public et aidé de son confrère M. Carreyre, il a rédigé un précis d'une fort louable étendue où les renseignements abondent. Le premier volume embrasse la période qui, des origines s'étend au premier concile de Latran : les auteurs ont utilisé les plus récents ouvrages, du moins ceux qui se rangent à la tradition ; ils écartent en effet toute discussion avec les non croyants sur la question des évangiles, par exemple. Ils ont soin d'ailleurs, à la fin de chaque chapitre d'indiquer leur sources principales dans une bibliographie précieuse. Le deuxième volume s'étend de 1124 à la mort de Pie VI : il résume donc toute l'histoire religieuse du moyen âge et de l'ancien régime

dans les termes forcément très concis, il fait cependant allusion aux faits principaux.

Le troisième volume réservé au XIXe siècle entre dans plus de détails, mais, comme les précédents, se limite strictement à l'étude de la question religieuse, n'abordant les problèmes politiques qu'autant qu'ils y sont étroitement liés.

A. Malet. — *Nouvelle histoire universelle illustrée*. Paris, Hachette, 1924, 4 volumes in-4° de 460, 490, 466 et 470 p., 2 000 gravures et 100 cartes.

La nouvelle publication de la librairie Hachette est très luxueuse et bien présentée. Sans doute n'est-elle pas destinée en principe aux lecteurs de la *Revue des Sciences Politiques*; elle s'adresse à un public plus vaste, et moins averti. Et pourtant, dont-on le dire, jamais la lecture d'un manuel historique précis, rempli de faits ne m'a paru moins méprisable. L'enseignement secondaire surchargé laisse l'histoire presque complètement de côté; les jeunes gens abordent donc l'enseignement supérieur avec des lacunes considérables; les cours qu'ils ont à suivre dès lors, ne sont pas faits pour combler ces insuffisances et si ces élèves s'enrichissent d'idées générales, celles-ci restent souvent sans bases solides. Un ouvrage comme celui de M. Mallet est donc non seulement utile et agréable à parcourir, car les illustrations sont fort instructives parce que fort bien choisies, il est à lire et à relire, il ne déparera aucune bibliothèque.

Peut-être n'est-il pas très bien proportionné : sur quatre volumes il en aurait fallu consacrer un à l'histoire ancienne; or le premier se prolonge jusqu'à la fin du moyen âge et le second se termine avec l'ancien régime, c'est dire que les faits relatés le sont de façon un peu sommaire; mais, même de cette façon, ils rafraîchiront plus d'une mémoire défaillante.

Comte de Falloux — *Mémoires d'un royaliste*. Paris, Perrin, 1925, 1 vol. in-16.

Issu d'une noble famille angevine, doué d'une vive intelligence et d'une grande générosité de sentiments, le comte de Falloux a joué, au cours du XIXe siècle, un rôle politique important. Ses mémoires (1re partie), que vient de rééditer la librairie académique Perrin, nous renseignent utilement sur son caractère et sur son action jusqu'en 1848.

D'une plume alerte, l'auteur relate d'abord comment il fut amené tout jeune à participer au mouvement légitimiste qui a suivi la révolution de 1830, il raconte ensuite les longs voyages qu'il fit hors de France (1834-1837) et nous parle des relations qu'il entretint alors avec les membres de la famille royale exilée, avec certains *leaders* du parti légitimiste et, enfin, avec d'importantes personnalités étrangères.

Rentré en France en 1837, il fixait à son activité une nouvelle orientation par son *Histoire de Louis XVI*; il travaillait à justifier historiquement son

attachement pour la Maison de France et, d'autre part, il apportait son noble concours à la grande œuvre de renaissance religieuse entreprise par les Lacordaire et les de Montalembert. Il devait fatalement être tenté par l'action parlementaire; mais ce ne fut qu'en 1846 qu'il entra à la Chambre des Députés pour s'y soumettre à la puissante autorité du grand Berryer.

Dans la dernière partie de cet intéressant ouvrage, le comte de Falloux expose l'attitude du parti légitimiste en présence de la Révolution de 1848 : ses amis et lui eussent été disposés à seconder les efforts du nouveau gouvernement, si celui-ci n'avait pas dissimulé, sous son apparent libéralisme, les pires tendances démagogiques. Mais leur action à l'Assemblée Constituante fut impuissante à empêcher les sanglants conflits des journées de Juin.

Ils eurent du moins le mérite de collaborer au rétablissement de l'ordre en soutenant le gouvernement réparateur du général Cavaignac.

Le comte de Falloux termine cette partie de son autobiographie en nous faisant part des préventions légitimes que lui inspirait la candidature présidentielle du prince Louis-Napoléon.

Tramond et Reusner. — *Eléments d'Histoire maritime et coloniale contemporaine* (1815-1914). Paris, Challamel, 1924, 1 vol. in-8°, 728 p.

La nation française, dans son ensemble, s'intéresse peu aux questions maritimes. Satisfaite de vivre sur un sol qui suffit à nourrir une population de densité moyenne; ayant conscience du rôle important qu'elle a joué dans l'histoire de l'Europe; soucieuse également de conserver le meilleur de ses forces pour protéger sa frontière de l'Est contre un danger trop souvent renaissant, elle n'éprouve que rarement la tentation de dominer les mers et les terres lointaines. De là, découlent le manque de continuité de sa politique maritime et les alternatives de grandeur et de décadence qui caractérisent l'histoire de sa marine à travers les âges; et en particulier au cours du XIXe siècle.

Elle posséda cependant, durant ce siècle, tous les éléments qui font la grandeur des nations maritimes : la bourgeoisie active, intelligente des grands ports qui a fourni des organisateurs tels que Portal sous la Restauration, Ducos sous le Second Empire; un corps d'officiers, fidèle à de belles traditions qui compta de Dumont d'Urville à Courbet une longue liste de noms héroïques; des ingénieurs qui, comme Dupuy de Lome, transformèrent l'architecture navale, enfin une vaillante population côtière, auxiliaire obscure et dévouée de toute grande action maritime.

Quand arrive au pouvoir une volonté puissante, capable d'utiliser le faisceau de toutes ces forces trop souvent gaspillées, une œuvre magnifique est vite réalisée. C'est ainsi que Jules Ferry a réussi à nous donner, en quelques années, un Empire colonial qui, de la Méditerranée au Pacifique, rend la France rayonnante et agissante dans tout l'Ancien Continent.

On ne peut songer à analyser ici en détail le très important ouvrage de M. Tramond et de ses collaborateurs du Service historique de la Marine.

En cherchant à placer l'histoire maritime dans le cadre de l'Histoire générale; en exposant toutes les conditions politiques, économiques, scientifiques qui ont pu, durant une centaine d'années, exercer une influence sur l'histoire des différentes flottes, ils ont été conduits à élargir singulièrement leur sujet, à écrire en définitive un ouvrage d'Histoire générale. Cet ouvrage, très impartial, riche de la documentation que les auteurs ont pu abondamment puiser dans les archives de la Rue royale, constitue un complément précieux des Cours d'Histoire contemporaine professés à l'École.

J. Triouiller.

Abbé Dedieu. — *Histoire politique des Protestants français*. 2 vol. in-16 de 800 p. Paris. Victor Lecoffre, 1925.

M. l'abbé Dedieu avait, dans un premier ouvrage, étudié l'histoire du Protestantisme français de la révocation de l'Édit de Nantes à la mort de Louis XIV. Il pousse aujourd'hui son étude jusqu'à la Révolution.

Le Gouvernement royal prétendit maintenir, à travers le XVIIIe siècle, le principe d'autorité auquel il devait sa puissance; cependant la vie se retire peu à peu de règles sociales qui ne trouvent plus leur appui dans la conscience générale. Des édits, comme ceux de 1724 et de 1750, rappellent les rigueurs du règne précédent, mais les Parlements, les Gouverneurs et les Intendants hésitent souvent à les appliquer. Parfois cependant, les autorités, effrayées par la renaissance générale des églises protestantes, recourent brusquement à des mesures de répressions sanglantes. L'affaire Calas remue plus profondément que d'autres l'opinion publique : elle n'est malheureusement nullement isolée.

Peu à peu de grands seigneurs comme Choiseul, des légistes même, se montrent disposés à soutenir la cause de la Tolérance. Les retentissants mémoires de Malesherbes triomphent des dernières résistances de l'opinion. L'édit de 1788 assure aux Protestants un état civil et, après un siècle de proscription, les fait rester dans la famille française.

Le triomphe de l'Église protestante fut de courte durée. Dans ces luttes, ouvertes ou cachées, contre la Royauté, elle avait usé le meilleur de son énergie. Le désir de la liberté avait converti trop de fidèles à la cause de la Révolution et de l'Anarchie, et, quand arriva la tourmente de 1793, elle s'effondra sans gloire, la plupart des pasteurs abandonnant leur Foi pour se rallier au Rationalisme officiel. Telle est, du moins, la conclusion un peu hâtive d'un ouvrage généralement bien étudié. La conversion intéressée d'un Jeanbon-Saint-André ne démontre au fond rien de plus que celle d'un Talleyrand, et la foi calviniste, un instant obscurcie, se ranimera aussi vite dans les montagnes cévenoles que la foi catholique dans les landes de Bretagne.

J. Triouiller.

W. d'Ormesson. — *La première mission officielle de la France aux États-Unis : C. A. Gérard*. Paris, Champion, 1924, 1 vol. in-16, 220 p.

D'un sujet assez mince, mais largement traité, M. d'Ormesson a tiré

un bon petit livre d'histoire. Conrad-Alexandre Gérard, n'est pas un homme illustre. Il mériterait pourtant d'être un peu plus connu. Issu d'une de ces familles bourgeoises qui fournissaient à la Monarchie ses meilleurs serviteurs, il a été le plus fidèle collaborateur du dernier grand ministre de l'Ancien Régime : Vergennes.

C'est lui qui, en 1777, accueillit Franklin, alors un peu compromettant. Il noua des relations qui le désignèrent pour être l'année suivante, le premier envoyé officiel de la France à Philadelphie. Diplomate habile, il eut à déjouer mille intrigues suscitées par les adversaires de notre influence et y réussit brillamment. Sa correspondance contient des aperçus intéressants sur les difficultés que rencontrent les démocraties naissantes comme sur l'avenir de la grande république américaine. On y entrevoit parfois des ombres illustres : Washington, Franklin, La Fayette, Beaumarchais.

Enfin, comment ne pas s'attarder avec quelque complaisance sur le récit qu'il fait des maux causés par la dépréciation du dollar, son inflation; la cherté de la vie; des moyens d'y remédier par un généreux concours financier que le gouvernement de Louis XVI, ainsi qu'on le sait, ne marchanda pas. — Cela suffirait à nous faire partager la sympathie que M. d'Ormesson éprouve pour le héros de son livre.

Fatigué par le climat de Philadelphie, Gérard obtint son rappel après avoir rempli sa tâche. Pourvu d'un brevet de Conseiller d'État, il vécut ensuite dans la retraite et mourut en 1790, à l'aube de la Révolution.

J. T.

G. Esquer. — *Correspondance du général Voirol*, commandant par intérim le corps d'occupation d'Afrique (1833-1834). Paris, Édouard Champion, 1924, 1 vol. de XVI-831 p.

Cet impressionnant volume, qui ne compte pas moins de 831 pages et 444 pièces, contient la correspondance échangée par le général Voirol au cours de dix-sept mois de commandement soit avec le ministre de la Guerre, soit avec les officiers sous ses ordres ou encore les chefs indigènes.

Cet officier général avait été appelé au commandemant par intérim du corps d'Afrique, lorsque le duc de Rovigo, atteint d'une maladie mortelle, avait dû rentrer en France.

Les instructions ministérielles prescrivaient au général de consolider notre établissement en Afrique et de contribuer efficacement à donner une extension progressive à l'occupation.

Aucune opération de grande envergure n'était donc prévue pour cette période qui fut essentiellement transitoire et le gouvernement répondit au plan d'occupation intégrale que lui soumettait le général Voirol « qu'il faudrait pour cela une armée formidable, car toute l'Afrique pourrait nous tenter ».

Cette attitude s'expliquait par ce fait qu'à ce moment le Gouvernement préparait un statut pour les territoires occupés de la Régence et

qu'une commission extraparlementaire était allée enquêter en Afrique.

Le général Voirol borna donc son rôle à affermir notre occupation dans le Sahel en s'établissant à Douera, puis à aborder la Mitidja sans y pénétrer profondément puisque le ministre de la Guerre lui interdisait de s'emparer de Blida et de Coléa!

Le général s'efforça de faire régner la sécurité, de rechercher la coopération des indigènes et commença à entreprendre certains travaux d'intérêt général. Il créa même le bureau des Affaires arabes, embryon du Service des Affaires indigènes. Sa correspondance, qui renferme des remarques fort judicieuses, prit fin le 26 septembre 1834, date à laquelle le lieutenant-général Drouet d'Erlon occupa le poste de « gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique », créé par l'ordonnance du 22 juillet précédent qui donnait ainsi à notre établissement à Alger un caractère définitif.

JACQUES BENOIST.

VARIA

Pierre Mille. — *Le bel art d'apprendre*. Paris, 1924, Hachette, 1 vol. in-16 de 160 p.

M. Pierre Mille a, plus qu'homme au monde, observé, voyagé, lu, comparé. Il a promené à travers les continents un esprit aiguisé, un œil pénétrant, une sensibilité exquise, une verve intarissable. Il a sûrement beaucoup appris. Il entreprend de nous dire aujourd'hui le secret d'apprendre. C'est un maître charmant, comme on voudrait n'en avoir jamais eu d'autre; il est indulgent et gai; il enseigne en se riant et il n'impose point de pénibles disciplines. Il nous dit : lisez, interrogez, voyagez, ouvrez bien vos yeux et vos oreilles, le vaste monde est devant vous avec la variété infinie de ses spectacles; puisez là-dedans à pleines mains et vous apprendrez. Ses préceptes sont aimables, son exemple est séduisant. Il a des anecdotes réjouissantes et des réflexions impayables. On se laisse aller dans son sillage souriant. Il faut faire un réel effort pour s'aviser que la leçon qu'il nous donne n'est peut-être pas très sûre et qu'on ne trouve, dans les préceptes qu'il formule, ni les plus indispensables ni les plus sévères. Il nous dit : apprendre, c'est chercher le *pourquoi* des choses. Il néglige de nous révéler qu'avant d'atteindre à ce pourquoi lointain, qui n'est ouvert qu'à bien peu d'initiés et qui reste toujours, même pour eux, si incertain, il faut d'abord apprendre le *comment*, infiniment touffu et vaste, obscurci de mystères, hérissé d'épines et où se mouvoir n'est point un divertissement, pas même un passe-temps. Ce *comment* des choses, c'est notre hantise à nous autres qui cherchons. Nous le sentons toujours pressant, toujours fuyant, souvent tout proche et cependant insaisissable, qui nous nargue, nous provoque, et nous déçoit. Il faut, pour le maîtriser, une sévère méthode, constamment en éveil, inquiète et hâtante, et il n'est point de si bonne méthode qui ne fasse souvent buisson

creux avec ce terrible gibier. Apprendre, pour savoir réellement, pour comprendre, pour saisir à pleines mains, par le *comment* des choses, leur *pourquoi*, est peut-être un plaisir, mais c'est un plaisir bien austère et qui laisse après lui de rudes courbatures.

M. C.

Abel Hermant. — *Le Bourgeois* (Collection : Les caractères de ce temps). Paris, 1924, Hachette, 1 vol. in-16 de 112 p.

Ceci n'est point une étude sociale. On ne trouvera dans ce livre ni les précisions historiques ni l'information documentaire qui permettraient à un lecteur curieux du sujet de s'instruire et d'aller chercher plus loin. L'auteur est un littérateur qui connaît à merveille l'œuvre écrite de nos trois derniers siècles. C'est là qu'il va chercher, avec une agréable nonchalance et par de grands détours de pensée, les traits du caractère qu'il nous dépeint. A travers ce verbiage aimable, parfois un peu lent et lourd, les traits du Bourgeois s'esquissent péniblement ou s'estompent. Cet essai démontre nettement que si la littérature peut servir à traiter un « caractère » de ce genre, elle n'y suffit pas à elle seule.

Georges Berr. — *L'Art de dire* (Collection des Muses). Paris, Hachette, 1924, 1 vol. in-16 de 122 p.

Petit livre charmant, qui donne l'impression la plus délicieuse qu'on puisse trouver dans une lecture : l'autorité, la plénitude, la perfection du talent chez l'auteur. Dans ce sujet, M. Georges Berr est chez lui. Il décrit ses expériences, ses pensées quotidiennes. Il parle sa vie, livre le secret de ses réflexions, et cela sans emphase, sans phrases, tout simplement, parce que, étant un admirable diseur, ayant « dit » toute sa vie et ayant occasion de parler de son art, il lui suffit de donner l'essor à sa pensée, de laisser courir sa plume sur le papier. Ces pages gracieuses et pleines d'idées nous donneront des raisons nouvelles d'aimer notre belle langue. Elle seront particulièrement précieuses aux étrangers qui cherchent à en pénétrer la beauté.

Baltasar Gracian. — *L'Homme de cour. Maximes traduites de l'espagnol sur l'édition originale par* Amelot de la Houssaie, précédée d'une introduction par André Rouveyre. Paris, 1924, B. Grasset, 1 vol. in-16 de x-270 p.

Gracian était aragonais. Né en 1601, il mourut en 1658. Il appartint toute sa vie à l'ordre des Jésuites, d'abord par vocation, puis par force, la sainte compagnie ayant refusé de se séparer de lui lorsqu'il en manifesta le désir après l'éclat de ses ouvrages, et l'ayant confiné dans une cellule qui ressembla fort à un *in pace*. Gracian n'occupa pas de postes importants, ne s'éleva pas dans la hiérarchie. Il observa le monde, et écrivit. Il eut le regard attentif, la pensée souvent profonde, l'esprit amer et cinglant. Il vit et comprit beaucoup, mais non pas tout. Il était mal placé pour cela : trop bas, et de biais. Ses maximes sont curieuses, parfois frappantes, rarement

pleines et décisives. Elles se perdent en paraphrases longues et diffuses. On le comparera inévitablement à notre La Rochefoucauld : toute la supériorité va à ce dernier : il est concis, lumineux, péremptoire; il voit de haut et d'ensemble; son mépris est calme et souverain. On n'y sent ni fièvre, ni regret, ni désillusion, ni rancune; seulement la lassitude hautaine d'une âme qui se recueille et juge. Le prêtre espagnol est plein de soucis mondains : il donne des recettes pour parvenir; il s'affaire, s'inquiète, redouble, répète; il est au bas de l'échelle et tâte les barreaux; il juge moins qu'il ne conseille et ses conseils ont l'échine basse et le front à terre. De plus, il ignore une moitié de l'humanité : il ne parle pas de la femme.

M. C.

Bédier (J.) et Hazard (P.). — *Histoire de la littérature française illustrée.* Paris, Larousse, 1923-1924, 2 vol. in-4°, 320 et 350 p.

Véritable encyclopédie littéraire, la nouvelle publication de la librairie Larousse est le plus parfait spécimen d'un travail qui veut être en même temps qu'une joie pour les yeux une source d'enseignement pour l'esprit. Judicieusement répartie par les maîtres que sont J. Bédier et P. Hazard entre des collaborateurs de premier ordre — parmi lesquels ils nous faut citer MM. E. Faral et L. Foulet pour le moyen âge (sans compter M. Bédier lui-même, spécialiste en la matière), MM. de Nolhac, Bidou, Chaumeix (et aussi M. Hazard) — cette histoire de la littérature est précise dans les notices biographiques qui précèdent chaque étude; elle est riche d'idées dans chacune de ces études. Contrairement aux habitudes, la première partie en est une des plus développées et des plus originales. Sur 700 pages, 125 sont consacrées au moyen âge et les chansons de gestes, les fabliaux, les premières chroniques, dont les nombreux fac-similés permettent d'imaginer la forme, y sont commentées, expliquées, mises en valeur comme elles pourraient l'être dans des livres spéciaux.

Plus loin, outre des études générales sur l'humanisme, les premiers romans du XVIIe siècle, les mouvements philosophique et scientifique du XVIIIe, que de portraits soigneusement brossés! ce sont notamment ceux de Montaigne par M. Villey, de Pascal et de Descartes par M. Roustan, de La Fontaine par M. A. Hallays, de Boileau par M. Bédier, de Montesquieu, de Voltaire et de J.-J. Rousseau par M. Ascoli, des romantiques par M. J. Giraud. Faute de place, M. A. Chaumeix a dû se borner, pour la littérature contemporaine à des jugements sommaires, marqués d'ailleurs au coin de cet esprit profond, et de ce critique si érudit.

Dans cet ensemble composite, aucun trou, aucune tâche d'ombre, tout est relié par des mains habiles, et tout est relaussé par une illustration aussi artistique qu'instructive. On ne saurait mieux faire.

P. R.

ANALYSES

Ch. Bonnefon. — *Histoire d'Allemagne*, Paris, Fayard, 1925, un vol. in-16 de 540 p.

En voulant faire un raccourci de l'histoire d'Allemagne, l'auteur qui est moins un historien qu'un publiciste, n'avait pas la prétention de rappeler des faits, mais de brosser une large fresque parlant aux yeux. On est frappé d'abord par un défaut de proportion : la moitié du volume est consacré aux soixante dernières années : de l'avènement de Bismark à nos jours. C'est donc en 270 pages seulement que M. Bonnefon résume l'histoire allemande jusqu'en 1860! C'est peu. On est un peu peiné de voir des siècles entiers évoqués en quelques lignes et l'œuvre de Charlemagne si peu expliquée.

Nombreuses sont cependant les pages peignant avec vie et couleur certains traits caractéristiques de l'Allemagne et de ses souverains types, les Barberousse, les Othon, les Frédéric. Mais on doit faire à cet ouvrage le même reproche qu'à celui de M. Bainville paru dans cette même collection : écrit pour le grand public il suppose cependant connue l'histoire au sujet de laquelle il disserte. Il sera difficile à un profane de se faire une idée nette de l'Allemagne du moyen âge, par ce livre, à moins que ce ne soit l'idée d'un chaos.

P. R.

Louis André. — *La mystérieuse baronne de Feuchères*, Paris, Perrin, 1924, un vol. in-16 de 280 p.

Est-elle encore mystérieuse cette hétaïre qui s'imposa dans l'intimité du dernier des Condé? Si quelque mystère subsistait dans son rôle durant la nuit tragique du 27 août 1830 le président André, dans ce petit volume qui palpite d'une vie intense, a dissipé les derniers troubles. Seul le nom de l'exécuteur, sous-officier de gendarmerie, n'a pu être publié par respect pour sa descendance. M. André toutefois fut un trop bon président de chambre pour conclure formellement au crime en l'absence d'une preuve directe. Mais on peut, en lisant entre les lignes, se convaincre que le malheureux prince de Condé fut bien assassiné par sa maîtresse. Et l'on peut également se convaincre que le roi Louis-Philippe, fort averti, protégea jusqu'au bout la sinistre baronne qui avait obtenu de son amant le testament qui faisait du duc d'Aumale le principal héritier du prince.

Il est vrai qu'on nous a promis pour 1930 une révélation sensationnelle. Après l'enquête minutieuse de M. André la cause est entendue. Les documents soigneusement tenus secrets ne pourront-ils être soupçonnés d'avoir été fabriqués postérieurement dans un but facile à deviner?

F. Le Gallo. — *Les Cent Jours. Essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'Ile d'Elbe, jusqu'à la nouvelle de Waterloo*, Paris, Alcan, 1924, un vol. in-8°, 540 p.

M. L. G. n'a pas été gêné par les nombreux travaux déjà consacrés aux Cent Jours : il a entrepris l'étude approfondie de l'époque, fouillant les archives nationales et les archives de la guerre, essayant de déterminer quel est l'esprit public lors du retour de l'Ile d'Elbe ; plusieurs chapitres présentent de ce fait un réel intérêt. La conclusion, peut-être un peu trop systématique de l'auteur, est que la France d'avril 1815 est en majorité révolutionnaire ; que Napoléon l'aurait complètement ralliée s'il avait employé les méthodes jacobines ; qu'il a, au contraire, par un libéralisme inopportun, laissé croître l'opposition ; enfin que Napoléon eut dû brusquer les opérations militaires, envahir la Belgique dès son retour, conquérir du

terrain. L'auteur néglige d'étudier les efforts constants de l'empereur pour conserver la paix, efforts qui infirment sa thèse : Que Napoléon eut rallié l'unanimité des Français, il n'en eut pas été moins vaincu par l'Europe coalisée.

Ces réflexions ne sont d'ailleurs pas pour diminuer la valeur documentaire précieuse du travail très consciencieux de M. Le Gallo.

P. R.

Henri Lemoine. — *Manuel d'histoire de Paris*. Paris, Albin-Michel, 1924, un vol. in-16 de 240 p.

Il est difficile, en un nombre de pages aussi restreint, d'écrire une histoire, quelque peu détaillée de Paris. Pourtant M. Lemoine a insisté avec raison sur la première partie de son sujet, et nous a donné sur les transformations successives au moyen âge, au XVIe siècle des renseignements précis. Archiviste du département de la Seine, M. Lemoine a eu entre les mains tous les documents originaux lui permettant de rajeunir l'œuvre des précédents historiens de notre capitale. Son excellent résumé, à portée de toutes les mains, enrichi de plans et de gravures, doit être appelé à une large diffusion.

J. Duboin. — *Réflexions d'un français moyen*, Paris, Payot, 1925, un vol. in-16, 125 p.

M. Duboin, député de la Haute-Savoie, se préoccupe de la situation financière ; il s'émeut de l'inflation constante plus ou moins dissimulée, il discute des solutions d'avenir, et n'en voit d'autre que la stabilisation ; quoique « français moyen », il avoue que cette opération ruinera la nombreuse classe des rentiers de l'État ; l'Allemagne y est arrivée par un moyen détourné qui a, pour l'instant, complètement ruiné le rentier allemand, mais qui donne à l'Empire depuis un an une force économique décuplée ; cette force, tout homme actif, en bénéficiera tôt ou tard. M. Duboin, en prônant la stabilisation, a laissé de côté dans l'exemple allemand un argument de premier ordre. Le fait est qu'il faut d'autant plus vite aboutir à une solution énergique, que le « français moyen » commence à en comprendre la nécessité, et que dans la crainte de la catastrophe, nombreux sont ceux qui s'abandonnent à des dépenses de plus en plus somptuaires, à des achats d'objet de valeurs, persuadés que c'est encore là le meilleur placement, opération qui, du double point de vue de la sécurité publique et de l'intérêt général, est extrêmement fâcheuse.

Mais la « stabilisation » est-elle possible en ce moment ? c'est ce dont plus d'un financier doute.

E. Raynaud. — *Souvenirs de police : Au temps de Félix Faure*, Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 256 p.

Ces anecdotes variées, souvent amusantes, ne sont pas toutes relatives à la politique : plusieurs, assez méchantes, donnent de Félix Faure l'idée d'un président uniquement occupé de représentation et de protocole ; une autre montre à quel point l'Impératrice de Russie, lors de son voyage en France, était déjà hantée de la crainte d'un attentat, alarmant le palais de l'ambassade pour de vagues bruits nés dans son imagination.

L. André. — *Histoire économique depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, 3e édition, Paris, Alcan, 1925, 1 vol. in-16 de 210 p.

Le succès persistant du petit volume de M. André est fort légitime et s'explique par l'intérêt croissant prêté aux questions économiques. Sans doute cette histoire est un résumé bien rapide ; encore est-il fort intelligemment fait ! les grands courants sont indiqués et expliqués ; l'évolution de chacun des grands pays est tracée, tour à tour, près de la moitié du volume étant réservée à la France ; le chapitre sur les physiocrates et la naissance de l'économie politique est un modèle de clarté et de composition.

Journal d'un bourgeois de Lyon en 1848 (Joseph Bergier), publié et annoté par J. Godart, Paris, Presses universitaires, 1924, 1 vol. in-8° XV-180 p.

J. Bergier né en 1800, mort en 1878, était installé à Lyon comme « liquoriste », il vendit son fonds de commerce, quand il était jeune encore, vécut de ses rentes et fut conseiller

municipal de sa ville natale. Mais il échoua dans sa candidature à l'Assemblée nationale de 1848. Les notes prises par lui tant à Lyon jusqu'au 23 avril, qu'à Paris durant le reste de cette année si remplie, ne manquent pas d'intérêt; elles nous font connaître la vie de la seconde ville de France pendant les jours difficiles de février et de mars 1848, comment la République y fut proclamée et comment un comité révolutionnaire composé en partie de républicains modérés s'occupa de l'administration de la ville et du maintien de l'ordre. A Paris, où Bergier visite en deux jours 163 appartements vacants (!) ses impressions sont moins précieuses, parce qu'elles corroborent celles de nombreux témoins déjà publiées; mais M. Godart a eu soin de nous donner également des fragments de correspondance adressée à Bergier. L'ensemble forme un document de première main, très précieux.

A. Rebaudi. — *La declaración de guerra de la Republica del Paraguay à la Republica argentina*, 1 vol. in-8 de 334 p. avec de nombreux documents en fac-similé. Buenos-Aires — 1924 — Serante Hnos. éd.

Ouvrage important surtout par l'abondante publication de documents que l'auteur a cru devoir faire. Tend à démontrer, contre les historiens paraguayens récents, que le Président argentin Bartolomé Mitre eut raison, après l'agression de Lopez sur Corientes, de faire entrer la République argentine dans l'alliance du Brésil et de l'Uruguay. La thèse est acceptable. Mais ce que l'on peut dire de la déclaration de guerre, ne justifie pas la vengeance trop dure que les trois pays alliés tirèrent du Paraguay vaincu.

RAYMOND RONZE.

Pierre Mignot. — *Le problème juif et le principe des nationalités*, Paris, 1923, Strey, 192 p.

La doctrine et l'histoire sionistes sont résumées dans cette thèse. Les efforts du fondateur, le hongrois Herzl, pour fonder la nouvelle Sion en Ouganda ou à Péluse, sur la rive asiatique du Canal de Suez ont été mal inspirés : selon l'auteur, Herzl eut dû opter pour la Mésopotamie, seule capable d'héberger les 13 millions de juifs massés aux États-Unis et en Europe orientale.

Les congrès juifs imposèrent à Herzl le Sionisme palestinien. Mais la tentative éphémère de Balfour et de Herbert Samuel pour constituer en Palestine une domination économique et sociale des Juifs sous l'autorité politique du mandat britannique, a fait place à une réaction très nette de la Grande-Bretagne.

Le gouvernement britannique, désormais assuré du mandat Palestinien, limite l'immigration grandissante celle des Juifs bolchévisants de Pologne et d'Ukraine.

H. SAGE.

Baltasar Brum (président de la République de l'Uruguay). — *La paix de l'Amérique*, Montevideo; Imprimerie Nationale, 1923, 84 p.

Alejandro Alvarez, secrétaire général de l'Institut américain de droit international. — *Le nouveau Droit international public et sa codification en Amérique*, Paris, Rousseau, 1924, 66 p.

Ces deux brochures émanent de juristes très considérables du Nouveau Monde. Elles sont imbues de l'idée que les conceptions américaines doivent prédominer dans la reconstruction du Droit des Gens.

Mais le premier veut surtout une Société des Nations américaines, conciliable avec la Société des Nations de Genève, bien qu'à la fois plus égalitaire, plus interventionniste et moins armée de sanctions, formant une super-Fédération américaine; tandis que le second s'attache d'abord à une codification du nouveau droit des gens, à laquelle va s'appliquer l'Assemblée des Juristes Américains de Rio de Janeiro en 1925.

H. SAGE.

Alejandro Alvarez, secrétaire général de l'Institut Américain de Droit International. *Projet d'une réglementation des zones de communication maritime en temps de paix* présenté à la Commission de Neutralité de la International Law Association, Londres 1924, 18 p.

Les traits les plus saillants de ce projet sont :

1° L'institution d'une seconde zone

de 6 milles marins dite « contigue à la Mer territoriale » et où les droits de l'État riverain ne seront plus des droits d'exploitation et de juridiction, mais porteront encore sur « les mesures sanitaires, de sécurité et douanières » (art. 15) et l'installation de postes fixes non militaires pour T. S. F. et aéroplanes (art. 17 à 20).

2° La généralisation du droit de visite des navires suspects de traite des noirs, sans distinction de mers ou de nationalité (art. 15).

3° La formation d'une commission internationale riveraine dans chaque mer ou partie d'océan, pour veiller à la liberté de navigation et édicter un règlement de navigation, de pêche, et de protection des câbles. H. S.

Jean Lucien Brun. — *Le problème des Minorités devant le droit international*, Paris, Éditions Spes, XVI + 249 p., 1924.

L'auteur de cette thèse appartient à l'école grandissante qui constate l'inexistence du droit international s'il ne se base pas sur le droit naturel et, partant, sur une conception religieuse du monde.

Il admet donc, au nom de l'humanité et de la morale, le droit d'intervention des États les uns vis-à-vis des autres, la limitation de leur souveraineté. Il analyse les clauses fort précaires qui garantissent actuellement les faibles, les groupes religieux ethniques ou linguistiques minoritaires contre les abus du pouvoir.

Il cite quelques abus de ce genre entre autres à la charge de la Tchéco-Slovaquie et de l'Empire ottoman.

H. SAGE.

José Germain et Stéphane Faye. — *Le Nouveau Monde Français* (Maroc, Algérie, Tunisie). Paris, Plon, 1924, un vol. in-16 de 238 p.

Le livre de MM. José Germain et Stéphane Faye est consacré suivant l'expression des auteurs au « Nouveau Monde Français » Maroc, Algérie, Tunisie.

Une introduction expose d'abord l'ensemble de notre politique indigène en Afrique du Nord, puis différents chapitres sont consacrés pour chacune de nos possessions à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à la colonisation, à la politique financière.

L'ouvrage de MM. José Germain et Faye qui ne compte que 238 pages ne présente certes pas une étude détaillée et critique de ces questions, mais il a du moins le mérite de mettre plaisamment en évidence notre œuvre dans chacun des trois pays envisagés.

J. B.

J. Maxe. — *L'Anthologie des défaitistes*. Préface de L. BERTÉ. Paris, Bossard, 1925, 2 vol. in-16 de 1159 p.

Il est bien impossible de prétendre analyser tous les textes utilisés par M. Maxe, dans ces dix « cahiers de l'Anti-France », ni encore moins de philosopher à leur sujet. Avec une égale vigueur de sentiment et d'expressions (celle-ci souvent exagérée), l'auteur stigmatise l'œuvre de Romain Rolland et de ses disciples, les créateurs du groupe « Clarté » depuis 1914. Il entreprend, en rapprochant des textes nombreux, de montrer les rapports étroits du bolchevisme, du germanisme et de ce qu'il appelle le « fédéralisme juif. » Il étudie l'anarchisme mondain et littéraire qui a fleuri pendant quelques années dans un petit nombre de salons parisiens mais fort peu français. Le tableau ainsi tracé n'est rien moins qu'édifiant, il est cependant utile à connaître, quoiqu'on puisse, peut-être, reprocher à l'auteur de l'avoir volontairement poussé au noir.

Le propriétaire-gérant : RENÉ LISBONNE.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

LES FINANCES DES ÉTATS EUROPÉENS DEPUIS LA GUERRE

IV. — GRÈCE

Avant-propos.

De 1912 à 1923 la Grèce fut presque constamment en guerre. Aux guerres balkaniques (1912-13), paraissent, il est vrai, avoir succédé trois ans de paix, puisque, le gouvernement provisoire de Salonique ne déclara la guerre à l'Allemagne qu'en octobre 1916 et que la Grèce entière n'entra dans le conflit mondial qu'après la déposition du roi Constantin (juin 1917); mais cet intervalle ne fut, nous le verrons, pacifique qu'en apparence. Inversement l'armistice de novembre 1918 n'apporta aucune détente dans les opérations militaires de l'Hellade, puisque celle-ci après avoir été en Roumanie et en Russie (1918-19) puis en Asie Mineure (mai 1919) comme mandataire des alliés, se trouva finalement impliquée dans un duel avec la Turquie qui ne prit fin que par le traité de Lausanne (juin 1923).

Néanmoins il y a lieu de distinguer à bien des égards les trois périodes 1912-1913, 1913-1916 et 1917-1923; aussi les examinerons-nous en trois chapitres différents.

1. La bibliographie sur la matière n'est pas riche. Pour la période de 1912-13 consulter deux articles de M. Edmond Théry, dans l'*Economiste Européen* du 27 février et 6 mars 1914 et notre étude *Les finances de la Grèce* (Paris, 1915, extrait du *Journal des Economistes*). Pour la période 1916-19 voir une conférence de M. Theodore Lekatsas, alors directeur général de la comptabilité (Athènes, 1919); pour 1918-1920 une étude de M. Alexandre Diomède, *Les finances de la Grèce avant et après* 1920 (Athènes, 1920) et pour les années 1921-23 le rapport très détaillé de M. G. Cofinas sur le budget de 1923 (traduit en français). On consultera aussi avec fruit une thèse de M. D. Santis sur la dette grecque, (Berlin, 1924) et l'ouvrage de M. D. Eulamblos sur la Banque Nationale de Grèce (en anglais, Athènes, 1924).

I. Les finances grecques pendant les deux guerres balkaniques.

La mobilisation de l'armée grecque dura plus d'une année; commencée en septembre 1912 elle ne cessa qu'en novembre 1913[1]. Au début, l'armée hellénique n'était que de 116,000 hommes; cet effectif fut rapidement augmenté; pendant les deux campagnes 282,000 hommes environ ont passé sous les drapeaux.

Bien entendu un pareil effort n'a pas été sans entraîner des sacrifices considérables, d'autant mieux que l'intendance à la tête de laquelle se trouvait à Athènes un officier français, ne laissait rien à désirer et que l'armée grecque fut une des rares armées en campagne qui ne vécurent pas sur le pays conquis; d'où le fait que les musulmans, loin de quitter les provinces occupées par les Grecs, y affluaient de toutes parts et augmentèrent même sérieusement, de ce chef, les charges d'un trésor obligé déjà de nourrir près de 80,000 prisonniers.

D'après les déclarations de M. Al. Diomède alors ministre des Finances, en novembre 1913, les dépenses des deux guerres ont été les suivantes :

Désignation.	
Armée	292,115,000
Marine	87,370,000
Entretien des prisonniers de guerre	25,000,000
Entretien des réfugiés ottomans et chrétiens	7,000,000
	411,845,000[2]

Mais à ce total, selon les calculs du ministre des Finances et de M. Edmond Théry, il fallait ajouter :

1. Après la signature du traité gréco-turc d'Athènes.
2. Voici quelques détails pour le premier semestre (18 septembre 1912, 31 mars 1913).

Alimentation des troupes et nourriture des animaux	73,644,000	francs
Solde des officiers et soldats	8,[illegible],000	—
Équipement et habillement	28,080,000	—
Munitions, harnachements, outils, détérioration du matériel médicamenté	35,570,570	—
Frais de transport, indemnités de réquisition	55,[illegible],597	—
Entretien des blessés et malades	3,[illegible],000	—
Entretien des prisonniers de guerre	14,[illegible],000	—
Pertes diverses, incendies de villages	6,[illegible],000	—
Dépenses totales de la marine	28,[illegible],000	—
	254,519,567	—

1° *Les pensions et retraites* dont la capitalisation a été évaluée à 100 millions.

Cette évaluation n'est pas exagérée; outre les tués (304 officiers et 7,428 soldats) il y eut 628 officiers et 42,191 soldats blessés; nombreux sont, parmi ces derniers, ceux dont l'État devra assurer la subsistance;

2° *La diminution des recettes ordinaires* des exercices 1912 et 1913, fixée par l'administration des Finances à 50 millions, mais qui n'a pas atteint ce chiffre;

3° *La détérioration du matériel de guerre* : 92,291,400 drachmes dont 24,985,700 applicables à la marine;

4° *Le service des avances et emprunts provisoires contractés* pendant les deux guerres et les *frais d'administration des territoires annexés*, soit [1] : 28,747,000 drachmes.

Ces quatre chapitres donnent un total de près de 270 millions de francs. En réalité, on resta en deça des prévisions, car les recettes publiques furent beaucoup plus fermes qu'on n'espérait; mais, comme d'autre part il fallut venir au secours des villes brûlées par les Bulgares et des villages pillés par les Albanais et voter des pensions aux familles des otages tués par les Bulgares, il n'est pas exagéré d'évaluer l'ensemble des dépenses des deux guerres à près de 650 millions.

Cependant seuls les deux tiers de ce total représentent les dépenses immédiates. Comment y fit-on face? Par trois moyens :

1° En différant le payement de certaines dépenses;

2° En employant les ressources directes du Trésor;

3° En ayant recours à des opérations de crédit.

Reprenons ces trois points [2] :

1. Ceux-ci, au début, dépassèrent naturellement les recettes car, encore ici, on ne suivit pas certains exemples et on s'abstint de pressurer les provinces déja si éprouvées par la guerre et d'ailleurs habitées, en grande majorité, par des compatriotes.

2. Le tableau suivant emprunté à M. Théry (*Économiste européen*, n° du 27 février 1914) éclairera mieux ce qui va suivre :

A. — *Ressources directes du Trésor.*

	Drachmes
1. Reliquat disponible au début de la guerre sur l'emprunt de 1910.	[illegible]
2. Excédents budgétaires des exercices 1910 et 1911	[illegible]
3. Dépenses budgétaires différées sur les exercices 1912 et 1913.	[illegible]
Total.	[illegible]

Au début de la guerre russo-japonaise, Paul Leroy-Beaulieu remarquant, dans l'*Économiste français*, que les guerres modernes sont plus faciles à mener qu'on ne pourrait le croire au premier abord car les États peuvent obtenir des délais pour une partie relativement importante des dépenses. C'est, en effet, ainsi que les choses se passèrent chez nous; la Grèce obtint des facilités pour une partie des fournitures livrées, soit 50 millions en chiffres ronds; de même, elle n'eut pas à couvrir immédiatement les frais des transports exécutés par des compagnies ou des sociétés helléniques; l'existence d'une marine marchande florissante fut même, à ce point de vue, pour tous les alliés (car on transporta aussi des troupes bulgares et serbes) d'un secours très grand [1]. Le total des dépenses différées se monte à 120 millions environ. Ne sont pas comprises dans ce chiffre, les réquisitions de chevaux, ânes, mulets, voitures, etc.; en effet, on ne voulut pas ajouter une nouvelle charge à l'agriculture déjà directement affectée par le départ de tant de cultivateurs; et on eut raison, car les 15 millions d'indemnités versées au début de la guerre, permirent aux classes agricoles de s'organiser et de ne pas trop pâtir des hostilités.

Venons maintenant à notre second point : les ressources directes du Trésor. Elles furent plus considérables qu'on ne peut le supposer;

Suite de la note 2 de la page 323.

B. — *Ressources obtenues par des opérations de crédit.*

1. Bons du Trésor escomptés par la Banque nationale de Grèce	10 000 000
2. Avance conclue à Paris le 6-19 décembre 1912	40 000 000
3. Avance conclue avec la Banque nationale de Grèce en avril 1913	50 000 000
4. Avance conclue avec la Banque nationale de Grèce en mai 1913	40 000 000
5. Emprunt dit de réquisition conclu en juin 1913 ; montant effectivement réalisé	30 000 000
Total	170 000 000

C. — *Dépenses dont le payement a été différé.*

1. Sommes dues par réquisition	30 370 000
2. Indemnités dues aux navires de commerce réquisitionnés, endommagés ou détruits	18 228 213
3. Sommes dues aux Compagnies de navigation aux particuliers et aux Compagnies de chemins de fer pour le transport des troupes et du matériel de guerre	36 000 000
4. Fournitures restant à régler	50 000 000
Total	134 598 213
Sur lesquels il a été payé comme acompte environ	15 000 000
Reste à payer	119 598 213
Total récapitulatif	434 454 981

1. Cf. Notre étude sur la marine marchande grecque dans le *Journal des Économistes*, nos du 15 sept. et 15 oct 1913. Nous avons depuis publié une seconde étude sur *la marine marchande grecque pendant la grande guerre*. Cf. plus bas.

indépendamment des recettes ordinaires à la fermeté desquelles j'ai déjà fait allusion, on disposait :

a) Des excédents budgétaires des deux dernières années, soit 20 millions de francs environ;

b) De 75 millions, reliquat des 110 millions empruntés à Paris en 1910, à la veille de l'arrivée du cabinet Vénizelos au pouvoir.

Il est juste de rendre ici hommage, tant à M. Vénizelos qu'à son premier ministre des Finances, feu Lambros Coromilas, pour avoir (en partie, il est vrai, grâce aux mesures — impôts et économies — adoptées par leurs prédécesseurs pendant la session 1909-1910) non seulement changé en excédents toujours croissants les anciens déficits, mais aussi résisté à la tentation d'employer le produit d'un emprunt datant de plus de deux ans. Cette sagesse est d'autant plus méritoire qu'une élection générale avait eu lieu dans l'intervalle et que, si une guerre était probable, nul ne pouvait la tenir pour certaine, ni pour si longue.

Mais, malgré les disponibilités de près de 100 millions, on ne put naturellement éviter de recourir au crédit. Les avances provisoires se chiffrèrent par 170 millions. Elles furent toutes conclues par l'intermédiaire et avec l'aide de la Banque nationale de Grèce, à la tête de laquelle se trouvait alors Jean Valaoritis, homme éminent dont la mort prématurée fut, pour sa patrie, une perte difficilement réparable.

Voici en quels termes un financier français, ayant visité la Grèce pendant la guerre [1], apprécie les services rendus par notre grande institution de crédit :

Le Gouvernement grec trouva, en cette heure critique un appui précieux dans la Banque Nationale de Grèce. Non seulement, en effet, cette dernière, prévoyant depuis longtemps la crise, avait su s'assurer une importante couverture d'or à l'étranger; mais elle avait pris ses précautions de telle sorte qu'elle ne cessât pas une minute d'apporter au commerce du pays son concours le plus large.

La grande expérience financière de son gouverneur, M. Valaoritis, la connaissance approfondie, qui est sienne, des lois qui régissent le mécanisme des changes, lui permirent de tirer les plus heureux effets de la loi de 1910 [2], sans, je l'ai constaté sur place moi-même à deux reprises, que le moindre trouble se manifestât dans la circulation monétaire. Si bien que

1. M. Philouze, *Economie politique et Finances*, n° du 21 mars 1914.
2. Sur cette loi cf. plus bas le chap. II.

la Grèce, qui connut en temps de paix le change à 165 p. 0/0, le vit, spectacle inattendu et qui est, certes, l'une des preuves les plus indiscutables pour l'économiste averti des progrès d'un peuple, le vit, dis-je, se maintenir au pair pendant une guerre de douze mois. Ce fut donc la Banque Nationale qui, durant toute la crise, se fit le pourvoyeur direct ou indirect des besoins de l'État.

Elle lui escompta tout d'abord des bons du Trésor 5 p. 0/0 à concurrence de 10 millions. Elle négocia ensuite à Paris avec le Comptoir d'Escompte, la Banque de Paris et la Société Générale un emprunt provisoire de 6 p. 0/0, commission 1 p. 0/0, de 40 millions. Sur ces 40 millions, la Banque Nationale prenait ferme 20 millions, dont elle plaçait rapidement la presque totalité dans les portefeuilles des riches Hellènes de France et d'Angleterre. Elle avait, pour faciliter l'opération, abandonné aux banques françaises sa commission de 1 p. 0/0.

Cette opération, terminée le 6-19 décembre 1912, la Banque Nationale dut bientôt après, en avril 1913, réaliser un second emprunt provisoire de 50 millions de drachmes, dont elle plaça encore la plus grande partie à l'étranger dans les portefeuilles hellènes et dont elle pensionna à Paris et à Londres le solde non absorbé.

Indépendamment de la sagesse et de l'habileté des chefs, le triomphe final est dû aussi, il n'est que juste de le reconnaître, au patriotisme et à la robustesse économique dont le pays fit preuve.

Tous les juges compétents, à commencer — à tout seigneur tout honneur — par M. L. Luzzati[1], ont été frappés par le fait que le change grec ne dépassa pas le pair de toute la guerre, encore que le régime du cours forcé ne fût pas aboli.

Le phénomène était aussi inattendu que surprenant. Inattendu parce que la campagne libyenne avait eu pour effet de rendre le cours du change défavorable dans un pays aussi puissant que l'Italie et que, pour nous borner aux guerres balkaniques, le change, immuable en Grèce, montait dans deux pays où le cours forcé n'existait pas; Roumanie et Bulgarie, à 5 et 15 p. 0/0 respectivement. Surprenant, parce qu'aux remises ordinaires de la Grèce à l'étranger s'ajoutaient d'énormes commandes militaires et navales.

Mais le phénomène qui frappa tellement les étrangers ne resta pas isolé. Les statistiques des dépôts dans les banques ne sont pas moins significatives puisque, au cours de la guerre, ces dépôts ont

1. L'ancien président du Conseil italien a consacré un article sur la question dans le *Corriere della Sera*.

augmenté, ni la situation de la Banque Nationale, constamment en progrès avec augmentation du stock d'or, moins remarquable. Également digne d'attention est la fermeté relative du commerce extérieur et des recettes publiques.

On a cherché différentes explications de cette force de résistance montrée par le pays. On l'a attribuée au retour en masse des émigrants d'Amérique[1], à l'afflux des Grecs de toutes les parties du monde, aux parents venant s'installer dans leur pays et lui prêter tout leur appui, tandis que leurs enfants se battaient à l'armée; aux dons, qui selon la fortune du donateur se chiffraient par des centaines de mille francs[2] ou des centaines de drachmes et dont l'ensemble atteignit plusieurs millions[3]. On a admiré, d'autre part, l'esprit de coopération qui s'était développé dans les campagnes et qui a permis, avec le concours des femmes, à l'agriculture, privée de la moitié de ses bras, de supporter une mobilisation de quatorze mois le plus allègrement du monde. Toutes ces causes ont incontestablement influé sur la situation, mais elles ne sont pas les seules et l'élément psychologique, l'esprit de patriotisme et de sacrifice a contribué, lui aussi, à la victoire dans le domaine économique, autant que sur les champs de bataille.

En vérité les guerres de 1912-1913 sont une preuve de ce que l'hellénisme est capable, tant sur le terrain militaire que sur le terrain économique quand il n'est pas rongé par des divisions intérieures.

II. — Les années 1914-1916.

Les effets de la grande guerre se firent sentir sur les finances helléniques avant même qu'elle ne fut déclarée; dès la mobilisation française, il devint évident que la seconde tranche de l'emprunt[4]

1. Au nombre de 57,000 hommes.
2. Il y eut même un don de 1 million, celui de M. Zaharof.
3. A côté des offrandes du millionnaire, il y eut le denier de la veuve et de l'orphelin. Les déshérités de la fortune ont rivalisé avec les riches et leurs sacrifices ont pris les formes les plus touchantes. Cf. une conférence de M. Jean Dauverglis, chargé de centraliser les sommes envoyées directement à M. Venizelos, qui se montèrent à plus de 7 millions (cette conférence portait le titre piquant et exact : *Souvenirs d'un millionnaire provisoire*). La reine et les princesses reçurent elles aussi des sommes énormes pour leurs hôpitaux.
4. L'emprunt fut conclu le 2 février 1914; son montant nominal fut de 500 millions à 5 p. 0/0 amortissable en cinquante ans. L'emprunt étant émis à 87 3/4

de 500 millions destiné à liquider les dépenses des guerres balkaniques, ne serait pas émise et cela ne laissa pas de causer de grands embarras.

Au lendemain de Charleroi et avant la bataille de la Marne, le gouvernement grec, avec le consentement du roi Constantin[1], offrit aux puissances de l'Entente de se ranger à ses côtés. Les Alliés désireux d'être agréables à la Turquie et à la Bulgarie (ils comptaient sur la neutralité de l'une et l'alliance de l'autre) repoussèrent l'offre grecque, d'un ton même assez sec[2]. La suite des événements rend ce refus tellement invraisemblable que ceux qui en furent responsables organisèrent autour de lui une espèce de conspiration du silence. Mais nous sommes d'autant plus forcés de rappeler la démarche grecque qu'elle eut son contre-coup sur les finances helléniques. Les préparatifs qu'on fit à son occasion entraînèrent des dépenses qui furent couvertes par les émissions fiduciaires dont il sera question à l'instant.

Pendant tous les premiers mois de la guerre, l'armée, sans être mobilisée, était tenue au-dessus de son effectif de paix[3]. La mobilisation eut lieu en septembre 1915; elle dura neuf mois; le mouvement de Salonique, auquel adhéra toute la nouvelle Grèce et une partie de l'ancienne, lui succéda de près.

En somme, les années, 1914-16 furent pour la Grèce des années d'une paix toute théorique.

Aussi n'est-on pas étonné d'apprendre que, selon les calculs de M. Lékatsas, les dépenses militaires de cette période atteignent les deux tiers de celles de l'année 1917-18 (571 contre 867), tandis que l'ensemble des dépenses extraordinaires, presqu'exclusivement dues, elles aussi à la grande guerre[4], se chiffraient par :

222,731,287	en	1914
289,123,743	»	1915
245,373,010	»	1916
756,228,030		

donnait un intérêt réel de 5, 43, qui avec l'amortissement au pair, revenait à 5,85 p. 0/0. La première tranche de l'emprunt émise en mars 1914 fut couverte quinze fois à Paris.

1. Ce souverain ne changea d'avis que quelques mois plus tard.

2. L'un d'eux ne se donna même pas la peine de répondre.

3. On appela sous les armes certaines classes non exercées des nouvelles provinces.

4. Cf. plus bas.

De ce total de 756 millions, une partie fut assurée par les recettes ordinaires et le reliquat de l'emprunt de 1914[1], le reste (252 millions) par des émissions, qu'on peut qualifier de fiduciaires. Voici ce qui se passa. D'après la loi du contrôle (1898) de nouvelles émissions fiduciaires étaient interdites. Par contre, en vertu de la loi Valaoritis de 1910 la Banque Nationale pouvait émettre des billets contre achat d'or effectif ou de change contre l'étranger au pair; mais (disposition qui rendait l'inflation impossible) elle devait céder à la première demande l'or ainsi obtenu au pair et le change au cours de 100 1/4. Cette loi avait eu les plus heureux résultats, elle donnait aux émissions toute l'élasticité que réclamaient les besoins réels du marché et avait permis de stabiliser le change au pair. Elle avait aussi rendu pendant les guerres balkaniques des services signalés[2].

Mais Valaoritis, en rédigeant sa loi, avait toujours en vue des émissions entièrement gagées par des métaux précieux ou des disponibilités liquides à l'étranger. Or en automne 1914 la France et l'Angleterre, soucieuses d'aider la Grèce à conserver une forte armée sous les armes, sans sacrifices immédiats de leur part, entrèrent dans la combinaison que voici. Elles consentirent des emprunts payables à la fin de la guerre et la banque nationale de Grèce émettait des billets gagés sur ceux-ci.

Le caractère limité de ces émissions, la certitude qu'elles seraient remboursées, une balance de commerce pour des raisons multiples excessivement favorables, firent que pendant longtemps, les billets ainsi émis restèrent au pair.

Mais le procédé inventé ne respectait la loi de 1910 qu'en la tournant, attendu que si les crédits ouverts pouvaient être une couverture sûre — et même ceci n'était point certain[3] — elles n'étaient

1. Certains paiements furent aussi différés.

2. Au moment de la déclaration de la guerre de 1912, tant le gouvernement que la Banque avaient des disponibilités à l'étranger. Leur transfert en or effectif aurait été non seulement onéreux mais presque impossible. La difficulté fut surmontée grâce à la loi de 1910, qui permit d'émettre contre elles des billets. En octobre 1912 la circulation totale se montait à 202,778,575 dr, dont 75,000,000 émis en vertu de notre loi. Le 31 décembre 1913, ces derniers se montaient à 165,825,610. La circulation totale put donc être élevée de 90 millions, sans qu'on augmentât d'un seul les billets à cours force et sans que le change baissât d'un point (Cf. aussi plus haut, fin du chap. Ier).

3. Car les puissances garantes n'auraient pu tenir leurs engagements au cas où elles auraient été battues; ce fut le cas des puissances centrales. Plus de

pas une couverture liquide. En outre, comme l'événement l'a montré, les prêteurs pouvaient à un moment donné refuser de tenir leurs engagements. La Grèce se mettait donc dans leur main sans obtenir en échange aucun avantage palpable. L'expédient imaginé était donc, ainsi que l'avenir ne l'a que trop appris, plein d'inconvénients, par contre il était fort commode. Aussi fut-il employé par la France et d'Angleterre en 1914 et 1915 (cabinets Venizelos et Zaïmis) et par l'Allemagne, en 1916 (cabinet Scouloudis). C'est grâce à lui que furent couvertes en bonne partie les dépenses militaires de 1914 à 1916, et il devait être repris plus tard sur une plus grande échelle par les Puissances occidentales et les États-Unis.

III. — Les années 1917-1924.

I. — A quelle somme se montèrent les dépenses de guerre?

Il est assez difficile de répondre précisément à cette question. La Direction de la Comptabilité publique m'a fourni le tableau suivant :

Exercices	Paiements effectués — Ministère de la Guerre	Paiements effectués — Ministère de la Marine
1916	36,948,404	18,179,712
1917	47,463,604	21,456,726
1918	720,206,145	59,410,159
1919	654,440,370	58,451,945
1920	831,815,480	66,306,415
1921	1,313,104,552	120,492,156
1922	1,794,256,146	206,694,196
	5,398,234,701	550,991,309
Total général	5,949,226,010	

Ce tableau est évidemment précieux, mais il est doublement incomplet : *a*) il faudrait y joindre les dépenses militaires du premier semestre 1923 (jusqu'au traité de Lausanne); *b*) la guerre n'ayant pas affecté seulement les ministères militaires, il faut y ajouter aussi dès le début les chapitres des allocations aux familles des mobilisés, du ravitaillement, de la direction supérieure des transports, les dépenses découlant de l'augmentation des traitements, etc., etc. Il faut y joindre encore les dépenses provoquées par l'occupation bulgare de la Macédoine orientale et surtout par l'afflux des réfugiés de Thrace et d'Asie Mineure.

1[illegible] millions de billets émis en 1916 contre des crédits austro-allemands restèrent privés de toute couverture.

Bien que ce dernier chapitre a provoqué pour le budget grec une charge plus lourde, toutes proportions gardées, que celles que les « Régions libérées », constituent pour le budget français. Et si l'on voulait calculer toutes les dépenses que la guerre a causées, il faudrait tenir compte d'une bonne partie des budgets grecs jusqu'à l'établissement définitif des 1,250,000 réfugiés.

Mais bornons-nous aux années 1917-1924. En l'absence de statistiques officielles nous pouvons nous faire une idée générale, des dépenses de guerre par les dépenses extraordinaires[1]. D'après le rapport de M. Cofinas celles-ci se monteraient à :

Exercices.	
1917	369,958,544
1918-9	1,277,573,788
1919-20	1,186,115,539
1920-21	1,420,769,184
1921-2	1,996,611,805
1922-3	2,518,374,250
1923-4	3,025,198,254
En tout	11,794,611,374

Si à ce total nous ajoutons les dépenses extraordinaires de 1914-16 soit 757,228,030[2] nous arrivons à la conclusion que la grande guerre a provoqué pour 13,022,644,374 drachmes de dépenses.

Bien entendu on se borne aux dépenses déjà effectuées par le Trésor, et ne tient compte ni des dépenses publiques découlant directement de la guerre, mais qui pèseront sur les budgets d'après guerre (règlement des réquisitions, établissement des réfugiés, pensions, etc., etc.) ni des dommages qu'a subis la richesse nationale dans presque toutes ces branches. Celles-ci furent énormes : ainsi la marine marchande[3] a perdu 65 p. 0/0 de son effectif[4];

1. Presque toutes ces dépenses furent provoquées par elles; et si certaines d'entre elles furent consacrées à d'autres objets, il faut se rappeler qu'on a par contre affecté à la guerre nombre de dépenses ordinaires, ce qui fait compensation.

2. Voir détails, chap. II.

3. Voir pour détails, A. Andréadès, *La Marine marchande grecque pendant et après la guerre mondiale* (Extrait de la Revue Economique Internationale, août 1923).

4. Elles dépassaient proportionnellement les réductions de tonnages de tous les autres pays dont les plus élevés furent :

Pour la Grande Bretagne	13	p. 0/0
— le Danemark et la Norvège	18	—
— l'Espagne	19	—
— l'Autriche-Hongrie	32	—
— l'Allemagne	36	—

tandis que les dommages causés par les Bulgares en Macédoine orientale, dont ils ont exterminé une partie notable de la population[1], se chiffrent par 1,002,329,785 francs-or[2].

II. — Comment furent couvertes les dépenses de guerre?

La pratique des années 1914-18 a ajouté aux trois moyens classiques de couvrir les dépenses de guerre : impôt, emprunt, papier-monnaie, un quatrième : le concours d'alliés plus puissants. Commençons par ce dernier, nous examinerons ensuite les trois autres.

A) *La Grèce et les Alliés.*

La Grèce est un des rares États de l'Entente qui a plutôt donné que reçu.

Cette proposition demande à être expliquée. Les grands alliés prétendent, en effet, lui avoir fourni du matériel de guerre et ouvert des crédits :

1° *Le matériel de guerre.* — En vertu de deux conventions du 10 février 1918 et 10 mai 1919, la Grande-Bretagne et la France ont fourni aux Grecs du matériel de guerre, évalué par elles à 9 millions de livres sterling et 270 millions de francs.

Les deux conventions diffèrent sur un point essentiel : l'accord du 10 février 1918[3] prescrit qu' « à la cessation des hostilités, la France et la Grande-Bretagne détermineront la mesure dans laquelle les dépenses portées au débit du compte prévu au précédent article, seront définitivement imputées à la Grèce en tenant compte de sa situation générale, économique et financière ».

Au contraire la seconde convention, accorde simplement à la Grèce un délai de deux ans pour s'acquitter. Elle était d'une durée très limitée (deux mois). A partir de juillet 1919 même les facilités de paiement devaient cesser.

1. Voir *Rapports et Enquêtes de la Commission interalliée sur les Violations du droit des gens commises par les armées bulgares en Macédoine Orientale* (rapporteur général M. G. Duthil, magistrat français; 2 forts volumes, Paris, 1919, Berger-Levrault).

2. La Bulgarie ayant obtenu que les indemnités dues par elles fussent fixées en bloc à 2,250 millions, la part de la Grèce fixée à 13 p. 0/0 du total fut réduite à 292 millions; somme contre laquelle elle touche depuis peu une soulte annuelle de 600,000 francs!!!

3. Signé : Bonar Law, Klotz, et Romanos.

La différence s'explique par le fait que jusqu'à mai 1919 toutes les campagnes de l'armée grecque (Macédoine, Roumanie, Russie) visaient des objectifs intéressant beaucoup plus les alliés que la Grèce. Les campagnes d'Asie Mineure et de Thrace ne commencèrent qu'après cette date[1].

Il résulte des comptes détaillés publiés récemment[2] que les 7/8 des fournitures ont eu lieu en vertu du premier accord; ce n'est donc que d'elles qu'il faut nous occuper ici.

Que peut-on réclamer de ce chef à la Grèce? En droit comme en équité peu de chose.

Nous avons vu que les puissances se réservaient de fixer ultérieurement les sommes qui seront définitivement imputées à la Grèce « en tenant compte de sa situation générale, économique et financière ». Au moment où la convention fut signée, quoique la livre valût moins de 25 drachmes et que généralement la situation financière de la Grèce fut excellente, « les cercles compétents laissèrent entendre qu'on ne demanderait pas finalement plus du tiers de la valeur du matériel[3] ». Depuis, la Grèce a perdu tous les territoires que lui accordait le traité de Sèvres[4], et la livre ne se maintient entre 250 et 300 drachmes que grâce à une taxation qui a augmenté dans des proportions que ne connaît aucun autre de ses ex-alliés[5], enfin elle a une dette publique flottante ou consolidée se chiffrant par plusieurs milliards[6].

D'autre part, avant même que la Grèce ne fût entrée en guerre, les Alliés avaient pris peu à peu possession de toute sa flotte, d'une grande partie de son matériel de guerre et d'une bonne

1. Smyrne fut occupée au début de mai 1919.

2. Voir un article dans la *Revue Economique de Grèce* (mai 1925), son auteur M. J. Tsouderos, ancien ministre des Finances, a été chargé l'hiver dernier d'une mission à Paris et à Londres pour le règlement des questions financières pendantes entre la Grèce, la France et l'Angleterre.

3. J'emprunte ces lignes à l'étude précitée de M. Al. Diomède qui, alors comme aujourd'hui gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, fut mêlé aux négociations et a autorité pour nous renseigner sur elles.

4. J'insiste sur ce point parce que les puissances ont en juillet 1920 réclamé le règlement de la dette en se basant sur « les importants accroissements de territoire que la Grèce a réalisés ».

5. Voir ce que nous disons plus bas sur l'effet fiscal.

6. Il faudrait y ajouter la part de la dette turque assumée en vertu du traité de Lausanne et les pensions de guerre évaluées à 200 millions de drachmes au minimum (Cf. E. J. Tsouderos, *Exposé sur les dettes de guerre entre la France et la Grèce*).

partie de son territoire. Par une note en date du 23 novembre 1915, confirmée par des notes ultérieures, les puissances s'étaient engagées « à payer des indemnités légitimes pour tous les dommages qu'elles pourront causer ». D'après les comptes officiellement soumis à la Commission internationale chargée de régler définitivement la question, la Grèce réclamait :

1° Pour matériel militaire de guerre, etc. . . .	256,500,000
2° Pour dommages non militaires causées au domaine de l'État et pour dommage à la Marine.	207,292,000
Soit un total de francs or.	463,792,000

D'après une note du 26 août 1922 signée par la France et l'Angleterre « le paiement au Gouvernement hellénique se fera par compensation jusqu'à concurrence d'une somme égale avec les dettes de ce Gouvernement ».

En droit donc, les alliés ne sauraient demander que peu de choses. *En équité*, ils seraient d'autant plus mal venus à réclamer quoi que ce soit, que d'une part si l'armée d'Orient était composée de 44 p. 0/0 de soldats grecs [1], la Grèce n'a tiré aucun profit de la victoire commune et de l'autre que les difficultés financières dans lesquelles elle se débat depuis 1920 proviennent en partie notable du refus des alliés d'observer les obligations qu'ils avaient contractées envers elles par une autre convention du 10 février 1918. Celle-ci se rattache à la question suivante :

2° *Les crédits ouverts par les alliés.* — Nous avons expliqué comment par une interprétation trop large de la loi de 1910, la France et l'Angleterre avaient au début de la guerre fait des avances sur écriture contre lesquelles la Banque nationale émettait des billets.

En 1918 ce système fut généralisé. La Grande-Bretagne ouvrit des crédits pour 12 millions de livres, la France pour 300 millions de francs, les États-Unis pour 50 millions de dollars. Contre eux furent émis pour 850 millions de billets que le Gouvernement grec pouvait faire rembourser, six mois après la conclusion de la paix, par des tirages sur les États prêteurs [2]. D'après cette combinaison,

1. Ce fait est généralement passé sous silence; encore que le maréchal Franchet d'Esperey ait rendu aux soldats grecs sous ses ordres un hommage public dans sa lettre à M. Venizelos (publiée pendant la conférence de la paix).

2. Art. 4 de la convention.

le public grec, qui était forcé d'accepter ces billets, faisait les avances des frais de la guerre, mais une fois la paix faite, il devait être remboursé au moyen des crédits alliés.

En fait, il se passa ceci : six mois après le traité de Versailles, le prix de la drachme dépassait de 60 p. 0/0 celui du franc; comme les crédits consentis par la France étaient en francs, ils ne pouvaient être réalisés sans perte, on n'y fit donc pas appel. On n'eut recours aussi que dans une mesure limitée à l'Angleterre et à l'Amérique car la Grèce tirait de ces pays son charbon et son blé et elle voulait y posséder un fort solde créditeur afin de prévenir éventuellement une hausse du change. Si bien que quand survinrent les élections de novembre 1920, restaient à percevoir 300 millions de francs, 5,355,321 livres et 33,236,629 dollars.

Tous ces crédits furent suspendus au moment du retour du roi Constantin. L'auteur de cet article comprend parfaitement que cet événement ait irrité fortement les alliés [1], il n'en est pas moins forcé de reconnaître que leur décision était en l'espèce injustifiable. Rien dans la convention de 1918 n'indique qu'ils traitaient avec un gouvernement déterminé, et si l'arrivée aux affaires d'un gouvernement jadis hostile à la guerre suffisait à annuler les conventions internationales, on ne voit pas très bien quelle aurait été la situation — pour se borner à un exemple — de l'Italie au lendemain du retour au pouvoir de M. Giolitti.

Au surplus, le refus d'observer la convention de 1918 s'il était suffisant pour faire monter le change grec, en transformant en papier monnaie 600 millions de billets couverts par les crédits [2], ne constituait pas une menace assez directe pour empêcher le retour du roi Constantin. En tout cas on ne s'explique qu'il ait pu survivre à sa déchéance et à sa mort. Ce qu'il y a de plus choquant, c'est qu'il fut étendu aux avances faites, non par le gouvernement, mais bien par la Banque nationale de Grèce pour les dépenses de l'armée française de Macédoine. Signalons ce fait trop

1. A l'époque ayant vu à Paris des personnes ayant l'occasion d'approcher la famille royale de Grèce, il ne leur avait pas caché qu'à son avis dans l'intérêt même de la monarchie, le roi Constantin aurait dû renoncer à revenir en Grèce et se démettre en faveur de son fils.

2. Les 250 autres millions avaient été déjà remboursés par les tirages sur Londres et Washington.

peu connu en France. D'après un troisième accord signé également le 10 février 1918, mais distinct de celui concernant les avances des alliés, la Banque nationale de Grèce s'engagea à avancer à l'armée d'Orient « les *drachmes* nécessaires pour ses dépenses ». La France devait créditer notre institution pour des sommes correspondantes et contre ces crédits la Banque devait émettre des billets. Conformément à cet arrangement, qui dispensait le Gouvernement de la République de remises comportant des difficultés et des risques, la Banque a versé 256,965,965 drachmes. Le paiement de ces avances devait se produire deux ans après la paix. Il n'a jamais eu lieu, encore que la Banque ne fut pour rien dans le retour du roi Constantin. Par contre, la drachme, monnaie dans laquelle la dette était libellée, ayant perdu plus de 90 p. 0/0 de la valeur qu'elle avait de 1918 à 1920, la France peut aujourd'hui régler cette dette en donnant une faible partie de ce qu'elle a reçu.

Qui tient compte de tout ceci est forcé de reconnaître qu'au point de vue financier comme au point de vue militaire, la Grèce[1], a été laissée par ses alliés à ses propres ressources. Elle dut donc faire face à ses dépenses extraordinaires par les trois moyens que nous avons appelés classiques et auxquels nous arrivons.

B) *L'effort fiscal.*

L'intensité de cet effort peut être jugé par le tableau suivant :

	RECETTES ORDINAIRES
1914	209 millions dr.
1915	225 —
1920-1	516 —
1921-2	713 —
1922-3	1,469 —
1923-4	3,028 —
1924-5	4,167 —

Les nouveaux impôts entrèrent en vigueur à trois dates en 1918-1919 (ministère Négreponte) en été 1922 (ministère Ladopoulos) de 1922-1923 (ministère Cofinas).

Et d'abord M. Négreponte (cabinet Vénizélos), augmenta les

1. Le concours des alliés aux campagnes d'Asie Mineure et de Thrace, même antérieurement au retour de Constantin, s'est borné à quelques coups de canon tirés par un cuirassé anglais contre les batteries de Rodosto (août 1920) évacuées aussitôt par quelques rares artilleurs turcs.

impôts sur le tabac et l'alcool, et les droits de timbre, il remit en vigueur les droits sur le vin (abolis depuis la crise viticole de 1908), établit une taxe sur les opérations de bourse et principalement fit appel aux impôts directs. Les droits de successions et de donations furent augmentés fortement [1], des impôts sur les plus values et les bénéfices de guerre furent introduits, les « quatre vieilles » furent remplacées par un impôt sur le revenu, « à l'instar de Paris [2] ». Toutes ces réformes produisirent en une année des recettes de 120 millions de drachmes, avec le change au pair, soit 120 millions francs or.

Les premiers ministères du roi Constantin préférèrent recourir au papier monnaie plutôt qu'à l'impôt. Feu P. Protopapadakis, comprit ce qu'une pareille politique avait de néfaste. Il imagina comme ministre des finances l'emprunt forcé (voir plus bas). Devenu président du conseil, il fit de concert avec M. Ladopoulos voter pour 600 millions de drachmes de nouvelles recettes, qu'il obtint par l'augmentation des droits de douane et des impôts du tabac et de l'alcool, par l'introduction d'une taxe de luxe et de certains droits d'exportation, enfin par la remise en vigueur de l'impôt sur les bénéfices extraordinaires. Si toutes ces mesures avaient été prises dix-huit mois plus tôt, peut-être les privations n'auraient pas miné le moral de l'armée d'Asie Mineure.

Mais ce fut surtout après le désastre micrasiatique que furent prises les dispositions les plus décisives. On décréta coup sur coup :

a) Le doublement des droits de douane par l'évaluation de la drachme métallique à 10 drachmes papier [3] : d'où augmentation de 350 millions plus 82,500,000 pour l'octroi.

b) L'augmentation de l'impôt sur le tabac : 360 millions de drachmes.

c) L'introduction d'un impôt sur les chèvres et moutons : 55 millions.

d) L'augmentation du prix des six monopoles : 148 millions.

1. Au delà même semble-t-il de ce qu'il fallait ; en juillet 1923 on fut obligé de les diminuer pour combattre les fraudes.

2. Il était pour ainsi dire copié sur la dernière loi française.

3. Un très grand nombre de droits d'entrée sont payables en monnaie métallique, mais la prime de l'or avait fait qu'on s'était borné à évaluer la drachme or à 3,50 dr. papier. M. Ladopoulos la porta à 5,60.

e) L'augmentation de 50 p. 0/0 des droits de timbre : 52 millions.

f) L'augmentation de l'impôt sur l'alcool : 34 millions.

g) La réforme de l'impôt sur le revenu : 18,800,000.

De toutes ces mesures et de certaines autres de moindre importance, on escomptait une augmentation des recettes ordinaires pour 1,559 millions. Le budget était plus que double.

De plus, M. Cofinas introduisit un impôt sur le capital percevable en cinq ans dont il attendait 2 milliards, soit 400 millions de drachmes par an. Ce prélèvement était destiné à éteindre au fur et à mesure les 750 millions de billets émis en mars 1923. M. Cofinas, étant tombé du pouvoir, ses successeurs ont suspendu l'application de l'impôt sur le capital qu'ils se proposent de réformer. Au demeurant les autres impôts furent reconnus suffisants pour ramener le change à des limites raisonnables [1] et pour permettre au trésor de maintenir sur les frontières de Thrace une armée complètement réorganisée.

Ainsi l'effort fiscal de l'hiver 1922-1923 contribua puissamment à ce qu'une paix honorable, du moins pour la Grèce [2], fut signée à Lausanne.

C) *Les emprunts intérieurs.*

a) *Les emprunts proprement dits.*

Les emprunts intérieurs ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'économie des États neufs [3]. Il en fut ainsi notamment dans les États balkaniques, y compris la Grèce. Encore en 1907, un emprunt intérieur de 20 millions est relevé dans les rapports officiels étrangers [4] comme un fait notable. Les emprunts intérieurs contractés pendant les guerres balkaniques [5], furent eux aussi d'une importance limitée et avaient un caractère provisoire [6].

Au contraire les années 1917-20 sont marquées par de grandes opérations de crédit : à l'emprunt de 100 millions (1917), succéda

1. Le prix de la livre de 426 drachmes en mars 1923 est tombé à une moyenne de 234 pour le premier semestre 1924.

2. La Turquie renonça à ses prétentions touchant une indemnité de guerre et la destruction de la flotte grecque.

3. L'épargne n'ayant pas eu le temps de se constituer.

4. Voir le rapport annuel de M. Alban Young délégué britannique à la Commission financière internationale.

5. Cf. chapitre premier.

6. Ils étaient destinés à être liquidés par un grand emprunt extérieur.

celui de 75 millions (1918) et enfin l'emprunt à lots de 300 millions (1920). Ce dernier était le plus grand emprunt contracté jusque là par la Grèce[1]. Sa réussite marque une étape importante dans son histoire financière.

b) Les bons du Trésor.

Les ressources qu'Alexandre Ribot sut tirer des emprunts à court terme, propagea l'usage de ces instruments par tous les pays alliés. Une loi de 1918 autorisa le gouvernement hellénique à émettre jusqu'à 200 millions de « bons de la défense nationale ». Ce maximum fut porté à 300 millions en 1921 et à 500 en 1922. Au moment de la signature du traité de Lausanne les bons en circulation se montaient à 433 millions. Ils contribuèrent donc pour une somme égale aux emprunts à long terme à couvrir les dépenses extraordinaires des années de guerre. Depuis ils ont servi à couvrir une partie encore plus importante des dépenses extraordinaires, conséquences directes de la guerre (démobilisation, réfugiés, etc.) en décembre 1924 leur total a atteint 1,600,000,000[2].

D) *La circulation fiduciaire.*

Pendant longtemps on n'avait pas eu recours au cours forcé proprement dit. Les émissions nouvelles étaient couvertes par les crédits des alliés, mais au début de l'été 1920 la situation se compliqua : La Grèce fut officiellement invitée à dégager par une campagne micrasiatique les alliés menacés à Constantinople par les kémalistes. Les crédits français n'étaient pas utilisables, par suite de la baisse du franc, et on ne voulait pas épuiser les crédits anglo-américains[3]. On se résolut donc à émettre pour 600 millions de billets. Cette émission pouvait être considérée comme contraire à la loi du contrôle, mais la Commission Internationale, composée des représentants des Puissances qui invitaient la Grèce à étendre son rayon d'action militaire, fermèrent les yeux. La porte était ouverte

1. L'emprunt de 500 millions contracté en 1914 n'avait été émis que pour moitié. Aucun des autres emprunts grecs, y compris celui de l'indemnité turque garanti par les puissances protectrices (1898), n'avait atteint 150 millions.

2. Sept. 1923. Montant total en circulation. 611,210,800
Déc. » — — — 928,790,200
Mars 1924 — — — 1,255,696,900

3. Cf. Plus haut.

à l'inflation. En octobre 1920, la livre était déjà à 35 drachmes. Sans nouvelle émission et par suite de la note des puissances qui privait près de 600 millions de billets de leur couverture [1], elle atteignait 49 avant la fin de l'année. En mars 1921 on émit 500 nouveaux millions de billets, d'où nouvelle hausse du prix de la livre : moyenne de l'année 70 dr. [2]. En février 1922, autre émission de 550 millions : la livre est à 97. C'est alors que P. Protopapadakis, alors ministre des finances, inventa une forme d'emprunt forcé qui attira l'attention de l'étranger [3] :

Les billets en circulation furent coupés en deux. Une moitié fut échangée contre des titres d'un emprunt intérieur, l'autre contre de nouveaux billets d'une valeur égale à la moitié de celle des billets primitifs. La circulation (3,100,000,000) devait être réduite de près de 1,300,000,000 [4]. Mais la Banque étant autorisée à émettre pour 550 millions de nouveaux billets, la circulation fiduciaire ne fut en somme diminuée que pour près du tiers.

Telle quelle, la loi de mars 1923 relève de ce que Vilfredo Pareto appelait « la finance de guerre héroïque [5] ». On l'a beaucoup critiquée, comme pesant principalement sur les classes pauvres [6], et comme ébranlant la confiance dans l'organe des échanges. Mais depuis le blocus financier auquel la Grèce se trouvait soumise à la suite du retour du roi Constantin, il ne fallait plus songer à des emprunts extérieurs en or; d'autre part, la baisse de la drachme avait eu naturellement pour conséquence de rendre un emprunt intérieur irréalisable [7]. Pour se procurer donc immédiatement les sommes énormes que réclamaient les armées d'Asie mineure et de Thrace, on n'avait que deux autres moyens : le papier-monnaie ou un prélèvement sur le capital. Si on avait ajouté un milliard de billets aux trois

1. Cf. plus haut.
2. Minimum 47, maximum 100.
3. Tant la *Revue d'Economie Politique* que la *Revue de Science et de Législation Financière* lui consacrèrent des articles au cours de 1922.
4. Elle aurait dû l'être de 1,550,000,000, mais les billets entre les mains des étrangers furent exemptés de l'échange, considéré comme emprunt forcé, et nombre de métèques abusèrent de cette disposition.
5. A qui l'illustre économiste opposait « la finance joyeuse ».
6. Ce sont, disait-on, les seules qui conservent une partie notable de leur avoir en billets.
7. On sait que dans tous les pays dont la monnaie baisse, les capitalistes ne se soucient pas de souscrire à des titres dont la valeur réelle est destinée à baisser. C'est là une des conséquences les plus déplorables de l'inflation.

milliards déjà en circulation, le prix de la livre aurait bondi à des hauteurs qu'il était difficile de calculer[1]. Un impôt extraordinaire aurait difficilement donné plus de 300 millions immédiats et aurait réclamé des opérations longues et délicates[2]. La loi de mars 1922 honore donc le courage de ceux qui en prirent l'initiative et la bonne volonté avec laquelle toutes les classes, même les plus pauvres, s'y plièrent, est à l'éloge du peuple grec[3]. Elle ne constituait pourtant qu'un remède provisoire, car le produit de l'emprunt ne suffisait qu'à une partie des dépenses extraordinaires. Celles-ci de 1,996,000,000 en 1921-22 furent de 2,518,000,000 en 1922-23. Il fallut donc émettre 600 millions de nouveaux billets en octobre 1922 et 750 millions en mars 1923; le 31 mars 1923 le total de la circulation atteignait 4,867,258,045.

Heureusement, dans l'intervalle on avait voté la longue liste des impôts mentionnés plus haut; la conviction se répandit que la circulation non seulement cesserait d'augmenter mais encore irait diminuant. Le prix de la livre qui avait passé de 142 dr. (sept.) à 386 dr. (nov. 1922) et 426 dr. (mars 1923) refléta cette situation. En mai 1923, il était 288. Et depuis s'il s'est abaissé à moins de 200 dr., il a rarement dépassé le niveau de 300[4].

Conclusion.

Le taux du change est généralement considéré comme la pierre de touche d'une situation financière.

Le 11 mai 1925 la livre était cotée à Londres[5]

255-259 drachmes grecques

295-305 dinars serbes

990-1010 lei roumains.

1. L'élément psychologique aurait fait sentir ses effets à côté de ceux de la théorie quantitative.

2. Mr. Cofinas espérait tirer 2 milliards de l'impôt sur le capital édicté en mars 1923. Mais le prélèvement était réparti sur cinq ans et la première année ne devait pas donner plus de 300 millions. La perception de cet impôt extraordinaire fut d'ailleurs suspendue dès que son auteur quitta le ministère (cf. plus haut).

3. Finalement les porteurs n'eurent pas trop à souffrir de leur attitude patriotique; les titres qu'ils reçurent en échange de leurs billets, portant bon intérêt, sont actuellement aux environs du pair.

4. Et à peine de quelques unités.

5. Cf. *Daily Telegraph* du 12 mai.

La situation de la Grèce, battue, portant le terrible fardeau de 1,250,000 réfugiés et payant les coupons de ses emprunts étrangers en or, apparaît donc supérieure à celle de voisins dont le territoire et la population ont plus que triplé et qui font tout ou partie du service de leurs emprunts en monnaie dépréciée [1].

C'est que si les Grecs ont commis en diplomatie et en politique des fautes énormes, découlant de leurs dissensions intérieures, et si leurs ex-alliés les ont cruellement abandonnés [2], du moins sur le terrain financier ils se sont montrés dignes de la confiance que leur ont faite leurs trop rares amis.

L'effort fiscal a été tout à fait considérable. L'épargne a prêté son concours le plus empressé aux emprunts intérieurs, même quand ils revêtaient une forme aussi rude que celle de l'emprunt forcé de 1922. Jamais l'idée d'imiter l'exemple fourni par tous les États orientaux sans exception [3], et de payer les coupons soit en drachmes soit en francs français n'a été mis en avant.

L'inflation n'a pu être évitée mais du moins elle a été contenue par l'emprunt forcé de 1922 et les formidables impôts de 1923.

L'épargne internationale a récompensé la Grèce de ses sacrifices, en couvrant largement l'emprunt des réfugiés. Il faut espérer que les Grandes Puissances occidentales cesseront de prendre prétexte du retour du roi Constantin, mort depuis dans l'exil, pour différer le règlement d'obligations contractées envers un pays qui a tellement souffert pour être entré dans une guerre dont seul des alliés il n'a recueilli que des désastres.

A. Andréadès,
Professeur à l'Université d'Athènes.
Correspondant de l'Institut.

1. La Serbie et la Bulgarie l'assurent en francs français; elles les ont donc réduits de près des trois quarts. La Roumanie est arrivée à une entente avec ses créanciers.

2. Certains d'entre eux ont même prêté aux Turcs le concours le plus effectif en armes et en munitions. Ils ont aussi refusé de reconnaître en 1922 le blocus des côtes asiatiques et ont, sous les menaces les plus directes, obligé la Grèce à relâcher les navires portant aux Kémalistes des canons et des aéroplanes.

3. Pour les États Balkaniques, voir le début de cette conclusion; la Turquie a affiché la prétention de payer ses coupons en livres turques, monnaie ayant perdu les neuf dixièmes de sa valeur nominale. En attendant que ses créanciers acceptent cette façon de voir, elle a complètement suspendu le service de sa dette.

P. S. — *Depuis que cet article a été écrit, des lois fiscales et des publications officielles ont vu le jour, qui comportent un complément à cette étude. Nous lui donnerons la forme d'un post-scriptum.*

En premier lieu, le nouveau tarif douanier a été décrété; on en attend une forte augmentation des recettes. D'autre part, l'augmentation des bons du trésor a près de deux milliards de drachmes et diverses avances à court terme, notamment celles de la Banque Nationale, avaient provoqué les embarras de trésorerie qu'ont connus tous les pays à dette flottante trop forte; pour y faire face, on a porté les centimes additionnels, primitivement votés pour l'emprunt forcé de 1922, à non moins de 20 p. 0/0. L'administration évalue les recettes de ces vingtièmes additionnels à 750 millions, chiffre plus que suffisant pour soulager la trésorerie hellénique et pour donner toute garantie aux porteurs des bons du trésor; ceci d'autant mieux que ces sommes iront directement à la Banque Nationale, qui d'après la loi grecque assure le service des dits bons. Si on ajoute à cela que 50 millions à percevoir sur l'impôt sur le capital de 1923 serviront à la diminution de la circulation fiduciaire, objet auquel furent déjà consacrées les recettes antérieures de cet impôt extraordinaire, on reconnaîtra que les mesures prises par la Grèce pour réduire sa dette flottante sont entièrement satisfaisantes.

Mais les mesures fiscales ne se sont pas bornées à la réforme douanière et aux vingtièmes additionnels. Tout récemment (juillet) et en vertu de pouvoirs que lui avait conférés l'Assemblée Nationale avant de suspendre ses travaux, le gouvernement a augmenté les droits sur le tabac et le sel et a ordonné la perception des droits de douanes en *or*. Encore que, en échange, on ait supprimé les droits d'entrée sur un grand nombre d'articles d'alimentation (viandes, poissons, beurre, lait, légumes secs) et la taxe sur les restaurants, les décrets de juillet sont appelés à procurer de nouvelles recettes pour 350 millions de drachmes. Ils appellent d'autant plus l'attention que le budget, dont la publication n'a précédé la leur que de quelques jours, prévoyait un excédent de 200 millions, près de 3 p. 0/0 sur les dépenses. Grâce à eux cet excédent est presque triplé et garantit l'équilibre budgétaire tant contre un fléchissement des recettes que contre des dépenses imprevues.

Ces décrets constituent au demeurant surtout une mesure de précaution, car tout porte à croire que les prévisions budgétaires se réaliseront. En effet, les résultats provisoires de l'exercice 1924-5 publiés dans le *Journal Officiel* du 14 juillet 1925 sont plus que satisfaisants. Le budget prévoyait pour 4,437,679,318 drachmes de recettes ordinaires; or jusqu'au 31 mai on avait encaissé 4,655,658,000 dr. et il reste encore d'après les prévisions de l'administration 163,306,850 à percevoir jusqu'à la fin de l'exercice [1].

D'autre part, le budget 1925-6, publié simultanément avec les résultats de l'exercice précédent, montre les résultats qu'on est en droit d'espérer tant de l'augmentation de la fiscalité que de celle de la consommation.

Ainsi, les revenus des impôts directs sont estimés à 1,090,000,000 contre 872,518,000 en 1924-5. Ceux des impôts indirects à 3,068,000,000 contre 2,447,014,000; ceux des monopoles à 312,000,000 contre 244,000,000; ceux du timbre à 401,000,000 contre 254,897,000 et ainsi de suite pour les chapitres de moindre importance.

Deux choses sont à noter : en premier lieu, que, si certaines de ces augmentations sont la conséquence de mesures fiscales (notamment du nouveau tarif douanier), les autres découlent de l'augmentation de la consommation, déjà constatée au cours de l'année précédente, et des mesures prises en vue d'une perception plus rigoureuse. En second lieu, que dans ces chiffres ne sont comprises ni : 1° les augmentations qui découleront des deux dixièmes additionnels, soit 750 millions, ni 2° celles que donneront les décrets de fin juillet, soit 350 millions.

Examinons maintenant le budget de 1925-6 en lui-même :

Les dépenses totales se chiffrent par 7,020,400,868 drachmes (avec le cours actuel du change : 580 millions or environ). Les trois chapitres les plus importants sont la dette publique : 1,933,112,475, la défense nationale : 2,338,641,600, l'administration civile proprement dite : 1,345,241,793; puis viennent l'instruction publique :

1. Le petit mécompte laissé par les recettes extraordinaires (elles furent évaluées à 498 millions mais ne paraissent pas devoir rendre plus de 453 au maximum est insuffisant pour contrebalancer ces plus-values de plus de 300 millions.

375 millions, l'assistance aux réfugiés : 274 millions, la sécurité publique : 256 millions, les P.T.T. : 208 millions, les travaux publics : 195 millions, l'échange des populations : 41 millions, les avances à diverses institutions et personnes morales : 64 millions.

Mais on doit ajouter que sur les deux milliards de la dette publique, 750 millions sont des dépenses extraordinaires affectées à l'amortissement de la dette flottante et que sur les 2,300 millions des budgets militaires, 710 millions sont des dépenses extraordinaires pour la réorganisation de l'armée et de la flotte. On peut espérer que dans l'avenir ces crédits seront réduits, encore que l'aviation grecque demande incontestablement à être renforcée. Le budget qualifie aussi de dépenses extraordinaires les 274 millions pour Assistance aux Réfugiés et les 41 millions pour l'échange de populations avec la Turquie et la Bulgarie. Quand ces réfugiés seront complètement établis, ces crédits cesseront d'eux-mêmes. A ce propos, il faut remarquer que le budget grec ne parle que *des frais d'assistance* aux réfugiés. Cette année *les frais d'établissement* sont représentés par les intérêts de l'emprunt de dix millions de livres sterling émis l'année dernière dans ce but sous les auspices de la Société des Nations et couvert dix-huit fois. Le grand succès dudit emprunt est la récompense reçue par la Grèce pour la fidélité scrupuleuse avec laquelle elle a tenu ses engagements. Tandis que les autres états balkaniques payaient leurs coupons en francs français et que la Turquie suspendait le service des siens, la Grèce, malgré dix ans de guerre et malgré des traverses intérieures et extérieures sans précédents dans son histoire, a continué à payer ses coupons en livres sterling. Le budget — miroir de l'administration disait Napoléon — reflète l'importance du sacrifice. Le seul service de la dette à long terme absorbera en 1925-6, 1,131,642,465 dr., soit plus du septième du budget total et près du cinquième des dépenses ordinaires. Et la plus grande partie de ces 1,100 millions iront à des étrangers.

Pour finir, disons deux mots d'une question qui intéresse tous les pays dont la monnaie a subi dans ces dernières années une dépréciation, je veux parler des conséquences financières et fiscales de la dépréciation de la drachme (le franc grec).

On se rappelle que, à la suite du désastre micrasiatique, la livre sterling, qui cotait moins de 25 dr. en 1920, en cota 426 au début de 1923. Depuis, des mesures fiscales énergiques l'ont ramenée à un maximum de 300 drachmes environ. Il n'en est pas moins vrai qu'elle restait réduite au douzième de sa valeur nominale.

Les conséquences financières de cet événement furent nécessairement multiples. Tout d'abord le service de la dette extérieure exigea douze fois plus de drachmes qu'auparavant. Ensuite, les traitements devinrent tout à fait insuffisants; les fonctionnaires affamés se coalisèrent et obtinrent que leur traitement fut augmenté sur la base du nombre-indice; la mesure répondait à la justice mais elle augmenta formidablement les dépenses; ainsi, pour nous borner à un exemple, à l'heure qu'il est, sur 208 millions du budget des P. T. T., 118 sont absorbés par les traitements.

La baisse de la drachme eut aussi de nombreux contre-coups fiscaux. En voici un qui intéressera particulièrement les Français : la progressivité de l'impôt et notamment de l'impôt global, qu'on avait copiée un peu servilement, en 1919, de la législation française, aboutit à des injustices scandaleuses. En effet, avec la drachme valant un franc or, un individu héritant d'un million ou jouissant de 100,000 drachmes de rente, pouvait sans trop de résistance se plier à un impôt successoral ou à un impôt global de, mettons, 20 p. 0/0. Mais quand la drachme tomba au douzième de sa valeur, cet individu, jadis censé riche, devenait un petit rentier; lui prendre le cinquième de son héritage ou de son revenu d'un seul coup devenait un scandale. En d'autres termes, la dépréciation de la drachme *donna à la progressivité de l'impôt un caractère nettement marqué de spoliation*. Et comme, selon le principe bien connu, « l'impôt devenu excessif se dévore lui-même », dès que la progressivité, au lieu de frapper quelques rares privilégiés de la fortune, atteignit les masses, celles-ci répondirent à l'attaque en fraudant un fisc trop avide. M. Cofinas, ministre des finances en 1923, avait vu, fort intelligemment, que la meilleure arme contre la fraude successorale était la réduction de l'impôt sur les successions et il le réduisit de moitié. Aujourd'hui, redevenu ministre, il annonce une nouvelle réforme aussi originale qu'équitable : pour tous les grands impôts directs à caractère progressif (impôt global, impôt successoral, impôt sur les plus-

values immobilières) les revenus seront ramenés à des drachmes-*or*. Ainsi le contribuable que nous avions pris en exemple tout à l'heure et qui, par hypothèse, possède un revenu de 100,000 drachmes-papier sera censé, aux yeux du fisc, n'en posséder que le douzième (puisque la drachme n'a plus que le douzième de sa valeur primitive), et c'est sur cette base que sera appliquée l'échelle de la progression.

Alexandre Ribot me disait un jour que le ministre des finances d'un grand pays doit étudier avec soin la législation fiscale des petits États. C'est pour cela que je me permets d'allonger par un exposé de la réforme de M. Cofinas, une étude déjà trop longue. Stuart Mill n'avait que trop raison quand il enseignait que l'impôt sur le revenu, en théorie le plus juste, est, en pratique, le plus injuste des impôts. Tout ce qui peut en atténuer les injustices est à retenir.

A. A.

V. — AUTRICHE

Parmi tous les États européens dont la situation d'après guerre a retenu l'attention du public international, la République fédérale d'Autriche est probablement celui qui a suscité le plus d'intérêt et de controverses. Tant d'articles, de rapports et d'ouvrages ont été écrits sur l'Autriche, sa misère et son relèvement, qu'il serait sans doute inutile de reprendre en détail toute l'histoire financière de la jeune République.

Son assainissement pose cependant un problème spécial, car il peut sembler à bien des égards qu'il s'agisse de la *création d'un équilibre* plutôt que de son rétablissement. La nouvelle Autriche est née du démembrement de l'ancien Empire; elle tire son origine de la Révolution de 1918 et des traités de 1919. Ce n'est donc pas un pays ayant eu sous sa forme actuelle un équilibre dans le passé, l'ayant perdu par suite seulement des difficultés de la guerre ou d'une mauvaise gestion financière, cherchant à le retrouver. C'est une unité nouvelle créée par des événements politiques; le fait qu'elle existe ne constitue donc pas *a priori* — comme pour les organismes de 1913 — une preuve de ses possibilités financières et économiques d'existence autonome.

D'autres États à leur origine se sont trouvés, il est vrai, dans les mêmes conditions. Mais ils pouvaient compter, dès le début, sur le sentiment national de la majorité de leur population. L'opinion publique intérieure les soutenait; elle avait foi dans les destinées de la nouvelle patrie; cette confiance dans l'avenir de l'État, cette volonté de le voir vivre indépendant et prospère étaient d'un puissant secours aux gouvernements dans leur effort pour s'organiser, pour établir un budget, créer une monnaie, laisser renaître une activité économique.

Très différente apparaissait la situation dans l'Autriche de 1918. « L'Autriche allemande constitue partie de la République allemande », avait proclamé l'Assemblée nationale provisoire dès sa première séance le 12 novembre; « l'Autriche est une création artificielle et temporaire de l'Entente », affirmait une certaine propagande, après que le traité de Saint-Germain de 1919 eût interdit le rattachement à l'Allemagne (art. 88). L'Autriche, répétait la majorité de la population, ne peut pas vivre, coupée de ses fournisseurs de vivres et de matières premières, privée de débouchés, écrasée par Vienne sa capitale; que les gouvernements étrangers nous octroient des crédits s'ils veulent tenter cette expérience. Plus vite ils se lasseront, plus vite elle cessera.

La solution du problème autrichien supposait donc l'établissement d'un équilibre politique, d'une confiance de l'Autriche en elle-même, parallèlement à la réalisation d'un équilibre financier et d'un équilibre économique, la stabilisation monétaire permanente et le relèvement définitif devant résulter de toute cette action.

I. — La volonté d'organisation.

Si l'Autriche était le pays d'Europe où la tâche de restauration apparaissait la plus ardue, l'Autriche a été indiscutablement aussi celui pour lequel l'étranger a consenti le plus de sacrifices.

Dès le lendemain de la guerre, des secours de ravitaillement lui furent fournis. En dehors des œuvres privées d'assistance qui s'installèrent à Vienne et dans toute l'Autriche, les États étrangers accordèrent au Gouvernement autrichien des avances dont l'utilisation fut tantôt suivie par des commissions internationales,

tantôt laissée à la libre disposition du pays. La Commission de ravitaillement de la Hofburg administrant un crédit de 48 millions de dollars permit de traverser sans troubles le terrible hiver de 1919-1920. La section d'Autriche de la Commission des réparations en 1920-1921 s'occupa des crédits internationaux de relèvement consentis par un grand nombre de pays, mais pour la plupart en vivres et marchandises.

Aucun de ces prêts — dont le remboursement fut ensuite suspendu pour vingt ans — ne permettait de résoudre le problème autrichien : ils étaient immédiatement consommés, distribués en vivres à la population sans servir à appuyer un effort quelconque de relèvement. L'approvisionnement à prix réduit de la population dura de 1919 à 1922, entraînant pour l'État de telles dépenses qu'en décembre 1921 le coût des subventions alimentaires représentait à lui seul la moitié du déficit budgétaire. Des sommes considérables furent ainsi englouties, l'Autriche sollicitant de nouveaux crédits dès l'épuisement des premiers, tirant de l'émission de billets le complément de ressources nécessaire à la couverture de son déficit.

Il faut avoir vécu sur place ces années de misère pour s'expliquer à quel point le *déséquilibre des esprits* a pu compliquer la situation. Soutenue par l'étranger, l'Autriche s'abandonnait elle-même. Mise plusieurs fois en possession des moyens de se relever, elle ne croyait pas à la possibilité de ce relèvement. Toute tentative de réorganisation, de réforme, semblait inutile à ses nationaux parce que de nature à augmenter encore les sacrifices de la population, sans avoir chance de réussir. Elle leur semblait même dangereuse, en ces temps d'incertitude politique (bolchevisme en Bavière, bolchevisme en Hongrie; troubles sociaux à l'ouest comme à l'est du nouveau territoire). D'où cette attente indéfinie d'une aide extérieure, cette attitude passive et douloureuse qui émut l'Europe pendant plusieurs années.

Dans une telle atmosphère, les capitaux ne pouvaient que quitter un pays qui ne croyait pas en lui-même. L'exportation des fortunes intérieures, stimulée par la méfiance générale du public, fut un moment contrebalancée par les achats étrangers de couronnes. Là encore, l'opinion extérieure se montrait plus confiante que les nationaux; les spéculateurs étrangers, désorientés par les chutes

de change, ne pouvaient croire à une baisse définitive au-dessous du pair métallique; ils collectionnaient les monnaies dépréciées dans l'espoir de profiter de plus-values qu'ils estimaient certaines pour un avenir plus ou moins proche.

L'Autrichien, au contraire, fuyait devant la couronne. Dans son absence de sentiment national, il perdait toute confiance en sa monnaie dont il constatait sur place la multiplication en nombre et la diminution de valeur en pouvoir d'achat; le seul fait que cette monnaie fut « autrichienne » conduisait le public intérieur à la troquer contre des valeurs plus solidement gagées.

Jamais le Gouvernement — pensaient les Autrichiens — ne pourrait organiser la nouvelle Autriche, unir entre elles ses différentes provinces, assainir la situation; l'Entente victorieuse mais dévastée réclamerait les réparations auxquelles elle a droit, ce qui empêcherait tout équilibre budgétaire; les États voisins ne permettraient d'ailleurs pas à Vienne de rétablir sa situation de grande place internationale. Les pays neutres eux aussi perdraient donc confiance dans les destinées du pays; ce serait la fin du crédit extérieur, la fin de l'expérience, par rattachement total à l'Allemagne, ou morcellement à la suite de troubles sociaux entraînant des interventions étrangères.

Telle était la situation politique à la fin de 1921. Quelques hommes politiques tentèrent à ce moment de secouer la torpeur du pays, d'éveiller un sentiment national, une volonté de vivre. Au lieu d'attendre passivement une solution quelle qu'elle fût à une situation considérée comme artificielle et temporaire, ils s'efforcèrent de convaincre l'opinion publique qu'un effort des Autrichiens pour l'Autriche devait intervenir. Ils envisagèrent courageusement la possibilité d'organiser l'Autriche dans ses cadres actuels. Au dehors, plusieurs nouveaux pays avaient déjà donné l'exemple. En Autriche, ce fut autour de *Mgr Seipel* que se groupèrent les partisans de l'effort. Par son prestige personnel, il avait obtenu que les provinces restassent unies au Gouvernement central de Vienne, bien que par un lien très lâche. Il réussit à inspirer confiance à une grande partie de la population en lui-même, sinon dans l'avenir du pays. Convaincu de la nécessité d'une Autriche, il résolut de pro-

fiter du crédit qui lui était fait personnellement par ses compatriotes, pour leur prouver la possibilité d'une Autriche en la réalisant. Et les Autrichiens, quoique sceptiques, consentirent à attendre le résultat de ces efforts.

Les débuts furent peu encourageants : les subventions alimentaires avaient été supprimées en décembre 1921. Mais l'automatisme établi entre les salaires et traitements d'une part, le coût de la vie de l'autre, conduisait à une augmentation rapide des dépenses, sans qu'il existât une contre-partie dans un accroissement parallèle des recettes. Malgré l'effort gouvernemental de réorganisation, le public était loin de tendre toutes ses volontés dans le sens de l'assainissement : habitué à la dépréciation monétaire, vivant pour une large part de bénéfices de spéculation résultant de différences de cours, il sentait le poids des réformes plus encore que leur nécessité; des nationaux et des étrangers trouvaient avantage à la continuation d'un état de désordre favorable à leurs manœuvres financières et à des intérêts personnels développés dans un sens contraire à ceux de la collectivité.

Une fois de plus, les puissances de l'Entente vinrent en aide à l'Autriche et lui consentirent des avances destinées en partie à permettre la création d'une nouvelle Banque d'émission. Le crédit britannique de 2 millions 1/4 de livres fut pourtant employé dès sa réception à de vaines tentatives de soutenir le change pendant quelques semaines. Après son épuisement, la chute de la couronne s'accéléra, accompagnée d'une hausse des prix, immédiate cette fois-ci. L'effondrement depuis longtemps annoncé apparut inévitable vers l'été de 1922.

C'est alors que Mgr Seipel, craignant d'avoir échoué dans son effort pour galvaniser l'opinion nationale entreprit d'intéresser directement l'opinion étrangère au problème politique de l'Autriche. Le 7 août, il faisait faire une nouvelle demande de crédits au Conseil suprême :

Si, contre toute attente, ce dernier espoir était également chimérique, le Gouvernement autrichien sachant qu'il a épuisé tous les moyens en son pouvoir, — moyens qui constituent l'effort le plus considérable de son peuple, — pour sauver la situation, aurait à réunir le Parlement autrichien en séance

extraordinaire, et à déclarer d'accord avec lui que ni le présent Gouvernement, ni aucun autre n'est en mesure de continuer à administrer l'État.

Le 15 août 1922, le Conseil suprême déclarait impossible de laisser l'Autriche concevoir aucune espérance d'obtenir des gouvernements alliés une nouvelle assistance au point de vue financier; il renvoyait la question pour « examen et rapport » à la Société des Nations, ne laissant entrevoir que l'éventualité d'un plan susceptible de faire ouvrir à l'Autriche des crédits privés, qui ne devraient pas en tous cas être « gaspillés comme les précédents ».

L'idée que le maintien de l'indépendance de l'Autriche constituait une question européenne, conduisit Mgr Seipel à entreprendre un voyage dans les États voisins avant de se rendre à Genève, attirant ainsi l'attention du monde sur la nécessité d'une solution rapide.

On sait quel renversement extraordinaire d'opinion provoqua l'intervention de la *Société des Nations*. Sa première tentative en 1921 n'avait pu aboutir; les hypothèques grevant les actifs autrichiens du chef des réparations et des précédents crédits de relèvement, nécessitaient, pour être levées, des négociations avec dix-huit États, ce qui souleva des difficultés considérables. En septembre 1922, au contraire, grâce aux travaux préparatoires antérieurs et à l'atmosphère de l'Assemblée de la Société des Nations, les concours indispensables furent obtenus, un plan fut mis sur pied.

Le caractère international de la Société rassurait déjà certains Autrichiens dont le pessimisme tenait surtout à l'attitude de l'étranger. Aussi, dès le début de septembre 1922, avant même qu'on sache si quelque chose sera tenté, par le seul fait qu'à Genève on discute la question d'Autriche, un temps d'arrêt dans la dépréciation de la couronne est enregistré; elle se stabilise à 1/15.000e environ de sa valeur au pair. Ce n'est qu'un répit qu'il faut utiliser.

Le Protocole politique répond à cette nécessité : il garantit vis-à-vis de tous les États étrangers — et vis-à-vis du pays lui-même — l'indépendance politique et économique de l'Autriche désarmée. Il n'a pas à garantir également contre elle ces pays, car la restauration de l'Autriche n'effraie plus personne : ses voisins craignent beaucoup plus sa chute et les troubles qui en seraient la conséquence.

qu'ils ne redoutent le rétablissement d'un pays de six millions et demi d'habitants.

La Commission des réparations accorde un moratoire exceptionnel, tenant compte de la difficulté qu'il semble y avoir à relever un pays plus mutilé que les autres, et économiquement plus désorganisé. Elle suspend pour vingt années toutes les charges, libère les gages de son droit d'hypothèque, communique une décision analogue des États qui ont octroyé des crédits de secours, rend ainsi une base au crédit du pays.

Celui-ci est tombé si bas que ce ne serait sans doute pas suffisant pour des opérations d'emprunt, malgré les garanties d'indépendance politique qui ont été données. Un protocole financier établi à Genève prévoit que les emprunts nécessaires pour le relèvement du pays recevront la garantie de gouvernements étrangers; la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Tchécoslovaquie, plus tard la Belgique, la Suède, le Danemark, la Hollande et indirectement l'Espagne et la Suisse, renforcent de leur crédit celui de l'Autriche, lui permettent par là d'aborder leurs marchés, son propre marché intérieur où l'on restaure ainsi la confiance, d'aborder même le marché des États-Unis d'Amérique.

De plus, le Gouvernement autrichien, par un protocole de contrôle, s'engage à procéder à l'assainissement de son budget avec l'assistance d'un commissaire général de la Société des Nations. Une délégation du Conseil vient étudier à Vienne les moyens de faire face à des dépenses réduites par des recettes accrues. Son optimisme ne peut manquer d'avoir sa répercussion sur l'opinion même du pays. Dès lors, la volonté d'organisation apparaît, la tâche semble possible et nécessaire. De plus en plus le public conçoit l'intérêt qu'il y a pour l'Autriche à redevenir la grande place d'échanges de l'Europe centrale. Un cliché remplace un autre cliché : le pays n'est plus le monstre hydrocéphale à la vie condamnée, parce que contre nature; c'est le pont entre des civilisations diverses, la plaque tournante du vieux continent au carrefour des communications de l'Occident et de l'Orient, du Nord et du Midi.

Les *résultats* immédiatement enregistrés dans l'œuvre d'assainissement augmentèrent vite la foi du public dans la possibilité d'une

Autriche; grâce à l'appui des banques les emprunts intérieurs furent souscrits, le capital nécessaire pour la création d'un Institut d'émission fut trouvé; à l'extérieur, les emprunts rencontrèrent un accueil favorable et leur placement fut l'occasion de très gros succès. En même temps le programme de réformes était mis en œuvre, la diminution des dépenses apparaissait à l'origine relativement aisée, par cessation des gaspillages établis dans la période de dépréciation et d'abandon moral. L'accroissement des recettes se révélait beaucoup plus rapide que les optimistes même ne l'avaient espéré. Tout cela, comme il est exposé plus loin, sans que les très lourds sacrifices qu'on croyait nécessaires fussent vivement sentis par la population. Le retour des capitaux expatriés, l'afflux des placements étrangers créait un mouvement de bourse que le public considérait comme une revalorisation légitime; la reconstitution des fortunes privées qui en était la conséquence faisait oublier l'inévitable crise d'adaptation sévissant dans certaines branches de l'industrie; elle permettait un accroissement de la consommation, une reprise de l'activité commerciale. Et ce retour de tout une partie de la population à la prospérité coïncidait avec la reconstitution du stock de devises, dont l'importance à la Banque nationale prouvait à un public fort averti de ces questions que la stabilité du change pourrait être assurée.

Comment, dans ces conditions, un nombre de plus en plus grand d'Autrichiens n'auraient-ils pas été convaincus que l'impossible se réalisait ? Oui, l'Autriche pouvait vivre.

L'année 1923 marque l'apparition de cet état d'esprit. L'équilibre politique semble trouvé; on est en marche vers l'équilibre budgétaire et vers l'équilibre — espère-t-on — de la balance des comptes. Jamais le prestige du chancelier-sauveur, Mgr Seipel, de la Société des Nations et de son représentant à Vienne, le commissaire général Dr Zimmerman, n'a été aussi grand.

Dans cette atmosphère de confiance, le Gouvernement peut entreprendre les réformes; le commissaire général lui prête son appui et le félicite publiquement de sa volonté d'assainissement; l'opinion mondiale suit avec sympathie le développement de l'œuvre. Lors de l'Assemblée de Genève, en septembre 1923, on croit toucher au but.

Et pourtant, ce mouvement d'enthousiasme a peut-être été trop rapide. Pour accomplir l'œuvre de salut, l'union des partis n'a pas été réalisée, une fraction de l'opinion publique garde l'impression que l'autre veut, pour des fins de politique intérieure, exploiter le succès escompté. Elle attaque dès lors la réalisation du programme, elle reproche au gouvernement de réduire telle dépense plutôt que telle autre; elle prend prétexte de la présence indispensable d'un commissaire général étranger pour parler de dictature. Elle soutient en outre que la tâche budgétaire à laquelle on s'attache, qu'on mènera sans doute à bonne fin, n'est que d'importance secondaire; le problème économique lui semble négligé; c'est le ver dans le fruit, ver qui, feint de croire l'opposition, risque fort de gâter la récolte.

Lorsqu'au début de 1924 les dangers de la ruine et de l'anarchie sont oubliés, la conscience de la nécessité vitale des réformes diminue, Le public s'est habitué à nouveau à des conditions normales d'existence; il trouve tout naturel d'en profiter, moins indispensables les sacrifices qu'il faut encore lui demander pour mener l'œuvre à bonne fin. Dans ces conditions, les *critiques* de l'opposition lui gagnent des partisans. Le Gouvernement dans sa majorité même rencontre des résistances qui ralentissent son effort. Le commissaire général est obligé de le constater et l'opposition exploite ses critiques contre le Gouvernement.

Au même moment se produit une crise que ni les dirigeants de la politique financière, ni la Banque nationale, ne semblent avoir prévue. Les dividendes payés par les titres autrichiens sont loin de remunérer la valeur atteinte en bourse par ceux-ci; une baisse se produit, la notion de rentabilité succédant à celle de valeur intrinsèque ou « substanzwert ». La *spéculation* abandonne la bourse pour se porter vers le marché des devises, jouer à la baisse du franc; elle s'engage à fond dans cette direction et le redressement subit de la monnaie française la trouve entièrement découverte. C'est un coup qui peut être fatal à une place nouvellement reconstituée comme Vienne. La Banque nationale cherche à repartir sur plusieurs mois la liquidation de la crise, octroie de larges crédits qui immobilisent sa situation sans dispenser les spéculateurs de réaliser leurs avoirs pour parer à une autre partie de leurs formidables engagements; les cours de bourse s'effondrent, les faillites se suc-

cèdent, en même temps que l'étranger critique fortement l'attitude autrichienne et la politique de la Banque. Dès lors, la confiance diminue, l'enthousiasme tombe, les plaintes et les reproches éclatent à nouveau.

Les énormes besoins d'argent, peut-être aussi la politique monétaire suivie de fin 1923 à l'été 1924, n'ont pas été sans influence sur le coût de la vie; or rien ne crée plus de mécontentement que ces problèmes de *cherté*. Lié par un programme financier qui constitue un engagement international, le Gouvernement tente de ralentir les revendications des fonctionnaires; pour mettre fin aux grèves qui éclatent, il cherche des ressources; mais la taxation pèse déjà lourdement sur la population. Mgr Seipel échoue dans son effort pour assurer à l'État une plus grande proportion des recettes fiscales réparties entre le gouvernement central et les provinces; il abandonne alors le pouvoir à la fin de 1924, remplacé par des hommes politiques de même tendance, mais moins connus à l'étranger et dans le pays, moins représentatifs en apparence de l'idée autrichienne.

Le mouvement d'activité économique qui se dessinait à l'époque de grosse consommation intérieure est d'autre part ralenti. Les ventes au dehors deviennent aussi plus difficiles, car l'Allemagne a opéré son assainissement financier et retrouvé les marchés dont l'écartaient en 1923 sa crise intérieure, l'occupation de la Ruhr, son anarchie monétaire. Les crédits étrangers se détournent de Vienne, gagnent l'Allemagne où ils sont habilement dirigés, vers la production plutôt que vers la spéculation. Les coûts de revient diminuent en Allemagne plus vite qu'en Autriche; la prospérité s'y rétablit en même temps que le *malaise économique* augmente à Vienne, des considérations matérielles s'ajoutent dans ces conditions aux arguments de culture et de nationalisme allemand pour pousser certains Autrichiens dans le sens du rattachement au Reich, et des doutes reparaissent en 1925 sur la possibilité d'une Autriche.

On prétend aujourd'hui à Vienne dans certains milieux, que la Société des Nations, par son contrôle ne s'exerçant que sur l'État central, a diminué le prestige du gouvernement, que ses critiques et celles de la presse étrangère ont affaibli la foi du public autrichien

dans le pouvoir central, réveillé ainsi des tendances centrifuges dans les provinces; il semble, que, loin d'avoir abaissé le sentiment national, le contrôle extérieur l'ait renforcé. Il a commencé par rassurer les hésitants, en même temps que l'aide internationale prouvait l'intérêt qu'on attachait au dehors à la restauration du pays. Il a servi ainsi à l'affermissement de la confiance en Autriche et hors d'Autriche. L'impartialité et l'attention avec lesquelles il suit le développement de la situation ont grandement servi le crédit national, les Autrichiens ont été fiers des éloges qui leur ont été décernés, des résultats qu'ils ont atteints; ils ont aussi unanimement senti les critiques sinon les conclusions qu'il convenait d'en tirer. Et toutes les manifestations de l'opinion sont la preuve qu'une conscience nationale est éveillée, avec ses réactions, ses susceptibilités et son orgueil.

II. — La stabilisation de la monnaie et l'assainissement budgétaire.

Comment un peuple aurait-il pu d'ailleurs rester insensible au remarquable exemple de vitalité qu'il fournissait ? L'expérience financière réalisée en Autriche est une des plus instructives qu'on puisse concevoir. Nous avons insisté longuement sur le développement de l'idée nationale et de la volonté d'organisation, parce que ce chapitre concernait l'étude d'un phénomène très spécial au pays; nous devrons aussi nous étendre sur le problème de l'équilibre économique parce que c'est, à l'heure actuelle, celui qui reste discuté. Mais la stabilisation de la monnaie et l'assainissement du budget constituent des faits à la possibilité desquels bien peu croyaient en 1922; ils s'imposent aujourd'hui pourtant à l'attention.

Quand on examine le relèvement des finances publiques autrichiennes, il convient de ne pas oublier la date à laquelle il est intervenu. D'autres pays ont réalisé depuis des réformes monétaires et des redressements financiers; mais, en 1922, aucun des États gravement atteints par la débâcle de leurs finances publiques n'avait encore réussi à enrayer le mouvement qui les entraînait à

l'abîme. Il semblait qu'une fois passé un certain point — que ni les États balkaniques, ni la Tchécoslovaquie, ni la Finlande n'avaient franchi — rien ne pouvait plus être tenté; la dépréciation continue du change entraînait augmentation constante du déficit, de l'inflation, des prix, de la dépréciation elle-même. Et l'Autriche, la Russie, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie roulaient sur cette pente.

Le rétablissement financier de l'Autriche est *le premier en date*. Il a pu servir d'exemple à d'autres pays en proie au même mal; mais il n'a pu lui-même profiter d'aucune expérience antérieure.

Dans l'anarchie financière complète où se débattait l'Autriche de 1922, beaucoup de nationaux estimaient que les ressources fiscales ne pourraient jamais balancer les dépenses du nouvel État. Lors de la présence à Vienne des experts financiers de la Société des Nations, les dépenses mensuelles atteignaient environ 860 milliards, les recettes 288, laissant un déficit de 572 ou des 2/3 de la somme à couvrir. Pareille situation aurait rendu impossible tout projet de cesser l'appel aux presses de la Banque, si le mouvement d'opinion en faveur du plan d'assainissement n'avait permis le placement d'emprunts intérieurs et étrangers, destinés à fournir les indispensables ressources de trésorerie.

Au cours des mois qui précédèrent l'intervention de la Société des Nations, le cours du dollar était passé à Vienne de 8,000 couronnes au début de mai, à 21,000 au début de juillet, 50,000 au début du mois d'août, 83,000 le 25 août, contre 5,700 le 2 janvier 1922, 664, 170, 16 au début des années précédentes, 4,935 avant la guerre. La couronne n'avait donc plus que 1/16,000e de sa valeur au pair.

Les chiffres ne donnent pourtant pas encore une idée complète des difficultés qu'il fallait surmonter. Lorsque la désorganisation financière atteint ces proportions, ce n'est pas seulement le fonctionnement de l'appareil administratif qu'il convient de corriger, c'est l'appareil lui-même qu'il faut reconstruire. Les services publics autrichiens étaient considérés avant la guerre comme excellents. Mais que peut-il rester des traditions lorsque l'État, pendant de longues années, n'a pu payer suffisamment ses fonctionnaires ou leur assurer pour garder leur concours le rang social auquel ils étaient habitués ? lorsque, par suite des chutes de change, les

administrations se sont trouvé obligées à dépenser en quelques semaines le total des crédits alloués pour une année ? Bien rares étaient les départements où l'on continuait à noter les dépenses d'une part, les recettes de l'autre. Le ministère des Finances se contentait de demander à chaque service l'importance du solde à couvrir pour calculer le montant des billets qu'il devait commander aux presses d'émission.

En présence d'une telle situation, la délégation provisoire du Conseil de la Société des Nations à Vienne, collabora avec le gouvernement autrichien pour l'établissement d'un programme de réformes. Les protocoles de Genève faisaient au gouvernement une obligation de prendre immédiatement toutes les mesures en son pouvoir pour réduire le déficit, et de présenter au Parlement des projets de réformes, une loi donnant les pleins pouvoirs pour assurer en deux années le rétablissement de l'équilibre budgétaire. La délégation prêta son concours au gouvernement, l'aida à organiser une banque d'émission complètement indépendante de l'État et à se procurer par des opérations de crédit les premières ressources nécessaires. Elle arrêta un programme de *budgets par étapes*, fixant pour chaque semestre le chiffre maximum des dépenses et l'évaluation des recettes.

Le total véritable des charges de l'État, abstraction faite des rétrocessions d'une partie des impôts aux provinces et aux communes, devait progressivement tomber de 672 millions de couronnes-or, base de départ, à 570, base pour le premier semestre 1923;

536 base pour le 2e semestre 1923.
478 — le 1er semestre 1924.
439 — le 2e semestre 1924.
350 niveau d'équilibre pour l'année 1925.

Comme les évaluations de recettes faites par le Gouvernement pour les mêmes périodes correspondaient à des chiffres annuels de 215, 287, 377, 435, 461, 489, et comme la délégation, désirant faire preuve d'extrême prudence dans ses prévisions, n'admettait comme permanente que 50 p. 0/0 de l'augmentation du rendement des impôts calculée par le gouvernement $\frac{(489 - 215}{2} = 137$ millions

de couronnes-or), l'importance des déficits à couvrir semblait devoir atteindre :

	5 mois 1922	6 mois 1923	6 mois 1924	6 mois 1925	6 mois 1926	1926
Sur la base annuelle de :						
Dépenses	672,5	569,7	535,8	477,8	438,9	350
Recettes	215,1	251,1	296,3	325,2	338,1	350
Déficit	457,4	318,6	239,5	152,7	100,8	équilibre

soit en réalité pour les périodes indiquées :

	1/5	1/2	1/2	1/2	1/2
Déficit à couvrir.	114,3	159,3	119,7	76,4	50,4

Total 520 millions de couronnes-or.

Pour la réduction d'un déficit évalué à l'origine à 457 millions de couronnes-or par an, il était donc demandé : aux économies, 322 millions de couronnes-or, soit plus de 70 p. 0/0 ; aux majorations d'impôts, 135 millions de couronnes-or, soit moins de 30 p. 0/0.

La presse à billets ayant continué à fournir des ressources au gouvernement jusqu'en novembre 1922, des emprunts de 500 millions de couronnes-or devaient suffire pour couvrir le déficit de la période d'exécution du programme de réformes. Puisque 130 millions de crédits étrangers obtenus et dépensés en 1922 devaient être remboursés, le total des *emprunts à prévoir* était de 630 millions. C'est la somme qui fut garantie par les États étrangers et finalement placée sans difficultés sur les divers marchés, après réussite d'opérations à court terme à valoir sur le grand emprunt.

L'Autriche reçut ainsi, grâce à la solidarité internationale, à un taux réel d'intérêt inférieur à 7 3/4 p. 0/0 par an, abstraction faite de l'amortissement, la disposition des sommes qui lui étaient nécessaires pour son relèvement.

Ces fonds furent placés sous le contrôle du Commissaire général de la Société des Nations, le Dr A. Zimmerman, ancien bourguestre de Rotterdam, qui chaque mois libéra en faveur du Gouvernement des sommes ne dépassant pas les limites du programme.

Pour se tenir dans les cadres du plan, il était indispensable que de profondes réformes fussent effectuées, la délégation provisoire

et le Gouvernement s'étaient mis d'accord sur un *projet de réorganisation*, prévoyant le licenciement de 100,000 fonctionnaires, le regroupement des administrations, l'assainissement des entreprises d'État, l'accroissement des recettes et la création de ressources financières provinciales et communales.

Dès le 2 janvier 1923, la nouvelle *Banque nationale d'Emission* au capital de 30 millions de couronnes-or, put commencer à fonctionner indépendante de l'État. Son encaisse or et devises de 93 millions de couronnes-or provenait en grande partie des rapatriements de fonds exportés qui se produisirent dès le début de l'action, les valeurs étrangères détenues par des nationaux étant échangées par eux contre des couronnes. La conversion des devises de l'emprunt, l'afflux spéculatif d'avoirs étrangers portèrent en 1923 cette encaisse à 300 millions de couronnes-or, soit à dix fois la valeur du capital de la Banque, les dirigeants du marché monétaire fournirent des couronnes aux changeurs de devises, sans laisser se produire de hausse du change, accumulant ainsi une réserve dont l'existence contribua grandement à renforcer la confiance du public. La couronne fut ainsi stabilisée à 14,400 couronnes papier par couronne-or, et la réforme monétaire de 1924 consacra cette situation en liant légalement à l'or la nouvelle monnaie, le schilling, multiple de l'ancienne couronne, puisqu'il correspond à 10,000 couronnes, ou 0,694 couronne-or (0, 2117 grammes d'or fin).

Dans les autres domaines, les stipulations du programme de réformes n'ont toutefois pas été aussi rigoureusement suivies :

Le *licenciement des fonctionnaires* qui progressait à l'origine à l'allure fixée, est devenu de plus en plus difficile : 25,000 employés avaient été congédiés d'octobre 1922 à janvier 1923, comme il avait été prévu; au début de juillet 1923, le chiffre de 45,000 au lieu de 50,000 était atteint; en fin d'année, 61,000 au lieu de 75,000; au 1er juillet 1924, 68,000 au lieu de 100,000. Les efforts accomplis depuis cette date portent aux environs de 75,000 au printemps de 1925 le total des licenciements.

Toutefois les économies immédiates attendues de cette mesure n'ont pas été obtenues; le taux élevé des pensions, le fait que les augmentations de traitement du personnel actif ont pendant long-

temps profité automatiquement aux retraités, enlevèrent au licenciement toute portée financière. Il n'en résulte pas moins pour l'avenir une grosse amélioration de l'appareil administratif autrichien; les pensions ne sont, en effet, qu'une dépense temporaire et amortissable, alors que les traitements du personnel en service constituent une charge permanente.

Le regroupement des administrations n'a pas eu non plus les effets financiers attendus : en avril 1923, le nombre des ministères était réduit de 11 à 7, mais les anciens ministères continuaient à fonctionner comme sections rattachées à d'autres départements. L'économie résultant de la concentration des services centraux (enregistrement, bibliothèques, bâtiments) et de la réduction du nombre des fonctionnaires ne suffisait pourtant pas à couvrir l'accroissement de dépenses tenant aux augmentations de traitement du personnel restant en fonctions, sans même tenir compte du poids de pensions qui, calculées au nouveau tarif, dépassent souvent les anciens traitements d'activité. C'est une véritable réforme administrative, avec modification de la procédure, suppression d'instances, qu'il faudrait tenter; sa réalisation s'est toujours révélée politiquement très difficile.

L'*assainissement des entreprises* d'État a sans doute fait de notables progrès; les experts étrangers invités par le commissaire général à étudier la situation de chacune d'elles, ont aidé de leurs conseils l'administration autrichienne. De plus en plus les recettes courantes couvrent les frais d'exploitation, mais tant de dépenses en capital ont été négligées dans la période de désordre que les besoins financiers apparaissent énormes.

Là comme dans l'administration en général, on a pu constater que la diminution des dépenses, facile à l'origine dès le ressaisissement moral, devenait ensuite plus malaisée : en même temps qu'on réalise des économies, de *nouvelles dépenses* tenant au retour d'une situation saine apparaissent, la suppression des abus innombrables, des subventions plus ou moins déguisées, du gaspillage, permet surtout de faire face à la couverture des besoins normaux autrefois sacrifiés, car si un régime à finances désorganisées entraîne des frais inutiles, il laisse aussi un arriéré redoutable de dépenses nécessaires qui n'ont pas été engagées en temps utile. C'est ainsi que la refection des routes,

des bâtiments, l'adaptation des traitements d'un personnel moins nombreux mais en partie trop peu payé à l'origine, sont venus se joindre aux frais du service de la nouvelle dette publique pour compenser les économies très réelles effectuées.

Comme il apparaît des chiffres qui seront donnés ci-dessous, l'expérience autrichienne a donc montré qu'il était vain de compter sur une très importante diminution des dépenses.

Elle a prouvé toutefois — la première — à quel point l'augmentation du *rendement des recettes* est rapide, dès que la monnaie est stabilisée et qu'une réadaptation des revenus privés se produit. Tous les avoirs dont la valeur papier n'avait suivi qu'avec un certain retard la hausse de l'or, retrouvent leur valeur normale et cet élément vient compenser les inconvénients financiers d'une crise économique qu'on avait prévue et dont on escomptait l'influence sur les rentrées d'impôts. A partir du jour où la couronne a gardé sa valeur, le régime fiscal en effet a pu recommencer à jouer : l'État a perçu les impôts directs dans la même monnaie que les contribuables avaient touché leurs revenus. Il a profité, pour les taxes indirectes, du relèvement de la prospérité générale et de la consommation.

Nul exemple n'est plus caractéristique à cet égard que l'accroissement du revenu brut des douanes et tabacs affecté comme gage au service de l'emprunt de relèvement. On en attendait à peine 100 millions de couronnes-or par an, on avait trouvé nécessaire d'adjoindre à ce gage des garanties d'États, de prévoir la possibibilité de réclamer l'affectation de gages supplémentaires autrichiens. Cette précaution n'était pas inutile puisque les recettes brutes de 1921 avaient été seulement de 83 millions de couronnes-or, celles de 1922 de 87, chiffres sans doute suffisants pour le service de l'emprunt prévu, mais à la condition que les rendements ne fussent pas exposés à diminuer encore.

Au lieu de cela, les encaissements de 1923 ont atteint 190 millions de couronnes-or, ceux de 1924, 270, et ceux des premiers mois de 1925 sont sur la base de plus de 300 millions par an, malgré l'intensité de la crise économique dont se plaint actuellement le pays.

L'ensemble des rentrées d'impôts a dépassé, lui aussi, conside-

rablement les prévisions. Longtemps on a pu craindre que ces résultats ne fussent temporaires et qu'un fléchissement ne vînt à se produire; il semble acquis aujourd'hui que l'État autrichien peut compter de façon durable sur des recettes fort supérieures à 350 millions de couronnes-or par an. Aussi le Conseil de la Société des Nations a-t-il autorisé le gouvernement autrichien, en septembre 1924, à réaliser son équilibre budgétaire à un niveau supérieur à celui primitivement fixé.

Le chiffre de 495 millions, plus 50 millions de dépenses de capital, soit 545 millions de couronnes-or, a été arrêté pour 1925, le budget s'y tient formellement, mais les dépenses et les recettes effectives semblent devoir en réalité dépasser ce montant.

L'étude des chiffres résumant les résultats de l'action d'assainissement du budget autrichien montre qu'au cours des deux années passées, l'évolution des dépenses et en même temps l'évolution des recettes ont différé des prévisions; elle fait aussi apparaître la *marche vers l'équilibre budgétaire* plus rapide qu'on ne le supposait.

Le commissaire général fixe chaque mois des budgets préalables; aussi longtemps que cela est possible, il arrête un chiffre de dépenses dans les limites du plan, c'est un maximum qui lie le gouvernement et ne doit pas être dépassé. Il donne son approbation aux évaluations de recettes, et le chiffre de déficit qui en résulte règle ses libérations, c'est le montant qu'il prélèvera sur le produit des emprunts pour le mettre à la disposition de l'État.

Dans chaque étape, le commissaire général a libéré une somme inférieure à celle que prévoyait le programme, inférieure même aux déficits qu'il avait acceptés; les rentrées normales des impôts ont dépassé en effet formidablement toutes les prévisions, mettant des ressources inattendues à la disposition du gouvernement; il n'était donc pas nécessaire de prélever sur les emprunts la totalité des sommes affectées au déficit des exercices en cours. Le surplus des recettes a même permis à l'État de dépasser, sans avoir besoin de libérations, les chiffres fixés pour les dépenses. Et c'est ainsi que le niveau budgétaire a pu s'élever quoique des sommes considérables sur le reste de l'emprunt eussent été épargnées.

Un an après le début de l'action, alors que le programme prévoyait

encore un déficit sur la base de 158 millions de couronnes-or par an, un excédent budgétaire mensuel était enregistré. En 1924 et dans les premiers mois de 1925, le déficit total du budget est inférieur aux nouvelles dépenses en capital qui sont engagées.

Le tableau suivant en millions de couronnes-or montre, mois par mois, l'état de la situation financière; plutôt que de donner des chiffres qui n'ont pas tous encore été vérifiés par la Cour des Comptes il est commode de montrer sur quelle base annuelle a fonctionné l'administration autrichienne aux différentes époques de son action d'assainissement :

RÉSULTATS DES COMPTES-CLOS.

(Prévisions du plan entre parenthèses).

Situation en	En millions de couronnes-or, sur la base annuelle de : Dépenses		Recettes		Déficit	
Fin 1922.	—	(672)	—	(215)	—	(— 457)
1923						
Janvier	524	(570)	220	(287)	— 304	(— 283)
Février	583	»	226	»	— 357	»
Mars	577	»	392	»	— 185	»
Avril	555	»	537	»	— 18	»
Mai.	537	»	435	»	— 102	»
Juin	599	»	496	»	— 103	»
1er semestre . . .	*548*	(570)	*369*	(287)	— *178*	(— 283)
Juillet.	555	(536)	484	(378)	— 71	(— 158)
Août	565	»	496	»	— 69	»
Septembre.	555	»	428	»	— 127	»
Octobre.	607	»	506	»	— 101	»
Novembre.	560	»	553	»	— 7	»
Décembre	598	»	626	»	+ 28	»
2e semestre . . .	*574*	(536)	*515*	(378)	— *58*	(— 158)
Année 1923 . . .	561	(553)	441	(332)	— 119	(— 221)
1924						
Janvier	620	(478)	617	(435)	— 3	(— 43)
Février	530	»	532	»	+ 2	»
Mars	650	»	648	»	— 2	»
Avril	683	»	673	»	— 10	»
Mai.	614	»	701	»	+ 87	»
Juin	772	»	613	»	— 159	»
1er semestre . . .	*645*	(478)	*630*	(435)	— *14*	(— 43)
Juillet.	608	(439)	640	(461)	+ 32	(+ 22)
Août	644	»	575	»	— 69	»
Septembre.	751	»	602	»	— 149	»
Octobre.	673	»	614	»	— 59	»
Novembre.	686	»	509	»	— 177	»
Décembre	615	»	546	»	— 99	»
2e semestre . . .	*663*	(439)	*548*	(461)	— *87*	(+ 22)
Année 1924 . . .	655	(458)	605	(448)	— 50	(— 11)

Les dépenses et le déficit du 2e semestre 1924 sont accrus par l'inclusion de dépenses en capital. Le programme revisé en septembre 1924 tient compte de ce fait et fixe comme limites :

Dépenses	545	dont 50	dépenses en capital.
Recettes	504	» 4	affectés à dépenses en capital.
Solde.	— 41	» 54	dépenses en capital (investissements).

(soit excédent courant de + 13).

1925	Dépenses.	Recettes.	Solde.
Janvier. . .	598 dont 44 (Invest.)	664 dont 2 (inv.)	+ 66 dont 46 inv. soit excédent courant + 112.
Février. . .	575 » 55 »	545 » 2 »	— 30 dont 57 inv. soit excédent courant + 27.
Mars . . .	699 » 41 »	637 » 2 »	— 62 dont 43 inv. soit déficit courant — 19.
Avril . . .	639 » 50 »	594 » 1 »	— 45 dont 54 inv. soit excédent courant + 6.

On peut donc considérer que les 260 millions de couronnes-or libérés par le commissaire général pour 1922-1923 ont servi à faire face aux déficits de la période de transition; les libérations de 1924, environ 10 millions de couronnes-or, se sont au contraire ajoutées à ce qui restait des sommes précédemment accordées au gouvernement pour permettre l'exécution de travaux productifs (spécialement électrification des chemins de fer). Enfin 234 millions restent encore aux comptes soumis au contrôle et sont en partie placés en Autriche; leur utilisation définitive devra être ultérieurement fixée, puisqu'ils ne semblent plus requis pour la couverture de déficits courants, comme il avait été prévu tout d'abord.

Les tendances de l'action d'assainissement découvertes en cours d'exécution ont eu pour résultat de curieuses conséquences en ce qui concerne les *finances provinciales et communales*. Celles-ci étant alimentées par des taxes qui leur sont propres et par la rétrocession d'un certain pourcentage du rendement d'impôts fédéraux, l'augmentation de la capacité de paiement du contribuable a mis à la disposition des organes administratifs locaux des fonds de plus en plus considérables. Les pourcentages de rétrocession avaient été calculés en tenant compte de prévisions très inférieures au rendement qui fut réellement obtenu; les provinces et communes, indépendantes de l'État pour leur gestion, non soumises à un contrôle comme le gouvernement central, ont senti moins directement la nécessité impérieuse des économies. Elles ont pu parfois employer le produit des

impôts rétrocédés à couvrir des dépenses dont l'État n'aurait pas reconnu l'urgence, ou, faisant usage de leur pouvoir fiscal, taxer lourdement l'économie nationale au moment où l'État eut souhaité favoriser la production.

Aussi a-t-il été beaucoup parlé depuis 1924 d'une revision des rapports financiers constitutionnels entre l'État et les provinces, modification des pourcentages de rétrocession d'impôts, contrôle des dépenses locales, limitation du pouvoir fiscal des provinces et communes. En septembre 1924 le comité financier de la Société des Nations et le commissaire général déclaraient dans un rapport au Conseil que « selon leur opinion, la stabilisation financière de l'Autriche ne pourrait être considérée comme étant établie définitivement que lorsque les relations financières entre la confédération d'un côté et les provinces et communes de l'autre, auraient fait l'objet d'une réforme importante ». C'est sur ces problèmes qu'est tombé le cabinet de Mgr Seipel. Leur importance politique tient à ce que la commune de Vienne constitue une province administrée par le parti social-démocrate qui est resté en dehors de l'action d'assainissement du gouvernement. Elle tient aussi à ce que les autres provinces, même celles qui sont gérées par les partis de la majorité, sont très jalouses de leur autonomie; leur fort patriotisme provincial, leur faible sentiment national autrichien se sont accommodés d'un régime les attachant à l'État central par un lien si lâche qu'il est à peine senti, c'est à ce prix seulement que plusieurs provinces renoncèrent en 1921 à réclamer leur incorporation au Reich allemand. Et il y a là des considérations historiques qui rendent délicate l'application de plusieurs des solutions qu'on peut théoriquement concevoir.

A l'heure actuelle, le gouvernement semble chercher à développer le contrôle de la Cour des Comptes, non seulement sur l'administration centrale, mais aussi sur la gestion financière des provinces. L'institution d'un pareil régime apparaît à beaucoup d'Autrichiens comme le couronnement de toute l'œuvre de réorganisation, par l'établissement d'une autorité nationale surveillant les dépenses, rassurant le pays et l'étranger sur l'administration des finances publiques, et complétant ainsi l'action que, de plus en plus, le ministère des Finances tente d'exercer sur les départements

III. — La balance des comptes et la stabilité permanente.

Le comité financier de la Société des Nations terminait en 1922 son exposé général sur la situation de l'Autriche, par les lignes suivantes :

Dans son examen des mesures à prendre pour restaurer les finances autrichiennes, le Comité financier s'est nécessairement borné au domaine des considérations financières. Mais il reconnaît qu'en dehors de ces considérations, il reste à étudier le problème fondamental de la situation économique de l'Autriche.

L'Autriche, même si elle parvient pendant un certain temps à établir une situation financière saine, ne pourra la maintenir telle et pourvoir aux besoins de sa population actuelle qu'en augmentant et en adaptant sa production, de manière à équilibrer aussi sa balance commerciale (en tenant compte bien entendu de ses exportations invisibles qui sont considérables).

Cette balance est actuellement très défavorable; ce résultat tient partiellement à l'inflation et au déséquilibre monétaire, mais il n'est certainement pas uniquement provoqué par ces phénomènes. Il est donc de la plus grande importance d'adopter toutes les mesures qu'il est possible de prendre : amélioration des relations économiques internationales; établissement de conditions destinées à renforcer la situation de Vienne comme entrepôt; à augmenter les opérations financières et les affaires de transit; adoption de mesures propres à attirer les capitaux privés pour le développement des ressources productives du pays.

Le budget autrichien semble deux ans plus tard se rapprocher de l'équilibre; la situation financière de 1925 apparaît saine si on la compare à celle de 1922. Et pourtant on entend à nouveau exprimer des doutes à Vienne et à l'étranger sur la possibilité pour l'Autriche d'exister. Ceux qui prétendaient que l'État ne pourrait jamais équilibrer ses dépenses, soutiennent aujourd'hui que le pays ne pourra jamais faire face à ses besoins. La nouvelle Autriche serait dans l'impossibilité de se suffire à elle-même; elle devrait, pour vivre, se rattacher à une grande unité économique, et l'on reparle de l'incorporation au Reich allemand.

Parmi ceux qui mènent cette campagne, il en est qui croient sincèrement à la nécessité du rattachement; d'autres, sans le souhaiter peut-être, affectent d'en parler pour attirer l'attention de l'Europe sur la crise économique que traverse le pays.

Il est certain que l'Autriche connaît aujourd'hui de profondes difficultés économiques; elles tiennent peut-être en partie à des problèmes de débouchés, elles sont aussi sans doute liées à des questions de crédit et aux conditions générales de la production.

Avant d'étudier l'évolution économique de l'Autriche pendant ces deux dernières années et sa situation présente, il n'est pas inutile de rappeler les *prévisions* qui avaient été faites.

En rétablissant la confiance, des finances publiques saines, une monnaie stable, les auteurs du plan de 1922 estimaient qu'on créait l'atmosphère favorable dans laquelle pourraient se développer les ressources de l'économie privée. Relever le crédit du pays, c'est donner en effet aux nationaux la possibilité d'obtenir les capitaux étrangers qui redonneront la force à leurs affaires; stabiliser la couronne en faisant cesser l'inflation, c'est rendre à Vienne sa fonction d'intermédiaire dans les échanges internationaux.

Mais ce développement suppose bien entendu un effort des Autrichiens mis en possession des moyens de travailler eux-mêmes à l'assainissement de l'économie nationale. Toute la thèse du programme de Genève — rétablissement de l'organisme économique dans le cadre d'une économie publique restaurée — repose sur la constatation que *deux assainissements très distincts* doivent être menés de front. Les deux actions ne coïncident pas forcément. Et si l'établissement de l'équilibre économique est nécessaire pour que puissent se maintenir l'amélioration des finances publiques et la stabilité du change, la marche vers cet équilibre ne peut se régler exactement sur les progrès accomplis dans le sens de l'assainissement budgétaire.

Le Comité financier avait même indiqué que la tâche serait rude et qu'à son avis, les conditions d'existence seraient plus dures en Autriche lorsqu'elle rétablirait péniblement sa situation, que dans la période antérieure. L'Autriche a consommé beaucoup plus qu'elle n'a produit. « Il ne s'agit pas de choisir entre la continuation des conditions d'existence des années passées et leur amélioration; il faut choisir entre une période de difficultés peut-être plus grandes que toutes celles qui ont été éprouvées depuis 1919, mais préparant pour l'avenir une réelle amélioration, ou l'effondrement dans une

misère et dans une détresse chaotiques sans équivalent dans le monde moderne, sauf en Russie. » Si les Autrichiens ne savaient ou ne pouvaient profiter à temps de l'occasion qui leur est fournie d'opérer leur redressement économique, une crise comme la crise d'adaptation après le morcellement de 1918 pourrait entraîner plus tard une nouvelle chute du change, faire réapparaître un déficit dans le budget. Les auteurs du plan de 1922 ont toutefois confiance dans l'initiative des particuliers, stimulée par la notion d'intérêt personnel.

En fait, le problème a pu paraître un moment se résoudre beaucoup mieux qu'on l'avait supposé. L'adaptation du corps économique a semblé, vers la fin de *1923*, s'être opérée plus rapidement même que ne s'était réalisée l'amélioration budgétaire. Grâce à une restauration de la confiance, on a assisté à un renversement du mouvement des capitaux, ceux-ci affluant vers l'Autriche avec autant d'empressement qu'ils avaient fui les années antérieures; retour de capital autrichien expatrié, placements de fonds étrangers dans le pays, tous ces éléments — dont l'importance est de nos jours certainement supérieure à celle du trafic en marchandises — ont assuré un équilibre extrêmement facile de la balance des comptes autrichienne. Ils ont créé une apparence de prospérité si grande que la difficulté du problème économique a été perdue de vue. Le solde des comptes internationaux était, en 1923, à tel point en faveur de l'Autriche, que sans l'action de la Banque nationale mettant en réserve l'excédent des devises disponibles, c'est-à-dire pratiquement acceptant un transfert d'or étranger dans ses caisses, la monnaie autrichienne eût connu un fort mouvement de hausse, puisque, contrairement aux années passées, la demande internationale en était très supérieure à l'offre.

Malgré les campagnes de presse qui passionnèrent alors l'opinion, la Banque ne se laissa pas influencer par une situation en apparence si favorable; elle resta fidèle à la politique de stabilisation, remettant au public des couronnes en échange des devises dont il n'avait pas immédiatement l'emploi; elle gardait ainsi à la disposition de l'économie autrichienne, pour les lui livrer ultérieurement, les montants en devises étrangères que l'État convertissait en couronnes afin

de couvrir son déficit budgétaire de la période transitoire. La différence profonde entre l'assainissement financier et l'assainissement économique, leur processus et leur durée entièrement dissemblables, se laissent ici complètement saisir. Ce n'est pas au moment où l'État a eu besoin de fonds pour combler son déficit budgétaire encore existant, que l'économie autrichienne a eu besoin de devises pour parfaire l'équilibre de ses comptes. C'est plus tard, lorsque l'État ne changeait plus de monnaies étrangères en couronnes, que la Banque nationale a dû entamer ses réserves et fournir au marché, sans difficultés de change, les moyens de paiement extérieur dont il avait besoin.

Car, l'équilibre extrêmement facile de la balance des comptes en 1923, n'a pas été un équilibre permanent. Parmi les éléments d'actif, il s'en trouvait, comme le retour de capitaux émigrés par exemple, qui, même s'ils avaient un caractère définitif, n'étaient en aucune façon destinés à se reproduire tous les ans; d'autres, comme l'entrée de capitaux étrangers spéculatifs venus s'employer en Bourse, étaient essentiellement temporaires et devaient faire place, au bout de peu de temps, à des retraits de fonds venant s'inscrire dans la colonne passif du bilan, pour un montant supérieur à l'apport primitif.

C'est en effet ce qui s'est produit. Les capitaux étrangers que l'assainissement des finances publiques avait attirés vers l'économie autrichienne, n'y ont pas été retenus à long terme. Bien que le pays souffrît d'une grande grande pénurie de capital résultant des pertes de la période de dépréciation et des conséquences qu'elles ont entraînées, l'afflux des monnaies étrangères ne semble pas avoir été dirigé pour être utilisé productivement.

Au moment où l'État se rendait compte qu'avec des ressources limitées, il ne pouvait entretenir qu'un corps réduit de fonctionnaires, au moment où il retranchait de son organisme tout ce qui n'était pas indispensable, les cercles financiers autrichiens n'ont pas paru réaliser immédiatement que dans le domaine économique il y avait aussi un assainissement à entreprendre, c'est-à-dire qu'il convenait de supprimer ce qui était malsain. Au lieu de réserver aux entreprises productives, à celles qui étaient susceptibles d'essor et

de développement, les crédits exceptionnels dont disposait le marché, il semble que trop souvent en 1923, les banques aient cherché à attirer les capitaux étrangers vers toutes les affaires du marché, quelle qu'en fût la nature. Une telle propagande, conduisant à un arrosage de la Bourse à jet continu, a eu pour résultat une hausse générale spéculative, plutôt qu'une amélioration des conditions de production des affaires d'avenir. Le mouvement de capitaux de 1923 a temporairement accru la valeur des signes de la richesse; il n'a guère augmenté cette richesse elle-même. Et les déceptions qui l'ont suivi ont rendu plus difficile aux entreprises sérieuses de gagner la confiance des cercles étrangers, confiance qui leur est nécessaire.

L'imprévoyance de cette politique est apparue lorsqu'en *1924* la baisse inévitable s'est produite. L'étranger ayant alors retiré une partie de ses placements, la pénurie de fonds de roulement a été vivement sentie par le pays; les industries qui se procuraient, l'année précédente, des ressources grâce aux profits de spéculation et aux augmentations de capital favorisées par la hausse de Bourse, ont profondément souffert de la cherté de l'argent. Il a fallu que la Banque nationale, pour permettre des dégagements, fournisse du crédit par l'escompte, en même temps qu'elle livrait les devises nécessaires pour les paiements extérieurs.

La hausse du taux de l'escompte qu'elle a dû décider pour se protéger contre des demandes considérables, a stabilisé les taux élevés d'intérêt au détriment de la production, malgré la diminution des besoins d'argent pour les affaires spéculatives. Cette hausse a pu, dans une certaine mesure, attirer des capitaux étrangers à court terme, rétablir ainsi l'équilibre un moment rompu de la balance des comptes, sans mouvement des changes; mais elle a effrayé, quant à sa répercussion sur la rentabilité des affaires, tous ceux qui, au dehors, étaient éventuellement disposés à prendre en Autriche des participations à long terme. Les prêts extérieurs qu'attirent les taux élevés d'intérêts, sont eux aussi des éléments anormaux d'équilibre; ils fournissent sans doute à l'économie les moyens immédiats de paiement dont elle a besoin, mais les conditions auxquelles ils sont obtenus nuisent à l'ensemble du pays; comme pour les apports de devises qu'attirait en d'autres temps une dépréciation du

change, c'est-à-dire le mirage de bénéfices en capital, il y a là des éléments d'actif qui retardent l'établissement du courant normal de capital, nécessaire pour réaliser un équilibre permanent du bilan des paiements.

La spéculation de 1923, l'abondance d'argent qui semblait la créer, ont donné parfois l'impression que l'Autriche souffrait alors d'une pléthore de capitaux. On a été jusqu'à parler d' « inflation d'or » et par expliquer la hausse des prix uniquement par un trop grand développement des instruments monétaires émis sur la base des devises de l'encaisse. En vérité, pendant que les capitaux s'étalaient en surface, l'économie productive restait insuffisamment nantie de fonds de roulement; le capital des entreprises était en valeur or considérablement inférieur à celui d'avant-guerre; pendant la dépréciation, toutes les réserves avaient été dépréciées ou investies. Dans le premier cas, elles n'existent plus; dans le second, elles doivent être à nouveau converties en fonds mobiles.

Mais la transformation de participations industrielles, de bâtiments nouveaux, en argent liquide, en capital circulant dans la production, ne peut se faire que par la cession d'une partie de ces installations, c'est-à-dire en plaçant à qui peut les acheter un certain pourcentage d'actions. Or, étant donné l'appauvrissement du pays, ces acheteurs devront dans la majorité des cas, être des étrangers, apportant à l'économie autrichienne de l'argent frais.

Dans l'intervalle, les entreprises doivent payer des taux exorbitants pour se procurer les fonds nécessaires au paiement des salaires ou des matières premières. Au début de l'année 1925 encore, les meilleures affaires ne pouvaient obtenir d'argent à moins de 25 à 28 p. 0/0 par an : leurs prix de vente s'en ressentaient; leurs possibilités de débouchés également. Et la situation intérieure de la production, aujourd'hui fort heureusement meilleure, constituait une barrière à l'exportation, plus dangereuse même que les tarifs douaniers étrangers.

L'attention générale en Autriche est pourtant tournée vers ces questions douanières. Le *déséquilibre de la balance commerciale* inquiète le pays, le solde des exportations par rapport aux importa-

tions était déficitaire de 800 millions de couronnes-or en 1921, de 645 en 1922, de 793 en 1923, il l'est de 1,032 pour l'année 1924. Les exportations se sont sans doute élevées dans cette période de 900 millions à 1 milliard 380, mais les importations ont passé de 1 milliard 700 à 2 milliards 412.

L'ordre de grandeur de ce déficit, rapproché du montant de l'emprunt de relèvement (500 millions) effraie toujours une partie du public autrichien, qui semble oublier qu'avant guerre la Bulgarie ne couvrait par des exportations que 49 p. 0/0 de ses achats extérieurs, la Grèce 67 p. 0/0, la Chine 68, la Norvège 69, l'Italie 70. Or, ces unités économiques de 1913 étaient le résultat de longues années d'histoire. D'une façon ou d'une autre, malgré leur déficit commercial, il devait y avoir balance entre leurs avoirs et leurs passifs, puisqu'elles subsistaient; des éléments normaux d'équilibre autres que les exportations devaient donc assurer leur stabilité économique.

Il est indiscutable que, pour l'Autriche, dans les années passées, la contre-partie de ce déficit commercial n'a pas toujours été normale, c'est-à-dire à caractère permanent. Trouver à ce déficit une contrepartie régulière, à périodicité à peu près certaine, c'est le problème de l'équilibre économique autrichien et la garantie de la stabilité définitive du change.

On peut évidemment souhaiter voir diminuer le déficit commercial, on peut tenter d'augmenter l'exportation autrichienne en améliorant ses débouchés, en diminuant son coût de revient. De grands efforts peuvent être faits dans ces directions. Leur importance ne saurait être méconnue; l'examen en est pourtant laissé volontairement de côté dans la présente étude. Mais il serait vain de s'attendre à faire disparaître l'excédent d'importation d'un pays qui a toujours été organisé pour recevoir plus de marchandises qu'il n'en produisait.

Si l'on avait pu, en 1913, découper artificiellement, à l'intérieur de l'Empire austro-hongrois, une zone économique comprenant les régions qui forment aujourd'hui l'Autriche, on aurait constaté que cette zone pouvait se suffire à elle-même et jouir d'une vie économique prospère : elle produisait pourtant matériellement beaucoup moins qu'elle ne consommait; mais elle gagnait largement la diffe-

rence. Vienne était l'intermédiaire des échanges, la place internationale où se traitaient les affaires de commission; Vienne attirait les étrangers, Vienne était surtout le réservoir des capitaux de toute l'ancienne monarchie, des Balkans et de l'Orient; elle était en mesure de les placer fructueusement, ils lui revenaient grossis d'intérêts. Et les services que ce centre de premier ordre était appelé à rendre, *les profits* qui en résultaient, permettaient de payer les produits qui devaient venir d'autres régions.

Aujourd'hui la situation reste la même, mais les régions qui composent la nouvelle Autriche, brusquement devenues autonomes au lendemain des misères d'une guerre, ont commencé par être bloquées. Elles n'ont pu se procurer les produits devenus étrangers dont elles avaient besoin et qu'en 1919 encore elles auraient pu payer; leurs habitants ont éprouvé des difficultés pour disposer des éléments d'actif que leur assuraient leurs placements antérieurs dans les pays du nouvel étranger. Bien rapidement ils ont retrouvé disposition de ces revenus, mais se sont alors abstenus de les faire rentrer, afin de les soustraire à la dépréciation survenue dans l'intervalle, et sans cesse croissante. L'équilibre des comptes normaux de l'unité économique nouvellement créée s'est donc trouvé rompu. Un nouvel équilibre, instable, n'a pu naître que grâce à des apports exceptionnels provoqués par la chute du change. Celle-ci, à son tour, a détruit les richesses mobiles du pays, et laissé, lorsqu'a pris fin la dépréciation, une économie organisée matériellement pour un fonctionnement comparable à celui d'avant guerre, quoique obligée de faire face à une situation entièrement nouvelle.

C'est là, beaucoup plus que le déficit visible du bilan commercial, ce qui paraît à certains Autrichiens, constituer le problème fondamental d'une balance des comptes normalement équilibrée : la crise économique leur semble être une crise d'adaptation, tenant à ce que l'Autriche est devenue un pays qui a temporairement besoin de capital, tout en gardant le squelette de production d'un pays qui en place, et par conséquent une balance commerciale passive.

La *pénurie de capital* et les difficultés qu'elle entraine, seraient donc à l'heure actuelle au centre du problème économique autrichien. Le déficit commercial n'est qu'une conséquence de la struc-

ture de l'organisme ancien. Il est normal que l'Autriche ait une balance commerciale fortement passive, elle est adaptée à cet état de choses, qui ne pourrait se modifier même en de longues années consacrées à organiser un outillage productif au centre d'une Europe peut-être déjà trop industrialisée par la guerre. Il n'est pas normal que Vienne manque de capital, parce qu'elle possède les organisations qui, de tout temps, l'ont canalisé, conduit et fait fructifier, les revenus de ce capital payant les produits nécessaires au pays. C'est par Vienne que doit se faire la stabilisation économique, par Vienne redevenant un centre financier attirant les capitaux et sachant les faire circuler.

Sans doute ne s'agit-il d'ailleurs que d'amorcer un mouvement. Le capital occidental emprunté doit permettre à l'Autriche de financer à nouveau les affaires à long terme du proche Orient, de retrouver ainsi la confiance des anciens clients et leurs dépôts De nouveaux centres financiers se sont créés ; l'activité viennoise ne peut donc compter sur les mêmes champs qu'autrefois, mais elle peut en trouver de nouveaux.

Or, l'emploi de capitaux étrangers ne peut être payé par l'Autriche en marchandises, mais par les bénéfices à réaliser sur l'emploi de ces fonds. Sa constitution économique, sa formation, son passé, la désignent, comme sa position géographique, pour jouer un rôle d'intermédiaire. C'est un pays à vieille expérience commerciale et bancaire, par les soins duquel les centres financiers étrangers trouveront nécessairement intérêt à négocier. Dans sa misère de nouveau pauvre, l'Autriche dispose de relations qu'elle peut mettre au service de l'étranger, comme le font beaucoup de ses nationaux, anciens rentiers, ruinés eux aussi par la dépréciation. Trouver à emprunter des capitaux, les placer avantageusement et couvrir par ces bénéfices le solde déficitaire de la balance normale de ses comptes, telle semble être, pour les années qui viennent, la solution qui s'imposera, jusqu'à ce que l'épargne nationale ait pu reconstituer le fonds de roulement requis par un organisme de développement ancien.

La *reconstitution du crédit autrichien* semble donc être le moyen d'équilibrer de façon durable la balance des comptes du pays et

d'assurer sa stabilisation monétaire définitive. Elle doit profiter du remarquable redressement des finances publiques qui a été atteint, améliorer les conditions de la production, en faisant baisser par la concurrence le taux de l'intérêt, faciliter ainsi la reprise commerciale, et mettre fin à une crise dangereuse de chômage.

En 1922, l'État autrichien, acculé à la ruine, a trouvé du crédit. L'économie autrichienne, capable de développement, en cherche aujourd'hui : le commerce et la banque, au même titre que l'agriculture et l'industrie, font partie de cette économie. La confiance de l'étranger dans les forces traditionnelles du pays peut une fois de plus accroître la confiance des Autrichiens en eux-mêmes, renforcer leur idée nationale; elle doit entraîner des accords profitables aux uns et aux autres, permettre de sortir du cercle vicieux dans lequel tourne le pays, consolider enfin l'équilibre politique qu'ont déjà préparé les efforts entrepris jusqu'ici.

NISAQUE.

VI. — TCHÉCOSLOVAQUIE

Il semble que, dès à présent, l'on puisse dire que, de tous les pays de l'Europe centrale, c'est la Tchécoslovaquie qui a le mieux supporté la dure période d'après guerre, en travaillant méthodiquement « à sa consolidation ». M. Rasin, terminant sur cette phrase l'exposé de ses réalisations financières, a heureusement mis en valeur les deux traits qui caractérisent le mieux l'attitude de la Tchécoslovaquie : travail et effort. Dans une période de difficultés exceptionnelles, où toutes les erreurs devenaient excusables, où la politique pouvait si naturellement se laisser dominer par les événements, un État nouveau, à peine constitué, a su trouver des dirigeants décidés à régler sur des principes leur ligne de conduite.

Comment, en matière financière, les hommes d'État tchécoslovaques ont-ils conçu leur programme? Comment l'économie nationale a-t-elle supporté les effets de leur dure méthode, alors surtout que les finances des pays voisins faisaient l'objet de perpétuelles variations? Tels sont les deux points de vue que l'on envisagera successivement au cours de cette brève étude.

I. — La situation en 1918. Les programmes de réformes.

Au lendemain de la capitulation austro-hongroise, le 23 octobre 1918, le Conseil national tchécoslovaque proclame l'indépendance de la Tchécoslovaquie, et inaugure, dans tous les domaines, une politique active d'organisation. En matière financière, il fallait agir particulièrement vite : le jeune État, qui venait de se former dans l'enthousiasme, tenait à marquer à la fois sa vitalité et son indépendance par une monnaie saine, et par un budget en équilibre.

1° La politique monétaire. — M. Rasin, ministre des Finances, pour la première fois, d'octobre 1918 à juin 1919 se préoccupa tout d'abord de résoudre le problème monétaire : la circulation fiduciaire de la Tchécoslovaquie était confondue dans la circulation austro hongroise : tant que cet état de fait n'aurait pas été modifié, la Tchécoslovaquie demeurerait, de toute évidence, sous la dépendance de l'Autriche.

La première tendance de M. Rasin fut cependant de s'entendre, au moins provisoirement, avec la Banque d'Autriche-Hongrie pour maintenir une monnaie commune — mais en exigeant les plus strictes garanties au point de vue de la parfaite régularité des émissions futures. Comme toutes les Banques d'émission, la Banque d'Autriche-Hongrie s'était ingéniée, pendant la guerre à assurer la Trésorerie de l'État; elle avait consenti à la monarchie dualiste des avances directes; aux particuliers elle avait accordé des prêts sur emprunts de guerre qui, étant donné la baisse de ces valeurs, l'avaient mise fortement à découvert : la paix revenue, un effort d'assainissement s'imposait. Rasin s'efforça tout d'abord d'obtenir le contrôle de la Banque par des étrangers : l'idée devait être reprise; elle échoua en 1918. Le ministre entra alors directement en rapports avec la Banque et lui proposa l'organisation suivante : chaque État né du démembrement de l'ancienne monarchie aurait auprès d'elle un commissaire de surveillance. Aucun prêt ne serait accordé à un État successeur quelconque sans l'autorisation de tous les autres; enfin, la Banque cesserait ses avances sur emprunts de guerre. Ainsi, à défaut d'un régime monétaire indépendant, la

Tchécoslovaquie exercerait néanmoins un contrôle sur des émissions financières susceptibles d'accroître la circulation sur son territoire.

Ces trois conditions se justifiaient d'elles-mêmes. Cependant la Banque austro-hongroise n'accepta que les deux premières; bien plus, se dérobant aux engagements ainsi limités qu'elle avait pris, elle continua à émettre des billets sans l'assentiment de tous les États successeurs : il devint évident que le régime de la monnaie commune ne pouvait durer sans de graves inconvénients pour la Tchécoslovaquie.

Le ministre Rasin n'hésita pas à revenir sur ses conceptions premières : il interdit en décembre 1918 la circulation, sur le territoire tchécoslovaque, des nouvelles coupures de 10,000 couronnes émises à Vienne, et prépara d'urgence un plan de séparation monétaire : l'opération n'allait pas sans difficulté : les complications matérielles inhérentes à toute mesure de ce genre étaient nombreuses; par ailleurs, l'agitation bolcheviste de l'Europe Centrale avait entraîné, en 1918-19, une grave crise de crédit; les moyens de paiement manquaient; une opération d'estampillage risquait d'accroître encore le trouble général. Il fallut commencer par prendre des dispositions préliminaires : la création d'une caisse postale tchécoslovaque destinée à recevoir des dépôts, et indépendante des caisses analogues de Vienne et de Budapest, en qui le public n'avait plus confiance, diverses mesures contre l'accroissement de la thésaurisation coïncidèrent avec le rétablissement du crédit : dès le mois de janvier 1919 la séparation monétaire devenait réalisable.

Après de longues discussions dans les conseils secrets de la République tchécoslovaque, M. Rasin fit prévaloir la méthode qui lui paraissait la plus simple, et qui consistait à faire estampiller les billets se trouvant en circulation sur le territoire au jour que l'on choisirait pour la réforme. Une pareille méthode présentait, sur la création d'une monnaie nouvelle, l'avantage d'éviter toute difficulté au sujet des créances et des dettes antérieures à l'opération, qui viendraient à échoir postérieurement. Toutefois, le programme du ministre ne fut pas adopté d'une manière complète; dans son esprit, on ne pouvait se contenter d'une opération d'estampillage — il fallait établir immédiatement et définitivement une monnaie or. M. Rasin aurait voulu réduire, dès 1919, la circulation au chiffre

de 2 milliards de couronnes, obtenir aux États-Unis un crédit de $ 100 millions, et fonder une Banque d'émission, dotée du montant de ce crédit, laquelle retirerait les couronnes non gagées et établirait une circulation à gage métallique ; sans doute, une pareille réforme aurait provoqué une crise : M. Rasin pensait que « pour le développement d'un jeune État, une opération chirurgicale présentait moins de danger qu'une affection chronique s'accompagnant de fréquents retours de crise ».

L'Assemblée nationale, plus prudente, craignit les risques d'une hausse brusque de la monnaie, et Rasin dut se résigner à accepter un compromis.

Le 25 février 1919, l'Assemblée nationale, siégeant en séance secrète, confera au ministre des Finances tous pouvoirs pour faire estampiller les billets de banque en circulation par l'apposition d'un timbre valant 1 p. 0/0 de leur valeur nominale. D'autre part, l'Assemblée admit que s'il fallait procéder avec mesure, il était néanmoins nécessaire de réduire la circulation non gagée si l'on voulait en maintenir le cours. Il fut donc décidé que, lors de l'estampillage, 50 p. 0/0 du montant des billets de banque en circulation et du montant des comptes de virement des succursales de la Banque d'Autriche-Hongrie en Tchécoslovaquie ainsi que des Bons de Caisse émis par ces succursales seraient retenus, moyennant un intérêt annuel de 1 p. 0/0. Le but de ce prélèvement était de servir de garantie aux versements à exiger ultérieurement au titre d'un impôt sur le capital qui permettrait de répartir équitablement la charge de la réduction de la circulation : les bons de retenue devaient être admis en paiement du dit impôt.

La double opération de l'estampillage et du prélèvement eut lieu du 26 février au 9 mars 1919. Elle avait été, jusque-là, tenue rigoureusement secrète, afin d'éviter toute panique. Pendant cette mémorable quinzaine, la frontière fut fermée; les communications postales avec l'étranger furent interrompues; à l'intérieur, diverses mesures réduisirent au minimum les opérations financières, prorogeant les créances, interdisant aux établissements de crédit de recevoir aucun dépôt. La population dut ainsi se prêter de bonne grâce à la réforme. Ignorant ce qui se préparait, elle ne put se défaire à temps de ses avoirs liquides; des dispositions énergiques, la censure

rigoureuse appliquée à la presse, l'interdiction bientôt édictée d'effectuer des paiements en billets non estampillés eurent raison de la réaction d'une partie du public; enfin, dans l'ensemble, le désir d'avoir une monnaie saine fit accepter sans trop de protestations l'emprunt forcé : seule, la Banque d'Autriche-Hongrie s'éleva contre une mesure qui la dépossédait. M. Rasin lui répondit, d'un ton qui n'admettait pas de réplique, qu'ayant failli à ses engagements, elle n'avait pas d'objections valables à formuler.

La circulation tchécoslovaque, qui, au 26 février 1919 atteignait 9,420,000,000 de couronnes, se trouva ainsi ramenée au total de 6,638,500,000 couronnes tchécoslovaques. Il avait été retenu à l'estampillage 2,787,500,000 couronnes, soit 28,69 p. 0/0 de la circulation totale et non 50 p. 0/0. En effet, les avoirs inférieurs à 300 couronnes n'avaient pas fait l'objet d'un prélèvement; les billets se trouvant dans les caisses publiques avaient été échangés sans retenue; les salaires d'une semaine et 25 p. 0/0 des traitements avaient été payés en billets déjà estampillés. Les billets estampillés furent progressivement remplacés par des billets tchécoslovaques d'égale valeur, garantis par l'État : conservant en portefeuille les billets de la Banque d'Autriche, ce dernier se trouvait, en contrepartie, son créancier unique. L'État assumait, d'une manière générale, en attendant de fonder une banque privée, les fonctions de Banque d'Émission par l'intermédiaire d'un office bancaire où se trouvaient représentés les divers intérêts du pays. Enfin — et surtout — la loi du 10 avril 1919 limitait strictement le montant de la circulation à découvert au total des billets estampillés du 26 février au 9 mars : tous les billets émis en sus de ce montant devaient être garantis par une réserve d'or ou d'argent, ou par le portefeuille commercial de l'office bancaire. La loi de 1919 fut par la suite rigoureusement appliquée.

L'opération, en quelque sorte brutale, ainsi effectuée, il restait à la compléter par un effort méthodique et de longue haleine. Pour préparer la transition entre une circulation fiduciaire sans gage métallique et une circulation gagée, dont Rasin avait, on l'a vu, accepté de différer l'institution, mais vers laquelle il tendait néanmoins, le ministre des Finances se proposait d'une part d'amortir par un prélèvement sur la fortune le montant de l'emprunt forcé

1 p. 0/0 — d'autre part de constituer une réserve métallique solide en contre-partie du découvert.

Les travaux d'assiette de l'impôt sur le capital furent immédiatement entrepris. Se trouvaient imposables, sans exception, toutes les personnes physiques — sans distinction de nationalité — domiciliées en Tchécoslovaquie, sous la seule réserve de certains abattements à la base pour les petites fortunes. Des recensements partiels, par catégorie de biens — qui tous devaient porter sur des situations à la date du 1er mars 1919 — furent opérés au cours d'une année entière, du mois de mars 1919 au 8 avril 1920, les premiers sous la direction de M. Rasin, les derniers sous la direction des socialistes et agrariens, dans le programme desquels la taxe nouvelle prit place tout naturellement. La loi du 8 avril 1920, qui établit l'impôt lui-même, prescrivit le regroupement des résultats des recensements partiels sous la forme de déclarations globales, complétées, pour les particuliers, par des déclarations de leur situation de fortune au 1er janvier 1914. Les particuliers, outre la taxe sur le capital, durent en effet supporter également un impôt sur l'accroissement de leurs biens de 1914 à 1919. Les deux taxes étaient progressives, les taux variant de 1 à 30 p. 0/0, pour la première, de 5 à 40 p. 0/0 pour la deuxième. L'émission des rôles ne commença qu'en 1922, et les contribuables disposèrent d'un délai de 3 ans pour se libérer. Toutefois, une bonification de 6 à 10 p. 0/0 avait été prévue en faveur des versements anticipés, qui atteignirent au 31 décembre 1920, 285,000,000 couronnes, et au 31 décembre 1921, 1,091,000,000 couronnes.

Le produit de l'impôt sur la fortune et de la taxe sur l'accroissement de fortune, affecté tout entier, dans la mesure où il dépassait le montant de l'emprunt forcé à amortir, à la réduction de la circulation, ne figura jamais au budget; en réalité, il a été inférieur aux prévisions; les graves difficultés d'assiette auxquelles il a donné lieu ne sont pas encore, à l'heure actuelle, toutes résolues. Cependant, établi dans une atmosphère de confiance par un gouvernement fort, il a permis d'appréciables recettes, dont la progression se traduit comme suit :

31 décembre 1923, 3,373,000,000 couronnes.
31 janvier 1925, 4,128,447,000 couronnes.

L'État tchécoslovaque a dû, le 3 octobre 1923, réduire le taux de l'impôt devant la hausse de la couronne : il escompte, au total, un recouvrement de 7,000,000,000 couronnes environ.

En même temps qu'il faisait procéder aux premières opérations d'établissement de l'impôt sur le capital, Rasin annonçait une politique de change et une politique de l'or. Sa politique de change se confond avec sa politique économique et sort du cadre limité d'une étude strictement financière : en résumé, le gouvernement tchécoslovaque maintint longtemps, par le procédé des licences d'importation et d'exportation, un régime de protection rigoureux, forçant le pays à vivre sur lui-même, limitant le recours aux marchés extérieurs et encourageant les exportations par la recherche de facilités de transit à travers les pays de l'Europe centrale, et de débouchés nouveaux. L'Ancienne Centrale des Devises austro-hongroise fut remaniée tout d'abord sous la forme d'une Centrale des devises tchécoslovaques; l'office bancaire ensuite, grâce à diverses lois sur l'exportation des capitaux, abolies en 1922, rétablies en 1924, put poursuivre une politique de change nécessaire. Parallèlement, on s'efforçait d'activer la production des mines d'or de Roudné; le gouvernement développait par tous les moyens les exportations monopolisées du sucre, de l'alcool, et du malt. Cette politique devait trouver son couronnement, pensait le ministre, dans l'obtention d'un crédit américain qui permettrait de rétablir une monnaie or. Le prêt demandé en 1920 fut refusé; il fallut remettre à une échéance plus lointaine l'achèvement de la réforme monétaire. C'est seulement au début de 1925 qu'ont pu être déposés des projets, actuellement en voie de discussion, de transformation de l'office bancaire en Banque privée d'émission.

2° **La politique budgétaire.** — En matière budgétaire, le problème de la séparation se posait comme en matière monétaire. Pour 1925 le ministre des Finances décida de conserver provisoirement, à titre de budget tchécoslovaque, la fraction du budget autrichien en cours qui s'appliquait au jeune État. Mais dès janvier 1919, M. Rasin commença à élaborer un budget — publié le 27 juin 1919 — parfaitement autonome : ce budget porte sur l'année financière qui va du 1er janvier au 31 décembre 1919, et l'on y trouve les

caractères fondamentaux de l'organisation financière tchécoslovaque — lesquels se ramènent tous à un effort vers l'équilibre. Sans doute, le budget de 1919 est loin d'être satisfaisant ; le déficit prévu atteint 4,905,591,292 couronnes. Mais le ministre des Finances affirme sa volonté d'arriver progressivement, au cours des années ultérieures, à la rigoureuse balance des recettes et des dépenses.

Les recettes tchécoslovaques se divisent en impôts et en produits des exploitations d'État. Pour les uns comme pour les autres, la Tchécoslovaquie, malgré certaines divergences locales, conservait le régime antérieur pour éviter les risques d'une réforme fiscale opérée hâtivement.

Le système fiscal tchécoslovaque comporte tout d'abord des impôts directs réels sur les propriétés bâties et non bâties; d'autre part, de nombreuses taxes personnelles, qui atteignent les différents revenus mobiliers. Enfin, il fait une large place aux impôts indirects au sens vaste du terme, tels que droits de timbre, droits de mutation, taxe sur les boissons, sur les huiles minérales, la viande. Au début, le tabac, le sel, la saccharine, les explosifs, à côté d'une loterie d'État, constituaient des monopoles, de même que les opérations d'achat et de vente du sucre et de l'alcool.

En 1919, les tarifs sont encore les tarifs autrichiens, et l'Assemblée repousse les projets de Rasin quant à l'augmentation des impôts fonciers et à la création d'une taxe sur le chiffre d'affaires, mais dès le mois de décembre, et rétro-activement pour l'année contributive écoulée, des coefficients de majoration, atteignant 200, 400 et 600 p. 0/0, viennent alourdir le poids des taxes foncières et des différents impôts personnels. En 1920, en 1921, un impôt sur le charbon, un impôt sur les entreprises hydrauliques, la taxe sur le chiffre d'affaires, doublée d'une taxe de luxe, sont instituées; ainsi, dès les premières années de sa création, la Tchécoslovaquie témoigne d'un effort fiscal des plus énergiques : les évaluations budgétaires en matière d'impôts directs passent de 589,860,508 couronnes en 1919, à 1,817,700,000 prévus pour 1925. La taxe sur le chiffre d'affaires produit un milliard et demi de couronnes environ — et si ces prévisions, en ce qui concerne les impôts de consommation, s'abaissent de 2,537,318,000 couronnes en 1922 à 289,000,000 pour 1925, c'est seulement à la suite de diverses réductions

de taxes que la hausse de la couronne a rendues nécessaires.

Outre le système fiscal, le gouvernement maintint la gestion par l'État des entreprises industrielles de l'ancienne monarchie. Mais il s'efforça de les améliorer. De ces entreprises, la plus importante était sans contredit le vaste réseau ferroviaire d'État (92 p. 0/0 du réseau total) racheté avant la guerre par l'Autriche-Hongrie pour satisfaire aux exigences des socialistes comme pour faciliter les opérations militaires éventuelles et pour ménager des situations aux anciens soldats. Ce réseau se trouvait, au lendemain des hostilités, dans un état déplorable; deux relèvements de tarifs, le 1er juillet 1919 et le 16 mai/16 juin 1920 permirent de l'améliorer, sinon de porter les recettes au niveau des dépenses. Les Postes, Télégraphes et Téléphones se trouvaient mieux outillés : un emprunt forcé, cependant, fut imposé aux abonnés du Téléphone pour permettre des réparations urgentes. Enfin, l'on se préoccupa de pousser le développement des différentes mines domaniales et de réaliser une meilleure gestion des forêts de l'État et des stations balnéaires appartenant à la République. Pour faciliter les progrès de ces entreprises industrielles, les pouvoirs publics tendirent, à partir de 1922, vers des modalités de gestion analogues à celles de l'industrie privée : cette conception devait aboutir aux projets actuels de « commercialisation » des services industriels tchécoslovaques.

Toutefois si du côté des recettes l'effort vers une plus grande productive de l'impôt et des recettes diverses se manifeste dès le début, il faut bien reconnaître que du côté des dépenses, en 1919 et surtout en 1920, l'esprit d'économie ne prévalut pas toujours. Le cabinet socialiste et agrarien (vert et rouge), successeur du cabinet Kramar, s'engagea dans une politique de lois sociales et de subventions extrêmement onéreuse — et qui risquait de le devenir chaque jour davantage. D'autre part, les médiocres opérations des différentes centrales de matières premières, survivances de la guerre, et notamment les désastreux résultats obtenus par l'office de ravitaillement en céréales grevèrent, pendant cette période, lourdement le budget et absorbèrent tous les bénéfices provenant des monopoles d'exportation du sucre et du malt. Bref, il faut attendre le ministère Englis et la fin de 1920 pour assister au début d'une

politique de réduction des dépenses par le regroupement des services administratifs et par la suppression de nombreuses allocations. Enfin, c'est seulement en 1921, grâce au ministre Hottowetz que l'on put voir disparaître et l'office du ravitaillement, toujours déficitaire, et même les monopoles du sucre et du malt qui, s'ils étaient bénéficiaires, faisaient courir à l'État plus de risques, et le rémunéraient moins largement qu'une simple taxe indirecte sur ces produits.

A la faveur des tendances nouvelles, une stabilité croissante s'introduit, à partir de 1920, dans les finances publiques de la Tchécoslovaquie. La fixation, par le traité de Saint-Germain, de la dette tchécoslovaque au titre des réparations, la répartition de l'ancienne dette austro-hongroise effectuée la même année contribuent à faciliter les prévisions, augmentent cette stabilité et l'effort de réduction de déficit opéré par tous les gouvernements successifs ressort nettement du tableau suivant :

	Dépenses.	Recettes.	Déficit.
1919.	8,615,345,792	3,709,754,500	4,905,591,292
1920.	15,278,429,032	10,426,500,794	4,851,926,238
1921.	18,026,460,144	17,298,916,630	727,343,514
1922.	19,812,960,479	18,894,209,544	928,750,935
1923.	19,377,880,639	18,812,390,860	565,489,779
1924.	16,993,976,905	16,391,293,591	602,683,314
1925.	15,974,168,808	15,701,917,426	272,251,382

Ces chiffres représentent, du reste, des prévisions : les déficits réels, grâce aux plus-values de recettes et à certaines économies, ont été beaucoup moindres en fait : les différents budgets se seraient même virtuellement équilibrés et le recours à l'emprunt pour faire face à des insuffisances budgétaires aurait à peine été nécessaire. Il faut ajouter immédiatement que l'État tchécoslovaque a dû recourir au crédit, d'une part pour faire face à ses obligations de Trésorerie, d'autre part pour assurer l'exécution d'un certain nombre de dépenses d'établissement, considérées comme productives et qui figurent depuis 1922 au budget spécial dit « des investissements ». (Ce budget présente une intéressante particularité : Les dépenses qui y figurent ne peuvent être mises à exécution tant que les recettes correspondantes n'ont pas été réalisées : le gouvernement considère qu'il y a là une garantie nécessaire contre

l'entraînement à des dépenses engagées en l'absence de ressources suffisantes.) L'État tchécoslovaque a emprunté, suivant les possibilités sur le marché intérieur ou au dehors. En particulier, un crédit de £ 10,000,000 environ, réalisable par tranches à New-York, Londres et Amsterdam lui a été ouvert en 1922.

On voit donc que, comme en matière monétaire, les dirigeants tchécoslovaques ont su, en matière budgétaire et dès 1919, se prononcer pour les solutions d'énergie et de clarté.

II. — Les réformes dans leurs effets sur la vie économique nationale.

Cependant, le change de la couronne n'a nullement traduit en 1919 et 1920, et pendant presque toute l'année 1921, les efforts intérieurs de la Tchécoslovaquie. La couronne se déprécie constamment jusqu'au mois d'octobre 1921. (En février 1919, $ = 19 kc, 50 — octobre 1921, $ = 103 kc, 75.) — Et c'est seulement à partir de cette date, que son cours s'améliore jusqu'aux mois d'août et septembre 1922, époque depuis laquelle il a fait preuve d'une stabilité à peu près absolue aux environs du taux $ = 34 kc, 35. D'autre part, les statistiques de l'Office bancaire prouvent que la réforme monétaire n'a pas eu non plus d'effet immédiat dans le sens d'une réduction de la circulation en 1919 et 1920. Cette circulation était, au 26 février 1919, de 9,420,000,000 couronnes. Elle est ramenée, au 1er mars, à 6,638,500,000 couronnes. Dès septembre 1921, elle regagne le total de 10,000,000,000, pour atteindre 12,000,000,000 en décembre 1921. Il faut attendre également l'année 1922 pour la voir diminuer. Au 31 janvier 1925, elle se trouvait réduite à 7,916,540,000 couronnes.

De pareils résultats peuvent paraître surprenants : pour les comprendre, il faut replacer les mesures monétaires et budgétaires prises par le gouvernement tchécoslovaque et leurs effets précis dans le cadre général de la vie économique du pays.

1° Période du mois de janvier 1919 au mois d'août 1921. — La première période à considérer, qui va du mois de janvier 1919 au mois d'août 1921, présente le caractère paradoxal que l'on vient d'indiquer : à l'intérieur, les pouvoirs publics conçoivent et

appliquent leur programme de déflation. Malgré cela, la circulation, loin de diminuer, augmente rapidement; au dehors, la dépréciation de la monnaie s'accentue.

On peut encore s'expliquer facilement que, malgré le prélèvement opéré en 1919, la circulation ait augmenté : une diminution brusque des moyens de paiement ne peut avoir d'effet immédiat; les prix ne baissant pas, les consommateurs, les marchands sont amenés à demander au crédit de nouveaux instruments d'échange, sous forme d'avances sur titres ou d'escompte d'effets commerciaux : on voit ainsi, dans les situations de l'Office bancaire, s'accroître sensiblement le volume des postes de portefeuille (notamment escompte 31 mars 1919 — 26,343,000 couronnes; 31 décembre 1921 — 1.892,968,000 couronnes). En outre, l'augmentation de la circulation se conçoit d'autant plus que, par l'effet de mesures réglementaires, par l'intervention des centrales d'achat et de vente, les prix n'avaient pas encore subi en 1919 le mouvement de hausse générale d'après guerre. Ce mouvement, la déflation l'a peut-être limité : elle ne pouvait l'empêcher absolument.

Mais si l'accroissement de la circulation pouvait paraître naturel, il eût semblé normal qu'il se produisit sans mouvement corrélatif du change national. La balance du commerce était largement créditrice, les exportations l'emportaient sur les importations, en 1920, de plus de 4,000,000,000 de couronnes; en 1920, de plus de 5,000,000,000 de couronnes et, on l'a vu, l'augmentation du nombre des moyens de paiement venait du seul crédit privé, correspondait aux besoins des échanges et ne présentait pas le caractère d'une inflation d'État.

En réalité, il faut attribuer cette baisse extérieure de la couronne à une double série de raisons :

Tout d'abord, si la balance commerciale se trouvait en excédent, les exportations ne suffisaient sans doute pas, en 1919 et en 1920, aux nombreux règlements financiers que la Tchécoslovaquie devait effectuer au dehors. La Tchécoslovaquie, en effet, si elle était avantagée par la possession d'un territoire qui groupait la majeure partie de l'ancienne industrie autrichienne, était par là même largement débitrice de l'étranger : le capital social de ses entreprises appartenait, pour une forte part, à des Autrichiens ou à des Alle-

mands, qui rapatriaient annuellement le montant de leurs coupons, soit 2,500,000,000 couronnes environ. De pareils engagements ne pouvaient manquer d'agir sur le champ national.

En second lieu, et surtout, jusqu'en 1921, le change tchécoslovaque est intimement lié au change des États environnants, Allemagne et Autriche en particulier. Ces deux États sont les principaux clients de l'industrie tchèque, industrie exportatrice, laquelle, pour des raisons d'intérêt national, a été invitée à se faire payer en devises étrangères susceptibles d'être utilisées pour une politique de change; par contre, les importateurs tchèques se libèrent en couronnes dont l'Allemagne se sert à Zürich pour spéculer à la baisse afin de raffermir par contraste le cours du mark. Enfin, l'étranger connaît mal la Tchécoslovaquie, confond dans une même opinion toute l'Europe centrale, craint les ferments de bolchevisme; il n'est pas certain, dès le début, de la continuité de la politique monétaire; plusieurs fois, il put craindre que, devant les difficultés de la déflation, la Tchécoslovaquie ne se décourageât de la poursuivre. Dès lors, les variations de la couronne devaient suivre tout naturellement celles du mark; des raisons d'ordre extérieur devaient l'emporter tout d'abord sur le facteur de stabilité que constituait la politique financière intérieure de la Tchécoslovaquie.

2° **Période d'octobre 1921, à octobre 1922.** — La deuxième période à considérer part du mois d'octobre 1921 : le redressement de la couronne sur les marchés extérieurs s'opère en un an, d'octobre 1921 à octobre 1922.

Il faut voir, sans aucun doute, dans ce redressement, le résultat des efforts financiers accomplis par la Tchécoslovaquie. On notera toutefois que le résultat s'est produit en quelque sorte indirectement. Certains attendaient des réformes de M. Rasin la diminution de la circulation, la baisse des prix, la baisse du change : or, la politique tchécoslovaque a moins agi par ses conséquences monétaires et économiques immédiates que par la confiance qu'à la longue elle a fini par entraîner au dehors. Le jour où la chute du mark apparut sans frein, la spéculation internationale cessa de confondre injustement la monnaie allemande et la monnaie tchèque; l'étranger fit le départ entre une nation qui se livrait à l'inflation

la plus désordonnée et un État qui se préoccupait d'équilibrer son budget sans recourir à de nouvelles émissions — qui précisément, en 1921 y parvenait. Quant aux Allemands, pour se défaire de leur papier déprécié, ils se mirent à acheter des devises dans les pays qui les environnaient, et notamment des couronnes; ils s'abstinrent de rapatrier le produit des coupons qu'ils pouvaient avoir à toucher en Tchécoslovaquie; les Autrichiens firent de même; et les Tchèques profitèrent de la débâcle financière des États voisins pour racheter à Berlin et à Vienne, les actions et les obligations de leurs entreprises nationales.

A dater du mois d'octobre 1922, le change tchécoslovaque est virtuellement stabilisé; les efforts de M. Rasin ont dominé, orienté l'action des facteurs extérieurs et l'on assiste aux premières symptômes de la baisse des prix, suivie de la diminution de la circulation. L'exemple tchèque confirme bien cette opinion d'un économiste éminent, à savoir que « le simple arrêt de l'inflation gouvernementale, joint à une volonté persévérante d'équilibre budgétaire et appuyé sur des crédits de l'étranger suffit à stabiliser le change et même à le relever. Ce relèvement du change à son tour devient un puissant facteur de baisse de prix à l'intérieur. »

3° **Les dernières années et la situation actuelle.** — Est-ce à dire toutefois que la stabilité monétaire ait entraîné seulement des conséquences avantageuses? Il faut voir maintenant dans quelle mesure lui sont imputables les difficultés économiques que, depuis trois ans, a traversées la Tchécoslovaquie, et comment ces difficultés ont pu réagir sur sa politique financière.

Lors de l'assassinat de M. Rasin en 1923, les adversaires de sa politique lui reprochèrent d'avoir tendu exclusivement vers un but financier, et de n'avoir pas tenu suffisamment compte du problème des relations extérieures et des debouchés, problème fondamental pour un État qui vit essentiellement de ses exportations : le reproche n'est pas fondé : M. Rasin a toujours tenu à faire figure de constructeur : il était convaincu qu'une monnaie saine, un budget en équilibre étaient les deux facteurs primordiaux de toute prospérité et que la puissance industrielle tchécoslovaque devait être fondée non point grâce au stimulant artificiel de la prime du change,

mais sur le pied d'une monnaie saine. On a lu, plus haut, son opinion extrêmement nette sur la vertu des opérations chirurgicales : il reste à réaliser maintenant la deuxième partie de son programme : si la monnaie or n'est pas encore instituée, du moins la stabilité existe depuis deux ans et demi : les débouchés que la dépréciation de sa devise avait permis à l'industrie tchèque de conquérir après la guerre, il lui faut les conserver désormais par des économies sur ses prix de revient — et c'est vers la baisse des prix que doivent tendre tous les efforts : en 1924 en effet, alors que le cours de la couronne représente environ 6 à 7 fois la parité d'avant guerre, le nombre indice des prix de gros correspond au décuple de l'indice de base : la prospérité économique d'un pays ne peut se maintenir dans de pareilles conditions.

Les industriels s'en sont aperçus les premiers. Dès 1922, dans l'industrie charbonnière par exemple une réduction de 20 à 25 p. 0/0 était faite sur les salaires des ouvriers; d'une manière générale, les producteurs cherchaient à améliorer leurs procédés de fabrication, en licenciant par ailleurs un personnel en surnombre. L'État n'a suivi leur exemple, il faut bien le reconnaître, qu'avec un long retard. Si, depuis 1922, les pouvoirs publics se sont efforcés d'encourager l'industrie par une liberté plus grande donnée au commerce extérieur, par des ententes économiques — s'ils ont poursuivi une politique de dégrèvement de la production, instaurée en 1922 par l'abaissement de l'impôt sur les charbons, continuée en 1924 par la réduction des tarifs de transport, et qui doit conduire à un remaniement des impôts directs et à la diminution des taxes de consommation, le budget de 1923 présente encore des totaux voisins de ceux du budget de 1922, et c'est seulement dans le budget de 1924, réduit de près de 3,000,000,000 de couronnes par rapport au précédent, qu'apparaissent une réelle compression des dépenses et de sérieuses économies. Si le projet de budget de 1925 accuse une nouvelle réduction de près de 1,000,000,000 de couronnes, il ne faut pas se dissimuler que cet effort doit être poursuivi pour se montrer véritablement utile (on estimerait en effet — sous toutes réserves — à 10,000,000,000 de couronnes environ le volume auquel il conviendrait de ramener le budget tchécoslovaque — contre 15,900,000,000 pour 1925).

Bref, l'exemple tchécoslovaque illustre une fois de plus un ensemble de vérités connues : à savoir que le retour indispensable à la saine monnaie entraîne les plus sérieuses difficultés en raison du retard qui se produit toujours dans la baisse des prix — à savoir aussi que ce retard provient surtout des multiples obstacles que rencontrent les pouvoirs publics dans leur effort vers une diminution des frais généraux de la nation, c'est-à-dire des dépenses budgétaires.

La Tchécoslovaquie s'est trouvée une des premières dans la situation qui menace toutes les nations européennes ayant entrepris la nécessaire stabilisation de leur monnaie. Pour toutes l'avenir dépendra de la persévérance mise à éviter une nouvelle inflation, et à comprimer les dépenses de l'État au même titre que celles des particuliers.

M. Rasin avait bien compris que dans un État jeune, pour que la nation tout entière prît conscience de son unité, une politique simple, honnête et rigoureuse s'imposait; il avait compris également que pour établir au dehors le crédit de la Tchécoslovaquie, il fallait affirmer une volonté de déflation d'autant plus nette que les pays qui l'environnaient se laissaient davantage tenter par les méthodes financières les plus douteuses. La politique de la déflation et de l'équilibre a déjà produit de sérieux résultats; elle a donné à la Tchécoslovaquie, parmi les États moyens, un des premiers rangs. Sans doute il reste un dur effort à accomplir. En poursuivant une politique de baisse des prix, il faut trouver du travail aux ouvriers, aux fonctionnaires licenciés par mesure d'économie, modifier la répartition du personnel entre l'administration, l'industrie et l'agriculture, subir une crise réelle de moyens de paiement. D'autre part, on ne saurait se dissimuler que l'avenir de la Tchécoslovaquie dépend étroitement de la prospérité économique des pays qui constituent ses débouchés naturels, Autriche, Hongrie, Yougoslavie, Russie et de la concurrence que pourra lui faire, dans ces pays, l'industrie allemande. Il demeure donc, sans aucun doute, des problèmes à résoudre : mais la tâche réalisée depuis 1919 permet d'augurer favorablement des destinées d'une nation qui a toujours su accepter les sacrifices nécessaires, et faire preuve d'une énergie méthodique et disciplinée.

J.-J. Bizot.

CE QUE PENSE LA JEUNESSE EUROPÉENNE

IV. — ESPAGNE[1]

El Filósofo Autodidacta, ce traité qu'Aben-Tofail écrivit il y a plusieurs siècles, paraît avoir servi et servir encore de règle pour la formation des jeunes Espagnols. De longues années la plupart de nos jeunes gens se consument dans un travail d'autodidacte et perdent en inutiles efforts d'exploration le temps le plus précieux; seuls réussissent à se sauver les privilégiés, peu nombreux, qui sont suffisamment doués pour vaincre toutes ces difficultés.

L'enseignement que donnent les *Institutos* (lycées) et les collèges privés — qui, bon gré mal gré, doivent suivre les programmes officiels — consiste en un ensemble confus de connaissances que l'on inculque aux élèves sans ordre ni méthode ni discernement, et qui souvent ne sont guère à leur portée. On veut tout faire d'eux, des mathématiciens, des physiciens, des latinistes, des géographes — et cela le plus rapidement possible, comme si l'on était obsédé par l'idée que la vie est courte (il n'y a qu'une année de castillan et deux de latin). Chaque professeur exalte l'utilité et l'excellence de sa spécialité et prétend que l'élève s'y consacre tout entier; l'organisation harmonieuse de l'enseignement ne le préoccupe nullement; le résultat, c'est que l'élève, entendant la même chose de la bouche de chaque professeur, tombe dans un prudent scepticisme et accepte l'enseignement sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire qu'il pense seulement à se débarrasser avec succès de l'examen de fin d'année.

De cette absence de direction intelligente pendant les années où il se prépare au baccalauréat, le jeune homme se ressent toute sa vie; et quand il ne passe pas par l'université malgré lui, uniquement

1. L'auteur des pages qui suivent est un jeune écrivain dont les œuvres, tant en prose qu'en vers ont retenu vivement l'attention des bons juges de son pays et de l'étranger. M. P. Guinard les a fait connaître au public français dans un article de la *Revue des jeunes* (25 janvier 1925). (N. d. l. R.)

pour obtenir, dans le moins de temps possible, un titre qui lui permette de trouver plus facilement une situation, il étudie par lui-même en marge des programmes scolaires.

Et ce n'est pas que dans nos lycées et nos facultés manquent les bons professeurs, les spécialistes universellement réputés, les maîtres passionnés pour l'enseignement et le bien de la jeunesse; c'est que l'organisation absurde des uns et des autres rend, sinon stérile, du moins fort limitée une action qui autrement serait féconde. Dans chaque université se forment souvent autour de ces maîtres de petits groupes de disciples, mais leur action, nécessairement extra-officielle, n'atteint pas la grande masse des étudiants. Cela ne sert, dans le cas le plus favorable, qu'à stimuler le goût pour les spécialités, car, bien des fois, par une excessive ardeur juvénile, les étudiants qui entourent un arabisant, un philologue, un préhistorien, négligent les disciplines générales les plus nécessaires pour se donner une culture étroite et incomplète dont les lacunes sont plus tard difficiles à combler.

Pendant tout le dernier siècle, sous les gouvernements démocratiques et parlementaires, le ministère de l'Instruction Publique était considéré comme un « portefeuille d'entrée », c'est-à-dire que c'était en dirigeant cet infortuné département que l'on débutait au Conseil des Ministres. On comprendra facilement qu'avec un pareil système, sauf dans un très petit nombre de cas, on ne voyait à la tête du ministère que des incapables ou des incompétents. Mais, à défaut de compétence, tous ces arrivistes impatients étaient pleins d'audace et chacun, plus ou moins, se mettait à réorganiser notre enseignement. Par là s'explique que notre législation scolaire ne soit qu'un fourré inextricable de dispositions saugrenues et contradictoires. Élèves, recteurs, professeurs des trois degrés d'enseignement ont naturellement accueilli avec le plus grand dédain ces réformes qui leur paraissaient d'une inutilité parfaite; et chaque professeur, roi absolu dans sa classe, continua d'enseigner ce qui lui plaisait comme il lui plaisait, sans s'occuper de l'enseignement que donnaient ses collègues ni des programmes qu'il avait à suivre.

Pendant le dernier tiers du XIXe siècle, beaucoup de nos maîtres étaient krausistes, tandis que d'autres restaient fidèles à la scholastique la plus pure, et les élèves, dans la même journée, se voyaient

obligés de changer d'opinions philosophiques en même temps que de salle de cours, s'ils ne voulaient pas s'exposer à manquer leur examen. Il était aussi d'usage, à cette époque, de commencer l'année par des prolégomènes ou par une introduction — quand ce n'était point par des prolégomènes à l'introduction — , qui parfois aurait formé des volumes et des volumes, et qui, suivie de notes et d'observations interminables, menaient les élèves jusqu'à l'époque des examens; l'on s'apercevait alors que le professeur n'avait pas abordé l'objet propre de son enseignement.

De ce système, presque sans transition, on passa à la monographie. Par une réaction excessive, nos professeurs se sont passionnés pour la spécialisation suivant les méthodes allemandes, et, actuellement, l'on travaille dans les archives, les musées et les laboratoires de la façon la plus moderne; mais le défaut d'ordre et d'harmonie dans l'enseignement et l'ignorance où se tiennent les professeurs les uns à l'égard des autres sont causes que l'enseignement reste inefficace et que nos centres universitaires manquent d'esprit collectif; en même temps, ils rendent très imparfaite la formation des étudiants. Les facultés ne peuvent aujourd'hui qu'initier les jeunes gens aux méthodes modernes de travail et les doter d'un bagage bibliographique, où souvent la quantité l'emporte sur la qualité; elles ne peuvent d'aucune façon leur donner la formation solide que des études ultérieures viendraient fortifier et développer. Chaque nouveau licencié, chaque nouveau docteur doit faire ce travail par lui-même hors de la faculté...

***

Et malgré tout, en dépit de toutes les difficultés, la jeunesse espagnole d'aujourd'hui manifeste pour les choses de l'esprit un intérêt passionné. Elle lit beaucoup, bien que ce soit sans méthode, et elle lit de préférence ce qui est nouveau ou ce qui est peu connu.

Ce qu'elle abandonne le plus, ce sont la lecture et l'étude des classiques. L'ignorance ou la connaissance insuffisante du grec et du latin, en rendant à peu près impossible la lecture directe des maîtres de l'antiquité, et l'influence encore sensible des écrivains de l'époque du désastre colonial, qui attaquèrent durement le culte de quelques

grands écrivains nationaux, ont beaucoup diminué le goût des jeunes gens pour les classiques.

Le mouvement intellectuel qui s'est produit en Espagne à la fin du siècle dernier a exercé et exerce encore une grande influence sur la formation des jeunes générations. L'isolement et la décadence politique de l'Espagne au XIXe siècle avaient provoqué un tel abaissement des valeurs esthétiques et morales qu'une rénovation apparaissait comme nécessaire. Notre démocratie, au lieu de prendre les meilleurs pour chefs et de chercher à monter, n'était parvenue qu'à une vulgarisation générale.

Après l'épuisement du romantisme, qui jeta ses derniers feux aux temps malheureux d'Isabelle II et pendant tous les troubles qui suivirent, on était arrivé avec la paix de la Restauration à une sorte de royauté de la classe moyenne, des petits rentiers, des petits commerçants, des petits fonctionnaires et des artistes médiocres. En politique, c'était l'alternance pacifique des partis, libéraux et conservateurs — qui différaient par le nom bien plus que par les idées, car ils rivalisaient de pauvreté intellectuelle; en art, c'étaient la rhétorique la plus creuse, le style le plus vulgaire; et, partout, absence complète d'idéal, partout désir de vivre aux dépens du budget public, partout, un sourire bassement narquois. Le génie mystique de la Castille paraissait mort, et l'on n'avait même pas su remplacer cette eau limpide et paisible par le vin doré du paganisme. En matière religieuse, l'indifférence dominait; l'on abandonnait les cathédrales aux femmes et à leur niaise dévotion; les hommes passaient leur vie à applaudir les *toreros* et les danseuses aux formes opulentes, sans manquer, par précaution, de mourir dans le sein de l'Église catholique. Seule, l'émotion violente qui secouait le public aux courses de taureaux réussissait à triompher de l'apathie générale. Et, cependant, nous perdions les derniers restes de notre empire colonial.

Quiconque sentait profondément la gloire de notre magnifique passé ou pensait sérieusement à l'avenir, devait, dans une ambiance pareille, se montrer un peu anarchiste et complètement étranger à cette Espagne-là. L'Aragonais Costa commença à rugir en lion desespéré; le Grenadin Ganivet, qui vivait au loin, parmi les brumes de la Baltique, finissait par une mort volontaire après avoir décoché une grêle de pensées fécondes et contradictoires; Unamuno, Basque

pénétré d'esprit castillan, cherchait la guerre civile jusqu'en lui-même. Et après l'effort isolé de ces précurseurs surgit la génération dite de 1898 (date du dernier désastre colonial) avec des écrivains de la valeur de Ramón del Valle-Inclán, Azorin, Pío Baroja, Ramiro de Maeztu. D'Amérique en passant par Paris, arrivait le grand poète nicaraguayen Rubén Darío. On entreprit rageusement une révision de valeurs; on brisa un certain nombre d'idoles — pas toujours, d'ailleurs, avec justice; on ouvrit les fenêtres toutes grandes à l'air de l'Europe; et c'est ainsi que commença une période de perfectionnement du style et d'épuration du goût où l'on trouve les noms d'écrivains égaux, sinon supérieurs aux initiateurs, comme Ramon Pérez de Ayala, José Ortega y Gasset, Antonio Machado, Juan Ramón Jiménez. Il y a chez ces écrivains et chez beaucoup d'autres, qui ne sont pas non plus à mépriser et qui viennent après eux soit dans le temps, soit par le mérite, un progrès si grand et un tel ennoblissement du langage et du culte des idées, que la perte de l'Espagne d'outre-mer, si elle en a été la cause ou seulement la condition, doit être considérée comme un bonheur.

Mais, dans la ferveur de ce mouvement et dans l'ambiance qu'il créait, on vit naître un certain mépris pour la vieille tradition espagnole, qui disparaissait en même temps que la triste Espagne des années immédiatement précédentes, et un goût pour toutes les choses de l'étranger qui dure encore, surtout parmi les jeunes lecteurs. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'aujourd'hui les jeunes intellectuels lisent beaucoup plus Dostoïewski que Cervantès, et que beaucoup qui se considéreraient comme déshonorés littérairement s'ils n'avaient pas encore lu un mois après leur publication les derniers livres édités par *La Nouvelle Revue Française* ne connaissent que de nom, par exemple, Tirso de Molina. Et ce trait n'est pas spécial à Madrid; on le note dans toutes les provinces, dans tous les endroits où l'on s'intéresse aux choses de l'esprit.

La haine de la rhétorique et de la pompe éloquente explique l'oubli dont sont victimes bien des écrivains de notre « siècle d'or »; en revanche, par leur fraîcheur et leur grâce, des auteurs plus anciens, comme Berceo et l'archiprêtre de Hita, ont trouvé beaucoup de dévots. Góngora, exécré au XIXe siècle, est devenu l'idole des

jeunes poètes avancés, bien que, peut-être, on lise moins l'exquis poète cordouan qu'on n'en parle et qu'on ne le vante.

Même la grande pompe élégante, un peu « boulevardière », de Rubén Darío, qui éblouit tout d'abord les hommes âgés aujourd'hui de plus de trente ans, ne séduit plus les jeunes gens de vingt ans, qui cherchent des émotions plus simples dans le retour aux sujets rustiques ou dans les sensations nouvelles que procurent la mécanique et les complications de la vie moderne. En revanche Rubén Darío a pénétré jusqu'au peuple; les dactylographes sentimentales, et même les élégantes demoiselles de la mode pleurent la mélancolie de la petite princesse « qui était triste et qui était pâle ».

Parmi les écrivains espagnols actuels, Ramón Pérez de Ayala est certainement, à cause de son style impeccable et de la densité intellectuelle de sa prose, celui que la jeunesse lit le plus. Juan Ramón Jiménez et Antonio Machado se partagent les amateurs de poésie et José Ortega y Gasset est le pontife d'un groupe important. Des littératures étrangères, la littérature française est celle que les jeunes gens connaissent le mieux et suivent de plus près; tout le monde lit plus ou moins le français, beaucoup le parlent bien; Proust, Gide, Valéry, Jules Renard, Suarès, Cocteau, Giraudoux — pour citer seulement ceux qu'on lit le plus — comptent parmi la jeunesse beaucoup d'admirateurs. La littérature anglaise aussi conquiert chaque jour des lecteurs; les traductions se multiplient et l'étude de l'anglais se développe.

***

Nous ne pensons pas que l'on puisse se tromper sur ce que nous venons de dire et l'appliquer à la généralité de nos jeunes gens. On a rarement noté séparation plus nette entre les petits groupes de jeunes gens d'élite, préoccupés des choses de l'esprit, et la grande majorité, qui s'adonne au sport. L'enthousiasme que, du temps de nos pères, faisaient naître taureaux et *toreros* a disparu; le goût du public pour les *corridas* diminue chaque jour et ce spectacle ne joue plus dans la vie actuelle de l'Espagne un rôle prédominant. Aujourd'hui, ce sont les sports qui intéressent le plus la jeunesse et, spécialement, le foot-ball. Le foot-ball s'est répandu à travers toute l'Espagne; le moindre village a son équipe et organise des parties pour célébrer

la fête de son patron. Par un phénomène curieux, des hommes qui ont aujourd'hui quarante ans et qui pendant leur adolescence et leur jeunesse ignorèrent parfaitement ce sport, y ont pris goût au point d'assister régulièrement aux parties et de les commenter avec la passion qu'ils apportaient autrefois, aux discussions tauromachiques. Les rencontres où se dispute le championnat national prennent l'importance de guerres régionales. Et la défaite de l'équipe espagnole aux jeux olympiques fut aussi considérée comme un véritable deuil national par une grande partie de notre jeunesse.

Il sera curieux d'étudier dans quelques années l'esprit de ces générations passionnées de foot-ball. Pour le moment, ce que l'on peut dire, c'est que ces admirateurs du muscle qui forment la grande majorité des jeunes Espagnols — aussi bien des étudiants que des ouvriers et des employés de commerce — ne font guère fonctionner leur cerveau, en dehors des combinaisons du jeu, que pour gagner leur vie ou passer tout juste leurs examens, sans plus. Ceux qui lisent recherchent les romans superficiels ou érotiques; tous fréquentent les cinémas et les théâtres où l'on donne des pièces comiques pleines de calembours, de plaisanteries saugrenues et de situations absurdes.

Mais si le sport, à ce que nous avons pu observer, ne contribue pas au développement d'une activité spirituelle supérieure, il excite en revanche les appétits les plus bas et le désir de la richesse. Si nous continuons ainsi, le type de l'*hidalgo* espagnol, désintéressé, avide seulement de gloire, deviendra vite, lui aussi, un mythe. Aujourd'hui, des jeunes gens des familles les plus distinguées et même de l'aristocratie tâchent à obtenir des représentations lucratives, à monter des affaires qui les fassent millionnaires en peu de temps. La meilleure preuve de ce que nous disons est le développement extraordinaire des affaires, la multiplication des banques et aussi la multiplication des faillites, celles-ci provoquées le plus souvent par le désir de s'enrichir au plus vite.

Si, il y a quelques années, on pouvait dire que tout Espagnol, jusqu'à preuve du contraire, devait être considéré comme avocat, dans peu de temps l'on pourra dire que tous les Espagnols s'occupent d'affaires. Cette manière nouvelle de concevoir la vie a eu naturellement une répercussion dans les facultés et les écoles techniques. Le nombre des étudiants en droit a décru tandis que celui des candi-

dats aux écoles d'ingénieurs augmente de façon telle que chaque année l'on est forcé de rendre les examens d'entrée plus difficiles, et cependant les jeunes ingénieurs sont toujours plus nombreux. Dans tous les domaines, les études techniques jouissent chaque jour d'une faveur plus grande.

Il s'agit peut-être là d'un phénomène universel auquel l'Espagne ne pouvait pas échapper. Par suite de cette prédominance des sciences de la matière sur les sciences de l'esprit, nos médecins et nos histologistes sont bien supérieurs à nos philosophes. C'est peut-être la médecine et la biologie que l'on étudie le plus sérieusement en Espagne; on trouve dans les facultés des sciences et les facultés de médecine des professeurs éminents et l'on y travaille suivant les dernières méthodes. Beaucoup de jeunes gens se destinent maintenant à la médecine, beaucoup aussi à l'étude des sciences physiques et naturelles.

De pair avec ce goût pour l'étude de la matière, on remarque une absence presque complète d'inquiétude religieuse. L'époque où l'on considérait la religion comme une chose bonne seulement pour les femmes est heureusement bien passée. Aujourd'hui, les jeunes gens catholiques ne se cachent pas pour pratiquer leur religion. Ceux qui abandonnent la pratique catholique le font presque toujours par indifférence et, si l'on met à part des cas extrêmement peu nombreux qui s'expliquent soit par un simple snobisme, soit par des motifs philosophiques, ils continuent d'appartenir passivement et comme une chair morte au corps de l'Église. Comme les études théologiques sont peu développées, bien rares sont ceux qui cherchent à approfondir les questions religieuses et, par suite, l'hérésie est à peu près inconnue.

En parlant de la jeunesse espagnole et de ses orientations, nous ne devons pas négliger de consacrer quelques lignes à une grande figure de pédagogue déjà disparue, mais dont l'ombre assiste encore au développement intellectuel de nos jeunes gens. Francisco Giner de los Rios fut un type de pédagogue dont la psychologie rappelle singulièrement celle des fondateurs d'ordres religieux. Homme d'une vie très pure, de vaste culture, doué d'une remarquable faculté de

persuasion, son influence personnelle fut encore plus efficace que celle de ses livres, bien qu'il y ait parmi ceux-ci des travaux fort estimables. C'est lui qui fonda la *Institución libre de enseñanza*, d'où sortirent plus tard le *Centro de estudios históricos*, la *Residencia de estudiantes*, la *Residencia de señoritas*, l'*Instituto escuela*, et une foule d'œuvres pédagogiques d'orientation extrêmement moderne. Né en 1839, Giner fut krausiste et apôtre de la laïcité. Et, bien que l'entrée de ses institutions ne soit pas interdite aux catholiques, et que des catholiques y vivent ou y travaillent, on affecte de s'y trouver comme au-delà de toute religion positive, sur un terrain de rationalisme glacé où l'on ne connaît que l'humanité de Jésus. Giner de los Ríos a laissé des disciples de valeur, — bien qu'aucun ne l'égale comme directeur de consciences, — qui continuent d'agir, nécessairement avec moins d'ardeur, suivant ses idées et ses tendances.

Comme on le voit, il y a partout une certaine froideur de laboratoire bien différente des explosions sentimentales d'autrefois. La jeunesse s'intéresse beaucoup plus aux questions sociales qu'aux questions politiques. Le christianisme social et le socialisme — plus en théorie qu'en pratique — se partagent les jeunes gens. Mais nulle part on ne se passionne pour la politique. On a agité dernièrement des questions qui semblaient appelées à faire beaucoup de bruit dans les facultés, et l'écho a été bien faible. Les partis politiques ne suscitent plus les enthousiasmes d'autrefois. Le discrédit du parlementarisme et des anciens groupes politiques a fait naître chez les jeunes gens un scepticisme prématuré.

D'autre part, l'accroissement de la richesse et le développement économique de l'Espagne pendant ces dernières années — même avant la guerre —, qui ont, de la manière la plus paradoxale, coïncidé avec la stagnation politique la plus complète, ont écarté les jeunes gens de la recherche des hautes situations politiques; ils veulent aller à la richesse ou à la gloire par d'autres voies. Autrefois, un jeune homme ambitieux ne songeait qu'à devenir ministre et à cumuler les charges les plus hautes et les mieux rémunérées, ou à conquérir la popularité par des discours brillants, dans les meetings ou au Parlement; aujourd'hui, c'est par le sortilège de quelque nouvelle combinaison financière que l'on cherche à s'enrichir, et la popularité la plus enviée est celle des aviateurs et des *internationaux* du foot-ball.

***

Nous sommes à un des moments les plus graves de l'histoire de l'Espagne, car la vie du gouvernement exceptionnel qui dirige les affaires ne peut se prolonger indéfiniment, et il n'y a même pas lieu de supposer que nos gouvernants eux-mêmes le désirent; or nulle part on n'aperçoit de successeurs possibles à ce gouvernement, nulle part on ne voit une pensée nette qui puisse inspirer confiance au pays et apporter une solution aux problèmes politiques qui se présentent à nous; il semble que cette période devrait être une période d'effervescence juvénile et même d'impatience; et cependant les jeunes gens ne s'inquiètent pas, ne s'organisent pas, ne conspirent pas; ils se désintéressent terriblement de la politique.

L'art, en revanche, bien que les artistes ne soient plus aussi généralement admirés et respectés qu'au siècle dernier, compte beaucoup de dévots parmi les jeunes gens de toutes les classes. Les vieilles industries d'art populaire renaissent, les fabriques de céramique surgissent de l'oubli, les écoles d'arts et métiers regorgent d'élèves, et les paysagistes, en parcourant les villages les plus écartés à la recherche de coins nouveaux, ont éveillé même chez les jeunes paysans des sentiments artistiques. Dans ce goût des choses d'art, il faut peut-être voir un dérivatif à d'autres idéaux que l'on croit morts, mais qui vivent encore dans un repli de la conscience.

Nous parlions au début du snobisme juvénile en matière littéraire et de l'abandon des classiques; on pourrait dire à peu près la même chose en matière philosophique. On commença à parler de Freud, on traduisit ses livres, sans que l'éditeur soupçonnât le succès qu'ils allaient avoir; le premier volume publié fut bientôt épuisé; on lut les autres, on les commenta... Vint Spengler, et l'on n'eut plus le droit d'ignorer la *Décadence de l'Occident*. Mais cette vogue de Spengler a duré encore moins longtemps. Il nous faudra un autre philosophe pour le prochain hiver, car ces modes changent aussi vite que les modes féminines; une philosophie ne nous fait guère plus d'une saison. Quand l'été arrive et que l'on se prépare à gagner les plages du Nord, on laisse tristement abandonné dans un coin le philosophe admiré, discuté, lu et relu pendant l'hiver. Eugenio d'Ors, philosophe et homme du monde, sans doute pour satisfaire cette vora-

cité de nos jeunes gens, a tenté de ressusciter en Espagne Cournot. Mais le système de Cournot n'a eu aucun succès, et il est de toute nécessité qu'on nous découvre pour l'année 1926, dans quelque coin de la Germanie ou des Balkans, le philosophe désiré. A Barcelone, centre intellectuel presque aussi important que Madrid et presque aussi avide de nouveautés, on nous signale les débuts d'une intéressante renaissance thomiste.

Il nous faut enfin, avant de terminer ce rapide tableau, traiter un peu du régionalisme. A une époque d'étroite unité, Saavedra Fajardo parlait « des nations » d'Espagne sans que personne s'en étonnât. Les Bourbons introduisirent une centralisation qui en apparence supprima les différences régionales. Cela était tout superficiel et ne pouvait durer; avec la décomposition politique de la fin du siècle dernier, on vit réapparaître le régionalisme d'une façon plus ou moins aiguë, d'abord en Catalogne, puis dans les Provinces Basques et finalement en Galice. Ce mouvement, si l'on met à part des exagérations juvéniles qui se calmeront d'elles-mêmes, a été profitable à l'ensemble du pays. Il est évident que ce désir de se distinguer de Madrid et la nécessité de trouver sur place des gens de valeur ont abouti trop souvent à la création de fausses gloires; le régionalisme a ainsi tourné la tête à beaucoup de jeunes gens qui ont adopté le ton magistral de la Renaissance, et ce trait semble ridicule en ce XXe siècle presque excessivement mûr, et surtout à nos yeux à nous, Castillans, austères jusque dans la vanité; mais, en même temps, il a stimulé une multitude de jeunes gens, formé des élites qu'autrefois l'on ne trouvait pas en province, et dans les capitales régionales que sont Barcelone, Bilbao et Saint-Jacques de Compostelle, naissent des groupes de jeunes artistes et de jeunes intellectuels fort intéressants.

En résumé, les traits essentiels de la jeunesse espagnole d'aujourd'hui sont les suivants : amour démesuré du sport et du bien-être matériel chez la masse, avidité et noble curiosité intellectuelle dans l'élite, raffinement chez les artistes qui recherchent l'image neuve et s'efforcent d'exprimer leurs émotions d'une façon qui surprenne le lecteur.

HUBERTO PÉREZ DE LA OSSA.

(Traduction de M. ROBERT RICARD).

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES EUROPÉENS

Les questions d'émigration et d'immigration retiennent de plus en plus, et non sans raison, l'attention de l'opinion française. Les conditions particulières de notre pays donnent à ces questions une importance croissante au point de vue national. Au point de vue international, d'autre part, des incidents significatifs ont marqué, au cours de la cinquième assemblée de la Société des Nations, que les phénomènes migratoires introduisent dans les relations entre les États un élément des plus délicats.

Il apparaît clairement aujourd'hui que les migrations constituent une question primordiale dans la vie des peuples, au même titre que la répartition des matières premières ou la liberté des communications internationales. La paix du monde et sa prospérité dépendront, dans une large mesure, de la solution qui sera donnée au problème que pose, en ce domaine, l'opposition des divers intérêts nationaux.

Les considérations et les faits que nous allons exposer n'ont pas pour objet de proposer une solution de ce problème qui exigera autant d'ingeniosité que de persévérance. Nous nous bornerons à examiner, du seul point de vue européen, le volume et la direction des mouvements migratoires. Même ainsi limitée, une telle étude est forcément ardue et compliquée.

En effet, l'examen des migrations, dans l'état actuel des choses, est rendu difficile par l'imperfection des statistiques. Celles-ci sont dressées d'après des méthodes très diverses. La définition même de l'emigrant ou de l'immigrant variant suivant les pays et suivant les auteurs, il est malaisé de comparer les données recueillies sur ce sujet. En outre, le phénomène migratoire échappe généralement, par l'effet de sa nature même, à une mensuration précise; les formalités imposées aux émigrants suffisent souvent à déterminer une émigration clandestine qui atteint certainement des proportions considérables. Il convient donc de critiquer l'apparente

exactitude des chiffres et de considérer les statistiques, dans la plupart des cas, comme des approximations dignes de foi.

On estimait, avant la guerre de 1914, que l'ensemble du mouvement migratoire mondial portait sur un chiffre annuel de plus de 5 millions d'individus [1]. Son volume et son évolution ont été profondément troublés par le conflit. Nous verrons, en examinant sommairement la situation de chaque pays, que la guerre a arrêté ou diminué presque partout l'émigration sous sa forme normale. Elle a, par contre, déterminé des mouvements particuliers de populations : transports d'effectifs militaires et de main-d'œuvre, déportations de prisonniers et de civils, déplacements de réfugiés. La cessation des hostilités a provoqué, à son tour, des phénomènes migratoires occasionnels, surtout en Europe centrale.

A l'heure actuelle les migrations tendent à reprendre une évolution normale qui paraît devoir être assez différente de ce qu'on avait observé avant la guerre. Mais le phénomène migratoire, soumis non seulement aux conditions économiques mais aussi aux conditions politiques et aux mesures législatives, est d'un caractère instable. Toute généralisation serait imprudente et nous allons examiner successivement la situation particulière des différents États européens. Nous étudierons d'abord le cas des grands pays d'émigration : Italie, Royaume-Uni, Pologne. Nous considérerons ensuite les mouvements migratoires de l'Espagne et de l'Allemagne qui sont assez importants. Les pays d'émigration moyenne (Tchécoslovaquie, Roumanie, Portugal, États scandinaves et Belgique) feront l'objet d'indications plus brèves. Nous dirons quelques mots sur les pays de faible émigration et sur la Russie dont la situation est toute spéciale. Nous terminerons, enfin, par un examen des conditions dans lesquelles se pose l'importante question de l'immigration en France.

***

La densité élevée de la population a pour conséquence de faire, de la plupart des nations d'Europe, des pays d'émigration. Parmi ceux-ci, le plus important est l'Italie.

1. Voir *Revue internationale du Travail*, vol. IV, p. 585.

L'émigration italienne, déterminée par l'augmentation de la population et l'étroitesse du marché du travail national, a atteint un volume considérable; elle se montait à plus de 600,000 émigrants par an entre 1900 et 1912; en 1913, immédiatement avant la guerre, les statistiques ont accusé une émigration, tant transocéanique que continentale, de 872,000 personnes [1]. Bien que l'Italie soit demeurée jusqu'en 1915 en dehors des hostilités, la guerre a immédiatement diminué l'intensité de son émigration dont le chiffre tombe à 479,000 en 1914, puis à 146,000 en 1915 et 142,000 en 1916. En 1918, l'émigration italienne était réduite à 28,000 [2].

Le mouvement migratoire italien, contenu pendant les années de guerre par les circonstances politiques, a repris avec intensité dès la fin du conflit mondial [3]. En 1920, il atteignait le chiffre de 364,944 dont 211,227 émigrants transocéaniques et 153,717 émigrants continentaux. L'année 1921 marque, il est vrai, une diminution sensible : le nombre des émigrants tombe à 255,166, dont 194,320 transocéaniques et 60,846 continentaux; ce phénomène s'explique probablement, en ce qui concerne l'émigration continentale, par la crise de chomage qui sévissait à cette époque en France et en Belgique; quant à la diminution, beaucoup plus légère, de l'émigration transocéanique, on y peut voir une conséquence directe de la politique restrictive des États-Unis d'Amérique.

En 1922 le chiffre total de l'émigration italienne n'accuse qu'un léger changement et s'inscrit à 244,440. Mais la proportion des émigrants transocéaniques et des émigrants continentaux se renverse; les premiers ne sont plus que 121,410 alors que les seconds atteignent 123,030. Ce renversement de proportion, commencé en 1921, va s'accentuer encore dans les années suivantes. La statistique pour 1923 accuse un total de 348,024 émigrants dont 177,798 transocéaniques et 170,226 continentaux. En 1924, enfin, le Commissariat général de l'émigration italien a donné le chiffre de 401,868 émigrants, dont 130,779 transocéaniques et 271,089 continentaux.

1. *Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre 1921.
2. *Idem.*
3. Les statistiques des principaux pays à partir de 1920 sont publiées régulièrement par la *Revue internationale du Travail*. C'est à cette source que sont empruntés la plupart des chiffres cités dans cet article.

Dans l'ensemble le mouvement migratoire italien, depuis la guerre, tend donc à reprendre l'intensité qu'il avait autrefois. Son volume s'accroît, mais, tandis que l'émigration transocéanique paraît demeurer à peu près stationnaire, l'émigration continentale prend des proportions considérables. Il convient d'observer que le chiffre des émigrants continentaux doit encore être majoré du fait de l'émigration clandestine qu'on estime à environ un tiers du nombre indiqué par la statistique officielle. En ce qui concerne les mouvements transocéaniques, plus faciles à constater, les chiffres donnés peuvent être tenus pour exacts.

La destination des émigrants italiens est particulièrement intéressante à connaître. L'émigration transocéanique, originaire surtout de l'Italie méridionale, se dirigeait autrefois pour la plus grande part, vers les États-Unis. En 1921, sur un total de 194,320 émigrants, 137,000 s'étaient rendus aux États-Unis, 40,000 en Argentine et 10,000 au Brésil; le Canada, l'Amérique centrale, l'Australie recevaient des quantités beaucoup plus faibles [1]. Dès la fin de 1921, la nouvelle politique américaine sur l'immigration réduisait l'émigration italienne vers l'Amérique du Nord. En 1922, sur 121,410 émigrants, 44,000 seulement se rendaient aux États-Unis, tandis que 58,000 débarquaient en Argentine et 9,700 au Brésil [2]. En 1923, sur un total de 177,000 émigrants, 93,000 sont allés en Argentine, 57,000 aux États-Unis et 15,000 au Brésil [3].

Pour 1924, l'émigration transocéanique italienne à destination des États-Unis est tombée au chiffre de 38,000; elle sera presque nulle en 1925 puisque la nouvelle loi américaine, entrée en vigueur le 1er juillet 1924, fixe à 3,845 seulement le contingent italien qui sera admis à pénétrer, pendant l'exercice financier 1924-1925, sur le territoire de l'Union. La restriction imposée par cette nouvelle législation va vraisemblablement provoquer une augmentation importante, de l'émigration italienne vers l'Argentine et le Brésil, dont les gouvernements s'efforcent d'attirer la main-d'œuvre étrangère. Dans l'ensemble, il est dès à présent certain, cependant, que le

1. Voir *Revue internationale du Travail*, vol. V, p. 1040.
2. Voir *Idem*, vol. VII, p. 56.
3. Voir *Idem*, vol. X, p. 68.

volume total de l'émigration transocéanique italienne en sera sensiblement diminué et il est à présumer que la proportion de l'émigration continentale s'accroîtra, d'autre part, dans une mesure appréciable.

Cette dernière considération est d'un grand intérêt pour notre pays. C'est en effet la France qui constitue la destination la plus importante de l'émigration continentale italienne ainsi qu'il résulte des chiffres suivants[1] :

119,831	émigrants	vers la France	en 1920,	sur un total	de	153,717;
36,179	—	—	1921,	—	—	60,846;
85,815	—	—	1922,	—	—	123,030;
142,990	—	—	1923,	—	—	170,226;
231,000	—	—	1924,	—	—	271,089.

Les autres principaux pays de destination des émigrants continentaux italiens sont la Suisse (20,000 en 1920, 6,500 en 1921, 5,000 en 1922, 6,900 en 1923, 13,000 en 1924), la Belgique et les Pays-Bas (15,000 en 1922, 11,000 en 1923, 10,000 en 1924), les Balkans, l'Europe centrale, l'Afrique du Nord française[2].

Pour avoir une idée exacte du mouvement migratoire italien, il est nécessaire de considérer également l'importance du rapatriement qui est en quelque sorte le reflux de l'émigration. Le volume du rapatriement est assez fort, mais beaucoup plus difficile à mesurer que celui de l'émigration. Il est souvent malaisé, en effet, de reconnaître, au retour, la qualité d'ancien émigrant. Pour cette raison, les statistiques du rapatriement doivent être acceptées avec beaucoup de réserves. Le phénomène du rapatriement est assez constant; il est plus accentué sous la forme continentale que sous la forme transocéanique et on a même évalué que le rapatriement continental s'élevait aux neuf dixièmes de l'émigration correspondante[3]. Cette appréciation nous paraît exagérée. Quoi qu'il en soit, le commissariat général de l'émigration italien a fourni la statistique suivante pour les années 1922 et 1923, dont les

1. Ces chiffres sont ceux de la statistique italienne. La statistique française donne des chiffres inférieurs. Nous estimons cependant qu'en raison de l'émigration clandestine la statistique italienne est encore au dessous de la réalité.

2. La statistique italienne considère l'émigration vers l'Afrique du Nord comme une émigration continentale.

3. *Revue internationale du Travail*, vol. VII, p. 553.

chiffres donnent une idée du mouvement de repatriement des émigrés italiens :

en 1922 : 55,641 rapatriés continentaux (émigration : 123,030)
en 1922 : 54,282 — transocéaniques (émigration : 121,410)
Total : 109,923 — contre 244,440 émigrés en 1922.
en 1923 : 79,498 rapatriés continentaux (émigration : 170,226)
en 1923 : 39,680 — transocéaniques (émigration : 177,798)
Total : 119,178 — contre 348,024 émigrés en 1923.
en 1924 : 107,421 rapatriés continentaux (émigration : 271,089)
en 1924 : 60,676 — transocéaniques (émigration : 130,779)
Total : 168,097 rapatriés contre 401,868 émigrés en 1924.

On voit, par toutes les considérations qui précèdent, que le phénomène migratoire constitue un des éléments les plus caractéristiques de la vie nationale italienne. Depuis longtemps, le gouvernement a compris l'importance vitale de cette question et un organisme administratif approprié a été créé pour s'occuper des migrations : le commissariat général de l'émigration joue, en Italie, le rôle d'un véritable ministère et déploie une grande activité pour appliquer une politique méthodique de l'émigration. Le principe essentiel de cette politique consiste à contrôler l'émigration afin que ce phénomène inévitable ne se produise pas au détriment des intérêts nationaux. L'émigration italienne est une nécessité et il s'en faut encore de beaucoup que le développement industriel, qui a pris un remarquable essor dans le nord de la Péninsule, soit en mesure d'absorber les ressources de la main-d'œuvre nationale. Or, par l'émigration de ses ressortissants, l'État italien peut obtenir des avantages économiques : les émigrés font rentrer leurs épargnes acquises à l'étranger dans la mère patrie; les rapatriés reviennent parfois enrichis sur le sol natal. Dans le domaine politique même, la présence, sur tout le globe, d'agglomérations italiennes n'est pas sans conférer certains avantages ni sans entretenir certains espoirs. Mais ces bénéfices, par lesquels l'Italie entend compenser la déperdition démographique qui résulte de l'émigration, sont subordonnés à une condition : c'est que le lien qui unit les émigrés à leur patrie ne se rompe pas. Aussi la préoccupation essentielle du gouvernement de Rome, en cette matière, consiste à maintenir ses émigrants dans l'allégeance italienne. Il a même été question

de faire participer aux élections législatives les colonies italiennes établies à l'étranger. Cet exemple prouve jusqu'à quel point le sentiment national cherche à maintenir hors des frontières la solidarité de tous les Italiens.

Quoi qu'il en soit des manifestations parfois hardies de la politique italienne, la grande Puissance latine, grâce à l'importance de son émigration et à son activité méthodique, constitue en Europe le type du pays d'émigration; à ce titre sa situation méritait un exposé assez détaillé.

***

La Puissance européenne dont l'émigration est la plus importante, après l'Italie, est le Royaume-Uni.

Avant la guerre son émigration atteignait un volume annuel de 300,000 à 400,000 individus. En 1913, 389,400 personnes ont émigré des îles britanniques. Le Conflit mondial a réduit ce mouvement et le nombre des émigrants est tombé à 214,900 en 1914, 76,900 en 1915, 52,900 en 1916 et 10,000 seulement en 1917 et 1918.

Après la guerre, le phénomène migratoire a immédiatement repris, sans présenter encore cependant la même intensité qu'auparavant. On a compté, 146,000 émigrants en 1919, 285,000 en 1920, 199,000 en 1921, 174,000 en 1922 et 256,000 en 1923. L'émigration britannique a marqué, en 1924, une diminution très sensible[1]. Elle est tombée, en effet, au chiffre de 155,000.

Le mouvement migratoire britannique est très différent du mouvement migratoire italien. D'une part, la situation insulaire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et, d'autre part, l'existence d'un immense empire colonial ont pour résultat de donner à l'émigration britannique une forme presque uniquement transocéanique. Au point de vue continental, l'émigration britannique est très faible. Les statistiques sur ce point concordent mal, mais on peut probablement évaluer son volume entre dix mille et vingt mille.

L'émigration britannique se dirige à peu près exclusivement vers les États-Unis d'Amérique et vers les Dominions : en 1923,

1. Il convient de noter qu'à partir du 2e trimestre de 1923 inclus, les chiffres cités ne comprennent plus les émigrants de l'État libre d'Irlande.

moins de 3 p. 0 0 des émigrants transocéaniques se sont rendus dans d'autres pays. Le nombre des personnes qui ont émigré aux États-Unis a atteint près de 50,000 en 1922 et 93,000 en 1923[1]. Il est tombé à 17,000 en 1924. Cette réduction est due, sans doute à la nouvelle loi américaine qui fixe à 34,007 seulement le contingent des émigrants en provenance de la Grande-Bretagne, pour l'année financière 1924-1925; par contre l'État libre d'Irlande bénéficie d'un contingent de 28,567 qui ne sera vraisemblablement pas atteint.

Il y a tout lieu de supposer que la restriction américaine augmentera la proportion des émigrants à destination des Dominions. Cette proportion est, dès à présent, considérable : 120,000 personnes (sur 176,000) en 1922, 157,000 (sur 256,000) en 1923 et 132,000 (sur 155,000) en 1924. C'est le Canada, parmi les Dominions, qui reçoit la plus importante quantité d'émigrants britanniques : 45,000 en 1922, 88,000 en 1923 et 63,000 en 1924; son immense territoire lui permet d'utiliser une main-d'œuvre agricole en nombre presque illimité. L'Australie, préoccupée surtout d'augmenter le chiffre de ses habitants de race blanche et de maintenir le « standard of life » de ses ouvriers, a reçu 39,000 Britanniques en 1922, 40,000 en 1923 et 38,000 en 1924. La Nouvelle-Zélande a accueilli 12,000 émigrants en 1922, 9,000 en 1923 et 11,000 en 1924. Vers l'Afrique du Sud, 8,000 Britanniques seulement ont émigré en 1922 et 7,000 en 1923 et 1924 respectivement; ce chiffre relativement bas s'explique par la situation de la main-d'œuvre dans le Commonwealth; la masse des travailleurs est fournie par des races de couleur, nègres indigènes et chinois ou indous immigrés, et la main-d'œuvre blanche n'est utilisable que pour les emplois de contremaîtres ou de spécialistes. Notons, pour terminer l'énumération, que l'Inde a reçu respectivement 9,000 et 6,000 émigrants en 1922 et 1923 et qu'environ 5,000 Britanniques se sont dirigés, durant l'une et l'autre année, vers d'autres parties de l'Empire[2].

Comme on le voit, l'émigration britannique est, en majeure partie, coloniale. Ce caractère est, bien entendu, considéré avec faveur et encouragé par le Gouvernement.

1. *Informations sociales du Bureau international du Travail*, vol. X, p. 144.
2. *Idem.*

Depuis 1913 la population de la Grande-Bretagne avait, au recensement de 1921, augmenté de 1,120,000 âmes. D'autre part les bouleversements économiques provoqués par la guerre, et en particulier le déséquilibre des changes, ont durement atteint l'industrie et le commerce britanniques. Il en est résulté une crise de chômage intense et depuis 1920 le nombre des sans-travail, en Grande-Bretagne, a oscillé entre un et deux millions. A cette crise sociale un remède semble tout indiqué : l'émigration. Cette émigration, dans la mesure où elle se dirige vers les Dominions, ne présente que des avantages : elle ne représente, pour l'Empire, aucune déperdition démographique; elle répartit plus heureusement la population entre les colonies et la métropole; celle-ci se « décongestionne » et chaque émigrant qui aborde dans un Dominion, au lieu de demeurer un chômeur à la charge de la nation, devient un client du commerce britannique.

La Conférence impériale de 1924, comme celle de 1921, s'est prononcée en faveur de l'émigration vers les Dominions. Diverses mesures ont été prises, telles que le bénéfice du passage gratuit aux anciens combattants et surtout l'*Empire Settlement act* promulgué en 1922. Cette dernière loi institue tout un système d'assistance en faveur des émigrants à destination des Dominions et plus de 37,000 personnes en ont bénéficié en 1923[1]. Il semble toutefois que les mesures prises par le gouvernement britannique en faveur de l'émigration assistée n'aient pas encore donné tous les résultats qu'il en attendait.

Une assez forte proportion d'émigrants britanniques rentre au Royaume-Uni. Depuis la guerre le volume des rapatriés a été de 86,000 en 1920 (contre une émigration de 285,000), 71,000 en 1921 (contre une émigration de 199,000), 68,000 en 1922 (contre une émigration de 174,000), 57,000 en 1923 (contre une émigration de 256,000), et 64,000 en 1924 (contre une émigration de 155,000).

Les chiffres des émigrants rapatriés figurent dans les statistiques de l'immigration. Il s'agit cependant d'un phénomène particulier et il convient de distinguer du rapatriement des nationaux, l'immigration proprement dite, c'est-à-dire l'établissement en

1. *Idem*, vol. X, p. 433.

Grande-Bretagne de ressortissants étrangers. Malheureusement l'évaluation de cette immigration est difficile. Les statistiques du Board of trade dont nous avons eu connaissance, enregistrent les départs et les arrivées des voyageurs étrangers sans distinguer les émigrants ou immigrants des autres voyageurs. Ces statistiques ont fait ressortir un excédent des départs d'étrangers sur les arrivées se montant à 19,000 en 1922 et à 62,000 en 1923[1]. En dépit de l'excédent des départs de voyageurs étrangers, il est permis de croire qu'il existe un courant d'immigrants vers la Grande-Bretagne. Il devait être assez important avant la guerre. Quoi qu'il en soit nous nous abstiendrons d'en évaluer le volume, faute d'éléments positifs d'appréciation.

En résumé, le mouvement migratoire britannique est très important; mais les émigrants se rendent surtout dans les autres parties de l'Empire et, dans ces conditions, leur déplacement présente, pour l'Europe en général, un intérêt assez restreint. Contrairement à la plupart des autres migrations, les migrations britanniques sont, dans une grande mesure, un phénomène d'ordre intérieur pour l'Empire.

Le mouvement migratoire en Pologne a toujours été considérable. Les statistiques antérieures à 1914 ne comportent pas de chiffres particuliers pour la Pologne, cette nation étant à cette époque partagée entre trois États différents; mais le Gouvernement Polonais a pu évaluer à 260,000 le volume de l'émigration transocéanique en 1913. A ce chiffre s'ajoutait un nombre très important d'émigrants continentaux. Comme dans presque tous les pays, la guerre a arrêté, en Pologne, les mouvements migratoires. Ceux-ci, en 1919 étaient encore extrêmement réduits, mais dès 1920 le chiffre de l'émigration polonaise a atteint 100,000, dont 74,000 émigrants transocéaniques et 26,000 émigrants continentaux. Ce mouvement s'est à peu près maintenu par la suite, mais la proportion des émigrants continentaux a augmenté, tandis que diminuait

1. *Idem*, vol. X, p. 142.
2. Voir *Revue internationale du Travail*, vol. IX, p. 777 et suiv.

celle des émigrants transocéaniques. Les statistiques ont donné les chiffres suivants :

en 1921, 99,463 émigrants dont 87,334 transocéaniques et 12,129 continentaux;

en 1922, 68,243 émigrants dont 38,716 transocéaniques et 29,527 continentaux;

en 1923, 127,459 émigrants dont 55,401 transocéaniques et 72,058 continentaux.

Les chiffres du premier semestre de 1924 accusent une réduction du volume de l'émigration, mais confirment la supériorité numérique du mouvement continental sur le mouvement transocéanique [1].

La plus grande partie des émigrants transocéaniques se rendaient jusqu'à présent aux États-Unis; d'après les statistiques de ce pays, 26,538 Polonais ont pénétré sur le territoire de l'Union pendant l'année fiscale 1922-1923 [2]. La nouvelle législation américaine va réduire beaucoup le volume de ce mouvement, car le contingent des émigrants polonais, à admettre pendant l'exercice 1924-1925, a été fixé à 5,982. Dans ces conditions, l'Amérique du Sud est appelée, selon toutes probabilités, à recevoir un nombre de Polonais de plus en plus grand. C'est surtout vers l'Argentine que se rendent les Polonais qui émigrent vers le continent Latin; en 1923, 10,000 d'entre eux ont débarqué en Argentine [3], et un millier seulement au Brésil [4]. Il faut noter d'autre part un mouvement israélite d'une certaine importance vers la Palestine.

L'émigration continentale polonaise, avant 1914, se dirigeait vers l'Allemagne et vers la Russie. La guerre a arrêté complètement ce mouvement. A l'heure actuelle l'émigration vers la Russie est nulle en raison de la situation de ce pays et l'émigration vers l'Allemagne, surtout clandestine, s'est maintenue à un volume faible. On peut dire que l'ancien courant migratoire a été entièrement tari par les nouvelles conditions politiques et économiques. Il a repris avec une forme et une direction absolument différentes.

1. Il faut comprendre dans l'émigration continentale les émigrants polonais qui se rendent par voie de mer dans des pays européens.
2. *Informations sociales du Bureau international du Travail*, vol. X, p. 153.
3. *Idem*, vol. XII, p. 47.
4. *Idem*, vol. XI, p. 237.

Le caractère essentiel de l'émigration continentale polonaise, actuellement, est d'être organisée. Il existe quelques émigrants individuels mais leur nombre est insignifiant. Des traités ont été signés avec certains États, des conventions privées ont été conclues avec les employeurs d'autres pays, de telle sorte que les émigrants polonais à destination du continent européen sont recrutés dans des formes véritablement administratives.

Un certain nombre d'émigrants se rendent au Danemark, en Suisse, en Roumanie; un nombre plus important se dirige vers la Belgique et l'Autriche. Mais la très grande majorité, les neuf dixièmes environ, viennent en France.

L'origine du mouvement migratoire polonais vers la France réside dans le traité franco-polonais du 3 septembre 1919. Bien que cet accord soit réciproque, il n'a donné lieu à aucun mouvement de France vers la Pologne. Par contre le volume de l'émigration polonaise vers la France s'est accru progressivement au point qu'une personnalité polonaise a pu évaluer le nombre de ses compatriotes en France à 300,000 au mois de mars 1924 et annoncer que ce nombre atteindrait, dans un avenir prochain, 500,000[1].

Au point de vue professionnel, les émigrants polonais sont surtout des agriculteurs et des mineurs. Les premiers sont employés en grande partie à la culture de la betterave sucrière; les seconds, sensiblement plus nombreux, sont répartis dans les différents bassins miniers mais travaillent surtout dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Les principaux organismes qui recrutent sur place la main-d'œuvre polonaise, sous le contrôle de la Mission officielle française étaient, jusqu'à ces derniers temps, l'office de recrutement agricole pour les régions dévastées et le Bureau de recrutement du Comité des Houillères de France. Ces organismes ont été transformés en « société générale d'immigration » depuis 1924. Les demandes de recrutement sont adressées au ministère du Travail polonais qui les communique aux bourses du travail; celles-ci, qui sont des organismes officiels, proposent les candidats émigrants. Les émigrants sont concentrés et triés au camp de Poznan d'où ils sont

1. *Idem*, vol. X, p. 140. Nous mentionnons cette évaluation sous toute réserve. Le recensement de 1921 ne signalait que 44,000 Polonais en France.

acheminés vers la France par des convois spéciaux[1]. Un nombre assez important de mineurs polonais ont été également recrutés sur place dans les mines de Westphalie par le Comité des Houillères de France.

En face du mouvement d'émigration que nous venons de considérer, quel est le volume du rapatriement des émigrés polonais? Les indications à cet égard doivent être cherchées dans les statistiques de l'immigration; il semble en effet que l'immigration étrangère soit faible et que les chiffres donnés par ces statistiques représentent presque uniquement le mouvement du rapatriement. Malheureusement il est difficile de distinguer ce mouvement sous sa forme normale, car la fin de la guerre a déterminé, en Pologne, un rapatriement occasionnel intense. La reconstitution de l'ancienne patrie démembrée, d'une part, et les déplacements de populations qui avaient eu lieu au cours des hostilités, d'autre part, ont ramené sur le territoire polonais, entre 1918 et 1923 une masse de deux à trois millions de personnes. Les statistiques officielles, certainement très au-dessous de la réalité, donnent les chiffres suivants : en 1920, 630,295 immigrants dont 560,295 continentaux; en 1921, 561,147 immigrants dont 482,320 continentaux; en 1922, 287,305 immigrants dont 276,189 continentaux. A partir de 1923, ce considérable mouvement occasionnel semble terminé et les chiffres du rapatriement tombent à quelques milliers. Il est permis de conclure, par conséquent, que le mouvement normal du rapatriement est assez faible à l'heure actuelle. En particulier le nombre des émigrés polonais en France, qui regagnent leur pays est infime : la statistique publiée par le ministère du Travail français, pour 1923, enregistre 54,673 polonais entrés et 61 seulement sortis[2]. Il serait cependant téméraire de tirer une conclusion générale de ces indications car le courant migratoire de Pologne en France est trop récent pour donner lieu à un mouvement de rapatriement appréciable.

On peut dire que ce qui caractérise les migrations polonaises en dehors du rapatriement occasionné par les circonstances politiques, c'est la forme organisée de l'émigration continentale. La

1. Pour plus de détails, Voir *Revue internationale du Travail*, vol. IX, p. 777 et suiv.
2. *Informations sociales du Bureau international du Travail*, vol. X, p. 146.

Pologne, après avoir traversé, au sortir de la guerre, une crise industrielle et financière extrêmement aiguë, n'a pas encore repris son équilibre économique. Le nombre de ses chômeurs est élevé et l'expatriation d'une partie de sa population sera pour elle, pendant longtemps encore, une nécessité. Or l'émigration transocéanique se heurte à une restriction considérable dans le principal pays de destination; d'autre part l'ancien mouvement continental vers la Russie et l'Allemagne se trouve arrêté par les conditions nouvelles. Le gouvernement polonais a dû trouver des débouchés nouveaux à ses émigrants et il est y parvenu par des traités ou des accords privés. Par cette politique contractuelle il lui est possible d'exercer sur ses émigrants une certaine protection et de maintenir dans une très grande mesure, le lien qui les unit à leur pays d'origine.

***

Sans présenter l'intensité des mouvements italien, britannique ou polonais, le mouvement migratoire espagnol est important. Les statistiques en donnent une idée incomplète car elles ne concernent que l'émigration transocéanique.

Celle-ci variait entre 100,000 et 200,000 émigrants de 1900 à 1912. En 1913 elle avait atteint le chiffre de 220,000. Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des pays européens, la guerre n'a pas supprimé le mouvement migratoire en Espagne; elle l'a ralenti sans doute, mais, à l'exception de l'année 1918 pour laquelle on a enregistré un chiffre assez bas, le nombre annuel des émigrants, durant le conflit, s'est maintenu aux environs de 100,000. Ce nombre a relativement peu varié depuis la guerre.

L'émigration transocéanique d'après les statistiques espagnoles, a été de 102,000 en 1919, 150,000 en 1920, 62,000 en 1921, 64,000 en 1922 et 93,000 en 1923.

Ce courant se dirige à peu près uniquement vers l'Amérique latine. Les chiffres suivants, donnés par le Conseil supérieur de l'émigration espagnol, précisent la destination des émigrants : en 1923, 44,275 personnes se sont rendues à Cuba (contre 17,785 en 1922), 41,716 en Argentine (contre 38,972 en 1922), 3,515 en Uruguay (contre 3,095 en 1922), 1,709 au Brésil (contre 1,855 en

1922) et 1,671 au Mexique (contre 1,575 en 1922)[1]. Ces données doivent être sensiblement au-dessous de la réalité car les chiffres des pays d'immigration sont plus élevés : c'est ainsi que le Gouvernement argentin a enregistré en 1923 le débarquement de 54,000 espagnols[2]; la statistique brésilienne marque un écart plus considérable encore en indiquant que 10,000 espagnols ont débarqué au Brésil en 1923[3].

A cette émigration, correspond un mouvement important de rapatriement qui représente annuellement, environ la moitié de l'émigration de l'année précédente.

En dehors du mouvement transocéanique enregistré par les statistiques espagnoles, il existe une émigration continentale qu'il est plus difficile d'évaluer. Cependant on possède à cet égard certaines données. Tout d'abord il faut considérer comme une émigration continentale le courant assez important qui se dirige vers l'Afrique du nord et qui a amené au Maroc et dans la province d'Oran une proportion considérable de sujets espagnols. Mais surtout il est certain que l'émigration continentale espagnole se porte, en très grande majorité, vers la France méridionale.

Les statistiques du ministère du Travail français ont enregistré l'entrée en France de 46,425 espagnols en 1922 et 36,497 en 1923 et la sortie de 11,000 espagnols pendant chacune de ces deux années. Les chiffres de 1924 marquent une forte diminution en ce qui concerne les ouvriers entrés en France. Les trois quarts d'entre eux sont des agriculteurs. Un très grand nombre de ces émigrants sont saisonniers et viennent à l'occasion des vendanges sans se fixer dans notre pays. Mais par ailleurs, il est hors de doute qu'une quantité assez importante d'émigrants traversent les Pyrénées en échappant au contrôle des stations frontières. Dans ces conditions, sans pouvoir préciser le volume de l'émigration espagnole vers la France, on peut affirmer qu'elle est relativement forte.

Comme l'Espagne, l'Allemagne présente une certaine importance au point de vue des migrations. Mais, contrairement à ce qui se

1. *Idem*, vol. XII, p. 46.
2. *Idem*, vol. XII, p. 47.
3. *Idem*, vol. XI, p. 237.

passe en Espagne, le phénomène migratoire a comporté chez elle, une irrégularité qui est sans doute la conséquence des circonstances politiques et économiques issues de la guerre.

L'accroissement considérable de la population aurait dû déterminer un mouvement migratoire intense, avant la guerre, si le développement industriel de l'Allemagne n'avait offert à sa main-d'œuvre d'abondants débouchés: Avant 1914, l'Allemagne faisait même appel à des travailleurs étrangers : maçons italiens et agriculteurs polonais de Russie et d'Autriche. Depuis 1900, son émigration transocéanique variait, annuellement, entre 20,000 et 30,000 personnes, chiffre assez bas par rapport à sa population totale.

La guerre a, bien entendu, arrêté l'émigration allemande et celle-ci était nulle en 1918. La conclusion de la paix a déterminé une reprise, d'abord faible, de l'émigration transocéanique : en 1920, 8,458 émigrants seulement s'embarquaient. Dès 1921, les statistiques enregistraient un chiffre égal à ceux d'avant la guerre (23,451) et, en 1922, le nombre des émigrants s'élevait à 36,500; il a atteint, en 1923, 115,416 : ce chiffre est le plus élevé qui ait été noté depuis 1892. Les données statistiques pour 1924 accusent, encore, plus de 55,000 émigrants transocéaniques. Ce véritable « bond » de l'émigration est certainement le résultat de la crise économique qui a sévi en Allemagne et le mouvement a diminué d'intensité dès qu'a été réalisée la stabilisation monétaire. Il convient donc d'enregistrer l'augmentation de l'émigration allemande sans y voir un phénomène continu et nécessairement durable.

La très grande majorité des émigrants se rend aux États-Unis : 93,576 sur un total de 115,416 en 1923 et 24,608 sur un total de 36,527 en 1922[1]. Contrairement à ce qui se produit en général, la nouvelle politique américaine n'entravera pas considérablement l'émigration allemande : celle-ci bénéficie, pour l'année 1924-1925, d'un contingent de 51,227 et ce chiffre est de beaucoup le plus élevé de tous les contingents autorisés en vertu de la nouvelle loi.

En dehors des États-Unis, les émigrants allemands se rendent à peu près exclusivement en Amérique du sud. Le Brésil et la

1. *Idem.*, vol. XII, p. 41.

République Argentine en ont chacun reçu près de 10,000 en 1923[1].

L'émigration allemande existe aussi sous la forme continentale mais nous n'en possédons pas les chiffres. Tout porte à croire que son volume est beaucoup plus faible que celui de l'émigration transocéanique. Ses destinations principales sont la Suisse, les Pays-Bas et peut-être la Russie.

L'Allemagne n'est pas seulement un pays d'émigration, mais aussi un pays d'immigration. Tout d'abord, les circonstances de la guerre et de l'après-guerre ont déterminé, chez elle comme en Pologne, des déplacements occasionnels de population provenant notamment d'Alsace, de Lorraine et de Silésie. La Révolution Russe a en outre amené chez elle des réfugiés dont le Dr Nansen, haut commissaire de la Société des Nations, a évalué le nombre à 500,000. Enfin l'Allemagne reçoit une immigration proprement dite de travailleurs étrangers. Ce mouvement, qui était considérable avant la guerre, a beaucoup diminué. Le chômage, la crise économique, les considérations politiques ont réduit les appels à la main-d'œuvre étrangère. Italiens et Polonais ne viennent maintenant qu'en faible quantité; les Tchécoslovaques ont fourni par contre jusqu'en 1923 un contingent appréciable. Les statistiques de l'immigration continentale en Allemagne donnent les chiffres suivants pour les dernières années : 42,898 en 1922, 19,686 en 1923 et 29,196 en 1924. Cette immigration, surtout agricole, est particulièrement forte pendant les premiers mois de chaque année.

En somme les caractéristiques du phénomène migratoire en Allemagne, paraissent être, actuellement, une émigration transocéanique croissante et une immigration continentale décroissante. Cependant les conditions qui déterminent ces mouvements sont trop instables pour autoriser une prévision quelconque.

***

On peut considérer la Tchécoslovaquie, la Roumanie, le Portugal, les États scandinaves et la Belgique comme des pays d'émigration moyenne, comportant de 15,000 à 40,000 émigrants par an.

1. *Idem*, les statistiques argentine et brésilienne confirment la statistique allemande.

Comme pour la Pologne, il est à peu près impossible d'établir une statistique de l'émigration tchécoslovaque avant la guerre : on a évalué, cependant, son volume annuel à 65,000 [1]. L'émigration transocéanique se dirigeait surtout vers les États-Unis et l'émigration continentale vers l'Allemagne. Arrêté pendant la guerre, le mouvement migratoire tchécoslovaque a repris mais avec une intensité moindre qu'auparavant : les statistiques, depuis 1920, se maintiennent entre 30,000 et 40,000.

Le nombre des émigrants transocéaniques et des émigrants continentaux étaient, jusqu'en 1924, en proportions sensiblement égales. Mais les chiffres de 1924 accusent une forte diminution des premiers. C'est là, sans doute, une conséquence de la nouvelle législation américaine.

C'est en effet vers les États-Unis que se dirigeaient la plus grande partie des émigrants transocéaniques tchécoslovaques : environ 13,000 en 1922 et 11,000 en 1923. Le contingent admis par la loi américaine pour l'année 1924-1925 n'étant que de 3,073, ce courant sera automatiquement réduit. On peut noter à ce propos que, dès 1923, 5,000 tchécoslovaques ont débarqué en Argentine et 2,000 au Canada [2] alors que, les années précédentes, ces deux pays n'en avaient reçu qu'un nombre infime.

L'émigration continentale tchécoslovaque se dirige surtout vers la France, la Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne, la Roumanie et la Yougoslavie, mais ces courants sont assez irréguliers d'une année à l'autre.

En 1923, 5,957 tchécoslovaques sont entrés en France d'après la statistique tchèque et 4,330 d'après la statistique française. Le traité franco-tchécoslovaque du 20 mars 1920 a organisé l'émigration et l'immigration d'un pays à l'autre comme l'avait fait, en ce qui concerne la Pologne et la France, le traité franco-polonais de 1919. Mais ces deux accords ont donné des résultats pratiques bien différents. Alors que l'émigration polonaise organisée prenait un développement considérable, l'émigration tchécoslovaque vers la France est demeurée assez faible. Le recrutement industriel est resté peu important. Seul le recrutement agricole

1. *Revue internationale du Travail*, vol. X, p. 61 et suiv.
2. *Informations sociales du Bureau international du Travail*, vol. XII, p. 43.

a fourni un contingent appréciable de cultivateurs slovaques, employés généralement à la production de la betterave.

Les circonstances politiques ont déterminé en Tchécoslovaquie comme en Pologne et en Allemagne, une immigration considérable à la fin de la guerre. Ce mouvement occasionnel, provenant surtout d'Autriche et des États-Unis, s'est rapidement arrêté. Depuis trois ans l'immigration tchécoslovaque varie annuellement entre 5,000 et 10,000 individus sans que nous puissions distinguer la proportion des rapatriés et celle des immigrants étrangers.

Le gouvernement tchécoslovaque a cherché à organiser l'émigration par une politique contractuelle; et cette émigration a atténué, dans une certaine mesure, la crise de chômage provoquée par la restauration monétaire. Il est probable que lorsque le chômage sera enrayé, le gouvernement de Prague, soucieux de renforcer la structure ethnique de l'État, entreprendra de limiter l'exode des éléments tchèques et slovaques et de favoriser au contraire l'émigration des minorités allogènes et des juifs.

Les mouvements migratoires roumains sont relativement importants mais irréguliers. Tantôt l'émigration l'emporte sur l'immigration, tantôt l'inverse se produit. Tantôt le mouvement transocéanique est faible, tantôt il est important. Une étude attentive du phénomène pourrait seule expliquer cette irrégularité et nous ne saurions l'entreprendre ici. Nous observerons seulement que le volume annuel de l'émigration roumaine a oscillé, depuis 1921, entre 10,000 et 30,000 et celui de l'immigration entre 12,000 et 20,000, d'après les statistiques officielles. Les chiffres connus pour 1924 indiquent une diminution de l'émigration.

L'émigration transocéanique roumaine se dirigeait presque exclusivement aux États-Unis mais les mesures législatives américaines opposent maintenant à ce mouvement un obstacle absolu qui, du reste, a provoqué des protestations de la part du gouvernement Roumain. Le contingent roumain admissible aux États-Unis en 1924-1925 n'est que de 603 et c'est assurément la principale raison de la diminution de l'émigration roumaine en 1924. Quoi qu'il en soit, d'après la statistique dressée par le gouvernement

de Bucarest, 7,400 personnes se sont rendues dans l'Amérique du Nord et 4,600 dans l'Amérique du Sud en 1923[1].

En ce qui concerne l'émigration continentale, elle se dirige surtout vers les pays de l'Europe centrale et orientale : Bulgarie, Yougoslavie, Pologne, Tchécoslovaquie. Le mouvement vers la France est insignifiant.

L'immigration roumaine est presque uniquement continentale et provient surtout de Bulgarie, de Yougoslavie et de Tchécoslovaquie.

L'émigration portugaise présente un caractère d'autant plus remarquable que le Portugal n'a pas une population considérable. Immédiatement avant la guerre cette émigration avait atteint un volume important; elle avait dépassé, en 1913, le chiffre de 77,000 personnes. Pendant les hostilités l'émigration portugaise a beaucoup diminué. Elle s'est relevée, en 1920, au chiffre de 46,000, est retombée à 17,900 en 1921, a marqué en 1922 une augmentation qui l'a portée à près de 30,000 pour descendre à 15,000 en 1923. D'après les premiers chiffres de 1924 elle semble se relever à nouveau.

Ces chiffres, fournis par la statistique portugaise, doivent être très inférieurs à la réalité. En effet le Brésil, qui constitue la destination de beaucoup la plus importante de l'émigration portugaise, a enregistré en 1923 l'arrivée de 31,866 portugais[2] alors que la statistique du pays d'émigration n'accuse, comme nous venons de le dire, que 15,000 départs au total. Si l'on ajoute que la statistique française a noté l'entrée, en 1923, de 11,767 portugais et que les statistiques des États-Unis et d'Argentine ont enregistré respectivement environ 2,500 et 3,000 arrivées d'émigrants portugais, on est obligé de conclure que les chiffres mentionnés par les autorités portugaises donnent une idée très incomplète du mouvement migratoire. D'après les chiffres des pays d'immigration, l'émigration du Portugal aurait au minimum, atteint un volume de 50,000 individus en 1923.

Il est une donnée essentielle à retenir : c'est que les destinations

1. *Idem*, vol. X, p. 150.
2. *Idem.*, vol. XI, p. 237.

principales de cette émigration sont le Brésil et — dans une mesure beaucoup moins importante — la France. Il existe également un mouvement de travailleurs agricoles portugais vers l'Espagne.

Le Gouvernement portugais est peu favorable à cetteémigration. En particulier la situation déficitaire de sa main-d'œuvre viticole le conduit à envisager une restriction de l'émigration vers la France et l'Espagne.

Il faut noter, du reste, que la proportion du rapatriement est très élevé et que, depuis la guerre, le chiffre des rapatriés a parfois égalé le chiffre des émigrants.

L'émigration scandinave constitue un mouvement très ancien et avait atteint, vers 1900, un volume important. En 1913, on l'évaluait à 8,800 pour le Danemark, 20,000 pour la Suède, 10,000 pour la Norvège et 20,000 pour la Finlande. Considérablement réduite pendant la guerre, elle s'est relevée rapidement à partir de 1918. Les statistiques de 1922 indiquent 4,000 émigrants pour le Danemark, 7 à 8,000 pour la Suède, 6,500 pour la Norvège, et 5,700 pour la Finlande.

L'année 1923 a marqué une grosse augmentation et les chiffres d'avant la guerre ont été atteints ou dépassés. Le Danemark a enregistré 7,600 émigrants, la Suède 22,300, la Norvège 18,300, la Finlande 13,800. En 1924, par contre, ces chiffres sont retombés à 2,900 pour le Danemark, 6,800 pour la Suède, 8,400 pour la Norvège et 9,500 pour la Finlande.

Presque tous les émigrants scandinaves se rendent dans l'Amérique du nord : les États-Unis en reçoivent le plus grand nombre et quelques milliers vont au Canada. Mais les dernières mesures législatives américaines vont enrayer sérieusement l'émigration des Pays du Nord ; les contingents fixés pour l'année 1924-1925 limitent l'immigration scandinave à 2,789 pour le Danemark, 9,561 pour la Suède, 6,453 pour la Norvège et 471 pour la Finlande. Ces chiffres, dans l'ensemble, représentent à peine la moitié de l'immigration scandinave admise aux États-Unis en 1923.

Cette restriction ne sera peut-être pas vue d'un mauvais œil par les gouvernements intéressés. Ceux-ci, en effet, bien qu'ils aient pris certaines mesures d'assistance en faveur des émigrants,

ne considéraient pas sans inquiétude le développement de l'émigration provoqué par le chômage.

Au reste, la déperdition démographique due à l'émigration des Pays du Nord est en partie compensée par un rapatriement relativement élevé.

La Belgique, avant la guerre, avait une émigration transocéanique assez forte. Mais, après un mouvement sensible de reprise en 1919 et 1920, cette émigration est retombée à 2,000 en 1921, un millier en 1922 et 2,200 en 1923. Elle n'a pas atteint tout à fait 3,000 en 1924. La très grande majorité de cette émigration se rendait aux États-Unis. La loi américaine va achever de tarir ce courant déjà faible car le contingent belge pour 1924-1925 a été réduit à 512 immigrants.

Beaucoup plus importante est l'émigration continentale belge. Les déplacements de populations dus à la guerre ne permettent pas de fixer avec précision le volume de l'immigration belge en France. Au début de 1921, on a évalué à 400,000 le nombre des Belges travaillant dans notre pays[1]; ce chiffre a dû beaucoup diminuer. Quoi qu'il en soit, la statistique française a enregistré l'entrée sur notre territoire de 24,826 Belges en 1922, 33,912 en 1923 et 34,714 en 1924. Il s'agit donc d'un mouvement assez considérable. Il convient d'ajouter qu'un très grand nombre de Belges — plusieurs dizaines de milliers — viennent travailler en France dans la région voisine de la frontière; mais cette émigration frontalière a un caractère tout à fait spécial puisque les travailleurs intéressés conservent leur domicile en Belgique : elle ne constitue pas un mouvement migratoire à proprement parler.

***

Avant d'aborder l'étude de la situation spéciale de la France, il nous reste à dire quelques mots des pays européens dont les migrations sont peu importantes ou sur lesquels nous ne possédons pas de renseignements précis.

1. Voir *Revue internationale du Travail*, vol. V, p. 530.

En Autriche on a noté une émigration assez forte en 1922 et surtout en 1923 où 16,000 émigrants transocéaniques ont été enregistrés. La plupart se sont rendus aux États-Unis, mais le Brésil et l'Argentine en ont respectivement reçus de 2 à 3,000. Cette intensité relative de l'émigration paraît occasionnelle et il y faut voir une conséquence des nombreux licenciements de fonctionnaires que comportait le plan de restauration financière élaboré, pour l'Autriche, par la Société des Nations. Dès la fin de 1923 le mouvement s'est ralenti et il n'a pas dépassé 300 émigrants en 1924. Les États-Unis du reste ont fixé à moins de 800 le contingent autrichien à admettre en 1924-1925.

L'émigration yougoslave, par contre, présente un caractère plus constant. Forte de 13,000 émigrants en 1921 elle s'est abaissée sensiblement en 1922 et 1923 mais elle s'est relevée en 1924 et a atteint 16,600 émigrants transocéaniques. Les principales destinations étaient les États-Unis, et, dans une mesure beaucoup plus faible, l'Amérique du Sud. Là encore, les États-Unis viennent d'élever une barrière : le contingent yougoslave pour 1924-1925 est de quelques centaines seulement.

L'émigration transocéanique suisse, qui était de 5 à 7,000 personnes par an avant la guerre, a diminué pendant le conflit, mais a immédiatement repris après la paix, stimulée par le chômage qui a sévi dans la Confédération. Elle a atteint 8,000 personnes en 1923. Elle est tombée à 4,000 personnes en 1924 et les restrictions américaines sont peut-être une des principales causes de cette diminution. La Suisse est pourtant relativement favorisée à cet égard car les États-Unis ont autorisé, en ce qui la concerne, un contingent de plus de 2,000 immigrants pour l'année 1924-1925. Il y a lieu de signaler que 1,500 émigrants Suisses s'étaient dirigés vers le Canada en 1923. En outre du mouvement transocéanique, la confédération helvétique fait l'objet d'une émigration et d'une immigration continentales dont nous ne connaissons pas le volume.

Dans les Pays-Bas, les mouvements migratoires étaient faibles avant 1914. Depuis la fin de la guerre ils se sont développés, sans doute en raison du chômage. En 1923 on a enregistré près de 7,000 émigrants transocéaniques dont la plupart allaient aux États-Unis et au Canada; ce nombre a diminué de moitié en 1924. En outre il

existe une émigration continentale hollandaise vers la Belgique. On doit signaler enfin un courant, très faible d'ailleurs, d'ouvriers agricoles néerlandais qui viennent travailler dans les départements du nord de la France.

Depuis la guerre, un certain nombre d'émigrants hongrois se rendaient aux États-Unis. Les statistiques américaines les évaluaient à 5 ou 6,000 par an [1]. Les restrictions légales apportées par les États-Unis vont réduire ce mouvement à quelques centaines de personnes par an. De son côté, le gouvernement hongrois a dû prendre des mesures pour interdire l'immigration sur son territoire des réfugiés de race hongroise qui affluaient de Roumanie, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie [2].

Les mouvements migratoires de Bulgarie sont faibles, au point de vue transocéanique. Ils sont un peu plus importants au point de vue continental mais se limitent aux pays voisins, la Roumanie notamment.

L'émigration albanaise est négligeable.

En Grèce, les migrations comportent un certain volume mais nous n'en connaissons pas les chiffres. Il est à noter que quelques grecs émigrent en France. D'autre part la guerre avec la Turquie a conduit en Grèce une foule de plusieurs centaines de milliers de réfugiés provenant d'Asie Mineure; leur présence soulève des problèmes très graves et déterminera probablement de nouveaux mouvements migratoires.

Les États baltes — Lituanie, Lettonie, Esthonie — ont une émigration transocéanique de plusieurs milliers de personnes. Ce courant qui se dirigeait vers les États-Unis va se heurter lui aussi aux restrictions américaines. La caractéristique de ces pays, du reste, a été, au cours de ces dernières années une immigration intense de réfugiés russes ou polonais, de prisonniers de guerre, d'otages, etc. Ce mouvement occasionnel, dû à la position géographique des États baltes et aux circonstances politiques, rend presque impossible une appréciation du phénomène migratoire sous sa forme normale.

1. Les statistiques hongroises donnent des chiffres beaucoup plus faibles mais les chiffres de l'immigration américaine semblent plus exacts.
2. *Revue internationale du Travail*, vol. V, p. 1049.

Il faut enfin parler de la Russie. Le bouleversement économique et social de cet immense pays a déterminé, depuis 1917, un exode considérable. Il ne s'agit assurément pas d'une migration habituelle puisque les innombrables réfugiés russes ont, pour la plupart, émigré sous la pression des événements et contre leur volonté. Il semble toutefois impossible d'étudier les mouvements migratoires européens sans dire un mot de l'énorme déplacement de populations provoqué par la Révolution russe. Une grande quantité de réfugiés se sont dirigés vers l'Asie et leur nombre est impossible à évaluer. En ce qui concerne les Russes réfugiés en Europe, le Dr Nansen, haut-commissaire de la Société des Nations, a fourni, en 1924 des évaluations assez précises : il en existerait notamment 500,000 en Allemagne, 400,000 en France, 80,000 en Pologne, 33,000 en Bulgarie, 20,000 en Roumanie. Il s'agit là d'une véritable population flottante dont les mouvements sont particulièrement intéressants, tant par eux-mêmes que par la répercussion qu'ils peuvent avoir sur les autres courants migratoires.

***

S'il est possible de tirer, des renseignements que nous venons d'exposer, une conclusion générale, c'est que les migrations européennes, après avoir été presque supprimées par la guerre mondiale, tendent à reprendre leur ancien volume. Sans doute, dans l'ensemble, ce volume est-il encore inférieur à celui de 1914; il n'en est pas moins vrai qu'il semble se relever rapidement.

Or ce mouvement de reprise s'est heurté dès 1921 à la politique restrictive du principal pays de destination de l'émigration européenne : les États-Unis. Cette politique restrictive s'est accentuée de plus en plus et nous avons vu, au cours de cet article, que les contingents fixés par la loi américaine, pour l'année 1924-1925 constituent, dans bien des cas un obstacle presque absolu pour l'immigration.

La conséquence à peu près certaine de cet état de choses doit être une augmentation des courants migratoires vers les pays d'immigration autres que les États-Unis. L'émigration transocéanique se dirigera de plus en plus vers l'Amérique du Sud; mais

dès à présent on peut considérer qu'elle se réduira (à l'exception de l'émigration britannique et ibérique peut-être) et qu'augmentera au contraire le volume de l'émigration continentale.

Or il n'existe sur le continent européen qu'un seul grand pays d'immigration : la France.

Le taux peu élevé de la natalité française, en même temps que l'activité économique de notre pays, avait dès avant 1914, attiré chez nous beaucoup d'étrangers. La guerre a accentué ce mouvement. Notre population a subi une véritable décimation du fait des hostilités : 1 million et demi de morts, autant de mutilés. D'autre part les vicissitudes de notre monnaie ont contribué à la reprise de l'activité économique de la France; assez stables pour éviter les catastrophes inflationnistes, assez bas pour soutenir la concurrence étrangère en modérant les prix de revient, les cours du franc ont fait de notre pays un producteur relativement favorisé au milieu du déséquilibre général de l'Europe.

Les statistiques officielles françaises ont enregistré en 1920 une émigration de 12,000 personnes contre une immigration de 130,000, soit un excédent de 118,000 immigrants. Les travaux de restauration des régions libérées ont absorbé une grande quantité de travailleurs étrangers.

En 1921, cependant, la France a subi une crise économique assez rude qui a déterminé, surtout durant les premiers mois, un chômage abondant. Cette circonstance a eu, sur le mouvement migratoire, une répercussion directe : 24,500 entrées contre 62,500 sorties, soit un excédent de 38,000 émigrants étrangers.

La crise passée, le mouvement d'immigration a repris avec une intensité nouvelle. Les statistiques ont accusé pour 1922, l'entrée de 183,000 travailleurs étrangers contre 50,000 sortis, et, pour 1923, l'entrée de 262,800 contre 60,000 sortis. Ces chiffres font donc ressortir un excédent de 130,000 immigrants en 1922 et de plus de 200,000 en 1923. Les données recueillies pour 1924 correspondent environ à 240,000 entrées contre 47,000 sorties, soit encore un excédent d'immigrants voisin de 200,000.

Ces chiffres, empruntés aux statistiques françaises, révèlent un mouvement d'immigration considérable, mais sont certainement inférieurs à la vérité. Il est indispensable de confronter les statis-

tiques française et étrangères pour serrer de plus près la réalité; or, les chiffres des pays d'émigration révèlent en général un mouvement d'un volume supérieur à celui qu'indiquent les chiffres de la statistique française. Mais surtout, un très grand nombre d'immigrants pénètrent sur notre territoire en échappant au contrôle des ministères du Travail et de l'Agriculture dont les statistiques, en cette matière, n'ont qu'une valeur d'indication. Cette immigration clandestine est certainement considérable, du moins en ce qui concerne les pays limitrophes : Italie, Espagne, Belgique.

Dans la réponse à une question écrite d'un député, le ministre de l'Intérieur a pu évaluer à 482,249 le nombre des étrangers arrivés en France du 1er janvier 1923 au 30 juin 1924[1]. Ce chiffre est supérieur de 100,000 à celui des statistiques du ministère du Travail et du ministère de l'Agriculture. Sans doute comprend-il de nombreux touristes, mais il ne comprend pas, d'autre part, l'immigration clandestine.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de mesurer actuellement d'une façon scientifique et précise, le chiffre de la population étrangère en France. Nous allons cependant en donner une estimation qui nous paraît vraisemblable, en tenant compte des statistiques française et étrangères et des autres éléments d'appréciation.

Le recensement de 1921 a constaté l'existence de 1,550,000 étrangers sur le territoire français (y compris l'Alsace et la Lorraine). Nous venons de voir que la crise économique de 1921 avait arrêté momentanément le mouvement d'immigration et nous pouvons estimer que le chiffre de 1,550,000 représentait encore, au 1er janvier 1922, la quantité d'étrangers résidant en France.

L'excédent de l'immigration, d'après les chiffres officiels, a été de 133,000 en 1922 et d'environ 200,000 pour chacune des années 1923 et 1924, soit au total, 533,000. On en peut conclure que le nombre des étrangers officiellement enregistrés au 1er janvier 1925 est de 1,550,000 plus 533,000 soit 2,083,000.

Ce « minimum officiel » doit être majoré du fait de l'immigration clandestine, de l'affluence des réfugiés russes, de l'excédent possible des naissances sur les décès dans la population immigrée.

1. *Journal officiel* du 20 novembre 1924, p. 3677.

En évaluant l'augmentation de la population étrangère à 250,000 en 1922, 350,000 en 1923, 350,000 en 1924, nous croyons être assez près de la vérité. Il en résulterait que la population étrangère de la France, forte de 1,550,000 âmes au 1er janvier 1922 aurait augmenté de près d'un million en trois ans et atteindrait, au 1er janvier 1925 un volume de deux millions et demi de personnes.

S'il est difficile d'évaluer avec précision la quantité des étrangers résidant actuellement en France, il est plus difficile encore d'en donner l'exacte répartition par nationalité. Il est certain cependant que les Italiens constituent le contingent de beaucoup le plus important. Au 1er janvier 1925, leur nombre a dû atteindre ou dépasser 900,000. On peut évaluer vraisemblablement à près de 300,000 les réfugiés russes[1]; les Espagnols et les Belges peuvent être évalués également à 300,000. On peut admettre que les Polonais en France sont au nombre d'environ 200,000, les indigènes de l'Afrique du nord au nombre de 100,000 et les Portugais au nombre de 75,000. Enfin les Grecs et les Tchécoslovaques représentent un contingent relativement important. Les autres nationalités (suisses, hollandais, yougoslaves, arméniens, etc.) fournissent des quantités plus faibles.

Si les chiffres de la répartition par nationalité que nous venons d'indiquer sont donnés sous toutes réserves, le total de 2 millions et demi constitue une estimation très modérée et à peu près certaine. Il est incontestable que la proportion des étrangers en France est considérable et, comme nous l'avons dit, il y a tout lieu de penser que le mouvement d'immigration va présenter une intensité soutenue. Dans ces conditions le problème de l'immigration devient d'un intérêt capital pour la France et il est absolument nécessaire d'appliquer en cette matière une politique méthodique et raisonnée.

La coordination de l'activité gouvernementale en matière de migrations a déjà été cherchée et, dans une grande mesure, obtenue. La constitution d'une commission interministérielle de l'émigration a réalisé une mesure indispensable, un « conseil national de la main-d'œuvre » vient également d'être créé. L'institution d'un

1. Le haut commissaire de la Société des Nations évalue à 400,000 les réfugiés russes en France; cette estimation est peut-être légèrement exagérée.

office de la main-d'œuvre étrangère, qui est actuellement discutée par le Parlement, réalisera vraisemblablement un nouveau progrès. Malheureusement beaucoup de personnes envisagent encore la question de l'immigration comme un simple problème de main-d'œuvre. Le monde patronal cherche des travailleurs; les milieux ouvriers redoutent la concurrence et l'abaissement des conditions du Travail. C'est là considérer un côté important mais secondaire de la question. Celle-ci présente un intérêt national, aussi essentiel au point de vue politique qu'au point de vue économique. Il s'agit bien moins de procurer à notre industrie et à notre agriculture la main-d'œuvre qu'exige leur activité actuelle que de maintenir la valeur numérique de notre population et de sauvegarder la situation de la France dans le monde.

Sans prétendre formuler une doctrine politique précise, nous voudrions envisager sommairement quels sont les avantages que nous pouvons retirer de l'immigration et quels sont les dangers qu'il nous faut éviter.

L'immigration en France est une conséquence du faible taux de la natalité; elle peut en être aussi le remède dans une très large mesure. Comme l'a dit très justement M. le Pr Nogaro à la Chambre des Députés[1], elle permettra peut-être d'éviter une « dépression démographique » dangereuse pour la paix et l'équilibre de l'Europe. L'intensité actuelle de l'immigration compense très heureusement la faiblesse de notre natalité : elle renforce la densité de la population laborieuse en France, elle fournit à nos entreprises des ouvriers, à notre agriculture des bras. D'excellents esprits espèrent en outre que les immigrants étrangers apporteront et conserveront en France des habitudes de prolificité dont ils attendent une amélioration démographique. Sur ce point nous croyons qu'il ne faut avoir aucune illusion : la faiblesse de la natalité française n'est pas une question physiologique mais psychologique; la race n'y joue aucun rôle mais bien plutôt les mœurs. En s'implantant sur notre sol, les étrangers qui s'assimileront prendront nos coutumes et deviendront moins prolifiques.

Quoi qu'il en soit, pour que l'avantage économique qui résulte

1. Séance du 17 décembre 1924.

de l'immigration soit durable et pour qu'il se double d'un avantage politique, une condition est nécessaire. C'est que les immigrés soient, au moins pour une part, assimilés et intégrés à la nation française. Peu nous importe que des étrangers viennent épargner chez nous et rapportent dans leur patrie le fruit de leur travail. Il faut au contraire que la proportion des rapatriés soit relativement peu importante et que le mouvement d'immigration apporte à notre pays une acquisition démographique définitive.

Pour atteindre ce but, une sélection est indispensable. Sélection ethnique d'abord : certains éléments sont inassimilables, tels les berbères; d'autres le sont peu; il convient donc d'attirer de préférence les immigrants présentant des caractères raciaux compatibles avec les conditions de la civilisation française.

Sélection individuelle d'autre part : il est évident que certains individus sont indésirables pour des raisons morales et sociales.

Sélection professionnelle enfin : l'immigration des agriculteurs doit être préférée à celle des ouvriers industriels. On doit constater que le cultivateur s'attache plus à la terre que l'ouvrier à l'usine; le premier a beaucoup plus de chances de s'assimiler à son nouveau milieu que le second. En outre c'est aux champs qu'est surtout sensible la faiblesse de notre natalité car à l'intérieur du pays a lieu une véritable migration des campagnes vers les villes : bien plus que les agglomérations urbaines surpeuplées la France rurale manque de main-d'œuvre. Enfin et surtout l'immigration agricole est sans danger au point de vue social car le chômage agricole n'est pas à redouter et cette considération est capitale.

En stimulant aveuglément l'immigration des ouvriers étrangers, on peut satisfaire, sans doute, les besoins actuels de l'industrie mais on s'expose à des risques redoutables pour l'avenir. Une crise économique peut survenir. On peut même dire qu'il en surviendra une nécessairement un jour ou l'autre et que notamment l'assainissement de notre système monétaire, au moment où on le réalisera, n'ira pas sans provoquer de grosses difficultés commerciales et industrielles. Lorsqu'une telle crise arrivera, le chômage sera d'autant plus sévère que l'immigration étrangère aura été inconsidérément accueillie. Devrons-nous entretenir de nos secours les aubains accourus aux jours de prospérité? Les refou-

lerons-nous en masse vers les frontières? Il y a tout lieu de penser que le chômage les atteindra, au début d'une crise, moins durement que les nationaux car ils possèdent souvent des contrats d'embauchage à plus long terme : et dans ce cas admettrait-on que les ouvriers français soient privés de leurs moyens d'existence, dans leur propre pays, par la concurrence étrangère? Il suffit d'énoncer ces questions pour apercevoir tous les dangers d'une immigration industrielle trop intense. L'immigration agricole, moins dangereuse au point de vue social, plus efficace au point de vue démographique, paraît infiniment plus avantageuse.

Il va de soi que la sélection des immigrants lorsqu'ils pénètrent sur le territoire ne constitue pas à elle seule toute une politique. Une fois introduits à l'intérieur des frontières, les immigrés soulèvent par leur présence des problèmes nombreux et fort délicats. L'État qui les accueille a, en général, tout intérêt à favoriser, par des mesures appropriées, leur assimilation. Leur pays d'origine a d'autre part, un intérêt exactement contraire. Quoi qu'il en soit nous sortirions des limites que nous avons fixées à cette étude en parlant, non plus des mouvements migratoires proprement dits, mais du traitement des populations immigrées à l'intérieur de leur pays de destination.

Cependant en dépit du point de vue limité auquel nous nous sommes placé, les considérations que nous venons d'exposer suffisent à démontrer l'importance des questions migratoires et l'intérêt primordial qui commande à la France d'appliquer dans ce domaine une politique prudente et mûrement réfléchie.

JEAN MORELLET

ABD EL KERIM, INSTRUMENT ET PROFITEUR DU BOLCHEVISME

« Une des choses, écrivait Alphonse Karr, sur lesquelles il se soit dit le plus de sottises ce mois-ci est l'affaire d'Afrique[1] ». Le spirituel auteur des *Guêpes* pourrait constater aujourd'hui encore, à l'occasion de l'agitation rifaine, l'énorme difficulté éprouvée par des cerveaux européens à pénétrer les réalités nord-africaines; combien d'interprétations erronées ont pour origine les analogies ridicules que crée, entre les faits les plus disparates, l'emploi de mots utilisés sans discernement. Nos mentalités sont accoutumées à la précison des règles et des hiérarchies : droit, loi, gouvernement, patrie, propriété, liberté. Au Moghreb, ces concepts ne répondent à aucune des idées locales et aujourd'hui devant l'agression rifaine, comme il y a quinze ans devant l'anarchie marocaine, le même usage, chez nous, de termes inadaptés favorise les manœuvres tendancieuses en empêchant de discerner l'importance exacte des événements et les desseins des hommes.

Que n'a-t-on point dit sur l'étendue et les frontières du pays soulevé par Abd el Kerim! Pourtant, Er Rif, désignation géographique analogue à nos Causses, est bien loin de circonscrire une entité politique et administrative semblable aux anciennes provinces de Bretagne ou de Gascogne.

Le Nord marocain, qui, à l'exception de la zone internationale de Tanger, constitue la sphère d'influence espagnole, se divise en cinq groupements bien nets; au nord la confédération des Andjera; riverains de l'Atlantique, les tribus du Khlot; coudé comme une équerre de charpentier, du nord au sud et de l'est à l'ouest, le territoire des Djebala interpose, notamment au nord de Fez, une sorte de tampon entre nous et les tribus rifaines proprement dites. Celles-ci,

1. *Les Guêpes*, janvier 1840.

au nombre de trente et une, occupent l'espace compris sur la Méditerranée entre l'oued Titoula et l'oued Kert et s'étalent au sud jusqu'à la limite encore mal précisée des aires d'action française et espagnoles. Écartées de la Moulouya par une cinquième zone (Kebdana et Garet), les tribus rifaines occupent ainsi une faible partie de la zone espagnole, un dixième à peine. Divisées par les querelles locales, la lutte intestine des çofs, les habitudes de pillage, elles ne présentent aucune unité, à plus forte raison aucune réalité nationale; leur cohésion actuelle absolument momentanée est la conséquence de la péripétie : Abd el Kerim.

Abd el Kerim en effet est la manifestation d'un accident périodique au Maroc et bien connu sous le nom de Rogui; terme consacré depuis un soulèvement tenté au XVIIIe siècle par un indigène de la tribu de Rouaga à la désignation des agitateurs moghrebins. C'est par dizaines que l'on compte dans l'histoire berbère ces personnages plus ou moins inconnus qui partent en rébellion, luttent un moment contre le Maghzen et s'effondrent à de très rares exceptions près, dès que leur effort franchit le cadre local dans lequel il a pris naissance. Abd el Kerim, fils d'un petit caïd des Béni Ouriaghel, intelligent, instruit par une longue fréquentation des européens (il servit comme fonctionnaire espagnol à Melilla), fort lié pendant la guerre avec l'agent allemand Abd el Malek, un des indignes fils de l'émir Abd el Kader, profita des folles imprudences du général Sylvestre pour asseoir son prestige sur les ruines d'Anoual et du Mont Arrouit. Une active et brutale propagande politique lui permit de vaincre le seul rival à craindre pour lui : Raïssouli, et d'attirer, du moins en partie, vers sa fortune, l'importante confédération des Djebala; mais les Khlot, les tribus d'entre Kert et Moulouya ont toujours résisté à ses appels. Les Andjera, fortement travaillés au cours d'une réunion tenue à Adjir au mois d'août dernier, hésitent pourtant à se joindre au mouvement. C'est donc essentiellement un agitateur local dont les succès locaux ont augmenté les partisans, comme il y a vingt ans la faiblesse d'Abd el Aziz avait développé à Taza la force de Bou Hamara, fait prisonnier plus tard par Moulay Hafid et promené dans une cage avant d'être mis à mort dans les conditions que l'on sait. Sous les dehors de réformateurs qu'ils se donnaient, les

Roguis, prédécesseurs d'Abd el Kerim, poursuivaient avant tout la satisfaction d'ambitions personnelles; ils pouvaient assez facilement masquer l'égotisme de leurs visées de prétextes d'intérêt général, grâce aux aspects patriarcaux que revêtent certaines formes des institutions islamiques; et puis s'adressant à des primitifs, ignorant tout en dehors de leur milieu restreint, ils dépassaient peu dans leurs conceptions le niveau des idées de leur entourage. Ils étaient seulement énergiques, prudents et heureux, un moment du moins. Recruter des partisans par la diplomatie ou par la violence, les nourrir, leur donner des occasions fréquentes de razzia fructueuses et rosser le gendarme, autant que faire se pouvait, tel est le cadre habituel dans lequel se déroulent ces sortes de comédies dont le dernier acte, plus ou moins attendu, finit presque toujours par la victoire plus ou moins sanglante du Maghzen.

Abd el Kerim s'est conformé aux précédents. Son agression récente contre nos postes, malgré les prétextes donnés hors du Maroc, est le type même de l'expédition alimentaire exécutée par les tribus désireuses de prendre le blé où il est, c'est-à-dire chez les Djebala riverains de l'Ouergha. Au Maroc, de gré ou de force, la plaine doit ravitailler la montagne; quelque fixées qu'elles soient, les tribus berbères ont conservé des habitudes de nomadisme restreint, analogues aux transhumances alpestres, qui les amènent suivant les saisons, à gagner avec les troupeaux les paturages du djebel tandis que dans la plaine mûrissent les moissons. Des exemples bien caractéristiques de cet état de choses se rencontrent dans l'Atlas et l'on ne saurait comprendre les péripéties des opérations marocaines durant ces dernières années et la stratégie politique et militaire du Maréchal Lyautey vis-à-vis de Moha ou Hamou et de tant d'autres, si on les oubliait.

L'attaque d'Abd el Kerim revêt un caractère de rapt plus violemment accusé, mais elle reste classique si l'on peut dire. Pourquoi donc le soulèvement d'Abd el Kerim, rogui s'appuyant sur un çof très minime à l'origine, prend-il figure d'événement mondial et pourquoi l'attention internationale s'attache-t-elle à ce personnage banal en soi, alors qu'elle ne s'est intéressée à aucun de ses prédécesseurs : Abd el Kader, Raïssouli, Bou Hamara, Abd el Malek, El Mizzian, El Hadjami, etc.

***

Le Français moyen se croit édifié sur les aspirations bolcheviques, sans en comprendre toujours le but véritable et la tactique. D'où une confusion extrême qui fausse les données, désaxe les résistances : un éminent écrivain n'a-t-il pas émis cette opinion surprenante : « L'anarchie, nommée aujourd'hui bolchevisme [1]... » quand rien n'est plus discipliné que la politique menée aujourd'hui par Moscou. Un autre ne pense-t-il pas qu'en Orient « nationalisme et bolchévisme peuvent devenir et deviennent synonymes [2] » alors qu'ils restent absolument distincts mais s'allient momentanément contre la civilisation occidentale, comme le montre l'aggression rifaine.

Sans remonter au déluge de 1917, il faut bien pourtant remarquer, qu'hier comme aujourd'hui, sous les plis du drapeau jaune marqué de l'aigle bicéphale, ou du drapeau rouge timbré de la faucille et du marteau, l'impérialisme slave continue sa marche à la conquête du monde. Au fond des visées russes, il y a la domination russe, au service de laquelle sont mobilisés tous les peuples. « Les prolétaires de tous les pays doivent lancer ce cri : « Ne touchez pas à la Russie des Soviets [3]. » « Dans une guerre contre l'Union soviétique, les communistes des pays impérialistes en guerre appellent les ouvriers et les masses à soutenir l'Union soviétique contre leur gouvernement impérialiste, fauteur de la guerre contre révolutionnaire [4] ». Lénine poursuit les buts des Romanof; « il a été le premier à élever la voix en faveur des travailleurs de l'Orient pour les enrôler dans l'armée révolutionnaire. La Révolution d'octobre a convié à l'œuvre édificatrice des Soviets les peuples de l'Orient autrefois exploités par le tsarisme : Tartares, Bachkirs, Kirghis, Ousbecks, Turkmenes et autres. Ces peuples ont constitués au sein de l'U. R. S. S. leur répu-

1. R. Bazin, Charles de Foucauld et les Musulmans, *Revue des deux Mondes*, 1er décembre 1924, p. 492.
2. Georges Valois, l'Économie nouvelle, cité par le *Nouveau siècle* du 9 juillet 1925.
3. *Cahiers du Bolchevisme*, 23 janvier 1925, p. 644.
4. A. Tremt, *Cahiers du Bolchevisme*, 1er août 1925, p. 1541.

blique soviétique libre[1] », libre de se conformer aux directions de Moscou à l'exclusion de toutes autres.

D'autre part, c'est l'éternelle vieille rivalité des Anglo-Saxons et de la Russie, la vieille lutte de l'Ours et de la Baleine, qui s'affirme : « Dans le monde d'après guerre, en face de l'ancien privilège de l'Angleterre impérialiste, deux puissances bien dissemblables grandissent : l'une est la Russie soviétique.... L'U. R. S. S. n'est jamais en sécurité, elle doit pouvoir compter sur la vigilance du prolétariat international. L'autre puissance, c'est l'Amérique.... La Russie Soviétique doit faire cadrer les perspectives de son développement économique avec les perspectives révolutionnaires : si l'élargissement de la Révolution est imminent, elle peut escompter l'appui rapide des Républiques socialistes occidentales. [2] »

Pour atteindre ce but, l'impérialisme russe, sous sa nouvelle forme soviétique, est remarquable par la souplesse de sa tactique. Après l'échec en Pologne, grâce à la France et à Weygand, de la méthode de la horde renouvelée des invasions barbares, Moscou, pour abattre l'obstacle principal à son épanouissement qui est la civilisation occidentale, a dédoublé son action. Se plaçant en Europe sur le terrain social, elle s'efforce d'accaparer les masses, sachant bien que pour dissocier les forces nationales, il faut qu'il y ait une classe intéressée à la Révolution, et nos communistes, naïfs ou trop avertis, se font ainsi les fourriers de la forme moderne de la tyrannie slave contre laquelle Jaurès combattait autrefois. Mais la lutte dans les Métropoles ne suffit pas : l'attaque doit être menée parallèlement de l'extérieur et de l'intérieur. « Il faut, écrivait Lénine, de la part des partis communistes, un concours direct à tous les mouvements révolutionnaires des pays dépendants ou lésés dans leurs droits (par exemple en Irlande, parmi les noirs d'Amérique, etc.) et des colonies.... L'internationalisme prolétarien exige : à l'égard des États et des pays les plus arriérés où prédominent des institutions féodales ou patriarcales et patriarcales-rurales de donner au mouvement paysan le caractère le plus révolutionnaire par la

1. *Idem*, p. 644.

2. *Cahiers du Bolchevisme*, 1er mai 1925, p. 1178. Cf. le symptomatique article de M. Zinoviev qui proclame que « la pression exercée sur les colonies fait mûrir le développement national révolutionnaire et portant la révolution prolétarienne en Angleterre impérialiste », *ibid*, 1er juillet 1925, p. 1397.

liaison la plus étroite du prolétariat communiste Européen et du mouvement révolutionnaire paysan de l'Orient, des colonies et des pays arriérés en général [1] ».

La lutte coloniale est d'observance stricte. Elle figure dès 1921 parmi les conditions imposées aux aspirants moscoutaires : « Tout parti qui désire appartenir à la IIIe Internationale est tenu de démasquer les « manigances » de ses impérialistes dans les colonies, d'appuyer non seulement par des paroles mais par des faits, les mouvements libérateurs des colonies. » Prescription si importante qu'elle est sans cesse rappelée car « la suppression, par la révolution prolétarienne, de la puissance coloniale de l'Europe renversera le capitalisme européen. La révolution prolétarienne et la révolution des colonies doivent concourir dans une mesure à l'issue victorieuse de la lutte. [2] »

Enfin, sans vouloir multiplier les citations, celle-ci puisée dans une publication récente, mérite, par sa précision et l'ironie de certaines condamnations, d'être reproduite : « Le camarade Treint a fait au IIe Congrès universel de la IIIe Internationale la déclaration suivante (*Izvestia*, n° 151 du 5 mai 1924) : En ce qui concerne les peuples coloniaux soumis à l'impérialisme français, Jaurès réclamait pour eux l'égalité devant la loi, soit l'application des principes démocratiques. Il est de notre devoir de condamner ouvertement les erreurs de Jaurès. Nous cherchons à obtenir pour les peuples des colonies, une liberté non pas pour les contraindre de faire partie comme par le passé des États contemporains démocratiques impérialistes. Nous appuierons les soulèvements armés des colonies. Nous coordonnerons ces soulèvements avec le mouvement du prolétariat de la France. Ces efforts réunis accéléreront la révolution française. [3] » De fait les troubles qui secouent l'Égypte, les Indes, ont marqué l'efficace obéissance à ces principes de bouleversement mondial et de compétition anti-britannique. A Shangaï les meneurs bolcheviques donnent à leur mouvement les mêmes prétextes anti-anglais. Notre Afrique du Nord n'échappa pas à la contagion. En Tunisie, la collusion des communistes avec le parti du Destour est un fait de notoriété publi-

1. *Internationale communiste*, 11 juin 1920. Cf. également l'article de M. A. Treint cité ci-dessus.
2. *Humanité*, 25 avril 1922.
3. *Correspondant*, 10 mai 1925, p. 335.

que affirmé hier encore à la tribune du Palais Bourbon par M. Doriot; on sait l'active propagande faite en Algérie par les agitateurs de même origine, au nombre desquels on a le regret de remarquer un officier français, Khaled, petit-fils d'Abd el Kader. Au Maroc français depuis longtemps, des mesures étaient prises contre ces tentatives et le 1er mars 1922, *L'Humanité* s'indignait déjà qu'une réunion projetée à Oudjda eut été interdite; en juillet dernier n'arrêtait-on pas, à leur débarquement à Bordeaux, deux membres d'une cellule d'Alger, expulsés de Casablanca, après les tentatives de sabotage du parc d'aviation militaire. Car l'occasion Abd el Kerim était trop tentante pour être négligée, tant elle répondait à tous les desiderata de Moscou[1].

Le rogui était susceptible de soulever contre nous une zone de pacification récente. L'incendie une fois allumé dans ce pays, qui fut si longtemps le dernier refuge de la résistance nord-africaine, ne manquerait pas de se répandre, de rejoindre les foyers algériens et tunisiens pour embraser toute la Berberie. Son activité, même si elle restait au pis aller localisée, créerait dans le nord-marocain un état de trouble et d'incertitude bien précieux pour les visées anti-anglaises : le roc de Gibraltar garde la maîtrise du détroit à la seule condition de n'avoir en face de lui aucune force concurrente. Dans le calcul de Moscou[2], l'indépendance, si précaire soit-elle du Rif, pose à nouveau, mais sous une forme aussi aigüe, les problèmes dont est sorti le statut de Tanger, international pour qu'il ne soit pas français. Cette question de détroit à l'extrémité ouest de la Méditerranée renferme, comme à l'est la question des Dardanelles, une menace constante pour la Grande-Bretagne : c'est un brandon de discorde jeté entre Londres qui ne veut pas la France si voisine de sa forteresse et Paris qui réclame de l'Angleterre la possibilité, par une action convergente d'éteindre, le foyer riffain. Les événements ont prouvé la fausseté du calcul et la sagesse de Londres a évité le piège qu'on lui tendait contre nous. Enfin, bien que Lénine ait proclamé « la nécessité de combattre le panislamisme et les tendances similaires qui s'efforcent de canaliser le mouvement émancipateur contre l'impérialisme européen et américain, afin

1. Cf. A. Treint, déjà cité p. 1544.
2. Cf. Zinoviev, déjà cité p. 1398.

d'affermir les positions des Khans, des Mullahs, etc.[1] », soutenir le musulman Abd el Kerim cadrait avec la politique russe, laquelle fait des mouvements islamiques une arme contre les nations européennes; car la résistance au plan slave des États occidentaux apparaît autrement dangereuse à Moscou que celle, hypothétique, dont le fantôme panislamique pourrait un jour devenir le centre.

Faute sans doute de pénétrer le sens profond de la pensée soviétique, le parti communiste français tarda quelque peu à saisir ce prétexte, tant le personnage ressemblait à ces capitalistes hais qu'il fallait détruire. Bien que la victoire d'Anoual ait mis Adb el Kerim au premier plan de l'actualité marocaine dès juillet 1921, personne ne prit garde à ses efforts qui, aussi dignes d'intérêt alors qu'aujourd'hui, auraient dû avoir la même valeur aux yeux des communistes. Pour que vinssent des encouragements, pour que le parti communiste français comprît qu'Abd el Kerim était le champion de la libération du peuple marocain asservi par la tyrannie capitaliste, il fallut attendre que le repli décidé par le général Primo de Rivera exposa le pseudo-libérateur à entrer en contact avec les troupes françaises. Nos agitateurs témoignent souvent, comme c'est le cas, d'un dévouement trop singulièrement opportuniste, quoiqu'ils en disent, au triomphe du prolétariat mondial pour que cet enthousiasme, ne manifeste un particularisme vraiment national! Patriotes à leur façon, ils n'exploitent les situations qu'au moment où elles leur apparaissent sous un aspect bien nettement français, *mutatis mutandis*. Moscou d'ailleurs ne les pressa point; l'aide aux Riffains n'était pas affaire de principe seulement, mais avant tout un élément dans le complot contre nous. Preuve éblouissante de l'action spécialement anti-française, ce déclanchement en septembre 1924 de la campagne pour Abd el Kerim; jusque là, à peine différenciait-on le Riffain de ce « vieux brigand de Raïssouli[2] » en raison sans doute de ses goûts et de ses relations avec un millionnaire espagnol. Cette répugnance céda au prédominant souci de poignarder la France.

Depuis l'heure H, précisée par le télégramme Sémard-Doriot, l'offensive s'élance, d'abord assez mollement et non sans réserve :

1. *Internationale communiste*, 11 juin 1920.
2. *Humanité*, 13 septembre 1924.

« Nous soutenons Abd el Kerim et Sun Yat Sen, écrit M. Ferant [1], contre plusieurs impérialismes, parce qu'aussi bien au Maroc qu'en Chine, il y a un prolétariat qu'on exploite doublement et qui est en encore trop faible moralement pour engager seul la bataille contre l'oppression, mais qu'on se garde bien de conclure trop précipitamment sur le caractère de cet appui que nous fournissons à l'un et à l'autre; qu'on n'oublie pas que nous n'avons en vue que la révolution mondiale. Le prolétariat colonial comme celui de la Métropole sera donc appelé à exercer aussi sa dictature et à vaincre les bourgeois. » Le coup est si brusque, qu'il faut apprendre aux camarades ce qu'est cet Abd el Kerim inconnu. On s'en tire avec les habituels appels à la violence vague. On ne sait encore ce que donnera ce champion; il est seulement félicité pour ses victoires sur l'impérialisme espagnol, et utilisé comme argument de politique intérieure jouant avec le chinois, l'office de lieux communs. « Plus que jamais contre les impérialismes assassins, il faut que les luttes armées pour l'indépendance des peuples coloniaux ou des peuples qu'on veut coloniser s'unissent aux luttes prolétariennes des métropoles.... « Nous sommes, nous communistes, avec Sun Yat Sen, avec Abd el Kerim contre l'impérialisme radicalo-social-démocrate Blum-Herriot [2]. »

Pourtant la grande figure du vainqueur marocain, ignoré hier malgré trois ans de succès, commence à plaire à l'*Humanité* parce qu'à ses yeux « la libération du territoire du Riff par ses propres habitants prend plus d'importance du fait qu'elle encourage les tribus de la zone française à en faire autant vis-à-vis de nos impérialistes [3] ». Mais encore une fois, tout cela est assez mou; les travaux préparatoires au Congrès des travailleurs nord-africains, qui doit se réunir en décembre à Paris, semble négliger la question. Alors, Moscou s'indigne et, le 2 décembre, M. Zinoviev est obligé de réchauffer les ardeurs par une subvention de un million et demi, adressée en plusieurs versements au Comité Central du parti communiste français par le camarade Rappoport, malgré que, écrit-il à M. Marcel Cachin, « l'obligation de venir en aide et d'organiser

1. *Humanité*, 15 septembre 1924.
2. *Idem*, 18 octobre 1924.
3. *Idem*, 12 septembre 1924.

le prolétariat de l'Afrique du Nord incombe entièrement aux partis communistes de France, d'Espagne, et d'Italie [1] ». Toutes ces démarches reprennent leur véritable valeur si l'on n'oublie pas leur coïncidence avec les tentatives de mouvements révolutionnaires qui devaient, chez nous, marquer les derniers jours de 1924.

Arrêtée en France par des mesures énergiques, la propagande continua par delà la Méditerranée; Abd el Kerim prit davantage chaque jour figure de héros; malgré l'échec parisien de décembre 1924, Moscou continuait à préparer l'attaque marocaine d'avril 1925, à bon compte, puisqu'elle avait confié le soin de cette préparation à ce « parti communiste français qui par son travail énergique parmi les nations opprimées de l'Afrique du Nord, s'est acquis, non seulement la reconnaissance de l'I. K. K. I., mais également celle du prolétariat du monde entier » et notamment à deux personnalités citées à l'ordre du jour en ces termes « le camarade Doriot, l'un des travailleurs les plus énergiques et actifs, et le camarade Férand, entièrement au courant du programme de la section coloniale de l'I. K. K. I, familiarisés avec la méthode d'organiser les partis révolutionnaires dans les pays arriérés colonisés ou à moitié colonisés ». Les consignes sont observées, les arguments portent et les subsides dessillent les yeux; aujourd'hui, M. Treint place au nombre des « problèmes les plus urgents [2] » l'agitation en faveur du Riff et de son chef « cet Abd el Kerim qu'une légende, écrit M. Kitaigorodsky [3] environne déjà et fait comparer à Kémal pacha ».

Est-il besoin d'insister davantage sur le caractère véritable de l'action communiste. Malgré qu'elle tente maintenant de se camoufler de principes Wilsonniens (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) ou humanitaires (guerre à la guerre et fraternisation des peuples) cette action ne peut plus apparaître comme celle d'un parti politique, d'une classe sociale luttant dans un pays donné pour le triomphe de ses théories, mais comme l'exploitation, on voudrait pouvoir dire inconsciemment subie, des espoirs révolutionnaires de quelques Français, par l'impérialisme bolchevique qui a repris à son compte, en les mettant au point de l'actualité d'après-

1. Lettre de M. Zinovief à M. Marcel Cachin, *Liberté*, 10 février 1925.
2. *Cahiers du bolchevisme*, 15 mai 1925, p. 1193.
3. *Ibid.*, 1er juin 1925, p. 1267.

guerre, les ambitions les plus extravagantes du Panslavisme.

Moscou, en confiant ainsi à d'autres le soin de soutenir au loin sa propre fortune, a instauré une méthode nouvelle. Ce n'est plus colonisation qui implique, pour la France surtout, sacrifices et efforts directs en vue de développer des civilisations retardataires; c'est colonialisme, c'est-à-dire création dans le monde entier de points d'appui dont le réseau cimenté par quelques directives excitatrices des plus basses passions humaines et l'activité de quelques protagonistes bien stylés, assure à un programme de conquête mondiale des possibilités d'action d'une variété et d'une force inestimables sans qu'il en coûte au centre directeur autre chose que de faibles subsides et un contrôle sévèrement organisé. C'est l'application à la politique extérieure du noyautage réalisé par les cellules d'industrie.

***

La politique slave, on l'a signalé déjà, trouvait maints avantages généraux à soutenir le soulèvement riffain; au Maroc, son action était aidée par des circonstances spécifiquement favorables.

Le Riff, qui est resté longtemps un des coins du globe les plus impénétrés, fut depuis une dizaine d'années un des plus travaillés par la propagande anti-française. La réputation de sa richesse minière attira des Allemands, les Mannesmann, dès les premières années du XXe siècle; les prospecteurs se créèrent dans le pays de nombreuses relations qui, la guerre venue, furent utilisées avec une inlassable activité par le centre d'espionnage allemand installé par l'ambassadeur à Madrid, prince Ratibor et son bras droit Von Kalle. L'Espagne, incertaine de l'issue de la lutte, laissa faire. Armes, munitions, subsides de toute nature alimentèrent contre nous le traître Abd el Malek et ses comparses. Il faut lire dans *L'Afrique Française* [1] l'histoire de ces efforts et les périls auxquels dut faire face le général Lyautey : tragédie marocaine que l'affreuse tragédie du front français noya dans son ombre. Le principal agent local de von Kalle, était justement le père d'Abd el Kerim, et lui-même employait ses

1. *Afrique française*, 1916-1918, *passim*, notamment : 1917, p. 124, 312; 1918, p. 144, 195, 380.

loisirs de fonctionnaire à conduire parfois, comme le 28 juin 1916[1] à son prédécesseur Abd el Malek, fusils, cartouches et douros. L'armistice du 11 novembre mit fin à l'exibitionisme de ces relations; elles s'espacèrent durant les premières années qui suivirent la guerre. Maints indices permettent d'affirmer qu'elles ont repris sous une forme parfaitement adaptée aux nécessités de l'heure.

Certes le gouvernement allemand, pas plus que le gouvernement russe n'apporte une aide officielle au rogui Abd el Kerim et, encore que nous soyons en droit de noter que l'origine riffaine des nouvelles d'une entente germano-riffaine et les sentiments singuliers que la presse allemande a témoigné à l'égard des affaires marocaines depuis ces derniers mois[2] il est juste de tenir pour exacte, *stricto sensu*, la note du *Courrier de la Bourse de Berlin* (7 juin) par laquelle le Reich démentait les relations de l'Allemagne avec Abd el Kerim. Mais, Berlin a fermé un peu bien négligemment les yeux sur le nombre de touristes qui visitèrent la côte marocaine grâce aux croisières spécialement organisées, en avril dernier, sur le « Peer Gynt » jusque là spécialisé dans les promenades à travers les fiords norvégiens; sur le nombre exagéré de nationaux allemands groupés autour de Langenheim, ingénieur bien connu et du Hadj Klem, successeur dans le Riff du Commandar Jouta et de Coppel; sur la singulière navigation du Margareth[3], vapeur de 3,000 tonnes parti le 5 juin des docks hambourgeois de Strandhafen à destinations d'Arzila avec un chargement d'armes envoyé par les soins du Centrosoieve de Berlin sous la direction d'un M. Starchewski. Coïncidence curieuse que souligne encore la superposition presque complète des foyers d'agitation bolchevique aux foyers d'espionnage allemands d'avant-guerre, mais coïncidences non surprenantes si l'on songe aux intimités russo-allemandes depuis Brest-Litowsk et qui marqueraient l'habileté de Moscou à confier aux soins germaniques les fabrications

1. *Afrique française*, 1916, p. 246. Cf. également l'exposé des origines et conséquences marocaines du soulèvement riffain *Revue Hebdomadaire* des 1er et 8 août 1925.

2. Par exemple *Frankfurter Zeitung*, *Vossische Zeitung*, *Berliner Borsen Kurier* et les journaux espagnols d'inspiration allemande.

3. Un démenti très vague, émané du « port de Hambourg » (?) a été *pro forma* opposé à cette information huit jours après. Ce démenti a la valeur... conventionnelle de celui donné par M. Krassine au début d'août dernier. Ces manifestations ne trompent personne, pas même les protestataires qui sont mieux que quiconque au courant de la réalité des faits qu'ils nient.

d'armes comme elle a confié aux soins du parti communiste français l'organisation de sa propagande. La question ne se pose-t-elle point, d'ailleurs aujourd'hui, plus générale encore pour le Reich, d'adhérer au pacte de sécurité et à ses conditions, ou de maintenir le Traité de Rapollo et ses liens soviétiques avec le risque d'installer le communisme en Allemagne, muée ainsi en instrument européen du panslavisme.

Quoiqu'il en soit, Abd el Kerim, comme Kemal, Zagloul, Sun Yat Sen, représente une circonstance particulièrement favorable alors que les tentatives eussent échoué avec Moha ou Saïd, Ali Amahouch, Sidi Raho ou tout autre très fruste berbère de l'Atlas. Le rogui riffain se caractérise en effet par l'intelligence et le goût des choses modernes. Il est bien de son temps, comme on dit. Il a fréquenté les milieux les plus divers, et journaliste à ses heures, il sait la valeur de la publicité et l'importance de la presse. Aussi ne pouvait-il que se réjouir des bonnes dispositions à son égard, des partis communistes qui apportaient un si puissant appui à ses visées personnelles. De même que les Soviets camouflent leur objectif, de même Abd el Kerim. Son but à lui est d'exploiter à son seul profit les richesses minières du Riff; s'il se soumet au sultan, Moulay Youssef, appliquant la loi, empêcherait l'accaparement des mines; pour avoir les mains libres, Abd el Kerim doit, dans l'anarchie ambiante, s'imposer comme chef politique incontesté. Il a besoin pour cela d'argent et d'armes, ravitaillements dont les réserves sont à l'étranger. La force ne suffit point; tous les hommes, même les Riffains s'en lassent à la longue, d'où nécessité pour ce rogui, afin d'éviter les soulèvements, de moyens de persuasion qui, eux aussi, sont de provenance extérieure. Quel admirable effet produit dans l'esprit des Caïds l'arrivée bien exploitée du télégramme Sémard-Doriot ou les échos amplifiés des discours parlementaires accommodés aux goûts locaux par les récits merveilleux, déformateurs des plus modestes évènements; on pense quels commentaires les gazettes orales, par quoi sont renseignés les Rifains, brodent sur le moindre incident, quelles légendes se créent spontanément et dont quelques distributions de fusils, de cartouches, de douros, sanctionnent la véracité.

Qu'a-t-il fallu pour cela? Une simple traduction en termes appro-

pries des désignations locales. Sultan eut été bien impérial, Abd el Kerim sera donc Président de la République; son désir d'être seul à truster les ressources du pays pourrait le faire qualifier d'exploiteur, on parlera donc d'indépendance nationale; certains sensibles humanitaires risqueraient-ils d'être choqués par la forme monarchique de son gouvernement, la Djemma, réunion des caïds asservis maintenant au vainqueur, se transforme en Chambre des Députés. Et ainsi de suite se poursuit l'accommodation, grâce à quoi, ravitaillement en matériel et en argent affluent dans l'intérieur du Rif. Des forces s'opposent pourtant à la réalisation du rêve : les soldats français, métropolitains et indigènes. Abd el Kerim sait bien que de ce côté des efforts seront tentés, et il espère des succès militaires plus faciles sur un adversaire dont la combativité aura été affaiblie par les menées de ses alliés. Il connaît, comme tout marocain, la force relative des divers États, des Franzaoui, des Sbagnouls, des Prous, des Moskou [1], mais sait la situation, actuellement encore si... discutée de ces derniers. Pour consolider sa position, il faut que son pouvoir soit reconnu par des puissances mieux assises, sans quoi, il reste un rogui, même pour les siens dont, au moindre échec, les yeux se tournent vers le souverain légitime. Aussi, les communistes, pour qui patrie est mot vide de sens, s'agitent-ils afin d'obliger les gouvernements à traiter d'égal à égal avec le défenseur de la patrie rifaine. Ils se préoccupent peu de l'inexistence de cette patrie; cela sert leur champion, il suffit. L'attaque s'est-elle brisée contre la valeur de nos soldats, des contingents ont-ils été repoussés, bousculés, Abd el Kerim a-t-il besoin de reprendre haleine? Vite se déclanche l'offensive métropolitaine pour la paix : interpellations, meetings, exagération des pertes, falsification des télégrammes, visite de délégations auprès du président du Conseil, toute une mise en scène réglée comme un ballet. Le bruit se repand-il que le Parlement français, répudiant les menées extremistes, donne au gouvernement sa confiance pour défendre l'œuvre marocaine, qu'une entente va unir, contre le péril commun, France et Espagne? Aussitôt, un document volé est publié par l'*Humanité* [2]

1. Noms donnés par les indigènes aux Français, Espagnols, Allemands, Russes.
2. 10 juin 1925.

pour rompre le bloc français des parlementaires, pour rompre la cordialité franco espagnole; manœuvre sans portée efficace, odieuse seulement, mais manœuvre bien caractéristique pour écarter d'Abd el Kerim le péril de l'unité française et de l'union franco-espagnole. Enfin l'imprudent humanitarisme qui inspire à notre politique tant de démarches hasardées, nous a-t-il conduit au danger de définir des conditions de paix, le Rogui, non seulement se refuse à les connaître, mais il fait publier des desirata dont l'extravagance vise à rendre impossible toute conversation réalisatrice afin de rejeter sur autrui sa propre responsabilité de continuer la guerre.

A ces avantages définis s'en ajoutent encore d'autres. En possession d'organisme d'action internationale (presse et subsides bolcheviques), Abd el Kerim est en relation avec l'univers entier, avec le monde musulman en particulier. Les Indes prient pour son succès contre le chrétien : son nom est prononcé pour le Khalifat vacant; des quêtes drainent à son profit l'obole des croyants; Mustapha Kemal, qui n'est point dupe, se prête à la comédie et entretient avec lui de bons rapports, car le nationalisme riffain, si précaire soit-il, appuie le nationalisme turc et apparaît au Ghazi comme un élément de désagrégation du bloc occidental. Ayant tout à gagner et rien à perdre dans le présent, Abd el Kerim, instrument de Moscou, exploite sans scrupule une amitié si fructueuse. A-t-il conscience du rôle de bélier contre l'Europe que lui font jouer ses alliés d'aujourd'hui? Envisage-t-il pour l'avenir, avec eux, un règlement de comptes dont son impérialisme momentané serait la première victime[1]? C'est assez peu probable et quand bien même il aurait prévu que lui serait présenté un jour, sous une forme ou sous une autre, l'état des frais engagés en sa faveur, il ne s'inquiéterait pas. Les difficultés du sol riffain, qui ont arrêté les Espagnols et qui rendent notre action si pénible, se dresseront aussi âpres devant la progression des armées rouges. Il connaît la mentalité de ses tribus et sait combien vide de sens resteront longtemps encore pour ses gens, les mots de capitalisme et de prolétariat. Faute d'agglomérations industrielles, il n'a pas à craindre dans le Riff de mouvements ouvriers et le paysan riffain, comme tous les paysans, n'est pas partageux.

1. Cf. *les cahiers du Bolchevisme*, passim, et notamment : L'impérialisme, le leninisme et la question nationale, ibid. 1er août 1925, p. 1547 et sq.

Abd el Kerim, s'il y songe, peut avec sérénité attendre l'échéance. D'ici là, incha Allah, il aura fait la fortune qu'il ambitionne de dépenser en bon capitaliste à satisfaire son goût des plaisirs européens entrevus trop rapidement autrefois. Que risque-t-il? Rien, vis-à-vis de Moscou du moins, car plus proches sont d'autres périls; le Maroc organisé par la France et qui oppose l'ordre à son désordre; la destinée traditionnellement tragique des Roguis qu'après quelque flottement les événements dessinent déjà.

***

Qui, d'Abd el Kerim ou des Bolcheviques, a fait les premiers pas? Détail de faible intérêt. Ce qui est important par contre, c'est d'apercevoir nettement les raisons de la collusion russo-riffaine et les buts poursuivis par les deux politiques. La France est visée par Abd el Kerim pour la réalisation de son ambition personnelle, par Moscou pour la réalisation de sa politique d'hégémonie mondiale. Il y a quelques jours, un de nos amis britanniques, Sir Robert Horne assurait qu'« au Maroc la France ne défendait pas tant sa propre cause que les intérêts de la civilisation européenne ». Parce que notre pays a dans l'histoire tenu ce rôle de protecteur et d'apôtre de la civilisation, il est aujourd'hui férocement attaqué par les perturbateurs du monde. Contre d'autres attaques, c'est la résistance victorieuse de Verdun qui s'affirme : moins de canons chez l'ennemi d'aujourd'hui, mais un arsenal mieux fourni de ruses, une coalition plus forte, si possible, plus nombreuse et plus variée, de haines. Au Maroc, même claire intelligence du génie français, chez les chefs, Lyautey, Pétain et leurs collaborateurs groupés sous les ordres de Naulin; même courage chez les troupes métropolitaines et indigènes. Ici, qui est l'arrière, même dégoût du défaitisme. Malgré l'appui de Moscou, combien de temps Abd el Kerim, un des roguis riffains entre tant d'autres, jouera-t-il les Jugurtha?

J. Ladreit de Lacharrière.

25 août 1925.

VARIÉTÉ

LE LUXEMBOURG, LES ORIGINES, LA RACE, LES TENDANCES

A l'aube des temps historiques, une immense forêt couvre le nord de l'Europe occidentale : les massifs des Ardennes, les plateaux de l'Eiffel, vont joindre par-dessus la vallée du Rhin la sylve germanique du Teutoburgerwald. Le pays entre Meuse et Moselle, — le futur Luxembourg, — est situé au centre de la grande forêt nordique; chênes et hêtres couvrent de leur ombre seculaire un sol schisteux dans le nord et l'ouest, glaiseux dans le sud. Leurs immensités sombres sont coupées çà et là par le cours lent des rivières où l'élan promène ses larges ramures, et par des mares nombreuses où viennent se rafraichir le wisent, le sanglier, le cerf et le chevreuil. Dans les halliers profonds habite l'ours, ce roi du grand nord. Timidement, l'homme, le nouveau venu, d'étape en étape, le long de la Moselle, de la Sûre, de l'Alzette, pénètre dans le domaine sacré, protégé par des légendes mystérieuses et terribles. Chasseur et pêcheur, plus tard seulement il essaiera de défricher, pour arracher de maigres récoltes au sol lourd et ingrat.

La rudesse du climat, la médiocre fertilité de la terre, toutes conditions en apparence si défavorables, vont au contraire constituer une race forte, énergique, d'une rare endurance; quels que soient les rameaux humains auxquels ils appartiennent, Ligures, Celtes, Germains, les immigrants tour à tour sont conquis par le sol. Sur cette terre marâtre, il n'y a place ni pour les faibles, ni pour les fainéants. La vie n'y dure que par suite d'un effort continu, d'une ténacité sans défaillances. La nature a formé du cœur

de ses chênes l'ossature de la Race. Dans les vallées, le long des cours d'eau, peu à peu se groupent les isolés, pour fonder des hameaux; sur la Moselle même, on voit naître de somptueuses villas, construites par ces hommes du Midi, qui viennent de loin, de la Rome impériale. Pour les indigènes, ils sont les messagers des terres bénies où brille un soleil radieux, où plane l'aigle des Césars. La paix romaine donne aux rudes colons un peu de repos, trêve trop courte entre la lutte contre les fauves et le climat, et la guerre contre l'homme, le plus dangereux des destructeurs. Ensuite, ce sont les grandes migrations des peuples, Suèves, Alains, Vandales; Attila et ses hordes traversent le pays; au confluent de la Sûre et de l'Alzette, il fait jeter un pont, Etzelsbrück, le Pont d'Attila, depuis Ettelbrück; la nuit, l'ombre de la sylve s'illumine par endroits de feux rougeoyants, le silence est troublé par les hurlements sauvages des hordes, et par les plaintes des suppliciés; le roi des Huns célèbre son passage; après lui, c'est le silence; la sylve reconquiert les rares parcelles cultivées; réfugiés au sein des taillis, dans les cavernes du Mullerthal, les survivants, demain, se remettront au travail, acharnés à reconstruire ce que d'autres hommes ont anéanti. Peu à peu, de nouveaux immigrants, Francs Ripuaires et Saliens, viennent renforcer les populations clairsemées; en 698, saint Willibrod, fonde l'abbaye d'Echternach. Malgré tout, le pays est à peu près désert, quand, après avoir vaincu Witikind, Charlemagne y transporte les débris du peuple saxon. Ces derniers immigrants absorbent la population autochtone et vont former la souche principale du peuple luxembourgeois actuel. Le dialecte luxembourgeois moderne est de toutes les langues anglo-germaniques celle qui s'apparente de plus près au vieux saxon.

A la mort de Charlemagne commence la lutte millénaire entre les influences gallo-romaine et germanique. Dans l'ancienne Gaule, entre la Meuse, les Vosges et le Rhin, sont parlés des dialectes allemands, tandis que le reste du pays est conquis par les langues romanes. Pour refaire l'unité politique dans l'unité géographique, les rois de France vont employer une ténacité, une patience, que ne lasseront ni les guerres, ni les révolutions. Placé à la lisière de deux mondes, le comte de Luxembourg sera sollicité tantôt d'un

côté, tantôt de l'autre. Au XIVe siècle, la renommée de l'Université de Paris, la splendeur de la cour royale, entraînent la noblesse dans l'orbite de la France : le 26 août 1346, Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, tombe avec ses chevaliers au service de son suzerain, Philippe VI de Valois, affirmant jusque dans la mort sa fière devise : « Je sers. »

Cent ans plus tard, en 1442, le duché de Luxembourg revient à la maison de Bourgogne. Le français devient la langue officielle jusqu'en 1477, où par mariage Marie de Bourgogne apporte ses états à la puissante Maison d'Autriche. Bientôt Charles-Quint, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne (1506-1555) encerclera la France de ses possessions « où le soleil ne se couche pas ». Les Français s'emparent de Luxembourg en 1542 et 1543, pour reperdre la ville en 1544. Avec Philippe II le duché de Luxembourg passe sous la domination espagnole qui s'y maintient de 1555 à 1714, sauf de 1598 à 1621, où il devient l'apanage d'Isabelle, épouse d'Albert d'Autriche. De 1684 à 1697, Luxembourg est occupé par les armées de Louis XIV.

Au cours de cette lutte pour les frontières naturelles, la France, à plusieurs reprises, a mis la main sur le duché de Luxembourg; quand le pays lui échappe en 1697 au traité de Ryswick, elle conserve cependant toute la partie méridionale, acquise au traité des Pyrénées en 1650, Thionville, Montmédy, Carignan, Marville, Arrancy. C'est le premier démembrement du Luxembourg.

En 1714, la Belgique et le Luxembourg passent à la maison d'Autriche. Les Habsbourg instaurent au Luxembourg une politique bienfaisante et libérale, et quand éclate la Révolution française, les Luxembourgeois sont profondément attachés à leurs souverains. Bien loin de faire cause commune avec la Belgique révoltée, ils défendent leurs frontières contre les troupes françaises, et plusieurs insurrections sont durement réprimées. Les victoires de la France amènent l'incorporation du Luxembourg, qui sous le nom de Département des Forêts fera partie du territoire de la République et de l'Empire, de 1795 à 1814.

Loyal envers ses souverains, le Luxembourg suivra fidèlement l'empereur Napoléon; le prestige du grand homme, ainsi que l'attrait des principes de liberté, d'égalité, de justice, ont fait des

habitants autant de bons Français. De 1800 à 1815, ils fournissent plus de 14,000 hommes à la France. Aujourd'hui encore, dans maintes fermes et maisons paysannes, le chef de famille montre avec orgueil aux visiteurs la médaille de Sainte-Hélène de l'aïeul, soldat du grand Empereur.

En 1815, nouvelle mutilation du territoire : tout le pays à l'est de la Moselle, de la Sûre et de l'Our est cédé à la Prusse. Dans la lutte entre la France et la Germanie, les lambeaux vont tantôt à l'un, tantôt à l'autre des compétiteurs. En 1919, au traité de Versailles, les Alliés ont oublié de restituer au Luxembourg les cercles de Prüm et de Bitbourg, habités par des populations de même race.

Sous la domination des princes de la maison d'Orange (1815-1890), puis à partir de 1890, sous le règne de la famille de Nassau, le Luxembourg, promu au rang de Grand-Duché, a joui d'une large période de paix et de prospérité. L'industrie se développe, elle en fait une des contrées les plus riches du globe. Les événements de 1830, qui ont pour conséquence la troisième et plus importante mutilation, par l'arrachement des districts de Arlon, Bastogne, Marche, Neufchâteau, Virton, au profit du jeune royaume de Belgique, n'ont guère affecté la vie privée et la fortune des habitants. Une partie de la population, d'ailleurs, est favorable à la Belgique, et seule la garnison prussienne de Luxembourg a pu maintenir l'autorité du roi de Hollande. Sans cette intervention, il est probable que tout le pays se serait rallié au nouveau régime.

Plus importante au point de vue général est la crise de 1867, où la France et la Prusse se querellent à propos de la possession du territoire. Installée militairement dans la capitale depuis 1815, maîtresse des destinées économiques du pays en vertu de l'union douanière, la Prusse espère que tôt ou tard le Grand-Duché lui reviendra. Le traité de Londres (1867), en sauvant l'indépendance du pays, ne peut mettre un terme aux compétitions de la France et de la Prusse : la guerre de 1870-71 est la conséquence directe de cette rivalité.

Après le traité de Francfort, la main-mise de l'Allemagne sur le Luxembourg tous les jours semble s'affirmer davantage. Les administrations des douanes, des chemins de fer, sont allemandes;

l'industrie et le commerce vivent de l'Allemagne et par l'Allemagne; seule, une petite phalange d'idéalistes, avocats, professeurs, journalistes, luttent encore pour l'influence française. La grande masse paysanne est indifférente, la couronne observe la neutralité correcte que lui imposent les traités. Il faut le coup de tonnerre de 1914, les odieux massacres aux frontières, une occupation militaire de quatre ans, l'espionnage, les arrestations, pour faire sortir le pays de sa torpeur : aujourd'hui la question est résolue; jaloux de son indépendance sur son lopin de terre, dernier reste échappé à de successives mutilations, le Luxembourgeois résolument a choisi. Conquis par une civilisation d'essence supérieure, ce descendant des anciens Saxons est entré dans l'alliance et la sphère d'influence des puissances occidentales, France et Belgique. La Maison Souveraine, en donnant à l'héritier du Trône le prénom glorieux de Jean, a montré qu'elle partage entièrement le point de vue populaire. De son ascendance rude, énergique, tenace, le peuple a gardé les qualités, dont l'hospitalité traditionnelle n'est pas la moins précieuse. Placé entre la France et l'Allemagne, acquis à la mentalité française, le Luxembourg entre les deux races ennemies ne sera plus un brandon de discorde. Bien plus, par sa connaissance des deux langues, par sa compréhension des caractères, il saura mieux que tout autre servir de trait d'union, et contribuer à un rapprochement entre les ennemis d'hier. Par là, il rendra service non seulement à la France et à lui-même, mais à l'humanité tout entière.

Baron JACQUINOT.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE

A. Ribot. — *Lettres à un ami. Souvenirs de ma vie politique*, Paris, Bossard, 1924, un vol. in-16 de 356 p.

L'auteur a usé, avec toute l'adresse de son talent, des expériences que lui ménageaient les conventions de la forme épistolaire. Il nous parle, dans ces pages faciles et claires, de la plupart des événements auxquels il fut mêlé pendant la guerre. Et sa place y fut grande, et ne peut être oubliée. Il conduit son récit avec l'habilete d'un maître narrateur, choisit les questions à son gré, intervertit les dates, développe ou s'arrête court. N'étant point tenu à un récit suivi, il met en valeur l'épisode de son choix. On ne trouvera pas dans ces pages une histoire de la guerre, mais on pourra y recueillir d'utiles informations. On y verra d'abord l'aspect saisissant de l'événement vécu : comptes rendus de conférences comme celles de Boulogne, de Londres, de Saint-Jean-de-Maurienne, où un fragment de dialogue cité fait renaître toute une scène. Des portraits d'hommes vus et jugés à l'œuvre : Millerand, taciturne et obstiné; Painlevé, trop ouvert et enclin au bavardage; Lloyd George, Clemenceau, Pétain, Foch, et vingt autres. L'émotion des grands événements : l'attaque du 16 avril 1917, la révolution russe, les négociations avec l'Autriche, l'abdication du roi Constantin, l'ébauche de négociation Briand-Lancken.

L'auteur ne rédige pas un plaidoyer *pro domo*. Au soir de sa vie, tout proche encore des événements (il écrit en 1920), soucieux de laisser son témoignage, peu enclin à rédiger des *mémoires*, il court au plus pressé, laisse aller sa plume, dit ce qui lui tenait le plus au cœur. D'un si grand témoin, la moindre parole est précieuse.

Lucien Maury. — *Babel. L'étranger. La France devant l'étranger. La paix*, Paris. Perrin, 1925, un vol. in-16 de XVI-184 p.

M. L. Maury a beaucoup voyagé à l'étranger; il y a résidé; il l'a observé avec tout le zèle d'un esprit éclairé et l'acuité d'une pensée experte à l'analyse. Les événements des dix dernières années ont fait fermente cette pensée. Le présent livre, fruit de cette culture et de cette information, est remarquablement personnel, véhément, éloquent. Les questions politiques du temps présent y sont étudiées par leurs plus hauts sommets, et par les points qui touchent le plus notre intérêt national : ce que l'étranger pense de la France; — Ce que la France peut attendre de l'étranger; — Sur quelles bases fonder l'avenir de notre civilisation. — Ces chapitres

très brefs ne prétendent point livrer toutes les solutions. Ils effleurent seulement la houle immense et changeante de cet océan. Ils y jettent toujours une lumière : la lumière très pure qui émane de l'âme généreuse de l'auteur.

René Henry. — *Témoignage pour les Alsaciens-Lorrains.* Paris, Plon 1925. 1 vol. in-16 de 550 p.

Pendant dix-sept ans, M. R. Henry a parcouru l'Alsace et la Lorraine ou consacré ses travaux aux provinces perdues. Ce sont ces études qu'il réunit aujourd'hui : on peut y voir avec quelle ardeur M. René Henry a contribué à maintenir en France le culte de l'Alsace, en Alsace l'amour pour la patrie qu'on n'y désespérait pas de recouvrer : l'Histoire d'Alsace et de sa captivité qui occupe les cent premières pages du livre sont un excellent raccourci de faits et d'idées, que les articles ou discours postérieurs ne font que développer ou commenter selon les circonstances du moment. C'est en effet à propos de la sortie de prison de l'abbé Wetterlé, à propos d'une fête au musée alsacien, lors de représentations de pièces françaises sur la terre d'Empire, au moment où l'Allemagne parle de réforme constitutionnelle, que René Henry reprend la plume pour faire écho au sentiment alsacien. On relira ces pages avec plaisir et intérêt ; elles émanent d'un homme qui eut toujours foi en l'avenir et sut la communiquer à ceux qui l'approchaient. P. R.

A. Poidebard. — *Le Transcaucase et la République d'Arménie dans les textes diplomatiques du traité de Brest-Litovsk au traité de Kars*, 1919-1921. Extrait de la *Revue des Etudes Arméniennes* de 81 p. avec 4 cartes, 1924.

Tous ceux qui s'intéressent à la politique de l'Asie Antérieure seront très reconnaissant au R. P. A. Poidebard de leur avoir fourni ce précieux instrument de travail dont la nécessité se faisait sentir. L'énumération seule des sujets traités suffit pour mesurer la portée de cet opuscule aussi concis que plein de renseignements sur les républiques du Transcaucase, depuis la Révolution russe. Voici les principaux jalons sur le chemin que nous fait parcourir l'auteur : 1° Traités de Brest Litovsk (3-3-1918), de Batoum (4-6-18), de Berlin (27-8-18) et, pour chacun de ces paragraphes, un exposé rapide de la situation politique et militaire; 2° Pacte National Turc, traité de Sèvres, traité d'Alexandropole (1920); 3° Traités de Moscou et de Kars (1920). — Avec les documents en mains et les excellentes cartes dessinées spécialement le lecteur pourra se rendre compte des plans allemand et turc sur le Caucase en 1918, du plan allié sur l'Arménie, de la résistance turque et de la collaboration turco-bolcheviste. Il verra comment séparé de la Russie en 1918, le Transcaucase rentre de nouveau, en 1921, dans le giron de l'Empire transformé. — L'étude analysée ici n'a pas besoin d'éloges et présente les mêmes qualités qui caractérisent les travaux de cet auteur. Nous espérons que de sa mission actuelle en Syrie il nous rapportera une riche moisson.

B. Nikitine.

Joseph Castagné — *Russie Slave et Russie Turque (Les chances d'une politique islamique allemande)*. *Revue du Monde Musulman*, vol. LXI, de 261 p. Paris, 1924.

Au moment où, sur le plan idéologique, le conflit entre l'Occident et l'Orient préoccupe certains esprits et, que sur le plan politique, une longue absence de la Russie en Europe fait craindre son revanchisme en Asie, le bilan dressé par M. J. Castagné présente un travail utile et de grande actualité. Un long séjour aux confins orientaux de l'Empire russe a permis à l'auteur de joindre à la documentation puisée dans la bibliographie russe et étrangère ses observations de témoin oculaire. D'ailleurs M. J. Castagné n'en est pas à son premier essai. La Société de Géographie de Paris lui a conféré la médaille de vermeil pour ses travaux sur l'Islam et la Russie. Des distinctions honorifiques russes ont marqué les services qu'il a rendus à la science en Russie. Dans le présent volume il nous donne une étude géographique des éléments islamisés des populations russes. Il retrace ensuite les grandes lignes de la politique islamique de l'ancien régime pour lui opposer les nouveaux problèmes islamo-bolchevistes. La dernière partie de l'ouvrage où il est traité de l'emprise actuelle allemande sur les gouvernants soviétiques ne paraît pas assez justifiée dans le plan d'ensemble malgré le sous-titre. Le problème est digne d'une étude spéciale qui permettrait d'en apercevoir la complexité. J'aimerais aussi voir un plus ample développement du caractère spécial de l'Islam en Russie (voies de son expansion, rôle des Tartares dans l'islamisation des Kirghizes et des Bachkirs, survivances chamanistes en Sibérie; cultes primitifs au Caucase). Le titre même de l'ouvrage aurait dû être expliqué dans la préface pour ne pas prêter à une confusion possible.

Quelles que soient d'ailleurs les observations, elles ne peuvent être formulées que grâce à l'importance du travail accompli par M. J. Castagné, qui a contribué d'une façon remarquable à la connaissance de l'aspect asiatique du problème russe.

B. Nikitine.

La Chine et le Monde. Etude des questions politiques, diplomatiques, économiques, juridiques et sociales, publiée avec la collaboration des anciens élèves et élèves chinois de l'Ecole libre des Sciences politiques de Paris. T. I. Paris, aux presses universitaires, 1925, un vol. in-16 de 274 p.

Les étudiants de nationalité chinoise qui viennent de donner dans ce volume treize études relatives à leur pays ont eu là une initiative remarquable, qui leur fait beaucoup d'honneur.

Citons au nombre des questions traitées : le problème chinois et les grandes puissances; l'émigration chinoise dans le monde, la politique britannique en Extrême-Orient; l'évolution sociale de la Chine, l'industrie du coton; l'indemnité des boxeurs, le fédéralisme.

Il serait grandement souhaitable que cet exemple soit imité par d'autres

étudiants étrangers. Des jeunes gens qui, au milieu de leurs études, trouvent le temps de composer de pareils travaux, de réfléchir attentivement aux problèmes qui se posent devant leur pays, et qui s'attachent avec un pareil zèle à faire connaître celui-ci au dehors constituent réellement une élite et font grand honneur à leur patrie. Ceci n'est qu'un premier volume. Les auteurs nous en promettent d'autres. Nous leur souhaitons de grand cœur persévérance et succès.

M. C.

J. Ramsay Macdonald. — *Le socialisme et la société.* Traduction de Louis N. Le Roux. Paris. Flammarion, un vol. in-16 de 284 p.

Lecture pénible et de mince profit. Les idées sont obscures. Elles le sont d'abord naturellement, et encore du fait de la traduction, qui plaque trop souvent au hasard un terme français sur le mot anglais qui paraît de prime abord lui correspondre : lois de conspiration traduisant, par exemple, *conspiracy laws*.

Tout ceci dénonce un savoir de fraîche date, amassé sans critique, sous la préoccupation d'une idée fixe : savoir de primaire, jargonnant et prétentieux, sans équilibre et sans réflexion. La grande idée de l'auteur, c'est l'idée *biologique*; son mot préféré est : *organisme*. Le terme revient, à certaines pages, avec ses dérivés, toutes les dix lignes. La société est un organisme qui évolue. L'homme est une cellule de cet organisme. Le socialisme est le terme de cette évolution.

Le plus pauvre esprit critique eût eu vite fait de s'aviser que tout ceci n'est que mots sans apparence de réalité; qu'il n'y a là qu'une comparaison futile, sans fondement scientifique, sans conséquences pratiques. L'homme, dans la société, n'est point la cellule d'un organisme : la cellule n'a qu'une action déterminée, limitée, aveugle, automatique; l'homme peut se déplacer, raisonner, provoquer, inventer. L'organisme est limité strictement dans le temps et dans l'espace; elle est invariable, sauf le cas d'une évolution tellement lente qu'on peut n'en point faire état; la société est plastique, changeante, mobile. Elle se transforme constamment sous l'action de facteurs innombrables où l'action de l'homme est parfois pour beaucoup, où son dessein préconçu est pour fort peu de chose. Le socialisme est justement une révolte contre cette instabilité déconcertante. Il voudrait figer l'océan et ramener les montagnes au niveau de la plaine; il ne se rend pas compte que cette opération, en la supposant possible, résoudrait le problème en supprimant la vie, qui vient de l'océan et des variations de la nature.

L'argument biologique de notre auteur est la négation de sa thèse sociale : s'il était fondé, nous devrions nous livrer tout simplement à la force des choses et attendre les heureux effets d'une évolution inévitable et naturellement bienfaisante. A-t-on jamais vu des cellules d'un organisme inventer, raisonner et évoluer à part, sans le plus grand dam pour l'ensemble ?

c'est la théorie du cancer, et la médecine nous dit qu'en pareil cas, il faut opérer immédiatement.

En somme, une pensée très faible, des raisonnements puérils, une philosophie pour réunion publique ou pour *Sunday school*.

M. CAUDEL

W. Barnard Faraday. — *Democracy and Capital*. London, John Murray, un vol. in-16 de 314 p.

M. Faraday est un statisticien. Il a l'esprit des affaires. Adversaire du socialisme, il le combat, non dans ses théories, mais sur le terrain des réalités, et chiffres en main. Il rétorque ses allégations souvent bien vagues, avec la précision d'un exemple concret et l'argumentation inexorable des pourcentages, des diagrammes, des statistiques et des bilans. Cela nous donne des pages très vivantes, substantielles et sans aridité, d'une lecture singulièrement attachante.

HISTOIRE

J. G. Fichte. — *Discours à la nation allemande*. Traduits de l'allemand par J. MOLITOR, agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie, préface de Ch. RABOT, professeur à l'Université de Lyon. — Paris, Costes, 1923, 1 vol. in-8 de XXXV et 245 pages, 15 fr.

Lorsqu'après Iéna et l'effondrement de la Prusse, Fichte, revenu à Berlin, voulut préparer le réveil de l'Allemagne, il prononça ses quatorze *Discours*, fruit de ses longues réflexions et de ses espérances persistantes. Dans de puissants et vigoureux ouvrages, il avait développé son système philosophique : il faut régénérer l'individu, pour qu'il serve l'État, qui lui-même doit être au service de l'Humanité dont la destination est infinie. Maintenant il en fait l'application pratique à ses concitoyens : le peuple allemand seul est capable de cette grande œuvre et pour la réaliser il est nécessaire que chaque individu passe à une nouvelle éducation. Comme l'écrit M. Rabot dans une substantielle préface, « il faut que ce peuple renaisse, et la terrible épreuve qu'il traverse lui est salutaire parce qu'elle l'a averti de son péché et réveillé de sa léthargie. » Dicter à la nation allemande la pédagogie qui la régénérera, tel est le but de ces discours dont M. Molitor donne une traduction fidèle et précise. Leur succès fut profond et leur influence durable : le fils de Fichte revendiquait pour son père la gloire d'avoir provoqué la renaissance de l'Allemagne. Après 1815, la doctrine idéaliste et nationaliste ne mourut point, même en une période d'étouffement ; après 1848, le peuple allemand reprit la théorie de la mission de sa Patrie dans l'Humanité, et, pendant la guerre mondiale, d'innombrables articles et ouvrages demandèrent aux *Discours* leur inspiration. Après la défaite, les pédagogues ont réédité des déductions, qui, vieilles d'un siècle, reprenaient dans des circonstances renouvelées toute leur actualité, et ils ont redit avec Fichte : « Si

vous sombrez, l'humanité tout entière sombre avec vous, sans espoir de restauration nouvelle. » De là, l'intérêt, non point historique seulement, mais présent de cette publication.

PAUL MATTER.

Antonio Monti. — *Carteggio del Governo Provisorio di Lombardia con i suoi rappresentati al Quartier Generale di Carlo Alberto*, 22 *mars*-26 *juillet* 1848. Milan, Éditions Caddeo, 1923, 1 vol. grand in-8, 252 p.

A l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la révolution milanaise, le comité lombard de la *Società nazionale per la storia del Risorgimento italiano* résolut de publier en un volume, dont les frais furent couverts par souscription, la correspondance du gouvernement provisoire avec ses représentants au Quartier général du roi Charles-Albert : l'idée était pieuse, sa réalisation fut heureuse, car elle fut confiée à l'érudit M. Antonio Monti, auquel ses fonctions au Musée du Risorgimento a donné en la matière une compétence particulière : il a fait précéder la publication des documents d'une importante introduction historique. Les « Cinque Giornate » (18-23 mars 1848) avaient libéré Milan de la sujétion autrichienne, Radetzki avait dû abandonner la ville sous les coups portés à son armée par les révoltés. Un gouvernement provisoire de la Lombardie fut immédiatement installé et commença son œuvre de réorganisation dans les conditions les plus difficiles. « Dans l'exaltation épique des cinq jours, écrit M. Monti, le peuple insurgé se groupe instinctivement autour de l'autorité unique demeurée en fonction depuis l'écroulement imprévu du gouvernement autrichien; podestat et assesseurs qui étaient avant tout et surtout des patriotes, s'ils n'avaient pas personnellement travaillé à préparer la révolution, l'avaient cordialement favorisée, et aussi en avaient dans un certain sens hypothéqué les fruits en se constituant les sentinelles avancées de l'*albertisme*, c'est-à-dire du parti qui ne voyait pas logiquement possible d'autre solution à la question italienne en dehors de la fusion de la Lombardie-Vénétie avec le Piémont. » Le gouvernement provisoire se tourna donc vers Charles-Albert et il eut auprès du roi, jusqu'à l'effondrement de l'armée italienne, un délégué, successivement Martini, Beretta, le comte Guido Borromée. En même temps il mandait des représentants à Paris, Munich, Francfort, Londres et Berne, représentants qui ne furent d'ailleurs point officiellement reconnus. Enfin il entretenait des relations avec les consuls étrangers demeurés à Milan. Diplomatie précaire et provisoire, néanmoins d'importance, parce qu'elle prépara les événements de 1859 et mit en vedette quelques hommes de forte volonté. De la correspondance ainsi engagée, la Società nazionale n'a publié que les lettres échangées entre le gouvernement provisoire et son délégué au Quartier général sarde, lettres au nombre de 223, échelonnées sur le court espace de vie donné à l'État insurgé : la première est du 22 mars 1848, jour du triomphe des *Cinque Giornate*, la dernière du 26 juillet 1848, au lendemain du désastre de Custozza. Tous ces documents sont du plus vif

intérêt, clarifiés par d'excellentes notes : on ne saurait trop louer la Società nazionale de son initiative et M. Monti du résultat obtenu.

PAUL MATTER.

Aldo Ferrari. — *L'esplosione rivoluzionaria del Risorgimento* (1789-1815). Milan, éditions Corbaccio, 1925, 1 vol. in-8 carré de 477 p., 20 lires.

Le puissant mouvement du *Risorgimento* a été, dans ces dernières années, l'objet de nombreuses études, les unes portant sur des points de détail, les autres constituant de grands tableaux d'ensemble; parmi ces dernières citons spécialement la très belle synthèse de Masi (*Il Risorgimento italiano*, 2 vol., Florence, 1917), parue après la mort de l'auteur, pleine de vues profondes autant qu'originales, et le grand ouvrage d'Italo Raulich (*Storia del Risorgimento politico d'Italia*) en cours de publication. Le nouveau volume de M. Ferrari ne fait nullement double emploi avec ceux qui l'ont précédé, car il part d'une idée première, juste et féconde : un mouvement d'une pareille puissance s'est lentement préparé avant d'éclater brusquement et d'aboutir à sa réussite en quelques années. Pour le comprendre exactement il faut donc remonter à ses origines premières, rechercher dans quelles idées et dans quels combats il a trouvé son germe, comment ses débuts se sont développés, ont été entravés, ont repris enfin toute leur force. Tel est le travail que M. Ferrari a entrepris avec un rare bonheur. Dans un premier volume (*La Preparazione intellettuale del Risorgimento italiano* (1761-1789) (Trèves, Milan, 1928), il avait exposé avec finesse le mouvement des idées philosophiques et politiques en Italie au XVIIIe siècle; dans ce nouvel ouvrage, et après une trentaine de pages sur la libération des États-Unis de l'Amérique du Nord (« la révolution idéale »), dont le souffle de liberté parvint en France à travers l'Océan, M. Ferrari recherche l'influence de la Révolution, du Consulat et de l'Empire dans la péninsule italienne. Travail considérable et délicat, car il était nécessaire pour l'auteur d'étudier en France autant qu'en Italie cette période troublée et féconde, de suivre la trame des événements, de « pourtraire » leurs principaux acteurs, surtout celui qui les domine de son puissant mais dur génie (p. 112-121) et ce livre présente pour nous cet intérêt spécial, d'être à proprement parler l'histoire d'un quart de siècle dans notre pays étudié par un italien averti et pénétrant : la Révolution française, — les conquêtes révolutionnaires, — la réaction de 1799-1800 — la renaissance française — l'empire — le blocus continental — l'apogée de l'empire — la catastrophe — enfin les arts et la pensée, telles sont les étapes qu'il faut franchir pour traverser cette grande époque. Son influence a été décisive dans l'histoire de l'Europe, de l'Italie spécialement. « Jusqu'alors les principes du *Risorgimento* étaient demeurés théoriques et individuels; avec la Révolution française ils deviennent pratiques et collectifs. » Les idées nouvelles, venues de l'ouest et répandues dans tout le pays, l'administration renouvelée par des procédés jusqu'alors inconnus, la réunion de l'Italie entière sous une même direction y laissent une profonde empreinte.

« Beaucoup d'Italiens alors commencent à s'occuper de politique, sujet jusqu'alors non seulement défendu mais peu intéressant, et à réfléchir sur leur destin en regardant en face leurs maîtres; ils apprennent à agir dans la vie civile comme administrateurs ou représentants; ils étudient à obéir et commander en qualité de soldats ou d'officiers dans les rangs d'une armée disciplinée et valeureuse. » C'est, suivant l'expression heureuse de M. Ferrari, une véritable « risorgimento des caracteres » que n'étouffera point le vieux régime restauré, car il a donné l'habitude de la volonté et du sacrifice.

Comment ces vertus se sont exercées, pendant la période suivante M. Ferrari le dira dans son troisième volume (en préparation) sur *la Reazione austriaca in Italia* (1815-1849).

PAUL MATTER.

Maximilian von Hagen. — *Bismarcks Kolonial-politik.* Stuttgart et Berlin. Deutsche Verlags-Anstalt, s. d. (préface datée de l'automne 1922), 1 vol. in-8 de XXVI et 593 p.

Il existait déjà plusieurs ouvrages traitant de la politique coloniale de Bismarck, mais celui-ci les surpasse tous par la richesse de sa documentation et le détail des renseignements. Toutes les personnes étudiant la formation des empires coloniaux consulteront avec fruit la bibliographie très étendue (elle comporte 14 p.) et liront avec intérêt l'introduction historique, très largement comprise. « Je n'étais pas à l'origine un homme colonial », a déclaré le chancelier au Reichstag le 22 janvier 1889, et ceci était exact. Sans doute, même avant la guerre de 1870, Bismarck et son entourage, ont pensé à l'utilité commerciale d'établissements outre-mer, et en 1874 le cabinet allemand s'occupait de Samoa; mais ce n'était là encore que des velléités sans portée suivie. Absorbé par l'organisation de l'empire, par la crise du *Kulturkampf* qui le déchirait, par la politique européenne, le chancelier ne jetait point encore ses regards sur les continents lointains, autrement que pour engager la France à s'y porter en se détournant ainsi de l'Alsace-Lorraine. On s'en étonnait parmi les nombreux Allemands établis à l'étranger et *la Gazette de Cologne* publiait le 2 janvier 1880 une lettre d'un correspondant de Melbourne, ainsi conçue : « L'homme qui répondra à l'appel de 50 millions d'Allemands et frayera la voie, cet homme sera aussi grand que celui qui nous donna notre unité nationale. » A ce moment même, Bismarck, débarrassé des difficultés intérieures, engageait sa politique d'affaires, dont un des éléments était l'installation de colonies allemandes. M. de Hagen montre en termes excellents avec quelle puissance d'activités le chancelier sut en quelques années planter le pavillon allemand en Afrique orientale et occidentale, en Asie, en Océanie, passer des accords avec les puissances déjà installées dans ces parages, profiter du différend avec l'Espagne pour se réconcilier avec le Vatican, bref pousser vivement sa politique des réalisations. On pourrait, deci dela, relever quelques erreurs d'appréciation, notamment sur la psychologie de certains hommes d'État

français (Jules Ferry). Mais on est heureux de reconnaître l'exactitude du récit, appuyé de citations nombreuses, son intérêt constant, et sa précision sur toutes matières. La conclusion de l'auteur était à prévoir (p. 10) et est à retenir : « Après l'écroulement de l'Allemagne dans la guerre mondiale et la perte, seulement passagère, comme chacun l'espère, de l'empire colonial », ce livre doit montrer au lecteur le but que le plus grand génie politique de la nation a donné au peuple allemand dans le monde, — but que l'Allemagne ne pourra viser à nouveau et atteindre dans l'avenir qu'en supposant rétablie sa situation européenne sur le modèle de Bismarck.

PAUL MATTER.

A. J. Whyte. — *The early Life and Letters of Cavour* (1810-1858). Oxford, University Press, 1925, 1 vol. in-8 de XIX et 384 pages.

« Le dessein de ce volume, écrit l'auteur dans son introduction, est de présenter un portrait de Cavour tiré de ses lettres, son journal, ses écrits; de montrer le développement de son caractère et de ses dispositions naturelles, et autant que possible de le représenter tel qu'il est ». Bref, une « Vie privée de Camille de Cavour » avant son entrée dans la politique active. M. Whyte a parfaitement rempli son dessein, en utilisant avec soin les nombreux travaux parus en Italie sur la jeunesse de son héros. Il y a deci, delà, quelques lacunes et des inexactitudes de détail, mais l'ensemble se présente bien et donne sur cette vie agitée et variée une impression exacte. Cavour s'étant toujours intéressé à la vie publique, il n'était pas possible de ne point faire allusion au développement du *Risorgimento*, mais l'auteur ne donne que de très brèves indications à cet égard : Cavour enfant, adolescent, officier, démissionnaire, démoralisé, remonté par son travail et ses voyages, la vie de Léri, les romans intimes, la carrière de publiciste, les grandes affaires, les premières velléités de politique, tout est mis dans une lumière égale et juste. P. M.

Paul Vaucher. — *Robert Walpole et la Politique de Fleury* (1731-1742). 1 vol. in-8 de XI-473 p. Paris, Plon, [1924].

La Crise du Ministère Walpole en 1733-1734. 1 vol. in-8 de 70 p. Paris, Plon [1924].

Après le traité d'Utrecht et la mort de Louis XIV, l'histoire de l'Europe Occidentale traversa une phase si terne, si paisible, qu'elle n'attire guère l'attention des historiens. Les deux grandes nations belligérantes étaient financièrement épuisées et la situation diplomatique était, pour un contemporain beaucoup plus obscure qu'on ne se le figure à distance. Après tout, les temps de la bonne entente anglo-française, de Cromwell et de Mazarin, n'était pas si éloignée : n'était-ce pas la faute de Louis XIV et de ses ambitions démesurées si elle avait été interrompue? lui mort, ne le pouvait-on reprendre? Le royaume d'Espagne, l'Empire, par ailleurs, étaient-ils si décadents qu'il y eut intérêt, en les réconciliant contre la France, à refaire

peut-être l'empire de Charles-Quint? Les noms du cardinal Fleury, de Robert Walpole, symbolisent une quinzaine d'années de tâtonnements et de perplexités, sur lesquelles M. Paul Vaucher nous apporte des lumières nouvelles. Une préface bibliographique nous dit quelles ont été ses sources : le quai d'Orsay à Paris, le *Record Office*, le *British Museum* à Londres, et, pour l'histoire intérieure de l'Angleterre, outre les mémoires des contemporains, toutes ces caricatures, ces ballades, tous ces journaux, ces pamphlets qui sont caractéristiques de la vie politique anglaise au XVIIIe siècle. Le plus gros volume nous raconte l'histoire des relations diplomatiques des deux hommes d'État, depuis le lendemain du traité de Séville (1729) jusqu'à la chute de Walpole. Le plus petit nous raconte l'histoire du dépôt par Walpole, en 1733, d'un ambitieux projet de réforme de l'impôt, qu'il dut abandonner devant les résistances de l'opinion; et qui lui fit essuyer, en conséquence, le plus grave échec qu'il ait connu, au cours de sa longue carrière parlementaire.

De ces deux ouvrages, nous serions disposés à considérer que c'est le second qui contribuera le plus certainement à grandir Walpole dans l'estime des lecteurs de M. Paul Vaucher. Les adversaires de Walpole le calomniaient sottement lorsqu'ils l'accusaient, pour le renforcement et l'extension de ces droits de consommation qu'on appelle l'accise (*excise*) de viser au rétablissement de la monarchie absolue, appuyée sur une armée d'inquisiteurs fiscaux. C'était un vaste projet, que celui qui fut amorcé par le bill de 1733. Substitution aux droits de douane de droits de consommation, qui d'une part feraient rentrer plus d'argent au Trésor, et d'autre part faciliteraient les échanges avec l'étranger, tendraient à faire de Londres le port franc de l'Europe entière. Le *bill* laisse prévoir à certains égards, la politique libre-échangiste du XIXe siècle.

Quant à l'autre ouvrage, celui qui traite des relations de Walpole avec Fleury, relations amicales et cependant toujours sourdement contrariés par la rivalité des deux États, elle sera peut-être pour beaucoup une révélation, dans la mesure où il tend à grandir la figure non de Walpole mais de Fleury. On se demande, après avoir lu M. Paul Vaucher, si le vieux cardinal n'est pas digne d'occuper une place, à côté des deux cardinaux du siècle précédent, dans la galerie des grands ministres français. Il fut obsédé par le désir, en conservant la paix, de refaire un pays épuisé. Et il y réussit : la France, au temps de la guerre de la Succession d'Autriche, avait retrouvé sa splendeur des premières années du règne de Louis XIV. Mais il poursuivit un autre but encore par sa politique pacifique — pacifique avec ostentation. Il voulut, d'une part, rassurer l'Angleterre et lui faire perdre le goût des coalitions continentales contre la France. Il voulut, du même coup, en rassurant le Continent, mettre le gouvernement anglais dans l'impossibilité de trouver des alliés dans une Europe où la France aurait des amis partout. Après la paix de Vienne qui donna la Lorraine à la France avec l'approbation expresse

de l'Angleterre et sans que nulle autre puissance songeât à s'en défendre, il dut se considérer comme bien près de réaliser son idéal. » Et si c'est malgré lui que Walpole est entraîné, en 1739, dans la guerre d'Espagne, on ne peut se défendre de l'impression en lisant M. Paul Vaucher, que Fleury, lorsqu'il prit le parti de l'Espagne, agit dans le plein exercice de son libre-arbitre : n'allait-il point peut-être retirer, par une guerre heureuse avec l'Angleterre isolée, le profit de sa prudente politique ? Supposons que la mort de l'Empereur ne l'eût pas entraîné, sous la pression d'une opinion étourdie, à gagner dans le cœur de l'Europe d'inutiles victoires, c'était peut-être un traité de Versailles que la France aurait signé vers 1745 au lieu d'un traité d'Aix-la-Chapelle. Ce sont de chapitres remarquables que ceux où M. Paul Vaucher nous raconte, plus clairement et avec plus de détails qu'elle ne l'avait été jusqu'ici, la longue lutte de Walpole avec les factions qui, de capitulation en capitulation, finirent par l'acculer en 1742 à la retraite.

ÉLIE HALÉVY.

Raymond G. Gettell. — *History of political Thought.* New-York, 1924. The Century Cº, un vol. in-8 de XII-511 p. (The Century political science series).

L'auteur a entrepris dans ce livre, et mené à bien, une œuvre de vulgarisation qui rendra beaucoup de services. Il a réussi à résumer, dans ces 500 pages, tout l'essentiel des théories politiques conçues, à travers les siècles, par l'esprit humain. Il nous amène ainsi des temps les plus reculés où s'éveillaient les pensées hindoue, chinoise et hébraïque, à travers les mondes grec et romain, le moyen âge et par Bodin, Grotius, Locke et Rousseau, jusqu'aux théories les plus modernes de l'internationalisme, du socialisme et du bolchévisme. D'abondantes bibliographies complètent des développements forcément très brefs mais pleins de substance.

G. M. Trevelyan. — *British History in the nineteenth Century.* 1782-1901. London, Longmans, Green and Cº, un vol. in-8 de XVI-446 p., avec des cartes.

Ce livre, composé avec soin, rempli d'indications bien classées, avec des dates marginales et un index qui facilitent beaucoup les recherches, des cartes qui évitent le recours fastidieux aux grands atlas, rendra beaucoup de services. Il est écrit clairement, avec un souci du fait essentiel ou significatif qui caractérise l'historien. Il est assez bref pour tenir le rôle de manuel et tous nos étudiants français qui lisent l'anglais devront le tenir pour tel.

DROIT CONSTITUTIONNEL. — ADMINISTRATION

Sir Edward Troup. — *The Home Office.* Londres, Putnam, s. d. (1925), un vol. in-16 de VIII-268 p.

Ce volume est le premier d'une collection, *the Whitehall series*, qui sera consacrée à l'étude des divers services ministériels anglais. L'éditeur annonce

déjà quatre autres études sur le ministère de l'Hygiène, l'Amirauté, l'India Office, le Post Office. L'initiative est intéressante. Elle devrait être imitée dans notre pays, où, sauf erreur de notre part, rien de pareil n'a été fait jusqu'à ce jour.

Si l'on devait entreprendre une pareille œuvre, le travail que sir E. Troup a consacré au Home Office pourrait servir de modèle. Il est précis, clair, bien équilibré et donne, dans un minimum de pages, le maximum d'informations. Sir E. Troup a été sous-secrétaire d'État permanent de l'Office de 1908 à 1922. Ce haut fonctionnaire, le plus haut de la hiérarchie, rassemble dans ses mains toute la direction technique du Ministère. Il est, à lui seul, les trois, ou quatre, ou cinq directeurs d'un Ministère français. Il assume toute la tâche administrative, avec ses deux sous-secrétaires d'État adjoints et un large personnel d'agents subalternes, laissant au secrétaire et au sous-secrétaire d'État parlementaires les mains libres et tout le loisir nécessaire pour l'étude des questions d'ensemble et le débat dans les Chambres.

Le lecteur français trouvera dans ces pages des enseignements précieux. Il y verra notamment comment les services du Home Office se sont constitués, ont grandi, ont été développés, modifiés, transférés parfois ailleurs, sans dessein préconçu, sans idée systématique, suivant un mouvement naturel de croissance et au gré des nécessités naturelles de l'heure. Il observera encore la marche de la centralisation qui, peu à peu, surveille, encercle, inspire, absorbe les autorités locales, sans parti pris de domination, mais avec la sûreté lente et inéluctable d'une inondation.

Maurice Hauriou. — *Précis de droit constitutionnel.* Paris, Librairie du Recueil Sirey. 1 vol. in-8 de 741 p.

M. Hauriou a consacré la plus large part de sa vie à l'étude du droit administratif et du droit public. Le Précis et les Principes qu'il a publiés sont devenus classiques. Le doyen de Toulouse avait déjà jeté des regards sur le régime constitutionnel et notamment sur la théorie de la souveraineté nationale. Il a poussé son examen plus avant et ayant, voici quatre ou cinq ans, changé de chaire, il vient de nous donner le fruit d'un nouvel ordre de méditations et d'un nouvel enseignement. Livre chargé de pensées, mais dont la compréhension dans le premier tiers exige par endroits de l'effort. M. Hauriou a voulu avant tout exposer une doctrine.

Dès sa préface, il déclare que les éléments de la société politique sont les croyances relatives à l'ordre, au pouvoir, à la liberté et au juste équilibre de ces trois forces spirituelles. Ces croyances vitales, nous dit-il, sont aujourd'hui énervées par des sophismes, il faut combattre ceux-ci et reconstituer celles-là ; il faut « conserver l'ordre individualiste, maintenir, comme facteur des institutions sociales, l'homme avec sa conscience morale et les idées qui l'illuminent... , poser au premier plan l'homme social et non pas la collectivité sociale, l'homme-chef et non pas la foule. » D'ailleurs il importe aussi de poser « l'homme faillible, de confesser avec Montesquieu « tout homme qui

a du pouvoir est porté à en abuser. C'est cet homme faillible qui se connaissant et essayant de réagir contre lui-même a réalisé la liberté politique ».

Ces quelques lignes commandent et éclairent tout le plan. Après avoir défini le régime constitutionnel et sa genèse, M. Hauriou examine *les croyances constitutionnelles* : l'ordre individualiste, les droits individuels, leur détermination et leurs garanties; puis vient la théorie du pouvoir : pouvoir d'état à caractère temporel et civil, pouvoir de droit, origine de ce pouvoir et sa dévolution, principes d'autorité et de légitimité, pouvoir de fait. Ensuite notre ancien maître étudie la liberté politique qui résulte de la participation, des citoyens au pouvoir et voici la démocratie, le régime représentatif, le rôle de l'opinion publique, la souveraineté nationale « la nation devient propriétaire de son gouvernement ». On reconnaît au passage une reprise et une mise au point d'idées déjà exposées dans le Précis de droit public et l'Essai sur la souveraineté.

Un livre II est consacré *au droit de la constitution*, et d'abord se pose le problème de la limitation du pouvoir par le droit, avec la définition de l'état de droit (soumission ou juge et soumission à la loi). Le pouvoir est limité par les règles du droit de la constitution, et ici se place l'examen de la constitution elle-même, présentée sous forme de super-loi ; il peut être limité aussi par le contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois.

Ayant passé en revue les diverses constitutions qui ont régi la France depuis 1789, M. Hauriou consacre un livre III aux *institutions constitutionnelles*, gouvernement parlementaire, pouvoir exécutif, pouvoir délibérant, pouvoir de suffrage. Un appendice donne une vue d'ensemble des libertés modernes. On trouve en 400 pages un excellent exposé du mécanisme actuel de notre constitution.

Il ne saurait être question ici d'analyser en détail, encore moins de discuter, quelques-unes des théories de M. Hauriou. Dans l'ensemble, l'édifice satisfait l'esprit, il répond à notre attente, il est digne de son auteur. Le Précis du doyen de Toulouse ne rejettera pas dans l'ombre l'ouvrage si apprécié de M. Esmein; plus doctrinal que ce dernier, mais moins riche en développements historiques et en aperçus de droit comparé, il le complétera heureusement.

HENRY PUGET.

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE. — FINANCES

Joseph Girard. — *Éléments de Législation ouvrière*, Paris, Alcan, 1925; un vol. in-8 de 325 p.

Sous un titre modeste, M. Girard expose, dans un tableau d'ensemble, les multiples aspects de l'intervention de l'État dans les rapports entre employeurs et employés.

Après avoir très heureusement mis en relief, en tête de son livre, que, dans ce domaine, le point de vue moral doit nécessairement se combiner

avec le point de vue économique, il étudie, à fond et sous toutes ses faces, le contrat de travail, forme, nature, durée, etc. Il indique, notamment, les mesures prises pour faciliter le placement des travailleurs et empêcher les intermédiaires de prélever sur les chômeurs un tribut excessif, ainsi que les remèdes, plus ou moins efficaces, préconisés pour mettre fin à « la crise de l'apprentissage ».

Sous peine de laisser l'ouvrier exposé, sans défense, à tous les abus possibles de l'omnipotence patronale, le développement de la grande industrie au XIXe siècle a obligé l'État à intervenir de plus en plus pour réglementer les conditions du travail. La nécessité de ménager, dans leur propre intérêt comme dans celui de la collectivité, les forces et la santé des ouvriers, a fait ouvrir une brèche de plus en plus large dans le principe de la liberté du travail, proclamé si solennellement par la Révolution. Avec le souci constant de ne laisser aucun détail dans l'ombre, M. Girard décrit toutes les mesures édictées peu à peu pour assurer aux ouvriers, hommes, femmes, enfants, pendant leur séjour dans l'usine, des conditions meilleures d'hygiène et de sécurité.

Le temps qu'ils consacrent à l'exécution d'une tâche déterminée entraîne pour le patron l'obligation de leur allouer la rémunération convenue : c'est le salaire, avec toutes les questions brûlantes et d'un intérêt sans cesse renaissant, que l'auteur traite sous ses aspects les plus divers. Nous voyons quels sont les moyens employés par le patron, avec ou sans l'aide de la loi, pour stimuler le zèle de ses collaborateurs ou leur assurer un *standard of life* en rapport avec le mouvement des prix — problèmes délicats dont les essais de solution ont été bien souvent une source de conflits, au lieu d'être une cause d'apaisement. Ces efforts, du reste, manqueraient leur but si la protection du salaire n'était assurée au regard du patron lui-même. La question angoissante du salaire minimum et celle du *sweating system* complètent cette partie de l'étude et mettent en lumière toutes les difficultés qui surgissent aussitôt qu'on les examine en dehors du domaine de la théorie pure.

Quand les discussions auxquelles l'interprétation du contrat de travail donne lieu prennent une forme aiguë, il n'est pas rare de les voir aboutir à la grève ou au *lock-out*. Désireux de chercher un remède aux maux qu'elles entraînent pour les deux parties, le législateur a institué une procédure de conciliation et d'arbitrage, d'ailleurs facultative, mais qui, faute de sanctions efficaces, a « subi un échec complet ».

Les groupements professionnels prennent généralement une part active à ce genre de conflits. Depuis leur origine lointaine jusqu'en 1884, date de leur reconnaissance légale, ils ont éprouvé bien des vicissitudes. Aujourd'hui, en dépit de leur organisation qui paraît solide, ils connaissent encore certaines difficultés, M. Girard le montre en décrivant, dans des pages très vivantes, le rôle joué par la C. G. T. après la guerre, rôle qui devait aboutir à la scission de 1921.

Si les syndicats ne s'étaient pas laissés détourner de leur mission véritable pour faire de la politique, ils auraient pu rendre de grands services au prolétariat en créant des institutions propres à mettre les travailleurs à l'abri des principaux risques de la vie ouvrière. Quelques initiatives patronales s'étaient manifestées à cet égard avant que l'État intervînt par la loi sur les accidents du travail (9 avril 1898) et par la loi des retraites ouvrières (5 avril 1910). Actuellement, un projet de grande envergure, dit des « Assurances Sociales », voté par la Chambre, sans que peut-être les conséquences financières en aient été suffisamment aperçues, est pendant devant le Sénat. Le livre de M. Girard se termine par un examen objectif et volontairement sommaire de ce projet, et en même temps par une étude précise de la loi du 9 avril 1898.

On peut regretter que, intentionnellement d'ailleurs, l'auteur n'ait pas exposé les autres problèmes de la législation ouvrière : logement, instruction, épargne, consommation. Il faut espérer qu'un autre volume viendra bientôt donner à ceux que ces questions passionnent l'occasion de les voir traiter par un spécialiste particulièrement averti.

En attendant, le présent ouvrage, clair, concis, d'une méthode impeccable, documenté à souhait et écrit dans un style élégant qui en rend la lecture attrayante, n'offre pas seulement un intérêt scientifique de premier ordre. A une époque où, sous prétexte d'améliorer le sort des travailleurs, quelques agitateurs professionnels voudraient bouleverser de fond en comble les institutions actuelles, pour réaliser par la violence la « dictature du prolétariat », il a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui, par intérêt ou curiosité, s'occupent des questions sociales. On y voit, en effet, comment, sans sortir des voies légales, la société capitaliste et bourgeoise est parvenue à assurer aux classes les plus nombreuses des conditions de travail conformes à la dignité de la personne humaine.

PIERRE BEZARD-FALGAS.

D. J. Noël. — *Le domaine minier de l'État prussien.* Paris, Jouve et Cie 1924, 1 vol. in-8 de 148 p.

Ce travail constitue une utile mise à jour de l'ouvrage classique de M. O. Henry-Gérard, publié peu de temps avant la guerre. La défaite de l'Allemagne, sanctionnée par le traité de Versailles, a entraîné, en effet, de douloureuses amputations pour le domaine minier de la Prusse, notamment dans la Sarre et en Haute-Silésie. Néanmoins, ce domaine — où les charbonnages tiennent une place prépondérante — reste considérable, grâce surtout à l'achat par le fisc, au cours même de la guerre, de la Société Hibernia, une des plus puissantes entreprises de la Ruhr, et au développement rapide des mines ouvertes ou achetées précédemment dans ce même bassin. Des lois récentes ont, d'ailleurs, réservé à l'État prussien, aussi bien pour les charbonnages que pour le lignite, le droit exclusif de recherche et d'exploitation, et lui laissant seulement la faculté de céder ce droit à des tiers;

mais il ne le fait, en principe, qu'à titre temporaire et contre indemnité.

Un des chapitres les plus intéressants du livre de M. Noël est consacré à l'étude de la loi du 9 octobre 1923, qui a autorisé le gouvernement prussien à constituer une société anonyme chargée de l'administration et de l'exploitation des mines et usines de l'État. C'est l'abandon de la régie directe, qui avait fonctionné pendant des siècles; mais il serait imprudent d'y voir une réaction contre l'étatisme. Dans la nouvelle Société, l'État est, en fait, propriétaire de toutes les actions; les Ministres des Finances et du Commerce constituent, à eux seuls, son assemblée générale et ils apparaissent, tantôt comme défenseurs des intérêts de l'État contre la société et tantôt comme défenseurs de la société contre l'État. Enfin, sur les quinze membres du conseil d'administration, sept sont des députés du Landtag...

Singulière conception, que M. Noël n'a pas tort de qualifier de paradoxale! Il sera curieux, en tout cas, de connaître les résultats de cette expérience. Pour l'instant, on doit se demander à quels mobiles a obéi une pareille transformation de la politique traditionnelle de l'État prussien. A supposer qu'elle répondît au simple besoin d'« industrialiser » les entreprises fiscales, en les libérant des entraves bureaucratiques, en leur accordant à la fois plus d'initiative et d'indépendance, en leur permettant, en un mot, de moderniser leurs méthodes de travail, de comptabilité et de contrôle, il est permis de s'étonner qu'un des effets immédiats de cette réforme ait été, au contraire, d'ouvrir les portes toutes grandes aux influences politiques et parlementaires et d'enlever pratiquement à la nouvelle société ce qui assure, sans nul doute, la supériorité des entreprises privées, à savoir l'intérêt personnel des administrateurs et des actionnaires.

Il faut donc chercher ailleurs la véritable raison de la loi de 1923 : M. Noël croit y voir un simple moyen de tourner les dispositions de l'article 248 du traité de Versailles, qui établit, comme on sait, au profit des Alliés, un privilège de premier rang sur tous les biens et ressources de l'Empire et des États allemands. Grâce à la nouvelle loi, ce privilège n'est plus un obstacle à l'obtention des crédits privés nécessaires à l'exploitation et, dans cet ordre d'idées, l'expérience montre que l'opération a pleinement réussi. D'autre part, si l'État prussien est actuellement l'unique actionnaire de la société exploitante, la loi de 1923 n'en a pas moins prévu la possibilité pour lui d'aliéner les actions : de telle sorte — écrit M. Noël — qu'au cas « où cette puissance mystérieuse autant que redoutable, qu'on appelle la finance internationale, viendrait à s'intéresser à l'affaire, la Commission des Réparations, mise en présence du fait accompli, ne serait certainement pas en mesure de faire valoir son privilège sur les biens exploités par la Société prussienne ».

Pure hypothèse, dira-t-on. L'histoire de ces dernières années nous laisse craindre, malheureusement, que l'explication de M. Noël ne soit que trop fondée. De toute façon, elle mérite que nous la prenions en sérieuse considération.

ANGEL MARVAUD.

Fabien Thibault. — *Cours de Douane*. Paris, École spéciale des travaux publics, 1923 un vol. in-8, 115 p.

L'un des traits caractéristiques de toute législation protectionniste, qu'il s'agisse du tarif des droits ou des dispositions édictées en vue d'en assurer l'application, est, on le sait, une complexité extrême. Si l'on en doutait, il suffirait pour s'en convaincre de considérer le grand in-4 de 760 pages, publié par l'administration sous le titre *Tarif des douanes, observations préliminaires*, où sont réunies toutes les prescriptions des lois et décrets et les instructions destinées à guider les agents dans l'exécution du service. C'est une sorte de code, très complet, du moins à la date de sa publication, et fort bien établi pour l'usage des fonctionnaires de la douane. Comme ceux-ci, les importateurs et les exportateurs, et aussi l'étudiant désireux de développer ses connaissances techniques, y trouvent tous les renseignements qui peuvent leur être nécessaires. Mais quand on ouvre ce gros volume pour la première fois, on a quelque peine à s'y reconnaître. Le code est trop complet. Pour ne pas se perdre dans la multitude des détails d'application que l'administration ne pouvait omettre, écrivant pour ses agents, un guide est indispensable. Le *Cours de Douane* de M. Fabien Thibault le fournit. En 115 pages, il donne une vue d'ensemble de la matière, faisant apparaître les directions générales à suivre dans l'étude de la réglementation douanière, et marquant tout ce qui est essentiel. Ce précis est d'une grande clarté. L'auteur n'utilise qu'un minimum d'expressions techniques, toujours soigneusement définies. M. Fabien Thibault était, d'ailleurs remarquablement qualifié pour écrire l'ouvrage. Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, il a occupé à la direction générale des douanes l'emploi important de chef du contentieux et a terminé sa carrière administrative comme directeur à Paris.

A. Arnauné.

René Masse. — *La Production des richesses*. Préface de M. R. G. Lévy. 1 vol. in-8. Paris, Giard, 1925 de 960 p.

En réalité, l'auteur a écrit un véritable traité d'économie politique et non pas un simple chapitre étendu, consacré exclusivement à la Production et à la Richesse.

Les idées intéressantes abondent dans le volume dont nous parlons et dont la lecture est aussi instructive qu'attachante. Nous faisons personnellement des réserves au sujet de certaines idées comme celles qui se rapportent à la limitation de l'héritage, mais nous comprenons que dans son excellente Préface, notre collègue, M. R. G. Lévy, ait fait du travail de M. Masse un éloge mérité.

D. Zolla.

Albert Calmès. — *Administration financière des Entreprises et des Sociétés*. Paris, Payot, 1925, 1 vol. in-8 de 328 p.

Cet ouvrage comble une lacune : nous avions de nombreux traités de

comptabilité industrielle et de droit commercial, mais à peu près aucune étude sur les questions financières que soulève l'administration des entreprises et des sociétés. Ce sont pourtant là des problèmes d'une importance capitale, qui se posent quotidiennement aux administrateurs, gérants ou directeurs, ainsi qu'aux banquiers, commanditaires, actionnaires ou obligataires. L'auteur nous parle tour à tour du capital fixe et du capital circulant, du capital propre et du capital emprunté, de la constitution de la société anonyme, de l'augmentation et de la diminution du capital social, des profits et pertes, etc. Il compare fréquemment les lois et usages français à ceux de Belgique, de Suisse et d'Allemagne. Son style est limpide, mais trop souvent incorrect. Il ne faut chercher dans cet ouvrage, ni une interprétation originale des faits, ni des vues nouvelles en matière de finances privées. Ce qui en fait le mérite, c'est avant tout une documentation solide, mise en œuvre avec un clair bon sens.

P. Ch.

COLONIES

A. Silvestre. — *Le Cambodge administratif.* Cours professé à l'École d'Administration cambodgienne. Phnom-Penh, Imprimerie Nouvelle Albert Portail, 1924; 1 vol. in-8 de 648 p.

Cet important ouvrage de M. Achille Silvestre, qui représente un cours professé par lui depuis près de dix ans à l'École d'Administration cambodgienne, à Phnom-Penh, renferme un exposé très précis et très complet du droit administratif appliqué au Cambodge sur tous les points divers s'y rattachant. Aussi est-ce un grand travail, et il mérite d'autant plus d'être signalé qu'il est écrit avec une très solide compétence, M. A. Silvestre étant attaché aux services administratifs de l'Indochine depuis environ vingt-quatre ans. Nous rappelons bien volontiers ici que M. Achille Silvestre est le fils du regretté professeur Jules Silvestre, qui a été si apprécié à l'École des Sciences Politiques et avait fait lui aussi auparavant toute sa carrière en Indochine, comme officier et comme administrateur. Il avait enseigné à l'École le droit annamite, et l'on voit que M. Achille Silvestre continue l'œuvre de son père.

L'auteur présente d'abord quelques notions générales préliminaires sur l'Indochine. Il commence par un rapide aperçu sur l'établissement des Français dans la colonie asiatique, et il donne quelques notions sur la géographie physique et économique, puis sur l'organisation politique et administrative, en envisageant sur ces divers points d'abord l'Indochine entière, et ensuite chacune des possessions qui rentrent dans le gouvernement général. Après ce préliminaire, qui constitue une base de connaissances nécessaires, l'auteur entre dans le sujet lui-même en envisageant successivement le Cambodge politique, administratif, judiciaire et financier.

Dans la partie politique est traité tout ce qui se rattache à l'établissement

du Protectorat et aux rapports crées entre le gouvernement cambodgien et l'administration française. Des détails sont ajoutés sur l'assemblée consultative indigène créée en 1913. La partie administrative est de beaucoup la plus longue, et elle représente plus de la moitié du volume, ce qui n'est pas surprenant, car elle touche à de très nombreux points, concernant l'administration du Protectorat et l'administration indigène, puis toutes les matières administratives diverses dans leurs organisations au Cambodge. La partie judiciaire a amené à parler des tribunaux français et de la justice indigène. En ce qui concerne les finances, d'importants exposés sont donnés de tout ce qui a trait aux divers impôts, puis au budget.

Cette vaste étude juridique constitue une documentation fort utile pour le Cambodge, car elle offre à tous les fonctionnaires, venus de la métropole ou Cambodgiens, ainsi qu'aux candidats qui préparent des concours d'accès dans la carrière administrative, un guide précieux auquel ils pourront se référer souvent et qui les aidera à bien remplir leurs fonctions. Et en outre, c'est un ouvrage qui nous éclaire beaucoup sur l'heureux état actuel de la colonie, et cet exposé de toutes les parties de l'organisation administrative créée par la France fait ressortir l'excellente direction qui a été donnée à nos rapports avec le gouvernement cambodgien et les indigènes, et par là au développement de la mise en valeur du pays.

G. Regelsperger.

A. Mérignhac. — *Traité de législation et d'économie coloniales*, 2e édition. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925. 1 vol. in-8 de 887 p.

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'organisation de notre empire d'outre-mer connaissent le Traité de Législation et d'Économie coloniales que M. Mérignhac publia en 1912. L'éminent professeur nous donne aujourd'hui une seconde édition, complètement revue, émondée sur quelques points, complétée sur d'autres, partout mise au courant des changements survenus au cours des dernières années. La législation coloniale se renouvelle vite; souvent les textes s'enchevêtrent; on trouvera ici un guide très averti, des informations étendues, des explications claires. La clarté constitue l'un des principaux mérites des ouvrages de M. Mérignhac; elle est obtenue grâce à un plan bien construit, une langue simple, une parfaite connaissance du sujet.

Parmi les additions que présente l'édition nouvelle, on remarquera une étude approfondie du Maroc dont l'aménagement en tant que protectorat demeurait encore rudimentaire en 1912, l'utilisation du rapport Sarraut et l'indication des mesures ou travaux qu'il prévoit, enfin quelques pages réservées aux territoires sous mandat. A propos de ces territoires nous aurions souhaité que les renseignements fussent plus abondants. Par scrupule d'internationaliste, M. Mérignhac les a laissés, croyons nous, un peu trop à l'écart. Quant aux suppressions qui ont été opérées il n'y en a qu'une seule qu'on regrettera, le chapitre du début « la colonisation chez les peuples étrangers »

aurait gagné à être moins court; pour nos étudiants et pour nos futurs administrateurs, il convient d'élargir l'horizon; un coup d'œil sur l'Empire britannique et sur les Indes néerlandaises n'aurait pas manqué d'être profitable.

HENRY PUGET.

VARIA

Pierre Mille. — *L'écrivain*. Collection « *Les caractères de ce temps* ». Paris, Hachette, un vol. in-8 de 126 p.

M. Pierre Mille connaît à merveille le monde des lettres; il sait comment on y travaille, où va le cours général des idées, et vers quels horizons se détournent, à l'occasion, quelques pensées particulières. Il est parvenu à l'âge où, en pleine conscience des moyens de sa génération, on peut comprendre et expliquer les tendances des plus jeunes vers d'autres procédés. Tout cela donne à ses propos une grande vigueur et beaucoup d'attrait. Il imagine un débutant, Pamphile, auquel il prodigue d'abord ses conseils, et qui ne tarde pas à le récompenser par des observations comme on n'en trouve que dans la bouche de la jeunesse. Vous entendez bien que, d'un bout à l'autre de ces pages, c'est toujours Mille qui parle, mais c'est là un des traits les plus charmants de sa nature que, progressant, hélas! comme nous tous en âge, et amassant les trésors d'une belle expérience, il reste jeune, d'une fraîche, souple, étonnante jeunesse, qui garde à ses propos l'éclat d'une pensée dans sa fleur et la gaieté d'un rire de vingt ans.

M. Caudel. — *Pour les étudiants étrangers en France*. Paris, Plon, 1925, 1 vol. in-16 de 234 p.

L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur donne aux jeunes étrangers qui se proposent de faire en France des études supérieures de brèves indications sur le pays, les habitants, leur histoire, leur caractère, et sur le parti qu'ils doivent tirer de la fréquentation de l'esprit français et de la culture française. La deuxième partie consiste en conseils pratiques sur la manière de dresser un plan d'études et d'en poursuivre la réalisation. — Presque tous les chapitres sont accompagnés de bibliographies indiquant les lectures essentielles.

ANALYSES

Annuaire général de la France et de l'étranger, 1925 (sixième année). Paris, Larousse, un vol. in-16 de XXIV-1115 p.

Cette publication mérite une mention toute particulière. Elle comble, fort heureusement, une lacune très grave de notre bibliographie politique. Pendant trop longtemps, nous avons dû chercher les informations qu'elle contient, et nous ne les trouvions que dans une mesure imparfaite, dans des œuvres étrangères : anglaises, comme le *Statesman's Yearbook*, le *Whitaker's Almanach*, le *Hazell's Annual* (disparu depuis peu), ou américaines comme le *World Almanac*. Ces publications, en dépit de tout leur mérite, restaient, en ce qui nous concerne, imparfaites, étant orientées dans le sens anglais ou américain et ne donnant, par suite, aux questions françaises qu'une attention fort limitée. L'*Annuaire* de la librairie Larousse, présenté dans une forme typographique agréable, d'une bonne lisibilité, nous donne, avec de nombreuses informations sur l'étranger, une masse considérable de précisions sur la France. 444 pages sur 1115 lui sont consacrées. C'est le *vade mecum* de l'homme politique, du diplomate, du fonctionnaire, du publiciste. Cette sixième édition est la preuve d'un succès mérité.

Agnes F. Dodd. — *A short history of the British Empire*, London, 1925. Dent, un vol. in-16 de X-276 p.

Dans une courte préface, l'auteur a fort bien marqué les traits essentiels de son œuvre et le but qu'elle a poursuivi en l'écrivant. Ce livre est destiné à l'étudiant, au lecteur du grand public qui veulent prendre une vue d'ensemble de la politique coloniale britannique et, le cas échéant, vérifier une date ou un fait. Un *index* assez copieux leur facilitera cette dernière tâche. Des cartes simples et claires illustrent le texte. Il n'y a pas de bibliographies.

A. Callet. — *Les origines de la troisième République. Étude et documents historiques*. Paris, Savine, un vol. in-16 de XIII-333 p.

Membre de l'Assemblée Nationale, rapporteur de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, A. Callet rédigea un document que le président de la commission, M. Daru, jugea trop « violent ». Le rapport ne fut pas publié. Nous en trouvons aujourd'hui, dans ce livre, les éléments essentiels. Ils constituent un élément d'information fort appréciable. On y trouvera exposé tout au long la pensée d'un membre du centre-droit en 1873.

H. Robinson. — *The development of the British Empire*. London, Constable, un vol. in-8 de XVI-476-XXVI p., 1923, avec 19 cartes.

L'ouvrage couvre toute l'histoire de l'Empire, depuis les origines, ce qu'il appelle la *préparation*, jusques et y compris la guerre mondiale. Il constitue à cet égard un excellent sommaire, dont chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie. Les indications données sont forcément brèves, en raison de l'étendue de la matière envisagée. Elles pourront rendre de grands services à ceux qui débutent dans cet ordre d'études.

F. Garcia-Calderon. — *Les Démocraties latines de l'Amérique*. Préface de M. R. Poincaré. Paris, Flammarion, un vol. in-16 de 384 p.

M. Garcia-Calderon se propose « de dresser le bilan de ces républiques latines.... Nous demandons, dit-il, à l'histoire de ces États les raisons de leur infériorité et les données de leur

avenir ». Il écrit en français, dans une forme parfois un peu étrange, suivant une méthode un peu vague et obscure, mais il a beaucoup de savoir, beaucoup de culture, et il sait se faire entendre. L'aspect politique des problèmes n'absorbe pas toute son attention. Il a de bonnes pages sur la littérature et la philosophie. Ses observations sur le développement des institutions tiennent le centre de son œuvre. On y trouvera de précieuses indications sur les origines, le caractère et le rôle des *caudillos*, les grands chefs politiques de là-bas.

L. Duguit et **H. Monnier**. — *Les Constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789*. Paris, 1925, Librairie générale de droit, un vol. in-16 de CCXXXVI-386-68 p. (4e édition).

Tous ceux qui poursuivent en France ou à l'étranger des études d'histoire constitutionnelle connaissent cet excellent ouvrage, dont il n'y a plus lieu de faire l'éloge. Nous nous contentons de signaler ici cette quatrième édition qui dit à elle seule dans quelle estime le public savant tient l'œuvre de MM. Duguit et Monnier.

F. Cambo. — *Autour du fascisme italien*. Paris, Plon, s. d. (1925), un vol. in-16 de 252 p.

L'auteur n'étudie pas le problème fasciste dans le détail des questions que celui-ci pose. Il développe des vues d'ensemble sur le fascisme en particulier et sur la politique contemporaine en général. Ces vues ne sont pas dénuées d'intérêt. Elles eussent gagné, notamment en ce qui touche au développement des institutions politiques dans le monde moderne, à être plus attentivement confrontées avec les faits.

Lucien Dubech. — *Les chefs de file de la jeune génération*. Paris, Plon, 1925, un vol. in-16 de IV-242 p.

Recueil d'articles adroits, spirituels, et non dépourvus de quelque partialité, qui présentent au public, dans des portraits rapides, les jeunes littérateurs les plus en vue de notre temps. Le public étranger et bon nombre de Français y trouveront l'occasion d'entrer en contact avec ces esprits, dont aucun n'est indifférent et dont beaucoup marqueront dans les lettres.

L. Cahen. — *L'Angleterre au XIXe siècle. Son évolution politique*. Paris, A. Colin, un vol. in-16 de 204 p.

Résumé très bref de l'histoire politique de l'Angleterre depuis 1815; s'étend jusqu'à 1914; ne traite que de la politique intérieure.

Barnich (Georges). — *Comment faire payer l'Allemagne; erreurs d'hier, solution de demain*. Paris, 1923, 1 vol. in-16 de 230 p.

Ouvrage de circonstance, le petit volume publié par le directeur de l'Institut de sociologie Solvay, a, par suite de l'adoption du plan Dawes, perdu une grande partie de son intérêt. On ne peut d'ailleurs admettre sans réserve toutes les solutions préconisées par M. Barnich, mais c'est un livre intéressant, écrit par un homme intelligent, qui a connu les questions des réparations, à l'étude desquelles il a pris une part active.

P. Guitit, Vauquelin, A. Houdin, P. Mac Orlan. — *Initiation à la vie du livre*. Paris, Renaissance du livre. 1924, 1 vol in-16 de 172 p.

Ce petit livre est instructif; il donne sur les différentes étapes de la vie du livre, sur le papier, l'impression, l'illustration, la maison d'édition, la publicité surtout, des renseignements précis. L'éditeur devient, avec la hausse continuelle des prix, un industriel obligé de compter avec tout autre chose qu'avec la qualité intrinsèque du livre, ce qui rend la publication des ouvrages sérieux, d'un tirage forcément limité, de plus en plus difficile; les auteurs de ce petit ouvrage ne paraissent pas s'intéresser à ce côté de la question.

Guillermo Garbarini Islas. — *La participación en los beneficios*. Buenos Ayres. Librería nacional; 1 vol. in-8 de 125 p.

M. Garbarini Islas a écrit une intéressante étude sur la participation des ouvriers et employés aux bénéfices des entreprises qui les emploient. La République Argentine ne possède pas de loi en cette matière mais des pro-

jets ont été déposés, et l'auteur nous fait connaître les résultats d'une vaste enquête poursuivie dans son pays par divers organismes. M. Garbarini Islas se prononce généralement contre l'institution d'une participation obligatoire. H. P.

J. Martin. — *Traité de droit maritime commercial et de police de la navigation*. Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1924, 1 vol. in-8 de 480 p.

M. Martin vient de faire paraître la 6e édition du Traité qu'il a écrit « à l'usage des capitaines de la marine marchande et des élèves des écoles nationales de navigation ». Ouvrage élémentaire, mais excellent. On trouvera là quelques notions de droit international, des renseignements sur les divers services publics qui sont en relation avec la marine marchande, une étude de la condition des navires et de celle des gens de mer. L'auteur insiste sur la situation du capitaine, les actes auxquels donne lieu l'exploitation des navires et leur acquisition, examine le régime des pêches et s'occupe enfin du crédit maritime et des primes à la construction ; des fac-similés des pièces qu'un capitaine est appelé à produire ou à recevoir sont jointes au texte, rédigé fort clairement. Il y a un remarquable souci de dégager les lignes directrices et les vues générales. Ce livre est susceptible de rendre des services à tous ceux qui s'occupant des choses de la mer, n'ont pas le loisir d'effectuer des études juridiques approfondies.

HENRY PUGET.

René Valet. — *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle* (1829-38, 1880-81). Paris, Champion, 1924, 1 vol. de 256 p.

Le livre de M. René Valet ne fait surtout que de reproduire des événements dont la narration, ou encore l'appréciation critique portée à leur égard par les contemporains, nous sont déjà connues. Certains passages appartiennent même plus à l'histoire diplomatique qu'à l'histoire parlementaire.

Le chapitre consacré aux Commissions d'Afrique contient sous une forme succincte un exposé clair et suffisamment documenté de la question. De même le récit, fait par l'auteur des débats sur la politique algérienne de 1834 à 1837 ou sur l'occupation de la Tunisie par le Ministère Jules Ferry, présente un intérêt soutenu.

J. B.

E. Mattern. — *Création, organisation et direction des usines*; Paris, Dunod, 1925, 1 vol. in-8 de 306 p. avec figures.

La plus grave critique que l'on puisse adresser au livre de M. Mattern, a trait au choix du titre ; celui-ci par sa généralité même ne permet pas de supposer que l'auteur, en fait, limite son étude à une industrie de construction mécanique. Cette réserve faite, on trouvera dans ce livre de praticien d'excellentes indications sur tous les problèmes posés, l'organisation moderne d'industries de cette catégorie, et même des idées applicables à d'autres techniques. E. L.

C. Thomazi. — *La guerre navale dans la zone des armées du Nord*, Payot Paris, 1925, 1 vol. in-8, 253 pages.

La guerre sur les bancs de Flandre, à l'exception de quelques actions de bâtiments légers de surface, s'est résumée dans la lutte contre les sous-marins. Aucune forme de guerre n'a été plus obscure, plus sournoise, plus décevante. Elle mit pourtant à une rude épreuve le courage et le dévouement des équipages, les facultés d'organisation des chefs au premier rang desquels se placent l'Amiral Ducaer, qui commanda pendant la plus grande partie de la guerre le « Douze Patrouilleurs » et l'Amiral Bonarc'h commandant français de la Z. A. N.

Le livre du Cte Thomazi est un juste hommage rendu aux uns et autres. Assez documenté pour fournir aux spécialistes des questions maritimes des enseignements précieux, assez simple en même temps pour intéresser le grand public, il prendra une place honorable parmi les nombreux ouvrages qui s'efforcent, en ce moment, de faire connaître et aimer notre marine.

J. T.

D Th. Huzella. — *L'individu dans la vie sociale en temps de paix et en temps de guerre. Essai sur la sociologie*

moderne. Presses Universitaires, Paris 1923, 1 vol. in-16, 233 p.

Il est difficile de résumer un livre aussi complexe, au style obscur, surchargé de citations empruntées à tous les philosophes. On peut simplement indiquer que l'auteur attend la guérison de la guerre, envisagée comme maladie sociale, d'une réaction de l'individu contre la toute puissance de l'État. Cet ouvrage présente un vif intérêt psychologique. Il montre comment la bourgeoisie éclairée des pays de l'Europe Centrale, qui avait, avant la guerre, le culte de l'Étatisme, se trouve aujourd'hui rejetée par les terribles épreuves qu'elle vient de traverser, vers un individualisme quelque peu empreint de mysticisme et d'esprit anarchique.

J. T.

Edouard Jonas. — *Pourquoi le franc baisse*. 1 vol. in-12, 98 p., Paris, Marcel Rivière, 1924. — Ce petit volume n'apprend point, à ceux qui l'ignorent, les causes de la baisse du franc. L'auteur constate le mal sans en dégager toutes les raisons. Il critique les impôts qui frappent le commerce et propose parmi les remèdes, l'impôt unique. C'est un remède dont l'audace peut séduire les pléthogues mais déconcerter les financiers et rendre sceptiques et craintifs les contribuables.

C. D.

D. Pector. — *Reyons isthmiques de l'Amérique tropicale*. Préface par H. Cordier, Paris, 1925, Société d'éditions géographiques, 1 vol. in 8, de 235 p.

Le regretté Henri Cordier, dans la préface qu'il a donnée à ce volume, dit fort justement qu'il constitue une encyclopédie de l'Amérique centrale. On y trouvera, en effet, classées dans un ordre judicieux, une quantité considérable d'informations relatives à une région du monde qui a pris, depuis l'ouverture du canal de Panama, une importance toute nouvelle, et sur laquelle le public français est trop imparfaitement renseigné.

Léon Accambray. — *Qu'est-ce que la République? Souvenirs et leçons de la guerre*. Aux éditions du Monde Nouveau, 1 vol. de 368 pages. Paris, 1924.

Ceux qui se fient au seul titre de ce livre et y chercheront une réponse à la question posée, seront étrangement déçus. Sans doute l'auteur y expose les bases de sa foi politique, mais il attaque surtout les gouvernements du temps de la guerre et certains grands chefs militaires. Il fait, par contre, l'apothéose des parlementaires chargés du contrôle sur le front des armées et qui y apportaient l'esprit de la Convention nationale et du Comité de Salut Public.

Ce volume demeure donc, avant tout, une œuvre de polémique dans lequel M. Accambray tient la plus grande place.

Que de pages manquent de ce « caractère objectif » que l'auteur nous promettait affirmant avec vérité qu'à cette seule condition son exposé pourrait porter tous ses fruits.

H. M.

René Gillouin. — *Questions politiques et religieuses*. Paris, Bernard Grasset; 1 vol., in-16 de 274 pages.

L'auteur qualifie lui-même « d'essais » les articles très divers qu'il a tour à tour consacrés au catholicisme, au protestantisme et à la politique, à la question juive, à la politique de Lyautey et au mysticisme. Dans tous ceux-ci la question religieuse y est enchevêtrée en un réseau de complications politiques, sociales et nationales. Et pourtant une même unité d'inspiration, presque de doctrine y apparaît grâce à laquelle M. Gillouin oriente nos réflexions et nous montre le rôle de ce facteur historique capital que constitue la vie mystique.

Le lecteur se trouve dans une très bienfaisante atmosphère morale, spirituelle, d'humanisme religieux que par ailleurs l'auteur délimite dans des pages admirables de subtilité, de force et de grâce.

L'excellente méthode de celui-ci n'exclue pas les efforts où les lumières de l'intelligence. Elle les subordonne, au contraire et les fait entrer dans un système très cohérent qui contient aussi ce vrai patriotisme intellectuel accepté par tous les gens sensés et qui demeure aussi distinct d'un nationalisme étroit et stupide, que d'un vague et lâche internationalisme.

H. M.

C. Bouglé. — *Le Solidarisme*; 1 vol. in-18, de 204 p. Paris, Giard, 1924.

Le lecteur trouvera dans ce court volume, l'exposé théorique d'une doctrine du solidarisme. Il verra dans quelle mesure ce même solidarisme peut s'adapter aux conclusions de la science et aux exigences de la morale moderne. M. Bouglé développe avec précision, souvent avec éloquence la doctrine de cette nouvelle « philosophie officielle ». Son effort est généreux pour organiser « les socialisations nécessaires ». Reste à apprécier ce qu'il y a d'utopie dans ces pages écrites par un homme de bonne volonté et jusqu'à quel point le solidarisme, dans son évolution présente, peut servir « de rassemblement, de terrain d'entente pour ceux qui veulent que par l'effort coordonné des syndicats, des coopératives et des organes de l'Etat, la démocratie politique s'achève en démocratie sociale ».

Et peut-être les hommes d'action, de réalité, trouveront-ils à opposer bien des objections à quelques théories pleines de rêves.

H. M.

Léon Homo. — *L'empire romain*, Paris, Payot, 1924; 1 vol. in-8, de 395 p.

C'est un très bel effort de synthèse méthodique qu'a tenté M. Homo dans cet ouvrage. Il étudie tour à tour « le gouvernement du monde », comment il est organisé par Auguste, développé, affirmé par ses successeurs; comment l'empire sait s'assimiler les peuples vaincus et en faire les soutiens de l'unité romaine; de ce point de vue le chapitre du Bas-Empire est particulièrement intéressant. Dans une seconde partie : « la défense du monde », l'auteur étudie l'armée romaine, comment elle est constituée, comment elle se transforme. La troisième partie, « l'exploitation du monde » est peut-être la plus originale; elle met en valeur le système économique de l'empire, explique par quels procédés Rome a su assurer sa fortune et la maintenir durant de longs siècles malgré de continuelles guerres, jusqu'au jour où, l'anarchie dominant le gouvernement central, fit de chacune des parties de l'empire une administration quasi indépendante. M. Homo, qui a publié sur l'histoire romaine, plusieurs volumes remarqués, semble avoir voulu, dans celui-ci, les résumer tous. Il en a fait une étude attrayante, qui, en ayant parfois la précision d'un manuel en constitue souvent, à l'exemple de Ferrero, une intéressante philosophie.

Marcel Sembat. — *La victoire en déroute*. Paris, Editions du progrès civique, 1925; 1 vol. in-16, de 260 p.

L'esprit original et vif qu'était M. Sembat ne pouvait pas ne pas être frappé de la façon dont la paix si chèrement acquise, était mal exploitée. Il ne réfléchit pas sans doute que la faute de certaines lacunes incombait à l'influence exercée par son parti sur l'opinion publique et le gouvernement. Mais dans son réquisitoire il y a bien des choses justes et à méditer, notamment le regret qu'on n'eut pas installé la Société des Nations sur la rive gauche du Rhin, protégée par une force internationale et placée ainsi entre la France et l'Allemagne pour empêcher le renouvellement du conflit.

E. Cavaignac. — *Chronologie*. Paris, Payot, 1925; 1 vol. in-8, de 215 p.

L'utilité d'une chronologie est évidente. Celle de Dreyss est vieille de plus de soixante ans et aurait besoin d'une révision sérieuse et d'un appendice la prolongeant jusqu'à nos jours. Celle que nous propose aujourd'hui M. Cavaignac est trop succincte; les années seules sont indiquées, rarement les mois (sauf pour les temps modernes, jamais les jours, on pouvait attendre tout autre chose de M. Cavaignac qui est un esprit précis et un historien de valeur.

Le gérant : René Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard.

ENCORE QUELQUES MOTS SUR « LE PRINCE » DE MACHIAVEL

Le *Prince* de Machiavel est un petit volume de 70 à 80 pages de moyen format; mais on a écrit tant de livres sur cet ouvrage qu'il y aurait de quoi remplir plusieurs rayons d'une bibliothèque, et l'on continue encore de nos jours à en écrire. Au cours même de la dernière année Benito Mussolini, Charles Benoist et Benedetto Croce ont poursuivi des études sur Machiavelli et le *Prince*.

Un livre si discuté a naturellement suscité des opinions tout à fait contraires. On en a dit beaucoup de bien et encore plus de mal, mais il a toujours été très familier à tous ceux qui se sont consacrés à la vie politique active et surtout aux spécialistes et aux *dilettanti* en fait d'études politiques.

Comme preuve de sa popularité, il suffira de rappeler que, seuls, deux écrivains du XVIe siècle ont enrichi d'un vocable nouveau les langues des principaux peuples européens : l'un d'eux fut Thomas Morus, qui créa le mot *utopie*, avec l'adjectif dérivé, de *utopiste*, l'autre fut le secrétaire florentin qui donna origine au subtantif *machiavélisme* et à l'adjectif *machiavélique*.

Violemment attaqué et faiblement défendu dans la seconde moitié du XVIe siècle et durant le XVIIe, le *Prince*, commença à être réhabilité au XVIIIe siècle, quand Frédéric II de Prusse prétendit le refuter et que J.-J. Rousseau chercha à le justifier. Au XIXe siècle, le livre dont nous nous occupons eut la chance de trouver dans un grand écrivain anglais, Macaulay, un avocat éloquent, et à partir de ce moment-là, les écrivains français et allemands l'étudièrent plus à fond, mettant en relief les rapports du *Prince* avec les autres ouvrages du même auteur et surtout avec la psychologie du temps où il fut écrit.

De plus, en Italie, dans la seconde moitié du siècle dernier et

après le « Risorgimento » national, il était naturel qu'il revînt en honneur et qu'on admirât un écrivain qui, dans le dernier chapitre du *Prince*, avait évoqué l'avènement de l'homme qui, se mettant à la tête d'un puissant État national et se servant d'armées nationales, chasserait les étrangers au delà des Alpes. Parmi les auteurs qui, durant cette période, illustrèrent avec un patient intérêt, la personne et les œuvres du secrétaire florentin, il faut surtout rappeler Villari, Tommasini et François Nitti, qui publia en 1876 un ouvrage intitulé *Machiavelli nella vita el nella dottrine*[1].

Mais si, à l'époque contemporaine ou un peu postérieure au « Risorgimento » italien, il était naturel d'exalter l'œuvre de celui qui, plus de trois siècles auparavant, avait démontré qu'il le désirait ardemment et s'était efforcé d'indiquer les moyens les plus propres à l'obtenir, cela ne résolvait pas le problème relatif à la valeur scientifique du petit livre, tant vanté et tant critiqué, et à l'application pratique des préceptes qui y étaient contenus.

Or, c'est précisément quand il est porté sur ce terrain que le débat sur le *Prince* peut être encore utile. Le XXe siècle, assez sceptique pour ne pas se scandaliser outre mesure si notre auteur considère la religion comme un instrument entre les mains des souverains, assez étranger d'ailleurs aux passions qui agitèrent le monde dans la seconde moitié du XVIe siècle pour ne pas attribuer aux perfides, quoique posthumes, conseils du secrétaire florentin, la responsabilité du massacre de la Saint-Barthélemy ; le XXe siècle qui, enfin, a accumulé une expérience suffisante pour distinguer nettement la morale de la politique, et pour être persuadé que ceux qui aspirent à gouverner les peuples et qui veulent se perpétuer au pouvoir ne peuvent pas toujours conformer leurs actes aux préceptes exposés dans le Sermon sur la Montagne, peut, et nous dirons presque doit, s'occuper de Machiavel et du machiavélisme à bien d'autres points de vue.

C'est en effet à nos contemporains d'examiner si le secrétaire florentin peut être considéré comme le fondateur ou tout au moins le précurseur d'une vraie science politique, comme celui qui, après Aristote, a le premier énoncé plusieurs « canons » fondamentaux

1. L'auteur ne doit pas être confondu avec François Xavier Nitti qui fut, il y a quelques années, président du Conseil des Ministres.

sur la nature politique de l'homme, c'est-à-dire sur les tendances constantes et indestructibles qui, dans toute société humaine politiquement organisée, peuvent se rencontrer; ou tout au moins s'il a réussi à formuler une série de préceptes capables de servir de guide sûr et pratique aux hommes politiques de tous les temps et de tous les pays.

Il est juste cependant de rappeler que cette recherche a été aussi entreprise par les écrivains italiens et étrangers que nous avons déjà cités, et que, à cette recherche, se sont surtout appliqués deux autres auteurs italiens qui, à des époques plus ou moins récentes, ont écrit sur Machiavel; je veux parler de Joseph Ferrari et d'Alfred Oriani [1].

Nous avons déjà indiqué que le milieu dans lequel vécut Machiavel a été déjà amplement décrit. Mais comme il est absolument impossible de comprendre et de faire comprendre la psychologie de cet écrivain sans rafraîchir au moins les souvenirs que l'on a sur son temps, le lecteur nous pardonnera si nous décrivons, nous aussi, aussi brièvement que possible, les conditions de l'Europe et surtout de l'Italie et de Florence à l'époque où le *Prince* fut pensé et écrit.

***

La seconde moitié du XVe siècle fut l'époque où Louis XI, après avoir abattu la grande noblesse française, et réuni à la couronne presque tous les anciens grands fiefs, jetait les bases sûres de la future monarchie absolue et achevait de créer l'unité de la France. Presque en même temps, le mariage de Ferdinand le Catholique roi d'Aragon et d'Isabelle reine de Castille unifiait l'Espagne et y raffermissait la monarchie, tandis qu'en Angleterre, après la bataille de Bosworth en 1485, et une fois que la vieille et puissante noblesse

1. Voir : JOSEPH FERRARI, *Corso sugli scrittori politici italiani*, Milan, Carlo Aliprandi et ALFRED ORIANI, *Fino a Dogali*, Bari, La Verza, éditeur, 1918. L'œuvre de Ferrari ne porte pas la date de la publication, mais elle dût être publiée peu après 1860. Il nous semble que cet ouvrage soit celui où la psychologie de Machiavel soit le plus profondément analysée. Oriani, qui certainement connaissait tout ce qu'avait écrit Ferrari, dut, pour la première fois, publier son essai sur Machiavel, aujourd'hui compris avec d'autres, dans le volume que nous avons cité, vers 1890.

d'origine normande fut épuisée par la guerre des deux Roses, une période s'ouvrait où, pendant plus d'un siècle, la dynastie des Tudor, tout en conservant le Parlement, gouvernait en réalité presque despotiquement le pays.

Les conditions de l'Italie étaient, en ce temps-là, bien différentes. Les deux grandes îles, la Sicile et la Sardaigne, étaient, depuis presque un siècle, réunies à l'Aragon, puis à l'Espagne, grâce à une alliance dynastique, qui, tout en sauvegardant jusqu'à un certain point leur autonomie, faisait que leur politique extérieure devait suivre l'impulsion d'une puissance étrangère.

Le royaume de Naples, après environ un siècle de luttes civiles, dues à la rivalité de divers prétendants, réuni lui aussi au royaume d'Aragon sous Alphonse le Magnanime, avait, en 1450, recouvré son indépendance sous un fils bâtard de ce roi, étranger d'origine, mais italianisé. Cependant les longues luttes civiles, et la courte durée des dynasties qui y avaient régné, avaient constamment empêché que l'institution monarchique s'y raffermit. La noblesse y était demeurée puissante et querelleuse et une bonne partie de cette noblesse aurait vu avec une certaine satisfaction l'intervention d'un prétendant étranger auquel elle aurait pu vendre cher l'appui qu'elle lui aurait prêté.

Au nord du royaume de Naples, il y avait les États du Pape, faibles eux aussi et menacés, à Rome même, par deux puissantes familles, les Orsini et les Colonna, qui occupaient un grand nombre de châteaux dans la campagne de Rome et dont les membres étaient à la tête de fortes compagnies d'aventuriers qui se louaient au plus offrant. Dans les Marches, dans l'Ombrie et dans les Romagnes, qui de nom faisaient partie des États de l'Église, s'étaient constituées une quantité de petites principautés, dont l'origine était due en grande partie au népotisme des derniers papes, qui avaient cédé à titre de fiefs des villes entières avec leur territoire aux membres de leurs propres familles.

En Toscane, c'était la commune de Florence qui prédominait et qui, outre les campagnes, tenait sous son autorité Pise, Volterra, Empoli, Pistoia et Arezzo. Les communes de Sienne et de Lucques restaient indépendantes. Au nombre des communes indépendantes, il y avait encore en Ligurie Gênes, qui toutefois après la chute de

Constantinople aux mains des Turcs, avait perdu une grande partie de son importance commerciale et politique et qui s'était mise tantôt sous le protectorat des Visconti de Milan, tantôt sous celui de la France. Les domaines de la maison de Savoie allaient des Alpes jusqu'à la Sesia, mais elle n'avait pas encore absorbé les Marquisats de Saluces et du Montferrat, compris entre ces limites, de sorte qu'on n'en était pas encore aux temps où son influence put peser sur le destin de l'Italie.

Au cours du XIVe siècle et dans la première moitié du XVe, un grand État, le duché de Milan, s'était formé peu à peu dans la vallée du Pô. La famille Visconti avait, en effet, en moins d'un siècle, réuni sous sa domination presque la moitié du Piémont actuel, presque toute la Lombardie et une bonne partie de la Vénétie, de sorte que ses domaines s'étendaient de Vérone jusqu'aux portes de Verceil. Cet État était arrivé à sa plus vaste extension sous Jean Galéas Visconti qui, le premier, prit le titre de duc de Milan. A sa mort pourtant, suivie bientôt de la mort violente de son fils aîné Jean Marie, presque toutes les villes du Duché, y compris Milan, s'étaient insurgées; et le second de ses fils, Philippe Marie, n'avait pu rentrer en possession de ces territoires qu'en épousant Béatrix de Tenda, de vingt ans plus âgée que lui et veuve de Facino Cane, capitaine d'aventure, qui avait été pendant longtemps au service de Jean Galéas. Elle apporta en dot à Philippe Marie, trois villes, de riches trésors et la compagnie d'aventure de son premier mari. Politique habile et sans scrupules, mais dénué de capacités militaires, Philippe Marie, après être rentré en possession de son duché et avoir fait mourir Béatrix de Tenda, l'accusant à tort, paraît-il, d'adultère avec un page, s'était trouvé aux prises avec trois républiques limitrophes ou voisines, qui craignaient l'ambition des Visconti ou qui auraient bien voulu s'agrandir à leurs dépens : c'étaient les Suisses, Venise et Florence. Quant aux Suisses, il avait dû leur abandonner, après plusieurs années de guerre, une bonne partie du territoire montagneux qui aujourd'hui encore forme le canton du Tessin. Contre Florence et surtout Venise, il avait longuement guerroyé, avec plus ou moins de succès, parce que les capitaines d'aventure, au service des deux États, avaient soin de ralentir leur action quand le sort des armes penchait trop en faveur d'un

des deux partis. Parfois même, quand le temps de leur engagement était expiré, ils passaient tout simplement aux gages de l'ennemi.

Il nous reste à parler de Venise. Cette république aristocratique était, en Italie, l'État dont l'organisation intérieure présentait la plus grande stabilité. Pendant de longues années il n'eut à enregistrer ni tumultes ni changements politiques importants et violents. Jusqu'à la fin du XIVe siècle, les Vénitiens s'intéressèrent exclusivement à la conservation de leur suprématie dans l'Adriatique et à l'extension de leur domination dans la mer Ionienne et dans l'Archipel grec, en luttant de toutes leurs forces contre les Génois, pour la prépondérance dans les commerces orientaux. Mais au début du XVe siècle, quand la domination des Visconti arriva presque jusqu'à leurs portes, ils comprirent la nécessité de s'étendre sur la terre ferme italienne s'ils voulaient conserver leur indépendance. Dans ce but, ils conquirent le Frioul et plusieurs villes de la Terre ferme. On les vit, pendant longtemps, lutter contre Philippe Marie Visconti. A sa mort, survenue en 1447, celui-ci ne laissa pas d'héritier mâle, mais seulement une fille illégitime, mariée à François Sforza, fameux capitaine d'aventure.

Une insurrection générale de toutes les villes du duché, y compris Milan, qui avait proclamé l'*aurea Repubblica ambrosiana*, éclata alors. Les Vénitiens en profitèrent et, s'étant allies à Sforza, ils l'aidèrent à reconquérir la capitale et presque la moitié du duché, conservant pour eux l'autre moitié; de sorte que leurs frontières arrivèrent jusqu'à l'Adda, à une journée de marche de Milan.

De cette façon, ils évitèrent le danger qu'un État italien très fort menaçât de près leurs lagunes, mais ils paralysèrent la force du seul État qui aurait pu, dans la Haute Italie, servir de rempart contre une invasion étrangère.

***

Ainsi que nous l'avons déjà dit, au morcellement du territoire italien en une centaine d'États plus ou moins petits, à l'instabilité de presque tous leurs gouvernements, s'ajoutait, et c'était une des raisons de cette instabilité, leur désorganisation militaire.

Jusqu'au XIVe siècle, lorsque presque toutes les villes de la Haute

Italie et de l'Italie centrale étaient des communes indépendantes, celles-ci avaient eu des milices nationales. Quand il s'agissait de faire quelque expédition, chaque corporation se réunissait en armes sous son gonfalon, au son de la cloche de la commune, et les nobles de l'endroit, qui eux aussi faisaient partie de la commune et étaient venus habiter dans ses murs, formaient la cavalerie.

En 1176, les milices des communes lombardes avaient défait à Legnano l'armée allemande, très aguerrie et très forte, de Frédéric Barberousse. Mais lorsque les communes se transformèrent insensiblement en seigneuries, c'est-à-dire quand une famille puissante par ses alliances et ses richesses put arriver au gouvernement d'une ville, les seigneurs estimèrent imprudent de continuer à se servir des forces populaires et prirent à leur solde des mercenaires, tant étrangers qu'italiens des autres régions. L'aisance, plus répandue parmi le peuple, contribua également à le déshabituer des armes : à quoi bon, en effet, abandonner le trafic et les ateliers pour faire des expéditions armées, qu'on appelait chevauchées, du moment que, à peu de frais, on pouvait avoir des mercenaires allemands et italiens des régions plus pauvres?

Pour cette raison, là même ou la Commune subsista, les milices communales tombèrent aussi en désuétude. A Florence, les dernières expéditions militaires auxquelles les citoyens prirent part eurent lieu en 1325. Venise, dont les patriciens continuèrent pendant longtemps à servir dans l'armée de mer, vit ses forces de terre toujours formées et commandées par des mercenaires. Peut-être en fut-il ainsi par la crainte que quelques patriciens, placés à la tête d'une armée, ne devinssent à la longue trop puissants.

Au début du XVe siècle, commencèrent à se former ce qu'on appela les compagnies d'aventure. C'étaient des bandes de soldats de métier, à la solde d'un chef qui, avec ses gens, se mettait au service d'un seigneur ou d'une commune pendant un temps et pour une somme déterminés. Comme le contrat que l'on signait s'appelait *condotta*, les chefs des compagnies prirent le nom de *condottieri*. Les premiers furent des étrangers, et parmi eux nous devons citer l'anglais Jean Ackwood, surnommé par les Italiens Messer Giovanni Acuto, qui, après avoir, à la tête de ses gens, dévasté la France durant la guerre de Cent ans, était venu chercher fortune en Italie

Cependant, par la suite, le métier fut exercé presque exclusivement par des Italiens. Les « condottieri » étaient souvent des barons de vieille noblesse qui, dans les régions montagneuses et éloignées des villes, avaient pu conserver leur fief ancestral. Il arrivait aussi qu'ils fussent seigneurs d'une petite commune; de sorte que, aux revenus de leur minuscule État, ils ajoutaient celui plus considérable de leur compagnie d'aventure. Il n'était pas rare encore de voir de simples soldats de compagnie d'aventure arriver, par leur valeur et leur habileté, secondés par la chance, à en devenir les chefs et à en laisser le commandement en héritage à leur propre fils.

François Sforza, dont nous avons brièvement rappelé quelques actions, était fils de Muzio Attendolo, paysan de Cotignola, surnommé « Sforza » à cause de sa force et de sa vigueur extraordinaires; enrôlé dans la compagnie de Braccio di Montone, il était arrivé à la commander après la mort de celui-ci.

Les condottieri, avec leurs compagnies, étaient un instrument très redoutable, autant pour les républiques communales que pour les seigneuries qui les prenaient à leur solde. Ils faisaient en sorte que les opérations militaires n'eussent jamais un résultat décisif, parce que, une fois la guerre terminée, leur bénéfice cessait; et leur plus grand intérêt était de gagner toujours suffisamment pour pouvoir payer la solde de leurs troupes.

Comme nous l'avons déjà dit, pour atteindre ce but, ils passaient sans aucuns scrupules, aussitôt que le terme de leur *condotta* était expiré, au service du prince ou de la république contre lesquels ils avaient jusque-là combattu. De plus, ils avaient établi entre eux beaucoup de règles, afin de rendre la guerre moins fatigante et moins sanglante pour les combattants, mais non certes pour ceux qui la payaient et pour les peuples qui la subissaient. Selon les règles de ce qu'ils appelaient « bonne guerre », règles toujours scrupuleusement observées par eux, on devait suspendre les opérations militaires pendant l'hiver et il n'était pas permis de blesser ou de tuer les chevaux, qui étaient la propriété personnelle des soldats qui les montaient. La raison principale pour laquelle Philippe Marie Visconti dut, quoique victorieux en plusieurs escarmouches, abandonner honteusement aux Suisses le canton du Tessin, fut que, dans la guerre contre les pauvres montagnards de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald,

les soldats d'aventure ne trouvaient rien à piller et que les Suisses n'observaient pas les règles de la « bonne guerre » et tuaient sans pitié les chevaux.

En outre, les républiques devaient toujours redouter que leurs condottieri aspirassent à devenir seigneurs de la ville au profit de laquelle ils combattaient et les seigneurs devaient toujours craindre, eux aussi, que leurs condottieri ne les renversassent. Venise et Florence crurent quelquefois prudent de se défaire de leurs condottieri, en les faisant arrêter par surprise et en les assassinant, ou en les envoyant à l'échafaud après un semblant de jugement. C'est ce que fit Venise à l'égard du comte de Carmagnole et Florence à l'égard de Baldaccio d'Anghiari et plus tard de Paolo Vitelli.

Voilà comment l'Italie, le pays alors le plus avancé dans les sciences et dans les arts et le plus riche d'Europe, était destinée fatalement à devenir une proie facile pour ses voisins, et cela pour trois raisons : la première était son extrême morcellement politique, car elle était divisée en une centaine de communes et de seigneuries parmi lesquelles se distinguaient comme États principaux : le royaume de Naples et les États de l'Église, Venise, Florence et le duché de Milan, sans qu'aucun d'eux pourtant n'eût la force nécessaire pour affronter à lui seul une armée française ou espagnole; la seconde était l'instabilité des gouvernements de ces États qui, tous, excepté ceux de Venise et du Pape, restaient à la merci d'une émeute populaire, d'une conjuration, du coup de main d'un condottieri, qui pouvaient substituer une seigneurie nouvelle à l'ancienne ou changer une commune libre en seigneurie. La troisième raison enfin venait de la fidélité douteuse et de la faible efficacité des milices auxquelles tout État était obligé de confier sa défense. Cette désorganisation du monde politique italien en provoquait la corruption; car, de même que, lorsqu'il est possible de s'enrichir en quelques mois, beaucoup laissent de côté les scrupules et cherchent, par tous les moyens à s'amasser rapidement une fortune, de même, quand au moyen d'un coup de poignard opportunement donné ou d'une trahison bien organisée, on pouvait devenir seigneur d'une ville, beaucoup s'appliquaient à étudier le moyen d'abattre un rival, en recourant à n'importe quelle perfidie et à n'importe quelle cruauté.

***

Si l'Italie était, parmi les pays d'Europe, le plus riche et le plus cultivé au point de vue de la science et des arts, Florence était certes le centre le plus important des études italiennes et disputait à Venise la primauté de la richesse. Presque deux siècles avant la naissance de Machiavel, sa ville natale était devenue un grand centre industriel et financier. Dès cette époque, les manufactures de draps de laine florentines écoulaient leurs produits, non seulement en Italie, mais encore en France, en Allemagne, et dans la péninsule balkanique; les banquiers florentins avaient leurs représentants sur toutes les principales places d'Europe et négociaient des emprunts pour les souverains étrangers. Vers la moitié du XIIIe siècle, les Florentins et les Vénitiens avaient compris la nécessité de porter remède au chaos monétaire du Moyen Age, en frappant une monnaie d'or pur qui rendît plus stables et plus sûres les opérations de commerce et de banque et, presque en même temps, la « zecca » (lieu où l'on battait la monnaie) florentine et la vénitienne avaient mis en circulation l'une le florin et l'autre le sequin. Dès l'époque de Dante (1265-1321) de nouveaux riches, qui certes n'avaient pas les sympathies du grand poète, avaient surgi dans la capitale de la Toscane. Dans les dix dernières années du XIIIe siècle, la nouvelle classe de ceux qu'on appelait alors « les gros bourgeois » (popolani grassi), avait pris à Florence une telle suprématie qu'elle excluait des charges publiques ceux qui n'étaient pas inscrits dans certaines corporations de gens exerçant des professions, qu'on appelaient « arts », et surtout dans les plus riches et les plus puissantes, qu'on appelait « arts majeurs ». Ce fut la raison pour laquelle Dante, qui descendait de l'ancienne noblesse féodale, dut, comme on le sait, s'inscrire dans l'art des apothicaires [1].

Durant tout le XIVe siècle, la politique florentine fut dirigée par une oligarchie de marchands et de banquiers qui formaient les arts majeurs. Ce gouvernement eut seulement deux brèves interruptions :

1. Les marchands d'épices étaient en même temps marchands de drogues et apothicaires. On sait que le commerce du poivre et des autres drogues avaient au Moyen Age une grande importance.

l'une quand Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, appelé en 1343 pour pacifier les partis, fit une tentative vaine pour établir à Florence sa seigneurie, l'autre durant la période qui s'étend de 1378 à 1381, quand une insurrection violente du petit peuple renversa le gouvernement oligarchique et exigea que les arts mineurs participassent au gouvernement. Ainsi que nous l'avons dit, l'une et l'autre tentatives n'eurent aucun succès durable et le gouvernement des arts majeurs, parmi lesquels dominaient les familles les plus importantes de l'industrie et de la banque, put durer jusqu'en 1434.

Mais, dès 1378, on avait commencé à sentir l'influence d'une maison nouvelle qui ne faisait pas partie de l'ancienne oligarchie mercantile. Salvestro de Medicis, qui était à la tête de cette famille, avait, au cours du soulèvement qui éclata cette année-là, tenu une conduite assez ambiguë. Les richesses, la popularité et, par conséquent, l'influence de cette maison avaient augmenté de jour en jour, au point d'éveiller la jalousie des vieilles familles oligarchiques; si bien que, en 1433, Côme de Medicis, arrière-neveu de Salvestro et très habile chef de sa famille, dut partir en exil. La mesure était tardive, car les Médicis étaient très bien vus par le petit peuple de Florence et aussi parmi les anciens oligarques dont beaucoup étaient liés à eux par des rapports de dépendance économique et par des raisons d'intérêt. Ajoutons à cela que la fermeture de beaucoup de banques et de fabriques, sur lesquelles les Médicis exerçaient une grande influence, produisit à Florence une grave crise économique qui ne put prendre fin qu'en rappelant de l'exil Côme de Médicis. De sorte que celui-ci, revenu en 1434 plus puissant qu'auparavant, envoya à son tour en exil Renaud des Albizzi et d'autres chefs des anciens oligarques.

Parlant de Côme de Médicis dans ses histoires florentines et citant sa sentence favorite, que « les États ne se gouvernent pas avec des Pater Noster », Machiavel ne manque pas de faire remarquer qu'il gouverna toujours Florence *con modi civili* [1].

L'historien avait raison, car les formes républicaines demeurèrent presque intactes et la ville ne fut pas transformée en seigneurie; si ce n'est cependant que les charges publiques n'étaient confiées

1. Par des moyens pacifiques.

qu'aux habitants qui étaient dans les bonnes grâces de Côme ou qui étaient liés à lui par des rapports de dépendance économique ou de solidarité politique. Une bonne partie des charges publiques à Florence, comme dans les anciennes villes grecques où prévalait la démocratie, étaient attribuées au sort, et Côme de Médicis faisait en sorte que, dans les urnes ou bourses où la main devait plonger, parmi les noms de ceux qui pouvaient aspirer aux charges susdites, ceux de ses amis prévalussent. Parfois il fournissait généreusement à ceux-ci, le moyen de figurer honorablement dans les divers conseils, assumant personnellement les frais du *lucco*, ou manteau de drap rouge, qui était de tenue réglementaire pour ceux qui en faisaient partie; ce qui explique l'autre phrase rapportée également par Machiavel, que « avec trois aunes de drap rouge on créait un brave citoyen ». Ainsi, tout en restant en apparence un personnage privé, et tout en continuant à habiter la maison paternelle, Côme était, de fait, le maître de la ville et son représentant, avec qui devaient négocier les princes et les républiques d'Italie quand ils voulaient obtenir l'alliance ou éviter l'inimitié de l'État florentin.

Côme de Médicis mourût en 1464. Il eut pour successeur son fils Pierre, homme bon, mais mauvais politique; si bien que, malgré les parentes et les alliances qu'il s'efforçait de resserrer avec plusieurs seigneuries italiennes, la puissance de sa maison aurait été ébranlée s'il n'était mort au bon moment et s'il n'avait eu pour successeurs ses fils Laurent et Julien, qui continuèrent en principe la politique de leur aïeul. Par la suite, une dernière et vaine tentative des anciens oligarques pour renverser la prépondérance de la maison des Médicis par la conjuration des Pazzi, dans laquelle Julien mourut poignardé au pied de l'autel, permit à Laurent d'affirmer toujours davantage son autorité, en envoyant à la mort ou en exil presque tous ses adversaires (1478).

Dès lors, il fut l'arbitre absolu des destinées de sa patrie; et comme il était connaisseur habile des visées de toutes les principautés et de toutes les républiques italiennes, il put maintenir la paix entre elles, se faisant le défenseur d'une politique d'équilibre entre les divers États, politique qui le rendit en quelque sorte le *modérateur* des destinées de l'Italie, jusqu'à sa mort qui survint en 1492.

Mais si l'autorité de la maison de Médicis s'affirmait toujours

davantage, il faut ajouter qu'elle se transformait ouvertement en seigneurie. Côme avait été le premier citoyen de Florence, tandis que Laurent se posait déjà en Prince; grand protecteur des artistes et des gens de lettres, il s'entoura d'une vraie cour, composée en partie d'hommes nouveaux et en partie d'anciennes familles oligarques qui s'étaient ralliées au nouveau régime. A partir du gouvernement de Lorenzo, la famille Medicis commença à être représentée dans le sacré Collège des Cardinaux, et se mit à conclure des alliances et à traiter de pair avec les familles souveraines des autres régions de l'Italie. Cela irritait toujours davantage la partie irréconciliable de l'ancienne oligarchie et mécontentait le petit peuple de Florence qui pendant longtemps, c'est-à-dire de l'époque de Salvestro jusqu'à la conjuration des Pazzi, avait regardé les Médicis comme ses défenseurs et voyait à présent en eux des maîtres autour desquels s'était constituée une nouvelle classe aristocratique.

***

Tandis que vivait encore Laurent de Magnifique, un dominicain, frère Jérome Savonarola de Ferrare, avait commencé à prêcher à Florence contre les vices des grands et avait acquis une grande influence sur le menu peuple et sur une partie de la classe moyenne. La chaire remplaçait alors les comices et les journaux, et un prédicateur célèbre était apte à la propagande des idées et des sentiments autant, et peut-être plus, qu'un tribun moderne. Frère Jérôme, appelé au lit de mort de Laurent le Magnifique, lui avait refusé l'absolution, parce que le mourant n'avait pas voulu rendre la liberté à Florence.

Savonarola predisait comme prochains les châtiments de Dieu sur la ville coupable de tant de crimes; et quand, en 1494, la première invasion des troupes etrangères en Italie, c'est-à-dire la venue de Charles VIII, roi de France, ébranla plus ou moins tous les États de la péninsule et fit subir aux peuples les dévastations que la guerre entraîne toujours avec elle, beaucoup crurent les prophéties du frère réalisées et son crédit s'en accrut considérablement. L'inepte Pierre de Médicis, fils et successeur de Laurent, ne sut ni combattre le roi de France, ni traiter avec lui, et les Florentins virent occupées par

les Français plusieurs villes de leur territoire; ils virent également Pise, soutenue par les Français, se révolter contre eux, et furent contraints en outre de verser une forte indemnité de guerre. Le mécontentement général provoqua une émeute populaire à la suite de laquelle les membres de la famille Médicis furent envoyés en exil et la république rétablie à Florence, avec une constitution qui donnait la prépondérance aux classes moyennes et qui fut adoptée sur les conseils de Savonarola; frère Jérôme fut en quelque sorte le guide moral du nouveau gouvernement [1].

Cependant le frère dominicain s'était fait à son tour bien des ennemis et la grande influence qu'il exerçait sur les nouveaux gouvernants devait lui en susciter toujours davantage. Il avait pour adversaires les anciens partisans des Médicis et en outre beaucoup des anciennes familles oligarques qui, après s'être servi de lui pour abattre les Médicis, avaient peine aujourd'hui à tolérer sa prépondérance; et certes, cette prépondérance plaisait peu aux intellectuels et aux sceptiques qui n'étaient pas rares alors à Florence, et qui ne croyaient nullement aux vertus miraculeuses du frère, regardant, d'un mauvais œil, accumuler en piles, pour les brûler ensuite, les copies du *Décaméron* et des autres livres réputés licencieux ou profanes que ses adeptes allaient rechercher même dans les maisons privées. Ajoutons à cela que Savonarola ne manqua pas dans ses prédications d'attaquer les mœurs déréglées du pape Alexandre VI qui naturellement finit par l'excommunier.

A un certain moment, ses adversaires lui opposèrent très habilement les prédications d'un autre frère franciscain, qui fut comme on pouvait s'y attendre, soutenu par ceux de son ordre; et la polémique entre Franciscains et Dominicains finit par un appel au jugement de Dieu. Deux champions, choisis par les deux ordres religieux, devaient passer à travers deux bûchers en flammes et celui qui sorti-

1. Les citoyens *beneficiati* ou privilégiés, dont le tiers composait à tour de rôle le grand Conseil et qui étaient éligibles aux autres charges, étaient au nombre de 4,200. Comme pour entrer dans le Grand Conseil il fallait avoir vingt-neuf ans d'âge (et la ville n'avait guère que 90,000 habitants), on peut compter que, à peu près, moins un cinquième de la population jouissait des droits politiques. En outre les habitants des villes soumises à Florence et ceux des campagnes étaient regardés comme sujets et non comme citoyens et ne participaient nullement au gouvernement. Les *beneficiati* étaient tous ceux dont le père, l'aïeul ou le bisaïeul avaient occupé quelque charge publique.

rait sain et sauf aurait ainsi un signe tangible de l'approbation divine. Au jour fixé, une grande foule se rendit sur la place où l'épreuve devait avoir lieu, mais il y eut quelque retard à cause de divergences qui surgirent sur les modalités : les Dominicains voulaient que les deux champions portassent le Saint Sacrement et les Franciscains n'acceptaient pas cette clause; la discussion dura si longtemps qu'une averse survint et rendit l'épreuve impossible. Le petit peuple de Florence et surtout les partisans de Savonarola restèrent déçus. Ses adversaires profitant du moment où sa popularité diminuait, donnèrent l'assaut au couvent des Dominicains, prirent le frère ferrarois et deux autres de ses partisans, et, après un de ces procès politiques où la sentence est déjà écrite avant que le débat ne soit commencé, ils les firent mourir sur le bûcher (1498).

***

Niccolò Machiavelli naquit à Florence en 1469 de bonne famille mais plutôt pauvre. Il reçut l'instruction littéraire qui était alors presque obligatoire pour les jeunes gens de sa condition. Il possédait assez bien le latin, de façon à pouvoir lire sans aucune difficulté dans cette langue les meilleurs écrivains classiques et il est probable qu'il eut aussi des notions de grec; il connut certainement quelques-uns des auteurs les plus réputés de la Grèce antique dans la traduction latine que les humanistes d'alors avaient déjà faite. Mais tandis que la plupart des autres lecteurs admiraient surtout les inimitables modèles de beauté littéraire que l'antiquité classique nous avait transmis, peut-être dès les premières années, l'attention de Machiavel s'arrêta-t-elle aux enseignements politiques que l'on pouvait tirer de la lecture des classiques. Rome, issue d'humble origine, avait su conquérir le monde et Tite-Live, qui racontait et expliquait les vicissitudes de cet immense succès, dut devenir dès lors un des auteurs les plus familiers du jeune florentin. Dante avait vu dans les victoires continuelles de Rome l'œuvre de la divine Providence qui voulait unifier le monde pour y assurer la paix universelle; Machiavel devait y voir l'œuvre de la sagesse constante et de la valeur des gouvernants de la république romaine.

On sait fort peu des premières années de Machiavel. Il dut, sans

aucun doute, être témoin des troubles intérieurs qui eurent lieu à Florence à l'époque de la venue de Charles VIII et de l'expulsion des Médicis; il dut assister à la période durant laquelle eut lieu la prépondérance de Savonarola, terminée par sa fin tragique. L'esprit et le caractère de Machiavel n'étaient pas de ceux qui pouvaient être susceptibles de s'enthousiasmer pour l'action du frère dominicain et nous en avons la preuve dans quelques-unes de ses lettres et quelques-uns de ses ouvrages, où nous trouvons assez souvent des allusions plutôt ironiques à l'œuvre de Savonarola. Dans le *Prince*, il est vrai qu'il le place à côté de Moïse, de Thésée, de Romulus et autres fondateurs et réformateurs de nations, mais en même temps il le prend en exemple pour démontrer que ceux qui prétendent diriger les peuples en se fiant seulement à l'efficacité de leurs discours et en négligeant le secours de la force, ceux, en somme, qu'il appelait « les prophètes désarmés » vont nécessairement à leur ruine.

Doué d'un esprit très cultivé, ne pouvant d'autre part vivre de ses propres rentes, Machiavel, en 1498, année de la mort de Savonarola, concourut pour l'emploi de greffier à la seconde chancellerie des Seigneurs et, presque immédiatement après avoir réussi au concours, fut chargé du service de secrétaire au bureau des Dix de Liberté et Paix, lesquels, en dépit de leur titre, s'occupaient aussi des affaires de guerre et de politique extérieure : il occupa cet emploi jusqu'en 1512. Son rang bureaucratique n'était pas très élevé et il était aussi bien modestement rétribué, mais les hiérarchies bureaucratiques étaient alors assez élastiques et dans une ville qui, comme Florence, n'arrivait pas à cent mille âmes, les rapports directs entre les employés et les gouvernants devaient nécessairement être fréquents et les personnes instruites et intelligentes pouvaient facilement se connaître et s'apprécier réciproquement. De sorte que, si le jeune secrétaire n'eut pas des promotions extraordinaires, du reste très difficiles parce que les cadres de la bureaucratie florentine étaient très limités, il reçut en revanche des missions et des charges très délicates qui témoignaient de la particulière confiance que les gouvernants de la République avaient en lui. Il dut être particulièrement apprécié par Pierre Soderini, nommé gonfalonier à vie en 1502, charge à peu près équivalente à celle de chef du pouvoir exécutif et président de la république à vie. Il arrivait souvent que, pour sauver les apparences,

Soderini envoyait comme ambassadeurs au roi de France ou à quelques autres souverains italiens ou étrangers, un ou deux Florentins de grande famille, mais en même temps il envoyait avec eux le modeste employé au secrétariat des Dix, sur le jugement duquel il comptait beaucoup. Seul, ou en qualité de secrétaire d'ambassadeurs, Machiavel participa par conséquent à beaucoup des missions que la république florentine envoya de 1500 à 1512 auprès des souverains étrangers et italiens. Il fut également envoyé comme délégué auprès des compagnies d'aventure que la république enrôlait pour soumettre la ville rebelle de Pise, soumission qui ne fut obtenue qu'en 1507. On peut mesurer son influence sur les gouvernants de la République d'après le fait que lui, qui avait un grand et si juste mépris pour les armées mercenaires des capitaines d'aventure, persuada le Gonfalonier, la seigneurie et les Dix d'instituer ce qu'on appelait l'ordonnance florentine, c'est-à-dire, une milice nationale composée des paysans du territoire florentin, sujets mais non citoyens de la République, qui, enrôlés moyennant une espèce de conscription, eurent un armement uniforme et furent contraints, à toutes les fêtes, de faire, pendant quelques heures, l'exercice militaire.

La période dans laquelle se déploya l'activité de Machiavel comme secrétaire des Dix, fut une des plus tristes de l'histoire de l'Italie. De 1494 à 1512 elle fut envahie, parcourue et foulée par les Français, les Espagnols, les Suisses et les Allemands. Il était évident qu'aucun État italien n'avait une puissance et une organisation militaire suffisantes pour chasser les étrangers au delà des Alpes et de la mer ; et les compagnies d'aventure, peu solides et peu fidèles, manifestèrent nettement leur infériorité devant l'infanterie compacte et aguerrie des Espagnols, des Suisses et des Allemands et la cavalerie française. Le secrétaire florentin était un de ces rares hommes qui savent vraiment se passionner pour leur *métier* et qui, confiants dans les résultats de leur expérience et dans leurs propres moyens intellectuels, croient voir, et quelquefois voient réellement, bien plus loin que ceux qui sont au sommet de la hiérarchie politique ou administrative ; car ceux-ci apportent rarement, dans l'exercice de leur charge, cette conviction solide dans la vérité de leurs perceptions et cette profondeur de sentiments qui sont indispensables pour lutter virilement contre les circonstances fâcheuses et pour essayer

de briser les obstacles qui, à première vue, semblent insurmontables.

Que les malheurs de l'Italie fussent dus à sa division en quantité de petits États et à sa désorganisation militaire, c'était une chose trop évidente pour que, à une époque où l'Italie avait la primauté intellectuelle de l'Europe, beaucoup d'Italiens, contemporains de Machiavel, ne s'en fussent pas aperçus. Mais presque tous regardaient comme impossible l'application immédiate du remède nécessaire, remède qui rencontrait deux grands obstacles : 1° le particularisme des républiques et des principautés d'alors, dont aucune n'aurait consenti spontanément à se sacrifier elle-même pour fonder un grand État ; 2° la difficulté d'organiser en quelques années une milice nationale suffisamment forte et solide. Machiavel au contraire, eut la confiance qui manquait aux autres et c'est en cela que réside sa supériorité comme penseur théorique et, disons-le aussi, son infériorité comme politique pratique.

***

En 1512, le cardinal Jean de Médicis, sur le point de devenir pape, et très influent dans le sacré Collège, réussit facilement à obtenir de l'Espagne qu'une armée espagnole marchât contre la république de Florence, alliée constante de la France, et qu'elle y établît le gouvernement des Médicis. C'était donc le moment d'appliquer et de mettre en vigueur la fameuse ordonnance florentine qui devait faire face à Prato ; mais les paysans, réunis tumultueusement, mal encadrés, n'ayant jamais combattu, ne purent tenir contre l'infanterie espagnole qui avait l'expérience d'une dizaine d'années de guerre environ. Le gonfalonier Soderini fut, à son tour, obligé de s'exiler et les Médicis entrèrent triomphalement en maîtres à Florence. Machiavel, qui, en honnête fonctionnaire, avait été fidèle jusqu'au bout à Soderini, et qui ne sut pas, comme tant d'autres, prévoir la tempête ni ménager plusieurs cordes à son arc, fut destitué et ensuite arrêté, parce que plusieurs jeunes gens qui avaient conspiré contre les Médicis avaient inscrit son nom sur la liste de ceux en qui ils espéraient trouver appui. Reconnu innocent, après quelques mois de réclusion et la torture auquel on le soumit, il resta cependant destitué de ses fonctions et dut se retirer à San Casciano, à une journée

de Florence, où il possédait une petite propriété. Il lui était défendu de mettre le pied au palais, siège du gouvernement.

Dans sa solitude, plus pénible encore en raison de sa gêne financière, il chercha dans les livres le soutien que peuvent y trouver tous ceux qui ne sont pas entièrement absorbés par le soin de leur propre intérêt individuel, et qui savent se passionner pour les grands problèmes qui se posent à l'humanité entière ou, au moins, à l'époque où ils vivent et à leur pays. Fort de l'expérience acquise en tant d'années de vie publique active, il recommença à méditer sur les faits de l'histoire ancienne grecque et romaine et sur l'histoire contemporaine ou presque contemporaine, et il acquit la conviction, s'il ne l'avait pas déjà, que la nature humaine a toujours été la même et que, étant donné son identité constante en tout temps et en tout lieu, il était possible de dicter un code de règles suivant lesquelles le chef d'un État pouvait, s'il n'était pas en butte à la fortune adverse, arriver à un succès durable. Dans sa carrière diplomatique, il avait rencontré un homme, César Borgia, qui, selon lui, semblait se rapprocher le plus, par sa conduite, des règles théoriques qu'il voulait formuler; et naturellement, voulant démontrer que ces règles étaient les meilleures, il devait exalter son héros, en faire presque un modèle parfait et attribuer son final indéniable échec à une extraordinaire malchance. Une fois qu'il fut fermement convaincu d'avoir trouvé la méthode par laquelle un homme, pourvu déjà de certains moyens, un quelconque des nombreux princes italiens, pouvait arriver à constituer le grand État dont l'Italie avait tant besoin, il était naturel qu'il la communiquât à qui pouvait la mettre à exécution.

C'est dans ce but qu'il écrivit le *Prince*, dans l'intention de le dédier à un jeune homme de la famille des Médicis, qui régnait alors à Florence, disposait de la papauté et était certainement alors la plus puissante qu'il y eût en Italie [1].

On ne saurait oublier que, en écrivant en quelques mois le *Prince*, dans l'intention de le dédier à Julien de Médicis, Machiavel n'ait aussi nourri l'espoir d'être apprécié et rappelé à son emploi par les membres d'une famille considérée comme la plus importante au point de vue politique; ce qui équivaut à admettre que, outre le but

1. Au mois de mars 1513, à la mort de Jules II, le cardinal Jean de Médicis était devenu souverain pontife sous le nom de Léon X.

patriotique, il pouvait avoir, en écrivant son court traité, un but personnel.

L'inertie à laquelle il se voyait condamné à la fleur de l'âge, le désir naturel de collaborer à la réalisation du programme grandiose qu'il traçait, la gêne pécuniaire dans laquelle il se trouvait, devaient, soit inconsciemment, mais peut-être aussi sciemment, lui faire nourrir cet espoir. Mais on peut affirmer d'une façon sûre que cette espérance n'a pas contribué le moins du monde à modifier les conceptions fondamentales que l'ex-secrétaire florentin exposa dans son œuvre [1].

Un vulgaire mais habile intrigant, au lieu d'écrire un traité de politique pratique, aurait cherché d'autres moyens beaucoup plus directs et plus sûrs pour gagner les bonnes grâces des Médicis; et en supposant qu'il se fût décidé à écrire ce traité, il eût exposé, non pas ses propres idées, si toutefois il en avait eu, mais celles qu'il savait être agréables à la personne ou aux personnes dont il recherchait l'appui et la bienveillance. Car ce qui distingue l'esprit plébéien et les caractères bas des intelligences élevées et des caractères nobles, c'est que les premiers subordonnent toujours leurs convictions et leurs actions à la réalisation du succès personnel, tandis que les autres s'efforcent d'arriver au succès personnel par celui des idées dont ils sont sincèrement pénétrés.

***

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, on a beaucoup écrit sur le *Prince*. C'est justement à cause de cela que relativement peu de gens l'ont lu ou se rappellent exactement tout ce qu'il contient.

Comme il arrive souvent pour les œuvres très célèbres et souvent citées, beaucoup s'en sont fait une idée d'après les ouvrages des écrivains qui l'ont exalté ou critiqué. Ce procédé suggère souvent

1. Le *Prince* fut écrit en 1513. Machiavel eut l'idée de le dédier à Julien de Médicis, troisième fils de Laurent le Magnifique et frère cadet du pape Léon X. Mais il tarda tant à lui envoyer l'ouvrage avec la dédicace, que Julien mourut avant, en 1516. L'auteur le dédia alors à Laurent de Médicis, fils de Pierre, et petit-fils de Laurent le Magnifique, mais on ne sait pas si celui-ci accepta la dédicace. Laurent mourut lui-même en 1519 à l'âge de vingt-huit ans.

une notion inexacte ou au moins incomplète et tendancieuse du livre auquel il est appliqué, surtout quand il s'agit d'une œuvre qui, comme celle dont nous parlons, a suscité tant de répulsion et tant d'enthousiasme. Aussi, au risque d'être nous-même taxé de partialité, nous efforcerons-nous de le résumer fidèlement, afin que le lecteur puisse constater lui-même si l'opinion qu'il s'était faite de l'ouvrage est exacte. Nous reconnaissons volontiers cependant qu'il vaudrait mieux qu'il relût ou qu'il lût, s'il ne l'a pas encore fait, l'œuvre de Machiavel, d'autant plus qu'il n'y mettrait guère plus de trois ou quatre heures au maximum [1].

Et avant tout, rappelons que le *Prince* ne se divise pas en livres, comme l'écrivait un de ses critiques qui probablement ne l'avait pas lu, mais en vingt-six petits chapitres, quelques-uns très courts, d'une demi-page à peine, tandis que d'autres remplissent parfois trois ou quatre pages.

Dans le premier et dans le second chapitres, l'auteur dit que toutes les dominations qui ont exercé et exercent un empire sur les hommes peuvent se classer en républiques et en principautés; et que pour le moment il s'occupera des principautés qui peuvent se subdiviser en principautés héréditaires, mixtes, ou nouvelles [2].

La principauté est héréditaire quand le souverain la recueille tout entière de ses pères. Elle est mixte quand le territoire sur lequel le prince règne est en partie héréditaire et en partie conquis; nouvelle, quand le prince, de citoyen privé qu'il était, devient souverain. L'auteur prétend avec raison que les principautés héréditaires sont les plus faciles à conserver, parce que « celui qui est né prince a des raisons et un besoin moindres de léser les droits d'autrui, d'où il s'ensuit qu'il est plus aimé; et, si des défauts très grands ne le font pas haïr, il est naturel qu'il soit bien vu de ses sujets; de plus parce que,

1. On trouvera *Le Prince* traduit en français dans : 1° *Les œuvres politiques de Machiavel*, trad. Perles (Charpentier, 1851); 2° *Le Prince*, trad. Ferrari (Dubuisson, 1865); 3° *Essai sur les mœurs et la doctrine de Machiavel*, par Deltuf (Reinwald, 1866), 4° *Les œuvres de Machiavel* (Garnier, 1867); 5° *Le Prince*, trad. Guiraudet (Garnier, 1884).

2. Quant à ce qui regarde l'histoire de la science politique, il est important de relever que c'est peut être la première fois que le mot république est employé pour exprimer une forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple et non pas à un monarque électif ou héréditaire, au lieu de l'ancienne signification classique d'État, laquelle fut adoptée encore par Bodin qui écrivit environ soixante-dix ans après Machiavel.

en raison de la vieille habitude et de la continuité du pouvoir, les raisons et le souvenir des innovations sont éteints ». Anticipant sur les appréciations que nous devrons faire quand nous aurons terminé cette analyse, nous pouvons affirmer dès à présent que, dans cette première partie, sans exprimer des opinions très profondes, l'écrivain a, en règle générale, tout à fait raison.

Dans le chapitre III, un des plus longs du livre, l'auteur parle des principautés mixtes et dit, en somme, qu'il est beaucoup plus facile que l'agrandissement d'une principauté persiste quand il advient « dans des États de même contrée et de même langue »; et il cite l'exemple du royaume de France, qui avait annexé la Bourgogne, la Bretagne, la Gascogne et la Normandie « où, bien qu'il y ait quelques diversités de langues, les mœurs n'en sont pas moins semblables et permettent facilement aux peuples de s'entendre ». Mais ajoute-t-il « quand on acquiert des États dans une province où la langue, les coutumes et les lois sont différentes, c'est là que les difficultés surgissent [1] ».

Pour les surmonter, Machiavel suggère quatre moyens : aller y habiter, c'est-à-dire transporter sa capitale dans le pays conquis, comme avaient fait les Turcs à Constantinople; y envoyer des colonies; faire en sorte que, dans le pays même, l'autorité d'un autre potentat étranger ne puisse s'implanter; affaiblir et déprimer les États qui sont les plus forts dans ce pays et y soutenir les moins puissants, comme l'avaient fait les Romains en Grèce, lorsqu'ils en avaient chassé Philippe de Macédoine et n'avaient pas permis qu'Antiochus de Syrie y mît le pied, soutenant par contre la ligue éolienne et la ligue achéenne qui ne pouvaient nullement leur porter ombrage.

Selon Machiavel, Louis XII, roi de France, n'avait observé aucune de ces quatre règles après la conquête qu'il avait faite du duché de Milan; et c'est pour cela qu'il l'avait perdu. Il n'avait pas été habiter Milan, n'avait pas envoyé de colonies françaises en Lombardie; il avait affermi la puissance de la Papauté et des Vénitiens, qui étaient alors en Italie les États les plus forts, et enfin il avait consenti à ce que les Espagnols s'implantassent en Italie, en signant

1. Il est évident que Machiavel entendait par province ce que, en italien moderne, on appellerait nation.

avec eux un traité qui leur cédait la moitié du royaume de Naples, tandis que l'autre moitié restait à la France.

Dans ce troisième chapitre, on relève déjà quelques-unes de ces maximes fameuses qui ont tant contribué à créer et à maintenir la renommée de Machiavel.

Par exemple, il affirme que « les hommes doivent êtres caressés ou domptés; car ils peuvent se venger des offenses légères, non des grandes; de sorte que, lorsqu'il s'agit d'offenser un homme, il faut le faire de telle manière qu'on ne puisse redouter sa vengeance ». Et plus loin, à propos de l'appui accordé par le roi de France au Pape, il ajoute : « Et si quelqu'un alléguait la promesse que le Roi avait faite au Pape, d'exécuter pour lui cette entreprise (la conquête de la Romagne) en vue d'obtenir la dissolution de son mariage et le chapeau de cardinal (pour l'archevêque) de Rouen [1], je réponds par ce que je dirai plus loin sur les serments des princes et sur la manière de les observer. »

Plus loin, il rapporte que le cardinal d'Amboise lui ayant dit que les Italiens ne s'entendaient pas à la guerre, il avait répondu que les Français ne s'entendaient pas à la politique « car s'ils s'y entendaient, ils ne permettraient pas que l'Église grandît tant en puissance ».

Dans le chapitre IV, l'auteur examine les raisons pour lesquelles les régions qui composaient l'ancien empire de Perse ne se révoltèrent pas contre les successeurs d'Alexandre et il l'explique par le fait (à vrai dire peu exact) que l'ancien empire perse était un État unitaire, qui avait enlevé toute importance aux anciens pouvoirs locaux. Or, selon Machiavel, dans un État unitaire et centralisé, une fois que l'armée du prince est défaite, la conquête devient certaine et il prétend que la même chose, et pour les mêmes raisons, serait arrivée à son époque en Turquie. Tandis que dans les États où, comme la France d'alors, il y avait, outre le roi, une quantité de princes locaux, la conquête était plus facile, mais il était plus difficile de la maintenir.

Au chapitre V, il juge très difficile la conquête de républiques habituées à vivre libres, « parce qu'il y a en elles une plus grande vitalité

1. Il fait allusion à Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, archevêque de Rouen qui fut créé cardinal par le pape Alexandre VI. On sait également que le même pape avait dissous le premier mariage de Louis XII, ce qui permit à celui-ci d'épouser Anne de Bretagne.

et une plus grande haine (contre la domination étrangère), un plus grand désir de vengeance, qui ne laisse ni ne peut laisser un moment en repos le souvenir de l'antique liberté, de sorte que la voie la plus sûre est de les détruire ou d'y habiter ».

Dans le chapitre VI, il commence à parler des principautés nouvelles et cite comme exemples de fondateurs de ces principautés, Moïse, Cyrus, Romulus et Thesée. Il regarde Moïse comme le simple exécuteur des entreprises qui lui étaient ordonnées par Dieu et dit qu'il « mérite d'être admiré seulement à cause de cette grâce qui le rendait digne de parler au nom du Seigneur ». Dans les autres, il reconnaît que leur valeur personnelle avait été aidée de l'occasion et des conditions de l'époque et du pays dans lesquels ils vécurent. C'est dans ce chapitre qu'il fait l'observation bien connue « que tous les prophètes (c'est-à-dire les fondateurs ou réformateurs des États) armés vainquirent et les désarmés allèrent à leur ruine, parce que la nature des peuples est si inconstante qu'il est facile de les persuader d'une chose, mais qu'il est difficile de les fixer dans cette persuasion ». Et pourtant « il convient d'être préparé de façon que, quand ils ne croient plus, on arrive à les faire croire par force. Moïse, Cyrus, Thésée et Romulus n'auraient pu faire observer longtemps leur constitution s'ils avaient été désarmés; c'est ce qui arriva de nos jours à Frère Jérôme Savonarola, qui vit la ruine de ses réformes dès que la foule commença à ne plus croire en lui, alors qu'il ne possédait pas les moyens d'affermir dans la foi ceux qui avaient cru, ni de faire croire les incrédules. »

Le chapitre VII est encore plus important. Machiavel y parle de ceux qui arrivèrent au pouvoir soit par la fortune, soit par leur propre mérite et il prétend que ceux qui arrivent au pouvoir uniquement par la fortune, c'est-à-dire par le secours d'autrui, ont besoin d'un grand génie et d'une grande valeur pour s'y maintenir, tandis que la chose est beaucoup plus facile à ceux qui y parviennent par leur propre mérite comme il arriva à François Sforza qui, « par de justes moyens et une grande valeur, devint duc de Milan, de simple citoyen qu'il était, et qui conserva sans grande peine ce qu'il avait acquis au prix de tant d'efforts ». Comme exemple de ceux qui parvinrent au pouvoir par chance, mais qui avaient tous les talents pour s'y maintenir, on sait que Machiavel

cite César Borgia, fils du pape Alexandre VI, « lequel arriva au gouvernement grâce à la chance de son père et le perdit quand celle-ci disparut, bien qu'il eût mis tout en œuvre et qu'il eût employé tous les moyens auxquels un homme prudent et habile pouvait recourir pour s'enraciner dans les États que les armes et la fortune des autres lui avaient acquis ».

Ici nous avons un récit, plutôt un peu long, de beaucoup, sinon de tous les exploits de César Borgia. Après avoir dit quelques mots de toutes les difficultés qu'il eut à surmonter pour se constituer un grand État, à cause des jalousies du duc de Milan et des Vénitiens, Machiavel raconte comment, pour paralyser ces jalousies, Alexandre VI avait poussé Louis XII, roi de France, à venir en Italie et à conquérir le duché de Milan et comment, en outre, il avait obtenu de lui un corps auxiliaire de troupes françaises qui fut d'un grand secours à son fils pour chasser, de presque toutes les villes de la Romagne et des Marches, les divers petits seigneurs qui y régnaient et pour les soumettre à sa domination. Il raconte également comment Borgia, qui voulait se procurer une armée à lui, avait commencé par prendre à sa solde toutes les compagnies d'aventure italiennes qui combattaient sous les drapeaux des Orsini, puissante famille féodale, possesseurs de beaucoup de châteaux dans la campagne de Rome. Aidé de ces troupes, il avait détruit les compagnies des Colonna, autre famille féodale du territoire de Rome ennemie des Orsini. Après avoir détruit les compagnies des Colonna, il avait pris à sa solde une bonne partie des soldats qui les composaient. Il s'apprêtait à faire la même chose avec les Orsini, mais à un certain moment, ceux-ci avaient fini par découvrir son jeu et avaient compris que le dragon ne tarderait pas à les dévorer tous, les uns après les autres [1]. De sorte que, d'accord avec d'autres seigneurs italiens, ils se réunirent en un lieu appelé la Magione del Perugino et, encouragés par le fait que presque tous les auxiliaires français de Borgia avaient été rappelés à Milan, ils se révoltèrent contre celui-ci. Après une rencontre où ils obtinrent un avantage sérieux sur les troupes de Borgia, ils s'emparèrent du Duché d'Urbin en y rappelant l'ancien seigneur.

1. C'était tout à fait le cas de rappeler que *serpens non fit draco nisi serpentes comederit.*

Cependant, César Borgia avait obtenu que de nouveaux et importants renforts français vinssent le rejoindre, et en attendant il avait commencé à négocier avec ses nouveaux adversaires, qui, séduits par ses promesses et encouragés par ses serments, avaient conclu un nouvel accord et étaient revenus à son service. Il leur avait alors ordonné de prendre d'assaut Sinigaglia et de l'attendre là quand la ville serait prise, cantonnant leurs troupes à quelque distance, ce qu'ils avaient fait. Étant arrivé aussitôt avec de nombreuses troupes à Sinigaglia, César avait fait désarmer les soldats peu nombreux de ses condottieri, et ayant pris quatre de ceux-ci, il en avait fait étrangler deux la nuit même et les deux autres quelques jours après.

Machiavel décrit ensuite comment Borgia opéra pour rétablir l'ordre dans les Romagnes, confiant le soin de les pacifier à un certain Messer Ramiro d'Orco [1]. Celui-ci y parvint par des moyens efficaces mais cruels. Pour retourner la haine publique contre celui qui avait été son instrument, il fit écarteler Messer Ramiro; et le matin suivant, le peuple put voir sur la place publique de Cesena, le corps de la victime et à côté un couteau ensanglanté.

S'étant ensuite aperçu que la France ne tolérerait pas qu'il s'emparât de Bologne et étendît son autorité en Toscane, il avait médité de se rapprocher de l'Espagne et en même temps il s'efforçait de remplir le Sacré Collège de ses créatures, de gagner à lui tous les gentilshommes de Rome et de tuer tous ceux qu'il avait dépouillés, ainsi que les membres de leur famille, afin de pouvoir, une fois le pape mort, faire en sorte que son successeur fût son ami. Mais, conclut Machiavel, « Alexandre VI mourut cinq ans après que César avait commencé à tirer l'épée ». Il le laissa avec le seul État des Romagnes affermi et les autres indécis, aux prises avec deux puissantes armées ennemies (la française et l'espagnole); de plus, il était atteint d'une maladie mortelle.

« Mais le Duc [2] avait tant de résolution et tant de valeur, il savait si bien comment on gagne ou s'aliène les hommes, et les fondements qu'il avait donnés à sa puissance, en si peu de temps,

1. C'était un Espagnol qui s'appelait réellement Ramiro de Lorqua.

2. Comme on le sait, César Borgia avait été créé par Louis XII duc de Valentinois, et pour cette raison il était appelé communément en Italie le duc Valentin ou tout simplement « le duc ».

étaient si solides, que s'il n'avait pas eu sur les bras ces deux armées, ou s'il avait été en bonne santé, il aurait pu faire face à n'importe quelle difficulté. Et l'on peut juger de la valeur de ces bases en considérant que la Romagne l'attendit plus d'un mois[1] ».

A la fin du chapitre, Borgia est proposé comme modèle « à imiter pour tous ceux qui, par la chance ou par les armes d'autrui, sont montés au pouvoir ». Machiavel le blâme seulement d'avoir consenti à ce que Jules II, qu'il avait offensé quand il était cardinal, arrivât à la Papauté.

Après ce que nous avons dit, on peut être, avec raison, surpris que, dans le chapitre VIII, Machiavel mette Agathocle et Oliverotto de Fermo dans une catégorie à part, c'est-à-dire au nombre de ceux qui, « par scélératesse, étaient arrivés au pouvoir ». Après avoir raconté à grands traits la vie du premier, et avoir vanté « sa valeur et sa grandeur d'âme et le courage avec lequel il supporta la fortune adverse » il ajoute que « sa malignité, sa cruauté, son inhumanité ne permettent pas qu'on le range parmi les grands hommes célèbres ». Oliverotto de Fermo était précisément un des quatre capitaines d'aventure que César Borgia avait fait tomber dans le guet-apens de Sinigaglia et étrangler. Elevé par un de ses oncles maternels, qui s'appelait Jean Fogliani et qui était seigneur de Fermo dans les Marches, il avait commencé sa carrière en s'enrôlant dans la compagnie d'aventure de Paolo Vitelli. Après y avoir obtenu un grade élevé, il avait écrit à son oncle en lui manifestant le désir qu'il avait de visiter sa ville natale, accompagné d'une escorte de cent cavaliers pour donner à ses concitoyens la juste idée de son heureuse carrière. Accueilli amicalement par son oncle et par les notables de Fermo, il les avait invités à un banquet à la fin duquel il les avait fait traitreusement étrangler par ses bandits. Puis, étant sorti à cheval avec sa suite, il lui avait été facile, la ville étant petite et privée de ses chefs, d'en devenir à son tour le seigneur.

Dans ce chapitre, l'auteur donne à celui qui usurpe le pouvoir suprême le conseil « d'accomplir toutes les cruautés en une seule fois pour ne pas avoir à en commettre chaque jour et afin de pou-

1. On doit toutefois songer que, à cette époque, un mois était à peu près le temps nécessaire pour que la nouvelle de la mort d'Alexandre VI parvînt à se répandre en Romagne.

voir, en ne les renouvelant pas, rassurer les hommes et se les attacher par des bienfaits.

Au chapitre IX, il parle de la « principauté civile », c'est-à-dire de celle qui s'obtient « non par des scelératesses ou par autres violences intolérables, mais par la faveur des citoyens ». Il observe qu'on y parvient « ni par le seul talent, ni par la seule chance, mais plutôt par une adresse heureuse ». Il ajoute que l'on peut arriver à cette principauté, soit par l'appui du peuple, soit par celui des grands, mais pour le conserver, il conseille de s'appuyer plutôt sur le peuple que sur les grands. Parce que « on ne peut honnêtement satisfaire les grands sans injustice pour les autres, tandis qu'on le peut pour le peuple, dont le but est plus équitable que celui des grands : ceux-ci veulent opprimer ; le peuple veut seulement n'être pas opprimé ». Il ajoute encore que « le Prince ne peut jamais être sûr du peuple qui le hait, parce qu'il est composé de trop d'individus ; il pourra au contraire être sûr des grands, parce qu'ils sont peu nombreux. Il trouve par conséquent absolument erroné le dicton commun : « Celui qui s'appuie sur le peuple, s'appuie sur la boue ».

On peut considérer comme relativement moins importants les chapitres X, XI, XII, XIII ; dans le dixième, l'auteur expose comment on peut calculer les forces des États et dit qu'un État, afin de pouvoir être considéré comme tel, devrait disposer d'une armée suffisante, en mesure d'affronter en pleine campagne n'importe quel ennemi ; dans le cas où cela ne pourrait être, il convient que le Prince ait une ville bien fortifiée, où, s'il est appuyé par la faveur du peuple et pourvu de munitions et de vivres abondants, il pourra résister jusqu'à ce que l'ennemi abandonne son entreprise, « car les choses du monde sont si variables qu'il est presque impossible qu'un prince puisse rester avec ses troupes pendant une année à le combattre ».

Au XIe chapitre, il s'occupe des Principautés ecclésiastiques, « qui s'acquièrent par la valeur et par la fortune et se maintiennent sans le secours de l'une ni de l'autre, parce qu'elles sont soutenues par les anciennes institutions religieuses, dont la puissance est si grande et la nature telle, qu'elles les maintiennent [les princes] en pouvoir de quelque manière qu'ils gouvernent ou qu'ils se conduisent ». Il explique ensuite les avantages que les États de l'Église avaient tirés du gouvernement d'Alexandre VI et de celui de Jules II. Il

ajoute que, pour cela, « la Sainteté de Léon X (alors souverain pontife, et appartenant à la famille des Medicis) avait trouvé le Saint-Siège très puissant ».

Les chapitres XII, XIII, XIV traitent de l'organisation militaire. Machiavel ébauche ici les idées qu'il développa ensuite dans les *Discours* et les *Dialogues sur l'art de la guerre*. Il démontre qu'un prince doit toujours s'appuyer sur ses propres milices nationales et non sur des milices auxiliaires, et que les meilleures milices sont les nationales et non pas les mercenaires. « L'opinion des hommes sages, écrit-il, fut toujours que rien n'est si faible ni si méprisable que l'apparence de la force sans la réalité. Et les armées efficaces sont celles qui sont composées des sujets, des citoyens ou des créatures du prince; toutes les autres sont ou mercenaires ou auxiliaires. » A ce propos, il blâme Louis XI, roi de France, parce qu'il avait laissé tomber en désuétude l'infanterie instituée par Charles VII et commencé à engager des soldats d'infanterie suisses. De sorte que la cavalerie française s'était habituée à combattre avec les Suisses et considérait comme impossible de vaincre sans eux. De là vient, dit-il « que les Français ne tiennent pas devant les Suisses, et, sans les Suisses, ne peuvent rien[1] ».

Dans le chapitre XIV enfin, Machiavel exhorte le Prince à s'exercer personnellement dans l'art militaire et à s'habituer aux fatigues et aux incommodités, et il juge excellente l'habitude de la chasse, qui en outre apprend à connaître la nature et les accidents du terrain, chose très utile encore pour la guerre.

GAETANO MOSCA,
Sénateur du Royaume d'Italie,
Professeur à l'Université de Rome.

1. Deux ans plus tard, ces affirmations devaient recevoir un démenti à Marignan, où du reste, aussi bien les Français que les Suisses firent preuve de grande constance et de grande valeur.

Traduction de Mlle L. GILOTTE, professeur à l'École Duchessa Isabella de Turin, chargée de cours à l'École P. Boselli.

(A suivre.)

LES ENLÈVEMENTS ALLEMANDS EN FRANCE PENDANT LA GUERRE DE 1914-1918 ET LES RESTITUTIONS

La Convention de la Haye, du 18 octobre 1907, qui fut signée par l'Allemagne [1], posa comme principe le respect de la propriété privée en temps de guerre, stipula l'interdiction du pillage, limita soigneusement le droit de réquisition aux besoins de l'Armée d'occupation, compte tenu des ressources des habitants, imposa l'obligation d'épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences, les monuments historiques (art. 27, 28, 47, 52, 53, 56 du Règlement).

Il semblait que ces textes, signés à sept ans seulement de la guerre de 1914, eussent dû assurer de façon large, aux habitants des régions envahies, la libre possession et la protection de leurs biens.

Or, chacun sait quelles atteintes à la propriété privée ont commises les armées allemandes, quelles masses de biens elles ont expédié de Belgique et de France en Allemagne, de quelles destructions elles furent les auteurs! Des faits analogues se sont produits en Serbie, en Roumanie, en Italie, avec des intensités variables, suivant les ressources des pays et la durée de l'occupation. Les articles de la Convention de la Haye, pour la sauvegarde de la propriété privée et la protection des monuments d'art, demeurèrent souvent lettre morte, comme il advint des clauses concernant le respect des personnes, notamment des prisonniers de guerre [2].

1. A l'exception de l'article 44 du règlement annexe, portant interdiction à un belligérant de forcer la population d'un territoire occupé à donner des renseignements sur l'armée de l'autre belligérant ou sur ses moyens de défense.

2. « On a amené au détachement de prisonniers français de Trith le prisonnier de guerre A. F., qui en qualité d'*étage*, doit être soumis, d'après les ordres du « Generalquartiermeister » à des travaux particulièrement durs, étant entendu que l'on augmentera pour lui les heures du temps normal de travail.... En principe, sur le chantier, il sera soumis aux travaux les plus pénibles, même durant

Parfois, le Gouvernement allemand a nié purement et simplement des faits évidents, par exemple pour les enlèvements d'œuvres d'art. D'autres fois, il a cherché des excuses : j'en trouve un exemple très caractéristique dans un important ouvrage dressé en 1916 par le Grand Quartier Général allemand : *L'Industrie en France occupée*, et sur lequel j'aurai à revenir [1]. Cet ouvrage distingue les dommages de guerre naturels (destruction par les projectiles, enlèvement de machines dans des usines transformées en hôpitaux, cantonnements), les dommages de guerre pécuniaires (pertes de revenus et de bénéfices, provoquées par l'arrêt économique), enfin *les dommages de guerre provoqués par l'isolement de l'Allemagne du marché mondial, contrairement au droit des gens* (p. 13) : ce sont les enlèvements, notamment, de matières premières et de machines.

Les explications du grand état-major valent d'être citées, et quand on verra plus loin à quel « déménagement industriel » s'est livrée l'armée allemande, on se rendra compte, tout en faisant la part des nécessités de la guerre, de leur cynique hypocrisie.

Rentrent dans cette catégorie (dommages de guerre, provoqués par l'isolement de l'Allemagne), dit le grand état-major,

la saisie et l'enlèvement en quantités qui n'ont fait que s'accroître avec la durée de la guerre, de matières premières, de produits mi-finis et finis et de machines servant à la guerre. Le blocus presque complet de l'Allemagne et les difficultés considérables des échanges de marchandises notamment avec la Hollande, la Roumanie [2] et la Suisse, ont rendu nécessaire, pour subvenir aux besoins des troupes combattantes et du pays, le transport en Allemagne de toutes les matières premières qu'elle était obligée d'importer en temps de paix. Dans la mesure où les matières premières trouvées sur place ne suffisaient pas, il a fallu naturellement se rabattre sur les objets fabriqués et même sur les pièces ouvrées, qui, ayant déjà reçu leur affectation définitive, se trouvaient déjà mises en place. Si grave qu'ait été au moment même le préjudice subi par les entreprises... les

la pause de midi accordée aux autres prisonniers.... Dans le cas où l'ingénieur, chef des travaux, aurait à faire des propositions particulières dans ce sens, elles seraient examinées. L'important est, en tout cas, que ce prisonnier soit soumis aux travaux les plus pénibles et les plus sales... » (Extrait d'un ordre allemand, du 19 janvier 1918.)

1. Ce mémoire a été traduit en français, et a été édité en 1923 par l'Imprimerie Nationale; la Chambre de commerce de Lille en a fait effectuer des tirages supplémentaires.

2. La Roumanie n'était pas encore entrée en guerre aux côtés de l'Entente.

régions occupées n'ont cependant ressenti tout le poids de la politique de blocus de l'Angleterre que le jour où les installations industrielles ont dû subir, outre l'enlèvement de machines entières, le démontage intégral de pièces importantes en cuivre, en bronze et en laiton... » (p. 13).

En vérité, ce sont nos alliés britanniques qui sont responsables des enlèvements allemands, et, en bonne justice, c'est à eux — au moins d'après la doctrine de l'état-major allemand à l'époque, — que nous devrions demander réparation de ce chef.

Depuis six années, j'appartiens aux Services français de restitution de Wiesbaden; depuis trois ans, je les dirige. Au moment où la mission est en voie de dissolution, il m'a semblé qu'il n'était pas sans quelque intérêt d'exposer l'œuvre assurée par elle.

J'étudierai successivement : les enlèvements allemands en matériel industriel, matériel de chemins de fer, bétail, œuvres d'art, valeurs mobilières; l'organisation des restitutions; les résultats obtenus.

Et après un rapide aperçu des autres tâches confiées aux Services de Restitution, je dirai ce qui reste à recouvrer, par les modalités nouvelles du plan Dawes, pour que l'Allemagne ait pleinement satisfait à ses obligations de restitution, si jamais elle les remplit intégralement.

I. — Les enlèvements allemands.

Matériel industriel. — Il n'est pas douteux, ainsi que l'explique le Grand État-Major allemand dans la citation précédente, que l'une des causes des enlèvements de matériel industriel a résidé dans les besoins de l'industrie allemande. Mais à lire cette seule citation, on croirait que les services allemands ne cherchaient qu'à s'approvisionner en matières premières, et que s'ils enlevaient des produits semi-ouvrés ou finis, c'était uniquement par nécessité, et pour en extraire la matière première.

Or, les nombreuses machines en état de marche, les installations complètes en plein fonctionnement, que nous avons retrouvées en Allemagne et dans les autres pays d'Europe où les Allemands les avaient transportées, démontrent abondamment que l'Allemagne, tout en cherchant à s'approvisionner de certaines matières pre-

mières qui lui manquaient, comme le cuivre, a voulu en même temps développer à bon compte son outillage. L'organisation même de son service de réquisition, que j'exposerai plus loin, en est une preuve.

La lecture intégrale de l'ouvrage du Grand Quartier Général allemand confirme enfin, sans discussion possible, que l'Allemagne a cherché, par la guerre et par les moyens de la guerre, à ruiner l'industrie française, afin de se débarrasser d'un concurrent, que pourtant avant guerre elle avait bien souvent paralysé sur le terrain économique et par des moyens purement économiques. Au premier alinéa de l'introduction à son étude, le Grand Quartier Général allemand parle

> des velléités d'indépendance industrielle manifestées par la France, depuis une dizaine d'années (boycottage de marchandises allemandes, protestations contre l'exportation du minerai de fer, difficultés douanières, etc.), et des démarches récentes entreprises par la France afin d'exclure systématiquement les produits allemands après la guerre, telles qu'elles ont trouvé leur expression, notamment dans les délibérations et les mesures économiques de la quadruple Alliance... (p. 11).

Une simple velléité d'indépendance industrielle ne devait pas être tolérée de la France, la vaincue de Sedan et du traité de Francfort!

Cet ouvrage examine, l'une après l'autre, chacune des formes de l'activité industrielle dans les régions envahies. C'est une étude très serrée, qui a trait aux mines, aux usines métallurgiques, aux ateliers de constructions mécaniques, aux industries électriques, textiles, chimiques, sucrières, typographiques, à la meunerie, aux brasseries et malteries, aux industries du vêtement, du papier, de l'amidon, de l'alcool, du cuir, du bois.

Chaque étude comprend un examen des ressources en matières premières, en outillage, en main-d'œuvre. Elle donne des indications précises sur l'importance de la production dans les dernières années, les importations et exportations, l'organisation économique, les tarifs douaniers, les prix de revient et de vente. Elle publie les bilans. Elle note l'emploi de machines ou de matières premières allemandes. Elle traite des questions ouvrières, qualité de la main-

d'œuvre, salaires, installations matérielles, institutions de prévoyance, notant — ce qui est assez souvent exact — que l'Allemagne, sur ces deux derniers points, est en avance sur la France.

Les rédacteurs, constatant que le territoire occupé, qui représente (p. 265), 3,7 p. 0/0 du territoire total de la France, contient néanmoins 8,2 p. 0/0 de la population française en temps normal, déclarent que

> les résultats de la statistique... permettent de dire sans exagération (en faisant ressortir la faible natalité française) que le territoire occupé est une source — sinon *la* source unique — de la rénovation de la France, qui, presque partout ailleurs se tarit (p. 281)

Et pour terminer leur ouvrage, ils étudient le « Territoire occupé, en tant que région de surproduction dans l'économie nationale française ».

Mais, en même temps, dans l'étude partielle de chacune des branches d'industrie, ils ont soin d'insérer deux alinéas : *Dommages de guerre*, puis *Répercussion des dommages de guerre sur l'Allemagne*. Et là, ils décrivent avec soin les détériorations commises, mines noyées, machines détruites, cuivre, laiton, outillages réquisitionnés — mais sans fournir aucune indication sur le transport en Allemagne des machines enlevées, qui a commencé dès 1915 (l'ouvrage est de 1916).

Ils supputent le temps qui sera nécessaire pour remettre en état les usines, les crises de main-d'œuvre que la France devra supporter « vu sa pauvreté en hommes », les chances que l'Allemagne aura, soit de supplanter certaines industries françaises, soit de vendre à la France les produits que celle-ci fabriquait avant la guerre. On espère ainsi ouvrir à l'activité allemande des débouchés nouveaux ou accrus, par exemple pour le peignage de la laine, le tissage, l'industrie sucrière et l'industrie du bois, l'industrie électrique.

Rien ne donne mieux l'idée du caractère de lutte économique qui marqua la dernière guerre, et de la volonté des dirigeants allemands de nous anéantir économiquement, que l'ouvrage du Grand Quartier Général.

Il est à remarquer que la Belgique a moins souffert que la France du plan allemand. Elle était plus éloignée du champ de bataille. Ses usines étaient nécessaires à la vie d'une importante population.

et aux besoins de l'Allemagne même. Enfin, et surtout, jusqu'à l'heure de la débâcle finale, le gouvernement allemand a conservé l'espoir d'annexer la Belgique, qu'il n'avait donc pas intérêt à saccager.

***

A dire vrai, au début de la guerre, le gouvernement allemand n'avait pas envisagé l'énorme système de réquisition industrielle qu'il pratiqua dans la suite. Il avait cru à une guerre courte, rapide, faite uniquement par des procédés militaires violents et décisifs, et le traité de paix imposé à la France vaincue, devait, en même temps qu'il aurait élargi le domaine politique de l'Allemagne, asseoir, pour une durée indéterminée, sa domination économique sur les ruines de notre activité industrielle.

La prolongation des hostilités, le blocus, les besoins croissants des industries de guerre allemandes, le souci de déposséder de ses moyens de travail, au bénéfice de l'industrie allemande, le territoire français envahi, « cette région de surproduction », l'amenèrent progressivement à monter une vaste organisation de réquisition.

Tout d'abord, il n'exista que des bureaux de réquisition attachés à chaque commandement supérieur d'armée (*Wirtschaftsausschuss*), et qui ne s'occupaient guère que des réquisitions intéressant leur propre armée.

Mais dès janvier 1915, une autre organisation apparut qui se développa au cours de la guerre et trouva son plein épanouissement en 1917. Elle comprenait un organe centralisateur à Berlin et des organes d'exécution dans les armées.

L'organe centralisateur fut l'Office pour la fabrication des armes et munitions (*Waffen und Munitionsbeschaffungsamt*, — en abrégé la *Wumba*), subdivisé en différents bureaux, ou réunissant différents services, comme :

La *Feldzeugmesterei* (Direction d'artillerie) qui s'intéressait aux halls d'usine, aux grosses machines de fonderies, d'aciéries ou de mines, aux ponts roulants, etc.;

le *Reichsverwertungsamt* (Bureau d'utilisation), compétent surtout pour les machines-outils et les machines électriques;

le *Kriegsrohstoffabteilung* (Bureau des matieres premieres) qui s'occupait des requisitions de matières premières, et même de certaines machines, comme les machines à papier, et qui était aidé par des Sociétés civiles, ayant mission de traiter chacune d'une spécialité, telle que les aciers, les cuirs, le caoutchouc, etc.;

le *Zentralstelle für Kriegsbeute* (Bureau central du Butin de guerre), dont ressortissaient les requisitions de machines agricoles.

A côté de l'organe centralisateur, des agents supérieurs d'exécution.

En France, zone d'étapes, ces agents, d'abord au nombre de deux en 1915, furent portés à cinq, et placés sous une autorité désignée par le Quartier-Maître Général, le *Beauftragter des Generalquartiermeisters W.* (le délégué du Quartier-Maître Général pour le front ouest). Ces cinq agents supérieurs, qui dirigeaient chacun des bureaux nombreux et importants, reçurent le nom de *Beauftragter des Kriegsministeriums* (Délégué du Ministère de la Guerre, en abrégé B. D. K. M.) et furent désignés après la complète constitution du système, de la façon suivante :

B. D. K. M. 1 : Valenciennes (dès 1915);

B. D. K. M. 2 : Sedan (dès 1915);

B. D. K. M. 3 : Gand (sa compétence chevauchait sur une partie du territoire belge et une partie du territoire français);

B. D. M. K. 4 : Longwy (qui ne fut crée qu'en février 1918);

B. D. K. M. 5 : Maubeuge.

Sur le territoire français, continuèrent néanmoins de fonctionner les *Wirtschaftsausschuss* dont j'ai déjà parlé; ils s'occupèrent des réquisitions intéressant leur armée, mais devaient s'adresser aux B. D. K. M. pour la réalisation de ces réquisitions; ils semblent avoir conservé une compétence particulière pour les réquisitions de matériel textile.

Sur le territoire de la Belgique (sauf exception pour une partie du territoire relevant du B. D. K. M. 3, — voir plus haut), qui relevait du Gouvernement général de Belgique, celui-ci avait deux agents supérieurs de réquisition :

le *Stabofficier der Pioniere* (l'Officier d'état-major du Génie, — en abrégé *Stopi*), qui réquisitionnait surtout pour le front, et excep-

tionnellement pour l'intérieur, par exemple quand il s'agissait de bois ou de ciment;

le *Staboffizier des Fussartillerie* (l'Officier d'état-major d'Artillerie à pied — en abrégé *Stojuss*) qui requisitionnait pour l'intérieur et exceptionnellement pour le front.

Pour satisfaire aux besoins des armées, les chefs de corps qui avaient besoin de tel ou tel objet, s'adressaient, dans le territoire relevant du Quartier-Maître Général à la *Wirtschaftausschuss* qui saisissait les *B. D. K. M.*, dans le Gouvernement général de Belgique au *Stopi*.

Pour l'alimentation de l'industrie allemande, — qui nous intéresse particulièrement, — le mécanisme était plus compliqué.

Les organes de réquisition de France et de Belgique avaient, avec plus ou moins de détails, fait l'inventaire des ressources de toutes sortes en territoires envahis; l'ouvrage établi par le Quartier-Maître Général en 1916 et déjà cité, en est un exemple. Tous ces renseignements étaient centralisés au Ministère de la Guerre (*Wumba*).

Les particuliers, les grands services industriels publics comme les arsenaux, envoyaient leurs requêtes d'outillage ou de matières premières au Ministère de la Guerre (*Wumba*). Ce service, d'après les renseignements statistiques qu'il possédait, adressait des demandes aux organes de réquisition du gouvernement général de Belgique, ou de la zone d'étapes du Quartier-Maître Général (*Beauftragter des Generalquartiermeisters W.*).

La réquisition était alors prononcée par l'organe compétent. Ces réquisitions étaient souvent très importantes. La personne privée ou le service public bénéficiaires s'entendaient avec des entreprises spéciales de démolition, qui possédaient l'outillage nécessaire, et le personnel adapté, tel qu'ingénieurs, ajusteurs, monteurs; l'Inspection des étapes assurait l'expédition.

Dans certains cas, surtout pour les machines d'usage courant, les réquisitions étaient faites à l'avance, sans attendre les demandes des industriels, et les objets réquisitionnés étaient rassemblés dans des dépôts dont il sera parlé plus loin.

Un bon de réquisition (*Aufnahme Bogen*) était établi en quatre exemplaires destinés respectivement à la personne frappée de requi-

sition, à l'Inspection des étapes, au Ministère de la Guerre, enfin à un organe chargé de centraliser les bons de réquisition, la *Kriegsrohstoffabteilung* (K. R. A.) pour les produits essentiellement nécessaires à la fabrication des armes et des munitions, ou le *Zentralstelle für Kriegsbeute* (Z. K.) pour tous les autres produits. Toutes les réquisitions étaient enregistrées dans l'un de ces deux offices, sur des répertoires à double entrée, dont l'une au nom de la personne réquisitionnée, l'autre sous le numéro du wagon qui avait servi au transport.

Une marque était apposée, au moment de l'enlèvement, et toutes les fois que la chose était possible, sur l'objet, la machine, et reproduite sur le bon de réquisition.

Sur le territoire dépendant du Quartier-Maître Général, la marque fut généralement l'indice de l'organe réquisitionneur (*B. D. K. M.* 1, — *B. D. K. M.* 2, etc.) suivi d'un numéro d'ordre, par exemple : *B. D. K. M.* 1, nº 24332 (provient de la région de Valenciennes), ou *B. D. K. M.* 5, nº 1225 (provient de la région de Maubeuge).

Dans le territoire dépendant du Gouvernement général de Belgique, la marque fut généralement *F. Z.* suivie d'un numéro; dans la région de Gand, on apposait la marque *B. D. K. M.* 3.

La connaissance des marques utilisées eut une grande importance pour la recherche et l'identification des machines [1].

Quand les matières premières ou les machines réquisitionnées étaient attribuées à un particulier, celui-ci ne les recevait pas gratuitement, mais les payait au Trésor, — généralement un prix assez modique.

Enfin, fonctionnait une *Reichsentschadigungskommission* (Commission des dommages), chargée d'évaluer les réquisitions, et de régulariser, par l'établissement de bons du modèle réglementaire, certaines réquisitions hâtives du début; à cet effet, elle disposait de *Prufungsoffiziere* ou Officiers d'enquête.

Il semble qu'à la fin de 1917, le gouvernement allemand, inquiet du sort de la guerre, se soit préoccupé des immenses réquisitions auxquelles il avait procédé. En effet, la *Reichsentschadigungskom-*

1. D'autres marques furent également apposées; par exemple, en Belgique, on employa les marques *G B* (région de Bruges), *G M* (Mons), *G T* (Tournai), *G A* (Ath), *G K* (Courtrai), — en France, *Metz N°* , — *R H N°* , etc.

mission demandant du personnel compétent pour l'évaluation des dommages, s'exprime ainsi, dans une circulaire n° 1535 du 15 septembre 1917, adressée aux armées :

En ce moment, des centaines d'usines d'une valeur de plusieurs centaines de millions de marks, en Belgique et en France, ont été démunies (de leurs machines au profit de l'industrie allemande).... Il faut s'attendre de la part des propriétaires atteints à de formidables demandes de réparations de dommages, que l'Empire aura probablement à régler avec les Gouvernements ennemis à la signature de la paix, d'une manière ou d'une autre. Les Allemands, les Alliés et les Neutres sont intéressés à la question pour une large part.... Il est pour l'État d'un intérêt pressant d'établir une évaluation officielle de la valeur du préjudice, et aussi de créer du matériel disponible pour le règlement futur des dommages....

L'organisation qui vient d'être exposée, n'eut pas toujours l'aspect rigide qui ressort de ce résumé. Il y eut des conflits d'attribution. Mais, dans l'ensemble, l'énorme entreprise de déménagement industriel a fonctionné suivant le système décrit.

Les réquisitions de matériel industriel ont porté sur les objets les plus variés :

Matières premières ou produits similaires, comme huile, zinc, cuivre, plomb, fontes et fers, bronze (des cloches notamment [1]);

Générateurs d'énergie : gazogènes, locomobiles, etc.;

Appareillage électrique, pour courant continu et pour courant alternatif;

Machines pour liquides et gazeux;

Machines-outils, tels que tours de tous modèles, fraiseuses, étaux, enclumes;

Matériel de forge, comme presses hydrauliques, cisailles et trains de laminoirs;

1. A partir de 1917, les cloches furent réquisitionnées dans toute l'Allemagne, et dans ses Mémoires, la princesse de Blücher narre la cérémonie de l'enlèvement des cloches destinées à la fonte, dans le village de Silésie près duquel elle résidait. (*Notes intimes de la Princesse de Blücher*, trad. Henriette Cavaignac, Payot et Cie, Paris, 1921, p. 199.)

Les cloches enlevées d'Alsace Lorraine étaient groupées dans un dépôt à Francfort d'où elles partaient immédiatement pour la fonderie. M. Herzog, archiviste à Colmar, a pu cependant récupérer, lors de l'armistice, 354 cloches, qui se trouvaient encore au dépôt de Francfort.

Les Services de restitution ont pu, en outre, retrouver en Allemagne non occupée 107 cloches, qui provenaient de différentes églises de France, et qui avaient échappé à la fonderie.

Machines à bois, appareils textiles, machines pour la fabrication du papier, installations pour l'industrie chimique, quincaillerie, appareillage de sucrerie, teinturerie, minoterie ou brasserie;

Appareils de levage et transport, comme ponts-roulants, plates-formes roulantes, dragues, locomotives à voie étroite;

Halls métalliques, chaines, câbles d'acier;

Machines agricoles, batteuses, charrues, herses.

Il n'y a guère de sortes de machines qui n'aient été transportées en Allemagne, et que nous n'y ayons retrouvées.

Dans certains cas, une usine française était démontée, entièrement ou partiellement, pour les besoins ou la convenance d'une usine allemande de même spécialité, qui recevait la totalité des appareils enlevés. C'est ainsi, qu'en grande partie, les installations de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est à Valenciennes, ont été transportées dans les usines Thyssen, à Mulheim-sur-Ruhr, — les installations des établissements Cail et Cie, à Denain, ont été distribuées entre les usines Mannesmann de Dusseldorf, la Siegereinische Lokomotivfabrik à Kirchen-sur-Sieg, et la Concordiahütte à Bendorf-sur-le-Rhin, — l'outillage de la fabrique de produits chimiques de Montbard-Aulnoye a été retrouvé à la Chemische Fabrik d'Hönningen au sud de Bonn.

D'autres fois, par les soins du Gouvernement allemand, avaient été constitués des dépôts de matériel réquisitionné à l'avance, sans attendre les demandes précises d'industriels allemands; c'étaient des sortes de magasins permanents de vente. Nous en avons relevé à Dortmund et à Essen, dans la Ruhr, — à Dusseldorf, — à Cologne, à Swetzingen (au sud de Mannheim), à Leipzig, — à Lechfeld (au sud d'Aug burg, en Bavière), — à Bromberg (en Prusse Orientale).

Quelle a pu être l'importance des enlèvements industriels allemands, c'est-à-dire de matières premières, et de machines qui sans avoir été détruites par le fait de la guerre, ont été emportées de France en Allemagne et, le cas échéant, sur le territoire de ses alliés? C'est évidemment difficile à déterminer. Mais, en tenant compte des récupérations opérées, des relevés de réquisition des Services allemands, un calcul a pu être fait, qui aboutit à un chiffre minimum d'un transport hors de France de 500,000 à 600,000 tonnes de *machines* seules, existant *encore en nature* lors de l'armistice.

***

Matériel de chemin de fer. — Pour le materiel de chemin de fer, les enlèvements eurent un caractère différent, et furent effectues par d'autres procédés.

Le matériel de chemin de fer présente une utilité toute particulière pour la conduite des opérations militaires et la Convention de la Haye en autorise la saisie, même s'il appartient à des personnes privées.

Sur les territoires envahis, les armées allemandes ont trouvé un matériel roulant important. Tout d'abord, en raison de leur marche rapide, la majeure partie du matériel roulant de chemin de fer de l'État belge et du Nord belge, y compris les locomotives, tomba dans les mains de l'envahisseur.

Les réseaux français du Nord et de l'Est purent faire refouler la plupart de leurs locomotives, à l'exception d'une centaine à peine. Mais tous les vehicules, voitures à voyageurs et wagons de marchandises, ne purent être ramenés en arrière, et environ 40,000 véhicules, en état de rouler, furent pris par les armées allemandes.

Tous ces véhicules furent immatriculés à nouveau par les chemins de fer de campagne allemands, puis servirent aux transports à travers toute l'Allemagne [1].

L'Allemagne put s'emparer aussi de nombre de wagons alliés, notamment belges ou français, qui se trouvaient sur ses voies en trafic international.

D'autre part, les chemins de fer de campagne allemands, pour l'aménagement de nouvelles lignes et voies de garage, déplacèrent des quantités considérables de matériel de voie et de signalisation, qui demeurèrent, le plus souvent, dans les territoires envahis; peut-être 300,000 à 350,000 tonnes de matériel de voie ou de signalisation furent ainsi déplacées en France ou en Belgique, dont le cinquième avait été prélevé sur les réseaux français.

Enfin, le materiel des ateliers de réparation des réseaux fut aussi

1. Généralement, les véhicules retrouvés portent la marque M G D (Militärgeneraldirektion) avec l'indication de la direction régionale, Brussel (Bruxelles), Warschau (Varsovie), etc.

déplacé, particulièrement pour pourvoir aux besoins d'ateliers plus éloignés du front, où les conditions de travail étaient meilleures. Une quantité de 7,000 à 8,000 tonnes de matériel d'atelier, dont la moitié appartenait aux réseaux français, fut transportée dans les territoires envahis ou même à l'intérieur de l'Allemagne.

L'organisation des services de réquisition que nous avons décrite pour l'enlèvement du matériel industriel, ne joua aucun rôle pour l'enlèvement du matériel de chemin de fer, fixe ou roulant : il y eut une simple saisie de fait, effectuée par les services militaires allemands des chemins de fer.

***

Bétail. — Mon service n'eut à s'occuper de la récupération du bétail qu'en *Belgique*. La récupération du cheptel dans le Grand-Duché de Luxembourg et en Allemagne, a été confiée à un autre service, la Commission de récupération et de réception du cheptel, qui s'occupait également de la livraison des animaux, prévue par le Traité de paix. Cette Commission eut une tâche délicate difficile, et elle put mener à bien ses opérations, sous la présidence de M. Massé, sénateur, ancien ministre, et la direction de M. l'intendant militaire Roux, auxquels il convient de rendre hommage.

Les Allemands enlevèrent de France des quantités énormes d'animaux.

Au moment de l'armistice notamment, ils poussèrent, à pied, hors de France, vers la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, d'immenses troupeaux, ravis à nos campagnes.

Une enquête menée par des Directions des services agricoles du département du Nord, de l'Aisne et des Ardennes, confirmée par une autre enquête sur les itinéraires suivis, établit que les Allemands enlevèrent, *rien qu'aux approches de l'armistice* :

Département du Nord	60,000 animaux
Département de l'Aisne	50,000 —
Département des Ardennes	30,000 —
	140,000 animaux

bovins en général, auxquels il faut ajouter plusieurs milliers de chevaux.

Sur ce total, 30,000 animaux ont dû franchir les frontières luxembourgeoises ou allemandes. Du restant, une partie servit aux besoins de l'armée allemande, ou périt en route de faim et de fatigue. Les autres animaux furent dispersés en Belgique, et beaucoup furent abattus au lendemain de l'armistice, de telle façon que le prix de la viande baissa subitement de 10 francs et 15 francs le kilogramme à 2 fr. 25 et même 2 francs.

Il y eut là une sorte de « razzia », destinée à ravitailler les troupes en retraite, et plus encore à priver de leurs richesses des territoires qu'abandonnait à regret, après plus de quatre années d'occupation, l'armée vaincue.

Les animaux provenant des Départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, — beaucoup moins nombreux, étant données la forme du front et la ligne de retraite des armées allemandes (sud-ouest, nord-est) — furent poussés en Luxembourg et en Lorraine.

Les Allemands marquèrent la plupart des animaux enlevés, soit au sabot, soit par un œillet mécanique qui traversait l'oreille de part en part : fréquemment, les détenteurs de bétail enlevèrent cet œillet, mais la cicatrice demeurait visible pendant longtemps, ce qui facilita la recherche des animaux.

Un certain nombre d'animaux pourront ainsi être récupérés en Belgique et Luxembourg, tandis que le Gouvernement belge accordera loyalement à la France une compensation pour le bétail français disparu sur son territoire.

Mais il n'y a là qu'une faible partie des enlèvements allemands. On peut estimer comme suit, le dénombrement *total* des animaux, qui ont pu être enlevés de France pendant la guerre :

Équidés (chevaux, ânes, mulets)	400,000
Bovins	1,000,000
Ovins (moutons, brebis, béliers, chèvres)	1,500,000
Porcs	500,000
Coqs, poules, etc.	3,000,000

sans compter les lapins, les ruches d'abeilles, sans compter la destruction du gibier et du poisson.

Un certain nombre de ces animaux furent abattus et servirent sur place à l'alimentation de l'armée.

Les autres, les animaux de choix ou de travail, étaient seuls trans-

portés en Allemagne. Le Gouvernement allemand cherchait, en particulier, à développer l'élevage en Allemagne, si bien qu'au mois de décembre 1914, malgré la guerre, le recensement des bovins sur son territoire accusait une augmentaion d'effectifs.

Si l'on excepte les jours qui ont précédé l'armistice, le transport en Allemagne fut effectué par voie ferrée, à l'aide des trains de ravitaillement en retour.

Les animaux transportés en Allemagne furent répartis entre les 34 Chambres d'agriculture allemandes; il était tenu compte, pour cette répartition, à la fois des besoins immédiats de l'agriculture, et des races auxquelle sappartenaient les animaux enlevés, et que l'on cherchait à acclimater dans certaines régions d'Allemagne ou des animaux de même catégorie végétaient.

Les animaux étaient vendus aux particuliers par les Chambres d'agriculture. La Chambre de Bonn a vendu à elle seule 10,000 chevaux, celle de Hambourg plus de 2,000, celle de Breslau environ 7,000.

***

Mobiliers, œuvres d'art, valeurs mobilières, espèces. — L'enlèvement des œuvres d'art est, dans la matière qui nous occupe, la question qui a le plus attiré l'opinion publique, et sur laquelle, d'ailleurs, il s'est dit les choses les plus erronées.

La question a deux aspects, suivant qu'il s'agit de collections publiques, ou d'œuvres d'art et d'objets mobiliers appartenant à des particuliers.

Les Allemands ont mené grand bruit sur le « Service de protection des œuvres d'art » qu'ils ont organisé pendant la guerre. Le professeur Paul Clemen, de l'Université de Bonn, a publié sur ce service, avec la collaboration d'un certain nombre de conservateurs allemands de musées, un ouvrage de propagande, intitulé *Protection de l'art pendant la Guerre*[1], qui expose le fonctionnement de ce service, non seulement en France et en Belgique, mais sur les fronts du Tyrol et de l'Isonzo, dans la vallée du Pô, en Prusse

1. Paul Clemen, *Kunstschutz im Kriege* (*Protection de l'Art pendant la guerre*), 2 vol. avec 341 gravures, E. A. Seemann, Leipzig, 1919. Il existe une édition française et une édition anglaise du premier volume, qui n'a trait qu'à la France et à la Belgique.

Orientale, en Lithuanie et en Pologne, en Galicie, en Roumanie, Serbie, en Asie Mineure, Syrie, Palestine et Arabie occidentale, sans oublier la Mésopotamie, l'Anatolie Orientale, la Perse et l'Afghanistan. En même temps, cet ouvrage contient une enquête sur les richesses artistiques des pays envahis, et un résumé des études artistiques ou archéologiques entreprises pendant la guerre.

Ce livre doit :

témoigner du sérieux profond et du zèle consciencieux avec lesquels les autorités militaires se sont occupées, au milieu des batailles même, des œuvres de paisible culture, témoigner également du haut sens de responsabilité qui les a guidées en présence de l'héritage artistique des pays voisins (Préface).

Les auteurs insistent sur le souci des armées allemandes d'épargner toutes les œuvres de caractère historique ou artistique. Sans nier certains efforts de protection faits par nous en France, par les Anglais en Palestine, par les Roumains en Transylvanie, ils insistent sur l'effort réalisé par le Gouvernement allemand pour protéger les œuvres d'art dans les territoires envahis :

« C'est la première fois, dans l'histoire de la guerre, qu'un gouvernement a pris des mesures systématiques et de telles dimensions, pour conserver et sauver les trésors d'art en territoire ennemi » (Paul Clemen, *Loc. cit.*, p. 3).... « Le commandement de l'armée allemande a eu conscience de ses devoirs, et fit ce qu'il put pour les remplir. Il édicta des ordres généraux sur la protection des édifices. On prescrivit à chaque armée de ménager soigneusement les monuments historiques. Les commandements d'armée ont collaboré étroitement avec les experts d'art. Les plus hautes personnalités du commandement supérieur de l'armée se sont intéressées personnellement à la conservation des œuvres d'art. L'Empereur, tout spécialement, s'est employé pour la protection de l'art sur le territoire de la guerre » (Franz. W. Jerusalem, *Loc. cit.*, p. 157)..... « Le cœur se serre à la pensée de ces destructions, dont l'étendue nous apparaît seulement maintenant que la guerre elle-même a quitté ces territoires.... Nous partageons pleinement la douleur causée par la perte de richesses qui n'appartiennent pas seulement aux Français, mais à la grande communauté du monde civilisé » (Paul Clemen, *Loc. cit.*, p. 35).

Si des monuments ont été détruits, des statues envoyées à la fonderie, des tableaux brûlés, il n'y faut donc voir qu'un effet des dures nécessités de la guerre.

La question de la cathédrale et de la « forteresse de Reims » est discutée longuement, dans un sens favorable à l'Allemagne. L'ouvrage reproduit, avec des mentions suggestives, des œuvres appartenant à la France et protégées par les Allemands, telles que : « Isenbrandt, la Sainte Famille, sauvé par les Allemands », « École de Andrea Verrocchio, Marie et l'Enfant Jésus, sauvé de Lille », — « Delacroix, portrait de M. Bellinger, sauvé de Douai ».

Et, en contre-partie, voici, non seulement la reproduction d'une gravure de Callot sur les « Grandes Misères de la Guerre », mais « Le départ de Rome en l'an I des œuvres d'art volées par les Français (tiré de Charles Saunier, *Les Conquêtes artistiques de la Révolution et de l'Empire*), — « Les Français sortent de Venise avec les trésors d'art ravis (même ouvrage). » — « La mise à bas de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires. »

Au cours d'une entrevue que j'eus avec lui, le professeur Clemen me déclara que, dès septembre 1914, il trouvait un appui spécial auprès de l'Empereur qui avait « un goût vif et en quelque sorte romantique, pour les œuvres d'art, surtout du moyen âge », et il recevait l'autorisation de circuler dans les armées, et d'intervenir auprès du commandement, pour que le tir de l'artillerie épargnât les œuvres d'art architectural les plus importantes, et que, dans les cantonnements, les œuvres de valeur fussent mises à l'abri des dépradations. Le professeur Clemen eut d'ailleurs à s'occuper surtout des monuments. Dans certains cas, il aurait obtenu que le commandement militaire fît recouvrir de sacs de terre, ou protéger avec des madriers, des monuments d'une beauté particulière; la destruction du donjon de Coucy aurait été discutée longtemps, et n'aurait été décidée qu'en dernière limite, en raison de l'importance du donjon comme observatoire, surtout pour la mesure de l'éloignement par le son.

En fait, il l'a reconnu lui-même, son action fut très limitée, et le plus souvent, se transforma en une prise de vues photographiques permettant au moins de conserver l'idée des monuments susceptibles de destruction. Entre Saint-Quentin, Noyon, Soissons, et la frontière belge, plus de 2,000 photographies, provenant de 550 localités, auraient été prises. Des architectes furent chargés de reproductions graphiques. Une étude sur les monuments entre

Meuse et Moselle, une série de publications détachées, furent rédigées.

Vers la fin de 1916 seulement, une organisation fut mise debout, pour la protection des œuvres d'art dites *mobiles*, c'est-à-dire qui pouvaient être transportées. Dès le 2 mars 1915, il est vrai, le Grand Quartier Général avait publié l'ordre suivant :

Les richesses artistiques, qui se trouvent dans les édifices détruits ou complètement abandonnés, seront, autant que possible, confiées pour les conserver aux autorités indiquées du lieu sûr le plus proche, ou, à leur défaut, à une commission de personnalités connues et dans lesquelles on puisse avoir confiance : les biens d'église seront en première ligne remis au clergé des localités voisines.

En principe, on s'efforcera d'opérer la mise en sûreté sur place même. En première ligne, on recherchera la coopération des autorités indigènes ou à leur défaut d'habitants sûrs. En outre, les mesures de protection pourront être complétées par des mesures de police, et la menace de peines sévères contre toute destruction, pillage et dégât commis.

Si des objets doivent être évacués dans l'intérêt de leur conservation, cette évacuation sera entreprise en principe par l'autorité indigène compétente, ou par des habitants connus.

Sur toutes ces mesures, on rédigera des procès-verbaux qui seront envoyés pour être conservés à l'inspection d'étapes ressortissante.

Ces dispositions ne doivent pas être considérées comme les seules mesures de précautions à prendre, les mesures dépendant souvent de conditions locales; mais, d'autre part, il ne faut pas tomber dans l'excès contraire, en exagérant l'étendue des recherches à tous les objets d'art industriel abandonnés. Vous attirerez avant tout l'attention des troupes, et surtout des commandants de place, se trouvant depuis longtemps au même endroit, sur leur devoir en ce qui concerne la conversation des objets d'art précieux, et indiquerez quelques mesures à prendre.

Absorption des autorités militaires par d'autres tâches, négligence ou incompréhension de leur part, cette circulaire demeura lettre morte.

Mais, vers octobre 1916, sur l'avis et l'impulsion du Directeur Général des collections d'État prussiennes, M. Wilhelm von Bode, un Service de protection des œuvres d'art mobiles fut créé et placé, pour le front français, sous les ordres du professeur Theodor Demmler, conservateur adjoint du Kaiser-Friedrich-Museum de Berlin, qu'aidaient un certain nombre de *Kunstschutzoffiziere* (Offi-

ciers de protection des œuvres d'art), — en principe un par armée; ceux-ci se trouvaient d'ailleurs sous l'autorité du commandant de chaque armée, et se déplaçaient avec celle-ci.

Six sections furent constituées, avec des dépôts correspondants, pour la mise à l'abri des objets d'art :

I. — Entre Meuse et Moselle : dépôt de Metz;

II. — Verdun, Argonne : dépôt de Montmédy et autres;

III. — Nord de Reims, Rethel, Vouziers : dépôt de Charleville-Sedan;

IV. — Laon, front de l'Aisne : dépôt de Fourmies;

V. — Noyon, La Fère, Saint-Quentin : dépôt de Maubeuge;

VI. — Cambrai, Douai, Lille : dépôt de Valenciennes.

En principe, pour éviter que les services de propagande des Alliés n'accusassent l'Allemagne de rapt [1], ordre impératif était donné de maintenir les dépôts à l'intérieur du front français. Néanmoins, pour le mobilier venant de la région de Cambrai et Douai, des dépôts furent constitués en Belgique, à Jemmapes, Blaton, et aux environs de Namur.

Le système de protection résida donc dans le transport en ces dépôts, des œuvres qui paraissaient aux *Kunstschutzoffiziere* les plus importantes et les plus exposées. Ceux-ci d'ailleurs n'avaient pas de moyens directs d'action : ils ne pouvaient que s'adresser aux commandants d'armée, solliciter des corvées d'enlèvement, obtenir quelques moyens de transport, à une époque où la pénurie d'effectifs et de moyens de transport commençait, semble-t-il, à se faire sentir dans l'armée allemande.

Cette mise à l'abri ne s'est guère exercée que pour les collections publiques. Pour les œuvres de propriété privée, quand le propriétaire était présent, le Service de protection paraît n'avoir procédé à ces transports que sur l'autorisation ou la requête de celui-ci, et rares furent les cas de pareille demande, d'après les déclarations que j'ai reçues de la bouche même du Pr Demmler : « Les habitants n'avaient pas confiance dans les Allemands », m'a-t-il dit. Et à une question que je lui posais, il ajouta : « Si le propriétaire était absent, la maison était généralement habitée par des officiers d'état-major, les

1. Explications fournies oralement par le Pr Clemen.

Kuntzschützoffiziere n'y avaient pas accès, et ils ne pouvaient agir. »

Les officiers d'état-major avaient-ils alors d'autres moyens pour mettre « à l'abri » les œuvres d'art?

Un musée important d'œuvres évacuées fut installé à Maubeuge, dans les magasins du « Pauvre Diable ». C'est là que, de Saint-Quentin, fut amenée la célèbre collection des pastels de La Tour [1], au début de 1917, alors que l'armée allemande effectua son repli sur la position dite position *Siegfried*. Le *Kuntzschützoffizier* baron Detlev von Hadeln (qui a, d'ailleurs, laissé mauvais souvenir dans la mémoire des Saint-Quentinois) fut chargé de l'opération. D'autres œuvres, qui se trouvaient également à Saint-Quentin au musée Lécuyer, ou au musée Fervaques, furent envoyées à Maubeuge. Un peintre-verrier de Cologne démonta les vitraux les plus précieux de la Collégiale, d'où il ils furent apportés à Maubeuge, ainsi que des statues : sur 43 caisses de vitraux, 40 ont pu être récupérées après l'armistice.

A Valenciennes, on organisa un autre musée pour recueillir les œuvres en provenance de Lille, Douai et Cambrai. Un catalogue, très soigné, illustré, fut publié par les soins du Dr Demmler, du Dr Adolf Feulner et du Dr Hermann Burg [2].

Au moment de la débâcle allemande, les œuvres du musée de Valenciennes furent chargées sur des péniches qui suivirent les canaux jusqu'à Bruxelles, où elles arrivèrent du 22 octobre au 12 novembre 1918. Le conservateur du musée de Bruxelles, M. Fierens-Gevaert, en prit possession, et les remit ultérieurement à M. Vitry et à l'Administration française des Beaux-Arts.

Les autres dépôts nous furent rendus sur place.

Il n'est pas douteux que, du côté allemand, des esprits élevés et cultivés, n'aient déploré sincèrement la destruction de nos richesses artistiques, patrimoine humain; il n'est pas douteux que, au moins pour les œuvres d'art dites « mobiles », et faisant partie de collec-

1. Un ouvrage fut édité sur La Tour, dès 1916 : « La Tour, *Pastellmaler Ludwigs XV, Herausgegeben von einem deutschen Reserveoffizier*, Verlag F. Piper und Cie München. — La Tour, *Pastelliste de Louis XV*, édité par un corps de réserve allemand, R. Piper et Cie, Munich.

2. *Kunstwerke aus dem besetzten Nordfrankreich ausgestellt im Museum zu Valenciennes*, Verlag von F. Bruckmann A. G. München. — *L'exposition au Musée de Valenciennes d'œuvres d'art provenant du Nord de la France*, R. Piper et Cie, Munich.

tions publiques, un effort de sauvegarde n'ait été tenté, — dans une préoccupation de culture humaine et de civilisation, — peut-être dans un désir moins noble de propagande : « Aujourd'hui nous pouvons dire que les trois noms de Louvain, de Reims, de la Lusitania, ont étouffé presque autant l'un que l'autre les sympathies pour l'Allemagne en Amérique », dit le Pr Clemen (*Loc. cit.*, p. 2).

On ne connaît d'ailleurs pas la destination qu'auraient reçues les collections « mises en sécurité », si le sort des armes nous avait été contraire ; — ou plutôt il est assez facile de la deviner.

Mais, toutes les œuvres d'art des collections publiques ne furent pas mises en sûreté, loin de là, et les seules pertes qu'ont subies le musée Lécuyer à Saint-Quentin, le musée de Douai, attestent combien les mesures prises furent incomplètes. Parfois, ces mesures furent inconsidérées, mal exécutées, et des œuvres intéressantes furent endommagées dans le transport. Enfin, si le Service de protection des œuvres d'art eut quelques initiatives heureuses, on ne doit pas oublier les actes de vandalisme commis à maintes et maintes reprises par les militaires allemands.

Dans un rapport très documenté qu'il adressa en 1919 au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Arsène Alexandre, inspecteur général des Beaux-Arts, déplorait l'organisation du musée de Valenciennes, dans un palais en majeure partie vitré, alors que les caves de Lille et de Douai offraient un abri qui garantissait les collections contre les plus graves éventualités. « L'exposition de Valenciennes ne peut donc être considérée que comme un escompte sur la conquête, disait le savant inspecteur général, ou, à tout le moins, un moyen de propagande (d'ailleurs bien insuffisant à effacer les destructions d'Arras, d'Ypres et de Louvain) en faveur de la culture germanique. »

Il rappelait les obus incendiaires qui tombèrent sur la cathédrale de Reims, les 18 et 19 septembre 1914, l'incendie — par le même moyen — du musée de Maubeuge, à la fin du mois d'août 1914 ; — à Péronne, écrivait-il, les Allemands minèrent et firent sauter l'Hôtel de Ville, qui renfermait de précieuses collections et dont la cité était fière : et les auteurs de cet exploit fixèrent, à ce qui restait de façade, une grande inscription peinte sur bois « Nicht aergern, nur wundern! » — « Ne pas se fâcher, admirer seulement. » Le

musée Lécuyer, à Saint-Quentin, dans les caves duquel de nombreuses œuvres d'art étaient conservées, fut détruit par l'explosion d'une mine, dont le conservateur, M. Israël, retrouva les traces.

Si, pour plusieurs collections publiques, des enlèvements ont été effectués dans un but apparent et proclamé de protection, si les œuvres transportées dans les dépôts ont été, dans leur ensemble, restituées à l'Administration des Beaux-Arts, lors de l'armistice, la question se présente sous un aspect tout à fait différent, quand il s'agit des œuvres demeurées dans certains musées du front, ou bien appartenant à des particuliers. Et c'est de celles-ci seules que les Services de restitution ont eu à s'occuper.

Sans doute, des objets d'art, des meubles précieux, ont été détruits par le feu, saccagés par les troupes de passage, employés à garnir les « gourbis » de l'avant, enlevés pour aménager les cantonnements de l'arrière et les « casinos » (cercles) d'officiers, sans avoir été transportés en Allemagne.

Le Pr Clemen m'a cité le cas d'une cabine téléphonique, au château de Caulaincourt, qui était recouverte avec une tapisserie des Gobelins. D'autres *Kuntzschützoffiziere* m'ont donné des exemples analogues, et qui n'ont rien d'invraisemblable.

Et il y aurait eu, d'après les *Kuntzschützoffiziere*, des ordres sévères pour interdire le transport en Allemagne d'objets mobiliers, d'œuvres d'art, provenant de Belgique et de France. Néanmoins, à la fin de la guerre, au moins dans certaines unités, les militaires auraient été autorisés à envoyer en Allemagne des colis de vêtements de quelques kilos, et peut-être en auraient-ils profité pour d'autres envois. Pouvaient toujours être expédiés les objets *achetés*, sur présentation de factures, — mais, dans certaines villes, comme à Bruxelles, des antiquaires de bas étage auraient fait commerce de fausses factures, m'ont déclaré les fonctionnaires allemands eux-mêmes.

Les fonctionnaires allemands ont cependant toujours nié qu'en dehors de cas particuliers, inconnus des hautes autorités, réprouvés par elles, il y ait eu des enlèvements de meubles et d'œuvres d'art dans un but d'appropriation personnelle, en un mot un pillage, systématique et considérable.

Quelles qu'aient été leurs affirmations — intéressées par profession — et sans aucune preuve à l'appui, — ni moi, ni mes collabo-

rateurs, n'avons jamais douté du transport en Allemagne de quantités énormes d'objets d'art, d'objets mobiliers de toutes sortes. Les récits qu'on lit à ce sujet dans le livre d'un auteur suisse, M. Louis Dumur, *Le boucher de Verdun*, me paraissent absolument exacts. Des Allemands ont avoué ces enlèvements; les « Gretchen » ne se sont pas cachées pour raconter les cadeaux économiques que leur faisaient leurs « Schatz [1] ».

Des tableaux de grande dimension, sur leurs châssis, — une commode Louis XVI, en acajou, ornée de bronze et de cuivre, et recouverte d'une table de marbre, appartenant au baron de B., — une autre commode Louis XVI en bois de rose, à M. P., — un cabinet de la Renaissance italienne, aux décors d'ivoire, propriété de M. C. B., — une grande table à double colonnes soutenues par des sphinx, avec le plateau en marquetterie, appartenant à M. H., jusqu'à un trône de Napoléon, ont été retrouvés en Allemagne. Ces objets n'ont pourtant pas été expédiés dans des colis de 5 kilos!

Ceci n'est qu'un exemple parmi les innombrables objets qui ont été emportés, et dont nous avons retrouvé quelques-uns.

Mais ici, pas de réquisition ayant quelque apparence de régularité, rien qui ressemblât à la méthode d'enlèvement du matériel industriel. Le plus souvent, les enlèvements eurent lieu dans des maisons abandonnées, sans témoins, — ou bien les rares témoins qui pouvaient exister étaient mis à l'écart. Dans les archives allemandes, évidemment, aucun relevé, car il s'agissait de prises individuelles, n'ayant jamais donné lieu à bon de réquisition, n'ayant jamais laissé de trace de transport, et que les Allemands, en dépit de leurs dénégations, paraissent avoir considérées comme légitimes, par une survivance des traditions de l'*occupatio* romaine : le vainqueur a le droit de s'approprier les biens du vaincu.

Les enlèvements importants ont été commis surtout par les officiers des états-majors, ou bien encore par les officiers d'étapes, qui disposaient de moyens de transport.

A côté des œuvres d'art, furent enlevées aussi des valeurs mobilières et des espèces. Je ne parle pas de celles qui furent séquestrées pendant l'occupation, dans les banques, caisses publiques, et qui

1 « Trésor », — nom par lequel les Allemandes désignent leurs fiancés ou amis.

furent, en partie, restituées à l'armistice; les articles 49 et 53 du règlement de la Haye de 1907, du reste, furent loin d'être toujours respectés.

Mais souvent des fugitifs, au moment de l'arrivée des Allemands, avaient caché sous le plancher de leur maison, ou dans leur jardin, au pied d'un arbre, des titres de Bourse, de l'argent. Les lattes des parquets furent soulevées, la terre fut fouillée, et titres, monnaie disparurent. Ces enlèvements paraissent avoir été l'œuvre de simples soldats, de gradés subalternes tout au plus, et je dois dire qu'ils ont toujours été réprouvés officiellement par les fonctionnaires allemands chargés des restitutions.

Il est assez difficile de déterminer la valeur totale des œuvres d'art, des valeurs mobilières, des espèces qui ont pu être transportées de France en Allemagne, exception faite des œuvres « mises en sécurité » par les Services allemands, des titres et espèces séquestrés par les autorités. Je ne vise ici que les œuvres, que les titres, que le numéraire qui ont fait l'objet d'un véritable pillage, plus ou moins occulte, et dont les Services français de restitution avaient à s'occuper. Néanmoins, pour ceux-ci, nous sommes arrivés, par des procédés empiriques, des recoupements, et dans l'évaluation la plus modérée, à un ordre de grandeur dépassant 200,000,000 de marks-or (un peu plus de un milliard de francs-papier, au cours actuel).

***

Transports hors d'Allemagne. — Il ne faudrait pas croire que les objets enlevés du front français, n'ont été transportés qu'en Allemagne. Sans doute, c'est dans ce pays que la plus grosse masse a été retrouvée.

Mais les Allemands transportèrent en Belgique un matériel industriel important, de provenance française, qui s'y trouvait encore à l'armistice. Du mobilier, — plutôt du mobilier courant que des œuvres d'art — y avait été apporté pour meubler des cantonnements ou des « casinos » d'officiers. Enfin, comme il a été exposé, un cheptel français considérable y avait été refoulé aux derniers jours de la guerre.

D'autres objets voyagerent plus loin. Nous avons recupere un moteur à Memel, à l'embouchure du Niemen, et des machines à Pola, sur les bords de l'Adriatique. Cinq cents machines textiles furent découvertes en Tchéco-Slovaquie, une centaine en Hongrie. Je ne parle pas des wagons, qui sont alles jusqu'en Roumanie et même en Turquie.

Les œuvres d'art, de leur côté, ont été l'objet de ventes clandestines, pendant la guerre, et aussitôt après; nous avons retrouvé trace de ces ventes chez certains antiquaires de Suisse, d'Italie, et d'autres pays; c'était un trafic qu'aucun gouvernement n'avait le pouvoir d'empêcher. Et, en pays neutres, nos droits s'éteignaient et se heurtaient communément à une maxime analogue à notre principe : « En fait de meubles, possession vaut titre », le nouveau propriétaire devant généralement être présumé de bonne foi.

CH. DE LA MÉNARDIÈRE,
Directeur des services français de restitution.

(A suivre.)

LE CONSEIL D'ÉTAT ESPAGNOL ET SON PRÉDÉCESSEUR LE CONSEIL DE CASTILLE

Le Directoire militaire a fait signer par le Roi, le 13 septembre 1921, un décret qui modifie la composition du Conseil d'État espagnol. La liste des nouveaux conseillers a été insérée au début d'octobre dans la *Gazette de Madrid*. Une nouvelle loi organique et un règlement intérieur ont été publiés à la même époque. Le général Primo de Rivera et ses collègues veulent que la Haute Assemblée réorganisée par leurs soins continue à éclairer le gouvernement et à guider l'administration. L'occasion est bonne pour étudier une institution qui est aménagée à certains égards comme notre propre Conseil d'État, mais qui demeure parmi nous fort mal connue.

***

L'histoire des deux grands corps consultatifs que l'on voit à l'œuvre en deçà et au delà des Pyrénées présente diverses analogies, avec un point de départ identique. Dans l'étude des origines, il faut remonter jusqu'au Bas-Empire; quelques hommes de confiance formaient un *concilium* auprès de l'Empereur et des principaux magistrats. Le système survécut dans le royaume wisigoth, très semblable à une province romaine devenue indépendante. Après l'invasion arabe, on trouve autour du prince, dans les petits États militaires fondés par les chrétiens au milieu des montagnes, des conseillers plutôt qu'un conseil. Le Fuero de Sobrarbe indique que le roi ne peut déclarer la guerre, régler des affaires importantes, conclure des traités, sans consulter douze des premiers gentilshommes. Ferdinand le Grand et Alphonse VI réunissent en conseil

les grands. Le groupement des personnages dont les souverains sollicitaient ou subissaient les avis perdit progressivement son caractère temporaire et féodal; soumis à une autorité affermie, il donna peu à peu naissance à des organes permanents, investis de fonctions gouvernementales, administratives et judiciaires. Les prélats et les seigneurs, *ricos hombres*, *optimates*, firent place à des éléments bourgeois lorsque, à partir du XIIe siècle, le tiers état se fut développé et enrichi. L'évolution est la même en Aragon et en Castille. Le Conseil d'État actuel a recueilli une minime part des attributions immenses que possédait à la fin de l'Ancien Régime le Conseil de Castille.

Ce Conseil ou Chambre de Castille a été, depuis l'époque des Rois catholiques, l'agent du pouvoir central et le soutien de l'absolutisme. A ses débuts pourtant il joua un tout autre rôle. Après des essais entrepris par Ferdinand le Saint, Alphonse XI et Henri II, il fut créé par Jean Ier en 1385, pour donner satisfaction aux demandes réitérées des Cortès. La Castille du moyen âge était pays de nobles et de communes; les uns comme les autres respectaient le roi mais se défiaient de lui. Hidalgos et bourgeois tombaient d'accord sur la nécessité de placer au pied du trône quelques bons conseillers, capables d'exercer une sorte de surveillance ou de tutelle. Les députés des villes redoutaient l'influence de la cour ; ils ne voulaient pas qu'une fois close la session des Cortès, gentilshommes et prélats fussent seuls à dire leur mot. Au lendemain du désastre d'Albujarrote, Jean Ier, vaincu et manquant d'argent, se résigna à exaucer les vœux de son peuple. Dès les premières lignes de l'ordonnance qui institue le conseil, don Juan avoue que ses sujets lui reprochent de se décider sans réflexion et de n'agir qu'à sa tête; il se plaint de sa mauvaise santé, promet d'écouter dans l'avenir de sages avis et, pour être sûr de les recueillir, s'entoure de prud'hommes. Afin de maintenir l'équilibre entre les trois ordres et pour calmer les craintes des villes, le conseil fut composé de quatre prélats, quatre chevaliers, quatre bourgeois; il reçut mission de délibérer sur toutes les affaires, à l'exception de celles qui, ayant un caractère judiciaire, continuaient à être portées devant l'Audience, équivalent de notre Parlement. D'ailleurs cette dernière règle fléchit très vite, et le Conseil s'érigea en tribunal suprême auquel les plaideurs recouraient dans

certains cas, après avoir déposé caution préalable de 1,000 doublons d'or. Il fut admis que le roi ne pouvait, sans le consentement de son conseil, nommer aux bénéfices vacants, accorder des pensions sur le Trésor ou aliéner le domaine. L'importance reconnue au nouvel organisme l'exposait à subir bien des vicissitudes.

Dès 1387 et 1390, Jean Ier retouche son œuvre. Henri III élève le nombre des conseillers à seize. On en compte soixante-cinq sous Jean II; avec le favori don Alvare de Luna, l'aristocratie l'emporte, et les bourgeois sont complètement exclus. Les ordonnances de Ségovie retirent pour un temps toute compétence en matière civile. Henri IV modifie encore la composition du Conseil, toujours les grands y dominent. Mais voici les Rois Catholiques et en 1480, aux Cortès de Tolède, un changement radical.

Dans le désordre des derniers règnes, la royauté avait été peu obéie et le Conseil n'avait guère constitué qu'une entrave à son action. Au milieu du xve siècle, le besoin d'unité qui se manifestait en France commence à se faire vivement sentir dans les États de la Péninsule. Las des querelles féodales, les peuples désiraient des gouvernements forts. Une habile politique sut profiter des circonstances favorables. Les Rois catholiques étaient chacun de taille à imposer leur loi; l'union doubla leur puissance. Plus libre que Ferdinand, gêné en Aragon par de vieilles coutumes et par l'existence du Grand-Justicier, Isabelle instaura en Castille le pouvoir absolu. Les hauts barons durent courber la tête. Les titulaires des grandes charges furent réduits à remplir des fonctions purement honorifiques. Pour gouverner, il fallait des organes et un personnel nouveaux. Suivant l'exemple donné depuis longtemps par nos rois, la reine prit comme serviteurs des légistes. Ces *letrados* sortaient de la petite noblesse ou de la bourgeoisie aisée; de modeste condition et de vie simple, ils devaient tout au souverain et ne lui portaient pas ombrage; nourris de droit romain, ils fournissaient des armes à l'absolutisme. Désormais, malgré l'envie qu'ils suscitent, ils forment une classe dirigeante et peuplent les Conseils.

Les Conseils, disons-nous, car sous le règne de doña Isabel une spécialisation s'opère. Voici le Conseil des Finances et le Conseil d'État ou des Affaires étrangères; puis, pour la police, le Conseil de la Hermandad, qui d'ailleurs ne vit que peu d'années. Les grandes

découvertes amènent la formation du Conseil des Indes qui va gouverner un continent. La royauté soumet à son contrôle les corporations religieuses et militaires de Saint-Jacques, Calatrava et Alcantara: le Conseil des Ordres est chargé d'administrer les domaines, de percevoir les revenus, d'éclairer le souverain sur la répartition des commanderies et des prébendes. L'Inquisition doit compter avec la couronne; le Conseil de la Suprême assiste l'Inquisiteur général. A côté ou au-dessus des assemblées ainsi instituées, l'ancien Conseil Royal, le Conseil de Castille, assume la charge de toute l'administration intérieure, juge en dernier ressort et peut même évoquer directement chaque affaire devant lui; il reçoit le serment des fonctionnaires, examine leur gestion, épure leurs comptes. Son président devient le second personnage du royaume, il préside les Cortès et lorsqu'elles ont été réunies, le Conseil délibère sur les vœux qu'elles formulent. Les conseillers de Castille sont au nombre de douze, trois gentilshommes, un prélat, huit juristes. La reine a établi la prépondérance des hommes en qui elle se fie le plus.

Les principales pièces de l'appareil gouvernemental sont en place. Après la mort des Rois catholiques, après les troubles de la régence, Charles-Quint et Philippe II n'apportent ici que des modifications légères. Dans l'ombre de ces deux monarques le rôle des Conseils grandit. Par l'avènement des Habsbourg et par l'audace des conquistadores, la Castille, l'Aragon, le domaine espagnol, se trouvent compris dans un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais. Charles-Quint est au loin, négocie et guerroie; la politique générale retient tous ses soins. Il concentre l'expédition des affaires extérieures dans ses deux chancelleries, l'espagnole et l'allemande; il consulte son Conseil d'État pour la conduite de l'Empire. Quant à l'administration intérieure des royaumes de la Péninsule et des possessions d'outre-mer, il n'intervient qu'en de rares circonstances et laisse d'ordinaire la réalité du pouvoir aux trois conseils de Castille, d'Aragon et des Indes (ce dernier définitivement organisé en 1523). Philippe II entend gouverner seul, faire sentir qu'il est vraiment le maître des Espagnes. Mais avant que la décision intervienne, il faut que chaque question soit étudiée à loisir, il faut renseigner le prince. Celui-ci multiplie le nombre des Conseils, des Juntes, des fonctionnaires, des scribes. Aux organismes déjà existants s'ajoutent

les Conseils d'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Guerre, de la Croisade, et cela sans parler des commissions temporaires. Travailleur acharné, Philippe II succombe sous la tâche; il est contraint de s'en rapporter aux avis qu'il recueille. Le Concejo Real de Castilla voit son importance et ses attributions augmenter encore. Par l'action tenace des letrados, il empiète chaque année davantage sur la compétence des juges de droit commun. Dans des instructions adressées à Covarrubias, Philippe II accuse ses conseillers de trop se plaire à la chicane, et de négliger par amour d'elle leurs fonctions administratives et gouvernementales. Pourtant il apprécie à tel point les juristes qu'il leur réserve toutes les places du conseil, accru de quatre membres. L'unité de recrutement se trouve ainsi assurée au détriment des prélats et de la noblesse.

Le XVIIe siècle est dans l'histoire d'Espagne une période néfaste, appauvrissement, corruption et défaites. La dynastie des Habsbourg s'éteint lentement dans l'impuissance. Le despotisme s'affirme rigoureux, mais Philippe III, Philippe IV, ploient sous le poids écrasant des attributions royales et renoncent en fait à gouverner. Les affaires ennuient à mourir Marie-Anne d'Autriche. Charles II vieillit dans une longue enfance. Les favoris se succèdent, aventureux ou incapables. La faiblesse des souverains élève les conseils à l'apogée du pouvoir. Les affaires traînent à travers les méandres d'une bureaucratie savamment organisée, paperassière et lente, dernière armature pourtant d'un édifice qui s'écroule. Le Conseil des Finances est réorganisé en 1602, le Conseil des Flandres apparaît en 1629. Une douzaine de grands corps forment une oligarchie de hauts fonctionnaires qui jugent, préparent les lois, donnent des avis ou consultent sur toutes les difficultés, correspondent avec tous les administrateurs, présentent des candidats pour remplir tous les emplois, renseignent seuls la couronne, s'interposent toujours entre le souverain et le pays. Leur autorité n'est diminuée que par celle des premiers ministres ou par l'importance que prennent les trois secrétaires, du Despacho Universal, d'Italie, du Nord et de Castille, agents qui tendent à devenir de vrais secrétaires d'État. Il est exceptionnel qu'on s'écarte des solutions recommandées par les conseils et notamment par celui de Castille. Ce dernier comprend à la fin du siècle quatre chambres et vingt conseillers. Il

jouit du droit de remontrances. Philippe IV lui a permis de « répliquer aux résolutions du Roi chaque fois qu'il jugera qu'elles n'ont pas été prises en pleine connaissance de cause ». On a vanté la sagesse, la prudence, l'esprit de tradition qui régnaient dans les conseils. Pourtant la corruption, l'incapacité, l'indolence se développèrent peu à peu au sein de ces graves assemblées. Elles étaient surchargées de besogne, car on leur soumettait même des bagatelles; elles montraient parfois peu de zèle, mais surtout elles s'embarrassaient dans les lenteurs de la procédure et les minuties de l'instruction; elles s'entravaient l'une l'autre et aboutissaient à l'inertie. Leur composition se modifia; une aristocratie pleine de superbe et d'ignorance s'immisça de nouveau dans la plupart, et parvint à dominer dans plusieurs. En principe la monarchie absolue, en fait un gouvernement polysynodal et la noblesse plus forte que les légistes; le modèle espagnol a inspiré sans doute les projets que des réformateurs bien nés formaient pour notre pays dans l'entourage du duc de Bourgogne. L'exemple donné par nos voisins, la profondeur de leur décadence ne témoignaient pas en faveur d'un tel système. On connaît l'essai malheureux qui fut tenté chez nous sous la Régence.

L'accession du duc d'Anjou au trône d'Espagne marque le début d'un sérieux effort de réorganisation. Au cours du XVIIIe siècle, le régime bourbonien a obtenu des résultats heureux, d'autant plus remarquables qu'ils n'ont été précédés ou assortis d'aucun bouleversement dans la constitution de l'État. Pour être acceptée, la nouvelle dynastie conserva en améliorant. Sans violence, des innovations nombreuses, presque toutes de détail, modifièrent la physionomie d'un ensemble dont les parties essentielles demeuraient identiques. Un esprit différent pénétra l'administration. Avec Philippe V les méthodes de notre monarchie passent les Pyrénées. En face des corps puissants qui semblaient être les gardiens de l'immobilité et de l'anarchie, le pouvoir royal s'exerce. L'absolutisme hiératique et inerte cède la place au despotisme éclairé. Au règne des favoris recrutés parmi les prélats et les grands succède le gouvernement des commis. Les Conseils tenus en bride redeviennent les auxiliaires et les instruments de la volonté royale, toutes les fois que le souverain daigne vouloir. En dehors et au-dessus des Conseils l'unité de direction est assurée par l'institution des secrétaires

d'État : deux, puis quatre, puis cinq, qui se partagent les attributions de l'ancien secrétaire du Bureau Universel.

La guerre de Succession avait entraîné pour l'Espagne la perte de l'Italie et des Flandres; les pays de la couronne d'Aragon qui s'étaient révoltés contre Philippe V furent privés de leurs libertés. Les trois conseils qui s'occupaient de ces régions disparurent. Le Conseil d'État avait été sous les Habsbourg le premier corps de la monarchie : il perdit vite toute importance et, à partir du ministère d'Albéroni, cessa de se réunir. Les Conseils de la guerre et des Finances n'eurent plus qu'un rôle assez effacé; ceux des Ordres et de la Suprême étaient cantonnés dans une tâche très spéciale. Il ne subsista en définitive qu'une dyarchie constituée par le Conseil de Castille et le Conseil des Indes.

Le Conseil de Castille ne perdit rien de ses anciennes attributions et hérita de celles qui appartenaient au Conseil d'Aragon, ainsi que d'une partie des pouvoirs du Conseil d'État. Il avait droit au titre d'Altesse et parfois même au titre de Majesté. Il était le principal organe de la vie politique et administrative pour toutes les régions de la Péninsule[1]. Mais, avec beaucoup d'égards dans la forme, les Bourbons soumirent son action aux desseins qu'ils poursuivaient. Tout en lui laissant une large autonomie, ils lui firent comprendre qu'une opposition systématique serait promptement réprimée. La noblesse céda définitivement la place aux fonctionnaires et aux juristes. L'entrée au Conseil fut la suprême récompense réservée aux corrégidores, aux intendants, aux auditeurs des chancelleries et des audiences. L'influence des procureurs du roi ou fiscaux augmenta. Le Conseil se montra d'ordinaire timide; il conservait cependant le droit de remontrances et se hasarda quelquefois à présenter au roi de sérieuses observations. Il s'opposa à la publication du concordat de 1737. En 1797 il s'attaqua à Godoy en un langage presque violent. Hardiesses qui, à tout prendre, pouvaient être tolérées puisque le public les ignorait et que le roi était maître de ne tenir aucun compte des avis ainsi exprimés.

Il y eut divers remaniements d'ordre intérieur. En 1713 le nombre

1. On peut lire sur le Conseil de Castille au XVIIIe siècle un fort intéressant chapitre dans le bel ouvrage de M. Desdevises du Dezert, *L'Espagne de l'Ancien Régime. Les Institutions*, Paris, Lecene et Oudin, 1899.

des chambres fut porté à cinq et celui des conseillers à vingt-deux on renforça le corps des fiscaux. En 1714 Orry rajeunit les règlements et procéda à une épuration du personnel. En 1715 Alberoni ramena pour quelque temps le nombre des Chambres à quatre; en 1766 Charles III décida qu'il y aurait trente conseillers. En 1804 le Conseil comprenait deux Chambres de gouvernement, une Chambre de justice, une Chambre dite des quinze-cents et une Chambre de province. Les conseillers étaient nommés directement par le roi; pas plus que sous les Habsbourg, leurs postes ne furent jamais érigés en offices. Ils recevaient un traitement fixe, relativement élevé, les gratifications supplémentaires et les épices étaient interdites. Ils portaient les souliers noirs à boucle d'argent, les bas de soie, la culotte arrêtée au genou par la jarretière, la veste boutonnée à partir du cou, un peu ajustée et assez longue pour couvrir la moitié du ventre, avec poches sur les côtés et ruches de dentelles au bout des manches, la golille ou col blanc, la toge, et dans la ville, par-dessus tout cela, le manteau ou la grande cape. Ils tenaient à la main la haute canne ou *vara*, à pomme et à glands d'or; ils avaient sur la tête la perruque et sous le bras le chapeau. Ils étaient assujettis à une étiquette rigoureuse et astreints au secret le plus absolu; on leur prescrivait de ne pas multiplier les visites, d'éviter les conversations inutiles, les divertissements à la mode. Le Conseil délibérait longuement, gravement, minutieusement. Les discours étaient abondants et pleins d'emphase. La vie s'écoulait morne, réglée, laborieuse, digne d'inspirer le respect.... Autour du Conseil de Castille traîne une solennelle tristesse!

L'étiquette offrait des raffinements singuliers. Le Président de Castille étant le second personnage de l'État, immédiatement après le roi, ne pouvait rendre visite à qui que ce fût, et s'il recevait, ne devait ni aller au-devant du visiteur ni le reconduire. « Aussi les grands n'entraient dans ses appartements que par un escalier secret et comme à la dérobée. » Pour les ambassadeurs et les cardinaux, afin de sauvegarder la dignité des puissances étrangères et de l'Église, on avait imaginé un biais que Saint-Simon nous révèle; le Président se disait malade et recevait au lit; il se trouvait ainsi, aux yeux de ses hôtes, dispensé de tout mouvement. Le Président était nommé à vie mais n'échappait pas à l'exil; une fois disgrâcié, il demeurait

soumis au même cérémonial, il ne pouvait aller chez personne, et comme personne ne venait plus le voir, il courait le risque de périr d'ennui. Cette menace pourtant ne suffisait pas toujours pour imposer la souplesse. Les Bourbons remplacèrent le Président par un Gouverneur investi des mêmes fonctions, mais révocable.

Au-dessous des conseillers gravitait un monde d'auxiliaires; au premier rang les rapporteurs, puis les receveurs, les greffiers, les scribes, les huissiers, enfin les agents d'affaires, les procureurs et les avocats. La procédure était compliquée, la lenteur du Conseil proverbiale, la besogne immense.

Le Conseil était à la fois comité de législation, organe gouvernemental, centre administratif, haut tribunal de justice administrative, civile et criminelle. Il avait une compétence presque universelle. « Il n'y avait pour lui ni affaire trop haute, ni soins trop menus. Il recevait le testament des rois et délivrait le permis d'imprimer d'un roman; il taxait le pain et le lard qui se consommaient à Madrid, il autorisait ou prohibait une course de taureaux ou une comédie[1]. »

En dehors du Conseil, les conseillers de Castille avaient la présidence ou entraient dans la composition d'un grand nombre de commissions, ils assumaient des missions d'inspection à travers l'Espagne. De mauvaises méthodes de travail, une paperasserie incroyable, des conflits incessants avec les autres autorités du royaume, et même entre chambres du conseil, entravaient l'expédition des affaires. Les efforts des rois et des ministres, le souffle d'un esprit nouveau, prévinrent la paralysie qui avait triomphé sous les Habsbourg. On ne put remédier à l'encombrement, à l'arrière, à la lenteur.

***

Deux fois supprimé, deux fois rétabli, le Conseil de Castille a duré un demi-siècle de plus que notre Conseil du Roi; il n'a définitivement disparu qu'en 1834. Le Conseil d'État moderne apparaît en 1812; depuis cette époque il a éprouvé le contre-coup des révo-

1. Desdevises du Dézert, *op. cit.*, p. 77, donne le détail des attributions du Conseil, à la fin de l'Ancien Régime.

lutions qui se sont succédé pendant près de trois quarts de siècle au delà des Pyrénées.

La guerre dite de l'Indépendance prépara la fin de l'Ancien Régime. Toute l'Espagne se dressa contre les armées de Napoléon; mais tandis qu'un peuple fanatisé faisait reculer nos soldats, le gouvernement insurrectionnel se trouvait aux mains d'une minorité instruite, libérale, hostile à l'envahisseur et pourtant acquise aux idées françaises. Ferdinand VII détenu à Valençay, la famille royale en exil, la Junte suprême arracha au Conseil de Castille, peu enclin aux nouveautés, la convocation de Cortès constituantes. L'élection eut lieu suivant un système fort différent de celui qui avait été pratiqué jusqu'alors. Réunis à Cadix, les députés votèrent la constitution de 1812; en prétendant rétablir les libertés du moyen âge, ils réorganisaient entièrement le royaume et sur bien des points s'inspiraient de l'œuvre accomplie dans notre pays par la Constituante. Ils affirmaient les principes de séparation des pouvoirs et de séparation des autorités administratives et judiciaires. Ils n'instituaient d'ailleurs aucune juridiction administrative. On voyait apparaître un tribunal suprême et un tribunal des comptes. Les anciens Conseils cessaient d'exister. Le pouvoir exécutif était confié au roi, assisté de sept ministres, et d'un Conseil d'État de quarante membres, nommés par le souverain sur la proposition des Cortès [1]. Les souvenirs confus de l'époque médiévale avaient été plus forts que la défiance qu'inspirait tout ce qui pouvait ressembler au Conseil de Castille.

Ferdinand VII, dès qu'il fut rentré en Espagne, détruisit d'un trait de plume la constitution que les Cortès de Cadix avaient voulu établir. Les libéraux étaient en nombre infime. Après six années d'une guerre effroyable, la plupart des Espagnols songeaient avec attendrissement à la tranquillité dont ils avaient joui sous Charles IV. Le cri fameux de « Vivent les Chaînes » retentit dans la Péninsule, et le 4 mai 1814 Ferdinand déclarait la constitution et les décrets de Cadix « nuls et sans valeur, comme si ces faits ne s'étaient jamais accomplis et pouvaient être effacés du temps ». Les conseils de Castille, des Indes, des Ordres, des Finances et la Guerre,

1. La désignation des conseillers d'État par le pouvoir législatif a été pratiquée en France sous la Deuxième République et au début de la Troisième.

rentraient en fonctions; le nouveau conseil d'État retournait au néant.

Le Rey Neto, le roi absolu, se montra, suivant le mot de Guizot, le plus incapable et le plus incurable des tyrans. Les idées libérales firent des adeptes, notamment dans les rangs de l'armée qui nous avait combattus. En 1820, Riego ouvrit la série des soulèvements militaires, des pronunciamentos. Le premier acte de la Junte Provisoire fut de supprimer l'Inquisition et les conseils (12 mars 1820). Ferdinand VII se hâta de jurer fidélité à la constitution de Cadix, les Cortès se réunirent et le conseil d'État reparut.

On sait ce qu'il advint. Des troubles se produisirent. L'entrée en Espagne du duc d'Angoulême et des cent mille fils de Saint-Louis permit de rétablir l'absolutisme. Le 26 mai 1823 le Conseil de Castille sort de l'ombre et nomme une régence qui remet toutes choses « en l'état où elles se trouvaient le 7 mars 1820 ». Peu de temps après, tous les conseillers d'État sont condamnés à mort, heureusement par contumace.

Viennent les sombres années de Calomarde, du nom du ministre dirigeant; Ferdinand épouse Marie-Christine et celle-ci met au monde une fille. Le roi oscille dès lors entre sa sympathie pour les anciens « apostoliques » qui comptent sur don Carlos et son affection pour la petite Isabelle dont il proclame solennellement les droits à la couronne. Il meurt en 1833, et l'Ancien Régime avec lui. En face des conservateurs qui prennent les armes pour don Carlos, Marie-Christine devenue régente s'appuie sur les libéraux, bientôt divisés eux-mêmes en modérés et en progressistes. Le Conseil de Régence, institué par le testament du roi, accapare d'abord tous les pouvoirs; à dater du 24 mars 1834 la longue histoire des anciens Conseils s'achève. Quelques jours plus tard le Statut Royal, œuvre des modérés, aménage la monarchie constitutionnelle et crée deux Chambres législatives; il n'est pas question d'un Conseil d'état, pourtant le titre de conseiller subsiste, il figure dans la liste des dignités qui permettent l'accès à la Chambre des Pairs (Estamento de Proceres). Les progressistes attaquent Mendizabal et en 1836 obligent Marie-Christine à rétablir la constitution de 1812; on ne songe pas à réunir le Conseil d'État. Craignant de voir revivre un Conseil de Castille amoindri mais puissant encore, les esprits les

plus avancés se montraient hostiles à cette partie de l'œuvre des Cortès de Cadix. En 1837 une nouvelle constitution est promulguée, très voisine de celle de 1812, mais muette quant au Conseil. Le gouvernement et les Chambres se rendent compte pourtant de l'utilité de cet organisme; un projet est discuté à deux reprises. Au milieu des luttes entre généraux, il n'aboutit pas. Enfin, au début du règne personnel d'Isabelle, avec la constitution de 1845, voisine du statut de 1834, les modérés instituent un Conseil Royal, à la fois corps consultatif et juridiction administrative. Dans cette création, l'influence française est manifeste.

Le Conseil Royal est supprimé par les progressistes au lendemain de la révolution de 1854. Il est rétabli en 1856, lorsque O'Donnell remet en vigueur la constitution de 1845; en 1858 il prend le nom de Conseil d'État. La loi du 17 août 1860 règle son organisation; il comprend en dehors des ministres, un Président et trente-deux conseillers, nommés par le roi parmi les hauts dignitaires, sans intervention des Chambres, et répartis en sept sections dont une du contentieux. La révolution de 1868 et l'abdication d'Isabelle n'entraînent pas la disparition du Conseil, mais annoncent des mesures de défiance. Un décret retire la compétence en matière contentieuse et réduit à quatre le nombre des sections. Amédée monte sur le trône et bientôt se rembarque. La République se montre incapable de gouverner. En 1874 le retour des Bourbons, avec l'avènement d'Alphonse XII, clôt pour un demi-siècle l'ère des pronunciamentos. La loi de 1860 rentre en application.

Depuis 1874 le Conseil n'a pas été menacé dans son existence, en revanche son organisation intérieure a été l'objet de plusieurs remaniements, orientés tous, sauf le dernier, dans un sens de restriction. Dans l'Espagne moderne, l'importance du Conseil d'État n'a jamais été bien grande; jusqu'à l'instauration de la dictature militaire, cette importance alla sans cesse décroissant. Il faudra rechercher les causes de ce déclin. Bornons-nous pour l'instant à noter les principales étapes. En 1888 un tribunal spécial du contentieux administratif prit la place de la section du contentieux mais demeura partie intégrante du Conseil. En 1892 le nombre des conseillers fut réduit à vingt-trois, celui des sections à trois. En 1904 une loi organique abrogea la loi de 1860, abaissa à douze le nombre des

conseillers, porta à quatre celui des sections et surtout supprima le tribunal du contentieux administratif, en transferant ses attributions à une Chambre du tribunal suprême, équivalent de notre Cour de cassation. Les années s'écoulent : le régime parlementaire glisse lentement dans un complet discrédit. On sait à la suite de quels événements et avec quelle facilité le général Primo de Rivera s'empara du pouvoir, au mois de septembre 1923. Ayant laissé les Chambres en vacances indéfinies, le Directoire voulut s'entourer de certains concours techniques, recueillir en certaines matières des avis qu'il n'était pas forcé de suivre. Le simple jeu des règles concernant l'inter-session des Cortès et l'ouverture des crédits supplémentaires, règles qui avaient été provisoirement respectées, amena le nouveau gouvernement à entrer en rapports étroits avec le Conseil. Il utilisa largement cette assemblée, mais afin de pouvoir éventuellement s'abriter derrière elle, il désira en augmenter le prestige, et pour qu'un plus grand nombre de voix autorisées s'y fassent entendre, il résolut d'y adjoindre diverses personnalités. De là les modifications apportées à la loi de 1904, et finalement la substitution à celle-ci et au règlement qui l'accompagne des textes refondus à la date du 24 octobre 1924 [1].

***

Cette dernière réforme a élargi le mode de recrutement des conseillers, elle a introduit parmi eux les représentants de quelques organismes importants et de certaines categories sociales. D'après la loi de 1904, le conseil était composé des ministres en fonctions, d'un président, de huit anciens ministres et de quatre conseillers permanents. Le Directoire a remplacé le terme de ministre en fonctions par celui plus vague de membres du gouvernement (actuellement seul le général Primo de Rivera en qualité de ministre), et il a crée douze nouveaux conseillers dont voici l'énumération : les chefs d'état-major de l'armée et de la marine; le patriarche des Indes;

1. Consejo de Estado, *Nueva Ley orgánica y Reglamento definitivo para el Régimen interior*. Texto refundido de 24 de octubre 1924. Madrid, Ramona Velasco, 1 vol. in-32, de VII-90 pages.

un délégué des Grands d'Espagne, désigné par la députation de la Grandesse; un délégué de chacun des trois Conseils de l'Instruction Publique, de l'Hygiène, de l'Économie nationale (Fomento), deux délégués du Conseil du Travail, pris l'un dans l'élément patronal, l'autre dans l'élément ouvrier, tous ces délégués étant désignés par le Président de l'assemblée à laquelle ils appartiennent; un membre de l'Académie des Sciences morales, désigné par le Président de cette compagnie; le Président de l'Académie de Législation et de Jurisprudence, enfin le Doyen de la Faculté de Droit de Madrid. Souci de grouper des compétences, volonté de fournir à tous les intérêts des défenseurs, ce choix des douze mérite de retenir l'attention. Au sein d'une assemblée chargée de délibérer sur des questions qui concernent tous les départements ministériels et l'ensemble de la nation, on réunit un général et un amiral, spécialistes des problèmes de défense nationale, des représentants du clergé, des propriétaires fonciers, des syndicats patronaux et ouvriers, du corps enseignant, un hygiéniste, un commerçant ou un industriel. On joint à eux trois juristes formés en dehors de l'ambiance spéciale des tribunaux judiciaires et des conseils administratifs. La collaboration de tels personnages et d'un personnel de carrière, rompu à la pratique des affaires, paraît de nature à donner des résultats heureux.

Il faut remarquer que ces douze nouveaux membres entrent au Conseil soit en raison des fonctions que par ailleurs ils exercent, soit à la suite d'une désignation qui s'opère sans intervention directe du gouvernement. De plus, si la perte de l'emploi qui a donné accès au Conseil entraîne la perte de la qualité de conseiller, celle-ci prise en elle-même ne peut être retirée. Les délégués de la Grandesse, des divers conseils techniques et de l'Académie des Sciences morales font partie du Conseil pendant deux ans et au cours de ces vingt-quatre mois sont inamovibles. Il semble que rien ne s'oppose à ce que les hommes de valeur soient l'objet de plusieurs désignations successives et ainsi se trouveront sans doute atténuées les inconvénients qui résulteraient de la brièveté de la période. Le Président de l'Académie de Jurisprudence, le doyen de la Faculté de Droit et surtout le Patriarche des Indes, quelle que soit leur attitude au Conseil, ne courent pas grand risque d'être dépouillés de leur dignité. En somme, le gouvernement ne tient à sa merci que les deux chefs

d'état-major qu'il nomme et révoque à son gré, du moins en théorie.

Cette tendance à priver l'exécutif du droit de nommer les conseillers d'État s'était déjà manifestée en 1904. Les huit anciens ministres qui depuis lors doivent siéger au Conseil y pénètrent d'une manière automatique; sur ce point le Directoire n'a rien innové. On formait et on continue à former huit listes, correspondant chacune à un ministère distinct, sous réserve des dispositions concernant les départements de fraîche date ou éphémères, le Travail, le Ravitaillement, l'Agriculture. Sur ces listes on inscrit les anciens ministres par ordre d'ancienneté, et suivant cet ordre chacun d'entre eux, pourvu que Dieu lui prête vie, devient à son tour conseiller d'État pour deux ans et pendant ce laps de temps demeure inamovible. Ce système paraît absurde; il aboutit presque toujours à introduire dans la Haute Assemblée des vieillards fatigués qui à peine mis au courant disparaissent. Par le jeu des listes, on voit surgir trop souvent des politiciens médiocres et justement oubliés, qu'une combinaison de couloirs, une intrigue de palais, avait portés jadis à la tête d'un ministère.

A côté des vingt conseillers temporaires (douze d'une part, huit de l'autre), la charpente est formée par les quatre conseillers permanents. La loi de 1860 en voulait trente-deux, on voit ce qu'il en reste, et cela depuis 1904. Ils sont nommés par le Roi en Conseil des ministres, et révocables dans les mêmes formes, après avis de l'Assemblée générale du Conseil d'État. Ils doivent être choisis dans certaines catégories de hauts dignitaires ou à l'intérieur même du conseil : trois d'entre eux doivent posséder des titres juridiques[1]. Leurs fonctions ne sont compatibles qu'avec celles de sénateur ou de député.

Les ministres en fonctions, aujourd'hui les membres du Directoire, siègent au Conseil d'État et président l'assemblée générale, suivant l'ordre qui existe entre eux. En fait ils se montrent rarement

1. Pour pouvoir devenir conseiller permanent il faut avoir été auparavant : Président du Sénat ou de la Chambre, Ministre, membre du Tribunal suprême, membre du Conseil d'État, membre du Conseil Suprême de la Guerre et de la Marine, membre du Tribunal des Comptes, président de la Cour d'appel (Audiencia) de Madrid, secrétaire du Conseil d'État, directeur dans une administration centrale, fonctionnaire du Conseil d'État avec rang de chef de bureau et vingt-cinq ans de services.

dans l'ancien palais des ducs d'Uceda où était installé jadis le Conseil de Castille et où se réunit le moderne Consejo de Estado. Le Conseil a un Président permanent et qui lui est propre, nommé comme les conseillers permanents par décret royal, pris en Conseil des ministres, avec révocation possible dans les mêmes formes. Le choix du gouvernement ne peut se porter que sur un ancien Président du Sénat ou de la Chambre, un ancien ministre, un ancien Président du Conseil d'État, du Tribunal Suprême ou du Conseil suprême de la Guerre et de la Marine.

Conseillers et président ont le titre d'Excellence. Le président reçoit un traitement de 30,000 pesetas, les conseillers permanents en touchent annuellement 15,000. Les autres conseillers perçoivent seulement une allocation de 100 pesetas pour chacune des séances à laquelle ils assistent. Un décret de 1863 toujours en vigueur a attribué aux membres du Conseil un uniforme moins pittoresque que celui des conseillers de Castille mais très chamarré, avec le bizarre assemblage d'un chapeau à plumes et d'une toge. Au reste personne, dit-on, ne possède l'uniforme en son entier, l'usage des toges est tombé en désuétude, et en dehors des cérémonies solennelles, l'habit de ville prévaut.

Au-dessous des conseillers existe un corps de fonctionnaires, qualifiés *Oficiales Letrados del Consejo de Estado*. A leur tête est placé le Secrétaire Général. Ces oficiales letrados sont à la fois rapporteurs et secrétaires. ils sont chargés de l'étude de tous les dossiers, préparent les projets de décision et en soutiennent la discussion. Malgré l'importance de leurs attributions de rapporteurs et la valeur professionnelle dont ils font généralement preuve, leur situation n'est pas comparable à celle dont bénéficient les maîtres des requêtes et les auditeurs de notre propre Conseil d'État. A l'extérieur, ils ne jouissent jamais du même prestige; ils ne se recrutent pas toujours dans les mêmes milieux. Au sein du Conseil, ils apparaissent comme des auxiliaires groupés en un corps spécial, dont ils gardent peu d'espoir de sortir; dans les relations avec les conseillers, ces derniers quelle que soit la courtoisie des formules, ne les traitent pas exactement en collègues, appelés à parvenir normalement aux plus hauts emplois. Le Conseil espagnol n'est composé que de conseillers, la loi ajoute avec une allure de négligence : « Il y aura aussi le nombre

nécessaire de fonctionnaires et d'employés subalternes ». Ce texte seul permet de comprendre à quel point font défaut la cohésion, l'union harmonieuse des trois âges qui ont constitué une des forces du Conseil d'État français.

Les oficiales letrados sont au nombre de 18, répartis en cinq classes; leurs traitements varient de 7,000 à 12,000 pesetas. Ils sont recrutés au concours, concours difficile dont le programme est assez voisin de celui qui a été établi chez nous pour l'auditorat; ils avancent à l'ancienneté, et peuvent être révoqués par décret pris en Conseil des ministres. Le Secrétaire général a un traitement de 15,000 pesetas, il doit être choisi parmi les quatre oficiales letrados de 1re classe et est révocable comme eux. Secrétaire général et oficiales ont droit à un costume que la plupart jugent inutile d'acquérir. Ils sont répartis par le président entre les sections et participent aux travaux tant de celles-ci que de l'Assemblée générale, mais sans émettre de votes[1].

L'organisation intérieure du Conseil repose sur la division fondamentale entre les conseillers temporaires et les conseillers permanents. La réunion des deux catégories forme l'Assemblée générale ou Consejo Pleno. Celle-ci se divise en quatre sections plénières (de la Présidence du Conseil, des Affaires étrangères, de la Justice et des Grâces, — des Finances et du Travail, — de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, — de la Guerre, de la Marine et de l'Économie Nationale). Le président et les quatre conseillers permanents constituent une commission permanente, subdivisée elle-même en quatre sections qui correspondent à celles de l'Assemblée générale. Ces sections de la commission permanente sont réduites, on le devine, à un seul conseiller, assisté, il est vrai, d'un oficial Letrado Mayor, c'est-à-dire de 1re classe, et de l'Oficial Letrado rapporteur. La commission permanente siège toute l'année, et se réunit en principe une fois par semaine, sauf en période de vacations, du 15 juillet au 15 septembre. L'Assemblée générale est convoquée à des dates irrégulières et pour un laps de temps variable, d'après l'importance des affaires inscrites à son ordre du jour. Toutes les affaires doivent être examinées en sections puis en commission permanente, ensuite, si cela est utile ou nécessaire, elles

1. Un certain nombre d'expéditionnaires dactylographes, d'huissiers et de garçons de bureau forment le petit personnel du Conseil d'État.

sont soumises aux sections de l'Assemblée générale et enfin à cette assemblée elle-même. Les décisions sont prises suivant le cas en commission permanente ou en Assemblée générale; les sections jouent simplement le rôle d'organes de préparation et d'instruction.

Le Conseil a perdu depuis 1904, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le caractère de juridiction administrative que, sauf pendant de courtes périodes, il avait possédé auparavant. Il fonctionnerait cependant éventuellement comme Cour des prises, et la commission permanente agit en tout temps comme tribunal des conflits. Dans les deux cas on se trouve en présence d'une justice retenue, il est statué par décret royal après avis du Conseil. L'institution des conflits a pour but primordial de protéger l'administration contre les empiètements de l'autorité judiciaire, mais elle sert aussi à réprimer les empiètements de l'administration sur le domaine réservé aux tribunaux judiciaires. Suivant l'une ou l'autre de ces situations, le droit espagnol distingue la question de compétence (cuestion de competencia) et le recours pour abus du pouvoir (recurso de queja por abuso de poder). — Quand il y a question de compétence, le conflit est élevé par le gouverneur civil de la province, dans des formes très voisines de celles que prévoit la loi française. Le recours pour abus de pouvoir ne peut être présenté que par les Chambres de gouvernement des Cours d'appel ou audiences et du tribunal suprême. On appelle Chambres de gouvernement la réunion des présidents de Chambre et du premier président. Les juridictions inférieures qui ont à se plaindre de l'administration doivent s'adresser à ces organes[1].

En dehors de ces restes de fonctions juridictionnelles, le Conseil n'est que corps consultatif associé à l'administration et au gouvernement, mais à ces deux points de vue ses attributions demeurent étendues. Comme conseil gouvernemental il intervient dans les principaux actes de la vie internationale du pays, dans les affaires religieuses, dans la plupart des crises d'ordre interne, enfin il a un rôle financier et participe au pouvoir réglementaire.

Il doit obligatoirement émettre des avis en assemblée générale

1. On trouvera des renseignements sur le contentieux administratif au delà des Pyrénées dans notre ouvrage *Le Gouvernement local en Espagne*, Paris, librairie du Recueil Sirey, 1920.

sur la ratification des traités de commerce et de navigation, sur les questions liées à l'interprétation et à l'exécution de tous les traités quels qu'ils soient, sur toutes les difficultés qui revêtent l'aspect de conflits internationaux, sur les concordats avec le Saint-Siège, sur la suspension des lois instituant le jury criminel, et d'une manière générale sur toutes les mesures que l'intérêt de l'État oblige le pouvoir exécutif à prendre sans consulter les Cortès, mais avec obligation de leur rendre compte. La portée de cette dernière disposition est assez fortement atténuée par la dispense d'avis du Conseil en cas d'urgence; de même cet avis n'est pas requis lorsque le gouvernement entend suspendre les garanties constitutionnelles en l'absence des Chambres. La suspension des garanties constitutionnelles est une sorte d'état de siège fort usité en Espagne; elle a pour effet de supprimer toutes les libertés publiques.

La commission permanente, quant à elle, n'a pas de compétence d'ordre international, mais son action s'exerce en matière religieuse ou réglementaire. D'ailleurs, aux termes de la loi, dans tous les cas où l'avis du Président et des quatre conseillers serait suffisant, le gouvernement garde la faculté de porter l'affaire devant l'assemblée générale. La commission doit être consultée sur toutes les mesures d'intérêt général que prend le gouvernement avec l'autorisation des Cortès; les crédits supplémentaires peuvent cependant être ouverts à titre provisoire, sans l'avis de la commission; ils n'ont un caractère définitif, que lorsque le Conseil a statué. On notera ici que le Conseil d'État intervient toujours en commission ou en assemblée générale pour les ouvertures de crédits extraordinaires ou supplémentaires, mais, là comme ailleurs, son avis conforme n'est jamais nécessaire et le mécanisme de ces ouvertures de crédits laisse beaucoup à désirer; les ministres espagnols en ont profité depuis longtemps pour faire un très large usage de procédés qui violent les règles budgétaires normales. En vertu du principe concernant les mesures prises avec l'autorisation des Cortès, la Commission permanente est chargée de procéder à l'étude des règlements d'administration publique qui sont destinés en Espagne comme en France à compléter les lois, en vertu de dispositions insérées dans ces lois elles-mêmes. Ici encore le gouvernement jouit de la faculté de mettre

en vigueur en cas d'urgence un texte provisoire, à corriger ultérieurement après audition du Conseil. Mauvais système qui ne s'explique que par la lenteur dont parfois les conseillers espagnols ont fait preuve. La rédaction des grands règlements présente une importance sur laquelle il est inutile d'insister, mais les textes de ce genre semblent être moins nombreux et moins développés chez nos voisins que chez nous. En ce qui concerne les relations avec le Saint-Siège, la commission permanente doit examiner si les bulles ou autres documents émanant de la Cour romaine sont susceptibles d'être publiés sans inconvénients dans le Royaume; le visa et la rétention des bulles (pase y retencion de bulas) remontent haut, et cette surveillance rappelle les précautions prises par notre ancienne monarchie, puis par les rédacteurs des articles organiques. L'avis de la commission est également requis dans toutes les questions où le Patronage royal est en cause; on groupe sous ce nom de patronage royal l'ensemble des droits d'origine historique qui permettent au Pouvoir civil de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques et notamment de désigner les évêques.

En tant que Conseil administratif, le Conseil d'État délibère en commission permanente sur l'interprétation et la dénonciation des contrats et marchés passés au nom de l'État, et dans toute une série de cas prévus par des textes spéciaux sur les mines, les eaux, les travaux publics, le reboisement, etc. L'énumération serait fastidieuse. On peut mentionner ici dans un domaine mixte entre l'administration et le gouvernement, les avis à donner pour l'octroi des grâces et remises de peines, la concession de titres de noblesse et de certaines distinctions honorifiques. Enfin la Haute-Assemblée fait connaître son opinion sur toutes les difficultés, étudie toutes les affaires que le gouvernement soumet à son examen. Aucun texte ne lui confie la préparation de projets de loi; sur l'invitation du gouvernement elle en rédige de temps à autre quelques-uns.

***

On connaît maintenant et l'histoire et la condition présente du Conseil espagnol. Si l'on s'en tient aux textes, il possède en tant que corps consultatif des attributions au moins égales à celles de

notre propre Conseil d'État; dans les relations internationales il semble même jouer un rôle qui n'a pas chez nous d'équivalent. La liste de ces attributions consultatives est demeuré à peu près identique depuis quelque quatre-vingts ans. Mais quand on cherche à saisir la réalité derrière la lettre des lois, on constate que le Conseil dans la période contemporaine n'a jamais occupé la place qui nominalement lui appartenait; il n'a exercé qu'une influence restreinte, il n'a pas affermi son prestige. D'où vient cet effacement, ce déclin qui s'est prolongé jusqu'à l'instauration de la dictature? Comment une assemblée investie de telles fonctions, héritière de tels souvenirs, a-t-elle végété dans la pénombre? Pourquoi a-t-elle perdu son caractère de juridiction administrative, pourquoi ne l'a-t-elle pas recouvré?

Les institutions se fortifient ou s'étiolent d'après la nature du milieu politique qui les environne, selon leur aptitude à s'adapter, en définitive suivant les services qu'elles rendent. Créé dans des circonstances défavorables, et se trouvant par la suite dans une situation délicate, le Conseil d'État moderne a fait preuve de maladresse, ne s'est pas révélé très utile, n'a pas su inspirer pleine confiance : les hommes qui y ont siégé ne l'ont pas grandi.

Les progressistes du temps d'Isabelle II craignaient de voir renaître un Conseil de Castille, soutien de l'absolutisme et symbole de l'Ancien Régime; lorsqu'ils regardaient vers la France, l'image du Conseil d'État napoléonien ne les rassurait guère. La droite modérée admirait la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe et l'agencement de ses organes; elle installa le Conseil, lui conféra des attributions importantes, le combla d'honneurs. Mais la machine fut mal lancée, elle grinça, tourna à vide, marcha à faux : pas de grande œuvre à entreprendre, pas de calme propice à un labeur assidu, pas de stabilité dans le gouvernement; le désarroi des pronunciamientos, de fréquents changements d'orientation politique. Le Conseil se trouva rejeté à l'écart de la vie publique, pas assez cependant pour échapper au favoritisme dans les nominations, au désir de plaire dans les décisions. Quel contraste entre ce début médiocre et le Conseil du Consulat!

Avec Alphonse XII et Marie-Christine, la tranquillité se rétablit, conservateurs et libéraux alternent au pouvoir; un régime d'appa-

rence parlementaire commence à fonctionner. La position d'un Conseil d'État du type français présente en régime parlementaire des difficultés spéciales. Les Chambres se montrent aisément jalouses de leur autorité et se défient d'une assemblée qui leur paraît asservie à l'Exécutif. A l'inverse, les ministres qui se succèdent et incarnent tour à tour les aspirations de partis opposés, risquent de ne ressentir qu'une faible sympathie pour un corps permanent, associé d'après les lois à l'action gouvernementale, et suspect de ne pas obéir docilement à toutes les impulsions. Ces ministres sont exposés à la tentation de consulter le Conseil le moins possible, de le laisser jeûner d'affaires, de négliger par principe ses avis; s'il faut utiliser l'instrument, chaque nouveau Cabinet voudra le faire manier par ses créatures; l'attrait d'un poste de conseiller suffit déjà pour appeler le système des dépouilles. Le Conseil ne peut éviter bouleversements, amputations et déchéance qu'en s'imposant discrètement au respect de tous; il acquiert ce respect s'il ne laisse apparaître dans sa conduite que la seule préoccupation du bien public; il sauvegarde sa liberté si, gardant un juste équilibre, il évite de tomber au rang d'un bureau d'enregistrement et ne s'érige pas à chaque occasion en censeur du pouvoir; comme tribunal il force l'estime des juristes s'il fait progresser le droit; les justiciables recourent à lui volontiers si dans son sein ils trouvent de bons juges. Pour remplir pareil programme il faut de la prudence, de la dignité, du savoir. L'impartialité jointe à la compétence technique établissent peu à peu l'autorité des décisions ou des avis. Le gouvernement se plaît à sentir auprès de lui un ami éclairé et loyal, l'administration sent planer au-dessus d'elle une conscience qui conseille et qui juge, le pays aperçoit les avantages d'une assemblée qui travaille beaucoup, à petit bruit. Le Conseil d'État français sous la IIIe République fournit le remarquable exemple de pratiques habiles et de patients progrès. Hélas! le Conseil espagnol a été victime des luttes politiques et d'un mauvais recrutement par en haut. Au contentieux il n'a pas établi de monuments de jurisprudence et n'a pas paru donner d'assez fortes garanties aux requérants; dans l'ordre gouvernemental et administratif il a rendu des services, mais on l'a accusé de montrer trop de complaisance pour les puissants du jour. Les ministres lui surent peu de gré de ces faiblesses, la sourde

hostilité des Cortès ne fut pas désarmée. Les théoriciens demandèrent le renvoi des recours dits contentieux-administratifs devant le Tribunal Suprême ou Cour de Cassation. La perte de Cuba et des Philippines enleva toute utilité à la section d'Outre-Mer qui avait succédé en matière coloniale au Conseil des Indes. Des Conseils spécialisés se développèrent dans certaines branches de l'administration. On comprend que de 1871 à 1904 chaque réforme ait diminué le nombre des membres du Conseil d'État, que, pour finir, on lui ait retiré la qualité de cour suprême administrative, et que personne ne songe aujourd'hui à lui rendre les fonctions juridictionnelles perdues.

En 1904, il semble que l'on ait voulu rénover le Conseil en lui donnant plus d'indépendance. Les huit anciens ministres désignés automatiquement et irrévocables l'emportent sur les quatre conseillers et le président, permanents et révocables. Le résultat fut un nouvel amoindrissement de la valeur professionnelle du corps, et résultat pire encore, un affaiblissement de la confiance déjà réduite que les cabinets successifs avaient accordé au Conseil : les ministres en fonctions risquaient désormais de voir se dresser contre leurs projets une majorité de vieux adversaires. Pourtant les hommes au pouvoir acceptèrent sans lutte ce système qui comportait un abandon des prérogatives de l'Exécutif et était susceptible d'entraîner un danger. Cette attitude est remarquable. Le gouvernement, instruit par une expérience déjà longue, reconnaissait les inconvénients des nominations qu'il faisait seul; d'ailleurs les concessions lui coûtaient peu, il avait cessé d'attacher grande importance à une assemblée dont l'utilité lui échappait. Sous le règne personnel d'Alphonse XIII, le Conseil a de plus en plus glissé à l'arrière-plan.

L'instauration de la Dictature lui a procuré un regain d'activité. L'admiration que nourrit Primo de Rivera pour Bonaparte est bien connue. Les régimes autoritaires offrent des possibilités de croissance aux organismes non élus. Depuis 1923 quantité d'affaires ont été soumises au Conseil, il a été fréquemment consulté, il a participé à la confection d'un certain nombre de décrets-lois. Le Directoire, nous l'avons vu, a voulu élargir la composition d'une Assemblée qui jouit de sa sympathie; en l'absence des Cortès, il a

pretendu constituer une sorte de chambre de resonance où les principaux groupes sociaux puissent faire entendre leur voix, un laboratoire d'essai où l'on mesure la réaction du pays en presence des projets du gouvernement. Pour être sûr de grouper des hommes représentatifs, pour inspirer confiance, pour accomplir un geste libéral, le Directoire a renoncé, on le sait, à désigner lui-même la plupart des membres. Il est certain que dans l'opinion publique la prestige du Conseil s'est accru. L'ancien deputé Largo Caballero, l'un des chefs du socialisme, siégeant à côté du Patriarche des Indes, ce rapprochement a frappé l'imagination populaire. On ne peut encore apprécier exactement la valeur de ces réformes. Notons seulement que l'aménagement actuel demeure sur bien des points critiquable. Pour faciliter une indépendance qui n'a pas toujours été au-dessus de tout soupçon, on a peut-être distendu à l'excès les liens qui doivent normalement rattacher les conseillers à l'Exécutif. Le système du renouvellement biennal est nuisible à l'esprit du corps, au maintien des traditions, il empêche la formation des compétences. L'incohérent défilé des anciens ministres continue. Le contact avec l'administration active n'est pas suffisamment assuré. Les oficiales letrados deviennent trop rarement conseillers. On reste loin d'une formule satisfaisante qui, combinant le recrutement à l'intérieur et à l'extérieur, assure l'équilibre et la liberté du Conseil, sauvegarde les droits du Gouvernement. Mais l'Espagne traverse une période de crise qui aboutira sans doute à la réunion de Cortès constituantes. Une nouvelle reforme du vieux Conseil est à l'horizon.

HENRY PUGET,
Auditeur au Conseil d'État, agrégé des Facultés de Droit.

LES FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DEPUIS LA GUERRE

VII. — BULGARIE

État en plein développement au début du siècle, la Bulgarie avait ressenti rudement les effets des guerres balkaniques. Les conséquences de la guerre de 1915 à 1918 ont été plus graves encore. Cette crise a laissé la Bulgarie en proie à une profonde détresse économique et financière. Des troubles politiques en sont nés, dont les manifestations ne sont pas encore éteintes.

***

Bien que le cours du lev (ou franc bulgare) ait été soutenu pendant la guerre par des crédits extérieurs, il avait déjà subi à l'armistice une dépréciation de 45 p. 0/0. Les soutiens faisant défaut par la suite, le lev s'effondra rapidement. Le déficit des budgets entraînait une émission croissante de papier-monnaie. Alors que la monnaie en circulation en 1913 (monnaie métallique et billets) s'élevait à 250 millions, la circulation fiduciaire atteignit 2,858 millions au début de 1920, 3,354 millions au début de 1921 et 3,566 millions au début de 1922. A cette cause de dépréciation du change, s'ajoutait le déficit considérable de la balance commerciale dû à la nécessité de reconstituer les stocks d'objets et produits de toute nature dont la Bulgarie avait été complètement vidée pour satisfaire ses propres besoins et ceux de ses alliés. Par surcroît, les récoltes furent déficitaires et la Bulgarie, pays ordinairement exportateur de céréales, fut obligée de céder une partie du stock d'or de la Banque nationale aux États-Unis d'Amérique pour obtenir le blé nécessaire à l'alimentation. Enfin les difficultés intérieures, notamment la crainte d'avoir à faire face à de lourds paiements de réparations, contribuèrent à précipiter la chute du lev.

Au début de 1920, le lev ne représentait plus que 12,1 p. 0/0 de sa valeur or; au début de 1921 : 5,8 p. 0/0; et au début de 1922 : 3,5 p. 0/0.

Dans l'espoir d'enrayer la chute et de stabiliser le change, le Gouvernement bulgare n'avait pas hésité à prendre dès le début des mesures énergiques. Ces mesures se sont révélées inefficaces, tant que la balance du commerce ne fut pas rétablie en équilibre et que les déficits budgétaires ne furent pas comblés. Elles obtinrent au contraire un succès éclatant lorsque la spéculation à la baisse ne fut plus entretenue par des causes économiques ou financières; elles permirent d'absorber les mouvements alternatifs de hausse et de baisse dûs soit à la spéculation, soit aux besoins saisonniers du commerce.

Dès la fin de 1918, les opérations de change avaient été réglementées. Toutes les opérations durent s'effectuer par l'intermédiaire d'une centrale des devises et les moyens de paiements extérieurs n'étaient accordés que contre justification des besoins. Les cours des changes fixés par la centrale des devises, étaient maintenus arbitrairement au-dessous de leur parité sur les places étrangères.

Cette réglementation, qui ne pouvait parer aux causes profondes de la dépréciation, resta en vigueur jusqu'en mai 1920. La Centrale des devises fut encore maintenue par la suite, mais suivant d'autres règles. Les exportateurs furent tenus de lui céder en devises étrangères le tiers du produit de leurs exportations, dont le montant leur était reversé en leva à un cours inférieur de 12 p. 0/0 au cours coté sur le marché libre. L'impôt de 4 p. 0/0 ainsi prélevé fut aisément supporté pendant la période de dépréciation rapide du lev. Mais le rapatriement forcé d'une partie du produit des exportations était sans effets sur la tenue du change.

Le premier pas vers le redressement provint d'une initiative de la Commission interalliée constituée à Sofia par le traité de Neuilly. En vue de sauvegarder la créance des réparations, compromise par les déficits du budget et la baisse des changes, elle imposa en juin 1922 une double limite aux avances de la Banque nationale à l'État et au montant de la circulation fiduciaire. Le plafond des avances fut fixé au chiffre déja atteint, soit 4,700 millions. Tenant compte des besoins reconnus du commerce, la Commission interal-

liée n'hésita pas au contraire à établir le plafond de la circulation bien au-dessus de l'émission de cette époque, qui s'élevait à 3,800 millions. La circulation fut limitée au montant des avances à l'État, augmenté de douze fois le montant de l'encaisse métallique, soit au total environ 5,310 millions. La Banque Nationale n'a pas encore épuisé la marge ainsi laissée à sa disposition.

L'interdiction, par le Gouvernement bulgare, de recourir à de nouvelles avances de la Banque, alors qu'en même temps il lui était impossible de placer un emprunt soit sur le marché intérieur, soit à l'étranger, le contraignit à réaliser dès ce moment un strict équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État, y compris les dépenses extraordinaires. En outre, cette mesure, qui reçut la sanction législative, contribua à ranimer la confiance dans la tenue du lev.

Mais si la principale cause de la dépréciation du change avait disparu, l'instabilité persistait. Des mouvements spéculatifs déclanchés par les événements de politique intérieure ou extérieure amenaient de brusques et considérables variations de cours. Le lev qui se tenait à 3,5 p. 0/0 de sa valeur or en juin 1922 a baissé à moins de 2,9 p. 0/0 en août pour revenir en octobre à son point de départ. En janvier et février, nouvelle baisse qui atteignit sensiblement le même fond. Mais le mouvement de hausse fut alors beaucoup plus important; le lev s'éleva en juin jusqu'au cours de 6,9 p. 0/0, gagnant ainsi 180 p. 0/0 de sa valeur en quatre mois. Il retomba au cours de 3,7 p. 0/0 en décembre.

En vue de remédier à cette instabilité, le Gouvernement institua une nouvelle réglementation du commerce des devises. Puis, en décembre 1923, il attribua à la Banque nationale le monopole des opérations de change.

Déjà la Banque nationale s'était efforcée de limiter les variations du lev. Elle avait progressivement renforcé ses comptes créditeurs de dépôts à l'étranger, particulièrement en devises stables, et en avait usé avec modération en 1923 pour s'opposer aux mouvements brusques de hausse et de baisse. Lorsqu'elle eût reçu le monopole du change, elle jugea le moment venu de stabiliser complètement le cours du lev par rapport au dollar, à raison de 3,7 p. 0/0 de sa valeur d'avant-guerre, niveau voisin du cours moyen des deux années précédentes. Le change n'a plus subi de variations depuis lors.

Cette stabilisation a obligé la Banque à se servir largement des réserves dont elle disposait, lorsque les besoins de devises l'emportaient sur les offres. En d'autres périodes, elle a pu reconstituer ses réserves et même en accroître le montant. Au cours de l'année 1924, le compte des correspondants étrangers a varié entre 400 millions et 1 milliard. Cet écart de 600 millions ne paraît pas exagéré, si on le compare au total des importations et exportations de cette même année qui s'élève à 12 milliards. Le monopole dont la Banque jouit actuellement lui permet de réaliser d'importants bénéfices. Elle a en effet fixé un certain écart entre les cours d'achat et de vente; le dollar vaut 137 leva 20 à l'achat et 139 à la vente. Pour les devises instables, l'écart est plus important encore; entre les cours d'achat et de vente du franc au même moment, il y a eu parfois des différences de 2 à 3 p. 0/0.

Mais ce monopole a l'inconvénient de gêner les transactions. Les règles, qu'impose la Banque nationale pour la justification des besoins de change, et qui rappellent celles de l'ancienne Centrale des devises, sont vexatoires sans utilité. Après une expérience de près de deux années de stabilité, il est peu à craindre que le marché rendu à lui-même se livre à une spéculation sans fondements. Tant que le budget sera maintenu en équilibre et sauf une crise économique que rien ne permet de prévoir, aucun mouvement sérieux ne pourra se produire. L'intervention de la Banque n'en sera pas moins indispensable pour faire face aux besoins saisonniers non couverts et au déficit possible des récoltes. Il convient donc qu'elle reste toujours munie d'une réserve suffisante de devises, cette réserve servant d'ailleurs comme l'encaisse métallique de garantie du billet. Le retour à une situation normale, l'action que pourront recommencer à exercer les variations du taux de l'escompte permettront sans doute à la Banque d'avoir dans une moindre mesure recours à sa réserve.

Une partie de l'opinion publique estime le cours du change trop élevé et pousse la Banque à revaloriser progressivement le lev afin d'amener l'abaissement du prix de la vie. En raison de la gravité des répercussions qu'aurait cette manœuvre, le Gouvernement ne s'est pas décidé à la tenter. Il serait tout au plus loisible, en cas de hausse générale des prix par rapport à l'or, d'en profiter pour relever

dans la même proportion le change. En sens contraire, les projets de dévaluation définitive, mis en avant par certains milieux commerciaux et financiers, n'ont pas encore été pris sérieusement en considération.

***

La politique budgétaire d'après-guerre de la Bulgarie porte la marque, à travers certaines vicissitudes et malgré quelques faiblesses, d'un effort continu vers le retour à une situation saine. Les résultats déjà acquis, qui ont permis la stabilisation du change, pourront être consolidés à la faveur de cette stabilité même.

Les divers exercices financiers depuis le début de la guerre balkanique en 1912, s'étaient tous clos par des déficits importants dont le total atteignait, à la fin de l'exercice 1919-1920, 2,660 millions de leva, soit au cours moyen du change des différentes années 1,690 millions de francs-or. L'exercice 1920-1921 fut également en déficit marqué avec 2,006 millions de recettes contre 3,233 millions de dépenses et il en fut de même de l'exercice 1921-1922 avec 2,844 millions de recettes contre 3,609 millions en dépenses. Par la suite les dépenses ne cessèrent de progresser à 4,563 millions en 1922-1923 et 5,504 millions en 1923-1924; de 1924-1925 elles ont atteint environ 7 milliards. Mais ces trois derniers exercices se sont clos sensiblement en équilibre.

La charge des dépenses effectuées pendant les années de déficit de 1912 à 1922 est relativement minime. Ces déficits ont été couverts à concurrence de 4 milliards par des avances de la Banque Nationale, et pour 1,350 millions par des prêts du Gouvernement allemand, dont la Bulgarie, en vertu du traité de paix, est dispensée d'effectuer le remboursement. Les emprunts contractés pendant cette période (bons escomptés par la Banque de Paris et des Pays-Bas en 1912 et 1913 : 75 millions; avance de la Diskonto-Gesellschaft en 1915 : 270 millions; emprunts intérieurs de 83 millions en 1914 et de 165 millions en 1921) n'entraîneront vraisemblablement, bien que les négociations avec la Diskonto ne soient pas encore terminées, qu'une charge annuelle assez faible. Pour sa dette d'avant-guerre, la Bulgarie a réussi à conclure avec ses créanciers,

en majorité français, des accords temporaires prévoyant le paiement des coupons en francs français, puis à 36 p. 0/0 en moyenne de leur valeur dans la monnaie la plus appréciée des contrats.

La question des réparations a aussi été résolue, et la Bulgarie a effectué, depuis 1923, les versements qui lui ont été imposés. Le traité de Neuilly avait fixé la dette bulgare à 2,250 millions de francs-or. Le service de cette date à 5 p. 0/0 exigeait, rien que pour les intérêts, un paiement annuel de 112,5 millions de francs-or, somme égale environ à la moitié des recettes du budget. Après étude par la Commission interalliée de la capacité de paiement de la Bulgarie, un accord a été conclu prévoyant des versements annuels de 5 à 10 millions de francs-or jusqu'en 1923 et de 43 millions de francs-or de 1933 à 1983. A ces paiements s'ajouteront, pendant les dix premières années, des versements de 2,5 à 4 millions de francs-or pour le remboursement des frais d'occupation.

Certains services, comme l'Instruction publique, ont été développés avec trop de hâte, eu égard à la situation des finances de l'État. D'une manière générale, le nombre des fonctionnaires a été exagérément accru. Mais leur traitement est insuffisant; il n'a été augmenté pour les fonctionnaires moyens et supérieurs que dans une proportion trois à quatre fois moindre que celle de la hausse du prix de la vie. Privée de ses chefs les plus capables, l'administration, bien que fort onéreuse pour l'État, est trop souvent inférieure à sa tâche.

De nouvelles charges pèseront sans doute sur les prochains budgets. Des augmentations devront être accordées aux pensionnés et fonctionnaires. Malgré la suppression de 5,500 emplois décidée pour 1925-1926 et les réductions futures annoncées, une dépense supplémentaire d'au moins 500 millions est à prévoir. Les paiements pour les réparations et les frais d'occupations progresseront chaque année; en 1933 le supplément de charge atteindra 800 millions. Enfin les porteurs de la dette extérieure exigeront vraisemblablement dans un certain temps la reprise nouvelle de 300 millions. Au total, on peut escompter que le change restant stabilisé, les budgets futurs s'équilibreront aux environs de 9 milliards de leva, soit 312 millions de francs-or.

Si lourde que soit cette charge eu égard au chiffre de la population bulgare et à ses ressources, elle n'en sera pas moins supportable.

Pendant les dix années qui ont précédé la guerre de 1912, le montant des recettes normales était passé de 89 à 198 millions de francs-or. Le chiffre d'avant-guerre est déjà dépassé. Avec un territoire légèrement accru, la Bulgarie verra les ressources du budget progresser dans la mesure nécessaire, à la condition que son effort fiscal ne se ralentisse pas.

***

Le système fiscal bulgare est l'héritier de l'ancienne administration turque. Sous ce régime, les impôts directs formaient la plus importante recette de l'État. Ils portaient principalement sur la terre et sur ses produits (dîme).

Le nouvel État bulgare institua un important système d'impôts indirects. Les impôts directs eux-mêmes furent transformés par la suppression de la dîme et le développement de l'impôt des patentes. En même temps cette législation s'inspirait du désir de venir en aide au commerce et à l'industrie. Une loi, dite d'encouragement à l'industrie, accorda des privilèges, notamment des dispenses d'impôt, aux industries nouvelles.

Durant la guerre, peu de modifications furent apportées à la fiscalité. Mais le parti agrarien, parvenu au pouvoir en 1920, avait à son programme d'importantes réformes. Le but poursuivi était double : décharger le paysan au détriment de l'habitant des villes, instituer un impôt sur le revenu selon le modèle des systèmes fiscaux occidentaux.

Dans cet esprit l'impôt foncier fût, à partir de 1921, abandonné aux communes qui n'en tirèrent plus qu'un faible rendement. Le beglick, ou impôt sur le bétail, fût maintenu à un taux seulement 8 fois plus élevé qu'avant-guerre, alors que le prix des animaux avait augmenté de trente à quarante fois. Par contre un impôt sur le revenu global fut institué, dont les dispositions fondamentales, s'inspiraient de celles des législations française et suisse. Les sociétés par actions furent soumises à un impôt spécial, dont le tarif varie en fonction du bénéfice réalisé et de la productivité du capital versé et dont le taux s'élève jusqu'à 70 p. 0/0 du revenu. Des ressources importantes furent demandées à l'impôt du timbre.

Les lois nouvelles, hâtivement préparées, appliquées par une administration qui n'assurait pas aux contribuables toute l'impartialité et la discrétion désirables, furent vite impopulaires. La loi du timbre en particulier, d'une extrême complication, risquait de mettre à tout instant les commerçants en faute; frappant les endos successifs du chèque, elle diminua l'emploi de ce moyen de paiement. Par la loi sur les sociétés, le gouvernement risquait d'arrêter net le développement du pays. Les règles trop rigides de l'assiette, l'élévation du tarif poussaient les sociétés à la dissimulation. Le revenu des capitaux investis ne tarde pas à décroître. Un travail de réserves occultes, d'immobilisations, d'équipement, se poursuivait parallèlement.

Le gouvernement agrarien reconnut par ailleurs à juste titre que des ressources importantes pouvaient être demandées à l'impôt sur les exportations à la faveur de la dépréciation du change. Cet impôt qui n'existait avant la guerre que pour un petit nombre d'articles et suivant un tarif très modéré, fut étendu uniformément et *ad valorem* à tous les produits et perçu soit directement, soit par l'intermédiaire de la Centrale des devises. Bien que d'un taux élevé, il fut aisément supporté; ce n'est qu'à partir de 1923, qu'en raison de la hausse et de la stabilisation du change, des différenciations et des adoucissements durent y être apportés.

Afin d'aider le pays à se relever de ses ruines, et dans un esprit de socialisation, le gouvernement agrarien institua le service obligatoire de travail qui impose à tout jeune homme huit mois de travail gratuit et à toute jeune fille quatre mois. En dépit de frais élevés, cette institution, qui permit l'exécution de grands travaux publics, fut pour l'État une source de profits. Si elle enlève les jeunes gens à leurs occupations normales, elle leur donne en revanche le sentiment du devoir national et corrige à cet égard la suppression du service militaire obligatoire ordonnée par le traité de Neuilly. Aussi le gouvernement issu du coup d'état militaire de juin 1923, la maintint-il, sauf pour les jeunes filles.

Le Gouvernement nouveau s'efforça de remédier aux abus de la législation fiscale, tout en conservant les progrès réalisés. L'impôt foncier fut rétabli; des améliorations furent apportées à l'impôt du timbre; d'autres modifications sont proposées tendant à réorganiser

les impôts sur le revenu et à réduire les tarifs trop élevés ainsi qu'à supprimer les formalités inutiles, à faire disparaître les petites taxes à trop faible rendement. Enfin le Gouvernement s'appliqua à rétablir l'équilibre des recettes et des dépenses des entreprises commerciales de l'État : mines, chemins de fer, postes et télégraphes dont les tarifs ou les prix de vente avaient été maintenus exagérément bas. L'importante mine de charbon de Pernik fut constituée en entreprise autonome.

***

La Bulgarie est encore un pays neuf dont la mise en valeur se poursuit progressivement. Les conditions économiques, passée la période critique d'après-guerre, lui ont été en général favorables. La hausse des prix intérieurs ayant été plus lente que la dépréciation des changes, l'exportation, dont les principaux articles sont le tabac, les céréales, les œufs, les haricots, s'est effectuée dans des conditions rémunératrices. Les statistiques de production accusent de remarquables progrès. On peut citer la production du tabac, qui est passée de 10,647 tonnes en 1911 à 29,304 tonnes en 1920 et 48,000 tonnes en 1923, celle du sucre qui s'est élevée de 5,440 tonnes en 1913 à 7,501 tonnes en 1920, à 26,250 tonnes en 1923, celle du charbon de 313,544 tonnes en 1911 à 742,576 tonnes en 1920 et 1,063,662 tonnes en 1923. Seule la production des céréales en raison de la perte des plaines fertiles de la Dobroudja a quelque peu décrû. L'équipement en force motrice est passé de 32,421 HP en 1911 à 86,045 HP en 1921. Les fondations de sociétés ont pris également un essor considérable. Alors qu'on comptait 6 fondations en 1913, 11 en 1914, il a été créé jusqu'à 135 sociétés en l'année 1919. On doit noter une tendance à la fusion des sociétés et remarquer le rôle des grandes banques, qui cherchent, par des participations, à établir leur contrôle sur les meilleures entreprises tant commerciales qu'industrielles. Enfin le développement du trafic ferroviaire est un signe certain de l'activité économique ; il a presque triplé par rapport à celui d'avant-guerre.

Le brusque mouvement de hausse du lev en 1923 a cependant entraîné quelques perturbations dans le commerce d'exportation. D'après la statistique officielle, le déficit de la balance commerciale

serait très important : la balance s'établirait ainsi (en millions de leva) :

	IMPORTATION	EXPORTATION	EXCÉDENT DES IMPORTATION	EXCÉDENT DES EXPORTATION
	—	—	—	—
1922	4,037	4,329		292
1923	5,120	3,573	1,547	
1924	5,557	4,902	655	

Mais on estime généralement que cette statistique est considérablement faussée. Les importations, sur lesquelles il n'est perçu que des droits spécifiques, sont estimées par les commerçants à un prix souvent supérieur à leur valeur réelle dans le but de dissimuler leurs bénéfices et de s'assurer contre le reproche de spéculation. Les exportations, au contraire, sur lesquelles pèsent de lourds droits *ad valorem* sont sous-estimées par la douane. Si l'on considère que la Bulgarie a réussi à faire face pendant ces trois années à d'importants paiements extérieurs, sans que d'autres facteurs, susceptibles d'influer sur la balance des comptes, méritent d'être pris en considération, on peut admettre que la balance commerciale a présenté en moyenne un certain excédent.

La stabilisation du change est trop récente pour que ses effets heureux se soient faits déjà sentir sur le marché monétaire. Pendant la période de baisse du lev, on avait constaté une diminution de l'épargne et une tendance, tant chez les agriculteurs que chez les commerçants et industriels, à des immobilisations exagérées. Afin de limiter la hausse des prix, la Banque Nationale a été amenée à restreindre considérablement le crédit. C'est ainsi qu'avant la guerre, le portefeuille commercial et les crédits à long et court terme s'élevaient de 80 à 100 millions, ce qui correspondrait à 3 milliards aujourd'hui. Les banques privées ne trouvent auprès de la banque nationale aucune facilité de réescompte, à moins qu'elles ne se soumettent à son contrôle. Encore, dans ce cas, leurs demandes ne sont-elles servies que dans une faible proportion.

Le taux de l'intérêt légal est de 8 p. 0/0; celui de l'intérêt contractuel est fixé par la loi au maximum de 12 p. 0/0. L'escompte de la Banque Nationale est à 9 p. 0/0. Mais les banques privées font supporter à leurs clients un intérêt qui s'élève, pour les banques les plus importantes et les clients les plus sûrs, au moins à 17 ou 18 p. 0/0. Le supplément dépassant le maximum légal est passé en compte sous

le nom d'agio, commissions, frais divers. Sur le marché libre, le taux de l'intérêt atteint 20 à 40 p. 0/0.

La gêne monétaire paraît s'être accrue, lorsque les bénéfices provenant de la baisse des changes disparurent, et que de tels taux devinrent plus difficiles à supporter. Elle s'est traduite par l'augmentation du nombre des effets protestés (59,572 représentant 156 millions de leva pendant le premier semestre 1924, contre 40,595 représentant 372 millions pendant le premier semestre 1923) et la progression du nombre des faillites (1 en 1921, 7 en 1922, 21 en 1923, 34 rien que pour le premier semestre 1924). Il est permis de penser que la Banque nationale pourrait actuellement se départir sans danger de sa politique de prudence dont l'excès risque d'entraîner le renchérissement du prix de la vie, de tarir les ressources fiscales et par là même de compromettre la stabilité du change.

***

L'histoire financière de la Bulgarie d'après-guerre présente un grand intérêt pratique et doctrinal. Petit pays écrasé sous le poids de six ans de guerres presque ininterrompues, en proie à des troubles intérieurs qu'attisent ses voisins bolcheviques de la mer Noire, elle n'a pas hésité à entreprendre une politique de redressement financier et de règlement de ses dettes. L'accord des réparations a été le premier signé librement par un des États vaincus. Cet accord n'impose plus à la Bulgarie qu'une charge lourde mais supportable, sans qu'elle ait connu au préalable les phases inutilement onéreuses par lesquelles est passée l'Allemagne. La stabilisation du change a été effectuée suivant un plan à la fois logique et hardi, couronnée jusqu'ici d'un plein succès. Il n'est pas jusqu'à la politique fiscale où ce pays n'ait cherché avec plus ou moins de bonheur des solutions neuves.

La Bulgarie a encore de grandes difficultés à surmonter. La lutte contre le communisme absorbe une partie de ses forces vitales. Mieux que des mesures de violence, elle peut espérer l'apaisement des effets d'une politique sagement libérale et du développement de la prospérité publique.

Y. DE BOISANGER.

LES FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DEPUIS LA GUERRE

VIII. — JAPON

I. — Exposé liminaire. L'avant-guerre et la période d'expansion de 1914 a 1919.

L'abolition au Japon du régime féodal, ne remonte, ainsi qu'on sait, qu'à 1871. L'effort gigantesque qui, en trente-quatre ans (Tsoushima, 1905), fit du vieux Japon archaïque l'une des plus redoutables puissances du monde contemporain, est toujours un sujet d'étonnement. Et pourtant, que de difficultés nationales au cours de ces trente-quatre années! Graves rébellions à l'intérieur, de 1874 à 1877; à l'extérieur, guerre sino-japonaise et guerre russo-japonaise : que de dangers en un laps de temps si court! Pour que l'édifice restât debout, il a fallu que les architectes qui le conçurent fussent de maîtres ouvriers.

La guerre russo-japonaise (1904-1905) fut couronnée par une éclatante victoire. (La France y a bien quelque part : n'est-ce pas notre compatriote Bertin qui, vers 1885, élabora les plans de la première flotte offensive nippone?) Mais les sacrifices avaient été rudes. Les finances de l'État en étaient exténuées. Une lourde dette grevait des budgets dangereusement dépourvus. D'où une période de dépression (1909-1914), qui fut la plus critique de l'histoire financière du pays.

En 1914, le montant des sommes consacrées au paiement des arrérages et amortissement de la dette publique, s'élevait à 36 p. 0/0 des recettes budgétaires totales, quand, en France, la proportion n'était que de 13,5 p. 0/0 et, en Angleterre, 12,2 p. 0/0. Il apparaissait, dans ces conditions, impossible d'alléger les charges fiscales, impossible même de supprimer ou d'atténuer les impôts extraor-

dinaires institués à titre provisoire durant les hostilités de 1904-1905.

Après la dépression économique survenue en 1907, les affaires demeurèrent longtemps dans le marasme. Les prix intérieurs étant, du fait des impôts excessifs, fort élevés, la balance commerciale resta déficitaire. Pendant les huit années qui précédèrent 1914, l'excédent des importations sur les exportations atteignit dans l'ensemble 350 millions de yen. En outre le Japon versait annuellement plus de 100 millions de yen pour le service de sa dette extérieure. Comme, au reste, les profits du commerce invisible étaient par trop insignifiants pour couvrir le déficit de la balance commerciale, il était inévitable qu'on dût recourir aux exportations d'or, à moins que l'on n'empruntât à l'étranger. C'est à cette dernière solution que se rallièrent les financiers japonais.

Depuis la guerre contre la Russie, le Japon gardait hors de ses frontières les soldes de ses emprunts extérieurs qu'il employait à rembourser ses créanciers et à financer ses importations. Or, ce fonds de réserve était, en juillet 1914, au moment d'être épuisé, alors que l'encaisse-or de la Banque du Japon ne comptait que 202 millions de yen, pour une circulation de billets de 325 millions.

L'affreux drame de notre vieille Europe allait sauver le Japon de cette situation alarmante.

D'une part, les importations au Japon des nations belligérantes, cessèrent, ou, du moins, furent considérablement réduites; de l'autre, la fourniture de munitions, particulièrement à la Russie, ainsi que l'accroissement des sorties de produits manufacturés vers la Chine, l'Inde et autres pays consommateurs de marchandises européennes, doublèrent puis triplèrent le chiffre des exportations nippones. Celles-ci, qui s'établissaient en 1914 à une valeur globale de 591 millions de yen, atteignaient 1,962 millions en 1918. Quant à la balance commerciale, elle laissait pour la période 1914-1918, un excédent net de 1,400 millions de yen. On se rendra compte de l'expansion économique du Japon en lisant les chiffres, par tête d'habitant, du commerce extérieur, de 1889 à 1920 (en yen) : 1889 : 3,40; 1914 : 21,88; 1920 : 75,94. Encore faut-il noter que, de 1913 à 1920, la population s'est augmentée de presque 7 millions d'âmes.

De plus, en raison de la prodigieuse prospérité de la marine

marchande japonaise, le commerce invisible amenait dans le même temps au Japon un énorme afflux d'or.

De 1917 à 1921, la balance des importations et exportations d'or et d'argent a évolué comme suit :

Excédent des importations.

(Yen.)

1917	238.188.627
1918	4.678.448
1919	322.423.023
1920	499.829.484
1921	138.621.575

Pour ce qui est des seules importations d'or, elles se sont élevées, de 1918 à 1921, à 848.862.434 yen. Ce qui, en partie, s'explique par le fait que les États-Unis ayant, en 1919, levé l'embargo sur l'or, de grandes quantités du métal précieux détenues à New-York par le Japon, affluèrent dans ce pays au même temps que la balance commerciale japonaise était déficitaire.

Il ressort des évaluations faites par M. Inoué, ancien gouverneur de la Banque du Japon, que l'Empire s'est, pendant la durée de la guerre, effectivement enrichi de plus de 3,900 millions de yen, soit environ 10 milliards de francs-or, grâce à son commerce visible et invisible.

Il va de soi qu'une telle prospérité nationale devait avoir pour les finances de l'État d'heureuses conséquences. Ainsi, les recettes budgétaires passèrent de 734 millions de yen, en 1914, à 1,808 millions de yen, en 1919. Les seules recettes des impôts, dont le taux n'avait pas été sensiblement modifié, crurent de 343 millions de yen en 1914, à 672 millions en 1919 (non compris la taxe sur les bénéfices de guerre), et l'excédent net des recettes s'éleva annuellement à un chiffre variant entre 125 et 462 millions de yen. Or, le droit fiscal japonais stipule que l'excédent budgétaire d'un exercice doit être reporté sur l'exercice suivant. Il se trouva donc qu'en 1922, les sommes ainsi accumulées dépassaient 1 milliard de yen, soit près de deux fois le budget total des dépenses de 1913, ou, en chiffres ronds, 2,600 millions de francs-or.

L'extrême aisance de la Trésorerie incline le gouvernement à se montrer moins pressé de procéder au remboursement de la dette

publique, laquelle était en 1919 de 2,579 millions de yen (49,29 yen par tête) contre 2,506 millions (46,96 yen par tête) en 1915. Si l'on tient compte de la hausse des prix et de l'augmentation du revenu national on voit que le fardeau de la dette, encore que nominalement accru, a été notablement allégé.

Après 1920, la dette s'enfla rapidement : 3,244 millions en 1921, 3,808 millions en 1923, eu égard aux armements navals (arrêtés par l'accord de Washington) et aux constructions ferroviaires.

II. — La crise de 1920 et ses suites (mars 1920-août 1923).

L'essor économique toucha à son apogée au début de 1920. Et pourtant, dès les premiers mois de 1919, apparaissaient les symptômes d'une fièvre prochaine. Les hauts prix, l'augmentation progressive du pouvoir d'achat de la population, avaient rapidement ramené une balance commerciale défavorable. En 1919, l'excédent des importations s'éleva à 74 millions de yen. En même temps, le marché des capitaux commençait à souffrir d'un resserrement. On dut porter le taux d'escompte de la Banque du Japon, de 6,6 p. 0/0 à 7,3 p. 0/0 (6 octobre), puis, en novembre 1919, à 8,03 p. 0/0. Cependant, le marché, toujours en effervescence, ne semblait prêter nulle attention à ces avertissements. Les indices des prix s'élevaient sans relâche, atteignant en mars 1920 le chiffre de 339, alors qu'en Grande-Bretagne il n'était que de 327 et aux États-Unis 239. Le prix de la soie monta vertigineusement, de 1,520 yen pour 100 livres, en janvier 1919, à 2,360 en juillet suivant, et à 4,360 en janvier 1920.

Brusquement, en mars 1920, ce fut la crise. Déjà, certaines industries (constructions navales, industrie du fer et de l'acier) avaient, au moment de l'armistice, éprouvé un réel malaise. Mais il ne s'agissait que d'un malaise partiel. La crise générale ne fut déclenchée réellement que par la panique en Bourse du 15 mars 1920.

La réaction fut d'autant plus violente, que le « boom » avait été sans précédent. Il y eut des retraits en masse de dépôts en banque; de nombreuses faillites suivirent. La Bourse des valeurs et les Bourses de commerce durent être closes pendant plus d'un mois.

S'efforçant de calmer l'affolement, le gouvernement et la Banque du Japon prirent certaines mesures d'urgence : la Banque employa

une partie de ses réserves à faciliter les liquidations, tandis que les grands cartels industriels restreignirent la production afin de contenir la chute des prix. On parvint ainsi à endiguer, au moins momentanément, le désordre économique. Mais il restait à résoudre le problème de la liquidation générale, c'est-à-dire à replacer l'industrie dans des conditions normales.

On sait que du Japon la crise s'étendit rapidement aux États-Unis, et de là à la Grande-Bretagne. Partout les prix s'effondrèrent. Certains pays parèrent aux difficultés du moment par l'inflation. Au Japon, le mal fut grave, parce qu'il s'agissait là d'une crise de surproduction. Si, en Angleterre, le niveau des prix était très élevé en 1920, la production ne s'était pas sensiblement développée par rapport à 1914. Au contraire, l'augmentation de la production avait, au Japon, été considérable. Le nombre des broches à coton passa de 2,3 millions en 1913, à 4,3 millions en 1921, la production de l'acier, de 15,000 à 195,000 tonnes, etc. Au surplus, la plus grande part des bénéfices réalisés par le Japon au cours des années prospères avait été investie dans des entreprises destinées à accroître la capacité productive du pays; une faible fraction seulement alla augmenter le capital en circulation. C'est pourquoi le Japon présentait à la fin de la guerre l'aspect d'un adolescent dont la croissance eût été trop rapide. Il était frappé d'anémie. A la première atteinte morbide, les troubles devaient être dangereux.

La chute des prix s'accéléra de mars à juin 1920, puis se poursuivit lentement jusqu'à la fin de l'année. En décembre, l'indice général était à 210, soit presque au même niveau qu'aux États-Unis. Mais la baisse s'arrêta dès cette époque, tandis qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne, elle s'accentua (En Angleterre, l'indice des prix resta alentour 200; mais, en même temps, le change de la livre cotait 3,80 dollars. Les prix-or étaient donc bas). En sorte qu'au cours des années ultérieures, le niveau moyen des prix demeura au Japon environ 20 p. 0/0 plus haut que dans les deux pays précités.

En ce phénomène réside la cause principale du déficit de la balance commerciale.

La stabilité des prix fut un effet à la fois de la constance des hauts salaires, et du taux élevé de l'intérêt. Cet état de choses a été particulier au Japon. L'argent cher était la conséquence naturelle de la

pénurie de capitaux liquides, les bénéfices du temps de guerre ayant été, ainsi qu'il est dit ci-devant, placés dans des entreprises dormantes, telles que les constructions navales, l'industrie du fer et de l'acier, certaines industries chimiques, qui toutes eurent à pâtir cruellement de la concurrence étrangère. La capacité de production des chantiers navals japonais est d'environ 750,000 tonnes par an. En 1923, on ne construisit que 122,000 tonnes (En 1919, 730,000; en 1920, 552,000; en 1918, chiffre record, 770,000).

Le marché de l'argent fut également affecté par des émissions et conversions incessantes d'emprunts nationaux et communaux.

Cependant, les affaires bancaires avaient été, apparemment, extraordinairement prospères jusqu'en 1922. Le tableau suivant en donne un aperçu :

Ensemble des Banques Japonaises

(en milliers de yen).

ANNÉES	CAPITAL	RÉSERVES	BÉNÉFICES NETS	DIVIDENDES P. 0/0
—	—	—	—	—
1914	932,425	236,926	122,930	8,4
1918	1,314,408	333,193	112,943	8,2
1922	2,803,211	715,039	380,035	10,2

N'omettons pas, toutefois, d'ajouter que derrière ces chiffres se cachaient de nombreux prêts et créances des banques, qu'il devint plus tard impossible de récupérer, parce qu'entre temps les titres en garantie avaient perdu de leur valeur. Ultérieurement, maintes banques durent déduire de leur actif ces « actifs irrécouvrables ».

Les conditions monétaires étaient excellentes. La couverture en espèces des billets de la Banque, de 56,6 p. 0/0, en 1914, 62,2 p. 0/0 en 1918, s'éleva à 86,6 p. 0/0 en 1920. Elle revint à 80,5 p. 0/0 en 1921 et à 68,2 p. 0/0 en 1922.

Les chiffres ci-dessous montrent que les affaires commerciales ont assez brutalement évolué au cours de la même période

Montant total des effets compensés, dans l'ensemble du Japon.

ANNÉES	NOMBRE D'EFFETS	MONTANT TOTAL (yen)
—	—	—
1914	10,991,000	10,269,770,000
1918	20,005,000	55,275,578,000
1920	25,703,000	73,884,352,000
1922	29,950,000	71,548,038,000

Bien qu'il eût proclamé sa volonté d'effectuer de vastes économies, le gouvernement n'y réussit d'abord que partiellement, les hauts prix et les salaires élevés restant la source de difficultés sans cesse renaissantes.

L'excédent des importations atteignit 387 millions de yen en 1920, 361 millions en 1921 et 252 millions en 1922. La situation devenait d'autant plus alarmante, que le solde créditeur de la balance commerciale accumulé depuis 1914 à New-York et à Londres, soit plus de 1 milliard de yen, allait s'amenuisant, et que, même, à la veille du tremblement de terre, cette réserve était réduite de moitié ; sur les 500 millions restant, plus de 300 millions étaient destinés au remboursement de la dette extérieure (emprunt 5 p. 0/0 1905).

III. — Le tremblement de terre.

Quelques semaines avant le cataclysme du 1er septembre 1923, les conditions générales étaient telles, qu'on allait être contraint, pour parer à la dépréciation du yen, soit d'exporter de l'or, soit de provoquer une baisse des prix. Cette seconde solution présentait de graves inconvénients : l'industrie, péniblement atteinte, souffrait encore des suites de la crise de 1920 au point qu'on pouvait redouter la ruine de nombreuses entreprises si les prix étaient abaissés au niveau du marché mondial.

Aussi certains financiers préconisèrent-ils la libre sortie de l'or (interdite depuis 1914), comme unique moyen de réduire les prix et de rétablir l'équilibre de la balance commerciale.

Le gouvernement ne les suivit pas dans cette voie.

Le 1er septembre 1923, la grande cité de Yokohama était réduite en cendres, la moitié de Tokio détruite, nombre de petites villes anéanties. S'il est encore aujourd'hui impossible de chiffrer le bilan exact de la catastrophe, il n'en est pas moins certain que la valeur des pertes subies en quarante-huit heures dépasse la somme totale dépensée par le Japon lors de la campagne contre la Russie. Fût-il survenu en 1914, il est vraisemblable que le séisme eût annihilé les finances du Japon. Mais l'Empire avait réservé durant la guerre une force potentielle considérable, qui allait lui permettre de faire

face par ses propres moyens aux redoutables difficultés de ce malheur national.

L'anéantissement simultané du centre bancaire et du plus grand marché japonais, paralysa l'activité économique du pays tout entier pendant plus d'un mois. Sur le champ, des dispositions d'urgence avaient été prises avec un sang-froid et une intelligence admirables. Il fallut pourvoir au transport des vivres et des matériaux vers les régions dévastées (nonobstant la destruction des grandes lignes ferrées locales), fournir gratuitement aliments et abris, puis, parallèlement, exempter d'impôt les sinistrés, supprimer les droits d'entrée sur certaines denrées. Il était, aussi bien, d'importance majeure, qu'on apaisât l'agitation économique menaçante. On octroya donc d'abord un moratoire d'un mois, qu'on remplaça plus tard par les mesures suivantes : réescompte par la Banque du Japon appuyée par le gouvernement, des effets encaissables dans les localités dévastées, extension des crédits accordés par la Banque.

Ces mesures, l'esprit d'abnégation héroïque de ce grand peuple, son intelligence profonde des intérêts essentiels, aidèrent à redresser plus tôt qu'on l'eût pu espérer une situation fort compromise.

Dès décembre 1923, le gouvernement présentait à la Diète un projet de crédits pour la reconstruction de Tokio et de Yokohama, de 597 millions de yen, applicable à une période de 6 années. Avec un courage louable, le Parlement, rejetant toutes dépenses somptuaires, le réduisit à 468 millions.

Néanmoins, les seuls secours aux victimes du sinistre, et les frais divers strictement indispensables, s'élevèrent à 386 millions de yen, somme qui fut prélevée sur l'excédent budgétaire de l'année précédente. Enfin, il fallait prévoir une sensible diminution des recettes de l'État (Tokio fournit à elle seule plus de 20 p. 0/0 des contributions budgétaires totales). La raison exigeait donc qu'en premier lieu on pratiquât une réduction sévère des dépenses de l'État. En conséquence, les prévisions du budget pour l'exercice 1923-1924 furent révisées. Alors que les chiffres primitifs étaient respectivement de 1,389 millions de yen pour les recettes et 1,388 millions pour les dépenses, on ramena recettes et dépenses à 1,292 millions.

IV. — Deux années de restauration (septembre 1923-octobre 1925).

Les deux années qui viennent de s'écouler comptent parmi les plus angoissantes de l'histoire financière du Japon. Le trait saillant de cette période est la baisse considérable du yen.

Il était inévitable qu'après le cataclysme, les importations de matériel de reconstruction dussent s'enfler. La suppression des droits d'entrée sur ces marchandises d'importance vitale, mesure qui resta en vigueur jusqu'en mars 1924, stimula puissamment les achats à l'étranger. Dans le dessein de les financer, le gouvernement japonais envoya à Londres et à New-York une mission, et le 12 février 1924, un emprunt de 550 millions de yen (25 millions de livres à Londres, 150 millions de dollars à New-York) fut lancé avec un succès parfait.

Le fléchissement du yen commença en décembre 1923. Jusqu'à cette date, le cours à New-York se maintenait entre 49 et 47 dollars 1/2 pour 100 yen. Il tomba à 44 en janvier 1924, à 42 en mars et à 38 5/8 en avril. Une légère amélioration advint pendant les mois d'été, puis la baisse s'aggrava jusqu'à toucher le cours le plus bas : 37 5/8, en octobre de la même année.

La cause majeure de la dépréciation du yen était le déséquilibre de la balance commerciale. Dans le premier semestre de 1924, l'excédent des importations fut de 650 millions de yen, alors que pendant la période correspondante de 1923, il n'était que de 380 millions. Mais il est également hors de doute que la politique du gouvernement, qui consista à restreindre excessivement la vente aux importateurs japonais de l'or détenu par lui à Londres et à New-York (ceci pour empêcher les importations de marchandises superflues), ainsi que les ventes massives de yen par les spéculateurs chinois de Changhaï, précipitèrent la tendance à la baisse.

Gouvernement et individus, tout le monde fut surpris par l'avilissement de la monnaie. Depuis que le Japon avait, en 1897, adopté l'étalon or, on ne connaissait pas d'exemple d'une pareille dépréciation. Il fallut pour l'enrayer des actes énergiques. On s'attaqua à la cause.

A) A dater du 1er juillet 1924, les droits d'entrée sur les articles de luxe (fourrures, parfums, instruments de musique, bijoux, métaux précieux, etc.) furent portés à 100 p. 0/0 *ad valorem*. Cette mesure était d'ordre plutôt moral que fiscal. Elle tendait bien moins à la protection des industries nationales, qu'à la suppression de la consommation des objets de luxe pendant la période critique.

B) En même temps, des titres d'épargne amortissables à petite valeur nominale (5, 10, 20 yen) furent émis dans le dessein d'encourager l'épargne parmi le grand public.

C) Montrant l'exemple, le Gouvernement pratiqua une politique d'économies impitoyables. Sans balancer, il réorganisa sur une grande échelle toutes les administrations de l'État, ce qui permit de réduire le nombre des fonctionnaires de 20 p. 0/0. Tous les travaux publics qui avaient été antérieurement décidés, mais dont l'exécution ne s'imposait pas, furent différés. Par tous les moyens, on réduisit les payements de l'État à l'étranger : les traitements et indemnités des fonctionnaires, au delà des mers, furent diminués.

D) Dans le domaine économique, le gouvernement entreprit une campagne de propagande pour la consommation par ses ressortissants des produits nationaux.

E) Enfin des mesures législatives furent édictées au printemps de 1925, afin de mettre à la disposition des industries d'exportation, des crédits à intérêt réduit. Ce qui permit aux exportateurs d'abaisser le coût de leur production, et d'accroître leurs ventes à l'extérieur.

Cette série d'efforts secondés magnifiquement par la collaboration du peuple entier, réussit à arrêter la chute de la devise aux environs de 40 1/2 dollars pour 100 yen. C'est à ce taux qu'elle est restée stabilisée, de décembre 1924 jusqu'aujourd'hui.

Pendant la période de baisse ou de fluctuation du change, le commerce à l'exportation fut entravé plutôt que stimulé, mais aussitôt après la stabilisation, les effets favorables se firent sentir. La dépréciation d'environ 20 p. 0/0 du billet de banque japonais, n'eut pour corollaire qu'une hausse insignifiante des prix intérieurs, ce qui revient à dire que les prix-or intérieurs des marchandises baissèrent de 20 p. 0/0

Nous avons noté précédemment que les prix au Japon étaient

avant le tremblement de terre, environ 20 p. 0/0 plus élevés qu'aux États-Unis et qu'en Angleterre; en les diminuant de 20 p. 0/0, la baisse du change les ramena donc au niveau du marché mondial. Ceci, ainsi que le boom du printemps de cette année aux États-Unis, explique la reprise du commerce d'exportation nippon.

De janvier à septembre 1925, le chiffre des exportations monta à 1,656 millions de yen, en augmentation d'environ 400 millions sur l'année précédente. Les importations passèrent dans le même temps, de 1,910 millions à 2,033 millions de yen. L'accroissement des exportations de produits manufacturés est remarquable. Sans doute, il y a lieu de tenir compte de la baisse de la valeur réelle du yen, mais ce n'est pas seulement en valeur, c'est aussi en quantité que les exportations ont considérablement augmenté.

D'après les plus récentes évaluations, le bilan de la balance commerciale du Japon accuserait en 1925 un déficit net de 250 millions de yen, très inférieur à ce qu'on craignait au début de l'année. A moins qu'un événement malheureux ne survienne, une nouvelle dépréciation de la monnaie n'est plus à redouter.

L'état actuel des finances publiques est extrêmement satisfaisant. Le compte provisoire pour l'exercice clos le 31 mars 1925, laisse un surplus net de recettes d'au moins 224 millions de yen. Le revenu des impôts s'est élevé pendant cet exercice à 887 millions, soit une plus-value de 124 millions (24 p. 0/0) par rapport aux évaluations budgétaires. L'impôt sur le revenu, aussi bien que le bénéfice net du monopole des tabacs, ont fourni 20 p. 0/0 de plus à l'État que les évaluations officielles ne le laissaient espérer, soit presque exactement le même rendement qu'en 1919.

En 1919, année la plus prospère, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu atteignirent 193 millions de yen. En 1924, elles étaient de 210 millions, malgré la destruction de nombreuses sources de revenu

Les droits sur le « saké » (vin japonais) ont produit 229 millions de yen en 1922, et, en 1924, 235 millions.

Ces résultats montrent que la puissance économique et financière de l'Empire, momentanément affectée par le désastre local de 1923, n'a pas été profondément atteinte.

Voici, de 1918 à 1924, la situation de la dette publique :

(En yen.)

	DETTE INTÉRIEURE	DETTE EXTÉRIEURE	TOTAL
1918.	1,159,960,502	1,338,783,809	2,498,744,311
1924.	2,756,197,900	1,621,393,018	4,197,590,918

Pendant le même temps, le montant des amortissements effectués ressort ainsi que suit :

	DETTE INTÉRIEURE	DETTE EXTÉRIEURE	TOTAL
1918-1919 . . .	572,625	27,646,083	28,218,709
1919-1920 . . .	496,101		496,101
1920-1921 . . .	30,335,276	3,905,394	34,240,670
1921-1922 . . .	50,356,025	65,373,921	115,728,946
1922-1923 . . .	243,139,925	459,369	243,599,294
1923-1924 . . .	332,625,350	38,063,025	370,688,375

Le tableau ci-après montre les recettes et dépenses budgétaires de l'État :

	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT DES RECETTES
1918-19	1,479,115,847	1,017,035,574	462,080,273
1919-20	1,808,633,204	1,172,328,305	636,304,899
1920-21	2,000,652,322	1,359,978,253	640,764,069
1921-22	2,065,711,186	1,489,855,613	575,855,573
1922-23	2,087,345,435	1,429,689,622	657,655,813
1923-24 . . .	1,389,353,690	1,389,353,690	*estimations*
1924-25	1,615,406,251	1,615,406,251	*primitives.*
1925-26	1,549,814,000	1,549,814,000	

Quelques mots sur le monopole des chemins de fer au Japon. En 1913-1914, les bénéfices nets du monopole ont été de 19 millions de yen. En 1918-1919, ils se sont élevés à 43 millions, et, en 1922-1923, à environ 132 millions de yen. Jusqu'en 1917-1918, le coefficient d'exploitation a été plus bas pour les chemins de fer d'Empire que pour les compagnies privées. Il variait alors entre 48,07 à 45,97 p. 0/0. De 1918 à 1921, il s'éleva de 59,17 à 70,94 p. 0/0. En 1922-1923, il a été ramené à 53,49.

Pour terminer, nous donnerons quelques chiffres relatifs à la petite épargne. Car c'est là un facteur des plus intéressants.

Caisses d'épargne postales.

ANNÉES	NOMBRE DE DÉPOSANTS	TOTAL DES DÉPOTS (en yen)
1913	11,882,069	191,122,853
1918	15,900,650	437,472,097
1920	20,679,910	712,970,054
1922	27,057,867	994,976,998

Voilà donc dans l'ensemble une situation financière enviable.

Pourvu de finances sagement administrées, et de moyens économiques qui se développeront immensément avec les progrès de la science; muni d'une industrie outillée à la moderne; riche de ses 80 millions d'habitants (60 pour le Japon proprement dit), dont l'application au travail et l'esprit d'épargne sont remarquables; et, par-dessus tout, fort d'un pouvoir politique respecté et obéi, l'Empire du Japon est encore fort loin d'avoir réalisé ses merveilleuses destinées.

ALBERT-A. ALGOUD.

CE QUE PENSE LA JEUNESSE EUROPÉENNE

V. — TCHÉCOSLOVAQUIE

Un fait intéressant à noter dans la vie des peuples de l'Europe d'après-guerre, c'est l'importance du rôle que jouent les jeunes hommes dans tous les ressorts de l'activité publique et privée. Les temps sont passés où les affaires de l'État étaient le domaine exclusif des vieillards. C'est surtout dans les États neufs où tout était à créer au lendemain de la guerre que la jeunesse se trouve tout spécialement appelée à mener de front la vaste œuvre de reconstruction sociale et nationale. Dans la jeune République tchécoslovaque, dès ses débuts, le besoin se fit sentir d'hommes nouveaux et d'idées nouvelles. La génération montante, consciente de ses devoirs envers la Patrie reconquise et sa nation libérée, a résolument décidé de rompre avec les méthodes périmées d'avant-guerre. A l'encontre de la jeunesse d'avant-guerre qui, se trouvant mal à l'aise dans l'étouffante atmosphère autrichienne, s'écartait forcément de la vie publique, sur laquelle elle ne pouvait exercer aucune influence, les jeunes Tchécoslovaques d'aujourd'hui, d'esprit plus pratique et plus réaliste, s'intéressent vivement à toutes les questions actuelles, à tous les grands problèmes de notre temps : on aspire sans cesse à trouver du nouveau et du meilleur. Il est vrai que, dans les premières années de la République, l'intérêt que prenait la jeunesse à toutes les manifestations de la vie publique a été parfois exagéré, nuisible même, en ce sens qu'il lui a fait souvent embrasser, selon le caprice du moment ou du tempérament, des idées fausses et des opinions contradictoires. A présent, assagis, les jeunes Tchécoslovaques n'aspirent plus à trancher des questions qui dépassent leur compétence d'hommes peu mûrs encore et peu expérimentés. Toujours est-il que, par son ardeur au travail, sa volonté de servir la bonne cause, et surtout par son criticisme, l'élite de la jeunesse tchécoslovaque constitue un des plus précieux éléments de la vie

nationale. — Quelle est la formation de cette jeunesse, quelles sont ses idées philosophiques, religieuses, politiques et sociales, ses aspirations et ses idéals?

***

La formation de la jeunesse tchécoslovaque se fait dans des établissements d'enseignement secondaire de types assez variés (gymnases classiques et réal-gymnases, écoles réales, réal-gymnases réformés). Les mêmes types, avec les mêmes programmes, existent pour les jeunes filles. L'instruction qu'on y reçoit est généralement bonne, d'une tournure un peu trop encyclopédique peut-être. Les études classiques sont de plus en plus abandonnées au profit des sciences et des langues modernes. Un projet officiel de réforme de l'enseignement secondaire, présenté par le ministère de l'Instruction publique, prévoit la création de types assez variés, adaptés aux besoins locaux et individuels. Ce projet, fortement critiqué d'ailleurs, a pourtant l'avantage incontestable de réduire le programme d'études actuel, trop chargé, tout en l'approfondissant et de souligner l'importance de l'éducation physique. L'étude de la langue et de l'histoire nationales est destinée à servir de base d'enseignement. Au lieu d'encombrer la mémoire de l'élève de connaissances mal digérées, qui s'oublient vite et qui ne servent qu'à entraver l'essor de l'esprit, on veut s'appliquer à former son jugement, on vise à le rendre capable d'un travail sérieux et personnel. Pour que le projet, séduisant par bien des côtés, pût être mis en pratique, il faudrait que les conditions générales dans lesquelles l'enseignement secondaire se développe fussent améliorées : en effet, l'état déplorable de certaines écoles, l'insuffisance de leur aménagement, le manque de professeurs sont autant de causes pour lesquelles l'enseignement secondaire, malgré sa valeur réelle et le chiffre imposant de ceux qui en bénéficient, est susceptible de sérieuses améliorations. Le niveau intellectuel des élèves est assez inégal; il varie avec les conditions locales : en Slovaquie, où l'enseignement secondaire a dû être créé de toutes pièces, il est nécessairement moins haut qu'en Bohême et en Moravie. L'examen du baccalauréat (« maturité »), institué après la huitième année d'études (la septième,

dans les écoles réales), a perdu beaucoup de sa sévérité d'autrefois.

L'esprit qui règne dans les écoles secondaires est très satisfaisant; en général, les élèves et les professeurs s'entendent bien et leur collaboration est, presque toujours, parfaite. Il n'en était pas ainsi avant et surtout pendant la guerre, dans l'atmosphère méfiante et policière de l'école autrichienne où les professeurs, à contre-cœur quelquefois d'ailleurs, s'opposaient aux manifestations tant soit peu libres de l'individualité de l'élève. Dans le mouvement réformiste des premières années de la République, beaucoup d'innovations furent tentées, surtout sur le modèle anglais et américain; la plupart d'entre elles ont été abandonnées dans la suite, mais plusieurs ont fait leur preuves : le système des « gérants de classe » qui ont pour mission d'assurer l'ordre et la discipline pendant les récréations, l'institution des « présidents de classe », élèves investis de la confiance de leurs camarades et chargés de présenter les vœux et les doléances de la classe à leur professeur, etc. En général, la discipline est bonne, étant basée, d'une part, sur la valeur personnelle et morale du maître, et d'autre part, sur la confiance mutuelle et le sentiment de la responsabilité chez les élèves. Il est vrai que les lycéens jouissent d'une liberté relativement assez grande, le système de l'internat étant presque inconnu en Tchécoslovaquie (sauf dans les établissements libres, catholiques et protestants). Ils obtiennent sans aucune difficulté l'autorisation de se réunir en petits cercles pour cultiver la musique, la littérature, les sports; ils organisent des excursions, des académies de musique et de gymnastique, arrangent, à la sortie du lycée, des soirées de danse intimes et très animées.... C'est surtout dans les grandes villes que les élèves des écoles secondaires ont des occasions multiples et très variées d'entrer en contact avec la vie moderne dans ce qu'elle a de plus instructif. Le séjour dans les grandes villes n'est pas cependant sans présenter de sérieux dangers pour des jeunes gens en train de se former moralement et physiquement. A juste titre, on a fait remarquer que les élèves des écoles secondaires de Prague, intelligents et d'un esprit très éveillé, sont cependant loin d'égaler leurs camarades de province sous le rapport de la persévérance, de l'effort continu et tenace, de la « bonne forme » physique.

Les conditions de la vie matérielle ne sont pas toujours très satis-

faisantes pour les lycéens. L'enseignement secondaire, accessible aux enfants doués d'une capacité mentale au-dessus de la moyenne, sans distinction de fortune ni d'extraction, est gratuit en principe. Les enfants de bourgeois peu aisés, de petits fonctionnaires, de paysans, de petits commerçants forment une grosse part de sa clientèle scolaire; d'autre part, le nombre des élèves appartenant à la classe ouvrière, si nombreuse en Tchécoslovaquie, va toujours croissant. Or, ces élèves vivent souvent dans des conditions matérielles déplorables, ce qui constitue une sérieuse entrave pour la bonne marche de leurs études.

Un problème grave et inquiétant pour l'avenir de la classe intellectuelle en Tchécoslovaquie et sur lequel nous aurons l'occasion d'insister encore, c'est le nombre excessif des écoles secondaires et, par conséquent, des élèves, qui, pourvus du diplôme de bachelier, vont continuer leurs études ou, d'ores et déjà, s'apprêtent à embrasser une carrière, à choisir une profession. A plusieurs reprises, on a fait remarquer que l'État n'avait aucun intérêt à contribuer à la formation d'un prolétariat instruit, mal payé et mécontent, où les idées subversives et les opinions les plus extrêmes trouvent des adhérents fervents et convaincus. Il va falloir se résoudre, pour remédier à cet état de choses, ou bien à restreindre le nombre des écoles secondaires, ou bien à instituer des examens de sortie sévères qui ne laisseront accéder aux études supérieures et aux carrières libérales que l'élite des élèves.

***

A la sortie du lycée, les jeunes Tchécoslovaques n'ont que l'embarras du choix entre trois universités (à Prague, à Brno et à Bratislava) et deux écoles polytechniques (celle de Prague et celle de Brno), abstraction faite des hautes écoles spéciales (Haute École d'Études commerciales, Haute École d'Agriculture, Académie des Beaux-Arts, etc.). L'université de Prague, fondée en 1348 par Charles IV, roi de Bohême, est choisie de préférence, à cause de sa renommée. Le désir de vivre dans la capitale, au centre de l'activité artistique et scientifique, est aussi pour beaucoup dans le choix

des étudiants. Les deux autres universités sont beaucoup moins recherchées, bien que les conditions de la vie matérielle y soient peut-être meilleures et que l'accès aux laboratoires, cliniques, salles d'études, etc., y soit souvent plus facile qu'à Prague. Les universités tchèques se composent de quatre facultés; les facultés de droit et de médecine sont les plus fréquentées. La carrière de docteur en droit (avocat, juge de paix, etc.), et celle de docteur en médecine sont les plus recherchées de la jeunesse universitaire, sans doute comme étant les plus lucratives. Il n'en reste pas moins vrai qu'en ce moment nous nous trouvons en présence d'une crise de la classe intellectuelle. Les écoles secondaires et les hautes écoles produisent déjà beaucoup trop de jeunes hommes instruits qui ont toutes les peines du monde à se caser. La Slovaquie, où il n'y avait presque pas de classe instruite indigène et où il fallait créer de toutes pièces l'administration, offrait un débouché naturel à la jeunesse tchèque qui y obtenait sans difficulté des postes importants et bien rétribués. Cet état de choses ne peut cependant pas durer indéfiniment; la classe intellectuelle slovaque, qui est en train de se former, va bientôt remplacer les Tchèques en Slovaquie, d'autant plus que ces derniers n'y sont pas toujours bien vus, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de signaler ici. La carrière de médecin, si lucrative jadis, n'est plus aussi brillante aujourd'hui, vu le grand nombre de jeunes spécialistes qui se font concurrence dans les grandes villes. Il est vrai qu'ici, plus qu'ailleurs, la valeur professionnelle joue le premier rôle. En outre, avant la guerre, l'armée avait besoin, elle aussi, d'un grand nombre de médecins; aujourd'hui, il en va tout autrement, et les postes de médecins militaires, mal rétribués, sont peu recherchés. Les études désintéressées ne sont guère en faveur, comme d'ailleurs un peu partout en Europe : les Facultés des lettres et des sciences ne servent qu'à former de futurs professeurs d'enseignement secondaire. Le chiffre des jeunes filles qui s'adonnent à ce genre d'études va toujours grossissant. Les écoles techniques, excellentes, recrutent leurs cadres parmi les bacheliers d'écoles réales; mais le nombre des ingénieurs en chimie, en électromécanique, etc., est déjà tellement grand qu'ils arrivent difficilement à se placer dans les usines, les sucreries, les ateliers et les manufactures, et qu'ils se voient obligés d'accepter des postes inférieurs à leur valeur professionnelle.

Une des carrières les plus en vogue, assez peu recherchée avant la guerre, est la carrière commerciale. Quantité d'académies de commerce, et la Haute École d'Études commerciales, récemment fondée à Prague, fournissent au commerce tchécoslovaque, aux banques, aux établissements de crédit, aux entreprises publiques et privées, un cadre d'employés intelligents et bien préparés aux affaires. Avant la guerre, la majeure partie des entreprises industrielles, des grosses banques, se trouvaient entre les mains des Allemands de Bohême, très actifs, véritable ploutocratie industrielle et commerciale. Les Tchèques d'avant-guerre, à qui manquaient à la fois les capitaux nécessaires et l'esprit d'entreprise, préféraient souvent, avec le fond de caractère sentimental qui leur est propre, des carrières plus paisibles aux risques du commerce et de l'industrie. De nos jours, chose curieuse à constater pour un observateur désintéressé, leur caractère a beaucoup changé, du fait de la guerre sans doute : une sorte d'américanisme, qui se trahit jusque dans l'extérieur (coupe des habits, face rasée, etc.), s'est emparé de la jeunesse tchécoslovaque. Les méthodes américaines (à la Ford) sont partout connues, admirées et imitées, et non sans succès (les chaussures Batia). Il serait seulement à désirer que ces méthodes, adaptées aux circonstances et aux besoins de la vie tchécoslovaque, fussent mises en pratique par des jeunes hommes mûris par l'expérience et remplis d'esprit d'initiative. Il est à regretter que beaucoup de jeunes gens ayant acquis de solides connaissances techniques préfèrent rester employés de commerce plutôt que de songer à s'établir. En général on peut dire, cependant, que les Tchèques, dans le commerce et l'industrie, continuent à regagner du terrain sur les Allemands qui, bien entendu, restent toujours forts.

Les conditions de la vie matérielle des étudiants sont assez mauvaises, du fait de la cherté de la vie qui pèse très sensiblement sur la jeunesse des hautes écoles. Peu satisfaisantes déjà avant la guerre, elles étaient devenues tout à fait inquiétantes après, surtout dans l'appauvrissement général des premières années de la République; le gouvernement intervint et prit des mesures nécessaires pour venir au secours de la jeunesse, exposée à des privations de tout ordre. C'est ainsi qu'avec l'aide de l'État, des internats ont été fondés où les étudiants reçoivent logement et nourriture à des prix accessibles

aux plus pauvres d'entre eux. Il ne faut pas oublier non plus l'heureuse initiative de l'Y. M. C. A. tchécoslovaque qui a rendu d'inappréciables services aux étudiants pauvres, dans les pires moments. Enfin, résolus à recourir à leurs propres forces et moyens, les étudiants tchécoslovaques entreprirent une œuvre de grande envergure : ils construisirent, dans le quartier de Letna, à Prague, en y apportant chacun le travail de ses bras, toute une colonie de solides maisonnettes en bois, véritable cité universitaire. Le grand public regarda d'abord avec beaucoup de scepticisme cette entreprise qui semblait dépasser les forces et les moyens des étudiants; mais ensuite, ceux-ci ayant donné des preuves de leur courage et de leur généreux entrain, il leur prêta secours : des subsides affluèrent, en argent, ou, le plus souvent, sous forme de matériel de construction et d'installation. Par un effort tenace et conscient, les étudiants ont réussi par ailleurs à acquérir la majeure partie du beau palais de l'Académie Straka où étaient logés et élevés jadis les jeunes nobles, de sorte qu'ils se trouvent aujourd'hui en possession de belles salles de réunion, de salles de bibliothèque et de lecture, de deux restaurants coopératifs, de spacieux locaux de clubs, etc.

Si les étudiants tchécoslovaques peuvent se vanter d'avoir amélioré, par leurs propres moyens, la situation de la jeunesse universitaire, ce n'est que grâce à l'esprit de solidarité et d'initiative que ces résultats ont pu être obtenus. En effet, leur organisation est parfaite et peut servir de modèle aux étudiants d'autres pays. Les associations de province font toutes partie de l'Union centrale des étudiants tchécoslovaques, dont le siège se trouve au palais Straka, à Prague. Il y a très peu d'étudiants qui soient en dehors de l'Union; nulle part leurs intérêts ne peuvent être mieux servis et, au besoin, défendus. En penchant fortement vers l'organisation et la coopération, les étudiants tchécoslovaques ne font du reste qu'obéir au génie foncier de leur race, peu individualiste.

***

Assidus au travail, les étudiants tchécoslovaques ont un tempérament plutôt sérieux qui contraste singulièrement avec la vivacité et l'esprit de « blague » de leurs camarades français, non moins

qu'avec la gaîté un peu légère des Yougoslaves et des Polonais. Ils aiment pourtant la distraction, et, dans leurs moments de loisir, ils s'adonnent à toutes sortes de passe-temps. Sur ce point encore, les mœurs ont beaucoup changé après la guerre. Les étudiants d'autrefois passaient leur temps libre au café ou à la brasserie : c'étaient alors des discussions interminables et stériles, à la manière russe, ou bien, assez souvent, de vulgaires beuveries. Enfants d'un siècle sportif, les étudiants d'aujourd'hui pratiquent toutes sortes de sports. A l'exemple des Anglais, l'université et l'école polytechnique organisent, chaque année, de grands concours de football, de natation, de canotage, d'athlétisme, etc. Une chaire d'éducation physique a été créée à l'université de Prague, qui initie les auditeurs aux méthodes modernes de la culture physique. Football, lawn-tennis, volley-ball sont les sports favoris en été; en hiver, le hockey et la luge. Les cafés et les brasseries continuent, bien entendu, à recevoir une nombreuse clientèle d'étudiants, de même que les dancings. Le jeu d'échecs, extrêmement répandu parmi les étudiants, semble trahir la tendance de l'esprit tchèque à l'analyse et sa façon abstraite de penser.

Le concert et le théâtre constituent un chapitre à part dans la vie des étudiants tchécoslovaques. Pour qui veut entendre de la bonne musique, la ville de Prague, avec sa vieille tradition musicale, offre des occasions bien difficiles à trouver ailleurs. Presque tous les étudiants jouent d'un instrument de musique, et beaucoup d'entre eux à la perfection; en cas de besoin, ils sont ainsi à même de se faire quelque argent en jouant dans les cinémas et les orchestres de petits théâtres de faubourg. De même, la tradition théâtrale est vieille chez les étudiants. A l'époque de la Renaissance nationale tchèque, au début du XIXe siècle, le théâtre joua un rôle des plus importants; il contribua puissamment au relèvement du sentiment national. De nos jours encore, dans les villes et les bourgades, et même dans les petits villages de campagne, il existe quantité de société d'amateurs qui — bien ou mal — font du théâtre. Les étudiants considèrent comme un plaisir et un devoir de jouer, dans leurs villes natales, une ou deux pièces de théâtre, soigneusement choisies, et où la mise en scène et les décors portent la marque d'une conception intelligente et souvent originale.

Le tourisme jouit d'une grande vogue chez les étudiants. De plus en plus, on visite l'étranger, surtout la France, l'Italie et la Yougoslavie. Un comité spécial, créé à cette fin à l'Union centrale de Prague, organise chaque année des excursions à l'étranger, — d'une durée de quinze jours à un mois, — qui ont déjà conquis la faveur du grand public. C'est au même comité que revient le mérite d'avoir noué de bonne heure des relations avec les associations d'étudiants des pays amis et alliés. Les étudiants yougoslaves et polonais venant à Prague, leurs camarades tchécoslovaques visitant Varsovie et Belgrade — que pouvait-on bien imaginer qui puisse mieux contribuer au rapprochement des peuples et mieux affermir la paix en Europe? Le Congrès de la Confédération internationale des Étudiants, tenu à Prague en 1921, a démontré que la jeunesse européenne, consciente de ses devoirs envers l'humanité, entendait employer ses forces à propager partout une nouvelle moralité internationale, à créer un état d'esprit vraiment européen pour assurer la paix dans le monde. Le Congrès, très bien préparé, a parfaitement réussi; il a rapproché les délégués de presque toutes les nations de l'Europe et a laissé chez eux d'inoubliables souvenirs.

Si la musique et le théâtre sont le passe-temps favori des esprits affinés, la littérature continue à compter, elle aussi, beaucoup de fidèles parmi les étudiants. La poésie est, en général, peu en faveur, à l'exception de celle d'avant-garde, toute moderne de forme et d'idées. Cette avant-garde, c'est-à-dire les jeunes poètes du groupe Devetsil, de teinte communiste — d'un communisme à la mode qui n'est souvent que de la pose — ont fait paraître beaucoup de recueils de poésie, intéressants surtout par la nouveauté des sujets et l'originalité de la forme. Cette poésie du bar, du cirque, du cinéma, du dancing, de la T.S.F., et d'autres « réalités » de l'époque moderne, poesie d'un exotisme de convention et de fantaisie, n'est qu'un tribut à la mode du jour, tribut passager et peu durable, d'autant plus que ses origines étrangères, françaises ou italiennes le plus souvent, sont trop visibles. Lorsqu'elle hausse le ton pour se faire le porte-parole du prolétariat communiste, son pathétique sonne creux et faux. Il n'en reste pas moins vrai que, dans ses meilleures pièces, cette poésie fantaisiste (le « poétisme » d'un Nezval ou d'un Pisa), avec ses vers d'une acrobatie clownesque, avec ses meta-

phores et ses images stupéfiantes, a jeté une note gaie et nouvelle dans la poésie tchèque, un peu grise et monotone jusque-là. Il est à regretter que le seul poète de ce groupe qui ait su allier, dans un primitivisme heureux, le naturel et la sincérité profonde à l'exploitation des thèmes poétiques modernes, Georges Wolker, soit mort à la fleur de l'âge, à vingt-quatre ans. Ses poésies, accueillies avec enthousiasme par la jeunesse, récitées partout, appartiennent à ce que la littérature tchèque a produit de meilleur au XXe siècle.

Parmi les prosateurs, c'est Karel Tchapek qui jouit d'une renommée sans exemple auprès de la jeunesse. Il choisit de préférence des sujets fantaisistes (l'*Usine de l'Absolu*, dont une partie a été traduite en français par M. Léon Brun, dans la *Vie des Peuples*, en 1923, le *Krakatit*) qui ne lui servent pourtant qu'à mettre en relief les problèmes moraux de l'humanité d'aujourd'hui et des temps à venir. Il écrit dans une langue claire, admirable de vigueur et de précision, très pure de contours, dans la meilleure tradition nationale. Mais c'est surtout par ses pièces de théâtre (*R. U. R.*, c'est-à-dire Rossum's Universal Robots, tableau fantastique de la société future qui périt pour avoir éliminé l'amour de la vie humaine industrialisée; la *Vie des insectes*, tragi-comédie pessimiste de l'existence éphémère des êtres humains) que Karel Tchapek s'est acquis une gloire littéraire dépassant les frontières du pays.

La littérature nationale contemporaine, dans ses diverses manifestations, passionne la jeunesse, mais on peut en dire autant des littératures étrangères. Parmi celles-ci, la littérature française occupe une place maîtresse. Les œuvres d'un Anatole France, d'un Pierre Loti, d'un Romain Rolland, pour ne mentionner que les auteurs contemporains, sont lues, discutées et commentées avec un intérêt très vif. On goûte fort des auteurs dont la notoriété est loin d'être générale en France : Duhamel dont les pièces de théâtre ont connu un gros succès sur les scènes de Prague, Charles Louis-Philippe et Francis Carco, très en vogue tous les deux, Guillaume Apollinaire et Jean Cocteau, poètes à la mode auprès des jeunes. La littérature allemande contemporaine est très peu connue; il n'y a guère que les tragi-comédies de Wedekind qui aient bénéficié, pendant un certain temps, d'un succès de scandale. Dans la littérature anglaise, ce sont surtout Shaw, Wells et Chesterton, parmi les contemporains,

qui ont été l'objet d'un accueil sympathique. Parmi les Italiens, citons Pirandello, dont les pièces de théâtre ont attiré l'attention d'un public d'élite. Quant aux Russes, l'ère de leurs grands romanciers une fois passée, ils sont assez peu lus. Ce fait est d'autant plus significatif que la littérature russe était très en vogue chez les Tchèques avant la guerre; sur ce point encore, l'orientation occidentale a prévalu. En général, on peut dire que la jeunesse tchécoslovaque est au courant des tendances de la littérature mondiale; d'aucuns trouvent que l'intérêt qu'elle y prend lui fait parfois oublier ce qu'il y a de bon ou de supérieur dans la littérature nationale.

***

La physionomie morale et intellectuelle de la jeunesse tchécoslovaque serait incomplète si l'on omettait de passer en revue, dans un raccourci forcément incomplet, ses idées religieuses, philosophiques, politiques et sociales.

De tout temps, la question religieuse a soulevé les esprits et enflammé les passions en Tchécoslovaquie. Malgré la Réforme catholique qui, après la bataille de la Montagne Blanche, en 1620, a fait rentrer, au sein de l'Église, par des méthodes à la fois ingénieuses et cruelles, la population protestante, les Tchèques ont toujours gardé quelque chose de l'ancien esprit hussite. La situation morale du catholicisme tchèque, gravement compromis, pendant la guerre, par ses sympathies pour la dynastie des Habsbourgs, était assez précaire au lendemain du coup d'État de 1918. Après le joug séculaire de la dynastie étrangère il semblait qu'on allait secouer celui de Rome, ennemie héréditaire et irréconciliable de la nation hérétique. On commença par sortir de l'Église catholique sans pourtant embrasser une autre confession; cela explique que le nombre des gens sans confession aucune soit très grand en Tchécoslovaquie. On alla jusqu'à fonder une Église nationale tchécoslovaque : très libérale et assez vague au point de vue dogmatique; elle compte de nombreux partisans dans les villes. Le mouvement s'arrêta dans les campagnes où il se brisa contre la tradition catholique, vieille de trois siècles. Et puis, l'Église tchécoslovaque, travaillée par des dissensions intérieures, soumise à des passions politiques, parut vide

incapable de donner des garanties de stabilité religieuse et d'ordre spirituel. Enfin, la Slovaquie, réintégrée dans la nation tchécoslovaque, est venue au secours du catholicisme défaillant. De nos jours, chose curieuse et qui demande à être expliquée, la situation morale du catholicisme semble plus affermie que jamais ; la violente campagne anticléricale peut être regardée comme ayant définitivement échoué. Tout d'abord, il faut l'avouer, les adversaires du catholicisme se servaient souvent, dans leur lutte, d'armes déloyales et maladroites; ils n'hésitaient pas à froisser le sentiment religieux du peuple, surtout des Slovaques, où le catholicisme comptait des partisans ardents et convaincus. De plus, ils recouraient à des arguments faux et vieillis qui n'avaient aucune prise sur le gros du peuple; pour la masse catholique, le catholicisme était devenu une *habitude* de la vie quotidienne; elle n'éprouvait aucun besoin profond de changer de religion. Les intellectuels enfin, très indifférents en majorité au point de vue religieux, préféraient rester au sein de l'Église catholique qui réglait jusqu'ici toutes leurs habitudes (fêtes de Noël et de Pâques, etc.) et qui leur plaisait par ses côtés poétiques. La jeunesse, sur le chapitre de la religion, est divisée. En face des libres penseurs qui professent un anticléricalisme étroit et doctrinaire à la Homais, il existe, surtout parmi les Slovaques, des groupes d'étudiants qui se font un devoir d'être les protagonistes du catholicisme militant. Dans son immense majorité cependant, quoique anticléricale en principe, la jeunesse est d'une indifférence profonde en matière de religion. Les tentatives de diverses associations d'origine anglo-saxonne (cercles bibliques, etc.), pour propager, parmi la jeunesse universitaire, la renaissance de l'esprit religieux, ont lamentablement échoué. Ce fait ne saurait paraître étonnant, quand on considère que le président Masaryk, du temps où il était professeur à l'université de Prague et guide spirituel de la jeunesse, ne trouvait que peu d'échos, parmi ses auditeurs, quand il exposait son idéal de vie religieuse intense et intérieure, inspiratrice et régulatrice de nos actions. En effet, à l'encontre d'une opinion très répandue, selon laquelle les Tchèques, la nation de Jean Huss et des Frères Bohêmes, seraient un peuple éminemment religieux, on est obligé d'avouer que le sentiment religieux est en décadence chez eux et que l'espoir d'une renaissance à cet égard y est minime,

comme d'ailleurs chez les autres nations d'aujourd'hui, à l'exception des Anglo-Saxons peut-être. On pourrait produire beaucoup de preuves à l'appui de cette assertion qui contredit les idées reçues. La renaissance nationale tchécoslovaque, au début du XIXe siècle, est due, en fin de compte, au rationalisme français, aux idées émancipatrices et humanitaires des encyclopédistes. La tradition religieuse de Jean Huss et des Frères Bohèmes n'a rien à voir avec ces idées toutes modernes. Au cours du XIXe siècle, les Tchèques ont, à plusieurs reprises, manifesté leurs sympathies pour le rationalisme, la libre pensée, le libéralisme et l'irreligion modernes. Enfin, et ceci est la preuve suprême, ils ne redevinrent pas protestants, lorsque le retour au protestantisme fut possible. Il aurait fallu faire une révolution dans les âmes et les cœurs; or, il était plus commode de rester catholique : les sources du sentiment religieux, si profondes jadis, étaient déjà taries. L'Église tchécoslovaque ne peut pas servir d'argument contre cette vérité simple, ses origines étant surtout d'ordre politique.

En face de telles vérités, quelles sont les idées de la jeunesse sur le rôle des différentes confessions en général, et de la religion catholique en particulier, dans l'État tchécoslovaque?

La jeunesse considère qu'il est grand temps d'en finir avec cette politique de haine et de division qui, jetant les citoyens dans deux camps opposés et ennemis, ne cesse de troubler les esprits en Tchécoslovaquie. Les questions de religion et de politique intérieure étant étroitement liées dans ce pays, il importe d'assurer la paix religieuse par tous les moyens, même au prix de compromis et de concessions. Le rôle que le jeune État est appelé à jouer en Europe, ses aspirations sociales et économiques, exigent la concentration de toutes les forces, la mobilisation de toutes les volontés. D'un autre côté, il est inadmissible que la majorité catholique, ou, pour mieux dire, ses guides, sous prétexte de protéger la religion menacée, déchaînent les passions de la foule pour l'inciter à la désobéissance aux lois de la République, pour semer la discorde (voir le mandement des évêques slovaques), pour conquérir le pouvoir politique. L'incident du nonce Marmaggi quittant Prague à la suite de la fête nationale de Jean Huss, interprétée faussement comme une manifestation anticatholique officielle, l'attitude hostile de la hiérarchie catholique et du

pape à toute initiative du gouvernement tchécoslovaque tendant à régler les rapports entre l'État et l'Église, sont là autant de symptômes d'un catholicisme militant et intolérant pour qui la Bohême est restée la terre classique des hérésies. La position du parti clérical (populaire) tchécoslovaque qui est représenté dans le gouvernement de coalition et qui a, lui aussi, voté la loi décrétant la fête de Jean Huss, héros national, est assez équivoque, du fait des derniers événements politiques aboutissant à un conflit avec le Vatican.

***

Par contraste avec la jeunesse d'avant-guerre, qui aimait les discussions philosophiques, les jeunes hommes d'aujourd'hui n'en ont à aucun degré le goût : un tel emploi du temps leur paraîtrait stérile. Ils s'intéressent, il est vrai, — car ils entendent rester « à la page » — à toutes les écoles modernes, à tous les problèmes de philosophie, mais, dans la plupart des cas, cet intérêt est peu profond : une noble et grande individualité, comme celle du professeur Masaryk autrefois, invitant à penser, montrant des problèmes à résoudre, fait défaut à la vie actuelle tchèque. La philosophie bergsonienne de l'élan vital a été, pendant un certain temps, très en vogue; de nos jours, on s'intéresse surtout au pragmatisme américain. Le positivisme semble définitivement abandonné, mais le spiritisme et les sciences métapsychiques en général n'ont pas su plaire à l'esprit réaliste de la jeunesse. Sur la psychanalyse de Freud, très discutée, les opinions sont partagées : d'une part, ses théories de la sexualité ont reçu de quelques-uns une approbation peu critique, mais elles se sont heurtées ailleurs à une réfutation catégorique. Au lieu de se livrer, comme au temps d'avant-guerre, à des discussions académiques sur des sujets abstraits (controverses sur le parallélisme psychologique, sur Kant, etc.), la jeunesse d'aujourd'hui a jugé plus utile de soumettre à une analyse impartiale et critique quelques notions fondamentales qui jusque-là paraissaient solidement établies, sur le caractère slave en général et le caractère tchèque en particulier, sur l'idéal humanitaire tchèque, sur le sens de l'histoire nationale, etc.

On répète couramment en toute occasion, surtout quand il s'agit de prononcer de beaux discours officiels, que l'âme tchèque a trouvé son expression la plus parfaite dans l'Église des Frères Bohèmes et dans l'idéal humanitaire. D'après cette théorie, cet idéal serait le sens véritable et profond de l'histoire nationale. Il serait pourtant téméraire de nier que c'est précisément la volonté de vivre, l'instinct de conservation de l'espèce et les instincts égoïstes en général qui se trouvent à la base de tous les groupements ethniques. L'austère doctrine morale de Pierre Chelcický et de ses disciples appartient au passé; pour un homme des temps modernes, elle est inintelligible et vétuste. De plus, elle était extrêmement dangereuse pour l'existence même de la nation : si la nation tchèque avait accepté et suivi la doctrine des Frères Bohèmes qui, à l'exemple des premiers chrétiens, haïssaient le monde et fuyaient la vie publique comme compromettant le salut de l'âme, elle aurait souscrit à sa mort, d'autant plus que cette doctrine défendait d'employer des armes contre la force brutale, qu'il fallait subir avec le détachement du vrai chretien.... Aujourd'hui, la doctrine des Frères Bohèmes apparaît comme un contre-coup, comme une réaction nécessaire à la suite des horreurs hussites. Les farouches guerriers de Jean Ziska, défenseur de la vérité et de la foi divines, n'étaient, en effet, nullement humanitaires; aussi est-ce un contresens que d'invoquer, à l'appui de la théorie humanitaire tchèque, à la fois la tradition hussite et celle des Frères Bohèmes. Pour ce qui est de cet idéal humanitaire, il paraît qu'il faut abandonner définitivement le préjugé d'après lequel les Slaves en général, et les Tchèques en particulier, seraient un peuple passionné pour la cause de l'humanité. En effet, l'histoire des peuples slaves démontre clairement que cette cause a été assez mal servie par eux : les Polonais et les Serbes, nations guerrières par excellence, ont toujours cru plutôt au pouvoir du glaive qu'à celui d'un idéal humanitaire, abstrait et flottant. Il est vrai que dans les romans russes, inspirés souvent par l'amour des pauvres et la pitié pour les humbles et les réprouvés, l'idéal de l'humanité apparaît presque toujours sur le fond du tableau. Cet idéal humanitaire russe repose tout entier sur la morale chrétienne qui était encore vivante en Russie à une époque où, en Europe, elle était déjà en train de dépérir. Il n'est en somme qu'une espèce de

lassitude qui s'est emparée de la classe intellectuelle russe à la vue des atrocités du tsarisme : ne pouvant empêcher les horreurs du despotisme, les intellectuels russes se sont réfugiés dans le mysticisme. Mystique, cet idéal est donc vague et surtout passif : il ne faut pas, dit Tolstoï, s'insurger contre le mal, il faut le subir, d'où qu'il vienne. Il explique aussi l'attitude irrésolue de l'« intelligentzia » russe en face de la révolution bolchéviste.

Il est évident que cet idéal humanitaire faible et sans nerf n'est pas à l'usage de petits États entourés d'ennemis. Pour la nation tchèque, le professeur Masaryk l'a démontré d'une façon catégorique. Mais enfin, quel est l'idéal humanitaire tchèque? On a vu qu'il n'avait rien à voir avec l'idéal des Frères Bohêmes ni avec l'idéal russe. Il ressemble plutôt à l'idéal occidental, c'est-à-dire à l'idéal de tout le monde. En effet, l'idéal de l'humanité est partout à peu près le même, au fond; il ne diffère que par ses formes extérieures. Il est difficile de croire que les Anglo-Saxons par exemple soient moins humains que les Russes ou les Tchèques : les Slaves sont d'un caractère plus mou, moins énergique, voilà tout. Les Russes, toujours enclins à se considérer comme des martyrs de l'humanité, chargés d'expier ses fautes, se trompent beaucoup en croyant à des peuples élus : les temps sont passés où chaque peuple avait un Dieu à lui.

Cette restriction faite, il faut admettre cependant qu'un idéal humanitaire se révèle en plus d'une page de l'histoire nationale tchèque. Palacky, le « père de la nation », semble être dans le vrai en disant que « toutes les fois que les Tchèques étaient vainqueurs, ils l'étaient par les armes de l'esprit plutôt que par la force physique ». Pendant la guerre mondiale, la cause de l'humanité était la leur; c'est pourquoi nulle part dans le monde le triomphe de la justice et du droit sur la force aveugle et brutale, triomphe apportant l'indépendance au petit peuple, ne fut accueilli avec plus d'enthousiasme. Il est naturel que les idées humanitaires, l'idéal de la justice et de la paix internationales, trouvent un terrain tout préparé chez une nation petite qui a un intérêt vital à ce que les affaires du monde marchent dans le sens du progrès pacifique qui fasse éviter les catastrophes.

Ces tendances humanitaires sont d'ailleurs en parfait accord avec le caractère tchèque, fait de traits modérés et quelque peu neutres.

D'après un mot d'un de nos publicistes en renom, le Tchèque est « un être modéré dans un climat modéré ». Situés au centre de l'Europe, les Tchécoslovaques reflètent, dans leur nature, les traits du caractère occidental avec une certaine dose d'orientalisme (chez les Slovaques), très faible d'ailleurs. Parmi les Slaves, ils sont à coup sûr ceux sur lesquels la vie, les institutions et les mœurs de l'Occident ont le plus déteint. La nature tchèque est au fond réaliste, d'un bon sens pratique, un peu terre-à-terre parfois. Elle n'aime pas les extrêmes; elle professe la théorie du juste milieu. Les Tchèques d'aujourd'hui diffèrent profondément de leurs ancêtres hussites. Les révolutions, les émeutes, les révoltes armées de toute une nation, comme chez les Polonais ou les Irlandais, ont toujours été chose inconnue chez eux. Il est vrai que le joug du tsarisme était incomparablement plus lourd que celui de l'Autriche-Hongrie; toutefois, la différence de caractère de ces deux peuples slaves, pourtant voisins, saute aux yeux. Les méthodes employées par les Tchécoslovaques dans leur lutte contre l'Autriche-Hongrie, méthodes réfléchies, soigneusement arrêtées, excluaient le recours aux moyens violents et brutaux qui eussent conduit à un échec. Cette tactique, faite de pénétration pacifique et de résistance tenace, jointe à l'effort magnifique des armées nationales de volontaires tchécoslovaques, formées dans les pays de l'Entente, a donné le résultat ardemment souhaité : la Tchécoslovaquie libre et indépendante.

***

Il nous reste à dire quelques mots sur les idées politiques et sociales de notre jeunesse. Avant la guerre, celle-ci s'intéressait fort peu à une politique dont le centre était à Vienne et dont le mécanisme subtil et compliqué lui échappait. Elle appartenait au groupe réaliste du professeur Mararyk, ou bien, pour la plus grande partie, elle formait les cadres d'un petit clan courageux qui ne cessait de réclamer les droits historiques de la couronne de Bohême.

Dans les premières années de la République, la jeunesse se prit de passion pour la politique : à l'occasion des premières élections à la Chambre et au Sénat, elle se jeta hardiment dans la mêlée.

Aujourd'hui, un revirement complet s'est produit : les étudiants ne s'intéressent presque plus à la politique. Ce changement soudain d'attitude tient à des causes multiples et d'ordres très divers. En premier lieu on s'était rendu compte de bonne heure que les programmes, si bien élaborés qu'ils fussent, étaient impraticables dans la réalité, les intérêts des différents partis, diamétralement opposés, se heurtant d'une façon brutale et irréconciliable. Des compromis, des arrangements devinrent nécessaires : c'est là qu'il faut chercher l'origine de la fameuse « Pétka » tchécoslovaque, groupe de cinq hommes politiques, membres du gouvernement de coalition en même temps que leaders de partis (partis agraire, national-démocrate, populiste ou clérical, social-démocrate, national-socialiste). Allemands, Magyars et communistes pratiquant constamment une opposition radicale et déloyale, dirigée contre les fondements mêmes de l'État, on s'est arrangé de façon à pouvoir se passer d'eux. Toutefois, la jeunesse a vu avec une inquiétude toujours plus grande que la « Pétka », installée au pouvoir grâce à l'inertie et au consentement tacite d'un Parlement pauvre en individualités fortes et indépendantes, prenait des allures de plus en plus despotiques, faisant voter des lois arbitraires (la loi sur la presse, le projet de réforme électorale, etc.), et se laissant guider, en toutes choses, par un esprit de parti mesquin et étroit. Quelques affaires scandaleuses, qui ont révélé les désordres dans certaines administrations, ont contribué à dégoûter la jeunesse de la politique. Ce fait est d'autant plus regrettable que la vie politique, privée de l'apport bienfaisant et régulateur de la classe intellectuelle, est devenue le refuge des politiciens de profession, des démagogues dont les passions s'y donnent libre carrière.

La revue tchèque *Přítomnost* (le Temps présent) a organisé, parmi les jeunes, une enquête ayant pour but de préciser l'attitude de la jeunesse en face des élections qui vont avoir lieu au mois de novembre de cette année. L'enquête a révélé une fâcheuse désorientation des esprits : embarrassés au possible, les jeunes préfèrent, en grande majorité, s'abstenir, ne pas voter du tout (ou remettre des bulletins de vote non valables). Il va de soi que cette attitude négative, si elle devait être strictement observée au moment décisif, porterait une atteinte sérieuse aux intérêts de la nation. C'est pourquoi on a décidé, dans ces derniers temps, de fonder un parti nouveau, le

Parti national du Travail dont le programme, conçu en des termes très sobres, a recueilli les suffrages de la jeunesse et de la classe intellectuelle en général. Le nouveau parti se compose surtout des anciens « réalistes » d'avant-guerre et des meilleurs éléments du parti national-démocrate : en effet, ce dernier parti, ayant gravement compromis son programme pourtant si beau, a vu l'abandonner ses meilleurs hommes. Tout en admettant que le parti du Travail ne réunira qu'un nombre assez restreint de voix aux élections prochaines, on peut dire, d'ores et déjà, qu'il jouera un rôle actif et mportant dans la nouvelle Assemblée.

Pour ce qui est de la question des minorités, la jeunesse tchécoslovaque considère que ce problème doit être résolu dans une atmosphère de confiance mutuelle. Son nationalisme, quoique ardent, n'est pas étroit. Il ne tient qu'aux Allemands et aux Magyars d'améliorer leur sort qui pourtant n'est pas mauvais. Tant qu'ils persisteront à saper sournoisement les fondements mêmes de l'État, aucune entente n'est possible. A Prague, les étudiants tchèques et allemands vivent à côté les uns des autres, sans se connaître; les tentatives de rapprochement n'ont pas donné jusqu'ici de grands résultats. Toutefois, il semble que de part et d'autre, la jeunesse ne soit plus remplie de cet esprit de nationalisme farouche et haineux qui caractérisait les relations tchéco-allemandes d'avant-guerre.

Il resterait encore beaucoup de choses à dire sur la jeunesse tchécoslovaque. On l'accuse quelquefois de matérialisme; on prétend qu'elle manque d'idéal : c'est un malentendu. Ses méthodes seules doivent changer. Le travail conscient et réfléchi, basé sur l'expérience de la vie quotidienne, le bon sens et l'esprit pratique doivent remplacer l'enthousiasme facile et irraisonné du temps d'avant-guerre. Bien qu'elle soit revenue de beaucoup d'illusions, la jeunesse tchécoslovaque garde dans le cœur l'idéal sacré de la Patrie. Elle n'a pas oublié les paroles amicales de son noble maître Ernest Denis qui, dans un discours magnifique, la mettait en garde contre les dangers de l'internationalisme. Elle est convaincue que servir sa Patrie, c'est encore la meilleure façon de servir l'humanité.

MILOS SOVA.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Louis Madelin. — *Histoire de la nation française*. Tome IV. *Histoire politique de* 1515 *à* 1804. Paris, Plon, un vol. in-4° de 590 p., avec des illustrations et des cartes.

L'éloge de la belle collection publiée sous la direction de M. Gabriel Hanotaux n'est plus à faire. Le directeur de cette œuvre et ses collaborateurs ont réussi à nous présenter l'histoire de notre pays sous des aspects nouveaux. Ils ont renouvelé, de la sorte, une matière qui pouvait paraître épuisée. Ils y sont parvenus en se plaçant à des points de vue qui n'étaient pas habituels à leurs devanciers. Au lieu d'écrire une histoire générale, où les faits de tout ordre et les considérations de toute nature vinrent forcément se mêler et peut-être se confondre, chacun d'eux s'est placé sur le plan particulier qui correspondait le mieux à l'orientation de ses études ou au tour de son esprit. Nous avons de la sorte, où nous aurons bientôt, une histoire des lettres, une histoire des arts, une histoire diplomatique, une histoire sociale, militaire, religieuse.

Aujourd'hui, c'est une histoire politique que nous livre M. Madelin, et pour la période qui va de 1515 à 1804. Le lecteur trouvera dans ces 500 pages qui, en présence d'un pareil sujet, ne peuvent être qu'un résumé, d'utiles informations, des considérations attachantes, surtout de brillantes généralisations. On sent ici le défaut du genre, auquel l'auteur s'est manifestement laissé aller : allège des impedimenta habituels de l'histoire générale, de la masse des petits faits contradictoires qui font la trame habituelle d'un semblable récit, et contraignent l'esprit à rester au ras du tissu, M. Madelin est demeuré constamment sur des hauteurs d'où il n'a pas toujours distingué les contradictions dont notre histoire fut faite. Il lui applique une logique « en boulet de canon » qui fait des conventionnels de 1793 et des reconstructeurs de 1800 les héritiers directs et les continuateurs nécessaires des ministres de François Ier et de Louis XIV. Il ne donne pas assez d'attention à toutes les forces qui, agissant en sens contraire ou divergent, firent constamment gauchir l'entreprise, ou la retarderent. Cette histoire *de la nation française* donne plus d'attention aux ambitions, aux desseins, aux réalisations dynastiques qu'aux conceptions populaires. Et cependant, ce sont les franchises locales anéanties, les institutions provinciales démantelées, les droits du sujet ébranlés et ruinés qui seuls peuvent expliquer la suite de cette histoire, son vain tourbillonnement dans la révolution, son pénible redressement au cours du XIXe siècle les-

contradictions et les incohérences de la politique actuelle. La thèse un peu tendue de l'auteur ne satisfera pas pleinement l'homme du métier. Ses aperçus ingénieux, ses développements bien menés, sa plume brillante lui attacheront le grand public.

M. C.

Nicholas Murray Butler. — *Les États-Unis d'Amérique. Leur origine. Leur développement. Leur unité* (Bibliothèque France-Amérique). Paris, 1925. Alcan, un vol. pet. in-8° de IV-336 p.

Nous avons déjà signalé, en son temps, la publication en langue anglaise de cet ouvrage, sous le titre : *Building the american Nation* (n° 4 de 1923, p. 625). On ne saurait trop louer l'heureuse initiative du comité France-Amérique et de la Fondation Carnegie qui met aujourd'hui cette œuvre, par la traduction, à la portée du public français. Il y trouvera, dans des pages simples, éloquentes et saisissantes, un remarquable résumé de l'histoire des États-Unis.

John H. Morgan. — *John, Viscount Morley, An appréciation and some reminiscences.* 1924, 1 vol. in-8 de XII-215 p.

Le général Morgan fouille dans ses tiroirs. Il y trouve trois articles, jadis donnés par lui à diverses revues sur trois œuvres de lord Morley. Il y trouve deux études, qu'il avait jadis consacrées à lord Morley dans le *Quarterly Review*. Il remanie et développe ces deux études, en cherchant des documents nouveaux dans son journal intime et sa correspondance. Et voilà cinq chapitres du livre. En tête, le général Morgan place une étude inédite sur le même homme d'état. En queue, un article intitulé *Politics and History*, fragment d'un ouvrage qu'il avait jadis commencé d'écrire en collaboration avec lord Morley. Et voilà comment on fait un livre, informe assurément, mais non point dénué d'intérêt. Nous y voyons se préciser, à touches successives, la figure du dernier des « Grands Victoriens ». Un libre-penseur austère, un moraliste de la démocratie, du pacifisme et de la liberté, qui longtemps se contenta d'être un grand journaliste, le conseiller désintéressé de son pays et de son parti, fier d'avoir mérité le noble sobriquet de l'« Honnête John ». Et puis John Morley est attiré dans la politique active par Gladstone, pour servir la cause du *Home Rule*; il prend goût au jeu compliqué des intrigues parlementaires, aime les places et les rangs dont il se sent digne. Il ne faut pourtant pas déchoir; il faut continuer à être l'*Honnête John* de la légende populaire. Le général Morgan nous raconte, avec une ironie amicale et souriante, le drame intime qui se joua, pendant de longues années, dans l'âme de Lord Morley. La catastrophe se produisit au mois de juillet. Membre du Cabinet, membre du comité de la Défense impériale, il était solidairement responsable de toutes les mesures militaires et navales, qui, depuis 1906, faisaient de l'Angleterre l'alliée effective de la France. Mais il aurait trahi tout son passé de vieux Gladstonien et de Grand

Victorien s'il avait souillé sa conscience en participant à la direction d'une guerre. Il donna sa démission, se réfugia dans le silence. Les notes prises par le général Morgan, au cours de nombreux entretiens, nous font pénétrer dans le secret de cette conscience et nous le voyons pathétiquement obsédé, pendant toutes les dernières années de sa vie, par le souci de rejeter sur le triumvirat impérialiste du Cabinet, M. Asquith, lord Haldane, Sir Edward Grey. Ils l'avaient trompé. Ils ne l'avaient pas averti. Il écrivit un long mémoire pour se disculper, et puis il le détruisit. A défaut de ce mémoire que nous ne lirons jamais, il faut se réjouir de trouver ici un document de plus sur l'histoire intime, et à bien des égards tragique, de ce ministre qui avait tout fait moralement pour rendre l'entrée de l'Angleterre dans la guerre impossible, et tout fait militairement pour le rendre inévitable.

ELIE HALÉVY.

V. Krišković. — *Hrvatsko pravo kućnih zadruga. Précis historique et dogmatique du droit croate de la zadrouga (communauté de famille).* Zagreb, **1925, un vol. in-16 de VIII-124 p.**

A l'occasion du millénaire du couronnement du premier roi croate Tomislav (925), le savant professeur de l'Université de Zagreb, M. Krišković vient de publier une étude approfondie sur la communauté de famille (Zadruga) en droit croate et nous apporte des solutions originales du problème extrêmement complexe de la zadruga.

Après une rapide et brillante introduction sociologique, l'auteur examine les différentes théories émises sur l'origine de la Zadruga. Les uns considèrent la Zadruga comme une institution préhistorique spéciale aux Slaves, les autres trouvent des organisations analogues chez beaucoup de peuples qui ont subi des influences identiques. L'auteur propose une solution intermédiaire : tous les peuples ont eu une organisation primitive de communauté basée sur la proche parenté. Dans des conditions spéciales, cette organisation s'est développée avantageusement pour durer jusqu'à nos jours.

Originairement, la Zadruga est une communauté basée sur le lien du sang, dont les membres cultivent un domaine et en jouissent en commun et par indivis, sous la direction d'un chef. Du point de vue juridique, le problème de la Zadruga est très complexe, mais l'auteur en donne une solution élégante et concluante. La Zadruga est, au fond, une conception du moyen âge comportant une confusion des éléments du droit public et du droit privé. C'est un type de la main commune et sa nature juridique est opposée aux constructions du droit romain (c'est pour cela que la main commune a laissé peu de traces en France) ; à l'unité dans ses relations extérieures correspond la pluralité dans sa structure interne. C'est d'ailleurs le même schéma juridique qu'ont eu, en droit historique croate, nombre d'organisations : maîtrises et jurandes, compossessorats, confraternités nobiliaires, et autres. C'est ce schéma que l'auteur emploie pour qualifier la nature

juridique de l'union des États croate et hongrois, due à un développement séculaire, cette union (qui a pris fin en 1918 par décision de la diète croate) ne saurait se comprendre qu'en tenant compte de certains résidus historiques, de certaines influences du moyen âge sur les institutions politiques.

La législation de la Croatie s'est spécialement occupée du problème de la Zadruga; après bien des hésitations, on a adopté un régime en partie conservateur, en partie libéral, qui empêche la dissolution trop rapide de l'organisation ancienne, tout en donnant des possibilités aux maisons économiquement assez fortes d'abandonner le système de la Zadruga. L'auteur étudie cette législation et en déduit des conclusions intéressantes et importantes. Une table des matières en français révèle toute la richesse de l'ouvrage; peut-être est-ce une promesse tacite de l'auteur de publier une édition française de son livre. Nous le souhaitons vivement.

GEORGES ANDRASSY.

A. Fabre-Luce. — *La Victoire*, Paris, Nouvelle Revue Française, 1924, 1 vol. in-16 de 430 p.

Voici, dans le domaine diplomatique, le pendant de *Plutarque a menti*. Ces deux volumes prouvent la difficulté qu'il y a d'écrire l'histoire des jours qu'on a vécus. Ils constituent l'un et l'autre des documents d'un état d'esprit fort répandu qui eut longtemps quelque pudeur à s'exprimer car il offre le danger, quand il s'exprime, de servir d'arme à des adversaires à l'affût. Le livre de M. F. L. quelque sincère et patriote qu'en soit l'auteur (« la véritable religion de notre temps c'est le culte de la Patrie », reconnaît-il), tout comme celui de M. Pierrefeu, combat la thèse nationaliste qui proclame l'infaillibilité de nos chefs civils et militaires. Que des erreurs aient été commises sur le champ de bataille comme au quai d'Orsay, chacun le reconnaît dans la conversation familière. Ce sont même les plus compétents, soldats et diplomates, qui en font le plus volontiers l'aveu; mais que ces erreurs dussent être, dès maintenant, dénoncées, cela se discute.

M. F. L. a intitulé son livre *La Victoire*; pourquoi a-t-il cru devoir en consacrer les deux tiers à l'histoire des origines de la guerre? Il faudrait suspendre son récit à chaque page tant ses affirmations appellent de rectifications ou d'explications : au vrai c'est le procès d'un état d'esprit qu'il entreprend : à partir de 1911 (l'été d'Agadir) la France dit-il, accepte l'idée d'une guerre possible, fatale; elle ne réagit plus, son gouvernement moins encore.

La fin du volume relative à l'exécution du traité fait le procès du même état d'esprit, incarné dans le même homme, M. Poincaré : il y eut des plaidoyers d'un excessif enthousiasme; le réquisitoire de M. F. L. est excessif également; il faut attendre plusieurs lustres pour avoir quelque chance de prononcer un verdict impartial.

P. E.

A. Naville. — *Liberté, Égalité, Solidarité.* — Payot, Lausanne 1924, 1 vol. in 8°, 124 p.

M. Naville a réuni en un volume trois études antérieurement parues dans la *Revue Philosophique*. Il s'efforce de définir le vrai sens de la célèbre formule républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité. Son analyse, très fine et pénétrante, est purement psychologique ou sociologique, mais elle conduit inévitablement à des conclusions d'ordre moral et politique ; c'est à ce titre qu'elle nous intéressera particulièrement.

Partons, par exemple, de la définition la plus simple de la liberté. Être libre : c'est pouvoir faire ce que l'on veut. — La liberté comporte donc deux éléments : 1° la volonté ; 2° le pouvoir ; la domination sur les choses (liberté physique) ou sur les hommes (liberté sociale).

Toute augmentation de domination de l'homme sur les choses, par exemple par suite du progrès des sciences, accroît sa liberté physique sans diminuer celle de ses voisins. Par contre, en matière de liberté sociale, tout accroissement de liberté pour les uns implique une domination plus grande sur les autres, une diminution de la liberté propre. Il ne peut donc y avoir de régime qui soit libéral pour tous. — Tout changement de régime politique, entraîne à la fois des gains et des pertes de liberté et la balance s'établit différemment selon qu'on envisage ces gains et ces pertes au point de vue quantitatif ou au point de vue qualitatif. Une analyse aussi serrée des notions d'égalité et de fraternité (ou solidarité) aboutit aux mêmes conclusions. — Les notions, simples en apparence, sont en réalité composées d'éléments complexes et souvent contradictoires. En cherchant à donner à ces notions un sens trop absolu, en attribuant à quelques-uns de leurs éléments une importance trop grande au détriment des autres, on croit amener le règne de la justice sociale alors qu'on aboutit simplement à l'injustice.

J. Trouillier.

Maurice Besson. — *Vieux papiers du temps des isles.* Paris, 1925. Éditions géographiques, maritimes et coloniales, un vol. in-8° de 192 p.

M. Maurice Besson a eu à sa disposition de nombreuses archives. Il ne leur a pas demandé, du moins pour cette fois, les éléments d'une « grande histoire ». Il s'est contenté de la petite. Il nous raconte avec beaucoup d'entrain et d'humour la vie étrange, bariolée, pleine d'aventures et de péripéties, des boucaniers, corsaires, planteurs, chercheurs d'or, officiers de fortune qui jadis allèrent aux « isles ». Ces anecdotes vivantes et colorées, strictement exactes dans le fond, et dont le réalisme dépasse toutes les inventions du romancier d'aventures, sont une fort agréable lecture, qui évoque tout le monde colonial français d'autrefois.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUARANTE-HUITIÈME

(1925)

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Algoud. — Les finances des États depuis la guerre : VIII. Le Japon. 570
Andreadès (A.). — Les finances des États depuis la guerre : IV. Grèce. 321
Bastide (Ch.). — Un secrétaire d'ambassade anglais à Paris sous Louis XIV. 231
Bizot (J.-J.). — Les finances des États depuis la guerre : VI. Tchécoslovaquie. 377
Boisanger (Y. de). — Les finances des États depuis la guerre : VII. Bulgarie 558
Chalendar (A. de). — Les finances des États depuis la guerre : I. Pologne. 28
Goulevitch (A. de). — La situation industrielle de la Russie avant la Révolution et sous le régime communiste 261
Ladreit de Lacharrière (J.). — Abd el Kerim, instrument et profiteur du bolchevisme 435
La Mesnardière (Ch. de). — Les enlèvements allemands en France pendant la guerre de 1914-1918 et les restitutions : I 540
Lefas (A.). — Le cabinet de guerre anglais (1916-1919). 86
Martin (K.). — Ce que pense la jeunesse européenne : III. Angleterre. La génération de la guerre. 241
Massignon (L.). — La crise de l'autorité religieuse et le califat en Islam 74
Matter (P.). — Les conventions franco-sardes des 26-28 janvier 1859. 161
Morellet (J.). — Les mouvements migratoires européens 404
Mosca (B.). — Ce que pense la jeunesse européenne : II. Italie. . . 70
Mosca (G.). — Encore quelques notes sur « Le Prince » de Machiavel : I. 481
Nisaque. — Les finances des États depuis la guerre : V. Autriche. . 367
Ogg (F.-A.). — Les élections américaines de novembre 1924 5
Perez de la Ossa (H.). — Ce que pense la jeunesse européenne : IV. Espagne. 393
Puget (H.). — Le conseil d'État espagnol et son prédécesseur le conseil de Castille. 535
Savary (H. R.). — La question des réparations ou la mésentente cordiale franco-britannique : II. 409
Schnapper (P.). — Change déprécié et dumping 269
Sova (M.). — Ce que pense la jeunesse européenne : V. Tchécoslovaquie . . . . . [illegible]

Szaszy (E. de). — Les finances des États depuis la guerre : II. Hongrie 45
Truptil (R. J.). — Les finances des États depuis la guerre : III. Italie. 198
XXX. — Simples réflexions sur les réparations et la sécurité . . . 177

II. — VARIÉTÉS

Baelen (J.). — Politique et polémiques espagnoles 282
Halévy (E.). — Une biographie d'Édouard VII 275
Jacquinot (Baron). — Le Luxembourg, les origines, la race, les tendances 454

III. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

ABI-CHABLA (HABIB). — L'extinction des capitulations en Turquie et dans les régions arabes (**H. S.**) 459
ACCAMBRAY (L.). — Qu'est-ce que la République? Souvenirs et leçons de la guerre (**H. M.**) 479
AFRICAIN (UN). — Manuel de politique musulmane 439
Almanach catholique français pour 1925 456
ALVAREZ (A.). — Projet d'une réglementation des voix de communications maritimes en temps de paix (**H. S.**) 349
ALVAREZ (A.). — Le nouveau droit international public et sa codification en Amérique (**H. Sage**) 349
ANDRÉ (LOUIS). — La mystérieuse baronne de Fenchères 347
ANDRÉ (L.). — Histoire économique depuis l'antiquité jusqu'à nos jours 348
Annuaire France-Amérique 459
Annuaire général de la France et de l'étranger 476
ANSIAUX (M.). — Traité d'Économie Politique, t. I et II (**G. L.**) . . . 447
ARGUEDAS (A.). — Histoire générale de la Bolivie 454
ARMILHON (J.). — Des répercussions civiles des innovations fiscales (**E. B. D.**) 301
ARNAUD-BOUTELOUP (J.). — Le rôle politique de Marie-Antoinette (**Ch. de Calan**) 303
BARNICH (G.). — Comment faire payer l'Allemagne? Erreurs d'hier, solution de demain 477
BÉDIER (J.) et HAZARD (P.). — Histoire de la littérature française illustrée (**P. R.**) 316
BENJAMIN (R.). — Valentine ou la folie démocratique (**M. C.**) . . . 138
BERR (G.). — L'Art de dire 315
BERNARD (ERIC). — Les nationalités et la Paix 447
BESSON (M.). — Vieux papiers du temps des isles 606
BONNEFON (CH.). — Histoire d'Allemagne (**P. R.**) 317
BONOMI (J.). — Du socialisme au fascisme (**H. Puget**) 452
BONVALOT (G.). — Les chercheurs de routes : Marco-Polo (**H. Mylès**). 302
BOUGLÉ (C.). — Le solidarisme (**H. M.**) 480
BOURGES (P.). — Le romantisme juridique 457
BRIUM (B.). — La paix de l'Amérique (**H. Sage**) 319
BRUN (J.-L.). — Le problème des minorités devant le droit international (**H. Sage**) 320

BUISSON (G.). — La Chambre des députés 159
BUTLER (MURRAY). — The faith of a liberal (**M. C.**). 295
BUTLER (MURRAY). — Les États-Unis d'Amérique. Leur origine, leur développement, leur unité. 603
BUXTON (E.). — General Botha 149
CAHEN (L.). — L'Angleterre au XIXe siècle. Son évolution politique . 477
CAQUAS (J.-M.). Initiation algébrique à la comptabilité à parties doubles (**E. P.**). 160
CALLET (A.). — Les origines de la République 157
CALMES (A.). — Administration financière des entreprises et des sociétés (**P. Ch.**). 472
CAMBO (F.). — Autour du fascisme italien. 477
CASTAGNÉ (J.). — Russie slave et Russie turque (Les chances d'une politique islamique allemande) (**B. Nikitine**) 458
CAUDEL (M.). — Pour les étudiants étrangers en France. 475
CAVAIGNAC (É.). — Population et capital dans le monde méditerranéen antique (**E. L.**) 158
CAVAIGNAC (E.). — Chronologie 480
CHERADAME (A.). — Les vraies raisons du chaos européen 156
Chine (La) et le Monde. Étude des questions politiques, diplomatiques, économiques, juridiques et sociales, publiée avec la collaboration des anciens élèves et élèves chinois de l'École libre des Sciences Politiques (**M. C.**). 458
CORDONNIER (P.). — De l'égalité entre actionnaires. Étude de droit français et de législation comparée (**J. Campion**) 300
DEDIEU (ABBÉ). — Histoire politique des protestants français (**J. Triouiller**). 342
DEGAS (M.). — Les assurances sociales (**E. L.**). 151
DODD (A.-F.). — A short history of the British Empire 476
DUBECH (L.). — Les chefs de file de la jeune génération. 477
DU BLED (V.). — La société française depuis cent ans, t. II. Madame Aubernon et ses amis 156
DUBOIS (J.). — Réflexions d'un français moyen 318
DUCHEMIN (P.-V.). — Mademoiselle de Sombreuil, l'héroïne au verre de sang (**C. C.**) 156
DUGUIT ET MONNIER. — Les constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789 477
ESQUER (G.). — Correspondance du général Voirol (1833-34) (**J. Benoist**). 313
EYNARD (J.-G.). — Journal, publié par E. Chapuisat (t. II : les Cent Jours) 155
FABRE-LUCE (A.). — La victoire (**P. R.**). 605
FALLOUX (Cte DE). — Mémoire d'un royaliste. 314
FARADAY (W. B.). — Democracy and capital 460
FENWICK (CH. G.). — International law (**G. Gidel**) 146
FERRARI (A.). — L'esplosione revoluzionaria del Risorgimento (1789-1815) (**P. Matter**) 462
FICHTE (G.). — Discours à la Nation allemande (**P. Matter**). 460
FISK (HARVEY E.). — French public finances in the great war and to day 160
FRIEDRICH (A.). — Le plan des experts ou l'asservissement des masses laborieuses (**P. Ch.**) 155
GANDHI (M.). — La jeune Inde (**M. C.**) 137
GARBARINI ISLAS (G.). — La participacion en los beneficios (**H. P.**). . 477

GARCIA-CALDERON (F.). — Les démocraties latines de l'Amérique. . . 476
GARRIGUET (L.). — Manuel de sociologie et d'Économie sociale (**E. L.**). 157
GERMAIN (J.) ET S. FAYE. — Le nouveau monde français (Maroc, Algérie, Tunisie) (**J. B.**) 320
GETTEL (R. G.). — History of political thought 466
GIGNOUX (C.-J.). — L'après-guerre et la politique commerciale (**E. Lebée**) 150
GILLOUIN (R.). — Questions politiques et religieuses (**H. M.**) 479
GIRARD (J.). — Éléments de législation ouvrière (**P. Bézard-Falgas**). 469
GLÉIZE (H.). — Ce que l'ingénieur social doit savoir (**E. P.**). . . 158
GLEIZE (E.). — Les assurances sociales (**E. L.**) 158
GONTAUT-BIRON (Comte de) et LE RÉVÉREND. — D'Angora à Lausanne (**H. Mylès**) 299
GRACIAN (BALTASAR). — L'homme de cour (**M. C.**) 345
GUILBEAUX (H.). — Le portrait authentique de W. I. Lenine (**P. Ch.**) 154
GUITIT (P.), VANQUELIN, A. HOUDIN, P. MAC ORLAN. — Initiation à la vie du livre 477
HAGEN (MAXIMILIAN VON). — Bismarck Kolonial politik (**P. Matter**) . 463
HAURIOU (M.). — Précis du droit constitutionnel (**H. Puget**) . . . 467
HAUSER (H.). — Le problème du régionalisme (**M. de Préaudeau**) . . 141
HENRY (RENÉ). — Témoignage pour les Alsaciens-Lorrains (**P. R.**) . 457
HERMANT (A.). — Le bourgeois 315
HOMO (L.). — L'empire romain 480
HUGUET (P.). — Le droit pénal de la Rhénanie occupée 159
HUZELLA (D. TH.). — L'individu dans la vie sociale en temps de paix et en temps de guerre. Essai sur la sociologie médicale (**J. T.**) . 478
JAFFÉ (G. M.). — Le mouvement ouvrier à Paris pendant la Révolution française (1789-94) (**J. T.**) 155
JARAY (GABRIEL-LOUIS) et LOUIS HOURTICQ. — De Québec à Vancouver. A travers le Canada d'aujourd'hui (**M. C.**) 302
JONAS (F.). — Pourquoi le franc baisse (**C. D.**) 479
Journal d'un bourgeois de Lyon en 1848 (Joseph Bergier) 318
KERRY (EARL OF). — The secret of the coup d'Etat. An unpublished correspondence of Prince Louis-Napoléon, MM. de Morny, de Flahaut, and others (**M. C.**) 306
KLOTZ (L.). — De la guerre à la paix. Souvenirs et documents. . . . 297
KRISKOVIC (V.). — Hrvatsko pravo kucnih zadruga. Précis historique et dogmatique du droit croate de la zadrouga (communauté de famille) (**G. Andrassy**). 604
LAFOND (G.). — La France en Amérique latine 159
LA FORCE (DUC DE). — Le maréchal de la Force : t. I (**M. C.**) 305
LE GALLO (F.). — Les Cent-Jours. Essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'Ile de l'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo (**P. R.**) 317
LEJEUNE (CH.). — Notions élémentaires de banque (**E. L.**) 157
LEMOINE (H.). — Manuel d'histoire de Paris 318
Lettres de l'impératrice Alexandra Fedorowna à l'Empereur Nicolas II (**P. R.**) 299
LIEBNECHT (K.). — Lettres du front et de la geôle (**P. Ch.**) 155
LOISEAU (CH.). — Politique romaine et sentiment français (**P. R.**) . 297
MACDONALD (RAMSAY). — Le socialisme et la société (**M. Caudel**) . . 459
MADELIN (L.). — Histoire de la nation française, t. IV : Histoire politique de 1512 à 1804 (**M. C.**) 602

MALET (A.). — Nouvelle histoire universelle illustrée 310
MARTIN (J.). — Traité de droit maritime commercial et de police de la navigation (**H. P.**). 478
MASSE (R.). — La production des richesses (**D. Zolla**) 472
MATTER (P.). — Cavour et l'unité italienne : t. II (**M. C.**) 152
MATTERN (E.). — Création, organisation et direction des usines (**E. L.**) 478
MAURICE (V.). — Le navire de commerce. Étude générale, description, aménagements, construction, exploitation 157
MAURY (LUCIEN). — Babel. L'étranger. La France devant l'étranger. La paix. 456
MAXE (J.). — L'Anthologie des défaitistes 320
MERIGNHAC (A.). — Traité de législation et d'économie coloniales (**H. Puget**) 474
MIGNOT (P.). — Le problème juif et le principe des nationalités (**H. Sage**) 319
MILLE (PIERRE). — Le bel art d'apprendre (**M. C.**) 314
MILLE (P.). — L'écrivain 475
MONTE (A.). — Carteggio del governo provisorio di Lombardia con suoi rappresentati al Quartier generale di Carlo Alberto : 22 mars-26 juillet 1848 (**P. Matter**) 461
MORGAN (J. H.). — John, Viscount Morley. An Appreciation and some Reminiscences (**Elie Halevy**) 603
MOURRET (F.) et J. CARREYRE. — Précis de l'histoire de l'Église . . . 309
MOUSSET (A.). — Un témoin ignoré de la Révolution française : le comte de F. Nunez, ambassadeur d'Espagne à Paris (**Pierre Rain**). 308
NAVILLE (A.). — Liberté, Égalité, Solidarité (**J. Triouiller**) 606
NOEL (D.-J.). — Le domaine minier de l'État prussien (**A. Marvaud**). 470
ORMESSON (W. D'). — La première mission officielle de la France aux États-Unis : A. Gérard (**J. T.**) 312
PECTOR (D.). — Régions isthmiques de l'Amérique tropicale 479
PENCIOLELLI (P.). — Code de l'assistance (**E. L.**) 158
PEREIRE (A.). — Le journal des Débats politiques et littéraires (1814-1944) 308
PERNOT (M.). — L'expérience italienne (**H. Puget**) 454
PIE (PAUL). — Syrie et Palestine (**J. Donon**). 298
POIDEBARD (A.). — La Transcaucasie et la République d'Arménie dans les textes diplomatiques du traité de Brest Litowsk au traité de Kars (1918-1921) (**B. Nikitine**) 457
POLITIS (N.). — La justice internationale (**C. D.**) 154
PREZZOLINI (G.). — Le fascisme 296
RASKOOERSTEDEONDEN. — Les origines de la Société des Nations : t. II (**C. D.**) 153
RAYNAUD (E.). — Souvenirs de police. Au temps de Félix Faure. . . 318
REBAUDI (A.). — La declaracion de la guerra de la Republica del Paraguay a la Republica Argentina (**R. Ronze**) 319
RIBOT (A.). — Lettres à un ami. Souvenirs de ma vie politique . . . 456
RICHET (CH.). — Initiation à l'histoire de France (**M. Caudel**) . . . 306
RIVET (H.). — Étude de la loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers. 159
ROBINSON (H.). — The development of the British Empire. 476
ROLLAND (R.). — Mahatma Gandhi (**M. C.**). 457

ROMIER (L.). — Catholiques et huguenots à la cour de Charles IX (**Ch. de Calain**) 152
ROUSSEAU (R.) et GALLIE (L.). — Traité de droit financier. Les banques ; les bourses de valeurs 160
SCHKOFF (E.). — La question agraire en Russie (**P. Ch.**) 154
SCHLIEBE (E.). — Les pangermanistes d'après guerre 136
SEMBAT (M.). — La victoire en déroute 480
SILVESTRE (A.). — Le Cambodge administratif (**G. Regelsperger**) . . . 473
SOMBART (WERNER). — Les Juifs et la vie économique (**J. Triouiller**) . 149
STALINE (J.). — Le léninisme théorique et pratique (**P. Ch.**) 155
THEODOTON (J.-TH.). — De quelques théories sur la valeur en Économie politique (**M. de la B. de V.**) 159
THEVENEAU (A.). — La Roumanie économique et le change roumain au lendemain de la guerre (**E. B. D.**) 151
THIBAULT (F.). — Cours de douane (**A. Arnauné**) 472
THOMAZI (C.). — La guerre navale dans la zone des armées du Nord (**J. T.**) 478
TRAMOND et REUSSNER. — Éléments d'histoire maritime et coloniale contemporaine (1815-1914) (**J. Triouiller**) 311
TREVELYAN (G.-M.). — British history in the nineteenth century (1782-1901) 466
TROUP (SIR E.). — The home office 466
VALET (R.). — L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle (**J. B.**) 478
VAUCHER (P.). — Robert Walpole et la politique de Fleury (1731-1742) (**E. Halévy**) 465
WALISZEWSKI (K.). — Le règne d'Alexandre Ier, t. II, 1812-1816 ; t. III, 1816-1825 (**P. Rain**) 307
WERCKMAN (CH. DE). — Le calvaire d'un empereur 154
WERNLÉ (G.). — L'avenir du franc. Étude pratique sur le change (**C. D.**) 148
WHYTE (A. J.). — The early life and letters of cavour (1810-1848) (**P. M.**) 464

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les tomes XXI à XLVIII (1906-1925).

I. — TABLE ALPHABÉTIQUE

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Aberdam (Simon). Les récentes crises politiques en Hongrie 1, t. XXVII, 442, t. XXVIII, 69

Alfassa (W.). Le parti ouvrier au Parlement anglais. . . t. XXIII, 59

Algoud : Les Finances des États pendant la guerre. VIII. Le Japon. t. XLVIII, 570

Alvarez (A.). L'organisation internationale d'après le traité de Versailles. . . . . t. XLIII, 53

La Ve conférence pan-américaine et la Société des nations . . . . t. XLVII, 25 et 232

A. M. A propos de la taxation des vivres en Allemagne. . t. XXXV, 255

Andreadès (A.). Les finances byzantines . . . . . t. XXVI, 268 et 620

Les finances des États européens depuis la guerre. IV : Grèce, t. XLVIII, 324

Antony (A.). Le journalisme au gouvernement provisoire de 1848, t. XXIII, 208

Le budget de l'Alsace-Lorraine . . t. XXVII, 41 et 239, t. XXVIII, 23

Arias (Gino). Les forces économiques de l'Italie et la collaboration franco-italienne . . . . . t. XLII, 13

F. Galiani et les physiocrates . . . . . t. XLV, 346

Les origines italiennes de la science économique. . . . . t. XLVI, 329

Armagnac (J.) et Saint-Girons (P.). La politique douanière de l'Empire allemand. — I. Le prince de Hohenlohe Schillingsfurst : la préparation du tarif douanier. — II. Le prince de Bülow et le tarif du 25 décembre 1902. . . . . t. XXV, 670 et 740

Arnauné (A.) *de l'Institut.* Le système commercial de Colbert, t. XXV, 1, 143

Fernand de Colonjon. . . . . t. XXIX, 127

Alfred de Foville . . . . . t. XXX, 156

Des causes de la cherté actuelle de la vie aux États-Unis d'Amérique en Angleterre et en France . . . . . t. XLI, 351

Alexandre Ribot . . . . . t. XLVI, 5
A. T. Une sous préfecture pendant la guerre. . . . . t. XXXIII, 350
Auburtin (F.). Le suicide national. . . . . t. XLV, 59
Aulneau (J.). Suez et Panama . . . . . t. XXIV, 635
Avenol (J.). Les banques algériennes et la Banque d'Algérie . . . . t. XXXVI, 382
Baëlen (J.). Le rapport de la commission d'enquête du Sénat français. . . . . t. XLIV, 444
Le Directoire militaire en Espagne . . . . . t. XLVII, 405
Politique et polémiques espagnoles . . . . . t. XLVIII, 282
Baillaud (E.). La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale. . . . . t. XXI, 669
Baldensperger (F.). Les universités américaines et leur orientation dominante . . . . . t. XLIII, 197
Ballot (A.). Le Reich et les pays qui le composent . . . t. XLVI, 556
Barbizet (Jean). Nos grandes colonies et la guerre : Tunisie. t. XXXV, 172
Bardoux (Jacques) *de l'Institut.* L'action diplomatique de la reine Victoria. . . . . t. XXVI, 361
Baréty (Léon). La politique des banques allemandes : relations avec l'industrie ; concentration . . . . . t. XXIII, 236
La concentration des banques de province en France . . . t. XXV, 37
La concentration des banques de province en Italie . . t. XXXVIII, 446
Barth (Jacques). De la constitution d'un bien de famille insaisissable en France (Loi du 12 juillet 1909) . . . . . t. XXVI, 74
Le nationalisme alsacien-lorrain . . . . . t. XXVIII, 206
L'équilibre de la Méditerranée . . . . . t. XXX, 1
La France et la Triplice dans la Méditerranée . . . . . t. XXXI, 58
Les incidents de Saverne . . . . . t. XXXI, 161
Barthe (A.). La gestion financière et économique de Joseph Bonaparte en Espagne. . . . . t. XXXVIII, 403
Barthélemy (Joseph). Nos institutions politiques et la guerre . . . t. XXXVIII, 353
Le gouvernement par les spécialistes et la récente expérience anglaise. t. XXXIX, 193
Bastide (Charles). La guerre et l'opinion publique : Angleterre. . . t. XXXII, 186
La littérature anglaise et la guerre . . . . . t. XXXIV, 235
Rapprochements historiques . . . . . t. XXXVII, 307
Léon Morel . . . . . t. XXXIX, 7
Une affaire d'espionnage en Angleterre au XVIIIe siècle . . . t. XL, 120
Shakespeare et les idées politiques de son temps. . . . t. XLVI, 369
La renaissance d'un département dévasté . . . . . t. XLVI, 589
Un secrétaire d'ambassade anglais à Paris sous Louis XIV. t. XLVIII, 231
Baudin (Louis). La taxation des bénéfices industriels et commerciaux et l'impôt sur le revenu en Espagne . . . . . t. XXV, 541
Le gold Exchange standard . . . . . t. XLVII, 255
Baumgartner (W.). La flotte d'État . . . . . t. XLV, 598
Beaumont (W.). Au pays de l'obstruction : la chute de

M. de Koerber et la défaite du comte Tisza (nov. 1903, février 1905), t. XXI, 545
Le suffrage universel en Autriche : la loi du 26 janvier 1907 (avec deux cartes). . . . . t. XXII, 618
Le congrès slave de Prague (12-18 juillet 1908) . . . . . t. XXII, 573
Bellet (Daniel). Les canaux : un instrument de transport du passé, t. XXII, 474
L'évolution industrielle de la Chine. . . . . t. XXVI, 869
Les crises générales commerciales et économiques, t. XXXII, 83 et 239
Le commerce allemand et les raisons de son développement . . . . t. XXXIV, 59
Arkangel et les chemins de fer septentrionaux de la Russie (avec une carte) . . . . . t. XXXVI, 73
Ce qu'a été l'infiltration allemande en Perse. . . . . t. XXXVII, 83
Le rôle de l'invention dans la vie sociale . . . . . t. XXXVIII, 472
Benoist (Jacques). Un nouveau régime colonial. Les conventions de Saint-Germain-en-Laye. . . . . t. XLIII, 721
Bernard (A.). Nos grandes colonies et la guerre. Algérie, t. XXXVI, 1
Besson (Maurice). La crise algérienne . . . . . t. XXIX, 350
Le problème de l'immigration étrangère dans les colonies françaises, t. XXXII, 41
L'expansion japonaise dans le monde. . . . . t. XXXVII, 428
Bizot (J.-J.). Les finances des États européens depuis la guerre. VI, Tchécoslovaquie . . . . . t. XLVIII, 377
Blociszewski (J.). La politique japonaise en Mandchourie et le problème extrême oriental (d'après un publiciste français), t. XLIV, 591
La constitution polonaise du 17 mars 1921 . . . . . t. XLV, 23
La constitution tchéco-slovaque. . . . . t. XLV, 217
La constitution yougo-slave . . . . . t. XLV, 522
Blondel (G.). L'évolution de la Suède (d'après un ouvrage récent), t. XL, 296
Observations sur la politique commerciale future . . . . . t. XLII, 169
Bodereau (Pierre). Au service de la nation ; soldats français d'autrefois . . . . . t. XXXVI, 122
Gambetta . . . . . t. XLIII, 422
Boisanger (Y. de). Les finances des États pendant la guerre. VII. Bulgarie. . . . . t. XLVIII, 559
Bourgeois (Emile) *de l'Institut*. Les traditions de la défensive française . . . . . t. XXXIX, 183
Paul Vidal de Lablache. . . . . t. XXXIX, 333
L'alliance de Bonaparte et de Paul I. . . . . t. XLIV, 481
Le conflit austro-serbe et les origines de la guerre mondiale d'après les mémoires du maréchal Conrad von Hotzendorff . . . t. XLVI, 481
L'Allemagne et la France au printemps de 1887 (d'après des documents nouveaux) . . . . . t. XLVII, 5
Bronier (Henri). Nos grandes colonies et la guerre : Indo-Chine, t. XXXV, 145
Bricaut. Hommage à un maître (René Stourm) . . . . t. XXXIX, 1

Brigham (A. P.). Idées sociales et politiques en Amérique. t. XLVI, 63
Bryce (Lord). Réflexions sur l'histoire universelle. . . . t. XLIII, 161
Sur la démocratie française . . . . . t. XLIV, 1
L'étude de l'histoire de l'Amérique . . . . . t. XLV, 5
Butler (N. Murray). Le développement de l'esprit international . . t. XLVI, 321
Les fondateurs des États-Unis . . . . . t. XLVII, 481
Allocution à de nouveaux citoyens américains . . . . . t. XLVII, 435
Cachelot (A.). Le régime de la main-d'œuvre à Madagascar, t. XLVI, 417
Calan (Comte de). Le recrutement régional des partis politiques de 1789 à 1914. I. — Un pays de gauche : la Champagne. t. XXXVII, 243
II. — Un pays de droite conservatrice : la Guyenne. t. XXXVIII, 266
III. — Un pays d'extrême-gauche : la Provence. . . . . t. XL, 216
Les projets politiques de Fouché et les élections de 1815. t. XXXIX, 458
Les élections de 1919 et leurs précédents historiques. . . t. XLIII, 32
La noblesse française au XVIIIe siècle. . . . . t. XLV, 139
Cambon (Henry). La question des détroits au XIXe siècle. . t. XXIV, 172
Campion (G.). Pour une réforme des sociétés anonymes, t. XLVII, 445
Cauboue (P.). Les coopératives aux armées . . . . . t. XXXVII, 144
Le contrôle militaire interallié en Grèce (24 janvier-11 juin 1917) . . t. XL, 190
L'expansion économique italienne en Europe orientale. . t. XLIII, 276
Caudel (Maurice). Les élections générales anglaises (janvier 1906), t. XXI, 180
L'enregistrement des électeurs en Angleterre . . . . . t. XXI, 624
Les études politiques de M. E. Boutmy. . . . . t. XXII, 381
Le souverain anglais . . . . . t. XXV, 490
Quelques lectures à propos des événements actuels . . . t. XXXII, 334
La diplomatie de Bismarck et la politique de Guillaume II . . . . t. XXXIII, 359
De la constance ès calamitez publiques . . . . . t. XXXV, 248
Octave Houdas. . . . . t. XXXVII, 6
L'empire britannique et la guerre. . . . . t. XXXVIII, 228
Un projet de réforme de la chambre des lords . . . . . t. XL, 56
Ce que le Président Wilson a fait à Paris. . . . . t. XLIII, 284
Un nouvel historien de la Révolution de 1848 : Pierre Quentin Bauchart. . . . . t. XLIII, 596
Les « Démocraties modernes » de J. Bryce . . . . . t. XLV, 555
Gaetano Mosca. . . . . t. XLVI, 439
Un ministre de Louis XVIII : Le comte Molé dans le premier cabinet Richelieu (1817-1818) . . . . . t. XLVII, 438
C. (M.). Un autre morceau de papier . . . . . t. XXXV, 414
Albert Wilhelm . . . . . t. XXXIX, 351
Bismarck et son école . . . . . t. XL, 344
Caumont La Force (Duc de). Lebrun, lieutenant-général en Hollande (juillet-septembre 1840) . . . . . t. XXII, 224
Chailley (Joseph). Nos colonies et la guerre. L'avenir de nos colonies ébauché pour les capitaux et les savants . . . t. XXXVIII, 246

Note sur le développement économique et financier du Maroc. t. XL. 116
Peint par lui-même (le général Lyautey). . . . . t. XLIII. 740
Chaise (J. de la). Le cadastre et les livres fonciers . . . . t. XXII. 62
Chalendar (A. de). Les finances des États européens depuis la guerre : Pologne . . . . . t. XLVIII. 28
Chasles (Pierre). M. Stolypine et le mécanisme constitutionnel de la Russie . . . . . t. XXVII. 24
L'Empire russe et la conscience nationale finlandaise. . t. XXVIII. 42
A. Leroy-Beaulieu et l'Empire des tsars . . . . . t. XXIX. 1
Le néoslavisme et les relations russo-polonaises . . . . . t. XXXI. 182
La guerre et l'opinion publique : Russie. . . . . t. XXXII. 223
La guerre et la vie économique : Russie. . . . . t. XXXII. 324
La révolution russe et la guerre européenne . . . . . t. XXXVIII. 27
La succession de Russie. . . . . t. XLV. 576
Ch. (P.). Madame de Staël et la Russie . . . . . t. XXXV. 353
Chuquet (A.), *de l'Institut.* Deux carnets allemands. . . . t. XXXIV. 183
Gambetta, Freycinet et le général Véronique. . . . . t. XXXIX. 474
Paris en 1840 . . . . . t. XXXV. 377
L'« héroïque » Allemagne . . . . . t. XXXV. 24
Les Prussiens et le Musée du Louvre en 1815 . . . . . t. XXXVI. 264
Murat, général en chef (décembre 1812-janvier 1813). . t. XXXVII. 354
Un aide-major de 1870 . . . . . t. XXXVIII. 458
Les mémoires de Dumouriez . . . . . t. XL. 23
Un écrivain allemand en territoire d'occupation. . . . . t. XLI. 32
Charles XII en 1812 . . . . . t. XLVII. 18
Les mots de Bismarck (1854-1871) . . . . . t. XLVII. 161
Cléray (E.). L'Hôtel de l'École des Sciences Politiques . . t. XXIV. 3
Un précédent de « Varennes : » L'émigration du prince de Lambesc. t. XXIV. 531
La teutomanie en France après 1815 . . . . . t. XLI. 136
Les domestiques et le droit électoral. . . . . t. XLII. 460
Une amie de Mme Vigée-Lebrun : Mme Filleul. . . . . t. XLVI. 595
Cloarec (Paul). La guerre sur mer . . . . . t. XXX. 64
La guerre sous-marine . . . . . t. XXXVII, 394 et t. XLI. 385
Colaneri (A.). La situation industrielle et sociale en Angleterre. . . t. XXXVI. 440
Colson (Cl.), *de l'Institut.* La valeur scientifique et pratique de l'Économie politique. . . . . t. XXXV. 1
L'assurance et ses conditions essentielles . . . . . t. XXXVI. 47
La comptabilité commerciale . . . . . t. XLI. 5
Combes de Patris (B.). Pragmatisme et démocratie . . . t. XXVI. 790
L'esprit de la nouvelle jeunesse. . . . . t. XXVIII. 384
De Berlin à Bagdad . . . . . t. XXXI. 357
La leçon de Waterloo . . . . . t. XXXV. 403
De Louis XVII à Charles de Navarre. . . . . t. XXXVII. 448
Dossiers d'information sur la guerre et sur la paix : VI. Armements de la paix . . . . . t. XL. 247
Coppinger (P.). La méthode scientifique d'un professeur d'histoire à

l'Université de Berlin . . . . . t. XXXVII, 457
La Californie économique . . . . . t. XLVI, 580
Courant Maurice. L'impératrice douairière Tsheou . . . t. XXIV, 257
La succession au trône de Chine. . . . . t. XXV, 56
Les débuts de la Révolution dans les provinces chinoises. t. XXIX, 199
Russes, Kalmouks et Mantchous (à propos de travaux récents) . . . t. XXI, 202
La politique du Japon pendant la première année de la guerre européenne . . . . . t. XXXV, 40
Un diplomate français en Extrême-Orient (A. Gérard) . . . t. XL, 285
Courteault (H.). Le texte exact des « Adieux de Fontainebleau » (avec un fac-similé) . . . . . t. XXVI, 420
Courville (J.). La législation de l'alcool en France, ses inconvénients et les moyens d'y remédier . . . . . t. XXX, 380
La question de l'alcoolisme dans ses rapports avec la loi fiscale . . . t. XXXII, 119
Coutaud-Delpech (E.). La nationalité argentine. . . . . t. XXX, 80
Crkal-Darras (P.). Les relations franco-tchèques . . . . . t. XLVI, 560
Crosa (E.). La nouvelle loi électorale italienne . . . . . t. XLVII, 85
D. (A.). Anatole Dunoyer. . . . . t. XXIII, 529
L'armée allemande de 1871 à 1918. . . . . t. XLIII, 398
Dany (J.). L'armée allemande au printemps de 1913, t. XXIX, 165 et 333
La politique navale de l'Allemagne (à propos d'un récent ouvrage du prince de Bulow) . . . . . t. XXXII, 110
David (A.). La première bibliothèque du conseil d'Etat. . t. XXX, 282
Dawson (major A.-J.). L'Inde anglaise d'aujourd'hui. Problèmes et perpectives d'avenir. . . . . t. XLV, 321
Dayras (G.). Le projet de réforme financière de l'Empire allemand. t. XXIV, 517
D.-D. Vers l'expansion économique. . . . . t. XXXVIII 131
Les Hellènes de Turquie. Leur passé ; leur présent ; leur avenir ! . . t. XXXIX, 111
Delavaud (L.). Les origines norvégiennes des archipels écossais . . t. XXV, 173
Un projet d'établissement commercial français à Arkhangel (1664-1672). t. XXVIII, 313
Delaygue (L.). Les projets de réforme des droits de succession et des droits sur les tabacs en Allemagne . . . . . t. XXIV, 683
Les projets d'impôts sur l'électricité, sur le gaz et sur la publicité en Allemagne. . . . . t. XXIV, 776
Deschamps (G.). M. Venizelos et la nation grecque . . . . t. XLI, 334
Dewavrin (M.). Les finances locales du Canada . . . . t. XXII, 526
Les débouchés maritimes de l'Autriche-Hongrie. — I. Trieste . . . t. XXIII, 189
II. Fiume . . . . . t. XXIII, 749
Le port de Barcelone . . . . . t. XXV, 531
L'effort britannique pour la guerre pendant les huit premiers mois (août 1914-avril 1915) . . . . . t. XXXIV, 257

Les Etats-Unis d'Amérique et le conflit européen. — I. Perspectives économiques. . . . . t. XXXVI, 185
La guerre européenne et le mouvement économique au Japon. . . t. XXXVII, 265
Le système fiscal de guerre de la confédération helvétique. . . . . t. XXXIX, 56
Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — III. Régimes douaniers et courants commerciaux d'avant-guerre. France. Grande-Bretagne . . . . . t. XXXIX, 373
Deux impôts anti-démocratiques : L'impôt sur les paiements. L'impôt sur le luxe . . . . . t. XL, 431
Dobro. L'intrigue allemande en Ukraine. . . . . t. XLIII, 232
Dollot (René). Les étapes de la neutralité belge de Richelieu à nos jours . . . . . t. XXXIV, 193
Donon (J.). Les œuvres et les intérêts français en Orient et l'établissement du mandat sur la Syrie . . . . . t. XLV, 79
L'organisation de la fédération des États de Syrie et du grand Liban sous le mandat français. . . . . t. XLVII, 345
Dubern (E.-B.). Les projets d'union économique entre les alliés dans l'hiver 1915-1916. . . . . t. XXXV, 363
Perspectives d'union économique internationale . . . . t. XXXVI, 214
Le vice des assignats, d'après une opinion du temps. . . t. XXXIX, 445
D. (E.-B.) L'idée du blocus . . . . . t. XXXVIII, 300
Guerre du change et autre cas de récurrence dans le domaine de la politique économique . . . . . t. XL, 303
Duhamel (J.). Nos colonies et la guerre : le problème colonial et l'après-guerre . . . . . t. XXXVIII, 424
Dossiers d'information sur la guerre et la paix : VII. L'Allemagne d'après son commerce extérieur . . . . . t. XL, 373
Quelques perspectives sur l'avenir économique de l'Allemagne . . . t. XLI, 435
Dunning (W.-A.). La liberté et l'égalité dans les relations internationales. . . . . t. XLVI, 228
Dupriez. L'évolution des partis politiques en Belgique et les élections de mai 1906 . . . . . t. XXI, 569
Dupuis (Ch.), *de l'Institut.* La Belgique et le Second Empire. . . . t. XXVI, 21
Les droits de succession et l'évasion fiscale . . . . . t. XXVII, 99
L'avenir du droit international . . . . . t. XXXIV, 363
L'Allemagne et le droit des gens . . . . . t. XXXV, 238
La Déclaration des droits et des devoirs des nations de l'Institut américain de droit international. . . . . t. XXXVII, 217
Le droit international de l'avenir selon les vues américaines . . . . t. XXXVIII, 70
La deuxième session de l'Institut américain de droit international. Les recommandations de la Havane . . . . . t. XL, 352
La police secrète au congrès de Vienne. . . . . t. XLI, 445
L'École internationale de droit international . . . . . t. XLIII, 653

Le droit international et la guerre mondiale . . . . . t. XLIV, 339
École Libre des Sciences Politiques. Le cinquantième anniversaire de la fondation . . . . . t. XLIV, 426
E.-G. Pangermanisme et social démocratie . . . . . t. XXXVII, 296
L'Allemagne annexioniste . . . . . t. XXXVIII, 482
Egger (Emile). Le port de Mannheim . . . . . t. XXIX, 47, 244 et 364
Ehlers (E.). La situation des neutres exposée par des neutres : Danemark . . . . . t. XXXIII, 225
Eichthal (E. d'), *de l'Institut*. Quelques notes d'un voyage aux Etats-Unis . . . . . t. XXI, 195
Anatole Leroy-Beaulieu . . . . . t. XXVIII, 1
Des évaluations du coût de la guerre . . . . . t. XXXIII, 6
Kant et la guerre (à propos du manifeste des quatre-vingt-treize) . . . t. XXXIII, 81
Après douze mois de guerre, coup d'œil sur la situation économique en France . . . . . t. XXXIV, 1
La taxation des vivres en Allemagne d'après un auteur anglais . . . t. XXXV, 108
Alliances et guerres économiques. La conférence économique de Paris . . . . . t. XXXVI, 30
Paul Leroy-Baulieu . . . . . t. XXXVII, 1
Souvenirs d'une ex-Saint-Simonienne . . . . . t. XXXVII, 441
Paroles prononcées aux obsèques de M. Daniel Bellet . . t. XXXVIII, 337
Louis Liard . . . . . t. XXXVIII, 454
Paroles prononcées aux obsèques de M. René Stourm . . . t. XXXIX, 1
Nationalités et fédération. Lettre à M. Lichtenberger . . t. XXXIX, 294
Société des nations et ligue permanente des États alliés et amis de l'Entente . . . . . t. XL, 329
Discours prononcé aux obsèques de M. Paul Beauregard . t. XLI, 329
Grèves et syndicalisme . . . . . t. XLIII, 3
Discours prononcé aux obsèques de M. Jacques Flach . . t. XLIII, 1
Syndicalisme et responsabilités . . . . . t. XLIII, 645
Eliot (Ch.-W.). Une opinion américaine sur la guerre . t. XXXIV, 19
Escoffier (Maurice). Les pages normandes d'Albert Sorel, t. XXIII, 104
Un procédé diplomatique du prince de Talleyrand (affaires de Pologne, 1815) . . . . . t. XXIX, 260
Evesque (M.). L'économie des billets de banque . . . . . t. XI, 134
Ferneuil (T.). Les projets de loi sur la grève des chemins de fer, t. XXVI, 200
Ferry (R.). Les voies de pénétration et de communication en Afrique occidentale française (avec cartes) . . . . . t. XXII, 338, 503, 739
L'Éthiopie et l'expansion européenne en Afrique orientale . . . . . t. XXV, 17, 199
Festy (O.). L'insurrection de Lyon en 1831 (d'après des documents inédits) . . . . . t. XXV, 85
Le mouvement ouvrier à Paris en 1840 . . . . . t. XXX, 67, 226, 333
Le conseil d'encouragement pour les associations ouvrières (1848-1849) . . . . . t. XXXVIII, 380, t. XXXIX, 96

Le Vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont et la condition des ouvriers français aux environs de 1830 . . . . . t. XLII, 78, 234
Feuillâtre (Paul). Le port de Londres . . . . . t. XXI, 72
Figard (Jean). Un voyage dans les Balkans (impressions). t. XXIX, 80
Flach (Jacques), *de l'Institut*. La guerre et l'opinion publique en Allemagne . . . . . t. XXXII, 173
L'inversion morale de l'Allemagne et l'évangile de Bismarck . . . . t. XXXVII, 13
La Prusse conquérante de l'Allemagne et spoliatrice de la Pologne, t. XLI, 196
L'âme alsacienne et le retour de l'Alsace à la France. . . . t. XLI, 368
L'origine et l'avenir de la propriété immobilière . . . . . t. XLIV, 47
Foville (A. de), *de l'Institut*. Emile Boutmy. . . . . t. XXVI, 1
Friedel (V.-H.). La propagande scolaire allemande à l'étranger avant et pendant la guerre . . . . . t. XXXVI, 92
F. (V.-H.). La presse allemande pendant la première année de la guerre. . . . . t. XXXIV, 213 et 404
Froidevaux (H.). Formation territoriale de l'Afrique orientale allemande. . . . . t. XLII, 402
Garner (J.-W.). La politique étrangère américaine. . . . t. XLIV, 161
Gauvain (A.), *de l'Institut*. Le livre rouge austro-hongrois, t. XXXIII, 116
Gemeau (Lieutenant-Colonel). Le machinisme dans la guerre et le rôle du pétrole. . . . . t. XLV, 446
Général XXX. Souvenirs de guerre . . . . . t. XXXIII, 35
Georges-Picot (Capitaine G.). La politique extérieure de la République tchéco-slovaque . . . . . t. XLIV, 220
Gérard (A.). Les traités de commerce et de navigation du Japon et de l'Occident. La révision de 1911 et la conclusion des nouveaux traités. . . . . t. XL, 7
L'Extrême-Orient et la paix . . . . . t. XLII, 1
A propos du traité de Versailles du 28 juin 1919 . . . . . t. XLIII, 260
Gérardin (E.). La question de l'arbitrage aux conférences panaméricaines . . . . . t. XXX, 244
Gidel (Gilbert). La réforme électorale en Belgique et en France. . . t. XXX, 96
Le ministère de Talleyrand en 1814 (d'après l'ouvrage récent de M. Ch. Dupuis) . . . . . t. XLIII, 433
Girard (J.). La Lettonie . . . . . t. XLVI, 95
G. (J.). Les chemins de fer français pendant la guerre . . t. XLIV, 84
Godefroy (Edmond). Un problème juridique : Tanger . . t. XXVII, 401
Goulevitch (A. de). La situation industrielle de la Russie avant la Révolution et sous le régime communiste . . . . . t. XLVIII, 261
Grostern-Gviazdowski (Th.). La guerre et le problème polonais . . t. XXXIII, 332
Guérin (D.). Les idées sociales de Lamartine . . . . . t. XLVII, 396
Hahn (J. P. Armand). Les nouveaux canaux prussiens . . t. XXI, 457
Les nouveaux impôts allemands . . . . . t. XXI, 690
Halévy (Elie). Londres et les ouvriers de Londres . . . t. XXXII, 232

Comment Lord Palmerston passa grand homme . . . . t. XLIV, 523
Une biographie d'Édouard VII . . . . . t. XLVIII, 275
Hamelle (Paul). La crise agricole . . . . . t. XXIII, 625
Les élections anglaises (avant, pendant, après) . . . . t. XXV, 251
La crise anglaise. Les élections de décembre 1910 . . . . t. XXVI, 560
Le Home Rule et l'Ulster . . . . . t. XXXI, 319
Hankins (F.-H.). De quelques transformations politiques récentes aux États-Unis . . . . . t. XLIV, 321
Henry (Paul). Essai d'une évaluation des revenus en France . . . . . t. XXXIII, 369
Un projet de décentralisation . . . . . t. XXXVI, 308
Henry (Paul) et Rousselier (A.). Le Simplon et les intérêts français (avec une carte) . . . . . t. XXI, 566
Hiskuem Necys. Ce que donne en France l'exploitation des chemins de fer de l'État . . . . . t. XXXII, 1
Hoïjer (O.). Les rapports suédo-russes et la Finlande dans le passé et dans le présent . . . . . t. XLI, 96
La diplomatie suédoise et le retour de l'île d'Elbe . . . . t. XLIII, 688
Holtz (L.). Le régime foncier à Madagascar . . . . . t. XXIII, 76
La réorganisation de l'administration des villes du Maroc par le Protectorat . . . . . t. XXXIV, 440
Houdas (O.). La guerre sainte islamique . . . . . t. XXXIII, 87
Human (P.). Russes et Anglais en Asie centrale . . . . t. XXII, 359
I. A.. Le régime de l'occupation rhénane institué par le traité de Versailles . . . . . t. XLIV, 265
Imbart de la Tour (J.). Le nationalisme arabe . . . . . t. XXI, 1
L'Allemagne en Asie Mineure . . . . . t. XXI, 631
La défense de la santé publique . . . . . t. XXIII, 311
Isambert (G.). Le parti du centre en Allemagne et les élections de janvier-février 1907 . . . . . t. XXII, 200
Le socialisme et le mouvement ouvrier en Allemagne . . . t. XXIII, 495
Bismarck, d'après une publication récente . . . . . t. XXIV, 201
Isambert (A.). Les provinces du Rhin pendant l'armistice . . t. XLII, 426
Jacquinot (Baron). Le Luxembourg, les origines, la race, les tendances . . . . . t. XLVIII, 451
Jaray (Gabriel-Louis). L'Autriche nouvelle, ses sentiments nationaux et ses préoccupations sociales . . . . . t. XXIII, 293 et 662
La politique sociale en Hongrie de 1897 à 1908 . . . . . t. XXIV, 358
Jaray (Gabriel-Louis) et Hourticq (L.). Le canadien anglais d'aujourd'hui observé d'une ville de l'Ontario . . . . . t. XLVI, 523
Jary (Georges). L'Espagne en Afrique . . . . . t. XXVII, 280
Les accords franco-espagnols de 1902 à 1912 . . . . . t. XXIX, 90
Jourdana. L'industrie de la houille blanche (projet de transport des forces motrices du Rhône à Paris) . . . . . t. XXVIII, 358
Kalpaschnikoff. Les écoles primaires en Russie et l'éducation obligatoire devant la Douma . . . . . t. XXVI, 642
Kernisan (C.). Haïti depuis 1915. La convention américano-haïtienne, la doctrine de Monroe et les principes wilsoniens . . . . t. XLII, 142

Knight J.. La houille blanche . . . . . t. XXI, 337
Labiche G.-P.. L'inventaire de la fortune publique. . . t. XLVI, 531
Laborde-Milaa A.. La crise de la langue et de l'esprit français, t. XXVI, 87
Les quadragénaires actuels . . . . . t. XXVII, 290
Laboulaye de. Le travail des enfants dans l'industrie aux États-Unis . . . . . t. XXI, 454
La Bouline Réformes navales . . . . . t. XXVI, 215
Lacroix général de. L'effort de la Roumanie . . . . t. XXXVII, 161
Les armées britanniques en France . . . . . t. XXXVIII, 177
L'offensive des armées d'Orient en Macédoine. . . . . t. XLI, 169
Les Ire, IIe, IIIe armées à l'aile droite des forces allemandes en août et septembre 1914 . . . . . t. XLV, 481; t. XLVI, 23 et 196
Ladreit de Lacharrière Jacques. Une explication apologétique du fanatisme musulman . . . . . t. XXVI, 287
Les trois interventions européennes au Maroc en 1911 . . t. XXVI, 896
Abd el Kerim, instrument et profiteur du bolchevisme. t. XLVIII, 435
Lagny Gaston. Les relations économiques austro-serbes, t. XXIX, 64
L'Angleterre et la France et les stipulations financières du traité du 20 novembre 1815 (1815-1818) . . . . . t. XLII, 192 et 368
Lair Maurice. Frédéric Le Play. . . . . t. XXI, 589
Proudhon, père de l'anarchie. . . . . t. XXIV, 588
Mommsen, homme politique . . . . . t. XXV, 640
Georges V de Hanovre; la fin d'un royaume, t. XXVII, 365; t. XXVIII, 7
Bebel . . . . . t. XXXI, 80
Un historien pangermaniste : Karl Lamprecht. . . . . t. XLII, 33
Les chefs de guerre allemands . . . . . t. XLIV, 367 et 572
Albert Ballin . . . . . t. XLVI, 244
W. Rathenau . . . . . **t. XLVII, 326 et 573**
La Menardière Ch. de. Les enlèvements allemands en France pendant la guerre de 1914-1618 et les restitutions (I), t. XLVIII, 510
Lange Raymond. La vie ouvrière alsacienne : Mulhouse et ses institutions sociales . . . . . **t. XXVII, 75 et 428**
La Quintana Orzabal de. Le panaméricanisme et son évolution récente . . . . . t. XXXVIII, 50
Lauth M.. Les fonctionnaires en Alsace et en Lorraine, t. XLIII, 512
Le premier maire de Strasbourg sous la Révolution française. . . . t. XLIII, 756
Lauwick M.. Le budget russe et la suppression du monopole de l'alcool . . . . . t. XXXIII, 159
La Russie pendant la guerre . . . . . t. XXXIV, 581
Le rapprochement intellectuel franco-russe . . . . . t. XXXVII, 547
Quelques aspects du problème colonial en Belgique . . . t. XLV, 114
Lavagne P.. Les débuts de l'expansion coloniale de la France moderne (à propos d'un livre récent) . . . . . t. XXII, 247
Lavergne A. de. Les primes à la marine marchande et la loi du 19 avril 1906 . . . . . t. XXII, 454

Les caisses de chômage et les subventions des pouvoirs publics en France . . . . . t. XXIV, 149
Les pensions de vieillesse en Angleterre . . . . . t. XXVI, 756
Lavergne (A. de) et Paul Henry (L.). La banque nationale suisse, t. XXI, 12
Lèbe-Gigun (P.). La réforme des finances de l'empire allemand; lois du 15 juillet 1909 . . . . . t. XXIV, 786
Locarpentier (G.). Les hautes écoles du peuple danois. . . . t. XXI, 304
Le port de Rotterdam . . . . . t. XXII, 708
L'autonomie des ports de commerce . . . . . t. XXIV, 62
Le développement de l'industrie et du commerce des colonnades, t. XXVI, 64 et 257
Le nationalisme irlandais . . . . . t. XXVII, 222
La nouvelle question d'Arménie . . . . . t. XXXIV, 562
La doctrine économique du professeur Wagner. . . . . t. XXXVI, 407
L'analyse économique du professeur A. Marshall . . . . t. XXXIX, 209
Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. IV : Le commerce extérieur de la France pendant l' « entre-deux guerres », t. XXXIX, 390
G. Pierson et l'Économie politique conçue comme science des transactions commerciales . . . . . t. XLI, 80
Un traité d'Économie américain : les principes du professeur Edwin R. A. Seligman. . . . . t. XLII, 99
Paul Leroy-Beaulieu économiste . . . . . t. XLII, 179
La valeur . . . . . t. XLIII, 665
Lefas (A.). Le cabinet de guerre anglais (1916-1919) . . . t. XLVIII, 86
Lefort (François). Le budget de la France et les projets de réforme, t. XXVI, 556 et 858
Leger (Louis), *de l'Institut*. Le parti rural en Croatie. . . t. XXV, 394
La reconstitution du royaume de Bohême . . . . . t. XXXIII, 29
La confédération illyrienne. . . . . t. XXXIV, 14
La Transylvanie roumaine . . . . . t. XXXV, 399
Les Roumains au service de l'Autriche . . . . . t. XXXVII, 292
L'organisation du panslavisme et l'intérêt européen. . t. XXXVIII, 354
Les publicistes anglais et le problème sud-slave. . . . t. XXXVIII, 295
La République de Raguse, son rôle dans l'histoire des Slaves méridionaux. . . . . t. XL, 54
La Yougoslavie et les Slovènes . . . . . t. XLI, 122
Léger (B.). La législation du travail en Espagne . . . . t. XXI, 494
Lelièvre (L.). L'organisation des transports en commun sur les chemins de fer français . . . . . t. XXIII, 605
Leroy-Beaulieu (A.), *de l'Institut*. Au lecteur . . . . . t. XXV, 154
Albert Vandal . . . . . t. XXV, 589
Leroy-Beaulieu (Pierre). Émile Levasseur . . . . . t. XXVI, 845
Le Sidaner (L.). L'Esthonie . . . . . t. XLVI, 542
Levasseur (Émile), *de l'Institut*. Boutmy et l'École . . . . t. XXI, 151
Questions ouvrières et industrielles en France depuis 1870, t. XXII, 166
Le mouvement des salaires . . . . . t. XXIII, 709 et t. XXIV, 38

Les grandes compagnies de commerce sous Louis XIV. . . t. XXV, 444
Les colonies sous le règne de Louis XIV . . . . . t. XXV, 593
Quelques conséquences du progrès des moyens de communication, t. XXVI, 701
Lévy (M.). La valorisation du café au Brésil. . . . . t. XXIII, 586
Levy (Raphaël-Georges), *de l'Institut*. La richesse de la France (à propos d'un livre récent). . . . . t. XXIV, 702
Le rachat des chemins de fer au Japon (avec carte). . t. XXV, 684, 717
La guerre et la vie économique : Angleterre et Empire britannique, t. XXXII, 253
Finances anglaises. A propos de l'emprunt de 1917. . . t. XXXVII, 337
Liesse (A.), *de l'Institut*. L'œuvre de Villèle ; ses idées ; ses doctrines . . . . . t. XXIII, 174
Loiseau (I.). Sur la Pologne d'aujourd'hui (Extrait d'une correspondance de Varsovie ; octobre 1919) . . . . . t. XLII, 456
Lorin (Henri). L'Amérique latine en 1915 . . . . . t. XXXV, 186
Loriot (J.). Le marché des changes étrangers à Paris en 1919. . . t. XLIII, 243
Le marché des changes étrangers à Paris en 1920 . . . . t. XLIV, 101
— — — 1921 . . . . t. XLV, 100
Les vues des banquiers anglais sur la situation économique. t. XLVI, 273
Luce (E.). Les Corfiotes et nous. Notes d'un témoin sur la troisième occupation française. . . . . t. XXXVII, 103
Lugagne. Les projets de réforme des impôts sur les boissons en Allemagne (vin, bière, alcool). . . . . t. XXIV, 693
Lyon-Caen (Ch.). Louis Renault. . . . . t. XXXIX, 321
Malleterre (général). L'armée jeune turque (avec une carte). t. XXVI, 734
Les opérations de la guerre de 1914. — I. Les débuts de la guerre : le plan allemand. . . . . t. XXXIV, 386
II. De Charleroi à la Marne. . . . . t. XXXV, 90
III. La victoire de la Marne . . . . . t. XXXV, 224
Manteau (A.). Le chauvinisme allemand, les véritables auteurs de la guerre. . . . . t. XLII, 465
Marcé (Victor de). La Chambre des comptes de Prusse et la Cour des comptes de l'Empire allemand. t. XXIX, 183, 394 et t. XXX, 193
Vue d'ensemble sur la Cour des comptes en Allemagne, en Autriche et en Italie. . . . . t. XLII, 313
Marin (H.). Un conférencier français à Manchester. . . . t. XLIV, 292
Marion (Marcel). Les dangers du papier monnaie ; les leçons de l'histoire révolutionnaire . . . . . t. XXXIX, 12
Papier monnaie américain et papier monnaie français . . . t. XL, 346
La banqueroute des deux tiers . . . . . t. XLVII, 197
Marsal (François) et **Monès del Pujol**. La liquidation de la banque d'émission de l'ancienne monarchie austro-hongroise . t. XLVI, 164
Martin (K.). Ce que pense la jeunesse européenne : Angleterre. La génération de la guerre. . . . . t. XLVIII, 211
Marvaud (Angel). Douze ans de relations économiques avec l'Espagne (1892-1904) . . . . . t. XXI, 317

Les élections espagnoles de mai 1907 . . . . . t. XXII, 637
La politique douanière de l'Espagne (1816-1906) . . . . . t. XXII, 297
La politique maritime militaire, et coloniale de l'Espagne. t. XXIII, 155
La crise en Portugal et les élections d'avril 1908. . . . . t. XXIII, 568
Le problème agraire en Espagne (Andalousie, Galice) . . t. XXIV, 619, 759
Les débuts de la République portugaise. . . . . t. XXVI, 235, 407
Les antécédents historiques du régionalisme en Espagne. t. XXVII, 545
Le problème régionaliste en Espagne . . . . . t. XXVIII, 185
La guerre et l'opinion publique : Italie. . . . . t. XXXII, 210
La guerre et la vie économique : Italie. . . . . t. XXXII, 307
Le Portugal et la guerre . . . . . t. XLI, 63
L'évolution économique de l'Espagne au cours de la guerre mondiale . . . . . t. XLIII, 681
Massignon (L.). L'Islam et la politique des Alliés . . . . t. XLIII, 555
La crise de l'autorité religieuse et le califat en Islam . . t. XLVIII, 74
Masson (Frédéric). Le lieutenant général Hudson Lowe . t. XXVII, 1
Matter (Paul). Les vicissitudes du peuple allemand (1848-1870). . . t. XXII, 89
Les négociations sur l'unité allemande (septembre-novembre 1870). t. XXII, 720
La crise du chancelier en Allemagne . . . . . t. XXIV, 576
La réforme électorale en Prusse . . . . . t. XXV, 625
D'un Reichstag à l'autre. — I. Le Reichstag de 1906 à 1911. t. XXVI, 529
II. Les élections de janvier 1912 . . . . . t. XXVII, 185
Les élections italiennes (octobre-novembre 1913) . . . . . t. XXXI, 1
Les tentatives de colonisation allemande en Alsace-Lorraine . . t. XLIII, 185
La constitution prussienne et les élections du 20 février 1921. t. XLIV, 185
Cavour publiciste avant 1858. . . . . t. XLV, 367
Les dernières pensées de Bismarck . . . . . t. XLV, 279
Les partis politiques en Allemagne . . . . . t. XLVI, 349
Une discussion italienne sur les associations . . . . . t. XLVIII, 321
Les conventions franco-sardes des 26-28 janvier 1859 . . t. XLVIII, 161
Maury (François). Paris et nos gouvernements depuis 1789. t. XXIV, 500
Le rôle du port de Paris dans l'économie de la capitale . . t. XXV, 605
La défense de Paris contre les inondations . . . . . t. XXVI, 35
M. B. L'armée autrichienne . . . . . t. XXIV, 372
Mennessier. Otto Richard Tannenberg et Friedrich von Bernhardi. t. XXXVI, 295
Mihura (J.). Le régionalisme. . . . . t. XLIII, 351
Milhac (Louis). Les partis politiques français dans leur programme et devant le suffrage . . . . . t. XXV, 546
Mohendis (L.). La rive gauche du Rhin et la reprise du commerce avec l'ennemi d'hier . . . . . t. XLII, 556
Morel (Léon). Le « Munsterbergism ». . . . . t. XXXIII, 571
L'Allemagne moderne vue par un Anglais . . . . . t. XXXIV, 287
La guerre : Responsabilités personnelles et causes fatales. t. XXXV, 111
Les scrupules d'un intellectuel . . . . . t. XXXVI, 127

L'influence des penseurs et l'action nationale en Grande-Bretagne. t. XXXVIII, 1
Shakespeare ou Bacon?. . . . . t. XXXIX, 131
Morellet Jean. Les mouvements migratoires européens, t. XLVIII, 404
Morison (J.-E.). Les origines de la doctrine de Monroe (1775-1823). t. XLVII, 52
Mosca (B.). Ce que pense la jeunesse européenne. II. Italie, t. XLVIII, 70
Mosca (G.). Encore quelques mots sur « le Prince » de Machiavel (I). t. XLVIII, 481
Mylès Henri. Angleterre et Japon . . . . . t. XXIII, 731
Instantanés d'Extrême-Asie . . . . . t. XXVIII, 373
La « Maison de France » . . . . . t. XL, 440
Une visite au lycée de Galata-Serai . . . . . t. XLIV, 126
N. C. P. Les annotations de Guillaume II en marge des rapports de ses ambassadeurs. . . . . t. XLIV, 120
Nikitine. Une petite nation victime de la guerre : Les Chaldéens, t. XLIV, 602
L'émigration russe . . . . . t. XLV, 190
L'Irak économique . . . . . t. XLVI, 392
La reconnaissance des Soviets et l'émigration russe . . . t. XLVII, 554
Nisaque. Les finances des États européens depuis la guerre. V : Autriche. . . . . t. XLVIII, 347
Note de la Rédaction : *La Revue des Sciences politiques*. . . t. XXV, 827
Note de la Rédaction . . . . . t. XLII, 468
Ogg (F. Austin). Les élections américaines de novembre 1924 . . . t. XLVIII, 5
Olszewicz (W.). L'évolution de la Constitution polonaise. I. t. XXVI, 640; II, t. XXVII, 456; III, t. XXVIII, 58
Ouang-Ki Tseng. La réforme de l'enseignement en Chine; son caractère; ses tendances. . . . . t. XXIV, 396
Payen (Ed.). Les progrès d'une région de France : la situation des cultivateurs en Sologne il y a cinquante ans et aujourd'hui . . . t. XXIV, 762
La neutralité politique et douanière de la Savoie . . . . . t. XLI, 310
P. C. Le journal d'un Français à Uskub pendant la deuxième guerre balkanique . . . . . t. XXXI, 340
Pégard (Pierre). La mission du citoyen Comeyras dans les Lignes grises (1796-97). II. . . . . t. XXI, 97
L'Afrique occidentale française. . . . . t. XXVI, 594
Le régime douanier colonial. . . . . t. XXVIII, 226
Penha Garcia (comte de). La nouvelle monnaie portugaise, t. XXIX, 221
Percerou (J.). Edmond-Eugène Thaller . . . . . t. XL, 1
Perez de la Ossa (H.). Ce que pense la jeunesse européenne. IV. Espagne . . . . . t. XLVIII, 393
Perras (comte Maurice) et Boislandry-Dubern. Abd el Kader en exil, d'après des documents inédits . . . . . t. XXIX, 231 et 360
Perrier (Edmond). L'effort serbe . . . . . t. XXXVII, 179

Peyster (H. de). Les finances britanniques après la guerre. t. XLIII, 369
Phocas-Cosmetatos (S. P.). La situation des neutres exposée par des neutres : Grèce . . . . . t. XXXIII, 235
Picavet (C.-G.). La démocratie suisse d'après-guerre. Problèmes intérieurs. Référendum et centralisation . . . . . t. XLVII, 518
Pinon (René). La nouvelle Europe. . . . . t. XLIII, 48
La paix avec l'Autriche-Hongrie était-elle possible en 1917 ? t. XLV, 424
Pinot (Pierre). La liberté du culte et les pouvoirs de police du maire, t. XXVII, 57
L'autonomie des ports de commerce . . . . . t. XXXI, 374
Piot (Stéphane). A propos de la question du Sud en Italie : la Basilicate . . . . . t. XXII, 49
Le rôle politique de Giosue Carducci, « poète national de la Troisième Italie », 1835-1907 . . . . . t. XXIII, 4
Le nationalisme italien (à propos de l'expédition de Tripoli), t. XXVII, 204
Gabriel d'Annunzio et la politique nationale en Italie. . t. XXXIV, 115
La crise nationale italienne. De la neutralité à l'ultimatum (avril 1914-mai 1915). . . . . t. XXXV, 349
Poinsard (Léon). La propriété artistique et littéraire et la conférence de Berlin, 1908 . . . . . t. XXV, 67, 225
La condition actuelle des chemins de fer en droit international et le transport des voyageurs . . . . . t. XXVII, 384
Pommery (L.). La guerre économique en France envahie, t. XLIV, 409
Poulgi-Bey. La banque impériale ottomane . . . . . t. XXV, 364
Préaudeau (Marc de). La ligue de la Paix et de la Liberté. . . . . t. XXVIII, 253 et 364
Les origines du mouvement socialiste belge . . . . t. XXX, 261 et 362
Primefosse. La réforme de la magistrature et les magistrats, t. XLII, 62
Professeurs de l'École libre des Sciences Politiques morts pour la Patrie : Pierre Leroy-Beaulieu, Fernand Collavet. . . t. XXXIII, 1
Puget (Henri). Le Conseil d'État au temps de Napoléon. t. XLIV, 385
Les finances italiennes pendant la guerre. . . . . t. XLV, 423
La question méridionale en Italie . . . . . t. XLVI, 370
Un programme de réformes et d'économies : Le rapport Marin. . . t. XLVII, 275
Le Conseil d'État espagnol et son prédécesseur, le conseil de Castille, t. XLVIII, 535
Quentin Bauchart (Pierre). La Prusse, les Polonais et la France en 1848 . . . . . t. XXII, 595
Les élections italiennes de mars 1909. . . . . t. XXIV, 484
Quesnot (Louis). De la déclaration de la nationalité des acquéreurs de biens situés en France . . . . . t. XXXVIII, 117
Du calcul des amortissements et de la stabilité des conditions économiques . . . . . t. XLIII, 218
Raffalovich (A.). Auguste von der Heydt, ministre du commerce et des finances de Prusse . . . . . t. XXV, 176
Rain (Pierre). Le maréchal Davout du 29 juin au 27 juillet 1815, t. XXII, 102

La conférence coloniale de Londres (avril-mai 1907) . . . t. XXIV, 230
L'Impératrice Élisabeth . . . . . t. XXV, 698
Les pangermanistes et la guerre . . . . . t. XXXV, 341
Les influences occidentales dans la formation de la Russie nouvelle. t. XXXVIII, 437
Dossiers d'information sur la guerre et la paix : V, la Turquie d'Asie . . . . . t. XL, 93
Une grande œuvre diplomatique : la politique de la France d'une guerre à l'autre . . . . . t. XLIII, 588
Ramon (G.) et F. Drouillet. L'immigration blanche aux États-Unis au lendemain de la guerre . . . . . t. XLV, 268
R. D. Les repentirs d'un agent. Les dessous de la politique allemande en Orient . . . . . t. XXXVI, 112
Regelsperger (G.). Nos grandes colonies et la guerre. — I. Afrique occidentale française . . . . . t. XXXIV, 333
II. Afrique orientale française. . . . . t. XXXVII, 62
III. Madagascar . . . . . t. XXXVIII, 195
Jules Silvestre. . . . . . t. XLI, 1
La Haute Volta, nouvelle colonie de l'Afrique occidentale française, t. XLII, 128
L'Islande, nouvel État indépendant . . . . . t. XLIII, 409
Le territoire du Tchad érigé en colonie . . . . . t. XLIII, 736
Les réorganisations administratives en Afrique occidentale française, t. XLV, 248
Les chemins de fer en Afrique française . . . . . t. XLVII, 374
Reinach (J.). L'effort serbe. . . . . t. XXXVII, 188
Le problème des États-Unis d'Orient. . . . . t. XXXIX, 162
Le dégagement de Verdun . . . . . t. XXXIX, 343
La diplomatie de la troisième République . . . . . t. XLIV, 27 et 198
Renault (Louis), *de l'Institut*. L'œuvre de la Haye, 1899 et 1907. t. XXIII, 429
La nouvelle législation du Protectorat français du Maroc. t. XXXV, 303
Renaut (F.-P.). La politique des États-Unis dans l'Amérique du Nord espagnole sous le règne de Joseph Bonaparte (1808-1814). t. XXXIX, 76
Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — I. Les confins russes d'Occident de la Baltique à la mer Noire. . . . t. XXXIX, 235
VIII. La Finlande . . . . . t. XL, 403
La situation politique en Caucasie (1917-1919) . . . . . t. XLII, 280
Les finances de l'empire allemand en 1920. . . . . t. XLIII, 555
R. (F.-P.). La réforme consulaire en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis . . . . . t. XLIII, 707
Reynold (G. de). La situation des neutres exposée par des neutres : Suisse. . . . . t. XXXIII, 287
Riboud (C.). L'éducation civique des ouvriers en Angleterre. t. XXV, 321
L'école d'affaires de l'Université Harvard . . . . . t. XXVI, 641
Le parti ouvrier australien au pouvoir . . . . . t. XXVII, 258
Ripert (Henry). L'assistance aux vieillards infirmes et incurables, et la loi du 1er juillet 1905 . . . . . t. XXI, 289

La présidence des Assemblées politiques . . . . . t. XXIII, 346
La réforme administrative . . . . . t. XXVI, 390 et 716
Rivaud (A.). Un commentaire allemand du traité de Versailles. t. XLIV, 547
La propagande allemande . . . . . t. XLV, 161 et 394
R. (L.). Notes sur le bolchévisme. Impression d'un témoin. t. XLIII, 97
Robert-Muller (C.). La géographie humaine (à propos de l'ouvrage de M. Brunhes) . . . . . t. XXVI, 928
Une étude de géographie urbaine : Grenoble. . . . . t. XXIX, 103
L'évolution économique de la France de l'Est (d'après M. Vidal de la Blache) . . . . . t. XXXIX, 427
Roekkebo (A. F.). La situation politique de la Norvège. t. XLIII, 583
Romeu (J.). L'opinion espagnole et la guerre . . . . . t. XXXVI, 165
Roosenburg (P.). La situation des neutres, exposée par des neutres : Pays-Bas. . . . . t. XXXIII, 267
Roulleau de la Roussière (L.). Louis XVIII pendant les Cent-Jours. La politique de la Cour de Gand . . . . . t. XLII, 338
Rousiers (P. de). La guerre et la marine marchande française. t. XXXIII, 54
La marine marchande française pendant la guerre et depuis la guerre. t. XLIV, 496
Rousselier (A.). La police sanitaire et la prophylaxie internationale, t. XXIV, 717
Rovère (J.). Le développement économique de la Bavière de 1870 à 1914 . . . . . t. XLI, 408
L'opinion et la vie politique en Bavière de 1871 à 1914 . . t. XLIII, 321
Roz (F.). Un service de liaison franco-américaine . . . . t. XLIII, 82
Ryan (Axel). La situation des neutres exposée par des neutres : Norvège . . . . . t. XXXIII, 252
Saige-Caffieri. Réflexions sur l'intérêt général . . . . . t. XXVI, 456
Saint-Victor de Saint-Blancard (de). L'accord anglo-russe du 31 août 1907. . . . . t. XXIII, 36
La genèse de l'accord franco-allemand . . . . . t. XXVI, 908
L'Europe et la crise balkanique. . . . . t. XXIX, 24
Six mois de crise balkanique : de l'armistice aux préliminaires de paix . . . . . t. XXX, 20
L'équilibre balkanique (avant et après le cyclone) . . . . . t. XXXI, 42
Sairières Jacques. La vie d'étudiant à l'Université Harvard. t. XXIX, 409
Sare (comte M. de) et R. Torfs. L'industrie belge en 1919. t. XLIII, 44
Savary (H. R.). Le commerce britannique en temps de guerre, t. XXII, 48
La constitution et les réformes en Perse . . . . . t. XXII, 693
Les lois agraires anglaises de 1892 et de 1907 . . . . . t. XXIV, 332
L'état financier de la Turquie. . . . . t. XXXI, 235
La protection maternelle et infantile pendant la guerre. . t. XLII, 262
La question des réparations ou la mésentente franco-britannique, t. XLVII, 589 et XLVIII, 109
Scelle (Georges). La politique de l'indépendance bulgare. t. XXV, 465

Deux arbitrages américains devant la Cour permanente de la Haye. — I. La question des pêcheries de l'Atlantique . . . . . t. XXVI, 50
II. L'affaire de la « Orinoco Steamship Company » . . . . t. XXVI, 257
Un nouveau stade de l'arbitrage obligatoire : les traités entre les États-Unis, l'Angleterre et la France. . . . . t. XXVIII, 261
L'organisme international de législation ouvrière. . . . . t. XLIII, 537
Schefer (Christian). Hippolyte Taine et l'histoire. . . . . t. XXIV, 297
Albert Vandal historien . . . . . t. XXVI, 169
La politique coloniale allemande et le conflit européen. t. XXXIII, 96
Un Génevois au Congrès de Vienne . . . . . t. XXXVI, 432
Le Sénégal avant Faidherbe . . . . . t. XLV, 286
Schnapper P.. Change déprécié et dumping . . . . . t. XLVIII, 249
Schuler Henri. La guerre et la vie économique : Allemagne et Autriche-Hongrie . . . . . t. XXXII, 272
L'exploitation du domaine industriel et agricole de la Prusse, t. XXXIV, 316
Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. II. Les colonies allemandes. . . . . t. XXXIX, 277
Siegfried André. La controverse protectionniste en Grande-Bretagne et les dernières élections . . . . . t. XLVII, 177
Silvestre (J.). Peste et choléra : Le lazaret de Camaran dans la mer Rouge. . . . . t. XXVIII, 169
L'œuvre de la France en Indo-Chine . . . . . t. XXXIX, 124
Sokolnicki Michel. Le testament de Pierre le Grand (origine d'un prétendu document historique) . . . . . t. XXVII, 88
Les Polonais et la révolution projetée en 1833 . . . . . t. XXVIII, 333
Sokolovitch P.-P. de. Les rapports serbo-roumains (Passé, Présent, Avenir) . . . . . t. XXXVII, 367
Soltan J.. Ce que pense la jeunesse européenne. I. Pologne, t. XLVII, 542
Sova (Milos). Ce que pense la jeunesse européenne. V. Tchécoslovaquie . . . . . t. XLVIII, 583
Stuart Graham H.. L'administration américaine aux Philippines, t. XLVII, 216
Szaszy E. de. Les finances des États européens depuis la guerre. II. Hongrie. . . . . t. XLVIII, 45
Tannery Jean. La situation financière de la République argentine, t. XXVI, 580
Tartière (Maurice). Les délimitations régionales. . . . . t. XXVI, 777
La région des mines . . . . . t. XXXI, 396
Teissier Georges. Léon Aucoc . . . . . t. XXVI, 124
Levavasseur de Précourt . . . . . t. XXIX, 124
Tresnay Jean. Les placements en valeurs étrangères et les lois fiscales . . . . . t. XXVI, 527
Trinquesse Daniel. Une commune rurale suisse : Lens (Valais), t. XXXII, 60
Triouiller Jean. M. Hoover et la situation économique de l'Europe en 1919 . . . . . t. XLII, 292
Truptil R.-J.. Les finances des États européens depuis la guerre : Italie. . . . . t. XLVIII, 194

V. A. Une expérience américaine : la garantie des dépôts de banque. t. XXIV, 191
Vandal (Albert), *de l'Académie française*. Albert Sorel . . t. XXI, 525
L'intérieur du gouvernement consulaire (1800) . . . . . t. XXII, 155
Vaissière (Pierre de). Lettres d'exil inédites du duc d'Aumale (1868-1881). . . . . t. XXIX, 16
Varat (J.). Le Banat roumain . . . . . t. XLI, 219
Vaucher (P.). La réforme constitutionnelle et l'avènement des partis démocratiques en Suède . . . . . t. XLII, 216
La réforme électorale anglaise et l'évolution de la constitution britannique . . . . . t. XL, 161
Le cabinet Bonar Law et les élections britanniques . . . . t. XLVI, 75
Vergeot (J.). La Grèce devant le Congrès de la paix . . t. XLI, 302
Vesnitch (M. R.). L'effort serbe . . . . . t. XXXVII, 210
V. H. Les manœuvres allemandes aux États-Unis : Herr Dernburg and Cᵉ . . . . . t. XXXV, 121
Viallate (A.). La France industrielle dans le dernier quart du XIXᵉ siècle . . . . . t. XXII, 641
La guerre et l'opinion publique : États-Unis . . . . . t. XXXII, 198
La guerre et la vie économique : États-Unis . . . . . t. XXXII, 290
La réforme bancaire : « Le fédéral reserve Act » du 23 décembre 1913. t. XXXIV, 39
Les États-Unis d'Amérique et le conflit européen. II. Conséquences politiques . . . . . t. XXXVI, 360
Les États-Unis en guerre. L'effort financier . . . . . t. XXXIX, 25
La réorganisation bancaire en Angleterre en vue de l'après-guerre. t. XLI, 48
Vidal de la Blache (Paul). Exode et immigration en Alsace-Lorraine. t. XXXV, 308
Vimard (H.). L'organisation municipale dans les villes de la Pologne russe . . . . . t. XXV, 240
Un centre industriel en Pologne : Lodz . . . . . t. XXIX, 377
Viple (J.). La criminalité contemporaine . . . . . t. XXVIII, 90
Vogelweith (O.). L'Alsace pendant les cinq premiers mois de la guerre. . . . . XXXIII, 176
Vosnjak (B.). L'administration française dans les pays yougoslaves (1809-1813) . . . . . t. XXXVIII, 100
Les origines du royaume des Serbes, Croates et Slovènes . . t. XLI, 279
Wallon (Maurice). Les Saints-Simoniens et les chemins de fer. — I. L'élaboration du réseau . . . . . t. XXIII, 545
II. L'exécution du réseau. . . . . t. XXIV, 83 et 220
Wampach (G.). Le grand-duché de Luxembourg et l'invasion allemande. . . . . t. XXXIV, 86
Une poignée d'Allemands libéraux . . . . . t. XXXV, 209
Le Luxembourg et les Luxembourgeois . . . . . t. XXXVII, 34
W. (G.). Littérature de guerre allemande . . . . . t. XXXVI, 239
Wang King Ki. Quelques observations sur la politique française à l'égard de la Chine. . . . . t. XLIII, 447

Waultrin (**R.**). Un siècle d'union suédo-norvégienne et la fondation du Royaume de Norvège. . . . . t. XXI, 41 et 229
La Scandinavie actuelle et son avenir . . . . . t. XXII, 565
Xenopol (**A-D.**). L'influence intellectuelle française chez les Roumains. . . . . t. XXIV, 24
Zolla (**Daniel**). Les accidents du travail et les intérêts agricoles en France et à l'étranger. . . . . t. XXX, 48 et t. XXXI, 62
Le crédit au petit commerce et à la petite industrie. . . t. XXXIII, 137
Les variations de la valeur du sol en France et la situation de la propriété rurale après la guerre . . . . . t. XLI, 258
Nos achats de produits coloniaux et la mise en valeur de notre domaine colonial. . . . . t. XLIV, 61 et 274
Les prix de revient agricoles. . . . . t. XLVII, 505
XXX. Les territoires du Sud Algérien (avec une carte). . t. XXII, 1
La vie polonaise à l'Hôtel Lambert au temps du prince Adam Czartoriski. . . . . t. XXII, 330
La sophistication du suffrage universel. . . t. XXIV, 445 et XXV, 344
Louis Renault . . . . . t. XXXIX, 161
La contribution militaire extraordinaire de l'Empire allemand et l'impôt sur la plus value des fortunes. . . . . t. XXX, 305
La crise du caoutchouc dans les colonies françaises . . . t. XXXI, 217
L'Égypte et les débuts du protectorat. . . . . t. XXXIII, 311
A propos des consulats anglais. . . . . t. XXXVIII, 307
Ce qu'on apprend à l'Université d'Oxford . . . . . t. XLIII, 210
A propos de la loi sur le recrutement de l'armée. . . . . t. XLVI, 120
Simples réflexions sur les réparations et la sécurité. . . t. XLVIII, 177

II. — CHRONIQUES

Chronique budgétaire et législative (*A. de Lavergne*). 1905, 1906, 1907 : t. XXI, 367 ; t. XXII, 396 ; t. XXIII. 384
Chronique législative (*A. de Lavergne*). 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913 : t. XXIV, 405 ; t. XXV, 393 ; t. XXVI, 463 ; t. XXVII, 470 ; t. XXX, 119 ; t. XXXI 418
Chronique coloniale (*Ch. Mourey*). 1905, 1906, 1907, 1908, 1910, 1911, 1912 : t. XXI, 516, t. XXII, 540 ; t. XXIII, 543 ; t. XXIV, 801 ; t. XXVI, 641 ; t. XXVIII, 291 ; t. XXIX. 433
(*G. Vauchaussade de Chaumont*). 1909 : t. XXV 815
Chronique financière (*L. Paul Henry*). 1908, 1909, 1910, 1911, 1912 : t. XXIV, 538 ; t. XXV, 557 ; t. XXVI, 809, XXVIII, 108 ; t. XXX. . . 391
Chronique internationale (*C. Dupuis*). 1905, 1906 : t. XXI, 687 ; t. XXII 649
(*G. Gidel*). 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912 : t. XXIV, 408 et 813 ; t. XXV, 780, t. XXVI, 948 ; t. XXVIII, 433 ; t. XXX 409
Chronique des questions industrielles (*D. Bellet*). 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913 : t. XXI, 108 ; t. XXII, 144 ; t. XXIII, 141 et 684 ; t. XXV, 105 ; t. XXVI, 105 ; t. XXVII, 125 ; t. XXIX, 109 ; t. XXXI 102

Chronique des questions ouvrières (*O. Festy*). 1905, 1906, 1907, 1908 ; 1909, 1910, 1911, 1912, 1913 : t. XXI, 257; t. XXII, 267; t. XXIII, 253; t. XXIV, 262; t. XXV, 249; t. XXVI, 295; t. XXVII, 305; t. XXIX, 271; t. XXXI 251
La vie politique en Allemagne (*G. Isambert*). 1905, 1906, 1907, 1908 ; t. XXI, 734; t. XXII, 758; t. XXIII 765
La vie politique en Angleterre (*M. Caudel*). 1905, 1906, 1907, 1908 t. XXI, 742; t. XXII, 779; t. XXIII. 787
La vie politique aux États-Unis (*A. Viallate*). 1905, 1906, 1907, 1908. t. XXI; 753; t. XXII, 798; t. XXIII 804
La vie politique en Extrême-Orient (*M. Courant*). 1905, 1906, 1907, 1908 ; t. XXI, 779; t. XXII, 819; t. XXIII 823
La vie politique en Hongrie (*Beaumont*). 1905, 1906 . . . t. XXI, 813

II. — TABLE MÉTHODIQUE

DES ARTICLES ORIGINAUX

I. — GÉNÉRALITÉS. POLITIQUE GÉNÉRALE

A. GÉNÉRALITÉS

Bastide (**Ch.**). Rapprochements historiques . . . . . t. XXXVII, 307
Bryce (**Lord**). Réflexions sur l'histoire universelle. . . . t. XLIII, 161
Butler (**N. Murray**). Le développement de l'esprit international, t. XLVI, 321
Caudel (**M.**). Les « Démocraties modernes » de J. Bryce. . t. XLV, 555
Eichthal (**E. d'**). Nationalités et fédération. Lettre à M. A. Lichtenberger. . . . . t. XXXIX, 294
Ce qu'on apprend à l'Université d'Oxford . . . . . t. XLIII, 210

B. POLITIQUE FRANÇAISE

Bryce (**Lord**). Sur la démocratie française. . . . . t. XLIV, 1
Calan (**Comte de**). Les élections de 1919 et leurs précédents historiques. . . . . t. XLIII, 32
Hamelle (**P.**). La crise agricole . . . . . t. XXIII, 625
Hiskuem Necys. Ce que donne en France l'exploitation des chemins de fer de l'État. . . . . t. XXXII, 1
Henry (**Paul**) **et Rousselier** (**A.**). Le Simplon et les intérêts français avec une carte. . . . . t. XXI, 566
La Bouline. Réformes navales . . . . . t. XXVI, 215
Milhac (**Louis**). Les partis politiques français dans leur programme et devant le suffrage . . . . . t. XXV, 546

Mihura J.. Le regionalisme . . . . . t. XLIII, 354
Payen Ed.. La neutralité politique et douanière de la Savoie. t. XLI, 340
Puget H.. Un programme de réformes et d'économies. Le rapport Marin . . . . . t. XLVII, 275
XXX. A propos de la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée, t. XLVI, 120

C. POLITIQUE BRITANNIQUE

Alfassa M.. Le parti ouvrier au Parlement anglais . . . t. XXIII, 59
Caudel M.. Les élections générales anglaises (janvier 1906), t. XXI, 180
L'enregistrement des électeurs en Angleterre . . . . . t. XXI, 624
Le souverain anglais . . . . . t. XXV, 490
Un projet de réforme de la Chambre des Lords. . . . . t. XL, 56
Colaneri A.. La situation industrielle et sociale en Angleterre, t. XXXVI, 440
Delavaud L.. Les origines norvégiennes des archipels écossais, t. XXV, 173
Halévy Elie. Londres et les ouvriers de Londres . . . t. XXXII, 232
Hamelle P.. Les élections anglaises (avant, pendant, après). t. XXV, 281
La crise anglaise : les élections de décembre 1910 . . . . t. XXVI, 560
Le Home Rule et l'Ulster . . . . . t. XXXI, 319
Lecarpentier Georges. Le nationalisme irlandais . . . t. XXVII, 222
Riboud C.. Le parti ouvrier australien au pouvoir . . . t. XXVII, 258
Savary H.-R.. Les lois agraires anglaises de 1892 et de 1907, t. XXIV, 332
Siegfried A.. La controverse protectionniste en Grande-Bretagne et les dernières élections . . . . . t. XLVII, 177
Vaucher P.. La réforme électorale anglaise et l'évolution de la constitution britannique . . . . . t. XL, 164
Le cabinet Bonar Law et les élections britanniques. . . . t. XLVI, 75

D. EUROPE CENTRALE

Dupriez. L'évolution des partis politiques en Belgique et les élections de mai 1906 . . . . . t. XXI, 569
Préaudeau Marc de. Les origines du mouvement socialiste belge, t. XXX, 264 et 362
Aberdam Simon. Les récentes crises politiques en Hongrie, t. XXVII, 442 et t. XXVIII, 69
Armagnac J. et **Saint-Girons Pierre**. La politique douanière de l'Empire allemand. I. Le prince de Hohenlohe en Schillingsfurst, la préparation du tarif douanier. II. Le prince de Bulow et le tarif du 25 décembre 1902. . . . . t. XXV, 670 et 750
Barth Jacques. Le nationalisme alsacien lorrain . . . t. XXVIII, 206
Beaumont W.. Le suffrage universel en Autriche ; la loi du 26 janvier 1907 (avec deux cartes) . . . . . t. XXII, 618
Le congrès slave de Prague (12-18 juillet 1908) . . . . . t. XXIII, 573
Au pays de l'obstruction : La chute de M. de Koerber et la défaite du comte Tisza (nov. 1903-fév. 1905) . . . . . t. XXI, 545

Dany (J.). La politique navale de l'Allemagne (à propos d'un récent ouvrage du prince de Bulow). . . . . t. XXXII, 110
L'armée allemande au printemps de 1913 . . . . . t. XXIX, 165 et 333
Hahn (J.-P. Armand). Les nouveaux canaux prussiens . . t. XXI, 357
Isambert (G.). Le parti du centre en Allemagne et les élections de janvier-février 1907. . . . . t. XXII, 200
Le socialisme et le mouvement ouvrier en Allemagne. . . t. XXIII, 495
Bismarck d'après une publication récente . . . . . t. XXIV, 201
Jaray (G.-L.). L'Autriche nouvelle, sentiments nationaux et préoccupations sociales . . . . . t. XXIII, 293 et 662
La politique sociale en Hongrie de 1897 à 1908 . . . . . t. XXIV, 358
Lauth (M.). Les fonctionnaires en Alsace et en Lorraine. . t. XLIII, 542
Matter (P.). La crise du chancelier en Allemagne . . . . t. XXIV, 576
La réforme électorale en Prusse . . . . . t. XXV, 625
D'un Reichstag à l'autre. I. Le Reichstag de 1906-1911. . . t. XXVI, 529
D'un Reichstag à l'autre. II. Les élections de janvier 1912. t. XXVII, 185
Les tentatives de colonisation allemande en Alsace-Lorraine. t. XLIII, 184
La constitution prussienne et les élections du 20 février 1921, t. XLIV, 185
Les dernières pensées de Bismarck . . . . . t. XLV, 279
Les partis politiques en Allemagne . . . . . t. XLVI, 349
Schubler (Henri). L'exploitation du domaine industriel et agricole de la Prusse . . . . . t. XXXIV, 316
Vidal de la Blache (Paul). Exode et immigration en Alsace-Lorraine. t. XXXV, 308
Picavet (C.-G.). La démocratie suisse d'après-guerre. Problèmes intérieurs. Referendum et centralisation . . . . . t. XLVII, 518

E. ITALIE, ESPAGNE, PORTUGAL

Baelen (J.). Le Directoire militaire en Espagne . . . . . t. XLVII, 105
Politique et polémiques espagnoles . . . . . t. XLVIII, 282
Crosa (E.). La nouvelle loi électorale italienne. . . . . t. XLVII, 85
Jary (Georges). L'Espagne en Afrique . . . . . t. XXVII, 280
Marvaud (A.). Les élections espagnoles de mai 1907. . . . t. XXII, 537
La politique maritime, militaire et coloniale de l'Espagne. t. XXIII, 145
Le problème agraire en Espagne (Andalousie, Galice). t. XXIV, 519 et 749
Les antécédents historiques du régionalisme en Espagne. t. XXVII, 445
Le problème régionaliste en Espagne . . . . . t. XXVIII, 185
La crise en Portugal et les élections d'avril 1908 . . . . . t. XXIII, 468
Les débuts de la République portugaise . . . . . t. XXVI, 235 et 407
Matter (Paul). Les élections italiennes (oct.-nov. 1913) . . t. XXXI, 1
Piot (S.). A propos de la question du Sud en Italie : la Basilicate, t. XXII, 19
Puget (H.). La question méridionale en Italie . . . . . t. XLVI, 370
Quentin Bauchart (P.). Les élections italiennes de mars 190 . t. XXI , 484

F. RUSSIE, POLOGNE, SCANDINAVIE

Bellet (D.). Arkangel et les chemins de fer septentrionaux de la Russie (avec une carte) . . . . . t. XXXVI, 73
Blociszewski (J.). La constitution polonaise du 17 mars 1921. t. XLV, 23
La constitution tchéco-slovaque . . . . . t. XLV, 217
La constitution yougo-slave . . . . . t. XLV, 522
Blondel (G.). L'évolution de la Suède (d'après un ouvrage récent). t. XL, 296
Chasles (Pierre). M. Stolypine et le mécanisme constitutionnel de la Russie . . . . . t. XXVII, 24
L'Empire russe et la conscience nationale finlandaise. . t. XXVIII, 42
Le néoslavisme et les relations russo-polonaises . . . . . t. XXXI, 182
Courant (M.). Russes, Kalmouks et Mantchous (à propos de travaux récents) . . . . . t. XXI, 202
Kalpaschnikoff. Les écoles primaires en Russie et l'éducation obligatoire devant la Douma . . . . . t. XXVI, 442
Olszewicz (V.). L'évolution de la constitution polonaise, t. XXVI, 610
t. XXVII, 456 et t. XXVIII, 58
Rain (Pierre). Les influences occidentales dans la formation de la Russie nouvelle. . . . . t. XXXVIII, 437
Rockkebo (A.-F.). La situation politique de la Norvège. . t. XLIII, 583
Vaucher (P.). La réforme constitutionnelle et l'avènement des partis démocratiques en Suède . . . . . t. XLII, 216
Vimard (H.). L'organisation municipale dans les villes de la Pologne russe . . . . . t. XXV, 240
Waultrin (R.). Un siècle d'union suédo-norvégienne et la fondation du royaume de Norvège . . . . . t. XXI, 41 et 229
La Scandinavie actuelle et son avenir . . . . . t. XXII, 565

G. ORIENT ET EXTRÊME-ORIENT

Aulneau (J.). Suez et Panama . . . . . t. XXIV, 635
Besson (Maurice). L'expansion japonaise dans le monde. t. XXXVII, 428
Courant (M.). L'impératrice douairière Tsheu-Hi. . . . . t. XXIV, 257
La succession au trône de Chine. . . . . t. XXV, 56
Les débuts de la Révolution dans les provinces chinoises. t. XXIX, 199
D. D. Les Hellènes de Turquie. Leur passé, leur présent, leur avenir . . . . . t. XXXIX, 111
Imbart de la Tour (J.). Le nationalisme arabe . . . . . t. XXI, 1
Levy (M.). Le rachat des chemins de fer au Japon (avec carte), t. XXV, 684 et 717
Savary (H.-R.). La constitution et les réformes en Perse. t. XXII, 693

H. AMÉRIQUE

Brigham (A. P.). Idées sociales et politiques en Amérique. t. XLVI, 63
Bryce (Lord). L'étude de l'histoire de l'Amérique. . . . . t. XLV, 5
Butler (N. Murray). Les fondateurs des États-Unis . . . t. XLVII, 581

Allocution à de nouveaux citoyens américains . . . . . t. XLVII, 115
Coppinger (P.). La Californie économique. . . . . t. XLVI, 580
Coutaud Delpech (E.). La nationalité argentine . . . . . t. XXX, 80
Hankins (F. H.). De quelques transformations politiques récentes aux États-Unis. . . . . t. XLIV, 321
Kernisan (C.). Haïti depuis 1915. La convention américano-haïtienne, la doctrine de Monroe et les principes wilsoniens . . . . . t. XLII, 112
Ogg (F. Austin). Les élections américaines de novembre 1924. t. XLVIII, 5
Ramon (G.) et Drouillet (F.). L'immigration blanche aux États-Unis au lendemain de la guerre . . . . . t. XLV, 268

II. — HISTOIRE ET DIPLOMATIE JUSQU'EN 1914

Antony (A.). Le journalisme au gouvernement provisoire de 1848. t. XXIII, 208
Bardoux (Jacques). L'action diplomatique de la Reine Victoria. t. XXVI, 361
Barth (Jacques). La France et la Triplice dans la Méditerranée. t. XXXI, 58
Les incidents de Saverne. . . . . t. XXXI, 161
L'équilibre de la Méditerranée. . . . . t. XXX, 1
Barthe (A.). La gestion financière et économique de Joseph Bonaparte en Espagne. . . . . t. XXXVIII, 503
Bastide (Ch.). Un Secrétaire d'ambassade anglais à Paris sous Louis XIV . . . . . t. XLVIII, 223
Une affaire d'espionnage en Angleterre au XVIIIe siècle . . . t. XL, 129
Bellet (D.). Ce qu'a été l'infiltration allemande en Perse. t. XXXVII, 83
Bodereau (Pierre). Au service de la nation : soldats français d'autrefois . . . . . t. XXXVI, 122
Bourgeois (Émile). L'alliance de Bonaparte et de Paul Ier. t. XLIV, 481
L'Allemagne et la France au printemps de 1887 (d'après des documents nouveaux) . . . . . t. XLVII, 5
Les traditions de la défensive française . . . . . t. XXXIX, 183
Calan (Comte de). Le recrutement régional des partis politiques de 1789 à 1914 : Un pays de gauche, la Champagne . . t. XXXVII, 253
Un parti de droite conservatrice : la Guyenne . . . . t. XXXVIII, 266
Le recrutement régional des partis politiques de 1789 à 1914 : Un pays d'extrême gauche : La Provence . . . . . t. XL, 216
Les projets politiques de Fouché et les élections de 1815. t. XXXIX, 458
La noblesse française au XVIIIe siècle. . . . . t. XLV, 139
Cambon (Henry). La question des détroits au XIXe siècle. t. XXIV, 172
Caudel (M.). Un ministre de Louis XVIII. Le comte Molé dans le premier cabinet Richelieu (1817-1818) . . . . . t. XLVII, 538
Un nouvel historien de la révolution de 1848 : Pierre Quentin-Bauchart . . . . . t. XLIII, 596
La diplomatie de Bismarck et la politique de Guillaume II. t. XXXIII, 359
C. M.. Un autre « morceau de papier » . . . . . t. XXXV, 511

Bismarck et son école . . . . . t. XL, 311
Caumont-La Force (Duc de). Lebrun, lieutenant général en Hollande (juillet-septembre 1810) . . . . . t. XXII, 221
Ch. (P.). Madame de Staël et la Russie . . . . . t. XXXV, 353
Chuquet (Arthur). Paris en 1810 . . . . . t. XXXV, 377
Les Prussiens et le Musée du Louvre en 1815 . . . . . t. XXXVI, 264
Murat général en chef (décembre 1812-janvier 1813) . . . t. XXXVII, 354
Gambetta, Freycinet et le général Véronique . . . . . t. XXXIV, 474
Un aide-major de 1870 . . . . . t. XXXVIII, 458
Les mémoires de Dumouriez . . . . . t. XL, 23
Charles XII en 1812 . . . . . t. XLVII, 18
Les mots de Bismarck (1854-1871) . . . . . t. XLVII, 161
Cleray (E.). Un précédent de « Varennes » : L'émigration du Prince de Lambesc . . . . . t. XXIV, 534
La teutomanie en France après 1815 . . . . . t. XLI, 136
Une amie de Mme Vigée-Lebrun : Mme Filleul . . . . . t. XLVI, 395
Combes de Patris (B.). De Berlin à Bagdad . . . . . t. XXXI, 357
La leçon de Waterloo . . . . . t. XXXV, 403
De Louis XVII à Charles de Navarre . . . . . t. XXXVII, 448
Courteault (H.). Le texte exact des « Adieux de Fontainebleau » (avec un fac-similé) . . . . . t. XXVI, 420
Dollot (René). Les étapes de la neutralité belge de Richelieu à nos jours . . . . . t. XXXIV, 193
Dupuis (Ch.). La Belgique et le second Empire . . . . . t. XXVI, 21
La police secrète au congrès de Vienne . . . . . t. XLI, 445
E. G. L'Allemagne annexionniste . . . . . t. XXXVIII, 482
Pangermanisme et social-démocratie . . . . . t. XXXVII, 296
Eichthal (E. d'). Souvenirs d'une ex-saint-simonienne, t. XXXVII, 441
Escoffier (Maurice). Un procédé diplomatique du prince de Talleyrand (Affaires de Pologne, 1814) . . . . . t. XXIX, 260
Festy (O.). L'insurrection de Lyon en 1834 (d'après des documents inédits) . . . . . t. XXV, 85
Le mouvement ouvrier à Paris en 1840 . . . . . t. XXX, 67, 226 et 333
Le conseil d'encouragement pour les associations ouvrières (1848-1849) . . . . . t. XXXVIII, 380 et t. XXXIX, 94
Le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont et la condition des ouvriers français aux environs de 1830 . . . . . t. XLII, 78, 234
Gidel (G.). Le ministère de Talleyrand en 1814 (d'après l'ouvrage récent de M. Ch. Dupuis) . . . . . t. XLIII, 433
Guérin (D.). Les idées sociales de Lamartine . . . . . t. XLVII, 396
Halévy (E.). Comment lord Palmerston passa grand homme, t. XLIV, 523
Hoïjer (O.). Les rapports suédo-russes et la Finlande dans le passé et dans le présent . . . . . t. XLI, 96
La diplomatie suédoise et le retour de l'île d'Elbe . . . . t. XLIII, 688
Human (P.). Russes et Anglais en Asie centrale . . . . . t. XXII, 259
Imbart de la Tour (J.). L'Allemagne en Asie Mineure . . . t. XXI, 631
Jary (Georges). Les accords franco-espagnols de 1902 à 1912, t. XXIX, 90
Lagny (Gaston). Les relations économiques austro-serbes, t. XXIX, 64

L'Angleterre et la France et les stipulations financières du traité du 20 novembre 1815 (1815-1818) . . . . . t. XLII, 192 et 368
Lair (Maurice). Georges V de Hanovre, la fin d'un royaume . . . . . t. t. XXVII, 305, n, t. XXVIII, 7
Lauth (M.). Le premier maire de Strasbourg sous la Révolution française . . . . . t. XLIII, 756
Leger (L.). Le parti rural en Croatie . . . . . t. XXV, 391
Liesse (A.). L'œuvre de Villèle, ses idées, ses doctrines. t. XXIII, 174
Masson (Frédéric). Le lieutenant-général Hudson Lowe . t. XXVII, 1
Matter (P.). Les vicissitudes du peuple allemand (1848-70). t. XXII, 89
Les négociations sur l'unité allemande (septembre-novembre 1870). t. XXII, 720
Cavour publiciste avant 1848 . . . . . t. XLV, 367
Les conventions franco-serbes des 26-28 janvier 1859 . . t. XLVIII, 164
Maury (F.). Paris et nos gouvernements depuis 1789 . . t. XXIV, 500
M. B. L'armée autrichienne . . . . . t. XXIV, 372
Mennessier. Otto Richard Tannenberg et Friedrich von Bernhardi. t. XXXVI, 295
Mylès (H.). Angleterre et Japon . . . . . t. XXIII, 731
P. C. Le Journal d'un Français à Uskub pendant la deuxième guerre balkanique . . . . . t. XXXI, 360
Pégard (P.). La mission du citoyen Comeyras dans les Ligues grises (1796-97), II. . . . . t. XXI, 97
Perras (colonel Maurice) et Boislandry Dubern. Abd el Kader en exil, d'après des documents inédits . . . . . t. XXIX, 234 et 360
Piot (Stéphane). Le nationalisme italien (à propos de l'expédition de Tripoli). . . . . t. XXVII, 204
Préaudeau (Marc de). La ligue de la Paix et de la Liberté . . . . . t. XXVIII, 253 et 344
Puget (H.). Le conseil d'Etat au temps de Napoléon. . . . t. XLIV, 385
Le Conseil d'Etat espagnol et son prédécesseur, le Conseil de Castille. . . . . t. XLVIII, 535
Quentin-Bauchart (P.). La Prusse, les Polonais et la France en 1848. t. XXII, 395
Rain (Pierre). L'impératrice Elisabeth . . . . . t. XXV, 598
Une grande œuvre diplomatique : La politique de la France d'une guerre à l'autre . . . . . t. XLII, 588
R. D. Les repentirs d'un agent. Les dessous de la politique allemande en Orient . . . . . t. XXXVI, 112
Reinach (J.). La diplomatie de la troisième République . . . . . t. XLIV, 27 et 198
Renaut (F.-P.). La politique des Etats-Unis dans l'Amérique du Nord espagnole sous le règne de Joseph Bonaparte (1808-1814). t. XXXIX, 76
Rouleau de la Roussière (L.). Louis XVIII pendant les Cent-Jours. La politique de la cour de Gand . . . . . t. XLII, 338
Rovère (J.). Le développement économique de la Bavière de 1870 à 1914 . . . . . t. XLI, 408
L'opinion et la vie politique en Bavière de 1871 à 1914. . t. XLII, 321

Saint Victor de Saint-Blancard (Louis de). L'accord anglo-russe du 31 août 1907 . . . . . t. XXIII, 36
L'Europe et la crise balkanique . . . . . t. XXIX, 24
La genèse de l'accord franco-allemand . . . . . t. XXVI, 908
Six mois de crise balkanique : de l'armistice aux préliminaires de paix . . . . . t. XXX, 20
L'équilibre balkanique (avant et après le cyclone) . . . . t. XXXI, 12
Scelle (G.). La politique de l'indépendance bulgare . . . . t. XXV, 465
Sokolnicki (Michel). Le testament de Pierre le Grand (origines d'un prétendu document historique) . . . . . t. XXVII, 88
Les Polonais et la révolution projetée en 1833 . . . . . t. XXVIII, 333
Vandal (A.). L'intérieur du gouvernement consulaire (1800) . . . . t. XXII, 145
Vaissière (Pierre de). Lettres d'exil inédites du duc d'Aumale (1848-1851) . . . . . t. XXIX, 16
Vosnjak (B.). L'administration française dans les pays yougo-slaves (1809-1813) . . . . . t. XXXVIII, 100
Les origines du royaume des Serbes, Croates et Slovènes. . t. XLI, 279
XXX. L'Égypte et les débuts du protectorat . . . . . t. XXXIII, 344

III. — LA GUERRE DE 1914-1918 ET L'APRÈS-GUERRE

Barbizet (Jean). Nos grandes colonies et la guerre : Tunisie . . . . t. XXXV, 172
Brenier (Henri). Nos grandes colonies et la guerre : Indochine. . . t. XXXV, 145
Bernard (A.). Nos grandes colonies et la guerre : Algérie. t. XXXVI, 1
Chailley (J.). Nos colonies et la guerre : L'avenir de nos colonies. Un débouché pour les capitaux et les savants . . . . t. XXXVIII, 215
Duhamel (J.). Nos colonies et la guerre : Le problème colonial et l'après-guerre. . . . . t. XXXVIII, 424
Regelsperger (G.). Nos grandes colonies et la guerre : Afrique Occidentale française . . . . . t. XXXVI, 334
Afrique Équatoriale française . . . . . t. XXXVII, 62
Madagascar. . . . . t. XXXVIII, 195
Bastide (Ch.). La guerre et l'opinion publique : Angleterre . . . . t. XXXII, 186
Chasles (P.). La guerre et l'opinion publique : Russie . t. XXXII, 223
La guerre et la vie économique : Russie . . . . . t. XXXII, 324
Flach (Jacques). La guerre et l'opinion publique : Allemagne. . . . t. XXXII, 173
Lévy (R.-G.). La guerre et la vie économique : Angleterre et Empire britannique. . . . . t. XXXII, 254
Marvaud (A.). La guerre et l'opinion publique : Italie. . t. XXXII, 240
La guerre et la vie économique : Italie . . . . . t. XXXII, 397
Viallate (A.). La guerre et l'opinion publique : États-Unis. t. XXXII, 128
La guerre et la vie économique : États-Unis. . . . . t. XXXII, 290

Schuhler (Henri). La guerre et la vie économique. Allemagne et Autriche-Hongrie . . . . . t. XXXII, 272
Ehlers (E.). La situation des neutres exposés par des neutres : Danemark . . . . . t. XXXIII, 225
Phocas-Cosmetatos (S. P.). La situation des neutres exposée par des neutres : Grèce . . . . . t. XXXIII, 235
Reynold (G. de). La situation des neutres exposée par des neutres : Suisse . . . . . t. XXXIII, 287
Roosenburg (P.). La situation des neutres exposée par des neutres : Pays-Bas. . . . . t. XXXIII, 267
Ryan (Axel). La situation des neutres exposée par des neutres : Norvège . . . . . t. XXXIII, 252
Combes de Patris (B.). Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — VI. Armements de la paix . . . . . t. XL, 247
Duhamel (Jean). Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — VII. L'Allemagne d'après son commerce extérieur . . . t. XL, 373
Rain (P.). Dossiers d'informations sur la guerre et la paix. — V. La Turquie d'Asie. . . . . t. XL, 93
Renaut (F. P.). Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — I. Les confins russes d'Occident de la Baltique à la mer Noire. t. XXXIX, 235
VIII. La Finlande. . . . . t. XL, 403
Schuhler (Henri). Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. — II. Les colonies allemandes . . . . . t. XXXIX, 277
A. T. Une sous-préfecture pendant la guerre. . . . . t. XXXIII, 350
Alvarez (A.). L'organisation internationale d'après le traité de Versailles. . . . . t. XLIII, 53
Baelen (J.). Le rapport de la commission d'enquête du Sénat français. t. XLIV, 445
Barthélemy (Joseph). Nos institutions politiques et la guerre. . . . t. XXXVIII, 353
Le gouvernement par les spécialistes et la récente expérience anglaise . . . . . t. XXXIX, 493
Bastide (Ch.). La littérature anglaise et la guerre. . . . t. XXXIV, 235
La renaissance d'un département dévasté . . . . . t. XLVI, 589
Benoist (Jacques). Un nouveau régime colonial. Les conventions de Saint-Germain-en-Laye . . . . . t. XLIII, 721
Bourgeois (Emile). Le conflit austro-serbe et les origines de la guerre mondiale d'après les mémoires du maréchal Conrad von Hetzendorff . . . . . t. XLVI, 481
Cauboue (Le P.). Contrôle militaire interallié en Grèce (21 janvier-11 juin 1917). . . . . t. XL, 190
Les coopératives aux armées . . . . . t. XXXVII, 144
Caudel (M.). L'empire britannique et la guerre. . . . t. XXXVIII, 228
Ce que le Président Wilson a fait à Paris . . . . . t. XLIII, 284
Chasles (P.). La révolution russe et la guerre européenne . . . . . t. XXXVIII, 21
La succession de Russie. . . . . t. XLV, 576

Chuquet (A.). Deux carnets allemands. . . . . t. XXXIV, 183
L' « héroïque » Allemagne. . . . . t. XXXV, 24
Un écrivain allemand en territoire d'occupation . . . . . t. XLI, 32
Cloarec (Paul). La guerre sur mer . . . . . t. XXXV, 64
La guerre sous-marine. . . . . t. XXXVII, 391, t. XLI, 385
Courant (Maurice). La politique du Japon pendant la première année de guerre européenne. . . . . t. XXXV, 40
D. (A.). L'armée allemande de 1871 à 1918 . . . . . t. XLIII, 398
Dewavrin (M.). L'effort britannique pour la guerre pendant les huit premiers mois (août 1914-avril 1915) . . . . . t. XXXIV, 257
La guerre européenne et le mouvement économique au Japon . . . t. XXXVII, 265
Dobro. L'intrigue allemande en Ukraine . . . . . t. XLIII, 232
Dubern (E.-B.). Les projets d'union économique entre les alliés dans l'hiver 1915-1916 . . . . . t. XXXV, 363
Perspectives d'union économique internationale . . . . t. XXXVI, 214
D. (E.-B.). L'idée du blocus. . . . . t. XXXVIII, 300
Dupuis (Charles). L'Allemagne et le Droit des gens. . . t. XXXV, 238
Eichthal (E. d'). Des évaluations du coût de la guerre. . t. XXXIII, 6
Kant et la guerre (à propos du manifeste des quatre-vingt-treize) . t. XXXIII, 81
Après douze mois de guerre. Coup d'œil sur la situation économique en France . . . . . t. XXXIV, 1
La taxation des vivres en Allemagne d'après un auteur anglais. . . t. XXXV, 108
Alliances et guerres économiques. La conférence économique de Paris . . . . . t. XXXVI, 30
Société des Nations et ligue permanente des États alliés et amis de l'Entente . . . . . t. XL, 329
Eliot (Ch.-W.). Une opinion américaine sur la guerre . t. XXXIV, 19
Flach (J.). L'inversion morale de l'Allemagne et l'évangile de Bismarck . . . . . t. XXXVII, 13
La Prusse conquérante de l'Allemagne et spoliatrice de la Pologne, t. XLI, 196
L'âme alsacienne et le retour de l'Alsace à la France . . . . t. XLI, 368
Friedel (V.-H.). La propagande scolaire allemande à l'étranger avant et pendant la guerre . . . . . t. XXXVI, 92
F. (V.-H.). La presse allemande pendant la première année de la guerre . . . . . t. XXXIV, 213 et 404
Gauvain (A.). Le livre rouge austro-hongrois. . . . . t. XXXIII, 116
Gemeau (Lieutenant-colonel). Le machinisme dans la guerre et le rôle du pétrole . . . . . t. XLV, 416
Gérard (A.). Les traités de commerce et de navigation du Japon et de l'Occident. La revision de 1911 et la conclusion des nouveaux traités. . . . . t. XL, 7
L'Extrême-Orient et la Paix. . . . . t. XLII, 1
A propos du traité de Versailles du 28 juin 1919 . . . . . t. XLIII, 260
G. (J.). Les chemins de fer français pendant la guerre . . . t. XLIV, 84

Grostern Gviazdowski (Th.). La guerre et le problème polonais. . . t. XXXIII, 332
Houdas (O.). La guerre sainte islamique. . . . . t. XXXIII, 87
I. (A.). Le régime de l'occupation rhénane institué par le traité de Versailles . . . . . t. XLIV, 245
Isambert (A.). Les provinces du Rhin pendant l'armistice . t. XLII, 426
Lacroix (général de). L'effort de la Roumanie . . . . t. XXXVII, 161
Les armées britanniques en France . . . . . t. XXXVIII, 177
L'offensive des armées d'Orient en Macédoine . . . . . t. XLI, 169
Les Ier, IIe, IIIe armées à l'aile droite des forces allemandes, en août et septembre 1914, 1re partie, t. XLV, 481, 2e et 3e parties . . . . t. XLVI, 23 et 196
Lair (M.). Les chefs de guerre allemands. . . . . t. XLVI, 367 et 572
La Ménardière (Ch. de). Les enlèvements allemands en France pendant la guerre de 1914-1918 et les restitutions. I. . . t. XLVII, 510
Lauwick (M.). La Russie pendant la guerre . . . . . t. XXXIV, 481
Lecarpentier (G.). La nouvelle question d'Arménie. . . t. XXXIV, 462
Lefas (A.). Le cabinet de guerre anglais (1916-1919). . t. XLVIII, 86
Leger (L.). La reconstitution du royaume de Bohême . t. XXXIII, 29
La Transylvanie roumaine . . . . . t. XXXV, 399
La confédération illyrienne . . . . . t. XXXIV, 14
Les Roumains au service de l'Autriche . . . . . t. XXXVII, 292
L'organisation du panslavisme et l'intérêt européen . . t. XXXVIII, 341
Les publicistes anglais et le problème sud-slave . . . . t. XXXVIII, 295
La République de Raguse. Son rôle dans l'histoire des Slaves méridionaux . . . . . t. XL, 41
La Yougoslavie et les Slovènes. . . . . t. XLI, 422
Loiseau (I.). Sur la Pologne d'aujourd'hui (Extrait d'une correspondance de Varsovie, octobre 1919). . . . . t. XLII, 456
Lorin (Henri). L'Amérique latine en 1915 . . . . . t. XXXV, 186
Luce (E.). Les corfiotes et nous. Notes d'un témoin sur la troisième occupation française. . . . . t. XXXVII, 103
Malleterre (général). L'armée Jeune Turque (avec une carte) . . t. XXVI, 734
Les opérations de la guerre de 1914 : Les débuts de la guerre. Le plan allemand. . . . . t. XXXIV, 386
Les opérations de la guerre en 1914. II. De Charleroi à la Marne. t. XXXV, 90
III. La victoire de la Marne. . . . . t. XXXV, 224
Manteau (A.). Le chauvinisme allemand : les véritables auteurs de la guerre . . . . . t. XLII, 465
Marvaud (A.). Le Portugal et la guerre. . . . . t. XLI, 63
Massignon (L.). L'Islam et la politique des Alliés . . . . t. XLIII, 455
La crise de l'autorité religieuse et le califat en Islam . . t. XLVIII, 74
Morel (Léon). L'Allemagne moderne vue par un anglais. t. XXXIV, 287
La guerre : responsabilités personnelles et causes fatales. t. XXXV, 111
Les scrupules d'un intellectuel . . . . . t. XXXVI, 127
« Munsterbergism » . . . . . t. XXXIII, 371

L'influence des penseurs et l'action nationale en Grande-Bretagne, t. XXXVIII, 1
N. C. P. Les annotations de Guillaume II en marge des rapports de ses ambassadeurs . . . . . t. XLIV, 120
Perrier (Edmond). L'effort serbe . . . . . t. XXXVII, 179
Pinon (René). La paix avec l'Autriche-Hongrie était-elle possible en 1917? . . . . . t. XLV, 124
Piot (Stéphane). Gabriele d'Annunzio et la politique nationale en Italie . . . . . t. XXXIV, 115
La crise nationale italienne (De la neutralité à l'ultimatum (août 1914-mai 1915). . . . . t. XXXV, 319
Pommery (L.). La guerre économique en France envahie. t. XLIV, 409
Puget (H.). Les finances italiennes pendant la guerre . . . t. XLV, 423
Rain (Pierre). Les pangermanistes et la guerre . . . . . t. XXXV, 341
Reinach (Joseph). L'effort serbe . . . . . t. XXXVII, 188
Le dégagement de Verdun. . . . . t. XXXIX, 343
Le problème des États-Unis d'Orient . . . . . t. XXXIX, 162
Renaut (F.-P.). La situation politique en Caucasie (1917-1919). t. XLII, 280
Rivaud (A.). Un commentaire allemand du traité de Versailles, t. XLIV, 547
La propagande allemande . . . . . t. XLV, 161 et 391
Romeu J.. L'opinion espagnole et la guerre . . . . . t. XXXVI, 165
Rousiers (P. de). La guerre et la marine marchande française, t. XXXIII, 54
La marine marchande française pendant la guerre et depuis la guerre . . . . . t. XLIV, 496
Sars (Comte M. de) et R. Torfs. L'industrie belge en 1919, t. XLIII, 114
Savary (H. R.). Le commerce britannique en temps de guerre, t. XXII, 48
La protection maternelle et infantile pendant la guerre . . t. XLII, 262
La question des réparations ou la mésentente franco-britannique, t. XLVII, 589 et t. XLVIII, 109
Schefer (Christian). La politique coloniale allemande et le conflit européen . . . . . t. XXXIII, 96
Sokolovitch (P. P. de). Les rapports serbo-roumains (Passé, Présent, Avenir) . . . . . t. XXXVII, 357
Vergeot (J.). La Grèce devant le Congrès de la paix . . . . t. XLI, 302
Vesnich (M. R.). L'effort serbe . . . . . t. XXXVII, 210
V. H. Les manœuvres allemandes aux États-Unis : Han Dernburg and C° . . . . . t. XXXV, 124
Dewavrin (M.). Les États-Unis d'Amérique et le conflit européen : Perspectives économiques. . . . . t. XXXVI, 485
Viallate (A.). Les États-Unis d'Amérique et le conflit européen. II. Conséquences politiques . . . . . t. XXXVI, 360
Les États-Unis en guerre. L'effort financier . . . . . t. XXXIX, 25
Vogelweith (O.). L'Alsace pendant les cinq premiers mois de la guerre. . . . . t. XXXIII, 176

Wampach (G.). Le grand-duché de Luxembourg et l'invasion allemande . . . . . t. XXXIV, 86
Une poignée d'Allemands libéraux . . . . . t. XXXV, 204
W. (G.). Littérature de guerre allemande . . . . . t. XXXVI, 239
Général XXX. Souvenirs de guerre. . . . . t. XXXIII, 35

IV. — HISTOIRE ET DIPLOMATIE DEPUIS 1919
MATIÈRES ÉTRANGÈRES A LA GUERRE

Soltan (J.). Ce que pense la jeunesse européenne. — I. Pologne, t. XLVII, 542
Mosca (B.). Ce que pense la jeunesse européenne. — II. Italie, t. XLVIII, 70
Martin (K.). Ce que pense la jeunesse européenne. — III. Angleterre. La génération de la guerre . . . . . t. XLVIII, 211
Perez de la Ossa (H.). Ce que pense la jeunesse européenne. — IV. Espagne . . . . . t. XLVIII, 393
Sova (Milos). Ce que pense la jeunesse européenne. — V. Tchécoslovaquie . . . . . t. XLVIII, 583
Blociszewski (J.). La politique japonaise en Mandchourie et le problème extrême oriental d'après un publiciste anglais. t. XLIV, 591
Baumgartner (W.). La flotte d'État . . . . . t. XLV, 598
Ballot (A.). Le Reich et les pays qui le composent. . . . t. XLVI, 556
Caubone (P.). L'expansion économique italienne en Europe orientale. . . . . t. XLIII, 276
Crkal-Darras (P.). Les relations franco-tchèques . . . . t. XLVI, 560
Dawson (major A. J.). L'Inde anglaise d'aujourd'hui. Problèmes et perspectives d'avenir . . . . . t. XLV, 321
Deschamps (G.). M. Venizelos et la nation grecque . . . . t. XLI, 334
Donon (J.). Les œuvres et les intérêts français en Orient et l'établissement du mandat sur la Syrie. . . . . t. XLV, 79
L'organisation de la fédération des États de Syrie et du grand Liban sous le mandat français . . . . . t. XLVII, 345
Duhamel (J.). Quelques perspectives sur l'avenir économique de l'Allemagne. . . . . t. XLI, 435
Garner (J. W.). La politique étrangère américaine . . . . t. XLIV, 164
Georges-Picot (Capitaine G.). La politique extérieure de la république tchéco-slovaque . . . . . t. XLIV, 220
Goulevitch (A. de). La situation industrielle de la Russie avant la Révolution et sous le régime communiste . . . . . t. XLVIII, 264
Matter (P.). Une discussion italienne sur les associations. t. XLVII, 324
Mohendis (L.). La rive gauche du Rhin et la reprise du commerce avec l'ennemi d'hier . . . . . t. XLII, 446
Nikitine (B.). L'émigration russe . . . . . t. XLV, 190
L. reconnaissance des Soviets et l'émigration russe . . . t. XLVII, 554
Pinon (R.). La nouvelle Europe. . . . . t. XLIII, 48
R. F. P.. La réforme consulaire en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis. . . . . t. XLIII, 707

R. L.. Notes sur le bolchevisme. Impression d'un témoin. t. XLIII, 97
Roz F.. Un service de liaison franco-américaine . . . . t. XLIII, 82
Stuart Graham H.. L'administration américaine aux Philippines, t. XLVII, 216
Wang King Ki. Quelques observations sur la politique française à l'égard de la Chine . . . . . t. XLIII, 417
XXX. Simples réflexions sur les réparations et la sécurité, t. XLVIII, 177

V. — FINANCES

A. M. A propos de la taxation des vivres en Allemagne. . t. XXXV, 255
Andreadès A.. Les finances byzantines . . . . t. XXVI, 268 et 620
Antony A.. Le budget de l'Alsace-Lorraine . . . t. XXVII, 41 et 239
t. XXVIII, 23
Avenol J.. Les Banques algériennes et la Banque d'Algérie, t. XXXVI, 382
Barety L.. La politique des banques allemandes : relations avec l'industrie; concentration . . . . . t. XXIII, 236
La concentration des banques de province en France. . . t. XXV, 37
La concentration des banques de province en Italie . . t. XXXVIII, 446
Baudin de la Valette. La taxation des bénéfices industriels et commerciaux et l'impôt sur le revenu en Espagne . . . . . t. XXV, 511
Baudin L.. Le Gold Exchange Standard. . . . . t. XLVII, 255
Chaise J. de la. Le cadastre et les livres fonciers . . . . t. XXII, 62
Colson C.. La comptabilité commerciale. . . . . t. XLI, 5
Courville René. La législation de l'alcool en France, ses inconvénients et les moyens d'y remédier . . . . . t. XXX, 380
La question de l'alcoolisme dans ses rapports avec la loi fiscale, t. XXXII, 119
Dayras G.. Le projet de réforme financière de l'Empire allemand, t. XXIV, 517
Delaygue L.. Les projets d'impôts sur l'électricité, sur le gaz et sur la publicité en Allemagne . . . . . t. XXIV, 776
Les projets de réforme des droits de succession et des droits sur les tabacs en Allemagne. . . . . t. XXIV, 683
Dewavrin M.. Les finances locales du Canada . . . . . t. XXII, 524
Le système fiscal de guerre de la confédération helvétique, t. XXXIX, 56
Deux impôts antidémocratiques : L'impôt sur les paiements, l'impôt sur le luxe. . . . . t. XL, 431
D. (E. B.). Guerre du change et autre cas de recurrence dans le domaine de la politique économique. . . . . t. XL, 303
Dubern E. B.. Le vice des assignats, d'après une opinion du temps . . . . . t. XXXIX, 445
Dupuis Charles. Les droits de succession et l'évasion fiscale, t. XXVII, 99
Evesque M.. L'économie des billets de banque . . . . . t. XL, 134
Hahn J. P. Armand. Les nouveaux impôts allemands t. XXI, 690

Henry (P.). Essai d'une évaluation des revenus en France. t. XXIII, 369
Labiche (G. P.). L'inventaire de la fortune publique . . . t. XLVI, 531
Lauwick (M.). Le budget russe et la suppression du monopole de l'alcool . . . . . t. XXXIII, 159
Lavergne (A. de) et Paul Henry (L.). La Banque nationale suisse, t. XXI, 12
Lèbe Gigun (P.). La réforme des finances de l'empire allemand, lois du 15 juillet 1909 . . . . . t. XXIV, 786
Lefort (François). Le budget de la France et les projets de réforme, t. XXVI, 546 et 858
Lévy (R.-G.). Finances anglaises. A propos de l'emprunt de 1917, t. XXXVII, 337
La richesse de la France (à propos d'un livre récent) . . . t. XXIV, 702
Loriot (J.). Le marché des changes étrangers à Paris en 1919, t. XLIII, 253
Le marché des changes étrangers à Paris en 1920 . . . . t. XLIV, 161
Le marché des changes étrangers à Paris en 1921. . . . . t. XLV, 160
Les vues des banquiers anglais sur la situation économique, t. XLVI, 273
Lugagne. Les projets de réforme des impôts sur les boissons en Allemagne : vin, bière, alcool. . . . . t. XXIV, 693
Marcé (Victor de). La chambre des comptes de Prusse et la cour des comptes de l'Empire allemand. . . . . t. XXIX, 183 et 791
t. XXX, 193
Vue d'ensemble sur la cour des comptes en Allemagne, en Autriche et en Italie. . . . . t. XLII, 313
Marion (M.). Les dangers du papier monnaie; les leçons de l'histoire révolutionnaire . . . . . t. XXXIX, 12
Papier monnaie américain et papier monnaie français . . . t. XL, 346
La banqueroute des deux tiers . . . . . t. XLVII, 197
Marsal (François) et Monès del Pujol. La liquidation de la banque d'émission de l'ancienne monarchie austro-hongroise . t. XLVI, 164
Penha-Garcia (Comte de). La nouvelle monnaie portugaise, t. XXIX, 221
Peyster (H. de). Les finances britanniques après la guerre, t. XLIII, 369
Poulgi Bey. La banque impériale ottomane . . . . . t. XXV, 364
Renaut (F.-P.). Les finances de l'Empire allemand en 1920, t. XLIII, 555
Savary (A.-R.). L'état financier de la Turquie . . . . . t. XXXI, 235
Schnapper (P.). Change déprécié et dumping . . . . . t. XLVIII, 249
Chalendar (A. de). Les finances des États européens depuis la guerre. I. Pologne. . . . . t. XLVIII, 28
Szaszy (E. de). Les finances des États européens depuis la guerre. II. Hongrie. . . . . t. XLVIII, 45
Truptil (R. J.). Les finances des États européens depuis la guerre. III. Italie . . . . . t. XLVIII, 193
Andréadès (A.). Les finances des États européens depuis la guerre. IV. Grèce . . . . . t. XLVIII, 321
Nisaque. Les finances des États européens depuis la guerre. V. Autriche . . . . . t. XLVIII, 347

Bizot (J. J.). Les finances des États européens depuis la guerre. VI. Tchécoslovaquie . . . . . t. XLVIII, 377
Boisanger (Y. de). Les finances des États européens depuis la guerre. VII. Bulgarie. . . . . t. XLVIII, 559
A. Algoud. Les finances des États depuis la guerre. VIII. Japon. . . t. XLVIII, 570
Tannery (Jean). La situation financière de la République argentine. . . . . t. XXVI, 580
Tresnay (Jean). Les placements en valeurs étrangères et les lois fiscales . . . . . t. XXVI, 427
V. A. Une expérience américaine : la garantie des dépôts de banque. t. XXIV, 401
Viallate (A.). La réforme bancaire aux États-Unis. « Le Federal Reserve Act » du 23 décembre 1913 . . . . . t. XXXIV, 39
La réorganisation bancaire en Angleterre en vue de l'après-guerre. t. XLI, 48
XXX. La contribution militaire extraordinaire de l'Empire allemand et l'impôt sur la plus-value des fortunes . . . . . t. XXX, 305

VI. — ÉCONOMIE POLITIQUE
QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Arias (Gino). Les forces économiques de l'Italie et la collaboration franco-italienne . . . . . t. XLII, 13
F. Galiani et les physiocrates . . . . . t. XLV, 346
Les origines italiennes de la science économique . . . . t. XLVI, 329
Arnauné (A.). Le système commercial de Colbert. . . . t. XXV, 1, 143
Des causes de la cherté actuelle de la vie aux États-Unis d'Amérique en Angleterre et en France. . . . . t. XLI, 351
Bellet (D.). Les canaux : un instrument de transport du passé, t. XXII, 471
Le commerce allemand et les raisons de son développement, t. XXXIV, 59
L'évolution industrielle de la Chine. . . . . t. XXVI, 869
Les crises générales commerciales et économiques. t. XXXII, 83 et 239
Blondel (G.). Observations sur la politique commerciale future t. XLII, 169
Colson (Cl.). La valeur scientifique et pratique de l'Économie politique. . . . . t. XXXV, 1
D. D. Vers l'expansion économique . . . . . t. XXXVIII, 131
Delavaud (L.). Un projet d'établissement commercial français à Arkhangel (1664-1672) . . . . . t. XXVIII, 313
Dewavrin (M.). Le port de Barcelone . . . . . t. XXV, 531
Les débouchés maritimes de l'Autriche-Hongrie. — I. Trieste. t. XXIII, 189
II. Fiume . . . . . t. XXIII, 749
Dossiers d'Informations sur la guerre et sur la paix. III. Régimes douaniers et courants commerciaux d'avant-guerre. — France. Grande-Bretagne . . . . . t. XXXIX, 573

Egger (Émile). Les ports de Mannheim . . . . t. XXIX, 47, 244 et 364
Jourdana. L'industrie de la houille blanche (projet de transport des forces motrices du Rhône à Paris) . . . . . t. XXVIII, 338
Knight (J.). La houille blanche . . . . . t. XXI, 337
Lavergne (A. de). Les primes à la marine marchande et la loi du 19 avril 1906 . . . . . t. XXII, 454
Lecarpentier (Georges). Le port de Rotterdam . . . . . t. XXII, 708
Autonomie des ports de commerce . . . . . t. XXIV, 62
Le développement de l'industrie et du commerce des cotonnades, t. XXVI, 61 et 247
La doctrine économique du professeur A. Wagner . . . t. XXXVI, 407
Dossiers d'informations sur la guerre et sur la paix. IV. Le commerce extérieur de la France pendant l'entre-deux guerres, t. XXXIX, 390
L'analyse économique du professeur A. Marshall . . . . t. XXXIX, 209
G. Pierson et l'économie politique conçue comme science des transactions commerciales . . . . . t. XLI, 80
Un traité d'Économie américain : les principes du professeur Edwin R. A. Seligman . . . . . t. XLII, 99
La valeur . . . . . t. XLIII, 665
Lelièvre (L.). L'organisation des transports en commun sur les chemins de fer français . . . . . t. XXIII, 604
Levasseur (Émile). Les grandes compagnies de commerce sous Louis XIV . . . . . t. XXV, 444
Les colonies sous le règne de Louis XIV . . . . . t. XXV, 593
Quelques conséquences du progrès des moyens de communication, t. XXVI, 701
Lévy (M.). La valorisation du café au Brésil . . . . . t. XXIII, 586
Marvaud (A.). Douze ans de relations économiques avec l'Espagne (1892-1904) . . . . . t. XXI, 317
La politique douanière de l'Espagne (1816-1906) . . . . . t. XXII, 297
L'évolution économique de l'Espagne au cours de la guerre mondiale, t. XLIII, 481
Maury (Fr.). Le rôle du port de Paris dans l'économie de la capitale . . . . . t. XXV, 605
Pinot (Pierre). L'autonomie des ports de commerce . . . t. XXXI, 373
Quesnot (E.). Du calcul des amortissements et de la stabilité des conditions économiques . . . . . t. XLIII, 218
Robert Muller (Ch.). L'évolution économique de la France de l'est (d'après M. Vidal de la Blache) . . . . . t. XXXIX, 427
Tartière (M.). La région des mines . . . . . t. XXXI, 396
Triouiller (Jean). M. Hoover et la situation économique de l'Europe en 1919 . . . . . t. XLII, 292
Viallate (A.). La France industrielle dans le dernier quart du XIXe siècle . . . . . t. XXII, 641
Vimard (Henri). Un centre industriel en Pologne : Lodz . . . XXIX, 377
Wallon (M.). Les saints-simoniens et les chemins de fer : I. L'élaboration du réseau . . . . . t. XXIII, 545
II. L'exécution du réseau . . . . . t. XXIV, 83 et 220

Zolla (Daniel). Le crédit au petit commerce et à la petite industrie, t. XXXIII, 137
Les variations de la valeur du sol en France et la situation de la propriété rurale après la guerre . . . . . t. XLI, 258
Les prix de revient agricoles. . . . . t. XLVII, 505

VII. — ÉCONOMIE SOCIALE

Bellet (D.). Le rôle de l'invention dans la vie sociale, t. XXXVIII, 472
Colson (Cl.). L'assurance et ses conditions essentielles, t. XXXVI, 47
Eichthal (E d'). Grèves et syndicalisme . . . . . t. XLIII, 3
Syndicalisme et responsabilités. . . . . t. XLIII, 645
Ferneuil (T.). Les projets de loi sur la grève des chemins de fer, t. XXVI, 200
Laboulaye (de). Le travail des enfants dans l'industrie aux États-Unis . . . . . t. XXI, 454
Lange (Raymond). La vie ouvrière alsacienne : Mulhouse et ses institutions sociales. . . . . t. XXVII, 75 et 428
Lavergne (A de). Les caisses de chômage et les subventions des pouvoirs publics en France. . . . . t. XXIV, 149
Les pensions de vieillesse en Angleterre. . . . . t. XXVI, 756
Léger (R.). La législation du travail en Espagne . . . . . t. XXI, 494
Levasseur (E.). Questions ouvrières et industrielles en France depuis 1870 . . . . . t. XXII, 166
Le mouvement des salaires . . . . . t. XXIII, 709; t. XXIV, 38
Payen (E.). Les progrès d'une région de France : la situation des cultivateurs en Sologne il y a cinquante ans et aujourd'hui, t. XXIV, 762
Riboud (C.). L'éducation civique des ouvriers en Angleterre, t. XXV, 321
Ripert (H.). L'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et la loi du 1er juillet 1905 . . . . . t. XXI, 289
Scelle (G.). L'organisme international de législation ouvrière, t. XLIII, 537
Zolla (Daniel). Les accidents du travail et les intérêts agricoles en France et à l'étranger. . . . . t. XXX, 48; t. XXXI, 62

VIII. — LÉGISLATION. DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

Alvarez (A.). La Ve Conférence panaméricaine et la Société des Nations. . . . . t. XLVII, 25 et 232
Barth (Jacques). De la constitution d'un bien de famille insaisissable en France (loi du 12 juillet 1909) . . . . . t. XXVI, 74
Campion (G.). Pour une réforme des sociétés anonymes, t. XLVII, 415
Cléray (E.). Les domestiques et le droit électoral . . . . . t. XLII, 460
Dunning (W A.). La liberté et l'égalité dans les relations internationales. . . . . t. XLVI, 228

Dupuis (Charles). L'avenir du droit international. . . . t. XXXIV, 363
La déclaration des droits et des devoirs des nations de l'Institut américain de droit international . . . . . t. XXXVII, 217
Le droit international de l'avenir selon les vues américaines. . . . t. XXXVIII, 70
La deuxième session de l'Institut américain de droit international. Les recommandations de la Havane. . . . . t. XL, 352
Le droit international et la guerre mondiale. . . . . t. XLIV, 339
Flach (J.). L'origine et l'avenir de la propriété immobilière, t. XLIV, 47
Gérardin (Édouard). La question de l'arbitrage aux conférences panaméricaines . . . . . t. XXX, 244
Gidel (Gilbert). La réforme électorale en Belgique et en France, t. XXX, 96
Godefroy (Edmond). Un problème juridique : Tanger. . t. XXVII, 401
Henry (L.-Paul). Un projet de décentralisation . . . . t. XXXVI, 308
La Quintana (Orzabal de). Le panamericanisme et son évolution récente . . . . . t. XXXVIII, 50
Morison (J.-E.). Les origines de la doctrine de Monroe (1775-1823), t. XLVII, 52
Pinot (Pierre). La liberté du culte et les pouvoirs de police du maire . . . . . t. XXVII, 57
Poinsard (Léon). La propriété artistique et littéraire et la conférence de Berlin, 1908 . . . . . t. XXV, 67, 225
La condition actuelle des chemins de fer en droit international et le transport des voyageurs. . . . . t. XXVII, 384
Grimefosse. La réforme de la magistrature et les magistrats. t. XLII, 62
Quesnot (Louis). De la déclaration de la nationalité des acquéreurs de biens situés en France . . . . . t. XXXVIII, 417
Renault (L.). L'œuvre de la Haye, 1899 et 1907. . . . t. XXIII, 429
Ripert (Henry). La Réforme administrative . . . t. XXVI, 390 et 716
La présidence des Assemblées politiques . . . . . t. XXIII, 346
Scelle (Georges). Deux arbitrages américains devant la Cour permanente de la Haye. — I. La question des pêcheries de l'Atlantique, t. XXVI, 50
II. L'affaire de la « Orinoco Steamship Company ». . . t. XXVI, 257
Un nouveau stade de l'arbitrage obligatoire : les traités entre les États-Unis, l'Angleterre et la France. . . . . t. XXVIII, 264
XXX. La sophistication du suffrage universel, t. XXIV, 445, t. XXV, 344

IX. — GÉOGRAPHIE. VOYAGES

Eichthal (E. d'). Quelques notes d'un voyage aux États-Unis, t. XXI, 195
Feuillâtre (P.). Le port de Londres. . . . . t. XXI, 72
Figard (Jean). Un voyage dans les Balkans (impressions), t. XXIX, 80
Girard (J.). La Lettonie . . . . . t. XLVI, 93
Jacquinot (Baron). Le Luxembourg, les origines, la race, les tendances . . . . . t. XLVIII, 454

Jaray (G.-L.) et **Hourticq (L.)**. Le Canadien anglais d'aujourd'hui observé d'une ville de l'Ontario . . . . . t. XLVI, 323
Le Sidaner (L.). L'Esthonie . . . . . t. XLVI, 542
Mylès (H.). Une visite au lycée impérial de Galata Serai. t. XLIV, 126
Nikitine. Une petite nation victime de la guerre : les Chaldéens . . t. XLIV, 602
L'Irak économique . . . . . t. XLVI, 392
Regelsperger (G.). L'Islande, nouvel État indépendant. . t. XLIII. 409
Robert-Muller (C.). La Géographie humaine (à propos de l'ouvrage de M. Brunhes) . . . . . t. XXVI, 928
Une étude de géographie urbaine : Grenoble. . . . . t. XXIX, 103
Varat (J.). Le Banat roumain . . . . . t. XLI, 219
Wampach (G.). Le Luxembourg et les Luxembourgeois. t. XXXVII, 34

X. — QUESTIONS COLONIALES

Baillaud (E.). La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale. . . . . t. XXI, 669
Besson (Maurice). La crise algérienne . . . . . t. XXIX, 350
Le problème de l'immigration étrangère dans les colonies françaises, t. XXXII, 41
Cachelot (A.). Le régime de la main-d'œuvre à Madagascar. t. XLVI. 417
Chailley (J.). Note sur le développement économique et financier du Maroc . . . . . t. XL. 116
Ferry (R.). Les voies de pénétration et de communication en Afrique Occidentale française (avec cartes) . . . . . t. XXII, 338, 503, 739
L'Éthiopie et l'expansion européenne en Afrique Orientale. . . . . t. XXV, 17, 199
Froidevaux (H.). Formation territoriale de l'Afrique orientale allemande. . . . . t. XLII, 402
Holtz (L.). Le régime foncier à Madagascar. . . . . t. XXIII, 76
La réorganisation de l'administration des villes du Maroc par le Protectorat . . . . . t. XXXIV, 440
Ladreit de Lacharrière (Jacques). Une explication apologétique du fanatisme musulman. . . . . t. XXVI, 287
Les trois interventions européennes au Maroc en 1911. . t. XXVI, 896
Abd el kerim, instrument et profiteur du bolchevisme. . t. XLVIII, 435
Lauwick (M.). Quelques aspects du problème colonial en Belgique, t. XLV, 114
Lavagne (P.). Les débuts de l'expansion coloniale de la France moderne (à propos d'un livre récent) . . . . . t. XXII. 247
Pégard (Pierre). Le régime douanier colonial . . . . . t. XXVIII, 226
L'Afrique Occidentale française. . . . . t. XXVI, 594
Rain (Pierre). La conférence coloniale de Londres (avril-mai 1907), t. XXIV, 230
Regelsperger (O.). L'œuvre française au Togo et au Cameroun conquis. . . . . t. XL. 76

La Haute Volta, nouvelle colonie de l'Afrique Occidentale française, t. XLII, 128
Les réorganisations administratives en Afrique Occidentale française, t. XLV, 258
Les chemins de fer en Afrique française . . . . . t. XLVII, 375
Le territoire du Tchad érigé en colonie . . . . . t. XLIII, 736
Renault (Louis). La nouvelle législation du Protectorat français du Maroc . . . . . t. XXXV, 303
Schefer (Christian). Le Sénégal avant Faidherbe . . . . . t. XLV, 286
Silvestre (J.). L'œuvre de la France en Indochine . . . . t. XXXIX, 124
Zolla (D.). Nos achats de produits coloniaux et la mise en valeur de notre domaine colonial . . . . . t. XLIV, 61 et 274
XXX. Les territoires du Sud-Algériens (avec une carte). . . t. XXII, 1
La crise du caoutchouc dans les colonies françaises . . . t. XXXI, 217

XI. — MONOGRAPHIES. BIOGRAPHIES

Arnaune (A.). Fernand de Colonjon . . . . . t. XXIX, 127
Alfred de Foville . . . . . t. XXX, 146
Alexandre Ribot . . . . . t. XLVI, 5
Bastide (Ch.). Léon Morel . . . . . t. XXXIX, 7
Bodereau (P.). Gambetta . . . . . t. XLIII, 422
Bourgeois (Émile). Paul Vidal de la Blache . . . . . t. XXXIX, 333
Bricaut. Hommage à un maître (R. Stourm) . . . . . t. XXXIX, 5
Caudel (M.). Les études politiques de M. E. Boutmy . . . t. XXII, 384
Octave Houdas. . . . . t. XXXVII, 8
Gaetano Mosca. . . . . t. XLVI, 439
C. (M.). Albert Wilhelm. . . . . t. XXXIX, 341
Chailley (J.). Peint par lui-même (le général Lyautey). . t. XLIII, 740
Chasles (Pierre). Anatole Leroy-Beaulieu et l'Empire des Tsars, t. XXIX, 1
Courant (M.). Un diplomate français en Extrême-Orient (A. Gérard), t. XL, 285
D. (A.). Anatole Dunoyer. . . . . t. XXIII, 529
Eichthal (E. d'). Anatole Leroy-Beaulieu . . . . . t. XXVIII, 1
Paul Leroy-Beaulieu . . . . . t. XXXVII, 1
Paroles prononcées aux obsèques de M. Daniel Bellet, t. XXXVIII, 337
Louis Liard. . . . . t. XXXVIII, 454
Paroles prononcées aux obsèques de M. René Stourm . t. XXXIX, 1
Discours prononcé aux obsèques de M. Paul Beauregard . . t. XLI, 329
Discours prononcés aux obsèques de M. J. Flach . . . . t. XLIII, 1
Foville (A. de). Émile Boutmy . . . . . t. XXVI, 1
Halévy (E.). Une biographie d'Édouard VII . . . . . t. XLVIII, 275
Lair (M.). Proudhon, père de l'anarchie . . . . . t. XXIV, 588
Frédéric Le Play . . . . . t. XXI, 589
Mommsen, homme politique . . . . . t. XXV, 640
Bebel . . . . . t. XXXI, 80

Un historien pangermaniste : Karl Lamprecht . . . . . t. XLII, 33
Albert Ballin . . . . . t. XLVI, 244
W. Rathenau . . . . . t. XLVII, 326 et 573
Lecarpentier (G.). Paul Leroy-Beaulieu économiste. . . . . t. XLII, 179
Leroy-Beaulieu (A.). Albert Vandal . . . . . t. XXV, 589
Leroy-Beaulieu (Pierre). Émile Levasseur. . . . . t. XXVI, 845
Levasseur (E.). Boutmy et l'École . . . . . t. XXI, 141
Lyon-Caen (Ch.). Louis Renault . . . . . t. XXXIX, 321
Percerou (J.). Edmond-Eugène Thaller . . . . . t. XL, 1
Piot (S.). Le rôle politique de Giosue Carducci, « poète national de la Troisième Italie » (1835-1907) . . . . . t. XXIII, 1
Professeurs de l'École libre des Sciences politiques morts pour la Patrie : Pierre Leroy-Beaulieu, Fernand Collavet . . . t. XXXIII, 1
Raffalovich (A.). Auguste von der Heydt, ministre du commerce et des finances de Prusse . . . . . t. XXV, 761
Rain (P.). Le maréchal Davout du 20 juin au 27 juillet 1815. t. XXII, 102
Regelsperger (G.). Jules Silvestre . . . . . t. XLI, 1
Schefer (Christian). Hippolyte Taine et l'histoire. . . . . t. XXIV, 297
Albert Vandal, historien . . . . . t. XXVI, 169
Un genevois au Congrès de Vienne (Eynard) . . . . . t. XXXVI, 432
Teissier (Georges). Léon Aucoc . . . . . t. XXVI, 124
Levavasseur de Précourt . . . . . t. XXIX, 124
Vandal (A.). Albert Sorel . . . . . t. XXI, 425
XXX. Louis Renault . . . . . t. XXXIX, 161

XII. — VARIA

Auburtin (F.). Le suicide national. . . . . t. XLV, 59
Baldensperger (F.). Les Universités américaines et leur orientation dominante . . . . . t. XLIII, 197
Bastide (Ch.). Shakespeare et les idées politiques de son temps. t. XLVI, 369
Caudel (M.). Quelques lectures à propos des événements actuels. t. XXXII, 331
De la constance ès calamitez publiques. . . . . t. XXXV, 248
Cleray (E.). L'Hôtel de l'École des Sciences politiques . . t. XXIV, 3
Combes de Patris (B.). Pragmatisme et démocratie . . . t. XXVI, 799
L'esprit de la nouvelle jeunesse . . . . . t. XXVIII, 381
Coppinger (P.). La méthode scientifique d'un professeur d'histoire à l'Université de Berlin . . . . . t. XXXVII, 457
David (André). La première bibliothèque du Conseil d'État. t. XXX, 282
Dupuis (Ch.). L'école internationale de droit international. t. XLIII, 653
École libre des Sciences politiques : Le cinquantième anniversaire de la fondation . . . . . t. XLIV, 526
Escoffier (M.). Les pages normandes d'Albert Sorel . . . t. XXIII, 195
Imbart de la Tour. La défense de la santé publique . . . t. XXIII, 341

Laborde Milaa (A.). La crise de la langue et de l'esprit français, t. XXVI, 87
Les quadragénaires actuels . . . . . t. XXVII, 290
Lauwick (M.). Le rapprochement intellectuel franco-russe, t. XXXVII, 447
Lecarpentier (G.). Les hautes écoles du peuple danois. . . t. XXI, 704
Leroy-Beaulieu (A.). Au lecteur . . . . . t. XXV, 141
Marin (H.). Un conférencier français à Manchester. . . . t. XLIV, 292
Maury (François). La défense de Paris contre les inondations, t. XXVI, 35
Morel (Léon). Shakespeare ou Bacon ?. . . . . t. XXXIX, 131
Morellet (Jean). Les mouvements migratoires européens. t. XLVIII, 504
Mylès (Henri). Instantanés d'Extrême-Asie. . . . . t. XXVIII, 373
Mosca (G.). Encore quelques mots sur « Le Prince » de Machiavel. I, t. XLVIII, 481
La « Maison de France » . . . . . t. XL, 440
Note de la Rédaction. La Revue des Sciences politiques . . t. XXV, 827
Note de la Rédaction . . . . . t. XLII, 468
Ouang Ki-Tseng. La réforme de l'enseignement en Chine, son caractère, ses tendances . . . . . t. XXIV, 396
Ribaud (C.). L'école d'affaires de l'Université Harvard . . t. XXVI, 631
Rousselier (A.). La police sanitaire et la prophylaxie internationale, t. XXIV, 717
Saige-Caffieri. Réflexions sur l'intérêt général. . . . . t. XXVI, 456
Sairières (Jacques). La vie d'étudiant à l'Université Harvard. t. XXIX, 409
Silvestre (J.). Peste et choléra : le Lazaret de Camaran dans la mer Rouge. . . . . t. XXVIII, 169
Tartière (Maurice). Les délimitations régionales. . . . . t. XXVI, 777
Trinquesse (Daniel). Une commune rurale suisse : Lens (Valais), t. XXXII, 60
Viple (J.). La criminalité contemporaine. . . . . t. XXVIII, 90
Xenopol (A. D.). L'influence intellectuelle française chez les Roumains. . . . . t. XXIV, 24
XXX. La vie polonaise à l'hôtel Lambert au temps du prince Adam Czartoriski. . . . . t. XXII, 330
A propos des consulats anglais. . . . . t. XXXVIII, 307

Le gérant : RENÉ LISBONNE.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École libre des Sciences Politiques

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

COMITÉ DE RÉDACTION

M. EUGÈNE D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. AUGUSTE ARNAUNÉ, de l'Institut, Président de chambre à la Cour des Comptes;
M. ÉMILE BOURGEOIS, de l'Institut, Professeur à la Faculté des lettres de Paris,
M. MAURICE CAUDEL;
M. CHARLES DUPUIS, de l'Institut, Sous-directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. CH. LYON-CAEN, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques;
M. RENÉ PINON, M. LOUIS QUESNOT, Inspecteur général des Finances;
M. ROMIEU, Président de Section au Conseil d'État;
M. CHRISTIAN SCHEFER; M. ANDRÉ SIEGFRIED;
M. GEORGES TEISSIER, de l'Institut, Maître des requêtes honoraire au Conseil d'État;
M. ACHILLE VIALLATE, ancien Rédacteur en chef des *Annales des Sciences Politiques*;

Professeurs à l'École libre des Sciences Politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF :

M. MAURICE CAUDEL, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

M. PIERRE RAIN, Maître de conférences à l'École libre des Sciences Politiques.

QUARANTE-ET-UNIÈME ANNÉE (1926)

XLIX

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

ENCORE QUELQUES MOTS SUR « LE PRINCE » DE MACHIAVEL

(Suite[1].)

Jusqu'à présent notre écrivain a plus abondé en exemples qu'en préceptes sur l'art de régner; dorénavant il exposera de préférence les préceptes, les appuyant toujours de quelques exemples.

En effet, au chapitre XV, il commence à parler des choses (on pourrait dire avec plus de précision des qualités du caractère) pour lesquelles les hommes et surtout les princes sont loués ou blâmés. Avant d'entrer dans la question, il déclare d'abord que beaucoup avaient traité ce sujet, mais en examinant comment il conviendrait de vivre, plutôt que comment on vit; et que celui qui se propose de se comporter comme il faudrait, irait à sa perte, « parce que celui qui veut en tout et partout faire profession d'être bon, ne peut manquer de périr au milieu de tant de méchants. Il faut donc qu'un prince qui veut se maintenir apprenne à ne pas être toujours bon, et à en user bien ou mal selon la nécessité. »

Après ce préambule, il énumère les qualités qui sont communément louées, plaçant à côté de chacune le défaut correspondant. Il dit à cet effet que « les hommes peuvent se classer en libéraux ou avares (c'est-à-dire larges ou serrés dans la dépense) aimant à donner ou rapaces, compatissants ou cruels, fidèles à la parole donnée ou parjures, fiers ou efféminés, courageux ou pusillanimes, humains ou orgueilleux, chastes ou lascifs, sincères ou rusés, affables ou revêches, graves ou légers, religieux ou incrédules ». Il admet que le *Prince* serait digne de louanges s'il avait toutes les bonnes qualités susdites sans avoir les défauts correspondants, mais du moment que la chose n'est pas possible et que, du reste, les conditions de la vie ne le per-

1. Voir le numéro d'octobre-décembre 1925.

mettent pas, il doit s'abstenir uniquement des vices qui, politiquement parlant, pourraient lui faire tort et il ne doit pas se soucier d'encourir le blâme pour des défauts sans lesquels il lui serait difficile de sauver l'État, c'est-à-dire de rester au pouvoir.

Quels sont ces vices? Il l'explique dans les chapitres qui suivent immédiatement le xve. Il commence par conséquent, dans le xvie, à traiter de la libéralité et de l'avarice; et il affirme qu'il vaut mieux être regardé comme avare que comme généreux, « parce qu'il n'y a rien qui nous appauvrisse tant nous-mêmes que la libéralité, car, lorsque nous en usons, nous perdons la faculté d'en user, et nous devenons pauvres et pour cela méprisables; ou bien, pour nous soustraire à cette pauvreté, nous devenons rapaces et odieux ». C'est tout au plus s'il admet que le Prince puisse faire des libéralités en donnant le bien des vaincus, comme le firent Cyrus, Alexandre le Grand et César, ou en donnant de son propre bien, mais non celui de ses sujets, ce qui le rendrait certainement odieux. Pour cette raison « il est plus sage de se résoudre à être appelé avare, ce qui vous attire un mépris sans haine, que de se mettre, sous prétexte d'être jugé libéral, dans le cas d'encourir la qualification de rapace, qui engendre à la fois le mépris et la haine ».

Viennent ensuite les chapitres xvii et xviii, les plus discutés de tous, les plus vantés et surtout les plus décriés, parce que la quintessence du machiavélisme y est exposée en quelques pages. Dans le premier, l'auteur se demande s'il vaut mieux être aimé ou craint, et observe comment la pitié peut être souvent appliquée mal à propos, et comment une rigueur opportune peut par la suite épargner beaucoup de sang. Il ajoute qu'il serait préférable d'être en même temps aimé et craint, mais si le Prince avait à choisir, et il est difficile qu'il n'y soit pas contraint, il estime beaucoup plus sûr d'être craint. Car « on peut généralement dire des hommes, qu'ils sont ingrats, inconstants, dissimulés, ennemis du péril, avides de gain; que tant que vous leur faites du bien ils sont à vous; qu'ils vous offrent leur sang, leurs biens, leur vie, leurs enfants tant que le péril est lointain, mais que, lorsqu'il s'approche, ils se détournent, et le Prince qui a compté sur leur parole et se trouve dépourvu de tout autre appui, succombe, parce que les amitiés qui s'acquièrent par des largesses et non par grandeur et noblesse d'âme se payent, mais on n'en est

jamais sûr, et au moment voulu, ne peuvent se réaliser. Or les hommes craignent moins d'offenser quelqu'un qui se fait aimer que quelqu'un qui se fait craindre, car l'amour tient par un lien de reconnaissance bien faible pour la perversité humaine, et qui cède au moindre motif d'intérêt personnel; tandis que la crainte résulte de la menace du châtiment, et cette peur ne s'évanouit jamais. »

Cependant l'auteur recommande ensuite au Prince, s'il ne peut obtenir l'amour de ses sujets, d'éviter au moins leur haine, s'abstenant de leur prendre leurs biens et leur femme, « car les hommes oublient plus vite la mort de leur père que la perte de leur patrimoine ».

Le chapitre XVIII traite de la façon dont les Princes doivent respecter la parole donnée, c'est-à-dire tenir leurs promesses et observer les traités. Machiavel commence par dire que tous comprennent combien il est louable que le Prince maintienne la parole donnée, mais que l'expérience des temps auxquels il vivait lui avait démontré que ceux qui avaient su manquer à leur parole avaient le mieux réussi Il ajoute qu'il y a deux façons de combattre : avec loyauté, et avec la force doublée de la ruse; et le Prince doit connaître l'une et l'autre, et doit savoir à l'occasion faire le lion et le renard « car le lion ne se défend pas des filets, et le renard ne se défend pas des loups ».

En conséquence un prince ne doit pas tenir ses promesses quand elles tourneraient à son désavantage et lorsque les raisons qui les avaient provoquées n'existent plus, et il ajoute : « si tous les hommes étaient bons, ce précepte serait mauvais, mais du moment qu'ils sont pervers, et qu'ils ne tiendraient pas les promesses qu'ils font tu n'as pas lieu d'être fidèle aux tiennes ».

Le Prince ne manquera jamais de raisons légitimes pour colorer sa déloyauté, « mais — ajoute-t-il peu après — il est nécessaire de savoir bien colorer cette nature, et d'être grand simulateur et dissimulateur; les hommes sont si simples et ils obéissent tellement aux besoins du moment, que celui qui trompe trouvera toujours quelqu'un qui se laissera tromper »; et il cite l'exemple du pape Alexandre VI, « qui ne fit autre chose que de tromper les hommes, n'eut pas d'autre souci, et trouva toujours l'occasion de le faire. » Par conséquent, il n'est pas nécessaire que le Prince ait toutes les bonnes qualités que l'auteur

a énumérées au chapitre XV, mais il est nécessaire qu'il fasse semblant de les avoir, et il ajoute : « bien plus, j'oserai dire qu'elles peuvent nuire à celui qui les observe, mais qu'elles sont utiles à qui fait semblant de les posséder ; comme par exemple sembler fidèle, compatissant, humain, religieux, honnête et l'être vraiment, mais avoir l'âme façonnée de telle sorte que si l'on se trouve dans l'occasion de ne pas devoir l'être, on puisse et on sache changer d'attitude. » Car « un Prince, et particulièrement un nouveau Prince, ne peut observer toutes les vertus qui font que les hommes sont regardés comme bons, parce qu'il est nécessaire, pour se maintenir au pouvoir, d'agir contre la loyauté, contre la charité, contre l'humanité, contre la religion ».

Mais pour conserver les apparences et pour sembler avoir les bonnes qualités dont l'écrivain a parlé, « le Prince doit prendre grand soin de ne jamais laisser échapper une phrase qui ne soit empreinte des qualités citées plus haut, de sorte que, à le voir et à l'entendre, il paraisse être la foi, la compassion, l'humanité, la religion personnifiées ».

Et rien n'est plus nécessaire que la simulation « parce que les hommes en général jugent plus facilement à l'apparence qu'à la substance; parce qu'est donnée à chacun la faculté de voir, mais à peu celle de comprendre. Chacun voit ce que tu sembles être, bien peu comprennent ce que tu es; — et ceux-ci, qui sont le petit nombre, n'oseront pas s'opposer à l'opinion des autres, qui forment la majorité, et qui sont défendus par la puissance du Prince ». Et il conclut « que le vulgaire se laisse toujours prendre aux apparences et se range au parti de celui qui triomphe; et dans le monde, tout n'est que « vulgaire ».

Au chapitre XIX, assez long, Machiavel traite des moyens par lesquels le Prince peut échapper à la haine et au mépris.

Pour éviter la haine, il répète que le Prince doit s'abstenir des biens et des femmes de ses sujets, parce que « la plupart des hommes vivent contents si on ne leur enlève ni l'honneur ni les biens, et il ne reste qu'à combattre l'ambition de quelques-uns, ambition qui peut être réprimée facilement et de plusieurs façons. Afin de ne pas être méprisé il doit se tenir sur ses gardes » pour ne pas être jugé inconstant, léger, efféminé, pusillanime, irrésolu, et il doit s'appliquer à ce que

dans ses actions, on reconnaisse la grandeur d'âme, le courage, la force; il doit vouloir que ses décrets soient irrévocables et qu'on ait de lui une telle opinion que personne ne puisse espérer le tromper ou le circonvenir ». En agissant ainsi et en étant aidé de bonnes troupes, il lui sera facile d'avoir de bons alliés et il pourra être en sécurité contre les attaques des puissances étrangères et contre les agressions de ceux qui pourraient comploter contre lui à l'intérieur. A ce propos, l'auteur démontre longuement, par beaucoup d'exemples tirés de l'histoire, que les conjurations contre les Princes réussissent difficilement. Il reconnaît qu'il est difficile qu'un souverain échappe s'il y a auprès de lui quelqu'un résolu à mourir et décidé à le tuer, mais, à son avis, ces cas-là sont très rares, et, pour les éviter, il recommande au Prince « de se garder d'offenser gravement aucun de ceux qu'il a à son service ou de ceux qui l'entourent et lui prêtent leur aide dans le gouvernement ».

Au chapitre XX, Machiavel examine si les forteresses sont utiles ou nuisibles à la conservation des Princes et il les juge plus nuisibles qu'utiles, démontrant, par des exemples, que l'amour et le dévoûment des peuples constituent une défense plus solide que celles que pourraient fournir les places.

Le chapitre XXI expose les moyens que le Prince doit employer pour acquérir la renommée; et il cite l'exemple de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon puis d'Espagne qui, à partir de la prise de Grenade, avait entrepris beaucoup de guerres heureuses. Il est étrange que, écrivant en 1513, Machiavel n'ait pas compté la découverte de l'Amérique au nombre des entreprises qui avaient valu à ce prince sa renommée.

Il conseille aussi de faire en sorte que lorsque quelqu'un a accompli une action extraordinaire, bonne ou mauvaise, il en soit puni ou récompensé d'une manière éclatante, afin qu'on en parle beaucoup; « ce que Bernabó Visconti avait fait, à ce qu'on prétend ».

Au chapitre XXII, il s'occupe du choix des ministres et affirme qu'un prince sage sait toujours les choisir capables et fidèles. Selon Machiavel, les hommes peuvent se diviser en trois catégories : ceux qui comprennent d'eux-mêmes, ceux qui sont capables de comprendre ce que les autres expliquent, et ceux qui ne comprennent ni d'eux-mêmes, ni par la démonstration des autres;

il est évident que lorsque un prince appartient à cette troisième catégorie, il ne peut choisir de bons ministres. Il suggère ensuite un moyen qu'il estime infaillible, et par lequel un prince peut juger un ministre : « Quand tu vois le ministre penser plus à lui-même qu'à toi et chercher en tout sa propre convenance, ce n'est pas un bon ministre, et tu ne pourras jamais te fier à lui. » D'autre part, il rappelle au prince que pour maintenir son ministre dans le devoir et la fidélité, « il doit avoir pour lui des égards, lui donner des richesses, se l'attacher par des bienfaits, par des honneurs, par des charges, afin que les nombreux biens qui lui sont accordés soient une raison pour qu'il n'en désire pas d'autres et que les hautes charges qui lui sont confiées lui fassent craindre les mutations. » En d'autres termes, le prince devrait être un maître fidèle pour les serviteurs fidèles.

Au chapitre XXIII, il parle du moyen de se défendre des flatteurs et commence par reconnaître combien il est difficile à un homme puissant d'éviter cette race de gens, dont les cours sont pleines.

Pour s'en garder le meilleur moyen serait « que les hommes comprissent qu'ils ne t'offensent pas quand ils te disent la vérité »; mais, ajoute-t-il, « quand chacun saura qu'il peut te la dire, le respect qu'on te doit en souffrira ». Pour cela un prince prudent doit employer un troisième moyen : « choisir dans son État des hommes sages et donner, à ceux-là seulement, la liberté entière de lui dire la vérité et seulement sur les choses qu'il leur demande, mais non sur les autres ».

Mais pour bien faire ce choix d'hommes sages, il faut avant tout que le prince soit sage; et Machiavel le savait si bien qu'il écrivit que « un prince qui manque de sagesse ne peut être bien conseillé ». S'il n'est pas ainsi « chacun pensera à ses propres intérêts et il ne saura ni corriger ni connaître ses conseillers. Et il ne pourrait en être autrement parce que les hommes seront toujours pervers envers toi si la nécessité ne les oblige à être bons ».

Au chapitre XXIV, il résume les raisons pour lesquelles plusieurs princes italiens, et particulièrement les ducs de Milan et les rois de Naples, avaient perdu leurs domaines. C'est d'abord parce qu'ils avaient manqué de troupes nationales aguerries, parce qu'ils avaient eu dans le peuple un ennemi, et enfin parce qu'ils n'avaient pas réussi à s'assurer la faveur des grands, car « sans ces raisons, on ne perd pas des États qui ont assez de vie et de nerf pour maintenir

une armée prête à la guerre et par conséquent il serait juste que ces princes n'accusassent pas la fortune mais leur ineptie. »

Dans le chapitre XXV, il traite du rôle que la « fortune », c'est-à-dire tout ce que la prudence humaine ne peut ni prévoir ni prévenir, joue dans la politique pour déterminer le succès ou l'insuccès. Il croit que généralement, on a tendance à exagérer le rôle attribué à la fortune et il prétend « qu'il peut être vrai qu'elle soit l'arbitre de la moitié de nos actions, mais qu'elle en laisse gouverner l'autre moitié, ou guère moins, aux hommes ». La fortune, selon Machiavel, « déploie sa puissance là où elle sait que des digues et des remparts n'ont pas été élevés pour lui opposer d'obstacles. » Il reconnaît d'ailleurs que la plus grande fortune, c'est d'avoir les qualités les mieux appropriées à son temps. De là vient souvent que tout en usant des mêmes méthodes, on atteint quelquefois au succès et quelquefois à la ruine. Le grand danger c'est surtout quand le changement de méthode s'impose vers le déclin de la vie, parce que, écrit-il « il n'y a pas d'homme, quelque prudent qu'il soit, qui sache s'y adapter, soit parce qu'il ne peut sortir de la voie où sa nature l'incline, soit parce qu'ayant eu du succès dans la voie qu'il s'était tracée, il ne peut se persuader qu'il faille en changer ».

Le chapitre XXVI, qui clôt l'ouvrage, peut être regardé, et a été à juste titre regardé, comme la partie la plus surprenante du livre. L'écrivain, qui jusqu'alors s'était montré un calculateur froid et sceptique, un observateur impassible de toutes les faiblesses, pour ne pas dire de toutes les laideurs, de la nature humaine, et qui avait indiqué les moyens les plus efficaces pour s'en garder et en tirer profit, se révèle tout à coup un idéaliste, un patriote qui s'est dévoué à l'une des plus nobles missions qu'un homme d'État et un écrivain politique puissent se proposer : la delivrance de leur patrie de la servitude étrangère. S'adressant au jeune Julien de Médicis, auquel il voulait dédier son livre, il l'exhorte, par des paroles senties et presque émues, à se servir de ses conseils pour fonder un grand État, former une armée nationale forte et aguerrie, délivrer l'Italie des barbares, et il exprime la confiance que cette œuvre sainte sera certainement secondée de l'aide de Dieu. S'adressant aux Italiens, après avoir exposé les maux et la honte de la domination étrangère, il leur rappelle que « dans les duels et dans les combats, quand ils sont

peu nombreux, ils deviennent supérieurs à tous en force, en adresse, en génie; mais que, enrôles dans les troupes, ils ne réussissent pas à vaincre et que tout cela provient de la faiblesse des chefs, parce que ceux qui savent ne sont pas obéis et chacun croit en savoir davantage, car jusqu'à présent il ne s'est trouvé personne qui se soit élevé, par sa vertu et par la fortune, au point que les autres acceptassent de lui être soumis. »

Même avant de commencer l'analyse du *Prince* on peut affirmer avec certitude que ce dernier chapitre met pleinement en lumière la situation tragique où se trouvait son auteur à cause de la contradiction frappante qui éclatait entre la noblesse du but qu'il se proposait et la médiocrité des moyens qu'il suggérait, moyens qui, après tout, étaient les plus convenables aux gouvernants et au peuple italiens de cette époque. Il ne se rend pas compte que l'homme qui se serait proposé le but si élevé qu'il suggère aurait dû avoir des qualités morales et intellectuelles qui se seraient accordées bien difficilement avec les méthodes conseillées dans le *Prince*; de plus, il oublie que le peuple, ou du moins les classes dirigeantes, capables de comprendre cet homme, de l'appuyer, de lui obéir, auraient dû être à leur tour si riches de sentiments patriotiques et si altruistes qu'elles n'eussent pas hésité à leur sacrifier tous les patriotismes locaux et tous les égoïsmes individuels; et tels n'étaient pas les Italiens au temps que Machiavel étudie et décrit. Cela est si vrai, que plus de trois siècles devaient encore s'écouler et que les conditions intellectuelles et morales du monde, et surtout de l'Italie, devaient être grandement changées avant que surgissent des hommes capables de réaliser le programme formulé dans le dernier chapitre du *Prince* et avant que le peuple italien fût préparé à les suivre.

***

L'humanité, a écrit Pascal, est un être qui apprend toujours; et s'il arrive parfois qu'il oublie ce qu'il avait appris, la maxime du grand penseur peut cependant être acceptée dans la plupart des cas, si on l'applique aux époques et aux pays dans lesquels la culture intellectuelle ne se cristallise pas et n'est pas en décadence.

Or, comme cela n'est pas arrivé de l'époque de Machiavel à nos jours, il ne faut pas s'étonner si l'homme du XXe siècle, beaucoup plus avancé dans la connaissance de la psychologie individuelle et collective que ne pouvait l'être le secrétaire florentin, réussisse facilement, en méditant le *Prince*, à en apercevoir les imperfections et les défauts. Le lecteur les aura déjà notés probablement et nous nous efforcerons seulement ici de résumer et de préciser sa pensée.

Avant d'entreprendre cette tâche, il nous semble opportun de dire un mot de l'hypothèse soulevée à l'origine par Albéric Gentile et reprise ensuite par Jean-Jacques Rousseau et par le poète italien Ugo Foscolo, selon laquelle le *Prince* aurait été écrit dans le but caché de dévoiler aux peuples l'iniquité des rois. Or une telle hypothèse doit être absolument écartée .C'est ce qu'ont fait presque tous ceux qui ont étudié les œuvres du secrétaire florentin; d'abord, parce que l'affirmation de Rousseau sur la prétendue contradiction qui se trouverait entre le *Prince* et les autres ouvrages du même auteur est absolument inexacte; en second lieu, parce que si l'hypothèse susdite était vraie, Machiavel n'aurait pas cherché à s'excuser, quand il conseille une action moralement blâmable, alléguant la nécessité de s'adapter à la perversité humaine presque générale. Or, nous trouvons des excuses de ce genre assez fréquemment dans ses ouvrages; et il y en a aussi dans le *Prince*, comme le prouvent des passages que nous avons cités.

On peut de même passer rapidement de nos jours, sur la question relative à l'immoralité de beaucoup de maximes contenues dans le *Prince*, immoralité qui a tant préoccupé beaucoup d'écrivains qui ont parlé de Machiavel dans les siècles antérieurs au XIXe, parce qu'il est presque universellement reconnu désormais que le *Prince* n'est pas un traité de morale, mais de politique, et de politique entendue comme l'art d'arriver au pouvoir et d'y rester le plus longtemps possible; et on sait bien que cet art, en aucun pays et à aucune époque, n'a pu être en tout conforme aux principes les plus indiscutables de la morale chrétienne ou tout simplement de la morale humaine. Et l'on sait aussi qu'il l'était beaucoup moins encore dans les premières années du XVIe siècle, en Italie et hors d'Italie, car Machiavel vivait à l'époque des Richard III et Henry VIII d'Angleterre, Louis XI de France et Ferdinand le Catholique d'Espagne. Si l'on

peut faire tout au plus une critique à ce sujet au secrétaire florentin, elle consiste à observer qu'à cet égard, il manque du sens des proportions et de la mesure, qui, en tout temps et en tout lieu, est une des qualités les plus indispensables à l'homme politique, même en ce qui touche sa conduite morale. Et que Machiavel n'ait pas suffisamment compris la nécessité de cette limite, nous en avons la preuve dans son admiration pour Cesar Borgia, dont le manque absolu de scrupules et de sentiments humains répugnait même à ses contemporains, ce qui fut une des causes qui provoquèrent le déclin rapide de son étoile dès la mort de son père.

Une fois le terrain déblayé de ces questions préjudicielles, désormais surannées et vieillies, les points sur lesquels nous croyons qu'il soit encore possible de discuter en parlant du *Prince* peuvent se ramener à deux : ils consistent à examiner si Machiavel, dans l'ouvrage dont nous avons brièvement parlé, a jeté les bases d'une véritable science politique, ou si, du moins, il a énoncé une série de préceptes qui puissent être regardés comme fondamentaux dans l'art politique.

Or, pour ce qui touche à la création de la science politique, Machiavel eut sans doute deux intuitions heureuses, je dirai plus, vraiment géniales, étant donné l'époque où il vivait : tout d'abord il comprit que l'on doit rechercher l'explication et la raison de la prospérité et de la décadence des organismes politiques dans l'examen de leurs vicissitudes et par conséquent dans l'histoire de leur passé; et il comprit aussi que chez tous les peuples arrivés à un certain degré de civilisation, se manifestent des tendances politiques générales et constantes, ce qui, en d'autres termes, signifie que la nature politique de l'homme présente en tout temps et en tout lieu une certaine identité. Il faut reconnaître qu'il est impossible d'édifier une vraie science politique sur des bases différentes de celles que nous avons énoncées tout à l'heure, comme d'ailleurs, il serait impossible de construire une économie politique scientifique et trouver les vraies causes de la prospérité économique ou de la pauvreté des nations, si, à dater de la fin du XVIIIe siècle, les économistes n'avaient fondé leurs déductions sur des prémisses identiques à celles d'où Machiavel voulait partir pour enseigner aux Princes et même aux Républiques les méthodes opportunes

pour accroître leur pouvoir et pour défier l'œuvre corrosive du temps.

Cependant, même en ne tenant pas compte du fait que les problèmes relatifs à la grandeur et à la stabilité des organismes politiques sont beaucoup plus complexes que ceux dont dépend la simple prospérité économique des peuples (beaucoup plus si ces derniers problèmes s'isolent artificiellement des premiers auxquels ils sont nécessairement liés) il est certain qu'Adam Smith ne put écrire son célèbre traité sur la richesse des nations, que parce que, à cette époque, le passé et le présent de plusieurs nations européennes lui fournissaient déjà une quantité d'expériences économiques, de faits confirmés et prouvés et de notions précises bien suffisants pour lui donner une idée claire des lois, c'est-à-dire des tendances constantes, auxquelles l'activité économique de l'homme se conformait et se conforme généralement.

Machiavel ne pouvait pas en faire autant, parce que, quand il écrivit le *Prince* et même les *Discours*, les recherches et la critique historiques étaient dans l'enfance, bien plus, n'étaient pas même nées. En outre, il ne disposait d'aucun matériel historique, sauf celui que pouvaient lui fournir avec quelques chroniqueurs du moyen âge, Salluste, Tite-Live, Tacite et d'autres historiens de l'antiquité classique ; artistes souvent incomparables dans l'analyse de la psychologie des temps où ils vivaient et celle des hommes d'État leurs contemporains ou à peu près, mais qui parfois se laissaient entraîner, comme tous les artistes, par l'amour de l'art. Ajoutons que presque tous ignoraient l'histoire des autres pays, des autres civilisations qui n'étaient pas celles de la Grèce et de Rome ; et encore faut-il dire qu'ils connaissaient mal le passé lointain de ces dernières et que par conséquent ils pouvaient mal se rendre compte des origines de leurs institutions et de leurs conditions intellectuelles et économiques. Et il ne faut pas oublier que s'ils savaient peu à ce sujet, ils nous en disent encore moins, en raison de cet oubli, si commun chez les historiens de tous les temps, qui leur fait négliger de s'arrêter sur des détails importants et connus de tout le monde au moment où ils écrivirent mais que la postérité ignore au contraire complètement.

Machiavel ne créa donc pas une science politique, car il lui manquait les matériaux pour la construire et pour en jeter les fonde-

ments. A cause de cela il se borna, et il ne pouvait faire davantage, à tracer quelques lignes sur lesquelles l'édifice pouvait s'élever et à en poser la première pierre. S'il était né au moins quatre siècles après, il aurait probablement su élever quelques-uns des gros murs. Et qu'il possédât les aptitudes nécessaires, cela nous est prouvé par le fait que, quand il a des informations positives suffisantes, il sait discerner et indiquer clairement les causes de la supériorité d'un organisme politique sur un autre. Ainsi par exemple, sachant comment les Romains de la République recrutaient leurs troupes, il sait voir que leurs méthodes étaient préférables à celles en usage chez les Italiens de son temps, qui enrôlaient des compagnies d'aventure. Il sut de même observer que, quand le pouvoir central était faible au point de ne pas savoir ou de ne pas pouvoir déraciner la coutume qui permettait à des particuliers d'entretenir des corps de soudards armés à leur service, la vie d'une république basée sur l'égalité civile et politique des citoyens devenait impossible [1].

***

Machiavel n'ayant pas, par conséquent, jeté les bases d'une vraie science politique, de cette science qui devrait rechercher, par l'étude de la nature sociale de l'homme et des faits historiques dans lesquels elle se révèle, les causes intimes du progrès et de la décadence des grands États et des grandes civilisations, il nous reste à examiner si, avec son livre sur le *Prince*, il a énoncé une série de préceptes qui puissent être utilement mis en pratique par ceux qui aspirent à atteindre les postes les plus élevés de la hiérarchie politique et à y rester le plus longtemps possible.

En d'autres termes, voyons, une bonne fois, s'il a, oui ou non, rédigé un bon manuel d'art politique, qui avec les adaptations requises et les perfectionnements indispensables, puisse être utile à la formation du caractère et de l'esprit des ambitieux de haut vol et des dominateurs, dans tous les temps et dans tous les pays.

La plupart de ceux qui ont étudié le *Prince* ont résolu la question dans le sens affirmatif; plusieurs au contraire, entre autres

1 Voir *Discours*, livre I, chap. LV.

le Français Gentillet, et les Italiens Giuseppe Ferrari et Alfred Oriani ont penché pour la négative, et nous sommes de l'opinion de ces derniers.

Presque tous les écrivains, et l'on peut dire presque tous les hommes cultivés, ont formé et forment encore leur mentalité en partie sur les livres, et l'on pourrait ajouter aujourd'hui sur les journaux, et en partie sur l'expérience de la vie; cependant, selon les cas, tantôt l'un, tantôt l'autre des deux facteurs a la prépondérance. Or, chez Machiavel, il nous semble que le premier prévale d'une façon absolue, car sans cette prédominance il nous serait difficile de nous expliquer sa vénération sans borne pour tout ce qu'écrivirent les auteurs classiques et sa profonde conviction de la supériorité absolue des Grecs et surtout des Romains de l'antiquité sur les hommes de son propre temps. On peut objecter avec raison que, en écrivant au XVIe siècle, à cet égard il ne se trompait pas, ou, que tout bien pesé, il se trompait de fort peu; mais il se trompait certainement quand il croyait qu'il suffisait d'imiter les anciens pour obtenir les résultats qu'ils avaient atteints. C'est une erreur dans laquelle il tombe souvent dans le *Prince*, et surtout dans les *Discours*, où il établit presque continuellement un parallèle entre Rome antique et Florence, en démontrant la supériorité de la première sur la seconde, sans tenir compte de la très grande diversité de milieux et de circonstances dans lesquelles ces deux villes s'étaient trouvées.

Par conséquent Machiavel, comme tous ceux dont la façon de penser s'est formée de préférence sur les livres, et surtout sur des livres écrits à une époque bien différente de celle où vivait le lecteur, est avant tout un théoricien et un idéaliste; et comme presque tous les idéalistes qui poursuivent un noble rêve, il est, malgré le pessimisme qu'il affecte, quelquefois un naïf. L'affirmation est hardie quand il s'agit d'un homme dont le nom est devenu synonyme de duplicité et de fourberie, mais nous ne croyons pas difficile de la démontrer. Commençons par examiner quelques-uns des exemples par lesquels le secrétaire florentin commence son traité du *Prince*; choisissons-les parmi ceux que nous avons mentionnés.

Comme on le sait, il reproche à Louis XII quatre fautes auxquelles il attribue la perte de la Lombardie; et parmi ces quatre

fautes il comprend celle de n'avoir pas été habiter Milan et de n'avoir pas envoyé des colonies françaises dans le Duché. Il n'y a personne qui ne voie au premier coup d'œil qu'il était impossible à un roi de France de transférer sa capitale à Milan et d'envoyer des colons dans un pays surpeuplé comme l'était déjà la Lombardie. En cela, comme en d'autres cas, les souvenirs du monde antique, la familiarité avec les classiques enlèvent à l'écrivain la vision exacte du monde où il vivait et, avec elle, le sens de la réalité présente.

Venons maintenant à l'exemple sur lequel Machiavel insiste le plus, à l'homme qu'il donne comme le modèle à imiter à Julien de Médicis, neveu d'un pape : cet homme, comme on le sait, était César Borgia, fils d'un autre pape.

Alexandre VI, en donnant le chapeau de cardinal à Georges d'Amboise, ministre de Louis XII roi de France, en annulant le précédent mariage de ce prince et en lui permettant par conséquent d'épouser Anne de Bretagne, avait assuré à son bâtard César l'appui des armes françaises. Jusqu'ici nous ne trouvons rien d'extraordinaire dans l'œuvre du héros célébré par le secrétaire florentin, si ce n'est le trafic honteux du pouvoir pontifical qu'avait fait son père. César, nous le savons, était destiné à la carrière ecclésiastique, tandis que la carrière politique était réservée à son frère, Jean duc de Candie; mais lorsque Jean eût été mystérieusement assassiné, une nuit, à ce qu'il semble, par son frère cadet, celui-ci quitta la soutane ecclésiastique et se mit à la tête de l'armée pontificale, après avoir été nommé gonfalonier du Saint-Siège.

Et, à propos des drames domestiques, il faut aussi rappeler que ce même César chargea certainement un sicaire de blesser d'abord son beau-frère Alphonse d'Aragon; et qu'après que ce dernier se fut réfugié près de sa femme Lucrèce et de sa sœur Sancia d'Aragon qui le soignaient, il le fit étrangler en sa présence par un second sicaire, le fameux dom Michel de Cordelie.

Après avoir entrepris la conquête de la Romagne, aidé d'un corps auxiliaire français, César Borgia avait commencé par chasser de Forli Catherine Sforza, veuve de Girolamo Riario; puis il avait assiégé à Faenza, où le peuple avait vaillamment défendu son jeune prince, Astor Manfredi, un jeune homme de dix-huit ans; et, après que celui-

ci se fut rendu moyennant une honorable capitulation qui lui assurait la vie et la liberté, il fut, par le gonfalonier du Saint-Siège, d'abord ignoblement outragé et ensuite mis à mort.

Il résulte de l'examen de ces faits, ou forfaits, que leur auteur avait un manque absolu de scrupules et de ce qu'on appelle communément sens moral, et que chez lui prédominaient complètement les passions les plus basses et les plus sauvages; mais en même temps il n'y a rien qui révèle un génie exceptionnel ou une énergie extraordinaire. Il nous reste à voir si le fils du pape Alexandre VI fit preuve de ces qualités dans le guet-apens si fameux de Sinigaglia.

Le dessein de constituer un État puissant dans l'Italie centrale, en supprimant les petits princes qui en gouvernaient les diverses villes, et qui presque tous étaient les descendants de capitaines d'aventure ou des neveux des papes précédents, et celui de détruire les compagnies d'aventure enrôlées sous la bannière des Colonna et sous la bannière rivale des Orsini, en les opposant les unes aux autres, puis en prenant directement à sa solde leurs soldats, n'était pas une idée si singulière qu'un ambitieux de moyenne intelligence ne fût capable de la concevoir. On pourrait même dire que, dans un certaine mesure, cette idée était dictée par les circonstances, puisque son exécution était rendue possible, je dirai plus, relativement facile, grâce à l'appui des gens d'armes français que Louis XII avait mis à la disposition de César pour les motifs que nous avons indiqués. Que ce plan ne fût pas très difficile à concevoir, nous en avons la preuve du fait que, en dépit de la maladresse que Machiavel prêtait aux Français en politique, Louis XII le devina, tant il est vrai qu'il mit son veto aux vues que le fils du pape Alexandre VI avait sur Bologne et peut-être aussi sur la Toscane et qu'il rappela à un certain moment la plus grande partie du contingent français. Ceux contre lesquels le plan des Borgia était conçu ne manquèrent certes pas de s'en apercevoir aussi, de sorte que, aussitôt qu'ils surent que le gros du contingent français s'était retiré en Lombardie, les capitaines du parti Orsini, qui jusqu'alors avaient été à la solde du duc de Valentinois, unis à d'autres petits princes italiens, firent ce qu'on appela la conjuration de la Magione del Perugino et commencèrent les hostilités en frappant un bon coup sur les milices papales et en reta-

blissant le duc d'Urbino dans ses États héréditaires, dont il avait été dépouillé par Borgia.

Celui-ci, qui avait pour lui la force et l'influence du pape et qui connaissait bien ses adversaires, fit ce que n'importe quel homme prudent aurait fait à sa place. Il temporisa, évitant d'autres rencontres, et pendant ce temps il traitait avec Machiavel représentant de la République de Florence, tâchant de lui démontrer qu'il convenait à Florence de l'aider ou tout au moins de rester neutre; thèse facile à soutenir, car parmi les confédérés de la Magione del Perugino figurait Vitellozzo Vitelli, ennemi juré de la République depuis que celle-ci avait fait mourir son frère Paolo[1].

Cependant César et son père faisaient des démarches beaucoup plus décisives auprès de Louis XII, auquel il ne convenait pas à ce moment-là de briser ouvertement avec le pape, de sorte qu'il se décida à envoyer à son fils un nouveau et important renfort de troupes françaises.

Et c'est alors que les confédérés de la Magione del Perugino montrèrent ouvertement ce qu'ils étaient : des bandits qui ne possédaient pas même les seules qualités capables de rendre moins répugnante la figure du brigand, c'est-à-dire la hardiesse et le courage. La peur leur ôta le bon sens; ils ne comprirent pas que leur unique voie de salut était de résister coûte que coûte, et de rester unis en combattant désespérément et en sachant mourir s'il le fallait les armes à la main. Ils préférèrent négocier et finirent par croire aux promesses et aux serments d'un homme dont ils devaient cependant bien connaître la féroce perfidie et l'implacable manque de scrupules. Ce ne fut pas leur simplicité, comme écrivit Machiavel, mais bien leur lâcheté qui les conduisit comme des brebis au guet-apens de Sinigaglia; et cette lâcheté, s'il faut en croire le témoignage du secrétaire florentin lui-même, ils l'étalèrent avant de mourir en s'abaissant jusqu'à supplier leur bourreau.

Borgia eut donc bien peu de mérite à tromper des hommes si lâches et si méprisables, qui au surplus étaient en ce moment-là les plus faibles; car pour qu'on puisse admirer en quelque sorte

1. Ces négociations sont exposées en détail dans la correspondance diplomatique que Machiavel, qui se trouvait alors près de Borgia, entretenait avec les gouvernants florentins.

une tromperie, il faut qu'elle soit exercée envers des adversaires plus forts ou pour le moins intrépides [1].

Agatocle, ce tyran de Syracuse que Machiavel met à côté du vulgaire petit brigand de Oliverotto da Fermo et au nombre de ceux qu'il ne pouvait louer, comme il louait César Borgia, parce qu'ils étaient arrivés à régner par leur scélératesse, était certes de tout autre trempe que le duc du Valentinois. Il était également privé de tout sens moral mais, sans être fils de pape, puisque son père était un simple potier, il avait su arriver à être tyran de Syracuse et souverain de la moitié de la Sicile, et, au milieu de très puissants ennemis intérieurs et extérieurs, il avait su se maintenir au pouvoir jusqu'à sa mort, survenue très tard. Assiégé de près dans Syracuse par les Carthaginois, il avait réussi, par une très habile diversion, que les Romains devaient ensuite imiter, à débarquer en Afrique avec une armée et il avait fait tant et si bien qu'à la fin ses ennemis avaient été contraints d'abandonner le siège de Syracuse et de lui demander une paix qui délivra une partie de l'île de la domination punique.

***

On peut, dans les livres, apprendre à connaître génériquement l'âme humaine, mais c'est l'expérience de la vie qui enseigne à ceux qui ont les aptitudes nécessaires, à connaître chaque homme en particulier; ce qui est bien plus difficile, parce que chaque être humain constitue un petit monde à soi et est le résultat d'un ensemble de qualités souvent contradictoires entre elles. Or Machiavel excelle justement dans la connaissance de l'homme en général, mais, comme nous l'avons vu, il se trompe fréquemment dans l'appréciation des individus et pour cette raison ses préceptes sont souvent génériques et de peu d'utilité dans les cas pratiques.

Ses jugements sur les hommes renferment une bonne part de vérité, mais ce sont des vérités incomplètes, parce qu'il ne considère les manifestations et les passions très compliquées de l'âme humaine

1. Environ un an après le guet-apens de Sinigaglia, le même Machiavel, étant à Rome, avait pu constater comment César Borgia, qui avait perdu par le fait de la mort de son père une bonne partie de sa force, avait aussi perdu sa ruse si proverbiale et s'était laissé en fin de compte duper par le pape Jules II.

que d'un seul côté. Et dans la pratique de la vie, et surtout de la vie politique, la connaissance incomplète de la vérité est parfois plus dangereuse qu'une ignorance absolue, parce qu'elle fait que l'homme d'action croit pouvoir affronter avec une méthode inflexible et uniforme des problèmes variés dont chacun présente ses caractères spéciaux.

Ainsi, par exemple, il est vrai qu'il vaudrait mieux, selon ce que le secrétaire florentin enseigne, favoriser les hommes qu'on ne peut pas abattre, mais souvent il n'est pas possible de favoriser l'un sans léser les intérêts des autres, comme il arrive chaque fois que l'on doit conférer une charge enviée par plusieurs; comme d'ailleurs il est souvent impossible de réduire à l'impuissance ceux que l'on a nécessairement mécontentés; de sorte qu'il convient d'avoir un coup d'œil sûr et de savoir reconnaître celui qui, parmi les mécontents, peut devenir le plus à craindre. Et il est vrai que les hommes sont généralement « ingrats, inconstants, dissimulés, lâches devant le péril, cupides au gain », mais Machiavel lui-même admet que tous ne sont pas ainsi et il oublie d'ajouter que ceux mêmes qui correspondent à peu près au portrait qu'il en trace sont quelquefois susceptibles de gestes d'altruisme et de générosité; et il n'enseigne pas non plus à discerner quels sont les hommes moralement supérieurs et comment il convient de mettre à profit la petite quantité de loyauté et de bonté qui peut se trouver chez les hommes même moralement inférieurs.

Le secrétaire florentin dit un mot enfin des amitiés que l'on peut acquérir « par la grandeur et la noblesse d'âme, qui seraient les meilleures », mais il n'enseigne pas quels sont les moyens les plus propres à les acquérir et cette fois l'omission peut être justifiée, car on n'acquiert pas une âme grande et noble du fait que la chose est conseillée dans un livre, de même que, du reste, devons-nous ajouter, on ne devient pas rusé parce qu'on voit exposés dans un livre les avantages de la ruse.

Sur l'art de tromper les hommes, peut-être n'y a-t-il jusqu'ici aucun traité spécial, et il serait opportun que quelque étude fût publiée sur ce sujet important, car les trompeurs habiles n'y trouveraient probablement rien qu'ils ne sachent déjà et leurs victimes y apprendraient peut-être quelque chose.

Machiavel traite incidemment ce thème dans les chapitres XVI, XVII et surtout XVIII du *Prince*; mais il nous semble que ses forces soient inférieures à une entreprise aussi ardue, ou que, en cette matière, comme en tant d'autres, le XXe siècle soit de beaucoup supérieur au XVIe.

En effet, il écrit que le *Prince* doit faire voir qu'il a beaucoup de bonnes qualités, mais qu'au fond il doit plutôt posséder les contraires: qu'il doit, en d'autres termes, paraître et ne pas être et que surtout il ne doit pas tenir la parole donnée et observer les promesses faites quand le mensonge et l'infidélité aux promesses peuvent tourner à son avantage, tout en conservant toutefois la réputation de sincérité et de loyauté. Mais il n'enseigne pas comment on peut atteindre en même temps ces deux buts si contradictoires, du moins en apparence, et il ne faut pas oublier que la tâche était alors bien plus difficile qu'aujourd'hui, parce que le monde était plus petit, les faits capables de frapper l'attention plus rares, et il n'y avait pas non plus la presse quotidienne, si habile à colorer les événements, à exciter des passions déterminées, et à offrir à l'immense paresse de la grande majorité des cerveaux humains, un jugement déjà bien élaboré.

Le secrétaire florentin aurait encore dû ajouter que mentir et tromper sont deux choses bien différentes et que la première règle de l'art de tromper consiste à user du mensonge le plus rarement possible et avec la plus grande précaution, parce que celui qui ment souvent n'est jamais cru et il est très dangereux d'être pris en flagrant délit de mensonge [1]. Il aurait pu aussi suggérer qu'il est très utile de mêler au mensonge autant de vérité qu'il est possible, de façon qu'ils deviennent très difficile, de distinguer l'un de l'autre. Mais, à la fin du chapitre, il aurait bien fait d'observer que celui qui nait avec l'inclination à la fausseté et au mensonge ne réussit presque jamais à s'en abstenir suffisamment pour acquérir une répu-

1. Guicciardini, plus avisé que Machiavel, recommande d'agir ordinairement avec sincérité et loyauté : « se servant du mensonge seulement en quelques circonstances importantes, qui se présentent rarement » (voir Guicciardini *Ricordi politici e civili*. Carabba, ed. *Lanciano*, page 39.

Récemment, un diplomate, en parlant avec quelques amis d'un autre diplomate avec lequel il avait beaucoup eu à faire disait : « Cet homme me faisait peur; il aurait pu me tromper facilement s'il l'avait voulu, parce *qu'il me disait toujours la vérité.* »

tation de loyauté et de sincérité, et que celui qui, au contraire, naît avec l'inclination opposée, ou qui sera devenu loyal et sincère par éducation et par contrôle de lui-même, éprouvera une répugnance presque invincible à énoncer consciemment un mensonge, même dans le cas où ce mensonge serait nécessaire pour accomplir une bonne action ou pour sauver son pays.

Au fond, la règle qui pourrait servir à la personne habile pour se défendre et à l'homme rusé et à l'arriviste pour attaquer, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée, se résumerait en quelques phrases, si ce n'est toutefois que ses préceptes sont plutôt difficiles à appliquer. Elle consiste en effet dans l'intuition rapide et exacte du caractère des individus avec lesquels on a à faire, dans la connaissance de leurs projets et des moyens qu'ils ont à leur disposition pour les exécuter, et dans l'habileté à pénétrer l'esprit et les passions des autres en tâchant, autant qu'il est possible, que les nôtres restent impénétrables. Et il est presque superflu d'ajouter que, pour arriver aux buts indiqués, il faut par dessus tout conserver, même dans les moments les plus graves de la vie, un grand sang-froid, une complète maîtrise de soi-même, sans jamais laisser son propre jugement se troubler ni par l'amour, ni par la haine, ni par l'ambition des charges, ni par la cupidité de l'argent, ni par la peur : surtout par la peur, de quelque nature qu'elle soit [1]

Or, cet art ne s'enseigne pas et ne saurait être enseigné dans un livre ; c'est un don de la nature qui, comme tant d'autres, se perfectionne et s'affine par la pratique du monde et par l'expérience personnelle. Et c'est pour cela que le *Prince* peut être une lecture intéressante, mais qu'il est bien difficile qu'il puisse servir efficacement à la formation intellectuelle et morale d'un homme politique.

***

Mais alors, dira-t-on, pourquoi le *Prince*, ce petit volume, a-t-il été tant lu et relu, et surtout tant discuté, depuis la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'aux premiers lustres du XXe ?

1. Les préceptes que nous avons exposés sont admirablement résumés dans le vers bien connu d'Horace : *Aequam memento rebus in arduis servare mentem.*

Plusieurs causes ont certainement contribué à cela; quelques-unes temporaires, qui ont agi par conséquent en certains temps et en certains pays; d'autres permanentes, qui ont agi dans tous les temps et dans tous les pays.

Parmi les premières, il faut placer les polémiques entre catholiques et protestants, polémiques qui eurent lieu dans la seconde moitié du XVIe siècle, et dans lesquelles chacun des partis reprochait à l'autre d'agir selon les maximes du secrétaire florentin.

Les deux thèses n'étaient pas difficiles à soutenir, parce que si d'un côté, Machiavel se professe catholique, de l'autre il se montre fort peu respectueux envers le Pape et l'Église. Nous avons déjà rappelé comment les protestants français imputaient principalement à Catherine de Médicis la responsabilité du massacre de la Saint-Barthélemy et, Catherine étant florentine, il était facile de supposer qu'elle avait puisé dans le manuel de son rusé concitoyen son habileté perverse.

Les Italiens du XIXe siècle ont trouvé au contraire que Machiavel méritait à plusieurs titres leur sympathie et leur admiration. En effet, il avait toujours été combattu par les prêtres, et surtout par les Jésuites, et il avait cherché à démontrer que la souveraineté temporelle des Papes avait été un obstacle à la constitution d'un grand et puissant État national en Italie. Enfin il avait formé des vœux ardents pour que cet État fût constitué et que les étrangers fussent chassés au delà des Alpes. En d'autres termes, il avait tracé les lignes fondamentales du programme que les hommes d'État italiens du XIXe siècle avaient pu ensuite réaliser, voire même perfectionner, en réunissant en un seul État presque tous les individus qui parlent italien. Il est donc très facile de comprendre que les générations italiennes qui réalisèrent ce programme aient eu une grande vénération pour le secrétaire florentin, et qu'elles aient beaucoup pardonné à qui avait beaucoup aimé, et surtout à qui avait aimé ce qu'elles aimaient.

Mais, outre les causes occasionnelles ou locales, il y en a eu d'autres et il y en a d'ordre général qui expliquent pourquoi le *Prince* a eu tant d'admirateurs et tant de détracteurs et a, soit dans un sens, soit dans l'autre, éveillé tant d'intérêt chez un nombre désormais important de générations humaines.

Une de ces raisons est sans aucun doute la calme froideur avec laquelle il décrit une foule de misères de l'âme humaine et le courage avec lequel il sait avouer, sans ambages et sans hésitation, les fautes et les défauts des grands et des humbles, du vulgaire et des classes qui participent le plus activement à la vie politique.

Or, beaucoup de mensonges conventionnels avaient été écrits sur ce sujet avant Machiavel et ont continué à s'écrire après lui, de sorte que l'on comprend facilement le charme particulier que pouvait exercer un écrivain qui se mettait au dessus de toute convention et s'efforçait de décrire l'humanité telle qu'il la voyait et la sentait réellement.

Nous avons déjà dit que sa vision des choses et des hommes est rarement complète, que souvent il aperçoit seulement un côté de la nature excessivement complexe et variée de la race d'Adam, mais ce côté, il sait le décrire dans une forme incisive qui frappe le lecteur par son relief; cette forme, selon les cas, éveille une grande répugnance ou une grande admiration, car fréquemment elle illustre, complète et précise un jugement que le lecteur avait déjà porté dans son for intérieur, sans pouvoir réussir nettement à le déterminer et à le formuler.

Le style correspond au livre. Il est très spontané et par conséquent très efficace.

Machiavel, dans le *Prince*, écrit sous l'impulsion d'une passion et d'une conviction profondes; à cause de cela il ne perd pas son temps à ciseler sa période, comme il le fait par exemple dans l'histoire florentine, où il cherche à lui donner une saveur classique. Dans son ouvrage le plus célèbre, il emploie le dialecte florentin, l'idiome natal à peine retouché, et il veille surtout à exprimer avec la plus grande clarté et la plus grande précision possibles sa pensée, se souciant peu, et même pas du tout, de la forme. Et cette pensée, il l'exprime tout entière, sans égards et sans atténuations sentimentales, sans se soucier si le lecteur accueillera favorablement ce qu'il écrit ou s'il trouvera ses maximes répugnantes. Il ne cherche jamais par conséquent à « dorer la pilule ». Il se préoccupe seulement d'exposer ce qu'il croit être la vérité.

Car cet homme qui prétendit enseigner à ses semblables l'art de tromper, leur démontrer les avantages et la nécessité du men-

songe, fut, comme écrivain, un des plus sincères qui aient existé. L'honnêteté professionnelle de l'écrivain, qui consiste à exposer au lecteur la vraie pensée de celui qui écrit sans se soucier du succès ou de l'insuccès du livre, il la posséda à un degré exceptionnel. Et cette fois la sincérité eut du succès, parce qu'elle contribua beaucoup à faire goûter le contenu du *Prince*.

Machiavel, enfin, qui fut honnête, à part quelque petite et vulgaire intrigue de femme, dans sa vie privée, honnête comme fonctionnaire, parce qu'il servit toujours fidèlement ses supérieurs, très honnête comme écrivain, voulut dicter les règles de l'art de tromper et de ce qu'on appellerait aujourd'hui le « haut arrivisme ». Ce n'était pas son métier. S'il avait été vraiment un fourbe et un arriviste, il aurait, étant donné son génie, fait une carrière beaucoup plus brillante, il ne serait pas mort pauvre et il se serait bien gardé d'écrire le *Prince*, car les vrais fourbes de tous les temps et de tous les pays savent fort bien que la première règle de leur art consiste à ne pas révéler aux autres les secrets de leur propre jeu.

GAETANO MOSCA,
Sénateur du royaume d'Italie,
Professeur à l'Université de Rome.

Traduction de Mlle L. GILLOTTE,
professeur à l'école Duchessa Isabella de Turin
chargée de cours à l'école P. Boselli.

CE QUE PENSE LA JEUNESSE EUROPÉENNE

VI. — GRÈCE

Que pense la Jeunesse de l'Université et des Grandes Écoles en Grèce? — J'hésite quelque peu à répondre à cette question. Il faut se transposer dans des cerveaux plus jeunes, réveiller des espoirs peut-être déçus et se rappeler ce qu'on a été vingt ans en arrière. Je vais m'y essayer cependant.

En Grèce plus qu'ailleurs, il convient de ne pas négliger l'ambiance dans laquelle a grandi la jeunesse d'aujourd'hui, si l'on veut saisir les causes psychologiques de son évolution. Chez nous la jeunesse a été plus fortement atteinte par les événements des dernières années qui ont pesé d'un poids singulièrement lourd sur son développement intellectuel, car la guerre a duré en Grèce non point, quatre mais dix ans.

Cette longue période troublée a eu une double conséquence qui a agi directement sur les jeunes : si au cours des années qui ont précédé la guerre de 1912, toute une phalange de jeunes gens s'était adonnée aux études, plus particulièrement sociales, parmi eux, combien peu, leurs études terminées sont devenus des hommes de science? De vingt à trente ans, pendant dix ans, la plupart ont endossé l'uniforme. Ils ont quitté le livre et la plume. Ils ont laissé un grand vide devant leurs successeurs immédiats, les jeunes gens d'aujourd'hui.

Quant à ceux-ci, ils ne furent guère mieux partagés : pendant ces dix mêmes années, nos établissements d'enseignement secondaire ont peu ou mal fonctionné, transformés en casernes, en hôpitaux, en asiles de réfugiés (trois vagues en dix ans!). Les jeunes gens de vingt ans ont beaucoup souffert d'une préparation scolaire trop souvent insuffisante pour assurer le succès de leurs futurs travaux universitaires. Comme leurs anciens ils doivent éprouver quelque irritation contre le sort. Ils peuvent considérer avec un certain scepti-

cisme la valeur de la génération qui les a précédés, la nôtre, qui a gouverné la Grèce de 1910 à 1925 et qui avait laissé entrevoir la possibilité de grandes choses, pour s'effondrer bientôt dans un terrible désastre extérieur et intérieur.

La vivacité de sentiments qui est le propre de la jeunesse, surtout chez nous, n'a pu qu'être frappée par cette impuissance dernière de ses aînés. Et ainsi les jeunes ne sont guère portés à subir les leçons de leurs anciens. Leur audace juvénile est renforcée de quelque dédain. Plus que toute autre, notre jeunesse entend voler de ses propres ailes.

Peut-on oublier du reste que notre jeunesse entre dans la vie en ayant sous les yeux le triste spectacle d'un million et demi de réfugiés, lamentable déchet de dix ans de guerre? Peut-elle être militariste?

Quelques années de folle politique, après de glorieux succès, et l'Hellénisme, qui avait subi sans faiblir dix siècles de guerres et de domination étrangère, a été balayé des contrées qui furent son berceau. La jeunesse n'est-elle pas en droit de douter de la valeur des dogmes historiques et de la puissance de la tradition?

Et enfin, ces jeunes gens, désireux de s'instruire et d'apprendre, ont fréquenté une Université, agitée beaucoup plus par les passions politiques que par les controverses scientifiques, fatiguée par les intrigues. Ce spectacle ne leur a inspiré qu'un respect mitigé pour leurs maîtres, auxquels ils adressent maints reproches, avec quelque amertume. Toujours enclins à critique, les jeunes avaient cette fois-ci raison de le faire.

J'ai voulu rappeler ces faits avant d'exposer ici succinctement les conclusions de l'enquête trop courte et incomplète à laquelle je me suis livré auprès de quelques associations de jeunes gens, parce que je crois que, si je ne l'avais pas fait, on n'eût pu interpréter exactement les tendances nouvelles de la jeunesse grecque d'aujourd'hui.

***

Dans mon enquête j'ai laissé de côté ceux qui pensent peu par eux-mêmes, ceux qui acceptent les vieux clichés, par habitude,

par atavisme. Il y en a beaucoup encore qui ne voient guère plus loin que l'enseignement philosophique des Pères de l'Église, et pour lesquels, dans l'ordre politique, le présent et l'avenir se confondent dans un mirage du passé.

Les jeunes gens que j'ai eu le plaisir d'approcher sont incontestablement beaucoup plus antitraditionalistes.

Et tout d'abord, sur cette terre du classicisme, le jeune homme, qui a quelque indépendance de pensée, s'est assez souvent détaché des classiques. Les grandes œuvres de nos pères sont entre moins de mains par amour et par goût. La médiocrité de l'enseignement, la décevance du présent, les besoins de la vie, ont fait considérer par beaucoup comme un « bourrage de crâne » intellectuel le culte exclusif de l'antiquité. Le jeune homme d'Athènes, sévère pour ses aînés du siècle dernier, voit dans l'étude, qu'on lui a rendue souvent peu vivante, des auteurs et des monuments anciens, le dangereux opium qui a empêché la société qui l'a précédé, de concevoir les réalités et d'être à la hauteur de sa tâche.

De même en histoire, la jeunesse recherche les facteurs économiques des bouleversements sociaux, et rapporte à ces facteurs, trop exclusivement sans doute, tout le progrès. Elle ne s'attache guère à l'action politique. Les conceptions des historiens grecs du siècle dernier, lui apparaissent comme un exercice de rhétorique.

A côté des lettres, la Faculté de Droit commence à perdre aussi de son prestige. Les politiciens de clocher, verbeux et dialecticiens, ont perdu beaucoup de leur emprise : le public plus réaliste ne se laisse plus aussi facilement charmer, duper, conduire par des paroles creuses ; les carrières d'avocat et de médecin, à clientèle et à visées politiques, ne sont plus fructueuses. La jeunesse se détourne de l'officine qui les créait.

Mais il y a une autre raison plus positive pour laquelle les Facultés de Droit et de Médecine sont moins fréquentées, surtout par les jeunes gens de province : autrefois le fils d'un paysan riche faisait à Athènes ses études de Droit ou de Médecine non pas tant pour trouver dans l'application de ces sciences un gagne-pain, que pour parfaire à l'Université son éducation secondaire. Ce souci de faire acquérir plus de savoir à leurs fils, parce qu'ils jugeaient insuffisant celui qu'ils avaient acquis à l'école, était assez général chez les

gens aisés de nos petites villes de province et de nos villages. Or il y a vingt ans, il n'y avait point d'écoles supérieures de Commerce ni d'Agriculture, et les Facultés tenaient lieu de tout.

Aujourd'hui ces écoles existent : depuis 1905, un constant effort des pouvoirs publics, soutenu par une pression de l'opinion, ont créé ou aidé à la création d'Écoles Supérieures commerciales et agricoles, et les cours des Facultés de Droit et de Médecine, comme couronnement de l'enseignement secondaire des jeunes citadins et paysans, sont devenus inutiles.

Si l'on ajoute aux raisons que je viens de donner que les jeunes gens, en Grèce comme ailleurs, se trouvent sous l'emprise des besoins matériels de la vie, on trouvera naturel que dans leurs préoccupations intellectuelles, la spéculation pure soit un peu délaissée, et que beaucoup d'entre eux aient pris le chemin des hautes études pratiques. N'oubliez pas du reste que notre pays n'est pas fermé aux échos du dehors. Curieux des nouveautés, nous sommes jaloux du bien-être matériel que nous savons exister dans les pays d'Occident. Ce désir d'amélioration et de bien-être, qui est inné dans la race, n'a pas été sans contribuer à acheminer beaucoup de nos jeunes gens dans la voie nouvelle.

Enfin, dernier changement que je veux noter : la jeunesse studieuse me paraît peu soucieuse d'entrer dans l'administration. Elle est peu avide de fonctions publiques, et semble avoir pris le fonctionnarisme en aversion. Les plus médiocres se montrent presque seuls portés vers l'administration. Je ne dis pas que nos jeunes gens se désintéressent de la chose publique et ne rêvent pas du pouvoir, mais ce n'est pas en briguant les fonctions publiques qu'ils songent aujourd'hui à s'y préparer. Les concours d'admission de certains ministères, des ministères de l'Intérieur et de la Justice plus particulièrement, sont de plus en plus delaissés. Ceux qui sollicitent encore des places cherchent à éviter la voie des concours pour brûler les étapes, ou, privés de ressources, se contentent d'une situation d'attente dans l'espoir d'un avenir meilleur. Quant à faire de l'administration pour elle-même, par curiosité scientifique, cela tente peu nos jeunes gens.

⁂

Voilà ce dont ne veulent plus les jeunes gens en Grèce. Quelles sont donc les idées qui sollicitent leur attention?

En matière d'études sociales, des courants nouveaux se sont fait jour. Je crois qu'on peut dire que parmi les jeunes gens, ceux qui ont secoué le traditionalisme ont assez généralement adopté les théories sociales démocrates de l'Europe Centrale. Certains d'entre eux ont fait leurs études à Vienne ou en Allemagne, mais surtout ces théories ont trouvé en Grèce un terrain propice, vierge de toute science sociale, et l'esprit actif et curieux de mes jeunes compatriotes se complaît naturellement dans une théorie fortement charpentée. Gide du reste a ses lecteurs convaincus.

La majorité ne va pas beaucoup plus loin en Grèce dans la voie du radicalisme : le communisme a fait sans doute quelques adeptes. Mais à côté des rêveurs ou des logiciens primaires, il n'a guère recruté quelques rares fidèles qu'en exploitant les difficultés materielles de la vie.

En matière de politique étrangère, j'ai rencontré beaucoup de raison et de bon sens. On est loin des songes creux, et si une douloureuse réalité n'a pas éteint l'espoir d'un avenir meilleur, j'ai pu constater que la jeunesse studieuse et consciente est pacifique, quelquefois même pacifiste. Une guerre de dix ans, je le rappelle, qui s'est terminée par un désastre militaire et le déracinement de l'Hellenisme d'Asie Mineure, par de graves troubles intérieurs, ont rendu la jeunesse réservée et sage. On a vu trop de misères, trop de deuils dans les familles. Trop d'écoles sont restées fermées; trop d'entraves ont été mises à la liberté individuelle. L'officier a trop administré. On a subi trop d'interventions étrangères. On a, finalement, constaté un écart trop sensible entre les rêves et la réalité.

La jeunesse se dit parfois même antimilitariste : l'uniforme a perdu — momentanément peut-être — un peu du prestige qu'il avait autrefois.

Même évolution, lorsqu'elle envisage les problèmes précis de la politique étrangère : beaucoup de jeunes gens sont aujourd'hui

nettement balkaniques. La jeunesse ne conçoit généralement pas une guerre avec nos voisins. Elle estime que les intérêts communs aux peuples balkaniques sont plus puissants que les divergences qui les séparent, les résultats d'une entente seront plus féconds que les gains aléatoires d'une politique chauvine.

Même le traité de Lausanne est généralement considéré comme devant servir, sans arrière-pensée, de base au développement des relations futures entre la Grèce et la Turquie, relations qu'on voudrait aussi pacifiques que possible. Et cette modération chez des jeunes gens est d'autant plus remarquable que, parmi eux, beaucoup sont des réfugiés de Turquie.

Il y a également une évolution intéressante à noter dans les convictions religieuses et les tendances philosophiques de la jeunesse.

Faisant toujours abstraction des traditionalistes, j'ai pu constater que nous sommes loin aujourd'hui de la mentalité de 1902, lorsqu'une traduction des Évangiles dans la langue vulgaire, ameutait la jeunesse universitaire, provoquait la chute d'un ministère et troublait profondément la conscience nationale.

Aujourd'hui, parmi les jeunes, les uns voient dans l'Église une institution sociale, utile, nécessaire même à la constitution d'un État, mais qui n'a rien de divin, ni dans ses origines ni dans sa fin.

Parfois même cette institution, sans leur paraître encore caduque, ne leur semble plus cadrer exactement avec les tendances modernes. La pensée, de plus en plus laïque, qui se ressouvient peut-être de son antique raison, demeure cependant comme baignée encore dans un sentiment de religiosité qui conditionne plus d'un acte social, et influe sur le jugement des jeunes gens. De là le succès assez réel des Y. M. C. A. dont les Américains ont encouragé l'établissement à Athènes et à Salonique.

D'autres cependant sont plus radicaux. S'ils sont moins nombreux, leur irréligion est plus raisonnée. Anti-catholiques par tradition, presque tous procèdent du Darwinisme, qui a fait la conquête de la jeunesse. C'est incontestablement la doctrine philosophique la plus répandue. J'ai l'impression cependant que le Darwinisme a conquis moins d'adeptes par la valeur intrinsèque de sa doctrine et que sa force réside moins dans la conviction raisonnée de ses

néophytes, qu'il n'a triomphé par réaction contre des conceptions trop peu indépendantes, rivées à la religion, qui constituait le fond philosophique de la masse jusqu'à nos jours.

***

Avant de conclure, un mot seulement sur les passe-temps des jeunes gens.

Je n'oserai pas dire que le café nonchalant et bavard ait perdu tous ses adeptes. L'agora a maintenu ses droits. Mais plus d'un jeune homme s'adonne aujourd'hui à des délassements plus actifs. Jusqu'à ce jour l'étudiant grec était peu sportif. Il commence à le devenir, mais cet effort n'est pas général et manque d'organisation. Les pouvoirs publics ont peu fait dans cet ordre de choses d'efficace et de systématique. L'étudiant s'en plaint. Il a pris conscience de ce qui lui manquait.

Il convient de noter également l'intéressant réveil de l'instinct musical. La jeunesse a senti s'éveiller le goût de la musique. Les deux Académies de musique d'Athènes sont très fréquentées, les concerts très suivis. Depuis deux ans les réunions musicales du dimanche ont eu un plein succès : jeunes gens et jeunes filles y étaient en majorité.

***

Que conclure de tout cela? Il est évident que la jeunesse grecque cherche résolument sa voie : les événements, la carence des hommes politiques d'hier, des maîtres qui ne surent pas toujours dominer leurs passions, ou qui, frappés injustement, ont perdu le goût de leur apostolat, divers courants venus de l'étranger ont créé un état de choses incertain qui n'a pas découragé les jeunes et contre lequel ils savent réagir. On sent chez eux l'instinct d'une réaction qui est à leur honneur, de la curiosité à la recherche de plus de méthode et d'indépendance scientifique.

P. A. Argyropoulo,
Ministre de Grèce.

LES ENLÈVEMENTS ALLEMANDS EN FRANCE PENDANT LA GUERRE DE 1914-1918 ET LES RESTITUTIONS

(Suite[1].)

II. — L'ORGANISATION DES RESTITUTIONS.

Les Protocoles. — Pendant la durée des hostilités, les enlèvements étaient connus des gouvernements alliés : renseignements de civils rapatriés, de prisonniers de guerre rentrés par la Suisse, de neutres.

La note annexe n° 2 (§ 4, b), aux conventions d'armistice du 11 novembre 1918, prévoyait la restitution du matériel de voie et de signalisation, ainsi que des machines enlevées dans les ateliers des réseaux français et belges : la remise en état des voies ferrées était, en effet, une préoccupation de première urgence. Ces conventions, dans un même ordre d'idées, stipulaient la livraison à l'Entente d'un important matériel allemand de transport, 5,000 locomotives, 150,000 wagons, 5,000 camions automobiles.

Lors du renouvellement des conventions d'armistice, le 16 janvier 1919, fut stipulée (§ 6) la restitution de tout le matériel industriel et agricole enlevé des territoires occupés sur le front occidental : le Gouvernement allemand devait, dans un bref délai, donner toutes indications utiles sur son emplacement, ses transformations, son état actuel, et s'obligeait à le réexpédier, suivant les indications que lui fourniraient les gouvernements français et belge.

Ces dispositions furent ultérieurement précisées dans l'article 238 du Traité de Versailles du 28 juin 1919, ainsi conçu :

« En sus des paiements ci-dessus prévus, l'Allemagne effectuera, en se conformant à la procédure établie par la Commission des Réparations

1. Voir le numéro d'octobre-décembre 1925.

la restitution en espèces des espèces enlevées, saisies ou séquestrées, ainsi que la restitution des animaux, des objets de toute sorte et des valeurs enlevés, saisis ou séquestrés, dans le cas où il sera possible de les identifier sur le territoire de l'Allemagne ou sur celui de ses alliés.

Jusqu'à l'établissement de cette procédure, les restitutions devront continuer conformément aux stipulations de l'armistice du 11 novembre 1918, de ses renouvellements et des protocoles intervenus.

Le 1er février 1919, à Spa, M. Ch. Lefebvre, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, homme de haute valeur, à l'intelligence vaste, à la décision rapide, à la volonté ferme, que le gouvernement français avait désigné comme premier directeur des Services français de restitution, accompagné de M. Messens, délégué de la Belgique, signait avec le Dr Guggenheimer, représentant du gouvernement allemand, un protocole pour la restitution du matériel industriel et agricole; il était prévu la création d'un bureau allemand à Francfort et l'installation des bureaux alliés à Wiesbaden, l'accès pour les ingénieurs alliés dans toutes les usines allemandes, le transport en France et en Belgique du matériel restitué, par les soins et aux frais du gouvernement allemand.

Un décret allemand, du 28 mars 1919, obligea tous les ressortissants allemands à déclarer à leur gouvernement tout le matériel français et belge qu'ils détenaient, et à le conserver en bon état, sans transformation, sous menace de peines allant de une semaine à un an de prison, et de 1,000 à 100,000 marks d'amende.

Un autre protocole du 25 mars 1919, précisa les conditions de restitution du matériel fixe de chemins de fer.

Jusqu'au 28 juin 1919, les Services français de restitution dépendaient de la Commission permanente d'armistice[1] et étaient rattachés plus particulièrement au Directeur général des ravitaillements et communications aux armées, le général Payot, qui leur donna l'appui de sa large compétence et de sa forte autorité.

Quand le traité de paix fut signé, et que la Commission des réparations commença ses fonctions, celle-ci entreprit une refonte de ces protocoles, qui aboutit d'abord à la rédaction d'un protocole de

1. Depuis, ils relèvent des différents ministères intéressés, Régions Libérées, Travaux publics, Finances, etc., suivant la nature des opérations qu'ils effectuent.

principe pour toutes les restitutions (protocole général A, — septembre 1920), puis d'un protocole spécial pour le matériel industriel et agricole, et le matériel de chemins de fer (protocole spécial C, — 21 janvier 1921). Ces protocoles ne modifiaient pas essentiellement les procédures en vigueur.

Les conventions d'armistice avaient omis de mentionner la restitution du bétail enlevé des pays envahis, et existant encore en nature sur le territoire de l'Allemagne ou de ses alliés. Cette omission ne fut réparée que postérieurement, quand la Commission des réparations promulgua, à la date du 17 décembre 1920, un protocole spécial pour la restitution du cheptel.

J'ai dit déjà que cette récupération en Allemagne avait été confiée à un autre service; elle était indépendante des livraisons de bétail, que l'Allemagne devait à la France et à la Belgique, en vertu du Traité de Versailles, et s'ajoutait à ces livraisons.

Pour les meubles, les œuvres d'art, les valeurs mobilières, nous trouvons, sur des points importants, une omission analogue.

Au 1er décembre 1918, un protocole fut signé à Spa, la France étant représentée par M. de Celles [1] et M. de Lasteyrie. Mais ce protocole, étant donnée la mission des négociateurs, n'avait trait en principe qu'à la restitution des œuvres d'art et des archives enlevées par l'État allemand lui-même (comme les œuvres mises en sécurité par le service de protection allemand) et à la restitution des valeurs et espèces séquestrées par les autorités allemandes dans les banques et établissements publics ou privés. Il laissait entièrement de côté la restitution des meubles, des œuvres d'art, des valeurs, des espèces, enlevés par des particuliers, c'est-à-dire *pillées*; comme on le verra plus loin, cette sorte de restitution, omise au début, ne fut confiée qu'ultérieurement aux Services français de restitution (avril 1919).

Il y avait là une grave lacune, qui pesa lourdement sur cette partie des restitutions, et que la Commission des réparations ne combla que très tard, en élaborant le protocole spécial aux restitutions d'objets mobiliers, d'œuvres d'art, de valeurs mobilières et d'espèces (protocole D, — *26 avril 1921*); encore les articles 6 et 7, relatifs aux restitutions d'espèces, ne sont-ils que du *20 juin 1921*.

1. Depuis, séquestre général des biens restitués par les Allemands, en ce qui concerne les objets mobiliers, les œuvres d'art, les valeurs mobilières, les espèces.

Le décret allemand imposant aux ressortissants allemands la déclaration de toutes les œuvres d'art, meubles, titres, espèces qu'ils détenaient indument, sous sanction de peines allant jusqu'à un an de prison et 100,000 marks d'amende, ne fut promulgué, sur mise en demeure de la Commission des réparations, que le *6 avril 1921*. Il convient de dire que ce décret absorbait le décret similaire du 28 mars 1919, et s'appliquait également au matériel industriel et agricole.

Tandis que le premier décret, publié au lendemain de la défaite allemande, avait eu d'heureux résultats, le second décret pris deux ans et demi après l'armistice, demeura pratiquement sans effet : il provoqua tout juste cinquante déclarations.

***

Les Services français de restitution. — Procédés de récupération. — Matériel industriel. — M. Ch. Lefebvre fut donc l'organisateur et le premier directeur des services français de restitution[1]. Sa mission, limitée d'abord au matériel industriel et agricole, fut, à partir du 7 avril 1919 étendue à toutes les restitutions hors de France, pour tous pays et tous genres de matériel; seule, la récupération du cheptel *en Allemagne* demeura confiée à la mission que dirigeaient M. le sénateur Massé et M. l'intendant Roux.

Le service central était à Wiesbaden. En face de lui, pour les récupérations en Allemagne, se trouvait à Francfort, la Reichsrückbeförderungskommission (commission des restitutions d'Empire). — R. R. K.[2]) avec différents services, ou commissions en sous-ordre, pratiquement fort indépendantes les unes des autres, suivant la nature des objets à récupérer : matériel industriel, œuvres d'art, etc.

Pour la récupération du matériel industriel, la Commission alle-

1. Il y eut d'autres services de restitution : les services belges, les services polonais, les services serbes, les services roumains, les services italiens, et même les services britanniques de restitution, les autorités allemandes ayant séquestré en Belgique beaucoup d'intérêts britanniques, généralement dans les banques belges.

2. Dans les premiers documents, on parle toujours de la Waka (Waffenstillstand, commission d'armistice), parce que la commission de restitution allemande dépendait de la Commission d'armistice allemande.

mande fut invitée à réunir toute l'énorme documentation à laquelle avait donné lieu la réquisition méthodique des machines. La *Kriegsrohstoffabteilung* et la *Zentrallstelle fur Kriegsbeute* possédaient en particulier, nous l'avons vu, un exemplaire de tous les bons de réquisition. De plus, les machines avaient été vendues aux ressortissants allemands : il y avait trace des ventes, et par conséquent tous renseignements pour retrouver les machines, surtout quand elles n'avaient pas été revendues. Enfin, le décret sur la déclaration obligatoire du 28 mars 1919 avait incité nombre d'industriels allemands, à déclarer à la *Reichsrucklieferungskommission* les machines françaises et belges qu'ils détenaient.

En même temps, les Services français de restitution entretenaient une correspondance minutieuse avec l'Office de la reconstitution industrielle, à Paris, organe des industriels sinistrés, afin d'obtenir des renseignements sur les enlèvements, et des descriptions des machines enlevées.

Enfin, des groupes d'ingénieurs, qui atteignirent le nombre de 22, furent installés dans différentes villes d'Allemagne, de Cologne à Kœnigsberg, de Hambourg et Brême à Breslau, de Munich à Dresde, pour visiter les usines, examiner les machines, assurer leur expédition.

Toutes les machines signalées par les Allemands comme provenant de France (ou de Belgique) faisaient l'objet d'une fiche; toutes les machines enlevées de France et réclamées faisaient l'objet d'une autre fiche. Elles étaient décrites sur chacune de ces fiches par un même système de classification décimale; chaque machine, dans ce système, porte un indice, composé de lettres et de chiffres, et cet indice n'est pas composé arbitrairement : une ou deux lettres se rapportent à de grandes catégories de machines, puis une série de chiffres indique, avec une précision croissante, les détails caractéristiques de la machine[1]. On voit donc que, lorsque la fiche allemande correspondant à une machine retrouvée, et la fiche française

1. Ainsi, l'indice 4123 J O était échu d'un tour à fileter et à chariot : 4, Machines outils pour le travail des métaux; O, Tours, bisseuses, machines à fileter; 41, Tours à fileter et chariotier; 9, Hauteur de pointe de 250 à 300 millimètres. 3, Avance automatique du chariot avec boîte de vitesse pour la barre du chariotage. Pour certaines machines, l'indice comportait 6 et même 8 chiffres.

correspondant à une machine réclamée, fournissaient des indices semblables, il y avait forte présomption pour que la machine retrouvée fût la machine réclamée. La Commission allemande envoyait aux Services français un double de toutes les fiches de machines retrouvées, établies d'après le système qui vient d'être décrit, et dont nous lui avions imposé l'usage : un simple classement méthodique des fiches de récupération et des fiches de réclamation, permettait des rapprochements rapides.

Une machine qui avait fait l'objet de fiches similaires, était aussitôt signalée au chef de groupe, dans le ressort duquel elle avait été retrouvée. Il l'examinait, voyait si elle portait une marque B. D. K. M. 1 (ou 2, 3, etc.) permettant de préciser la région d'origine, relevait le numéro de fabrication et le nom du constructeur, etc. : avec ces renseignements, la machine pouvait être définitivement « identifiée » : on connaissait avec certitude son propriétaire.

Elle était alors expédiée à ce dernier, en même temps que l'Office de la reconstitution industrielle, prévenu, pouvait faire débiter le compte de dommages de guerre du sinistré.

***

Récupération du matériel de chemin de fer. — Jusqu'au mois d'avril 1921, le gouvernement allemand refusa de restituer les wagons français et belges qu'il avait enlevés pendant la guerre, prenant prétexte de la livraison des 5,000 locomotives et des 150,000 wagons imposée par la Convention d'armistice, et qui, suivant lui, le libérait de toute obligation concernant la restitution des wagons.

Sur les réclamations des gouvernements français et belge, la Commission des réparations en décida autrement, et, au mois d'avril 1921, somma le gouvernement allemand de procéder à la restitution des wagons. Celui-ci dirigea les wagons français sur les centres de réception de Kaiserslautern et de Neuwied, puis de Neuwied seulement, en territoires occupés. Suspendue pendant les événements de la Ruhr, cette restitution a repris depuis, et s'est faite à Bouxvillers, en Alsace.

Du côté allemand, elle était assurée par une Commission dis-

tincte de la Commission pour la restitution du matériel industriel.

C'est cette même Commission qui s'est occupée de la restitution du matériel fixe de chemin de fer.

Chez les alliés, celle-ci fut effectuée par une Commission interalliée, composée de Français et de Belges, avec un délégué britannique et un délégué américain : la Commission interalliée de récupération de matériel fixe de chemin de fer; son siège fut à Bruxelles, puis à Wiesbaden.

Ce matériel fixe avait été déplacé presque uniquement entre la France et la Belgique. La Commission de récupération fonctionna par des sous-commissions installées en France (Valenciennes, Charleville) et en Belgique (Mons, Gand, Charleroi, etc.) qui visitaient les voies, les gares, identifiaient le matériel, le réexpédiaient aux réseaux intéressés.

***

Récupération du cheptel. — La récupération du bétail existant encore en nature en Allemagne après l'armistice ne put être entreprise à l'époque où elle aurait été la plus fructueuse, puisque ce n'est qu'en décembre 1920 que fut promulgué le protocole organisant cette restitution.

Des renseignements pouvaient être recueillis, par l'examen des livres des Chambres d'agriculture, des journaux allemands parus pendant la guerre et qui indiquaient les arrivées du bétail enlevé des territoires envahis. La comptabilité des réquisitions, certains documents de transport, et le cas échéant, les dossiers d'immatriculation des chevaux dans les corps de troupe, fournissaient d'autres précisions. A ces sources de renseignements, il faut ajouter des déclarations de sinistrés, des enquêtes dans les milieux agricoles d'Allemagne, voire des dénonciations.

En fait, la reprise du bétail enlevé lui-même fut peu importante, et remplacée avantageusement par des livraisons en compensation.

Mais ce fut par l'examen de ces différentes documentations, par ces sources multiples d'indications, que la mission de récupération du cheptel put établir la base de ses négociations, et obtenir ces livraisons de remplacement.

***

Récupération des œuvres d'art, meubles, titres, numéraire. — Pour la recherche des œuvres d'art, du mobilier, des titres, des espèces en Allemagne, il ne fut évidemment pas possible d'utiliser la méthode employée pour le matériel industriel.

Il ne s'agissait, je l'ai dit, que d'enlèvements faits par des particuliers, et le droit à cette récupération, les méthodes à employer, ne furent fixés que par le protocole spécial d'avril et juin 1921.

Nous n'avions ni bon de réquisition, ni registre faisant connaître des ventes à des ressortissants allemands. Le décret sur la déclaration obligatoire n'était paru que deux ans et demi après l'armistice, et était demeuré sans effet.

Une Commission allemande spéciale fonctionnait à Francfort et Berlin, et en principe, les Services français de restitution ne pouvaient que lui adresser les réclamations que le gouvernement français (en l'espèce les Services du séquestre général de Celles) leur transmettait; ils faisaient une enquête minutieuse auprès du sinistré, afin d'obtenir avec précision la description de l'objet, et de connaître les circonstances de l'enlèvement, le nom et l'adresse de son auteur, si possible. A la Commission allemande seule appartenaient les pouvoirs de recherche et d'enquête en Allemagne, en raison de la souveraineté de l'État allemand : seul l'État allemand pouvait mettre en mouvement sa police, ses tribunaux, tout l'appareil de la force publique.

Le protocole spécial D donna néanmoins aux Services français de restitution la faculté de faire interroger des sujets allemands par des fonctionnaires de la Commission allemande, en présence de représentants français; un certain nombre d'Allemands, signalés par des sinistrés, furent ainsi interrogés, non à Wiesbaden, mais dans la ville où ils habitaient : ces interrogatoires de personnes, forcément prévenues à l'avance, pratiquement à l'abri de toutes sanctions, furent sans intérêt ni résultat.

Les Services français de restitution reçurent également le droit de demander à la Commission allemande de procéder à des perquisitions, et de s'y faire représenter. Nous avons recueilli, en effet,

un certain nombre de dénonciations : je dois dire que, si les Allemands se dénoncent assez facilement, par vengeance, leurs dénonciations paraissent le plus souvent fantaisistes et sans correspondance avec la réalité. J'obtins, pour les perquisitions, de ne pas indiquer à l'avance le nom et la personne chez qui elles auraient lieu. On se contentait de fixer rendez-vous dans une ville et local déterminés, pour que les agents français et allemands pussent se rencontrer; ceux-ci allaient requérir la police, et, au dernier moment seulement l'agent français indiquait la maison où la perquisition serait faite. Les invectives du « perquisitionné » étaient d'ailleurs réservées, en général, au fonctionnaire allemand, traité de « lâche » et de « vendu ». Ces perquisitions ont procuré quelques résultats, mais de médiocre importance.

Une grosse difficulté provenait des renseignements très sommaires, rudimentaires, que les sinistrés fournissaient sur les auteurs et les circonstances des enlèvements. Et pourtant, comment rechercher le détenteur d'un objet, si on ne connaît ni son adresse, ni même souvent son nom? Beaucoup d'enlèvements furent commis dans des maisons inhabitées, sans témoins, et l'on conçoit que, dans ces conditions, il était pratiquement impossible aux sinistrés de nous fournir des indications permettant de retrouver les auteurs des rapts. Quand les sinistrés purent les désigner, ces derniers nièrent toujours vigoureusement, effrontément : ils étaient incapables de tels méfaits, ils n'avaient jamais habité le village, la maison où l'enlèvement avait été effectué, et le sinistré était certainement victime d'une erreur! Comment établir le contraire, avec assez de force pour convaincre la Commission allemande, qui, *seule*, avait le pouvoir de reprendre les objets, car nous n'avions pas le droit d'appréhender, de saisir les objets que nous présumions enlevés de France? C'était à la Commission allemande de le faire, à notre demande, mais en conservant son pouvoir de décision, et c'était elle qui nous faisait ensuite la remise des objets. En cas de refus de la Commission allemande, nous avions bien le droit de porter les litiges devant la Commission des réparations, mais là encore, comment, devant deux affirmations contradictoires, convaincre ce tribunal interallié? Une seule chose eût provoqué l'évidence : la découverte des objets eux-mêmes. Mais il y avait longtemps que l'au-

teur du rapt avait fait disparaître les objets, pendant la guerre peut-être, en les cédant à un tiers complaisant, en les envoyant dans une maison de campagne éloignée.

Il avait beau jeu pour mentir.

Un autre obstacle provenait des descriptions trop vagues des objets réclamés. Cela se conçoit. Combien de personnes seraient capables de décrire, de mémoire, avec exactitude, le tableau, la tapisserie, le fauteuil qu'ils voient tous les jours? Combien se trouvent de personnages dans tel paysage? Quelle est la couleur d'un vêtement dans un portrait de femme? Quelle est l'ornementation, quelles sont les sculptures de ce fauteuil, de ce bahut? Quelles craquelures se trouvent sur une vieille faïence, quel est son dessin, son coloris? Il s'agissait d'objets qui n'avaient pas été revus depuis six ans et plus; des gens étaient morts, et seuls des héritiers, moins familiers avec les choses réclamées, pouvaient fournir les renseignements.

Et pourtant, la connaissance de ces détails était indispensable pour rechercher les objets, pour permettre d'affirmer, avec une puissance absolue de démonstration, que tel objet retrouvé correspondait exactement à une réclamation, était « identifié ». Une même tapisserie, je parle de tapisseries de prix, a été tissée en quinze ou vingt exemplaires; — rien souvent ne ressemble plus à une vieille faïence de Rouen, qu'une autre vieille faïence de Rouen; — il y a d'innombrables fauteuils Louis XVI, authentiques, de fabrication très semblable.

Plus d'une fois, nous crûmes nous trouver sur des pistes intéressantes, et faute de renseignements descriptifs suffisants, nous dûmes les abandonner, et laisser les objets — peut-être pris en France — aux mains de leurs détenteurs. Nous avions le fardeau de la preuve, et nous n'avions pas les moyens de la formuler.

Nous fîmes établir avec soin des fiches pour tout objet, ou groupes d'objets réclamés, afin de faciliter les recherches, et si possible les identifications; ces fiches atteignirent le nombre de 60,000.

Parallèlement, nous demandions à tous les réclamants des photographies, dessins, croquis mais nous ne pûmes en réunir que 1,500. C'était peu, pour 60,000 fiches; et encore ces photographies et dessins ne se référaient pas nécessairement aux objets les plus précieux.

Joignez à cela que, tandis que pour le matériel industriel et le matériel de chemins de fer, nous avions trouvé devant nous des Commissions allemandes en général correctes, nous rencontrâmes, en matière de restitution d'œuvres d'art et de titres, une Commission composée de nationalistes ardents, intransigeants, souvent hautains, et dont le seul souci était de sauvegarder la réputation des officiers coupables d'enlèvement : pour l'honneur de l'armée allemande, il fallait que rien ne soit retrouvé.

La Commission allemande eut le talent des réponses dilatoires, incertaines, ambiguës :

« Les objets réclamés ont presque certainement été détruits par des bombardements français; — il est inadmissible que l'ordonnance du Lieutenant F. se soit approprié quelque chose d'une manière illicite; — les enlèvements ont eu lieu au cours de l'avance (de 1914) et ne peuvent être retrouvés; — l'Oberleutnant H. demeure à l'étranger, et ne peut être entendu au sujet de la réclamation; — les dossiers de l'Ortskommandantur ont été égarés; — il s'agit d'un Bezirkskommando (commandement de district) dont les archives ont été anéanties sur l'ordre de l'Entente; — les habitants français restés au village ont aussi fouillé avec un grand intérêt les maisons et habitations abandonnées pour y trouver des objets utilisables; — etc... »

Systématiquement, elle a nié l'importance et la matérialité des enlèvements, jusqu'à l'impudence.

Une demande de révocation des fonctionnaires allemands était d'ailleurs sans portée pratique. C'eût été pour eux un titre de gloire, pour nous des difficultés d'ordre diplomatique, et, en fait, ils eussent été remplacés par des fonctionnaires encore plus intransigeants.

En résumé, absence de documentation en Allemagne, renseignements vagues de la part des sinistrés français, obligation imposée à l'Allemagne seulement deux années et demi après la conclusion de l'armistice, obstruction systématique de la Commission allemande, — et en outre, besogne en elle-même extrêmement difficile, car rien ne se cache aisément comme un tableau, un bibelot, une tapisserie : c'était le rocher de Sisyphe à pousser.

Néanmoins, nous ne perdîmes pas courage. Nous envisageâmes un autre moyen, qui, s'il n'était pas prévu aux Protocoles, n'était pas interdit par eux.

La misère réelle qui exista en Allemagne après l'armistice, incita

beaucoup d'Allemands à vendre leurs objets mobiliers, même leurs vêtements. Des ventes publiques spéciales, où l'incognito des personnes était respecté, furent même organisées dans toutes les villes d'Allemagne, à l'usage des personnes devenues nécessiteuses, petits bourgeois, rentiers retraités.

Les objets d'art enlevés pouvaient être vendus, soit dans ces ventes, soit aux antiquaires.

Des experts d'art, connaissant à fond les dossiers de réclamation et les fiches, munis d'un catalogue où avaient été énumérées les plus importantes parmi les œuvres réclamées, et reproduits les dessins et photographies que nous possédions, furent envoyés à travers l'Allemagne : ils visitèrent, sans révéler leur personnalité, les grands antiquaires, suivirent les ventes publiques. A plusieurs reprises, nous crûmes être sur des pistes intéressantes. Mais, pour des causes déjà exposées, la comparaison de certains objets découverts, avec les descripttions des sinistrés n'aboutissait pas à une identification suffisante, et ces recherches ne donnèrent pas les résultats espérés.

Les difficultés que j'ai exposées, pour la recherche des meubles et des œuvres d'art, se retrouvèrent dans la recherche des titres de Bourse enlevés, mais avec une atténuation : le titre de Bourse porte un nom, un numéro, le sinistré peut faire la preuve de sa propriété en produisant un certificat d'achat émanant d'une banque ou d'un agent de change, la négociation des titres volés se heurte, en certains pays [1], à des difficultés, et la législation allemande contient des dispositions analogues à nos lois du 15 juin 1872 et 4 avril 1915 sur les titres volés ou perdus; une très large diffusion du Bulletin des oppositions fut faite, par nos soins, non seulement en Allemagne, mais dans tous les pays ex-ennemis et pays limitrophes (Autriche, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suisse, Danemark, etc.). Ainsi, nous pûmes obtenir, en matière de valeurs mobilières, des restitutions d'un certain intérêt.

Quant à la recherche des espèces enlevées, elle demeura évidemment théorique.

1. Les législations anglo-saxonnes sont hostiles à toute réglementation semblable à nos lois du 15 juin 1872 et du 4 avril 1915, nées l'une et l'autre des invasions.

En fait, un vice de principe faussa, dès le début, tout le mécanisme des restitutions des meubles et des œuvres d'art, des restitutions d'espèces dérobées, et même celles des valeurs mobilières.

On n'envisagea qu'une méthode *directe* de recherches, analogue à la méthode qu'emploient, pour rechercher les objets volés, les pouvoirs publics sur un territoire où ils peuvent exercer leur souveraineté. Mais ici, nous demandions à notre débiteur d'exercer lui-même, contre lui-même ou ses ressortissants, ses droits de souveraineté!

Le seul moyen pratique, c'était de mettre sous séquestre, à l'armistice, les musées des territoires occupés, comme le beau musée d'art de Cologne, les musées archéologiques de Trèves, Spire, Mayence, la galerie des tableaux modernes de Dusseldorf à laquelle les Allemands — à tort — attachent beaucoup de prix, peut-être les musées de Francfort et de Darmstadt, ainsi que les fonds de certaines succursales de grandes banques, au moins de la Reichsbank. Et il aurait été signifié à l'Allemagne que les séquestres ne seraient levés, qu'après des restitutions satisfaisantes.

Par des procédés de coercition ou des moyens de propagande, le gouvernement du Reich aurait certainement réussi à donner satisfaction à la France, ainsi qu'à la Belgique, qui, bien moins éprouvée que nous pour les œuvres d'art, eut beaucoup à souffrir des séquestres allemands mis sur ses établissements financiers.

***

Récupération hors d'Allemagne. — La récupération ne fut pas entreprise qu'en Allemagne. J'ai déjà dit que pour le matériel fixe de chemin de fer, des commissions de récupération avaient été installées en Belgique.

En fait, un centre important, en vue de toutes récupérations, fut créé à Bruxelles.

Des arrangements furent conclus avec le gouvernement belge et des groupes de recherches constitués dans les principales villes de Belgique.

Les machines furent reprises au cours de nombreuses visites,

soit dans les usines belges, soit dans les dépôts constitués par les Allemands au moment de leur retraite, et identifiées surtout par leurs marques de réquisition. Ce fut un long travail d'enquêtes d'autant plus délicates que nous nous trouvions dans un pays allié; sans la courtoisie et la correction des autorités belges, nous n'aurions rien pu récupérer.

Le mobilier fut recherché par des procédés analogues. Pour la reprise du bétail, il fallut faire de nombreuses investigations chez les paysans, et chacun comprendra leurs difficultés; heureusement, la gendarmerie belge nous procura une aide précieuse.

C'est dans de semblables conditions que se présenta la récupération en Tchéco-Slovaquie, pays allié avec le Gouvernement duquel nous dûmes entreprendre de longues négociations. Il s'y trouvait cependant 500 machines textiles, et un certain nombre de wagons. Nous pûmes, à partir de 1922, en poursuivre la récupération avec l'appui du gouvernement tchéco-slovaque.

Le traité de Saint-Germain conclu avec l'Autriche, dans son article 184, et le traité de Trianon conclu avec la Hongrie, dans son article 168, avaient prévu la restitution, dans des termes analogues à l'article 238 du traité de Versailles : des agents furent installés à Vienne et à Buda-Pest, et assurèrent l'application de ces dispositions.

III. — Les résultats obtenus.

La récupération des biens enlevés de France avait tout d'abord un intérêt évident : elle faisait rentrer une richesse en France, permettait à des usines de fonctionner, améliorait les possibilités du trafic ferroviaire, pouvait secourir l'agriculture. Elle présentait un intérêt sentimental tout particulier, quand il s'agissait de la restitution des œuvres d'art.

Mais elle présentait un autre avantage. J'ai déjà cité le texte de l'article 238 du traité de Versailles, et rappelé que les traités de Saint-Germain et de Trianon contiennent des dispositions analogues : les restitutions sont *en sus* des réparations, elles *s'ajoutent* aux réparations; ni l'Allemagne, ni l'Autriche, ni la Hongrie, ne sont créditées de leur valeur. Quand les dettes de l'Allemagne et de

ses alliés ont été fixées, on les a évaluées, en *excluant* la valeur des biens qui pouvaient être récupérés en nature dans tous pays.

Cette disposition spéciale de l'article 238 et des articles similaires des autres traités, ne s'appliquèrent d'ailleurs qu'aux restitutions des choses pouvant encore être retrouvées *en nature*. Les choses enlevées et détruites, consommées, disparues, rentraient dans l'évaluation générale des dommages, qui avait servi à fixer les dettes de l'Allemagne et de ses alliés, au titre des réparations.

Mais on comprendra que la poursuite des restitutions, dans toute la limite du possible, s'imposait, la France n'en était pas débitée.

Quels résultats furent obtenus?

L'Allemagne a restitué 220,000 tonnes de matériel industriel, 5,000 tonnes de matériel agricole, 16,000 wagons, 12 locomotives. Je ne compte pas dans ces chiffres la récupération en Luxembourg (15,300 tonnes de matériel industriel) et en Alsace-Lorraine (20,000 tonnes de matériel industriel).

En outre, les Services français de restitution furent chargés de récupérer le butin de guerre abandonné par les armées allemandes en retraite, c'est-à-dire le matériel allemand, d'utilisation militaire, que les armées allemandes en retraite avaient abandonné dans les zones d'occupation des armées françaises. En Pays rhénans, nous récupérâmes ainsi 40,000 tonnes de matériel industriel[1]. Si l'on compte le butin de guerre, et si l'on convertit les wagons en tonnage, on aboutit, pour les services d'Allemagne, à une récupération *totale* de 400,000 tonnes.

Et si difficile qu'ait été la récupération des œuvres d'art et valeurs mobilières, il faut ajouter cependant que nous avons récupéré en Allemagne des œuvres d'art formant une valeur d'environ 10 millions de francs, et des titres d'une valeur totale de 17 millions de francs.

En Belgique, la récupération a porté sur 85,000 tonnes de matériel industriel et agricole français, 4,500 tonnes de meubles meublants, et 74,000 tonnes de butin de guerre.

En outre, la Commission de récupération de matériel fixe de chemin de fer a récupéré 68,500 tonnes de matériel fixe de chemin

1 En outre, les Armées françaises, au cours de leur avance, se sont emparées de plus de 20,000 wagons allemands.

de fer français, tandis qu'elle assurait aux chemins de fer belges la récupération de 350,000 tonnes de même matériel.

J'ai fait dresser très soigneusement, à la fin de 1922, c'est-à-dire peu de temps avant l'occupation de la Ruhr, qui mit fin à la période d'activité des restitutions, un bilan des opérations faites par mon Service. Ce bilan, qui se résume comme suit, est encore exact, sauf une légère augmentation pour quelques centaines de wagons restitués depuis six mois.

Allemagne (y compris le butin de guerre)	760,000,000	francs.
Grand-Duché de Luxembourg	25,000,000	—
Alsace-Lorraine (jusqu'en avril 1920)	37,000,000	—
Belgique (y compris le butin de guerre)	255,000,000	—
Autriche	1,250,000	—
Hongrie	8,500,000	—
Tchéco-Slovaquie	8,330,000	—
Total général	1,087,080,000	—

L'Allemagne, pour ces opérations, n'a remboursé encore que les frais exposés sur son territoire, et pour la seule période postérieure au 1er septembre 1920. Sont demeurées provisoirement à la charge de la France, soit les dépenses faites en Allemagne avant le 1er septembre 1920, soit la totalité des dépenses effectuées pour la récupération en Belgique, Tchéco-Slovaquie, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche, Hongrie; le total est de 35 millions de francs. Malgré cette carence de l'Allemagne, le coefficient d'exploitation ressort donc à 3,5 p. 0/0.

Il faut ajouter à ces résultats les opérations de la mission de récupération du cheptel.

« A l'identique » (c'est-à-dire récupération des animaux enlevés eux-mêmes) elle ne reprit, sur la rive gauche du Rhin, que 1,100 chevaux, 54 bovins, une centaine d'ovins, quelques ruches d'abeilles.

Mais elle assura, en substitution des restitutions qui ne pouvaient pratiquement être effectuées, et par l'effet d'accords dont il va être parlé, la réception de la part de l'Allemagne, de 30,000 juments d'élevage et chevaux de trait, de 10,800 vaches et génisses, de 62,000 brebis d'élevage, de 39,000 ruches d'abeilles. Cette livraison représente une valeur de 600 millions de francs; l'Allemagne a

remboursé presque tous les frais exposés à ce titre, et ne doit plus qu'une somme d'environ 1 million de francs[1].

L'œuvre ne s'est pas arrêtée là.

Comme la recherche du matériel industriel en Allemagne devenait plus difficile, M. Ch. Lefebvre, ancien directeur des Services français de restitution, et alors délégué de la France à l'Office de la Commission des réparations de Wiesbaden, jeta la base d'un accord forfaitaire avec les Allemands, en vertu duquel les recherches étaient abandonnées et les restitutions encore possibles étaient remplacées par la livraison d'un certain tonnage de matériel neuf ou à l'état de neuf, et le paiement d'une somme d'argent. Cet accord trouva sa forme définitive dans un forfait signé à Wiesbaden, le 7 octobre 1921, par M. Loucheur, ministre des Régions libérées, pour la France, et par M. Rathenau pour l'Allemagne. En l'état actuel des choses, il nous donnerait encore droit à 66,000 tonnes de matériel et à 158 millions marks-or, cette dernière somme productive d'intérêts à 5 p. 0/0, et payable en cinq annuités à partir du 1er mai 1926. Les lenteurs de la Commission des réparations à entériner cet accord, dues à des intrigues allemandes, firent qu'il ne put recevoir exécution avant l'occupation de la Ruhr.

Un accord similaire pour la restitution du matériel roulant de chemin de fer fut conclu en même temps, et il nous est encore dû, sur cet accord, 4,500 wagons neufs.

La restitution du cheptel fut l'objet d'un autre arrangement, négocié par M. Masse et M. l'Intendant Roux, et signé à Wiesbaden le 7 octobre 1912, par M. Loucheur et M. Rathenau. Les livraisons, en substitution des restitutions, qui viennent d'être énumérées, ont été effectuées en vertu de cet arrangement. Les Allemands doivent encore, au même titre, une livraison d'animaux, d'une valeur de 74 millions mark-or.

Autres opérations des Services français de Restitution. — Avec la collaboration des Services belges de Restitution, les Services français eurent à vérifier et arrêter les comptes des livraisons faites

1. La même Mission a assuré la réception des animaux livrés par l'Allemagne au titre des réparations, soit : 58,000 juments d'élevage, 220 étalons, 80,000 vaches et génisses, 175,000 brebis, 10,000 chèvres, 135,000 coqs et poules, 2 à 3 millions d'alevins de tanches et de carpes, et 1 million d'œufs de truites; il faut ajouter 6,000 tonnes de semences d'avoine et d'orge.

par l'Allemagne, en exécution des Conventions d'armistice, et concernant les 5,000 locomotives et 150,000 wagons dûs à l'Entente.

J'ai fait remarquer que l'occupation de la Ruhr et la résistance, dite passive, des Allemands, avaient arrêté les opérations de restitution.

Il ne faudrait pas en conclure que les Services de restitution sont demeurés inactifs pendant cette période. Les groupes en Allemagne, qui n'étaient plus qu'au nombre de trois, furent ramenés en territoires occupés, et les Services français de restitution furent chargés, dans ces territoires, de nombreuses et difficiles opérations de saisie, correspondant aux commandes régulièrement passées à l'Allemagne, et que celle-ci n'avait pas exécutées.

C'est ainsi qu'ils saisirent et transportèrent des matières colorantes[1], prélevées dans les usines de la Badische Anilin und Soda Fabrik, à Ludwigshafen, — dans les usines Kalle et Cie, à Biebrich, près Wiesbaden, — et à la Farbewerke d'Hochst, près Francfort. Ils prélevèrent également 55,000 tonnes de sulfate d'ammoniaque[1] dans l'usine d'Oppau, près Ludwigshafen (qui appartient à la même direction que la Badische Anilin), des bois dans les ports de Karlsruhe et Mannheim, du fer, des pavés, etc. Le matériel prélevé représente une valeur de 300 millions de francs[2].

D'autre part, devant la défection des cheminots allemands, une régie franco-belge des chemins de fer dans les territoires occupés avait été constituée, et sous la direction expérimentée de son directeur général, M. Breaud, aujourd'hui directeur général des chemins de fer de l'État, — aidé de collaborateurs actifs, comme M. Frant, directeur-adjoint français, M. Soulès, secrétaire général, M. Berger, délégué belge, réalisa, au mépris d'innombrables difficultés, un tour de force d'exploitation, qui provoqua l'étonnement et l'admiration de l'administration des chemins de fer allemands elle-même.

Or, le personnel des chemins de fer allemands, en abandonnant les réseaux rhénans, laissa des quantités énormes de marchandises en souffrance, arrachant les étiquettes, emportant les documents d'expédition.

1. Les saisies de matières colorantes et de sulfate d'ammoniaque furent effectuées pour le compte commun de la France et de la Belgique.

2. Non compris des saisies importantes de fer, effectuées pendant la résistance passive, par la Mission de récupération du cheptel, fatalement inactive, et que renforça une équipe d'ingénieurs.

Les Services français et les Services belges de restitution furent chargés de constituer un « Service franco-belge de liquidation des marchandises en souffrance sur les réseaux des territoires occupés ». Ce Service recensa 18,000 wagons de marchandises en souffrance, disséminés de la frontière d'Alsace à la frontière belge et à l'extrémité de la Ruhr; il retrouva, en outre, plus de 60,000 colis de détail.

Il fit de nombreuses restitutions (3,500 wagons, plusieurs milliers de colis), vendit le reste pour hâter la libération du réseau, et, sur le produit des ventes, put indemniser tous les ressortissants alliés ou neutres, dont les marchandises avaient disparu sur les réseaux rhénans par suite de la défection du personnel allemand.

IV. — Ce qui reste a faire. — Conclusion.

L'ère des restitutions, théoriquement, n'est pas close. Doivent être assurées; l'exécution du forfait de restitution industrielle (66,000 tonnes de matériel et 158 millions de mark-or), l'exécution du forfait de matériel roulant de chemin de fer (4,500 wagons neufs) — l'exécution du forfait de restitution du cheptel (livraisons représentant 74 millions mark-or). L'Allemagne doit encore des remboursements de frais de Service. Enfin, la question des restitutions d'œuvres d'art, meubles, titres de bourse, espèces, demeure entière : cette catégorie de restitution représente une valeur actuelle de plus de 200 millions mark-or.

En totalisant la créance de la France sur l'Allemagne, pour l'exécution restant à réaliser des différents forfaits de restitution, et la valeur des œuvres d'art, meubles, titres, et espèces non retrouvés, on arrive à un chiffre de 650 *millions mark-or*.

Mais en vertu des dispositions du chapitre IX du rapport du premier comité d'experts (plan Dawes), le caractère de l'annuité allemande est d'être globale; les chiffres, fixés pour chaque annuité, comprennent *toutes* les charges que l'Allemagne doit supporter, comme les dépenses des armées d'occupation, le coût des Commissions de contrôle et de surveillance, les restitutions. Le but de ce principe, juste au point de vue financier, s'il présente quelques inconvénients de détail dans l'ordre pratique, est de permettre à l'Allemagne d'établir son budget.

La somme annuelle due par l'Allemagne, pour tous les Alliés, est de 1 milliard de mark-or, puis 1 milliard 200 millions, etc. (l'année partant du 1er septembre). Cette somme comprend donc la valeur de toutes les restitutions à effectuer dans l'année, étant entendu que, pour cette valeur, l'Allemagne ne recevra aucun crédit [1]. J'estime d'ailleurs que pour les œuvres d'art par exemple, qui ne font l'objet d'aucun forfait, et dont la restitution « à l'identique » n'entraîne aucun appauvrissement de l'Allemagne, leur valeur n'est pas imputable sur l'annuité [2].

A la conférence des ministres des Finances alliés, qui a eu lieu à Paris au mois de janvier 1925, il a été stipulé que les restitutions ne pourraient être exécutées, pendant les quatre premières années, qu'à concurrence de

« 1 p. 0/0 du montant total disponible au cours d'une année quelconque, après prélèvement pour le service de l'emprunt extérieur allemand de 1924 et les prélèvements pour les frais des commissions, les frais de l'armée d'occupation des États-Unis, l'annuité afférente aux arriérés des frais des armées d'occupation antérieurs au 1er mai 1921, le préciput des frais courants des armées d'occupation, et toute autre créance à qui une priorité pourra être accordée dans la suite. Pendant les années suivantes, la part des restitution est de « 1 p. 0/0 du solde du premier milliard après les prélèvements énumérés ci-dessus et de 2 p. 0/0 du surplus de l'annuité [3] ».

La France réclame 73 p. 0/0 de la quote-part réservée aux restitutions : pour la première annuité, elle dispesera ainsi de 5,166,237 mark-or (environ 23,225,000 francs papier).

Cette somme pourra être utilisée à l'exécution des différents forfaits de restitution.

On ne peut porter aucune appréciation sur l'importance de la part réservée à la France pour les restitutions dans l'accord du 14 janvier 1925 : cette part est évidemment trop faible pour permettre d'envisager l'épuisement d'une créance qui se monte à environ 650 millions mark-or. Mais l'accord du 14 janvier 1925 forme

1. Les restitutions *s'ajoutent* aux réparations, et l'Allemagne en raison de leur exécution, n'est pas créditée (Art. 238 du Traité de Versailles).

2. La recherche et la restitution des œuvres d'art et valeurs mobilières en Allemagne, peuvent être poursuivies, malgré l'adoption du plan Dawes.

3. Accord du 14 janvier 1925. — Art. 5 (Voir *Le Temps*, du 15 janvier 1925).

un tout, résultat de tractations et d'échanges, et une clause isolée de l'ensemble ne saurait être jugée en elle-même.

Quoi qu'il en soit, et dans la mesure où elles peuvent encore être satisfaites, l'exécution des restitutions est liée à l'exécution du plan Dawes, ou plan établi par le premier comité d'experts. Ce plan, étudié très sérieusement, d'un mécanisme ingénieux et simple, d'un rendement du reste modéré, peut fonctionner, et nous devons tout faire pour en assurer l'exécution.

Mais cette exécution, aussi bien que notre sécurité, sont liées à la faiblesse relative de l'Allemagne par rapport aux Puissances alliées.

N'oublions pas que, depuis des années, les Allemands ont la volonté de ne pas payer, n'oublions pas que les rêves avoués allemands vont de Dantzig à Vienne, en passant par la Haute-Silésie (je ne parle pas des prétentions que l'on n'ose pas déclarer à haute voix). N'oublions pas que l'Allemagne a profité de la chûte du mark-papier pour développer sans frais son outillage industriel déjà énorme, qu'elle a restauré ses finances, que sa population s'accroît de 500,000 habitants par an, que ce peuple tenace, énergique, dur à lui-même, se refait fébrilement une armée, déjà forte à l'heure actuelle.

Par une volonté constamment tendue, un travail opiniâtre, le maintien de notre force militaire — dans un but de défense et non d'attaque — par notre redressement financier, le resserrement indispensable de nos alliances et l'extension des accords internationaux, nous pouvons seulement, et assurer des réparations auxquelles notre pays, injustement attaqué, a un droit évident, et protéger notre chère et douce France d'une nouvelle ruée germanique, d'autres pillages et d'un asservissement économique, dont l'ouvrage du grand quartier général allemand, cité au début de cette étude, révélait le projet en 1914.

CH. DE LA MENARDIÈRE,

Directeur des services français de restitution

LES FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DEPUIS LA GUERRE

IX. — ALLEMAGNE

I. — De l'armistice (11 novembre 1918) a la création du rentenmark (15 octobre 1923).

L'histoire des finances publiques de l'Allemagne entre l'armistice et la création du Rentenmark offre, dans son ensemble, un remarquable exemple de la façon dont il ne faut pas gérer les finances d'un pays : des recettes insuffisantes à couvrir des dépenses demeurées excessives, une trésorerie alimentée par les imprimeurs, un institut d'émission sans indépendance vis-à-vis d'un gouvernement besogneux et prodigue, des réformes tardives, opérées en pleine crise financière et rendues vaines dès leur promulgation par la dépréciation de la monnaie, des impôts d'un recouvrement difficile, trop lourds sur le papier, mais trop légers dans leur application.

Les nombres suivants[1] indiquent pour les années 1920-1921-1922-1923, la différence en marks-or (d'après le cours du dollar) entre le produit des impôts et le total des dépenses.

	IMPOTS	DÉPENSES	DIFFÉRENCE
1920.	3,178 millions de M.O.	9,328 millions de M.O.	6,150 millions de M.O.
1921.	2,927 —	6,651 —	3,724 —
1922.	1,488 —	3,950 —	2,462 —
1923.	2,411 —	9,157 —	6,746 —

C'est par l'inflation que le Gouvernement allemand n'a cessé de combler, pendant cette période, le déficit permanent de son budget.

La possibilité d'escompter des bons du Trésor auprès de la Reichsbank lui était offerte par la loi du 4 août 1914 qui avait modifié la loi bancaire. Aux termes du paragraphe 3 de la nouvelle loi, il devenait

1. *Wirtschaft und Statistik* (10 mai 1924).

possible d'utiliser les bons du Trésor comme couverture des billets au même titre que les traites commerciales. Faute de recettes suffisantes d'impôts, le Gouvernement allemand ne manqua pas de profiter de ce privilège. Il remettait des bons du Trésor à la Reichsbank qui les lui escomptait en imprimant des billets. Mais tandis que les billets émis contre des documents commerciaux refluent automatiquement vers la Banque à l'échéance des effets au bout de trois mois, ceux qui sont gagés par des bons du Trésor restent définitivement dans la circulation, car les besoins de la trésorerie ne permettent jamais au Gouvernement de les restituer à la Reichsbank. Dans ces conditions la dette flottante constituée par des bons du Trésor ne cessa de s'accroître en même temps que le montant des billets en circulation.

Au mois d'octobre 1923 la dette flottante atteint 6.907.511.103 milliards marks-papier au lieu de 55 milliards au début de 1919.

La circulation fiduciaire est montée pendant ce temps de 30 milliards à 2.496.823.000 milliards de marks-papier.

Le mark a suivi une courbe en sens contraire : alors qu'au lendemain de l'armistice, il n'a perdu que 50 p. 0/0 de sa valeur, il faut en octobre 1923 17.270.4489.05 marks-papier pour faire un mark-or. Tels sont les résultats d'ensemble de la politique financière suivie par le Gouvernement allemand pendant la période que nous envisageons.

A l'origine de cette débâcle financière, il faut placer le déficit budgétaire, mais dans la suite les trois éléments : déficit, inflation, dépréciation de la monnaie s'engendrent mutuellement et deviennent cause et effet les uns des autres. Conformément au cycle bien connu, le déficit chronique entraîne l'inflation qui provoque en même temps l'avilissement de la monnaie et la hausse des prix. La dépréciation de la monnaie diminue le rendement en valeur absolue des impôts toujours payés avec un certain retard, tandis que la hausse des prix augmente les charges du budget qui doit faire face à de continuelles augmentations des traitements des fonctionnaires, des frais des exploitations industrielles de l'État, et d'une manière générale, de toutes les dépenses publiques. D'où nouveau déficit et nouvelle inflation qui reproduisent les mêmes effets que ceux qui sont indiqués ci-dessus. Il faut ajouter que l'absence d'une unité de mesure stable, et les changements qui surviennent, par suite de l'inflation,

dans la répartition des fortunes, rendent peu à peu toute évaluation fiscale et tout contrôle presque impossible. Si une intervention énergique et bien conçue dans l'ordre budgétaire et monétaire, et sur le terrain des changes ne vient pas interrompre, dès le début, ce cycle fatal, la décomposition des finances publiques se précipite et il n'est plus possible alors d'y remédier sans l'aide de crédits fournis par l'étranger.

L'évolution de ce mal qui peut ruiner les finances d'un grand pays, est particulièrement visible en Allemagne au cours de la période considérée. Pour la clarté de notre exposé, nous distinguerons trois moments dans cette période.

Après la guerre et la révolution, le gouvernement, sous l'impulsion du ministre Erzberger et avec le concours des partis du centre et de la gauche, fait un énergique effort pour redresser la situation en centralisant l'administration financière entre les mains du Reich, et en s'efforçant de mettre à contribution par une série d'impôts directs progressifs et un système très développé de contrôle, les classes riches de la population.

Cette tentative ayant échoué pour les raisons que nous exposerons, et dont l'une des principales est la dépréciation de la monnaie, le chancelier Wirth la reprend à partir du 1er mai 1921 avec le concours et sous le contrôle de la Commission des Réparations. Il conserve dans ses grandes lignes le système fiscal établi par son prédécesseur, en essayant toutefois d'en améliorer l'application et en faisant une plus large place, sous l'influence grandissante des partis de droite, aux impôts indirects. Ces nouvelles mesures restent également sans succès. Le parti de la grande-industrie à qui revient alors la réalité du pouvoir, ne songe plus qu'à liquider le système fiscal établi par les partis de gauche et pratique une politique de laisser-aller et d'inflation sans frein.

A partir de janvier 1923, les dépenses entraînées par la résistance passive organisée dans la Ruhr achèvent la ruine des finances publiques de l'Allemagne.

A ces différents moments les expériences fiscales les plus variées ont été proposées ou tentées — prélèvement sur le capital — saisie par l'État des valeurs-or — contrôle fiscal par le moyen des Banques — contrôle par le fisc des entreprises industrielles — réglementa-

tion du commerce des devises — emprunts-or — emprunt forcé, etc. Puisque nous avons la rare fortune de pouvoir profiter d'une expérience que d'autres — une fois n'est pas coutume — ont faite avant nous, nous nous efforcerons d'exposer dans les limites restreintes de cette étude, l'économie et les résultats des plus intéressantes de ces mesures pour dégager ensuite, dans notre conclusion, les enseignements généraux que leur échec paraît comporter.

***

Au jour de l'armistice, l'Empire vaincu lègue au nouveau régime un lourd passif. De 1914 à 1918, l'appel continu fait aux souscripteurs d'emprunts bien plus qu'aux contribuables a élevé la dette intérieure à 144 milliards dont 55 milliards de dette à court terme. L'inflation a fait monter la circulation des billets de la Reichsbank de 2.400 millions en 1914 à 16.600 millions en octobre 1918, sans compter 12.900 millions de bons émis par les Caisses de prêts de guerre (Darlehenskassenscheine) qui, sans avoir cours légal, doivent être cependant acceptés en paiement par les caisses publiques.

La dette extérieure des réparations n'est pas encore connue : mesurée aux dommages causés par l'Allemagne, on sait déjà qu'elle atteindra des chiffres « astronomiques ». Il faut par ailleurs démobiliser l'armée, ravitailler la population longtemps soumise au blocus, effectuer les premiers paiements de réparation. Sur les places étrangères le mark a déjà perdu 50 p. 0/0 de sa valeur. Pour opérer le redressement financier qui s'impose, et faire face aux charges nouvelles, il faudrait à l'Allemagne un gouvernement énergique et stable.

Or, dans Berlin, c'est l'émeute et les six commissaires du peuple qui, en pleine Révolution ont pris le pouvoir, ont à s'occuper d'autres choses que de finances.

Aussi la situation ne cesse-t-elle de s'aggraver. Aucune mesure fiscale sérieuse n'est prise et la circulation des billets va toujours en croissant. L'Assemblée Nationale se réunit enfin et Erzberger reçoit le 22 juin 1919 le portefeuille des finances. Ardent et combatif, confiant dans les ressources de son esprit audacieux et rusé, il ne craint pas de recourir aux mesures les plus hardies et les plus radi-

cales, en s'appuyant dans l'Assemblée sur une coalition d'une partie du centre avec les démocrates et les socialistes majoritaires.

Afin de rassembler l'ensemble des ressources fiscales entre les mains du Reich qui doit supporter les plus lourdes charges, Erzberger entreprend tout d'abord de mettre fin à la dualité qui, dans l'administration financière, opposait les Pays et l'Empire.

Déjà Bismarck s'était plaint au Reichstag « qu'au lieu d'être le dispensateur libéral des ressources dont les États pouvaient avoir besoin, l'Empire ne fût que leur pensionnaire importun ». Les États et les Communes se réservaient en effet, le droit de lever les impôts directs, en ne laissant à l'Empire que les produits des douanes, des impôts indirects et des « contributions matriculaires », indemnités spéciales fournies par les États en proportion du chiffre de leur population. Cependant dès 1913, pour préparer la guerre, deux impôts directs dont l'un frappait le capital (Wehrbeitrag) et l'autre l'accroissement des fortunes, avaient été votés au profit de l'Empire. Erzberger généralise ce qui, jusque-là, n'avait été qu'exceptionnel. Désormais, le Reich fixe et perçoit les impôts directs au même titre que les impôts indirects; les États et les Communes perdent la plupart de leurs droits pour se contenter de certains impôts secondaires et des prélèvements que l'État effectue en leur faveur sur le produit global des impôts. C'est l'œuvre des lois du 30 décembre 1919 (Reichsabgabeordnung) et du 30 mars 1920 (Landessteuergesetz). Du même coup, se trouvait considérablement renforcée, comme le déclarait Erzberger, « l'unité nationale de l'Allemagne ».

Restait à obtenir les ressources dont le bénéfice venait ainsi d'être reconnu au Reich. Ce fut l'objet d'une série de lois qui s'échelonnent du 10 septembre 1919 au 30 mars 1920.

Inspiré par le souci de faire une « réforme essentiellement démocratique », Erzberger, contrairement à la tradition bismarckienne, demande peu aux impôts indirects, exception faite pour un impôt de 1,5 p. 0/0 sur le chiffre d'affaires et une taxe de 15 p. 0/0 sur la vente de certains objets de luxe. Par contre, les impôts dont sont frappés le revenu et le capital offrent, la variété « d'une carte d'échantillons » : impôt global et progressif sur le revenu, impôt de 10 p. 0/0 sur les bénéfices des Sociétés, impôt sur les revenus du capital,

impôt sur les successions et enfin le Reichsnotopfer, l'impôt du sacrifice national.

Ce dernier impôt, qui constitue l'originalité de la réforme, atteint l'ensemble de la fortune mobilière et immobilière, après déduction des dettes, suivant un tarif progressif qui, parti de 10 p. 0/0 pour les fortunes de 50,000 marks et au-dessous, atteint 54 p. 0/0 pour les fortunes égales ou supérieures à 10 millions de marks. La loi prévoit des déductions pour les petits rentiers et les personnes chargées de famille.

La valeur des biens frappés se détermine, pour les entreprises industrielles, d'après les capitaux d'exploitation, pour les biens fonciers, d'après la valeur de rendement, et d'une façon générale pour les autres biens d'après « le prix qui pourrait être obtenu en cas de vente dans les rapports d'affaires habituels ». Les valeurs mobilières sont estimées à leurs cours cotés à la Bourse. L'évaluation qui doit servir de base à l'impôt est faite le 31 décembre 1919, d'après une déclaration du contribuable, contrôlée par l'administration des finances; une amende du triple et même l'emprisonnement sanctionnent toutes fausses déclarations.

La loi n'exige pas le paiement immédiat : « une pareille mesure, disait Erzberger, obligerait beaucoup de contribuables à réaliser, sans delai, une partie importante de leur fortune pour se libérer de l'impôt; il en résulterait une forte dépréciation de toutes les valeurs qui porterait préjudice à l'assujetti comme au fisc ».

On laisse donc au contribuable la faculté de se libérer, soit par un versement intégral de la contribution fait en espèces, en emprunts de guerre, en titres de rente, ou au moyen d'autres valeurs mobilières, soit par des versements partiels et des annuités.

Cependant, pour favoriser les versements immédiats, des avantages sont accordés aux contribuables (remise en paiement d'emprunts de guerre acceptés pour leur valeur nominale-bonification de 8 p. 0/0 pour les paiements anticipés).

Erzberger prévoit que pour échapper aux lourds impôts qu'il vient de faire voter, les contribuables s'efforceront, par tous les moyens, de frauder et d'envoyer leurs capitaux à l'étranger. Aussi prévoit-il une série de mesures pour resserrer autour des contribuables le filet du fisc. Il renforce la législation de guerre au sujet de l'évasion des capitaux.

La loi du 8 septembre 1919 oblige les particuliers à n'encaisser leurs coupons que dans les banques où leurs titres sont déposés. L'autorisation de la Reichsbank devient nécessaire pour accorder des crédits en marks à des personnes résidant à l'étranger. Les établissements de crédit ont l'obligation de renseigner le fisc sur le portefeuille de leurs clients. Les lettres pour l'étranger sont vérifiées par un service de contrôle postal. Par ailleurs, pour obliger, autant que possible, les exportateurs à rapatrier dans l'économie allemande le prix des marchandises vendues à l'étranger, Erzberger institue le contrôle des exportations.

Sauf pour un certain nombre de produits dont la sortie demeure libre, les exportateurs doivent désormais obtenir une licence d'exportation délivrée par les bureaux du commerce extérieur (Aussenhandelsstellen).

L'ordonnance du 24 octobre 1919 crée en outre un ingénieux système de contrôle par l'intermédiaire des banques. Ces dernières doivent fournir au fisc la liste de leurs clients, si bien que l'administration financière possède pour chaque contribuable l'indication de tous les comptes en Banque ouverts à son nom en Allemagne. Si l'on ajoute que tous les titres au porteur doivent obligatoirement être déposés dans un établissement de crédit, on voit que le système de contrôle est complet. Il est en outre très pratique puisque l'administration n'est pas submergée de documents à dépouiller, ni les banques écrasées de documents improductifs. Les fiches individuelles sont évidemment très nombreuses, mais elles ne portent qu'un nom et une adresse, sont rapidement faites et faciles à classer.

En fait, les fiches envoyées par les banques sont restées longtemps inutilisées; l'administration fiscale du Reich de formation récente a dû, en effet, négliger au début le contrôle des déclarations, puisqu'elle ne pouvait même pas suffire aux travaux d'assiette et de recouvrement. Peu à peu la situation s'est améliorée et le système de contrôle décrit ci-dessus fut reconnu d'une efficacité certaine. Mais s'il pouvait remédier utilement à l'évasion fiscale à l'intérieur du pays, il poussait par contre à l'évasion des capitaux à l'étranger, seul refuge où il était impossible de les atteindre. L'expérience prouve, en effet, qu'il n'y a de barrière d'aucune sorte qui puisse retenir les capitaux dans un pays où la confiance ne règne

plus. Aussi, malgré toutes les précautions prises, les mesures édictées par Erzberger ne tarderont pas à provoquer la fuite, sous les formes les plus nombreuses et les plus ingénieuses des capitaux hors d'Allemagne.

Ce fait, ajouté à ceux que nous allons indiquer ci-dessous, explique la médiocrité des résultats produits par l'œuvre financière d'Erzberger.

Si l'on tient compte en effet, de la dépréciation du mark, le Reichsnotopfer n'a produit que des recettes médiocres (exercice 1919-1920 : 1.960.000. Exercice 1920-1921 : 9.500.000.000. Exercice 1921-1922 : 6.200.000.000). Perdus dans un budget de plus de 100 milliards, ces montants ne sont, comme l'a dit un auteur allemand, « qu'une goutte d'eau sur une pierre brûlante ».

Quelles sont les causes d'un si complet échec?

L'Administration nouvellement formée, manquant d'esprit de corps et d'expérience professionnelle, était incapable d'appliquer les impôts si compliqués qui venaient d'être créés. « Pour l'application des impôts directs, déclarait la *Kölnische Zeitung*, l'appareil administratif est incapable de fonctionner. »

Il faut incriminer également, comme n'a pas manqué de le faire Erzberger lui-même, la résistance des capitalistes. « Instituer des contributions indirectes disait-il, en dépit des menées de certains cercles est encore relativement simple, comparé à la tâche de créer des impôts qui s'attaquent au sac des possédants. »

La guerre et l'inflation avaient déjà profondément modifié l'état d'esprit des contribuables. Dans un mémoire adressé au Comité des Experts nommés en 1924, par la Commission des Réparations, le Gouvernement allemand déclarait :

Certaines classes importantes de la population qui, autrefois étaient les piliers de l'idée nationale et avaient coutume de porter les charges de l'État se virent dépouillées de leur capacité fiscale. Au lieu de l'ancienne classe dirigeante qui avait à cœur de régler ponctuellement et correctement sa situation fiscale, apparut la classe des nouveaux riches qui, par la façon dont elle avait acquis sa fortune, se trouvait mal préparée à remplir ses devoirs envers l'État. Le revenu provenant de la spéculation prit la place du revenu foncier et du revenu provenant de valeurs à intérêts fixes et de dividendes. Il devint impossible à l'État de saisir la matière imposable.

Il faut reconnaître aussi que les nouveaux impôts exigeaient, peut-être, compte tenu de leur superposition, trop d'abnégation de la part des contribuables allemands habitués jusque-là à des charges fiscales assez légères.

Si lourdement frappé, le capital ne risquait-il pas d'être écrasé, faisant disparaître avec lui les autres sources de revenu dont il est le créateur? « Notre erreur capitale en Allemagne, a dit, depuis, le ministre Schacht, a été de croire à l'efficacité des impôts sans cesse aggravés, destructeurs du capital productif. » Ainsi l'échec des réformes d'Erzberger provient, pour une part importante, non seulement de l'égoïsme réfléchi des possédants, mais aussi d'une sorte de réaction de l'économie du pays. Chacun s'efforce d'échapper à l'impôt soit en faisant des déclarations fausses, que l'administration fiscale nouvellement créée et désorientée par la transformation économique n'a ni le temps, ni les moyens de contrôler, soit en envoyant ses capitaux à l'étranger, soit enfin en s'acquittant le plus tard possible envers l'État de façon à pouvoir profiter de la dépréciation du mark.

Car telle était la confiance du législateur dans son œuvre qu'il n'a pas prévu la dépréciation progressive de la monnaie allemande. Il pensait, en effet, que le mark ne subissait qu'une éclipse passagère et que ses réformes auraient pour résultat de lui rendre une grande partie de sa valeur d'antan. Contre son attente, la dépréciation du mark ne fit que s'accentuer, si bien que l'évaluation fiscale des fortunes et des revenus ne correspondit plus à leurs nouvelles valeurs nominales.

Lorsque l'impôt entre dans la période de recouvrement, les biens imposables : immeubles, usines, outillages, stocks de marchandises ont atteint en moyenne une valeur vénale 4 ou 5 fois supérieure à leur valeur imposable telle qu'elle avait été déterminée d'après l'estimation au 31 décembre 1919, et cependant la somme dont le contribuable est redevable reste la même. Aucun coefficient ne l'adapte à la dépréciation de la monnaie, tandis que le Trésor voit au contraire ses charges considérablement augmentées par la chute du mark et la hausse des prix.

On comprend, dans ces conditions, que le Reichsnotopfer et les autres impôts directs, malgré leurs tarifs draconiens, n'aient pas

entravé l'accumulation des capitaux privés en Allemagne. Les émissions nouvelles ne cessent de se multiplier, les dépôts en banques et dans les caisses d'épargne sont en progrès constant et les dépenses de luxe se développent sans cesse, au détriment du trésor public.

Il faut ajouter enfin que les impôts directs créés par Erzberger ne pouvaient, en raison des longs délais nécessaires à l'établissement de leur assiette et à leur recouvrement, apporter au Trésor les ressources immédiates dont il avait besoin. Toute réforme financière, pour réussir, doit commencer par donner à la Trésorerie les ressources immédiates dont elle a besoin. Pour avoir négligé ce principe, Erzberger et ses successeurs ont dû continuer à recourir à l'inflation qui compromettait par avance les résultats des réformes financières qu'ils entreprenaient.

Combattu par le monde d'ennemis que ses réformes ont groupé contre lui, objet des calomnies, Erzberger quitte le pouvoir le 26 mars 1920, laissant son portefeuille au député du centre Wirth.

Le nouveau ministre devait s'efforcer de mettre en œuvre les réformes réalisées par son prédécesseur. Lourde charge, en vérité, que celle d'asseoir et de recouvrer, en pleine crise de trésorerie, des impôts nouveaux avec l'aide d'une administration inexpérimentée, et malgré l'opposition des États dépossédés de leur autonomie fiscale et l'hostilité des classes atteintes par les nouveaux impôts.

L'élaboration hâtive de ces derniers exigeait des retouches incessantes. Trois lois sont votées pour modifier l'impôt sur le revenu et deux, la perception du Reichsnotopfer. Malgré cela, leur assiette n'est pas encore établie au printemps 1921.

Et cependant, les dépenses ne font que grossir. C'est en vain que Wirth nomme, en octobre 1920, un commissaire aux économies disposant d'un pouvoir presque dictatorial. Convaincu de son impuissance ce dernier démissionne au bout de cinq mois. Il ne suffisait pas en effet de supprimer quelques dépenses relatives à des constructions de théâtres ou d'université, alors qu'on laissait subsister les causes les plus importantes du gaspillage.

Parmi celles-ci il faut noter, au premier rang, le déficit des chemins de fer dont la Constitution de Weimar avait décidé le rachat aux États par l'Empire. Voici comment le premier Comité d'experts

nommés par la Commission des réparations a apprécié la gestion par le Reich des chemins de fer allemands :

Le gouvernement allemand a, depuis la guerre, exploité les chemins de fer d'une manière qui n'est pas défendable. En ce qui concerne les recettes, il a négligé de percevoir tout le revenu qui pouvait et devait être obtenu. Quant aux dépenses, il a consacré ses capitaux non seulement à rétablir la situation d'avant guerre, mais encore à apporter des améliorations de toute nature qui, dans la situation actuelle, ne peuvent être justifiées. (Rapports des Experts, page 92).

Il en est résulté dans l'exploitation des chemins de fer, des déficits considérables que le Trésor public a dû combler.

Les subsides fournis par ce dernier ont atteint : en 1921, 640 millions de marks-or; en 1922, 643 millions de marks-or; en 1923, 1.967 millions de marks-or.

L'exploitation des Postes et Télégraphes se solde également par une perte considérable que le Reich doit supporter.

Par ailleurs la masse des fonctionnaires s'augmente continuellement. Autant que les statistiques incomplètes publiées par le gouvernement allemand permettent de le vérifier, leur nombre en 1922 était presque le double de celui de 1914, compte tenu des territoires perdus par l'Allemagne. Sans doute étaient-ils médiocrement payés, mais leur masse pesait cependant sur le budget et surchargeait brusquement le plateau des dépenses publiques chaque fois que la dépréciation du mark rendait nécessaires des augmentations de traitement.

Sous une forme différente le Reich prend encore à sa charge une grande partie de la population en consacrant d'importants subsides à maintenir artificiellement bas les prix des denrées de première nécessité (blé, graisse). Dans un rapport remis à la Commission des Réparations le 28 janvier 1922, le Gouvernement allemand avouait que la charge du Reich sur ce point atteignait au 31 mars 1921, 22.511 millions de marks-papier.

La réforme même opérée par Erzberger, en vue de rassembler dans les mains de l'Empire la plus grande partie des ressources financières n'a pas tardé à produire, par suite de l'impuissance du pouvoir central, les effets les plus funestes. Certains de pouvoir compter sur les reversements que le Reich leur fait avec prodigalité

(50 p. 0/0 du budget total en 1923) les États abandonnent toute initiative en matière financière. Ils n'ont pas intérêt à diminuer leurs dépenses tandis qu'ils s'efforcent au contraire d'alléger autant qu'ils le peuvent, pour satisfaire leur population, les impôts qu'ils lèvent eux-mêmes. Sans doute en eût-il été autrement si les Alliés, au lieu de ne connaître que le Reich, pour le paiement de l'indemnité des réparations, avaient taxé chaque État en particulier.

Enfin il serait injuste et contraire à la vérité de nier l'influence que les paiements à faire aux Alliés ont eu sur la situation financière de l'Allemagne.

Au 1er mai 1921, la Commission des Réparations estimait à 8 milliards de marks-or les paiements déjà effectués. Sans doute, comme il arrive souvent dans les transferts de biens représentaient-ils pour les Allemands cédants un sacrifice sensiblement supérieur au bénéfice qu'en avaient retiré les Alliés cessionnaires.

La menace elle-même des paiements qui restaient à faire agissait défavorablement sur le cours de la monnaie allemande. Mais il faut tenir compte que le Reich n'a rien fait pour aménager les paiements de réparation au mieux des intérêts de son budget et obtenir du peuple allemand les sacrifices nécessaires.

Il a indemnisé avec prodigalité et sans délai ceux de ses ressortissants qui avaient fait des livraisons aux Alliés (bétail, bois, navires) et il n'a cessé de cultiver dans l'esprit allemand des sentiments de révolte contre le traité de Versailles et les justes réparations que ce dernier mettait à la charge de l'Allemagne.

Dans ces conditions, les paiements de réparation ne pouvaient manquer d'aggraver le désordre financier déjà existant. Il semble du reste, que le gouvernement allemand ne craignait point ces résultats. « Le budget des réparations disait le ministre Wirth, est le meilleur instrument de propagande contre le traité de Versailles. » On espérait en effet que, devant l'aggravation de la situation financière, les Alliés seraient amenés à diminuer ou à ajourner leurs exigences comme le prévoyait l'article 234 du traité de Versailles.

Cet article, a dit Lansburgh[1], établit une prime à l'incapacité de paiement de l'Allemagne.... Les mesures gouvernementales qui, de toute évidence

1. *Die Bank*, mai 1923.

dans le domaine économique et financier mènent le pays à la ruine apparaissent justifiées aux yeux du peuple allemand, parce qu'elles sont susceptibles de rendre plus défavorables les jugements de la Commission des réparations et d'entraîner, ainsi, une réduction des obligations imposées au Reich.

Cet état d'esprit va rendre très difficile l'action du Comité des garanties que la Commission des réparations institue au mois de mai 1921 pour surveiller l'application de l'état des paiements qui fixe les modalités suivant lesquelles l'Allemagne devra s'acquitter de sa dette de réparation.

***

Le premier examen qu'il fait des finances allemandes n'a rien d'encourageant. L'exercice 1920-1921 s'est soldé par un déficit de plus de 70 milliards de marks-papier, la dette flottante a atteint au 31 mars 1921, 184.127 millions et il faut près de 20 marks-papier pour faire un mark-or.

De plus, mauvaise préface à l'œuvre d'assainissement financier que la Commission des réparations va demander au Reich, une loi du 9 mai 1921 dispense la Reichsbank de toute couverture à ses émissions de billets.

Pour rétablir une situation si compromise, le Comité des garanties ne dispose que de faibles pouvoirs. L'article 7 de l'état des paiements stipule en effet, qu'il « n'est pas autorisé à s'ingérer dans l'administration allemande ».

Il rencontre heureusement tout d'abord des dispositions assez favorables chez le chancelier ému par les menaces de sanctions que les Alliés ont exprimées à Londres. Pour tenir compte des vues exprimées par le Comité, ce dernier annonce dans un discours au Reichstag que des ressources devront être créées d'une façon permanente pour subvenir aux besoins courants de l'administration et à l'exécution de l'État des paiements, fixé par les Alliés et il dépose à cet effet un projet de 35 milliards d'impôts nouveaux. Mais les Commissions du Reichstag, loin de suivre les exhortations du chancelier, s'appliquent à ruiner l'économie du projet et les rivalités de parti ajournent sans cesse la réalisation des mesures financières qui

s'imposent. La Commission des réparations intervient alors, le 21 mars 1922, à l'occasion d'une demande de moratoire formulée par le Reich, pour exiger l'application d'un programme complet de redressement financier.

En ce qui concerne les ressources, les impôts et taxes nouvelles qui ont fait l'objet du projet présenté au Reichstag par le chancelier Wirth doivent être votés et mis en vigueur avant le 30 avril suivant. Le Gouvernement allemand préparera en outre et mettra en application un projet d'augmentation des impôts capable de fournir dans le courant de l'année budgétaire 1922-1923 une somme d'au moins 60 milliards de marks-or. La Commission désire :

Que le gouvernement allemand se pénètre de la nécessité d'adopter un système qui évite dans la mesure du possible, une évaluation nouvelle et compliquée des ressources des contribuables. Elle invite particulièrement le Gouvernement allemand à examiner la possibilité d'adopter un système d'après lequel les taux d'imposition se relèveraient automatiquement en proportion soit des augmentations futures de la dette du Gouvernement allemand envers la Reischbank, soit de la puissance d'achat du mark sur le marché intérieur allemand.

En ce qui concerne les dépenses, le gouvernement allemand devra soumettre à la Commission une revision des dépenses inscrites au projet de budget pour 1922, diminuer les dépenses relatives aux services publics, supprimer les dépenses d'outillage qui ne correspondent pas à un besoin immédiat pressant et les subsides accordés pour le ravitaillement.

Les mesures destinées à mettre un terme à l'exportation des capitaux et à renforcer le contrôle devront être complétées.

Enfin le Reich est invité à prendre les mesures législatives nécessaires pour assurer la pleine indépendance de la Reichsbank à l'égard du gouvernement.

Programme complet s'il en fut : Il est intéressant de voir comment il a été réalisé et quels résultats il a donné.

Cédant à la pression de la Commission des réparations, le Reichstag se décide à voter au mois d'avril 1922 la loi connue sous le nom de « compromis fiscal » parce qu'elle constitue une transaction entre les partis de droite qui désiraient augmenter les impôts indirects

et ceux de gauche qui exigeaient, au contraire, des sacrifices de la part des classes possédantes.

Les nouvelles mesures fiscales adoptées avaient pour objet soit d'augmenter les taux des anciens impôts directs, soit d'en modifier l'assiette, de façon à substituer aux déclarations des contribuables dont on avait reconnu l'irréalité, des estimations basées sur des moyennes ou des signes extérieurs.

Parmi les nouveaux impôts directs mis en vigueur, il faut citer, comme l'un des plus originaux, celui qui frappait les accroissements de fortunes réalisées de trois ans en trois ans.

Par ailleurs, les impôts indirects étaient majorés (taxe sur les chiffres d'affaires, droits de douane, taxes sur le sucre, les automobiles, la bière, etc.).

Ces mesures furent complétées par la loi du 20 juillet 1922 qui instituait un emprunt forcé d'un montant de 60 milliards et dont les caractéristiques sont les suivantes : pas d'intérêt pendant trois ans; 4 p. 0/0 ensuite pendant cinq ans et enfin 5 p. 0/0; amortissement par tirage au sort au pair ou par rachat; assujettis : toutes les personnes astreintes à l'impôt sur la fortune; tarif progressif de 1 à 10 p. 0/0.

L'emprunt forcé constituait le sacrifice visible (sichtbaresopfer) imposé aux classes possédantes, sur la demande des socialistes.

Du côté des dépenses, le gouvernement allemand faisait également un effort énergique en diminuant les subsides consacrés au ravitaillement de la population et en réduisant, par une augmentation de tarifs, le déficit de l'exploitation des chemins de fer et des postes.

Pour assurer le succès des nouvelles mesures, le gouvernement resserre plus étroitement encore la surveillance du fisc autour des contribuables en créant un service de vérification des comptabilités et des entreprises (Buch-und Betriebsprüfungsdienst) dont la mission essentielle est de renforcer le service de l'assiette des impôts directs. Ce service a deux objets différents : il procède à la vérification des comptabilités des entreprises et des patrimoines les plus importants et il s'efforce d'éduquer des contrôleurs spéciaux. Il donne enfin des suggestions en vue d'améliorer l'assiette de l'impôt.

Les vérificateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour procéder à l'examen de la comptabilité des particuliers. Ils peuvent se

faire présenter, à tout moment, les factures, les correspondances, les comptes en Banque. Enfin tout en aggravant les pénalités établies par Erzberger pour frapper l'évasion des capitaux, une nouvelle loi oblige les exportateurs à reverser à la Reichsbank une partie des devises étrangères qu'ils recueillent à l' étranger Désormais, pour obtenir une licence d'exportation, l'industriel doit s'engager à céder à la Reichsbank, contre paiement en marks-papier, une fraction, variable suivant chaque branche d'industrie, des devises correspondant à la valeur de la marchandise.

L'édifice financier construit ainsi par le gouvernement allemand, sur les plans de la commission des réparations, offrait tous les caractères d'une belle architecture financière; mais à peine fut-il achevé, qu'on pouvait craindre déjà pour sa solidité.

L'augmentation des impôts indirects était insuffisante et ne pouvait assurer au gouvernement les ressources dont il avait immédiatement besoin pour se dispenser de recourir à la planche à billets. L'impôt forcé ne devait rentrer qu'avec un retard qui en diminuait considérablement le rendement en or. Aussitôt en possession de leurs titres les assujettis à cet emprunt s'empressèrent de les porter aux caisses de prêts pour se faire octroyer des avances si bien que, loin de remédier à l'inflation grandissante, le nouvel emprunt ne fit que l'aggraver.

Les depenses ne devaient pas tarder à augmenter. Au moment de la promulgation de la loi, la moyenne des salaires était de 15 fois et demie supérieure à celle de 1914, tandis que la moyenne des prix de gros accusait une majoration de 100 contre 1. La nouvelle augmentation de la vie provoquée par les derniers impôts et la suppression des subsides de ravitaillement ne fit qu'ajouter encore a cette disproportion et rendit inévitable l'augmentation des traitements et des frais des exploitations industrielles du Reich. Ce fut à nouveau le déficit, à nouveau l'inflation, conformément au cycle que nous avons décrit au début de notre exposé.

A partir du mois de juillet des augmentations de traitements ont lieu d'abord tous les mois puis bientôt toutes les semaines. Le déficit des exploitations industrielles s'accroit dans des proportions considérables. Par contre le rendement des impôts, qui dans les périodes de stabilité provisoire du mark, en mars, avril et mai 1922,

atteignait 250 millions de marks-or, ne cesse de fléchir jusqu'à tomber à 53 millions de marks-or par mois.

C'est en vain que le Comité des garanties avait cru mettre fin à l'inflation et stabiliser le mark en faisant donner l'autonomie à la Reichsbank par une loi du 25 mai 1922. Pas plus qu'auparavant le directeur de cet Établissement, Havenstein, ne s'opposa aux demandes du gouvernement. On a reproché à Havenstein son manque de fermeté. Un de ces critiques, Kurt Singer, disait de lui « aussi longtemps qu'il s'est senti soutenu par l'autorité impériale son courage n'a pas fait défaut. Dès que cette autorité s'est effondrée, il a perdu toute énergie ». Ce qu'il faut incriminer à notre avis, c'est moins son manque de courage que son manque de foi dans les destinées de la monnaie allemande. Le 28 octobre 1923, Havenstein déclarait à la séance du Comité central de la Reichsbank « qu'il était impossible de réaliser la stabilisation de la monnaie sans une aide internationale et sans un allégement des charges de réparation ». Ces conditions faisant défaut, la Reichsbank croit inutile de rien tenter pour ralentir une chute qu'elle juge inévitable.

Elle accorde avec largesse les plus grands crédits non seulement au Reich mais aux particuliers, favorisant ainsi le maintien à l'étranger du produit des exportations et la hausse des prix à l'intérieur du pays, ce qui entraîne une nouvelle inflation. On assiste même à des abus de ce genre : des spéculateurs utilisent les crédits de la Reichsbank pour acheter des devises ou des marchandises qu'ils revendent avec de gros bénéfices, alors qu'ils remboursent les crédits accordés avec des marks dépréciés.

Cette politique était violemment combattue par les représentants des ouvriers dont les salaires ne s'adaptaient pas immédiatement à la hausse des prix, mais elle trouvait par contre la faveur de la grande industrie à qui elle procurait en même temps que des crédits abondants, le bénéfice de la prime résultant pour les exportations de la dépréciation de la monnaie.

Les prix de la main-d'œuvre et du charbon à l'intérieur de l'Allemagne ne s'élevaient pas en effet aussi vite que le mark baissait, si bien que les industriels pouvaient produire à meilleur compte que leurs concurrents étrangers, et profiter, de cette façon d'un fort courant d'exportations. Chaque fois que, sous l'effet d'influences

passagères, le mark se stabilise, les organes de la grande industrie font entendre des doléances et expriment leurs inquiétudes sur l'avenir économique de l'Allemagne.

C'était, sans aucun doute, des vues bien courtes puisqu'en fin de compte, un pays qui méthodiquement vend ses marchandises à l'extérieur au-dessous des prix du marché mondial s'appauvrit dans sa substance même; mais il n'en reste pas moins que, grâce à l'influence de plus en plus prépondérante prise par l'Union de l'Industrie allemande dans la politique générale, ces vues finirent par l'emporter dans les conseils du gouvernement. Après l'échec du compromis fiscal, les tentatives faites par le gouvernement et la Reichsbank pour agir sur le mark n'auront plus d'autre objet que d'organiser la liquidation de cette monnaie de façon à en régler le rythme suivant les circonstances et à éviter les à-coups.

Dans ces conditions, l'autonomie de la Reichsbank ne pouvait mettre un terme à l'anarchie monétaire. La dette flottante s'élève à 156 milliards en avril 1922, à 1,185 milliards en décembre et la circulation fiduciaire atteint à cette dernière date 1,295 milliards.

En avril 1922 la moyenne du prix du mark est de 69 marks-papier pour un mark-or, en décembre de 1,757 et à la fin de l'année financière 1922-1923 elle atteint 5,060.

Pour sortir de cette situation désespérée, les partis de gauche préconisent la main-mise par l'État sur les valeurs-or, les Goldwerthe. Ils opposent à toutes les valeurs représentées par des créances libellées en marks (obligations-rentes-pensions) qui ont suivi la dépréciation de la monnaie, les propriétés constituées par des biens réels (terres, immeubles, usines et installations industrielles) dont la valeur d'échange n'a pas changé et qui se trouvent représenter en marks-papier des sommes correspondant à peu près à leur valeur en marks-or. Ils pensent que la saisie de ces biens par l'État procurerait non seulement des moyens de paiement utilisables à l'intérieur, mais des valeurs-or qui permettraient de payer les réparations.

La foi dans la réussite de ce plan était d'autant plus forte que pendant longtemps, le Ministère des Affaires économiques avait été tenu par un socialiste, Robert Schmidt, assisté par un autre socialiste, le secrétaire d'État, Hirsch, inspirateur de la campagne en faveur de la prise de possession des Goldwerthe par l'État.

Des résumés d'un mémoire confidentiel parus dans la *Frankfurter Zeitung* du 16 août 1922, donnaient une première esquisse du plan que les socialistes se proposaient d'appliquer. Il consistait à aliéner les « biens réels » au profit de l'État sous forme d'une première hypothèque sur tous les biens fonciers et immobiliers, et d'une participation dans les entreprises industrielles. Cette hypothèque devait permettre de gager à l'intérieur le papier-monnaie, à la place des bons du Trésor qui auraient été annulés, et à l'extérieur un emprunt en or, pour le paiement des réparations.

Ce plan qui n'était alors que schématique, se trouvait développé dans un gros livre, publié en juillet 1922, par un socialiste, Alphonse Horten. L'auteur prévoyait la socialisation d'industries entières et notamment le transfert à la collectivité d'un cinquième des industries indispensables avec participation des ouvriers à la direction des exploitations.

Les industriels et la haute banque, émus par ce programme, crurent habile de faire une offre volontaire et ils proposèrent au gouvernement de gager un emprunt extérieur à long terme qui ne serait pas inférieur à un milliard et demi de marks-or. Mais cette offre était subordonnée à des conditions que le gouvernement ne crût pas pouvoir accepter : suppression des entraves imposées à la liberté économique (journée de huit heures et contrôle des exportations), transfert des entreprises d'État et notamment des chemins de fer à l'économie privée, politique générale d'économies.

Les conditions des industriels ne pouvaient être acceptées par le ministère qui comprenait des socialistes et leurs propositions n'eurent pas de suite. Le chancelier Wirth ne voulait pas recourir à la contrainte, car il estimait que la saisie des valeurs réelles plongerait l'Allemagne dans le chaos, si le gouvernement tentait de l'opérer contre l'industrie toute puissante [1]. Les socialistes réclamèrent alors des réformes fiscales oppressives pour la propriété, mais leur heure était désormais passée, car après la chute du ministère Wirth

1. Une nouvelle offre faite en septembre 1923 par les industriels n'eut pas plus de résultats. L'idée fut reprise en 1924 et réalisée par les experts du Plan Dawes sous une forme et dans des conditions que nous ne pouvons exposer ici sans sortir des limites de notre sujet.

(14 novembre 1922), fut constitué un cabinet Cuno, où le parti des industriels, la Volkspartei, était représenté par le chancelier Cuno lui-même et par le ministre des finances Hermes.

***

L'avènement au pouvoir d'un des chefs de la grande industrie eut, en d'autres temps, éveillé de grandes espérances. Mais la situation paraissait alors désespérée et l'on savait que dans l'esprit des industriels le mark-papier était déjà condamné.

Les derniers mois de l'année 1922 voient les charges s'accumuler sur la Trésorerie. C'est presque uniquement par l'inflation que le nouveau gouvernement fait face à toutes les dépenses. La circulation fiduciaire passe de 238 milliards au 31 août 1922 à 1.295 milliards au 31 décembre et l'exercice financier 1922-1923 va se solder par un déficit de 2 milliards et demi de marks-or.

La seule mesure prise par le nouveau chancelier consiste à demander la suspension complète pendant quatre ans des paiements de réparations. C'est alors que la France et la Belgique jugent prudent de s'assurer un gage en entrant dans la Ruhr.

Dès lors, le désastre des finances publiques de l'Allemagne se précipite de jour en jour. Il n'y a plus lieu de parler de politique financière, car on ne peut couvrir de ce nom l'ensemble des expédients employés par le gouvernement pour se procurer les ressources dont il a besoin pour entretenir la résistance passive dans la Ruhr. L'inflation devient une méthode gouvernementale voulue et réfléchie jusqu'au jour où, les marks-papier se dépréciant en moins de temps qu'il n'en faut pour les imprimer, il faudra songer à créer une autre monnaie.

Il n'est plus question de limiter les dépenses. Toute la population des provinces occupées vit des subsides de l'État. Le Reich devient non seulement le soutien financier des communes, mais le bailleur de fonds des industries privées.

On ne saura jamais exactement ce que la résistance passive a coûté à l'Allemagne. Le chancelier Stresemann, dans une conférence qui eut lieu le 24 septembre entre le gouvernement et les représen-

tants des pays occupés, déclarait que la continuation de la résistance passive coûterait au Reich 8,000 trillions de marks-papier pour la dernière semaine de septembre. D'après les cours du change à cette époque on peut évaluer ces 8,000 trillions à 200 millions de marks-or pour une semaine.

Dans ces conditions, en tenant compte de la durée de la résistance, il faut estimer à un minimum de 3 milliards de marks-or le total des sommes consacrées par le Reich à la résistance passive.

Les recettes, par contre, en raison de la dépréciation du mark et du ralentissement des affaires, diminuent de plus en plus. Sauf en mars, avril et mai, où une stabilisation artificielle du mark les maintient au-dessus de 100 millions de marks-or, elles tombent aux environs de 50 millions et descendent même en octobre à 14 millions.

La nécessité d'adapter les impôts à la dépréciation de la monnaie s'imposait donc, de toute urgence, au nouveau ministre, d'autant plus qu'une grande agitation se remarquait chez les assujettis à l'impôt sur les salaires.

Cet impôt était perçu directement à la base par prélèvement opéré sur les salaires par les employeurs. Les classes aisées pouvaient au contraire s'acquitter de leurs obligations avec retard et en une monnaie de plus en plus dépréciée si bien que la plus grande partie du produit de l'impôt sur le revenu était payée par les ouvriers et salariés.

Le gouvernement rejetait le système de l'adaptation opérée d'après des indices en alléguant « qu'il jetterait le discrédit sur la monnaie nationale ». Il proposait un relèvement du tarif des impôts, l'augmentation des bases d'évaluation et le relèvement du taux des intérêts pour les versements en retard. Ce projet fut voté au Reichstag le 20 mars 1923, malgré les protestations des partis de gauche qui le trouvaient trop timide. (Loi concernant la prise en considération de la monnaie dans les lois fiscales.)

Les partis de droite, en le votant, savaient très bien, comme il ressort des discussions du Reichstag, que la dépréciation accélérée du mark leur permettrait d'échapper aux nouvelles mesures comme aux précédentes. Il n'y avait pas, en effet, d'évaluations fiscales possibles tant que l'on continuait à prendre comme unité de mesure une monnaie dont la valeur diminuait sans cesse.

La dépréciation du mark ruina de même, par la suite, l'effet des mesures prises pour compléter la loi du 20 mars.

Le système des paiements anticipés pour les impôts qui exigeaient une déclaration du contribuable fut généralisée. Le contribuable était tenu, sans attendre la décision du fisc, d'opérer, à des dates fixes, des versements sur son revenu ou sur son chiffre d'affaires. En ce qui concerne les impôts indirects, on eut recours autant qu'il était possible à la taxation basée sur la valeur des produits; en outre le Ministre des Finances était autorisé à en augmenter les taux par décret.

Ce n'est que le 11 octobre 1923 que le gouvernement Stresemann prit la seule mesure efficace par une série d'ordonnances qui prescrivaient que désormais les impôts seraient payés à la valeur-or du jour où l'obligation fiscale avait pris naissance. Cette mesure marque le début de la renaissance des finances allemandes; elle constitue un acheminement vers l'établissement de l'ensemble du système fiscal sur la base de l'or.

Les ressources que le cabinet Cuno ne peut trouver dans le produit des impôts, il les demande à l'inflation et aussi, nous verrons sous quelle forme, à l'emprunt.

Mais en même temps qu'il fait imprimer des billets, il s'efforce d'en soutenir le cours de façon à donner confiance à la population et à maintenir quelque valeur à la masse des moyens de paiement en circulation.

Grâce à des mesures habiles prises avec le concours de banques américaines pour forcer les vendeurs de marks à découvert « à se racheter » la Reichsbank fait remonter très sensiblement le cours de la monnaie au début de 1923. Elle maintient les cours pendant quelque temps et les préserve d'une chute trop rapide en transférant à l'étranger une partie de son encaisse-or pour servir de gage à des emprunts de devises étrangères.

Mais ces mesures n'ont qu'une réussite provisoire en raison de l'émission sans cesse grandissante de nouveaux billets; c'est à peine si le mark offre encore quelque valeur d'achat à l'intérieur de l'Allemagne : il n'en a plus aucune à l'étranger.

Pour se procurer les devises nécessaires au paiement des importations, le gouvernement ne craint pas de prendre les mesures les plus tyranniques.

L'ordonnance du 23 juin 1923 établit le cours officiel obligatoire des devises. Un accord intervient entre la Reichsbank et les places de province pour centraliser à Berlin, avant l'ouverture de la Bourse, les offres et demandes de toute l'Allemagne afin d'assurer l'unification des cours et l'application uniforme de répartitions. Une ordonnance du 3 juillet interdit les opérations à terme. La Reichsbank rationne les demandes. Du 3 au 5 juillet, elle ne fournit que 25 à 30 p. 0/0 des livres sterling qui lui sont réclamées. Ces mesures provoquent des demandes très supérieures aux besoins. Les bourses noires se multiplient. Les spéculateurs profitant des cours artificiellement bas pratiqués à Berlin réalisent de gros bénéfices en faisant de l'arbitrage sur les places étrangères. Les importations, faute des devises nécessaires, se trouvent paralysées, et les producteurs indigènes en profitent pour vendre au-dessus des prix mondiaux. Ramenés à l'or, les prix du pain à Berlin dépassent à ce moment de 50 p. 0/0 ceux de Paris.

Une ordonnance du 7 septembre 1923 va jusqu'à abroger les droits fondamentaux garantis par la Constitution. Elle crée un commissaire spécial pour la saisie des devises, qui dispose du droit de se faire produire tous les documents dont il a besoin, de faire des perquisitions et de confisquer les moyens de paiement étrangers.

Ces mesures restent vaines, et après avoir été quelque temps comprimées, les devises étrangères ne tardent pas à reprendre leur ascension.

Bien plus efficaces, comme moyens de se procurer des devises apparaissent les emprunts émis par le Gouvernement sur la base de l'or. Une loi du 2 mars 1923 crée des bons du Trésor libellés en dollars et payables en devises. Les nouveaux titres sont remboursables avec une prime de 12 p. 0/0 au bout de trois ans, soit en un chèque payable à New-York, soit en or. La Reichsbank se porte garante solidairement de l'emprunt. Le produit de ce dernier atteignit 50 millions de dollars.

Un emprunt analogue est émis en août 1923 au taux de 6 p. 0/0, remboursable au bout de dix ans et garanti par le produit de l'impôt sur la fortune.

Le montant total de 500 millions de marks-or en fut entièrement placé.

En raison des circonstances générales, le produit des emprunts-or n'apporta à la Trésorerie qu'un soulagement momentané; mais il est intéressant d'observer qu'en pleine crise financière, alors que toute confiance avait disparu, des emprunts à court et moyen terme émis en une valeur stable et dont non seulement les intérêts mais aussi le capital étaient remboursables en or, ont trouvé un nombre important de souscripteurs.

Mais ces mesures venaient trop tard. Au moment où cesse la résistance passive, en septembre 1923, les finances publiques de l'Allemagne ont atteint le fonds de l'abîme. La Trésorerie ignore chaque jour si elle disposera pour le lendemain des moyens de paiements suffisants pour faire face aux charges indispensables. Le montant des billets en circulation atteint au mois d'octobre, le total de : 2,504,955,717,600,000,000, mais il ne représente plus en marks-or que : 417 millions.

Les agriculteurs et les industriels refusent de recevoir des marks-papier en paiement si bien que les transactions commerciales en Allemagne sont presque complètement arrêtées et que la disette menace les villes. La partie la plus importante de la population, qui ne dispose pas de devises est dans la plus affreuse misère, et sur différents points, le gouvernement doit réprimer des commencements d'émeute.

La restauration des finances publiques ne peut être différée, sans que l'Allemagne connaisse pour longtemps les ravages d'une profonde anarchie.

***

On s'est demandé si l'Allemagne n'a pas voulu et savamment organisé la ruine de ses finances. Quels bénéfices en retirait-elle donc?

La dette de l'État était réduite à un montant insignifiant. Les 60 milliards de mark-papier représentant en 1923 la dette consolidée du Reich, équivalaient en effet à 2,000 marks-or. Ainsi se trouvaient liquidés pour l'Allemagne en moins de cinq ans, tous les frais de la guerre qui continuent à peser si lourdement sur les finances des Alliés.

De la même façon l'industrie allemande, libérée presque en totalité de sa dette obligatoire, obtenait un avantage considérable sur ses concurrents de l'étranger.

Enfin l'Allemagne allait retirer de son désastre financier le bénéfice qu'elle avait en vain recherché jusque-là, d'un allégement des charges qui lui avaient été imposées après sa défaite militaire, et du concours des capitalistes étrangers.

Il est vrai que le mark avait entraîné dans sa chute toute une partie de la population plongée pendant près de quatre années dans une extrême misère.

Mais ne se trouvait-il pas des théoriciens pour affirmer qu'il valait mieux sacrifier une génération pour assurer l'avenir; et la résignation que la partie sacrifiée de la population allemande a montrée pendant ces quatre années d'épreuves permet de penser que la doctrine des théoriciens était tacitement acceptée par l'ensemble du pays.

C'est vers les auteurs du traité de Versailles que se tournent les seules colères des Allemands et la ruine des finances de leur pays est acceptée par eux comme le seul moyen d'échapper aux charges qui leur sont imposées par l'Étranger.

Les hommes d'État, plus conscients des difficultés politiques qu'entraînerait pour l'Allemagne l'inexécution des réparations ont fait au début un effort énergique pour redresser les finances de leur pays. Mais après l'échec des réformes tentées par Erzberger, le découragement et l'impuissance gagnent le pouvoir central et expliquent en partie l'insuccès des mesures imposées au chancelier Wirth par la Commission des réparations.

Ce nouvel échec favorise la politique des industriels qui profitent de leur arrivée au pouvoir pour mener jusqu'au bout la liquidation des finances de l'Allemagne dans le dessein de résister aux Alliés, d'échapper aux clauses du traité de Versailles et de jeter à bas l'édifice des lois fiscales votées par les partis de gauche.

Mais plus que la question de la responsabilité de l'Allemagne dans la ruine de ses finances, celle des enseignements à retirer des expériences qui furent alors tentées, nous paraît intéressante.

Pour déterminer la portée de ces expériences, il importe de tenir compte des conditions et du milieu dans lesquelles elles furent

réalisées. C'est au lendemain de la défaite et de la révolution. Le pouvoir central est faible. Aucun parti ne dispose au Reichstag et dans le pays d'un pouvoir assez fort pour imposer jusqu'au bout l'exécution inflexible de ses conceptions financières. Erzberger déjà est obligé de s'appuyer sur une coalition des partis de gauche et d'une partie du centre. Les événements de Haute-Silésie réveillent les passions nationalistes et diminuent l'influence du parti socialiste. Wirth ne peut obtenir du Reichstag le vote de ses projets qu'au moyen de compromis et de transactions entre les différents partis.

La guerre, la défaite et la « psychose des réparations » ont anéanti dans l'esprit des contribuables le sentiment du devoir fiscal.

L'administration qu'il a fallu créer de toutes pièces pour adapter l'organisation fiscale de l'ancienne Allemagne au nouvel état de chose n'a pas l'expérience suffisante pour appliquer au milieu des transformations économiques les lois si complexes qui sont mises en vigueur.

Enfin la défaite a laissé au nouveau gouvernement de lourdes charges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et la dépréciation continue des changes et la baisse de la monnaie qui résultent de l'inflation compliquent tous les problèmes fiscaux comme nous l'avons exposé au début de cette étude.

Compte tenu de ces conditions générales il faut constater que la contrainte soudaine exercée envers les contribuables n'a pas donné de bons résultats, malgré les moyens de contrôle si ingénieux qui ont été employés. Le capital traqué à l'intérieur du pays s'est réfugié à l'étranger en passant par-dessus toutes les barrières placées par le fisc aux frontières. L'évasion fiscale se compliquant ainsi d'une fuite des capitaux hors de l'économie générale du pays.

On peut en conclure qu'il n'est pas si facile qu'on le dit « de prendre l'argent où il est » et qu'il vaut souvent mieux pour un État dans le besoin s'entendre avec ceux qui possèdent les principales ressources pour obtenir d'eux une contribution dans des conditions qui ne puissent les inquiéter sur l'ensemble de leur fortune.

Un autre enseignement qui semble ressortir de l'histoire des finances publiques de l'Allemagne au cours de la période considérée, c'est qu'il est dangereux de bouleverser en pleine crise tout le système fiscal existant et de ne demander les ressources supplémentaires

dont l'État a besoin qu'à une extension du système des impôts directs. L'établissement de l'assiette et le recouvrement de ces impôts exige toujours de longs délais pendant lesquels la trésorerie continue à manquer des ressources qui lui sont nécessaires. En fait les impôts sur la fortune et sur les revenus crées par Erzberger et Wirth n'ont été assis et recouvrés qu'avec un retard considérable et n'ont produit que des sommes très faibles eu égard à la dépréciation de la monnaie dans laquelle ils étaient payés.

Comme le prouve l'expérience allemande, il ne peut y avoir de réformes financières efficaces sans un assainissement préalable de la Trésorerie qui permette de renoncer à l'inflation. Or, pour remédier à la crise de la Trésorerie, il faut une fiscalité dont le rendement soit immédiat et s'adapte de lui-même et sans délai aux variations de la valeur de la monnaie et des prix.

Ce résultat ne peut-être atteint, semble-t-il qu'en faisant largement appel aux taxes de consommation, en améliorant le rendement des impôts directs déjà existants et en exigeant pour ces derniers des paiements échelonnés périodiquement au cours de l'année fiscale et effectués avec la valeur-or du jour où l'obligation fiscale a pris naissance.

C'est, comme nous l'avons vu, à partir du moment où le Reich a pris l'ensemble de ces mesures que la renaissance de ses finances a commencé.

Il ne restait plus alors qu'à réaliser la réforme monétaire qui permettrait la restauration complète des finances publiques de l'Allemagne.

MARCEL CHAPPEY.

LES FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DEPUIS LA GUERRE

IX. — ALLEMAGNE

II. — De la création du Rentenmark (15 octobre 1923) au retour a l'étalon-or (11 octobre 1924).

Au milieu de l'année 1923, la situation de l'Allemagne, économique et financière, apparaissait désespérée. Le déficit budgétaire, qu'aucun gouvernement depuis la guerre n'avait pu ou voulu réduire, avait obligé les pouvoirs publics à recourir à l'inflation, et la dépréciation du mark, qui en était résultée, avait augmenté la disproportion entre le produit des impôts et les dépenses de l'État. En effet, si le service de la dette consolidée n'exigeait plus que des crédits restreints, tous les autres chapitres étaient gonflés par l'inflation; et les recouvrements du fisc étaient par ailleurs trop tardifs pour que leur valeur ne fût pas amoindrie.

L'industrie, il est vrai, avait trouvé d'abord avantageuse la hausse continue des changes, qui lui permettait de bénéficier d'une prime à l'exportation. Mais cet accroissement des ventes au dehors avait incité les pays voisins à protéger leurs marchés contre l'envahissement des produits germaniques; et cette activité, artificielle et temporaire, des entreprises nationales, n'avait été au demeurant acquise qu'au prix d'un inquiétant et profond malaise social.

Consommateurs et créanciers avaient été frustrés par l'avilissement du papier-monnaie. Tandis que les industriels consacraient des gains répétés à l'extension de leurs affaires, ni les ouvriers, ni les fonctionnaires n'avaient vu leurs salaires ou leurs émoluments croître en proportion du coût de la vie, et les rentiers étaient tombés progressivement dans la gêne.

Que cette politique ait été voulue ou non par les dirigeants

successifs de l'Allemagne, il est difficile d'en décider. Cependant il semble bien que lorsque les tenants de l'exécution du traité, le Dr Erzberger et le chancelier Wirth, eurent été remplacés par les partisans de la résistance aux stipulations acceptées, aucun effort sérieux ne fut plus réellement tenté pour combler le déficit du budget du Reich. Les puissances créancières furent amenées ainsi à occuper le bassin de la Ruhr et la résistance passive, que soutint alors l'Allemagne, acheva la ruine de ses finances.

Pour assurer la subsistance d'une population entière qui, sur l'ordre de Berlin, se refusait à travailler, la presse à billets fut plus que jamais mise à contribution. A l'extérieur la hausse des changes, à l'intérieur la hausse des prix s'accentuèrent, mais, par une anomalie curieuse, celle-ci plus rapidement que celle-là, en sorte que bientôt la prime à l'exportation eût entièrement disparu. Puis au ralentissement des ventes au dehors menaça de succéder l'arrêt des transactions intérieures. Le mark-papier, déjà rejeté par les industriels qui n'acceptaient d'être payés qu'en devises étrangères, fut répudié par les agriculteurs. Seule, une monnaie stable pouvait assurer à la fois la sécurité des échanges et l'approvisionnement des villes.

En vain, pour remédier à la situation, des monnaies de secours (notgeld) étaient-elles fabriquées par diverses personnes publiques. Selon qu'elles reposaient sur des garanties sûres ou sur des gages insuffisants, elles faisaient l'objet de spéculations ou se dépréciaient à leur tour. Dès lors, pour que la vie du Reich ne fût pas interrompue, une complète réforme monétaire devait être envisagée. Elle était d'abord nécessaire.

Ensuite elle paraissait facile. Seul, en effet, l'État était ruiné; et sa détresse même ne laissait pas parfois d'être profitable au Trésor: ainsi la dette consolidée avait à peu près disparu et les paiements au titre des Réparations semblaient pour longtemps suspendus. Et par ailleurs l'aide de l'étranger était acquise par avance à un pays dont on voulait qu'il satisfît à ses obligations, dont au surplus les forces productives n'avaient cessé de se développer.

Restait toutefois une difficulté, celle-là considérable. Pour rétablir la stabilité monétaire, il fallait assurer l'équilibre du budget; pour équilibrer le budget, une monnaie stable était nécessaire. Le

ministre des finances, pour résoudre ce dilemme, devait user d'artifice : et c'est pourquoi le succès de la réforme fut dû surtout à l'habileté des dirigeants du Reich et à la discipline de la population.

I. — La création du Rentenmark.

Pour arrêter sa ligne de conduite, le gouvernement allemand n'avait qu'à consulter les exemples récents de vaines tentatives faites pour rétablir d'abord l'équilibre du budget. A maintes reprises, en effet, de nouvelles contributions avaient été créées pendant les années précédentes. Mais, l'inflation n'ayant cessé de croître entre la fixation de l'assiette et le recouvrement des rôles, la dépréciation du mark avait rendu vaine l'œuvre du législateur et de l'administration.

L'opinion prévalut donc, en septembre 1923, que l'arrêt des émissions de billets était la condition première de la réforme envisagée. Mais ce n'en était pas la seule condition. En effet l'État, en renonçant à l'inflation, allait brusquement être démuni de ressources. Et par ailleurs à mesure que s'était déprécié le mark, la valeur-or des billets émis avait peu à peu diminué, en sorte que le volume de la circulation, la stabilisation une fois réalisée, fût demeuré très inférieur aux besoins des particuliers. Dans l'intérêt de ceux-ci, comme dans celui du Trésor, il convenait donc de créer une autre monnaie.

Le gouvernement du Reich se trouvait ainsi dans cette situation quelque peu paradoxale d'être obligé, d'une part, d'arrêter la presse à billets, et d'autre part d'émettre un nouveau papier-monnaie. Plus simplement, il se voyait contraint de poursuivre l'inflation et d'en supprimer les effets. Pour mener à bien une entreprise aussi délicate, il lui fallait d'abord choisir avec circonspection la nouvelle unité monétaire, puis empêcher, le cas échéant par une intervention sur le marché des changes, que celle-ci ne se déprécié dès sa mise en circulation.

Si la nécessité s'imposait à tous les partis de créer avant tout un instrument de paiement stable, l'accord n'était point fait entre eux sur les moyens d'y parvenir : tandis que les uns réclamaient le retour immédiat à l'or, d'autres suggéraient l'émission de billets

garantis par des « valeurs réelles ». A vrai dire les principaux spécialistes recommandaient l'adoption d'une monnaie-or; mais, s'il s'était rallié à leurs projets, le gouvernement se serait placé dans une gênante alternative. L'État ne possédant pas assez d'or, ni de devises pour constituer le gage d'une circulation nouvelle, il eût fallu, soit renoncer aussitôt à toute réforme, soit solliciter le concours des industriels et des commerçants; et ceux-ci n'auraient accepté de se prêter à cette combinaison que si, comme le réclamait d'ailleurs la Fédération de l'industrie allemande, le nouvel institut chargé des émissions avait eu le caractère d'un établissement privé. Les nouveaux billets vraisemblablement n'auraient circulé que dans ces milieux commerciaux et industriels. A cela le gouvernement ne pouvait se résigner. Aussi pencha-t-il bientôt, après quelques hésitations, vers la solution transitoire, défendue par les partis agrarien et ouvrier, d'une monnaie gagée par des « valeurs réelles ».

C'est le plan présenté par l'ex-chancelier Helfferich qui est à l'origine de la réforme monétaire. Soucieux de gager solidement les billets qu'il fallait créer, l'auteur de ce projet proposait d'établir une hypothèque sur le capital productif de l'Allemagne, demeuré seul intact au milieu de la catastrophe. En représentation de cette hypothèque, des titres seraient émis pour servir de garantie à des billets libellés en marks-seigle. Partie de ces billets seraient avancés à l'État et partie consacrés à l'octroi de crédits privés. Excepté la création d'une monnaie-marchandise dont le principe fut repoussé tant par le gouvernement que par divers conseils économiques, c'était déjà l'essentiel de l'ordonnance qui fut rendue le 15 octobre 1923, en vertu de la loi sur les pleins pouvoirs votés deux jours auparavant.

Aux termes de cette ordonnance, la nouvelle unité, dénommée « Rentenmark », est en effet gagée par une créance dont les débiteurs obligés sont les agriculteurs, les industriels, les commerçants et les banquiers. Un nouvel institut, la « Deutsche Rentenbank », fondé au capital de 3,200 millions de rentenmarks, acquiert à cet effet deux hypothèques de 1,600 millions de marks-or sur les biens-fonds d'une part et d'autre part sur les entreprises industrielles et commerciales. Cette double charge sera répartie entre les assujettis au prorata d'éléments variables suivant la nature des biens

possédés, mais tous évalués en marks-or. Sur la base ainsi obtenue, l'administration exigera des propriétaires non le versement du capital de l'hypothèque grevant leur avoir, mais seulement le paiement des intérêts à 6 p. 0/0. Ces recouvrements permettront d'assurer le service de lettres de rente (Rentenbriefe) émises pour un montant égal au capital des charges imposées à l'agriculture et à l'industrie. Les Rentenbriefe, qui rapporteront un intérêt de 5 p. 0/0, constitueront la couverture de la circulation nouvelle; et l'ordonnance déclarant équivalents le rentenmark et le mark-or, à vrai dire conventionnel, en lequel seront libellés les Rentenbriefe, il pourra être créé 500 rentenmarks pour chaque lettre de rente de 500 marks-or, soit au total 3,200 millions de rentenmarks.

L'inflation en marks-papier pouvait dès lors être interrompue. Pendant le délai nécessaire au rétablissement de l'équilibre du budget, les dépenses publiques seraient couvertes par une partie des billets nouveaux, tandis que le reste de l'émission permettrait à la Rentenbank d'ouvrir des crédits aux particuliers. Après avoir prescrit que l'État devrait renoncer à demander à la Reichsbank de lui escompter des bons du Trésor, l'ordonnance du 15 octobre prévit donc qu'un prêt de 1,200 millions de rentenmarks serait consenti au gouvernement; prêt divisé en deux fractions, l'une de 300 millions, non productive d'intérêts, affectée au remboursement des bons du Trésor escomptés par la Reichsbank, l'autre de 900 millions, portant intérêt à 6 p. 0/0, destinée à couvrir pendant les mois suivants le déficit budgétaire. En même temps l'ordonnance décidait qu'un autre prêt, de 1,200 millions également, serait consenti par la Rentenbank à l'économie privée et que ce crédit serait dispensé au public par l'intermédiaire de la Reichsbank et des autres banques d'émission.

Ces ouvertures de crédit effectuées par la Rentenbank ne pouvaient manquer de lui être profitables. Il y aurait donc lieu de répartir des bénéfices entre les actionnaires. Or ceux-ci n'étaient autres que les débiteurs de l'hypothèque imposée à l'économie allemande et il était prévu que si le dividende à leur distribuer s'élevait à 6 p. 0/0 du capital de la créance qui grevait leurs biens, le versement d'intérêts qu'à ce titre ils devaient faire, serait annulé par compensation. Il était donc possible qu'en définitive les renten-

marks fussent gagés par la fortune du peuple allemand, sans que jamais celui-ci dût rien debourser.

Tel était, dans son ensemble, le système institué par l'ordonnance du 15 octobre. Cette solution du problème monétaire, qui paraissait compliquée, n'était en tous cas dépourvue ni d'habileté, ni d'élégance. Mais il n'existait aucune raison de croire à la stabilité de l'unité nouvelle. En examinant la nature du gage sur lequel reposait l'émission des rentenmarks, on se convainquait et de son insuffisance, et même du risque éventuel auquel prêtait son étendue. D'une part le gage ne pouvait être réalisé. Exiger des assujettis le paiement du capital de l'hypothèque eût été s'exposer aux difficultés que soulève la perception d'un semblable prélèvement. Et d'autre part il était à craindre qu'un gouvernement à court de ressources ne prît prétexte de l'ampleur de la garantie pour réclamer un accroissement des émissions. Sans doute, en dehors de l'hypothèque, la circulation des Rentenmarks était couverte par les Rentenbriefe portant intérêt à 5 p. 0/0. Mais l'existence des Rentenbriefe ne pouvait pas non plus déterminer les individus à faire confiance à l'unité nouvelle. C'est à un taux de 5 p. 0/0 mensuel, et non pas annuel, qu'à la fin d'octobre des crédits étaient accordés. Si ces titres de rente avaient été cotés, ils auraient subi une dépréciation immédiate.

Il importait cependant de ne pas échouer dans cette tentative suprême pour rétablir une monnaie stable. A la diminution continue de sa valeur-or se mesurait l'insuffisance de la circulation en marks-papier. Les particuliers s'efforçaient en effet de se débarrasser des espèces aussitôt qu'ils les recevaient, pour éviter de perdre le montant de leurs gains. L'avilissement des billets s'accentuait de jour en jour; tous les individus, à quelque milieu qu'ils appartinssent, avaient donc un même intérêt à ce que fut bientôt rétablie la stabilité monétaire.

La situation, à vrai dire, était grave. Mais, plus elle empirait, plus le gouvernement se sentait assuré du concours empressé de la population. Par ailleurs le Parlement s'était séparé en lui remettant la plénitude du pouvoir. Enfin le délai nécessaire à l'organisation de la Deutsche Rentenbank et à l'impression des nouveaux billets lui permettait de mûrir son action. Au surplus, celle-ci était tout

indiquée : pour prévenir une hausse nouvelle des prix, il fallait empêcher la devise nationale de se déprécier davantage. En stabilisant le cours du mark-papier par une opportune intervention sur le marché des changes, en fixant d'autre part un taux de conversion des marks-papier en rentenmarks on s'opposerait efficacement à l'avilissement de la monnaie nouvelle.

Les premiers billets libellés en rentenmarks furent mis en circulation le 15 novembre 1923. Presqu'aussitôt la Reichsbank entreprit, grâce peut-être à certains concours étrangers, de stabiliser le cours du mark sur la base de 4,2 trillions de marks pour 1 dollar. La valeur du rentenmark était fixée en même temps à 1 trillion de marks-papier. Ainsi la nouvelle unité équivalait à l'ancien mark-or, le dollar valant au pair 4,2 marks-or. Désormais ce cours officiel fut imposé à tous les contractants sur le marché de Berlin, la Reichsbank se chargeant le cas échéant de leur procurer des devises qu'elle se faisait livrer par les exportateurs. Et cet échange à un taux uniforme de la monnaie allemande contre des monnaies stables détermina un revirement du cours des changes à l'étranger : à New-York le dollar qui, le 26 novembre avait atteint le cours de 8,3 trillions de marks, revint à la parité de 4,2 trillions.

L'intervention de la Reichsbank avait donc été efficace. Mais, pour qu'elle le restât toujours, il fallait que la banque possédât des devises en quantité suffisante pour satisfaire aux demandes des importateurs. Que la balance commerciale se soldât par un déficit important, et la Reichsbank verrait s'épuiser ses réserves; un marché libre se créerait et le mark se déprécierait de nouveau. Le succès remporté était donc bien précaire.

Toutefois, bien que passagère, la stabilisation du mark était précieuse. L'appréciation de la devise nationale sur les marchés étrangers, la confiance faite au rentenmark à l'intérieur du pays, valaient au Reich un court répit qu'il s'agissait de mettre à profit. L'arrêt de l'inflation ne résolvait pas en effet les difficultés budgétaires et l'assainissement de la circulation faisait présager une crise dans la production nationale. Pour que l'émission du rentenmark ne fût pas qu'un vain expédient, pour que les zéros supprimés ne réparussent pas sur les billets de banque, il importait que le gouvernement poursuivît avec énergie l'œuvre qu'il avait entreprise.

Le 20 octobre, le Dr Luther, ministre des finances, en signant l'acte de fondation de la Rentenbank, s'était déclaré résolu à mener à bien la réforme. Le 22 novembre, le Dr Schacht, depuis peu commissaire pour les questions monétaires et bientôt président de la Reichsbank, déclarait à son tour et plus expressément qu'il importait d'abord de sauvegarder le rentenmark et ensuite de préparer le retour à l'étalon d'or.

C'était ce programme même que le gouvernement allemand devait réussir à exécuter, après bien des vicissitudes, en commençant par opérer le redressement financier.

II. — Le redressement financier.

Il ne suffisait point en effet d'avoir réussi à stabiliser le mark; il fallait encore maintenir cette stabilité recouvrée et par conséquent ne pas dépasser la limite fixée aux émissions de rentenmarks. Par l'ordonnance du 15 octobre le Reich avait obtenu qu'un prêt de 900 millions lui fût consenti par la Rentenbank. Or ce crédit ne pouvait durer bien longtemps : telle était la pénurie des ressources du Trésor qu'au 30 novembre celui-ci avait absorbé déjà 600 millions de rentenmarks. Il importait donc de réaliser promptement l'équilibre budgétaire en poursuivant avec une égale énergie l'augmentation des recettes et la compression des dépenses.

Si les recouvrements du fisc ne pouvaient croître que lentement, il était possible en revanche de suspendre d'un jour à l'autre l'octroi de certains subsides. Il paraissait donc préférable de commencer par ce côté l'œuvre d'assainissement financier. D'ailleurs la diminution des charges de l'État réduirait d'autant l'importance des impôts nouveaux à créer. Dans un pays appauvri par quatre années d'inflation, il semblait de bonne politique d'adapter plutôt les dépenses aux ressources des contribuables, que de leur imposer des versements considérables pour solder des crédits souvent injustifiés.

A la faveur de la crise provoquée par d'incessantes émissions de billets, les subsides divers octroyés par le Reich s'étaient multipliés : l'État indemnisait les victimes de sa politique monétaire, sans prélever sur les bénéficiaires l'argent qui lui faisait défaut.

L'arrêt de l'inflation eût été mesure inutile, si de semblables subventions n'avaient pas été supprimées. Aussi du 15 novembre au 1er avril, date de l'ouverture de l'année financière, le gouvernement s'efforça-t-il de réduire les principaux chefs de dépense qui creusaient jusqu'alors le déficit du Reich.

La condition première du redressement financier était le complet abandon de la résistance dans la Ruhr. De ce côté le ministère Marx n'eut plus qu'à liquider les dernières dépenses qu'y avaient engagées les gouvernements précédents. Toutefois sur l'avance de la Rentenbank 100 millions furent envoyés dans les territoires occupés « pour soulager l'inexprimable misère de la population [1] ». C'est sur d'autres chapitres que furent réalisées les économies les plus importantes. Pendant les années précédentes, pour atténuer les conséquences de la cherté de la vie, les pouvoirs publics avaient essayé d'accroître les ressources et de diminuer les dépenses de la masse des consommateurs. D'une part des indemnités de chômage ou des suppléments de salaires étaient accordés à des milliers de travailleurs; d'autre part des crédits étaient affectés à l'abaissement du prix des denrées les plus nécessaires. Priver brusquement les chômeurs de leurs allocations eût déchaîné sans doute des troubles sociaux; mieux valait donc y renoncer. Mais en revanche l'intervention de l'État dans le ravitaillement de la population était condamnée par tous les partis. Aussi la liberté des transactions fût-elle complètement rétablie dès le milieu de novembre, malgré que l'office des céréales, chargé d'agir sur les cours, eût encore obtenu de l'État quelques jours auparavant une avance de 25 millions de rentenmarks.

Les chemins de fer et les postes avaient, il est vrai, également obtenu qu'une partie du crédit ouvert par la Rentenbank fût mise à leur disposition. Mais, en même temps qu'ils leur fournissaient des moyens provisoires de subsister, les pouvoirs publics se préoccupaient de constituer en budgets distincts, équilibrés sans subvention, les recettes et les dépenses de ces administrations : dès le début de janvier celles-ci durent pourvoir à leurs besoins grâce à leurs ressources propres. Mais si le Reich se déchargeait

1. Paroles du Dr Luther.

ainsi de lourds subsides, il devait couvrir encore le déficit des budgets locaux. Une loi du 23 juin 1923 avait en effet obligé l'État à venir en aide aux pays et aux communes et l'avait astreint de ce chef à des versements importants qu'il convenait de supprimer : une ordonnance du 14 février 1924 décida que ces subventions seraient progressivement réduites, pour disparaître au 1er avril.

Il eût fallu enfin, pour compléter ces mesures, réduire les dépenses de personnel, l'excès de fonctionnaires employés par le Reich était l'une des causes principales de l'énormité des dépenses. Une commission munie de pleins pouvoirs fut donc chargée de supprimer tous les postes inutiles et de simplifier ainsi les rouages administratifs. Son labeur aboutit à d'appréciables résultats : d'octobre 1923 à avril 1924 25 p. 0/0 du personnel des services publics furent en effet congédiés. Mais les économies ainsi réalisées furent bientôt compromises; car les fonctionnaires maintenus réclamèrent à deux reprises un rehaussement de leurs traitements et obtinrent satisfaction.

Par ailleurs les dépenses du Reich furent sensiblement accrues par l'augmentation des reversements d'impôt aux pays et aux communes dont les budgets reçurent désormais, entre autres ressources, 90 p. 0/0 des impôts sur le revenu, 20 p. 0/0 de l'impôt sur les successions, 20 p. 0/0 de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Et cependant, quelqu'élevés que pussent être certains chapitres de dépenses, leur total demeurait relativement faible et cela tenait essentiellement à la suppression de la dette. Au projet de budget de 1924 le service de la dette publique ne figurait que pour 300 millions, chiffre dérisoire eu égard aux crédits de même nature inscrits dans les budgets de la France et de l'Angleterre. L'Allemagne en effet n'avait plus qu'à faire face au service des emprunts en valeur stable émis en 1923; car pour les emprunts en marks-papier, une ordonnance du 14 février 1924 avait déclaré que le service des intérêts et le remboursement du capital ne seraient pas exigibles avant que fussent éteintes toutes les obligations provenant des Réparations. Ainsi les dépenses publiques étaient largement réduites et par là même diminué l'effort fiscal nécessaire.

Toute augmentation des impôts fût restée sans résultat, si la stabilisation monétaire n'avait été réalisée. Heureusement pour

l'État, les particuliers disposaient désormais d'un instrument de paiement stable et la valeur des recouvrements du Trésor était garantie contre toute atteinte. Il était donc possible de remanier utilement l'assiette des contributions et de prélever sur l'économie les ressources nécessaires à l'équilibre du budget. Ce fut le but des trois ordonnances fiscales des 7 et 19 décembre 1923 et du 14 février 1924.

Pour hâter l'assainissement des finances publiques, les trois ordonnances fiscales, en même temps qu'elles modifiaient les impôts permanents, instituaient des contributions passagères. Mais celles-ci étaient peu nombreuses et répondaient à cet unique objet de reprendre aux particuliers partie des bénéfices qu'ils avaient réalisés à la faveur de l'inflation. Ces gains souvent considérables avaient eu trois sources principales, le remboursement des créances en espèces avilies, le remboursement analogue des crédits octroyés par les banques, le remboursement de notgeld libellé en marks-papier. La troisième ordonnance prévit l'institution de trois prélèvements sur les gains ainsi obtenus, l'Obligationensteuer, le Kreditannahmesteuer, le Notgeldsteuer.

Mais pour n'être point négligeable, le produit escompté de ces contributions restait très inférieur à celui que le gouvernement attendait du nouvel aménagement des principaux impôts directs et de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Les trois ordonnances maintenaient en effet le double impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés (Einkommensteuer et Körperschaftsteuer) et l'impôt sur les successions (Erbschaftsteuer) et par ailleurs elles rétablissaient l'impôt sur la fortune (Vermögensteuer). Mais, en même temps, elles modifiaient profondément les dispositions en vigueur touchant la fixation de l'assiette et la date du recouvrement.

En ce qui concerne l'assiette, la préoccupation du gouvernement, au milieu du bouleversement des fortunes et des prix causé par la chute du mark, fut de s'en tenir à des bases simples, le plus souvent forfaitaires, en laissant toutefois à ses fonctionnaires la possibilité de corriger les injustices d'un mode de taxation nécessairement arbitraire. Ainsi le bénéfice imposable au titre de l'Einkommensteuer de l'année 1923 fut déterminé en appliquant un certain coefficient au montant de l'impôt payé en 1922, l'administration ayant

toutefois le droit d'accroître la cote des assujettis, si leur train de vie révélait des revenus supérieurs. Quant à la date de perception, les ordonnances rééditèrent un procédé, déjà utilisé au cours de l'année 1923, consistant à fractionner en échéances trimestrielles et anticipées les versements des particuliers. Pour l'année 1924 ces échéances furent fixées aux 29 février, 15 mai, 15 août, 15 septembre, les paiements devant être soldés dans les dix jours suivant chaque échéance. Et ce mode de perception entraîna une modification sensible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, qui désormais ne fut plus le revenu connu de l'année écoulée, mais le revenu probable du trimestre en cours.

Par ces quelques dispositions le gouvernement manifestait déjà que son désir était plutôt d'aménager les anciens impôts que de créer des taxes nouvelles, et surtout de se procurer plutôt des ressources immédiates que des revenus abondants. La suppression de la dette ayant sensiblement restreint les engagements de l'État, il mesurait l'effort fiscal à ses dépenses diminuées. Il pouvait ainsi satisfaire, par un remaniement des tarifs en vigueur, aux doléances des classes aisées dont il s'affirmait le représentant. Sans doute l'impôt sur le capital (Vermögensteuer) était rétabli, qui frappait les fortunes privées d'un taux de 3 à 7 1/2 p. 0/00. Mais l'Einkommensteuer était provisoirement transformé d'impôt général sur le revenu en un groupement d'impôts cédulaires et il en résultait pour les commerçants notamment d'appréciables avantages. En effet ceux-ci bénéficiaient d'abord d'un tarif très réduit de 2 p. 0/0, tandis que par exemple les salariés étaient taxés à 10 p. 0/0; et d'autre part la transformation de l'impôt aboutissait à substituer des taux proportionnels à des tarifs progressifs. Par ailleurs les droits sur les successions étaient également réduits au profit des descendants en ligne directe. Si un rendement plus élevé paraissait demandé aux contributions directes, c'était donc pure apparence; c'était qu'en réalité celles-ci seules devaient être remaniées, puisque les taxes indirectes *ad valorem* s'adaptaient d'elles-mêmes aux mouvements des prix. C'est pourquoi les experts du comité Dawes purent à bon droit déclarer quelques mois plus tard que les classes riches de la population allemande n'étaient pas atteintes suffisamment par le système fiscal en vigueur.

Cependant, ces quelques remaniements des impositions, joints aux compressions de dépenses, suffirent à assurer bientôt l'équilibre du budget. En trois mois fut comblé l'énorme déficit qu'accusaient à la fin d'octobre les écritures du Trésor. Un tel délai paraît court. Peu s'en fallût pourtant qu'il ne fût trop long et que l'avance de 1,200 millions, consentie au Reich par la Rentenbank ne s'avérât insuffisante.

Dès le 15 novembre, jour où fut arrêtée l'émission des marks-papier, le gouvernement usa du crédit de 300 millions non productif d'intérêts pour rembourser à la Reichsbank les bons du Trésor escomptés pendant les années d'inflation. Au bilan du 22 décembre cette dette de l'État envers la banque d'émission avait entièrement disparu et il n'en avait coûté que 200 millions au Trésor. Celui-ci disposait donc encore d'un milliard de rentenmarks pour combler temporairement le déficit budgétaire.

Ce crédit d'un milliard, productif d'intérêts, fut rapidement absorbé; au bilan du 31 décembre de la Rentenbank, il figurait en entier au poste : avances à l'État. Et il semble bien en effet, encore que le contraire aît été soutenu par les statistiques officielles, que le gouvernement allemand, à la fin de 1923, avait épuisé toutes ses ressources; car le Dr Luther entreprit alors d'obtenir de la Rentenbank des crédits supplémentaires. Mais le ministre des finances se heurta à une résistance obstinée des dirigeants de l'institut qu'il avait lui-même fondé. Il eut beau interpréter le texte de l'ordonnance du 15 octobre, affirmer que le montant des billets en circulation ne répondait pas aux besoins de l'économie nationale, satisfaction ne lui fut pas donnée, et il dut se résoudre, pour procurer quelque aisance au Trésor, à émettre des traites libellées en rentenmarks. Celles-ci se placèrent assez facilement. Le maximum de l'émission fut atteint en février. A ce moment la situation budgétaire, sans être entièrement rétablie, présentait les signes manifestes d'une sensible amélioration.

Les efforts poursuivis simultanément pour augmenter les recettes et comprimer les dépenses produisaient en effet assez rapidement les résultats espérés. Déjà réduit à la fin de décembre, le déficit se transforma en un excédent dès la première décade de janvier. Sauf en février, les balances mensuelles publiées par le Trésor accusèrent désormais un surcroît de recettes.

De ces excédents budgétaires le Reich fit l'emploi le plus intéressant, les consacrant en majeure partie au rachat de titres d'emprunt-or. Si en effet l'ordonnance du 14 février 1924 avait consacré l'anéantissement de la dette en marks-papier, en revanche les emprunts en valeur stable, tous libellés en dollars, émis pendant l'année 1923, constituaient pour l'État une assez lourde charge. Aussi, du début de janvier jusqu'à la fin de septembre, le gouvernement consacra-t-il 231 millions de marks-or au rachat de ces valeurs, en sorte qu'au 30 septembre 1924 le capital de la dette allemande ne s'élevait plus qu'à 2,313 millions de marks-or au lieu de 4,978 millions à la veille de la guerre et de 75,446 millions à son lendemain. Cette situation était trop favorable pour durer longtemps. Elle devait immanquablement inciter les rentiers à réclamer une valorisation des emprunts en marks-papier. Elle n'en prouvait pas moins sur le moment l'ampleur du redressement financier de l'Allemagne.

Pendant le premier semestre de l'année financière commencée le 1er avril, le montant des dépenses publiques n'avait excédé que de 1.79 p. 0/0 celui des évaluations budgétaires, tandis que le rendement des impôts dépassait de 26 p. 0/0 les prévisions établies. Et le chiffre des excédents continuait de s'accroître en dépit de l'occupation des territoires rhénans et de la crise économique. Celle-ci, au surplus, semblait s'atténuer à partir du mois d'août, à en juger par l'augmentation du rendement des impôts grevant la production et la consommation.

Au 30 septembre 1924, les tableaux publiés par la trésorerie accusaient pour le premier semestre de l'année financière un excédent de 380 millions de marks-or, dont il demeurait, à la suite du rachat de la dette en valeur stable, 148 millions de marks-or. Au cours du seul mois de septembre un solde disponible de 84 millions était enregistré, quoiqu'un versement de 97.4 millions eût été fait entre les mains de l'agent des paiements pour les Réparations.

Ainsi l'Allemagne commençait à s'acquitter de sa dette extérieure sans que sa prospérité financière en fût ralentie. Son gouvernement n'avait donc pas eu tort de demander des sacrifices aux rentiers et aux contribuables. La valeur du rentenmark, un instant

menacée en décembre 1923, avait été sauvegardée en définitive au prix d'une banqueroute totale. Elle l'avait été de même, au prix d'une crise économique, en avril 1924.

III. — La crise économique.

S'il importait, en assurant l'équilibre du budget, de prévenir le grave danger d'une inflation nouvelle au profit de l'État, il convenait aussi de limiter la quantité des billets qui seraient émis pour satisfaire aux besoins du commerce et de l'industrie. En effet, pendant l'année 1923, les embarras du Trésor n'avaient pas été la cause unique des émissions croissantes de papier-monnaie : la politique, trop large, de crédits adoptée par la Reichsbank avait également contribué à précipiter l'inflation.

Au premier abord il eût donc semblé préférable que la Rentenbank ne consentît aucune avance à l'économie privée. Mais, la stabilisation de l'unité monétaire une fois obtenue, la valeur-or de la circulation serait demeurée trop faible pour un pays comme l'Allemagne, et du moment où l'on était forcé d'accroître la quantité des instruments de paiement, le procédé le plus simple pour distribuer de nouveaux billets était précisément d'ouvrir des crédits aux particuliers. Sans doute on eût pu augmenter l'avance accordée au gouvernement, mais c'eût été vraisemblablement retarder la réalisation avant tout nécessaire de l'équilibre du budget.

Toutefois, s'il eût été regrettable que l'économie nationale fût privée d'indispensables moyens de paiement, il eût été dangereux, sous le vain prétexte de satisfaire aux intérêts des producteurs, de laisser l'inflation renaître. C'est pourquoi, le 7 avril 1924, jugeant que toute émission nouvelle risquerait de compromettre les résultats acquis de la réforme monétaire, le Dr Schacht résolut de ne plus laisser s'accroître le montant des crédits octroyés par la Reichsbank. Après avoir jusque-là réglé sa politique monétaire en fonction de la situation du crédit, il réglait désormais sa politique de crédit en fonction de la situation monétaire.

Au 31 octobre 1923, la valeur-or de la circulation totale était tombée à 300 millions de marks-or, soit à environ 4,95 p. 0/0 de sa valeur d'avant-guerre; et cette circulation était en outre cou-

posée de nombreux signes monétaires, aussi défectueux que divers, émis pendant la période d'inflation. En vue de l'unifier, le gouvernement se hâta de procéder au retrait des monnaies de secours (notgeld) et des coupures d'emprunt-or utilisées dans les transactions, et par ailleurs il augmenta sa valeur-or en utilisant le crédit octroyé par la Rentenbank. Du 15 novembre au 31 décembre les rentenmarks mis en circulation provinrent en effet surtout des avances accordées au Reich. Au contraire, à partir de janvier 1924, ce fut la Reichsbank qui commença à dispenser au public le crédit de 1,200 millions ouvert à l'économie privée. Mais la valeur-or de la circulation ne cessa pas en somme de s'accroître depuis la mise en œuvre de la réforme monétaire. Elle s'accrut même d'autant plus que, non contente d'octroyer des crédits en rentenmarks, la Reichsbank augmenta simultanément son portefeuille d'effets libellés en marks-papier. L'ordonnance du 15 octobre avait en effet prescrit de suspendre non pas l'émission des marks, mais l'escompte des bons du Trésor. Si donc l'État ne devait plus faire appel à la complaisance de la Reichsbank, les particuliers restaient libres de solliciter des crédits et de provoquer par là même l'impression de nouveaux billets. Au 31 mars 1924 les escomptes et les avances de la banque d'émission en marks et en rentenmarks atteignaient 1,910 millions de marks-or au lieu de 354 millions au 30 novembre 1923 et par ailleurs la valeur-or de la circulation totale atteignait 2,824 millions de marks-or, soit 46.54 p. 0/0 de sa valeur d'avant-guerre.

Ce plus large octroi de crédits, ces émissions sans cesse accrues de papier-monnaie ne pouvaient manquer de déterminer une hausse générale des prix. Au lendemain de la réforme ceux-ci, il est vrai, avaient quelque peu baissé. Pressentant l'imminence d'une crise économique, les producteurs s'étaient efforcés de réduire leurs prix de revient et d'abaisser leurs prix de vente. Mais ils n'avaient réussi en fait qu'à obtenir de leur personnel le rétablissement de la journée de dix heures, qu'à préparer par conséquent, à la veille d'une période de sous-consommation, un essor de la production. Dès le mois de janvier d'ailleurs les prix s'élevèrent de nouveau. Profitant des crédits que leur ouvrait la Reichsbank, et de la stabilité de la devise nationale, les industriels entreprirent de reconstituer leurs stocks. Il en résulta à l'intérieur du pays

une recrudescence de la hausse des prix et à l'extérieur une sensible tension des changes, sinon sur le marché de Berlin, où seul était publié le cours fixé par les autorités, du moins sur les places étrangères. La balance commerciale était en effet devenue déficitaire et, la Reichsbank ne pouvant fournir aux importateurs la totalité des devises qu'ils lui réclamaient, ceux-ci étaient contraints de s'en procurer au dehors. Cette hausse des prix, cette tension des changes risquaient de réduire à néant les résultats de la réforme, de creuser de nouveau un déficit dans le budget, d'acculer le gouvernement à une seconde inflation. Pour se soustraire au péril, il fallait ralentir l'activité industrielle, se décider par conséquent, en restreignant l'octroi des crédits commerciaux, à déclancher la crise économique qui menaçait depuis cinq mois.

Comme toutes les réformes monétaires, la stabilisation de la monnaie allemande devait provoquer en effet une crise économique ou plus exactement ne pouvait suffire à en préserver le Reich. Si la crise qui éclata le 7 avril était bien due à un manque soudain de crédits, l'origine en remontait à la période d'inflation. Au cours de l'année 1923, le mark ne cessant pas de se déprécier, les entreprises avaient immobilisé la majeure partie de leurs bénéfices; le capital circulant avait été réduit au profit du capital fixe, en sorte que pour mettre en œuvre des moyens de production singulièrement plus étendus, l'Allemagne manquait de capitaux liquides. On vit donc dès le lendemain de la décision prise par le Dr Schacht les particuliers s'efforcer de se procurer des disponibilités. Ils y parvinrent provisoirement en retirant leurs dépôts des banques, en vendant leurs valeurs de bourse. Mais pour beaucoup d'entre eux ces réalisations ne suffirent pas à les tirer d'embarras; et le nombre des faillites, qui était de 26 en janvier et de 62 en mars s'éleva à 135 en avril et atteignit, en mai, 353; encore maintes entreprises obtinrent-elles le bénéfice de la procédure atténuée de la « surveillance légale ». Sur ces entrefaites l'échec de la spéculation internationale sur le franc vint encore accentuer ces difficultés et le but poursuivi par les dirigeants du Reich se trouva atteint : les prix baissèrent sensiblement à l'intérieur du pays; dès le début de juillet la balance commerciale fut en équilibre; enfin la devise allemande revint progressivement au pair.

Le danger d'une inflation causée par un gonflement excessif du portefeuille de la banque d'émission était donc définitivement écarté. Mais c'était au prix d'un ralentissement des affaires qui pouvait bientôt entraîner une diminution des recouvrements du Trésor. L'État avait donc intérêt à remédier le plus tôt possible à la crise économique.

Dès avant le 7 avril le Dr Schacht s'était préoccupé d'atténuer les conséquences de sa décision prochaine. Prévoyant que les crédits intérieurs ne sauraient être suffisants, le président de la Reichsbank avait sollicité le concours de financiers internationaux; et, conseillé par des économistes notoires, il avait mis sur pied un projet de banque intercalaire, dont le rôle essentiel serait de distribuer au commerce et à l'industrie des crédits garantis par des capitaux étrangers. Par une loi du 19 mars 1924 fut instituée la nouvelle banque allemande d'escompte-or, créée au capital de 10 millions de livres sterling, les financiers anglais ayant posé comme condition de leur concours l'emploi de l'unité sterling. Par une remarquable coïncidence, la Golddiskontbank fut fondée le 7 avril, pour commencer aussitôt ses opérations.

Celles-ci, en principe, devaient avoir pour objet de faciliter l'importation de marchandises réexportables et notamment de matières premières qui seraient manufacturées. Dans ce cas en effet l'industriel était à la fois contraint d'effectuer un paiement à l'étranger et certain de recouvrer ultérieurement des devises. En fait la Golddiskontbank accorda également des crédits aux autres producteurs travaillant pour l'exportation. Ce furent même les traites intérieures qui constituèrent bientôt la majeure partie du portefeuille; car la Reichsbank était dans l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes et n'y satisfaisait aussi qu'à des conditions moins avantageuses. Les appels à la banque nouvelle furent donc tout de suite considérables et dès le 15 juillet la Golddiskontbank avait épuisé la totalité des crédits dont elle pouvait disposer. Fort heureusement elle réussit alors à obtenir de nouveaux subsides de financiers anglais et américains.

Au surplus la situation de l'Allemagne s'améliora progressivement à partir du mois d'août. Tandis que lentement se reconstituaient les dépôts dans les banques et les caisses d'épargne, des

crédits de plus en plus nombreux étaient octroyés aux industriels, aussi bien par l'étranger qui, depuis les travaux du comité Dawes s'intéressait à l'Allemagne, que par la Reichsbank elle-même qui augmentait de 10 p. 0/0 son contingent de traites escomptées. La vie économique reprit. Dès le mois de septembre la balance commerciale se soldait par un déficit par suite de l'augmentation des entrées de matières premières qui laissait présager une reprise prochaine de l'activité industrielle. En même temps l'indice des prix de gros se relevait sensiblement. Au 30 septembre 1924 la hausse des prix, la multiplication des crédits, le développement des échanges constituaient autant de signes précurseurs d'une amélioration de la situation générale.

Ainsi le Reich était parvenu à la fin de l'étape la plus difficile à franchir de son redressement économique. La valeur du rentenmark, un instant menacée, avait été sauvegardée. La crise une fois liquidée, les producteurs allemands, à l'aide de crédits étrangers, allaient exporter de nouveau les produits de leur industrie. Même à un double titre la situation de l'Allemagne paraissait plus favorable que celle des autres pays. D'une part l'outillage avait été singulièrement accru pendant la période d'inflation. D'autre part la loi de huit heures avait été abrogée.

L'Allemagne était donc avantagée dans le domaine économique. Elle l'était également dans le domaine financier par la suppression de sa dette. Le budget comme la balance des comptes étaient enfin équilibrés. Le rentenmark avait donc fait son œuvre. Rien désormais ne s'opposait au retour à l'étalon d'or.

IV. — Le retour a l'étalon d'or.

Dans la pensée des auteurs mêmes de la réforme du 15 octobre 1923, celle-ci ne représentait qu'une solution provisoire. Les finances publiques une fois assainies, l'activité économique une fois restaurée, le Reich devrait substituer à une monnaie de papier, l'étalon international. Mais du succès des mesures transitoires qui avaient été décidées, dépendait la réalisation de l'œuvre définitive. Si, à deux reprises, les dirigeants des banques d'émission intervinrent pour prévenir une inflation nouvelle, ce fut autant pour

faciliter le rétablissement du mark-or que pour sauvegarder la valeur du rentenmark. Au surplus le Dr Schacht, dont l'influence prévalut pendant toute cette période dans les conseils du gouvernement, entendait bien ne pas ajourner à une date trop éloignée la mise en pratique du plan de retour à l'or qu'il avait lui-même conçu.

Ce projet, rédigé à la veille de la réforme d'octobre, tendait à rétablir immédiatement une monnaie gagée par une encaisse-or. Pour n'avoir pas sur le moment été retenu, il ne devait pas tomber dans l'oubli. En effet, au début de 1924, l'institution des comités d'experts sur l'initiative de la France fit de la question monétaire allemande un problème international. Tout de suite, les membres du comité Dawes déclarèrent que, pour assurer la continuité des versements de l'Allemagne, il importait de garantir sa stabilité monétaire; et, tout en constatant les résultats heureux de l'émission du rentenmark, ils jugèrent cette solution insuffisante : « Grâce au rentenmark, lit-on dans le rapport Dawes, la stabilité (monétaire) est établie depuis quelques mois, mais sur une base qui, à défaut d'autres mesures, ne peut-être que temporaire. » Que l'énergie du gouvernement se relachât, et les billets de la Rentenbank se déprécieraient rapidement. Il fallait donc organiser une banque d'émission dont la circulation fût gagée par une encaisse-or. A leur arrivée à Berlin, les experts alliés convoquèrent M. Schacht et celui-ci ne manqua point de leur exposer ses vues personnelles.

Des entretiens qu'eurent les experts avec le président de la Reichsbank, sortit le « projet pour l'organisation d'une banque d'émission » qui constitue l'annexe n° 1 au rapport du comité Dawes. Placé dans le cadre de la nouvelle « charte des Réparations » ce projet prenait une signification particulière. La stabilisation de la monnaie allemande était considérée comme une garantie primordiale de l'exécution du plan Dawes; et par là même, tant dans l'organisation de la nouvelle banque à créer que dans l'agencement de la couverture des nouveaux billets à émettre, apparaissaient des stipulations spéciales. D'une part les organes directeurs du nouvel institut ne devraient pas être entièrement allemands, mais comprendre des représentants des puissances créancières; d'autre part, non seulement une réserve d'or serait consti-

tuée, au moins égale au tiers de l'émission, mais il s'y ajouterait une encaisse-or spéciale, égale à 12 p. 0/0 du montant des dépôts.

Cette dernière disposition était la plus intéressante de tout le projet; car la réserve spéciale était destinée à garantir la liquidité des dépôts, et surtout de ceux effectués par l'agent général des paiements des Réparations. Le rapport Dawes prévoyait en effet — et cette suggestion a depuis été adoptée — que la conversion en devises des versements du Reich serait ajournée, au cas où cette opération, de l'avis d'un comité des transferts présidé par l'agent général des paiements, risquerait de compromettre la stabilité du change allemand. Les fonds pourraient alors être provisoirement déposés à la banque d'émission jusqu'à concurrence de 2 milliards de marks-or. Dans ce cas l'encaisse-or égale à 12 p. 0/0 du montant des dépôts s'élèverait donc au moins à 240 millions de marks-or. Pour se procurer cette somme importante, la banque serait sans doute forcée d'en prélever une partie sur l'encaisse-or générale et de réduire par conséquent le volume de la circulation fiduciaire en élevant le taux de l'escompte. Les capitaux seraient alors attirés en Allemagne, le change se rétablirait et il serait de nouveau possible de convertir en devises les versements du Reich au titre des Réparations.

Cet ingénieux système ne devait pas fonctionner. Alléguant que la création d'une seconde encaisse-or diminuerait la quantité des devises disponibles pour le transfert des versements du Reich, le comité de deux membres — le Dr Schacht et Sir Robert Kindersley — chargé de mettre en pratique les suggestions des experts, raya du projet ces dispositions. En revanche il décida de porter de 33.3 à 40 p. 0/0 du montant des émissions l'encaisse-or gageant la circulation des billets. C'était là une faible compensation de la concession faite à l'Allemagne si l'on songe que désormais celle-ci n'aurait plus à craindre à chaque abaissement de son change une contraction monétaire pénible, mais nécessaire. Sur ces entrefaites le gouvernement du Reich accepta le plan Dawes à la conférence de Londres et le projet modifié de banque d'émission devint la loi allemande du 30 août 1924.

Cette loi et une autre, promulguée le même jour, ont substitué au Rentenmark une unité monétaire gagée par une encaisse-or, le Reichs-

mark. En même temps elles ont précisé les conditions de la réorganisation de la Reichsbank et de la liquidation de la Rentenbank.

La Reichsbank, qui est chargée d'émettre les nouveaux billets, est désormais dirigée par deux organes essentiels, l'un entièrement allemand, l'autre international, le Directoire et le Conseil général. Ces deux comités ont à leur tête un même président, de nationalité allemande, qui est aussi celui de la Reichsbank. Le Directoire est l'organe exécutif, qui fixe notamment les lignes générales de la politique monétaire, de la politique d'escompte et de la politique de crédit. Le Conseil général, qui sur 14 membres comprend 7 étrangers, donne son avis sur tous les projets que lui peuvent soumettre le président ou le « commissaire », mais « sans que les droits d'administration du directoire de la banque soient limités de façon quelconque ». Il n'aurait donc en fait aucun moyen d'action s'il n'existait un commissaire choisi parmi les membres étrangers. Celui-ci doit contrôler la préparation et la fabrication, l'émission et le retrait des billets. Il peut procéder à toutes les investigations et exiger la production de toutes les pièces qu'il jugera nécessaires. Il est donc à même de faire respecter les dispositions légales relatives à l'encaisse-or.

La circulation doit être couverte pour 40 p. 0/0 au moins par une réserve d'or qui peut être constituée pour un quart par des devises. Les anciens billets en marks-papier seront progressivement retirés de la circulation et échangés contre les nouveaux sur la base d'un reichsmark pour un trillion de marks-papier. Ainsi est censé s'opérer le retour à l'étalon d'or. En fait, la situation n'est nullement changée car la convertibilité des nouveaux billets est provisoirement suspendue.

Il eût été en effet impossible, de rétablir immédiatement celle-ci. Sans doute au premier bilan publié par la Reichsbank, après que la loi du 30 août eût été rendue exécutoire, les anciens billets libellés en trillions de marks, devenus reichsmarks, étaient couverts par de l'or dans la proportion de 60 p. 0/0. Mais en dehors des billets de la Reichsbank, près de deux milliards de billets de la Rentenbank circulaient dans le pays, qu'il était nécessaire de remplacer progressivement par des billets libellés en reichsmarks.

Le retrait des billets de la Rentenbank résultera de l'amortisse-

ment des deux crédits ouverts par elle au Reich et à l'économie privée. A cet effet une seconde loi du 30 août 1924 a prévu que pour le premier un fonds monétaire serait constitué, alimenté par diverses ressources, qui rembourserait la dette de l'État vraisemblablement en moins de dix ans. Quant au second son remboursement sera obtenu en procédant à la liquidation dans un délai de trois ans du portefeuille commercial de la Rentenbank. Une fois amortie la dette du Reich et liquidés les crédits privés, la Rentenbank disparaîtra. Mais dès à présent elle n'est plus qu'un institut bancaire en voie de liquidation. Ses billets peu à peu seront échangés contre ceux de la Reichsbank. La période du Rentenmark est donc close et les lois du 30 août 1924 apparaissent beaucoup moins comme le point de départ que comme le point d'aboutissement de la réforme monétaire.

***

Une année déjà s'est écoulée depuis que l'Allemagne a rétabli le mark-or; et les résultats de la réforme monétaire poursuivie du 15 octobre 1923 au 11 octobre 1924[1] ne paraissent nullement compromis. La devise allemande est en effet restée stable, et, si l'activité économique n'est pas encore entièrement restaurée, la prospérité des finances publiques ne se dément pas. Cette situation favorable, il dépend de l'Allemagne qu'elle soit maintenue. Le Reich a trop éprouvé les méfaits de l'inflation pour ne pas comprendre d'abord qu'il y va de son intérêt.

Il y va aussi de celui des Alliés qui veulent appliquer le plan Dawes. Le recouvrement des annuités imposées à l'Allemagne soulève en effet un double problème, un problème intérieur, un problème international. D'une part il faut que dans le budget du Reich les versements au titre des Réparations soient entièrement couverts par des recettes normales, d'autre part il importe que la balance commerciale se traduise par un excédent de marchandises exportées, pour que les pays créanciers reçoivent ces produits eux-mêmes ou simplement leur prix en devises étrangères.

C'est la question des transferts qui, au lendemain de l'adoption

1. Date à laquelle les lois du 30 août 1924 ont été rendues exécutoires.

du plan Dawes, a paru la plus épineuse. Excessives ont semblé les précautions prises pour que le change allemand ne se déprécié pas. Le Reich ne parviendrait-il pas, en déclarant au comité des transferts que tel ou tel versement serait préjudiciable à la tenue de sa devise, non seulement à ajourner mais même à réduire ses obligations envers les Alliés? Le plan Dawes prévoit en effet que si le comité des transferts juge inopportun l'achat de devises, les fonds remis par le Reich seront placés en Allemagne jusqu'à concurrence de 5 milliards de marks et qu'alors si tout transfert doit être encore écarté, les versements en marks seront eux-mêmes suspendus. Inutile serait dans ces conditions le plan Dawes, inutile l'emprunt international de 800 millions de marks-or consenti au débiteur par ses principaux créanciers.

Jusqu'à présent ces craintes ne paraissent pas fondées. Le comité des transferts, organe indépendant, ne doit considérer que les circonstances économiques. Or celles-ci ne peuvent manquer de faciliter les transferts. D'une part en effet la devise allemande ne saurait se déprécier tant que le budget restera en équilibre, d'autre part la puissance productive de l'Allemagne dépasse largement la capacité d'absorption de son marché intérieur. Au surplus l'on s'efforce surtout aujourd'hui de multiplier les prestations en nature, qui ne soulèvent pas le problème du transfert.

Si des difficultés devaient prochainement contrarier l'exécution du plan Dawes, elles proviendraient plutôt d'une apparente diminution de la capacité de paiement budgétaire du Reich. En effet pendant la période du rentenmark les recettes n'ont été que légèrement accrues. Les dépenses surtout ont été réduites par la suppression de la dette. Si le gouvernement se laissait aller soit à réduire les impôts, soit à augmenter les crédits, la prospérité budgétaire serait bientôt compromise. Or l'abaissement de certains tarifs fiscaux, tels que celui de la taxe sur le chiffre d'affaires, l'octroi de certains subsides, notamment aux industriels de la Ruhr ont été déjà consentis. Il suffit néanmoins pour que le budget reste en équilibre et même accuse un excédent, que la dette de l'État demeure abolie, comme l'a décidé l'ordonnance du 14 février 1924. Mais déjà le gouvernement a dû sur ce point accorder des satisfactions à une partie de l'opinion; et une loi du 15 juillet 1925 a donné aux

porteurs « anciens » de titres libellés en marks, c'est-à-dire aux rentiers qui ayant souscrit aux emprunts de guerre, n'ont jamais aliéné leurs titres, le droit de participer à des tirages exceptionnels et, s'ils sont nécessiteux, de toucher des intérêts. Certes l'extrême misère des rentiers allemands peut rendre nécessaires de semblables dispositions. Mais il importe que celles-ci ne constituent pas l'amorce d'une valorisation plus ample de la dette consolidée; car il semble juste que la conséquence principale de la politique d'inflation, qui pendant quatre années a frustré les Alliés, serve aujourd'hui leurs intérêts.

A ce titre notre pays ne se désintéressera jamais de la politique financière de l'Allemagne. Celle-ci a d'ailleurs fourni depuis la guerre de précieux enseignements et surtout pendant cette période du Rentenmark où l'on a pu mesurer quels sacrifices un gouvernement devait savoir exiger et un peuple supporter pour rétablir une situation économique et financière à peu près désespérée.

W. Baumgartner.

LES FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DEPUIS LA GUERRE

X. — PAYS-BAS

Introduction.

La situation financière d'un pays est intimement liée à l'ensemble de son développement économique et politique. Les considérations politiques déterminent la manière dont les deniers de l'État seront utilisés, tandis que les considérations économiques sont décisives en dernière instance pour déterminer la mesure dans laquelle on peut satisfaire aux desiderata politiques.

Si l'on ne tient pas compte des possibilités économiques, un accroissement disproportionné des impôts et de la dette publique, ainsi que le danger d'inflation entraveront le développement économique, ainsi que le développement politique du pays.

Avant 1914, l'État hollandais tenait un juste compte dans la réalisation des desiderata politiques, de ce qui était possible du point de vue économique.

Il est vrai que, dans l'intérêt de la classe ouvrière et paysanne, le système du « laisser faire, laisser aller », avait peu à peu fait place à un système d'immixtion de l'État (1874, loi van Houten; 1889, loi ouvrière; 1895, loi sur les assurances; 1897, loi relative à la fondation des Chambres de Travail; 1901, loi sur les accidents du travail, loi sur les habitations salubres, loi sanitaire; 1905, « loi Caisson »; 1907, loi sur le contrat de travail, etc.), mais on avait évité les excès et l'intervention de l'État restait dans des limites raisonnables, grâce au caractère national hollandais, qui est simple, flegmatique et prévoyant.

En quelques mots on peut décrire la situation en Hollande avant la guerre comme suit : Développement, sauf fluctuations usuelles,

de la prospérité de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des mines et de la navigation, dans une large mesure grâce à la collaboration des Indes Néerlandaises; développement efficace de l'épargne et de l'initiative individuelle, formation de capitaux (malgré l'accroissement important de la population) investis dans le pays et à l'étranger; maintien de la base or; intervention mesurée de l'État; budget en équilibre; perspectives favorables en ce qui concerne la situation financière et économique, développement prudent de la politique.

On peut illustrer ce fait de quelques chiffres. Le total des importations passait de fl. 2,277.7 millions en 1903, à fl. 3,917.9 millions en 1913; et le total des exportations de fl. 1,951 millions à fl. 3,083 millions.

Quoique ces chiffres ne soient qu'approximatifs, en raison d'une organisation imparfaite de la statistique commerciale, qui a été depuis lors modifiée, ils marquent clairement tout à la fois l'idée de progrès et de balance commerciale passive.

La balance de paiements était cependant favorable aux Pays-Bas, grâce aux revenus de la navigation et des fonds placés à l'étranger.

Les réserves en métaux précieux de la Nederlandsche Bank (Banque des Pays-Bas) croissaient de : fl. 129.8 millions (fl. 51.5 millions d'or et fl. 78,3 millions d'argent en 1904) à plus de fl. 169,7 millions (fl. 160 millions d'or et 9,6 millions d'argent) au 31 mars 1914, tandis que ses obligations payables à vue qui étaient en moyenne de fl. 242,43 millions en 1903-4 passaient à fl. 320,25 millions dans la période 1913-1914.

Grâce à la prospérité économique et aussi par la concentration des banques, les bilans des banques privées marquaient un développement analogue.

Les dépenses ordinaires (sans tenir compte de celles des Postes, Télégraphes et Téléphones, mis en régie de l'État depuis ce temps avec un budget séparé) s'élevaient à plus de 197,5 millions, les recettes ordinaires (également sans tenir compte des P. T. T.) à fl. 201,6 millions. De là un solde favorable d'environ 4 millions de florins.

Les dépenses extraordinaires et les recettes extraordinaires ne s'élevaient respectivement qu'à fl. 17,8 et 3 millions. Le 1er jan-

vier 1914, la dette consolidée était de plus de fl. 1,148 millions, soit seulement environ 15 millions de florins de plus que dix ans auparavant, malgré que les Pays-Bas eussent prêté 42 millions de florins aux Indes Neerlandaises. En 1905, et en 1911, on avait émis un emprunt de 52 millions 1/2 de florins.

Le 25 juillet, on avait encore une dette flottante d'environ 49 millions de florins, couverte à peu près par des créances sur les Indes Orientales.

Les méthodes pour la détermination de la fortune privée d'un pays sont très différentes : Nijgh dans sa « Politique financière des Pays-Bas pendant la guerre » estime la richesse nationale des Pays-Bas avant la guerre à fl. 20 milliards et son portefeuille de titres étrangers à fl. 3,5 milliards; ces chiffres ne doivent être acceptés qu'avec les plus grandes réserves.

En 1913 la fortune des Pays-Bas était estimée à plus de 10,5 milliards de florins (fl. 1, 695 par habitant); en 1906 à 9 milliards de florins (fl. 1, 590 par habitant.

Ces chiffres également traduisent une prospérité croissante et montrent du reste que les Pays-Bas n'étaient pas aussi riches que l'Angleterre, l'Allemagne, et la France.

Pour ces pays, les chiffres en florins étaient : 131,5; 120 et 108 milliards, soit : fl. 2,955 fl. 1.905 et fl. 2,770 par habitant).

L'Influence de la guerre.

Pendant la grande guerre, les Pays-Bas, situés entre les nations belligérantes, maintinrent une neutralité absolue, mais les conséquences de la guerre économique furent très grandes, probablement plus grandes que pour aucun autre pays neutre.

Il fut nécessaire de s'adapter constamment et rapidement à des circonstances complètement modifiées, et l'État dut se mêler toujours plus profondément à la vie économique, l'initiative privée se trouvant de ce fait, restreinte très sérieusement.

On peut citer dans cet ordre d'idées la mobilisation de l'armée qui resta sous les drapeaux pendant toute la guerre, la défense d'exporter de l'or, les différentes restrictions d'importation ou d'exportation, la distribution des vivres (depuis 1916 à la charge de l'État).

A partir de l'exercice 1914, on s'est efforcé de séparer, autant que possible, les finances ordinaires et les finances de crise.

On a fait des écritures spéciales pour les recettes et dépenses de crise (c'est-à-dire les recettes et les dépenses qui sont estimées avoir été causées par les circonstances spéciales en rapport avec la guerre).

Toutefois cette séparation ne se traduisait pas dans le budget ou le compte de l'État, mais seulement dans ce qu'on a appelé « Note des millions ».

En 1914 et 1915, on a essayé de tenir compte de l'influence préjudiciable de la crise sur les impôts existants en évaluant pour un montant négatif les recettes de crise (au total florins : 11,800,000). De cette manière, on pensait pouvoir couvrir le déficit qu'on craignait pour les recettes ordinaires, par une dépense de crise.

Quand on vit que les contributions ordinaires dépassaient le montant prévu, on renonça au système; les recettes de crise ne furent jamais influencées par le fait que les recettes ordinaires présentaient des plus-values.

On créait aussi un « Fonds d'Emprunt 1914 », au débit duquel on portait les intérêts et les amortissements des emprunts de crise et au crédit duquel on portait un certain nombre de recettes.

Ces recettes évaluées pour 1925 à plus de fl. 84,70 millions, se composent principalement de :

a) Centimes additionnels aux contributions personnelles et foncières et aux impôts sur les dividendes, tantièmes et sur le capital.

b) Centimes additionnels aux droits de timbre des titres étrangers, aux taxes d'octroi sur le sucre, le vin et les boissons distillées.

c) Tous les revenus de la vente des biens et du remboursement des dépenses faites pour des tiers par les départements de la guerre et de la marine.

d) Les contributions pour la défense (depuis le 1er mai 1920, après que le taux en eût été abaissé).

Avant le 1er mai 1920, la contribution pour la défense servait directement à couvrir les dépenses de crise, ainsi que les contributions sur les profits de guerre[1].

1. Ces recettes de crise s'élevaient dans la période de 1914-1924 à plus de 979 millions de florins tandis que les dépenses de crise s'élevaient à plus de 2,268 millions et demi de florins. Le solde défavorable de plus de fl. 1,289.5 mil-

La grande guerre a causé un grand préjudice aux Pays-Bas, ainsi qu'il résulte de l'augmentation de la dette publique et de l'augmentation des dépenses de l'État.

A partir de 1925 la distinction en recettes et dépenses ordinaires et recettes et dépenses de crise, a été supprimée. Mais le contribuable subira encore des conséquences de la guerre, puisque les intérêts et l'amortissement des divers emprunts de crise devront être payés par lui jusqu'en 1959.

Quoique les dépenses de crise soient passées maintenant et que le paiement des intérêts et l'amortissement se traduisent par un règlement entre ceux qui paient les impôts et ceux qui possèdent les titres des emprunts de crise, il est bien évident que les dépenses de crise ont diminué la force financière du peuple néerlandais et qu'on a dû essayer plus sérieusement de réduire la pression exercée par les dépenses courantes.

En ce qui concerne les interventions de l'État provoquées par la guerre et la crise subséquente les Pays-Bas sont retournés peu à peu à la situation d'avant 1914.

Pour l'appréciation de la situation financière des Pays-Bas, nous allons examiner le budget ordinaire, et le budget de crise.

La proportion dans laquelle les dépenses ordinaires et spéciales ont augmenté dans la période 1913-1921 ressort très distinctement de la comparaison des chiffres des budgets de 1914 et de 1921 [1].

En millions de florins hollandais :

	DÉPENSES ORDINAIRES	RECETTES ORDINAIRES	DÉPENSES DE CRISE	RECETTES DE CRISE
1921	621,2	608,3	289,7	5,65
1913	197,5	201,6	17,8	3
Augmentation .	423,7	406,7	271,9	2,65

liens est plus que couvert par les emprunts de crise de la période 1915-1919, dont le total s'est élevé à environ 1.350 millions de florins. On peut s'imaginer ce que veulent dire de tels montants pour un petit pays.

Le produit véritablement très élevé de cette contribution sur les profits de guerre a fait croire à l'étranger que la guerre a été à l'avantage financier des Pays-Bas.

Quoique la situation financière des pays neutres soit relativement plus favorable en général que celle des belligérants, il faut rejeter cette opinion, qui est absolument erronée pour les raisons suivantes : 1° Les profits de guerre furent obtenus en partie aux dépens de la population néerlandaise, 2° pendant la dépression, les profits de guerre furent perdus pour une grande partie, 3° on a perdu des sommes considérables sur les marks, roubles et couronnes, ainsi que comme conséquence des cours de change.

1. Sans tenir compte des dépenses et recettes des postes et télégraphes qui

Pendant la période 1904-1913 le budget ordinaire a présenté un solde favorable de plus de 25,4, le budget extraordinaire au contraire a été en déficit de 68 millions.

Pendant la période 1914-1920, tandis que l'excédent des budgets ordinaires s'élevait à 49,5 millions grâce à l'augmentation importante du produit des impôts et à l'établissement de nouvelles contributions, le déficit des budgets ordinaires atteignait 426 millions[1].

Pendant la période 1921-1925, les dépenses évaluées en millions de florins du budget ordinaire, peuvent être résumées comme suit :

	SUIVANT LES PRÉVISIONS	SUIVANT LES PLUS RÉCENTES DONNÉES
1921	57,5	12,9
1922	48	33,3
1923	52,7	14,2
1924	98,3	28,65
1925	15,2	
	271,7	89,05

Grâce à l'accroissement des recettes, à la levée de nouvelles contributions, à l'interdiction de nouvelles dépenses, et à la réduction des dépenses existantes non seulement les déficits qu'on craignait dans le budget ordinaire ont été ramenés à une proportion beaucoup plus faible, mais encore le budget ordinaire a pu être équilibré sans déficit à partir de 1925.

Au cours de la présente année, l'équilibre à été rétabli, mais sur une base trop élevée de dépenses.

Il est aussi important pour la situation financière des Pays-Bas que le budget des Indes Néerlandaises soit équilibré et que l'agriculture soit prospère.

Dans la période de 1913-1925, le budget ordinaire s'est accru de 197,5 à 605,3 millions de florins, le budget extraordinaire de 17,8 à 86,2; soit pour l'ensemble un accroissement de 215,3 à 691,5 millions.

Les recettes sont passées de 204,6 à 611 millions ou en comptant

ne figurent plus depuis 1914 au budget ordinaire, mais à un budget de la régie des Postes.

1. La rupture de l'équilibre financier ne s'est donc produite qu'après 1920, à la suite des mesures législatives précédentes.

Ce n'est pas la guerre même, mais la mentalité créée par la guerre, tant chez les dirigeants que chez les dirigés qui a été, en définitive, la cause des difficultés financières qui se sont produites.

les recettes d'emprunt à 695.7, soit une augmentation de 250 0/0. Cependant l'index des prix ne marque qu'une hausse de 50 0/0, tandis que l'accroissement de la population n'a été que de 18 0/0.

L'augmentation des dépenses peut être expliquée par les causes suivantes :

1° Abaissement de la puissance d'achat de l'or;
2° Dépréciation du florin;
3° Augmentation du nombre des employés de l'État;
4° De leurs appointements;
5° Vote d'une loi sur les assurances sociales;
6° Établissement de la semaine de travail de quarante-cinq heures;
7° Vote d'une nouvelle loi sur l'enseignement;
8° Mesures destinées à favoriser la construction d'habitations;
9° Augmentation de la Dette Publique.

Quelques remarques concernant chaque cause principale :

1. Par suite de la guerre, la production fut utilisée en vue de la destruction de vies humaines et de biens. La puissance d'achat de l'or devait s'abaisser par suite de la destruction et de la production moins importante de marchandises ainsi que par le fait que l'on avait quitté la base d'or en plusieurs pays, phénomène accompagné d'un entassement d'or en Amérique. On peut s'attendre qu'à l'avenir la puissance de l'achat de l'or s'accroîtra au prorata des pays qui retourneront à la base d'or et de l'augmentation de la production. Par comparaison avec 1913 (100) l'indice des prix des marchandises en gros, en ce moment, est au-dessus de 150 (juin 1925).

2. La défense d'exporter l'or (décret royal du 8 août 1914), causa l'abandon de la base d'or et la dépréciation du florin vis-à-vis de l'or. Depuis le 29 avril 1925, la Hollande est retournée à la base d'or en même temps que les Indes Néerlandaises, l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Donc, la dépréciation du florin appartient au passé. Il y aurait là, motif de satisfaction si on ne songeait en même temps que l'État qui a emprunté des centaines de millions de florins depréciés, est obligé de payer les intérêts et l'amortissement en florins or. L'extension de l'immixtion de l'État pendant la guerre et après, devait provoquer l'augmentation du

nombre des fonctionnaires[1]. Grâce à la prolongation du temps de travail des fonctionnaires, et grâce aux efforts énergiques vers une organisation efficace des régies, ce nombre des fonctionnaires a été considérablement diminué.

3. Pendant la grande guerre, le coût de la vie augmentait, on a donc accordé aux fonctionnaires à partir de 1918 des indemnités de cherté de vie, en attendant une nouvelle régularisation des traitements. Toutefois, ces indemnités de même que les nouveaux traitements fixés en 1918 et 1919 n'étaient pas suffisants pour compenser l'augmentation du coût de la vie : Ceci est d'autant plus important que les traitements civils (à l'exception de ceux des instituteurs) n'avaient pas été augmentés depuis 1874 quoique le niveau du coût de la vie eût augmenté. Le décret royal du 19 juin 1922 garantissait aux fonctionnaires la jouissance des traitements qu'ils recevaient le 1er juillet 1922.

4. Tandis que le Ministre de la guerre voulait maintenir cet article, et voulait faire des économies par une restriction graduelle des services de l'État, son successeur M. Colijn l'écarta et diminua les traitements en fixant une nouvelle échelle plus avantageuse pour l'État, ceci dans le but de boucler le budget aussitôt que possible.

Les fonctionnaires n'ont pas supporté seulement la cherté de vie, mais aussi la charge des économies.

Néanmoins le nombre et la somme totale des traitements à la charge de l'État restent beaucoup plus élevés qu'avant la guerre.

Par suite de l'élévation du coût de la vie, et du développement des interventions de l'État, on ne peut guère compter sur de nouvelles modifications importantes dans ce sens.

Le discours du trône annonçait en outre l'adoucissement de quelques mesures prises pendant les dernières années, du moins si la situation financière se développait favorablement. Le discours avait probablement en vue une indemnité qu'on avait pensé donner aux fonctionnaires. La « note des millions » évaluait les frais d'une modification du décret concernant les traitements des fonctionnaires civils à trois millions de florins par an.

1. Pour donner un exemple, le nombre des fonctionnaires aux départements des Services généraux pendant la période de 1919 à 1921 s'est accru de 2,070 à 4,355 c'est-à-dire de plus de 110 0/0.

5. Ici, il s'agit de mesures assez coûteuses en faveur de ceux qui sont déshérités de la fortune.

Sans tenir compte des charges énormes pesant sur l'industrie, le coût des assurances sociales s'élève pour l'État à plus de 240 millions de florins.

Pour la couverture de ces frais, on porte en compte un montant considérable au budget pendant une certaine série d'années.

Il n'est pas question de réduire ces dépenses; on propose même au contraire une loi nouvelle sur la maladie pour compléter les lois sociales d'assurances.

6. L'établissement de la semaine de quarante-cinq heures a entraîné pour l'État et les régies une dépense de 125 à 130 millions par an. Le coût total de la loi est difficile à évaluer. Il a été sans doute très élevé, surtout en ce qui concerne les régies, les prisons, les hôpitaux, etc.

Pour les deux grandes compagnies de chemin de fer, on a été obligé d'accroître de 8,000 unités le personnel, ce qui s'est traduit par une augmentation des frais de 15 à 20 millions.

En 1924 on a prolongé le temps de travail de quarante-cinq à quarante-huit heures par semaine. La mesure était insuffisante.

Ensuite on s'est efforcé de restreindre au minimum les objections qui ont été élevées contre cette loi, tant en ce qui concerne l'État que la vie industrielle, en accordant beaucoup de dérogations.

Le succès n'a pas été complet.

7. C'est là probablement qu'il faut chercher la cause principale de l'augmentation des dépenses de l'État. Les dépenses qui, en 1913 atteignaient 34 millions pour l'État, ont dépassé 155 millions en 1924, après création des nouvelles lois sur l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel.

Dans la période de 1917 à 1924, les dépenses se sont encore accrues en millions de florins de :

4,6 à 11 pour l'enseignement supérieur;

1,9 à 8 pour l'enseignement secondaire;

2,4 à 14,8 pour l'enseignement professionnel et commercial.

Le nombre des écoles primaires était en 1875 pour 500,000 élèves de 3,817, en 1919, pour 1,080,000 élèves de 7,130.

Le nombre et les traitements des instituteurs ont aussi été augmentés d'une manière extraordinaire.

Non seulement l'État, mais aussi les communes avaient à porter la charge à ces nouvelles lois sur l'enseignement; par suite de la « Pacification », les frais de l'enseignement privé ont aussi été mis à la charge de l'État.

Le traitement moyen d'un instituteur était de 1,178 florins en 1911 et de 2,762.50 florins au 1er janvier 1923.

Le nombre des instituteurs (en 1914, 28,835 dont 16,988 publics, et 11,850 privés) était passé au 1er janvier 1923, à 33,636 (dont 17,075 publics et 16,561 privés).

Depuis ce temps, le nombre des instituteurs s'est encore augmenté de 1,029.

Les nouvelles lois concernant l'enseignement primaire et secondaire étaient le résultat d'une querelle politique qui avait duré plusieurs années entre les partis de gauche et de droite et des propositions d'une commission de pacification créée pour maintenir l'unité nationale.

Ainsi que ce fut le cas pour les lois sur les assurances sociales, les partis de droite et de gauche se sont unis pour établir ces nouvelles lois; il sera donc impossible d'effectuer une réorganisation radicale.

8. Avant 1914, la nouvelle loi de 1901 sur la salubrité des habitations avait été appliquée d'une manière très modeste.

De 1905 à 1913, on avait donné des avances au titre de cette loi pour un total inférieur à 15,5 millions.

Après 1914 le danger qu'offrait la pénurie de locaux d'habitation entraîna des mesures très radicales qui provoquèrent de grandes dépenses pour l'État.

Dans la période qui va de 1914 à maintenant, on a consenti des avances pour un total de 640,3 millions florins tandis qu'on a pris des engagements pour 44,4 millions qui seront payés à l'avenir.

En outre l'État a versé 52,2 millions de primes pour la construction.

Probablement ces dépenses qui sont une des causes principales de la forte augmentation du budget extraordinaire ainsi que la charge qui pèsera pendant une série d'années sur le budget pour un

montant qu'on ne peut pas encore évaluer (ce montant est compris dans le budget de 1926 pour 10,8 millions de florins) auraient pu être restreintes par une politique plus prudente, mais « à mal fait, point de remède ».

Par suite de la reprise de la construction privée, on a restreint les dépenses autant que possible pendant les dernières années, tandis qu'on a tâché de diminuer les pertes d'exploitation des maisons dont une partie a été construite pour le compte de l'État.

A partir du 1er janvier 1922, on n'a plus donné d'avances pour la construction.

Pour l'exercice 1925, on a prévu pour les avances un montant de 12 millions de florins :

a) Pour l'amélioration des conditions sanitaires d'habitation pour le peuple et pour la destruction des taudis.

b) Pour prévoir au besoin des habitations très simples dans les communes où l'initiative privée ne fait rien.

Ensuite on a la disposition de 80,000 florins pour contribuer annuellement à couvrir jusqu'à concurrence de 50 0/0 les pertes résultant de l'exploitation des immeubles de la première catégorie.

Ainsi la cause principale de déficit du budget extraordinaire a maintenant pratiquement disparu.

9. En 1913 la dette consolidée était de 1,162 millions et la dette flottante de 13 millions, la charge des intérêts et de l'amortissement de 38 millions. Le 1er septembre 1925 la dette consolidée était évaluée à plus de 2,890,6 millions, la dette flottante à plus de 30,9 millions, les intérêts et l'amortissement à plus de 180,75 millions. Ces dépenses qui ont très souvent été plus élevées qu'il n'était nécessaire, peuvent être expliquées seulement en tenant compte des circonstances psychologiques précédentes.

Contrairement aux prévisions faites pendant la guerre, une période de prospérité était venue pendant laquelle on gagnait souvent beaucoup d'argent avec peu de peine. On oubliait la valeur exacte de l'argent et en même temps les qualités de prudence, patience, zèle et épargne. Après l'armistice les autorités ainsi que les banques, les industriels, etc., étaient d'opinion que la paix serait le commencement d'une prospérité encore plus grande.

En 1913 on avait émis des actions et des obligations pour un

total de 114,5 millions ; en 1919 ce montant était de près de 410 millions. En 1924 les constructions entraînèrent une dépense totale de 50,4 millions, en 1920 de 259 millions. Les salaires des ouvriers occupés dans la construction augmentaient en même temps d'une manière effrayante. A Amsterdam par exemple, les salaires passaient de 42 cents par heure en 1913 à 1,50 et même davantage en 1921, etc.

Pendant une période de prospérité il est nécessaire que les autorités augmentent les impôts, restreignent les dépenses de l'État, préparent seulement les grands travaux, etc., afin de pouvoir utiliser pendant la période de dépression les réserves ainsi formées. Les dépenses étaient augmentées d'une manière effroyable. Les impôts n'étaient pas suffisamment augmentés (la contribution sur les profits de la guerre n'était que de 30 p. 0/0). Les industriels n'ayant versé qu'une part minime de bénéfices souvent considérables, avaient accru leurs installations. Les banques, au lieu de donner le bon exemple, s'étaient engagées sur la mauvaise route. On perdait des centaines de millions. D'après le Dr Sternheim, 72 sociétés anonymes perdaient 300 millions tandis que les banques amortissaient 200 millions sur les comptes de leurs débiteurs. A ces pertes s'en ajoutaient d'autres considérables, sur les marks, roubles, et couronnes par suite de la chute de ces devises. En 1920 la crise se développa dans un pays non préparé avec une force terrible. L'indice du chômage marqua le fait. En 1920, il s'était abaissé à 5,8. Il s'élevait de nouveau à 9 en 1921, en mars 1922 à 12. Le nombre des faillites passait de 1,648 pendant la période du 1er janvier, au 13 octobre 1921 à 2,392 dans la période correspondante de 1922, soit une augmentation de 45 p. 0/0.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'un vif désir se soit manifesté de voir abaisser la charge des impôts et des lois sociales. Pendant la période de 1913-1921 les dépenses ordinaires de l'État se sont accrues jusqu'à atteindre trois fois le montant d'avant-guerre. C'est dans les intérêts et l'amortissement des emprunts de crise, l'augmentation générale des traitements et dans le vote d'un certain nombre de lois fort onéreuses qu'il faut chercher les causes de cet accroissement. En même temps les dépenses extraordinaires étaient plus que décuplées, par suite de la construction d'habitations à

bon marché. A ces divers chefs de dépenses il faut ajouter 70 millions de florins représentant les dépenses dites de crise.

Du côté des recettes, l'accroissement fut parallèle, celles-ci étant passées pendant le même temps de 204 à 709 millions ou si l'on comprend un reliquat sur le fonds d'emprunts de 1914 de 96 millions, à 805 millions de florins. Elles avaient donc quadruplé. La dette consolidée était au début de l'année 1913 de 1,162 millions (nominal) et le 1er janvier 1921 de plus de 2,566,4 millions (nominal). La dette flottante était de 13 millions au commencement de 1913 et s'élevait à 234 millions de florins le 3 janvier 1921 si on ne tient pas compte d'une avance aux colonies. La dette d'État était donc au 1er janvier 1921 de 1,638 millions soit de plus de 234 florins par habitant, la population étant d'un peu plus de 7 millions habitants.

Pour les intérêts et l'amortissement on avait besoin de 38 millions en 1913 et de plus de 156 millions en 1921. La charge fiscale par habitant qui était de 33,24 florins en 1910 pour l'État, la commune et la province était en 1921 de 139,20 soit quatre fois plus élevée. Dans les grandes villes, les personnes ayant un revenu supérieur à 100.000 florins en paient 50 à 60 p. 0/0 au seul titre des contributions directes.

Si on considère que sur 965,954 contribuables imposés pendant l'exercice 1919-1920, 24,221 seulement avaient un revenu supérieur à 10,000 florins, il est évident que la pression des impôts devait entraver le développement économique, d'autant qu'au même moment la situation financière des Indes Néerlandaises était également alarmante.

***

Dans ces conditions il n'est pas surprenant qu'il y ait eu un cri général en faveur des économies et qu'une action ait été entreprise en vue de réaliser cet objet. Le danger d'inflation et de crise économique était menaçant. Beaucoup de titres étrangers furent achetés parce qu'on craignait la dépréciation du florin. En janvier 1919 déjà, à la demande du département des finances, le gouvernement avait décidé qu'aucune mesure de nature à provo-

quer des dépenses financières importantes ne serait prise ou promise avant que le ministre des Finances n'ait eu l'occasion de donner son avis préalable et éventuellement de s'y opposer. Le gouvernement et plus particulièrement le ministre des Finances considéraient la situation comme sérieuse ; le même sentiment régnait à la Chambre des Députés. Celle-ci votait le 21 novembre 1919 à l'unanimité une motion « Rink » ainsi conçue :

La Chambre est d'avis que la plus stricte économie est nécessaire dans la gestion de l'État. Elle invite le Gouvernement à prendre des mesures efficaces en vue d'assurer cette économie et à porter à la connaissance de la Chambre ce qu'il compte faire à cet égard.....

Cette motion fut cause des mesures gouvernementales suivantes :

Revision de la loi de 1841 concernant la cour des comptes. — Établissement d'une statistique des dépenses de l'État. — Création d'une inspection pour les économies[1].

Une action indépendante du député Marchant conduisit à la création de la Commission des économies « Rink » chargée de contrôler le nombre des fonctionnaires et ouvriers dans les divers départements et établissements en dépendant, ainsi que les méthodes de travail employées.

La susdite commission a cessé ses travaux, il y a peu de temps.

Quelques communes, Amsterdam, Utrecht, Haarlem et Dordrecht fondaient de leur côté une inspection communale pour les économies dont les inspecteurs se sont groupés en une société pour mieux assurer leur travail. La « Maatschappij van Nijverheid et le « Bond van Belastingbetalers » (Société d'industrie et Union des contribuables) agissaient de leur côté avec énergie en faveur des économies tandis que beaucoup de particuliers aidaient les inspecteurs dans leur tâche. La fondation d'un bureau des achats de l'État et d'un service « Immeubles de l'État » ressortissant tous deux au ministère des Finances étaient la conséquence de ce désir d'économiser. De ce fait, les pouvoirs du ministre des Finances bien qu'égaux à ceux des autres ministres, d'après la constitution, furent considérablement accrus.

(1) L'auteur du présent article fit précisément partie de ce corps d'inspection. (N. D. L. R.)

Depuis quelques temps, des commissions économiques travaillent dans plusieurs services gouvernementaux; presque toujours un ou plusieurs inspecteurs du ministère des Finances en font partie. Les rapports de ces commissions sont adressés à une commission de fonctionnaires supérieurs (commission centrale de réorganisation) dont le président est le trésorier général du Royaume; les rapports sont, après examen, transmis au ministre. A la longue, on peut attendre de bons résultats de cette manière de travailler. Dans le même ordre d'idées, il faut remarquer qu'on prépare une meilleure présentation du budget, ainsi qu'un nouveau règlement de comptabilité, qui donnera au trésorier-général une certaine prédominance sur les services de comptabilité des départements.

Comme d'autre part c'est le ministre des finances, M. H. Colijn, que la reine a chargé récemment de la formation du Cabinet, il est évident que la position du trésorier-général est devenue encore plus forte vis-à-vis de ses collègues des autres départements ministériels.

Le système financier des Pays-Bas a dans ces dernières années marqué une tendance assez accentuée à se rapprocher du système anglais. Ceci peut paraître satisfaisant, mais il ne faut pas oublier que dans un pays démocratique, l'action en vue des économies aura beaucoup de difficultés à surmonter, et doit être menée plus lentement que dans un pays où un pouvoir autocratique est en vigueur (l'Italie ou les Indes Néerlandaises, par exemple).

Le passé et le présent nous montrent de quelle façon l'équilibre financier est facilité par l'intervention d'une personnalité puissante (Turgot, Necker, Napoléon Ier, Mussolini, ou le Gouverneur Général des Indes, Fock). Ceci n'est pas possible en Hollande, tant à cause de la constitution démocratique que du caractère du peuple, qui est individualiste et aime la liberté.

Le résultat des élections — affaiblissement des partis de gauche — constitue déjà une manifestation contre la politique des économies. Il faut se demander avec inquiétude si le Gouvernement sera en état de diminuer considérablement les dépenses, ce qui est absolument nécessaire pour le rétablissement de la vie économique. On croit, en général, qu'une réorganisation écomonique de l'enseignement et du système d'assurances sociales qui sont les grandes causes de l'augmentation du budget sera impossible pour des

raisons politiques. Il faut bien distinguer dans la politique financière les mesures d'urgence prises en vue de remédier au danger d'inflation d'une réorganisation profonde des services de l'État en vue d'abaisser la charge et le montant des dépenses, ce qui représente une opération de longue haleine.

Le ministre de Vries avait couvert en 1921 un déficit menaçant de 57 millions à peu près entièrement par l'augmentation des recettes et notamment la création de nouvelles ressources fiscales mais n'avait pas diminué ni arrêté les dépenses. Ce n'est qu'en matière de postes, télégraphes et téléphones qu'il s'était efforcé de trouver, par une réorganisation du service même, le moyen de couvrir un déficit de plus de 9 millions de florins. On peut cependant le considérer comme l'instigateur du mouvement pour les économies.

Le ministre de Geer s'opposait autant que possible à toute nouvelle dépense pour l'exercice 1922, le déficit prévu pour le seul budget ordinaire s'élevant à 48 millions. Il voulait, tout en maintenant les droits acquis des fonctionnaires, trouver des économies par une réorganisation des services de l'État. Il supprima, à dater de l'année 1922, les amortissements extraordinaires et en limitant ces amortissements aux montants exiges par la loi, obtint la libre disposition de 15,5 millions pour le budget ordinaire. Il maintint les lois qui avaient été préparées pour accroître les recettes, celles notamment concernant la révision de l'impôt foncier et du droit de timbre. Les services postaux et télégraphiques durent couvrir eux-mêmes leur déficit (en 1922, 5 millions).

En 1923, le déficit prévu pour le budget ordinaire était de 52 millions de florins, le même ministre continua avec vigueur l'action qu'il avait commencée :

1° Aucun crédit ne serait inscrit au budget pour le déficit des chemins de fer et des postes et télégraphes qui devraient trouver les moyens d'y pourvoir par eux-mêmes;

2° On retiendrait 5 et demi p. 0/0 (jusqu'à un maximum de fl. 3,000) sur les traitements des fonctionnaires en faveur de la Caisse de secours pour les orphelins et les veuves, ainsi que 3 p. 0/0 de tous traitements pour les retraites. Cette mesure devait permettre de boucler le budget des postes, télégraphes et téléphones et en

ce qui concerne les autres fonctionnaires de l'État, assurait à celui-ci une rentrée de 15 millions de florins;

3° Pour autant qu'elles dépassaient le montant à payer pour les intérêts et amortissements, les recettes du fonds d'emprunt 1914 furent placées au crédit des recettes ordinaires;

4° A l'exception des chapitres I (maison de la Reine), II (Grands corps de l'État), VII (Dette Nationale) et VII B (Finances), des mesures rigoureuses furent introduites dans tous les chapitres en vue d'assurer une réduction de 17 p. 0/0 sur les dépenses de chaque service.

Il va sans dire qu'on ne pouvait atteindre cette diminution que par une modification de la loi et dans ce cas même, seulement à la longue. Les cadres de l'armée furent réduits, la loi sur l'enseignement primaire qui était très onéreuse subit diverses modifications, l'enseignement primaire supérieur fut supprimé, on augmenta le nombre des élèves par classe et celui des leçons à donner par les professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement industriel. L'intérêt de la culture générale, de l'hygiène, de la défense nationale ou des réformes sociales dut s'effacer devant la nécessité de sauver le florin. Le ministre Colijn évaluait le déficit prévu pour 1924, à plus de 116 millions pour le budget ordinaire et pour l'année 1925 à plus de 140 millions. Dans sa première « note de millions », il développait les idées suivantes pour boucler le budget 1925 :

1° Diminution des traitements de 20 0/0, par une revision à répartir sur deux années. En attendant cette diminution, 10 0/0 de diminution à partir du 1er janvier 1925, (d'où une économie de 35 à 40 millions en période normale).

2° Budgets en équilibre pour les chemins de fer, les postes, télégraphes et téléphoies;

3° Réorganisation des services de l'État (économie à la longue de 50 millions de florins par an);

4° Impôts nouveaux (pour un montant de 30 millions);

5° Modifications dans l'administration financière des assurances sociales (pour mémoire).

6° Interruption provisoire des contributions aux fonds pour les invalides et les vieillards (respectivement prévues pour 21,5 et 12 millions).

M. Colijn estimait le déficit pour l'exercice 1925 à 20 millions de florins : il proposait de le combler par une augmentation des droits d'accise sur le tabac (en vigueur depuis le 1er avril 1925) et par une révision des tarifs douaniers.

Grâce à l'action en vue des économies, à la réduction des dépenses nouvelles et au fait que les recettes ont été supérieures aux évaluations, la situation financière semble à présent, beaucoup plus favorable. La réorganisation des services de l'État est en progrès dans diverses administrations, beaucoup de commissions ont déjà présenté leurs rapports ou le feront sous peu. Il va toutefois sans dire que le recours à des Commissions n'est pas une bonne méthode pour obtenir rapidement des économies. Les économies par la réorganisation des services de l'État, tout d'abord évaluées à 50 millions de florins par M. Colijn, furent ensuite estimées à un chiffre beaucoup plus bas (30 millions florins) et n'ont même pas encore atteint ce chiffre. Ainsi, M. de Vries avait préparé l'action, M. de Geer l'avait commencée; M. Colijn réalisait l'équilibre du budget, mais il ne pouvait atteindre ce but qu'en violant l'article 40 du « compromis sur les traitements » que ses précédents avaient voulu respecter.

Il est compréhensible que les mesures prises par M. Colijn aient trouvé beaucoup d'opposition chez les fonctionnaires. Également en dehors de ceux qui étaient directement intéressés, l'opposition trouva des appuis: on désapprouva le geste du gouvernement qui violait une promesse. Toutefois, on ne peut pas nier qu'il n'existait aucune autre manière de sortir d'embarras, et que le danger d'inflation était menaçant.

Plus sérieuse est l'objection qu'on a paralysé l'épargne par la rapidité même avec laquelle on a réalisé l'équilibre budgétaire. Une autre objection contre M. Colijn est qu'il a adouci la pression fiscale en ce qui concerne les riches et l'a aggravée pour ceux qui sont économiquement plus faibles. Le ministre a exposé ses idées à ce sujet dans l'exposé et les mémoires justificatifs dont il accompagne les projets de loi pour compléter, modifier ou reviser certaines lois fiscales. Il a notamment allégué la nécessité de modifier les bases d'assiette des impôts, de manière à ne pas empêcher la formation de capitaux, de manière aussi que la charge fiscale fût plus équitablement répartie sur toute la population.

Cette dernière observation est juste; il suffit à cet égard de citer le cas des fonctionnaires qui sont particulièrement atteints. La théorie concernant la formation du capital, par contre, ne nous paraît pas tout à fait exacte, et a suscité de vives polémiques. Il nous paraît en effet que la formation de capitaux par la masse (au besoin par épargne forcée) est de plus d'importance pour la prospérité d'un pays qu'une concentration de capitaux entre les mains d'un petit groupe de capitalistes, cette dernière formation n'étant possible que par une restriction du pouvoir d'achat de la masse. Mais il ne faut pas perdre de vue que les économistes hollandais adoptent, en général, un autre point de vue et que l'industrie nationale traverse en ce moment une période difficile. Si l'on veut que les Pays-Bas puissent revenir en concurrence sur le marché mondial, il est absolument nécessaire de diminuer la charge des impôts et des lois sociales. Ceci ressort très nettement du rapport du président de la Banque de Java pour l'exercice 1924-1925. Il y est en effet mis en lumière que la valeur ainsi que le pourcentage des importations des Pays-Bas aux Indes Néerlandaises ont diminué dans une proportion considérable. Les Pays-Bas ont dû abandonner à leurs concurrents les débouchés qu'ils trouvaient dans leurs propres possessions. Il sera très difficile, sinon même impossible de récupérer ce qu'on a perdu. Que l'on puisse regagner une partie du terrain perdu ou qu'on doive s'attendre à un nouveau recul, cela dépend surtout, selon moi, de la charge qui pèsera sur l'industrie néerlandaise, du fait des impôts ou des lois sociales. Si impôts et lois sociales ne sont pas modifiés, un nouveau recul est inévitable. Souhaitons que la politique n'empêche pas le rétablissement économique nécessaire.

Les perspectives économiques se sont d'ailleurs améliorées. L'année 1924 a été très favorable aux Indes Néerlandaises et c'est un fait bien connu que la situation aux Indes influe sur celle des Pays-Bas.

La situation extérieure de plus en plus importante pour les Pays-Bas donne également des motifs d'espoir. La confiance revient peu à peu. Il suffit à cet égard de se rappeler le plan Dawes, l'évacuation de la Ruhr, le rétablissement d'une monnaie stable en Allemagne, les grands crédits accordés par les États-Unis, le succès

de l'emprunt-or allemand, le retour à la base de l'or en Angleterre, aux Pays-Bas, aux Indes Néerlandaises, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, etc.

La situation n'en présente pas moins encore de grands dangers et la partie la plus importante de la tâche reste à accomplir. Il est fort heureux que presque tous les indices marquent une nouvelle étape vers la stabilisation. Dans tous les pays ayant une monnaie saine, les prix de gros sont restés stables avec, aux États-Unis, une légère tendance à l'augmentation. Le chômage aux Pays-Bas diminue (en janvier 1925, l'indice était de 12,8, il s'est abaissé lentement dans la période de janvier-juin, jusqu'à 5,8) importations et exportations augmentent. Les indices s'élèvent pour la navigation dans les ports maritimes et sur le Rhin, pour les recettes de l'État, pour les cours des titres. L'argent est plus abondant et le taux de l'intérêt, ainsi que le nombre des faillites (1er janvier-juillet 1924 : 2,550, janvier-juillet 1925 : 2,460) s'abaisse. Le rapport général de l'Inspection du travail qui donnait toujours une note sombre depuis quelques années est plus optimiste pour 1924, et commence comme suit :

Une des plus grandes difficultés dans notre travail, qui était le sentiment d'oppression presque général dans la plupart des industries s'est fait sentir moins sévèrement en 1924 qu'au cours des années précédentes.

Bien qu'il s'en faille de beaucoup que toutes les causes du malaise aient disparu, une activité commerciale plus grande s'est manifestée surtout après l'évacuation de la Ruhr et la stabilisation du mark tandis que, par ailleurs, certaines industries ont réussi à créer de nouveaux débouchés pour remplacer ceux qu'on avait perdus. Particulièrement importants a été, à cet égard, la situation favorable existant aux Indes Néerlandaises. Pourtant la situation et les transactions sur le marché international ne sont pas tels, qu'on puisse envisager le prolongement des heures ouvrables d'une semaine au delà de quarante-huit, comme un moyen pour créer pour notre industrie une possibilité de production. Les bas prix de revient dans les pays ayant une monnaie dépréciée, ou en cours de dépréciation, l'impossibilité d'importer dans des pays qui nous avaient jusqu'ici offert des débouchés, la plus grande longueur des heures de travail dans certains pays, particulièrement en Allemagne, ne permettent pas aux Pays-Bas de considérer la semaine de quarante-huit heures comme un facteur intangible dans la concurrence internationale.

Quelques remarques pour terminer au sujet de la « Note des millions » concernant les projets de taxation pour l'exercice 1926

qui fut déposée le 15 septembre à la Chambre des Députés. Cette note est plus optimiste que les précédentes. Le budget 1925 est en équilibre et l'exercice 1926 présentera probablement un excédent. Enfin les déficits des budgets ordinaires des années précédentes sont moindres qu'on aurait pu le craindre. L'équilibre financier de l'État est donc rétabli. Le ministre des Finances fait cependant remarquer que cet équilibre a été établi sur la base de dépenses trop élevées.

La campagne pour les économies doit se poursuivre. Le discours du trône annonce une réduction des dépenses militaires ainsi qu'une loi sur la maladie et des mesures pour réduire le chômage. On s'efforce également de maintenir dans des limites raisonnables les dépenses de l'enseignement.

Simplification des Services de l'État, restriction dans la mesure du possible des interventions de l'État et sérieuse attention donnée à la manière dont sont utilisés les deniers publics, demeurent plus que jamais nécessaires. Toutes mesures doivent être évitées qui entraîneraient des charges nouvelles pour le Trésor.

Il faut attendre les actes du gouvernement, mais on peut supposer qu'on ne pourra diminuer les dépenses qu'à la longue : les chiffres pour l'exercice 1926 sont (en millions de florins) :

	BUDGET ORDINAIRE	BUDGET EXTRAORDINAIRE	TOTAL
	—	—	—
Dépenses.	583	61,4	644,4
Recettes.	592,2	3,4	595,57
Excédent	9,2		
Déficit.		58	48,85

En comparant ces chiffres avec ceux de l'année 1913, on verra que le budget ordinaire s'est accru de 195 p. 0/0, le budget extraordinaire de 244 p. 0/0, les dépenses de 199 p. 0/0.

Il faut ensuite remarquer que pour 1926, les ressources ordinaires seront diminuées de 46,9 millions, les dépenses ordinaires de 44,8 millions de florins, parce qu'on a retiré du budget tout ce qui concernait la régie des mines.

Les chiffres des dépenses pour les exercices 1925 et 1926 sont les suivants :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	TOTAL
	—	—	—
1925	598,7	86,2	684,9
1926	583	61,4	644,4
en moins	15,7	24,8	40,5

Le budget ordinaire semble être diminué de 15,700.000 florins, mais en réalité, il est augmenté de 29,100.000 si l'on tient compte de la suppression de l'exploitation des mines par l'État. On a en effet prévu 24 millions de plus qu'en 1925 pour les assurances sociales.

Ces chiffres ne donnent pas une image exacte de la situation. Plusieurs mesures concernant les traitements ainsi que l'exécution des travaux de Zuiderzée grèveront le budget ordinaire de 2 et 4 millions de florins. Le Gouvernement prépare des projets pour la construction et l'amélioration des grandes routes. Les ressources dont on aura besoin pour cet objet seront trouvées par une contribution sur les camions et les automobiles, le produit de la taxe sur les bicyclettes étant aussi transféré à ce fonds. La modification en ce qui concerne cette dernière, qui constituait une recette du budget ordinaire, aura une répercussion fâcheuse sur celui-ci.

Il ne faut pas compter sur un excédent pour 1926, par suite de l'accroissement normal des dépenses. Pour les seules retraites, on a dû prévoir 15 millions en 1926 de plus qu'en 1923 tandis qu'une distinction encore plus nette (actuellement en préparation) entre budget ordinaire et budget extraordinaire exercera une action défavorable sur le premier. Plusieurs dépenses qui figuraient au budget extraordinaire (achèvement de navires, construction de canaux, primes à la construction d'habitations) sont déjà portées pour partie au budget ordinaire pour 1926 et y figureront en totalité pour 1927.

De même les sommes nécessaires au service des annuités pour avances fournies par l'État en vue de construction d'habitations ont été transférées au budget ordinaire.

Prudence et sagesse seront nécessaires pour maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Il sera encore plus difficile d'atteindre une diminution de la charge fiscale si nécessaire cependant pour assurer la vie économique du pays. Un solde favorable présenté par le fonds d'emprunt qui recevra plus qu'il n'aura à donner pour intérêts et amortissement (20,5 millions augmenté de 5 millions florins disponibles en 1926) mettra le Gouvernement en mesure d'abolir à partir du 1er mai 1926 la contribution pour la la Défense II, qui pour le dernier exercice a produit 26 millions et demi de florins. Tel est le fruit d'un geste prudent antérieur con-

cernant l'administration de la « dette de crise ». Mais une nouvelle réduction des impôts sera difficile.

La trésorerie de l'État est également dans une meilleure situation. La dette flottante correspondant à des opérations d'emprunt pour l'exécution des services de l'État, ne s'élève plus qu'à 43 millions de florins. Au total, la dette flottante s'élevait le 7 septembre à 330 millions de florins dont 217,500,000 avaient pour contre-partie des créances sur l'étranger (Belgique, France, Autriche Pologne, etc.).

En résumé, on peut dire que les Pays-Bas se sont résolument engagés sur la route qui les mènera au rétablissement de leurs finances, mais qu'on ne parviendra vraisemblablement à une compression des dépenses, que petit à petit.

Dr A. Spanjer.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE

Gaetano Mosca, professeur à l'Université de Rome. — *Teorica dei Governi e Governo parlamentare. Studi storici e sociali. Seconda edizione, riveduta dall' autore.* Milano, Istituto editoriale scientifico, un vol. in-8° de 300 p. 1925.

Le présent ouvrage offre un caractère tout particulier et mérite une attention spéciale. Ce n'est point une œuvre d'actualité; c'est une œuvre qui explique l'actualité. Il a pour auteur le sénateur Mosca, professeur à l'Université de Rome, auteur des *Elementi di Scienza politica*, publiés en 1923, dont nous avons rendu compte dans cette revue [1], et de l'analyse si finement nuancée du « Prince », de Machiavel, qui se poursuit dans notre présent numéro. Mais le Mosca qui écrivit la *Teorica* n'était pas le maître éprouvé par de longues années d'enseignement, et chargé de la tâche particulièrement honorable d'instruire l'héritier du trône; ni le sénateur, l'ancien ministre rompu aux luttes de la politique; c'était un tout jeune homme, qui, à peine sorti des écoles, après avoir observé quelque temps à Rome la vie politique et dévoré déjà dans ses lectures toute une bibliothèque, débutait dans l'enseignement, à l'Université de Palerme. Ce livre a été écrit il y a plus de quarante ans, en 1882 et 1883. Or, en le rééditant aujourd'hui, son auteur peut constater, non sans quelque fierté, et nous lui en donnons acte avec empressement, que, dans toutes ses lignes, l'œuvre tient.

Dans la première partie, doctrinale, le jeune auteur développait l'idée toute nouvelle alors dans la Péninsule, de l'importance des classes dirigeantes dans la politique. Cette idée a fait, depuis, du chemin; elle a trouvé dans l'enseignement et le publicisme italiens d'autres interprètes; M. G. Mosca réclame, très légitimement, la part qu'il prit à sa diffusion. Dans la deuxième partie, l'auteur décrivait, avec une grande vivacité de couleurs, les apparences du gouvernement, des institutions, de l'administration, des mœurs publiques de l'Italie de ce temps-là, à peine installée à Rome et toute nouvelle dans sa vie de grande puissance. Ce tableau, très vivant, conserve aujourd'hui un puissant intérêt. Le député, le préfet, l'électeur italiens des années 80 sont décrits ici de verve, avec des traits de vérité qui restent indélébiles. L'auteur n'était pas, dès lors, enthousiaste du parlementarisme. Il eut le grand mérite de décrire et de dénoncer les

1. Voir le n° 3 de 1923.

germes de dissolution que le nouveau régime portait en lui et qui, « développés avec le temps et rendus plus virulents par les conséquences de la Grande Guerre, ont provoqué la condition politique présente, si difficile... ». On voit avec quelle exactitude cette œuvre, vieille de quarante ans, vient se placer au centre des préoccupations actuelles du monde politique italien et s'offrir à la pensée de tous ceux qui cherchent la solution du problème.

M. C.

F. A. Ogg and P. O. Ray. — *Introduction to american Government* 2e édition revue. New-York, 1925. The Century Co, un vol. in-8° de 938 p.

Voici trois ans à peine que cet important ouvrage a été livré au public, et nous avons le plaisir d'en signaler déjà la réédition. Entre temps, il a été introduit comme livre de classe dans beaucoup d'établissements d'instruction de l'Union américaine. La présente édition comporte de notables différences avec celle qui l'avait précédée. Les considérations générales du début ont été allégées, la partie relative au gouvernement fédéral a été, au contraire, développée et mise à jour avec des informations nouvelles sur l'organisation administrative et la centralisation. Cette mise au point, touchant les facteurs les plus importants et les plus changeants de la vie politique américaine, maintient l'ouvrage de MM. Ogg et Ray en tête de la bibliographie que doivent consulter ceux qui étudient les institutions de l'Union.

M. C.

J. Ladreit de Lacharrière. — *Le rêve d'Abd el Kerim. Esquisse d'histoire marocaine.* Paris, Peyronnet, un vol. in-16 de 272 p., 1925.

M. Ladreit de Lacharrière s'est consacré, depuis de longues années, à l'étude des questions marocaines. Il a déjà publié sur ce sujet d'intéressants travaux. Il nous donne, dans celui-ci, le résultat de longues observations et de patientes recherches. Son livre rendra de grands services. On y voit un Abd el Kerim très vivant, très réel, expliqué par ses origines, son milieu, sa formation. Ce « Rogui » ambitieux, plein de préjugés de sa race, habile à jouer de tous les procédés du « mahdisme » local, est en même temps instruit de nos sciences européennes, connaît notre société, du moins l'espagnole, sait jouer du télégraphe et du téléphone, et un peu du canon. Il dispose de grandes forces, que l'auteur énumère en faisant preuve d'une remarquable connaissance de la société moghrébine; il souffre aussi de grandes faiblesses, analysées ici avec beaucoup de pénétration et de finesse. En résumé, une étude très substantielle et saisissante d'un morceau capital de l'histoire marocaine, et qui laisse une forte impression.

M. C.

Mohammed Bereketullah. — *Le Khalifat.* Paris, Geuthner, un vol. in-8° de 104 p., 1924.

M. Bereketullah est une des personnalités les plus agissantes du monde musulman hindou. L'étude qu'il nous donne, dans ces quelques pages, de la

question du khalifat, devra retenir l'attention. Elle est fondée sur les sources coraniques les plus sûres et inspirée par un sens très précis des nécessités actuelles. Elle passe en revue les origines du khalifat, son organisation spirituelle, les bases de son pouvoir temporel, les déformations qui le placèrent rapidement sous une autorité purement temporelle, les conditions essentielles d'une réforme. Elle se termine par des considérations d'un intérêt tout actuel sur la personnalité du khalife et le siège du khalifat. Sur ce dernier point, l'auteur se prononce en faveur de Constantinople.

G. H. Blakeslee. — *The Recent Foreign Policy of the United States.* New-York, Abingdon press, un vol. in-16 de 368 p., 1925.

M. Blakeslee est professeur d'histoire et de politique étrangères à Clark University. Il nous livre, dans le présent volume, le texte, revu et développé, de six conférences qu'il donna, en mars 1924, à l'Université wesleyenne, sous les auspices de la fondation George Slocum Bennett. — Membre de la Commission chargée de préparer l'information de la délégation américaine à la Conférence de la paix, conseiller technique de la délégation américaine à la Conférence du Washington, organisateur et directeur de conférences sur les questions extérieures données à Clark University, l'auteur était remarquablement préparé pour un semblable travail. Il nous donne, en six chapitres, des informations précises et claires sur toutes les questions qui constituent actuellement l'essentiel de la politique extérieure de l'Union : attitude à l'égard de l'Europe, Doctrine de Monroe, Panaméricanisme, Question d'Extrême-Orient, immigration japonaise aux États-Unis et récente législation du Congrès à son sujet, avenir de la politique américaine. Pages nourries de faits, pleines d'aperçus, qu'on ne pourra pas négliger dans une bibliographie de la question.

H. Whitehead. — *Indian Problems.* London, Constable, 1924, un vol. in-8° de XII-335 p.

M. H. Whitehead a séjourné plus de quarante ans aux Indes. Il y a rempli d'importantes fonctions : directeur d'un collège de Calcutta durant quinze ans, puis évêque anglican de Madras, il a fréquenté les diverses classes de la société indigène, pénétré leurs caractères intimes, vu fonctionner sous ses yeux l'administration britannique. Il n'a ni les vues superficielles et systématiques du réformateur théoricien, ni les préjugés de l'agent du « Service civil ». Il a bien vu de haut, et durant longtemps. Son témoignage est précieux. On trouvera dans ce livre des informations du plus haut intérêt sur les conditions sociales, religieuses et politiques de l'Inde actuelle, et l'explication de bien des faits, que le public européen observe avec curiosité, sans les comprendre. Notons ici seulement l'explication que l'auteur nous donne de l'évolution du monde hindou : les gouvernants britanniques ont, pendant trop longtemps, négligé l'enseignement populaire, ils fondaient des colléges et point d'écoles primaires ; ils ont éduqué tant

bien que mal une classe moyenne; ils n'ont rien fait pour les classes inférieures. Aujourd'hui ils sont aux prises avec une classe moyenne fort étroite mais très ambitieuse qui leur dispute le pouvoir au nom des principes libéraux de l'Occident, alors que les neuf dixièmes de la population ne peuvent encore rien concevoir d'autre que le gouvernement d'autorité.

Correspondance entre Guillaume II et Nicolas II, 1894-1914, publiée par le gouvernement des Soviets d'après les Archives Centrales, et traduite du russe par Marc SEMENOFF. Paris, Plon, éditeur, 1 vol. in 16, 220 p.

Cette correspondance nous apporte, comme de juste, nombre d'indications nouvelles, de valeur très inégale. Il est simplement curieux, par exemple, de voir Guillaume II hésiter encore en 1895 sur la nature du lien qui unissait la France et la Russie. Il est par contre extrêmement intéressant de pouvoir démêler l'origine, puis suivre le développement du fameux projet germano-russe à laquelle la France eut été sommée d'adhérer, et l'entrevue de Bjorko cesse maintenant de nous apparaître comme une manœuvre brusque. On remarquera de même, çà et là, des appréciations intéressantes de l'empereur allemand sur M. Gabriel Hanotaux ou sur l'affaire de Fachoda et maints autres détails encore. Ce recueil de lettres impériales ne saurait toutefois être mis sur le même rang que les recueils allemands et autrichiens qui ont dévoilé les machinations de la politique triplicienne. Il précise, évidemment, sur divers points les données que nous possédions déjà : il ne les modifie pourtant pas de façon essentielle et, dans l'ensemble, il vaut surtout par ce qu'il révèle du caractère des deux augustes correspondants.

Nicolas II apparaît d'ailleurs ici tel que nous nous le sommes toujours représenté : d'intelligence moyenne, ployant sous le fait des responsabilités terribles que fait peser sur lui son métier d'autocrate, d'autant plus hésitant, dès lors, qu'il ne peut ou ne veut se confier complètement à des ministres, mais toujours loyal, sincère et franc. Comme les lettres qu'il adresse à son cousin sont, par définition, intimes et familières, il s'épanche librement et, s'il ne dit pas toujours sans doute tout ce qu'il aurait sur le cœur, on ne surprend jamais chez lui des arrières pensées compliquées. C'est à l'inverse chez Guillaume II. Le ton de familiarité très cordiale, qu'il donne à ses missives, n'est bien souvent qu'un masque : pour telle lettre d'apparence toute spontanée, nous possédons un brouillon rédigé par le ministre des affaires étrangères, et celui qui signe affectueusement « Willie » s'est contenté d'ajouter aux considérations soigneusement pesées par un diplomate de métier quelques formules affectueuses et des souhaits en apparence primesautiers. Qu'il se plaigne des marques de sympathie données à la France, ou qu'il fasse l'éloge de l'un de ses ministres, qu'il s'intéresse à la guerre du Japon ou critique la politique anglaise, Guillaume II ne dit jamais rien qui ne soit calculé. Même les simples renseignements qu'il envoie sont combinés pour provoquer le mécontentement ou le doute, et amener

l'empereur de toutes les Russies à se laisser plus complètement influencer par l'ami très sûr qui veille si jalousement sur lui. Et je sais bien que cela non plus ne saurait passer pour une révélation, car le perpétuel cabotinage de Guillaume II est connu de longue date. Il n'est cependant pas mauvais d'en avoir une preuve nouvelle et qui permettra d'en mieux apercevoir certaines nuances. La médiocrité politique de Guillaume II ne l'empêcha pas, en effet et durant plus de trente ans, d'exercer une influence souvent prépondérante sur toutes les affaires européennes, si bien qu'on ne parviendra à bien comprendre les crises qui se produisirent alors qu'en tenant compte des complications de son caractère comme aussi de l'effacement quelquefois lamentable de son ami Nicolas II.

C. S.

Eugène Tavernier. — *Cinquante ans de Politique. L'Œuvre d'irréligion* — 1 vol. in-8 de 360 p., Paris, Spès 1925.

Nos luttes religieuses durent depuis si longtemps, que la plupart des citoyens arrivés à l'âge mûr ne savent pas à quelle époque ni de quelle manière elles ont commencé.

Les cinquante années dont on nous parle ici sont celles qui ont été employées à la laïcisation scolaire et générale. Constituée par tout un ensemble de lois, cette œuvre que l'auteur appelle « d'irréligion » a eu d'assez longs préliminaires. Elle a été préparée par une large et profonde propagande philosophique. Aussi M. Tavernier a-t-il consacré une série d'études aux « docteurs » de la laïcité qui suivant lui sont : Auguste Comte, Proud'hon, Renan, Taine, Michelet, Quinet, Berthelot. Comme exemple du rôle joué à cet égard par la grande presse il donne de l'ancienne *Revue des Deux Mondes* et du Journal « *le Temps* » un historique qui ressemble à un réquisitoire.

De même, M. Tavernier a étudié les principaux personnages politiques : Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert, etc., qui entreprirent de faire passer la philosophie indépendante dans la législation destinée à transformer la mentalité française.

C'est un ardent adversaire des diverses politiques laïcisatrices qui les raconte et qui les juge. On ne saurait l'oublier, et lui même ne veut pas qu'on l'oublie. Cependant nous reconnaîtrons que (toujours avec les références nécessaires), il cite beaucoup de faits et beaucoup de textes. Les uns et les autres causent parfois une vive surprise, notamment ceux qui montrent décidées et préparées dès 1871, les opérations qu'on a l'habitude de justifier par des motifs ou des prétextes survenus dix, vingt, ou trente ans plus tard. L'auteur tire parti des discussions les plus passionnées provoquées par toutes les luttes politiques, par l'affaire Dreyfus, par la séparation de l'Église et de l'État, etc. Il attaque « les libéraux » presque autant que les sectaires. Cependant tous feront bien de lire ce livre qui, sans détours, aborde plusieurs questions essentielles.

Sur ce qu'il appelle « la déroute de la morale et de la conscience », M. Tavernier a rédigé un chapitre final où sont enregistrées des indications et des déclarations très inquiétantes. Les graves problèmes, mis ainsi en lumière ne se résoudront point par le silence ou par l'indifférence. On aurait grand tort de les négliger.

H. M.

ÉCONOMIE POLITIQUE — FINANCES

Paul de Rousiers. — *Les grandes industries modernes*, tome I : L'industrie houillère, l'industrie pétrolière, l'industrie hydroélectrique ; tome II : La métallurgie, tome III : Les industries textiles. Paris, Colin, 1924-1925, 3 vol. in-12 de VI-238, 283 et 261 pages.

M. de Rousiers professe depuis plus de quinze ans, à l'École des Sciences politiques, un cours consacré aux grandes industries modernes. Il avait longtemps estimé qu'un professeur ne doit pas publier ses leçons, que celles-ci gagnent à conserver leur caractère oral et que leur influence est d'autant plus grande que l'exposition magistrale n'apparaît pas comme la simple répétition d'un texte imprimé, mais bien comme une œuvre originale et inédite. D'autre part la parfaite connaissance du sujet traité par lui, la mobilité des phénomènes étudiés lui faisaient craindre de les figer par une exposition systématique et de voir très rapidement se modifier l'état de choses qu'il décrivait.

Il est heureux que M. de Rousiers ait surmonté ces scrupules didactiques et scientifiques. Ceux qui savent le grand succès de son enseignement oral, qui ont vu la puissante carrure du professeur dominer le grand amphithéâtre de l'École, débordant d'auditeurs attentifs, qui ont entendu cette exposition si simple et si vivante, ceux-là comprendront comme il eût été dommage que ces leçons ne laissassent de traces que dans la mémoire des élèves, et combien il est juste de les mettre à la portée de tous. M. de Rousiers a réussi par ailleurs à faire de son cours un livre durable en s'attachant à souligner ce qu'il y a de permanent et de général dans les phénomènes si divers qu'il étudie.

Cette tâche est rendue plus malaisée du fait que M. de Rousiers s'attaque à des industries très différentes. Son ouvrage comportera quatre ou cinq tomes dont trois seulement ont paru : le premier est consacré aux industries productrices d'énergie : houille, pétrole, forces hydroélectriques ; les deux suivants à des industries de fabrication, le second à la métallurgie, le troisième aux industries textiles. D'ici peu, l'auteur nous donnera l'étude de l'industrie chimique, puis celle des transports maritimes. Malgré la diversité apparente des sujets traités, l'ouvrage garde son unité, grâce à la méthode de travail de l'auteur, et aux préoccupations constantes qui l'ont guidé dans la recherche et dans l'exposition des faits.

Pour chaque industrie, en effet, M. de Rousiers s'attache avant tout à dégager les conséquences des transformations techniques de l'outillage et de la

fabrication sur l'organisation, le développement et les dimensions des entreprises, puis sur les conditions commerciales du marché. La présentation des phénomènes particuliers à ces industries est donc dominée par l'étude de la concentration industrielle et de la concentration commerciale, des raisons qui tantôt les rendent nécessaires et tantôt les limitent ou les prohibent. Les enquêtes antérieures de M. de Rousiers sur les syndicats de producteurs et sur les trusts, aussi bien que les fonctions qu'il exerce au Comité central des armateurs de France l'avaient préparé à mettre en valeur ces traits saillants de l'économie contemporaine : aussi peut-on dire que son ouvrage ouvrira des horizons nouveaux aux techniciens eux-mêmes, parfois trop absorbés par la lutte quotidienne pour se dégager des détails et pour apercevoir les lois auxquelles d'instinct ils se soumettent.

Par ailleurs la méthode de M. de Rousiers mérite réflexion et porte enseignement. Elle ne consiste pas à décrire une organisation commerciale ou industrielle en partant de formules abstraites ou de principes *a priori*; mais à étudier simplement les faits, tels que les ont livrés le dépouillement des statistiques et les enquêtes directes auprès des producteurs. Ce travail d'enquête, familier à l'auteur, apparaît comme la base même de la documentation et de l'enseignement économiques. Il permet seul de saisir sur le vif les réalités, de les observer sans parti pris, de rendre concrète leur présentation, de déduire à coup sûr leurs conséquences proches ou lointaines.

Il faut souhaiter que la méthode suivie depuis longtemps par M. de Rousiers se généralise; ce souci scrupuleux des réalités, cette description si vivante et si intelligente des phénomènes ont une valeur d'exemple; peut-être doit-on ajouter ici que cette observation directe et sans parti pris constitue le meilleur de la tradition de l'École des Sciences politiques, et que l'ouvrage de M. de Rousiers procède par là des principes mêmes qui ont justifié la création et expliqué le succès de nos enseignements.

EDMOND LEBÉE.

G. Boissière. — *La Compagnie des agents de change et le marché officiel à la Bourse de Paris*, 2e édition mise à jour, Paris, Arthur Rousseau, 1925, **1 vol. in-8° de 390 p.**

M. Boissière, qui est maintenant directeur de la Banque ottomane à Paris, avait publié en 1908 une première édition de cet ouvrage. La seconde édition a été établie à la demande même de la Compagnie des agents de change, qui lui a donné, tout comme à la première, l'investiture de sa haute approbation.

Le livre de M. Boissière présente une double supériorité sur les nombreux ouvrages qui traitent de ces questions.

Tout d'abord on n'y sent pas la pression de l'actualité : il n'a pas été écrit à l'occasion d'une passe d'armes entre parquet et coulisse, ou d'une exaspération de la fiscalité spéciale aux valeurs mobilières et aux opérations de Bourse. Le livre est donc objectif.

Il est également précis et complet. Il donne tous les renseignements

souhaitables sur l'organisation du Parquet ou sur les différentes opérations traitées en Bourse, on y trouve surtout, et c'est là son originalité, une description minutieuse des mécanismes techniques qui permettent la conclusion des marchés, leur exécution, l'établissement des cours, la compensation, la liquidation, etc. C'est une monographie de tous points excellente.

EDMOND LEBLE

Wilfrid Baumgartner. — *Le Rentenmark* (15 octobre 1923-11 octobre 1924) thèse de doctorat. Aux Presses universitaires de France, 1 vol. in-8°, 175 p., 1925.

Alphonse-Albert Jouvet. — *La Restauration financière de la Belgique* (thèse de doctorat) chez Giard 1 vol. in-8°, 216 p., 1925.

Paul Franck. — *La reconstitution financière de l'Autriche.* Préface par le Dr Alfred Gruenberger, ministre des Affaires Étrangères de la république d'Autriche. Aux éditions Rhéa, 1 vol. in-8°, 263 p., 1924.

Peu de problèmes présentent pour nous un intérêt aussi actuel que celui de la restauration financière des pays dont le système économique a été ébranlé par la grande guerre. La *Revue des Sciences politiques* publie en ce moment une série d'études dont l'ensemble formera un tableau à peu près complet de la situation financière des principaux États européens dont on ne peut séparer les États-Unis et le Japon. Mais ces études nécessairement assez brèves ne donnent qu'une vue générale de la question et, pour bien comprendre l'enchaînement des faits, pour pouvoir en tirer, au profit de notre pays, tous les enseignements qu'ils comportent, il faut creuser davantage. C'est ce qu'ont essayé de faire quelques jeunes gens dont l'esprit est tourné vers l'observation des grands événements économiques de l'heure présente. Chacun d'eux a creusé son sillon particulier. Mais c'est de l'ensemble de leurs travaux qu'on pourra dégager des idées générales. Remercions-les d'avoir ainsi contribué, pour une part modeste mais féconde, au rétablissement en France et dans le monde, de la stabilité monétaire et de l'équilibre économique.

La crise financière des derniers mois de l'année 1923 donne une valeur toute particulière à l'étude que M. Wilfrid Baumgartner a faite de l'évolution du *Rentenmark*. En limitant avec précision son sujet et en examinant tous les aspects, M. Baumgartner a rempli très exactement le rôle utile qu'il pouvait remplir. Il prend la situation telle qu'elle existait au moment de la constitution du Comité des experts et il en poursuit l'examen jusqu'à la liquidation de la Rentenbank. Chemin faisant et après avoir exposé la genèse de la réforme monétaire et le mécanisme de la Rentenbank, il recherche comment et dans quelle mesure cette réforme essentiellement provisoire a permis d'assurer l'équilibre budgétaire et un assainissement de la Trésorerie suffisant pour donner au Gouvernement allemand le loisir et la possibilité d'étudier les mesures de stabilisation définitive. L'idée n'était pas

absolument neuve en Allemagne et divers projets, avant celui du Rentenmark, avaient contenu des dispositions assez semblables. Elle n'en était pas moins hardie.

Beaucoup d'économistes, notamment aux États-Unis, étaient convaincus que le crédit de l'Allemagne était trop ébranlé pour qu'on pût maintenir un édifice aussi fragile, sans bases metalliques, pendant le temps necessaire aux fondations d'un régime normal. L'exemple donné par le Dr Luther a fourni définitivement la preuve qu'un grand pays, dont les forces vives ne sont pas atteintes, peut rétablir sa situation financière infiniment plus vite que ne l'imaginent les économistes Anglo-Saxons.

Le livre de M. Jouvet (qui, comme M. Baumgartner a apporté sa contribution aux études pousuivies par la *Revue des Sciences politiques*) présente pour nous un intérêt presque égal, du fait du parallélisme qui a longtemps subsisté entre la situation des finances françaises et des finances belges. Comme M. Baumgartner , il a puisé aux meilleures sources et son livre contient une biographie très complète, on serait presque tenté de dire trop complète. Son étude est d'un caractère moins limité que celle de son camarade et il a étudié dans son ensemble la situation financière de la Belgique entre 1918 et 1925. Son travail est en quelque sorte un exposé historique de la politique de M. Theunis et une introduction aux réformes proposées par M. Janssen. Ayant posé le problème tel qu'il se présentait au moment où il a rédigé sa thèse, il est à souhaiter qu'il nous en donne prochainement la conclusion, telle qu'elle ressortira des discussions qui ont eu lieu depuis lors au Parlement belge.

Le fait même que M. Paul Franck a fait presenter son livre au public par le Ministre autrichien des Affaires Étrangères montre qu'il ne se pique pas de la même impartialité que MM. Baumgartner et Jouvet et son livre, en effet, est plus un plaidoyer qu'une thèse. Il doit donc être lu avec plus de précaution que les précédents. Mais il contient une partie historique qui peut être utile à consulter et, en annexes, les accords internationaux qu'il peut être commode de trouver ainsi groupés. L'étude que sous le pseudonyme de Nisaque, un des hommes les mieux informés des questions d'Autriche, a fait paraître dans la *Revue des Sciences Politiques* rend d'ailleurs facile la mise au point des assertions de M. Franck. H. DE P.

Léonard White. — *An evaluation of the system of central financial control of research in State Governments*, publié dans le *Bulletin of the National Research council*, Washington. Dec. 1924.

Les États-Unis après l'Angleterre se préoccupent d'établir un certain contrôle du pouvoir central sur les finances locales. Les autorités municipales en particulier avaient jusqu'ici joui d'une autonomie à peu près sans limites et que certains auteurs anglo-saxons ont même qualifie d'anarchique. L'accroissement des dépenses a créé des heurts entre les différentes autorités et plusieurs États ont compris qu'il n'était plus désormais possible de

maintenir un état de choses incompatible avec la complexité des services administratifs modernes. C'est cette évolution que le professeur de l'Université de Chicago étudie dans le bulletin du « National Research Council ». L'étude n'est pas intéressante pour les Américains seulement. La nécessité d'une réforme des finances locales s'imposera peu à peu à tous les pays. Depuis les premiers essais tentés, il y a plus de cinquante ans, par Lord Goschen, l'Angleterre n'a cessé de chercher une formule qu'elle n'a pas encore définitivement trouvée. La France depuis la guerre vit de formules empiriques assez peu satisfaisantes. Il y a là pour tous ceux qui s'intéressent aux études financières, un terrain d'études fécondes.

H. DE PEYSTER.

G. D. H. Cole. — *Organised Labour : An Introduction to Trade Unionism*, 1924. London : George Allen and Unwin Limited and the Labour Publishing Company Limited. 1 vol. in-8 de 182 p.

Seconde édition, remaniée, de l'excellent ouvrage publié en 1918 par M. G. D. H. Cole sous le titre : *An Introduction to Trade Unionism*. Le remaniement consiste surtout dans une mise à jour. La première édition avait été écrite en pleine période ascendante du Trade Unionisme anglais. Le nombre des ouvriers syndiqués, qui dépassait le quatrième million en 1914, dépassait le chiffre de six millions et demi au cours de la dernière année de la guerre ; il allait dépasser le chiffre de huit millions en 1919, de huit millions et demi en 1920 : Il était, en conséquence, naturel que la première édition du livre de G. D. H. Cole s'achevât par un véritable acte de foi syndicaliste. « Consciemment ou inconsciemment, les Trade Unions tendent vers un système fondamentalement différent du système capitaliste, en ce sens que sous ce nouveau système le contrôle complet de l'industrie sera placé entre les mains des travailleurs eux-mêmes pour être administré dans l'intérêt de la communauté en connexion avec un État démocratique ». On paraissait évoluer, en d'autres termes, vers le système du *Guild Socialism* dont M. Cole a été le principal théoricien. Aujourd'hui le ton a sensiblement changé. Au lieu de huit millions et demi d'ouvriers syndiqués en 1920, six millions et demi seulement en 1921, cinq et demi en 1922, tout juste cinq en 1923. Le syndicalisme anglais a souffert de la même crise industrielle, qui a amené tant d'électeurs nouveaux au travaillisme politique ; et M. Cole, à la dernière page de sa deuxième édition, se borne, modestement, à demander une petite place pour l'expérience des « Guildes » dans la politique ouvrière. Est-ce à dire que cela fasse une différence profonde entre la première et la deuxième édition ? En aucune manière : en 1918 comme aujourd'hui, M. Cole procédait non en doctrinaire, mais en « sociologue » au meilleur sens du mot. Alors comme aujourd'hui, il savait que le mouvement syndical britannique, à la différence de ce qui se passe dans la plupart des pays continentaux, n'a pas été créé par une organisation centrale ou sous l'inspiration d'une fin unique, mais s'est développé presque au hasard à travers une longue période,

pour répondre à des besoins spéciaux et vaincre des difficultés immédiates. C'est en savant que M. Cole étudie le phénomène social du Trade-Unionisme britannique, avec beaucoup de sympathie critique assurément, mais en s'abstenant autant que possible de toute appréciation doctrinale. Il nous donne un guide du monde syndical anglais, une analyse de la structure, une analyse des fonctions, une liste des problèmes qui perpétuellement embarrassent la vie des syndicats. En tête, une brève bibliographie. En conclusion, quatorze excellents « Appendices statistiques ». Bref, instrument de travail indispensable pour qui veut connaître l'organisation de la vie ouvrière en Angleterre.

ÉLIE HALÉVY.

Henri Fontaine. — *Des remèdes à la hausse des changes et à la hausse des prix de la vie.* Paris, Sirey, 1925. 1 vol. in-8° de 90 p.

M. Henri Fontaine a certainement beaucoup lu puisqu'il il cite aussi bien Adam Smith que Proud'hon et les rapports parlementaires que les articles de la *Revue des Deux-Mondes*. Il possède d'autre part une grande expérience des négociations qui s'opèrent sur le marché des changes et dans les bourses de commerce. Mais il s'en faut que grâce à sa culture et à ses connaissances techniques il ait découvert des remèdes à la hausse des changes et des prix. Il se borne en effet à préconiser soit la suppression complète soit la réglementation rigoureuse des marchés à terme et à livrer, estimant que l'on parviendrait ainsi à supprimer le jeu sans entraver la spéculation. Il est permis de douter de l'opportunité et de l'efficacité des mesures qu'il propose. Par ailleurs certaines de ses affirmations paraissent singulièrement hasardées notamment lorsqu'il déclare (p. 58) que « les causes légitimes du mouvement des changes doivent être le résultat unique de l'état des balances commerciales ». On ne voit pas en effet ce qu'a d'illégitime l'appréhension qui fait naître dans l'esprit des spéculateurs l'état des finances d'un pays. Il semble d'ailleurs que M. Henri Fontaine emploie souvent des termes qui ne traduisent pas exactement sa pensée, par exemple quand il écrit (p. 10) que « le cours forcé ne rend plus le paiement en monnaie indispensable ». Somme toute, ce volume dont certains développements techniques ne manquent pas d'intérêt, ne répond pas complètement au titre que lui a donné son auteur.

W. B.

M. Malmain. — *Les relations commerciales franco-belges de* 1913 à 1923 Paris, Presses universitaires, 1925. 1 vol. in-8°, 480 p.

Si les nécessités politiques et militaires obligent la France et la Belgique à s'entendre sur le terrain économique, il n'en est pas moins vrai que la réalisation de cette entente se heurte à de très graves difficultés.

La Belgique, obligée d'importer ses produits alimentaires et ses matières premières, reste libre-échangiste. La récente augmentation de son tarif douanier est avant tout une monnaie d'échange destinée à obtenir l'abaisse-

ment des tarifs qui opposent leurs barrières à ses exportations de produits finis.

La France, au contraire, beaucoup moins tributaire de l'étranger, est essentiellement protectionniste.

A cette opposition fondamentale, viennent s'ajouter les difficultés résultant du voisinage, comme la rivalité d'Anvers et de nos ports du Nord qui ont le même hinterland; du bouleversement des courants commerciaux causé par la guerre, de l'introduction dans le système douanier belge du Luxembourg, tandis que l'Alsace-Lorraine à laquelle il était étroitement uni sous le régime du Zollverein était incorporée à la France; enfin, de la crise économique qui a rendu la défense des intérêts particuliers plus âpres et les bonnes volontés plus hésitantes.

Nous comprenons ainsi pourquoi les négociations poursuivies par les deux gouvernements depuis l'armistice ont été si longues et pourquoi finalement l'accord intervenu en 1923 a été repoussé par le Parlement belge.

M. Malmain a écrit sur ce sujet une monographie complète, qui ne peut être définitive, mais qui groupe, d'une façon très claire, tous les renseignements capables d'intéresser les spécialistes des études douanières.

J. Triouiller.

Henry Ford. — *Ma vie et mon œuvre*. 1 vol. in-16, 315 p. Paris, Payot, 1925

La merveilleuse histoire du modeste bûcheron du Michigan devenu, en trente ans, le plus puissant industriel et le plus grand capitaliste du monde est connue de tous. Les succès incomparables de Henry Ford sont dus, sans doute en partie, à des circonstances favorables; mais surtout à des qualités exceptionnelles d'intelligence, de puissance de travail, de sens commercial et d'esprit d'organisation. Ils sont dus aussi à une conception très claire et très originale des besoins du monde moderne et de son évolution. C'est à ce titre que la pensée du grand constructeur américain intéressera même ceux qui, restant insensibles aux séductions de la fortune, ne songent pas à tirer de ses leçons des conséquences pratiques.

Pour M. Ford, l'activité humaine ne doit avoir qu'un but : produire le plus possible au meilleur marché possible. On arrivera ainsi à une telle abondance de biens que la question sociale sera résolue d'elle-même.

La haine du patron chez l'ouvrier, le recherche exclusive du profit chez le patron, l'avarice aussi bien que la charité, tout cela lui paraît être des gaspillages de forces également condamnables.

C'est une conception simpliste. D'aucuns diront primaire. Dans ce monde uniquement préoccupé de richesses matérielles, quelle place resterait-il pour le Rêve et pour l'Art? M. Ford ne s'en soucie guère.

Malgré cela, on trouve dans ces mémoires tant de sincérité naïve, de conviction et de foi que l'on éprouve l'impression de rencontrer souvent, non un pur matérialiste, mais un homme d'action qui serait presque doublé d'un poète.

J. Triouiller.

PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE

Maxime Leroy. — *La vie du comte de Saint-Simon*. B. Grasset, Paris, 1925, 1 vol. in-16 de 250 p.

Auteur d'un volume récent sur *Le socialisme des producteurs : Henri de Saint-Simon*, dont nous avons rendu compte, M. Maxime Leroy publie cette fois une *Vie véritable du comte de Saint-Simon*, qui lui a demandé beaucoup de recherches, surtout pour la partie de cette existence si singulièrement diverse et presque incohérente qui a précédé les travaux philosophiques du novateur. M. Leroy est plein d'admiration pour son héros et son récit est vif et coloré. Il contient pas mal d'inédit sur la première période (Amérique et révolution) de l'auteur du *Nouveau Christianisme*.

Doctrine de Saint-Simon. Exposition. 1re année, 1829. — Nouvelle édition publiée avec introduction et notes par C. Bouglé et Elie Halévy. Paris, Rivière, un vol. in-8° de 504 p., 1924.

Peu après la mort de Saint-Simon, ses disciples entreprirent de répandre sa doctrine. Dans des conférences qui avaient lieu rue Taranne, Bazard, le plus souvent et, à son défaut, Olinde Rodrigues ou Enfantin en firent l' « exposition ». Hipp. Carnot rédigea ces leçons. Les dix-sept premières conférences furent publiées en août 1830; la deuxième série suivit, sous le titre : 2e année, en décembre. MM. Bouglé et Halevy nous donnent aujourd'hui une réédition de cette œuvre, devenue rare. Elle constitue un document de premier ordre pour l'histoire des doctrines économiques et sociales au XIXe siècle. Les deux éditeurs acquièrent un titre de plus à notre reconnaissance en accompagnant le texte primitif d'une introduction de plus de soixante pages où l'on trouvera une analyse serrée de la doctrine, un bref historique du saint-simonisme, des vues qui nous aident à situer Saint-Simon et son œuvre dans le mouvement philosophique moderne. Saint-Simon sort de là très grand. Il a vu ou entrevu de vastes aspects de l'avenir : le rôle de la science dans la vie moderne, la puissance de l'industrie, une philosophie nouvelle de l'histoire, un projet d'États-Unis d'Europe. Il est le père du comtisme et des doctrines socialistes. Il a inspiré presque tous les penseurs qui, après lui, ont voulu raisonner de ces choses. On retrouve son influence chez Brunetière et Ch. Maurras comme chez Marx et Lénine. Il a été un prodigieux initiateur.

HISTOIRE

H. Prentout. — *Histoire de l'Angleterre*. Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de XII-1188 p.

L'ouvrage de M. Prentout est appelé à prendre, nous semble-t-il, une place de premier plan dans la bibliographie des œuvres françaises de vulgarisation relatives à l'Angleterre. Il nous donne, dans un format commode, tout l'ensemble de l'histoire anglaise, depuis les plus lointaines origines

jusqu'aux toutes dernières années. Il ne peut nous faire oublier l'œuvre admirable de Green, si bien traduite par Monod, mais il est plus complet, donnant généralement plus de détails nécessaires à un lecteur étranger et se rapprochant beaucoup plus du temps présent. Ce sera à la fois un livre de référence, que l'étudiant devra avoir constamment sur sa table pour une vérification ou une récapitulation rapides, et un livre de lecture, dont l'apparence un peu massive ne devra pas effrayer et où l'on trouvera des pages attrayantes, d'un contenu substantiel et aisément assimilable. L'auteur qui a réussi à rassembler tant de faits dans un espace relativement si étroit, en les classant dans un bon plan, avec une sûreté d'information et un sens de l'équilibre des parties, généralement très satisfaisants, nous rend un signalé service et mérite toutes louanges.

Son œuvre n'est point parfaite. Il a voulu, trop souvent, être trop complet : de là un excès de détails accumulés qui ne rendent pas toujours la lecture facile. Ce défaut est sensible surtout dans la première partie de l'ouvrage, relative au moyen âge.

La composition, en se tenant à distance à peu près égale du manuel et du livre de lecture courante, ne répond exactement ni à l'une ni à l'autre de ces conceptions. La conception du manuel eût exigé des tableaux généalogiques et synoptiques, des cartes, et des précisions de dates plus fréquentes : celles de la Conspiration des Poudres (p. 388), du ship money (p. 364), de la bataille de Naseby, dont on nous indique le quantième, mais non l'année (p. 421), de l'exécution de Charles Ier (p. 425), de la dissolution du Long-Parlement (p. 446), de l'Acte de Settlement irlandais (p. 660), ne nous sont pas données. Et ce sont justement des précisions de ce genre que l'on va chercher dans un manuel. Par contre, les vues d'ensemble, les développements directeurs, que l'on aime à trouver dans un ouvrage d'initiation, sont noyés trop souvent dans la foule des menus faits. La composition de l'œuvre apparaît, à cet égard, inégale. Les chapitres relatifs aux périodes les plus anciennes sont à peu près dépourvus de considérations de ce genre. On en trouve, au contraire, d'excellentes dans les périodes postérieures, sur le développement de la réforme religieuse, le mouvement social au XVIIe et au XVIIIe siècles, par exemple. L'auteur est passé bien vite sur la fin du gouvernement de Cromwell : pas un mot sur l'Instrument de Gouvernement de 1653, et il n'a pas compris la signification très profonde de l'affaire Wilkes, dont il avoue, un peu ingénuement, qu'il la narre pour faire comme les auteurs anglais, sans saisir ni marquer sa portée politique.

M. Caudel.

Earl of Kerry. — *The First Napoleon. Some unpublished Documents from the Bowood Papers.* London, Constable, 1925, 1 vol. in-8° de XX 375 p.

Publication pleine d'intérêt, où les historiens de l'Empire recueilleront des glanes curieuses, très dignes de leur attention, et parfois mieux encore : du document inédit à mettre en fiches. Citons notamment un rapport de

Flahault, aide de camp de l'Empereur, chargé de poursuivre, du 24 au 28 février 1814, une négociation avec les représentants des puissances alliées au sujet de la conclusion d'un armistice. Une lettre, également inédite, de Napoléon complète ce dossier. Notons encore une correspondance échangée entre Flahault, le maréchal Vaillant et Morny, en 1863 et 1864, au sujet de la publication, alors en cours, de la Correspondance de Napoléon, et qui jette des lumières sur les conditions dans lesquelles ce travail se poursuivait.

L'anecdote tient une grande place dans l'ouvrage et elle est de premier ordre. L'auteur, qui a poursuivi cette publication avec beaucoup d'habileté et en donnant constamment la preuve d'une connaissance approfondie de l'histoire napoléonienne, a pris soin, ayant dû traduire en anglais tous les textes français puisés dans ses archives de famille, de donner du moins, en appendice, dans leur texte original, les pièces les plus importantes. **M. C.**

Général **J. Colin.** et colonel **E. Reboul.** — *Histoire militaire et navale, des Origines à la Révolution.* — Tome VII de l'*Histoire de la Nation française*, publiée sous la direction de M. G. Hanotaux. Paris, Plon-Nourrit, **un vol. in-4° de 592 p., 1925.**

Ce nouveau volume est digne de tous points de la belle collection dans laquelle il prend place. On y trouvera, dans des pages alertes, éloquentes et bien informées, un tableau d'ensemble de la vie et de l'action militaire françaises avant la Révolution : lutte de Vercingétorix contre César, la chevalerie, les Croisades, Bouvines, la guerre de Cent ans avec Bertrand du Guesclin et Jeanne d'Arc, les guerres d'Italie, les campagnes d'Henri de Navarre, les armées de Richelieu, de Louis XIV et de Louis XV, la rénovation, sous Louis XVI, préparant l'épopée impériale. — C'est, croyons-nous, la première fois qu'une œuvre de telle envergure décrit au grand public notre histoire militaire par la plume de spécialistes qui fondent leurs vues d'ensemble sur des détails précis et techniques. Leur œuvre y trouve une remarquable originalité, qui sera sûrement appréciée.

Comandini et Monti. — *L'Italia nei Cento Anni del Secolo XIX.* Milan, Vallardi, 1924 et 1925, 2 fasc. in-16 de 62 pages.

Un érudit historien de l'Italie moderne, Comandini, avait entrepris de dresser, jour après jour, l'inventaire des faits notoires survenus dans la péninsule pendant le cours du XIXe siècle. La mort l'a surpris avant qu'il terminât sa tâche qui a été reprise par M. Monti, directeur du Musée du *Risorgimento* à Milan. Les deux présents fascicules sont consacrés à la période qui va de décembre 1864 à décembre 1865, année importante dans l'histoire italienne puisqu'elle prépare l'étape décisive de 1866. Un tel travail est difficile à réaliser, car il faut élaguer les « faits divers », et ne rien omettre de ce qui est essentiel à la vie, à l'avenir de la nation; on ne peut qu'admirer avec quel goût les savants auteurs ont évité « l'éphéméride » pour faire

œuvre d'histoire. De nombreuses illustrations, dont de bien curieuses lithographies du temps, accroissent l'intérêt de cette excellente publication.

PAUL MATTER.

E. Driault et M. Lhéritier. — *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, Tomes I, II et III, 1821-1878. Paris, Presses Universitaires, 1925. 3 vol. in-8 de 475, 500 et 515 pp.

M. Driault dont le bagage s'augmente chaque année de nouveaux volumes, nous offre coup sur coup deux ouvrages sur l'histoire diplomatique de l'Europe, relativement aux affaires grecques (ce qui est un peu différent de ce que nous annonce un titre inexact ou elliptique).

Le 1er volume ne nous apporte pas beaucoup de renseignements qui n'existent déjà dans l'ouvrage de G. Isambert : l'Indépendance grecque et l'Europe. Chacun connaît déjà les difficultés qu'eût le peuple grec à faire reconnaître son indépendance par l'Europe de la sainte Alliance, le rôle de Nicolas, de Canning, du cabinet français. Le 2e volume est beaucoup plus nouveau : il entre dans le détail de l'organisation du royaume, montre comment Armansperg, Rudhart plus tard Collettis manœuvrèrent entre les grandes puissances, Angleterre et Russie notamment, pour sauvegarder l'indépendance de la Grèce, tout en obtenant d'elle l'appui nécessaire à la vie de l'État. L'activité de Palmerston se déploya dans la péninsule hellénique comme dans toute l'Europe. On sait comment elle s'exerça contre la France, tant lors de la crise de 1840, que dans les dernières années de Louis-Philippe. Sans doute la rivalité des puissances protectrices a gêné en certaines circonstances le développement de la Grèce. Mais dire, comme John Lemoine (qui salua en Sadowa une victoire française) que la Grèce ne doit rien à l'Europe, c'est faire bon marché de la vérité historique. On peut s'étonner que M. Driault ait cru devoir donner l'article de cette fausse gloire du *Journal des Débats* comme une conclusion de la première partie de son ouvrage si instructif et toujours si enthousiaste de la « grande idée ».

Quant au 3e volume, c'est M. Lhéritier qui en est l'auteur. Il est également bien documenté et donne sur l'avènement de la dynastie de Glucksbourg les détails les plus précis. La personnalité du roi Georges y est bien mise en lumière, ainsi que les variations des relations russo-grecques qui ont joué un rôle essentiel dans la politique du cabinet d'Athènes. C'est notamment un désaccord entre les deux gouvernements qui a laissé la Grèce isolée en 1878. Saint-Pétersbourg trouvant Athènes trop peu souple à son gré, crut trouver à Sofia l'agent toujours souhaité. On sait les désillusions qui suivirent. P. R.

Rt Rev. Arthur C. Headlam, bishop of Gloucester. — *The Church of England*. With an Appendix by the Rev. H. MAYNARD SMITH, 1924. London, John Murray. 1 vol. in-8 de XIII-296 p.

L'ouvrage, qui a été écrit par l'évêque de Gloucester à l'adresse du clergé

de son diocèse, pourra être utile au lecteur français qui désire se faire quelque idée de ce qui est, tant en matière de dogme qu'en matière d'organisation ecclésiastique, l'attitude, essentiellement moyenne et tolérante, de l'Église Anglicane. Des trois grands partis qui s'en disputent le gouvernement — ceux qu'on appelait jadis la Haute-Église, l'Église Large et la Basse-Église, et qu'il faut appeler maintenant, avec l'évêque Headlam, le parti anglo-catholique, le parti moderniste, et le parti évangélique — il semble que notre auteur appartienne au troisième. Mais il est un évangélique libéral, et obligé, ne fût-ce qu'en vertu de ses fonctions épiscopales, à faire preuve de beaucoup de tolérance vis-à-vis des innovations anglo-catholiques. On lira avec intérêt le chapitre où l'auteur définit les relations, et les chances de rapprochement possible, de l'Église anglicane avec l'Église Romaine, avec les Églises d'Orient, avec le Nonconformisme anglo-saxon, avec le Protestantisme continental. Il semble particulièrement soucieux d'établir que l'Église Anglicane, avec ses trois ou quatre cents évêques dispersés dans le monde entier, est devenue quelque chose de plus que l'Église étroitement nationale d'il y a un ou deux siècles; qu'elle doit être considérée aujourd'hui comme « représentant un type spécial de Christianisme », auquel il propose de donner le nom de « Catholicisme Libre et Évangélique ». On regrette que l'évêque Headlam n'ait pas, à ce point de vue, jugé bon d'insister sur ce que la législation récente a fait pour émanciper par rapport à l'État, pour rendre plus autonome la constitution de son Église, et de nous dire en quoi consiste l'Assemblée représentative, bi-camérale, qui, depuis quelques années, légifère pour elle. Mais c'eût été dépasser les frontières du diocèse de Gloucester. Ce livre est le livre d'un évêque : on y apprendra surtout à comprendre en quoi consiste l'administration d'un diocèse anglais, jusqu'où s'étend l'autorité d'un évêque anglican, et quels sont ses soucis, ses problèmes. L'appendice (cinquante pages environ) nous donne une série d'extraits d'ouvrages théologiques anglais, remontant au XVIe et au XVIIe siècles, et définissant la position de l'Église Anglicane, dans ce qui la distingue essentiellement de l'Église Romaine.

ÉLIE HALÉVY.

G. Basset d'Auriac. — *Les deux pénitences de Louise de La Vallière.* 1 vol. in-16 de 278 p., Paris Perrin, 1924.

L'on doit savoir gré à Madame Basset d'Auriac d'avoir apporté quelques éléments nouveaux à la claire et séduisante figure de cette Louise de La Vallière, si volontiers évoquée par les historiens dans l'éclat de sa faveur à Versailles, mais si injustement oubliée derrière la grille du Carmel, où elle était venue ensevelir sa jeunesse désabusée et cacher les rigueurs de son repentir. Cependant la splendeur de la maîtresse du roi fut éphémère et la pénitence cruelle dura trente-six années. Celle qui devenait en 1674 sœur Louise de la Miséricorde méritait, bien que de ce jour elle meurût au monde, d'être connue sous le voile noir de la clôture qui allait l'envelopper d'un silence de tombeau.

Il fallait à cette tâche une âme nuancée elle-même et préparée à l'intelligence de la vie mystique des cloîtres. Il semble que Madame Basset d'Auriac ait réussi à entendre la voix nouvelle de la carmélite, après avoir si délicatement interrogé et compris la jeune fille, pure mais ardente, qui s'était laissée séduire par le charme de l'homme qu'était Louis XIV, et qui n'avait pas tardé à le séduire lui-même par sa grâce souriante et son exquise ingénuité. Ce livre pourrait-on dire, est l'histoire d'une âme. Il nous révèle la passion qui ne cessa de dévorer le cœur de Louise de La Vallière, soit qu'elle s'abandonnât à l'étreinte de son royal amant, soit que, plus tard, elle demandât aux pires austérités l'expiation de cette tendresse si humaine et d'ailleurs si sincère, de ces joies ardentes, parmi lesquelles elle n'avait jamais perdu la nostalgie de sa vertu. Autour d'elle, nous voyons évoluer les grandes figures de son temps, tout le Versailles de l'apogée du règne, qui disparaîtra peu à peu, tandis qu'elle, dans sa retraite silencieuse, guidée par la parole, puis par le souvenir d'un Bossuet, d'un Rancé, d'un Bellefonds, toujours plus avide de renoncement et de perfection, poursuivra l'œuvre de sa purification et de son rachat. Au terme de sa longue pénitence dont le monde ne peut soupçonner l'effrayante austérité, elle mourra, un soir de juin 1710, cependant qu'au milieu des deuils et des revers qui accablent sa vieillesse, Louis XIV, ramené à Dieu par l'infortune, s'achemine vers son déclin.

Grâce à cette étude d'une si pénétrante psychologie, Louise de La Vallière nous apparaît désormais sous une lumière plus juste, et nous pouvons saluer en elle un type très représentatif de ce XVIIe siècle auquel les pires égarements n'avaient pas fait perdre le goût de Dieu.

B. Combes de Patris.

S. Th. Lascaris. — *La Politique extérieure de la Grèce avant et après le Congrès de Berlin* (1875-1881) avec une préface d'Auguste Gauvain, 1 vol. in-8°, 222 p. Paris, Bossard.

L'histoire des efforts faits par la Grèce « depuis le début du conflit Balkanique jusqu'à la Convention Gréco-Turque de 1881 » pour obtenir de la Turquie la Thessalie et l'Épire, est étudiée dans ce livre avec beaucoup de lucidité. On y voit très clairement comment la Grèce, alors trop faible pour faire prévaloir à elle seule sa volonté contre l'Empire ottoman, aboutit néanmoins partiellement à ses fins grâce à l'appui des grandes Puissances qui, sans être assez énergique pour pouvoir trancher promptement le problème, était néanmoins assez nettement affirmé pour paralyser la Turquie dans sa résistance. Cette résistance, en effet, fut longue, mais toute passive. Le Congrès de Berlin de 1878 avait invité le Royaume hellénique et l'Empire ottoman à s'entendre directement au sujet d'une délimitation de frontière en Thessalie et en Épire. Une conférence entre la Grèce et la Turquie s'ouvrit alors à Prevéza (1879), et ne put aboutir. Une nouvelle conférence Gréco-Turque, reprit peu après à Constantinople, sous les auspices des

ambassadeurs des Puissances et eût le même sort. Les Puissances signifièrent alors (1880) solennellement et collectivement à la Turquie qu'elle devrait « céder à la Grèce la Thessalie et l'Épire ». Mais cette décision, n'ayant pas de clause exécutoire demeura lettre morte. Une dernière conférence s'ouvrit enfin entre les ambassadeurs des Puissances et les ministres du Sultan. Elle conclut à la cession de la Thessalie à la Grèce, qui accepta bien que déçue de ne pas obtenir l'Épire.

Ainsi, la question qui n'avait pu être résolue ni par une entente directe entre les parties, ni par une manifestation solennelle de la volonté des Puissances, le fut finalement par un accord entre la Turquie et les Puissances, accord que celles-ci firent accepter par la Grèce. Avec ses longs atermoiements, l'Empire ottoman avait réussi à conserver l'Épire.

Cette période de l'histoire des rapports entre l'Empire ottoman et le Royaume hellénique est parfaitement décrite par M. Lascaris et son livre qui en donne une idée à la fois très complète et très précise, est excellent.

R. de Boyer Sainte-Suzanne.

Marc de Germiny. — *Les brigandages maritimes de l'Angleterre*, 3 vol. in-16. Paris, Champion, 1925.

Très documenté sur les choses de l'ancienne Marine, M. de G. pouvait écrire un bon livre d'histoire. Il a préféré rédiger un réquisitoire passionné contre des adversaires à qui il n'a pu pardonner d'avoir ruiné à la fois le prestige de la monarchie et le premier empire colonial français.

Il est permis d'ailleurs de partager l'admiration que M. de G. éprouve pour les officiers de la Marine Royale. Ces « Rouges », comme on les nommait alors, étaient trop souvent hautains et quelquefois frivoles; mais presque toujours, ils étaient héroïques et généreux; prêts au sacrifice de leur vie et de leur fortune pour l'honneur du pavillon fleurdelysé. Ils le montrèrent aussi bien durant les sombres périodes de la guerre de Sept Ans qu'en remportant les victoires de la guerre d'Amérique.

Certes, leurs ennemis ne respecterent pas toujours avec beaucoup de scrupules les règles du Droit des Gens. Faut-il pour cela accepter sans contrôle tous les récits de l'époque et croire aveuglément à la perfidie d'Albion, comme le fait M. de G.? Nous ne le pensons pas.

Il est plus juste de reconnaître que le Droit de la guerre Maritime, avantageux pour les faibles et les neutres, est inacceptable pour une puissance qui dispose de la maîtrise de la mer et ne tend à rien moins qu'à la paralyser. Pour avoir voulu, au début de la dernière guerre suivre partiellement ses règles, les Alliés ont inutilement prolongé les hostilités, et versé un sang précieux qu'il eut été possible d'épargner. Le souvenir de cette dure expérience doit nous obliger à reviser bien des jugements anciens.

J. Trochilès.

Roger André. — *L'occupation de la France par les alliés en* 1815 (juillet-novembre). Paris, de Boccard, 1924, 1 vol. in-8° 180 p.

L'étude de M. André est édifiante et opportune; elle a paru, il y a quelques mois, en un temps où l'Allemagne protestait contre notre occupation de la Ruhr et fournit une réponse fort éloquente à ces protestations. L'occupation même de soixante-six départements français par plus d'un million de soldats étrangers au lendemain de Waterloo est complètement contraire aux proclamations faites à Vienne quand on y apprit le retour de Napoléon. On déclarait la guerre à ce dernier, à ce dernier seul; Talleyrand, ministre de Louis XVIII, signait l'acte du 25 mars qui permettait au roi de considérer Autrichiens, Anglais, Prussiens et Russes comme ses alliés.

Or l'abdication de Napoléon, loin d'arrêter le flot de l'invasion le précipite; entrés au nombre de 150,000 à la fin de juin, les soldats européens sont plus de 1,200,000 en France deux mois plus tard et s'étendent jusqu'à Nîmes, Nantes, Cherbourg, en dépit des protestations de Louis XVIII qui a repris possession de son trône le 8 juillet!

M. André a étudié fort minutieusement la situation du point de vue juridique, montrant comment les alliés de Louis XVIII avaient rapidement changé de principes sitôt après la victoire. Seul le tsar Alexandre voulut tenter de désarmer l'esprit de vengeance qui animait les vainqueurs. Louis XVIII, on le sait, ne lui en sut aucun gré. M. André montre les excès qui furent commis, sur tout le territoire, alors que la France était complètement désarmée par le licenciement de l'armée de la Loire. Tous les témoignages consignés aux archives prouvent que les pires de ces excès, ce furent les Allemands qui les commirent!

L'étude si soigneusement documentée de M. André est donc non seulement une œuvre historique de grand mérite; c'est en même temps un réquisitoire précis, irréfutable contre un abus de la force, commis en violation de tout droit.

P. RAIN.

G. Mareschal de Bièvre. — *L'hôtel de Villeroy et le ministère de l'Agriculture.* Paris, Champion, 1924, 1 vol. in-16 de 155 p.

L'auteur qui a de bonnes raisons de connaître le ministère de la rue de Varenne a voulu nous en conter l'histoire; il l'a fait avec infiniment de goût et d'érudition. Beaucoup de ces hôtels du faubourg Saint-Germain ont une histoire agitée; peu ont cependant vu passer entre leurs murs des personnages aussi divers que celui-ci : construit en 1721, par le banquier d'Heguier pour sa maîtresse, Mlle Desmarres de la Comédie-Française, qui était tout à la fois nièce de la Champmeslé et mère de la maréchale de Ségur, le régent étant le père de cette dernière, l'hôtel fut tour à tour loué à l'ambassadeur de Hollande, puis à l'ambassadeur d'Angleterre. Vendu en 1755 au duc de Villeroy, il garda le nom de ce nouveau propriétaire, qui pourtant, trente trois ans plus tard le céda à Louis XV pour y loger les chevaux de la Reine, les communs comprenant alors cinquante stalles; le premier

écuyer, comte de Tessé, obtenait en même temps jouissance du pavillon d'habitation, sa vie durant.

Attribué par le Directoire au service de santé, l'ancienne demeure de la Desmarres devint successivement l'École d'application du corps royal d'État-major, car, sous l'Empire, des bâtiments importants avaient été élevés dans le jardin, puis la Direction des Ponts et Chaussées, puis sous la monarchie de juillet le Ministère du Commerce et de l'Agriculture, pour être un instant, après le coup d'État, le ministère de la Police générale, puis l'hôtel du Président du Conseil d'État, pour redevenir enfin la demeure du ministre du Commerce et de l'Agriculture, lequel jusqu'en 1881 ne fut qu'un seul et même homme; quand le ministère fut dédoublé, le ministre du Commerce émigra rue de Grenelle; il n'eut qu'à franchir, pour cela, la petite grille souvent ouverte par le banquier d'Hogguer quand il se rendait chez sa maîtresse.

Ernesto Quesada. — *La época de Rosas, con una introduccion sobre la evoluccion social argentina*... precedida de : *Un ensayo sobre el concepto de la dictadura de Rosas* por **Narciso Binayán** (1 vol. in-8° de XLVII-240 p. Publicaciones del Instituto de Investigaciones históricas de la Facultad de Filosofia y Letras de Buenos-Aires, 1923).

Réédition faite par les soins de la Faculté, à l'occasion du jubilé universitaire de l'auteur, qui y occupait la chaire de sociologie. Ouvrage intéressant, à consulter avec précaution. L'auteur, disciple de Treischke, découvre en Rosas beaucoup de caractères qu'il n'eut sans doute jamais. M. Quesada fait volontiers la philosophie d'une histoire qui est loin d'être connue.

Nous signalons à nos lecteurs le travail très sérieux de M. Narciso Binayán, étude d'historiographie argentine. C'est la formation et l'évolution de la légende sinon de l'histoire de Rosas à travers les œuvres de : Sarmiento (Facundo ó civilización i barbarie 1895); Andrés Lamas (apuntos historicos.., 1849); Florencio Varela (articles de « El comercio del Plata, à partir de 1845); Juan Baptista Alberdi da República argentina, 37 años despues de su Revolución de Mayo, 1847. — Estudios economicos, 1895), Magariños Cervantes (Estudios históricos, politicos y sociales sobre el Rio de la Plata, 1854); Estrada (Lecciones de historia argentina, 1866, La politica liberal bajó la tiranía de Rosas, 1873), Saldias (Historia de la confederacion argentina, 1892) Vicente Fidel López La revolución argentina, (1881, Manuel de la historia argentina, 1899); et Quesada dont la « Epoca de Rosas » parut en 1898.

Les références bibliographiques sont précieuses.

RAYMOND RONZE.

C. Parra Perez. — *Miranda et la Révolution française* (1 vol. in-8° de LXII-479 p. Paris, Pierre Roger, éd. 1925)

Voici un ouvrage fort intéressant, travail de première main, écrit avec soin.

L'auteur est un Vénezuelien, ministre de son pays en Suisse. L'ouvrage a été publié aux frais de l'État par ordre du Président Gomez.

M. Parra Perez nous donne un minutieux portrait de Miranda, général français, ami de Brissot et de Pétion, dont le rôle fut brillant aux armées du Nord de Valmy à Nerwinden. Il situe les hauts faits de son héros, dans un tableau brillant de la Révolution française dont quelques touches sont originales.

Toute la première partie : Miranda, général français est excellente. Beaucoup de mouvement et de couleur, des portraits bien venus : Brissot, Pétion, Dumouriez, Arthur Dillon. Une étude très neuve de la personnalité complexe de Dumouriez.

La seconde partie : Miranda et la politique révolutionnaire (28 mars 1793-17 mars 1804) doit être consultée avec précaution. C'est que le héros américain n'occupe plus un rôle de premier plan. Il est dans l'opposition contre Robespierre, puis contre les thermidoriens et l'auteur y passe avec lui. Mais beaucoup de détails sont à retenir.

En résumé un ouvrage très sérieux, un des meilleurs certainement parus en langue française sur l'histoire américaine.

RAYMOND RONZE.

Carlos Pereyra. — *L'œuvre de l'Espagne en Amérique* (traduction de Jean Baelen et Robert Picard. 1 vol. in-16, 268 p. « Les Belles-Lettres », éd. Paris, 1925).

Trois chapitres très courts : les explorations maritimes — les fondations — les civilisations, suivis de notes de polémique, ne justifiant pas le titre. Cet ouvrage ne devrait point avoir de prétention scientifique. L'auteur, « admirateur sincère » de l'œuvre de l'Espagne en Amérique prend dans une immense histoire ce qui sert son dessein apologétique. Aussi passe-t-il sous silence tout ce qui peut jeter quelque ombre sur son tableau. Lisez par exemple, page 36, ce qu'il dit des deux « célèbres conquistadors » François Pizarre et Diego de Almagro : aucune allusion n'y est faite aux procédés quelque peu expéditifs de ces conquérants. De même en ce qui concerne Cortès. La question minière qualifiée « Le préjugé contre les mines » est expédiée rondement par une citation de Humboldt. Pour l'avoir étudiée dans un domaine restreint, celui des mines de Potosi au XVIIIe siècle, elle ne nous paraît pas si simple... L'œuvre des congrégations religieuses est montrée par quelques exemples de moines civilisateurs, linguistes, historiens...

On voit le procédé. Il est commode. L'écrivain choisit quelques faits à l'appui de sa thèse. Il choisit bien. Il conte avec talent. Mais... son livre ne prouve rien, parce que sans critique.

Les traducteurs nous annoncent une « monumentale histoire de l'Amérique espagnole » que prépare, paraît-il, M. Pereya. Nous l'attendons avec une curiosité sympathique. Mais pourquoi avoir mis la charrue devant les bœufs et nous en donner par avance les conclusions? C'est d'une bonne histoire que nous avons besoin.

RAYMOND RONZE.

ANALYSES

Paris-Guide. Le guide de la vie à Paris, publié sous le patronage du **Comité France-Amérique. Paris, Crès,** un vol. in 8° de 840 p. 1925.

Œuvre fort originale, fruit de la collaboration de compétences très variées, au nombre desquelles on compte les personnalités les plus remarquées de nos lettres et de nos arts. Elle est destinée d'abord aux étrangers qui visitent notre capitale, et leur rendra sûrement les plus signalés services, mais quel guide également précieux, attrayant, révélateur pour beaucoup de Français, voire même de Parisiens qui passent tous les jours à côté des spectacles les plus charmants de leur ville sans les voir. Ces pages alertes, spirituelles, inspirées de l'atmosphère du lieu, décrivent tous les aspects de la vie parisienne, nous promenant du grand cercle à l'Université, du musée au restaurant, à travers tous les quartiers, en nous montrant, dans telle façade, le détail d'architecture, évoquant au coin de cette rue le souvenir historique. Livre très parisien, écrit par des parisiens, et qui rend mieux qu'on ne l'a vu faire jusqu'ici, la physionomie, le sens, l'esprit de Paris.

J. A. R. Marriott. — *English political Institutions. An introductory Study.* Oxford, 1925. Clarendon Press, 1 vol. in 16 de LXII-352 p.

Troisième édition d'une œuvre publiée pour la première fois en 1910 et rééditée en 1912. La présente édition comporte une longue introduction relative à l'évolution récente de la Constitution. On y trouvera des informations sur les conditions actuelles du pouvoir exécutif, de la législature et de l'électorat, des finances nationales et locales, de la liberté individuelle et de l'Empire en général. Professeur et membre du Parlement, M. Marriott est bien placé pour étudier et juger.

Ch. Richet. — *Le Savant.* Collection « Les Caractères de ce temps ». **Paris, Hachette, 1 vol. in-12 de 128 p.**

Le Savant défini, décrit, analysé, critiqué, expliqué par un savant, avec des portraits de fantaisie et des portraits réels, des réminiscences, des aphorismes, des anecdotes, tout ce qu'une vie de science a pu révéler, à un observateur attentif, sur les hommes de science.

Hubert Bourgin. — *Cinquante ans d'expérience démocratique.* **Paris, 1925. Librairie Nationale. Un vol. in-16 de VIII-322 p.**

Ce livre aurait pu être intitulé : *Mémoires d'un homme qui n'est pas mort*, car, ces cinquante années d'expérience démocratique sont les années vécues par l'auteur et dont il nous livre sans retard les impressions. Cela fait des *Mémoires* très jeunes : une nouveauté dans le genre. — M. Bourgin est un esprit très libre. Il a beaucoup vu, beaucoup pensé et il a fait des expériences. Il a été socialiste ; il a provoqué la création de la Ligue civique ; il a, pendant la guerre, dirigé des services publics. Professeur, intellectuel, philosophe, il a connu, de toutes manières, les épreuves de la vie. Cela nous vaut des pages très vivantes, très attachantes, où nous trouvons de curieux aperçus sur la société au milieu de laquelle nous vivons.

K. K. Kawakami. — *Le problème du Pacifique et la Politique japonaise.* Paris, Bossard, un vol. in-8° de XXVII-304 p.

M. Kawakami est un auteur fort averti des questions de politique extérieure relatives à son pays. Il n'avait, jusqu'à présent, atteint le public occidental que par l'intermédiaire de la langue anglaise. Nous devons nous féliciter de voir aujourd'hui ses informations et ses idées atteindre direc-

tement les milieux français. Le présent livre considère la politique étrangère au Japon au lendemain de la conférence de Washington. Il analyse l'œuvre de celle-ci. Il observe les conditions politiques actuelles de la Chine. De nombreuses pièces annexes complètent les développements de l'auteur. Cela suffit à démontrer tout l'intérêt de l'œuvre.

N. Petrescu. — *The Principles of comparative Sociology.* Londres, 1924, Watts and Co, un vol. in-16 de XII-192 p.

L'auteur fonde un système de philosophie politique sur l'unité de la nature humaine. A ses yeux les diversités de conditions et de conceptions nationales, locales ou temporaires, ne sont que d'importance secondaire. Ne constituant pas des qualités essentielles elles ne sauraient être des motifs d'oppositions ou de conflits permanents. Le sociologue doit se donner pour mission de déterminer ces oppositions. Cela l'amènera à abandonner la théorie des « valeurs nationales » ou de la souveraineté des nations et à reconstruire la Société sur une base plus humaine.

F. L. Paxson. — *History of the american Frontier. 1763-1893.* Boston, Houghton Mifflin, 1924, un vol. in-8° de XVIII-598 p.

La frontière, aux États-Unis, ce fut la ligne qui, pendant longtemps, sépara les territoires de l'Union déjà occupés et mis en valeur de ceux que l'homme blanc n'avait pas encore pénétrés, ou qu'il n'avait fait qu'effleurer. Les experts faisaient passer cette ligne par les points au delà desquels la densité de la population tombait au dessous de 6 habitants par mille carré. L'histoire de la frontière, c'est l'histoire de la colonisation intérieure de l'Union. M. Paxson la décrit avec un soin minutieux, une grande abondance de détails, un souci constant de la méthode. Il donne là à l'histoire générale des États-Unis une contribution du plus haut intérêt.

Lafue (Pierre). — *La Restauration de l'Empire bismarckien.* Paris, Plon, 1925, 1 vol. in-16, de 116 p.

Dans l'excellente collection : les Problèmes d'aujourd'hui, M. Lafue nous donne une courte étude ramassée, riche d'observations et d'idées justes sur la renaissance de l'Allemagne. On crut en novembre 1918 voir l'effondrement de l'œuvre de Bismarck ; peut-être eût-il suffi d'une intrigue savamment menée pour l'obtenir ; les six mois de l'armistice passèrent ; le traité de Versailles confirma l'œuvre accomplie dans ce même palais de Louis XIV par Bismarck. M. Lafue montre comment l'Allemagne sut surmonter la seconde crise, celle de 1923, et comment la Restauration de l'Empire s'accomplit rapidement.

M. Brian-Chaninov. — *La tragédie moscovite (Essai de psychologie collective).* Paris, Éditions Spes, 1925 ; 1 vol. in-16, de XX-179 p.

L'intérêt de ce livre réside, non seulement dans la finesse des analyses psychologiques, mais dans la remarquable impartialité que l'auteur concilie fort bien avec son patriotisme : il s'est efforcé de montrer les Russes « non point tels qu'on se les imagine généralement en Occident ou tels qu'eux-mêmes souvent pensent être, mais dans la réalité de leur nature, bien souvent décevante ». Quoique nourri de culture occidentale, M. Brian-Chaninov conclut tout à fait « à la russe » : le régime bolchevik tombera sous la poussée populaire, « quand le fruit sera mûr », sans que la terre russe ait besoin d'« enfanter un Napoléon ».

P. Ch.

P. Apostol, Count W. M. Kohortzoff, Charles Miller, Pr A. Mickelson, Pr P. Gronsky, Pr M. Bernatzhy, A. Miller, Pr A. Pilesko. — *Soviet Russia (legal and economic conditions of industrial and commercial activity in Soviet Russia).* Londres, P. S. King and son. Paris, Polowsky, 1924, 1 vol. in-16, de II-174 p.

Intéressant recueil d'articles sur la situation économique, financière et juridique de la Russie des Soviets en 1924. — Les auteurs, tous de compétence reconnue, appartiennent aux milieux de l'émigration russe. Certaines de ces études sont déjà parues en français, soit dans la *Revue des Deux Mondes*, soit dans les

comptes rendus de la *Société d'Économie politique*.

P. Ch.

Maxime Deloche. — *L'Énigme de Civaux*. Paris, Picard, 1924; 1 vol. in-8°, de 272 p.

Comment expliquer la présence de 16 000 tombes de pierre couvrant plusieurs hectares dans un bourg modeste, mais sans monuments et apparemment sans histoire? Tel est l'énigme de Civeaux en Poitou.

L'auteur, avec une sûre méthode et une très profonde érudition, reconstitue très clairement l'historique de cette importante région de la Gaule, indépendante, ensuite soumise aux Romains, enfin conquise par le Christianisme.

Cette monographie précise, consciencieusement édifiée, fixe de nombreux points d'histoire générale depuis les origines premières de la Gaule jusqu'à l'invasion qui se produisit en 407.

H. M.

A. Mathiez. — *Autour de Robespierre*. Paris, Payot, 1925; 1 vol. in-8°, de 260 p.

Les articles de M. Mathiez recueillis dans ce volume sont de valeur inégale; ils contribuent à mettre en pleine lumière la figure de celui que l'historien considère après Lamartine et plusieurs autres, comme le héros de la Révolution. Comme dans toute thèse, il y a d'irréfutables arguments, mais aussi des affirmations discutables. Cependant les pièces d'archives mises à jour par M. M., tant sur Catherine Theot que sur le rôle de Vadier et les répercussions qu'eût l'affaire, méritent d'être prises en sérieuse considération.

J. Lucas-Dubreton. — *La princesse captive : la duchesse de Berry* (1832-33). Paris, Perrin; 1 vol. in-16, de 245 p.

Joliment écrit, d'une plume alerte et fine, le récit de la captivité de la duchesse de Berry n'est cependant pas absolument nouveau. Le *Journal de la captivité* qui a été publié par le Pr Petitpierre il y a une vingtaine d'années, apportait sur les neuf mois passés à Blaye d'amusantes anecdotes dont on retrouve quelques traits ici; tous les historiens de la duchesse ont d'ailleurs consacré un chapitre à sa captivité.

M. Lucas-Dubreton a d'ailleurs fort consciencieusement travaillé son sujet et dépouillé les cartons des archives nationales qui y sont relatifs : il publie (p. 211) une lettre de la duchesse de Berry à Bourmont (émanant d'un dossier particulier) et qui ne laisse aucun doute sur le genre de son union avec le comte de Lucchesi Palli, négociée par quelques fidèles carlistes quand la duchesse leur eut révélé sa situation intéressante. Mais M. Lucas-Dubreton n'a pu malheureusement gagner au « jeu du père » qui, dès le printemps de 1833 était fort à la mode dans les salons orléanistes : il n'a pas découvert qui avait engendré la petite Anne-Marie Rosalie dont la naissance eut pour effet d'arracher à la mère d'Henri V tout son prestige et toute autorité politique.

P. R.

Louis de Launay. — *Le Grand Ampère*. 1 vol. de 274 p., in-8° écu. Librairie Perrin et Cie.

L'auteur dans ce très puissant volume nous établit le saisissant contraste entre le grand savant vu du dehors qui a découvert l'électricité dynamique et l'homme parfois un peu comique, mais profondément sympathique qui poursuit son chemin tourmenté à travers tant de tristesses et d'inquiétudes de la pensée. Quelle étrange paradoxe que le désordre de la vie matérielle et l'obsession intellectuelle d'Ampère cherchant à établir l'ordre, la classification dans les sciences et dans les opérations de l'esprit humain.

M. de Launay a pu consulter pour l'ensemble de son travail les 54 cartons des manuscrits d'Ampère déposés à l'Institut, beaucoup de lettres inédites et notamment tous les papiers laissés par Jean-Jacques Ampère. Nous attendons avec impatience la publication d'une correspondance générale que l'auteur nous annonce comme devant être publiée d'ici peu et dans son intégralité.

H. M.

Pierre Trahard. — *Le Romantisme défini par le « Globe »*. Paris, les Presses françaises 1925; 1 vol. in-16, 154 p.

En ces années qui amènent le centenaire du Romantisme, il n'est pas sans intérêt d'évoquer la célèbre bataille qui mit aux prises les hommes de lettres et les salons. M. Trahard n'a pas cru pouvoir le mieux faire qu'en reproduisant les principaux articles du *Globe* de 1824 à 1827 : on retra avec plaisir ceux de Duvergier de Hauranne, qui fit ses débuts au *Globe*. Ils donnent bien le ton de la discussion, courtoise mais passionnée : ceux qui combattent la fameuse règle des trois unités, ou qui prônent le mélange du comique et du tragique sont d'un amusant archaïsme, mais sont pourtant pleins de vie et de mouvement. Des pièces du moment, qu'on nous donne en exemple à suivre ou à combattre, aucune, ou presque, n'a survécu, hormi de nom. Le « génie puissant et audacieux » dont Duvergier appelle la venue ne tardera plus à donner raison au jeune critique et à imposer le romantisme sur la scène comme il l'a consacré dans la poésie lyrique.

P. Van Tieghem. — *Précis d'histoire littéraire de l'Europe depuis la Renaissance*. Paris, Alcan; 1 vol. in-8°, de 252 p.

L'auteur a entrepris dans ce volume de faire l'historique « de l'entier développement de la littérature européenne du XVe siècle au début du XXe siècle ». Il s'est efforcé d'y considérer toutes les questions sous leur aspect international, d'unir étroitement dans l'histoire ce qui a été étroitement uni dans la vie, de suivre de leur origine à leur fin, à travers les nations et les langues différentes, les traditions, les influences et les modes, les formes d'art et les courants d'idées.

Tenter d'exposer ainsi les grandes directions de la littérature européenne en même temps que l'étude des principaux écrivains, réunis cette immense matière en 250 pages est une entreprise redoutable. L'auteur en convient lui-même. Les élèves des lycées et des collèges pour lesquels ce manuel est écrit seront de cet avis en parcourant des chapitres qui leur apparaîtront souvent comme une masse indistincte et pesante. Pour être bien compris et rendu utilisable ce précis exigera une longue patience et de très grands efforts.

H. M.

F. Roujou. — *Le budget communal. Régime financier des communes*. Paris, Direction des Publications administratives, 1925; 1 vol. in-8°, 300 p.

Ce petit volume, d'ordre essentiellement pratique, destiné dit l'auteur, aux maires, conseillers municipaux, secrétaires de mairie, doit se tableau précis de l'administration financière d'une commune. Il étudie la préparation du budget, son vote, son exécution.

La préparation est la question la plus délicate, il s'agit de bien connaître les recettes communales possibles, elles ne sont pas extrêmement étendues; la loi de 1884, se méfiant des surenchères démagogiques, en a strictement limité la nature. Les dépenses, par contre ont tendance à s'accroître indéfiniment. Les conseils municipaux sont souvent fort empêchés de les limiter. M. Roujou donne sur toutes ces questions les renseignements les plus précis et connaît la jurisprudence la plus récente sur toutes les questions qui peuvent être litigieuses, et elles sont nombreuses.

G. Valois. — *L'État, les finances et la monnaie*. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1925; 1 vol. in-16, de 700 p.

Les études réunies sous ce titre ont déjà paru dans des journaux, dans des revues, voire même dans d'autres volumes. Ce gros recueil qui pourrait prêter à maintes discussions, a du moins le mérite de contenir des exposés détaillés de la situation financière depuis ces six dernières années, et de proposer des solutions dont plusieurs fort sages. Aucune d'elle n'a malheureusement été suivie.

Georges Solviche. — *Le bilan financier, comptable, juridique et fiscal*. Paris, Librairie française de documentation commerciale; 1 vol. in-16, 146 p.

En dépit de son titre, l'ouvrage se compose surtout (100 p. sur 150)

d'études financières sur certaines sociétés anonymes (Banque industrielle de Chine, Franco-Belge de matériel de chemin de fer, etc.). Ces études, suffisamment approfondies, ne sont pas sans intérêt. Quant à la partie proprement théorique, elle consiste en un bref résumé des principales règles de comptabilité et réalise ainsi une bonne vulgarisation.

Pierre Clerget. — *Manuel d'économie, analyse commerciale* (la technique de l'exportation), 4e édit. Paris, Colin, 1925; 1 vol. in-18, 380 p. avec graphiques.

M. Clerget publie une nouvelle édition de son manuel, ouvrage de vulgarisation destiné à permettre aux débutants de passer en revue les principaux phénomènes économiques envisagés du point de vue commercial. Malgré de très réelles qualités de clarté, ce livre gagnerait à plus de précision : l'auteur devrait surtout s'attacher davantage à accentuer le caractère commercial du manuel, en se débarrassant des questions qui n'intéressent qu'indirectement l'économie commerciale (telles que l'étude des monnaies) et en adaptant plus vigoureusement l'exposition des faits à l'étude des principaux problèmes posés par la conduite des affaires.

E. L.

Voyage de Bougainville autour du monde pendant les années 1766, 1767, 1768 et 1769. Paris, P. Roger, 1925; 1 vol. in-16, de 300 p.

Ce fut une randonnée célèbre que perpétue un récit fort simple, mais détaillé et instructif comme les aimait nos grands'mères; les éditions s'en succédèrent jusque vers le milieu du dernier siècle. Et puis le goût évolua; bien rares nos contemporains qui connaissent le récit du grand navigateur. M. P. Deslandres, en le publiant aujourd'hui, avoue s'être permis quelques coupures, supprimant des détails techniques et scientifiques. Tel quel il nous offre une excellente occasion de connaître les établissements espagnols dans le nouveau monde, de comparer la Tahiti de Bougainville à celle de Loti, d'avoir enfin un tableau fort attrayant d'un peuple lointain dont on continue à parler — par ouï-dire.

Pochettes routières départementales de la France, d'après les cartes départementales de l'Atlas de la plus grande France, d'**Onésime Reclus**. Paris, V. Attinger, 1925.

Groupées en six pochettes, les cartes des 89 départements français dressées par O. Reclus, dans un format commode seront fréquemment et utilement consultées. Elles sont d'un dessin net et comprennent tout l'essentiel, noms de villes, rivières, montagnes, chemins de fer. Selon la volonté de l'éditeur les routes sont particulièrement mises en valeur; les longueurs kilométriques sont indiquées pour les principales.

Fr. Funck-Brentano. — *L'Ile Saint-Louis et l'Arsenal.* Paris, Hachette; 1 vol. petit in-16, de 66 p.

G. Lacour-Gayet. — *Saint-Germain-des-Prés et la Coupole.* Paris, Hachette. 1 vol; petit in-16, de 70 p.

Ces deux élégants petits volumes inaugurent une nouvelle collection de la librairie Hachette : Pour connaître Paris. Signes de noms célèbres, ils résument l'histoire de ces deux et curieux quartiers de la capitale, en rappelant les transformations et les fastes.

Ils sont en outre fort joliment illustrés.

Gabriel Hanotaux. — *Le général Mangin.* Paris, Plon, 1925; un vol. in-16, 95 p.

L'article que l'éminent historien a publié d'abord dans la *Revue des deux Mondes*, au lendemain de la mort de l'illustre soldat, ne vise pas à être une étude complète de sa carrière. C'est un portrait vigoureux fait d'impressions lointaines et proches. L'auteur, alors directeur des protectorats, a connu Mangin il y a trente-trois ans quand il envisageait déjà les missions africaines ou l'offrait. Et ses brillants débuts. On lira avec intérêt la façon dont l'historien explique les raisons qui dirigèrent l'homme d'Etat.

Maurice Pernot. — *Le Saint-Siège, l'Eglise catholique et la politique mondiale.* Paris, Colin, 1925; un vol. in-16, 210 p.

Ce petit livre est un des plus nourris de faits et d'impressions pondérées qui

aient paru sur la question depuis dix ans. Déjà M. Fernet nous avait donné une excellente « Politique de Pie X », sans compter maints autres ouvrages. Ses longs séjours à Rome, ses relations étendues, lui permettent d'approfondir la politique du Saint-Siège et d'en donner un tableau détaillé.

Il nous montre les erreurs du Vatican pendant la guerre et les explique; la situation spéciale de l'Eglise de France, abandonnée par le gouvernement et devenant chaque jour plus romaine, malgré elle, alors qu'ailleurs toutes les Eglises tendent à se nationaliser, surtout en Italie. Il nous montre également comment Benoît XV et Pie XI réparent les erreurs de Pie X en donnant plus de libertés aux Eglises anglo-saxonnes et à celle des pays de l'Europe centrale, et comment Pie XI s'intéresse notamment à la question des Eglises orientales et à l'Union des Eglises à laquelle Léon XIII attachait la plus extrême importance.

P. R.

Jean de Granvilliers. — *L'Allemagne comme je viens de la voir.* Paris, 1925, les Editions de France, un vol. in-16 de IV-298 p.

Sous une forme anecdotique et parfois humoristique, l'auteur nous donne ses récentes impressions d'outre-Rhin. Les pages vivantes, qu'égayent de nombreux dessins empruntés pour une part aux illustrés allemands, font passer le lecteur des spectacles de la rue et de la vie quotidienne aux discussions des partis politiques et à l'attitude du Reich vis-à-vis de l'étranger. L'impression qui s'en dégage n'est pas très consolante. L'auteur qui crut naguère au « libéralisme allemand » ne cache pas sa déception. Il n'y a pas deux Allemagne, nous dit-il, l'une résignée, l'autre menaçante. Il n'y en a qu'une seule, qui se redresse et nous brave. *Caveant consules.*

M. L.

A. Basch et J. Dvořáček. — *L'Autriche et son existence économique.* Prague, 1925, Edition Orbis; petit in-8°, 125 p.

Les deux auteurs ont condensé dans ce petit volume tous les éléments essentiels du problème à l'étude duquel ils se sont attachés. On y verra quelles sont les bases économiques de la petite république autrichienne; quelle est sa situation économique actuelle et dans quelle voie ses dirigeants ont orienté sa politique commerciale. Cet ouvrage, qui remet bien des choses au point et qui ses auteurs présentent sans pédanterie, sera lu avec profit par tous ceux qui s'intéressent au relèvement économique de l'Europe centrale.

G. Lecarpentier. — *La Suisse au travail.* Paris, Pierre Roger, 1925; un vol. in-8° écu, avec planches hors texte, 286 pages.

Cet ouvrage fait partie de la collection « Les pays modernes » dans laquelle sont étudiées, par des personnalités particulièrement compétentes, les différentes formes de l'activité des principales nations. M. G. Lecarpentier nous parle de la Suisse, de son histoire, de ses ressources naturelles, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, de sa vie économique, sociale, universitaire, etc. Il insiste notamment sur deux aspects particuliers de l'activité de ce pays : l'utilisation de la houille blanche et le tourisme.

L'ensemble constitue un tableau aussi complet que le permettraient les proportions de l'ouvrage, bien documenté et d'une lecture agréable. Les statistiques y sont présentées avec intelligence et les chiffres cités par l'auteur sont presque toujours accompagnés de commentaires ou de comparaisons qui les rendent plus vivants.

LOUIS LE SIDANER

G. Lenôtre. — *Monsieur de Charette. Le roi de la Vendée.* Paris, Hachette, 1925, un vol. in-8° carré, 390 p.

La nouvelle étude de M. Lenôtre est, comme les précédentes, consacrée aux temps révolutionnaires qu'il connaît si bien. La figure de Charette, énigmatique, à plus d'un titre, y paraît fort bien mise en lumière; sans doute M. Lenôtre ne cache pas que le Roi de la Vendée fut un personnage jaloux de ses prérogatives. Il ne souhaitait pas prendre part à la guerre civile, mais du jour où il a accepté, il veut la première place.

D'autres la revendiquent également, Stofflet, La Roche-Jacquelein. De cette rivalité, que les princes seraient seuls à même de calmer d'un mot, découle l'écrasement des Vendéens. M. Lenôtre croit que Charette est le plus capable des chefs royalistes; il ne doute pas de sa fidélité aux principes, et croit que l'énigme de la pacification provisoire de 1795 consiste dans la promesse des républicains de livrer Louis XVII aux royalistes vendéens. Hypothèse hasardée, car la promesse eût été au moins imprudente, à moins que Barras n'ait, dès ce moment, misé sur le tableau de la Restauration.

Comte H. de Saint Simon. — *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains* (1803); introduction par A. Pereire. Paris, Alcan, 1925; un vol. in-16 de LX et 90 p.

La réédition de ces curieuses lettres adressées avec tant d'assurances à Bonaparte « seul contemporain en état de le juger », n'était point inutile; la plus récente édition date de 1865 et encore n'est-elle point conforme à l'original. M. Pereire qui s'est fait le biographe du grand sociologue en résume l'œuvre, en synthétise la pensée dans une excellente préface; il tire de ses archives particulières « la lettre aux européens » qui était quasi inconnue et dont le texte même, curieux pourtant, était inédit : l'idée mère en est identique dans la forme même, à celle de la première lettre d'un habitant de Genève : la nécessité d'un gouvernement de l'intelligence.

J. Lucas-Dubreton. — *Louis XVIII. Le prince errant; le roi.* Paris, A. Michel, 1925; un vol in-8°, 315 p.

C'est un portrait, ressemblant sans doute, mais combien superficiel! L'auteur a eu l'heureuse fortune de recevoir communication de correspondances et de récits inédits de Louis XVIII. Grâce à eux, il eut pu nous donner des précisions intéressantes sur la pensée politique du roi dans d'importantes circonstances. Peut-être a-t-il voulu réserver ces précisions pour l'Histoire de la Restauration qu'on nous annonce. Ici la meilleure place est réservée à l'anecdote; le ton reste volontairement badin. Ce n'est pas qu'à travers le récit, le caractère du personnage ne ressorte assez finement, et ne soit présenté avec une louable impartialité. M. L.-Dubreton constate que les contemporains sont sévères pour le prince qui a relevé le trône; il trouve les raisons de cette sévérité dans l'abord même et le caractère froid et hautain du roi. Pour le rôle de Louis XVIII en émigration, comme pour sa conduite aux Tuileries, les jugements de l'historien sont frappés au coin de bon sens.

P. R.

Charles Maurras. — *La musique intérieure.* Paris, Grasset, 1925; un vol. in-16 de 333 p.

Ces pages toute littéraires donnent sur les doctrines philosophiques de l'auteur d'*Anthinea* de nouveaux éclaircissements. On lira avec intérêt « le secret », « l'erreur de jeunesse », « le vrai seul » qui marquent l'évolution et la transformation de la pensée. Les deux tiers du volume sont consacrés à des poèmes écrits dans des temps plus ou moins reculés, vers de jeunesse, ou vers qui conservent « quelque reflet des jours d'extrême été »; ou stances empreintes de cette poésie vespérale qui se glisse « dans les profits de l'expérience et les songes de la raison ».

G. Rudler. — *Michelet historien de Jeanne d'Arc*, t. I, *La méthode*. Paris, Presses universitaires, 1925; un vol. in-8° de 230 p.

Etude critique fort serrée, établissant quelles furent les sources de Michelet, en dehors des manuscrits du procès. L'auteur montre les emprunts faits à Lebrun, à L'Avardy, mais aussi ce qu'il a pris ailleurs. Il en conclut, dans ce premier tome, que l'œuvre de Michelet doit beaucoup à autrui, et que l'historien a péché trop souvent par négligences, et ceci dans les cas sujets à discussion.

L. Batiffol — *La Journée des Dupes.* Paris, Hachette, 1925; un vol. in-16 de 125 p.

J. Bainville. — *Le Dix Huit brumaire.* Paris, Hachette, 1925; un vol. in-16 de 125 p.

La librairie Hachette fonde chaque

jour de nouvelles « collections ». Le public en est friand. Un bon éditeur sait la mode, d'autant plus qu'il a tout à y gagner, un volume pousse l'autre.

Les « récits d'autrefois » ne pouvaient s'ouvrir sous de meilleurs auspices : M. Batiffol est le premier des historiens de Louis XIII. Il a tiré le roi de dessous la robe du cardinal, où depuis deux cents ans on l'avait enseveli. Son récit de la « Journée des Dupes » est charmant, vif, alerte, et de plus assez nouveau à cause précisément de la large place qu'il y donne au roi. C'est Louis XIII qui a résisté à la conspiration ourdie contre le cardinal; celui-ci s'abandonnait, s'avouait vaincu, le roi l'a maintenu en place, de lui-même, et sans qu'il fût besoin d'aucune intrigue secrète, parce qu'il estimait le cardinal utile au gouvernement du royaume.

Le récit du « Dix-Huit Brumaire » est plus connu : il était plus difficile à M. Bainville d'y être original. Les nombreux mémorialistes, sans compter Albert Vandal et plusieurs autres ont, depuis longtemps, tout dit. Nul coup d'Etat fut plus mal organisé ; pour vouloir conserver un semblant de légalité et faire intervenir les conseils, pour leur faire signer leur condamnation, on risqua dix fois l'échec. M. Bainville ne le dissimule pas, il nous montre au contraire un Bonaparte hésitant, timoré, désarçonné.

On eut aimé, d'un historien royaliste, connaître quelle fut l'action des divers émissaires du prétendant dans ce mois de Brumaire où ils crurent toucher au succès : il y aurait là de curieuses recherches à faire, et méritoires.

P. R.

Georges Michon. — *Essai sur l'histoire du parti Feuillant. Adrien Duport.* Paris, Payot, 1924; 1 vol. in-8° de 528 pages.

Ce livre, précieuse contribution à l'histoire de la révolution, débute en juin 1787 au lendemain de la première assemblée des Notables. Duport est en pleine opposition contre Calonne à propos du déficit et de la mauvaise gestion financière de l'Etat. Il se poursuit à travers les débats de la Constituante auxquels Duport prend une très large part au point de vue des réformes judiciaires administratives et surtout financières. La 3e partie du volume expose le rôle de Duport comme « conseiller de la cour » pour la politique extérieure, la neutralité de la guerre et aussi dans une sorte de tentative de dictature, car celui-ci effrayé de la marche révolutionnaire s'efforçait maintenant d'en paralyser les funestes résultats. C'est alors qu'il expose et défend un programme que réalisera plus tard la monarchie de Juillet : limiter le pays légal à la bourgeoisie aisée, interdire au peuple toute influence politique, empêcher la monarchie constitutionnelle de jamais dégénérer en démocratie.

Il semble ressortir de ces pages que l'initiative des grandes mesures révolutionnaires (lutte armée contre l'ennemi de l'intérieur, dictature révolutionnaire, remplacement de la Législative par la Convention) appartient au « parti de l'ordre », qui fut ensuite et très rapidement débordé et annihilé.

L'ouvrage se termine par une correspondance de Barnave en 1792, lettres politiques et lettres intimes « à une dame » et à « une amie ».

H. M.

Le gérant : RENÉ LAGRANGE.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD

HUGO STINNES

Quelques années avant la guerre, un journaliste français déjeunait à Landsberg, résidence d'un des grands magnats industriels de la Ruhr, M. Thyssen. Il y avait là des maîtres de forges, des directeurs de sociétés électriques, des ingénieurs, des banquiers. Entre ses convives, le maître de maison s'entretenait de préférence avec un homme au profil assyrien, visage pâle sous les cheveux bruns et rongé d'une barbe noire, de mise simple et de manières brusques. Tous deux envisageaient la fondation d'une entreprise d'électricité à Essen; ils parlaient de fournir force et lumière à toute la région. Et comme M. Jules Huret s'informait, discrètement, August Thyssen, le « roi de Westphalie », de répondre :

« C'est M. Stinnes, de Mulheim, l'homme le plus fort en affaires que je connaisse. »

***

Peu de gens pourtant, sauf quelques spécialistes, connaissaient à cette époque le nom de Stinnes. Les Krupp, Kirdorf, Ballin, Rathenau, Mannessman, Thyssen étaient regardés, à des titres divers, comme les potentats de l'industrie germanique. A la veille même de 1914, les techniciens seuls auguraient en Hugo Stinnes un grand chef d'avenir, un conducteur d'hommes et d'affaires, comme l'avait sacré Thyssen, fin connaisseur.

Fils de ses œuvres? Non pas; mais fils d'une lignée bourgeoise adonnée dès longtemps au commerce. En 1808, son grand-père, Mathias Stinnes, achète un chaland pour la somme de 1,240 thalers, et commence à transporter du charbon sur la Ruhr. Dix ans plus tard, il acquiert lui-même des mines de houille, organise des chantiers, construit ses bateaux et transporte son propre charbon. En 1820, le voici à la tête de 66 charbonniers qui, de Mulheim sur la Ruhr

descendent jusqu'à Bonn, Cologne, et même jusqu'aux ports hollandais d'où ils reviennent chargés de denrées coloniales, de céréales, de vins. La remorque s'opère à force d'hommes et de chevaux à la montée, car à la descente, les chalands suivent paisiblement le fil de l'eau. En 1843, Mathias Stinnes lance le premier remorqueur à vapeur et lui donne son nom : progrès immense, mais inquiétant pour les loueurs de chevaux, qui mitraillent au passage, à coups de fusil, la machine infernale et ruineuse. Mathias meurt en 1845 : l'entreprise subit quelques flottements, doit un instant se constituer en société anonyme. Mais quinze ans plus tard la famille Stinnes rachète toutes les actions. Trois frères dirigent désormais l'affaire. Le dernier, Mathias Stinnes, mort en 1887, a eu de sa femme, Adeline Coupienne, entre autres enfants, le futur empereur de l'industrie allemande, Hugo Stinnes, né le 22 février 1870.

Il fait ses premières études au gymnase de Mulheim, puis un court apprentissage dans une maison de commerce de Coblence. Mais sa vocation est ailleurs : la mine l'attire, l'obsède. Il s'impose six mois de travail effectif, le pic en main, au fond du puits Wiethe; ce stage fini, il s'en va suivre à Berlin les cours de la Bergakademie. Tout en gardant une part dans la maison paternelle, il fonde, en 1893, sa firme à lui : la « Société Hugo Stinnes pour le triage et la vente du charbon ». La houille, dont l'Allemagne et surtout le pays rhénan sont riches à profusion, n'est-elle pas la base de l'économie nationale? Sans houille, plus de métallurgie, plus de chemins de fer, plus d'industrie, quelle qu'elle soit. La pierre noire est aussi nécessaire aux usines que le pain à l'homme. Le premier devoir à remplir, c'est donc de l'extraire, de la transporter. Un devoir, le mot n'est pas trop fort. Dès cette époque le jeune Stinnes ne vise pas ce but mesquin : gagner de l'argent; il veut s'employer à la prospérité de l'industrie allemande. Ses ancêtres étaient presque exclusivement des charbonniers. Lui, étendra ses entreprises et élargira son système, à la faveur de la fièvre industrielle qui tout justement, bouillonne dans l'Allemagne impériale.

C'est en effet au début du XXe siècle que le jeune Empire commence d'étonner le monde, pour bientôt l'inquiéter. Un formidable essor galvanise la vieille Allemagne. A part quelques districts sableux de Poméranie, quelques cantons montagneux de la Haute-Bavière, le

sol se perce de puits de mines, se hérisse d'usines avec une rapidité qui donne le vertige. D'énormes entreprises surgissent dont Krupp, le fameux Krupp n'est ni la plus importante, ni la plus moderne. Les sociétés poussent comme des champignons avec l'aide de la finance. Il y a même de la précipitation, voire du désordre. Le bassin rhéno-westphalien s'émiette en une poussière d'entreprises; la speculation, l'âpreté des brasseurs d'affaires aggravent la situation. On produit sans plan d'ensemble, sans égard aux possibilités du marché. Des crises surviennent, où les plus forts et les mieux outillés ne sont pas moins étrillés que les plus modestes.

Un tel désordre conduirait nécessairement à l'anarchie. Or l'anarchie répugne au tempérament du Germain. Très vite, les industriels comprennent qu'ils ont intérêt à se concerter, plutôt qu'à se combattre, tout comme les ouvriers déjà ont compris que l'union fait la force pour la discussion des salaires et des conditions du travail. Qui dit entente dit concession? Soit! Quelles que soient les restrictions et s'il le faut, les contraintes à subir, ces sacrifices seront minces au regard des avantages prévus : organisation de la production, sa limitation quand il le faudra, d'où, stabilisation tout au moins relative des prix de revient et prix de vente. Il ne s'agit pas d'accaparer tout le marché, à l'instar des trusts américains. Il s'agit de « cartelliser » les principales branches au moins de la production, autrement dit : devant l'impérieuse nécessité d'enrayer l'effondrement des prix qu'entraîneraient l'extension du machinisme et le prodigieux essor de l'industrie à l'abri des tarifs protecteurs, les questions vitales seront réglées d'un commun accord : achat des matières premières et leur répartition entre les intéressés; limite assignée à la production, fixation à chacun d'une zone pour l'écoulement de ses produits, établissement de prix limite. Telle sera l'œuvre des cartels régulateurs. Elle permettra aux industries de franchir le point mort, autrement dit les périodes de crise. Et ce sera également un avantage pour le consommateur, car les producteurs, soucieux d'un marché stable, ont intérêt à restreindre les écarts des prix. Il est vrai que les cartels faciliteront aussi le *dumping*, permettront de récupérer sur le consommateur indigène les sacrifices à consentir pour la conquête des marchés extérieurs : mais que ne ferait-on pas pour conquérir le monde?

En théorie, le cartel respecte l'indépendance des participants. En pratique, les petites entreprises travaillent à plus cher et souvent moins bien que les grosses. Dès lors, leurs dirigeants auront intérêt de s'agréger à des similaires plus puissantes. Celles-ci n'exigeront pas d'ailleurs l'annexion complète : elles feront aux chefs des places dans les conseils d'administration de l'organisme collectif; en cas de dépossession elles octroieront une part du capital accru aux dépossédés. D'ailleurs, aucune règle absolue. C'est un enchevêtrement d'ententes, d'acquisitions, de fusions, de participations, d'échanges entre fabrications annexes, de syndicats d'intérêts, d'augmentations de capital. Ainsi les concurrents deviennent des collègues : mais les plus minces, naturellement, sont tôt ou tard entraînés par la masse des plus gros.

Dès longtemps, on a cité des exemples de cartels. Ils ne prennent cependant leur plein essor que vers la fin du dernier siècle. En 1905, l'administration impériale en relève près de 400, sans compter les occultes, et en 1913, le total dépassait probablement un millier. De ces organismes, le plus célèbre, et à certains égards le plus achevé, est le syndicat rhénan-westphalien d'Essen pour le contrôle et la vente du charbon. Bien qu'il ait eu à vaincre de grosses difficultés, il répondait à un besoin si essentiel qu'il en était venu à englober 90 p. 0/0 des propriétaires de charbonnages.

Ceci est la concentration *horizontale*, c'est-à-dire la réunion ou du moins la solidarité sous une même direction des entreprises similaires. Le cartel, dans bien des cas, aboutit à la disparition des petites entreprises. Ainsi dans l'industrie minière, et plus encore dans l'industrie chimique. En 1917, l'*Anilin Konzern* groupait les sept établissements principaux de l'Allemagne. L'État ne voyait pas d'un mauvais œil la cartellisation; parfois même il l'imposait (tel le cas du *Kalisyndicat*). Au lendemain même de la guerre, des hommes aux tendances divergentes, un Rathenau, un Rudolf Wissell prônaient la coordination légale, obligatoire, des efforts similaires, pour éviter le gaspillage des forces productrices : la fabrication en séries, la standardisation se substitueraient aux fantaisies de la mode; au besoin, dans les périodes critiques, le producteur ne se conformerait plus au désir du consommateur, mais lui imposerait sa volonté.

***

Voici le jeune Hugo Stinnes à ses débuts. Il est propriétaire de charbonnages qui comptent entre les plus riches de la Ruhr. Il est en même temps affréteur fluvial. Au premier titre, il sera participant du Kohlensyndicat. Mais, en vérité, il lui faudrait peu d'ambition pour borner là son champ opératoire. Il a sous les yeux, au premier plan, le bassin rhénan-westphalien, exceptionnellement prospère. D'où vient cette prospérité? De ce qu'au voisinage des mines de houille se rencontrant les plus riches gisements de fer de l'Europe. Le Luxembourg, la Lorraine, le Rheinland, le Siegerland fournissent aux hauts fourneaux du bassin 12 millions de tonnes de minerais (chiffres de 1905). Quantité d'ailleurs insuffisante pour l'industrie allemande qui réclame le complément à la Suède, à l'Espagne, mais n'a cependant besoin de leur demander que des valeurs d'appoint. Celui qui sera le maître tout ensemble du charbon et du fer dominera l'industrie nationale; il satisfera l'appétit chaque jour plus glouton des chemins de fer, de la marine en plein essor, de la construction, du machinisme de tout ordre.

Le problème essentiel pour la jeune industrie de l'Empire, c'est l'abaissement des prix de revient. Cet abaissement ne peut résulter que des progrès de la technique, de la production par masses. Or, de bonne heure les Allemands ont poussé aux dernières limites la perfection des moyens techniques et la fabrication intensive. Mais, très vite aussi, ils s'aperçoivent qu'à se cantonner chacun dans sa spécialité, les difficultés augmentent, et aussi les frais de production. Il faut donc — comme jadis le Zollverein supprima les douanes intérieures — abattre les cloisons étanches entre les usines qui travaillent à chacun des échelons de la production : matières premières, transformation, produits finis, en passant par tous les stades intermédiaires. La métallurgie du fer illustre cette vérité. Pourquoi cette scission entre la houillère, le four à coke, la mine à minerai? entre les hauts fourneaux qui à l'aide du coke et du minerai produisent la fonte, les aciéries qui convertissent cette fonte en acier, les forges et laminoirs qui avec cet acier fabriquent des tôles, des

poutrelles, des blindages [1]? Jusqu'ici ces entreprises ne se connaissent que comme acheteurs et vendeurs, celui-ci vendant à celui-là la matière première que le second après l'avoir transformée retrocedera au fabricant de produits finis. Chacun recherchant son bénéfice, le cout du produit terminal en sera grevé. Si au contraire, une association fedère tous ces éléments, si, par exemple un même organisme englobe une houillère, des fours à coke, une mine de fer, des hauts fourneaux, une aciérie, des forges et laminoirs, il sera facile de réglementer la production et ses charges, ce qui ne se peut avec le divorce actuel. De plus un pareil consortium représentera une formidable puissance financière, il disposera de moyens de publicité et de commerce polymultipliés, en même temps qu'il réalisera une économie énorme sur les frais généraux. Les prix de revient seront moins élevés et les prix de vente plus stables, parce que l'horizon des dirigeants s'élargit à mesure qu'on s'élève et qu'à voir de plus loin, on prevoit mieux. Une telle organisation ne supprime pas forcément l'autonomie des affiliés. Le cas pourra se produire : la fusion pure et simple avec augmentation de capital correspondant à la valeur englobée, mais c'est le cas-limite. Plus souvent, une société s'assurera le contrôle d'une affaire par l'achat de la moitié au moins du capital-actions. Plus souvent encore, ce sera la « communauté d'intérêts », système très en faveur, la mise en commun des bénéfices qu'on répartit ensuite au prorata du capital de chaque participant.

Hugo Stinnes, dès 1898, a créé la *Rheinisch Westphälische Elektrizitätswerk A. G.* pour l'éclairage de la ville d'Essen. La société invite les communes à prendre des participations dans l'affaire : elles seront à la fois actionnaires et consommatrices d'énergie. L'une après l'autre, Essen, Mulheim, Ruhrort, Solingen, Gelsenkirchen adhèrent. Le rayon d'action s'etend jusqu'à Düsseldorf, jusqu'à la frontière hollandaise, jusqu'à Osnabrück et Hanovre. La société s'occupe également de la fourniture du gaz et des distributions d'eau. Elle entreprend la construction et l'exploitation dans le bassin de la Ruhr d'un réseau de tramways et de chemins de fer à voie étroite. Déja Stinnes entend rivaliser avec les Thyssen, les Krupp, les Haniel. En 1901 s'organise la *Deutsch-Luxemburgische Bergwerks u. Hutten*

1 V. H. Lichtenberger, *L'impérialisme économique allemand*, 1918.

A. G. à Bochum (par abréviation : *Deutsche Lux*) au capital initial de 1 million de marks. Elle reprend la mine Dannenbaum près Bochum, les usines et mines de fer de Differdange en Luxembourg. Dès la fin du premier exercice, le capital est porté à 20 millions ; puis une crise passagère, et voici ouverte l'ère des fusions et des annexions : la mine *Friedlicher Nachbar* à Linden, la *Furbach Wilhelmshutte* à Mulheim, la *Dortmunder Bergwerk* à Barop, en 1910, le *Saar u. Moselbergwerk* et la *Dortmunder Union* avec ses établissements sidérurgiques et métallurgiques. Le capital entre temps s'enfle toujours : en 1911, à la suite de l'établissement d'une communauté d'intérêts avec la Société des Hauts fourneaux et aciéries de Rumelange et Saint-Ingbert en Luxembourg, il atteint 130 millions. Suit encore l'achat des *Nordseewerke* à Emden, car la société veut avoir à elle des docks et des chantiers. Elle s'annexe des mines de fer dans le Siegerland, des laminoirs à Brandenburg. Ses concessions houillères fournissent une extraction annuelle de 5 millions de tonnes ; sa production de coke avoisine 2 millions, plus les sous-produits, ammoniaque, goudron, benzol ; elle produit 1,300,000 tonnes de fonte. Deux groupes se sont constitués : le premier, luxembourgeois, ayant pour point de départ la minette lorraine, et orienté vers l'exportation ; l'autre dans la Ruhr, et s'occupant du marché indigène. La Deutsche-Lux emploie 40,000 ouvriers ; elle est intéressée dans les transports fluviaux et maritimes, dans la Société rhénane de remorquage à Cologne, dans la société maritime Midgard de Brême.

H. Stinnes n'est devenu que peu à peu le maître du conseil d'administration de la *Deutsche Lux*, composé à l'origine de 42 gros industriels et financiers ; il ne sera président de l'affaire qu'en 1907, aux lieu et place du juif Dernburg promu ministre des colonies du Reich et qui lui vint en aide naguère, comme directeur de la *Darmstädter Bank*, à certains moments critiques. Il essuie d'ailleurs quelques échecs : il ne peut mettre la main sur les mines de la *Nordstern* qui ira se réunir au groupe *Phœnix*. Ce n'est pas qu'il hésite, le cas échéant, devant la manière forte : la mine *Kaiser Friedrich* refusant de se laisser absorber, Stinnes obtient des banques qui financent l'affaire de lui couper brusquement tout crédit. Lui-même n'est pas en odeur de sainteté près du monde financier. On le trouve plus que hardi : téméraire ; il a des démêlés bruyants avec

la *Deutsche Bank* ; on lui fait un moment la réputation de ne s'annexer que des sociétés en mauvaise posture. Une légende court déjà : elle veut que Stinnes ne puisse entendre parler d'une affaire sans la posséder. Et tandis que les uns suspectent sa solidité financière, les autres lui prêtent une fortune immense, oubliant que dans bien des cas il ne possède que les participations indispensables pour diriger l'entreprise à son gré.

Il a été frappé de l'enchevêtrement des concessions charbonnières dans la Ruhr et souhaiterait ordonner ce chaos. A force d'échanges, d'achats, se constitue le *Mulheim Bergwerksverein* qui ouvre des comptoirs de vente à Berlin, à Hambourg, à Paris, en Suisse, en Hollande, en Italie. En Angleterre, Stinnes contrôle un charbonnage ; il projette de forer un puits par le procédé encore inédit de la congélation. Il regarde aussi du côté de l'Empire ottoman, riche dit-on en ressources minières. Menant toujours de front l'extraction de la houille et son commerce, il est, en 1901, l'un des fondateurs du *Kohlenkontor*, société de vente et de transport des charbons par la voie du Rhin, où chacun des participants a droit de transporter un tonnage fixé au prorata de sa capacité de vente. Les fleuves aboutissent à la mer, et l'avenir de l'Allemagne est sur l'eau. Dès 1905, Stinnes a créé à Hambourg, sur le Bas Elbe, la *Hugo Stinnes Kohlenrederei* , au capital de 5 millions, dont les 14 cargos transportent, outre le charbon, le minerai, le bois, les céréales : au total une flotte de 50,000 tonnes qui navigue de la Baltique à la mer Noire.

Parvenu à ce stade, Hugo Stinnes pourrait se tenir satisfait. Certes, en 1914, il ne peut encore s'égaler aux potentats de l'industrie, et ses affaires sont parfois discutées. Mais on lui sait une volonté de fer et une ambition raisonnée. Pourtant, il a l'horreur de la réclame, des paroles ostentatoires. C'est pourquoi il contemple avec méfiance l'étalage de la force militaire. Certes, il croit à la grandeur, à la puissance de l'Empire, il tient l'armée pour un indispensable porte-respect, et s'il en était besoin, un argument irrésistible. Il est néanmoins probable que ce rude homme d'affaires ne voit pas sans quelque appréhension venir le conflit d'une Allemagne devenue trop forte et des voisins qu'inquiète sa puissance. La guerre, même victorieuse, que de ruines elle laisse après elle ! Des politiciens peuvent y voir une saignée hygiénique, un remède au socialisme menaçant ; certains

industriels, une manière d'éviter la faillite en imposant au monde par la force, d'ouvrir ses débouchés, de livrer des matières premières : Stinnes regrettera que se joue sur un coup de dés une partie qui s'annonçait belle, malgré tout, et qu'un conflit armé vienne entraver l'essor des conquêtes économiques.

***

Aussi bien, fin juillet 1914, Hugo Stinnes, revenu précipitamment de sa cure estivale s'enferme à Mülheim, dans sa cabine téléphonique. Quatorze heures durant, il donne des ordres pour mettre à l'abri ce qui pourrait être emporté par la tourmente. A vrai dire Stinnes escompte une prompte victoire. Comme tout bon Allemand il croit l'Allemagne invincible. Guillaume II ne lui inspire qu'une confiance mitigée; mais il tient Bethmann-Hollweg pour un esprit pondéré, vénère en Tirpitz un grand homme d'État. Et lorsque la guerre se prolonge, il est d'accord avec le grand-amiral pour qu'on recherche une combinaison d'entente séparée avec la Russie, voire avec le Japon. Au début de 1916, il croit l'heure propice, fait demander une entrevue au baron Motono, ministre du Japon à Stockholm. L'entretien a lieu en présence du ministre d'Allemagne von Lucius. Mais ni le Japon ni la Russie ne prêtent l'oreille à des ouvertures prématurées.

La parole reste donc à la force. Stinnes, avec toute l'Allemagne, applaudit à la bataille du Skagerrack, à la guerre sous-marine. L'entrée en scène des États-Unis, il n'y croit guère. En tous cas il conseille, pour l'empêcher, la conclusion à New-York de gros emprunts qui intéresseraient l'Amérique au sort de l'Allemagne. Ballin, un autre grand homme d'affaires, n'est-il pas alors dans les mêmes illusions?

La guerre continue. H. Stinnes dira plus tard au Conseil économique d'Empire : « Personne plus que moi n'a été éprouvé par la guerre et surtout par la défaite, personne n'a vu, plus que moi, anéantir son entreprise en plein essor dans le monde entier. » Paroles sonores, mais assez vaines. Un des biographes de Stinnes, peu suspect de sévérité à son égard [1], écrit : « Pour beaucoup d'industriels une

1. Brinkmeyer : *Hugo Stinnes*.

guerre est toujours source de prospérité ». Surtout lorsque ces industriels savent mettre à profit les circonstances, sans s'arrêter aux scrupules. Car il y a chez Stinnes de singulières contradictions. Cet ardent patriote ravitaille de houille l'Italie jusqu'à la veille de son entrée en guerre. Et il serait malaisé de dire si c'est à son insu, ou à son instigation, que les ennemis de l'Allemagne reçoivent jusqu'en 1916 des quantités imposantes d'acier par le canal de la Suisse. Par ailleurs, il réalise des bénéfices avoués en utilisant sa flotte au transport des minerais suédois, des graisses, des produits alimentaires qui commencent à faire cruellement défaut.

Il ne signe pas le fameux manifeste des industriels réclamant l'annexion de la Belgique et des côtes françaises. Il fait mieux : il organise l'exploitation de la Belgique occupée. En 1916, trois sociétés se fondent à cet effet : la Société industrielle, *Industriegesellschaft*, la Société des transports, *Verkehrsgesellschaft*, la Société foncière, *Boengesellschaft*, où *Deutsche Lux* participe, conjointement avec Krupp et Haniel. Ce puissant consortium obtient à des conditions dérisoires la concession des usines belges et un droit de priorité pour l'achat des mines de houille et de fer. Stinnes en particulier, sans négliger les charbonnages, s'en prend aux entreprises de gaz, d'eau, d'électricité. Les 28 millions qu'elles lui coûtent — le liquidateur les avait estimés au chiffre déjà ridicule de 48 millions — ne sont d'ailleurs payables qu'à la paix. Et d'employer la manière forte pour la gestion de ces entreprises. Plus tard Ezberger accusera Stinnes d'avoir provoqué la déportation de 60,000 Belges, d'avoir pris une large part au « pillage » de la Belgique. L'accusé se défendra, il est vrai, avec énergie. Il conviendra que les industries belges ont été exploitées, mais avec méthode, dira-t-il, sans pillage ni prélèvement de bénéfices excessifs, à tel point que les Belges les ont récupérées en état meilleur qu'avant la guerre. Quant aux déportations, Stinnes reconnaîtra les avoir conseillées à von Bissing, « car les réfractaires au travail constituaient un danger, surtout en pays ennemi occupé ». Mais il avait, à l'en croire, désapprouvé les procédés d'exécution des autorités civiles et militaires.

Cependant en Allemagne même, il s'étend toujours. Pour suffire au boisement de ses mines, il acquiert de vastes forêts dans la Prusse orientale, où bientôt il fabrique la pâte à papier. D'autre

part, il annexe la firme d'importation Heidemann, de Harburg, maison pourvue d'une flotte moderne. Il prend des participations à la ligne Wœrmann et au Nordeutscher Lloyd, achète à Flensburg, l'*Ostseereederei*, société de navigation aux vastes chantiers qui tout aussitôt mettent sur cale 11 nouveaux vapeurs. Il a une part dans la *Deutsch-Amerikanische Petroleumgesellschaft* de Hambourg; dans cette même ville, il achète deux grands hôtels et les transforme en bureaux-ministères. Enfin, le voici qui fonde, en janvier 1918, la « Société anonyme Hugo Stinnes de navigation maritime et de commerce d'outre-mer » : *A. G. für Seeschiffarht ù. Ueberseehandel*, titre élastique qui permettra tous les genres d'activité.

Le désastre, cependant, approche; désastre militaire que vont suivre la révolution politique et le bouleversement économique. Jusqu'au dernier moment Stinnes a réussi à conjurer tout éclat, toute grève dans ses entreprises, à force de négociations, de pourparlers avec des chefs syndicalistes tels que Legien et Hué. Mais le 7 décembre 1918, Stinnes, Thyssen et quelques autres industriels sont arrêtés à Essen par le Comité des ouvriers et soldats; toutefois, ils sont relâchés assez vite, sur l'ordre de Berlin où les soi-disant chefs commencent déjà à prendre peur de l'anarchie grandissante, et ne demandent qu'à ménager les hommes susceptibles de concourir au maintien de l'ordre.

Les temps sont révolus, néanmoins, où le patron parlait en maître absolu. Stinnes le comprend, plie devant l'orage. Il signe, en même temps que le directeur des usines Krupp, Huggenberg, une convention avec les syndicalistes Legien et Stegerwald, qui crée les « communautés de travail » : *Arbeitsgemeinschaften* dont la loi sanctionnera plus tard l'organisation : reconnaissance des syndicats par les patrons, institution de commissions paritaires où siégeront des ouvriers et qui auront à connaître non seulement des conditions de travail, mais de la marche générale de l'entreprise. Il est peu probable que Stinnes signe de gaîté de cœur, encore qu'il sache très bien ce qu'un tel engagement vaudra dans la pratique. Assurément il n'est pas hostile à l'ouvrier. Mais il distingue entre le bras qui exécute et la tête qui commande. Il dira, en avril 1920, à la « Commission de Socialisation » : « Il faut une autorité directrice qui impose, et que finalement le dernier mot reste à l'entreprise elle-même. L'industrie

chimique travaille bien, tant qu'elle a à sa tête un Duisberg ou un Bosch. Certes, il faut également de nombreux ouvriers. Mais j'en aurais 10,000 que je n'entreprendrais rien, si je n'avais sous la main l'homme compétent. Une tête vaut 10,000 ouvriers ».

Au surplus, même dans l'immense vertige qui emporte alors l'Allemagne, les chefs du syndicalisme reconnaissent qu'on ne peut se passer des « dirigeants ». Adolf Cohen a osé dire dès 1919 au Congrès de Nuremberg : « Écarter les chefs d'entreprise, ce sera susciter le même chaos qu'en Russie. » Et d'appeler « un juste équilibre entre les différents groupes qui participent à la production, équilibre grâce auquel l'ordre et la liberté regneront dans la vie économique et sociale de l'Allemagne ». D'ailleurs, les chefs ne se laissent pas étrangler. Ils serrent leurs rangs, fondent, en février 1919, la « Fédération des industriels du Reich » dont la plupart des membres ne sont pas précisément favorables à une limitation de leur autorité. Leur premier souci est de relever le *standard of life* de la classe ouvrière. « Il est inadmissible, déclare Stinnes, que cette population se contente toujours de la nourriture, du vêtement, de ses conditions actuelles d'existence ». Il attire l'attention des pouvoirs publics sur le relèvement de la ration alimentaire des mineurs ; il voudrait construire dans la Ruhr des milliers de maisons ouvrières. Les salaires doivent être suffisants. Mieux encore : que les ouvriers soient intéressés à leur tâche, en connaissent le but et les moyens, que les sous-ordres soient consultés sur les travaux et les plans. Il faut « attirer vers le haut les meilleures intelligences qui se révèlent en bas pour prendre la place des familles usées ». Et de fait l'un de ses principaux collaborateurs, M. Vogler, le futur directeur de la *Rhein-Elbe-Union*, est de souche ouvrière, ce qui d'ailleurs ne l'empêchera pas de défendre avec énergie le principe d'autorité.

Mais d'autre part, Stinnes n'entend pas flagorner l'ouvrier. A l'occasion, il lui fait entendre d'assez rudes vérités : « Il serait désirable pour le progrès du corps social, que les ouvriers apprennent la modestie nécessaire, qu'ils reconnaissent les limites de leurs capacités. Qu'ils modèrent leurs prétentions déraisonnables quant aux salaires, qu'ils ne tiennent pas les « lois sociales » pour une panacée. Elles peuvent soulager des misères, mais elles endorment les initiatives individuelles, amènent la création de fonctionnaires

nouveaux, en un mot, elles sont une forme de l'étatisme ». Et voici le grand mot lâché, dont Stinnes a horreur non moins que de la chose!

Car à ses yeux, l'État est complètement incapable de résoudre les problèmes de la production. Ce sont les individus, et jamais l'État qui les ont toujours résolus. L'État autorise, réglemente par l'organe de fonctionnaires insoucieux des entreprises qu'ils ont à régir. Stinnes s'en prend aux continuelles et malencontreuses ingérences du « Commissaire d'Empire aux charbons ». Il exècre les fameuses lois de « socialisation » du 23 mars 1919. Ce n'est pas avec de pareilles tutelles que l'on conjurera la crise où se débat l'économie allemande. « Je suis bien obligé, déclare t-il aux ouvriers, de vous répéter cette vérité, dût-elle heurter vos oreilles. Voici pour nous la question de vie ou de mort : pouvons-nous, oui ou non, produire en quantités suffisantes? Un tel résultat ne peut s'obtenir qu'en travaillant plus longtemps ». La journée de huit heures? hérésie et bévue! surtout pour les « industries clefs » comme celle du charbon. Stinnes ne cesse de répéter aux mineurs qu'il leur faut accomplir des heures supplémentaires. Il va jusqu'à leur dire crûment : « Vous devez travailler encore et toujours travailler, au lieu de palabrer. On ne peut pas avoir perdu la guerre et vouloir travailler deux heures de moins ».

***

La guerre est perdue.... Elle laisse l'industrie allemande, et spécialement les entreprises Stinnes, en posture difficile. Par le traité de paix, la *Deutche-Lux* perd 60 p. 0/0 de sa production annuelle en houille et fer brut, soit respectivement de 1 million et 750,000 tonnes; elle perd toutes ses usines du Luxembourg et de Lorraine. En outre l'industrie allemande va se trouver handicapée par les livraisons de charbon à l'Entente; les navires de plus de 1,600 tonnes doivent être livrés. Voilà pour le côté économique. Le côté politique et social n'est pas plus reluisant. L'Empereur et 18 souverains ont abdiqué. Le spartakisme a semblé, quelque temps, menacer l'ordre et la civilisation. Même après son écrasement, le socialisme paraît vouloir s'imposer. La guerre, qui suscita de formidables organismes centrali-

ses, semble lui aplanir les voies. L'Assemblée nationale de Weimar inscrit dans la Constitution nouvelle le principe de la socialisation. On prévoit des rouages inquiétants : Conseils d'exploitation, Conseil économique du Reich....

Stinnes garde confiance. Dès février 1919, il déclare à un reporter de la *Deutsche Tageszeitung* : « Les grands industriels, les chefs d'entreprise, tous les directeurs de la vie économique allemande retrouveront un jour leur influence et leur pouvoir. Ils seront rappelés par le peuple dégrisé, affamé, on leur confiera la tâche de réparer les bévues et folies accumulées par les détenteurs actuels du pouvoir, qui se préparent d'ailleurs à en accumuler d'autres ».

Rien à faire, avant d'avoir mis un peu d'ordre dans le chaos actuel, avant d'avoir substitué à la concurrence la coordination. Que voyons-nous en effet? Une petite industrie « qui, en matière d'exploitation et de vente est bête au delà de toute expression »; de grandes entreprises qui parfois se montrent incapables de consentir le moindre sacrifice à l'intérêt supérieur du pays. Le remède, c'est la concentration.

Non pas la concentration sans limites. Stinnes sait que les forces, l'intelligence de l'homme ont des bornes : « A un certain degré, les personnalités même de leur valeur perdent la vue d'ensemble. Ainsi, pour la production du charbon, il n'y a plus aucun avantage à la concentration au delà de 8 à 10 millions de tonnes ».

La concentration *verticale*? Sans doute, mais pas exclusivement, en dépit de la légende qui oppose sur ce terrain, de manière inconciliable, Stinnes et Rathenau. L'« horizontale » est tout comme la verticale un produit de l'époque. « Quand vous n'avez pas d'argent ni de matériaux, déclare Stinnes, employez l'organisation verticale, afin d'arriver à un résultat avec aussi peu d'argent et de matériaux que possible. Si vous nagez dans l'abondance, l'organisation horizontale est de nouveau préférable. Je l'ai pratiquée avant la guerre, et j'espère bien pouvoir encore changer mon fusil d'épaule. »

Mais au lendemain de la guerre ce sont précisément les capitaux qui manquent à l'industrie. Heureusement, le Reich indemnise les industriels dépossédés de leurs usines et de leurs mines ; 920 millions de marks, a-t-on dit, aux propriétaires évincés de la Lorraine, dont 300 millions aux entreprises Stinnes. Il reste bien un point noir : le

terrible appareil fiscal que dresse Erzberger : impôts sur le revenu, de 10 à 60 p. 0/0; sur l'accroissement des fortunes : 10€ p. 0/0 au-dessus de 100,000 marks, impôts sur le chiffre d'affaires, enfin le fameux *Reichsnotopfer* : 10 à 65 p. 0/0. D'après les textes, aucun Allemand ne pourrait conserver plus de 370,000 marks en capital. Une telle absurdité montre immédiatement la conduite du système. Il reste et restera inappliqué parce qu'inapplicable, non seulement aux particuliers, mais aux industriels qui font vivre l'Allemagne. Que si les agents du fisc insistaient, il est si facile de truquer, de « friser » un bilan, de laisser à l'étranger les devises que procurent les ventes, d'employer les bénéfices à la création de sociétés par actions qui ne supportent qu'une taxe de 10 p. 0/0! Le système Ergberger est mort-né.

Et la pieuvre étend ses tentacules. La conquête retentissante sera celle de la *Gelsenkirchen Bergwerk A. G.*, l'œuvre des frères Kirdorf. La *Deutsche-Lux* s'est reconstituée assez vite après les secousses de 1919 et 1920. Mais ses mines de charbon sont insuffisantes pour ses acieries. Or l'affaire Kirdorf produisait, en 1924, 10 millions de tonnes de houille et 2 et demi de coke. Fort éprouvée par la guerre et la perte des mines lorraines, elle se résout non sans peine, à une entente avec Stinnes. La fusion est prévue pour quatre-vingts ans (jusqu'en 2000); il y aura 3 directeurs : Stinnes, Kirdorf et Vogler, deja directeur général de la *Deusche-Lux*, sous la raison sociale : *Rheinelbe Union*. Les chefs se complètent, et aussi les entreprises. Aussi les résultats s'affirment vite. Dès 1921, la Gelsen revivifiée produit à nouveau plus de 8 millions de tonnes de houille et 2 millions de coke. En 1920-1921, son dividende est de 20 p. 0/0, l'année suivante il sera de 80 p. 0/0 avec 114 millions de bénéfices, amortissements déduits.

La Rheinelbe acquiert le *Bochumer Verein*, qui occupe 10,000 ouvriers et possède des mines de fer en Suède. Les actions sont acquises à des cours voisins de 600 p. 0/0 sur la valeur nominale. Ici encore, la communauté d'intérêts est prévue pour quatre-vingts ans; un dividende égal est garanti aux actionnaires des trois grosses entreprises solidarisées, les bénéfices étant versés dans une caisse commune. Bientôt le consortium absorbe deux entreprises de moindre envergure le *Schillerwerk Godesberg* et les *Gebr. Kohler* de Berlin.

Cette dernière firme a ses principales usines et mines en Styrie, Russie, Autriche et Bohême. Les affaires de Stinnes débordent les frontières.

La trinité : charbon, fer, acier semble se suffire. Elle est néanmoins incomplète, si l'electricité ne s'y joint pas. Stinnes a eu, dès ses debuts, un regard de ce côté. Et voici que le 30 septembre 1920, il capture dans ses rets le fameux groupe *Siemens-Schuckert Werke*, l'un des piliers de l'industrie électrique en Allemagne avec l'A. E. G. de Rathenau. La Siemens Schuckert emploie près de 100,000 travailleurs; elle possède des usines métallurgiques, cuivre, plomb, aluminium, des tissages, des fabriques de caoutchouc et de porcelaine. Elle rayonne en Espagne et en Suisse, jusque dans l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient. L'union de ce groupe avec les entreprises Stinnes va constituer un organisme formidable : la *Siemens Rheinelbe-Schuckert Union*. Les diverses entreprises du consortium ne sont pas seulement unies par des combinaisons financières; chacune d'elles, tout en conservant son administration distincte, se soumet aux directives communes et aux nécessités générales du groupe. De la grosse métallurgie aux appareils électriques les plus délicats, à l'optique, à l'automobile, le champ d'action s'ouvre immense. L'Union se ravitaille elle-même en matières premières et en accessoires de ses fabrications. Et quelle puissance est celle d'un groupe qui commande à 300,000 ouvriers, représente le cinquième de la production nationale en charbon, fer, acier, la moitié de l'énergie électrique de l'Empire!

Pour la métallurgie le plus fort est fait, au dedans du Reich. Mais il manque encore du combustible : Stinnes annexe les lignites de Hanovre et de Saxe; des produits chimiques : il acquiert des usines en Westphalie; du papier : il achète des fabriques de cellulose, ce qui le conduira bientôt à englober des maisons d'édition, en attendant les journaux. En Prusse orientale il ne possède pas seulement des forêts; il y domine le commerce du charbon, construit des machines agricoles, fabrique des engrais. Ses chantiers de Hambourg lancent des navires, tantôt cargos, tantôt paquebots, dont les uns s'appellent *Hindenburg* ou *Tirpitz*, les autres *Carl Legien* ou *Albert Ballin*. Des services sont organisés avec l'Amérique centrale et méridionale, avec l'Asie et le Japon. Sur ce terrain, Stinnes toutefois se heurte à la

Hamburg Amerika dont il doit quitter le conseil d'administration après des démêlés retentissants.

L'opinion suit avec curiosité, avec étonnement, cette progression vertigineuse. Elle voit Stinnes partout : en Suisse, en Suède, en Argentine, aux Indes Néerlandaises, en Chine. Et de fait il y est, sous les formes les plus diverses. Mais c'est surtout la Russie qui l'attire, comme elle fit de tous les grands conquérants. Quel merveilleux débouché pour l'Allemagne privée de ses autres sphères d'expansion! Les deux pays d'ailleurs ne sauraient longtemps se passer l'un de l'autre. Non que le bolchevisme agrée à Stinnes, peu ou prou. Mais le tout est de savoir si l'on peut y faire des affaires. Stinnes a une section russe dans ses bureaux; ses émissaires sont reçus à Moscou avec honneur. Avec plus d'honneur, à vrai dire, que de profits, car Stinnes projetait de mettre la main sur les chemins de fer russes, il escomptait l'appui du capital anglais. Or les Soviets se dérobent et les capitalistes se récusent. Dépité, quoique non découragé, Hugo Stinnes se retourne vers l'Autriche.

Ce pays, tel que les traités l'ont fait, n'est pas viable. Il se débat dans une terrible crise financière et économique, qu'il ne peut surmonter par ses propres moyens. Mais le voisinage, la communauté de langues, les relations anciennes désignent l'Allemagne comme sa tutrice naturelle. Du reste l'Autriche possède encore des ressources appréciables, charbon, forêts, forces hydrauliques. Au printemps de 1921, le groupe Stinnes acquiert l'*Alpin Montan Gesellschaft* ou Société minière des Alpes autrichiennes en Styrie : 12 hauts fourneaux, plus d'un million de tonnes de fonte, 2 millions et demi de minerai de fer. Étranglee par les Tchèques qui depuis le divorce lu refusent le charbon, tombée un instant aux mains des Italiens qui ne peuvent la garder, l'Alpin voit 200,000 de ses actions rachetees par le groupe Stinnes, pour une somme, dit-on, de 200 millions. Opération onereuse et hasardée, qui assez vite donnera certains soucis à son promoteur. Mais il y a un interêt majeur à empêcher les Alliés de mettre la main sur les minerais autrichiens!

Et voici Stinnes qui fonde une société métallurgique, la *Ferro*, à Budapest et à Belgrade. Il prend des participations dans les charbonnages de Bosnie, crée des succursales de son consortium à Sofia, à Constantinople, à Smyrne. Il lui manquait la finance. Or, un matin

d'octobre 1923 ses compatriotes apprennent que le groupe Stinnes vient d'acheter un tiers des actions de la grande banque : *Berliner Handelsgesellschaft*, toujours en profond mystère et à gros frais, par l'intermédiaire du Tchèque Cyprut. Il faut débourser 1 milliard de marks papier. Mais le cycle est fermé : les entreprises Stinnes auront leur fonds de roulement assuré, croit-on. Elles constituent, vraiment, un véritable État dans l'État, une force sans laquelle les pouvoirs publics ne peuvent pas grand chose, contre laquelle ils ne peuvent rien. Comment Stinnes ne penserait-il pas à jouer un rôle politique en Allemagne et même en dehors, puisque son consortium a pris un véritable caractère international?

***

Le 10 juillet 1920, à la conférence de Spa, Hugo Stinnes, expert allemand pour le charbon, débutait en ces termes :

« Quiconque n'est pas atteint de la maladie de la victoire doit savoir que ce n'est pas par une décision qui nous est imposée... »

Il parlait debout afin, selon ses propres paroles, de « pouvoir regarder ses auditeurs dans les yeux ». Vainement M. Delacroix, président de la conférence, l'invitait à la modération. Stinnes poursuivait. Il reconnaissait le ravage des mines françaises, « par nécessité militaire », mais il discutait âprement les demandes de la Commission des réparations. Elles dépassaient, à l'en croire, et ce qui excédait les besoins de la vie économique du Reich et les capacités d'extraction du personnel minier. La reconstruction nécessaire, indispensable de l'Europe ne pouvait être que le résultat d'un effort collectif, des vainqueurs comme des vaincus. Impossible, la livraison annuelle de 40 millions de tonnes; excessive, la livraison mensuelle de 2 millions. A cette situation, le recours à la force, l'occupation même de la Ruhr ne changeraient rien.

Malgré la violence du langage, Stinnes souhaitait la coopération avec la France. Il venait, dit-on, de soumettre à M. Millerand un plan d'entente entre les deux industries. Toutefois ce n'était pas en vaincu qu'il prétendait traiter, mais bien d'égal à égal. Or au lendemain de Versailles et de Weimar, l'Allemagne est encore à terre. La révolution est domptée, mais si le régime politique — une repu-

blique à titre temporaire peut-être, — ni le régime économique n'ont repris leur équilibre. Et Stinnes, Rhénan, Prussien, a deux directives : haine du socialisme destructeur, confiance dans l'avenir du peuple allemand. La révolution étouffée, il parut un instant incliner vers le parti démocratique; mais, très vite, il va s'enrôler dans le groupe populiste (*Deutsche Volkspartei*) qui l'inscrit sur la liste des candidats pour l'ensemble du Reich et l'envoie siéger au Reichstag. Ce parti incarne les intérêts de la grande industrie allemande. Il a obtenu, en janvier 1919, 1 million de voix et 21 députés; il conquiert, en juin 1920, 1,350,000 suffrages et 62 sièges. Stinnes en est une des personnalités les plus fortes. Sa popularité s'est accrue en Allemagne depuis son algarade de Spa. Il ne manque pas de gens qui le comparent à Ludendorf, « l'organisateur de génie ».

Son influence domine dans l'Union d'Empire pour l'industrie allemande, dans le Conseil d'Empire du charbon et dans le Conseil économique d'Empire. Elle s'exerce aussi dans les milieux parlementaires, dans son parti dont il fait le « parti de l'économie publique ». Certes, il n'entend pas rétablir Guillaume II. La forme de l'État lui est chose secondaire. Va pour la constitution de Weimar, mais avec le drapeau noir-blanc-rouge, avec l'Allemagne unitaire et une Prusse cohérente, où doivent communier le libéralisme politique et la foi dans le progrès social! Libre développement des activités, souci de la prospérité générale; entente avec les ouvriers, pour que reprenne son essor l'industrie allemande dans les domaines où elle régnait naguère, pour que refleurissent la banque, le commerce, la navigation. Au dehors : réparation des dommages de guerre, mais réparation qui ne doit écraser ni l'homme allemand, ni le travail allemand; révision d'une paix de violence qui fait du Reich l'idiote de l'Europe, telles sont les directives essentielles de Stinnes. Il les exprime sans ménagements, insoucieux des méfiances qu'il suscite dans le personnel politique, des jalousies qu'il soulève parmi ses rivaux économiques, des suspicions qu'il provoque à l'étranger, étonné, parfois, que son intransigeance, sa psychologie rudimentaire lui vaillent de retentissants échecs.

Pour Stinnes, ce qui est grave, ce n'est pas la poussée éphémère du spartakisme, mais le « *bolchevisme amorphe* » des masses fatiguées, démoralisées. Les vrais gardiens de l'ordre en Allemagne, ce sont les

industriels, car le gouvernement de Wirth « n'est qu'un bureau ». Les seuls corps constitués ayant de l'avenir, ce sont les grands syndicats, au lieu que les partis politiques sont des cadavres. « Des temps nouveaux sont venus. Le parlementarisme est mort, la lutte de classes aussi. Il faut vivre, avant de réclamer la vie heureuse. Il faut sortir l'industrie allemande du bourbier, avant de pouvoir compter sur des succès en politique étrangère. »

Que l'Allemagne remette sur pied son organisation économique : elle n'aura pas à se repentir d'avoir restauré les régions devastées. En son for intérieur, il est probable que Stinnes ne tient pas la France exsangue, amollie par le régime protectionniste, inférieure en outillage et en organisation, pour une rivale bien à craindre dans l'avenir. Mais comment opérer cette reconstruction de l'économie allemande?

Après la conférence de Spa, une commission d'enquête se rend à Essen. C'est H. Stinnes qui inspire son rapport, concluant à la solidarité entre toutes les branches de la grosse industrie, et par suite à la nécessité du groupement vertical pour la meilleure utilisation des matières premières et leur lancement sur le marché en forme de produits finis. Mais d'autre part, il est nécessaire que par des combinaisons horizontales s'élargisse le cercle des consommateurs. Ceux-ci doivent être groupés par régions pour un produit déterminé : ainsi, ceux qui emploient le charbon soit pour la production du courant électrique ou du gaz, soit pour les transports : municipalités, groupements quelconques ou simples particuliers. Chacun d'eux aurait voix consultative dans le conseil de l'entreprise; mais la direction technique resterait aux chefs de la grosse industrie. Entre consommateurs et producteurs on organisera des combinaisons financières pour fournir à la production accrue des capitaux que l'État défaillant ne peut apporter. Que l'on constitue des provinces économiques aussi étendues que possible, à durée très longue, deux siècles au moins. Vous aurez dans ces groupements à caractère de communauté le socialisme véritable, l'exploitation en vue de l'intérêt général. Petites et moyennes entreprises devraient suivre cette voie, aussi bien que les grosses, et pendant la période d'organisation, il pourrait être nécessaire de procéder, par voie d'autorité, soit à des répartitions entre les intéressés, soit au besoin, à des expropriations.

Ces secteurs économiques seraient délimités d'après les exigences industrielles et commerciales de telle ou telle région. Westphalie, Rhin inférieur, zone du Main, Bavière, Allemagne centrale acquerront ainsi une vie économique autonome assurée pour plusieurs organisations. Organismes solides, affirme Stinnes, qui vont des forces locales aux forces nationales, respectent la propriété mais la soumettent à une gestion administrative et à une direction technique, elles défieront les à-coups de la politique intérieure ou extérieure « quelles que soient les vicissitudes que l'État subira ici ou là ».

Les projets de Stinnes rencontrèrent une vive résistance. Comment dessiner des régions économiques assez différenciées? quelle serait pour chacune la caractéristique principale? Rathenau prit la tête de la résistance. Il signalait le contraste des régions pauvres et des régions riches, le péril pour les premières d'être condamnées à végéter, si les secondes ne consentaient pas à leur venir en aide. Puis, quelle témérité de disloquer les cadres tracés par l'histoire! Ne serait-ce pas favoriser la désagrégation de l'Allemagne? Un tel projet signifiait, en somme : le règne absolu du capitalisme autocratique. A une telle formule lui, Rathenau, opposait l' « organisation » à la fois politique et sociale, répudiant toute prédominance des grands magnats industriels : car leur intérêt peut se trouver en conflit, soit avec les droits de l'État, soit avec les besoins et les volontés de la nation. Adoptant ses vues, la Commission de Socialisation et le Conseil économique d'Empire refusèrent leur assentiment au projet Stinnes.

***

En août 1921, W. Rathenau a conclu avec M. Loucheur l'accord de Wiesbaden sur les prestations en nature, ce qui lui vaut les critiques violentes du parti populiste. Quelques mois plus tard il sera ministre des affaires étrangères du Reich. L'heure est grave. Les alliés ont formulé l'ultimatum de Londres. En dépit de la planche à billets, déjà fortement sollicitée, les caisses de l'État sont vides. Erzberger, Hermès et consorts ne les ont pu remplir. Le Reich mendie des crédits, se déclare incapable de tenir ses engagements envers les Alliés.

Stinnes vient à nouveau offrir un remède. Au mois de septembre, avec la Fédération des industriels, il se fait fort de procurer au Reich l'argent ou les devises nécessaires, en utilisant les crédits que l'industrie possède à l'étranger. La situation n'est pas désespérée, dit-il, si l'on met un terme au gaspillage financier qui ruine le crédit public et l'économie privée. La Fédération émettrait un emprunt gagé sur le capital d'exploitation des entreprises industrielles et commerciales; et le Reich transférerait à la Fédération la gestion des entreprises publiques, en commençant par les chemins de fer. De ceux-ci, le rendement est déficitaire depuis la guerre, malgré l'augmentation du personnel, et grâce à la journée de huit heures. Des réformes s'imposent, que seule, l'industrie privée peut accomplir. Toutes les exploitations d'État doivent être pénétrées de la « mentalité commerciale ».

Cette fois encore, les protestations se firent violentes. La *Freiheit* accusait Stinnes d'hostilité envers la classe ouvrière; elle l'appelait « un danger pour le peuple allemand ». La Fédération des syndicats ouvriers poussait les mêmes clameurs. De fait, quelle force sans contrepoids eût été, aux mains de la grande industrie, la maîtrise des transports, la fixation des tarifs, l'orientation du trafic! Le cabinet Wirth, en novembre 1921, écartera poliment l'offre des industriels. Tout en reconnaissant les imperfections de l'industrie d'État, il refusera de céder à la pression exercée par un groupement économique.

Stinnes ne perd pas courage. Fin novembre 1921, le voici à Londres. L'Allemagne est aux-abois. Elle sollicite des crédits à la Banque d'Angleterre. Mais Stinnes compte sur son prestige personnel, sur les sympathies qu'il a su garder dans la Cité. Il propose à nouveau la reprise des chemins de fer allemands par l'industrie lourde, après quoi la finance anglaise mettrait à la disposition du Reich, sur ce gage, les 500 millions de marks qui manquent pour l'échéance du 15 janvier 1922. Vive est sa surprise de voir ses avances accueillies sans enthousiasme. Certains financiers anglais murmurent : « Cet homme voit trop grand ». Il en est réduit à faire démentir par la *Deutsche-Allgemeine Zeitung* les bruits qui circulent en Allemagne sur son séjour à Londres. Et lorsque au début de février, la *Freiheit* revient à la charge, Stinnes riposte par l'offensive,

attaque à son tour Rathenau : homme de valeur, dit-il, mais non de gouvernement. Lui et Wirth devraient répondre aux Alliés par un *Non Possumus* énergique. Mais ni l'un ni l'autre, ne représentent ce qu'il nous faut : un gouvernement élargi, « à signatures négociables ».

On peut attaquer Stinnes : il a des armes pour se défendre. Sans doute il ne possède pas les 200 journaux dont la rumeur le fait propriétaire ; tout au moins s'est-il rendu acquéreur d'organes de presse importants. Il y trouve le double avantage d'écouler la cellulose de ses usines et d'influer sur l'opinion. Il a d'abord acheté des maisons d'édition à Leipzig, la grosse imprimerie Buxenstein à Berlin. Vient ensuite l'acquisition — avouée celle-là — de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, dont P. Lensch devient le rédacteur en chef, puis d'autres feuilles spéciales : *Deutsche Warte*, *Handelszeitung*. En avril 1923, il acquiert les *Frankfurter Nachrichten*, vieil organe remontant à 1721. Mais il ne peut s'emparer de sa puissante ennemie, la *Frankfurter* et il se rabat sur des journaux locaux tels que la *Badische Post*. Nombreuses seraient, dit-on, les rédactions qui lui obéissent, et jusqu'à l'agence d'informations Dammert.

Le public le voit, — avec quelque exagération — à la tête d'un « super-État » économique, riche et prospère, grâce à la dévalorisation progressive. De là à conclure qu'il favorise celle-ci, le pas est vite franchi. Que lui importerait, à lui et à d'autres capitaines d'industrie, la faillite du Reich? Elle aurait l'avantage de mettre les alliés en face d'une situation nette. En attendant, l'industrie paye la main-d'œuvre en marks dépréciés ; elle exporte et se fait régler en devises étrangères qu'elle laisse à l'étranger ; elle emploie ses bénéfices à parfaire son outillage. Elle sortira de la crise formidablement équipée pour la lutte économique et la conquête des marchés extérieurs!

L'imputation est exacte, mais reste incomplète. S'il est vrai, comme l'a écrit M. Georges Blondel, que Stinnes s'est opposé à la stabilisation du mark, quand elle aurait été possible, il ne fut pas le seul coupable en cette affaire. Il eut pour complices tacites, et le gouvernement, et l'on pourrait dire : le peuple allemand. Depuis Erzberger, aucun ministre n'a tenté sérieusement ni l'équilibre du budget, ni de faire rentrer les impôts ; tous se bornent à faire imprimer des billets, d'une allure rapide, puis bientôt vertigineuse,

insoucieux de voir les crédits se resserrer et l'État s'appauvrir : le but inavoué, mais certain, c'est de pouvoir bientôt étaler aux Alliés la carence complète de l'Allemagne. De cela le peuple allemand se rend compte, de façon plus ou moins nette, et y prête son concours, aussi bien ceux qui profitent de l'inflation et ceux qui en pâtissent. Pourtant ces derniers sont nombreux. L'augmentation nominale des salaires ne suit pas la hausse du coût de la vie. En février 1923, celui-ci a augmenté par rapport à 1913, de 2,645, et le salaire du mineur de la Ruhr n'est majoré que de 2,115, quoique la journée de travail soit allongée. Les prix montent sans répit sur le marché intérieur. Si la classe ouvrière est gênée, la classe moyenne souffre cruellement, qui n'a pour vivre que des revenus fixes ou des traitements dérisoires. Le jour approche où la valeur du mark va tomber à zéro, et où s'ouvrira la crise économique après la crise monétaire.

Stinnes, soyez-en sûrs, l'envisage sans trop d'appréhensions. L'inflation? Il ne la regrettera pas, voire de l'avoir précipitée comme en ces quatre jours où il faisait acheter en Bourse 100,000 livres sterling. N'a-t-elle pas permis aux industriels de se libérer, pratiquement, de leurs obligations? Au milieu de 1923 les dettes du « trust » Stinnes se montent à près de 120 milliards de marks, — le tiers de la circulation fiduciaire du Reich à l'époque : cette dette en marks papier, que représente-t-elle un an après, au regard d'une circulation de 8 trillions? Et quel profit permet l'écart entre les ventes en or et les salaires en marks! Automatiquement, fatalement, le riche s'enrichit et le pauvre s'appauvrit. On conçoit la résistance de Stinnes à tout emprunt de stabilisation. « Il n'en veut pas, déclare un de ses familiers à un rédacteur du *Temps*, car la plus légère hausse du mark ferait perdre des milliards à l'industrie allemande ».

Non pas qu'il se laisse éblouir par ce cliquetis de milliards. Il est au-dessus des pures questions d'argent. Ce qu'il lui faut, c'est la puissance, même et surtout occulte. Il l'a maintenant, premier entre les magnats industriels du Reich, puissance formidable, inconnue à toute autre époque et telle qu'un publiciste autrichien la baptise : « bolchevisme du capital ». Puissance économique, mais politique par surcroît. Quoique Stinnes se défende et à juste titre, d'être un homme de parti, il est bien forcé de prendre parti, dans les questions qui décident de l'avenir du Reich.

Contre le cabinet Wirth, fondé avec l'appui des socialistes, il engage la lutte. Stinnes le tient pour dépourvu de prestige au dehors, n'inspirant nulle confiance au dedans. Il faudrait balayer « avec un balai de fer » cet homme qui a laissé échapper après l'assassinat de Rathenau : « Le péril est à droite ». Il faudrait, pour résoudre le problème des réparations, un gouvernement fort. Ce n'est pas en envoyant le ministre des finances Hermès s'humilier à Paris qu'on obtiendra un résultat, mais « en offrant comme garantie la capacité de production d'une économie libre ». Le premier ministre n'a-t-il pas commis le crime d'écarter les propositions de la Fédération industrielle d'Empire? Il ne propose que des expédients : perception des droits de douane en or, relèvement des impôts. Les Alliés, de leur côté, devraient comprendre que les réparations ne peuvent être exécutées qu'à certaines conditions : évacuation complète des territoires occupés, y compris la Sarre, rectification de la frontière en Haute-Silésie, abandon de la taxe de 26 p. 0/0 sur les exportations, liberté du commerce à travers le « corridor » polonais, suppression de la clause obligatoire de la nation la plus favorisée. Ces demandes ont certes peu de chances d'être admises : mais qu'importe à Stinnes? Que craindrait-il? L'occupation de la Ruhr? Il la redoute si peu, de son aveu, qu'on l'accuse parfois de la souhaiter pour le maintien de l'ordre.

Elle ne tarde guère. Le pauvre Wirth a remis sa démission, le 15 novembre 1922. Cuno lui succède, directeur de la *Hamburg Amerika*, hommes d'affaires réputé, champion avoué des industriels. Il semble un instant que devant l'occupation de la Ruhr, l'Allemagne tout entière se groupe derrière ses chefs.

Et c'est la « résistance passive ». Sur le résultat final, Stinnes ne se fait sans doute guère d'illusions : tôt ou tard les deux adversaires, Allemagne et France, devront en venir à composition. Ne sont-ils pas, au point de vue économique, pour ainsi dire complémentaires? Dès le mois d'avril 1922, Hugo Stinnes a signé avec M. de Lubersac, « président de la confédération générale des coopératives de reconstruction des régions dévastées » un accord qui a fait grand bruit. Une société allemande, la *Hoch und Tiefbau* fournira aux sinistrés les matériaux de construction nécessaires. C'est, en apparence, un simple contrat privé, un marché de livraison avec des fournisseurs

allemands. La *Hoch u Tief*, recevra pour frais et bénéfices, 6 p. 0/0 des prix de vente, qui seront portés en même temps que le prix des marchandises au compte réparations du Reich. Des techniciens allemands surveilleront les travaux; un pourcentage de charbon, nécessaire à la fabrication des matériaux, sera déduit des quantités mensuelles livrées à la France. Les prix ne devront jamais dépasser ceux des similaires français; enfin les livraisons bénéficieront du tarif minimum français : deux avantages auxquels Stinnes tenait essentiellement. Ainsi l'industrie privée s'est substituée à la diplomatie officielle qui a démontré son impuissance; elle a obtenu des avantages positifs dans un contrat discuté d'égal à égal. Et en somme, par ses clauses mêmes, par l'assentiment nécessaire des gouvernements intéressés, l'accord Lubersac-Stinnes équivaut, en fait, à un traité entre Allemagne et France.

Les socialistes ont beau jeter feu et flamme, dénoncer une collusion du capital franco-allemand contre la classe ouvrière, les nationalistes flétrir l'accord comme une tentative de rapprochement franco-allemand : l'opinion, dans son ensemble, se montre plutôt favorable. Le *Lokal-Anzeiger* résume la pensée générale en ces termes : « Voici enfin du travail pratique, des livraisons effectives que l'État aurait été incapable d'assumer ».

***

L'Allemagne est, dit-on couramment, « stinnisée ». Cet homme a tout. Les quatre piliers de son consortium : *Deustche-Lux*, *Gelsenkirchen*, *Union Bochum* et *Siemens-Schuckert* représentent à la fin de 1922, un capital de 4,674 millions de marks (sociétés, mères, filiales et participations), plus 1,085 millions pour les sous-participations et les entreprises personnelles de Stinnes, plus encore 2,220 millions pour les participations de Stinnes dans les entreprises à l'étranger et dans diverses firmes allemandes ne faisant pas partie du groupe : au total 8 milliards de marks papier. Les affaires Stinnes occupent 600,000 ouvriers et employés, dans 1,644 entreprises et 2,890 établissements. Une telle puissance dépasse celle des maîtres de l'industrie américaine : elle permet à son détenteur de signer ses accords avec

l'étranger de ce simple nom, devenu un symbole : Hugo Stinnes, sans plus.

Mais voici qu'une suite ininterrompue de fautes menace toute cette prospérité. Les troupes françaises occupent la Ruhr. Toutes les réformes fiscales échouent, jusques et y compris la fameuse « saisie des valeurs réelles » préconisée par les socialistes. En juillet 1923, le dollar passe de 450 marks à 500, fin avril à 2,400, puis la chute du mark s'accélère. En mars 1923, après les folles émissions destinées à alimenter la « résistance passive », la livre vaut 98,000 marks, en avril, 138,000; en juillet 5 millions, en août, 47 millions, en novembre, 725 millions. A l'automne de cette même année, le franc papier vaut 228 milliards. Les dépenses de toute nature ne sont plus couvertes par l'impôt que dans la proportion de 2 p. 0/0.

Dans ces conditions, l'État est disqualifié pour entrer en négociations. Négociations nécessaires pourtant et urgentes, car les entreprises allemandes ne vont plus pouvoir maintenir leurs usines. La seule planche de salut n'est plus la planche à billets, mais le retour à l'entente franco-allemande toujours souhaitée par Stinnes. Le 6 octobre, après une rapide consultation des grands industriels, Stinnes est à Dusseldorf : il vient rendre visite au général Degoutte. Un premier accord est déjà intervenu entre les autorités franco-belges et le syndicat rhénan-westphalien pour la remise en activité des pays occupés au bénéfice des réparations. Krupp va suivre. Et fin novembre, Stinnes, Vogler, Klökner, Thyssen signent le contrat établi par les spécialistes de la *Micum*. Ces nouveaux contractants représentent 80 p. 0/0 de la production rhéno-westphalienne. Ils devront livrer dorénavant 18 p. 0/0 de leur charbon et de leur coke; le montant de la taxe sur le charbon sera à l'avenir de 10 francs par tonne, l'arriéré de la taxe sera payé à forfait : 15 millions de dollars, soit 279 millions de francs; les stocks existants seront livrés au titre des réparations. Le régime des licences d'exportation reste en vigueur, mais les stocks ne pourront être débloqués que moyennant paiement de l'impôt arriéré.

Comment expliquer une telle capitulation? Jamais l'admirateur de Tirpitz et Ludendorf n'a pu prendre son parti d'une « paix de violence et de servitude », d'une Allemagne humiliée sous la

menace des « sanctions »; tous ses efforts ont tendu à la redresser jusqu'à pouvoir traiter d'égale à égaux. Mais que voit-il? Une république falote, issue des conciliabules de Weimar à la suite de palabres et de dosages savants, le grotesque Ebert, les chanceliers incapables ou impuissants, qu'ils se nomment Fehrenbach, Wirth, Cuno, Stresemann, ballottés de la social-démocratie aux nationalistes; des services publics désorganisés; le Reich enfin, ne sachant qu'étaler, devant les Alliés, les plaies et les misères allemandes. Eh bien non! Si bas qu'elle ait roulé, l'Allemagne n'en est pas rendue à ce point de détresse ni d'abjection. Lui, Stinnes, juge la situation du haut de cette cheminée d'usine où le satirique *Ulk* le montre juché et déclarant : « C'est d'ici qu'on voit le mieux le monde ». L'État est défaillant, soit! Mais toute l'économie allemande n'a pas été entraînée dans sa débâcle. Elle peut encore se faire écouter, d'autant plus que le problème de la paix est moins politique qu'économique. De quoi s'agit-il? Du paiement des « réparations ». Celles-ci, sont nécessaires, « car il faut apaiser l'irritation des millions d'hommes qui vivent là-bas dans des conditions indignes; autrement ce pays — lisez la France — ne se laissera pas ramener à la raison. Même victorieuse, l'Allemagne eût été intéressée à la restauration de cette riche contrée industrielle ». Or, en une bonne douzaine de réunions et conférences, les hommes d'État étrangers n'ont abouti ni à fixer le montant de la dette allemande, ni à en préciser le mode de paiement. Tant le traité de Versailles fut rédigé dans le plan des idéologies!

Lui, Stinnes, entend se tenir sur le terrain des réalités. De ce point de vue il constate d'abord que le fer de Lorraine et le charbon allemand devraient s'associer : il faut donc apaiser la querelle des deux pays, et le trouble général du monde. Partout l'incertitude, le malaise : une Russie, pratiquement retranchée de l'Europe, où elle devrait cependant figurer et comme acheteuse, et comme productrice; une Autriche mutilée, une Angleterre rongée de chômage. Et c'est le moment que les États-Unis choisissent — faute capitale — pour se désintéresser des affaires européennes! Pauvre Europe, qui la guérira? Seuls, les hommes d'affaires, seuls capables de restaurer la solidarité économique des nations, l'équilibre qui avant la guerre s'établissait aisément dans le monde entre les ressources et les

besoins. Cet équilibre est aujourd'hui rompu : à la faveur du conflit, les pays neufs se sont équipés industriellement. Dans le monde divisé jadis en fournisseurs et clients, il n'y aura bientôt plus que des concurrents. Stinnes jadis a conçu le projet d'une sorte de Ligue économique des nations pour parer aux conséquences de la guerre : vainqueurs et vaincus auraient versé dans une caisse commune des contributions alimentées par des taxes sur certaines matières premières : charbon, pétrole, ces contributions devant servir à payer les intérêts et l'amortissement d'un grand emprunt international qui rétablirait l'équilibre économique et, ramènerait l'harmonie des transactions et des relations. Ce projet n'a rencontré, il est vrai, que scepticisme; mais Stinnes ne se décourage pas d'un échec. Le point essentiel à ses yeux demeure : la solidarité des marchés! Les vainqueurs sont intéressés au relèvement des vaincus, même au prix de sacrifices momentanés, et les vaincus doivent faire montre de bonne volonté. Certain jour, pendant la guerre, Stinnes a déclaré : « La seule condition que j'imposerais à la France serait la suppression des barrières économiques entre elle et nous ». Et en 1923, il persiste à redouter le réveil du vieil esprit protectionniste. Mais si venaient à se multiplier les relations, les points d'anastomose, les communautés d'intérêt entre peuples, Stinnes ne serait pas inquiet pour l'avenir de l'Allemagne industrielle. Il rêve pour elle de larges débouchés en France, d'abord, chez les neutres, en attendant que s'ouvre à nouveau l'hermétique Russie. Car cet homme, à l'instar de feu Cecil Rhodes, « ne pense que par continents ».

Pour l'instant, il faut courir au plus pressé. Vers la fin de 1923, Stinnes et ses entreprises se trouvent dans une situation difficile, presque critique, du fait de la résistance passive. Au général Degoutte, il avoue de grandes difficultés pour le paiement de ses ouvriers. Du reste, en homme d'affaires qui prend ses sûretés, tandis qu'il négocie avec les alliés, Stinnes conjointement fait « marcher » le gouvernement d'Empire. Le 20 octobre 1923, il écrit au chancelier Stresemann qu'il est obligé de négocier la reprise du travail avec la *Micum*, mais que les livraisons exigées par la France ne pourront être accomplies que par un allongement de la journée de travail; il laisse même entendre qu'en cas de non-exécution, la Ruhr et la Rhénanie pourraient être séparées du Reich. Stresemann promet alors

d'indemniser les industriels de la Ruhr des pertes subies par eux du fait de l'exécution des contrats avec la *Micum*. On saura plus tard, en 1925, qu'en six semaines, à l'insu du Parlement, sans autorisation, ni vote, ni inscription au budget, 645 millions de marks-or (soit 3 milliards de francs) ont été versés aux chefs de l'industrie lourde.

***

Devant Stinnes et son œuvre, le monde, l'opinion hésitent. Les Konzern, affranchis des règles parfois étroites qui ligottaient les cartels d'antan, arrondissent sans cesse leur domaine. Entre ces organismes formidables, celui de Stinnes se distingue par son extension, par ses annexions, à plus ou moins grand fracas. La base financière, pour les non-initiés, paraît solide : la *Siemens Schuckert Rheinelbe Union* n'avoue, en 1924, qu'un capital de 565 millions de marks-or, y compris les réserves. Siemens et Halske font entrer dans leur bilan pour 1 mark la valeur de leur outillage; les participations fournissent prétexte au camouflage des réserves, les salaires-or ont décrû, par rapport à 1913, surtout pour l'ouvrier qualifié; les charges fiscales sont insignifiantes. D'autre part, le prestige de Stinnes reste immense. Non qu'il recherche les honneurs et les titres : dans le groupe qui traite avec la *Micum* : le *Verein für die bergbaulichen Interessen* (Association des intérêts miniers), il n'est que vice-président. Mais on lui reconnaît, sinon toujours une grande prudence, du moins une force d'organisation, une continuité de vues, une puissance de commandement qui l'élèvent au rang de chef de file parmi les magnats de la *Schwerindustrie*. Et c'est lui qui, en définitive, imprime la ligne de conduite à toute l'économie allemande.

Il n'a pas pu fermer les yeux à la redoutable échéance. Si, à la faveur de l'inflation, de la confiance naïve de l'étranger en la valeur du mark, l'Allemagne a pu se dispenser du paiement de ses dettes, tout en réorganisant et accroissant son outillage, un jour viendra où l'effondrement de l'unité monétaire mettra fin à cette gigantesque escroquerie. Voici le *Rentenmark*; expédient provisoire, passerelle jetée sur l'abîme. Peu importe d'ailleurs le système, pourvu que, le tour joué, puisse renaître en Allemagne l'équilibre, et au dehors

la confiance qui permettra au Reich de reconquérir des débouchés proportionnels à sa productivité en hommes et en marchandises!

Stinnes ne se laisse enfermer dans aucune formule. « Homme d'affaires de premier ordre » a dit de lui le vieux Thyssen. Soit, mais non au sens d'un ambitieux d'argent. Personnellement, il n'a pas de besoins; il est simple dans sa vie, négligé de mise (il n'a eu que très tard un smoking). Ce qu'il lui faut, c'est la lutte et la domination. Cet homme éprouve une jouissance étrange, délectable à s'assurer le contrôle d'une entreprise, la suprématie dans telle combinaison. Passion de commander? Certes, mais non encore au sens vulgaire : car il laisse, aux entreprises qui naviguent de conserve avec lui, le maximum d'indépendance, sous réserve qu'elles se conforment à ses directives; et dans son groupe, la part de ses affaires personnelles demeure assez restreinte. Ce qu'il veut, âprement, c'est la royauté anonyme non seulement sur l'industrie, mais sur la politique du Reich; il ne veut que des pantins dont il tire les ficelles dans la coulisse. Bien que député, il refuse les grands premiers rôles, se dérobe aux présidences de parti, ne monte guère à la tribune. Il se contente d'être une force, « une force qui va ». Le repos lui est inconnu, et lui serait d'ailleurs impossible, comme il lui serait impossible d'arrêter ou même ralentir l'activité d'entreprises condamnées à fonctionner à pleine puissance sous péril de mort.

Cette force, où va-t-elle? Le consortium, quel sera son avenir? Stinnes, dans ses derniers temps, semble avoir conçu quelques inquiétudes. Si puissant soit-il, il n'est pas seul sur le terrain industriel, d'autres Konzern subsistent à ses côtés; les frictions augmentent avec la dilatation progressive de la *Rheinelbe* : demain, peut-être, s'ouvrira l'ère des concurrences. D'autre part, la base financière est-elle vraiment solide? En Bourse, le crédit de Stinnes a été, est encore très discuté. Dans sa course aux affaires le « roi de la Ruhr » n'a pas été toujours poussé par des considérations purement industrielles ou commerciales; la politique l'a contraint, parfois, de s'annexer des affaires de deuxième ou troisième ordre. Et comme en dépit de sa formidable activité, il ne peut avoir l'œil partout, certaines de ses usines ne passent ni pour les mieux outillées, ni pour les mieux conduites. Que serait-ce s'il venait à disparaître? Il a des

fils, dont l'un est déjà désigné comme successeur. Mais Stinnes lui-même n'a-t-il pas dit un jour : « La richesse énerve les familles? » Seront-ils, ces héritiers, à la hauteur des problèmes de demain?

Brusquement, le 10 avril 1924, la destinée implacable brise cette force. Hugo Stinnes meurt à cinquante-quatre ans. Une année passe : son œuvre s'écroule; non pas seulement son œuvre politique et personnelle, mais l'édifice industriel, base de sa puissance. Les fils du milliardaire, dans l'été de 1925, ne peuvent plus faire face à leurs engagements; des dissensions éclatent entre eux, les banques leur refusent tout crédit. Stinnes père est mort, juste à temps pour ne pas assister à l'effondrement de l'édifice, construit avec tant de rapidité et d'audace.

Trop de rapidité, peut-être, et trop d'audace. Lui disparu, les journalistes s'efforcent de retrouver, dans le tempérament de Stinnes et du fait de sa mère, les caractères du génie français. Or de ces caractères, il en est un et essentiel, dont on ne décèle en lui nul symptôme : l'esprit de mesure. Toutes ces exceptions restent marquées du stigmate germain : la griserie du colossal, la folie de domination : voyez ses tentatives pour promouvoir un emprunt mondial, pour assurer les réparations en faisant main basse sur les industries d'État. Il est survenu au groupe Stinnes, le même accident qu'à l'armée allemande sur la Marne : un plan gigantesque, outrepassant les forces humaines, aussi bien celles du chef qui en doit surveiller l'application, que des exécutants chargés de la mise en œuvre.

Cet homme, pourtant, avait le souci des possibilités. On l'a taxé, assez légèrement, de materialiste. Et certes, ce grand capitaine d'industrie ne se laissa jamais guider par des motifs sentimentaux. Mais, personnellement bon mari, bon père de famille, respectueux de l'ordre établi, rien n'autorise à croire qu'il ait eu l'âme desséchée, ni le mépris des « impondérables » dont Bismarck disait qu'ils conduisent le monde. C'est jeu aisé, mais puéril, de l'opposer à Rathenau, « l'annonciateur du royaume de l'âme ». Le premier est à sa manière aussi bien guidé par l'idée que le second. Seulement, il va de suite aux applications. « Il faudra bien un jour revenir à la morale », disait-

il en 1920 au *Reichswirtschaftsrat.* « Mais on ne vit pas de morale et d'idéalisme, et à peine de mourir de faim, il faudra vous préoccuper des mesures efficaces, c'est-à-dire de caractère exclusivement pratique ». Il sait que « ventre affamé n'a pas d'oreilles » et que les prêcheurs perdraient leur temps auprès d'une classe ouvrière que ne nourrirait pas une industrie florissante.

Reconnaissons-le néanmoins : sa conception des devoirs patronaux manquait de largeur, peut-être même de prévoyance. Ses entreprises étaient riches en « œuvres sociales »; mais ce sont là pratiques courantes dans l'industrie et que le travailleur s'est habitué à regarder comme son dû. Voici qui est plus grave : il ne serait pas venu à l'esprit de Stinnes que la solution du problème social ne consiste pas seulement à construire des usines gigantesques, où s'engloutissent des capitaux formidables, dont les chefs discutent âprement les salaires tout en distribuant des dividendes et constituant des réserves; que la formule des *Konzern* évoque à certains égards la fameuse concentration marxiste, et sans toutefois préparer la « socialisation intégrale », risque de surexciter les haines. Il lui paraissait logique et fatal de réduire les salaires dès que diminuaient les bénéfices. Aussi bien ses ouvriers le respectaient : mais il n'a jamais cherché, ni gagné leur affection. Il s'adressait à eux, tantôt avec une bonhomie de commande, tantôt avec une rudesse calculée; tout comme vis-à-vis de l'étranger, nous l'avons vu rogue et brutal à Spa, puis courtois envers M. de Lubersac. Et comme ses compatriotes, l'étranger contraint de traiter avec Stinnes le soupçonna toujours, lorsqu'il brandit des rameaux d'olivier, de dissimuler une armée en marche.

Le socialiste *Vorwaerts* lui a consacré cette oraison funèbre : « Il fut la victime de son rêve de domination : le créateur était dominé par sa création. » Il n'est guère possible de mieux dire en moins de mots.

MAURICE LAIR.

LE RÉGIME DES TERRES AU MAROC ET LA COLONISATION FRANÇAISE

Le voyageur qui traverse la zone française du Maroc, de la Méditerranée à l'Atlantique par la trouée de Taza, ne peut manquer d'être frappé par le contraste qu'offre le bled désolé situé à l'est de Fès et les riches plaines qui s'étendent à l'ouest de cette capitale.

Le bled a été popularisé chez nous depuis longtemps par les récits des explorateurs et des touristes; ce sont des étendues désertiques que bornent à l'horizon les chaînes du Rif et de l'Atlas. Là vivent des tribus groupées sous des tentes dont la couleur se confond avec celle du sol ou enfermées dans des villages aux murailles rougeâtres et crénelées. Autour de ces centres de vie s'espacent de rares cultures.

A l'ouest de Fès au contraire apparaissent les exploitations européennes, avec leurs bâtiments d'un blanc cru, leurs champs, leurs pâturages, leurs plantations et leurs jardins. Elles se multiplient au fur et à mesure que l'on se rapproche de la côte et finissent par offrir aux yeux un véritable paysage à la française. Il semble que par une sorte de phénomène de capillarité la colonisation monte depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'au cœur du pays marocain le long des voies de communication que nous avons tracées, soit du chemin de fer, soit surtout de ces admirables routes construites par le Protectorat et qui sont notre plus merveilleux instrument de pénétration.

Ce simple contraste met en lumière l'immense supériorité de la culture européenne sur la culture indigène. Les terres du Maroc ont été travaillées sans engrais, presque toutes manquent d'humus et d'acide phosphorique, elles sont mal irriguées, sauf dans la région de Marrakech, et presque uniquement consacrées à la culture des céréales, à celle de l'orge en particulier. En 1923, sur 2,440.398 hec-

tares cultivés, on comptait 2,332,063 hectares couverts par des céréales, dont 1,134,405 par l'orge. C'est de la monoculture avec tous ses inconvénients. Au contraire les Français ont employé des engrais; ils ont reconnu la présence de gisements de phosphates naturels dont l'exploitation a fourni près de 7,000 tonnes en 1921 et plus de 191,000 tonnes en 1923. Ils ont dressé un programme hydraulique qui prévoit l'irrigation de 100,000 hectares, dont 20,000 dans le Gharb grâce à la construction d'un barrage. Ils ont diversifié enfin les cultures en apportant des plantes nouvelles : le blé tendre, l'avoine, le lin, la betterave, le coton; mais il va de soi que celles-ci ne peuvent prospérer partout, car le climat varie grandement suivant les régions; les écarts de température considérables à Fès sont inconnus à Casablanca, les pluies abondantes dans le nord sont rares dans le sud.

Ce tableau sommaire suffit à montrer l'intérêt que présente la colonisation au point de vue agricole.

Comment cette œuvre s'est-elle faite et se poursuit-elle aujourd'hui?

***

Les principes qui ont présidé à la colonisation paraissent pouvoir être résumés comme suit :

1° Les coutumes marocaines doivent être respectées dans la mesure où elles sont compatibles avec les règles de vie des peuples civilisés. Vouloir modifier des traditions séculaires ne serait pas seulement faire acte de brutalité, ce serait commettre une maladresse. Rien n'est plus dangereux que de donner à des peuples jaloux de leur indépendance l'impression que l'on désire imposer par la force une organisation nouvelle. Il ne faut pas oublier que nous nous trouvons en présence d'une très vieille civilisation et que le Maroc peut être qualifié « pays neuf » du point de vue économique seulement. Il existe des régimes fonciers organisés de longue date; le bled n'est pas terre sans maître et les Musulmans ont des règles juridiques et des méthodes fiscales que nous ne pouvons pas négliger [1].

1. Seules les terres absolument sans valeur, stériles ou peu accessibles, ne sont pas appropriées. On les appelle « terres mortes ».

2° L'indigène doit toujours conserver un territoire cultivable suffisamment étendu pour qu'il puisse se nourrir par ses propres moyens. Il faut éviter à tout prix de rompre le lien qui unit l'homme à la terre, empêcher le Marocain de devenir un prolétaire. En Afrique du Nord un prolétariat, soumis aux influences des marabouts, souvent xénophobes, constituerait un péril des plus graves.

3° Le devoir du peuple colonisateur est de provoquer dans le milieu routinier des cultivateurs une évolution de façon à amener les indigènes à profiter des méthodes européennes. Ce mouvement risque d'être lent, car le seul moyen dont dispose l'étranger est l'exemple. Nous, Français, en particulier, ne pouvons pas avoir la présomption avec notre faible natalité de faire du Maroc une colonie de peuplement; aujourd'hui même, après le grand mouvement d'émigration qui a poussé vers l'Afrique du Nord un grand nombre de nos compatriotes, 97 p. 0/0 des terres cultivées sont encore aux mains des indigènes. Comme nous ne voulons pas employer la force, nous devons agir par la persuasion en créant des exploitations qui servent de modèles. Voilà longtemps que les philosophes ont noté que l'esprit d'imitation était un des principaux facteurs du progrès humain. L'expérience déjà acquise au Maroc prouve que le moyen est efficace. Les indigènes adoptent de bon gré les méthodes européennes, dont ils se trouvent bien. Le blé tendre, par exemple, inconnu ou presque avant l'arrivée des Français, est cultivé aujourd'hui sur plus de 22,000 hectares par les indigènes.

4° Enfin il existe encore au Maroc des terres collectives et nous devons orienter l'indigène vers la propriété individuelle. C'est là une des tâches les plus difficiles de la colonisation. L'expérience algérienne nous sert de leçon[1]. Sans doute la propriété individuelle fait seule jouer cet intérêt personnel qui est le plus merveilleux stimulant de l'activité humaine, mais son établissement risque de provoquer de graves abus. Tous les partages ont prouvé qu'à côté des esprits réfléchis qui trouvaient dans la propriété un motif d'effort et un moyen de progrès, il y avait les faibles, les indolents, les incapables qui vendaient leurs lots et, une fois détachés du sol,

1. Loi de 1851, sénatus-consulte de 1863, lois de 1873, 1887, 1893, 1897.

partaient à la dérive dans la vie comme des navires qui ont rompu leurs amarres. Il faut donner aux futurs propriétaires le goût de la propriété, leur en faire comprendre le sens et apprécier les avantages, faire en un mot l'*éducation de l'indigène*. La propriété individuelle comme la liberté exige un apprentissage et ne peut que provoquer des désastres chez les peuples qui ne sont pas prêts à la recevoir.

Notre tâche consiste donc non seulement à protéger l'indigène contre le spéculateur où l'aventurier, mais encore à le protéger contre lui-même, contre son insouciance, contre son fatalisme.

On le voit, ces principes sont difficilement conciliables entre eux et leur application exige une habileté consommée. Les obstacles que nous avons rencontrés sont considérables, mais c'est à eux que nous pouvons mesurer la grandeur de notre œuvre. Déjà le relevé des terres ensemencées accuse 2,440,398 hectares en 1923 contre 2,135,271 en 1920, soit une augmentation de 300,000 hectares. Or dans le premier total les cultures indigènes représentent 2,376,012 hectares et les cultures européennes 64,386 hectares seulement. Le maïs, presque uniquement cultivé par les Marocains, couvre 187,000 hectares en 1923 contre 125,000 en 1920. Les cultures maraichères, aux mains des étrangers et des indigènes, ont pris un tel développement que la production des légumes est supérieure aux besoins du pays et qu'un important courant d'exportation a pris naissance.

***

Interrogeons d'abord l'histoire :

Au Maroc la propriété primitive est celle de la tribu, fractionnée en douars composés eux-mêmes de tentes groupant chacune en moyenne 4 à 5 personnes. La tribu forme le centre économique complet qui se suffit à lui-même, se déplace suivant les nécessités, connait seulement la propriété collective limitée aux terres qui peuvent être cultivées et défendues. Cependant là où un chef parvient à imposer son autorité soit par la force, soit par le prestige religieux, il réussit à faire reconnaître sur certains biens son propre droit qui se superpose à celui de la collectivité et se traduit par la perception

d'un impôt. Ainsi naît le système féodal du domaine éminent et du domaine utile qui a été appliqué par les sultans eux-mêmes et qui a puisé une nouvelle force dans la religion. « Dieu seul est propriétaire des choses, l'homme n'en est que le détenteur », dit le Coran. Moyennant paiement d'une taxe nommée Kharadj ou naïba, la tribu a le droit d'occuper un territoire suffisant pour pourvoir à ses besoins. En principe le choix de ce territoire appartient au sultan qui peut à son gré déplacer ses sujets et les transporter d'un bout à l'autre de son empire; en fait ces déplacements ont été très rares depuis le XVIe siècle.

Peu à peu une évolution s'est produite, le domaine utile est devenu le droit de propriété essentiel, le domaine éminent tendant à s'effacer de plus en plus, comme en France au XVIIIe siècle[1]. Ce dernier finit par prendre le caractère d'une simple tutelle.

Actuellement nous sommes en présence de toute une série de terres soumises à des régimes de propriété différents :

1° *Les terres melk* (propriétés privées). Il existait avant l'arrivée des Européens des îlots de propriété individuelle perdus au milieu des propriétés collectives. Il suffisait à tout indigène ayant effectué un travail permanent : plantation, irrigation, construction, d'en faire la déclaration à l'assemblée de sa tribu (djemaa) pour en devenir propriétaire exclusif. D'autre part les sultans ne se préoccupaient pas de l'organisation intérieure des groupements, ils laissaient toute liberté à cet égard aux assemblées. Celles-ci en général répartissaient les terres périodiquement entre les indigènes; cependant dans certains cas, des membres de la tribu étaient autorisés pendant plusieurs années à cultiver le même lot et il en résultait pour eux une sorte de droit acquis qu'ils revendiquaient ensuite. C'est là un processus de formation de la propriété individuelle qu'on retrouve dans plusieurs pays à terres collectives. (En Suisse par exemple pour l'« allmend »). Enfin il existe, surtout dans le grand Atlas, d'importants territoires appartenant à de puissants caïds et que la prudence commande de respecter.

Ces terres melk n'offrent guère de ressource pour la colonisation;

1. Cette évolution a été bien exposée par Michaux-Bellaire *Les terres collectives du Maroc et la tradition*. Revue Hespéris, 1924, 2e trimestre.

en effet elles ne peuvent être acquises que de gré à gré et leurs propriétaires sont rarement disposés à les vendre.

2° *Les terres domaniales.* — Ces terres comprennent deux groupes importants : les terres maghzen et les terres guich, qui couvrent respectivement 180,000 et 250,000 hectares environ.

Les terres maghzen, propriété royale, sont à notre disposition puisque nous nous trouvons substitués aux droits du sultan; mais nous avons dû procéder d'abord à leur reconstitution car les derniers souverains en avaient disposé pour une grande part par de véritables donations ou par des locations perpétuelles cessibles (droit de clé).

Le Protectorat a fait reviser par des commissions spéciales toutes les aliénations consenties dans le courant des dix dernières années et il a décrété qu'aucun transfert de biens ne pourrait s'opérer sans que la direction des domaines vérifie si le maghzen n'a aucune revendication à exercer.

Ces terres sont aujourd'hui vendues aux Européens par lots. Sauf s'il s'agit de parcelles utilisables seulement pour la culture maraîchère, le colon doit construire une habitation, acquérir un matériel agricole suffisant et toute aliénation lui est interdite pendant un délai de dix ans.

Les terres guich sont aussi propriété royale, mais elles ont été données à titre d'usufruit dans des conditions particulièrement intéressantes à étudier car elles sont très caractéristiques du système marocain. Quand le sultan avait distingué une tribu pour sa vaillance et pour sa loyauté, il l'établissait sur un domaine lui appartenant, en lui accordant la jouissance collective mais en conservant la nue propriété. Il exigeait d'elle comme seule redevance le service militaire. Ainsi, quand il se rendait dans telle ou telle région de son empire, il était sûr de trouver sous la main des guerriers tout prêts pour former une harka. Le droit de jouissance était inscrit sur des registres. Quelques-unes de ces tribus sont restées célèbres dans les annales de l'histoire marocaine et leurs noms sont connus des touristes eux-mêmes à cause des Kasba ou enceintes fortifiées où logeaient leurs détachements dans les villes, telles la Kasba des Oudaïa, à Rabat et celle des Cherarda à Fès.

Lorsqu'une dynastie nouvelle venait à conquérir le pouvoir,

à la suite d'une guerre victorieuse, les tribus guich qui étaient demeurées fidèles au sultan vaincu étaient rayées des registres et tombaient sous le régime du droit commun; de nouveau elles étaient frappées d'impôts fonciers plus ou moins arbitraires. Ainsi par exemple lorsque les sultans saadiens venant du sud renversèrent les califes merinides, ils rayèrent des registres du guich les tribus qui avaient loyalement combattu pour leurs anciens maîtres.

Les terres guich servent à la colonisation grâce au procédé du « cantonnement ». La tribu peut faire transformer son droit d'usufruit, qui porte sur l'ensemble de son domaine, en un droit de propriété restreint à une partie de ce domaine, partie qui doit être suffisante pour lui permettre de subsister. Le Protectorat dispose ensuite de l'excédent.

Cet excédent est vendu aux colons par lots dans les mêmes conditions que les biens maghzen; c'est un principe dont l'excellence a été reconnue dans tous les pays neufs qu'il ne faut jamais distribuer les terres gratuitement si l'on tient à avoir des agriculteurs sérieux.

3° *Les terres habous.* — Les biens habous sont ceux que leurs propriétaires ont affectés à des œuvres d'intérêt général et plus particulièrement à des fondations pieuses; ils forment la main morte marocaine et sont en grande partie situés dans les villes où dans les banlieues.

Ces biens sont inaliénables et imprescriptibles. Leur rôle a été considérable dans l'histoire économique du Maroc, car ils ont permis la construction et l'entretien de mosquées, d'universités, d'hôpitaux, de canaux d'irrigation. Malheureusement les sultans avaient le droit de concéder la jouissance des habous à titre temporaire pour récompenser des services éminents; peu à peu ces concessions à court terme se transformèrent en concessions à long terme et même en concessions perpétuelles. Quelques souverains allèrent jusqu'à vendre ou donner de tels biens. Suivant cet exemple et profitant du désordre créé par les troubles intérieurs, les « nadirs », chargés de l'administration des habous, mutilèrent les registres d'inventaires et cédèrent des parcelles des territoires confiés à leurs soins. Les plus consciencieux d'entre eux, ne disposant d'aucun capital pour remettre en état les terres épuisées et les bâtiments ruinés, furent contraints, pour pouvoir louer les domaines, de recon-

naître un véritable droit de propriété au profit du preneur sur les plantations que celui-ci s'engageait à effectuer et sur les bâtiments qu'il consentait à construire. (droit de gzâ)[1].

Moulay Abd El Aziz et Moulay Hafid en particulier dilapidèrent les habous tant et si bien que le Protectorat dût réagir. Un dahir du 21 juillet 1913 interdit à l'avenir la constitution de droits perpétuels de jouissance et n'autorise la location de biens habous que pour dix ans au maximum. Un dahir du 27 février 1924 augmente la redevance payée par les locataires à titre perpétuel, redevance qui par suite de la dépréciation de la monnaie était devenue dérisoire.

4° *Les terres collectives.* — Ces terres appartiennent à la tribu. La coutume règle en général leur exploitation de la manière suivante : l'assemblée de tribu où djemaa répartit les terres entre les douars à des intervalles fixes de temps, tous les 4 ou 5 ans par exemple, et chaque assemblée de douar à son tour répartit les terres tous les ans entre les chefs de famille par voie de tirage au sort. Les lots ne sont pas égaux entre eux, ils sont d'autant plus grands que les familles sont plus nombreuses. Chaque famille cultive son lot et garde pour elle les produits de sa récolte. Ce n'est donc pas là un véritable communisme agraire.

Ce système s'apparente au mir russe; il se rencontre fréquemment à l'époque médiévale dans l'Europe occidentale où il a laissé des vestiges. Au milieu du siècle dernier, dans certains districts de la province de Zamore, en Espagne, on tirait au sort les terres tous les 2 ou 3 ans et on les répartissait entre les familles. Mais il est un pays lointain et peu connu dans lequel un régime foncier analogue subsiste encore, c'est dans l'ancien empire des Incas. Si les collectivités agraires tendent à la longue à disparaître au Pérou, depuis qu'elles ont été légalement abolies en 1824 et 1828, elles demeurent par contre toujours vivantes en Bolivie.

Les méthodes de colonisation adoptées au Maroc relativement à cette catégorie de terres méritent un examen détaillé.

Aux termes de la convention de Madrid, les étrangers ne pouvaient acquérir de biens fonciers dans l'Empire qu'avec l'autorisation

1. L. Milhot, *Démembrements du habous*. Paris, 1918, p. 56.

des autorités chérifiennes, et comme celles-ci étaient hostiles aux Européens, ces derniers étaient obligés pour parvenir à leurs fins d'avoir recours à des intermédiaires indigènes qui leur servaient d'hommes de paille. L'acte d'Algésiras s'était ensuite borné à accorder le consentement des autorités à l'achat d'immeubles par des étrangers dans les huit ports ouverts au commerce et dans un rayon de 10 kilomètres autour d'eux. C'est à ce moment que les grandes sociétés ont joué un rôle de premier ordre. Ces vastes entreprises de colonisation qui ont été créées dans tous nos pays d'Europe occidentale au cours du XIXe siècle ont été assez critiquées pour que nous ne leur ménagions pas les éloges quand elles les méritent. Elles ont été vraiment au Maroc les pionniers de la civilisation, risquant des hommes et des capitaux dans ces terres inhospitalières et entreprenant parfois à leurs frais de véritables explorations.

Quand les Français se sont établis définitivement dans le pays, le premier principe admis a été celui de l'inaliénabilité absolue des terres collectives, réaction excessive contre la politique algérienne et qui tuait la colonisation. « Les terres occupées en collectivité par des tribus resteront telles qu'elles et continueront à être régies par les anciens usages, sans pouvoir être vendues ou partagées » (circulaire du grand vizir du 1er novembre 1912). Un dahir de 1914 confirmait ces dispositions et en assurait l'application par l'établissement d'une surveillance spéciale.

Déjà cependant en 1916 un dahir du 21 novembre assouplissait la règle en permettant aux assemblées de tribus de vendre ou de louer leurs biens dans certaines conditions et d'ester en justice sous le contrôle de l'État, et bientôt enfin était promulgué le dahir du 27 avril 1919 qui constitue la grande charte foncière marocaine.

Aux termes de ce texte, les djemaa sont investies de la personnalité civile et chargées de gérer les terres collectives dont la propriété appartient à la tribu. Ces terres sont insaisissables, inaliénables et imprescriptibles. Seul l'État peut les acquérir dans certains cas. Les djemaa ne sont pas libres; elles demeurent sous la tutelle française, substituée à l'ancienne tutelle du sultan et qui est exercée par le directeur des affaires indigènes assisté d'un conseil composé du conseiller du gouvernement chérifien ou d'un fonctionnaire français délégué par lui, d'un magistrat français délégué par le premier

président de la cour d'appel et de deux notables musulmans désignés par le grand vizir.

Ce conseil de tutelle peut autoriser la djemaa à procéder à un partage définitif de propriété entre ses membres, mais *les lots ne peuvent être vendus ni hypothéqués pendant dix ans*; c'est le délai d'apprentissage du propriétaire.

Au point de vue de la colonisation, la djemaa peut vendre à l'État ou louer aux particuliers les terres collectives[1] mais, sauf pour les locations de courte durée, le conseil de tutelle doit autoriser la location ou l'aliénation, et il ne peut le faire *que si les terres qui restent sont suffisantes pour assurer la subsistance de la tribu*. On compte en moyenne que 10 hectares de terre de culture et 10 hectares de parcours permettent à une « tente » de vivre. L'excédent seul peut être loué, ou bien mis en vente par la djemaa et acheté par le Protectorat qui fera exécuter les travaux nécessaires et revendra ensuite aux colons. L'achat a lieu de gré à gré ou par voie d'expropriation; le Protectorat a renoncé à exiger l'impôt foncier dû jadis au sultan, mais en échange il s'est réservé le droit de prélever moyennant indemnité des terres de colonisation sur les excédents de terres collectives[2].

Le conseil de tutelle peut exiger que la somme touchée par la djemaa soit remployée en travaux profitables à la collectivité elle-même. Cette disposition très utile est destinée à éviter un gaspillage immédiat des fonds. La tutelle s'étend donc non seulement aux transactions sur les terres mais encore à l'emploi des capitaux provenant de ces opérations.

Telles sont les règles en matière de colonisation[3]. Pour être complet, il conviendrait d'ajouter aux terres acquises par voie d'achat

1. Pour une location perpétuelle l'autorisation est accordée sous quatre conditions : 1° l'immeuble devra être immatriculé au nom de la collectivité; 2° le consentement de la majorité des membres de la djemaa devra être enregistré par acte authentique; 3° la location aura lieu aux enchères publiques; 4° le prix de l'adjudication consistera en une rente perpétuelle tant que la mise à prix ne sera pas dépassée de 50 p. 100 au cours des enchères. Au cas contraire la rente sera arrêtée à ce chiffre et le surplus sera converti en capital exigible au moment de la signature du contrat.

2. Il existe aujourd'hui au Maroc un impôt direct sur les revenus agricoles.

3. Le Protectorat a créé une véritable caisse de colonisation, dotée d'une mise de fonds de 18 millions provenant d'un emprunt effectué en 1920, alimentée par le produit de la vente des biens domaniaux et dont les disponibilités servent à acquérir des propriétés musulmanes.

ou d'expropriation les terres séquestrées ou confisquées. Les premières consistent en biens austro-allemands qui sont naturellement destinés à être vendus aux colons, les secondes figurent ici seulement pour mémoire. Nous avons confisqué de vastes territoires en Algérie en guise de représailles, notamment après l'insurrection de 1871, mais au Maroc nous avons renoncé à ce procédé, et avec raison, car il aboutissait à empêcher définitivement la soumission de la tribu dissidente qui demeurait nomade et ne pouvait plus se fixer au sol.

***

Nous savons maintenant comment le Protectorat peut obtenir des terres susceptibles d'être cédées aux colons, mais ce n'est pas tout, encore doit-il les grouper de manière que les Européens « se sentent les coudes » et puissent se soutenir en cas de besoin et de façon à les rapprocher des voies de communication déjà construites. Dans ce but l'administration procède à des échanges de parcelles avec les caïds et les tribus, négociations difficiles qui exigent des prodiges de diplomatie. Après quoi le « périmètre de colonisation » est définitivement tracé sur la carte et le Protectorat n'a plus qu'à faire exécuter les travaux publics indispensables et à procéder aux adjudications.

Pour fixer les droits de propriété un dahir du 12 août 1913, complété en 1915, 1917 et 1918, a fort à propos institué au Maroc un système de livres fonciers inspiré de l'Act Torrens australien. L'immatriculation est demandée au conservateur de la propriété foncière qui l'admet ou la refuse, comme le « registrar » australien, lorsque aucun litige n'est pendant, et qui demeure personnellement responsable des omissions d'inscriptions requises et des omissions dans les extraits délivrés. Le dépôt d'un cautionnement et la constitution d'un fonds d'assurance servent de garantie. Les tribunaux n'interviennent qu'en cas de litige et encore une commission permanente de conciliation et d'arbitrage permet-elle aux parties d'éviter le procès. Enfin les immeubles immatriculés sont soustraits à la loi musulmane[1].

1. L'immatriculation n'est obligatoire que dans certains cas particuliers, en général elle demeure facultative.

***

Afin d'illustrer nos explications, nous prendrons pour exemple les terrains qui entourent Meknès, le Versailles marocain, ville « makhzen », c'est-à-dire impériale, de 37,000 habitants, située sur un vaste plateau d'une fertilité moyenne, entre le Zerhoun et le Moyen-Atlas.

1° Au nord-ouest, les terres appartiennent en grande partie à des familles musulmanes de Meknès. Les terres collectives qui subsistent par places sont maintenues par l'administration, car leur superficie est réduite et tout retranchement priverait un certain nombre d'indigènes de leurs moyens de subsistance.

2° Au nord-est, nous rencontrons des terres maghzen. Le protectorat qui s'est substitué au sultan consent un bail d'un an renouvelable aux cultivateurs qui se sont établis sur ces terres. En fait ce bail est perpétuel, car le preneur est certain d'obtenir toujours le renouvellement de son contrat pour le même lot, aucune demande concurrente n'étant admise. Seulement l'administration, grâce à cette location temporaire, a l'avantage de pouvoir renvoyer un indigène dans un cas grave et surtout de pouvoir modifier le prix du bail quand les circonstances l'exigent. Le fermage peut se modeler ainsi sur les conditions économiques générales, toute augmentation étant appliquée avec prudence.

3° Au sud-ouest, les terres, autrefois collectives, se divisent aujourd'hui en deux catégories nettement distinctes, les unes, terres de parcours, demeurant affectées à l'usage de la collectivité, les autres, terres arables, ayant été réparties conformément à une décision récente de la djemaa. L'administration a fourni des géomètres qui ont délimité toutes ces terres et des agronomes qui ont calculé la surface nécessaire à l'alimentation de l'indigène. Le sol étant médiocrement fertile, il a été reconnu qu'il fallait 15 hectares pour subvenir largement aux besoins d'une tente. Sur cette base, la djemaa a distribué les lots comme elle l'a voulu. C'est un principe adopté au Maroc que nous laissons les indigènes repartir à leur guise leurs domaines entre eux sans intervenir autrement que pour enregistrer leurs décisions. Une fois cette opération faite, chaque

chef de famille est devenu propriétaire de son lot, mais comme nous l'avons expliqué, ce droit de propriété est limité pendant dix ans. Puis le Protectorat a acheté les terres en excédent en obligeant la djemaa à dépenser les sommes reçues en travaux d'amélioration;

4° Au sud-est s'étendent des terres guich. Les spécialistes ont évalué à 14 hectares dans cette région la surface de terrain nécessaire pour alimenter une tente. Le cantonnement a été fait ensuite conformément aux principes généraux et le Protectorat a disposé des terres en excédent.

***

Si nous jugeons les méthodes par leurs résultats, nous devons les tenir pour bonnes. Les indigènes sont satisfaits, la preuve en est dans le calme qui règne dans toute notre zone malgré les efforts des Rifains. Les exploitations européennes d'autre part se multiplient; on en comptait au Maroc 1,250 en 1923, non compris les petits colons de la banlieue de Casablanca qui font de la culture parcellaire (1/2 à 3 hectares). Les surfaces cultivées par les Européens atteignaient 21,165 hectares en 1920, 65,000 hectares en 1923.

C'est encore peu de chose, certes, si l'on songe que le total des terres ensemencées dans la zone française représente près de 2 millions 1/2 d'hectares en 1923 et que la superficie totale de cette zone est évaluée à 10 millions d'hectares. Il s'agit donc bien d'une colonisation par l'exemple. Les progrès des Français sont rapides, mais ceux des indigènes le sont aussi comme nous l'avons vu et il ne faudrait pas se décourager si nous avions un jour à enregistrer un recul comme celui que nous avons marqué en Algérie sous la pression des Kabyles. Les Berbères de l'Atlas sont très attachés au sol et deviendront sans nul doute d'excellents cultivateurs.

Raison de plus pour constituer fortement ces noyaux de colonisation dont nous avons expliqué la formation. Les contrôleurs civils et les officiers du service des renseignements sont chargés de ce soin. Nous ne saurions trop admirer avec quel art ces derniers en particulier, chargés de coloniser les secteurs les plus difficiles du Maroc, s'acquittent de leur tâche. Parlant la langue du pays, tour à tour militaires, diplomates, économistes, ces officiers d'élite arrivent à

triompher des résistances des Musulmans tout en ménageant leur extrême susceptibilité. Ils suggèrent aux caïds de vendre une parcelle, conseillent aux djemaa d'effectuer un partage, discutent des échanges avec les chefs des confréries religieuses, poursuivent avec les uns et les autres d'interminables négociations, revenant cent fois à la charge, accumulant les arguments, persuadant, inspirant confiance. Celui qui a dû pendant des heures marchander un objet sans valeur dans les souks de Fès pour l'obtenir à un prix raisonnable peut se faire une idée de ces débats. C'est ainsi qu'ont pu être créées le long des grandes artères marocaines ces exploitations aujourd'hui florissantes que nous admirons en passant sans nous douter des difficultés que leur établissement a rencontrées.

Au point de vue agricole le Maroc s'annonce comme un chef-d'œuvre de colonisation française, mais il faut que le Protectorat empêche à tout prix les socialistes de la Métropole de venir en Afrique décourager les efforts et semer la haine.

LOUIS BAUDIN,
Professeur à la Faculté de Droit de Dijon.

LA SITUATION DANS L'INDE
ESQUISSE RÉTROSPECTIVE

L'une des conséquences les plus importantes de la Grande Guerre a été l'établissement de rapports nouveaux entre l'Inde et l'Angleterre — rapports nouveaux dus autant à la camaraderie des armes qu'au rôle noble et généreux joué par ce pays dans la lutte universelle. Parmi les pays d'Asie, l'aide fournie par l'Inde fut unique. Elle a donné en combattants et en non-combattants près de 1,500,000 hommes; sur ce nombre, elle en envoya à peu près 1 million au delà des mers; et nombre d'entre eux furent tués ou blessés; tandis que sa contribution financière monte d'après les calculs les plus récents à pas moins de 130 millions de livres sterling. Le secrétaire d'État pour l'Inde a reconnu chaleureusement « l'aide importante apportée à l'Empire par l'arrivée des troupes hindoues dans un grand nombre de points d'un front qui s'étendait de Tsing-Tau à la Bassée en embrassant trois continents ». Citons encore le premier ministre britannique pendant la guerre, M. Asquith (aujourd'hui comte d'Oxford et Asquith) : « Quand nous examinons les exploits de ces armées expédiées spontanément, si magnifiquement équipées, si généreusement rémunérées, les champs de bataille de France et des Flandres rendent un témoignage éternel à leur bravoure et à leur dévouement ». L'Inde avait maintenant dans les conférences impériales le même droit de vote que les autres membres de l'Empire britannique; elle fut dès l'origine comptée comme membre de la Ligue des Nations et son délégué signa en son nom le traité de Versailles. La situation qu'elle avait ainsi conquise dans les conseils de la politique universelle, amenait un changement radical dans les desseins et dans l'idéal de la politique officielle de l'Inde proprement dite. Le 20 août 1917, le regrette

M. Edwin S. Montague, secrétaire d'État pour l'Inde, fit la déclaration historique suivante :

La politique du gouvernement de Sa Majesté, politique qu'accepte entièrement le gouvernement de l'Inde, c'est d'associer de plus en plus les Hindous à toutes les branches de l'administration et de développer graduellement les institutions autonomes afin d'établir progressivement un gouvernement responsable dans l'Inde considérée comme partie intégrale de l'Empire britannique.

La déclaration continue en ces termes :

Le gouvernement anglais et le gouvernement de l'Inde, sur lesquels repose la responsabilité du bien-être et du développement des populations hindoues, devront être les juges du moment et de la portée de chaque réponse et ils se laisseront guider par la collaboration qu'apporteront ceux qui auront ainsi de nouvelles occasions de servir et par la confiance qu'on pourra avoir dans leur sentiment de responsabilité.

Cette seconde partie de la déclaration a soulevé des critiques, car la théorie qu'elle implique d'un mandat britannique sur l'Inde, est rigoureusement combattue par plus d'une école de penseurs politiques hindous. La vérité historique a rarement été mieux exposée que par lord Olivier, ex-secrétaire d'État pour l'Inde quand il a fait observer que la nation britannique « avait eu des mobiles aussi intéressés de s'emparer de l'Inde que les conquérants précédents ». On a soutenu de plus qu'un peuple a le droit inaliénable de refuser sa coopération, si une constitution ne répond pas à ses besoins.

Afin de découvrir les meilleurs moyens de réaliser les promesses faites le 20 août, M. Montague visita bientôt après l'Inde et, d'accord avec le Vice-Roi, publia en avril 1918 le rapport connu aujourd'hui sous le nom de rapport Montague-Chelmsford, où l'on avait fondu les projets de réformes de lord Chelmsford et les siens. Les auteurs du rapport écrivaient : « La raison des réformes est la foi qui est en nous.... Nous croyons que le temps est venu où l'existence protégée que nous avons faite à l'Inde ne peut se prolonger sans dommage pour sa vie nationale; que nous avons une faveur plus précieuse pour son peuple qu'aucune de celles que nous lui avons jamais accordées; que la satisfaction placide et pitoyable des masses n'est

pas un sol où poussera la nation hindoue et qu'en la troublant délibérément, nous travaillons pour son bien. » La constitution devint loi par l'*Acte sur le gouvernement de l'Inde* de 1919, et, en 1920, on vit fonctionner pour la première fois les nouveaux conseils législatifs élus au premier degré. Sur une population totale, pour l'Inde britannique, de 240 millions d'habitants, le collège électoral compte environ 5 millions. Les États feudataires soumis à un gouvernement personnel et les princes et chefs s'assemblent en Chambre des princes généralement une fois par an, aux termes de la nouvelle constitution. Le Vice-Roi préside cette Chambre : on y discute et on y résout les problèmes intéressant les rapports des États entre eux en même temps que leurs rapports avec les territoires de l'Inde britannique. Mais on n'a pu aboutir quand il s'est agi de faire délibérer ensemble la Chambre des princes et la Législation centrale de l'Inde britannique. La Législation centrale est divisée en deux corps distincts : le Conseil d'État et l'Assemblée législative. Le Conseil d'État comprend 60 membres; le gouvernement nomme à la moitié environ des sièges. Les attributions de ce corps sont à peu près celles d'un Sénat ou d'une seconde Chambre dans les autres pays du monde. L'Assemblée législative est le corps populaire, comptant 140 membres, d'après la loi, dont les 5/7 sont élus. On leur accorde des pouvoirs limités pour voter le budget, mais sans leur permettre de toucher aux dépenses militaires et à d'autres articles dont l'ensemble dépasse les 4/5 du budget total. L'autorité exécutive appartient au « gouverneur général dans son Conseil » qui n'est pas responsable devant la législature du peuple, mais qui doit, d'après un article séparé de l'Acte, « obéir aux ordres du secrétaire d'État ». Les affaires qui concernent l'Inde entière, par exemple, les forces navales et militaires, l'aviation, les rapports avec les puissances étrangères, ou avec les États indigènes, les chemins de fer, les postes et les télégraphes, les douanes, l'*income-tax*, le cadastre, etc., sont sous l'administration directe du gouvernement de l'Inde; tandis que les affaires locales, par exemple : l'administration provinciale, l'hygiène, l'instruction publique, l'administration du revenu foncier, l'administration de la justice, etc., sont confiées aux « gouverneurs en Conseil » des différentes provinces assistés de leurs Conseils législatifs. Outre la Birmanie, il y a 8 « provinces à gouverneurs » :

le Bengale, Madras, les Provinces-Unies, Bombay, Bihar et Orissa, le Punjab, les Provinces centrales et l'Assam. Dans les Conseils législatifs provinciaux, 70 p. 0/0 des membres au moins sont élus, et ils ne peuvent comprendre plus de 20 p. 0/0 de membres choisis parmi les fonctionnaires. Le gouverneur est assisté dans son travail quotidien d'administration par des conseillers exécutifs et des ministres. Ceux qui doivent leur nomination au secrétaire d'État et sont révocables par lui, forment la moitié *réservée* du gouvernement provincial, car ils administrent les affaires provinciales, telles que les revenus fonciers et la justice qui sont du ressort du gouverneur, lequel est responsable envers le Secrétaire d'État. D'autre part, les ministres qui sont choisis parmi les principaux membres élus de la législature locale et qui doivent leur charge à un vote du Conseil législatif, forment la moitié *transférée* du gouvernement provincial, car ils administrent des départements, tels que l'hygiène ou l'instruction publique, qu'on a « transférés » au contrôle populaire. Cette nouvelle constitution, en raison du dédoublement de ses rouages administratifs provinciaux, s'appelle la *diarchie*, et le terme est pris en mauvaise part dans tous les milieux politiques. « La difficulté de créer une séparation dans un même corps administratif », pour répéter les termes mêmes du dernier rapport officiel (1923-1924), est sensible à tout le monde, et ceux qui ont soutenu jusqu'à présent le gouvernement, se demandent si une constitution destinée à une période de transition ne devrait pas être remplacée par un édifice plus solide.

On doit reconnaître sans hésiter que le regretté M. Montague aimait l'Inde et son peuple et qu'il fit de grands et de courageux efforts pour assurer leur émancipation politique. Mais au moment où son œuvre commençait à porter des fruits, où on allait appliquer la loi que nous venons d'analyser, deux causes vinrent compromettre le succès de ses réformes. Quand la guerre en était à la dernière étape, la plus critique, le roi-empereur (Georges V) avait signé un message déclarant que « la nécessité de l'Empire était une occasion pour l'Inde ». Dès que « la nécessité de l'Empire » fut passée, le gouvernement de lord Chelmsford dans l'Inde mit en vigueur, en temps de paix, deux lois qui s'inspiraient d'une mesure hautement impopulaire prise pendant la guerre (l'Acte pour la Défense de l'Inde)

et aux termes desquelles certains fonctionnaires subalternes avaient le droit de restreindre les libertés des particuliers et même de les arrêter et de les maintenir indéfiniment en prison, simplement parce qu'ils étaient suspects. Au cours de l'agitation sans précédent qui suivit la mise en vigueur de ces deux lois, des soulèvements eurent lieu à Amritsar, dans le Punjab, et ailleurs. Pour réprimer ces émeutes sanglantes, le gouvernement adopta des mesures draconiennes. Elles furent l'objet d'une enquête faite par une Commission que présidait lord Hunter et qui avait été chargée de rechercher les causes des troubles. L'enquête révéla des détails abominables sur des actes de cruauté dont des milliers d'innocents avaient été les victimes. Le pire épisode fut naturellement le massacre ordonné par le général Dyer, un jour de fête, d'une foule sans armes qu'il fit mitrailler, en tuant près de 500 personnes et en blessant plus de 1,000. On abandonna les blessés sans secours toute une nuit sur la scène de la tuerie, un enclos nu, le Jallianwalla Bagh. A part la question du châtiment des officiers responsables, le gouvernement refusa d'accueillir une modeste requête de M. Gandhi tendant à casser et à priver de pension les fonctionnairse civils ou militaires reconnus coupables. La seconde cause qui précipita le mouvement de non-coopération fut l'ignominieux traité de Sèvres imposé à la Turquie. Des musulmans notables tels que l'Aga Khan et des chefs musulmans populaires comme les deux frères Ali, Shaukat Ali et Mahmed Ali, eurent beau multiplier leurs efforts, le gouvernement impérial refusa de tenir l'engagement de son premier ministre, M. Lloyd George qui avait dit : « Nous ne combattons pas pour enlever à la Turquie sa capitale ni ses territoires d'Asie mineure et de Thrace restés turcs par la race ». Au début de septembre 1920, il se tint à Calcutta une session spéciale du Congrès national hindou, où l'on engagea le peuple de l'Inde à suivre une politique de non-coopération progressive et sans violence tant que l'on n'eût pas supprimé les deux causes de mécontentement que nous venons d'indiquer et qu'on n'eût pas introduit le Swarajya ou gouvernement autonome. Les Hindous devaient : 1° renoncer à leurs titres et charges honorifiques et abandonner les sièges qu'ils occupaient en vertu d'une nomination administrative dans les corps locaux ; 2° refuser d'assister aux *levers* du gouvernement, aux *durbars*, etc. ; 3° retirer peu à peu leurs

enfants des écoles ou des universités placées sous la dépendance du gouvernement et établir des écoles et des universités nationales; 4° boycotter les cours de justice britanniques et instituer des cours d'arbitrage officieuses pour trancher les litiges entre particuliers; 5° refuser, s'ils étaient soldats, secrétaires ou travailleurs, de contracter un engagement en Mésopotamie; 6° s'ils étaient candidats aux Conseils réformés, retirer leur candidature; s'ils étaient électeurs, s'abstenir de voter; 7° boycotter toute marchandise étrangère.

Le programme de non-coopération fut mis pleinement à exécution : l'article qui provoqua le plus d'enthousiasme était la désertion des écoles et des universités. A leur place, il s'éleva dans divers endroits du pays des institutions nationales, et des milliers d'élèves accoururent à ces nouveaux centres d'études. La différence n'était pas tant dans les matières enseignées que dans l'atmosphère où se poursuivaient les études. Un souffle de liberté traversait les classes; les élèves éprouvèrent un sentiment nouveau de fraternité envers leurs compatriotes. Plus tard, ils s'organisèrent en corps de volontaires allant de district en district et de village en village apporter le message du Congrès national. Des centaines d'avocats renoncèrent à leur profession et quelques-uns établirent des commissions d'arbitrage pour trancher les différends. Ici, les deux cas les plus remarquables de désintéressement furent ceux de M. C. R. Das et du Pandit Motilal Nehru; ils abandonnèrent une profession qui leur valait des revenus princiers pour mener une vie de pauvreté où ils pouvaient employer leurs talents et leur énergie dans la cause du Congrès. Il y eut peu d'exemples de notables renonçant à leurs décorations, mais les masses cessèrent de considérer avec respect de pareilles marques de distinction. Le mouvement se trouva bientôt porté par une grande vague d'humanitarisme, combattant l'alcoolisme et cherchant à débarrasser la société hindoue de l'antique préjugé de caste. Cette coutume sociale est une monstruosité et une malédiction. Des millions d'êtres humains sont condamnés par un accident de naissance à mener une existence séparée où l'on accumule sur eux les insultes et les humiliations : ils ne peuvent pas tirer de l'eau au même puits que les membres des hautes castes, ils ne peuvent pas adorer dans le même temple ni envoyer leurs enfants aux mêmes écoles; ils ne peuvent pas utiliser les mêmes routes. M. Gandhi

déclara que le Swarajya ou gouvernement autonome était impossible tant que l'on n'avait pas débarrassé l'Inde de cette plaie. Nul ne combattit plus vaillamment que lui pour obtenir l'abolition de cette coutume; aucun chef de l'Inde moderne, vivant ou mort, n'a donné l'assaut avec plus de succès à cette citadelle d'orthodoxie inhumaine. De plus, M. Gandhi préconisait l'emploi du rouet comme source de revenus supplémentaires pour l'agriculteur obligé de rester oisif après la rentrée des moissons. L'exécutif du Congrès national exhortait les habitants à s'enrôler comme membres du Congrès, à envoyer une cotisation, à se servir du rouet; 4 à 5 millions d'adhésions, 10 millions de roupies de souscriptions, tels furent les résultats de leur effort; plus d'un million de rouets furent mis en service.

Les chefs musulmans poussèrent l'agitation plus loin en votant, le 8 juillet 1921, à la Conférence de Karachi, une résolution aux termes de laquelle : « il était défendu à tout fidèle musulman de servir à partir de ce jour dans l'armée et d'en favoriser ou d'en accepter le recrutement ». Cette résolution fut sanctionnée par une ordonnance religieuse ou *fatwa* que publièrent solennellement environ 500 prédicateurs musulmans ou *moulvis*. Le gouvernement surveillait toujours le progrès du mouvement, mais il ne voulait ni ne pouvait intervenir tant qu'il n'y avait aucun appel direct ou indirect à la violence. La résolution ci-dessus parut en haut lieu séditieuse et les chefs musulmans, y compris les deux frères Ali, furent arrêtés et condamnés à deux années de prison pour excitation de l'armée à la désobéissance. Cependant Son Altesse royale le prince de Galles qui avait été invité à visiter l'Inde, débarqua à Bombay le 17 novembre 1921. Le Congrès avait décidé de boycotter la visite et avait invité le peuple à ne pas prendre part aux préparatifs officiels. Pendant un an, M. Gandhi avait parcouru le pays, demandant aux habitants de se vêtir exclusivement de *khaddar*, c'est-à-dire, d'une étoffe filée à la main et tissée à la main dans l'Inde même, et de donner à des étrangers quittant l'Inde ou même de brûler tous les vêtements importés qu'ils pouvaient avoir en leur possession. Le jour du débarquement du prince de Galles, M. Gandhi harangua une grande multitude à Bombay et mit le feu à un énorme amas de tissus et vêtements importés qu'on avait entassé devant l'estrade. Le même jour, des émeutes éclatèrent dans différentes

localités, il fallut tirer sur les émeutiers, et, en signe de repentir, M. Gandhi jeûna trois jours, car le *swarajya* qu'il avait alors vu lui « était en horreur ». Le mouvement qui tendait à boycotter la visite du prince, s'étendit de ville en ville, sur quoi le gouvernement déclara illégales les organisations volontaires du Congrès qui formaient le noyau de l'agitation. Quelques-uns des chefs les mieux connus du nationalisme hindou s'enrôlèrent alors comme volontaires du Congrès pour s'exposer à une arrestation et c'est ainsi que plus de 25,000 hommes et femmes se firent joyeusement emprisonner. Le Congrès de 1921 se réunit à Ahmedabad à l'heure où les prisons renfermaient, outre de nombreux particuliers, quelques-uns des personnages en vue du Congrès parmi lesquels le Président élu M. C. R. Das. Le Congrès résolut de soumettre au pays un programme de désobéissance civile, individuelle et collective qui devait aboutir à la grève générale de l'impôt. Les habitants de Bardoli dans le district de Surat (Gujarat) furent les premiers à offrir de prendre l'initiative de la campagne, mais à ce moment la population de Chauri Chaura (Provinces-Unies), sous la direction de chefs étrangers au mouvement de non-coopération, se souleva et massacra un certain nombre de gendarmes. M. Gandhi arrêta alors le mouvement en déclarant que, comme il lui manquait l'atmosphère de calme qui était l'essentiel de son programme, le pays n'était pas encore mûr pour la désobéissance civile. M. Gandhi fut arrêté le 10 mars 1922, accusé de sédition et condamné à six ans de prison. L'incarcération de M. Gandhi paralysa le mouvement, mais avant qu'il ne prît fin, il avait ajouté un chapitre impérissable aux annales de l'Inde nouvelle. M. Gandhi avait arraché des millions d'êtres humains « à l'esclavage du découragement » qui, comme Rabindranath Tagore le fait observer avec une profonde vérité ,est « le pire des esclavages », car il « enchaîne les hommes à la perte de la foi en soi-même »! M. Gandhi avait entrepris de disloquer le système actuel de gouvernement qu'il appelle « satanique »; en apparence, il avait échoué, mais il se peut que le torrent ainsi libéré mine en ce moment les arches qui soutiennent le système.

Conformément au mandat du Congrès, plusieurs des notables les plus respectés, ainsi que des politiciens de second plan, s'abstinrent de faire acte de candidature aux élections législatives, soit au

chef-lieu du gouvernement, soit dans les provinces, tandis que les électeurs en grande majorité refusaient d'exercer leur droit de vote. Ainsi, aux premières élections, celles de 1919-1920, faites toutes en vertu de la nouvelle loi, on ne put proclamer élus que des membres appartenant à un seul parti politique, les modérés ou libéraux, comme on les nomme aujourd'hui. Dans le parti politique libéral, on trouve des hommes d'un talent exceptionnel et d'une grande expérience, mais ils sont en petit nombre et leur influence dans les classes intellectuelles ou parmi les masses rurales est infime. On ne met pas leur patriotisme en doute, quoiqu'ils aient rompu avec le Congrès national; mais on les appelle par dérision « les hommes d'hier » qui continuent d'avoir « une foi pathétique » dans les promesses du gouvernement britannique. Pendant les trois ans que dura la première législature, le boycottage des élections par le Congrès permit aux libéraux de monopoliser les pouvoirs et les fonctions des nouveaux conseils. Des ministres libéraux dans les provinces et des législateurs libéraux dans l'Assemblée centrale firent adopter, grâce à leur zèle et à un travail assidu, plusieurs mesures importantes. Mais la nature hybride de ce système de *dyarchie* introduit dans les provinces devint bientôt insupportable; dans les témoignages recueillis par une commission nommée l'année dernière par le gouvernement de l'Inde pour rechercher les défauts que pouvait présenter à l'application la nouvelle Constitution, les mêmes plaintes furent formulées par presque tous les libéraux qui servaient ou qui servent encore dans les gouvernements provinciaux *réservés* ou *transférés*. On n'encourageait pas le principe de la solidarité ministérielle, et le gouverneur ne réunissait pas les deux parties scindées du ministère pour se consulter et délibérer ensemble. Il n'y avait pas d'attributions administratives nettes; certaines affaires, d'après l'une des dépositions, étaient renvoyées d'un bureau à l'autre « comme une balle au jeu ». L'élément anglais dans les services civils montrait souvent de la froideur à exécuter des mesures dont l'initiative était réservée à des ministres, quelque sécurité qu'inspirât à cet élément la protection assurée par les pouvoirs du Secrétaire d'État. Il ne faut pas oublier que, comme le ministre des Finances dans le gouvernement appartenait à la moitié *réservée*, les autres ministres se plaignaient toujours que les départements *transférés*, fussent privés

de tout crédit. La Commission d'enquête sur les réformes a publié deux rapports : le rapport de la majorité qu'ont signé les fonctionnaires (un seul est ancien fonctionnaire) et les Européens membres de la Commission, conclut que, la *dyarchie* n'ayant pas entièrement échoué, aucun changement ne doit être apporté à la Constitution avant la réunion en 1929 de la Commission royale prévue dans la loi; mais le rapport de la minorité, rédigé et signé par quatre des chefs libéraux les plus capables, demande au gouvernement de rendre permanente la Constitution actuelle, « en prévoyant à l'avenir des améliorations automatiques, de façon à assurer la stabilité dans le gouvernement et la coopération du peuple ». Dans des discours récents, lord Birkenhead, le Secrétaire d'État pour l'Inde et lord Reading, le vice-roi, ont accepté les vœux de la majorité et une résolution tendant à approuver le principe du rapport de la majorité a été mise à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée (août-septembre 1925) à Simla. Les libéraux, cependant, ont résolu de répondre à l'invitation contenue dans le discours du Secrétaire d'État promettant d'examiner tout projet de gouvernement autonome qui serait préparé par les chefs hindous et soutenu par l'opinion politique hindoue. Pendant plus de trois ans, Mrs. Besant, la grande et intrépide amie de l'Inde, a travaillé avec plusieurs libéraux notoires à l'élaboration d'un Bill sur la République (Commonwealth) de l'Inde, qui est accepté maintenant comme un projet sur lequel une discussion peut s'engager, par le parti travailliste anglais et un nombre considérable de politiciens hindous appartenant à différentes écoles. Le principal dessein de tous les projets de réforme comme le bill sur la République de l'Inde, c'est, en premier lieu, d'aboutir à l'autonomie provinciale complète par l'abolition de la moitié *réservée* du gouvernement et le transfert, par voie de conséquence, de toutes les affaires aux ministres, et, deuxièmement, d'introduire le principe de responsabilité dans la législation centrale en remettant à des ministres élus au suffrage populaire la direction de toute l'administration intérieure, le vice-roi restant chargé pour une période déterminée, de l'armée et des affaires étrangères et politiques.

Avec la fin du mandat des premiers Conseils élus, un changement radical d'opinion et de politique se fit au sein du Congrès. Les

chefs du Congrès pensaient que, tandis que le gouvernement s'embarquait dans une campagne de répression aboutissant à l'arrestation et à l'emprisonnement de M. Gandhi, les libéraux étaient restés beaucoup trop indifférents, et avaient ainsi prêté un appui tacite à la politique du gouvernement. Les non-coopérateurs avaient jusqu'alors brigué et conquis des sièges dans les municipalités et les commissions locales et les commissions de district, et le rapport officiel de 1923-1924 admet que « l'introduction de l'élément non-coopérateur a été accompagnée d'un réveil de la part de certaines municipalités qui reconnaissent leurs devoirs envers le public ». Après une longue et violente lutte, le Congrès décida de lever l'interdiction faite à ses membres d'entrer dans les Conseils et MM. C. R. Das et Motilal Nehru conduisirent leurs partisans non-coopérateurs à la bataille électorale sous l'étiquette de parti *swaraj*, c'est-à-dire, parti qui vise à la généralisation immédiate du *swaraj* ou gouvernement autonome. Dans la campagne électorale de 1923, les libéraux furent écrasés et cependant, par suite de dispositions spéciales réservant des sièges aux mahométans, aux propriétaires fonciers, aux classes non-britanniques, aux prolétaires et à d'autres classes encore, les swarajistes n'eurent de majorité véritable ni dans la législature centrale ni dans les neuf législatures provinciales à l'exception d'une seule, le Conseil législatif des Provinces centrales. Le dessein des swarajistes était de tenter de la non-coopération dans les Conseils en suivant une politique d'obstruction inflexible jusqu'à tuer la *dyarchie*. Ils ne devaient accepter aucun poste dans les ministères ni aucune charge quelconque, ni sièges dans les Commissions, mais voter toujours contre toutes les mesures gouvernementales et bloquer partout les affaires. Avant tout, ils devaient repousser les budgets conformément à l'adage constitutionnel anglais bien connu : « Les griefs avant les subsides ». Comme les swarajistes n'avaient de majorité absolue dans aucun Conseil à l'exception de la législature des Provinces centrales, ils décidèrent de s'unir à d'autres groupes, notamment à un nouveau parti appelé parti des Indépendants; ceux-ci avaient déclaré voter pour ou contre les swarajistes suivant les cas, chaque question devant être tranchée, d'après eux, selon l'opportunité du moment. Quelques mois après les élections de 1923, M. Gandhi fut mis en liberté pour raisons de santé, et, après avoir pris son avis,

les chefs swarajistes, MM. Das et Nehru, publièrent un manifeste où ils déclarèrent que le principe devant guider leur parti serait « la confiance dans toutes les formes d'activité qui aident à la naissance normale de la nation, et la résistance à la bureaucratie coupable d'entraver les progrès de la nation dans la voie du swaraj ». Avec l'aide des indépendants, les swarajistes du Bengale réussirent, sous la conduite de Das, à mettre fin à la *dyarchie* dans cette province, mais l'effet *en somme*[1] de l'alliance des swarajistes et des indépendants dans la législature centrale et ailleurs a été d'atténuer leur résolution première, de poursuivre une tactique d'opposition purement négative. Le pandit Motilal Nehru, le chef du parti swarajiste dans l'Assemblée, a siégé l'année dernière à la Commission pour la protection de la métallurgie et est maintenant membre de la Commission d'enquête sur la question de nationaliser l'armée — question où l'avenir de l'Inde est engagé et qui est trop urgente pour qu'on l'examine avec une mentalité asservie à des mots d'ordre politiques tels que « l'obstruction » et « les impasses constitutionnelles ». Les libéraux ont été les témoins intéressés de ces modifications rapides de tactique et de politique swarajistes et un chef libéral hautement respecté, le très honorable V. S. Srinivasa Sastri, a fait il n'y a pas longtemps des propositions définies tendant à une fusion des partis, à la condition que le parti swarajiste consentît à renoncer à son idée « d'obstruction continue » et de refus d'accepter des postes dans le gouvernement et à la condition aussi d'éliminer de son programme le menace d'un mouvement de grève fiscale. Le Congrès national hindou a été fondé et nourri pendant près de trente-cinq ans par les libéraux et ce n'est pas sans lutte qu'ils se sont détachés de l'institution vénérable au moment des réformes de M. Montague. Le but est le même, bien que les moyens puissent différer; quelques-uns ont l'espoir, quelque fou qu'il paraisse, de voir aux élections de 1926 les libéraux et les swarajistes s'unir pour présenter d'un commun accord des candidats.

Dans l'état actuel amorphe de la politique hindoue, le temps n'est pas encore venu d'espérer le développement de partis ayant des principes politiques bien définis et le gouvernement est organisé

1. En français dans le texte.

de telle sorte qu'il rend impossible une politique basée sur la lutte des partis. Certains ministres ne sont pas autre chose que des chefs de groupes confessionnels et il y a un danger croissant de voir les partis politiques revenir aux traditionnelles et désastreuses séparations de castes et de religions. Les auteurs du rapport Montague-Chelmsford l'avaient prévu quand ils écrivaient : « Se diviser par religions et par classes, c'est créer des camps politiques organisés les uns contre les autres, c'est apprendre à penser en partisans et non en citoyens... nous considérons un système d'électorat confessionnel, par conséquent, comme un obstacle sérieux au développement du principe d'autonomie ». Ce point de vue est accepté par plusieurs politiciens prévoyants appartenant à différentes nuances d'opinions, mais le sentiment musulman fortifié par des concessions analogues, a exigé et obtenu des électorats compliqués et distincts pour cette communauté. D'autres communautés ont imité cet exemple, et ce sentiment nouveau d'appartenir à une classe a provoqué seul jusqu'à un certain point des émeutes communales, principalement des batailles entre hindous et musulmans occasionnées par leurs fêtes religieuses respectives. Depuis sa libération en 1924, M. Gandhi s'est efforcé d'encourager la bonne entente entre les musulmans et ses propres coreligionnaires. Pendant qu'il était encore en prison, il avait subi une grave opération, il était encore malade quand on le libéra. Les émeutes locales fréquentes l'affectèrent au point qu'il déclara, pendant sa convalescence, qu'il jeûnerait vingt et un jours pour implorer le ciel de lui donner la force de souffrir. Cette résolution attira de tous côtés des témoignages de sympathie pour la cause de l'unité hindoue-musulmane et des notables venus de toutes les parties de la péninsule, y compris le chef spirituel de l'Église anglaise dans l'Inde, se réunirent à Delhi afin de trouver le moyen d'empêcher à l'avenir des troubles. Ici se trouve l'explication de l'influence extraordinaire qu'exerce M. Gandhi sur des millions de ses compatriotes. Un des hommes politiques anglais les mieux connus a dit : « Mahatma Gandhi est l'une des grandes forces du monde, non tant par la puissance de son intelligence et de sa personnalité, que par le fait que, presque seul parmi les hommes d'État, il paraît avoir conquis en lui les faiblesses ordinaires de l'humanité ».

M. Gandhi a écarté de la sphère de ses activités personnelles toute politique de conseil et cette tâche a été dévolue, en son nom et au nom du Congrès, aux swarajistes. Il préfère « développer les forces intérieures plutôt que d'entamer des rapports diplomatiques avec les incomparables diplomates de l'Angleterre ». De tout son cœur et de toute son âme il se dévoue à ce qui est connu sous le nom de « programme constructif », lequel comprend trois parties : 1° travailler à l'unité hindoue-musulmane ; 2° supprimer les parias ; 3° généraliser l'emploi du rouet et du *khaddar*, filé et tissé dans l'Inde. Dans une récente interview qu'il a accordée à un journaliste américain, M. Gandhi a dit :

Ce que le paysan hindou réclame ce n'est pas une révolution agricole, mais une industrie supplétive. L'Inde compte près de 750 000 villages disséminés dans son vaste territoire. La plupart des habitants ont une existence précaire. Les saisons de pluies et les périodes de sécheresse condamnent des millions d'hommes à l'oisiveté au moins quatre mois par an. La solution la plus naturelle est le rouet, qui était l'essentiel il y a un siècle dans tous les foyers, mais qui a dû céder à une pression économique voulue. Le restaurer, c'est résoudre le problème économique de l'Inde. Le rouet sauve de la misère des millions de foyers hindous et constitue la meilleure assurance contre la disette. Enfin, en détournant des ateliers urbains et de la prostitution des millions de femmes, le rouet a une valeur moralisatrice.

Il est possible que les raisonnements de M. Gandhi sur l'économie rurale de l'Inde soient faux ; mais, quelque primitifs et chimériques que soient les projets de développement économique qu'il propose, la perspicacité dont il a fait preuve en signalant le besoin vital de l'Inde, est foncièrement de bon aloi. Aucun des chefs intellectuels de l'Inde n'a sacrifié avec une pareille abnégation sa personnalité à la vie des masses. Aucun chef intellectuel de l'Inde n'a subi des souffrances pareilles sans jamais cesser de travailler pour les misérables avec la ferveur d'une passion religieuse. Longtemps après que les cendres de la controverse sur les avantages ou les inconvénients du mouvement de non-coopération seront refroidies, son nom continuera d'occuper une niche sacrée dans le cœur de ses compatriotes.

M. Gandhi laisse les libéraux appliquer leur formule « atteindre des fins constitutionnelles par des moyens constitutionnels », et il

donne *carte blanche*[1] aux swarajistes de combattre le gouvernement de leur mieux. Beaucoup plus au courant des réalités de la situation dans l'Inde que le politicien le plus capable d'aujourd'hui, M. Gandhi conserve toute son énergie pour la tâche formidable de régénérer la vie rurale de son peuple. Mais la solution de la tâche est-elle dans le retour au foyer villageois du *charkha* ou rouet? Dans le récent numéro (septembre 1925) de la *Modern Review*, la meilleure revue mensuelle de l'Inde, le poète Rabindranath Tagore publie un excellent article sur « le culte du *charkha* ». Voici en quels termes il s'exprime :

Le problème de notre pauvreté étant complexe, avec son origine dans notre ignorance et notre manque de sagesse, dans l'inaptitude de notre routine, dans la faiblesse de notre caractère, elle ne peut être combattue effectivement qu'en nous occupant de notre vie dans son ensemble et en trouvant des remèdes internes et externes pour la maladie qui la ronge. Comment peut-il exister une solution aisée?... Le *charkha* ou le rouet possède-t-il la divine efficacité qui peut lui permettre de réunir les suffrages des millions d'habitants de l'Inde, en dépit de leur diversité de tempérament et d'aptitudes?... Rien n'est plus étonnant pour moi que la grande personnalité morale du Mahatmaji (M. Gandhi). En lui la divine Providence nous a donné un éclair flamboyant de *shakti* (énergie créatrice)... Combien mes sentiments personnels de vénération pour lui ne m'ont-ils pas souvent poussé à accepter de la part de Mahatma Gandhi mon engagement comme disciple du culte *charkha*, mais chaque fois ma raison et ma conscience m'ont retenu, de peur d'aider à donner au *charkha* une place plus importante qu'il ne mérite, détournant ainsi l'attention de facteurs plus importants dans la tâche d'une totale reconstruction.

Il y a près de vingt ans, dans une allocution intitulée « La voie du succès », le poète proposait à ses compatriotes d'établir « un centre de *shakti* qui unit toute l'Inde, où les penseurs fourniraient les idées et les travailleurs les efforts... Notre culture, notre littérature, nos arts, nos métiers, toutes nos œuvres bonnes aboutiraient à ce centre et contribueraient à créer dans toute sa richesse la république (commonwealth) que cherche notre patriotisme ». Afin de donner à son idéal une réalisation pratique, le parti a fondé à Santiniketon dans le Bengale sous le nom de *visva-bharati* une colonie internatio-

1. En français dans le texte.

nale, destinée à être une république de culture et de travail et dont le but doit être « de communiquer le souffle de la vie à l'homme complet qui est intellectuel aussi bien qu'économique, retenu par des biens sociaux, mais aspirant à la liberté spirituelle et à la perfection finale ». Et c'est ainsi que le poète chante dans l'immortel *Gitanjali* :

Là où l'esprit est sans crainte et la tête reste haute;
Là où la science est libre;
Là où le monde n'a pas été découpé en petits fragments par des murs [domestiques étroits;
La où les mots sortent des profondeurs de la vérité;
La ou l'effort infatigable tend les bras vers la perfection;
La où le clair ruisseau de la raison ne s'est pas égaré dans le désert de sable [monotone des habitudes mortes;
Là ou l'esprit est conduit par toi vers une pensée et une action toujours plus [larges,
Dans ce ciel de liberté, ô père, puisse mon pays se réveiller!

H. P. Morris

Traduction de M. Charles Bastide.

LA GUERRE AU DÉSERT

LE SENOUSSISME A L'ATTAQUE DU SAHARA ET DU SOUDAN[1]

(Décembre 1914-octobre 1919)

La guerre n'est qu'une forme de la politique. C'est à la politique qu'il importe de se reporter non seulement pour déterminer les causes des conflits, pour escompter les résultats à obtenir de la victoire, mais encore pour rassembler tous les moyens de parvenir au succès final.

Dans la préparation de l'agression de 1914, l'état-major allemand avait assigné méthodiquement sa place à chacun des facteurs politiques capables de fournir à l'armée une collaboration efficace. La question de la politique musulmane n'avait point été négligée. Les manifestations de Guillaume II jouant au protecteur des mahométans soit à Damas devant le tombeau de Saladin, soit à Tanger, sont encore suffisamment connues pour qu'il soit nécessaire d'en refaire le récit. Mais leur rappel permet cependant à l'historien de dégager dès 1905 ce que devait être neuf années plus tard la politique germanique : domestiquer celui qui à Constantinople en sa double qualité de Sultan et d'Émir commandait aux Croyants. L'envoi de Liman von Sanders à Stamboul avait préparé la conquête de la Turquie que les marins du *Goeben* et du *Breslau* réfugiés dans les Dardanelles devaient achever *manu militari*. Le développement de cette politique comportait tout un plan permettant d'assurer la permanence des communications entre la Spree et l'Euphrate par

1. Les principales sources de cette étude sont : les notes d'un officier du Service des Affaires indigènes, le lieutenant Lehureaux, qui a pris part à la campagne dans le Sud et notamment son travail : *Un épisode de notre action saharienne pendant la guerre : la révolte des Touareg Hoggar* (inédit); les archives du Service des Affaires indigènes et du Personnel militaire de l'Algérie, l'*Exposé de la situation des Territoires du Sud de l'Algérie* (Alger, 1922, 3 vol.), et principalement la note du commandant Duclos : *Situation politique des Territoires du Sud de 1902 à 1922*.

l'asservissement de l'Autriche-Hongrie, qui de par sa situation géographique pouvait être considérée comme la porte de l'Allemagne sur l'Orient, de la Bulgarie et de la Serbie, qui forment une véritable passerelle entre l'Europe Centrale et l'Asie Mineure.

Ainsi les Indes pourraient être mises en péril, le canal de Suez coupé et l'Égypte envahie, la Tripolitaine serait soulevée contre les Italiens dont la domination restait depuis 1911 plus nominale que réelle, enfin l'Empire français d'Afrique serait en proie à la révolte de Rabat à Tunis et d'Alger à Tombouctou.

Toutefois le succès de ce vaste plan ne pouvait être assuré que si le Sultan de Constantinople déclarait non seulement la guerre à l'Entente — ce qui dans l'état de subordination où se trouvait la Turquie ne fut pas difficile à obtenir — mais encore réussissait par la proclamation de la Guerre Sainte à rassembler autour du drapeau vert du Prophète tous les mahométans d'Asie et d'Afrique.

Or, cette espérance ne se réalisa pas. Malgré l'appel du calife, malgré une proclamation du cheikh-ul-islam, indiquant à tout croyant là où était son devoir dans de pareilles circonstances, le loyalisme des populations africaines resté dans l'ensemble satisfaisant malgré quelques défections, le concours apporté aux armées alliées par les contingents indiens qui versèrent leur sang sur les champs de bataille de France, furent la meilleure réponse aux espoirs du grand état-major de Berlin.

C'est que peu à peu dans l'Islam, où primitivement la religion servait de cadre à la nationalité, il s'était produit déjà avant les reformes de Mustapha Kemal Pacha un fractionnement de cette vaste communauté internationale qui commençait progressivement à avoir la notion de nationalité.

Le Sénoussisme et son action politique.

Si dans l'ensemble de nos possessions la propagande germano-turque ne trouva aucun élément capable de donner le signal de l'insurrection, il n'en fut pas de même dans toutes les colonies voisines des puissances européennes. La Tripolitaine, non soumise pour la plus grande partie à la domination de Rome, devait fournir des éléments ambitieux, — le Senoussisme notamment, — qui voyaient dans

la guerre contre le roumi non seulement le moyen de réaliser le rêve de tout croyant : la mort dans la guerre sainte mais encore, la possibilité de restaurer dans le désert une puissance à laquelle notre conquête avait porté un coup fatal.

L'immense territoire qui, à l'ouest de la vallée du Nil, s'étend jusqu'à la Libye forme un véritable état dont le souverain est en même temps le Grand Maître de l'ordre du Senoussisme, secte religieuse musulmane créée il y a plus d'un siècle par Mohammed-es-Senoussi. Né à Alger en 1202 de l'hégire, le fondateur de cette confrérie, après avoir fait ses études au Maroc et voyagé en Algérie, en Tunisie, en Tripolitaine, au Hedjaz, se lia avec un descendant du Prophète Saïd Ahmed Ibn Idriss.

C'est à partir de ce moment que l'activité religieuse de ce marabout commença à se manifester dans toute son ampleur par la fondation de plusieurs couvents ou zaouias à la tête desquels il plaça différents cheikhs subordonnés eux-mêmes au grand cheikh. Les deux zaouias les plus importantes sont aujourd'hui encore celles de Djaghboub et de Koufra. La première est située au sud de Benghazi sur la frontière occidentale de l'Égypte, la seconde se trouve dans l'hinterland tripolitain. Ces couvents constituent de véritables petites villes. Leur population en dehors des « frères » qui se consacrent à la prière et au travail, se compose de cheikhs et de derviches qui habitent avec leurs familles, d'étudiants qui apprennent le Coran, les sciences arabes, la grammaire, la rhétorique, etc.

Le Senoussisme, qui localisait autrefois son influence spirituelle dans le Fezzan oriental, une partie de la Cyrénaïque et le Tibesti, prit en 1912, sous l'impulsion d'Enver Bey, qui plus tard devait devenir Enver Pacha, envoyé en mission à Koufra, capitale du chérif, un essor inattendu. Les tribus nomades qui circulent dans les déserts de Libye et de Tripolitaine, jadis divisées par d'incessantes querelles, s'unirent sous l'étendard senoussiste pour enrayer les progrès de la conquête italienne; leurs contingents, dirigés par des officiers et des soldats ottomans, constituèrent des mehallas redoutables dotées d'un important matériel moderne fourni par la Sublime Porte.

« En même temps que le pouvoir temporel du Grand Senoussi

dans la région du Fezzan s'appuyait sur une force militaire indiscutable, son autorité spirituelle s'étendait sur les populations de Ghat, de Ghadamès, de Djanet même, dans une certaine mesure sur les tribus arabes et touareg du Haut-Sahara[1]. »

Travaillés à partir de la fin de 1914 par la propagande germano-

turque, qui cherchait à exploiter la proclamation de la guerre sainte, les cheikhs de la confrérie suivirent une politique sinon conforme, du moins propice aux directives de Constantinople. La visite que fit en août 1918 au Commandeur des Croyants le cheikh Saïd Ahmed Mahdi, transporté d'Afrique en Europe à bord d'un sous-marin allemand pour prêter serment au Sultan et assister

1. Lieutenant Lehureaux, *op. cit.*

à la cérémonie de l'investiture du sabre, en est bien la preuve. La presse turque célébra avec fracas ce voyage d'obédience « qui démontrait l'attachement au califat de l'islamisme africain qui en était demeuré éloigné par suite des intrigues anglo-franco-italiennes » (*Tanine*, 31 août).

Ayant mis leur « baraka » au service de Berlin, les gens de Koufra essayèrent de soulever l'Afrique des rives de la Méditerranée aux bords du golfe de Guinée. Cette vaste tentative n'a abouti qu'à un échec. On ne peut néanmoins s'empêcher de se demander, non sans angoisse, ce qu'il serait advenu de l'Entente si elle avait réussi.

L'action du Senoussisme, durant les hostilités, devait d'ailleurs démontrer le danger politique des confréries musulmanes, vastes associations religieuses à tendances mystiques, dirigées par des chefs ambitieux ou illuminés dont les zaouias entretiennent en Afrique et en Asie la haine du roumi. Simultanément devait apparaître le péril que pouvait faire courir à une puissance musulmane comme la France le fait d'avoir dans son allégeance des sujets mahométans ressortissant à un califat étranger. L'importance de cette dernière considération ne devrait dans les circonstances actuelles échapper à personne!

Le soulèvement du pays Ajjer.

Dès décembre 1914, un mouvement insurrectionnel senoussiste prit naissance dans le Fezzan et se développa rapidement. A l'origine, les chefs de ce mouvement étaient le cheikh senoussi Ali ben Acheb, dirigé lui-même de Djerboub par le sénateur turc Sliman-el-Barouni et le cheikh tripolitain Souf-el-Mahmoudi; ces deux derniers revenaient de Constantinople par la Cyrénaïque. A eux devait bientôt se joindre un propre frère d'Enver-Pacha, Nourry Bey. Commandées par des officiers ottomans ayant, pour la forme, donné leur démission en Turquie, les méhallas des rebelles dirigèrent leurs premières attaques contre les Italiens. Dans la nuit du 9 au 10 juillet 1915, la garnison de Nalout évacuait ce poste et se réfugiait en territoire tunisien à Dehibat. Le 19 juillet, conformément aux instructions du Gouvernement

de Rome, Ghat, Ghadamès et tous les postes du Djébel tripolitain étaient abandonnés; les troupes se repliaient sur le littoral avec de lourdes pertes. Ainsi, à l'exception de Tripoli et de quelques points situés sur la côte, la Tripolitaine tout entière était aux mains des insurgés.

« Après l'évacuation de Ghat, les nobles Ajjer essayèrent de prendre la succession des Italiens et firent figure de triomphateurs. Sultan Ahmoud se présenta avec quelques compagnons et prit possession de la ville au nom du Chérif. Les askaris laissés par les Italiens à la garde de leurs biens leur remirent leurs armes et leurs approvisionnements[1]. »

Jusqu'à ce moment, les Senoussis observaient à notre égard une attitude qui, quoique correcte, n'en n'était pas moins fallacieuse. Le poste tunisien de Dehibat ne tarda pas en effet à être attaqué, tandis qu'en Tunisie même les Ouderna se révoltaient et tentaient un coup de main sur une compagnie territoriale qui campait à Bir-Remtsa. Les insurgés durent se retirer après avoir subi de fortes pertes, et l'un des principaux chefs de la rébellion, el Hadj Saïd, des Oulad-Djellal, membre de la Conférence consultative, resta parmi les morts. Des colonnes de représailles parcoururent le territoire de la tribu révoltée et rétablirent l'ordre.

A partir de ce moment, le Chérif de Koufra apparut aux Croyants comme le défenseur et l'espoir de l'Islam. En décembre 1915 quelques incidents semblant dus à la propagande senoussiste et aux ordres donnés par le Cheikh de Ghat commencèrent à se produire sur les confins algéro-tripolitains, et se terminèrent par le départ en dissidence vers l'Est de plusieurs tentes touareg. A la même époque un groupe de méharistes fut envoyé de Ghat vers l'Aïr en vue de propager la révolte. Une propagande assez active fut faite chez les Chamba pour les amener à s'engager dans les bandes de Si Labed et une proclamation appelant les musulmans à l'union fut saisie par un grade de la compagnie du Tidikelt. De son côté le chef Senoussiste de Ghat qui avait observé vis-à-vis du chef de poste de Djanet une attitude à peu près correcte commença à devenir insolent. Des agents travaillèrent nos tribus. « Les Ksouriens de Djanet ayant un jour cru

1. Lieutenant Lehureaux, *op. cit.*

à l'arrivée d'Ahmoud poussèrent des « You, You » de réjouissance et quelques femmes touareg ajoutèrent à de galants bavardages avec nos Chaamba l'indiscrète confidence : « Les Koufar vont partir bientôt ».

Les imrads s'émerveillèrent du prodigieux pouvoir que les renseignements accordaient à la baraka de Si Labed, la plus appréciée de celle dont Allah ait jamais doté un marabout. Avec le secours d'une telle baraka, ils commencèrent à penser que la puissance française pouvait céder comme l'italienne. Allah tiendra à châtier ceux qui ont eu l'audace de s'installer à Djanet dans la zaouia senoussiste même[1] ! »

Le bruit se répandit que notre domination en Afrique était ébranlée, nos caravanes furent razziées, plusieurs chefs indigènes Ajjer évitèrent notre contact pour pouvoir passer plus facilement à l'ennemi. La situation devenait critique et il fallait prévoir à bref délai le siège de Djanet.

Préparé par Si Labed, frère du chérif de Koufra et représentant de ce dernier au pays Ajjer, menée par Abdesselam, chef de bandes qui avait acquis une certaine notoriété dans la guerre italo-turque, l'attaque se produisit le 6 mars. La garnison de Djanet ne se composait que de 50 hommes commandée par un sous-officier et ne disposait que d'un canon. Le stock de munitions et les réserves de vivres étaient de peu d'importance, un convoi expédié de Fort Polignac et destiné au ravitaillement du poste ayant été enlevé en cours de route. Après avoir subi pendant dix-huit jours la canonnade de la mehalla senoussiste, la petite garnison commença à manquer de vivres, de munitions et surtout d'eau, le puits extérieur au fort ayant été enlevé par les assiégeants. Bien que tous les assauts dirigés contre le poste eussent été repoussés, il fallut cependant envisager l'abandon de la résistance. De capitulation il ne fut pas question ! Le canon et les armes furent rendus inutilisables, puis une décision héroïque fut prise : tenter une sortie de nuit pour percer les lignes ennemies. L'opération réussit et la vaillante petite troupe put gagner la montagne, mais il lui fut impossible de rejoindre nos postes et quelques jours après elle était encerclée par la mehalla senoussiste

1 Lieutenant Lehureaux, *op. cit.*

qui la capturait et l'emmenait en captivité en Tripolitaine. Djanet fut occupée par les forces de Sultan Ahmoud.

La conséquence de la chute de Djanet fut la dissidence de tous les Touareg-Ajjer, de ces hommes dont les aïeux ont sans le savoir baptisé un continent puisque « suivant une étymologie généralement admise, Africa vient de Afarik ou Aourigha. Or les Aourighen ou Oraren constituent la tribu noble des Touareg Ajjer, la seule qui ait droit au tobol et qui puisse fournir un aménokal[1] ».

Sitôt la nouvelle de l'investissement de Djanet connue, le commandant de la compagnie saharienne du Tidikelt avait envoyé un détachement pour essayer de recueillir la petite garnison. Mais ce détachement fut attaqué par la harka le 26 mars et, constatant la chute du bordj, ne put que se dégager péniblement.

Une colonne de renfort d'un millier d'hommes environ fut alors rassemblée à Ouargla et placée sous les ordres du lieutenant-colonel Meynier, commandant militaire du territoire des Oasis. Par Fort Flatters et Fort Polignac, qui furent solidement occupés en raison du rôle qui incombait à ces deux points situés sur les lignes de communication de l'expédition, les troupes gagnèrent la plaine d'Admer, vaste dépression située à l'ouest de Djanet, où la concentration eut lieu dans les premier jours de mai. Une première tentative pour s'emparer du poste fut infructueuse, l'élan de nos troupes fut brisé dans la traversée de la palmeraie d'Adjahil, cette dernière dominée par des falaises qui n'avaient pu être enlevées. La colonne se reforma dans la plaine d'Admer et son commandant prépara une action méthodique. Après trois jours de combat le lieutenant-colonel Meynier s'empara du bordj et de la palmeraie. L'ennemi, poursuivi par nos troupes, se replia vers l'Est en direction de Ghat. Les instructions reçues par le commandant de la colonne ne lui permettant pas de pénétrer dans cette dernière ville, la harka senoussiste put s'y retirer sans être inquiétée. Ce manque d'entente avec l'Italie fut la cause de bien des difficultés pour la suite de la campagne. Le blocus à distance de la frontière tripolitaine trop lâche pour être efficace, ne put être maintenu : il ne fut pas possible en effet d'assurer la garde des voies de communication qui s'étendaient sur une longueur

1. *Les Territoires du Sud de l'Algérie; Les Populations*, t. I, p. 196.

démesurée et la sûreté des convois de ravitaillement exposés à de fréquentes attaques. Le poste de Djanet fut de nouveau évacué et nos troupes se replièrent au centre du Massif Ajjer qu'elles couvrirent au moyen de détachements légers alors que le gros des forces fut maintenu à Fort Polignac et à Fort Flatters où de gros approvisionnements furent constitués (août 1916). A partir de ce moment la mission du lieutenant-colonel Meynier consista surtout à surveiller le Sud Tripolitain.

« Au cours de cette campagne d'été, les combats soutenus avec des fortunes diverses contre la harka senoussiste n'avaient pas ébranlé la fidélité des tribus arabes, et parmi les Chaamba aucune dissidence ne s'était produite. Mais les réquisitions d'animaux et les pertes considérables subies par les convois n'étaient pas sans analogie avec celles de 1900-1901 et provoquaient de même une irritation grandissante.

Une campagne d'hiver fut néanmoins préparée. Un poste de T. S. F. fut poussé sur Fort-Polignac et n'y fut introduit qu'à grand'peine. Le convoi qui le transportait fut sérieusement attaqué à Ihan. En novembre, le mouvement en avant fut repris. Il fut marqué tout d'abord par la perte d'un nouveau convoi près de Tahelbal et et par une série de petits combats, coûteux et peu heureux [1]. »

A la même date, la province de Constantine était elle-même le théâtre d'événements graves : un soulèvement provoqué par la conscription avait éclaté dans l'Aurès et le Sous-Préfet de Batna avait été massacré par les rebelles. Ainsi, alors que dans le Sud, la poussée senoussiste paraissait la plus forte, l'insurrection semblait gagner l'Algérie du Nord. Au commencement de l'hiver de l'année 1916, la situation se présentait donc sous un jour extrêmement sombre. Devant les difficultés que présentait son ravitaillement Fort Polignac fut à son tour évacué (19 décembre 1916). Cette attitude purement défensive des forces du territoire des Oasis fut complétée par une série de mesures destinées à empêcher les communications des insurgés du Nord avec ceux du Sud : les passages du Hodna furent sérieusement gardés et un barrage de troupes fut établi sur la limite nord de l'annexe de Biskra.

1. Commandant Duclos, *op. cit.*

L'Attaque du Sahara central et du Soudan.

Le Sahara oriental en révolte, le Senoussisme s'attaqua au Sahara central. « Jusque-là, en effet, les marabouts de Koufra, qui peu à peu étendaient leur propagande vers le Soudan et l'Aïr, n'avaient obtenu aucun succès chez les Touareg Hoggar. Sous l'influence énergique de leur aménokal Moussa ag Amstane, ces derniers surent résister aux sollicitations des agents du Chérif; ils donnèrent même des preuves de leur loyalisme en plusieurs occasions, et notamment en coopérant, dans les premiers mois de 1916, aux opérations contre les Touareg Aoulliminden que les Senoussistes avaient réussi à gagner à leur cause.

Après l'abandon de Djanet et de Fort Polignac, les lieutenants de Si Labed, encouragés par notre attitude purement défensive, reprirent dans la Koudia une propagande intensive qu'ils accompagnèrent de menaces envers les tribus qui refusaient de se soumettre à l'autorité du Chérif[1]. » Un chef indigène du nom de Khaoucen, féal de Si Labed, et exerçant le commandement au nom de ce dernier, concentra ses forces à Ghat, puis les divisa en trois groupes :

Ayant pris le commandement du premier, il se dirigea vers le Soudan où l'appelaient les Touareg Aïr. Il parvint jusqu'à Agadès, dont le siège commença le 7 décembre.

Le deuxième groupe prit la direction de Fort Motylinski. Bien que serré de près par les bandes ennemies, ce poste ne fut cependant pas attaqué.

Le troisième groupe, sous les ordres d'un certain Elbeuh, tomba sur Tamanrasset, où le Père de Foucauld fut assassiné. » On connaît dans tous ses détails cet horrible forfait. Le livre que M. René Bazin a récemment consacré à ce drame a mis en lumière toutes les péripéties du crime. C'était dans la nuit du 1er au 2 décembre, date du passage à Tamanrasset du courrier bi-mensuel allant de Motylinski à In-Salah; un demi-nègre, ancien esclave que le Père avait pris autrefois sous sa protection, se présenta à l'ermitage, sorte de forteresse inexpugnable où on ne pouvait entrer

1 Lieutenant Lehureaux, *op. cit.*

que par ruse, et, frappant à la porte, s'annonça comme étant le porteur du courrier. Le Père, sans méfiance, ouvrit et suivant la mode arabe, tendit la main pour serrer celle qui lui était offerte; cette main fut aussitôt saisie par le nègre; le Père fut tiré hors de son habitation, puis garotté et laissé sous bonne garde.

D'après le récit d'un témoin oculaire, les pillards ne voulaient pas attenter aux jours du R. P. de Foucauld. Leur but était de s'emparer de sa personne — suivant l'ordre de Si Labed — pour l'emmener en captivité à Koufra et saisir les armes déposées en son bordj. Peu de temps après la capture du Père et au moment où les bandits se livraient à un pillage en règle des huttes et des zéribas du village, arrivèrent à Tamanrasset deux militaires sahariens qui, ignorant la présence des bandits, se dirigèrent, suivant l'usage, vers la demeure du marabout pour le saluer; leur arrivée suscita parmi les pillards un moment d'affolement; ils crurent à la présence d'une troupe de méharistes; une vive fusillade éclata, et au bruit des coups de feu, le targui laissé à la garde du Père le tua à bout portant et prit la fuite.

Cet événement eut un retentissement considérable dans tout le Sahara. La mort de de Foucauld fut considérée comme une calamité par les imrads campés dans la Koudia lesquels, craignant des représailles de notre part et encouragés par les agents de Si Labed, firent peu à peu défection [1]. » Redoutant que ces agissements n'eussent une répercussion désastreuse sur les populations du Tidikelt et du Bas-Touat, le commandement renforça les garnisons d'In-Salah et d'Aoulef par une partie des effectifs de la compagnie saharienne du Touat-Gourara et par un goum de cent chamba levé dans le territoire de Ghardaia. Des travaux complets de défense furent entrepris et des approvisionnements constitués dans la région pour permettre une résistance de longue durée. Il fallait en effet opposer à tout prix une barrière infranchissable à un mouvement de révolte qui des oasis eût pu se propager par la vallée de la Saoura, Adrar et Beni Abbès jusqu'au Sud oranais et avoir ainsi les conséquences les plus funestes non seulement pour les Territoires sahariens mais encore pour l'Algérie du Nord tout entière

1 Lieutenant Lehureaux, *op. cit.*

Le Siège d'Agadès.

Ainsi que je l'ai précédemment indiqué, Khaoucen à sa sortie de Ghat s'était dirigé sur Agadès et le Soudan.

Agadès est une agglomération de 1 500 habitants devenue depuis l'occupation française (1906) le chef-lieu du cercle de l'Aïr ou Absen, Territoire de Zinder. Il suffit de jeter les yeux sur la carte voisine pour se rendre immédiatement compte de l'importance stratégique de ce point situé à peu près à égale distance du Ahaggar et de la vallée du Niger, constituant par suite la couverture de l'Afrique occidentale française et de la Nigeria anglaise contre toute attaque venant des régions septentrionales.

La population se compose de sédentaires, presque tous serviteurs des Touareg nomades dont ils soignent les troupeaux et cultivent les champs. Le poste lui-même est dominé de 40 mètres par le village éloigné de 600 et consiste en un réduit formé par une enceinte de briques crues haute de 3 mètres et épaisse de 40 centimètres. Autour de cette enceinte sont bâties des maisons en pisé, à toiture en terrasse, qui servent de magasins et de logements. Le poste le plus voisin est celui de Zinder éloigné de 400 kilomètres [1].

Ce fut le 1er décembre 1916 que le village fut occupé par l'ennemi. Une troupe de méharistes touareg originaires du Fezzan y avait pénétré au petit jour et en avait pris possession sans coup férir. L'alarme avait été aussitôt donnée au poste par une jeune négresse.

La trahison du Sultan de l'Absen on Aïr, Tegama, — notre protégé, — avait rendu possible cette occupation préparée de longue date par les agents du Chérif dont les manœuvres très habiles étaient parvenues à obtenir la défection du chef indigène et des tribus de l'Azbin, Kel Tedeli, Tkaskazen, Ifadayen, etc.

La mehalla assiégeante comprenait deux éléments : d'une part les réguliers senoussistes au nombre de 220 environ, d'autre part les auxiliaires arabes, Chamba, Touareg, formant une bande d'un millier d'hommes. L'armement de ces troupes se composait de fusils modernes, modèle italien, d'un canon à tir rapide, de mitrailleuses.

1. Pierre Kkorat, Agadès. *La revue mensuel*, novembre 1922.

Le commandement appartenait à Khaoucen en personne, entouré d'un état-major de divers chefs indigènes dont les principaux étaient Tegama et Abdesselam, celui-là même qui avait dirigé l'attaque de Djanet. Selon toute évidence, plusieurs officiers turcs devaient également accompagner Khaoucen. Cette supposition apparaît d'autant plus vraisemblable que les opérations furent conduites suivant les principes de la guerre moderne. De plus, la présence de deux « nessara » (chrétiens) fut remarquée parmi les assiégeants. Ils parlaient d'ailleurs une langue qu'aucun targui ne comprenait et leur rôle se borna à soigner les blessés. L'un des officiers qui ont pris part à la campagne dans l'Extrême Sud algérien, le lieutenant Lehureaux, dont j'ai déjà cité le témoignage, pense que l'un de ces deux européens était médecin et qu'il s'agissait du docteur Leo Frobenius qui, d'après certains renseignements, se serait trouvé au Soudan au moment de la déclaration de guerre. Toutefois cette hypothèse n'a jamais pu être confirmée. Cependant, elle n'a rien d'invraisemblable, des médicaments et des objets de pansement ayant été laissés par l'ennemi sur le terrain lors de sa fuite vers le Nord [1].

La dissidence des Touareg-Hoggar.

« Combattez les infidèles jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tentation et que tout culte soit celui du Dieu unique.... »

« Lorsque vous rencontrerez des infidèles tranchez-leur la tête... », lit-on dans le Coran.

« Il ne peut y avoir de paix avec les infidèles... », proclamèrent après Mahomet les chefs des rites orthodoxes.

Aussi, fort des enseignements du Prophète et du prestige qui entourait sa baraka, le grand cheikh de Koufra entendit clairement montrer à l'aménokal des Touareg-Hoggar là où était son devoir dans cette lutte contre la domination étrangère. A cet effet, il adressa en 1916 à celui qu'il appelait « l'homme considérable, le meilleur d'entre les bons, le très cher, le très vertueux, celui sur qui reposent tous nos désirs et qui possède au plus haut

1. Après un investissement de trois mois la petite garnison fut délivrée par des colonnes de secours venues de Zinder et de Gao, et des troupes envoyées par le Gouverneur de la Nigeria.

degré la gloire et la perfection, celui que nous appelons notre père et fils Moussa ag Amstane » un appel lui demandant de prêter à son mandataire Khaoucen le concours le plus étendu. « Vous examinerez, ajoutait le chérif, la situation des populations de concert avec notre représentant, vous le soutiendrez et vous vous lèverez pour la guerre sainte. »

De son côté, Khaoucen exhorta en des termes aussi ampoulés qu'imagés l'aménokal à se ranger sous l'étendart vert du Prophète s'il voulait que Dieu lui accordât « l'entrée de magnifiques jardins arrosés de cours d'eau et d'habitations agréables dans l'Éden ».

« Apprenez, écrivait encore le représentant de l'Émir des Croyants, que le terme de l'existence est fixé d'avance et que la mort dans la guerre sainte est le véritable but de l'homme sensé. Sachez que le Paradis est sous l'ombre des sabres et que celui qui périt dans la voie de Dieu ne trouve dans la mort que l'occasion de parvenir à l'objet de son amour. Il sent la brise du Paradis, il aperçoit ses magnifiques Palais et découvre de loin ses Chérubins et ses Houris... »

En outre, des tracts antifrançais, que les titres seuls suffisent du reste à caractériser, furent répandus en Ahaggar et en Air. Parmi ces opuscules citons ceux intitulés : « L'Infamie de la France en Tunisie et en Algérie », « Actes hideux commis par la France en Algérie et en Tunisie », « L'amertume des choses permises », etc. Mentionnons également une proclamation aux Croyants ainsi conçue : « O! Musulmans! l'Europe a pris les armes. Profitez-en pour secouer votre inertie. Réveillez-vous. Le moment est venu de lutter pour la Sainte Religion et de défendre le droit! »

Au début, Moussa sut résister à toutes ces sollicitations. Il fournit même un contingent pour combattre la rébellion du chef des Aouellimiden. Mais peu à peu sa situation personnelle devint difficile. Les événements du pays Ajjer nous avaient forcés à réduire nos effectifs au Hoggar. Notre domination dans la Sahara semblait compromise : « l'amenokal apprit coup sur coup l'assassinat du Père de Foucauld, l'impuissance de la garnison de Motylinski à sortir du fort, la dissidence des imrads et le siège d'Agadès. Crut-il que l'heure du Mahdi était venue ou plutôt fut-il entraîné par ses propres guerriers? Quoi qu'il en soit, il quitta l'Adrar et vint

camper avec toutes ses tribus dans l'Aïr non loin d'Agadès[1]. »

Cet exode eut dans tout le Sahara l'effet d'un mot d'ordre : le pays targui sembla perdu. Le seul remède à une situation qui pouvait paraître désespérée était ou de châtier les Hoggar réfugiés dans l'Aïr, ou de s'efforcer de les ramener à nous, si toutefois il en était encore temps.

Voici le récit de cette expédition tel qu'il ressort des notes du lieutenant Lehureaux :

A cet effet, un groupe de 100 fusils composé des hommes les plus vigoureux et des meilleures montures fut organisé sous les ordres du capitaine Depommier. Les militaires qui en faisaient partie disposaient d'à peu près un mois de vivre au taux saharien, c'est-à-dire chacun environ 12 à 15 kilos de farine, 1 kilo de sucre, quelques centaines de grammes de thé, un peu de beurre et c'était tout! Les hommes avaient été prévenus avant le départ du but de l'expédition et des risques qu'elle présentait. Tous avaient répondu qu'ils étaient prêts à tout supporter : on retrouvait chez eux l'âme ardente du guerrier chambi que la perspective du danger enivrait.

Alors commencèrent pour le groupe cinq pénibles semaines de campagne à travers des contrées déshéritées, dans des conditions extrêmement difficiles. La marche se poursuivit lentement mais presque sans interruption de jour et de nuit, avec quelques intervalles de repos pendant lesquels les repas furent préparés, celui du soir étant plus frugal encore que celui du matin, en raison de l'obligation de s'abstenir de faire le plus petit foyer qui eût pu révéler la présence du détachement. Malgré ces précautions, tous se doutèrent que des yeux humains les guettaient, et en fait, les jours qui suivirent confirmèrent cette impression en laissant apercevoir à l'horizon la silhouette de quelques méharistes vite disparus à l'approche d'une patrouille envoyée à leur poursuite.

Ce fut d'abord la traversée de cet immense Ténéré qui sépare l'Adrar de l'Aïr et que les Touareg eux-mêmes appellent « le pays de la soif ». Sur une longueur totale d'environ 450 kilomètres, c'est à perte de vue, une plaine parsemée de-ci, de-là, de quelques dunes

1. Commandant Duclos, *op. cit.*

de sable et dans laquelle se trouve un seul puits, le point d'eau d'Anassabaraka, au débit peu abondant.

C'est là que la colonne renouvela sa provision, les Sahariens, par un vent de sable d'une violence inouie, tirant dellou sur dellou jusqu'à ce que les guerbas en peau de bouc soient pleines et que tous les chameaux aient de l'eau en quantité suffisante pour atteindre le puits d'Inabarikharit, à cinq jours de là.

A l'approche de l'Aïr, la région devint moins lugubre. Le détachement traversa successivement les grands fleuves sahariens Tin Baraouen, Tin Amaï, puis la vaste dépression creusée par l'oued Tesselaman dont le fond n'est qu'une forêt touffue de « tahlas » à travers lesquels il faut se frayer un passage mettant en fuite des troupeaux effarouchés d'outardes, de gazelles, et d'antilopes.

Enfin, le 23 mars, Moussa fut rejoint à Tenefsert (130 km. au nord d'Agadès). L'amenokal avait revêtu pour se rencontrer avec nos officiers qu'il salua d'ailleurs avec déférence et humilité, son burnous rouge de commandement et épinglé sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur.

Au camp, tous les Touareg étaient rassemblés et à la venue des Français portèrent la main à la poitrine en signe de salut. Le voile relevé ne laissait apercevoir que le haut de la figure où deux yeux sombres donnaient l'impression très nette que ces hommes auraient volontiers accueilli le groupe à coups de fusil s'ils avaient été livrés à leur seule inspiration et si la faute de Khaoucen et sa défaite devant Agadès ne leur donnaient à réfléchir sur les conséquences d'un acte semblable.

Moussa protesta de son attachement et de sa fidélité à la France. Devant le revirement à notre profit de la situation au Soudan, il lui était difficile de faire moins. Quant à son attitude depuis quelques mois et aux raisons qui avaient entraîné sa dissidence, il fut impossible de les éclaircir. Quoi qu'il en soit, le résultat principal était atteint : l'aménokal était disposé à regagner Motylinski.

Le départ de Tenefsert eut lieu le 27 mars. Suivant les instructions reçues, les Touareg se mirent en route par fractions constituées, chaque fraction emmenant son matériel de campement et ses troupeaux. Pendant toute la journée, ce fut un défilé presque

ininterrompu d'un peuple qui se déplaçait et ce spectacle fut véritablement pittoresque. Les esclaves nègres, hommes et femmes, demi-nus, ces dernières portant sur leur dos, dans une sorte de sac de toile, les enfants en bas âge, avaient la garde du troupeau et veillaient à ce qu'aucune bête ne s'écartât du groupe; les animaux suivaient d'ailleurs docilement; les petits ânes gris, striés de noir sur l'encolure, tenaient la tête, suivis de zébus courts et trapus, portant de jeunes enfants qui s'accrochaient à leur bosse; les chameaux faisaient bande à part, formant une masse compacte, disciplinée, qu'encadraient quelques méharistes; dans le nombre, quelques-uns portaient les bagages rudimentaires : tentes en peau, guerbas, ustensiles de cuisine, etc. et servaient en même temps de monture aux vieillards et aux femmes imrads; enfin, trottant péniblement sur leurs traces, venaient les innombrables chèvres et chevreaux auxquels ce déplacement devait être fatal.

Les femmes nobles s'étaient d'elles-mêmes réunies et cheminaient ensemble, fièrement drapées dans une ample gandoura en forme de peplum, le visage mi-voilé pour le protéger des ardeurs du soleil: elles allaient, causant sans éclat, au pas cadencé de leur méhari blanc. Leur belle stature et leur allure décidée, sur cette haute monture qu'elles faisaient évoluer avec souplesse, faisaient songer aux anciennes amazones dahoméennes et laissaient l'impression que, comme ces dernières, elles pourraient facilement devenir des guerrières ardentes et redoutables.

Dans toute cette foule, hormis les esclaves et quelques imrads chargés de la surveillance des troupeaux, on n'apercevait pas un seul homme. C'est que tous les nobles valides suivis de leurs serfs avaient été envoyés en patrouille et que certains d'entre eux, qui avaient pris part au rezzou lancé par Moussa contre les bandes de Khaoucen, avaient trouvé la mort en combattant.

Le 14 avril, dans la matinée la smalah de l'aménokal était de retour à Fort Motylinski. »

Le Commandement supérieur des Territoires sahariens. Le rétablissement de l'ordre.

Au moment où la poussée senoussiste paraissait la plus forte, le Gouvernement confia au général Laperrine, alors sur la Somme, un commandement intersaharien s'étendant sur l'Algérie, la Tunisie et le Soudan (12 janvier 1917). Ainsi était réalisée pour l'ensemble de nos possessions l'unité d'action. Nul n'était plus qualifié que le général Laperrine pour occuper ce poste : cet officier avait montré tout ce qu'on pouvait attendre de lui lorsque en 1901 il avait été nommé, le premier commandant du Territoire des Oasis. Il s'agissait à cette date d'assurer, avec quelques formations indigènes de création nouvelle, la garde de ces oasis qui venaient d'être occupées alors que le pays touareg si mystérieux, si fermé, si hostile se dressait devant nos postes.

Lorsque le général prit possession de son commandement, les nouvelles les plus alarmantes trouvaient créance; on en jugera par ce détail : le 11 avril 1917, le commandant des Territoires Sahariens, qui commençait son inspection par In-Salah, coucha à quelques kilomètres de là dans le petit Ksar d'Igosten. Au matin on vint lui assurer que la garnison était aux prises avec une bande assiégeante et la chose surprit si peu qu'on ordonna un dispositif de combat!

C'est au moment cependant où l'horizon saharien, obscurci de nouveaux nuages devenait menaçant et où l'on pouvait craindre que la perte du Sahara touareg n'ébranlât le Sahara arabe, qu'on touchait au dénouement de la crise[1]. »

Quelques débarquements de sous-marins sur la côte de Cyrénaïque ne suffirent point à ravitailler le senoussisme.

Habilement travaillé par les agents britanniques, qui avaient su rendre leurs offres séduisantes, il abdiqua toute activité politique. La Sublime Porte essaya alors de substituer sa propre action à celle des marabouts de Koufra en envoyant en Tripolitaine le prince Fuad, petit-fils du sultan Mourad V et ancien officier de la garde prussienne; mais ce tardif effort, dirigé surtout contre

1. Commandant Duclos, *op. cit.*

l'Italie, fut sans effet sur le résultat de la lutte finale. Les harkas que le senoussisme avait suscitées ne tardèrent point à succomber.

La harka du Nord — celle de Sultan Ahmoud — essaya en dernier lieu de s'emparer de Fort-Flatters. En prévision de l'attaque de ce poste, dont la chute aurait pu ouvrir à l'ennemi la route d'Ouargla, un important centre fortifié y avait été établi. Repoussée, la harka regagna la Tripolitaine.

Peu après le retour de Moussa ag Amstane à Tamanrasset, les tribus dissidentes du pays hoggar contraintes par les mesures prises (fermeture des marchés du Tidikelt, séquestres de caravanes venues à In-Salah) demandèrent l'aman. Le Commandant supérieur des Territoires sahariens en fixa ainsi les conditions : remboursement des vols commis au préjudice des non-dissidents, paiement d'une amende, remise des armes, retour des tentes dans leurs campements habituels, rétention de gages. En outre, toutes les précautions furent prises pour que les tribus qui s'étaient soumises, par suite de la famine, persistent dans leur attitude après leur ravitaillement. Étaient exclus de l'aman les Touareg coupables d'assassinats ou de vols isolés.

L'autorité de Moussa rétablie au Hoggar, « le général Laperrine retrouva en ce chef indigène le principal instrument de sa politique ». L'aménokal, suivant les directives du commandement, conduisit lui-même un contre-rezzou en Aïr et fut assez heureux pour capturer la smalah de Kaoucen (1er mars 1918). A son tour la harka du Sud avait vécu. Cette opération eut les conséquences les plus heureuses pour le rétablissement de notre prestige dans le Centre africain.

Les bandes senoussistes vaincues, il s'agissait d'avoir raison pour rétablir une pacification analogue à celle d'avant guerre, d'un brigandage généralisé.

Il fallait lutter contre les rezzou, vestiges des harkas, véritables bandes de pirates barbaresques du désert, souvent insaisissables en raison de la rapidité avec laquelle ils parcourent des distances étonnantes. C'est ainsi par exemple que de l'oued Draa ou du Tafilalet, les rezzou marocains gagnent l'Adrar, le Timetrin, l'Azaouad, le Niger même enlevant les troupeaux de chameaux qu'ils rencontrent et les

noirs qui les conduisent pour en faire le négoce sur les marchés du Sud du Maroc. En 1917, leurs entreprises furent particulièrement hardies et avaient gêné la circulation des convois de ravitaillement. Les environs d'In-Salah et d'El-Goléa n'avaient pas été à l'abri de leurs incursions et plusieurs autos étaient tombées dans les embuscades de ces pillards.

Le meilleur moyen de mettre fin à ces tristes exploits était de reconstituer les groupes de police, de les encadrer solidement et surtout de les remonter en méhara afin de leur rendre leur indispensable mobilité pour leur permettre au besoin d'atteindre la Mauritanie ou l'Océan. Ce fut là l'objet des derniers efforts du général Laperrine.

Le commandant supérieur sut d'ailleurs donner une impulsion vigoureuse à cette réorganisation des forces mobiles. Voulant visiter successivement postes, détachements et tribus, il entreprit un grand voyage transsaharien. Parti d'Ouargla en novembre 1917, il atteignit Tombouctou en janvier, puis regagna sans incidents le territoire des oasis, en passant par le Timetrin et l'Ahmet. Sa présence ramena la confiance d'abord, le succès ensuite.

Le dernier dissident du Tassili-Ajjer, Brahim Ag Abakkada se rendit à In-Salah pour demander l'aman (août 1919).

Au mois d'octobre 1919 la pacification du Sahara était redevenue aussi complète qu'avant la guerre. Le commandement supérieur des Territoires Sahariens, créé pour coordonner les opérations dans les régions désertiques de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Afrique Occidentale française fut en conséquence supprimé et les compagnies sahariennes replacées sous les ordres des commandants militaires d'Ain-Sefra et des Oasis.

Ainsi était achevée cette grande œuvre que fut la conquête du Sahara, conquête qui restera l'une des plus belles pages de l'histoire coloniale française, à laquelle furent attachés les plus grands noms du monde politique contemporain et de l'armée d'Afrique.

Aujourd'hui, le Sahara algérien, qui comprend la majeure partie du désert sous la domination française, forme, sous la dénomination administrative « de Territoires du Sud » — au nombre de quatre : Ain-Sefra, Ghardaia, Touggourt, les Oasis — un

ensemble de 2,200,000 kilomètres carrés ayant une population de 546,044 habitants dont 4,828 Européens.

L'organisation de ces territoires possède une originalité propre dont le rappel constitue le corollaire nécessaire de cette étude : « pouvoir politique et le pouvoir militaire sont réunis dans les mêmes mains; le commandement est proportionné à la nature des opérations qui manifestement ne peuvent être considérées comme des opérations de guerre mais comme des opérations de police. Trois échelons existent seulement : le commandant de cercle ou d'annexe, le commandant militaire du Territoire, le Gouverneur général, chacun responsable dans sa sphère de l'administration et de la sécurité du pays. Les officiers du service des Affaires indigènes spécialement désignés pour occuper ces postes détiennent en leur double qualité d'administrateurs et de militaires une situation extrêmement forte à laquelle s'ajoute en matière pénale, la compétence des Conseils de guerre et des Commissions disciplinaires.

Ainsi fut reprise la véritable tradition qui, pendant un demi-siècle, avait permis la conquête de l'Algérie : celle de l'inséparabilité des moyens d'action politique et d'action militaire.

« Si d'aventure, l'ombre de Bugeaud, curieuse de voir ces oasis qu'il n'avait point connues, vint errer au Sahara, le célèbre maréchal put se croire encore chez lui[1]. »

Cependant un changement complet fut opéré dans les troupes employées pour parvenir à ce résultat. Alors qu'à Mazagran ou à l'Isly le maréchal avait sous ses ordres des zouaves et des turcos, le Gouvernement général utilisa pour la conquête et le maintien de l'ordre dans le Sud les procédés indigènes, non point parce qu'ils sont supérieurs à d'autres, mais parce qu'ils sont plus que d'autres adaptés au milieu nomade, turbulent et aimant à faire parler la poudre. C'est là l'origine des compagnies méharistes dites compagnies sahariennes. Recrutées parmi les tribus du Sahara et commandées par des officiers des Affaires indigènes, ces troupes peuvent seules fournir les éléments mobiles nécessaires

1. Commandant Duclos, *op. cit.*

pour les campagnes d'approvisionnement, la guérilla contre les rebelles ou encore la chasse aux rezzous.

Tels sont les procédés employés pour maintenir l'ordre au Sahara et par suite assurer la pacification de ces immenses territoires qui s'étendent du Niger aux Hauts-Plateaux algériens. Les résultats sont là pour prouver que la méthode est bonne et peut être citée non seulement comme exemple mais encore comme réfutation aux critiques trop souvent adressées à notre action coloniale.

En vérité, la France peut être fière de l'œuvre accomplie par ses fils en Afrique du Nord : grâce à eux son drapeau flotte de Rabat à Tunis et d'Alger à Tombouctou!

JACQUES BENOIST.

LES FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DEPUIS LA GUERRE

XI. — BELGIQUE

La Belgique s'efforce d'atteindre le dernier stade de son relèvement financier, qui s'est poursuivi jusqu'ici avec une remarquable continuité.

Les conséquences immédiates de la guerre avaient placé ce pays, au début de 1921, dans un état de déséquilibre profond. Les méthodes d'ordre adoptées, le commencement d'exécution par l'Allemagne de ses obligations avaient laissé espérer une restauration rapide de ses finances. Mais des événements de politique extérieure et l'épuisement du marché des capitaux ont entraîné une lente dépréciation monétaire qui a elle-même fortement troublé l'économie générale et multiplié les obstacles à l'établissement de l'équilibre financier.

Le redressement de la situation générale s'accomplit par l'application rationnelle de principes classiques à l'exclusion de toute innovation hasardeuse. Les enseignements qui s'en dégagent méritent d'être retenus par les milieux dirigeants des pays qui ont souffert materiellement de la guerre et dont l'œuvre de restauration n'est pas encore achevée.

***

A l'état de désolation dans lequel la Belgique fut plongée en 1914, avait succédé l'isolement du territoire occupé. La ruine du Commerce, la dispersion de l'outillage économique et les réquisitions excessives avaient laissé la population dans un état de détresse profonde. Le ralentissement de l'activité économique et les destructions devaient produire une rupture d'équilibre qui apparut spon-

tanément au sortir de la guerre. Il fallut alors, pour apporter un soulagement à ceux qui avaient souffert, que l'État étende à tous les domaines son action tutélaire.

L'accroissement des charges nouvelles fut aggravé par l'existence d'un système fiscal archaïque et la diminution de la matière imposable. La hausse des prix provoquée par l'introduction en quantités élevées de marks allemands sur le territoire belge ne put être enrayée puisque les billets de la Banque Nationale furent substitués au pair nominal à la monnaie avilie en circulation. Cette inflation encore aggravée par le derèglement des changes, produisit un tel renchérissement que des reproches véhéments ne manquèrent pas d'être adressés au gouvernement. Les Pouvoirs Publics avaient cependant considéré comme un dommage à réparer et un devoir de probité à remplir, l'échange des marks à leur valeur d'introduction, sans trop se préoccuper des répercussions économiques, ayant foi dans le remboursement intégral par le Reich. Les Gouvernements français et luxembourgeois ont du reste adopté les mêmes procédés. Cependant, les Allemands n'avaient pas craint de payer, au delà de leur valeur réelle, les objets réquisitionnés et il est indéniable que les porteurs de marks furent avantagés.

Le recouvrement de la créance correspondant aux marks retirés n'était aucunement garanti par le traité de Versailles. Lors de la Conférence de Spa, en 1920, puis au courant de 1921 et 1922, des pourparlers furent engagés mais sans résultat. Sur un total de 6 milliards de marks environ, les délégués du Reich considéraient que 2 milliards avaient été introduits frauduleusement en Belgique, au moment des opérations d'échange. Le Gouvernement belge a cédé à la prétention allemande afin de conclure un arrangement portant sur les 4 milliards restant. Le projet d'accord consacrait la reconnaissance de cette dette, et, moyennant un intérêt modéré, prévoyait son amortissement en trente ans. Après une entente verbale, les plénipotentiaires allemands refusèrent de signer!

Avant même la signature de l'Armistice, au moment de la délivrance du pays, l'échange des marks avait été décidé contre des Bons du Trésor à trois ans jusqu'à concurrence des trois quarts du montant de la souscription. Sur un capital nominal de 3,040 millions de francs, 1,980 millions de francs ont été versés en marks. Une avance de la

Banque Nationale de 5,800 millions avait ensuite permis de se débarrasser des monnaies allemandes qui continuaient de circuler. Les billets émis par la Société Générale furent également échangés. Une dernière avance de 64 millions fut absorbée par l'échange des marks dans les régions d'Eupen et de Malmédy, mais à raison de 1 franc par mark. On avait tenu compte des justes critiques formulées auparavant.

Le passif laissé par l'occupant ne se limite pas à la dépréciation monétaire et aux emprunts qu'il a fallu contracter pour introduire de nouveau la monnaie belge; les forces vives de la Nation avaient été frappées par des prélèvements injustifiés, avec une obstination impitoyable. Six contributions d'un montant total de 2,280 millions furent exigées. La première, de 480 millions, fit l'objet d'une avance de la Banque Nationale. Ensuite, sa résistance à la politique d'ultimatum fut réduite par les autorités allemandes qui prescrivirent à tous les établissements de crédit l'ordre de faire face aux autres contributions. Pour s'en acquitter, des emprunts furent émis avec la garantie des Provinces qui avaient préalablement protesté.

La liquidation de l'occupation avait ainsi pour conséquence immédiate d'augmenter la Dette publique de la Belgique de 10 milliards de francs. Elle n'était que de 5 milliards avant la guerre!

***

Les chiffres budgétaires, à partir de 1919, devaient révéler les pertes importantes subies pendant la guerre et leurs effets d'ordre économique et social. L'impression causée par la victoire était encore trop vive pour laisser apercevoir tout ce que l'avenir réservait d'imprévu et de sombre.

Des réformes sociales importantes, insuffisamment étudiées, furent adoptées dans un but de concorde, pour apaiser les revendications qui s'élevaient de toutes parts. Le caractère de perpétuité des droits ainsi créés devait avoir des répercussions financières malheureusement insoupçonnées à l'époque. Le rajustement continuel des traitements du personnel, d'abord doublés, puis variant auto-

matiquement avec le coût de l'existence, rendaient toutes prévisions impossibles.

L'État s'était chargé de procurer aux industriels des crédits importants à l'étranger, pour faciliter l'achat des matières premières. Pour satisfaire plus rapidement les besoins en denrées de la population, et éviter les méfaits de l'accaparement, il se fit pourvoyeur de vivres, cherchant à maintenir contre toutes les exigences économiques le bas prix du pain, élément de calme social. Le bilan de cette gigantesque entreprise s'analyse en une perte qui, pour la Belgique, se monte à 860 millions sur les opérations de négoce effectuées sans y comprendre le service de la dette contractée de ce chef auprès des pays étrangers.

L'obscurité des budgets jusque-là présentés, fut dénoncée avec véhémence au Parlement. L'économie du pays commençait à être profondément troublée par la situation angoissante des finances publiques. La crise économique arrêtait l'essor de l'industrie et les trois quarts de la classe ouvrière se trouvaient réduits au chômage. La prodigalité de certains services commerciaux de l'État devait être d'autant sévèrement jugé par l'opinion publique que certaines classes sociales éprouvaient une gêne réelle. Les résultats décevants de la politique extérieure accroissaient encore le malaise général.

Les illusions du début commencèrent à se dissiper au milieu de 1920. L'Allemagne résistait; sa mauvaise volonté se manifestait ouvertement. Des conditions politiques inacceptables accompagnaient ses propositions. On s'aperçut que la Belgique ne pourrait pas recevoir avant le 1er mai 1921 l'avance qui lui avait été consentie sur les versements à recevoir à titre de réparations. Son droit de priorité, qui devait s'exercer sur 2 milliards et demi de francs-or, avait été accordé en même temps que la remise de sa dette de guerre par l'accord du 16 juin 1919, après des négociations très difficiles. Il entrait en jeu immédiatement après le règlement des frais d'occupation, et la Belgique pouvait se faire remettre toutes les espèces disponibles reçues par la Commission des Réparations et la valeur des prestations en nature effectuées aux Nations alliées. Cette clause de reversement ne put jamais être appliquée, et sur le premier milliard en espèces payé le 31 août 1921, en vertu de l'état des

paiements du 5 mai 1921, la Belgique ne reçut que 330 millions de marks-or environ!

Ainsi, jusqu'au milieu de 1921, aucun versement en espèces n'a été effectué en dehors des marks-papier fournis aux armées d'occupation. Les frais permanents des effectifs militaires n'étaient pas remboursés; la créance de la Belgique, de ce chef seulement, ne s'élevait pas à moins de 220 millions de marks-or!

Et l'on avait compté sur le recouvrement de la créance des Réparations, d'autant plus qu'il était impossible de demander au pays appauvri un effort fiscal considérable. La réorganisation des services administratifs était lente et les difficultés d'application des nouveaux impôts se révélaient plus sérieuses qu'on ne l'avait supposé. Les recettes, en augmentation de 436 millions en 1920, ne progressaient que de 276 millions l'année suivante. Le déficit dépassait 5 milliards pour chacune des années 1919 et 1920.

Parallèlement à une plus grande productivité, on s'accordait à reconnaître que plus d'équité était nécessaire dans la répartition des charges fiscales. L'élaboration et la mise en œuvre d'une refonte entière des impôts qui frappaient la fortune, exigeaient une certaine période d'adaptation pendant laquelle de nouvelles dépenses viendraient sans cesse accroître le déséquilibre. Il fallut donc instituer des contributions temporaires qui permettraient à l'État de faire face à la situation critique, en prélevant une partie des bénéfices nominaux qui s'étaient accumulés entre les mains de certains producteurs.

A côté de l'imposition des bénéfices de guerre et des bénéfices exceptionnels, la question d'un prélèvement général sur les capitaux s'est posée en Belgique comme chez la plupart des pays belligérants; il avait pour objet, dans l'esprit de ses promoteurs, de conjurer rapidement la crise des finances publiques et revenir, presque sans transition, à une situation normale. Le Parlement n'a pas adopté cette solution utopique qui ne convenait aucunement à un pays exportateur qui a un continuel besoin de crédit.

C'est à l'élaboration d'un système définitif d'impôts, capable de pourvoir à toutes les éventualités que les Pouvoirs Publics se sont arrêtés. Le « Gouvernement du Havre », soucieux des difficultés financières qu'il entrevoyait après les hostilités, s'était déjà

préoccupé des moyens de parvenir, sans de trop brusques changements, à un régime plus rationnel. Il croyait satisfaire le sentiment de l'opinion publique en établissant temporairement un compromis entre le système indiciaire, et la méthode directe de taxation.

Mais l'esprit de sacrifice s'était développé en Belgique occupée Influencé par cette évolution plus rapide des idées, le Parlement créa un impôt *progressif* sur le revenu global, appelé *supertaxe*. dont le caractère est franchement personnel. Le Sénat, avec raison, avait repoussé l'instauration d'une trop grande inquisition. Des impôts proportionnels, d'un caractère plus réaliste, atteignent les différentes *cédules* des revenus et forment le corps de la réforme fiscale. Les mêmes idées dominantes qui avaient présidé à la refonte du cycle d'impôts directs se retrouvent dans l'*impôt sur les successions*, profondement revisé en 1919. La législation belge n'opère pas de trop nombreuses discriminations correspondant au degré d'affection présumée au sein de la famille. Le souci de ménager l'épargne nécessaire à la reconstitution nationale et au développement colonial a empêché la législateur de tomber dans les erreurs où peuvent conduire certaines préoccupations politiques.

Malgre les désillusions causées par l'insuffisance des recettes fiscales et des versements de l'Allemagne, les Pouvoirs publics ont considéré qu'il convenait de procéder par tous les moyens à une rapide reconstruction des régions dévastées au cours de la guerre. Les répercussions sur le crédit public ne devaient pas tarder à se manifester.

Le recours à l'emprunt sous toutes ses formes, fut si considérable que le montant de la Dette publique n'atteignait pas moins de 36 milliards à la fin de l'année 1921. L'optimisme dont l'opinion publique avait fait preuve depuis l'Armistice, avait assuré au Tresor de larges disponibilités. Les espèces, en quantités assez elevées, fournies par l'échange des marks furent en grande partie inutilisées au debut, par le commerce et l'industrie. L'État a pu ainsi trouver facilement des capitaux. La Belgique a, du reste, suivi la politique d'emprunts à long terme adoptée en France; une similitude frappante se retrouve dans le « 5 p. 0/0 à primes » des deux pays, ainsi que dans leur emprunt « 6 p. 0/0 de consolidation ». Dès le milieu de 1920, les premiers symptômes de lassi-

tude du marché financier se révélèrent. On organise l'émission à titre permanent de bons du Trésor à six mois pour satisfaire le goût du public qui commençait à se détourner des placements de longue durée. Cette dette flottante fut elle-même immobilisée en grande partie dans l'œuvre de reconstruction. C'était s'exposer à requérir de nouvelles avances de la Banque Nationale. Cette menace d'une nouvelle inflation, qui ne s'est jamais réalisée, du reste, a pesé longtemps sur les facteurs moraux qui régissent le marché des changes.

Deux emprunts conclus en Amérique avaient fourni des disponibilités mais sous le coup d'échéances accumulées, la situation s'était subitement aggravée. On attendait toujours les paiements allemands; ce fut principalement l'importante échéance des bons de Restauration monétaire qui mit le Trésor dans l'embarras. Pour y faire face, il intensifia les émissions de bons à court terme. En 1921, il fut prélevé par ce procédé 2,300 millions de francs sur le marché monétaire. Les banques et le public avaient heureusement répondu aux appels de la Trésorerie. Ayant restreint les crédits qu'ils avaient largement prodigués jusque-là, les Établissements de crédit ont trouvé dans ces placements à court terme, un emploi très rémunérateur des fonds déposés par les particuliers. Mais, à aucun moment, le bon n'a été assimilé à un effet de commerce et la Banque Nationale n'est du reste pas chargée du réescompte. D'autres éléments de la Dette flottante ont dû peser plus lourdement sur la circulation monétaire. C'est le cas, après 1921, de l'escompte des titres de dommages de guerre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie qui a, en fin d'analyse transmis les avances que lui consentait la Banque Nationale.

La circulation des billets avait été portée à 3,210 millions après l'échange des marks. Les 2,300 millions d'avoirs en comptes courants devaient bientôt être presque entièrement mobilisés sous forme de billets. La hausse des prix a accentué cette conversion regrettable, mais les engagements à vue de la Banque Nationale n'en furent pas modifiés. Il n'y a pas eu une action matérielle de la circulation fiduciaire sur les changes après l'époque qui a suivi immédiatement l'échange des marks. C'est plutôt le déséquilibre financier, l'accroissement de la Dette Publique et l'incertitude de recouvrer la créance des Réparations qui ont impressionné défavorablement

les détenteurs de francs belges. En avril 1920, le cours moyen du dollar dépassait 15 francs à Bruxelles. La hausse devait se poursuivre jusqu'en mai 1921.

La réglementation des opérations de change fut, du reste, inefficace. Elle se rattachait au système de licence qui assurait la surveillance des exportations de marchandises après la guerre. Cédant trop facilement aux émotions du public, les dirigeants s'étaient attachés beaucoup plus aux manifestations apparentes de la hausse des devises qu'aux facteurs réels de dépréciation.... Dès 1920, la Conférence financière de Bruxelles avait pourtant condamné cette politique par cet avertissement : « Toute tentative en vue de limiter les fluctuations des changes en établissant un contrôle artificiel des opérations est vaine et nuisible ».

Les erreurs accumulées avaient soulevé, en 1921, un mouvement général en faveur de la liberté commerciale. L'initiative privée tenait à reconquérir ses droits et à exercer sa fonction sociale et économique.

***

Cet état d'esprit et la situation fort alarmante des finances publiques avaient rendu désirable la retraite du Gouvernement de coalition trop enclin aux compromis et aux concessions continuelles faites aux partis démocratiques sans souci des conséquences financières. Le pays voulait un Gouvernement fort et indépendant. Le choix heureux d'un chef de Gouvernement[1] pris en dehors des milieux parlementaires, décidé à introduire des réformes profondes et à mettre de l'ordre dans les services encore désorganisés, a été un facteur prépondérant du relèvement méthodique entrepris.

L'institution du contrôle des dépenses engagées réduisit d'une manière notable les demandes de crédits supplémentaires. L'année 1922 marque le retour au régime, traditionnel en Belgique, des « budgets séparés » par ministères. Le droit de priorité de la Chambre des Représentants aboli en 1920, le dépôt des projets put désormais être réparti entre les deux Assemblées. Ce changement

1. M. Theunis, d'abord ministre des Finances du Cabinet Carton de Wiart, prit la tête du gouvernement, en conservant le portefeuille des Finances.

fut précédé d'une réforme plus importante, qui consistait à séparer en trois budgets annexes, les dépenses recouvrables en exécution du Traité de Paix, celles des Régies, des Chemins de fer, de la Marine, et des Postes, Télégraphes et Téléphones, et enfin les achats du service de ravitaillement. Chacune de ces catégories répondait à des fins nettement distinctes. L'exposé général et le vote d'ensemble assurent d'ailleurs le respect du principe de l'unité budgétaire en conservant les avantages de la spécialité.

La disparition des fonctions commerciales de l'État et la réduction progressive des opérations d'évaluation et de liquidation des dommages de guerre ont été les plus grands facteurs de la réduction des dépenses de personnel. Le problème des suppressions d'emploi ne se posait pas de la même manière que dans les Pays alliés qui ne supportaient pas avant la guerre l'entretien d'une armée permanente et de fortes charges sociales. Les services temporaires furent relativement peu nombreux en Belgique et la réduction des dépenses ne pouvait être considérable. Il y avait 29,000 fonctionnaires avant la guerre. Après la suppression de 7,000 emplois, il y en a encore 44,000, les services de l'administration des Finances et de l'Enseignement s'étant considérablement étendus. La « commission technique pour l'étude des services administratifs de l'État » n'a pu obtenir des résultats immédiats. Elle a indiqué toutefois qu'une réforme étendue et progressive du fonctionnement des services administratifs était nécessaire. La réalisation la plus heureuse dans le domaine des économies a consisté dans la réorganisation des Régies. L'application des principes modernes de gestion des grandes entreprises privées aux Chemins de fer, a considérablement réduit le déficit.

Toutefois l'accroissement des charges de la dette s'opposait à une forte diminution des dépenses budgétaires. D'autre part le rendement du nouveau régime fiscal se développait si lentement que la nécessité de ne pas attendre exclusivement de la réforme des impôts directs les moyens de pourvoir aux besoins ordinaires devint évidente. Pour trouver de ressources nouvelles on dut créer une taxe générale de consommation. L'établissement de la taxe de luxe et de la *taxe de transmission* devait fournir au Trésor l'appoint dont il avait le plus pressant besoin. En 1923 et au début de 1924,

profitant de ce premier stade d'expérience, les perfectionnements techniques indispensables furent apportés. Le mécanisme général de la taxe de transmission qui s'appliquait au commerce de gros, fut complété par l'institution de la taxe de timbre sur les factures des ventes aux consommateurs. La perception peu onéreuse au moyen de timbres rend la fraude difficile et le contrôle aisé. Aujourd'hui le système fiscal belge présente une certaine cohésion. Le législateur s'est efforcé de supprimer le contact du contribuable et de l'agent des administrations fiscales. S'inspirant de considérations réalistes, la collaboration de personnes interposées, véritables collecteurs d'impôts, a été recherchée dans tous les cas où il était possible de recourir à ce moyen.

En 1921, 1,710 millions de dépenses ordinaires n'avaient pas été couvertes par les ressources normales. Jusqu'en 1925, le Gouvernement s'est appliqué à faire disparaître le déficit du budget ordinaire. On ne pouvait encore songer à faire face autrement que par l'emprunt aux insuffisances des recettes de réparations. Enfin, les dépenses d'outillage sont indispensables dans un pays de gros transit. Le Gouvernement justifiait ainsi les appels réitérés adressés au crédit public.

***

La question financière devait de nouveau devenir préoccupante, en 1923. Après la période de règlements décadaires, le Reich avait demandé, en juillet, une suspension totale des paiements jusqu'à la fin de 1922. La situation devenait très obscure en Allemagne et les politiques nationales des Alliés devaient s'affronter. Les plénipotentiaires belges firent preuve maintes fois, d'un large esprit de conciliation. Ils acceptèrent le tirage de 5 traites avalisées par la Reichsbank. Ce fut le dernier règlement en vertu de « l'état des paiements » du 5 mai 1921.

Le Trésor belge, privé des ressources de cette provenance en 1922, devait traverser par surcroît, une période chargée de remboursements. S'il s'était heurté à quelques difficultés en 1921, du moins les mouvements des changes étaient relativement calmes. En 1923, le problème de la Trésorerie se complique de cette incertitude causée

par les fluctuations monétaires et l'état de discrédit jeté sur les titres émis par l'État ou garantis par lui. Le dollar atteint 21 fr. 10 en décembre 1923, et, en août, le cours du franc français laissait apparaître une prime de 30 p. 0/0. Les marchés de Londres et de New-York impressionnés par les événements qui se déroulaient sur le Rhin, attendaient prudemment la solution toujours différée du problème des Réparations. La Belgique put, heureusement, s'adresser au gouvernement français qui autorisa la souscription, sur la place de Paris, d'un emprunt de 400 millions de francs français, malgré l'état médiocre de ce marché.

Les travaux en cours d'exécution dans les régions dévastées ne pouvaient être abandonnés sans causer un grave préjudice aux populations, mais il fallait cesser de tenir le « compte-courant de l'Allemagne » et s'imposer de nouveaux sacrifices. Au moment de la baisse rapide de la devise nationale en mars 1924, le Gouvernement résolut de transférer aux dépenses ordinaires couvertes par l'impôt, le service intégral des emprunts contractés pour régler les indemnités de dommages de guerre. A la fin de 1923 seulement, le Trésor belge jouit enfin de la réalisation partielle des produits provenant de l'exploitation des gages de la Ruhr. Les recettes en espèces en firent toutefois l'objet de répartitions qu'au cours de l'année 1924. La Commission des Réparations, en appliquant les prescriptions édictées par les accords de Paris, du 14 janvier 1925, a établi que la Belgique avait retiré du « bilan de la Ruhr », 456 millions de marks-or, dont 94 en livraisons en nature. En réalité, la Belgique n'a perçu que 246 millions de marks-or en espèces, car la France, par suite de l'imputation des frais des armées d'occupation sur les recettes en espèces et du prélèvement fait pour parer à la baisse du mark-papier, avait touché 109 millions en espèces qu'elle reverse actuellement sous forme de délégations dans sa part des « annuités Dawes ».

Depuis septembre 1924, les versements mensuels de l'Agent des paiements de Réparations sous forme de livraisons en nature, ont contribué à dégager la Trésorerie de sa position difficile. A l'expiration de la première « annuité Dawes », la Belgique avait encaissé 1,852 millions de marks-or depuis le début, au titre de réparations. L'exercice du droit de priorité prendra fin, vraisemblablement,

ainsi qu'on l'avait prévu, à la fin de la seconde annuité. Ensuite, le taux de répartition de 8 p. 0/0 pour la Belgique sera ramené au chiffre encore avantageux de 4,5 p. 0/0.

***

Au cours des nombreuses négociations, parfois très tendues, qui se sont succédé depuis la guerre, la Belgique a constamment fait preuve de beaucoup de modération. Elle a contribué de tout son pouvoir à ramener l'esprit de coopération dans les rapports des nations alliées. Certes, le rang de son privilège a rétrogradé à chaque manifestation de la mauvaise foi du débiteur et sous la pression des circonstances. Ainsi dénaturé, il lui a permis toutefois de recueillir plus rapidement une fraction importante de sa part dans l'indemnité des réparations. Il a rempli le rôle qu'on en attendait, d'autant mieux que les sommes ainsi recueillies ont permis, pour une large part, d'éviter une grave crise de trésorerie qui aurait pu se produire au début de 1925 alors que 6,5 milliards venaient à échéance sur une dette de 11 milliards.

Dès la seconde moitié de 1924, le Trésor recevant les subsides appréciables provenant surtout de la Caisse des Gages, le Gouvernement put porter ses efforts sur la conclusion de vastes opérations d'amortissement, surtout en ce qui concerne la dette flottante extérieure. Un milliard de titres de dommages de guerre fut transformé en obligations trentenaires. Tous les paiements d'indemnités se font actuellement suivant cette forme, mais la Caisse générale d'Épargne consent des avances. Avec le concours du marché américain, la moitié des titres de dommages industriels ont été consolidés. Les deux cinquièmes de la Dette interprovinciale ont été transformés en bons à cinq ans. Des crédits obtenus de la Grande-Bretagne pour un montant de 10 millions de livres sterling, viennent de faire l'objet d'un accord en vue de leur remboursement. Le règlement belgo-américain du 13 août 1925 est le dernier acte de la consolidation de la dette contractée aux États-Unis, qui ont été les gros pourvoyeurs de la Belgique aux premières heures de son relèvement économique.

Le Congrès américain n'ayant pas ratifié le Traité de Versailles et l'accord du 16 juin 1919, l'annulation à l'égard des États-Unis de la dette belge contractée pendant la guerre, ne pouvait être, juridiquement, soutenue. Des considérations d'ordre moral, ont toutefois poussé la « Commission américaine des Dettes » à renoncer à tout intérêt pour le passé et pour l'avenir. Réduite des trois quarts et ramenée à 48,5 millions de dollars, cette dette se trouvera largement compensés par les versements allemands prévus, dans la répartition des « Annuités Dawes », si le « Plan des Experts » s'exécute normalement. L'abandon partiel d'intérêts de la dette conclue après l'Armistice correspond, en valeur actuelle, à un abattement de 55 p. 0/0, la libération devant être exécutée en soixante-deux ans. Enfin le service des autres emprunts extérieurs consolidés décroîtra à partir de 1935, au moment même où les annuités à servir atteindront le montant maximum et permanent de 2,672,500 de dollars. L'Amérique n'a point voulu admettre, il est vrai, la revision éventuelle de l'accord en cas d'insolvabilité ou de refus de l'Allemagne d'exécuter les engagements pris. Mais si cette hypothèse se réalisait, il est probable que les Américains chercheraient des accommodements susceptibles de satisfaire le principe du règlement suivant la capacité de paiement.

Cette politique prudente de consolidation des dettes flottantes intérieure et extérieure, par les apaisements qu'elle a apportés à la Trésorerie, a produit le plus heureux effet sur la tenue du change belge depuis le mois d'octobre 1924. A cette époque, la présentation des budgets de 1925 laissait prévoir un progrès réel dans la voie de l'équilibre. Favorablement impressionné, le marché de New-York souscrivit en quelques heures l'emprunt de consolidation de 25 millions de dollars. Les deux tranches de 50 millions de dollars émises au début et au milieu de l'année 1925 ont partiellement servi à constituer une « masse de manœuvre » afin de limiter les fluctuations du change et arrêter la dépréciation du franc. Le produit de la réalisation de cet emprunt a alimenté le Trésor, dans une certaine mesure. Toutefois, il a permis d'aider la Colonie du Congo et de rembourser 890 millions à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie qui avait consenti deux milliards d'avances aux sinistrés.

Les saines méthodes employées ne devaient pas être abandonnées

après les élections législatives du 4 avril 1925 qui profitèrent surtout au parti socialiste. Les inquiétudes qu'avaient fait naître la carence prolongée de gouvernement ont été de courte durée. Les partis politiques ont eu la sagesse relative de subordonner momentanément une partie de leurs promesses électorales aux possibilités financières. Les cours des devises étrangères n'ont pas été fortement influencés au moment de la crise politique et le franc belge a accentué ses tendances à se dissocier du franc français. L'arrivée au Ministère des Finances d'un directeur de la Banque Nationale, ancien universitaire[1], soulignait l'importance que l'on attachait au redressement budgétaire et monétaire.

Le Gouvernement est fermement décidé, en 1926, à limiter toutes les dépenses budgétaires de l'État au montant effectif des recettes, afin de ne pas troubler l'équilibre budgétaire qui sera acquis avec les 580 millions de nouvelles ressources fiscales, également réparties entre les contributions directes et indirectes. Si la proposition du précédent Gouvernement de frapper 400 millions de nouveaux impôts après la tension aiguë des changes en mars 1924 n'avait pas été écartée, l'œuvre de restauration financière aurait été singulièrement facilitée. Le budget ordinaire supporte une surcharge de 438 millions provenant principalement du service des nouveaux emprunts extérieurs et des annuités de l'accord belgo-américain. Des économies vont être réalisées par la réduction des charges militaires et la nouvelle répartition du personnel judiciaire. Du reste, les banquiers étrangers, qui doivent procurer les fonds d'emprunt nécessaires à la stabilisation monétaire ont exigé de nouvelles réductions des dépenses d'administration. Cette ingérence ne s'est pas manifestée sans heurter le tempérament si indépendant de la population belge.

L'élaboration du budget de 1926 a ainsi entraîné de multiples difficultés. En 1925, on avait encore compté sur des produits d'emprunt pour couvrir les dépenses de travaux publics et d'installations nouvelles. Devant l'impossibilité de faire appel au crédit public, le Gouvernement n'a pu engager que le quart des crédits prévus. C'est surtout par les mesures prises pour assurer la rentrée des impôts

1. M. Janssen, signalé à l'attention des partis politiques par M. Theunis, qui s'était retiré définitivement avant les élections, ayant entièrement rempli la mission dont le pays l'avait chargée.

arriérés, que ces dépenses extraordinaires ont pu être payées. Toutefois, si les recettes fiscales ont procuré plus de 800 millions de plus-values, les comptes budgétaires seront légèrement déficitaires. Le niveau des bons du Trésor a atteint 5,085 millions environ en juin, mais depuis ce moment, leur circulation s'est réduite, malgré les échéances de la dette à court et à moyen terme, d'un montant de 280 millions. Cependant, une échéance massive de 1,880 millions de bons à cinq ans se présentera en décembre 1926. Elle est susceptible de causer des préoccupations à la Trésorerie. La portion qui ne fera pas l'objet d'une reconduction sous forme de nouveaux bons à cinq ans, sera sans doute payée avec les ressources provenant d'une augmentation de la circulation des bons à court terme, à moins que l'on recueille des plus-values d'impôts importantes. En effet le Gouvernement a affecté les rentrées d'impôts arriérés et les ressources du « droit de priorité » à la couverture de la majeure partie des 1,437 millions de dépenses des budgets extraordinaires de 1926. Il est possible toutefois que la Trésorerie dispose d'une marge importante dans la souscription de bons à court terme si elle parvient à en consolider un milliard prochainement. Par suite de la réévaluation des biens possédés par la Banque Nationale et prévue dans les projets de stabilisation du franc, le capital de l'Institut d'émission doit être augmenté. Il avait d'abord été prévu que 50 millions seraient souscrits par certaines institutions publiques. Le Gouvernement a pensé que l'intérêt général serait mieux servi en remettant cette part du capital en actions de la Banque Nationale à l'État contre 75 millions de francs. Il les cédera à son tour, à leur valeur vénale contre l'obligation de payer en bons et de souscrire des titres d'un emprunt de consolidation.

L'équilibre financier semble assuré dans l'avenir. Les recettes de réparations ne profitent qu'au budget extraordinaire et les travaux de reconstitution sont presque terminés. Le service des annuités dues aux États-Unis figure aux dépenses ordinaires. Ainsi, une suspension partielle des paiements de l'Allemagne n'aurait pas de conséquences bien graves si elle n'était que momentanée. La trésorerie est maintenant plus à l'aise, malgré la réduction prochaine du pourcentage de répartition dans les « annuités Dawes », mais il serait indispensable de poursuivre la réforme administrative pour

résister à l'élévation des dépenses budgétaires. Il est possible, d'autre part, que l'organisation progressive des services d'assiette et de perception des impôts suffise à compenser les effets de la hausse des prix.

Mais le rétablissement financier ne saurait avoir un caractère durable, s'il n'est accompagné de l'équilibre économique permanent des règlements d'échange de marchandises et des migrations de capitaux. L'aménagement des finances publiques produit déjà d'heureux effets sur la valeur de la monnaie, mais la Trésorerie de l'État s'alimente à celle des particuliers. Si l'emprise fiscale et le ralentissement des transactions commerciales venaient réduire les fonds de roulement, la situation financière serait de nouveau troublée et la stabilité monétaire retardée.

Le déficit des échanges commerciaux est aujourd'hui moins considérable, en valeur à la parité de l'or, qu'avant la guerre. Pour le combler, il ne semble pas que les mouvements de voyageurs, les frets soient des facteurs très efficaces. Le transit et la rémunération des ouvriers belges qui travaillent dans le Nord de la France jouent un rôle prépondérant, mais ce sont surtout les ressources procurées par les placements à l'étranger qui sont susceptibles de compenser l'excédent des importations de marchandises sur les exportations. Chaque année avant la guerre, de nombreux capitaux étaient placés en Russie, en Chine, dans l'Amérique du Sud, et la Belgique ne recourait que dans une bien faible mesure aux revenus de ces avoirs pour équilibrer sa balance. Le portefeuille de valeurs étrangères et les investissements hors des frontières ont été en grande partie reconstitués sous l'empire des craintes provoquées par la dépréciation du franc. Leur produit servira à régler une part notable des dettes contractées. La confiance raffermie, le cours élevé du loyer de l'argent en Belgique sera susceptible d'attirer les capitaux et les disponibilités, accumulées à l'étranger au cours de la période d'inflation, profiteront à l'économie nationale.

Mais on ne saurait avoir, malgré tout, qu'une idée imprécise de la réalisation de l'équilibre économique dans l'avenir. Il apparaît avec moins de certitude que l'aménagement des finances publiques. D'ailleurs si les facteurs les plus favorables se trouvaient réunis,

cela ne suffirait pas pour passer à l'application des règles classiques du retour à *la convertibilité en or*. Il est nécessaire que les hommes au pouvoir exercent par leur cohésion et leur prestige un ascendant capable d'annihiler efficacement les mouvements d'opinion subservive contraire qui pourraient se produire. La coalition catholique-socialiste a un caractère d'instabilité qui se manifeste par une tendance à céder aux exigences du parti socialiste. La réduction des charges militaires, alors que toute velléité d'accroître les obligations sociales de l'État n'a pas disparu, d'autre part, l'augmentation sensible des tarifs des droits de succession, constituent des motifs qui semblent légitimer les inquiétudes manifestées à l'étranger.

Le milieu social semble s'accommoder fort heureusement de la réforme envisagée. Il est parvenu du reste à ce moment psychologique où le besoin de sécurité dans l'avenir devient unanime. Les chefs des partis politiques, les dirigeants des organisations de production et de consommation du pays déclarent que la stabilisation du franc est ardemment désirée par toutes les classes de la société. Les créanciers craignent de perdre davantage. Les prix de vente ne s'élèvent plus dans la même proportion que les importations et les producteurs s'aperçoivent de l'appauvrissement réel de leurs entreprises pendant la période de dépréciation monétaire. La prime à l'exportation procurée par la baisse de la devise nationale est largement absorbée par le coût de remplacement du produit manufacturé. La même remarque s'applique, dans une moindre mesure, à l'agriculture. Les nombreuses augmentations du capital des entreprises ont comblé l'épuisement des fonds de roulement immobilisés en achat de matières premières dont la valeur subit directement l'effet de la hausse des changes étrangers. Ces appels à l'épargne étaient d'autant plus nécessaires qu'une partie du produit des ventes d'objets manufacturés restait déposée à l'étranger. Le bénéfice, converve en valeurs stables, était toutefois remplacé dans l'économie nationale par les avoirs en francs qui se trouvaient jusque-là à l'écart des affaires industrielles et commerciales. La stabilité survenant, il n'y a eu, en définitive, qu'un déplacement de fonds, mais il ne semble pas que l'épargne se soit reconstituée pendant toute la période de dépréciation lente et continue de la devise

nationale. Les régions dévastées n'ont pu être, en grande partie, reconstruites qu'à la faveur de l'endettement périlleux de l'État. Dans les relations extérieures, pour un même contingent de marchandises importées, il fallait exporter des quantités sans cesse accrues. Le bénéfice réalisé sur le travail national profitait donc uniquement aux acheteurs étrangers.

En septembre 1925, les écarts de nouveau inquiétants des cours du change avaient entraîné une intervention sur les places étrangères. Le moment semblait opportun pour se garantir, contre l'instabilité monétaire que pouvait provoquer, la baisse du franc français. Cette crainte était fondée car les relations économiques très étroites avec la France, principal fournisseur et gros client de la Belgique, la connexité des rapports politiques et le rapprochement moral des deux peuples, avaient contribué à lier jusque-là le sort des deux monnaies. Il faut bien convenir que les intéressantes controverses que, cette solidarité avait soulevées, s'étaient surtout bornées à considérer la similitude de la situation financière, liée au règlement des dettes internationales. Sans doute, les changements intervenus devaient contribuer à rompre le parallélisme des cours mais le gouvernement belge s'y est employé avec tous les moyens dont il disposait Il a paru que s'il y avait certains risques à courir en procédant assez hâtivement au retour à la convertibilité des billets, ces mêmes risques étaient plus réels et plus certains si l'on ne cherchait pas, par une attitude bien définie des milieux dirigeants, à dissocier les deux devises. Mais la force attractive du courant commercial vers la France se développe avec la baisse du franc français. Il est ainsi encore plus malaisé pour la Belgique de se dégager de l'influence de sa grande voisine. L'amélioration de la devise française jusqu'à la parité du franc belge faciliterait singulièrement la tâche du Gouvernement.

Le plan conçu consiste à rétablir tout d'abord la règle d'émission en usage avant la guerre et suivant laquelle le tiers au moins des engagements à vue de la Banque Nationale doit être couvert par l'encaisse métallique et le portefeuille d'effets étrangers. Actuellement, la dette immobilisée de l'État sert de couverture en grande partie, à la circulation qui se trouvait gagée avant la guerre par

le portefeuille commercial. Pour rétablir la convertibilité des billets en valeurs payables dans des pays où l'or circule librement, il est nécessaire de ne conserver qu'un faible résidu d'inflation et de remplacer une forte part de la créance de la Banque sur l'État par des disponibilités à l'abri de la dépréciation du franc. Cette réalisation entraînera, tôt ou tard, la suppression du cours forcé. L'union latine étant dénoncée, le régime consacre la disparition de l'argent comme étalon monétaire. Actuellement, le franc belge se trouve à peu près stabilisé à raison de 107 francs par livre sterling, mais cette fixité précaire ne se maintient que par la confiance manifestée à l'égard du succès de la réforme monétaire. L'objectif principal consiste à ramener la dette de l'État envers la Banque de 5,680 millions à 1,680 millions. L'annulation d'un milliard résulterait de la réévaluation de l'encaisse métallique. Des emprunts extérieurs doivent d'autre part produire 3 milliards de devises étrangères qui seront versées à la Banque Nationale.

Les Pouvoirs publics ont songé simplement à supprimer les risques d'un nouvel avilissement. Il serait prématuré, en effet, de prendre des mesures définitives. Le problème de la dévaluation légale ne se pose pas encore. La conclusion sur les marchés de New-York, Londres, Amsterdam, Bâle et Stockholm, de crédits en monnaies locales doit permettre de franchir sans encombre le stade intermédiaire que l'on songe aujourd'hui à prolonger.

C'est tout naturellement la Banque Nationale qui remplira les fonctions de caisse de conversion, sans avoir du reste le monopole des opérations de change. Le renouvellement de son privilège d'émission se trouve lié à la réforme monétaire. Pour répondre à certaines revendications des partis démocratiques, trois nouveaux administrateurs, présentés par des organismes corporatifs, siégeront au conseil de la Banque. Le principe suivant lequel l'Institut d'émission ne devra aucunement profiter de la productivité de l'encaisse a été équitablement proclamé. Les bénéfices correspondant aux opérations réalisées par le fait de l'élévation du taux de l'escompte au delà de 3 et demi p. 0.0 continueront d'être versés au compte de l'État. Afin de rassurer le public, qui aurait pu craindre que la Banque Nationale ne multipliât dangereusement ses opérations d'escompte et d'avances, les engagements à vue seront maintenus

au-dessous de 9 milliards. Il est regrettable que l'on ait renoncé au régime libéral en vigueur avant la guerre. Il évitait les effets psychologiques déprimants qui peuvent se produire en cas de crise.

La réforme a été âprement discutée par le public averti, avant de faire l'objet de l'examen du Parlement. Les partis politiques et les organismes économiques ont formulé très nettement leur opinion et il est résulté de cette vaste consultation nationale un véritable compromis des thèses en présence qui trouve sa consécration dans les amendements déposés par le Gouvernement à ses projets, en janvier 1926.

Des économistes éminents, membres de l'Université[1], se sont mêlés aux polémiques parfois très vives. Ils ont contesté qu'il y ait une véritable dette de l'État envers la Banque. Selon eux, l'emprunt à long terme prévu est d'un montant excessif. Il conduit à une immobilisation onéreuse de richesses, surcharge le budget et risque d'alourdir les transferts annuels à exécuter à l'étranger. Il suffirait, disent-ils, de n'emprunter à long terme que les devises nécessaires à constituer une encaisse à la circulation d'État, ainsi fictivement dénommée, et l'encaisse or actuelle réévaluée suffirait à couvrir la circulation commerciale. La régularisation des échanges en cas de besoin s'opérerait au moyen d'ouvertures de crédits à l'étranger. Cependant, la distinction de la circulation suivant la couverture correspondante n'existe pas en fait. La solution idéale consisterait plutôt à prévoir le rôle que pourrait de nouveau jouer le réescompte, afin de rendre à la Banque une situation équivalente à celle dont elle jouissait avant la guerre. Pour le surplus, il est évident que la Banque Nationale n'a été que le fabricant de monnaie de l'État et c'est à ce dernier de gager convenablement l'excédent de circulation qu'il sera indispensable de maintenir.

Les controverses engagées sur la technique des opérations à entreprendre montrent qu'une adaptation délicate sera nécessaire. Le choix du taux de conversion soulèvera des difficultés qu'il serait vain de dissimuler. Le Gouvernement semble abandonner, à la suite des inquiétudes manifestées par certaines organisations

1. MM. Anstaux, Gheipher, Olbrecht.

productives de la nation, toute idée de valorisation, même partielle et cela, malgré l'attitude adoptée il y a un an par le Ministre des Finances. Après avoir hésité sur le choix d'un cours de conversion provisoire entre les pouvoirs d'achat du franc à l'intérieur et à l'extérieur, il semble maintenant disposé à attendre leur rajustement avant d'abolir le cours forcé. Beaucoup d'écueils seraient évités. Au moment de la fixation du taux, le Gouvernement sera amené inexorablement à le rapprocher du cours moyen des changes. Il serait même prudent de le déterminer au-dessus afin d'attirer les capitaux en Belgique et d'atténuer le ralentissement de l'activité économique. En attendant, avec la masse de devises étrangères dont elle disposera à côté de l'encaisse, la Banque Nationale sera capable de diriger le marché monétaire qui doit demeurer libre.

Cette méthode prudente permettra de se rendre compte des tendances du mouvement du commerce d'exportation, le point qui demeurera le plus préoccupant tant que la restauration économique de l'Europe ne sera pas entièrement accomplie. Les courants commerciaux sont encore désordonnés et parfois même incohérents tant les phénomènes monétaires impriment à la vie économique des répercussions profondes. Le malaise général qui atteignait depuis quelques mois les charbonnages dans les pays à monnaie stable commence à s'étendre à la Belgique. D'autres entreprises donnent des signes de dépression. A mesure que la marge entre les coûts de production à l'intérieur et dans les pays étrangers diminuera, la dépression s'étendra de proche en proche jusqu'aux industries qui n'ont aucun rapport direct et constant avec le commerce international. Le niveau des prix de détail s'élèvera lentement, ralenti dans sa marche par le bon marché relatif de la main-d'œuvre, des transports et de certains frais généraux des entreprises.

La crise sera d'autant plus grave que le marché intérieur est étroit en Belgique. La lutte entreprise pour conquérir des débouchés au dehors, si elle est plus scientifiquement organisée, n'est plus soutenue par des placements nouveaux de capitaux nationaux. Enfin, le crédit au commerce extérieur dispose encore de trop faibles ressources. L'industrie belge, très concentrée, spécialisée dans la fabrication de produits qui reçoivent de nouvelles transformations

au dehors, va se heurter inéluctablement à une sérieuse concurrence. Elle pourra trouver toutefois une compensation dans la mise en valeur des richesses naturelles du Congo. Le développement de la Colonie se poursuit fort heureusement, malgré les difficultés financières du moment. La transformation dans la métropole de ses ressources abondantes et le débouché qu'elle offre aux produits manufacturés nationaux, permettront de ressentir avec moins d'intensité les souffrances inévitables qu'il faudra supporter. Elle seront d'autant moins pénibles d'ailleurs, que les sacrifices seront mieux repartis. La tâche des pouvoirs publics consistera surtout, en dehors de l'application du plan monétaire d'une conception heureuse, à apaiser l'antagonisme des classes sociales et à faire régner un esprit de concorde, sans lequel la stabilité monétaire ne saurait être définitivement acquise.

A.-A. JOUVET.

Janvier 1926

POST-SCRIPTUM. — Depuis la rédaction de cette étude, la Belgique traverse de nouveau une pénible épreuve. Alors que le Parlement avait approuvé à une forte majorité, surtout démonstrative il est vrai, les lois monétaires et l'accord de Washington, le 15 mars, une baisse soudaine du franc belge se produisit et la livre sterling atteignit le cours de 121,50. La hausse des changes s'est aggravée encore et depuis le 4 mai le franc belge oscille autour de la parité du franc français.

Des crédits importants ont été consacrés, par l'intermédiaire de la Banque Nationale, à maintenir désespérément le cours arbitraire de la livre sterling de 106-107 francs. On a incriminé l'attitude peu loyale des banquiers anglais et américains qui avaient refusé au début de mars de conclure l'emprunt de stabilisation à long terme. Le gouvernement belge qui avait dû accepter précédemment de nouvelles exigences des prêteurs, tout en demandant que les crédits accordés le fussent pour plus de trois ans, paraissait résigné à organiser l'autonomie absolue des chemins de fer. Toutefois le pays, déjà atteint par la crise, s'éleva contre leurs nouvelles prétentions qui consistaient à obtenir la majoration des tarifs de chemin de fer

de manière à assurer à l'État un bénéfice de 500 millions par an et à immobiliser le fonds de roulement de la nation déjà réduit, en imposant aux banquiers belges la consolidation des bons de la dette à moyen terme venant à échéance en décembre. En réalité ces demandes de garanties étaient beaucoup plus inspirées par la crainte d'un échec de la stabilisation au cours fixé, que par le désir de favoriser les producteurs des pays anglo-saxons.

Si l'expérience belge montre les dangers de l'emprise étrangère, elle marque d'autre part l'échec de l'application à un pays d'une structure particulière de méthodes qui avaient pu parfaitement réussir en Angleterre et ailleurs. Il est du plus haut intérêt de rappeler qu'avant la guerre déjà, la Belgique éprouvait de graves difficultés à maintenir son change dans les limites normales et à défendre l'encaisse de la Banque Nationale. L'élévation du taux de l'escompte était un remède d'application délicate dans un pays de libre-échange et d'expansion industrielle. En période d'instabilité monétaire elle n'exerce aucun effet sur les capitaux étrangers si tout risque d'avilissement n'est pas éliminé. D'autre part l'institut d'émission a perdu tout contrôle sur la circulation intérieure, son rôle de banque de réescompte a en effet presque entièrement disparu au profit de la Trésorerie. Sur le marché des changes, l'usage d'une réserve de devises ne saurait arrêter la dépréciation d'une monnaie que si celle-ci est injustifiée et qu'ainsi l'intervention sur les marchés financiers soit susceptible d'entraîner la spéculation, à la hausse de la monnaie nationale. Dans ce cas seulement elle jouerait le rôle dévolu, en temps normal au relèvement du taux de l'escompte.

En Belgique, la masse de manœuvre a été inutilement employée. Elle a servi à combler le déficit de la balance des comptes qui s'est constamment maintenu pendant la période de stabilisation fictive. Toutes les précautions n'avaient, du reste, pas été prises. La balance commerciale est débitrice surtout, à l'égard de la France et la baisse du franc français ne pouvait qu'accroître les besoins de change des importateurs belges. Il aurait été utile de se ménager des crédits sur la place de Paris. Incontestablement la dépréciation de la devise française a été un facteur prépondérant de la rupture d'équilibre. Elle l'a d'ailleurs simplement précipitée et d'autant plus facilement que le gouvernement belge avait commis l'erreur de stabiliser à un

taux de conversion qui impliquait une certaine valorisation de la monnaie nationale. Les partis de la majorité, liés par leurs promesses électorales, ont cru ainsi arrêter rapidement l'élévation des prix. D'autre part, l'établissement du budget n'exigeait ainsi qu'un effort fiscal plus modéré....

Un mouvement général de mécontentement s'est manifesté dans le pays. Après la démission de plusieurs de ses membres, le Ministère a décidé de se retirer tout entier.

La dette flottante extérieure qui avait été méthodiquement réduite et consolidée compte maintenant, outre des ouvertures de crédits consenties par des établissements de crédit à l'étranger, 35 millions de dollars de plus, en bons à change garanti ou libellés en dollars. C'est grâce à cette nouvelle dette extérieure que la Trésorerie a pu faire face aux demandes élevées de remboursements de titres de la dette flottante extérieure. Par un jeu de comptes, une avance de près de 600 millions n'était pas apparue jusqu'ici au bilan de la Banque Nationale. Ainsi se trouvent virtuellement annulés les remboursements effectués jusqu'ici par l'État. Le système du « plafond mobile » assurant automatiquement le remboursement éventuel des bons du Trésor, dont un maximum d'émission serait fixé a été judicieusement préconisé pour calmer les craintes de consolidation forcée. Il permettrait de ramener au Trésor, compte tenu de la hausse des prix et des besoins économiques, les disponibilités dont il est actuellement privé.

A.-A. J.

15 Mai 1926.

BERTRAND RUSSELL

SOCIOLOGUE ANGLAIS

Chaque fois que je sors de France, je pose à mes hôtes cette question : « Dites-moi quels sont les maîtres dont l'influence sur les générations montantes est la plus forte? En art, en littérature, dans les domaines de la pensée philosophique, politique ou sociale, quels sont les « Princes des Hommes [1] » à qui s'adressent les oraisons de la vingtième année? » — Je rentre de Londres. J'ai posé cette question à mes amis anglais, et je rapporte dans ma valise les livres dont je me suis muni, d'après leurs réponses.

Parmi les noms qu'ils ont prononcés, en voici un, nouveau pour moi, nouveau, je crois, pour la plupart des Français : Bertrand Russell, mathématicien et sociologue, et voici son dernier ouvrage : « *Prospects of Industrial civilisation* (*L'avenir de la civilisation industrielle* [2].)

Russell, me dit-on, est une des gloires de la mathématique à notre époque. Quels sont ses titres? Je serais fort embarrassé de le dire, et ne puis que m'incliner révérencieusement. Il a professé à l'Université de Cambridge, où son succès fut grand auprès des étudiants. Mais son esprit curieux ne s'est pas concentré sur sa spécialité scientifique. Russell a d'abord touché à la philosophie : je relève sur la liste de ses œuvres une *Introduction à la Philosophie de la Mathématique*, et une *Analyse de l'Esprit*. Puis, du monde des idées et des nombres, il a abaissé son regard sur les sociétés humaines et leurs activités. Le spectacle qu'elles lui ont offert l'a affligé : travail sans joie, plaisirs sans beauté, agitation, concurrence, violence, guerres. Déçu par le présent, inquiet de l'avenir, c'est au Socialisme qu'il a donné sa foi, et demandé des consolations. Pèlerin plein d'espoir, il est parti pour la Terre promise, en Soviétie. Mais il n'y a pas trouvé un monde fait à son goût : tant que le Bolchevisme

1. Barrès, *Sous l'œil des Barbares*, p. 283.
2. Londres, George Allen et Unwin, 1923. Trad. française (Payot, éd.)

détruit, il applaudit, mais il est beaucoup moins satisfait de ce que les Soviets reconstruisent. Il pousse plus loin, jusqu'en Chine. Et là il reconnaît son pays d'élection. Là, il comprend ce que le capitalisme industriel a tué de bonheur quotidien dans la vie occidentale; il s'imprègne du charme d'une vieille société, polie et raffinée; les rouages en sont un peu lâches, mais elle jouit d'un bienfait inestimable par cela seul que le temps n'y a pas de valeur.

Mais la Chine ne peut être un modèle pour nous, pauvres esclaves des machines. Cependant son exemple nous servira : elle nous montrera de quel côté est le bonheur, de quels excès nous souffrons, et quelles corrections nous devons apporter à nos sociétés occidentales. L'œuvre est urgente, sinon notre civilisation industrielle s'effondrera bientôt sous les ruines causées par les guerres capitalistes, à moins qu'elle ne fasse explosion sous la poussée des haines et des violences prolétariennes.

Telle je devine, d'après ce dernier ouvrage de Russell, la démarche de sa pensée. Il y groupe ses critiques, ses exhortations, ses conseils. N'y cherchons pas un corps de doctrine d'une logique serrée, ni d'une originalité très hardie; le volume est fait avec ses émotions et avec ses rêves; nous y trouverons plus d'apophtegmes que de démonstrations. Mais ce livre a un grand charme d'ingénuité et des traits d'humour piquants. Il touche à des questions auxquelles il fait toujours bon réfléchir, et enfin il vaut la peine d'être regardé d'un peu près, puisque c'est un des bréviaires de la jeune Angleterre et, tout autant, de la jeune Amérique.

***

Oui, je crois bien que la pensée de Russell s'est déclenchée sous le choc de ses émotions. Ses idées sociales s'organisent autour de deux sentiments, tout-puissants chez lui : l'horreur de la guerre, et le dégoût de la vie industrielle moderne. Le spectacle que lui offre le monde : la science provoquant plus de carnages et de ruines qu'elle ne crée de richesses; la société partagée entre une oligarchie ploutocratique toute puissante et sans idéal, et une masse prolétarienne où grondent l'envie, la haine, la révolte parce que son travail est sans joie et sans liberté, — ce spectacle lui est d'autant plus doulou-

reux qu'il attend de la science et des machines davantage de bienfaits pour l'homme, dont elles ont déjà tellement augmenté la puissance.

La première condition d'un état social plus heureux sera donc la disparition de la guerre; la seconde, la prédication d'un évangile de la paresse. L'homme travaille trop, au sens économique. Il produit trop. La machine, au lieu d'être sa servante, est son idole. La quantité passe avant la qualité. La production des richesses est devenue une fin en soi, indépendamment du bonheur qu'elles peuvent apporter aux individus.

N'avons-nous pas déjà entendu des paroles analogues? Ne reconnaissons-nous pas les thèmes de Ferrero, et ses formules mêmes? « L'homme moderne n'a plus droit au repos. Pourquoi l'homme est-il plus que jamais esclave du travail? Comment n'a-t-il même plus le temps de dormir quand il peut faire en une heure ce que ses pères faisaient en un mois[1]? » Pas une fois le nom du penseur italien ne se rencontre sous la plume de l'anglais, mais les mêmes constatations les ont frappés tous deux. Au reste qui pourrait fermer les yeux à cette énorme contradiction : vie toujours plus fébrile d'une humanité toujours plus puissante? Ferrero, riche d'expérience historique, doué du plus subtil esprit d'analyse, en même temps que du sens des raccourcis énergiques, nous montre quelle loi — véritable loi d'airain — impose à l'homme le maître nouveau qu'il s'est donné : « Quand nous rentrons chez nous, après avoir rempli notre tâche quotidienne, quand nous sortons de la galère du travail à laquelle nous a condamnés le destin, nous ne recouvrons pas pour cela notre liberté. Alors commence un autre devoir, non moins impérieux : donner du travail aux autres en consommant ce qu'ils produisent; nous amuser, jouer, faire du luxe.... Il faut que l'homme moderne travaille et s'amuse dût-il lui en coûter la vie. Meurs, mais produis et consomme[2]! » L'obligation de consommer n'est pas moins sevère, pas moins inéluctable que celle de produire; l'une autant que l'autre est pour la machine une condition de vie.

Pour Russell, le problème est plus simple : que l'on économise

1. Ferrero, *Discours aux Sourds*, IV.
2. Ferrero, id. — Ce même volume paru en 1924 résume, en formules heureuses, bien des idées que l'auteur avait plus amplement exposées en 1913 dans son dialogue : « Entre les Deux Mondes. »

le travail vainement perdu à préparer la guerre ou à entretenir le luxe des riches, et ce n'est pas huit heures de travail, mais quatre, et peut-être moins qui suffiront à faire vivre les hommes dans l'abondance. Les heures de liberté seront consacrées aux joies de la nature et de l'art, aux travaux de l'esprit. La joie de vivre, l'esprit de camaraderie — dont il nous parle en des pages pleines de charme — règneront sur la Terre.

Heureuse idylle! Comme je l'ai dit, c'est la Chine, avec sa société de laboureurs, d'artisans et de commerçants qui offre à Russell l'image la plus approchée du bonheur social. Ailleurs, il paraît citer aussi en exemple la France des premières années du XIXe siècle, pays de petits propriétaires paysans. Ce sont là de vieilles sociétés, des sociétés sans machines. Est-il donc toujours vrai que l'âge d'or est derrière nous? Sans doute c'est bien le fond de la pensée de Russell; il se rend compte qu'il n'y a pas de coup d'état possible contre le règne de la machine : « Nous ne pouvons nous passer du machinisme sans condamner à mourir de faim la moitié de la population [1] ». Le lecteur ne va-t-il pas se demander si une réduction d'une heure dans la journée de travail n'entraînera pas quelques condamnations à mort, et quel en sera l'exact pourcentage? Car le siècle des machines a vu, en même temps qu'un merveilleux épanouissement de richesses matérielles, un formidable développement de la race humaine.

Aussi bien, un état au moins stationnaire de la population apparaît-il à Russell comme la condition indispensable d'un aménagement à peu près satisfaisant de la Société. A cet égard, l'exemple de la France serait assez encourageant.... Il ne demande pas plus de deux siècles pour que la limitation volontaire des naissances soit pratiquée jusque chez les jaunes et les noirs, et assure un heureux équilibre entre les possibilités de la production et le nombre des bouches à nourrir. Méthode sans doute plus rationnelle que celle des saignées guerrières! Mais, de nouveau, ne poserons-nous pas une question : qu'adviendra-t-il en attendant [2]?

1. P. 233.
2. Une observation, en passant : quand il discute cette question des heures de travail, Russell ne pense qu'à la production industrielle; il ne dit pas un mot de la production agricole, et de la façon dont elle s'accommoderait du nouveau régime.

***

Ne poursuivons pas ce voyage au pays d'Utopie. Comme il est de règle, Russell nous intéresse davantage et nous fait plus utilement réfléchir quand il observe et critique la société actuelle.

Celle-ci se définit, pour lui, par la généralité et la permanence d'un double conflit : conflit social entre le Capitalisme et le Socialisme — conflit international, entre les Impérialismes et les Nationalités « insurgentes » qui se dressent au nom du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais les groupes antagonistes n'ont-ils pas plus de points communs que les militants ne s'en doutent dans l'ardeur du combat? Capitalisme et Socialisme ne sont en réalité que les deux faces d'un même phénomène : le développement de l'industrie et du machinisme. Ils sont liés l'un à l'autre plus qu'ils ne le croient et soumis aux mêmes fatalités. Est-ce la même idée que celle de Ferrero, écrivant : « J'ai envie de rire quand les socialistes disent qu'ils veulent renverser la puissance du capital à l'aide des doctrines de Karl Marx! Eux qui prêchent au peuple le devoir de multiplier ses gains et ses besoins! L'empire du capital tombera le jour où le peuple prendra en horreur les luxes, les gaspillages, les plaisirs, les vices que les riches lui font apprendre, pour les lui reprocher, après s'être enrichi sur ces luxes, ces gaspillages, ces plaisirs et ces vices[1] »? Et encore : « Le capitalisme ne pourra être menacé sérieusement que par un grand mouvement ascétique qui pénétrerait dans les masses, et qui les détacherait des vices et des luxes, auxquels elles se sont habituées depuis un siècle[2] ». Je ne suis pas sûr que Russell accepte ce rapprochement — tant les formules de Ferrero vont plus loin que les siennes — mais je suis certain qu'il n'est pas forcé.

De même : Impérialisme et Droit des Peuples; il n'y a sous ces deux étiquettes qu'une même force, qui est l'antique passion nationale. L'impérialisme en est la figure capitaliste, le dogme du droit des peuples est le masque dont il se camoufle dans le camp socialiste. Aux mains des socialistes, l'Internationale est un moyen de propagande, une arme contre le capital. Mais qu'ils s'installent

1. Ferrero, *Entre les Deux Mondes*, p. [illegible].
2. Ferrero, *Discours aux Socialistes*, p. 124.

au pouvoir, et on les voit muer le plus facilement du monde. Ils reprennent à leur compte les plus ardentes revendications nationales. Le gouvernement soviétique n'en offre-t-il pas un magnifique exemple? Le Nationalisme, quel que soit le parti qui l'exploite est la pire plaie des sociétés humaines, la cause la plus certaine de nos souffrances, le Moloch qui dévore la meilleure part de nos activités. Aussi Russell ne craint-il pas d'avancer qu'à tout prendre, la force internationale qui, dans l'état actuel des choses, lui donne le plus d'espoir, est la haute finance. A un moment [1], il parait entrevoir que pour assurer la paix — bien suprême — rien ne vaudrait la domination mondiale de la trinité capitaliste : Wall Street, la Cité, et les magnats de la Ruhr.

Ces deux forces qui modèlent la société où nous vivons — machinisme, nationalisme — Russell en étudie les aspects, l'évolution et les réactions.

Par le machinisme, l'homme a desserré l'étreinte où le tenait la nature. Sa vie, sa nourriture ne dépendent plus aussi directement des saisons, ni de son effort quotidien. Mais qu'a-t-il fait, sinon échanger un esclavage contre un autre? Sans doute, l'ensemble de l'humanité civilisée a conquis sur la nature une certaine liberté. Mais l'individu en est-il plus libre? Il est devenu l'esclave de la Société. Par la division du travail l'industrie a fait de lui un rouage dans une immense machine. Par ailleurs, elle a permis la centralisation des organisations administratives et politiques, c'est-à-dire l'hypertrophie de la puissance gouvernementale au détriment des anciennes autonomies locales, et de l'indépendance des groupes sociaux, au détriment de ce que l'on appelait sous l'ancien régime les libertés, qui étaient peut-être quelque chose de plus précieux que la Liberté [2].

De cette action centralisatrice, voici les conséquences morales. Toutes les forces qui prospèrent dans une société individualiste se sont atrophiées : religion, famille, art, culture littéraire. Tout ce qui vit d'énergies et de passions collectives s'est développé : guerres, hygiène publique, éducation primaire (ce n'est pas moi, c'est notre Anglais qui met tout cela dans le même sac (chap. II, p. 42 et suiv.)

1. P. [illegible]
2. Voir [illegible] Ferrero, *Discours sur Sociétés*, VI : *L'[illegible] de la liberté*.

Au premier âge de l'ère industrielle, des penseurs ont cru que la machine allait apporter le bonheur au monde : chaque pays organiserait rationnellement sa production d'après ses prédispositions naturelles, et concourrait à l'économie de l'ensemble par le libre-échange ; la pratique du libre-échange assurerait le règne de la paix internationale. Mais comme les événements ont démenti cet espoir! L'industrie greffée sur le nationalisme n'a fait qu'en exaspérer la virulence, juste au moment où le développement de la puissance productrice de l'homme semblait rendre inutile cette vieille force instinctive. Comme si « quelque nouveau régime alimentaire ayant à la fois développé l'instinct sexuel de l'homme et rendu la femme capable de parthénogénèse, l'instinct sexuel s'était développé en même temps qu'il devenait superflu[1] ».

Ce prurit de luttes et de conflits internationaux a d'abord eu pour cause la concurrence des pays industriels cherchant à s'assurer des marchés extérieurs. Mais depuis quelque temps — et la dernière guerre a précipité cette évolution — la concurrence ne s'exerce pas tant pour conquérir des débouchés que pour s'approvisionner en matières premières. Le capitalisme dévore les ressources dont il vit. La loi de la concurrence et de la production intense l'entraîne au gaspillage. Déjà on entrevoit l'épuisement des réserves de pétrole, de charbon. La guerre a appris aux États que la pénurie oblige à contrôler la production et la distribution des richesses naturelles. C'est un premier pas : au bout du chemin est la société communiste, qui organise tout un pays comme une unité économique ; l'État absorbe toutes les fonctions de production et de répartition. Mais le communisme supprimera-t-il les conflits économiques? Non pas. La rivalité restera la même, la course aux matières premières aussi âpre et sanglante : il n'en supprime pas les causes.

Ce qu'il faut, avant de parvenir à l'âge d'or de l'internationalisme parfait, et comme indispensable étape, c'est qu'à la place des États politiques actuels, encore beaucoup trop fragmentés, se constituent de puissants groupes territoriaux formant des unités économiques capables de se suffire à elles-mêmes. A l'intérieur de ces groupes, les vieilles frontières pourront subsister, si l'on y tient, mais elles ne

1. P. 65.

délimiteront plus que des entités administratives. Toute la force effective, économique et politique, devra appartenir à la grande unité. La politique étrangère, la répartition des matières premières, les questions de transport et de commerce seront de son ressort exclusif. Les nationalités insurgentes seront soumises, fût-ce par la force. « Car la prétention à une complète indépendance de tous les groupements qui se trouvent doués de sentiment national est tout à fait incompatible avec l'existence durable d'une société bien ordonnée [1]. »

Quelles seront ces grandes puissances économiques? Pour se suffire, chacune d'elles devra comprendre des zones riches en matières premières — c'est-à-dire les régions tropicales — et des zones d'activité industrielle. On peut en concevoir trois : l'Amérique englobant l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud — la Russie ayant derrière elle l'immense réservoir asiatique, — et, entre deux, s'il arrive à se constituer, le groupe de l'Europe-Afrique. Ces puissances seraient essentiellement territoriales : l'heure du déclin sonne pour les empires maritimes (Angleterre, Japon), dont le ravitaillement dépend d'une sécurité trop précaire. Les masses territoriales, au contraire, seraient invulnérables, comme l'est déjà l'Amérique. La vanité de toute entreprise militaire deviendrait donc si évidente que le risque de guerre s'évanouirait.

De ces trois groupes, l'américain est à peu près réalisé, le russo-asiatique est presque dans le domaine des possibilités prochaines; mais l'avenir de l'Europe est plein de mystère, de troubles et d'inquiétude. Saura-t-elle échapper à ses misérables querelles, à sa perpétuelle instabilité et s'organiser suivant les nécessités économiques? Saura-t-elle se donner un gouvernement central, au-dessus de ses petits gouvernements locaux? Si elle ne le fait pas, elle est vouée à n'être que le champ clos de la grande lutte qui se prépare — guerre économique, sinon militaire — et son sort sera d'être l'esclave de l'Amérique ou de la Russie, à moins qu'elle ne se partage entre ces deux esclavages. La frontière de l'Amérique passera-t-elle sur le Rhin? sur la Vistule? Ou l'Europe ne sera-t-elle plus que « le cap de l'Asie? » C'est l'évolution prochaine de l'Allemagne qui nous

1. P. 101.

l'apprendra, et qui nous dira si, dans le monde de l'avenir, il existera encore une Europe.

Questions tragiques pour nous, Français. Et de tout le livre de Russell, ce sont bien ces pages qui nous retiennent surtout. Ne sentons-nous pas tous, chaque jour moins obscurément, que c'est là le problème vital : l'Allemagne sera-t-elle occidentale? Peut-on travailler avec elle à la restauration d'un ordre européen? ou le Rhin restera-t-il éternellement une des grandes lignes de cassure politique du globe?

Ai-je besoin d'ajouter que ces préoccupations françaises n'effleurent pas un instant notre auteur? Non qu'il ne parle de la France. Mais il serait peut-être cruel à son égard d'insister sur la façon dont il en parle, et sur les lumières qu'il possède à notre endroit. Car, pour ne citer qu'un exemple, tantôt, à son dire, nous nous occupons à dresser l'Europe, tout entière — Allemagne et Russie comprises — contre l'Angleterre (p. 99), et tantôt nous préparons une guerre contre cette même Allemagne et cette même Russie (p. 202)! Bien entendu, sous une forme ou sous une autre, c'est nous qui restons le foyer incendiaire où s'alimentent les nationalismes agressifs de l'Europe. Nous savons cela!

A défaut de l'organisation rationnelle du monde que nous venons d'esquisser avec Russell — et qui, par parenthèse, est une curieuse réapparition de la sage politique d'équilibre tant honnie par les esprits avancés — quelle alternative entrevoyons-nous? Ou la ruine totale de notre civilisation, engloutie dans l'abîme creusé par les guerres, ou l'hégémonie mondiale d'une grande puissance. De quelle puissance? Après les échecs, au cours de l'histoire, de l'Espagne, de la France, de l'Allemagne — voici les États-Unis qui reprennent le jeu, mais avec combien plus d'atouts dans leurs mains! Qui résisterait aux États-Unis? L'Angleterre? Mais ses Dominions gravitent déjà plus ou moins dans l'orbite américain et ne la suivraient pas dans un conflit; en outre, elle est, elle-même, étroitement dépendante des États-Unis pour sa vie quotidienne, pour l'alimentation de ses industries, tant que l'Europe ne sera pas redevenue son champ nourricier. Ainsi, la politique anglaise n'a que deux possibilités : ou organiser l'Europe à son profit, ou suivre le sillage américain.

Mais les États-Unis réussiront-ils à jouer le rôle du bon tyran capitaliste et à faire régner sur le globe la Pax Americana? Le capitalisme porte en lui un germe de mort : c'est l'insatisfaction des classes prolétariennes; la violence des jalousies et des haines ouvrières est encore sourde là-bas, à cause des possibilités qui s'ouvrent à l'individu, mais elle ne tardera pas à gronder et elle peut un jour faire éclater toute la machine.

***

Ainsi, l'avenir est sombre. Une révolution sociale qui ramènera l'humanité dans des voies plus pacifiques et plus heureuses est le dernier espoir du sage. Russell appelle Socialisme cet avenir meilleur. Mais ces mots — révolution, socialisme — habillent sa pensée comme un vêtement confectionné; ils ne sont guère à sa mesure, dans leur sens traditionnel.

Notre auteur examine les perspectives du Socialisme dans les pays où la civilisation industrielle est encore dans l'enfance, et dans les pays où elle a atteint son plein épanouissement. Le type des premiers est la Russie. La Russie a sauté d'un bond aux réalisations d'un socialisme intégral. Cette expérience hardie, et le personnel politique qui l'a tentée, ont toute la sympathie de Russell. Mais le résultat ne va pas sans le décevoir. Le problème économique qui se pose à la Russie lui paraît presque insoluble : le Socialisme n'étant qu'une forme de Société industrielle, il s'agit d'industrialiser brusquement un pays où le machinisme vient d'apparaître depuis bien peu d'années. Or les débuts du développement industriel pèsent d'un poids très lourd, car ils supposent la constitution d'énormes réserves de capitaux employés en machines; ils supposent aussi l'existence de cadres techniques. Ailleurs la société capitaliste a pris naissance dans des pays de vieille richesse et elle a lentement formé ces réserves et ces cadres. Mais la Russie ne possède ni les unes ni les autres. Aussi a-t-elle dû bien vite renoncer à la pure doctrine communiste. L'État soviétique a besoin de capitaux, privés et étrangers. A quelles concessions, de proche en proche, se laissera-t-il entraîner? Russell paraît assez sceptique quant à la durée de l'intransigeance révolutionnaire des bolchevistes devant les sollicitations et les

tentations du capitalisme international. Mais il a d'autres griefs : d'abord l'impérialisme soviétique, comme nous l'avons dit; et aussi le fonctionnarisme autoritaire, le caporalisme intellectuel qu'il a constatés en Russie. Il lui a semblé que la substitution d'une bureaucratie privilégiée à une autre ne suffisait pas pour assurer le bonheur de la masse.

L'avenir du Socialisme n'est pas en Russie : c'est toujours l'Occident qui lui offre les meilleures chances. Les conditions économiques, les conditions techniques sont bien plus favorables; par contre les conditions politiques le sont moins que dans les pays arriérés. Car, à mesure que le développement industriel permet une réalisation plus facile du socialisme, il en émousse le désir. A bien des égards les pronostics de Karl Marx ont été démentis par les faits. La démarcation entre capitalistes et prolétaires a été en s'atténuant : les chefs du mouvement ouvrier s'embourgeoisent, et les valeurs mobilières se sont diffusées; la loi d'airain ne se vérifie pas : en Amérique et même en Angleterre l'ouvrier gagne beaucoup plus qu'il ne lui est indispensable pour sa subsistance; le prolétariat est certainement devenu moins révolutionnaire depuis cent ans, en Angleterre tout au moins; enfin la prépondérance numérique du prolétariat urbain n'est pas un phénomène général : dans la plupart des pays les paysans sont plus nombreux que les ouvriers et ils ne sont pas encore socialistes.

Aussi bien le socialisme de Russell est-il fort loin du marxisme. Russell est profondément individualiste. Ce qu'il faut à sa nature, c'est plus d'aise, plus de liberté pour l'individu, dans sa vie matérielle, morale, intellectuelle. Il est essentiellement anti-étatiste. Toutes les théories allemandes qui font de l'État une idole à quoi sont sacrifiés les individus, toutes les sociologies pour qui il existe un bien social à réaliser en dehors du bien de chaque individu, sont pour son esprit une nourriture parfaitement indigeste. Tout caporalisme, toute organisation rigide lui sont antipathiques. Son pire ennemi est le fonctionnaire, sa terreur l'autorité bureaucratique.

Comment donc est-il socialiste, puisqu'enfin, il dit l'être?

Il l'est, comme Bernard Shaw avec lequel il a tant de traits communs. Il se rattache au « Guild Socialism », c'est-à-dire au

socialisme corporatif, qui est une forme anglaise du syndicalisme. Dans ce système social, les moyens de production appartiendraient à des corporations ouvrières autonomes qui les administreraient, les exploiteraient directement. Que cette organisation corporative soit peu favorable au progrès industriel, mais au contraire routinière et paresseuse; qu'elle diminue la puissance et les ressources de l'État — ce ne sont pas là pour Russell les défauts du système, mais bien les qualités qui la recommandent surtout. Quant à la capacité des ouvriers à diriger les industries, Russell se déclare convaincu que « leur longue expérience les a rendus parfaitement compétents [1] ». Il y a bien quelques difficultés, et quelques risques, dont le plus inquiétant est la dictature des fonctionnaires Russell apaise ses inquiétudes dans une suite de paragraphes où les « si » tiennent une grande place, et où en tiennent une bien petite les pauvres faiblesses humaines qui ont compromis tant de beaux systèmes.

***

C'est sur une longue et tenace propagande que le Socialisme doit compter. Mais il lui faut être patient. Car Russell, en vérité, n'est point un révolutionnaire. Il goûte certainement un vif plaisir à scandaliser le lecteur anglo-saxon par ses hardiesses verbales. Voici le type de ces pages brillantes, dont l'irrespect est au fond assez innocent [2]. Au surplus ce Shaw de la littérature économique est trop pacifique pour apprécier la guerre des classes, il aime trop la liberté pour s'accommoder de la dictature du prolétariat. Son socialisme est la vision d'un rêveur qui aspire à un

1. P. 26.

2. « Si vous voulez persuader au peuple que, parce que Adam a mangé une pomme, tous les hommes qui n'auront pas entendu parler de ce fait divers seront rôtis dans un feu éternel par les soins d'une divinité bienveillante, il faut vous en saisir tout jeunes, les abêtir par la boisson ou par le sport, et les isoler soigneusement de tout contact avec des livres ou des camarades qui pourraient les faire réfléchir. Si vous voulez persuader au peuple qu'un homme qui a hérité les millions de son père, qui n'a jamais fourni une heure de travail dans sa vie et qui passe son temps à manger, boire et forniquer, ne peut être privé de sa fortune sans crime, ni désastre, pour la société, il vous faut inculquer à l'enfance un respect superstitieux de la richesse, une terreur panique de l'autorité, la conviction que rien de ce qui existe ne peut être changé, et si vous le pouvez, la croyance que la seule source des folies humaines est la sagesse divine » (p. 137).

monde où il y aurait plus de vraie liberté qu'aujourd'hui, où le bonheur serait mieux partagé et la vie moins haletante, sans être moins facile. Son socialisme veut être un progrès non pas seulement pour les salariés, mais pour les ingénieurs qui les encadrent, pour les agriculteurs, pour les hommes des professions libérales, pour les intellectuels. Il doit tous les gagner à sa cause.

Hé! qui donc ne s'est abandonné parfois à de pareilles rêveries? Qui donc se déclare satisfait de l'aménagement actuel de la société? Il faudrait avoir l'esprit bien court, et le cœur bien étroit. Mais autre chose est de suivre son imagination, comme à travers les volutes de fumée d'une cigarette, autre chose est de réfléchir sur la complexité des conditions économiques et psychologiques de la vie sociale. Il est peut-être moins agréable, mais il est plus courageux de résister aux séductions de cette mystique optimiste. Elle n'est pas sans danger, nous ne le savons que trop. Notre génération a-t-elle donc tant de raisons de croire à l'originelle bonté de l'homme? Est-il sage de démolir la maison, même si elle n'est pas satisfaisante — alors que l'on sait bien qu'elle ne pourra être reconstruite qu'avec les mêmes matériaux — toujours imparfaits — les matériaux éternels d'une humanité qui ne change pas? Ce serait une longue discussion. Mais ici nous touchons, comme nous le faisions remarquer en débutant, à ce fond de sentiments qui orientent les esprits, et qui en différencient les familles. C'est le domaine de la foi et de la mystique. On a choisi d'avance, peut-être sans le savoir, et l'on ne discute plus que pour nourrir sa conviction.

CAMILLE RIBOUD.

CE QUE PENSE LA JEUNESSE EUROPÉENNE

BULGARIE

Avant la guerre mondiale la Bulgarie coulait des jours idylliques. La jeune nation s'était déjà habituée à la liberté, dont elle ne jouissait que depuis une trentaine d'années. La machine gouvernementale était organisée et fonctionnait. Il ne restait qu'une lacune à combler : l'éducation intellectuelle du citoyen bulgare. Pendant cinq cents ans il avait vécu les yeux bandés par une puissance tyrannique. Lorsque la guerre libératrice de 1877-1878 lui eut ouvert les yeux, ils faillirent être aveuglés par l'abondance de la lumière. Alors s'éveilla une qualité caractéristique du Bulgare : la sobriété. Elle lui sauva la vue et le poussa à un travail systématique.

Le peuple bulgare devait rejoindre l'Europe civilisée qui avait pris une avance de cinq cents ans.

De la guerre libératrice à la guerre mondiale, on travaillait en Bulgarie au relèvement intellectuel du peuple. Toutes les villes furent pourvues de plusieurs écoles publiques et de lycées; dans les villages s'ouvrirent des écoles primaires. A Sofia fut fondée la première Université d'État avec des Facultés de Droit, de Lettres, de Sciences et, un peu avant la Grande Guerre, une faculté de médecine.

Le succès fut évident : le pourcentage des gens sachant lire et écrire qui, jusqu'à la guerre libératrice n'était pas supérieur à un millième, s'étendit au moment de la guerre mondiale jusqu'au dernier citoyen bulgare. La loi sur l'instruction primaire obligatoire contribua beaucoup à ce succès, qui était dû surtout à la soif de s'instruire innée dans notre peuple.

Durant cette période furent ouvertes une école et une académie militaires, un séminaire et une académie ecclésiastique, une école d'arts plastiques, une école de musique, une école technique et dernièrement, encore une Université libre des sciences politiques et économiques.

A cette époque furent fondés encore le Théâtre national et l'Opéra d'où sortirent des artistes très connus même à l'étranger : Mikailov Stoyan, Pierre Raitchev, Christine Morphova, Anna Todorova, etc.

***

Dans cet âge d'or, l'État faisait tous les sacrifices possibles pour le relèvement intellectuel des citoyens et la jeunesse surtout répondait avec empressement.

En dehors du travail scolaire, la jeunesse manifestait encore une activité louable. Sa plus chère occupation était alors de lire des livres et les carrières les plus recherchées, celles de maître d'école ou d'officier. Les auteurs russes surtout jouissaient d'une grande réputation. En premier lieu : Dostoievski, Tourguénev, Tchekhov, Tolstoi, L. Andréev, Artsibachev, sans compter les classiques de la littérature russe : Gogol et Pouchkine. Mais il est inutile de parler de la suprématie des auteurs russes parmi notre jeunesse. Dans ce passé dont je parle, la parenté de la langue bulgare et de la langue russe et l'enchantement particulier que nous apportait tout ce qui était russe faisaient des écrivains russes les premiers instituteurs de la jeunesse. Elle vivait leurs angoisses, s'échauffait des questions soulevées par leurs œuvres, se divisait en camps pour ou contre eux. Des générations de poètes bulgares grandirent sous le charme des poètes russes modernes : Balmonte, A. Béli, Brioussov, etc.

En un mot, lorsqu'il est question de la suprématie d'auteurs étrangers chez nous, il faut compter les écrivains russes comme bulgares.

Il convient de rappeler aussi l'influence des auteurs allemands et français qui nous arrivaient alors comme des hôtes lointains. A l'époque dont nous parlons, les sujets des discussions littéraires étaient le plus souvent Ibsen et Strindberg et, parmi les philosophes : Nietzsche, Schopenhauer et Kant, en même temps que Tolstoi au nom et sur les principes duquel se fondaient des groupes et des passions communes.

Il faut insister cependant sur Nietzsche et sur Ibsen, si nous voulons saisir les tendances philosophiques de la jeunesse et ses rapports avec le monde au point de vue social, religieux et politique. Ces deux

hommes parurent très séduisants à la jeunesse, encore pauvre d'expérience et de raison. Elle voyait dans les œuvres de ces philosophes les routes qui conduisaient vers le beau éternel, sans se rendre compte que, par là, elle s'éloignait de l'actualité et devenait impropre à la vie.

Cette jeunesse d'avant-guerre recevait un réconfort et un sens sain de la vie de la part d'écrivains français en tête desquels se placent Hugo, Balzac, Flaubert, Maupassant et Zola. Ces écrivains auxquels nous devons ajouter France, Bourget, les Parnassiens et les symbolistes, Verlaine, Baudelaire, Leconte de Lisle, guidèrent en partie notre jeune littérature bulgare, après l'époque de notre poète national Ivan Vazov. Les poètes bulgares comme Nicolai Liliev, Théodore Traianov et leurs disciples, sont exclusivement sous l'influence des symbolistes français.

Les deux sources de l'inspiration, l'allemande avec Ibsen et Nietzsche et la française, n'étaient, il faut le reconnaître, des facteurs décisifs, que pour quelques initiés, tandis que la masse, dépositaire de toutes les qualités de la race slave, buvait à ces sources et ne s'enivrait qu'en passant. La masse ressemblait à ce marin qui craint et aime la mer orageuse, qui prie Dieu de lui découvrir le rivage sauveur et qui le dépasse quand il est en vue, parce qu'il ne voit pas de raison de se sauver.

Ainsi apparaissent clairement les dispositions religieuses, philosophiques, sociales et politiques de cette jeunesse.

Croire jusqu'à l'exaltation en un Dieu unique pour se dresser, un jour, une heure ou un instant après, devant son ombre invisible et demander insolemment s'il existe.

Passer par tous les détours de la pensée philosophique et se moquer de ce qu'elle a cru la veille.

Être prête à se couper les deux mains par amour ardent pour la société au milieu de laquelle elle vit, et l'insulter après à pleine bouche.

Convaincre toute une nation d'une idée politique et douter la première de sa valeur.

Constatation désespérante, si l'on ne devait constater aussitôt qu'il s'agit ici non pas de l'homme réservé du Nord, mais d'une jeunesse slave qui n'est sympathique que par ses émois et ses enthousiasmes.

***

Nous avons esquissé rapidement le portrait moral de la jeunesse bulgare d'avant-guerre pour souligner le contraste quand nous la verrons après la Grande Guerre.

La guerre ruina la Bulgarie, démoralisa sa population et la poussa de catastrophe en catastrophe. Si elle continue d'exister aujourd'hui, il faut croire que c'est un des derniers prodiges du temps où il y avait encore des miracles. Mais la guerre eut aussi un bon côté : elle mit la jeunesse en contact plus étroit avec les nations occidentales et avec leur civilisation.

Nous verrons plus loin ce qu'elle en a tiré.

Au début, les rapports personnels qu'elle eut pendant la guerre avec les représentants de toutes les nations européennes, éveillèrent en elle, toujours pleine de curiosité, un élan qui alla jusqu'à l'enivrement.

Depuis son contact avec les grandes nations, elle ne cessait d'assimiler, sans discrimination, sans souci de son penchant inné à la critique. Devant son âme fatiguée de sentiments hamletiens, apparaissait un monde nouveau. Elle n'y avançait qu'avec ravissement.

La proportion des gens possédant des langues étrangères, qui, jusqu'à la Grande Guerre, ne dépassait pas 20 p. 0/0 dans la classe instruite, a sauté maintenant à 80-90 p. 0/0. Les traductions littéraires parmi lesquelles predominaient jadis celles de la littérature russe, se sont augmentées en quelques années seulement de milliers d'ouvrages de toutes les littératures. On traduisait pêle-mêle tout ce qui pouvait exciter de l'intérêt. Cet intérêt était très varié : de la musique pure au jaz-band, de la pesante œuvre philosophique jusqu'aux sottises piquantes.

Ce courant entraînait tous ceux qui se contentaient de le justifier en disant que telles étaient les exigences du siècle actuel.

Le Théâtre national changea son répertoire, ce qui prouvait qu'il prenait sa tâche au sérieux. L'Opéra fit de même. Des spéculateurs privés ouvrirent des bars américains et des théâtres d'opérette où la jeunesse payait pour chaque jambe découverte et apprenait toutes les chansons sur la vie facile. Les vieux papas qui gardaient

jalousement leurs économies, ouvrirent leurs bourses comme par enchantement et envoyèrent leurs fils à l'étranger. On comptait de cinq à dix mille jeunes gens de ce genre à Berlin et autant dans les autres villes de l'Allemagne et de l'Autriche, trois à quatre mille environ en France et deux à trois mille en Italie. Là ils apprirent des moyens plus ingénieux de soutirer de l'argent à leurs pères et de nouvelles chansons de music-halls.

Une minorité se comporte tout différemment : ce furent de jeunes écrivains qui s'efforcèrent de remonter le courant régnant en y ajoutant un peu de justification philosophique.

Dans cette période d'ivresse où notre jeunesse faisait penser à un homme transi de froid qui se hisserait toujours plus haut pour recueillir tous les rayons du soleil, il est très difficile de fixer les courants déterminés. Le trait caractéritique était d'avaler tout ce qui se présentait, fût-ce une couleuvre.

Mais quand ce temps d'ivresse fut passé, terminé par trois révolutions, l'une celle des soldats, l'autre celle des intellectuels, le 9 juin 1923, où figurait en première ligne la jeunesse, et une autre révolution encore — celle des communistes, — le jeune Bulgare se montra subitement transfiguré.

***

Maintenant il est calme. Le système officiel de préparation de la jeunesse à la vie s'est adapté au temps nouveau. Le programme scolaire s'est allégé de l'inutile bagage de connaissances fondamentales. On donna la préférence à ce qui était vraiment utile. Il faut remarquer ici qu'en Bulgarie on n'avait jamais eu pour but de spécialiser les jeunes gens. Les lycées donnaient des connaissances générales et en définitive, les jeunes gens entraient dans la vie sachant un peu de tout, mais mal. D'autre part, le nombre des écoles, relativement grand pour un pays aussi petit, fournissait plus qu'il ne fallait de ces jeunes gens à demi instruits. Leur surabondance était évidente. Alors surgit la question du proletariat intellectuel qui pesa et pèsera longtemps encore sur l'État.

Le nouveau programme scolaire, en dehors de sa méthode de

simplification, dirige maintenant la jeunesse vers une spécialité déterminée et prend soin de restreindre cette fabrication incessante de futurs fonctionnaires.

Dans les lycées et les universités, on a établi des conditions spéciales restrictives pour l'admission et l'avancement des élèves et des étudiants. Aujourd'hui celui-là seul qui est vraiment doué peut finir les études au lycée et à l'université. Pour les autres sont ouvertes les portes des écoles professionnelles et pratiques.

Cette tendance pratique a été accueillie à contre-cœur par les pères de famille, qui, se sachant obligés de donner une situation à leurs enfants, estiment que cette situation ne peut s'obtenir que par le lycée ou l'université.

La jeunesse s'est montrée assez indifférente à cet égard. La jeunesse, après la guerre mondiale est autre. Elle a sa manière de juger les choses. Cette manière de comprendre n'est pas une invention bulgare. Elle a été crée au milieu de l'incendie général qui a embrasé toute l'Europe et qui a rapproché les jeunesses de tous les pays.

Aujourd'hui la jeunesse est pratique. La transformation de la jeunesse bulgare dans cette voie est frappante par le fait même qu'elle est slave et qu'elle s'écarte maintenant des traits de race qui caractérisaient la physionomie morale de la nation.

Notre jeunesse d'aujourd'hui considère l'instruction non pas comme un besoin intellectuel, mais comme un moyen d'organiser commodément sa vie. On recherche les carrières les plus lucratives : avocat, médecin, ingénieur, dentiste, vétérinaire. La philologie, la philosophie, l'histoire sont étudiées par une petite minorité, en particulier par des jeunes filles.

Le but de la jeunesse d'aujourd'hui, c'est la vie sans réflexion, sans contemplation. Pour cette raison, le centre des discussions et des controverses est transporté de la philosophie vers le champ de courses, l'aérodrome, ou la campagne. Des jeunes gens discutent deux jours durant sur un coup irrégulier au match de football. L'arome de Juvenal *Mens sana in corpore sano* a été prise au sérieux dans un sens favorable et adoptée pour devise. Et en effet, les corps sains existent, mais les esprits sains? Pourquoi pas? Peut-être la jeunesse ne se trompe-t-elle pas. Elle a déclaré la guerre aux hôpitaux et aux maladies des générations d'avant guerre :

Un nouveau sang bout dans ses veines et le risque de mourir d'anémie ou d'humeur noire est écarté à jamais.

Je ne montre pas cette disposition comme étant la plus sûre; je la signale seulement comme une tendance sans doute passagère, en attendant mieux, quand le corps sain ira à la recherche de l'esprit.

***

Aujourd'hui l'esprit manque, et avec lui le penchant aux problèmes philosophiques et aux inquiétudes religieuses.

On ne voit que matérialisme et un sentiment social pratique.

Entre le sport et la littérature quelle qu'elle soit, la jeunesse préfère le sport. Aux tendances évangeliques vers la charité et l'humanité, à la joie du chrétien d'être nu pour ressembler à son prochain, la jeunesse préfère l'activité, qui lui donnera le nécessaire à elle et à ceux qui en ont besoin.

Aujourd'hui, plus que jamais, existent en Bulgarie des sociétés de sport, des sociétés évangéliques, des sociétés de bienfaisance, de sauvetage, etc.

En ce temps d'activité intellectuelle ralentie, quoique avec un meilleur résultat qu'autrefois, les générations nouvelles de poètes et de prosateurs apparaissent comme des phénomènes. Ils constituent à eux seuls l'unique île slave parmi la jeunesse bulgare romanisée.

Immédiatement après la guerre, ils peignirent la vie telle qu'elle leur apparaissait aux sons du jazz-band et dans l'enivrement universel. La chronique littéraire mentionnait quelques noms : Ghéo Milev, avec *La bague cruelle*, Tchavdar Moutafov, avec *Les Marionnettes*, Boian Danovski, *Cœur de porcelaine écarlate*, Ivan Mirtchev, *Les rivières crient*, etc. Aujourd'hui les jeunes poètes et les jeunes prosateurs retournent au peuple, en tournant le dos à la période actuelle et cherchent des inspirations vraiment bulgares; là, rien n'est changé, tout est fruste et beau. Leurs chants éclatent comme du vieil or et éveillent un sentiment d'effroi, comme s'ils dévoilaient un ancien mystère. Dans ces ouvrages est racontée la vie rude, simple et héroïque du Bulgare primitif, sur un mode mystique qui enchante.

En même temps que ces poètes travaillent des prosateurs preoc-

cupés des problèmes actuels et qui, dans leur élan, dépassent les limites des soucis nationaux.

Mais ces poètes et ces prosateurs d'aujourd'hui ne représentent que la semence d'où naîtra peut-être l'esprit qui viendra animer le corps sain de la jeunesse future.

Maintenant personne ne les lit. Ce n'est même pas un sport. La jeunesse distingue le sport moral du sport physique. On lit des livres piquants, ce qui s'explique facilement quand on pense à l'énergie des corps sains. Le jeune écrivain bulgare édite seul son livre et, le plus souvent, le distribue gratuitement dans l'espoir qu'il sera peut-être lu.

***

La jeunesse observe la même attitude à l'égard du théâtre. On n'y va pas même pour le plaisir lorsque la pièce ne répond pas au goût nouveau. Les pièces d'Ibsen et de Strindberg, auteurs favoris jadis, ne peuvent supporter maintenant plus de dix représentations.

Il n'y a que le grotesque qui plaise et ce qui peut secouer les poumons solides d'un rire franc : *La princesse Tourandite* de Schiller, *Comme il vous plaira* de Shakepeare, etc.

Les distractions de la jeunesse sont les excursions et les matches en été, la luge et le ski, en hiver. Pour la danse, il n'y a pas de saison déterminée, parce que l'on danse à tout propos.

Les concerts et les conférences sont fréquentés par habitude et plutôt pour y rencontrer des connaissances.

***

La guerre dont l'issue fut fatale à la Bulgarie moins par l'incapacité du peuple et de l'armée que par la faute des dirigeants, tua la confiance de la jeunesse dans ses chefs politiques, les leaders des partis et, en général dans les partis eux-mêmes. On peut ajouter à cette raison la qualité même des partis politiques destinés à servir de tremplin à certaines personnalités et à procurer des situations à leurs militants. Je dis cela brutalement et je sais que je serai contrefait par toutes les proclamations de tous les partis, où l'on ne

parle que du souci du peuple, etc. Je dis ici ce qui ne s'avoue pas, mais ce qui se fait en réalité.

Une petite minorité de la jeunesse actuelle poussée par son esprit pratique se divise entre les partis politiques. Mais la tendance essentielle de la jeunesse est ailleurs : indifférence aux partis, penchant à l'organisation hors de ceux-ci, organisations patriotiques, pacifistes, etc.

Il existe plusieurs organisations de ce genre, avec presque les mêmes devises : paix, raison, bonheur, la Bulgarie au-dessus des personnalités.

J'ai marqué comme une tendance politique, la participation de la jeunesse à de telles organisations, parce que, quoique ces organisations n'envoient pas de représentants au Parlement, elles exercent une influence salutaire sur les partis politiques et apparaissent comme leur conscience et leurs accusateurs.

La jeunesse d'aujourd'hui, qui a connu les horreurs de la guerre, a adopté avec un sentiment sincère l'initiative d'un rapprochement international.

***

Le vigoureux sentiment social caractéristique du jeune Bulgare actuel et les tendances de la jeune littérature bulgare sont garants que le moment d'exaltation sportive passera vite et que la jeunesse partagera équitablement son temps entre le corps et l'esprit.

On pourra considerer alors cette jeunesse comme l'espoir de la patrie, avec deux qualités de plus que celles des générations précédentes : l'esprit pratique et la vigueur physique.

VLADIMIR POLIANOFF.

Sofia, le 11 mai 1926.

Traduction de Mme Bona PROMKOVA.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GENERALE. — LA GUERRE

Jules Cambon, de l'Académie française. — *Le Diplomate*, dans la Collection « Les Caractères de ce temps », Paris, Hachette, 1926, 1 vol. in-16 de 120 p.

Certes, les auteurs appelés à collaborer à la collection « les Caractères de ce temps » ont été toujours fort bien choisis, mais on a pu cependant mesurer des degrés dans le bonheur de ces choix. Celui qui se porta sur M. Jules Cambon pour nous parler du Diplomate est sûrement des meilleurs. L'auteur nous donne un petit, trop petit livre, plein de substance, de sagesse et d'esprit, et dans lequel il se montre, tout le premier, diplomate jusqu'au bout des ongles. Il nous dit quelque part, dans ces pages, que le diplomate doit savoir s'effacer, triompher modestement, et rentrer dans l'ombre dès sa mission terminée. C'est justement la place qu'il lui réserve dans son étude où, après avoir très brièvement parlé du personnage, il nous entretient beaucoup plus longuement de la fonction. Diplomatie d'autrefois et d'aujourd'hui, négociations de jadis et d'hier, traditions du passé, tendances, nécessités du présent, dans celui-ci, réalités des faits, illusions des esprits, tout cela est observé, analysé, jugé, dans ces pages rapides et fines, par une intelligence infiniment claire et dégagée, qui, sans appuyer, sait dire, avec l'à propos et la finesse du « diplomate ».

Friedrich Stieve. — *Isvolsky and the World War. Based on the documents recently published by the German Foreign Office.* Traduction de E. W. Dickes, Londres, George Allen and Union, 1925, 1 vol. in-8° de 254 pages.

C'est M. Friedrich Stieve qui a publié, en quatre volumes, la correspondance diplomatique d'Isvolski pendant les quatre années qu'a duré son ambassade à Paris, de 1911 à 1914. Une partie de ces documents (mais non pas tous) a déjà été publiée dans le « Livre Noir » de René Marchand. L'ouvrage que voici est la traduction anglaise du commentaire que M. Stieve a cru devoir adjoindre à sa publication documentaire. Nous conseillons les lecteurs français qu'effraie le texte allemand, de recourir à cette traduction en langue anglaise. Ils y verront comment l'historiographie allemande raconte les dernières années d'avant-guerre. Ils y verront M. Poincaré représenté comme s'élevant au pouvoir pour faire la guerre, manquant en 1912 l'occasion de la faire à son profond désappointement, la ressaisissant avec joie au mois de juillet 1914. Tout cela est d'une psychologie enfantine et grossière. La méthode consiste à raconter toutes les démarches de la diplomatie française et de la diplomatie russe, comme s'il n'y avait pas

dans l'entre-deux une politique de l'Allemagne et de l'Autriche, et comme si ces deux puissances étaient les deux victimes, constamment passives, des intrigues ennemies. Mais comme il arrive souvent aux historiens français de commettre une erreur exactement inverse, le livre de M. Stieve, par lequel il est bien certain qu'ils ne seront pas persuadés, pourra faire à d'autres livres un utile contrepoids. Nous reconnaissons d'ailleurs que, sur l'activité déployée par Isvolsky, la grande masse du public français a encore beaucoup à apprendre; que certainement l'ambassade de Russie à Paris fut, de 1911 à 1912, un des principaux foyers, sinon le principal, de l'agitation panslaviste; et que l'ambassadeur Isvolsky, entre un diplomate aussi cassant que l'était M. Poincaré et un gouvernement aussi faible que l'était le gouvernement de Pétersbourg, apparaît comme ayant été souvent un dangereux intermédiaire.

ÉLIE HALÉVY.

G. Lowes Dickinson. — *The International Anarchy*, 1904-1914. London. George Allen and Unwin Ltd, 1926. 1 vol. in-8° de IX-516 p.

C'est l'histoire minutieusement racontée en même temps que la critique véhémente, de ce réseau compliqué d'alliances et de contre-alliances dont le continent européen (le monde entier : car M. Dickinson n'oublie pas le Japon) était couvert, et qui ne pouvait aboutir qu'à la guerre — tous les gouvernements étant en conséquence à un égal degré responsables, tous les peuples à un égal degré irresponsables de cette guerre. Cet ouvrage diffère d'autres ouvrages anglais dits « pacifistes » par un effort beaucoup plus grand d'impartialité. Est-ce à dire que l'ouvrage ne présente pas encore beaucoup trop souvent à notre gré le caractère d'un plaidoyer en faveur des Empires Centraux? Nous n'oserions l'affirmer. Ce n'est pas sur ce point cependant que nous aimerions à faire porter notre critique. L'erreur fondamentale de l'auteur est, croyons-nous, une erreur de méthode : il s'est trop cantonné sur l'étroit terrain de l'histoire diplomatique. S'étant imposé la tâche de dépouiller l'immense fatras de documents d'archives qui ont été publiés à Berlin, à Vienne, à Leningrad, il ne comprend pas suffisamment qu'il faut, pour en faire la critique, chercher derrière cette fantasmagorie les réalités de l'histoire. Les nations sont des collectivités passionnées dont les hommes d'État subissent les impulsions bien plus, qu'ils ne leur font subir les leurs. Pourquoi M. Dickinson passe-t-il totalement sous silence — ou peu s'en faut — cette révolution jeune-turque, au sujet de laquelle il est permis de soutenir qu'elle fut, par ses répercussions immédiates et lointaines, la cause de la grande convulsion de 1914? Dans son intéressante préface, M. Dickinson est amené à considérer que l'existence même des armées — armées de terre, armées de mer — est la cause profonde des guerres. Pourquoi donc ne consacre-t-il les cinq cents pages de son livre à nous raconter l'histoire du régime de la paix armée, au lieu d'un bref et très décevant chapitre de cinquante pages à peine? Tout cela dit,

nous recommandons, pour sa haute tenue littéraire et sa richesse de documentation, l'ouvrage de M. Dickinson. Il importe que les Français se tiennent au courant de la littérature du pacifisme anglais, tant à cause de sa valeur intrinsèque qu'en raison de la grande influence qu'elle peut être appelée à exercer sur les destinées prochaines de l'Europe.

ELIE HALÉVY.

K. F. Novak. — *Les dessous de la défaite.* Paris, Payot, un vol. in-8° de 650 p.

Ce gros volume se compose de deux études séparées : « La catastrophe autrichienne » et « La débâcle austro-allemande », qui d'ailleurs chevauchent l'une sur l'autre à mainte reprise. La première partie : « La catastrophe » n'est au fond qu'une apologie du chef de l'État-major général austro-hongrois, maréchal Conrad von Hoetzendorf (qui lui-même relut le manuscrit de l'ouvrage). S'il faut en croire l'auteur, le baron Conrad (à l'inverse d'Aërenthal qui n'avait rien pressenti) aurait dès longtemps prévu le grand conflit, et armé la monarchie dualiste en conséquence. Pendant la guerre, c'est lui qui aurait tenu debout, à force d'énergie, l'armée austro-hongroise; dans la direction des opérations militaires, il aurait fait preuve d'un véritable génie. La plupart des grandes idées stratégiques seraient issues de son cerveau, telle la fameuse offensive Tarnow-Gorlice. C'est le Grand quartier général allemand qui serait responsable de toutes les erreurs, et la défaite aurait été la conséquence finale des rivalités entre les chefs, de l'orgueil et de l'entêtement des Allemands. Il paraît hors de doute que le baron Conrad fut un stratège supérieur aux grands chefs allemands, sans en excepter Ludendorf. Par malheur, il n'avait en mains qu'un outil singulièrement fragile et délicat : l'armée austro-hongroise, image elle-même de cette monarchie qu'une suite de fautes devait conduire à la ruine.

Cette « débâcle », la seconde partie de l'ouvrage en retrace la marche implacable, depuis les négociations de Brest-Litowsk jusqu'à l'heure où les peuples « atteignant leur majorité », emportèrent la dynastie des Habsbourg. La lecture de ces pages touffues est tout ensemble attachante et pénible. Le jeune souverain, successeur de François-Joseph, y apparaît, malgré ses bonnes intentions, prodigieusement inférieur à sa tâche. Mais un homme de génie même aurait-il pu arrêter la course à l'abîme? Deux ans suffisent à Charles pour creuser la tombe de la vieille monarchie. Le mouvement d'émancipation a vite tourné au « sabbat infernal ». Le bloc des Empires centraux s'écroule. Par un caprice de la destinée, ou plutôt une erreur des idéologues dont l'Europe souffre et souffrira longtemps encore, l'Autriche-Hongrie va s'effriter en une poussière d'États, tandis que le Reich sortira de la fournaise plus cohérent, plus unifié et, dans un proche avenir, plus redoutable peut-être...

MAURICE LAIR.

Ed. Vermeil, professeur à l'Université de Strasbourg. — *L'Allemagne contemporaine; sa structure et son évolution politiques, économiques et sociales*, **Paris, Alcan, un vol. in-16, VII-251 p.**

L'auteur a condensé, dans ce petit volume, la substance de ses travaux sur l'Allemagne d'après-guerre. L'ouvrage est du plus haut intérêt et témoigne d'une connaissance approfondie des choses d'outre-Rhin. Il sera presque indispensable à consulter pour quiconque voudra étudier l'histoire de cette période extraordinairement confuse. M. V. ne prétend pas, du reste, tirer des conclusions hâtives de l'évolution germanique toujours complexe et déconcertante. Il se borne à exposer les faits avec une conscience poussée quelquefois jusqu'au scrupule. Cette critique — si c'en est une vis-à-vis d'un historien, — s'adresserait à son exposé de la Constitution allemande et du problème de l'unité. Les textes constitutionnels, faits d'un savant dosage et de longs palabres, valent surtout par leur application. Et ce n'est pas un mystère que celle-ci les détourne souvent de leur sens primitif. Il nous a semblé aussi que M. V. se laisse quelque peu impressionner par cette formule : la « démocratie weimarienne », en la sincérité de laquelle nous avouons ne professer qu'une médiocre confiance.

La troisième partie de l'ouvrage, intitulée : La lutte des groupes économiques et professionnels contre l'État, offre un intérêt capital. Nous signalerons en particulier les pages — trop courtes à notre gré — sur le rôle de la grande industrie, la concentration des entreprises, les prétentions politiques de Stinnes et consorts. D'ailleurs, qu'il s'agisse des représentants officiels du Reich ou des grands magnats industriels, M. V. demeure d'accord que « la France doit veiller au grain », en face d'une Allemagne aussi mouvante que dangereuse, d'une situation toujours grosse d'incertitudes et de périls.

MAURICE LAIR.

Winston S. Churchill. — *La Crise mondiale*. Paris, Payot, 1925, un **vol. in-8°, 447 p.**

M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté de 1911 à 1915, apporte dans ces pages une riche contribution à l'histoire des origines de la guerre et des batailles navales qui marquèrent la première année du grand conflit. Il est curieux de voir, après le calme de l'ère victorienne, l'Angleterre s'acheminer sur la « route du combat ». Les masses n'ont pas encore les yeux ouverts, M. Brightling se confine encore dans son *insularity*, mais les dirigeants voient venir la tempête. L'Amirauté, en particulier, porte au maximum la puissance de la Grande Flotte d'où dépend l'existence même de l'Angleterre. Les chapitres sur « la Grande Flotte et l'alarme sous-marine », sur « Coronel et les îles Falkland » montrent comment, en quatre mois, la Marine britannique fit disparaître le pavillon allemand de tous les Océans du globe. Paris et les ports de la Manche sont sauvés ; les ressources en hommes, en matériel, en munitions, vont pouvoir affluer sur le front de France, tout au moins jusqu'à la guerre sous-marine que nos voisins

croyaient impossible ou condamnée d'avance à l'insuccès. Il n'en reste pas moins qu'au début de la guerre la marine britannique réalisa une œuvre dont nos voisins peuvent être fiers. Si leurs prévisions avaient été aussi nettes et leurs préparatifs aussi poussés en ce qui concerne l'armée, peut-être la guerre eût-elle coûté à l'humanité moins de sang, de larmes, et de dévastations.

MAURICE LAIR.

M. W. Consett. — *Le triomphe des forces économiques*, traduit de l'anglais par le Cᵗ GUETTE. Paris, Challamel, 1924. 1 vol. in-8°, 290 p.

Le Cᵗ Guette a récemment traduit pour les lecteurs français cet ouvrage dont la publication avait causé, il y a deux ans, une si vive émotion en Angleterre.

La thèse de l'Amiral Consett est bien connue. Elle consiste à soutenir que la victoire des Alliés dépendait beaucoup plus de l'action obscure des forces économiques que des succès militaires et que, par suite, faute d'avoir compris à temps tout le parti qu'on pouvait tirer d'un blocus complet, la guerre a été prolongée de deux ans et les sacrifices consentis par les belligérants ont été douloureusement accrus.

Sans vouloir négliger l'importance du facteur moral et l'efficacité des grandes opérations stratégiques entreprises en 1918 par le Maréchal Foch, il est permis de reconnaître que l'opinion de l'Amiral Consett est largement fondée.

C'est qu'en effet, alors que toutes les guerres précédentes avaient été des luttes d'armées, auxquelles les nations se bornaient à assister en spectatrices intéressées, la guerre de 1914-18 a été véritablement une lutte de nations dressées les unes contre les autres. Pour obtenir la victoire, les Alliés ont dû abattre non seulement l'armée allemande, mais encore la nation allemande qui faisait corps avec elle.

Dès lors, l'application des règles du Droit de la guerre qui s'efforçait de limiter strictement l'action des belligérants est devenue rapidement surannée et dangereuse.

Cela fut particulièrement vrai pour les règles de Droit Maritime établies au Congrès de Paris et à la Conférence de Londres. La notion de contrebande absolue a dû s'élargir au point de comprendre finalement toutes les espèces de marchandises, qu'il s'agisse d'armes, de matières utilisées dans les fabrications de guerre (coton, graisses, huiles, ciment, sable) et même de produits quelconques comme le charbon ou le foin. En fournissant par exemple du charbon à l'Allemagne ou à certains neutres de ses amis, l'Angleterre a permis à son ennemie de mobiliser 50 000 mineurs, de jeter sur le front deux corps d'armée de plus.

D'autre part, pour réaliser efficacement le blocus de l'Allemagne, il a fallu bloquer progressivement les États neutres qui communiquaient librement avec elle par terre (Hollande, Danemark) ou par mer (Suède) et qui

poussés par l'importance des bénéfices réalisables, se « vidaient » littéralement à son profit de tous leurs produits.

On pense bien qu'une semblable opération n'a pu être réalisée d'un coup et qu'elle a soulevé des résistances aussi bien dans le milieu des diplomates traditionalistes que dans celui des hommes d'affaires — même des hommes d'affaires anglais.

L'Amiral Consett, alors attaché naval dans les pays scandinaves, a dû soutenir des luttes très vives pour faire triompher ses idées. Il les rappelle dans ce livre, qui n'est pas exempt de passion, mais qui n'en restera pas moins un des meilleurs ouvrages publiés sur l'histoire de la guerre économique.

J. Triouiller.

Capitaine de Vaisseau Yvon. — *La Guerre Aérienne Contribution à l'étude de ses lois.* Paris, Per Orbem, 1924, 1 vol. in-8° de 122 pages.

Le droit de la guerre, tant que guerre il y aura, ne saurait s'opposer à l'extension et à l'emploi des moyens de plus en plus puissants que la science met à la disposition des belligérants, mais seulement faire intervenir l'humanité dans l'emploi de la force. La guerre aérienne, entrée dans les mœurs depuis la grande guerre, est donc légitime, mais comme les autres formes de lutte, elle doit avoir ses lois.

C'est une contribution à l'étude de ces lois que se propose le capitaine de vaisseau Yvon. Dans la première partie de son ouvrage, il étudie les sources du droit de la guerre aérienne, puis expose comment la doctrine découle des discussions et des textes proposés par la Commission des Juristes de la Haye (décembre 1922-février 1923).

La deuxième partie est consacrée aux procédés d'exécution. Parmi les divers points traités, deux sont à souligner particulièrement. D'une part, l'importance capitale de la déclaration de guerre en ce qui concerne la guerre aérienne. Avec la soudaineté et la violence que les attaques par aéronefs peuvent revêtir, une surprise pourrait être désastreuse pour celui qui la subit et comporter des conséquences irréparables. D'autre part la question des bombardements aériens, est très difficile à limiter, non seulement en raison de la distinction à faire entre combattants et non-combattants, mais encore du fait de l'extension considérable vers l'arrière dans la guerre moderne des objectifs d'intérêt militaire.

La guerre aérienne, conclut l'auteur, n'échappe pas aux principes qui forment le droit des gens. D'autre part, c'est dans les pratiques de la guerre maritime qu'elle doit surtout chercher des solutions aux problèmes nouveaux que son développement peut poser.

Pierre Dame.

Général Major Baumgarten-Crusius. — *Le Haut-Commandement allemand pendant la Campagne de la Marne en 1914.* Paris, Charles-Lavauzelle et Cie, 1925, 1 vol. in-8° de 278 pages.

Le « Miracle de la Marne », dit le Général Baumgarten-Crusius, est

l'exploit de l'armée allemande qui a réussi à avancer en trois semaines jusqu'à Paris et à remporter une victoire tactique. Son ouvrage a pour but de montrer comment les fruits de la victoire lui ont échappé.

Les trois parties de l'ouvrage comportent une étude critique des ouvrages déjà parus en Allemagne sur la bataille de la Marne et notamment ceux des Chefs d'Armée qui y participèrent.

Les jugements portés par l'auteur sur les responsables de l'échec sont les points les plus intéressants du livre. « J'éprouve une profonde pitié, dit-il, envers ces hommes malheureux qui, après une vie remplie d'une brillante activité professionnelle, ont été appelés par un destin contraire à une mission qu'ils n'étaient plus capables de remplir. » Et son témoignage est écrasant en particulier pour les Généraux de Moltke et Von Bulow. Mais il vise plus haut. Si de pareils hommes se sont trouvés aux hautes charges, c'est que, pendant vingt-cinq années, le régime impérial avait tué tout esprit critique et toute initiative. « Nous n'avons succombé en fin de compte, dit Baumgarten-Crusius, que par faiblesse de volonté, indice le plus terrible de la décadence d'un peuple. » Et, après avoir déclaré que vouloir réparer le passé sur le champ de bataille de l'avenir est folie, il conclut en disant qu'il faut former par d'autres moyens les hommes de caractère dont l'Allemagne a besoin pour défendre par les armes du temps de paix, l'essor de son peuple de soixante millions d'âmes vers une situation mondiale.

PIERRE DAME.

Général Buat. — *Hindenburg et Ludendorf, Stratèges.* Paris, Berger-Levrault, 1923, 1 vol. in-8° de 252 pages.

Dans cet ouvrage le général Buat se proposait de faire connaître les campagnes « des deux plus illustres Capitaines que l'Allemagne ait produits pendant la grande guerre » et de souligner l'intérêt particulier des campagnes du front oriental.

Dans les deux premiers chapitres, — le deuxième étant d'ailleurs spécialement réservé aux opérations militaires, — nous voyons la lutte que menèrent Hindenburg et Ludendorf, très attachés à l'idée de rechercher la décision sur le front oriental, contre le chef d'État-Major général Falkenhayn que retiennent au contraire vers l'ouest successivement la bataille de l'Yser, puis la bataille de Champagne (septembre 1915).

L'échec de Verdun avec la disgrâce de Falkenhayn porte Hindenburg et Ludendorf à la direction suprême de la guerre.

Le Chapitre III expose l'activité des deux chefs allemands pendant la fin de l'année 1916 et l'année 1917 : après l'exécution de la Roumanie ils se bornent à parer les coups à l'ouest, agissent « politiquement » sur la Russie qui commence à se décomposer et donnent en fin d'année à Caporetto un vigoureux coup de boutoir en Italie pour rétablir l'Autriche défaillante.

Ceci fait, la situation étant nette à l'est, nous pouvons suivre l'auteur dans son exposé (Chap. IV) des erreurs de la stratégie allemande en 1918.

La l'orgueil infini des chefs allemands fut cause de leur perte : n'ayant pu obtenir la décision dans leurs offensives du printemps, ils ne voulurent pas assez tôt prescrire la retraite, devenue impossible d'ailleurs à partir du 8 août. Seul l'armistice devait les sauver d'un désastre probablement sans précédent dans l'histoire.

De ces opérations de 1918 on peut conclure avec le Général Buat que, les armées allemandes s'étant incontestablement bien battues, « les conceptions de leur commandement ne furent pas à la hauteur de leur bravoure et de leur tenacité. »

PIERRE DAME.

Sir Michael O'Dwyer. — *India as I knew it.* 1885-1925. London, Constable, 1925, 1 vol. in-8° de 453 p.

L'auteur a compté au nombre des plus actifs et des plus distingués agents de ce Civil Service de l'Inde, qu'on a si souvent donné comme un modèle de l'administration coloniale. Il y débuta tout jeune, après le concours d'usage, gravit rapidement les échelons de la hiérarchie et acheva sa carrière en qualité de Lieutenant Gouverneur du Pendjab, au moment où l'agitation swaradjiste troublait une bonne partie de l'Empire indien. Il nous donne dans ces pages copieuses et substantielles un tableau remarquablement vivant, et, semble-t-il, fort précis, de la vie politique et administrative indienne dans les quarante dernières années. Il a vu des régions fort diverses, gouverné des provinces anglaises et surveillé l'administration d'États natifs. Il connaît à merveille l'esprit hindou, et les multiples éléments dont il est fait. Les colonialistes prendront surtout intérêt aux pages qu'il consacre à son œuvre administrative. Il y a là des détails bien curieux sur le fonctionnement du « radj » britannique et sur l'autorité qu'il exerce sur ces millions de paysans indolents, insouciants, pauvres et étonnamment malléables qui constituent le fond de la population. Les politiques iront tout droit aux pages où sir Michael relate les événements récents, le conflit entre le Gouvernement anglais et les swaradjistes, la révolte du Pendjab et les tristes circonstances d'Amritsar. Ces pages constituent une déposition capitale dans le procès. L'ancien Lieutenant Gouverneur est partisan des méthodes traditionnelles de gouvernement ; il condamne absolument, et non sans véhémence, la politique de Lord Chelmsford et de M. Montagu. Il apporte au débat l'expérience de quarante années de vie indienne, ce qui n'est point à dédaigner. Il décrit un Ministère des Indes, où l'on invitait à se rendre les agents en congé, pour ne les y point recevoir, qui diffère peu de ce que l'on voit dans d'autres pays. Il fait le portrait de Secrétaires d'État, animés de bonnes intentions, vaguement teintés de connaissances superficielles, très ignorants du fond des choses, qui ressemblent à s'y méprendre à ce que nous voyons chez nous. Il y a beaucoup à apprendre dans ce livre débordant d'informations et égayé par des souvenirs personnels, des anecdotes et des traits de mœurs qui en font, par surcroît, une fort agréable lecture.

Putnam Weale. — *Why China sees red.* London, Macmillan, 1926, un vol. in-8° de XVI-314 p.

L'auteur réside en Chine. Il a recueilli sur place et souvent *de visu* une bonne partie de son information. Celle-ci constitue souvent un reportage d'un intérêt assez secondaire, trop penché sur l'événement récent, et indifférent aux vues d'ensemble. Nous y trouvons, cependant, sur l'esprit chinois, les causes de la suprématie des *toukiouns*, l'impossibilité au moins actuelle, de rétablir la centralisation, la mentalité des étudiants, leur influence politique et leur insubordination, l'erreur des éducateurs étrangers, des détails qu'il faut noter. Les pages les plus neuves et les plus curieuses sont celles qui sont consacrées à la presse locale, dont l'état d'enfance et les singuliers procédés sont bien décrits. M. Weale conclut : « En Chine, le phénomène sans pareil et unique de la décadence de villes de l'intérieur, par suite de la guerre civile, et de la croissance rapide de grandes villes modernes autour des concessions des ports à traités — villes vers lesquelles toute la fortune du pays s'écoule — signifie le transfert de l'autorité à des lieux où dominent les influences extérieures et où peuvent accéder facilement les marines des puissances étrangères. Quel peut être l'avenir d'un pays placé dans de telles conditions? le plus sage ne saurait le présager...

P.-J. André. — *L'Islam noir*, Paris, Geuthner, 1924, 1 vol. in-12 de 130 p.

Le capitaine André, de l'infanterie coloniale, est un spécialiste des questions coloniales et notamment islamiques. Il nous a déjà donné un ouvrage considérable sur « L'Islam et les races », qui a retenu l'attention des connaisseurs. Aujourd'hui, il se consacre à une étude voisine, particulièrement intéressante pour nous autres Français, celle des confréries religieuses musulmanes en Afrique occidentale française. Directeur du service des renseignements dans cette colonie, M. André était bien placé pour observer les faits. Il nous en livre de très précieux, bien coordonnés, dans un développement bref et substantiel. On sait avec quelle inquiétude le monde blanc suivait, il y a quelques années, les progrès rapides de l'Islam parmi les populations noires de l'Afrique. L'auteur constate actuellement une stabilisation du mouvement des conversions et une modification importante dans la marche de la propagande. Celle-ci se faisait autrefois par la voie de terre et les routes de l'intérieur. Le Marabout arrivait aux rives du Niger avec les caravanes venues du nord. Aujourd'hui il vient par voie de mer et débarque du paquebot. Son action paraît, en même temps, ralentie. Ces deux faits ne seront pas sans conséquences sur le développement de notre possession.

Karl Bucher. — *Gesammelte Aufsätze zur Zeitungskunde.* Tubingen, Laupp'schen Buchhandlung, 1926, un vol. in-8° de 429 p.

M. Karl Bucher est un spécialiste de ces questions. Il a publié, sur ce sujet, de nombreuses études dans des journaux ou revues. Il nous donne

ici un recueil d'articles et de conférences de dates diverses et portant sur des sujets assez différents. On trouvera dans ces pages, d'intérêt assez inégal, des informations sur les origines de la presse, son développement, son organisation actuelle. L'auteur connaît surtout la presse allemande et insiste beaucoup sur elle. Ses jugements sur la presse française sont dépourvus d'aménité et d'une exactitude douteuse. A remarquer une conférence sur *La Guerre et la Presse*, faite le 20 février 1915 dans l'Aula de l'Université de Leipzig, et toute pleine de l'esprit du temps.

Georges Dwelshauvers. — *La Catalogne et le Problème catalan*, Paris, Alcan, 1926, 1 vol. in-16 de VIII-236 p.

La question catalane, en son aspect actuel, ne remonte guère au delà de 1833 et elle doit, en grande partie, sa naissance au mouvement romantique. Mais il va de soi qu'elle procède d'antécédents historiques beaucoup plus anciens et même de causes naturelles, plus profondes, tenant tant aux conditions géographiques et économiques du pays qu'au caractère propre de ses habitants. On trouvera dans le livre de M. G. D. d'intéressantes précisions sur tous ces points, ainsi que sur la vie intellectuelle de la Catalogne. L'auteur, professeur à l'Institut Catholique de Paris, a été jusqu'à ces dernières années directeur du Laboratoire de psychologie de Barcelone. Malgré sa sympathie non dissimulée pour l'effort catalan, il sait observer l'impartialité nécessaire — surtout de la part d'un étranger — dans l'étude d'un problème aussi délicat. Après avoir montré l'évolution du catalanisme dans ses aspirations et dans ses rapports avec le gouvernement de Madrid, il conclut que si le calme extérieur règne actuellement en Catalogne, cela ne veut pas dire que cette région ait renoncé à faire entendre ses revendications, le jour où elle pourra de nouveau s'exprimer librement.

ANGEL MARVAUD.

PHILOSOPHIE POLITIQUE

C. R. and M. Morris. — *A History of Political Ideas*, London, Christophers, s. d., un vol. in-12 de XII + 194 p.

Dans ce petit volume, M. C. R. Morris et Mlle Morris, qui enseignent tous deux à l'Université d'Oxford, n'ont pas eu la prétention d'écrire une histoire complète des idées politiques; c'eût été un tour de force à peu près impossible, ce qui a surtout retenu leur attention, c'est le problème de la souveraineté et les théories sur l'État. Voici les titres des principaux chapitres : La *République* de Platon. — Idées politiques à Rome. — Influence du Christianisme. — La Réforme : Hobbes et le droit divin. — Rousseau : la volonté populaire. — La souveraineté d'après John Austin. — Idées modernes sur l'État : la souveraineté de l'État et les associations dans l'État.

On ne s'étonnera pas de retrouver sous la plume d'anciens élèves d'Oxford

l'écho d'idées courantes dans les universités anglaises. Ainsi depuis Gibbon, les causes de la chute de l'Empire romain préoccupent les Anglais qui ont la responsabilité d'un Empire plus grand encore. Rome, d'après M. C. R. Morris et Mlle M. Morris, est tombée, faute d'avoir su inspirer aux peuples vaincus de l'initiative en matière de gouvernement ; une fois Rome aux mains des barbares, la civilisation qu'elle avait fondée s'est écroulée tout entière ; par la suite, nul n'a songé à reprocher à Rome d'avoir manqué à sa mission qui était de prévenir une pareille catastrophe, on a oublié même l'oppression de ses gouverneurs pour se rappeler seulement le bien-être matériel qu'assurait leur administration. L'Angleterre agit autrement. En créant des centres nerveux autonomes, l'autorité souveraine qui est à Londres, peut se trouver momentanément paralysée sans provoquer l'arrêt de la vie dans les dépendances lointaines. Le problème de la chute de Rome paraît plus complexe. Croit-on qu'il fût possible dès l'antiquité d'instaurer le *self government* dans certaines parties du monde méditerranéen où il faut encore aujourd'hui avoir recours, pour faire régner un ordre précaire, à la tutelle d'une grande puissance? Combien de peuples sont capables, au XXe siècle, de profiter d'institutions libérales? Un peu plus loin, les auteurs posent en principe qu'il n'est jamais nécessaire de sacrifier la liberté à l'ordre, puisqu'il existe des nations où l'ordre règne sans qu'on touche à la liberté. Ici encore, ils voient avec des yeux prévenus. L'expérience paraît prouver que certains peuples restent incapables de distinguer la liberté et la licence, et que chez tous, à certains moments, il faut, suivant la parole célèbre de Montesquieu, « mettre un voile sur la liberté ».

La conclusion traduit la confiance que l'on a actuellement en Angleterre dans l'avenir des diverses associations (syndicats, Églises, coopératives). John Austin serait bien étonné d'entendre dire qu'un individu est libre de choisir la puissance à laquelle il rend obéissance. La notion classique de souveraineté a disparu pour faire place à une formule plus vague, plus souple et plus conforme à la complexité d'une civilisation industrielle comme celle de la Grande-Bretagne.

CH. BASTIDE.

H. J. Laski. — *A Grammar of Politics*, Londres, Allen and Unwin, 1925, 1 vol. in-8° de 672 p.

Professeur à l'université de Londres, auteur de nombreux essais et traducteur du *Traité de droit constitutionnel* de M. Duguit, M. H. J. Laski a entrepris de doter les étudiants d'un manuel de science politique. Son gros travail se divise en deux parties : la première contient des chapitres sur les buts du gouvernement, la souveraineté, les droits des citoyens, la liberté et l'égalité, la propriété, le nationalisme et la civilisation ; dans la deuxième, l'auteur examine les institutions politiques, les institutions économiques, l'organisation de la justice, l'arbitrage international. De la vieille constitution anglaise, il conserve l'essentiel tout en critiquant la Chambre haute qu'il

verrait disparaître sans regrets; il ne retoucherait que très légèrement les institutions judiciaires. La partie la plus hardie du livre consiste dans une refonte des lois sur la propriété : la suppression de l'héritage en ligne collatérale, l'héritage en ligne droite réduit à un usufruit, voilà des bouleversements qui ne l'effraient pas; il envisage sans appréhension la nationalisation des mines, des chemins de fer, des entreprises de transport par mer; mais il est assez sage pour avertir la jeunesse enthousiaste qui le lit, qu'un État moderne ne peut pas toucher sans danger à ses institutions économiques tant qu'il a pour concurrents des États capitalistes. Tel qu'il est, avec ses fautes de composition et quelque monotonie dans la forme, ce livre est à signaler; c'est l'œuvre d'un maître qui cherche à faire réfléchir ses disciples et les invite à la critique.

CH. BASTIDE.

Ernest Seillière. — *Alexandre Vinet, historien de la pensée française. Henri-Frédéric Amiel.* Paris, Payot, 1925, 1 vol. in-8, 216 pages.

Le nouveau livre de M. Ernest Seillière met en relief la vigoureuse personnalité d'Alexandre Vinet, pasteur et philosophe du canton de Vaud, né en 1797, mort en 1847, « protestant — disait-il de lui-même, — mais dans un sens si général, si peu historique que je ne me sens étranger dans aucune enceinte quand j'y trouve la bonne volonté du repentir ». Bref, un chrétien, au plus noble sens du mot, soucieux de discipline morale et qui n'admettait pas sans critique, malgré le libéralisme, toutes les libertés de la pensée française.

Cet homme, disgracié par la nature et qui devenait beau lorsqu'il parlait, s'enthousiasma pour la liberté populaire. Puis, expérience faite, après 1830, après 1848, après les troubles du canton de Vaud, il écrivit : « Les Barbares viennent non du Nord, mais de dessous nos pieds...; les questions les plus graves, les plus délicates sont livrées à la discussion d'une foule où l'ignorance est en immense majorité. » Ainsi cet admirateur de Rousseau et du néo-rousseauisme au XIXe siècle se méfiait de la transposition, dans le réel, des théories philosophiques.

Les pages consacrées à Amiel, autre compatriote de Vinet, révèlent des passages inédits bien curieux du fameux « Journal ». Amiel vécut pur... et il ne l'avoue pas sans regret. A vingt-huit ans, en 1849, il se glorifiait d'être demeuré rebelle à l'amour. Puis les années passèrent et ce haut esprit se demanda si cette ignorance ne l'avait pas frustré et dupé sur la vie. Aux approches de la cinquantaine, il pleurait la sorte de déchéance dont il se croyait frappé. Cependant il y avait en lui une force ardente qui attirait les femmes, et ce chaste fut un directeur de conscience écouté, sollicité. Il y a là une psychologie de moine laïque d'une qualité rare.

Amiel, Vinet... Deux grands penseurs dont l'idéalisme fut mis à rude épreuve par la réalité.

E. CLERAY.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — FINANCES

E. Alliz, J. Barthélemy, Cl. Colson, L. Dausset, G. Debeney, Germain-Martin, Gutt, L. Hubert, G. Hanotaux, J. Kulp, Am. Lacaze, Lamoureux, L. Jaray, M. Lewandowsky, J. Parmentier, E. Pietri. — *La Situation financière de la France. Sous le patronage de Comité France-Amérique.* Paris, Les Éditions France-Amérique, un vol. in-12 de 168 p., 1926.

Le Comité France-Amérique, dont on a pu déjà tant de fois apprécier, dans les domaines les plus divers, les heureuses initiatives, a justement pensé que, à l'heure actuelle, le problème financier devant être posé, dans toute son ampleur, devant le public. Il a fait appel aux compétences les plus éprouvées, les a groupées autour de la table de ses délibérations, a demandé à chacune ce qu'elle savait et pensait. Il nous donne, dans un petit livre rempli de faits, de constatations et d'idées, le résultat de cette enquête. On ne peut rien imaginer de plus frappant, de plus suggestif, de plus impressionnant. Tout citoyen français devrait lire ces pages. Il y trouvera le fond de notre politique des dernières années, les raisons de notre situation présente, les conditions de notre relèvement. Il n'y a là-dedans pas une « phrase », pas un mot de trop, pas une formule creuse, rien que des faits vérifiés, des vérités, parfois un peu cruelles, la lumière nette et dure de la réalité. La situation dans son ensemble, les dettes de la France, les ressources nouvelles et les économies possibles, les conditions de notre restauration financière sont successivement observées dans autant de groupes de chapitres nets, brefs, incisifs, qui disent tout ce qu'il faut savoir. Cette lecture provoque à la fois le réconfort et l'inquiétude. On est heureux de voir tant de bons esprits déduire si clairement et si sagement les causes de notre mal et ses remèdes, on sent, sous leurs termes, volontairement mesurés, la condamnation de la « politique », qui dans les assemblées et les conseils du gouvernement, fausse tout, embrouille tout, retarde tout et empire, de gaieté de cœur, une situation dont on ne saurait sortir que par les voies de l'expérience pratique, du bon sens et de l'équité.

M. C.

Georges Bonnet. — *Comment avoir un franc stable.* Paris, Payot, 1926, 1 vol. in-12 de 127 p.

Malgré sa brièveté — et, en un certain sens, à cause d'elle — le petit livre de M. G. B. marquera sa place dans la littérature financière de l'année. Son sujet est actuellement l'un des principaux du domaine financier. En outre, présentant la question sous son aspect le plus général et s'inspirant de données précises, il est du nombre très restreint de ceux qui donnent à penser et que l'on peut relire. On le peut d'autant mieux qu'il est vraiment écrit en français. L'auteur, avant d'accéder aux plus hautes fonctions publiques, s'était familiarisé avec les problèmes monétaires, ce qui lui permet d'apporter

à leur discussion aisance et clarté. On ne saurait mettre en un relief plus frappant les dangers d'une monnaie instable, ni mieux donner l'impression que le remède dépend de la volonté nationale, ni faire saisir avec plus de logique l'interdépendance du poids de la dette, du déficit budgétaire, de l'inflation et de la dépréciation de la monnaie.

Toutefois, le lecteur curieux éprouve, en fermant le livre, une légère déception. Il se demande s'il n'a pas fait le tour du sujet plutôt qu'il n'y a pénétré. Il a appris l'art de l'équilibre budgétaire et de l'amortissement; mais il se demande encore *comment*, une fois ces conditions remplies, et même en supposant l'équilibre du Trésor également assuré, la stabilisation du franc pourra être obtenue. M. G. B. dit bien, en une phrase, que le cours de stabilisation ne devra être ni trop haut ni trop bas; mais encore à quoi reconnaître le juste niveau? N'eussions-nous rien à redouter, pour notre change, du règlement des dettes interalliées, l'édifice fragile de la monnaie stable ne risquerait-il pas d'être ébranlé par les fluctuations de notre balance de paiements extérieurs? Une puissante encaisse or, même renforcée par d'appréciables crédits, suffirait-elle à toute éventualité? Sa diminution ne provoquerait-elle pas une panique? Comment, d'autre part, les prix intérieurs s'adapteraient-ils au nouveau cours du change? Que deviendraient les crédits étrangers de spéculation? Enfin, les millions de créanciers ruinés n'auraient-ils pas droit à une maigre compensation?

Souhaitons que, dans un prochain ouvrage, M. G. B. reprenne ces questions à loisir, en rappelant que, partout où l'assainissement monétaire a été couronné de succès, ce fut grâce à une distinction aussi nette que possible entre les finances publiques et les finances privées. Il est urgent qu'une plume aussi brillante que la sienne contribue à vulgariser en France la connaissance, encore bien restreinte, des vérités de cet ordre.

E. B. D.

L. Wulfsohn et G. Wernlé. — *L'évasion des capitaux allemands*. Préface de M. Victor Cambon. Paris, 1923; Société anonyme d'éditions. 1 vol. in-16 de 122 p.

M. L. Wulfsohn et G. Wernlé ont réuni et commenté un ensemble de faits qui se rapportent à la question de l'évasion des capitaux allemands. Peu de problèmes méritent autant de retenir l'attention. A l'heure où une dépréciation systématique du mark a réduit à néant la capacité de paiement apparente de l'Allemagne, il est indispensable de ne pas oublier que, depuis plusieurs années, les industriels et les commerçants allemands ont transformé leurs bénéfices en devises étrangères stables, qu'ils ont accumulées dans les banques neutres, et même dans certaines banques alliées. Les auteurs du livre énumèrent une série de procédés qui ont permis cette « fuite » des capitaux devant le mark. On acceptera volontiers les divisions de l'ouvrage; on aurait aimé cependant qu'il fût fait une plus large part aux conséquences politiques de ce phénomène, et que notamment l'action que

l'Allemagne est ainsi en mesure d'exercer sur le cours des changes fût mise en relief avec plus de netteté : elle suffit, en effet, à expliquer, bien souvent, l'attitude de certaines puissances. On se permettra, d'autre part, de douter de la sincerité des mesures par lesquelles le gouvernement du Reich s'est efforcé de lutter contre cette émigration de la richesse allemande, grâce à laquelle il a pu ajourner indéfiniment le paiement des reparations.

Ces remarques n'enlevent pas à l'ouvrage de M. Wulfsohn et Wernle sa valeur, et son caractere d'actualité, que consacre la creation de Comités d'experts, charges de procéder à une enquête sur l'importance des avoirs allemands à l'etranger : cette question est de celles sur lesquelles les hommes politiques, aussi bien que les économistes, ont besoin d'avoir une documentation bien au courant, et des idées très precises.

ROBERT LACOUR-GAYET.

Rob. S. Brookings. — *Industrial ownership. Its economic and social significance.* New-York, Macmillan, 1925, 1 vol. in-12 de x-108 p.

Ce petit livre renferme beaucoup d'idées et nous donne un tableau tres frappant de l'etat des esprits américains en presence du problème industriel moderne. Il constate que la diffusion des actions rend illusoire tout contrôle des actionnaires sur la direction des affaires; que la remuneration du capital et de la direction, dans l'industrie, n'est pas plus élevée que celle des entreprises, comme les banques, qui n'utilisent pas le travail; que la question est actuellement posée entre le Travail et le Public bien plus qu'entre le Travail et le Capital; que le problème de l'amélioration continue des conditions de vie du travailleur n'est pas un problème de redistribution de la production actuelle, mais d'augmentation de la production par tête.

DROIT INTERNATIONAL

Verzijl (Prof. J. H. W.), *Le droit des prises de la grande guerre* (Jurisprudence de 1914 et des années suivantes en matiere de prises maritimes), Leyde, 1924, Société d'Éditions A. W. Sijthoff, 1 vol. in-8° de 1497 p.

L'ouvrage que vient de publier le savant professeur de droit international de l'Université d'Utrecht, est d'une importance tout à fait exceptionnelle en matière de droit international maritime. M. Verzijl a pu, grâce à la collaboration de l'Institut intermédiaire international et à l'obligeance du département des Affaires Étrangères des Pays-Bas, se procurer la jurisprudence complète ou presque complète de onze puissances belligérantes sur les treize qui ont rendu des jugements de prise ; seules les décisions russes et turques n'ont, pour des raisons que l'on pourrait appeler de force majeure, pu être étudiées par M. Verzijl. L'auteur a présenté un tableau complet du droit des prises en publiant dans toutes leurs parties intéressantes toutes les décisions présentant quelque importance. Il a ainsi condensé en un seul volume, d'une prodigieuse richesse de substance, l'ensemble

de la matière. Son ouvrage est à la fois un recueil de documents et un guide d'une remarquable sûreté dans l'emploi et l'interprétation de ces documents. Un plan dont les divisions essentielles sont d'une grande simplicité et dont le détail apparaît très clairement dans une table maugurale, permet de trouver aisément le point recherché. Trois divisions fondamentales ont été traitées par M. Verzijl : l'organisation de la juridiction des prises et la procédure font l'objet de la première partie (p. 5 à 235), la seconde se réfère au droit des prises matériel, c'est-à-dire à l'ensemble des prescriptions de droit qui définissent les causes légales pour lesquelles les Puissances belligérantes sont en droit de faire saisir les navires rencontrés en mer ou trouvés dans leurs eaux ou leurs chargements, ainsi que les motifs par lesquels ces navires ou ces chargements peuvent être déclarés de bonne prise; enfin dans une troisième partie (p. 1163 à 1315) est étudié le droit des prises pédicier ou formel, c'est-à-dire l'ensemble des prescriptions de droit qui régissent la conduite des forces navales belligérantes dans l'exercice du droit de prise subjectif.

Cinq annexes complètent l'ouvrage : 1° Tableau synoptique des ruptures de relations diplomatiques, des déclarations de guerre et des traités de paix; 2° Liste des principaux règlements et autres documents nationaux concernant le droit des prises avec indication des endroits où le règlement ou le document se trouve publié; 3° Tableau des traités cités et des décisions judiciaires alléguées à titre de précédents; 4° Table chronologique des jugements, 5° Table alphabétique des jugements.

L'ouvrage de tout premier ordre de M. Verzijl joint à la richesse d'un dictionnaire l'intérêt d'un traité scientifique méthodiquement construit. On ne pourra pas se passer de lui dans l'étude du droit maritime en temps de guerre.

GILBERT GIDEL.

Fauchille. — *Traité de droit international public*, t. I, 2e partie (Paix) 1 vol. in-8° de 1182 p. Paris, 1925, Rousseau.

Le troisième des quatre volumes du grand Traité de droit international public de M. Paul Fauchille, vient de paraître. Il contient dans un livre premier (p. 1 à 888) les développements qui se réfèrent aux biens en droit international et dans un livre deuxième, aux navires et aux aéronefs (p. 889 à 1172). Ce volume ne le cède en rien aux précédents pour l'abondance et la précision de la documentation. On signalera comme particulièrement neufs les développements consacrés au régime des détroits, aux lacs internationaux, aux voies navigables d'intérêt international, au domaine aérien et aux régions polaires ou glaciaires. C'est une très remarquable étude également que M. Fauchille a consacrée (p. 820 à 888) aux mandats internationaux. Tous les matériaux nécessaires pour l'étude de ces mandats ont été réunis et mis à portée des internationalistes par le savant auteur dont les patientes recherches n'ont jamais été plus heureuses. Les développements relatifs

aux aéronefs devront également retenir l'attention d'une façon particulière : on y retrouve toute la compétence spéciale de l'auteur qui fut un véritable précurseur du droit aérien. L'ouvrage de M. Fauchille est incontestablement le plus complet et le plus à jour de tous les ouvrages actuels sur le droit international public.

GILBERT GIDEL.

Académie de droit international établie avec le concours de la Dotation Carnegie pour la paix internationale : Recueil des cours, de 1923, 1924, Paris, Hachette, 1925. 5 vol. in-8°, de 660, 500, 480, 500, 480 p.

C'est une très belle publication entreprise grâce au concours de la Dotation Carnegie que vient d'inaugurer l'Académie de droit international, dont l'enseignement durant ces trois derniers êtes fut hautement apprécié. Malheureusement tous les professeurs n'ont pu donner le texte complet de leur cours : un résumé quel que bien fait qu'il soit, ne saurait en tenir lieu. Dans l'avenir, l'Académie de droit international est décidée à une publication intégrale.

Le volume de 1923 comprend déjà onze cours, parmi lesquels nous signalons comme étant d'un intérêt particulier ceux de MM. TRIEPEL sur les rapports entre le droit interne et le droit international ; de Sir J. F. WILLIAMS sur le droit financier international de M. DE LA BARRA sur la médiation et la conciliation internationales ; de M. A. MANDELSTAM sur la Protection des minorités. Le premier des quatre volumes de 1924 est presque entièrement rempli par le cours de M. CHARLES DUPUIS sur « la liberté des voies de communications, relations internationales », qui devrait, à lui seul faire l'objet d'un compte rendu détaillé. L'auteur y étudie, avec sa coutumière maîtrise, ces problèmes anciens et toujours actuels de la liberté de navigation, du régime des canaux et des fleuves internationaux modifié par les conventions et les traités récents ; il consacre deux importants chapitres, à la responsabilité des États, au principe de l'intervention posé tour à tour en 1815 et en 1915 ; à la diplomatie, et aux traités ; dans une dernière partie, il examine les diverses « sanctions du droit international » qui n'ont de valeur réelle qu'autant que se développe « l'esprit international ».

La place nous manque pour appeler l'attention comme il conviendrait sur les cours de M. REEVES, BELLOT, KAUFFMAN, NOLDE, MAHAIM, GEMMA, TRAVERS, ANDREADES, BOURQUIN, DIENA, PLANAS SUAREZ, HORZA, ISAY, traité les questions essentielles du droit de paix, l'étude des problèmes nés du droit de la guerre étant reportée à une date ultérieure, quand on pourra l'aborder dans un « esprit objectif et impartial ».

Félicitons le Curatorium de l'Académie de cette très belle et très utile publication, qui, selon son vœu, « propagera et perpétuera le rayonnement de l'Académie de la Haye. »

P. R.

COLONIES

Gabrielle M. Vassal. — *Mon séjour au Congo français.* Préface de **M. Daladier**, Paris, Pierre Roger, 1925, 1 vol. 14/19 de 248 p., avec 16 pl. hors texte et carte.

De plus en plus les femmes françaises ont, non seulement le desir de résider dans nos colonies et de les visiter, mais aussi celui de les explorer, même dans des regions d'accès difficile, et d'y entreprendre de fortes études très diverses; Mme G. Vassal nous en offre un nouvel exemple et nous sommes heureux de l'en féliciter. Voyageuse infatigable, Mme Vassal, après un long séjour en Extrême-Orient, a accompagné son mari dans l'Afrique Équatoriale Française, dont il avait été nommé directeur du Service de Santé. Elle a été avec lui dans toutes ses tournées à l'intérieur, sans s'inquiéter des rigueurs du climat, des risques de maladie et des difficultés de trajet, elle a de près étudié les diverses populations indigènes, s'est montrée pleine de bonté pour elles et elle a su dans tout le pays faire apprécier la femme française.

Elle a décrit les diverses parties de l'Afrique Équatoriale Française parcourues par elle, et nous avons des chapitres consacrés à Brazzaville et ses environs, puis à Oubangui-Chari et Tchad, enfin au Gabon. De très nombreuses parties de la colonie nous sont ainsi très nettement dépeintes, et Mme Vassal, intrépide touriste, nous en fait apparaître tous les caractères variés et tous les attraits, et aussi les ressources diverses. Un chapitre spécial est consacré à la chasse, et toute la richesse de la faune africaine nous est montrée. Mme Vassal elle-même a pratiqué hardiment la chasse et elle a pu ainsi nous renseigner sur de nombreuses espèces répandues dans la colonie et dont beaucoup sont précieuses. L'importance d'un achèvement rapide du chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire a été mise en lumière et Mme Vassal fait ressortir toute son utilité pour l'exploitation des richesses naturelles de la colonie.

D'autre part, Mme Vassal a présenté une documentation très instructive sur deux calamités qui frappent ces régions; dans un chapitre elle a parlé du fléau des insectes et, dans un autre, de la maladie du sommeil

Mme Vassal développe beaucoup tout ce qui touche au genre d'existence des indigènes, à leurs mœurs, leurs coutumes, leurs croyances et à l'art qu'ils apportent dans tout ce qu'ils fabriquent. L'ouvrage se trouve être ainsi en même temps une étude ethnographique très intéressante.

M. Daladier, alors ministre des Colonies, a très justement montré combien l'œuvre de Mme Vassal apportera au lecteur plaisir et profit, grâce aux mérites de cette énergique et vraie coloniale.

G. Regelsperger.

Paul Collard. — *Cambodge et Cambodgiens. Métamorphose du royaume Khmèr par une méthode française de protectorat.* Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1925. 1 vol. in-4° écu de 342 p., avec XLVI pl. et de nombreuses photogr., 1 carte.

M. Paul Collard, que ses fonctions administratives ont amené à faire un séjour de vingt années au Cambodge, a été des mieux qualifiés pour dépeindre le pays, pour retracer tous les caractères de la population, et pour bien mettre en relief la brillante évolution morale et politique qu'a ressenti l'ancien royaume Khmèr grâce à la création de notre Protectorat; il l'a fait dans cet ouvrage qui se lit avec charme, d'une façon très précise, très documentée et très instructive.

L'auteur nous fait visiter Phnom-Penh et il nous met, pourrait-on dire, au milieu même de la population cambodgienne avec laquelle il a vécu. Nous en voyons apparaître nettement les mœurs et les coutumes, la vie religieuse, les goûts et les productions littéraires, et ce qui mérite tant d'attirer l'attention. Nous sommes éclairés sur les merveilles d'art qui restent encore aujourd'hui de la race ancienne des Khmèrs. Toute l'histoire du pays est retracée, et nous arrivons en présence des souverains des temps modernes dont nous ressentons toutes les qualités en même temps que leur attachement à la France.

La partie la plus importante de l'ouvrage est précisément toute celle qui a trait à l'histoire du Cambodge depuis le jour où nous y avons pénétré et celui où, après des difficultés vaincues, nous avons pu nous l'attacher entièrement par une heureuse politique coloniale. L'auteur nous montre toute la vie des souverains Norodom et Sisowath, et le concours réciproque de leur politique et de la nôtre. Un chapitre intéressant est celui consacré à toute l'organisation juridique et administrative dans le pays, et nous y voyons exposés les progrès considérables réalisés au cours des dix dernières années, puis l'état de nos institutions et la situation générale du Cambodge en 1924. Comme conclusion, un autre chapitre nous montre toute la place qu'occupe, en Extrême-Orient, l'Indochine à laquelle appartient le Cambodge et donne un aperçu sur l'avenir de notre grande colonie.

Bien spontanément l'on se joint à la pensée formulée dans la Préface écrite par M. A. Klobukowski, ancien gouverneur général de l'Indochine, que l'on doit savoir gré à l'auteur de cette œuvre de vulgarisation, d'avoir par ses observations impartiales et sincères mis en lumière des résultats ayant fait honneur à la politique française.

G. Regelsperger.

HISTOIRE

Émile Bourgeois, de l'Institut. — *Manuel historique de Politique étrangère.* Tome IV, *La Politique mondiale* (1878-1919). Paris, Belin, 1926, 1 vol. in-16 de 535 p.

L'auteur du savant Manuel de politique étrangère qui, depuis vingt ans,

a pris sa place dans toutes les bibliothèques et sur la table de tous les étudiants, vient de donner à son œuvre la suite indispensable en la conduisant, dans un quatrième volume, de 1878 à 1919. A mesure qu'il avançait dans son entreprise, il avait dû étendre son champ d'observation. Parti d'une Europe étroite, confinée à ses régions occidentales, il porta successivement son regard sur les confins orientaux du continent, vers la Russie naissante et la Turquie déjà en déclin, puis sur les Amériques, et l'Asie, mais de temps en temps seulement et comme par échappées brusques et rares. Plus tard, son attention avait dû s'attacher plus constamment à ces pays, et se tourner même parfois vers l'Afrique. Dans ce dernier volume, c'est l'univers entier qui le sollicite, à chaque instant, dans ses régions les plus diverses. Le théâtre de l'action s'est étendu à toutes les parties du Monde; les répercussions politiques s'y font sentir d'un continent à l'autre; le jeu ne se fait plus sur « l'échiquier européen », mais sur « l'échiquier mondial ». M. Émile Bourgeois nous dit fort bien cela, et nous le prouve mieux encore, en nous promenant d'un pas assuré sur toute la surface du globe, partout où se noue une action ou se dénoue une crise. Et c'est la première leçon que nous devons tirer de sa lecture : en quelques années, en un laps de temps infiniment court, de 1875 à 1900 ou environ, la carte du monde a complètement changé. Elle portait auparavant, en quelques points seulement, les taches vives et disparates d'États puissants et actifs; le reste était à peine teinté : territoires inappropriés ou vastes Empires ensommeillés et sans réactions. Vingt-cinq ans plus tard, les taches vives sont répandues partout, voisinent et s'opposent. Les Empires coloniaux sont nés. La politique se fait toujours en Europe, mais elle se joue dans le Monde entier. A Paris, à Londres, à Berlin, à Pétersbourg, ministres et diplomates ont constamment sous les yeux les cartes des continents.

Cependant c'est encore de l'Europe que viennent presque toujours impulsions et décisions, et dans cette Europe, active, inquiète, ferment du reste de la planète, le facteur essentiel, ce sont les nationalités. Ceci est le second fait qui retient l'attention de l'auteur. Il le met bien en lumière. Le Principe des nationalités, qui a commencé à émouvoir l'Europe de la Révolution française, qui a profondément transformé l'Occident de ce continent dans le troisième quart du XIXe siècle, l'a littéralement bouleversé dans sa partie orientale au début du XXe. Dans cette région, depuis 1919, il n'est presque pas un poteau frontière qui n'ait été déplacé, et parce que les nationalités l'exigeaient. Il y avait là deux empires qui, sous le lent travail de l'idée nouvelle, se corrodaient et tombaient irrémédiablement en pièces : l'Autriche-Hongrie et la Turquie. Auteur de ces deux points de rupture évolue toute l'histoire.

Histoire complexe, faite de circonstances multiples, où les intrigues de la vieille diplomatie emmêlent leurs fils ténus et mystérieux aux coups de passions des masses populaires. Il fallait, pour débrouiller cet écheveau,

de l'esprit critique, l'information d'un érudit, la méthode assurée d'un historien. Les lecteurs de M. E. Bourgeois trouveront tout cela dans son œuvre.

M. C.

E. Picard, H. Andoyer, Ch. Fabry, P. Humbert, A. Colson. — *Histoire des sciences en France*, 1er vol. *Introduction générale, Mathématiques, Mécanique, Astronomie, Physique et Chimie*, t. XIV de l'Histoire de la Nation française. Paris, Plon Nourrit, 1 vol. in 4° de 618 p. avec de nombreuses illustrations.

Ce volume comptera parmi les plus originaux d'une collection remarquable par sa valeur et sa portée. Nous avons déjà signalé ici plus d'une fois les traits distinctifs de cette belle entreprise, et montré comment, en brisant les cadres habituels du développement historique, en faisant appel, plus souvent que de coutume, au spécialiste, en mettant au premier plan et dans une grande lumière des considérations habituellement négligées ou esquissées hâtivement, elle a réellement renouvelé un genre qui paraissait épuisé et provoqué l'éclosion d'une série d'œuvres du plus haut intérêt. Tout le présent livre, consacré aux sciences exactes, ne dit encore que l'essentiel sur la contribution des savants français au développement de celles-ci. Les six cents pages y suffisent à peine. On y trouvera, sous la plume d'auteurs autorisés un remarquable tableau de l'œuvre des Descartes, Cauchy, Pascal, Lavoisier, Berthelot, et combien d'autres.

Inventario della Raccolta donata da Achille Bertarelli al Comune di Milano. — Bergame. Instituto italiano d'arti grafiche, 3 vol. gr. in 8° de VIII et 677, 481, et 202 p.

Un riche amateur de Milan, le docteur Achille Bertarelli, a passé de longues années à recueillir la plus curieuse bibliothèque d'histoire, pourchassant les brochures, les feuilles volantes, les dessins, « par où s'illuminent d'une lumière singulière les faits et les idées de la vie publique et privée depuis les temps reculés jusqu'à nos jours », il a réuni ainsi 350 000 numéros, dont près de 40 000 sur l'histoire du *Risorgimento*. Sa collection est connue de tous les historiens italiens, à la disposition de qui elle est mise avec une aimable complaisance. Et avec une générosité presque sans exemple, M. Bertarelli s'est dépouillé, de son vivant, de ce splendide ensemble en faveur de la Ville de Milan. Déposé avec reconnaissance au musée du Castello Sforzesco, il y a été savamment classé et un groupe d'érudits a entrepris la publication du catalogue de la partie comprenant l'histoire moderne de l'Italie (1790 à nos jours), œuvre considérable, et dont la dépense n'a pu être couverte qu'avec le concours du Comité lombard de la *Société nationale pour l'histoire du Risorgimento*, de la caisse d'Épargne des provinces lombardes, — et aussi du donateur. La collection Bertarelli est riche surtout d'ouvrages relatifs au mouvement unitaire de l'Italie, si bien que son catalogue constitue un véritable « *corpus* bibliographique du Risorgimento »,

suivant l'heureuse expression de M. le Prof. Monti, Directeur du Musée. Deux volumes sont consacrés à l'énumération des 16 556 livres et brochures classés méthodiquement par périodes historiques, les biographies rangées à part; un troisième volume comprend les tables (anonymes, auteurs, matières, géographie politique, index général). Ainsi compris, un tel catalogue double la valeur de la donation faite par M. Bertarelli, car il en porte le bénéfice bibliographique à domicile, même à l'étranger. La collection est, sauf des « spécialités », complète sur l'histoire du Risorgimento, au moins des ouvrages parus en Italie avant 1922 (quelques lacunes pour les publications étrangères; par exemple, je n'ai pas trouvé trace des deux excellents volumes de Thayer, *The life and times of Cavour*, Londres, 1911). Mais le travail ingrat des recherches bibliographiques sera désormais simplifié et il devient impossible d'étudier, dans son ensemble ou l'un de ses détails, l'histoire du *Risorgimento* sans consulter l'inventaire Bertarelli.

PAUL MATTER.

M. Mazziotti. — *Napoleone III e l'Italia*. Milan, Società editrice « Unitas », 1925, un vol. in-8° de XX et 363 p., lire 35.

L'action de Napoléon III en Italie, l'influence qu'il a exercée sur la formation de l'unité nationale avaient été l'objet de maints travaux; mais plusieurs points demeuraient obscurs et les historiens différaient dans leurs jugements. Dans cette longue et consciencieuse étude, M. Mazziotti reprend toute la question avec une parfaite impartialité et une profonde reconnaissance envers le monarque étranger que dans un précédent article (*Nuova Antologia*, 1er mai 1924) il a appelé *Il più grande benefattore dell'Italia*. Il expose la part prise par le prince Louis dans l'insurrection des États Pontificaux en 1831, ses relations avec les révolutionnaires italiens après l'aventure de Strasbourg, son avènement à la présidence de la République, l'expédition de Rome, la guerre de Crimée et la participation du Piémont, le congrès de Paris, la candidature du prince Murat au trône de Naples et à laquelle « Napoléon se montra constamment opposé », l'attentat Orsini, les conversations de Plombières, la guerre de 1859, les annexions au Piémont de la Lombardie et des Duchés, la cession de la Savoie et de Nice, l'expédition des Mille et l'annexion des Marches et de l'Ombrie, la guerre de 1866, Mentana et ses suites, enfin la guerre de 1870-71. Au cours de ce long examen, M. Mazziotti détruit à jamais quelques jugements erronés, par exemple page 158 il démontre parfaitement, et contrairement à l'opinion de Cavour, Chiala, Zini, que l'empereur a dû arrêter les hostilités en juillet 1859 pour de légitimes raisons, dont la déterminante était la menace d'une invasion allemande. On pourrait, de-ci, de-là, relever quelques erreurs de détail : M. Mazziotti écrit (p. 135) que le traité franco-sarde de 1859 a été signé le 18 janvier par le prince Napoléon et qu'il réservait le sort du comté de Nice jusqu'à la conclusion de la paix, on sait que la convention a été signée par Napoléon III le 26 janvier, par Victor Emmanuel II le 28 janvier et qu'aux termes de son

article 3 : ... le duché de Savoie et la province de Nice seront réunis à la France. » De même peut-on différer d'opinion sur l'action de l'empereur dans son empire, car s'il fit le bonheur de l'Italie il ne fit point la prospérité de la France. Mais on se plaît à reconnaître l'esprit généreux dans lequel l'auteur a traité son sujet, l'érudition de ses recherches, la finesse avec laquelle il a étudié Napoléon, « d'âme profondément italienne (écrit-il), qui aimait tendrement notre pays », et la noblesse avec laquelle il écarte du Risorgimento national même l'ombre « d'un des plus indignes parmi les sentiments humains, l'ingratitude et l'oubli des bienfaits ».

PAUL MATTER.

Histoire générale des Peuples publiée sous la direction de **M. Maxime Petit**, Paris, Larousse, 1925, 1926, 3 vol. in-4° de 390, 410, 400 p.

En un temps où croît sans cesse le nombre de personnes s'intéressant aux affaires publiques, à leurs antécédents, par suite à l'histoire et à la littérature du passé, un ouvrage comme celui entrepris par M. M. Petit est assuré d'un beau et légitime succès. Écrire une histoire générale, même dans un nombre de pages restreint, n'est pas besogne facile et ne peut être l'œuvre d'un seul. Aussi l'éminent éditeur, avec beaucoup d'éclectisme a-t-il fait appel autant qu'il le pouvait, à des spécialistes. C'est ainsi que l'Orient primitif est traité par M. Drioton, la Grèce par M. P. Monceaux, Rome par M. André Baudrillart; le moyen âge par MM. Charles Diehl, J. Calmette, H. Grappin, C. Huart selon les régions considérées. MM. Froidevaux, Pingaud et Gaillard se sont partagé le XVIe siècle; MM. L. Batiffol, O. Martin, Farges, le XVIIe; MM. Salone, Bougier, Grappin, O. Martin, le XVIIIe.

Chacun a tenu à présenter l'époque dont il était chargé avec précision, tout en évitant la sécheresse du Manuel; avec concision, car sa place était mesurée; d'un point de vue suffisamment élevé pour permettre de dégager les caractéristiques d'une période, ou d'un peuple, les raisons profondes de son évolution.

Le troisième volume est en cours de publication; l'honneur d'y avoir collaboré m'empêche de le juger.

M. Maxime Petit fut le plus diligent metteur en œuvre. C'est grâce à lui que l'unité de l'ensemble est assurée, malgré la diversité du détail, et c'est à lui principalement qu'on doit le succès de cet ouvrage considérable, qui, de l'âge préhistorique au traité de Versailles, a cherché à dégager les connaissances les plus récentes et les plus sûres, et à donner de l'histoire de l'humanité un tableau d'ensemble à peu près complet.

Et il faut ajouter que les illustrations les mieux choisies, viennent, à chaque page, éclairer le texte en l'appuyant sur le document iconographique, aussi instructif qu'artistique.

P. R.

Harold Temperley. — *The Foreign Policy of Canning, 1822-1827. England, the Neo-Holy Alliance, and the New World.* London, G. Bell and Sons, 1925, 1 vol. in-8° de XXI-636 p.

M. Temperley nous avait déja donné, il y a vingt ans, sur Canning le meilleur ouvrage dont nous fussions en possession avant la publication du présent volume, un ouvrage qui avait tout à la fois la qualité et le défaut d'être juvénile. Il revient à la charge aujourd'hui avec un livre qui sera dorénavant la base de toutes les recherches relatives à la politique extérieure de Canning. On ne voit guère de sources qu'il n'ait explorées. Archives officielles de Londres, de Paris, de Vienne. Archives privées, parmi lesquelles il faut faire une place à part au fameux Journal de Madame de Lieven, que tout le monde croyait perdu : la connaissance de ce Journal lui a permis, notamment, d'ajouter une foule de détails nouveaux à l'histoire des négociations avec la Russie à partir de la fin de 1825, et à l'histoire de la formation du ministère Canning, au printemps de 1827. M. Temperley ajoute encore que « l'expérience pratique acquise par lui de ce que c'est que la guerre et la diplomatie, au cours des années 1914-1921, lui a enseigné bien des choses que nul historien ne pourra jamais acquérir par les seules ressources de son travail ». C'est donc, sur la politique de Canning, à un jugement mûri par l'expérience que nous avons affaire ici.

Les libéraux anglais du XIXe siècle nous avaient familiarisé avec un Canning de convention, le héros d'une sorte d'internationalisme libéral. M. Temperley nous fait voir en lui le moins cosmopolite, le moins doctrinaire comme aussi le moins enthousiaste des hommes d'État : ou bien — s'il y avait un enthousiasme auquel il fût accessible, c'était, à l'exclusion de tout autre l'amour jaloux de sa patrie. M. Temperley est d'ailleurs loin de considérer la diplomatie de Canning comme ayant été, dès le début, victorieuse. En dépit de son talent, de son génie, de sa prodigieuse puissance de travail, il commença par subir, en 1823, une série d'échecs : déclaration de guerre de la France à l'Espagne, faciles victoires de l'armée du duc d'Angoulême, promulgation de la doctrine de Monroe. Mais M. Temperley, qui s'appuie sur une foule de faits nouveaux dont il a puisé la connaissance dans les archives du *Foreign Office*, nous le montre, dès 1824, enlevant aux États-Unis l'espèce de protectorat moral qu'ils avaient essayé de s'arroger dans l'Amérique du Sud. Il nous montre encore — racontant avec plus de minutie que personne ne l'avait fait avant lui l'histoire des intrigues françaises et anglaises à Lisbonne — comment Canning finit par prendre, au Portugal aussi bien qu'en Amérique, une revanche éclatante de l'avantage remporté d'abord par la France en Espagne. Suivrons-nous jusqu'au bout M. Temperley, et disons-nous que, dans le Proche-Orient, ses succès diplomatiques furent ainsi marqués? M. Temperley le pense, et bien entendu nul ne pourra désormais porter sur ce point un jugement autorisé sans l'avoir lu attentivement. Nous nous permettons, quant à nous, de faire

ici les plus expresses réserves. Après avoir lutté tant qu'il pouvait pour empêcher la Russie d'intervenir par la force en Turquie et en Grèce, nous le voyons faire ensuite, hèvreusement, théâtralement, le nécessaire pour intervenir aux côtés de la Russie — quand il ne fut plus possible de l'empêcher d'agir. Mais, au moment où il mourut, deux mois avant la bataille de Navarin, était il encore maître des événements? Nous ne le pensons pas.

Huit appendices donnent in-extenso le texte d'un certain nombre de documents diplomatiques dont l'importance est extrême. Ainsi s'achèvent, par le beau travail de M. Temperley sur la politique de Canning, les beaux travaux de MM. W. A. Phillips et Webster sur la politique de Castlereagh. Est-il permis d'espérer que d'autres viendront s'engager, après eux, sur la voie qu'ils ont tracée, et nous donner, sur la politique extérieure de lord Palmerston, l'ouvrage scientifique qui, chose singulière, nous fait défaut encore?

ELIE HALÉVY.

Vicomte de Guichen. — *Les grandes questions européennes et la diplomatie des Puissances sous la Seconde République française*, t. I, *octobre 1847-1er mai 1850*. Paris, Attinger, 1925, un vol. in-8°, 550 p.

Après avoir étudié les grandes crises de 1830 et de 1840, M. de Guichen se devait de consacrer à la crise européenne de 1848 un et même plusieurs volumes. Celui qu'il nous présente aujourd'hui est, comme les précédents, bourré de documents inédits relevés dans les principales archives allemandes, anglaises, françaises; il apporte donc des précisions fort utiles à l'histoire d'une époque particulièrement grave et touffue.

« Les Révolutions de 1848 » (j'eusse préféré ce titre court et net), embrassent en effet toute l'Europe : elles sourdent en Allemagne, en Italie, bien avant que les Journées de février ne renversent en quelques heures le trône de Juillet. M. E. Bourgeois dans son excellent « Manuel » a fort bien montré comment elles s'enchaînent et comment elles mélangent les revendications nationales et libérales, dissimulant les unes derrière les autres. Si en France il s'agit uniquement d'une révolution libérale, en Allemagne c'est un vaste mouvement en faveur de l'unité nationale qui secoue la Prusse, et toute la Confédération, l'Autriche comprise : l'œuvre de Metternich s'effondre sans que personne soit de taille à la reprendre ; si le tsar intervient ce n'est qu'en Hongrie pour protéger la Pologne contre l'épidémie révolutionnaire. L'Angleterre seule reste impassible devant le soulèvement général des peuples : elle croit que les révolutions continentales affaiblissent ses rivaux ; grandement influencé par le prince consort, d'origine et de tendances allemandes, le gouvernement de Londres se montre favorable à l'unité de l'Allemagne, comme à l'unité de la Haute-Italie. Palmerston, qui a connu la France de 1808, est toujours hypnotisé par le danger d'un impérialisme français renaissant! il ne voit pas le danger autrement sérieux de l'impérialisme révolutionnaire de Berlin et de Francfort qui a laissé des traces profondes dans le pays.

M. de Guichen, qui ne pouvait qu'être embarrassé de l'amas de correspondances et de textes colligés — car il faut faire un tri — a brossé un tableau fort imposant de ces deux années 1848 et 1849, où les curieux d'histoire diplomatique trouveront de précieux renseignements.

PIERRE RAIN.

Marcel Marion. — *Histoire financière de la France depuis* 1715, t. IV, 1797-1818. Paris, Rousseau, 1925, un vol. gr. in-8° de 435 p.

Ce quatrième volume ne le cède pas en intérêt aux précédents. L'auteur, avec son habituelle minutie, relate la façon dont s'est terminée la crise des assignats par la banqueroute des deux tiers en l'an VI. Mais la situation financière continua d'être précaire jusqu'à l'avènement de Bonaparte. On revint timidement en l'an VII aux impôts indirects; les octrois furent rétablis d'abord à Paris, puis en province, non sans protestations de la part d'une population qui demeurait inquiète et ruinée.

M. Marion a étudié dans tous ses détails l'emprunt forcé de l'an VII qui échoua si lamentablement (le sujet est d'actualité); il montre les difficultés que Gaudin puis Mollien rencontrèrent pour rétablir peu à peu la situation financière, quels procédés ils employèrent. Au vrai l'amélioration eut d'abord une cause morale; la confiance revint dès qu'on se sentit gouverné. Le jour, où, par suite des excès de l'ambition impériale, la confiance disparut à nouveau, les fonds baissèrent malgré que l'administration financière demeurât aussi rigide.

Un dernier chapitre du présent volume, d'actualité lui aussi, est relatif aux difficultés venues des défaites de 1814 de 1815 et des indemnités réclamées par les alliés victorieux. L'historien montre avec quelle habileté a procédé Corvetto, ministre de Louis XVIII, pour rétablir la situation, obtenir quelques adoucissements aux réclamations formulées (modestes adoucissements si on les compare à ceux obtenus par l'Allemagne depuis 1919) et maintenir intact le crédit de la France.

L'ouvrage de M. Marion, soigneusement documenté, est d'une égale utilité pour les financiers et pour les historiens.

P. R.

ANALYSES

Otto Becker. — *Das Zeitalter des französischen Revanchekrieges*. Berlin, Hexmann, 1925, 1 vol., petit in-8, XVI et 316 p., 15 R. M. relié.

Sous le titre de « Bismarck et l'encerclement de l'Allemagne », l'auteur étudie en trois tomes, au point de vue allemand, la politique européenne de 1870 à la guerre mondiale. Le volume actuel va de la chute de Bismarck à l'époque de 1900, il est très fortement documenté, non seulement sur les diverses publications récemment parues en Allemagne, mais surtout sur les documents inédits des Archives de Berlin et de Vienne. Il présente donc le plus vif intérêt pour qui étudie la diplomatie à la fin du XIXe siècle. P. M.

François Novion. — *L'Angleterre et sa Politique étrangère et intérieure* (1900-1914), Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de VIII-469 p.

Nous aurions mauvaise grâce à faire ici l'énumération d'un certain nombre d'erreurs de détail, relevées au cours de notre lecture : M. Novion nous avertit par avance que de telles erreurs sont inévitables dans un ouvrage qui renferme autant de faits. Ne reprochons pas davantage à M. Novion un certain manque de recul dans l'exposition des faits : l'auteur, très sagement nous explique qu'il a voulu donner « non pas des opinions et des jugements que l'avenir contredirait peut-être, mais un simple compte rendu général des forces en action et de leurs résultantes ». Regrettons une documentation un peu sommaire parfois (aux points de vue économique et diplomatique par exemple), et où ce qui concerne la politique intérieure, pourtant livres importants, ne sont pas cités dans la bibliographie. Mais c'est un « aperçu », commode, pour une période à toute histoire d'ensemble nous fait encore défaut.

ELIE HALÉVY.

Camille Bloch. — *Bibliographie méthodique de l'histoire économique et sociale de la France pendant la guerre*, Paris, Presses universitaires, 1926, 1 vol. in-8° de 929 p.

Publiée, grâce au concours de la dotation Carnegie, cette très complète bibliographie est appelée à rendre les plus grands services. M. C. B. et ses dévoués collaborateurs, ont pu, grâce à la si riche documentation qu'ils avaient sur place aux Bibliothèque et Musée de la guerre, relever non seulement tous les livres, mais tous les articles importants parus dans les Revues françaises grandes et petites, relatifs aux questions économiques et sociales pendant la guerre. Quiconque voudra étudier l'une d'elles verra sa tâche simplifiée par cette bibliographie qui comprend 16 229 numéros. D'ailleurs cette « histoire économique et sociale de la guerre mondiale » est déjà sur le chantier. Le comité de la Dotation Carnegie en a tracé un plan détaillé dont cette bibliographie méthodique constitue la magistrale préface. P. R.

Herriot Edouard. — *Lyon pendant la guerre*, Paris, Presses universitaires, 1925, 1 vol. in-8°, 166 p.

Cette monographie fait partie de l'imposant ensemble que le comité de la Dotation Carnegie veut consacrer à l'histoire économique et sociale de la guerre mondiale. M. Herriot, en tant que maire de Lyon, s'est chargé d'écrire l'histoire de cette importante cité pendant la guerre, en étudiant les effets que firent et l'administration municipale et les grands groupements économiques pour intensifier la production et assurer, en la réglementant, la consommation.

Ce travail est intéressant à consulter car il indique les différents problèmes qui étaient alors à résoudre et comment on a pu les résoudre dans la troisième ville de France. Or beaucoup

de ces problèmes et des solutions qui furent prises, furent communs à tout le pays.

Frangulis (A.-F.). — *La Grèce et la crise mondiale*, t. I, Paris, Alcan, 1926, 1 vol. in-8°, 600 p.

La très importante publication de M. Frangulis apporte une utile contribution à l'histoire diplomatique de la guerre. Les révolutions qui ont éclaté après 1918 dans différents pays ont encouragé les nouveaux gouvernements à des divulgations ayant pour but de se désolidariser de leurs prédécesseurs, c'est ainsi que, de Russie, d'Allemagne, d'Autriche, aujourd'hui d'Athènes sont sortis des documents, qui en d'autres temps n'auraient pas vu le jour.

Sans doute ces sortes de publications ne sont pas toujours complètes; elles sont tendancieuses; celle de M. Frangulis a comme but évident la condamnation de la politique vénizéliste et la réhabilitation du roi Constantin. Les pièces publiées tendent à nous faire croire à la bonne foi de celui-ci, à son désir de coopérer à l'action des alliés, désir qui ne fut pas encouragé par la France et qui aurait été sourdement contrecarré par M. Venizelos. Elles nous donnent, en tous cas des renseignements précis sur certaines négociations, telle celle qui fut confiée à M. Jonnart, et montrent comment les puissances alliées divergent profondément sur les moyens à employer pour conquérir la victoire.

P. R.

Louis Pastor. — *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge* (traduction A. Poizat), t. XI, Paris, Plon, 1925, 1 vol. in-8°, 560 p.

Ce volume est la continuation de la monumentale histoire de L. Pastor. Il n'embrasse que quinze années, de 1534 à 1550. Il est vrai que ce sont des années singulièrement remplies, l'Église est profondément troublée par le schisme, Paul III tente de faire lui-même les réformes nécessaires. Puis d'accord avec l'Empereur il convoque à Trente un des Conciles qui eurent le plus durable retentissement. Enfin Ignace de Loyola fonde la Compagnie de Jésus, tandis que sous l'impulsion pontificale les anciennes congrégations font montre d'une activité nouvelle. Ce n'est pas ici la place de donner une étude plus détaillée de cet important travail.

Geoffroy de Grandmaison. — *L'Espagne et Napoléon*, t. II (1809-1811) 1 vol. Paris, Plon, 1925, in-8° de 350 p.

Après une longue attente de dix-huit ans, M. G. de G. nous présente le second volume de son histoire militaire, diplomatique, administrative de l'Espagne sous Napoléon. Il nous y décrit le gouvernement de Joseph, les hésitations perpétuelles de ce roi si peu fait pour l'être, en même temps qu'il rappelle brièvement les négociations des Cortès insurrectionnelles avec les Anglais. Enfin il résume les opérations militaires de Soult puis de Masséna en Portugal et les constantes difficultés qui s'élèvent entre Napoléon qui prétend exercer sur l'Espagne une autorité aussi entière que sur la France, et Joseph qui prend son rôle de roi très au sérieux.

E. d'Hauterive. — *L'enlèvement du Sénateur Clément de Ris*. Paris, Perrin, 1925, 1 vol. in-16 de 265 p.

M. d'Hauterive connaît à merveille le fonds de la police qui a pu être conservé aux Archives nationales. Sa publication des Bulletins de Fouché a jeté une lueur souvent inattendue sur certains dessous de la politique impériale. Son récit très vivant, et très soigneusement documenté, de l'aventure de Clément de Ris rétablit les faits dans la réalité. Celle-ci est d'ailleurs assez étrange pour qu'on s'explique que la légende s'en soit emparée et l'ait déformée. Étrange est la façon dont Fouché a obtenu la libération du Sénateur, dont il a protégé quelques uns des coupables, devenus des policiers secrets à son service, dont il a laissé périr d'autres coupables, qui n'étaient sans doute pas les principaux, comme étrange aussi le mutisme prolongé de Clément de Ris qui refuse toujours de témoigner aux pieds de ses ravisseurs. On comprend que Balzac se soit plu à compliquer encore cette « ténébreuse affaire » héroïquement déjà si compliquée! L'histoire contée par M. d'Hauterive n'est pas moins captivante que le roman.

G. Goyau. — *La grand missionnaire. Le cardinal Lavigerie*, Paris, Plon, 1925, 1 vol. in-16 de 270 p.

Le centenaire de Lavigerie vient d'être célébré avec une particulière solennité : les pouvoirs publics s'y sont associés, proclamant ainsi l'œuvre essentiellement française accomplie sur la terre d'Afrique par l'archevêque de Carthage. C'est cette œuvre que M. Goyau rappelle dans ce petit volume avec son habituelle érudition. Il montre les difficultés de toutes sortes qu'eut à vaincre le fondateur des Pères Blancs, auprès des gouvernements successifs, fussent-ils favorables à l'activité catholique comme celui de Mac-Mahon, pour éviter toute protestation de l'Islam, la France faisant toujours le zèle de la propagande chrétienne en Afrique. En organisant la croisade contre l'esclavage, le cardinal élargit le cercle de son apostolat et trouva des appuis dans tous les milieux. Ayant tout sacrifié à sa « chère Afrique », il était naturel que le successeur d'Augustin sur le siège de Carthage, y fut célébré non seulement comme un apôtre du Christ mais comme un soldat de la France et de la civilisation.

Comtesse M. de Reinach Foussemagne. — *Charlotte de Belgique, impératrice du Mexique*, Paris, Plon 1925, 1 vol. in-8° carré, 199 p. avec 2 hélio-gravures, 112 photogravures, et 14 fac-similés d'autographes.

L'ouvrage consacré par Mme de Reinach-Foussemagne à une des plus sombres tragédies de l'histoire, est non seulement présenté avec un luxe peu commun, il est enrichi de documents particuliers d'une grande valeur historique. L'auteur a pu, grâce à ses hautes relations, obtenir communication des archives de la famille d'Orléans, précieuses pour la connaissance de l'enfance de la fille de la reine Louise de Belgique ; elle a pu consulter les papiers plus précieux encore de la famille de Cobourg et de plusieurs intimes de la malheureuse princesse. Elle a pu ainsi écrire une biographie aussi exacte que vivante, mettant en valeur la personnalité si fière et si curieuse de cette petite fille de France vouée au malheur et à la folie dès l'âge de vingt-sept ans et survivant dans cet état d'incurable tragique depuis plus d'un demi-siècle. Elle a pu démêler pour d'un point demeuré obscur dans l'affaire mexicaine, notamment sur le rôle joué par Bazaine. Elle a relaté les démarches tentées par les infortunés souverains abandonnés par Napoléon III qui était pourtant seul responsable de cette folle équipée.

Cette œuvre fait grand honneur à Mme de Reinach-Foussemagne qui y a fait preuve d'un réel talent d'historien.

P. B.

Paul Raveau. — *L'Agriculture et les classes paysannes. La transformation de la propriété dans le haut Poitou au XVIe siècle*. Paris, Marcel Rivière, 1926, 1 vol. in-8° de 300 p.

Ce travail est précédé d'une étude très intéressante et très utile de M. A. Dubois sur le pouvoir de la livre tournois du règne de Louis XI à celui de Louis III.

Quant à l'ouvrage même de M. P. Raveau, il est recommandable et instructif à tous les titres. Il est consacré en effet à l'étude du prix des terres, à la transformation de la propriété, à la culture, et aux diverses tenures, sans compter un chapitre relatif à l'ouvrier agricole et au paysan propriétaire. C'est l'œuvre d'un érudit qui a puisé aux sources et qui est en même temps très bien informé des choses rurales.

Nous ne connaissons pas un travail plus consciencieux et plus instructif traitant les mêmes sujets. Nous avons lu, avec le plus vif intérêt le volume de l'auteur et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage au mérite exceptionnel de cette œuvre. Elle doit trouver place dans la bibliothèque des historiens et de tous ceux qui étudient les questions d'économie rurale.

D. Zolla.

Le gérant : René Lisbonne.

Coulommiers. Imp. Paul BRODARD.

UNE CORRESPONDANCE INÉDITE SUR LA CAMPAGNE DE 1809

Le comte de Kerry, auquel nous devons l'article qui suit, possède, dans les archives de son château familial de Bowood, des documents d'un grand intérêt pour l'histoire napoléonienne. Il descend, en effet, par sa grand'mère paternelle, du comte de Flahault qui, après avoir été aide de camp de l'Empereur Napoléon Ier, fut, sous Louis-Philippe, ambassadeur à Berlin et à Vienne et, sous Napoléon III, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur. Entre temps, il avait épousé la fille de l'amiral anglais Keith et résidé longtemps en Grande-Bretagne. L'une de ses filles épousa le quatrième marquis de Lansdowne. Ceci explique comment tous les papiers de notre illustre compatriote se trouvent aujourd'hui en Angleterre. Ils sont tombés en d'excellentes mains. Le comte de Kerry, fils du marquis de Lansdowne actuel, a su en tirer récemment deux ouvrages du plus haut intérêt. Dans le premier, relatif au Coup d'Etat de 1851[1], *il précise, à l'aide de pièces authentiques, le rôle prépondérant qu'y joua de Morny et nous révèle la part qu'y prit également le père naturel de ce dernier, le comte de Flahault. Dans le second*[2], *il a rassemblé, sur divers incidents de la vie de Napoléon Ier, des témoignages curieux, émanant des sources les plus différentes, que le hasard s'est plu à rassembler entre ses mains.*

Les lettres qui suivent n'ont pas pu prendre place dans l'ouvrage relatif à Napoléon Ier. Le comte de Kerry veut bien nous en communiquer le texte, en l'accompagnant d'un commentaire qui en fait ressortir toute la valeur. Nous le prions de trouver ici l'expression de nos plus vifs remerciements. Ceux-ci vont encore à M. C. Romer, directeur de la Nineteenth Century and After, *dans laquelle ces lettres viennent d'être publiées en traduction anglaise et qui nous a autorisés, avec beaucoup de bonne grâce, à en reproduire le texte original inédit avec les observations dont le comte de Kerry les avait accompagnées (N. d. l. R.).*

1. *The Secret of the Coup-d'Etat, an unpublished Correspondence of Prince Louis Napoleon, MM. de Morny, de Flahault and others*, 1848 to 1852, Constable, 1924. (Voir le compte rendu publié dans la *Revue des Sciences politiques* d'avril-juin 1925).

2. *The First Napoleon. Some unpublished Documents from the Bowood Papers* (Constable, 1925) (Voir le compte rendu publié dans la *Revue des sciences politiques* de janvier-mars 1926).

De 1804 à 1815, Flahault prit part à toutes les campagnes de Napoléon. Il n'exerça jamais lui-même de haut commandement mais fut successivement aide de camp de Murat, de Berthier et de Napoléon. Il était donc bien placé pour voir ce qui se passait dans les quartiers généraux. Sauf durant peu de temps, avant le coup d'État de 1851, Flahault et Thiers furent étroitement unis d'amitié et, comme je l'ai montré ailleurs [1], échangèrent souvent des correspondances au sujet de la grande œuvre historique de ce dernier. Dans le cas actuel, nous voyons Flahault, alors ambassadeur de France à Vienne et *persona grata* à la cour d'Autriche, appelé à l'aide par Thiers afin de tirer du vieil archiduc Charles des informations sur la campagne de Wagram. Comme on va le voir, il profita de la circonstance pour rapporter à Thiers, sur ce grand événement, quelques-uns de ses souvenirs personnels, qui ne sont pas sans intérêt historique.

De toutes les campagnes de Napoléon, celle de 1809 fut peut être a plus dramatique. Elle débuta à un moment choisi avec soin par l'Autriche, tandis que Napoléon était loin du théâtre de la guerre, que 300,000 de ses meilleurs soldats étaient retenus en Espagne et que ses autres forces, dans l'Europe centrale, étaient très dispersées. Par contre, les Autrichiens entrèrent en campagne avec tous les avantages pour eux. Leur armée était conduite par l'Archiduc Charles, troisième frère de l'Empereur régnant, qui avait été nommé commandant en chef après les désastres de 1805. C'était une autorité reconnue, en théorie comme en pratique, dans toutes les questions militaires. Il a laissé après lui des œuvres de mérite, parmi lesquelles il faut citer particulièrement des *Principes de stratégie* et une *Campagne de* 1799. Il avait débuté dans le commandement dans les premières guerres de la Révolution et jusqu'aux événements qui nous occupent il avait été presque constamment heureux. Napoléon lui-même, qui n'était pas enclin à exagérer les talents de ses adversaires, le tenait en haute estime et comme soldat et comme administrateur. « C'est le seul homme qu'il y ait là; qu'il reprenne sa place et je leur rends tout », dit-il de lui lorsque la campagne fut terminée. Quant à Wellington, mieux placé peut-être encore pour le juger,

1 *The First Napoleon*, p. 110-125.

en qualité de vainqueur de Napoléon, on prétend qu'il dit de lui : « Il en sait plus sur tout cela que nous tous ensemble; oui, plus que Bonaparte ou aucun de nous. A en juger par son livre et ses plans de campagne, nous ne sommes pas dignes de dénouer les cordons de ses souliers. »

Depuis qu'il avait été investi du commandement, l'archiduc avait complètement réorganisé les forces dont il disposait. Il fut grandement aidé dans cette entreprise par le zèle du comte Stadion, Ministre des Affaires étrangères. Jusqu'alors, le simple soldat avait été traité comme un pur mercenaire et, suivant les propres expressions de l'archiduc, « aucun appel à l'intelligence n'était venu corriger l'automatisme mortel d'une instruction imposée à l'homme comme une pure géométrie ». Tout cela fut changé; la promotion au choix fut introduite pour la première fois et l' « armée nationale » que l'archiduc commandait en 1809 était très supérieure à tout ce que l'Autriche avait jusqu'alors mis en campagne. Elle était, de plus, animée d'un profond dévouement à l'égard de son chef. Dans de telles circonstances et avec un tel commandement, on pouvait enfin entrevoir quelques chances de succès contre Napoléon. On est d'accord pour constater que les soldats de l'archiduc combattirent mieux que ne l'avait jamais fait une armée autrichienne. A Aspern, l'archiduc fut vainqueur, mais ne put pas tirer parti du léger avantage que lui laissa la journée. A Wagram il fut battu par les Français qui n'y recueillirent qu'un avantage également médiocre; mais cette victoire permit à Napoléon d'imposer, trois mois plus tard, ses conditions de paix, sans presque aucune nouvelle opération de guerre.

Il est vrai que le génie militaire de Napoléon ne se manifesta jamais avec plus d'éclat que durant cette campagne, mais l'impression n'en reste pas moins que quelque chose n'allait pas dans l'armée autrichienne et que, si la machine était parfaite, l'erreur doit être attribuée au haut commandement. On a longtemps discuté sur le point de savoir si la responsabilité de la défaite incombait à l'archiduc ou si, étant donné les mouvements de Napoléon, le commandement autrichien aurait pu faire autrement qu'il n'a fait. Il est curieux, en pareille matière, d'entendre l'archiduc appelé comme témoin, dans sa propre défense. Thiers était naturellement du côté de l'accu-

sation. De même que beaucoup d'autres historiens français, il semble être parti de cette idée que le général ennemi pouvait rarement faire bien, et que Napoléon ne pouvait jamais faire mal. Peut être, dans ce cas particulier, Thiers eut il un scrupule, et comprit-il que, avant d'être jugé dans son histoire, l'archiduc devait être entendu dans sa propre cause. Quoi qu'il en soit, il conçut l'idée de lui poser, par l'intermédiaire de Flahault, une série de questions essentielles. A en juger d'après leur teneur, nous pouvons soupçonner Thiers d'avoir arrêté d'avance son opinion sur les points discutables et cette opinion est confirmée par le fait que, dans son œuvre publiée, il donna peu ou point d'attention aux réponses qu'il avait reçues. Mais avant de considérer ces questions, il nous faut résumer brièvement les principaux événements de la campagne à laquelle elles se rapportent.

Napoléon, ayant rétabli tant bien que mal la situation militaire en Espagne, était retourné à Paris en janvier 1809. Les hostilités éclatèrent dans l'Europe centrale le 10 avril, lorsque l'archiduc Charles traversa l'Inn et envahit la Bavière. Presque au même moment, ses deux frères, les archiducs Jean et Ferdinand avaient entrepris des opérations séparées sur l'Italie et sur la Pologne. Tous les trois furent heureux au début. Charles refoula les forces bavaroises qui lui étaient opposées, occupa Munich et menaça de couper l'armée ennemie; Jean défit Eugène de Beauharnais à Sacile, près de Venise, et Ferdinand prit Varsovie, capitale du Grand-Duché de Pologne, allié de la France. Napoléon vit bien vite que la situation pouvait devenir critique. Le 13 avril, il quitta hâtivement Paris en poste, arriva sur le théâtre de l'action le 17 et prit aussitôt le commandement. En un instant, tout changea de face. Les Autrichiens furent successivement battus à Thann ou Tengen le 19, à Abensberg le 20, à Landshut le 21, à Eckmuhl le 22, et à Ratisbonne le 23. Ces opérations eurent pour effet de rejeter la plus grande partie de l'armée de l'archiduc sur la rive nord du Danube, laissant une de ses ailes, sous le général Hiller, isolée sur la rive méridionale. Napoléon put dès lors marcher presque sans interruption, par la rive droite du fleuve, sur Vienne, qu'il atteignit le 10 mai et qui se rendit deux jours plus tard.

Les vraies difficultés commencèrent alors. Hiller avait repassé le Danube et rejoint l'archiduc, et l'armée autrichienne avait suivi la marche de Napoléon sur la rive opposée. Elle était intacte et comme elle ne marquait aucune velléité de marcher sur Napoléon, celui-ci devait forcément, pour la contraindre à l'action, aller la chercher de l'autre côté du Danube. Sans souci du risque qu'offrait le passage d'un large fleuve en face d'un ennemi en éveil et alerte, il se lança, le 20 mai, dans cette entreprise, en partant de l'île de Lobau, en face des villages d'Aspern et d'Essling, à quelques kilomètres au-dessous de Vienne. Le 21, il fut attaqué avant d'avoir pu faire passer plus de la moitié de son armée et le pont qui assurait sa communication ayant été emporté par le courant, cette partie de ses forces fut à deux doigts d'être anéantie. Le carnage, des deux côtés, fut énorme, et à la fin de la deuxième journée de combat les Français furent repoussés dans l'île, non sans avoir infligé à leurs adversaires des pertes égales aux leurs. Mais la bataille, si indécise qu'elle fût dans ses résultats, n'en était pas moins, en dépit de tout ce qu'ont pu dire certains historiens, une victoire autrichienne. Si l'attaque avait été engagée plus tôt, mieux soutenue et renouvelée le jour suivant, il semble probable que l'issue finale eut été contraire aux Français.

Durant les six semaines qui suivirent, l'île de Lobau fut transformée peu à peu en un camp imprenable. Pendant tout ce temps, les Autrichiens restèrent complètement inactifs, ne troublant point, de la rive gauche, les travaux des Français ni ne tentant un mouvement tournant qui, au début du moins, eut été possible, en traversant la rivière en aval et en attaquant l'arrière de Napoléon.

Au début de juillet, tout était prêt pour une nouvelle tentative. Elle eut lieu le 6. L'armée française entière passa avec succès le fleuve et battit l'archiduc qui avait pris position à environ 10 kilomètres de là sur les hauteurs de Wagram. On a dit de cette bataille que ce fut « un concours entre l'échec de la gauche de Napoléon et le succès de sa droite[1] ». Finalement, elle fut perdue pour les Autrichiens parce que l'archiduc Jean, qui avait reçu de son frère l'ordre d'attaquer la droite française, n'amena pas ses forces avant la fin de

1. Hamley, *Operations of war* (éd. de 1923, p. 429).

la bataille. L'archiduc Charles n'en réussit pas moins à retirer son armée en bon ordre, en ne laissant aux mains de l'ennemi que peu de canons et de prisonniers non blessés. Sur la demande de l'Empereur François un armistice fut conclu le 14 juillet et, trois mois plus tard, il dut signer un traité de paix qui lui enlevait trois millions d'âmes et environ 80,000 kilomètres carrés de territoire. A la suite de ces événements, l'archiduc Charles abandonna son commandement et, bien qu'il dût vivre encore plus de quarante ans, ne prit plus aucune part aux affaires de son pays.

Dans sa première lettre à Flahault, Thiers marque la plus vive crainte de causer de la peine ou de l'embarras au « Prince généralissime ». Ses questions ne pouvaient cependant manquer d'être embarrassantes car elles portent toutes, exactement, sur les circonstances de la campagne où l'on considère que le jugement de l'archiduc avait été mis en défaut. Le questionnaire aurait pu être dressé plus brièvement, sinon plus discrètement, dans les termes suivants :

1° Comment l'archiduc a-t-il fait pour se laisser couper de Ratisbonne?

2° Pourquoi ne repassa-t-il pas sur la rive sud du Danube, pour rejoindre le général Hiller et tenter de barrer à Napoléon la route de Vienne?

3° Pourquoi ne prit-il pas plus tôt des mesures en vue d'empêcher Napoléon de franchir le Danube?

4° Comment ne reçut-il pas plus tôt l'avis que les Français passaient à Essling, et pourquoi ne s'y opposa-t-il pas plus vite?

5° Pourquoi, après Aspern, ne traversa-t-il pas la rivière et n'attaqua-t-il pas les Français en arrière?

6° Pourquoi resta-t-il aussi inactif entre les batailles d'Aspern et de Wagram? et pourquoi n'offrit-il pas une résistance plus déterminée sur la position préparée à Wagram même?

L'archiduc aurait pu refuser de répondre à l'enquête ouverte par Thiers sur des événements vieux de trente-sept ans. Il donna cependant aussitôt, par l'intermédiaire du comte de Grunne, la réponse à toutes les questions qui lui étaient posées. Il est, dès lors, d'autant plus étrange que, dans la partie de son Histoire qui traite de cette

campagne[1], Thiers ne fasse aucune allusion aux communications qu'ils avaient échangées. Peut-être avait-il espéré obtenir de l'archiduc l'expression de quelque aveu ou de quelque regret et fut-il désappointé de recevoir à leur place des réponses aussi précises que prudentes et mesurées. On ne peut manquer encore d'observer que, quoique Thiers ne fasse pas mention des opinions et du plan de campagne que l'archiduc venait de lui communiquer, il n'hésite pas à attribuer au général ennemi d'autres vues et d'autres plans pour lesquels il ne peut avoir de répondant que sa propre imagination[2]. Mais avec Thiers, tout tendait à la glorification de Napoléon, quoiqu'il semble avoir oublié qu'en rabaissant l'archiduc il diminuait la gloire de celui qui l'avait vaincu. Il est significatif que, en dépit du désir exprimé par Thiers d'être en même temps juste et exact, il affirme avec assurance que l'archiduc avait à sa disposition, à Wagram, environ 140,000 hommes (ou 150,000 avec les forces de l'archiduc Jean[3]) quoique l'archiduc lui ait expressément déclaré qu'il n'en avait pas plus de 94,000[4].

Le témoignage de Flahault, sur la situation au soir d'Aspern, bien qu'il n'ait pas été provoqué, est d'un caractère plus décisif que celui de l'archiduc. Il prouve clairement que, dans la soirée du 20 mai, Napoléon ignorait la proximité immédiate de l'armée autrichienne et refusait de croire qu'il eût alors affaire à autre chose qu'une avant-garde. Il en résulte que si l'archiduc avait attaqué avec plus de promptitude et de décision le matin du 20 au lieu de l'après-midi, il eût été, selon toute vraisemblance, entièrement heureux. La lettre de Flahault montre que, à la fin de la bataille, lorsque les Français avaient été ramenés dans l'île Lobau, ils étaient dans une position telle qu'ils eussent succombé à toute nouvelle attaque qu'on eût menée contre eux.

Flahault, ne l'oublions pas, était un témoin capital. En une pareille circonstance, le principal aide de camp du chef d'état major a des chances exceptionnelles de voir et d'entendre. Bien mieux, comme il nous le dit lui-même, il accompagnait l'Empereur dans le batelet

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, vol. X, *Ratisbonne* (Liv. XXXIV) et *Wagram* (Liv. XXXV) (éd. de 1899).
2. Voir particulièrement après Aspern, Thiers, X, p. 347-51.
3. Thiers, X, p. 431.
4. Voir la lettre du Comte de Grunne ci-dessous.

qui, au petit matin, le lendemain d'Aspern, les ramena de l'autre côté de la rivière débordée[1]. Au cours de ce trajet, Napoléon et Berthier ne purent manquer de discuter, en présence de Flahault, la situation dans laquelle ils laissaient l'île. Mais le témoignage de Flahault semble avoir déplu à Thiers. Il le passe sous silence. Il déclare simplement que des divergences d'opinion se manifestèrent entre les officiers qui avaient été envoyés en reconnaissance dans la nuit du 20, les uns prétendant que Napoléon avait en face de lui toute l'armée autrichienne, les autres que ce n'était qu'une avant-garde, et il estime que « à moins de mécomptes imprévus » l'armée de Napoléon avait amplement le temps de déboucher sur la rive nord avant qu'une attaque puisse survenir[2]. Flahault ne le cédait en rien à Thiers dans son culte pour le « grand homme ». Il n'en est pas moins nettement d'avis que, dans cette circonstance, Napoléon commit une erreur de calcul dont seule la lenteur de mouvement de l'ennemi lui évita les conséquences, et il nous laisse entendre que, à son avis, une nouvelle attaque autrichienne, le 23, eût tout emporté. Les raisons pour lesquelles une attaque de ce genre était impossible sont données par l'archiduc, dans sa réponse à Thiers, sous la quatrième question.

L'autre grande question, celle de savoir pourquoi l'archiduc resta inactif et permit à Napoléon de transporter son armée de l'île Lobau sur la rive gauche du Danube le 5 et le 6 juillet, a soulevé une vive discussion. Certains ont vu dans l'immobilité de l'archiduc une habileté stratégique. Lui-même ne prétend à rien de tel mais déclare que, en raison des circonstances, il n'avait pas d'autre choix. Sir Édouard Hamley[3], en se prononçant en faveur de l'archiduc, signale que sa situation ressemblait assez à celle que l'on observa, en 1862, au cours de la guerre de Sécession, avant la bataille de Fredericksburg. Cependant, si le général Lee laissa Burnside traverser le Rappahannock, il le battit sur l'autre rive, tandis que l'archiduc, après avoir laissé Napoléon traverser le Danube, se fit battre par lui à Wagram.

Deux points décisifs dominent la campagne de 1809 : la supériorité

1. Thiers, X, p. 341.
2. Thiers, X, 227.
3. Hamley, *Operations of war*, (éd. de 1923), p. 243, 349.

du génie militaire de Napoléon, et le fait qu'il fut vaincu dans une grande bataille. Au cours de l'année précédente, il est vrai, des armées françaises avaient été vaincues à Baylen et à Vimiero, mais Napoléon n'était pas là. Aspern brisa le charme. « Napoléon, dit Sorel, avait connu à Eylau la victoire douteuse, il avait essuyé la défaite à Essling, il connut à Wagram la victoire inutile ». En dépit des conditions accablantes imposées à l'Autriche par le traité qui suivit, c'est au grand combat engagé sur le Marchfeld où, plusieurs siècles auparavant, Rodolphe de Habsbourg et Ottokar de Bohême s'étaient disputé l'Allemagne, qu'il faut aller chercher les premiers signes du déclin du soleil napoléonien.

THIERS A FLAHAULT.

Paris, ce 27 juin 1846.

Mon cher Comte de Flahaut,

J'ai recours à votre obligeance pour me procurer quelques renseignemens historiques auxquels je tiens beaucoup, dans mon désir d'être juste et vrai. Voici sans préambule ce dont il s'agit.

Votre situation doit vous mettre en mesure d'aborder M. l'Archiduc Charles. Ce prince, qu'on a toujours fort honoré en France, comme prince et comme général, mérite les plus grands égards, et je ne voudrais dans mon histoire lui prêter aucune intention, ni aucun acte, qui ne seraient pas exactement vrais. J'ai pensé que ce qu'il y avait de mieux c'était de s'adresser à lui, à sa véracité connue, et de lui faire parvenir par votre intermédiaire quelques questions historiques relativement à la grande Campagne de 1809. Il est bien entendu que ces questions sont exclusivement militaires. Si vous pouvez, en vous adressant à l'Auguste Généralissime des armées autrichiennes, me procurer une réponse aux questions suivantes, je vous en aurai une obligation infinie. Dans le cas où les convenances ne permettraient pas de donner suite à ma lettre, tenez la pour non-avenue. Je tâcherai de chercher la vérité par d'autres moyens.

(1) Lorsque M. l'Archiduc Charles rencontra, le 19 avril 1809, le Corps du Maréchal Davoust à Teugen et à Thann, quel était son mouvement? Marchait-il véritablement sur Ratisbonne — et pourquoi?

(2) Lorsqu'il fut séparé, par l'occupation de Ratisbonne, des forces autrichiennes restées à la rive droite du Danube, et qu'il se retira en Bohême, quelles furent ses vues? Quel système de défense adopta-t-il pour la monar-

1. Sorel, *L'histoire et la Révolution française*, VII, p. 363.

chie autrichienne? Voulait-il, en occupant la rive gauche du Danube et en suivant pas à pas le mouvement de Napoléon sur la rive droite jusque sous les murs de Vienne, profiter des difficultés que Napoléon trouverait à passer le Danube (témoin Essling) et sauver son pays par une bataille défensive livrée à son ennemi essayant de passer un grand fleuve? Ou bien songea-t-il à se porter rapidement sur l'un des points de passage du Danube (tels que Lintz, Mauthausen, Krems) de manière à repasser le fleuve, à se joindre au Général Hiller, et à défendre la Traun, l'Ens, et la position de St Polten? Et s'il ne suivit pas ce dernier plan, serait-ce que des embarras inévitables auraient ralenti sa marche au point d'arriver trop tard à Lanzt, à Ens, à St Polten?

(3) Lorsque l'Archiduc Charles apprit l'arrivée des Français devant Vienne, songea-t-il alors seulement au plan, devenu nécessaire, de se servir du Danube comme moyen de salut de la Monarchie Autrichienne pour essayer de jetter Napoléon dans le fleuve quand il voudrait passer?

(4) Le passage à Esslingen ne lui fut-il connu que le jour même? Quel plan conçut-il pour cette journée? L'énergique résistance des Français n'explique-t-elle pas comment ils ne furent pas jetés dans le fleuve? L'opinion du prince n'est-elle pas que derrière le petit bras du Danube — celui qui sépare l'isle de Lobau de la rive gauche — ils étaient à l'abri de toute attaque sérieuse?

(5) Le prince aurait-il pu descendre sur Presbourg immédiatement, y passer le Danube, remonter la rive droite jusqu'à Enzersdorff pour attaquer les Français, pendant qu'une moitié d'entre eux était enfermée dans la Lobau, sans ponts pour repasser le grand bras? L'armée autrichienne était-elle dans un état qui permit une telle opération?

(6) Quelle fut la pensée de l'Archiduc Charles pendant le mois de Juin? Quelles furent ses vues pour empêcher Napoléon de passer le Danube? Le jour de la bataille de Wagram, quelles furent ses dispositions pour concentrer ses forces sur le point décisif? Est-il vrai que le prince ne voulut pas s'opiniâtrer dans les positions de Wagram de peur de perdre une armée qui était le dernier appui de la Monarchie?

Voilà, mon cher comte de Flahaut, les questions que je désirerais faire parvenir au prince Généralissime des armées Autrichiennes. Il s'est acquis une si juste gloire, il a fait de si belles actions, qu'on peut s'adresser à son témoignage sans crainte de le blesser ni même de l'embarrasser. En tous cas il dépend de vous de mettre ma lettre et ma démarche à néant, en n'en parlant pas. Dans le cas contraire le prince ne verra dans mes questions qu'un hommage à sa sincérité et un soin scrupuleux à ne lui rien prêter que ne soit certain.

Adieu, mon cher Comte; soyez assez bon pour me répondre dans tous les cas, et pour m'informer de ce que vous avez fait. Recevez la nouvelle assurance de mon estime et de mon attachement.

A. THIERS

FLAHAULT A THIERS.

Vienne, 9 juillet 1846.

Mon Cher Ami,

Bien que ma main soit infirme, et peu en état d'écrire une longue lettre, je ne veux pas différer de répondre à la vôtre.

L'absence est une détestable chose, car lors même qu'elle n'agit pas — je l'espère du moins — sur le fond des affections, elle en change les expressions, et substitue à celles de l'amitié, une espèce de formalité à laquelle vous ne m'aviez pas accoutumé, et dont les sentimens que je vous ai conservés sont loin de s'accommoder. Sachez une fois pour toutes, et ma vie en a fourni quelques preuves, que mes sentimens sont durables, et que ni le tems ni l'absence n'ont d'influence sur mes rapports avec mes amis.

Ceci dit, venons au sujet de votre lettre. Elle me vient dans un moment peu opportun, l'Archiduc Charles étant à la campagne; mais je verrai son Grand maître le Général Comte de Grunne, et m'entendrai avec lui sur le meilleur moyen d'obtenir de Son Altesse Impériale les renseignements que vous désirez, et qu'Elle-même a intérêt à vous fournir.

En attendant que nous les ayions, permettez-moi de vous raconter une anecdote relative à notre premier passage du Danube qui vous prouvera que l'Empereur Napoléon ne s'attendait pas à la présence si rapprochée de l'Armée de l'Archiduc. J'étais 1er Aide de Camp du prince de Neufchâtel et dans l'après-midi du 21 mai, veille de la bataille, au moment où les troupes passaient le petit bras du Danube, l'Empereur me voyant causer avec des chasseurs du 13e Régiment, qui revenaient blessés de l'avant garde, m'appela et m'envoya voir ce qui s'y passait, avec ordre de revenir lui en rendre compte. Il n'y avait encore de passé que la cavalerie du Général Lasalle qui tiraillait avec l'ennemi. Le corps de Massena arrive à l'Ile de Lobau, s'apprêtant à suivre la cavalerie au delà du petit bras.

J'allai d'abord au General Lasalle, et poussai ensuite jusqu'aux tirailleurs les plus avancés et j'y restai jusqu'à ce que la nuit mit fin au combat. Regardant alors avec attention du côté de l'ennemi, je crus apercevoir une très longue ligne de feux, fort clairsemés, il est vrai, mais si régulièrement établis, que je ne doutai pas de la présence d'un corps considérable de troupes.

De retour près de l'Empereur je lui fis part de ce que j'avais vu, et de la conviction qui en était résulté pour moi. Il parut fort surpris, et me fit répéter ce que je venais de lui dire, et, appelant le Maréchal Masséna, il lui ordonna de passer avec moi de l'autre côté, sur la rive gauche du petit bras, pour voir ce qui en était.

Nous trouvâmes que nos troupes s'étaient, ainsi que cela se fait toujours la nuit, repliées fort en arrière du point jusqu'où je m'étais avancé et, pour

remedier à ce desavantage, et apercevoir aussi loin que possible, nous montâmes au clocher de l'église d'Essling.

On ne distinguait pas la ligne non interrompue de feux que j'avais aperçue, mais on en voyait assez pour que je pusse indiquer au Maréchal l'espace qu'elle occupait. Il serait trop long et superflu de mentionner ici, la discussion qui eut lieu entre nous, et dans laquelle le général Becker, son Chef d'État-major, partagea son opinion, mais il déclara qu'il ne voyait rien qui indiquât la présence d'une Armée, ni même celle d'un corps considérable de troupes, et que par conséquent je m'étais trompé. Nous retournâmes près de l'Empereur qui était encore près du pont sur le petit bras, et le maréchal lui fit connaître son opinion. L'Empereur, après l'avoir écouté, ayant eu la bonté de se tourner vers moi, et de m'encourager du regard, je me permis de dire, qu'ayant le malheur d'être en désaccord avec le maréchal Masséna, il me siérait mal de maintenir mon opinion, que cependant, m'étant trouvé en position de voir ce que l'on ne pouvait apercevoir du clocher, je ne croyais pas manquer au profond respect que je lui devais et que je lui portais, en conservant la conviction que j'avais exprimée à Sa Majesté, celle de la présence assez rapprochée d'un nombre considérable de troupes. Ainsi se termina l'entretien; mais les événements du lendemain ne me donnèrent que trop raison, et je pense que si le maréchal eût été de mon avis, et que l'Empereur eût cru à la proximité de l'armée autrichienne, il ne serait pas sorti de l'Ile de Lobau, et n'aurait pas livré la bataille avant d'avoir réuni toutes ses troupes sur la rive gauche du grand bras.

Quant au moment où l'archiduc a appris notre passage près d'Essling, lui seul peut le dire; mais vu le peu de mobilité des troupes autrichiennes et l'impossibilité de leur faire faire des marches forcées, sans laisser la plus grande partie des hommes en arrière, il doit avoir eu besoin de plusieurs jours, pour réunir ses troupes et concentrer son armée.

Jamais l'Empereur Napoléon n'a paru se souvenir de l'incident que je viens de vous raconter; mais j'ai lieu de croire qu'il ne l'a pas oublié, car à dater de ce jour, il m'a traité avec une bonté particulière. Dans plusieurs circonstances il m'a désigné au Major Général, pour des missions de confiance, et à la fin de la retraite de Moscou il m'a fait l'honneur de me nommer son Aide de Camp.

Je pense que l'énergique résistance de nos troupes à la bataille d'Essling, a seule empêché qu'elles ne fussent jetées dans le fleuve, mais je crois que si l'archiduc les eût fait attaquer le 23, à la pointe du jour dans l'Ile de Lobau, il est difficile de dire quel eût été le résultat de cette attaque. Tout ce que je puis vous dire moi qui ai repassé la rivière et suis retourné à Ebersdorff sur le même bateau que l'Empereur, c'est qu'on n'était pas sans inquiétude à ce sujet.

A propos d'Ebersdorff, je crois que vous devez avoir fait une méprise dans votre cinquième question.

Vous dites :

« Le Prince aurait-il pu descendre sur Presbourg, immédiatement y passer le Danube, remonter la rive droite jusqu'à Enzersdorff...

n'est ce pas Ebersdorff que vous avez voulu dire? c'est dans ce village qu'était établi notre quartier Imperial et près de la qu'étaient jetes les ponts.

Répondez moi un mot à ce sujet. Enzersdorff est sur la rive gauche.

FLAHAULT.

THIERS A FLAHAULT.

Paris, ce 26 juillet 1846.

Mon cher ami,

Je vous demande pardon si mes formes vous ont paru trop cérémonieuses, et pas assez amicales. L'intention n'était pas le moins du monde en rapport avec les apparences, car je vous tiens pour un excellent ami, et je veux toujours l'être pour vous dans la forme et dans le fond; mais ne sachant pas si cette lettre serait ou non communiquée, je vous ai traité en ambassadeur.

Je vous prie de continuer vos perquisitions, et je me hâte de rectifier une erreur que j'ai commise dans l'énonce de ma cinquième question. C'est Ebersdorff que j'ai voulu dire, car autrement ma question serait un non-sens, vu qu'il n'y a pas d'Enzendorff sur la rive droite, et qu'il n'y a qu'Ebersdorff, où se trouvait en effet le quartier impérial au moment dont il s'agit. Voila ma rectification, après quoi je vous quitte pour aller passer quelques semaines au Havre sur le bord de la mer.

Tout à vous de cœur. Mes hommages à Mme de Flahaut. Mmes Thiers et Dosne vous remercient de votre souvenir, et vous envoient leurs amities.

A. THIERS.

LE COMTE DE GRUNNE A FLAHAULT.

Monsieur le Comte,

Autorisé de S. A. I. Monseigneur l'Archiduc, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence les réponses suivantes aux questions qu'Elle a bien voulu me communiquer :

ad 1. Les forces de l'ennemi n'étant pas encore réunies, et le corps du Maréchal Davoust étant en mouvement pour opérer cette reunion, l'Archiduc compta le battre pendant sa marche pour affaiblir par là les forces qui se portoient contre lui, et s'emparer de Ratisbonne pour établir sa communication avec les troupes venant de la Bohême.

ad 2. Les vues de l'Archiduc étoient de rester maître de la rive gauche du Danube, de repasser ce fleuve si l'occasion s'en présentoit, et d'attaquer l'ennemi. Obligé de faire un détour pour éviter la partie fourrée et inaccess-

sible des montagnes appellées le Bohmerwald, voulant attirer à lui pendant sa marche une partie des nouvelles levées qui s'organisoient en Bohême pour réparer ses pertes, et ayant perdu à Ratisbonne son équipage de pont, Napoléon le prévint de vitesse en gagnant Vienne par la ligne droite et la plus courte.

ad 3. En arrivant ainsi plus tard que les français dans le rayon de Vienne, l'Archiduc conçut le plan d'attendre que Napoléon exécutât le passage du Danube pour l'aborder pendant cette opération. C'est à cet effet que la rive du Danube ne fut occupée que par un corps volant, et l'armée campée derrière les hauteurs du Bisamberg, afin qu'elle fût derobée à la vue de l'ennemi.

ad 4. Le trajet de l'armée française fut ignoré de l'Archiduc jusqu'au moment ou les avant-postes engagés sur la rive gauche du Danube lui en firent le rapport. Les français après la bataille d'Aspern étoient d'autant plus à l'abri de toute attaque sérieuse derrière le petit bras du Danube, que les Autrichiens se trouvoient épuisés par la perte de 26,000 hommes sur le champ de bataille, et par une grande consommation de munitions, tandis que Napoléon fut incessament renforcé par l'arrivée de 45,000 combattans.

ad 5. Ces mêmes raisons expliquent pourquoi l'Archiduc étoit hors d'état de faire la manœuvre par Presbourg sur Ebersdorff.

ad 6. Après la bataille d'Aspern ou d'Esslingen, l'Archiduc pensoit que la position respective des deux adversaires en face du Danube ne permettoit à aucun d'eux de s'en éloigner sans danger par une manœuvre quelconque. L'Archiduc en se portant vers la Hongrie abandonnoit à l'ennemi ses communications avec la Bohême et la Moravie d'ou il tiroit toutes ses ressources, surtout dans un moment ou les Russes envahissoient la Gallicie, et ou tout ce qui étoit disponible en Hongrie accourroit à l'insurrection. En marchant sur le haut Danube, qui d'ailleurs ne présente que peu de passages favorables aux Autrichiens, ils risquoient que Napoléon, passant sur la rive délaissée vis-à-vis de Vienne, ne les poussât dans la partie occidentale de la Bohême. De leur côté les français en remontant le Danube exposoient leurs communications avec l'Italie, et en le descendant ils compromettoient celles pour eux plus intéressantes encore avec l'Allemagne et la France. Il s'ensuit de là que les deux armées se tenoient en échec, que la question ne pouvoit être résolue que par une bataille décisive, et que cette bataille ne pouvoit avoir lieu que sur le terrain occupé par l'une des deux. Il étoit probable alors que la victoire appartiendroit à celle qui auroit la supériorité numérique. Les deux généraux en chef mirent tout en œuvre pour se la procurer, mais les moyens de Napoléon furent bien plus puissants que ceux de son adversaire. Il parut en effet avec 160,000 hommes à la bataille de Wagram pendant que les Autrichiens n'avoient que 94,000 sabres et bayonnettes à lui opposer.

On avoit retranché légèrement l'espace entre Aspern et Esslingen, bien plus pour observer l'ennemi que pour lui faire une resistance vigoureuse. L'isle de Lobau est d'une forme circulaire; Napoléon avoit fait de si grands préparatifs pour masquer son passage, qu'on n'étoit pas sur de l'endroit ou il l'effectuerait, et qu'en s'opposant à lui d'un côté il pourroit déboucher de sa position centrale avec rapidité sur un autre point et prendre en flanc tout ce qui se seroit approché du Danube.

Effectivement après qu'il eut fait jetter ostensiblement un pont entre Aspern et Esslingen, le passage de l'armée eut lieu dans un grand rentrant que forme le bras du Danube en contournant l'isle pour rejoindre le grand courant de ce fleuve. L'Archidue a cédé le champ de bataille sans que ses troupes furent mises en déroute.

Je remercie Votre Excellence de m'avoir procuré une occasion de Lui renouveller l'assurance de la haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant Serviteur,
le Comte de GRUNNE.

Baden, le 29 juillet 1846.

Ayant remarqué que la lettre adressée à Votre Excellence n'étoit qu'une copie, j'ai pense qu'il etoit inutile de la Lui renvoyer.

Dans le commentaire des lettres qui précèdent, j'ai été beaucoup aidé par mon oncle, Lord Fitzmaurice, qui m'a donné le précieux concours de la connaissance profonde qu'il possède de la période considérée.

COMTE DE KERRY.

LA TACHE DE TAZA ET L'ACTION MILITAIRE DE LA FRANCE AU MAROC[1]

La Tache de Taza va s'effacer. Cet événement considérable pour l'épanouissement de la paix marocaine, est la conséquence d'une série de circonstances sur lesquelles, à des degrés divers, ont influé la nature et les hommes, et dont la succession, se déroulant dans le cadre moghrebin, présente un exemple caractéristique des difficultés à vaincre que la France a vaincues.

Établir comment s'est constituée cette tache, c'est résumer toute l'histoire de notre installation au Maroc; décrire les phases de sa disparition, c'est démonter le subtil mécanisme d'action politique et militaire qui vient de se résoudre en victoire; indiquer les conséquences du succès, c'est discerner pour l'avenir les modalités que devront revêtir nos efforts pour sauvegarder les résultats acquis et résorber les autres foyers d'insoumission.

I. — Comment s'est constituée la tache de taza.

Comme Mon Frère le Loup, s'il a retenu les enseignements de son maître[2] va protester contre ce schéma : il aura raison; aussi pour faire pardonner l'aspect systématique de cet exposé (ce n'est ici qu'un procédé plus commode), commençons par regarder la carte, ou mieux les cartes, du Maroc.

La structure du pays devient peu à peu familière aux Français.

1. Le Comité de l'Afrique Française nous a autorisé à reproduire, pour illustrer cet article, quelques-uns des clichés parus dans son *Bulletin*; nous remercions vivement son secrétaire général, M. Auguste Terrier, professeur à l'École des Sciences Politiques, de l'amabilité avec laquelle il a bien voulu nous communiquer ces documents.

2. Georges Hardy, Mon Frère le Loup, plaidoyer pour une science vivante, in *Bulletin de l'Enseignement public au Maroc*, n° 69, octobre-novembre 1925.

Partant de l'Atlantique, une série de plaines, pénéplaines ou plateaux s'étagent en gradins jusqu'à la haute montagne des Atlas; du côté algérien, dispositions sensiblement analogues, c'est-à-dire à l'est comme à l'ouest des dorsales, des zones de profondeurs variables, d'abords et d'accès plus ou moins faciles, de productivité très différente. Cette disposition devait forcer notre action pacificatrice à se manifester de façons très diverses, à se modeler sur le terrain comme l'effort de la marée montante sur un rivage dechiqueté, à se modifier selon la disposition des niveaux distincts, et les conditions particulières à chaque palier : densité de population, état politique, économique, ressources naturelles, etc. Après coup, on peut remarquer que chaque poussée s'est un moment arrêtée sur chacune des courbes maîtresses du terrain le long desquelles s'est formé comme un cordon littoral en voie de pacification, que jalonnait une ligne de postes. Sous l'impulsion des coups de béliers successifs ou de la politique insinuante, les lignes sont continuellement reportées en avant des deux côtés de l'arête, non pas par une marche alignée, mais en pénetrant dans tous les interstices que la structure du sol et les négociations locales ouvraient devant nous. Les fronts à tous moments presentent une dentelure analogue à celle des côtes granitiques de Bretagne; parfois même creusant un fiord dans le bloc insoumis une force est lancée en avant qui reste isolée et qu'il faut ravitailler, mais dont le rayonnement ronge peu à peu la falaise hostile pour la faire tomber à l'occasion d'une jonction de colonnes convergeant de postes voisins. Parfois aussi, mais plus rarement, des îlots dissidents bien encercles sont depassés : on les reduira plus tard s'ils ne se sont pas dissous d'eux-mêmes. Ainsi le cerne se restreint, peu à peu s'efface la tache qui n'est point ici constituée par un élement d'origine externe qui serait venu maculer telle ou telle partie d'un ensemble, ce qui serait en quelque façon la caractéristique du soulèvement rifain, mais au contraire par la concentration d'éléments locaux desordonnés fuyant l'ordre et la paix que nous apportons et se refugiant, pour durer, dans les réduits naturels de la haute montagne. Mouvement expansif dans le premier cas, contractif dans le second.

On sait qu'au Maroc les variétés ethniques s'étagent comme les plateaux et que les tribus, dont la teneur en élements arabes très

forte sur les rivages et dans les plaines diminue avec l'éloignement de la côte et l'altitude, se retrouvent à l'état berbère pur dans les massifs inaccessibles avant notre venue. La Kabylie, l'Aurès, la Khroumirie nous ont rendu, dans le reste de l'Afrique du Nord et à des degrés divers, ces notions familières.

Aussi bien, si aux cartes hypsométriques, agricoles et ethniques, nous superposons la carte de la pénétration et de la pacification, nous remarquons une analogie fort expressive dans leurs données générales : golfes qui se creusent dans les courbes comme dans les blocs de résistance, limites biscornues des confédérations de tribus, centres d'insoumission se maintenant comme des dykes au milieu des régions pacifiées et qui s'arasent plus tard. Des situations dissemblables ont inspiré des méthodes très variées. Avant de les exposer on oubliera pour éviter la confusion dans cet exposé d'action militaire, les avatars subis par le statut international marocain. Les principes qui mesuraient les pas du général d'Amade en Chaouia par exemple lui ont imposé des entraves que ne rencontre plus aujourd'hui le général Boichut. Mais, en soulignant, sur ce point entre autres le maléfice d'une schématisation trop systématique, on admettra l'unité théorique des efforts de la France au Maroc, bien qu'ils aient été en fait diversifiés par la succession d'états diplomatiques différents qui vont du protectorat actuel à la simple répression de 1907.

Le 5 août de cette année-là, Casablanca était occupée à la suite du massacre d'ouvriers travaillant au port. Mais le Maroc était déjà entamé si l'on peut dire, et depuis longtemps, sur les confins algériens, soit par l'usage du droit de suite que nous exercions pour protéger la région oranaise contre les exactions des tribus marocaines, soit que l'attitude menaçante du sultan à l'occasion d'événements algériens nous ait contraints, à lui donner de sérieuses leçons : à l'est par des expéditions territoriales comme celle Bugeaud sur l'Isly en 1844 ou de Martimprey chez les Beni-Snassen en 1859; à l'ouest par des interventions navales, comme les bombardements de Mogador et de Tanger en 1844 ou la démonstration navale à Tanger en 1901.

En 1907 la situation avait changé par la responsabilité de l'ordre au Maroc dont nous avait chargé, de concert avec l'Espagne, l'Acte

d'Algésiras. L'obligation où nous étions nous imposait des opérations moins passagères et fragmentaires dans la partie du Maroc sur laquelle se faisait sentir le pouvoir chérifien, sur le bled Maghzen. Le bled Siba qui, par son état d'anarchie échappait à l'influence administrative du sultan, était soustrait par là à notre intervention. Aussi toute une première phase qui s'étend de l'occupation d'Oudjda et du debarquement à Casablanca jusqu'à la signature du traité de protectorat (30 mars 1912), est remplie par des opérations de police dans des pays de plaines ou des régions d'accès généralement facile; ce sont des opérations de rayon assez court, orientées sur un objectif bien défini, destinées à parer à un danger localisé, mais dont le résultat est momentanné. On va, puis on revient, on reste rarement. La pacification Chaouia obtenue par les randonnées circulaires dans la grande banlieue de Casablanca nous oblige pourtant, pour être maintenue, à des pointes successives vers l'intérieur; franchissement de la falaise de Settat (1908), raid chez les Zaers et sur Kasbah-Tadla (1910), tandis que les combats de Menabah, de Bou-Anan, de Bou-Denib (1908), l'occupation d'El Aioun Sidi-Mellouk, de Debdou, de Taourirt et de Moul-el-Bacha (1910), répondent du côté oranais aux nécessités de la protection des confins algériens.

Ces opérations, si elles s'étendaient un peu plus à l'est où la densite de la population est très faible, car la terre ne se laboure pas au sud du Teniet-es-Sassi, ne mordaient pas de cent kilomètres à l'ouest. 1911 allait marquer l'ère des expéditions moins circonscrites mais qui conservaient le même caractère transitoire. Moulay Hafid assiégé par les tribus en revolte, implorait sa délivrance. Le general Moinier arrivait à Fez avec ses colonnes au mois de mai, débloquait la capitale, établissait solidement sa ligne d'étape qu'il flanquait d'opérations annexes chez les Beni-Mtir, les Beni-Mguild, les Zemmours et les Zaers, c'est-à-dire dans ce coin d'insoumission qui avance sa pointe vers l'Antlantique en direction de Rabat et, reposant par sa base sur le Moyen Atlas, coupait les communications directes entre Fez et Marrakech. Cette zone, un des premiers gradins, est constituee par des plateaux dont les sommets atteignent un millier de mètres et que hachent les passages très encaisses des oueds coulant dans « des gorges du relief en creux habituel aux

pénéplaines en voie de rajeunissement[1] ». Pourtant, tenue en lisière par les menaces allemandes qui s'étaient si brutalement manifestées à Agadir, notre action avait été insuffisante et trop rapide; le printemps 1912 renouvela les circonstances de l'année précédente en les aggravant de massacres au lendemain même de la signature du traité de protectorat. Le général Lyautey nommé résident général campait, comme il disait, en pays ennemi à Fez même. Il lui fallut à nouveau dégager la ligne d'étape vers Rabat, s'installer sur le plateau en nettoyant le Tafoudeit, tandis que le général Gouraud débloquait Fez par des opérations autour de la ville et résistait aux attaques venues de la montagne que menait déjà le vaincu d'hier, Sidi Raho.

Et tandis que ces opérations se poursuivaient, un rogui, El Hibba jailli du sud Saharien, rêvait de recommencer l'épopée almohade, franchissait le Haut-Atlas, s'emparait de Marrakech où il retenait captifs sept français. Le Résident général pour parer au péril lançait le colonel Mangin par son « Allez-y carrément » et en quelques jours les bandes du rogui bousculées à Sidi-Bou-Othman, refluaient vers les passes de l'Atlas, pendant que le commandant Simon, le futur négociateur d'Oudjda, délivrait nos compatriotes. La ruée d'El Hibba avait trop sérieusement menacé notre œuvre de réorganisation marocaine pour qu'on ne songeât pas à éviter le retour d'une éventualité aussi périlleuse. Pour y parer, une action militaire et politique se développa en profondeur alors que, sauf en Chaouia, on n'avait guère agi que d'une manière répressive. Le rayonnement dépassait rarement la ligne des postes avancés, et il était très exceptionnel que des relations effectives se soient établies à très grande distance avec des personnages influents. Après la prise de Marrakech, une autre méthode s'instaura, et bientôt la plaine méridionale se pacifiait autant par les tractations nouées avec les notabilités que sous l'action des colonnes qui parcouraient le pays du rivage atlantique aux premiers contreforts de l'Atlas et brisaient, autour de Mogador notamment, des résistances sporadiques. Symétriquement aux efforts menés ainsi par le général Brulard et le général Franchet d'Espérey, le général Alix à l'est effectuait la jonction entre les régions d'Oudjda et de Bou-Denib, et, tandis

1. G. Hardy et J. Célérier, *Les grandes lignes de la géographie du Maroc*, p. 97.

que s'opère à l'arrière l'édification administrative du Maroc les pressions se poursuivent patiemment, durement, parfois, pendant toute l'année suivante avec pour objectif principal, non pas d'étaler coûte que coûte une pénétration en surface, mais de dresser tout autour des zones occupées de solides barrières contre les incursions des djichs insoumis et de construire des « musoirs » aux avancées des fronts sur lesquels viendraient se diviser et se briser les rassemblements de tribus plus importants. Le général Henrys s'étend sur le gracin Beni-Mtir, Beni-Mguild et disloque une coalition berbère; le général Alix s'établit à Msoun à 25 kilomètres de Taza. Les événements se précipitent. La jonction algéro-marocaine est effectuée à Taza le 12 mai 1914; un mois après la prise de Khénifra, centre du commandement de Moha ou Hammou, chef de l'importante confédération des Zaïan, alignent les forces du général Henrys au seuil même du Moyen-Atlas et en donnant à la zone du protectorat français ses « limites naturelles » commencent à circonscrire la Tache de Taza. Pourtant une différence se remarque entre les méthodes suivies au pied du Haut-Atlas et dans le reste du pays. Dans le premier cas on utilise des individualités marquantes, les grands Caïds du Sud comme on dira bientôt, qui ne doivent le plus souvent d'ailleurs leur notoriété qu'à d'heureuses circonstances géographiques : chaque grand Caïd correspond à un col facilement accessible pour franchir le massif montagneux et dont il est le portier, auquel se paye d'une façon ou d'une autre le droit de passage.

Dans le reste du pays, rien de semblable; pas de conditions géographiques aussi nettement propices, semi-nomadisme qui nuit à l'établissement de péages continus, démagogie berbère plus jalousement individualiste; partant, pas de ces féodaux au petit pied, quelques chefs, mais si discutés, si mal obéis; nous ne rencontrons de véritables seigneurs comme Moha ou Hamou le Zaïani, Moha ou Saïd l'Irraoui, Ali Amaouch le Ahansali qu'en entrant en contact direct avec le massif berbère central.

Mais le 2 août 1914...

A trop vouloir schématiser on aboutit à la déformation engendrée par le système : ici par exemple ce qui peut être historiquement exact ne correspond pourtant point à la réalité du moment. A la veille de la guerre, la Tache de Taza en formation, que délimitait

en partie l'echelonnement de nos postes au contact de la montagne, non seulement n'existait pas en fait (le cerne sera ferme en 1917), mais la possibilite de son existence ne semble pas être apparue même sous la forme expédiee du nom qui fait image (le mot tache commence à être employe dans le vocabulaire marocain en 1923 seulement); et pourtant la tache existe virtuellement deja, s'epaississant de jour en jour à mesure qu'elle se rétrécit comme une peau de chagrin. Les opérations qui vont se succéder apparaissent dans le recul du temps comme formant un ensemble cohérent par la nature de l'ennemi qu'elles rencontrent, le cadre geographique ou elles s'inscrivent, les principes qui les dirigent tant au point de vue politique que strictement militaire, apparence qu'elles n'ont jamais eu semble-t-il au moment ou elles se déroulaient. Pouvait-il en être autrement d'ailleurs puisque la plupart du temps on n'avait sur le pays dans lequel on s'engageait que des donnees de provenance indigene? Et à ce sujet il faut saluer en passant l'extraordinaire perspicacité des officiers du Service des Renseignements qui étaient capables de reunir sur ces regions inexplorees une documentation si precise que l'examen des lieux apportait à peine quelques modifications accessoires à la structure générale établie d'après les on-dit locaux, soigneusement sélectionnés il est vrai.

Aussi bien, maintenant devra-t-on ne plus laisser ce récit s'accrocher aux nombreuses actions menees sur le théâtre marocain mais, en se limitant aux opérations mêmes de la réduction, le lecteur n'oubliera pas que sur d'autres fronts, d'autres operations marquaient dans l'œuvre du protectorat de multiples étapes d'angoisse, de progrès et de pacification.

Légende du cliché de la page 343.

Ce document trop oublié lors de la recente tentative d'Abd el Krim, montre comment s'articulait à la fin de la guerre mondiale, l'action de la propagande allemande au Maroc. Certains ports hors zone française, laissés sans surveillance, servaient de tête d'étape (Tetouan, Melilla, Larache, Cap Juby) d'où partaient courriers et ravitaillements. Des agents allemands étaient installés à demeure auprès des principaux agitateurs (Hermann chez Abd el Malek, Kahnel, chez Kacem ben Salah); les concentrations hostiles les plus considerables étaient en relations directes avec les têtes d'étape (Ou el Haïdi et Moha ou Said avec Larache, Merehlé Bebbo et El Heba avec Tarfaya); les autres centres généralement moins importants, n'entretenaient que des relations de seconde main (Sidi Hocein ou Temga, Mouloud el Marmouchi...); d'autres enfin étaient complètement négligés à cause du médiocre rendement qu'on leur supposait (Mohammed ben Abdallah) ou de leur éloignement (Ould Si Madani).

L'ACTION ALLEMANDE
en Juin 1918
Tête d'étape.
Grands Commandements
Harkas.
100 0 100 200 Kil.
MEDITERRANÉE
ATLANTIQUE
Det de Gibraltar
Tanger
Tetouan
Raisaouli
Larache
Ben Djellali
S. Ali el Baraka
Melilla
ALGÉRIE
Oudjda
Abd el Malek (Hermann)
El Hadja
Kacem b. Salah (Kuhnel)
Ech Chengueiti
Taza
RABAT
MEKNES
FES
CASABLANCA
Mazagan
Moha ou Said
Mouloud el Marmouchi
Sidi Raho
Ouezzan
Ouezzane
Ouezzane
Ksabi
Mohand ou el Hadj
Sidi Cheikh
Safi
S. Hocein Outenga
Sidi Moulay el Hansali
Bou Denib
Mogador
MARRAKECH
S. el Haouari
Colomb Bechar
TAFILELT
Mohammed ben Abdallah
Agadir
El Hadj Abd
Oulad S'Mardani
Tiznit
Kerdous
Ifni
CANARIES
El Hibe
Mzebbi Retbo Naamane
Cap Juby
RIO DE ORO
Md Laghdaf
Espagne
Tanger
Tetouan
Larache
Rabat
Melilla
Madere
Casablanca
Marrakech
Algérie
Canaries
Cap Bojador
Tendouf
Villa Cisneros
(Taleb Khiar)
Cap Blanc

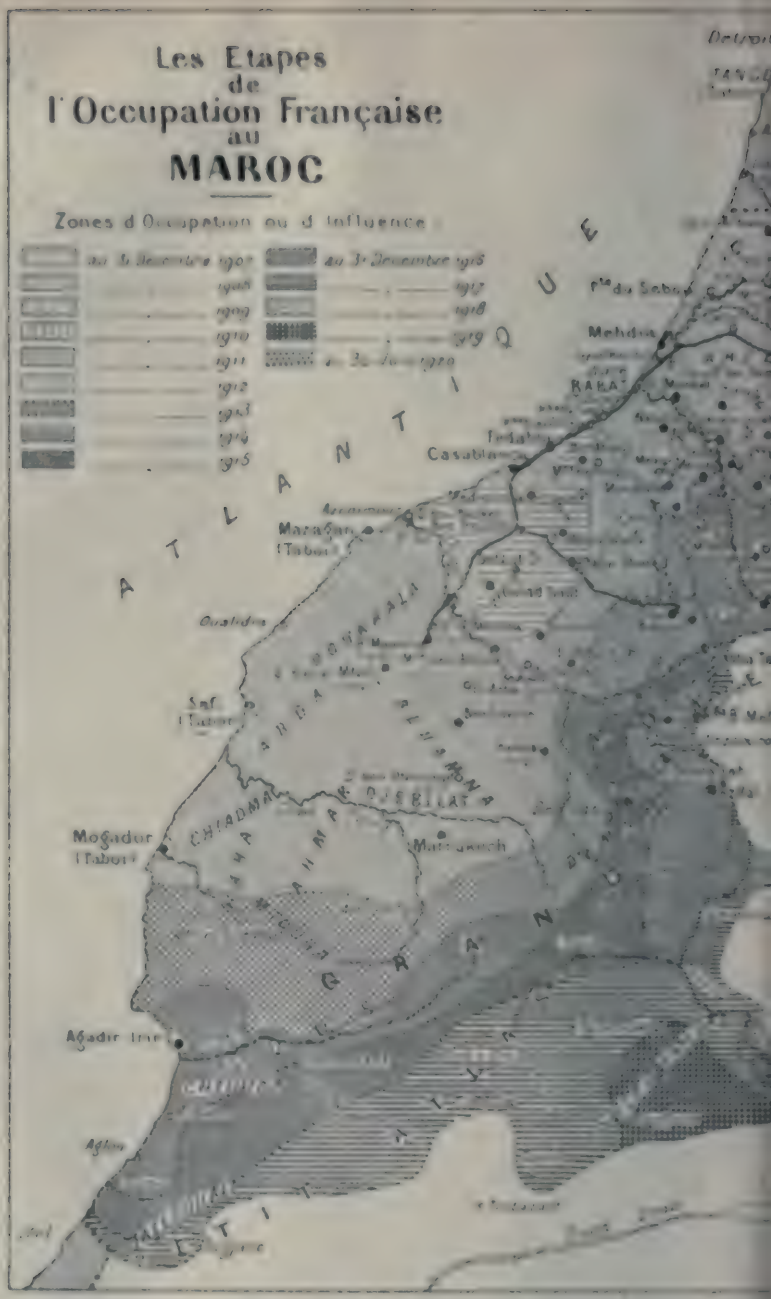

En observant les nuances du grisé qui figurent dans ce schéma les di
dance des axes de pénétrations et des gradins de la structure physiqu
délimite la dorsale montagneuse de résistance centrale, une fois percée la bre
par la jonction sur la Moulouya et l'établissement d'un couloir symétriqu
rence des temps nécessités par chacune des étapes ; certaines marquent la
qu'à d'autres moments la progression piétine (à l'est dans la région de D
ligne en face d'Azilal entre décembre 1916 et juillet 1920), et les états su
large avenue, la jonction médiane conserve encore un aspect biforme entre
réalisée, est amorcée plus au sud.

ments de l'expansion française au Maroc, on remarque : 1° la correspon-
lement étages de 1912, de 1913 et de 1917); 2° l'étage de 1914 que
; 3° l'étage de 1917 où cette zone centrale se trouve coupée en son milieu
est à Taza trois ans plus tôt; 4° la localisation sur le terrain de la diffé-
périmètres importants (à l'ouest 1911, 1912, à l'est 1908, 1910, 1917) alors
1911 et 1917) on reste stationnaire (à l'ouest aucun déplacement de la
limite algéro-marocaines ; en 1920, le couloir de Taza s'est transformé en
Mokrit, enfin une jonction à la hauteur de El Hara-El Maadit, non encore

Il est inutile de revenir sur la page unique dans les annales coloniales de tous les peuples qu'a inscrite dans les annales coloniales françaises, la résolution prise par Lyautey de conserver le Maroc tout en dirigeant vers la Patrie attaquée plus de troupes qu'elle n'en réclamait. Mais cette résolution allait surajouter des difficultés inouïes aux difficultés normales de la progression. Il ne s'agissait plus de marcher de l'avant mais de garder le terrain acquis, non plus de résorber des dissidences ou de mater des insoumissions mais de résister à des poussées qu'aggravaient les secours et les encouragements ennemis, et de quel ennemi : l'Allemagne vaincue à Algésiras, vaincue à Agadir et qui cherchait au Maroc avec un dérivatif aux actions de guerre européennes la conquête d'une tête de pont africaine sur la rive méridionale de la Méditerranée.

Après la prise de Khénifra, occasion propice qu'il ne fallait pas négliger, il n'était pas question d'ailleurs de pousser les opérations à fond, c'est-à-dire d'aborder la montagne, mais après la liaison algéro-marocaine assurée par la prise de Taza, d'établir au pied de l'Atlas une ligne de rocade naturelle s'étendant par Taza, de Guercif sur la Moulaya à Agadir sur l'Atlantique, ligne jalonnée par une série de postes dont l'effort combiné avec celui de nos forces mobiles permettrait de poursuivre l'organisation des tribus à l'abri des attaques venues de la montagne.

Ces dispositions avaient été conçues pour jouer vers l'avant au moment opportun autant que pour assurer la protection de l'arrière; le cataclysme européen en retournant les rôles allait montrer avec quelle souplesse s'articulaient les dispositions prises.

Aux premières nouvelles de la déclaration de guerre, les Berbères se précipitent sur nos troupes qu'ils pensent en retraite : les Zaïans à la voix de leur chef Moha ou Hamou se ruent sur Khénifra; dans le Moyen-Atlas, Ali Amaouch, le chérif vénéré, pousse ses gens vers la Kasbah Tadla, mais les flots se brisent et, malgré le désastre d'El Herri, dû à une imprudence coupable, n'entament pas le réseau de sécurité installé aux limites de la plaine. Heureusement d'ailleurs le phénomène habituel joue : le premier enthousiasme arrêté par un échec, les Berbères se font moins ardents; dans la démagogie Chleuh les malchanceux ont tort rapidement; chacun discute la valeur de l'entreprise et le prestige des chefs en souffre. Des ambi-

tions nouvelles se révèlent : des roguis apparaissent qui rallient les partisans des autres chefs, comme ce Moulay M'Hammed qui s'essaye à soulever les Beni-Ouarain, et c'est alors un travail de Sisyphe qui commence et qui durera des mois et des mois.

A ce moment (avril 1915) nous avons en face de nous quatre foyers principaux dont la flamme illumine quatre noms. Du nord au sud ce sont Sidi Raho, chez les Ait Tseghrouchen d'Immouzer sur l'oued Gigou, Moha ou Hamou le Zaiani que nous avons chassé de Khénifra, Moha ou Saïd l'Irraoui qui de Ksiba menace Kasbah Tadla, enfin en arrière l'autorité religieuse d'Ali Amaouch. L'action des chefs n'est pas coordonnée : elle subit la fluctuation des circonstances, voire du cycle saisonnier établi dans les habitudes belliqueuses des Berbères et qui marque une recrudescence d'agitation au printemps, un assoupissement au moment des moissons, une reprise à l'automne ou à l'entrée de l'hiver coïncidant avec la recherche des pâturages pour l'hivernage des troupeaux.

Le chaos qui suit l'échec berbère nous permet en 1915 une progression sur l'oued Guigou sans coup férir tandis qu'au nord se poursuivent l'élargissement du couloir de Taza et au sud la pression politique sur le bloc Zaïan. Une réaction violente se produit en novembre sur Khénifra sous l'empire des encouragements d'Abd el Malek, petit-fils de l'émir Abd el Kader, qui, à la solde de l'Allemagne, joue dans le nord par avance les Abd el Krim. Mais les tribus sont en proie à des dissensions intérieures dont certaines s'alimentent à des causes économiques bien curieuses. Le massif baptisé du nom global de Moyen-Atlas ne présente pas comme le Haut-Atlas au sud de Marrekech une barrière presque continue ; il est constitué par une série de crêtes orientées nord-est-sud-ouest presque parallèles, partant de Taza, descendant jusqu'au confluent de l'oued el Abid et de l'Oum er Rebia en arrière de laquelle, plus braquée vers l'ouest, se dresse l'extrémité du Haut-Atlas qui s'est rapproché du Moyen-Atlas au nord de Demnat. A l'intérieur de ce bloc justement baptisé le château d'eau marocain, prennent naissance de nombreux cours d'eau, l'oued el Abid qui coule vers le sud et la Moulouya qui se dirige vers la Méditerranée. Des gorges, très étroites par endroits sont empruntées par des voies de communications classiques, parmi les-

quelles une des grandes routes Maghzen, celle qui traversant le massif du nord au sud, rejoint Fez au Tafilelt par Kasbah el Maghzen. Or, certaines tribus, les Ait Izdeg, ont besoin de réouvrir cette voie pour assurer leur ravitaillement, quelques-uns de leurs voisins sont prêts à les y aider comme les Ait Tseghrouchen, mais d'autres s'y opposent : d'où dissensions et luttes qui affaiblissent d'autant les résistances rencontrées par nous. D'autre part, l'hiver

Assaka N'Idji

1915-1916 est rude, les troupeaux qui habituellement descendaient dans la plaine que nous gardons maintenant, tentent de s'infiltrer dans les interstices de l'armature formée par les postes et sous la conduite de Sidi Raho les tribus prétendent forcer la barrière du Gigou. A ce moment (janvier 1916), l'effervescence est d'ailleurs à son comble, les tribus soumises sont travaillées par une propagande intense dont les agents sont souvent les conteurs ambulants qui parcourent les campements et mêlent à leurs récits légendaires les exortations au soulèvement. Abd el Malek dans le nord prépare une attaque; il inonde la montagne de lettres et de subsides qui lui sont fournis par l'Allemagne dont le représentant Bartels ne le quitte pas. Sidi Raho reçoit ainsi 4.000 doures hassani[1], Moha ou Saïd 8.000, Moha ou Hamou 11.000, sans compter fusils et cartouches.

1. Pièce de monnaie marocaine équivalant à notre pièce de cinq francs.

On annonce l'arrivée prochaine de Moulay Hafid, l'ex-sultan qui

Assaka N'Tbaïrt [1].

fait le jeu de Berlin et qu'un sous-marin va débarquer sur la côte d'où il gagnera la montagne pour de là chasser les Français. Moha ou

Tizi N'Taghzeft.

Hamou fait prévoir l'arrivée d'aéroplanes venus de Constantinople. La situation est d'autant plus sérieuse que si nous occupons la

1. Les clichés des pages 348, 349 présentent trois aspects caractéristiques du Moyen Atlas. La Moulouya, à Assaka N'Tbaïrt, entaille d'une coupure profonde le bloc granitique. Huit kilomètres en aval, à Assaka N'Idji, elle traverse une zone de pâturages broussailleux taillis que plus haut, jusqu'aux cols et notamment jusqu'au Tizi N'Taghzeft, se maintient une végétation alpestre, parsemée d'importants peuplements de cèdres et de chênes-verts.

rive nord du Gigou, la rive sud de l'oued oppose à notre progression un véritable mur montagneux qui n'offre que trois passages permettant l'accès sur le versant opposé dont le col d'Oum el Jemba emprunte par la voie Fez-Tafilelt.

La défaite subie dans le nord par Abd el Malek n'atténue pas l'agitation; une opération de grande envergure s'impose. Des groupes mobiles partent de Fez et de Meknès, installent des postes aux passages importants, à Tarzout, à Bou Menzel sur la voie impériale, tandis que plus au sud un autre poste à proximité de Kasbah Beni Mellal entre en relation avec ce centre de résistance jusque-là irréductible. Une progression analogue se marque dans le Maroc oriental. Le groupe mobile de Bou Denib remontant vers le nord bouscule les rassemblements qui défendent des gorges si resserrées que la toponymie locale en souligne particulièrement les difficultés : Foum (orifice) Zebet et surtout El Khenneg (le défilé) réputé dans tout le pays pour son étroitesse. Un poste est installé à Rich pour commander par le sud la route Maghzen que domine par dela les crêtes, le poste de Tarzout. Les mois qui suivent voient s'accentuer les avances de part et d'autre et tandis que des opérations de flanquement fixent les Aït Tseghrouchen (région de Fez) et les Oulad el Hadj (région de Debdou), les groupes de Meknès et de Bou Denib qui ont franchi celui-là le Tizi N'aghzeft, celui-ci le Tizi N'Telremt, opèrent le 6 juin 1917 sur la Moulouya au gué d'Assaka N'Idji la jonction algéro-marocaine symétrique à celle effectuée à Taza en mai 1914. Cette jonction, répétée le 11 octobre, à Assaka N'Thairt, le gué des colombes, réalise un programme arrêté depuis longtemps; une faille d'une importance politique extrême disloque le massif montagneux coupant les relations entre le bloc nord Ghiata, Beni Ouarain, Aït Tseghrouchen, Aït Youssi, Marmoucha et le bloc sud Zaïan et Chleuh; ce qui n'est encore qu'une fêlure filiforme et qu'on va agrandir petit à petit, ouvre la vieille route Maghzen fermée depuis plus de cinquante ans.

Considérée en elle-même cette opération constituerait déjà un succès des plus beaux et qui s'égalerait aux plus remarquables resul-résultats obtenus par le maréchal Randon en Kabylie ou le général Saint-Arnauld, dans l'Aurès. Elle les dépasserait même par le fait des difficultés rencontrées : altitudes plus fortes, combativité

extrême des dissidents, vieilles légendes d'inviolabilité attachées à ces régions. Elle les dépasse sans contestation possible si l'on pense que cette progression s'est faite en pleine guerre mondiale, alors que le Protectorat ne disposait que d'effectifs réduits, que nous devions faire face sur d'autres fronts moghrébins à des attaques comparables à l'agression d'Abd el Krim autant par le théâtre sur lequel elles se déroulaient que par la tactique employée et la vigueur avec laquelle elles étaient menées, et qu'enfin nos admirables troupes avaient à lutter non seulement contre un adversaire acharné, opiniâtre, courageux, combattant dans un pays dont il savait utiliser toutes les ressources pour la défense comme pour l'attaque, mais qui de plus était soutenu moralement et ravitaillé en matériel de guerre, fusils, cartouches, argent par des agents de l'Allemagne spécialisés depuis longtemps dans ce genre de propagande.

Quoi qu'il en soit, quand elle s'opère en 1917, la jonction des forces françaises sur la Moulouya, apparait seulement comme une nouvelle et simple liaison à travers la montagne entre le Maroc et l'Algérie. Pourtant cette liaison marque, pour l'avenir, une étape plus importante : cette fois, un des principaux foyers d'insoumission est localisé ; un cerne ininterrompu encercle la Tache de Taza ; l'ordre que nous avons instauré pas à pas dans les plaines et sur les premiers gradins, qu'il a fallu défendre à coups de fusil, avait peu à peu refoulé sur un point du territoire moghrébin les profiteurs du désordre.

Aussi bien, l'accomplissement de la mission que nous avait confiée l'assemblée des nations réunie à Algésiras et les devoirs que nous assignait le protectorat marocain, nous avaient conduit à des entreprises multiformes, mais dont l'apparente diversité aboutissait à rassembler dans le cadre le plus rébarbatif peut-être de l'empire chérifien, les éléments les plus irréductibles de la résistance à la Paix Française.

(*A suivre.*) J. LADREIT DE LACHARRIÈRE.

LES ORIGINES DU RISORGIMENTO

M. Paul Matter nous donne ici la première d'une série de trois études qu'il consacre aux Origines du Risorgimento. *La seconde portera sur* La Révolution et l'Empire *et la troisième sur* La réaction de 1815 et ses conséquences.

I

LES TRADITIONS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I

La première moitié du XVIIIe siècle avait été pour l'Italie une période troublée et infortunée : de riches successions s'étaient ouvertes, qui avaient amené des souverains étrangers à se disputer, dans la péninsule, des provinces tenues pour biens héréditaires ; et l'Italie avait dû « combattre (ainsi que soupirait Filicaia dans des vers douloureux) ceinte d'un fer qui n'était pas le sien, avec le bras des nations étrangères, pour servir toujours, ou victorieuse ou vaincue ».

A son décès, en novembre 1700, Charles II d'Espagne, dernier descendant direct de Charles-Quint, avait laissé, outre sa couronne ibérique, ses possessions italiennes (le Milanais, le royaume de Naples et les îles) au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Le pape, les princes italiens, le roi de France naturellement, acceptaient cette attribution, que contesta celui qui prétendait à la suzeraineté de l'Italie, l'empereur : Léopold invoqua des titres féodaux pour réclamer les provinces italiennes de Charles-Quint au bénéfice de son

1. Aldo Ferrari, *La preparazione intellettuale del Risorgimento italiano* (Milan, Trèves, 1923). Mémoires et lettres de Montesquieu, Président de Brosses, Lalande, Gorthe, Goldoni, Alfieri, etc... Ouvrages historiques de Cantu, Cattegari (collection Vallardi), Orlando, Orsi, Rosi, G. et A. Ferrari, Masi, etc..., de Zeller, Ph. Monnier, Sorel, Lavisse et Rambaud (par Orsi), M. Mignon, G. Maugain, Mme de Staël, *Corinne*.

propre fils, l'archiduc Charles, et douze années de guerre s'ensuivirent, traversées de victoires et de défaites alternatives, de défections et de réconciliations, de gloires militaires et de misères populaires; la paix d'Utrecht, qui assura à l'Autriche, Milan, Mantoue, Naples et la Sardaigne, et au Piémont avec un arrondissement de sa province orientale, la Sicile et la couronne royale, le traité de 1713 ne rétablit point la tranquillité dans la péninsule; il fallut huit années encore de luttes, les tentatives de revanche de l'Espagne, la chute d'Albéroni, pour consolider en 1721 à Cambrai ce qui avait été décidé à Utrecht : le roi Victor-Amédée échangea la Sicile contre la Sardaigne et la suprématie de l'Autriche remplaça en l'étendant la domination espagnole.

Déjà s'offraient de nouvaux héritages et se levaient de nouvelles convoitises : le duc de Parme n'avait, outre un fils « monstrueusement obèse », et incapable de toute paternité, qu'une fille mariée au roi d'Espagne, Philippe V; et le grand-duc de Toscane, dernier des Médicis, n'avait point de fils pour prétendre à une succession que dominait la loi salique. Compulsant leurs arbres généalogiques, les maisons de Habsbourg et de Bourbon réclamaient chacune ces deux belles proies, la Toscane eût volontiers repris son indépendance et Parme choisi elle-même son prince, mais comme le remarque Cantu, personne n'avait souci des populations. Le litige se compliqua encore d'un nouveau débat héréditaire, la succession de Pologne à la mort d'Auguste II; la France qui soutenait contre l'Autriche la candidature de Stanislas Leszczynski, négocia avec la Sardaigne et l'Espagne, et la mêlée devint générale dans la pitoyable Italie; les Autrichiens, poussés de toutes parts, cédèrent, puis reprirent avec l'aide des Russes, en Allemagne, et en 1738, enfin, on transigea à Vienne : les Bourbons d'Espagne recevaient les Deux-Siciles, le roi de Sardaigne Novare et quelques districts, l'empereur, Parme et Plaisance; François-Etienne de Lorraine, gendre de l'empereur, recevait droit de succession future sur la Toscane en cédant son duché au bon roi Stanislas qui le laisserait en mourant à la France. Et tous se jurèrent une paix éternelle.

Pas pour longtemps, car en 1740 s'engageait une nouvelle guerre de succession. Charles VI, dernier descendant mâle de Charles-Quint, avait passé sa vie à assurer les droits de sa fille à son héritage, les

grandes puissances avaient acquiescé solennellement à la Pragmatique Sanction, chacune moyennant quelque concession de l'empereur, toutes les promesses étaient faites, toutes les garanties prises. Et, Charles disparu, les prétendants se jetèrent sur ses biens, chacun tentant d'en arracher un morceau à Marie-Thérèse. Les riches provinces de l'empereur en Italie suscitaient des revendications qui amenèrent huit années de guerre, une ligue italienne s'esquissa, puis se défit, Charles-Emmanuel de Savoie s'étant allié à l'empereur en posant ses conditions, et la mêlée devint générale, avec défaite des Autrichiens d'abord, des Franco-Espagnols ensuite, mise à sac de Gênes, massacre des envahisseurs, etc... Enfin les belligérants s'arrêtèrent épuisés et le traité d'Aix-la-Chapelle ramena la tranquillité dans la péninsule où don Carlos d'Espagne était confirmé dans sa possession du royaume de Naples, et François de Lorraine, empereur et époux de Marie-Thérèse, dans celle de la Toscane, mais, à condition d'y déléguer provisoirement un grand-duc; don Philippe d'Espagne recevait les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, et le Piémont poussait sa frontière orientale jusqu'au Tessin.

Ainsi, pendant près d'un demi-siècle, les populations italiennes avaient souffert de ces querelles entre princes étrangers : que les troupes de passage fussent autrichiennes, espagnoles, françaises, elles vivaient sur l'habitant avec une égale exigence, levant des réquisitions, dévastant les récoltes, pillant en cas de besoin ou de représailles, incendiant s'il était nécessaire au gain de la bataille. Paysans ou commerçants n'avaient aucun intérêt à ces combats dont ils souffraient cruellement, car qu'un Habsbourg ou un Bourbon s'installât à Milan, à Parme, à Florence ou à Naples, c'était toujours un maître étranger, et, dans chaque ville, à voir, chaque année, un nouveau général arriver en victorieux, dresser sur la tour municipale tantôt les fleurs de lys, tantôt l'aigle à deux têtes, tantôt l'étendard multicolore d'Espagne, et puis disparaître pour céder la place à un autre, les habitants avaient conçu une profonde indifférence, une parfaite apathie politique, et ne demandaient qu'une chose, la paix, la sainte paix.

Le traité d'Aix-la-Chapelle la leur assura pour la plus longue période qu'ait connu leur histoire depuis la *pax romana*, car, pendant quarante-huit années, ils n'entendirent le canon que pour les fêtes de

leurs princes. Il n'est historien national qui ne fasse ressortir le contraste des deux moitiés du XVIIIe siècle, et qui n'oppose aux horreurs de la première les bienfaits de la seconde. Pendant ces cinquante années de vie tranquille, chacun des États de la péninsule prend son caractère propre, affirme ses mœurs particulières, confirme ses traditions locales, et ces traits personnels se prolongeront, malgré une parenthèse héroïque et splendide de vingt années, jusqu'au grand mouvement d'où surgira l'unité nationale.

II

Depuis des siècles, la péninsule était morcelée en États divers, alliés parfois entre eux, mais si souvent en guerre, qu'on ne peut à leur égard parler d'une fédération. Ailleurs, l'unité politique était faite ou en cours : en Angleterre, en France, en Espagne, il n'y avait qu'un État soumis à un même souverain; l'Autriche réunissait des provinces, de races et de langues différentes, sous une même autorité; même en Allemagne, si divisée et constituée sous des formes multiples, tous acceptaient le lien du Saint-Empire. En Italie rien de tel, la souveraineté de chaque prince était absolue, sans limite, et il n'y avait d'autre unité que celle de la langue; encore le petit peuple parlait-il des dialectes si divers, si pleins de locutions locales ou étrangères qu'ils étaient incompréhensibles d'une province à l'autre; suivant la forte expression de M. Ferrari, l'unité nationale italienne était purement littéraire.

Sans doute, le nombre des États avait progressivement diminué, les plus forts ayant absorbé les plus faibles et par le traité d'Utrecht les seigneuries de Mantoue et de la Mirandole avaient disparu de la carte italienne. Mais le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait rien modifié à cette dislocation politique, et, abstraction faite de quelques minuscules, dix États vivaient indépendants, certes soumis à des influences ou même à l'autorité étrangères, mais chacun conservant son individualité constitutionnelle.

Avec ses six millions d'habitants, son territoire allant des Abruzzes aux rives méridionales de la Sicile, le royaume de Naples était l'État le plus vaste et le plus peuplé de l'Italie, comme il en avait été longtemps le plus retardé. Les Espagnols, qui en étaient les maîtres, n'y

venaient que pour l'exploiter, à la façon des mauvais tenanciers, sans préparer l'avenir. Lorsqu'au début du XVIIIe siècle, ils durent l'abandonner, il laissèrent un pays « sans industrie, sans commerce, sans routes » (Orsi). La domination autrichienne, qui ne dura qu'une vingtaine d'années, n'apporta aucune amélioration. Les choses ne changèrent que lorsque le royaume eut son propre souverain, résidant à Naples, mêlé à la vie locale, et surtout lorsque l'indolent mais bienveillant Charles III confia le pouvoir à Tanucci : professeur de droit public à Pise, celui-ci enseignait une théorie, qui devint pendant quarante années la formule des princes italiens, celle de l'absolutisme éclairé, *Assolutismo illuminato*; Tanucci la pratiqua dans le royaume avec intelligence et activité, construisit des routes, réduisit les droits féodaux et les privilèges du clergé, expulsa les Jésuites et rendit l'État indépendant de l'Église, améliora les institutions judiciaires et la législation civile en promulguant le *Codice Carolino*. Lorsque Charles III quitta Naples pour régner à Madrid, Tanucci conserva le pouvoir qu'il ne quitta qu'en 1776, après trente années de gouvernement, renvoyé, non par le roi Ferdinand, brutal et paresseux, mais par la reine, fille de Marie-Thérèse, qui voulait placer la politique napolitaine sous l'influence directe de l'Autriche. Tanucci avait réalisé d'importantes réformes, il n'avait pu modifier le tempérament de ses administrés : à Naples, à côté d'une aristocratie peu nombreuse, une immense plèbe vivait de peu, insouciante, heureuse de l'incomparable lumière qui développe harmonieusement la douce ligne de la baie et des îles : pêcheurs, petits artisans, *lazzaroni* dormant au soleil, ils avaient accueilli alternativement les Habsbourg et les Bourbons, avec un égal enthousiasme qui revêtait une égale indifférence, ne demandant au monarque, qu'il vînt de Vienne ou de Madrid, que de les laisser tranquillement chanter les *canzonette* et danser la tarentelle. Dans les Abruzzes et la Calabre, la population, ignorante, laborieuse, fruste, vivait sous la coupe de ses barons, qui avaient leurs raisons pour détester les réformes. La Sicile tirait à part, dans le farouche isolement dont elle ne voulait point se départir depuis les *Vêpres* de 1282 : sous la domination de princes espagnols, piémontais, autrichiens, napolitains, elle avait conservé son indépendance, ses institutions, son parlement à trois curies, nobles, prélats et représentants des villes, tous fidèles au

régime féodal; elle n'admettait pas l'intrusion de l'étranger et lorsque le vice-roi, Caracciolo, voulut supprimer l'inquisition, les privilèges féodaux, les abus des exploitants, il se heurta à l'opposition de la noblesse, frappée dans ses intérêts, et du peuple, qui ne comprenait pas.

« Le gouvernement papal, écrivait le futur Président de Brosses à la fin de son voyage en Italie, quoiqu'il soit le plus mauvais qu'il y ait en Europe, est en même temps le plus doux. Cette même douceur, devenant insouciance et faiblesse, a contribué à appauvrir le pays et a tout fait déperir sous la main de vieux et débiles souverains. » A ce jugement, écrit en 1740, il n'y avait rien à reprendre en 1789, car les papes s'étaient succédé, pieux, dévoués à leur « cher peuple romain », mais incapables de réformer un état de choses qu'eux-mêmes déploraient. Benoist XV (Lambertini), doux et indulgent, à qui Voltaire dédiait son *Mahomet*; Clement XIII (Rezzonico), plus ardent, défenseur des Jésuites et qui perdit le comtat venaissin par sa combativité même; Clément XIV (Ganganelli), franciscain tolérant et de tendances réformatrices, qui abolit l'ordre de Jésus; Pie VI (Braschi), mondain, fastueux, « le plus bel homme de ses États », qui tenta de rétablir l'autorité pontificale en allant a Vienne et l'y amoindrit : tous avaient d'excellentes intentions, des velleités, mais non la volonté qui aboutit. Avec ses deux millions et demi d'habitants, les États pontificaux se divisaient en deux parties bien distinctes; au sud, Rome, la ville éternelle, *Urbs*, avec ses monuments splendides, fruits de deux civilisations, ses trésors artistiques, sa vie religieuse, pèlerinage des hommes de foi et des amateurs de toutes les beautés qu'y avaient accumulées dix-neuf siècles de travail et de pensée; mais sans industrie, sans commerce, toute la vie politique réservée aux cardinaux et à quatre-vingts familles patriciennes, point de classe moyenne fors quelques fonctionnaires besoigneux, un peuple paresseux, vivant des charités de l'Église, ignorant de la veille comme insoucieux du lendemain, content d'ailleurs de son sort et indifférent à tout progrès; hors la ville, c'était la campagne romaine, marécageuse, malsaine, que Pie VI avait tenté d'assécher pour ne réussir qu'à enrichir son neveu, « champs arides et incultes, — visages livides, opprimés et exténués » (Alfieri); placée au milieu de l'Italie, avec l'illustration de ses souvenirs, le caractère sacré de son territoire qui en faisait

une barrière inviolable aux ambitions des conquérants. Rome pouvait être le centre d'une confédération, mais l'existence même du souverain Pontife était un insurmontable obstacle à l'unité italienne, et le pape était en difficultés ou même en conflit avec la plupart des souverains de la péninsule; Naples, Florence, Parme, Turin, s'insurgeaient contre le double caractère de la puissance pontificale, se soumettant (et encore...) à l'autorité religieuse, se révoltant contre l'intervention de l'Église dans les affaires de l'État.

Au nord, séparées par les Apennins dont le brigandage fortifiait la muraille, les Légations et les Marches avaient un tout autre caractère : ces provinces ne s'étaient jamais assimilées au Patrimoine de Saint-Pierre; à Bologne, à Ancône, dans dix autres villes de commerce et d'industrie, vivaient une aristocratie et une bourgeoisie éclairées, curieuses d'idées nouvelles, sous l'influence de l'excellente université bolonaise, persiflant la théocratie romaine à la manière de Voltaire, d'ailleurs incapable de résistance active, et lorsque le légat de Pie VI, cardinal Boncompagni supprima certains privilèges d'autonomie, le Sénat de Bologne se contenta d'envoyer de vagues remontrances; mais, dès lors, entre les deux parties des États pontificaux, si différentes d'histoire, de traditions et de mœurs, s'ajoutaient à la distance une séparation intellectuelle qui devait tôt ou tard entraîner leur séparation politique.

Il n'est pas au monde de pays plus fortuné que la Toscane; la douceur de son climat, la fécondité de ses terres, l'harmonie des lignes qui descendent doucement de montagnes sans rudesse à une mer sans tempêtes, tout la prédestinait à une vie heureuse, consacrée à la beauté sous toutes ses formes, arts, musique et littérature, et dont Florence est en quelque sorte la radieuse incarnation. Elle avait connu des heures tragiques et des drames sanglants, un siècle de splendeur sous les premiers Médicis, puis les années calmes des peuples sans histoire. A la mort du dernier de ses princes, elle n'avait pu restaurer la vieille république, mais ses nouveaux maîtres, les Habsbourg-Lorraine, avaient été conquis par sa douceur de vivre et elle pouvait dire à son tour : « Graecia capta ferum victorem cepit ». François II, époux de Marie-Thérèse, Léopold II, leur second fils, avaient su choisir parmi les enfants de ce noble pays, des hommes intelligents, ouverts à toutes les idées du siècle, et sous leur impulsion

la Toscane s'était portée au premier plan de la civilisation; son régime vermoulu s'était effondré, par la suppression des statuts particuliers, des privilèges féodaux, des juridictions extraordinaires, des conseils inutiles et procédant dans l'arbitraire. La justice criminelle fut réformée et dans l'esprit le plus libéral, avec abolition de la torture, de la peine de mort remplacée par les travaux forcés, de la confiscation, du serment des accusés, des immunités personnelles, des procédures occultes, des peines laissées à l'arbitraire du juge. On proclama l'égalité de tous devant l'impôt, le prince lui-même ne jouissant d'aucune exemption fiscale; les revenus de l'État furent administrés avec économie et régularité; en 1789, Pierre-Léopold publia un compte rendu des recettes et dépenses de la Toscane de 1765 à 1785, faisant ressortir sur un budget de 9 millions de francs un excédent de recettes de 500 000 francs chaque année; la dette de l'État était réduite des deux tiers, le prince y ayant employé sa fortune propre et la dot de sa femme. On décréta la liberté absolue du commerce, en unifiant et réduisant les taxes douanières, car, disait Fabbroni, « pour vendre avec avantage, il faut qu'il y ait beaucoup d'acheteurs et pour avoir beaucoup d'acheteurs, nous ne devons pas nous en tenir aux seuls nationaux. » Routes construites, marais desséchés, terres incultes défrichées, port de Livourne aménagé, tel était le bilan des travaux publics. Et, pour développer la vie du grand-duché, le grand-duc ordonne à Gianni de préparer une Constitution, « un État ou un gouvernement ne pouvant subsister heureusement sans une loi qui détermine, entre le peuple et le souverain, l'autorité et les droits des parties. » Sans doute, ce tableau enchanteur avait ses ombres; duplicité du prince, qui avait des réflexes d'une singulière brutalité, apathie des masses populaires, qui suivaient avec difficulté l'élan de quelques novateurs. Il n'importe; en quelques années, la Toscane avait réalisé plus de progrès, intellectuels et matériels, qu'en deux siècles.

Il est à peine utile de mentionner la petite république de Lucques, dont les 120,000 agriculteurs étaient sous la direction de quelques familles aristocratiques; celles-ci, prises d'un beau zèle, entreprenaient aussi leurs réformes, comme en Toscane, et frappant les biens de mainmorte, consacraient leurs revenus à des institutions d'enseignement et d'assistance publique.

Plus peuples, comptant l'une 400,000 et l'autre 350,000 habitants, les deux duchés du Pô n'avaient guère plus d'importance politique. A la mort du dernier des Farnèse, et après quelques avatars, le duché de Parme et Plaisance était échu en 1748 à don Philippe, fils d'Elisabeth Farnèse devenue reine d'Espagne, et lui-même premier des Bourbons de Parme. Le jeune monarque était actif, intelligent, novateur : guidé par du Tillot, un Français qui avait appelé à Parme Condillac et Mably, Philippe entreprit d'importantes réformes, cultiva les lettres et les arts, et engagea une vive lutte contre la papauté; mais lorsque après sa mort, Ferdinand, son fils, peu intelligent, tomba sous l'influence d'une jeune épouse, « aussi dissolue que capricieuse », du Tillot fut chassé du pouvoir et « le feu de paille des réformes s'éteignit ». Il s'était à peine allumé dans le duché de Modène, où les princes, François III d'Este, âpre et dissolu, Hercule Renaud III, avare et mesquin, vivotaient en se contentant, pour toute réforme, de faire compiler un code qui ne fut point terminé. Il faut le reconnaître, ni dans l'un, ni dans l'autre duché, les princes n'étaient encouragés par la population, indifférente à toute politique.

En Lombardie, au contraire, se développait un mouvement d'une grande portée. Tombé, après des siècles d'indépendance et de gloire, sous la domination espagnole, le Milanais s'était anémié et appauvri : mauvais gouvernement, exploitation des régies fiscales au bénéfice de la cour madrilène, vente de droits féodaux, disparition des usines, émigration des travailleurs, tel avait été le régime de cent cinquante années; un demi-siècle de guerres n'était point de nature à rendre fortune à la malheureuse province; mais, avec la paix d'Aix-la-Chapelle, commença pour elle une ère de splendide expansion, une véritable renaissance matérielle et morale. Marie-Thérèse puis Joseph II eurent l'intelligence de confier l'administration de la vaste province (elle comptait avec le Mantouan plus d'un million d'habitants) à un vicaire impérial, le duc de Modène puis le joyeux archiduc Ferdinand, qui s'entourèrent non d'étrangers, mais d'hommes du pays, et les plus grands noms de l'antique cité fortifiaient ainsi l'autorité du lieutenant de l'empereur; les hautes charges de l'État étaient confiées à des penseurs tels que Carli, l'auteur de l'*Histoire des monnaies en Italie*, Pierre Verri qui écrivait ses *Méditations sur l'Économie politique*, Beccaria qui publia à Milan son admirable traité des *Délits*

et des peines; autour d'eux se groupait tout un ensemble de philosophes, d'économistes, d'hommes de lettres, de financiers, constituant ainsi cette « classe moyenne » qui manquait malheureusement à tant d'autres villes d'Italie. Sous leur impulsion, le commerce reprenait, l'industrie sortait de sa misère, et l'agriculture se développait malgré de maladroites interventions destinées à remédier à la disette du blé; les impôts rentraient sans inutiles vexations; Milan prenait tournure de grande capitale et Pavie réunissait dans son université autour de Volta, des professeurs célèbres dans l'Europe entière. Déjà sous le règne de Marie-Thérèse on entreprit de fécondes réformes que Joseph II multiplia avec son activité un peu bourrue; il se plaisait à dire qu'il faisait le bien de ses sujets même à coups de bâton, pratiquant de manière forte le régime de l'*Assolutismo illuminato*; mais l'État vivait et progressait. Les juridictions féodales sont abolies et un code promulgué, où tous les hommes sont déclarés égaux devant la loi; la législation criminelle est revisée selon les principes de Beccaria, l'enseignement laïque est créé à côté de celui donné dans les monastères et partout s'ouvrent des écoles normales; de nombreux biens de mainmorte sont confisqués pour constituer un « fonds de religion », destiné en partie à salarier le petit clergé; les impôts sont mieux répartis et l'administration réorganisée. Certes, une telle activité législative est quelque peu fébrile et trop prompte : en trois années, Joseph publia trois cent soixante-seize ordonnances et ses sujets avaient peine à suivre son allure réformatrice, froissés qu'ils étaient dans leurs habitudes et parfois dans leurs intérêts. Qu'importe, l'œuvre de l'empereur se dressait en 1789, forte et durable : un demi-siècle plus tard, alors que les Autrichiens étaient détestés à Milan, on s'y plaisait à louer, non sans quelque ironie, l'ère de Marie-Thérèse et de Joseph II.

A côté de cette vie active l'existence des deux républiques, Venise et Gênes, faisait un douloureux contraste. La « perle de l'Adriatique » n'avait rien perdu de la splendeur de ses palais et de ses églises, de son ciel à l'azur comme mouillé de brume dorée, mais elle n'était plus que « l'auberge du monde »; depuis le traité de Passarowitz où elle avait abandonné avec la Morée son hégémonie dans la Méditerranée centrale, elle vivotait, engourdie, sans énergie comme sans ambition; son pouvoir, considérable encore puisqu'il s'étendait sur

près de trois millions d'habitants, résidait entre les mains des patriciens de la ville, avec un baroque enchevêtrement d'assemblées : Grand Conseil, Sénat, Sages, Seigneurie, et un Doge qui ne pouvait rien. Une politique extérieure d'égoïsme et d'isolement; à l'intérieur, des rivalités, de la corruption, des faux-fuyants; les caisses du fisc aussi vides que les arsenaux; la flotte, orgueil de l'ancienne république, en tel état de délabrement que l'amiral n'osait l'envoyer en croisière; — mais les hôtels pleins d'étrangers; tous les langages de l'Europe parlés sur la place Saint-Marc; des fêtes splendides; les cafés regorgeant de clients et ruisselant de lumière; les marchands écoulant des antiquités de la veille et des Titien fraîchement peints, les florins et ducats, livres et guinées, thalers et roubles répandant le bien-être jusque parmi ce petit peuple de gondoliers, domestiques, et ciceroni qui vivent de quelques figues, de frutti di mare, et de cigarettes, — telle était la déplorable situation de la ville la plus séduisante qui soit.

La déchéance politique de Gênes n'était guère moindre. Elle avait perdu une partie de ses provinces continentales, puis la Corse révoltée et passée à la France, et son territoire se réduisait à une côte, d'ailleurs merveilleusement fertile et peuplée de 400,000 habitants. Le gouvernement y était ridiculement désuet, qui tout ensemble indignait et réjouissait ce bourguignon sensé, le Président De Brosses, avec « les élections des magistrats toutes faites par le sort; on met tous les noms des nobles dans une boîte ,dont on en tire un au hasard... comme au jeu de biribi ». Mais, à l'inverse de Venise, les navires des armateurs sillonnaient la Méditerranée; les banquiers, admirablement organisés en compagnie, prêtaient leurs fonds à toute l'Italie et même à la France méridionale; et, si la république était pauvre, les particuliers étaient d'une richesse opulente. Dès lors le destin de Gênes apparaissait, son absorption par un voisin ambitieux, dont elle serait et le port et la banque.

Ce voisin, c'était le Piémont; depuis ces débuts modestes où le duc de Savoie, descendu sur le versant oriental des Alpes se disait lui-même « le plus petit souverain de l'Europe », la situation de ses successeurs s'était singulièrement agrandie par leur ténacité, leur habileté, leur esprit de suite, et c'était Victor-Amédée II qui avait inventé et pratiqué la formule plus tard célèbre : l'Italie est

comme un artichaut, il faut la manger feuille à feuille. A chacune des guerres qui ravageaient l'Italie, ils obtenaient quelque nouveau domaine ou titre, pour se consolider en 1748 dans un territoire comportant 3,250,000 habitants, allant du Rhône au Tessin, des Alpes pennines au port de Nice, outre la Sardaigne et le titre de roi. Dès 1740, le président de Brosses relevait que « le duché de Milan était le véritable objet de leur concupiscence. » Mais la paix d'Aix-la-Chapelle arrêta le cours de leurs patientes conquêtes, et malgré les promesses du *Pacte de famille* (1761), le royaume demeura sans modifications jusqu'aux grandes guerres de la Révolution. Le roi Charles-Emmanuel III profita de cette longue trêve pour compléter l'œuvre de réformes déjà commencée par son père Victor-Amédée II : très différents de caractère et de goût, les deux princes avaient une qualité commune, l'amour et le respect de leur métier de roi, d'ailleurs sachant regarder au delà des frontières, ne craignant point les innovations, pourvu qu'elles ne touchassent point à leur autorité, et choisissant leurs conseillers parmi les hommes d'initiative. « Je préfère les intelligences modernes aux vieux pédants », disait Charles-Emmanuel. L'administration fut réformée, le régime féodal aboli, et publié un *Codex Carolinus* pour assurer l'unité de législation entre toutes les provinces; le monarque abordait en même temps la tâche difficile de moderniser la Sardaigne, qui était demeurée à son état du Moyen âge. Mais Victor-Amédée III, bon, loyal, manquait de volonté et d'initiative : il se laissa circonvenir par quelques courtisans d'esprit retardataire, et les réformes furent arrêtées net, sauf dans l'armée où d'ailleurs elles grevèrent d'un tel fardeau les finances que le Trésor dut s'endetter lourdement. S'il n'avait été dépourvu de regard et d'intelligence, ce prince eût remarqué le profond mouvement qui s'opérait dans sa capitale même : là, une aristocratie laborieuse, une bourgeoisie enrichie et lettrée, recevant toutes deux leurs inspirations de France, concevaient de nouvelles ambitions; elles n'admettaient plus la suprématie du monarque, laquelle s'étendait, comme l'a conté Alfieri, aux moindres détails de la vie privée, un voyage hors frontières ou l'achat d'une terre; quelques-uns étouffant dans l'atmosphère pesante de Turin, émigraient pour trouver à l'étranger la liberté de penser et de dire; la plupart restaient, mécontents du régime, mais attachés à leurs rois, car ils étaient des

leurs, nés là, comme eux, de père en fils; les autres monarques de la péninsule, Habsbourgs ou Bourbons, étaient tous étrangers; mais ces deux, le pape et le roi de Sardaigne, étaient du sol même italique et, par un curieux effet du destin, c'est entre eux, que près d'un siècle plus tard, s'engagera la rivalité finale.

III

Dans cette mosaïque politique, nulle entente, nulle communauté de direction. Naples regarde vers Madrid; Florence, Modène, se tournent vers Vienne d'où Milan reçoit des ordres; Parme tient des Habsbourgs et des Bourbons d'Espagne; les deux républiques mènent une existence de modestie effacée; le pape est en difficultés avec tous les princes, et le roi de Sardaigne tire à part. Entre les princes, point de confédération, même point d'alliance, chacun cherchant à sauver son indépendance, en jalousant son voisin et le combattant à coups de tarifs douaniers. Entre les peuples de ces divers États, point d'unité, mais un trait commun, une profonde apathie politique.

« Notre peuple qui aurait dû résoudre le problème le plus compliqué, a écrit très justement M. Ferrari, était le moins apte à remplir ce difficile devoir, parce qu'il était privé dans son énorme majorité de sentiment politique et national. » A dire vrai, il n'y avait plus eu, depuis la chute de l'Empire romain, de patriotisme unitaire, en le comprenant tel qu'il existait dès le XVIe siècle en France et en Angleterre, tel qu'il ne se formera en Italie qu'au XIXe siècle. Le Moyen âge, la Renaissance avaient connu en Italie des heures de gloire, mais de splendeur morcelée; le sentiment politique avait été municipal ou provincial, comprenant un territoire plus ou moins vaste, mais qui ne s'étalait jamais à la péninsule entière; ses habitants étaient reliés par un vague esprit de famille, une communauté de race et de langue, mais non par le lien fort d'une même patrie; il y avait des Italiens, non une Italie.

L'histoire triste, terne, sans gloire nationale, du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe, n'avait pu donner aux divers États de l'Italie le sentiment d'un sort commun. Le petit peuple s'était entièrement désintéressé de la politique : comment eût-elle pu le

toucher; il voyait les princes se bousculer, les dynasties se succéder, sans qu'à ces bouleversements lui-même fût appelé à participer : et le napolitain ou le milanais avait applaudi l'entrée des Habsbourgs ou des Bourbons, le toscan avait assisté au remplacement des Médicis par les princes de Lorraine, le modénois ou le parmesan avait vu changer ses ducs, tous avec une égale indifférence; il n'y avait de la passion pour le régime qu'à Venise, Gênes et Turin. Mais dans ces trois villes, non plus que dans les autres, il n'existait d'opinion populaire, parce que le peuple n'avait nul souci d'en avoir une. Et lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle avait fixé les princes « définitivement »,... pour cinquante ans, lorsque l'*Absolutisme éclairé* avait engagé d'importantes réformes, le peuple avait regardé faire, sans passion, indifférent. Rien, dans les années qui précèdent 1789, de comparable au mouvement de France, point de cahiers de revendications, point d'Assemblée de Vizille : un calme plat.

L'Italie manquait de cette classe moyenne qui avait contribué, plus qu'aucune autre, à la formation en France d'une opinion publique. Dans la péninsule, point d'intermédiaires entre les princes avec leur entourage immédiat, — et le peuple dans ses multiples et modestes professions : paysans attachés à la terre, même lorsqu'elle perdait son caractère féodal, marins de pêche ou de commerce, humbles commerçants de villes endormies ou de bourgades campagnardes, ouvriers des carrières ou des rares usines, tous sans instruction, sans direction, comment eussent-ils pu prétendre à participer à la chose publique? En France, au contraire, une bourgeoisie s'était développée, lettrée, inquiète, riche d'idées et prête à la lutte, et d'où vont sortir la plupart des grands novateurs du siècle, de Voltaire, fils de notaire, à Diderot, enfant de couteliers, — comme la majorité des hommes de la Révolution et des grands juristes de l'ère napoléonienne. Sauf dans deux ou trois villes, rien de tel en Italie : dans le sud, il n'existait aucune classe bourgeoise, et il n'y en avait jamais eu; en Toscane et à Venise, malgré les splendides traditions du moyen âge, cette « couche moyenne » vivait en état de léthargie et à Florence, la ville la plus raffinée de la péninsule, les réformes du prince l'étonnaient plus qu'elles ne l'émouvaient; en Piémont, elle était sans influence comme sans autorité, et trois quarts de siècles après, les grands desseins y furent rêvés, préparés, réalisés, par la

noblesse libérale, le comte Balbo, le chevalier d'Azeglio, le comte Cavour; à Gênes, où elle était nombreuse, elle s'occupait surtout d'affaires financières et de commerce maritime; à Milan et à Bologne, seulement, elle avait su prendre, avec la petite noblesse, une forte influence morale et politique.

Mais si la classe moyenne manquait, — en prenant ce mot de classe dans le sens d'ensemble d'hommes de même rang et en grand nombre, — les talents individuels foisonnaient avec une richesse et une abondance que l'Italie n'avait plus connues depuis deux siècles. Comme fatiguée de son effort intellectuel et artistique du *quattrocento* et du *cinquecento*, elle s'était assoupie, ou plutôt, pour reprendre la jolie expression de Villemain, elle avait vécu dans un « *far niente* littéraire ». Pour sévère, le mot est à peine exagéré. Mais, au milieu du XVIIIe siècle, elle se réveille, et, dans tous les ordres de l'activité intellectuelle, ses enfants manifestent la plus brillante initiative: dans les sciences physiques, Galvani et Volta découvrent les premiers principes de l'électricité; dans les mathématiques, le père Crivelli et J.-B. Nicolas donnent de nouvelles formules d'analyse et de géométrie; en matière d'érudition, Muratori amasse des trésors que les savants exploitent encore de nos jours; dans les sciences juridiques, les arguties scolastiques font place aux principes de la raison, et Beccaria, dans son traité des *Délits et des peines*, s'efforce de concilier les nécessités de la répression avec les devoirs de l'humanité; dans le domaine de la philosophie, Vico est mort presque inconnu, mais ses successeurs tirent de son enseignement les *Principes d'une science nouvelle* (c'est le titre même de son principal ouvrage): la philosophie de l'histoire et Pagano, dans ses *Saggi politici* esquisse avec ampleur « les progrès et la décadence des sociétés »; dans cette science alors à ses débuts, l'économie politique, vingt penseurs se jettent avec passion, Pierre Verri qui étudie les variations du commerce à Milan et leurs causes, Carli qui prône la liberté des échanges, Filangeri autant économiste que juriste qui, dans sa *Scienza della Legislazione* suit les voies tracées par Montesquieu, etc...; et dans l'art dramatique, Goldoni saisit avec une vivacité amusante les ridicules et les vices de ses contemporains, tandis qu'Alfieri d'un génie âpre et inégal, mais puissant, remplit les sujets mythologiques ou romains de ses tragédies, d'une même passion, l'amour de la liberté, et toute sa douleur

patriotique se résume dans ce vers poignant : *Siam servi, sì, ma servi ognor frementi* « Nous sommes esclaves, oui, mais des esclaves toujours frémissants. »

Ces noms ne sont que des exemples, qu'on pourrait facilement multiplier; car il n'est pas possible de les citer tous : « ils sont trop ».

Ce noble et vigoureux mouvement a, sans conteste possible, son origine en France; il n'y a jamais eu de cloison étanche entre les deux nations latines, et de même qu'au XVIe siècle, la Renaissance française a profité du *Rinascimento* d'au delà des Alpes, de même au XVIIIe, des italiens sont venus à Paris attirés par la grande lutte d'idées des années 1750, d'autres ont dû se contenter de correspondre avec Voltaire, avec Diderot, avec d'Alembert, et maints écrivains de l'Italie se sont inspirés, dans leurs premières œuvres, des articles de nos encyclopédistes. Le plus noble des juristes et économistes du temps, Beccaria, écrivait à l'abbé Morellet : « Je dois tout moi-même aux livres français. D'Alembert, Diderot, Helvétius, Buffon, Hume, noms illustres, et qu'on ne peut entendre prononcer sans être ému, vos ouvrages immortels sont ma lecture continuelle, l'objet de mes occupations pendant les jours, et de mes méditations dans le silence des nuits!... Je date de cinq ans l'époque de ma conversion à la philosophie et je la dois à la lecture des *Lettres persanes*. Le second ouvrage qui acheva la révolution dans mon esprit est celui de M. Helvétius... Je dois à la lecture de l'*Esprit* une grande partie de mes idées ».

Mais si l'initiation vient de l'étranger, le mouvement parce qu'il dure, se développe et se perfectionne, prend un caractère spécial, personnel, local, l'*originalità italiana*. Il se dégage de l'ironie voltairienne et du paradoxe de Rousseau, pour revêtir une forme pratique et active; ainsi il renoue le fil avec le plus grand écrivain politique de l'Italie, Machiavel. Et, dans cette aristocratie de la pensée se forme une opinion commune, par l'identité des recherches et des préoccupations, quelques centaines d'individus, un rien dans cette vaste péninsule, mais qui constituent des centres intellectuels dans toutes les villes de l'Italie.

Car cette rénovation n'est pas spéciale à telle cité ou telle région, elle s'étend à la péninsule entière, et ceci la rend d'autant plus riche d'influence. Elle s'est formée, à l'origine, surtout dans

les villes d'université, où elle trouvait un terrain favorable parmi les professionnels de la pensée et de l'enseignement : Bologne, avec son aristocratie et sa bourgeoisie curieuses d'idées nouvelles, Pise, Padoue, Pavie, moindres villes où les professeurs forment comme un petit monde vivant dans la léthargie de la vie provinciale; le mouvement s'étend jusqu'à Naples, où Filangeri et Pagano groupent les adeptes de la pensée moderne. Il n'est grande ville, vers 1780, qui n'ait aussi son centre de vie intellectuelle : mais nulle part il n'est aussi actif qu'à Milan.

La capitale de la Lombardie comptait alors un grand nombre d'hommes cultivés, ayant pris contact avec la philosophie française, qui se plaisaient à se réunir pour s'entretenir des sujets qui leur étaient chers. Pendant deux années, de 1764 à 1766, ils s'efforcèrent de répandre leurs idées dans un périodique demeuré célèbre, *Il Caffè*; mais, alors que leur revue commençait à se répandre, elle fut brusquement suspendue par le gouvernement autrichien, qui n'admettait les réformes qu'entreprises par lui. Au début du siècle, Addison et Steele avaient publié en Angleterre le *Spectator* où, par une fiction dans le goût du temps, la gazette passait pour l'ouvrage d'un club, ayant le « spectateur » pour secrétaire : l'idée, amusante, prêtant à d'agréables développements fut reprise par les Milanais, les deux Verri, Pierre économiste et Alexandre auteur dramatique, Beccaria que l'on trouve dans toutes les innovations, Carli auteur de solides ouvrages d'économie politique etc... Le *Café* tenu par le Grec Demetrios, où se rencontraient les interlocuteurs, était en réalité le salon des comtes Verri : là, dans de piquantes conversations, tenues entre gens de bonne compagnie, glissant avec une agréable facilité d'un sujet à un autre, se préparaient des articles pleins de bon sens, renfermant parfois des inexactitudes ou des paradoxes, mais de tenue hardie et franche. Pierre Verri avait, ailleurs, posé cet excellent programme « dompter la pédanterie des bavards, la bouffonnerie de l'infime littérature, le souci continuel des petites choses qui a tant influé sur le caractère, la littérature et la politique des Italiens ».

Dans ces divers groupements intellectuels, essaimés des Alpes à la Sicile, y avait-il quelque place pour l'idée nationale, quelque obscur dessein de la formation d'une seule patrie? Deux sentiments naissaient, parallèles, et qui se vivifiaient l'un l'autre : l'humiliation de la

domination étrangère, l'appel à une Italie nouvelle. Pourquoi des princes étrangers à Milan, Parme, Modène, Florence, Naples? pourquoi cette emprise de la maison d'Autriche, maîtresse de la Lombardie, imposant ses volontés à Venise, dans les duchés, voire même à Rome et suffoquant le Piemont? on a lu les vers de Filicaia sur l'Italie, destinée à « servir toujours », et, à son retour d'Angleterre en Italie, comparant la situation des deux pays, Alfieri écrivait : « Regardant l'Italie entière effacée du rang des puissances; les Italiens divisés, faibles, avilis, esclaves, j'étais honteux d'être et de paraître Italien, et je ne voulais appartenir en rien à cette nation ».

Même parmi les Milanais, qui entretiennent pourtant les meilleures relations avec les représentants des Habsbourgs et dont certains participent au gouvernement, se manifeste vivement cette aspiration à la refonte de l'Italie. Dans un article du *Café*, attribuée successivement à Pierre Verri puis à Carli, l'auteur raconte qu'un homme se présente à Milan dans une compagnie où personne ne le connaissait. Êtes-vous étranger? lui demande-t-on. — Non, monsieur. — Milanais, alors? — Non, monsieur. Et comme l'on s'étonne de ces deux réponses qui semblent contradictoires, l'inconnu reprend : « Je suis Italien et un Italien n'est pas plus un étranger en Italie, qu'un Français ne l'est en France, un Anglais en Angleterre, un Hollandais en Hollande ». A l'approbation de tous ses auditeurs, il montre que la division de l'Italie y anéantit toute vie intellectuelle; pourtant les Italiens ont mêmes origines, même caractère, mêmes traditions historiques : l'Italie est comme un groupe de planètes, et le créateur de toutes choses a voulu donner dans le système planétaire un type de système politique : « réglons sur ce modèle notre politique nationale. Bien que dispersés sous des dominations diverses et soumis à divers souverains, formons, pour le progrès des sciences et des arts, un seul système. Que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour du bien universel de notre nation, soit le soleil qui nous éclaire et nous attire... Redevenons tous des Italiens pour ne pas cesser d'être des hommes ».

La prudence nécessaire à l'écrivain qui redoute la suppression de son écrit, voilait la pensée, la vraie, mais trop hardie pour être publiée : dans ces lignes, il n'était parlé que d'une Italie idéale, patrie commune pour les lettres et les arts seulement, système dont chaque « planète » conservait sa vie propre; il était toutefois évident

que les auteurs de la publication aspiraient à mieux, à un renouvellement politique, et c'est pourquoi le revue fut supprimée.

Mais ces penseurs répandus dans toute l'Italie concevaient-ils un système politique, capable de régénérer l'Italie? La grande majorité ne souhaitait qu'une Confédération, en quoi elle était fidèle aux traditions de plusieurs siècles, car Machiavel, seul des grands penseurs du passé, avait prédit la création de l'unité italienne. Au milieu du XVIIIe siècle trop d'obstacles s'opposaient à la formation de l'*Italia una* pour qu'on pût croire à jamais possible de les tourner ou de les abattre : particularisme des différentes régions, diversités des régimes politiques, lointaines rivalités, et surtout existence de la Papauté, que déjà Machiavel dénonçait comme le principal empêchement à l'unité nationale; une Confédération des États italiens au contraire était possible, où chaque État conserverait sa vie et son régime propres, mais qui, sous la présidence peut-être du Souverain Pontife, formerait une nation, sur le même rang que les autres nations, la France ou l'Angleterre.

Presque isolé un écrivain allait plus loin, Alfieri; dans ses âpres invectives contre la décadence italienne, dans ses drames inspirés de la Rome antique, *Virginie*, *Cléopâtre*, *Octavie*, — apparaissent tout ensemble un amer regret de l'unité perdue, un vigoureux appel à la refonte de la patrie, qui ne peut être obtenue que par l'abnégation et l'union de tous les Italiens. Il ne s'agit plus ici d'une vague fédération, où se jouera l'égoïsme de chaque État, mais de l'unité nationale comme elle existait au temps de César Auguste, seule capable de « libérer des barbares l'Italie régénérée »; et prophète hardi mais prévoyant l'avenir quatre-vingts ans à l'avance, Alfieri dédie son deuxième Brutus au *peuple italien futur*. Avec ce génial poète, le mouvement national des intellectuels a parfait son évolution.

Sans doute, ce mouvement d'idées et d'écrits va se fondre et presque disparaître dans le bouleversement déterminé par les guerres de la Révolution et de l'Empire puis dans la réaction farouche de la Restauration. Mais, de ces pensées remuées pendant une quarantaine d'années, il restera une impression profonde, durable, dont on ne saurait trop affirmer l'influence au XIXe siècle. Car ces poètes,

philosophes, légistes, économistes ont en quelque mesure relevé le niveau moral de l'Italie et relié ses habitants par l'invisible chaîne de lectures et d'aspirations communes. Après deux siècles de sommeil, l'Italie, réveillée, est aussi pleine d'activité intellectuelle que ces deux pays, si admirés et enviés, la France et l'Angleterre; tant d'ouvrages excellents ont rendu de l'unité et de la dignité à la vie italienne; ils ont excité dans le pays entier un sentiment de fierté générale, premier germe du sentiment de patrie; et ceci doit être fortement souligné, comme significatif et riche de conséquences, que le premier mouvement de solidarité, de collaboration nationale se fait par la pensée et creuse comme une source vive d'idées où les rénovateurs de l'avenir pourront largement puiser. Mais un nouveau progrès, une nouvelle évolution se font dans les réflexions et les desseins de certains hommes à vue lointaine : un tel effort intellectuel, pour noble qu'il soit, est insuffisant, car, ainsi que l'écrivait Rousseau en 1750, ce n'est point par les arts et les sciences qu'on gouverne les hommes; il est désormais nécessaire de passer à l'action. Et déjà dans quelque article de Verri ou de Beccaria, dans quelque vers d'Alfieri, apparaît cette affirmation qui, soixante ans plus tard deviendra le mot d'ordre des patriotes piemontais : « Il faut que l'Italie travaille à son *Risorgimento* ».

PAUL MATTER.
Professeur à l'École des Sciences politiques.

LA CRISE DU PARLEMENTARISME

C'est un phénomène étrange, nouveau dans l'histoire des hommes, et dont il semble que tout leur avenir prochain doive dépendre. Les hommes l'ont provoqué, mais ne le maîtrisent pas. Ils en comprennent mal le sens et la portée.

Phénomène contradictoire : dans le dernier quart de siècle, le régime parlementaire ou représentatif s'est prodigieusement développé dans l'espace. On le trouve, aujourd'hui, en Perse, en Turquie, au Japon. 430 millions de Chinois en attendent leur salut ; 320 millions d'Hindous le mettent à l'essai avec un grand sérieux. Et, au même moment, dans des pays où on le croyait définitivement acclimaté, il hésite, balbutie, recule, chancelle, échoue. L'Espagne le supprime, l'Italie le paralyse, l'Allemagne le défigure, la France va bientôt lui demander des comptes qui seront difficiles à rendre.

L'événement est décisif. Les contradictions sont flagrantes. Pourquoi tant d'espoirs entêtés durant plus d'un siècle et promenés sur tout le globe? pourquoi des désillusions si amères?

***

Phénomène nouveau dans l'histoire de l'humanité. Voici environ cent cinquante ans que, pour la première fois, des hommes, les Français, résolurent de rompre avec leurs institutions traditionnelles pour en adopter d'autres, toutes neuves, dressées sur un plan rigoureux, de pure logique. Leur exemple fut imité ailleurs; il l'est encore aujourd'hui, plus que jamais, par des peuples jeunes et sans expérience. Partout le mouvement s'opéra, et s'opère encore, sous l'impression des deux mobiles les plus puissants qui mènent les hommes : l'illusion du progrès acquis par le changement et la paresse de l'effort.

On leur disait qu'il y avait ailleurs un gouvernement monté en

forme de mécanique, qui marchait sans heurts inutiles, sous l'impulsion et pour le bien de tous, et que la sagesse d'une philosophie toujours alerte suffirait à tenir constamment en bon état. Ils y coururent, y courent encore, et y courront demain.

On connaît la prodigieuse fortune de cette métaphore de la « mécanique constitutionnelle ». Elle parut dès l'origine. Les Français de 1790 et de 1791, qui sentaient déjà confusément que, depuis le 5 mai de l'année précédente, les affaires n'allaient point trop bien chez eux, se consolaient en répétant sans cesse : « Prochainement, nous aurons une Constitution!... on *va faire marcher* la Constitution!... quand la Constitution *marchera*!.... » Ce fut la Constitution du 3 septembre 1791. Elle *marcha* mal, n'améliora rien et culbuta au bout de onze mois, laissant la place libre pour combien d'autres *machines* ou *mécaniques* à rouages, leviers et contre-poids divers! Depuis, la métaphore s'est assise en maîtresse dans le vocabulaire des philosophes politiques, donnant la juste mesure de l'erreur générale et la profondeur de l'illusion commune. Car elle n'est pas seulement une figure de style, ressassée *ad nauseam* et éculée comme un poncif : son écho monotone amplifie tout le creux de l'idée qu'elle recouvre.

***

L'erreur initiale est là. Là se trouve l'origine de la grande illusion que la paresse humaine remâche obstinément. Le régime parlementaire n'est point une mécanique qu'on puisse donner comme couronnement aux institutions d'un État, comme on pose une pendule sur une cheminée. Ce n'est point une invention, née un jour dans un cerveau humain et propagée en coup de lumière fulgurant dans tous les autres. Observez, en passant, combien, en matière politique, les hommes sont peu inventifs. Si ingénieux dans d'autres domaines, ici, ils ne savent guère qu'imiter. Ils copient, et toujours maladroitement. Les plus agiles furent les Français qui, de 1790 à 1800, imaginèrent coup sur coup quatre ou cinq systèmes dont la subtilité ne fut jamais dépassée. Et encore, tout en se piquant de philosopher et de raffiner, ces Français copiaient-ils en sous-main, un peu honteux et presque en cachette, l'Angle-

terre et l'Amérique. Les deux inventions les plus théoriques de ce temps et de tous les temps sont la Constitution girondine, de 1793, et le projet « pyramidal » de Sieyès, de 1799, et l'on sait que ces deux merveilleux cerfs-volants métaphysiques ne quittèrent jamais le sol.

Ces ambitieuses inventions, de pure apparence, ne sont qu'imitation mesquine, lointaine et médiocre. Ces mécaniques s'efforcent à imiter la vie, comme faisait Vaucanson avec son canard. Car le vrai régime parlementaire, c'est de la vie. On l'a en effet copié quelque part, mais, en ramenant sa prodigieuse complexité et sa simplicité admirable à des formules philosophiques, on en a fait cet automate dont les rouages grinçants crient le mensonge et qui s'empoussière et se détraque tristement sous nos yeux.

Le régime parlementaire qu'on alla copier, qu'on observe encore en Angleterre, est de la vie. C'est toute la vie de la nation anglaise transcrite dans sa politique, avec ses mœurs, son caractère, ses attitudes, ses soucis exclusifs, ses passions fondamentales, sa manière de comprendre les choses. Régime infiniment complexe, car il reflète tout un état social et tout un état d'esprit. Régime remarquablement simple, car il se résume en une méthode de travail.

***

Le régime résulte d'abord d'un état social.

Il suppose une hiérarchie sociale très disciplinée, des classes dirigeantes très conscientes de leur rôle, sûres d'elles-mêmes, écoutées d'en bas. Ces classes ont fait le régime, à leur idée, suivant leur instinct. Ce sont elles qui, au cours des trois derniers siècles, lui ont donné sa forme, sa procédure, ses allures à la fois souples et compassées, son souci de chercher le nouveau dans les formes anciennes, de se hâter lentement, sans perdre de vue les vieux chemins. Pendant longtemps, ces classes supérieures ont seules dirigé, point trop jalouses, du reste, de leur autorité et admettant volontiers au partage une « aristocratie du succès » un « better element » qui les renouvelaient lentement; point trop jalousées non plus par des classes inférieures placides et généralement prospères, qui, ne sentant pas sur leurs épaules le poids opprimant du pouvoir, n'éprou-

vèrent pas le besoin de le partager. Depuis le milieu du XIXe siècle, le partage a commencé. Il s'est fait jusqu'à présent sans heurts et sans querelles. Les anciennes classes dirigeantes restent encore largement en possession. L'ascension des nouveaux éléments s'accélère. Elle ne prend pas le caractère d'une invasion.

Cette stabilité sociale tient en partie à l'état d'esprit de la nation, deuxième facteur du problème. Cet état d'esprit est un conservatisme absolu. On peut dire, sans exagération, que la nation anglaise tout entière est conservatrice. Même dans ses éléments les plus avancés, elle garde le souci de faire autant que possible, aujourd'hui, comme elle faisait hier. Elle n'a aucun goût pour la nouveauté. Elle n'y répugne pas absolument, mais elle lui demande ses raisons et ses preuves, ne l'admet que sous bénéfice d'inventaire, ne lui réserve que sa juste place, ne l'élève jamais sur une table rase, en en jetant bas le passé. De là, dans ce pays, au contraire du nôtre, l'absence à peu près complète du geste théâtral, de l'acte excessif, du coup d'éclat brutal et bruyant.

Le tempérament conservateur de la nation, son « inchangeabilité » disait Dicey, frappe tous les étrangers, surtout les Américains, qui pensent, ou croient penser, tout autrement. Dans ses correspondances, adressées de Londres à des compatriotes, l'ancien ambassadeur du Président Wilson, Walter Page, y revient souvent. Il observe, par exemple, avec un étonnement amusé, l'aisance des hommes les plus nouveaux à se glisser dans le vieux cérémonial. A une réception de la Cour, il nous montre le socialiste John Burns, devenu ministre, portant un habit tout chamarré et « chargé d'autant d'or qu'un honnête ouvrier puisse en porter ».

Cela ne choque personne, et cela plaît à l'opinion, puisqu'elle laisse faire et, sans doute, approuve.

Et que pensez-vous de ces deux petits faits :

En février 1923, par lettres patentes sous le grand sceau, le roi Georges V confera au très honorable comte de Mar et Kellie, chevalier de l'ordre du Chardon, le titre de gouverneur héréditaire du château de Stirling. Distinction sans doute tout honorifique, et qui ne doit vraisemblablement pas comporter pour son titulaire d'avantages matériels ni de prérogatives politiques ou administratives. Mais pourquoi ce titre, ces lettres, ce grand sceau? C'est que

le gouvernement du château de Stirling avait été confié, en 1345 peut-être, et sûrement en 1370, à Robert Erskine, ancêtre du comte de Mar actuel, et que ses descendants l'exercèrent à peu près continûment depuis lors, et à titre héréditaire à partir de 1566. Et ainsi jusqu'en 1715, où le comte de Mar de ce temps-là, ayant pris part au mouvement jacobite, fut frappé d'*attainder* et perdit titres et domaines. Sa famille rentra plus tard en possession de ses biens et voici qu'en 1923, le chef de la dynastie de Windsor, « renouant la chaîne des temps » comme disait Louis XVIII, lui rend encore son titre.

Deuxième fait : en mai 1924, l'Église d'Écosse tient son assemblée générale à Édimbourg. Suivant l'usage, le Cabinet a délégué auprès d'elle un Haut-Commissaire. M. Mac Donald a fait choix, pour remplir cette fonction, d'un membre du Parlement, ancien ouvrier mineur, M. James Brown. Après avoir présidé aux travaux de l'Assemblée, M. Brown prend part à la procession qui se déroule du Palais de Holyrood à l'Église de Saint-Giles. Il porte un uniforme écarlate et bleu brodé d'or; il a l'épée au côté. Mme Brown l'accompagne. Le peuple l'acclame et un peu plus tard toute l'aristocratie de la ville défile devant lui.

Petits faits, mais bien significatifs. Cherchez à les transposer en France : un membre de notre aristocratie nommé gouverneur d'un château fort, même le plus démantelé qui soit, parce que l'un de ses ancêtres le commandait sous Charles VII? un mineur-député brodé d'or et président une assemblée ecclésiastique? Tout cela est inimaginable. Et en quel autre pays pourrait-on encore l'imaginer?

***

Conditions sociales, état d'esprit national, ce sont là, de toute évidence, des facteurs complexes lointains, divers, insérés profondément, par d'innombrables racines, jusqu'au cœur de la vie anglaise, et qu'aucune nation ne saurait se flatter de retrouver chez elle sous les mêmes apparences ni dans les mêmes proportions. Et cela suffit à nous rendre compte du caractère essentiellement britannique du régime. Mais celui-ci présente encore un autre aspect, aussi simple que le précédent est complexe, et qui, sans nous entraîner vers les

perspectives confuses de la sociologie ou de la psychologie politiques, va nous faire comprendre sa vraie nature. Le régime parlementaire anglais est, avant tout, une règle de vie et, essentiellement, une méthode de travail.

En 1688, les Anglais sont devenus définitivement maîtres de leurs affaires. Ils ont acquis le droit que le prince leur avait contesté, durant des siècles, d'en délibérer entre eux et d'en décider sans appel. Ils ont banni de leur politique la *raison d'Etat*, qui ailleurs faisait plier souvent devant elle toute autre raison, et le *fait du prince*, qui imposait d'autorité des solutions non délibérées et non consenties. Dès lors, le Parlement devint le conseil suprême de la nation. Il fut le Conseil d'administration exact, attentif, scrupuleux, de la Société britannique.

Ce Conseil d'administration délibère suivant une procédure précise et respectée. Il n'a jamais plié sous le coup de force du dehors; il n'a jamais conçu, favorisé ni souffert de coup d'État. Il admet volontiers le prestige du talent; il ne supporterait pas l'autorité personnelle qui prétendrait renverser les barrières traditionnelles; il obéit au chef respectueux des coutumes; il rejetterait sans hésiter l'« homme providentiel » qui voudrait le lancer hors des chemins battus. Le chef ne vaut ici que par le nombre de ceux qui le suivent, et on ne suit pas les aventuriers.

Cela marche ainsi depuis deux cent trente-huit ans. La délibération s'est poursuivie là-bas dans les règles durant tout cet espace de temps, qui paraît si long dans l'effrayante mutabilité des choses. (Songez à tout ce qui s'est passé dans notre pays depuis le temps où mourait le Grand Condé, où Mansart achevait Versailles et où tombait à la scène *Athalie*). La délibération a été parfois ardente, passionnée, envenimée au point qu'on pût craindre que son éclat n'emportât tout; elle s'est toujours achevée dans l'apaisement d'une solution légale et dans le respect de la règle.

La règle a toujours triomphé parce que, au fond, personne ne songeait à l'enfreindre. Ce conseil d'administration est divisé en deux équipes qui assument alternativement la responsabilité des décisions. La majorité et le gouvernement vont de l'une à l'autre, suivant le cours des événements, le succès des résolutions prises et la volonté des électeurs. Cette alternance est inévitable et néces-

sure. Elle n'inquiète personne, car la différence de vues entre les deux équipes n'est pas grande. Elle ne pose pas de questions de principes qui menacent d'ébranler les fondements mêmes de la cité. D'où la tendance, chez la plupart des membres du Parlement, à prendre place dans l'un ou l'autre des partis, et à le bien servir. De là, dans le parti de l'opposition, la modération de l'attaque et la courtoisie de la manœuvre. Il sait qu'il passera un jour, et peut-être prochainement, des bancs qu'il occupe à ceux de la Trésorerie. Il n'a aucun intérêt à introduire des pratiques fâcheuses, à créer des précédents regrettables, qui seraient autant d'embarras et de dangers pour lui, une fois au gouvernement. Suivant l'expression de Bagehot, il ne veut point tirer une lettre de change qu'il serait obligé de protester ce jour-là. Le Cabinet qui tombe emporte avec lui tout son prestige, telle une armée vaincue, mais non défaite, qui se retire avec son artillerie, ses blessés et ses bagages. Le Cabinet nouveau arrive au pouvoir avec tous ses moyens. Il a emporté la position de front. Il y pénètre avec sa troupe en ordre.

De là encore un partage net des responsabilités. Chaque parti prend et garde les siennes. Dans chaque parti, les chefs ont chacun les leurs. Tout le pays les connaît.

Finalement c'est ce dernier qui décide. Le débat au Parlement roule sur des points de détail. Depuis de longues années, il a rarement provoqué un changement de cabinet. Ce sont les élections générales qui prononcent en pareille matière. Référendum grossier, obscur, maladroit mais, en somme, efficace. La nation a suivi le débat, surveille le jeu, compte les points. Elle est l'arbitre suprême et rend la sentence finale. Elle est très soucieuse de la régularité des coups. Dans le sport parlementaire, comme dans tous les autres matches dont elle est si friande, elle ne souffre pas la tricherie. Elle ne sera jamais du côté du tricheur. Les parlementaires le savent. De là la rigueur et l'honnêteté de leur jeu.

Le règlement des Assemblées prend dès lors une importance capitale. Il devient la condition d'existence même du régime, le fond de sa nature. Il est, à la fois, comme nous le disions tout à l'heure, cette chose extrêmement banale et simple : une méthode de travail, et cette lumière supérieure et décisive : une règle de vie. Pour que le régime parlementaire anglais cessât d'exister, il

ne serait pas nécessaire qu'un cataclysme engloutît la couronne, ou la chambre des Lords, ou démantelât le cabinet, il suffirait que l'assemblée populaire ne délibérât plus dans les formes.

Mais où est donc ce merveilleux document d'où dépend le sort de tout un Empire? Recherchons-le! copions-le! imitons-le! et voilà sûrement la crise du parlementarisme résolue!

Ce document n'existe pas. Il n'y a pas de règlement écrit de la Chambre des Communes. Je veux dire que les députés anglais n'ont pas dans leur poche le petit livret que les nôtres possèdent et qui porte ce nom. Les *Standing Orders* de la Chambre sont tout autre chose : ce sont des décisions fragmentaires, visant des cas particuliers et déclarant plus souvent ce qui ne doit pas se faire, que ce qui doit être fait. Tout le reste n'est, comme la Constitution anglaise elle-même, que coutume. Les 615 commoners réunis dans la salle du Palais de Westminster qui leur est réservée délibèrent comme délibérèrent leurs ancêtres. Ils observent la règle du jeu. Si par hasard l'un d'eux, par ignorance ou malice, l'oublie, ses collègues la lui rappellent. Si l'oubli ou la malice gagne une partie de l'assemblée, le président, le Speaker, est là pour remettre les choses dans l'ordre. Il a toujours derrière lui, en pareil cas, la grande majorité de la Chambre, qui sait bien que le Parlement perdrait tout en renonçant à son bon ordre.

De là encore la discipline des débats. Les gentlemen de Westminster délibèrent, disions-nous, comme faisaient leurs ancêtres. Il a fallu cependant, parfois, modifier la règle. Ce fut toujours dans le sens du renforcement de la discipline et pour donner au gouvernement des moyens plus sûrs de faire aboutir la discussion. La procédure actuelle réussit à limiter le bavardage, en mesurant strictement la parole aux membres privés, et en la leur refusant souvent. Elle rend toute manœuvre de surprise à peu près impossible. Le débat y perd beaucoup de son intérêt théâtral, et tourne forcément en discussion d'affaires, un peu plate, souvent banale. Les discussions d'un conseil d'administration sont rarement tragiques.

Les séances des Communes sont parfois troublées, mais le tumulte est bien plus souvent le fait d'un membre isolé, qui le provoque par surprise, que d'un parti qui le soulève de propos délibéré. Le parti d'opposition, même le plus avancé, mesure ses paroles, et

retient ses affiliés les plus excités. Le 29 juin dernier, certains membres du parti du travail se laissèrent aller à des propos inconvenants à l'adresse du Premier ministre. A la séance du 30, le chef du parti, M. Mac Donald, demanda la parole pour déclarer qu' « il se désolidarisait individuellement et officiellement de tout ce qui pourrait diminuer la Chambre des Communes aux yeux du pays ou diminuer la liberté de la parole ».

Enfin, ce conseil ne perd jamais de vue la question d'argent. Cette assemblée est avant tout une Chambre des comptes. En bon conseil d'administration, elle donne aux finances une attention constante, soutenue et raisonnée. Elle fait cela comme ses autres besognes, sans ostentation, mais avec la régularité d'une firme bien conduite. Et c'est par là que ce parlementarisme diffère le plus de ce qu'on appelle du même nom ailleurs. Ici encore, pas de principes ambitieux, aussitôt méconnus que proclamés, pas de procédure paperassière et tâtillonne qui, sous prétexte de faire très bien, s'empêtre, s'attarde et se perd dans une obscurité et un gâchis irrémédiables. On sait à quel régime incohérent notre système budgétaire avait abouti bien longtemps avant 1914.

Tous les ans à Londres, le 31 mars au soir, à la dernière minute de l'année budgétaire, le chancelier de l'Échiquier connaît la balance des comptes de l'État. Il peut, dès le lendemain, communiquer aux Communes des chiffres approximatifs et, huit ou dix jours plus tard, des chiffres définitifs. Encore huit jours à peu près et, vers la troisième semaine d'avril, il développe le budget de l'année qui commence. C'est une des plus grandes séances de la session parlementaire, la plus importante sans conteste si les temps sont calmes. A partir de ce moment, la Chambre réserve régulièrement une partie de son temps à des débats en comité ou, alternativement, sur la demande du Cabinet, elle engage des dépenses et ouvre des crédits. Ainsi tout le long de la session. A la fin de celle-ci, on fait la balance et l'on arrête le compte. Système de contrôle qui permet à l'assemblée de voir constamment « où va l'argent ». Système de confiance, qui laisse aux ministres une grande liberté dans la disposition des fonds, qui interdit aux représentants toute initiative en matière de dépenses. Voici plus de deux cents ans que l'assemblée populaire a accepté, sur ce point, une « incapacité exceptionnelle ». La délibé-

ration constamment ouverte sur les finances, passant en revue périodiquement la politique sous cet aspect pratique, donnant à l'opposition tous les moyens de s'informer et de critiquer sans lui laisser l'occasion de troubler la marche des affaires, est l'épine dorsale du régime. On voit là tout le sens pratique de la race. La quintessence de son expérience des affaires y déploie toute sa vertu politique. Pour comprendre cela il suffit de se rappeler que le palais de Westminster n'est pas loin de la Cité, et que l'homme qui a donné du système politique de son pays le raccourci le plus saisissant, Bagehot, était un économiste et un banquier. Le 26 avril dernier, en présentant le budget, le Chancelier de l'Échiquier, M. Churchill, disait encore que la question qui le préoccupait d'abord, en pareille matière, était d'administrer les finances du pays en homme d'affaires.

***

De telles institutions, si profondément enracinées dans le terroir, si naturellement émanées du caractère des hommes, ne s'inventent pas, et ne s'imitent pas. De fait, le régime parlementaire anglais n'a été introduit nulle part ailleurs dans le monde, sauf dans les Dominions essaimés directement de la mère patrie et où il maintient parfois difficilement sa pureté primitive. Ceux qui étaient le mieux placés pour en tenter la copie, les Américains, ont conçu un système politique tout différent, inspiré des mêmes idées mais porté dans un autre sens. A défaut d'une classe dirigeante, ils ont confié la défense de leur constitution au pouvoir judiciaire et au prestige des légistes; à défaut de tradition conservatrice, ils ont cherché l'esprit de suite et la cohésion dans une féroce discipline de partis.

Ailleurs, les innombrables copies ébauchées de ces deux modèles sont demeurées très loin des originaux. A vrai dire, ce qu'on appelle régime parlementaire ou représentatif dans ces pays est quelque chose de radicalement différent, parce que Constitution, Représentation, Délibération, Autorité n'y sont pas ce que nous venons de voir.

***

Dans ces pays récemment initiés, la Constitution n'est pas du passé condensé en tradition, une manière de vivre unanimement acceptée, et modifiée, le moins possible, au cours des temps. C'est une recette à faire du nouveau, un moule à réformes, un alambic à distiller le bonheur social. Elle a été introduite tout d'une pièce, brusquement, souvent brutalement, en jetant bas tout ce qui gênait son assiette ou ses perspectives. Celles-ci surtout importaient, car l'innovation est braquée vers l'avenir. Elle doit fournir automatiquement formules et solutions.

De là cette métaphore de la machine ressassée constamment, avec la persistance hébétée et paresseuse de cerveaux vides et de volontés lassées. Les bonzes regardent de cet œil tourner leur moulin à prières. Nous avons constaté l'erreur dès le début de la révolution de 1789. Elle a été commise depuis lors partout ailleurs. Partout on a pris l'effet pour la cause, le moyen pour le but, le procédé pour le résultat. On a cru qu'un pays doté d'une constitution posséderait du même coup un esprit public, alors qu'il lui faut un esprit public pour avoir une constitution. Car sa constitution n'est rien d'autre que cet esprit public, et non le morceau de papier sur lequel on a rédigé un jour, des textes fugitifs. Nous ne sommes pas ici dans une usine où l'on peut sans inconvénient confier une mécanique à un individu quelconque, étranger, forçat libéré, ou rêveur maniaque, pourvu qu'à une certaine heure il ferme tel robinet, ou ouvre tel autre. Nous sommes dans une société polycée, où l'apport moral de chaque membre compte en valeur absolue et qui souffre, se désagrège ou se dissout dès que cette valeur baisse ou disparaît.

La conception paresseuse de la Constitution mécanique est à la source de tous les déboires politiques de ce temps. Elle est l'erreur fondamentale qui engendre toutes les autres. Elle-même provoque inévitablement la querelle et l'anarchie. Car, vous vous doutez, n'est-ce pas? que l'infortunée « machine » ne pourra pas, à elle toute seule, faire le bonheur de ces pauvres gens. Ils vont s'assembler autour d'elle, et en discuter. Les uns la dénonceront comme

la cause de leurs maux; les autres la défendront comme des brahmanes hindous feraient de leur idole vénérée, dont ils vivent. Ce sera la lutte âpre et sans merci, et le recours ruineux à la violence, pour défendre un régime qui interdit la violence.

***

La Représentation nous apparaît de même sous un autre jour. Elle ne recherche pas le type du député moyen, capable d'apporter des lumières honorables et faciles dans un débat d'affaires. Elle crée de toutes pièces un personnage nouveau : le politicien.

Fait singulier et indéniable : en ce temps de rigueur scientifique et de logique rationnelle, la politique rêve volontiers. Le bon sens le plus élémentaire voudrait qu'elle soit confiée à des spécialistes, initiés au détail intime des affaires, à ceux qu'on appelle depuis quelque temps les « experts ». Mais ceux-ci n'ont accès que dans les antichambres, et pas toujours. Les Conseils suprêmes leur sont fermés. Ils ne disposent pas du « Pouvoir ». Le Pouvoir va à une catégorie d'hommes qui sont les mêmes dans tous les pays, et les seuls auxquels la démocratie, la masse populaire prête l'oreille : hommes à idées tranchées, à idéals, à systèmes, qui savent faire miroiter dans une formule l'espérance du moment, rhabiller les vieilles idées dans une apparence de nouveauté, flatter la chimère du lendemain facile et insoucieux : *dic nobis placentia*. Ils sont habiles à enrober de philosophie les intérêts les plus sordides. Ils parlent; ils promettent; ils tirent un merveilleux feu d'artifice qui éblouit et s'éteint; ils passent. Ce métier éclatant est pénible et décevant. La foule est capricieuse. L'homme s'use vite. Un autre le remplace.

Des types? chaque pays a le sien; tous, au fond sont pareils :

Roosevelt qui, enivré de popularité, passionné d'action, cherche pour son parti et pour lui-même l'avenir dans des voies étranges, où la constitution fédérale risque de se disloquer, avec ce projet si aventureux de cassation des arrêts de justice par le vote populaire.

Gambetta, qui a tant parlé, tant promis, tant rêvé tout haut devant ses auditeurs que, parvenu près du pouvoir, il se sent au bord du gouffre. Il ralentit, hésite, « série » les questions, sent

derrière lui l'aiguillon de la surenchère, devant lui l'électeur goguenard qui commence à le huer. A Belleville il le traite d'« hilote ivre », mais il perd sa clientèle. Car, dans ce jeu, la main passe sans arrêt. A chimère, chimère et demie.

Aux Indes, plus récemment, Gandhi, mélange singulier de Jean-Jacques et de Mahomet, qui ratiocine et vaticine à la même heure, habille à l'européenne des idées millénaires, hindouise des pensées européennes et ne réussit qu'à allumer une flamme de passion qui se promène dans tout le pays comme un gigantesque feu follet.

En ce temps où, dit-on, les vieilles croyances s'en vont en poussière une foi nouvelle s'éveille, foi de croisade et d'apostolat, qui entasse pêle-mêle, dans ses dogmes hésitants, confus et prometteurs, toutes les passions de l'imagination populaire, et qui prend ses prophètes à l'année.

On discute beaucoup au sujet des systèmes de représentation, et sans doute une loi électorale bien déduite peut n'être pas sans intérêt, mais, ici comme en tout le reste, l'essentiel n'est pas dans l'ingéniosité d'un mécanisme, mais dans la valeur morale de ceux qui tiennent en leurs mains les destinées nationales.

***

Des assemblées composées de la sorte délibèrent mal. Leur idéalisme de façade, traversé de soucis mesquins, aboutit souvent à l'indiscipline et au chaos; d'où, la faiblesse du régime et le péril constant auquel il reste en proie.

La délibération s'égare souvent, et s'en prend au régime lui-même. La Constitution prometteuse d'avenir est mise en doute, et discutée. Des minorités importantes lui contestent toute vertu. Dès lors, ni confiance, ni solidité initiales. Les représentants sont dans la condition des membres d'un club qui ne pourraient pas se mettre d'accord sur les statuts à adopter. Pas de statuts, pas de club, pas de club, pas de vie sociale! C'est la triste histoire de nos assemblées de la Révolution, qui ne parvinrent jamais à mettre d'aplomb une constitution que pour la violer le lendemain, en s'en prenant tour à tour à ceux qui l'attaquaient et à ceux qui l'avaient faite.

La délibération s'attarde à des questions dilatoires et insolubles. Elle se laisse aller à l'esprit de système et cherche à consolider un parti, à faire triompher une conception. Elle devrait être toute de souplesse et elle aboutit à l'ankylose. Sous prétexte de préparer l'avenir elle se fige dans des formules raidies et hargneuses.

Elle tourne aux petitesses, aux questions de personnes. Partie vers des ambitions très grandes, elle s'abaisse à des calculs très médiocres. Le débat, étalé sur toute l'étendue des faits discutables, n'admettant aucun point comme acquis définitivement, remettant toujours tout en question, n'est pas favorable à l'élaboration de programmes d'affaires, ni à l'organisation de partis stables. Il provoque au contraire les coups de surprises, les velléités contradictoires, les péripéties stériles, les décisions mal étudiées et inapplicables, le tohubohu bruyant, déconcertant et infécond d'initiatives désorientées, éparpillées comme un troupeau sous la rafale. De là l'éparpillement des groupes, les manœuvres des ministrables, l'instabilité des majorités, la précarité des combinaisons ministérielles, la disparition de toute responsabilité.

Mais le plus grave se trouve dans le mauvais ton du débat journalier, de même que l'essence du parlementarisme anglais réside dans la bonne tenue de sa vie coutumière. Ici, tous les mauvais coups sont admis, s'ils réussissent, et toutes les tricheries sont permises. On les appelle *combinaisons* ou *manœuvres*. Le règlement des assemblées édicte sans doute, pour le débat, une procédure régulière, mais la lettre n'est rien en pareille matière et l'esprit est tout. Si, dans une assemblée divisée, une douzaine de chefs de groupes évoluent à leur guise autour d'un ministère apeuré, rien ne peut empêcher cette douzaine d'hommes de poursuivre autour de ce cabinet le jeu mortel de l'interpellation, ou tout autre équivalent. On peut dire de tout ministère de ce genre, comme la France, l'Italie, l'Espagne en ont tant connu, ce qu'un secrétaire d'État de l'Union américaine disait des traités de paix proposés à l'étude du Sénat de son pays : « Tout traité qui arrive devant le Sénat ressemble au taureau qui pénètre dans la plaza. On ne sait pas comment il périra, mais on est certain qu'il n'en sortira pas vivant. »

Délibération discursive, oiseuse, médiocre, stérile, déloyale, pourquoi? parce que l'arbitre indispensable, l'opinion publique, fait défaut

L'opinion ne suit pas le jeu, qui est trop compliqué, trop changeant, obscurci par trop de coups mystérieux. Elle se fatigue, se désintéresse. Si, par hasard, elle y porte attention, tout rentre vite dans l'ordre : voyez ce qui vient de se passer en France lors de la chute du dernier cabinet Herriot. Mais cela est exceptionnel. Habituellement, l'opinion reste lointaine et indifférente et la crise du régime vient de là.

Ce régime n'a de raison d'être et de possibilité d'avenir que par la solide articulation du Pouvoir dans la volonté nationale. La mécanique électorale déclenchée à date fixe, puis remisée jusqu'à la prochaine occasion au magasin des accessoires, n'a pas l'importance qu'on lui prête communément. Pendant longtemps, les Anglais ont eu un régime électoral purement absurde. Plus tard, et durant quatre-vingt-six ans, de 1832 à 1918, ils ont été soumis en pareille matière à des lois étrangement compliquées et peu rationnelles. Leur régime actuel ne peut passer pour un modèle. Les lois électorales des États de l'Union américaine, sans cesse remaniées, révèlent toujours de nouvelles insuffisances. Et cependant le gouvernement d'opinion a conservé, dans ces deux pays, une fermeté et une précision d'allures qu'on ne lui voit guère ailleurs. C'est que l'opinion reste l'arbitre de la situation, suit le jeu, retient les chefs dans le respect de la règle et donne périodiquement le Pouvoir à un parti responsable. Ailleurs, dans l'éparpillement des groupes et le tumulte des personnalités, le Pouvoir est une proie éphémère qu'on poursuit, surprend et défend par tous les moyens.

***

Mais quelle belle proie!

Ici encore, l'illusion se poursuit, la grande passion imaginative qui, après avoir poussé les masses vers le mirage de la machine constitutionnelle, jette maintenant les chefs vers l'enjeu énorme du pouvoir et fausse, dans tous les esprits, l'idée de l'Autorité.

L'enjeu du pouvoir est énorme. Songez à tout ce que peuvent faire l'homme, le parti qui ont réussi à capter cette force : la Souveraineté nationale! au champ immense ouvert à leur activité, à tous les avantages matériels qu'ils recueillent, aux logements princiers, aux pre-

bendes, aux clientèles, aux patronages et, par contre, mesurez le néant auquel, autour d'eux, leurs adversaires sont condamnés.

L'enjeu grossit tous les jours, car, tous les jours, l'autorité s'étend. L'indifférence, la servilité des masses à tout ce qui flatte les passions de leur estomac y sont pour quelque chose. Les conditions des sociétés modernes y sont pour plus encore : la centralisation automatique qui, avec la complication de la vie, donne au gouvernant tous les prétextes, toutes les occasions d'intervention. Il réglemente sur tout, à propos de tout et jamais assez, au gré des gouvernés, et chaque règlement nouveau l'élève un peu plus au-dessus de la foule et affirme son privilège.

Mais il envahit bien au delà du règlement qui pèse sur chaque moment de notre vie sociale. Par la loi, il prétend régenter le fond même de notre pensée, pénétrer dans le plus intime de notre être, donner à la Cité, pour toujours, son plan, ses alignements, ses perspectives. Un gouvernant de cette allure n'est pas l'administrateur qui se borne à expédier les affaires suivant les statuts consacrés : C'est un souverain qui prétend imposer disciplines, doctrines et normes de vie.

Ainsi, dans nos sociétés modernes, soi-disant éprises de liberté, l'autorité gagne toujours, comme une inondation sournoise et silencieuse. Elle pose le problème le plus grave du temps présent : qui doit commander? au nom de qui? comment? La formule facile de la Souveraineté populaire semble devoir donner réponse à tout. Elle rassure les scrupules libéraux et peut légitimer toutes les tyrannies. En réalité, chez les nations qui n'ont point d'esprit public, point de traditions de libre discussion et, partant, point de défenses contre leurs gouvernants, ce n'est qu'une formule, et la plus menteuse qui soit, car elle livre toutes les destinées du pays à l'homme et au parti d'un moment.

Cet homme, ce parti ont mis la main sur l'enjeu; ils exercent l'Autorité. Mal contenus dans les limites étroites des affaires courantes par une opinion inattentive, ils se livrent à leur passion naturelle. Ils ont un but : le triomphe de leurs idées personnelles et ils ne voient à leur disposition qu'un moyen : se perpétuer au pouvoir. Ils ne travaillent plus qu'à cela et, le moyen étant essentiel pour atteindre le but, c'est au moyen qu'ils s'attachent tout d'abord.

Ils en viennent à exercer l'autorité pour elle-même. De là leur phobie de la variété, de la diversité, de l'indépendance, de tout ce qui paraît sortir du cadre étroit et rigide de leur programme. Méfiants et durs à l'égard des indifférents ou des tièdes, ils sont féroces à l'égard de leurs émules, de ceux qui, par goût, tendances d'esprit et tempérament, seraient les plus capables de les suppléer ou de les supplanter. La Montagne, en 1793, guillotina la Gironde avec une dilection particulière; Moustapha Kemal et son parti du Peuple pendent actuellement, à Smyrne et à Angora, les adhérents du parti Union et Progrès qui, en presque toutes choses, pensent comme eux.

Entre temps, c'est un déluge de lois qui submergent, paralysent les initiatives individuelles. Ces lois ne sont point votées dans l'ordre naturel de leur importance nationale, mais au gré du gouvernant. Elles naissent moins des conditions de la société, que de la fantaisie du législateur et des appétits de sa clientèle. — La souveraineté populaire semble une jeune personne en état de constante minorité, dont les tuteurs dilapideraient le patrimoine.

Une autorité qui va fouiller si profondément dans la vie intime de chacun, qui commande avec tant de rudesse, qui poursuit sa chimère avec un si hautain mépris pour les oppositions qu'elle suscite, nous met-elle si loin des régimes de jadis, qu'elle prétend avoir abolis? Ses adeptes le soutiennent. La foule ne les croit plus guère.

Dans nos sociétés modernes, une autorité qui est tout cela, et qui n'est que cela, n'est rien. L'autorité n'y doit émaner que de l'intérêt national sagement délibéré. L'opinion seule peut en décider. La foule préfère souvent se réserver. Elle se détourne d'un système politique qui n'aurait de vertu que par le soin qu'elle en prendrait et qui, par sa négligence, perd son sens et sa portée. Ayant laissé le système s'abâtardir à ce point, elle ne voit plus de différence entre lui et un régime d'autorité pure et simple. En fait il n'y en a guère. Et sa paresse s'y précipite allègrement.

Les conséquences :

1° Le régime parlementaire est très facile à imiter : une loi constitutionnelle, une salle d'assemblée avec une tribune et quelques bancs y suffisent. Il est très difficile à reproduire dans sa réalité pro-

fonde et féconde. Il suppose, non point une mécanique qu'on puisse acheter à jour dit, monter et mettre en marche comme on fait d'une locomotive ou d'une machine à coudre, mais un état moral qui ne s'improvise, ni ne s'imite.

A son défaut, on n'a plus qu'une imitation sans vertu et de peu d'avenir, dont le décor sert à couvrir l'activité d'un homme ou d'une faction. En Perse, le *medjliss* ratifie l'œuvre de Riza Khan Pehlevi, qu'il porte au rang suprême; à Angora, l'Assemblée nationale vote aux gestes de Moustapha Kemal. Dans le régime authentique, c'est l'assemblée qui choisit, intronise, soutient le chef; ici, c'est l'homme qui compose, inspire, maîtrise l'assemblée.

2° Il est prometteur et décevant car, à défaut des conditions morales indispensables, il tourne en une parodie enfantine et dangereuse. Après avoir dévoilé des perspectives d'avenir indéfinies, il assure à peine le présent et n'y réussit pas toujours. Il ouvre toute grande la discussion, mais il ne peut aboutir que si celle-ci se borne aux questions étroites et pratiques de la vie de chaque jour. Le débat qui dépasse ces limites, discute les principes, attaque les points vitaux, devient rapidement mortel.

3° Ce régime présente deux grands défauts :

Il promet emphatiquement la justice et ne la donne pas. Le régime anglais, par tradition, le régime américain, par disposition expresse de la constitution, tiennent le pouvoir judiciaire loin de la politique. Ailleurs, l'exécutif et le législatif rivalisent pour mettre le judiciaire en servitude et enlèvent de ce fait aux institutions leur raison d'être et leur élan.

Il provoque l'illusion et flatte la paresse du citoyen en lui donnant à croire qu'il peut tout obtenir moyennant un moindre effort, une ruée électorale massive et passagère. Dans sa vraie nature, il est au contraire une discipline de patience et de vigilance qui discute au jour le jour et pied à pied, ajuste et équilibre les droits et les intérêts de chacun.

4° Dans ces conditions, le régime devient très fragile. Il ne vaut que par l'opinion dans laquelle le tiennent les masses. Si celles-ci se détournent, il s'affaisse et tombe à rien. On peut le paralyser, comme en Espagne; le domestiquer, comme en Italie, ou simplement le défigurer et l'avilir. Il garde ses apparences extérieures mais, derrière

elles, le peuple retourne à ses anciennes mœurs. Il y aurait toute une étude à faire, et bien curieuse, des retours de chaque nation à ses coutumes politiques d'antan, sous le couvert des constitutions modernes : l'Espagne vers un absolutisme paternel à la Philippe II, l'Italie vers la discipline d'une faction victorieuse qui s'impose à la cité, la France vers un autoritarisme doctrinaire et administratif, avec le prestige immense du gouvernant armé de tous ses moyens traditionnels : la centralisation, la raison d'État, le fait du prince, la justice retenue.

De toutes parts on voit les tempéraments nationaux reparaître sous les vernis constitutionnels et rentrer dans les vieux errements.

***

Les résultats :

Le vernis constitutionnel a été étalé partout. Il se gerce, éclate et tombe parfois en morceaux. Derrière le décor d'un régime parlementaire emprunté, on voit s'installer, suivant le cas, dans certains pays, un absolutisme complet ou à peine déguisé; dans d'autres, la démagogie moderne, je veux dire une forme nouvelle de gouvernement, sans responsabilité, sans stabilité, qui ne prend à l'opinion que sa passion la plus véhémente du moment, vacille au gré de ses émotions les plus fugitives, se cramponne à tous ses caprices, s'épouvante à sa moindre colère, spécule sur toutes ses faiblesses, se perpétue par toutes ses abdications, et, au lieu de prévoir, d'ordonner et d'agir, reflète, à chaque heure du jour, l'âme puérile, changeante, ignorante et despotique de la foule.

M. Caudel.

Professeur à l'École des Sciences Politiques.

UN PAYS LIBRE. L'ANGLETERRE EN GRÈVE

L'échéance du 1er mai dont tous les observateurs appréhendaient l'approche a fait éclater la crise la plus grave qui se soit produite outre-Manche depuis l'armistice. Tous les mineurs anglais ont ce jour-là cessé le travail. Dès le 2 mai le Conseil général des Trade-Unions (T. U. C.) annonçait une grève générale qui pendant neuf jours a bouleversé la vie du pays. Le gouvernement dénonçait dans l'offensive ouvrière une entreprise dirigée contre les libertés britanniques, tandis que les chefs des syndicats niaient au contraire tout dessein révolutionnaire. Quel est le sens de la grève générale? Comment un conflit industriel a-t-il pu prendre une telle envergure et mettre la Constitution même en péril? C'est une question à laquelle on ne peut répondre si l'on n'a pas suivi, pour ainsi dire, la courbe du mouvement ouvrier depuis l'armistice.

La crise de 1926 est certainement un héritage de la guerre. En établissant le contrôle de l'État sur le travail, en donnant au socialisme une impulsion inattendue, la guerre a renouvelé l'aspect du problème ouvrier; et c'est pour n'avoir pas réussi à restaurer ensuite un régime de paix que l'Angleterre vient d'être ébranlée jusque dans ses fondations.

I

Qu'on prenne tour à tour les principales industries britanniques. Partout on constate en 1919 une poussée socialiste suivie en 1921 d'une brusque réaction.

Voici d'abord les mines de charbon, aujourd'hui en vedette. La production, la distribution ont été réglementées par l'État. En garantissant aux compagnies leurs profits d'avant-guerre, celui-ci saisit 80 p. 0/0 des excédents à titre de bénéfices de guerre et attribue le reste à un fonds commun.

Ce régime va-t-il se transformer en nationalisation? En 1919 la puissante Fédération des mineurs l'exige; elle réclame en même temps une hausse des salaires et la journée de huit heures; et déjà la menace d'une grève générale se dessine. Lloyd George gagne du temps en nommant une commission d'enquête que le juge Sankey préside. Le 29 mars celle-ci accepte la journée de huit heures et une augmentation des salaires de 2 shillings par semaine. Elle passe condamnation sur « le système actuel de propriété et de travail ». — « Un autre système, dit-elle, doit lui être substitué, soit la nationalisation, soit une méthode d'unification par rachat national et contrôle ouvrier. » Le jour même le Cabinet se déclare prêt à adopter ces recommandations « dans leur esprit comme dans leur lettre ».

Des deux solutions indiquées, laquelle choisir? Dans la commission le président Sankey fait pencher la balance en faveur d'un plan de nationalisation auquel se rallient les ouvriers. Mais Lloyd George se dérobe et, le 19 août, préconise devant le Parlement un plan d'unification groupant les innombrables sociétés qui exploitent les mines avec des méthodes périmées en un petit nombre de compagnies puissantes. Il sait que les masses ouvrières ne sont plus disposées à entrer en lutte pour défendre la cause des mineurs. Quand ceux-ci réclament leur appui le Congrès des Trade-Unions reste froid. Après des réponses évasives il finit par refuser de déclancher une grève en leur faveur (mai 1920).

Lloyd George juge désormais les ménagements inutiles. La loi qu'il fait voter en août 1920 ne ressemble pas au projet qu'il annonçait en août 1919. Il n'est plus question d'unifier. Quand le contrôle de l'État sera levé, en mars 1921, l'industrie retrouvera son organisation d'avant-guerre. Aux ouvriers on offre simplement de créer, s'ils le désirent, des conseils mixtes (conseils d'usines, conseils de districts, conseil national) avec des attributions consultatives assez étendues. Mais la loi spécifie que l'ajustement des salaires rentrera dans la compétence des conseils de districts. On demande donc aux ouvriers de sacrifier le principe du salaire national, car les patrons ne veulent pas avoir à débattre les salaires avec la Fédération des mineurs.

Sur ce point décisif celle-ci décide alors de livrer bataille. Elle repousse les salaires réduits et variables suivant les régions que les

compagnies, libérées du contrôle de l'État, veulent mettre en vigueur le 1er avril 1921, et ce jour-là le travail s'arrête.

Les mineurs seront-ils soutenus par les autres syndicats? On peut le craindre. La Triple-Alliance, l'union formée en 1913 entre trois des principaux groupements ouvriers — mineurs, cheminots, ouvriers des transports — va entrer en ligne. Mais le ministère est prêt à la risposte. A son appel 80 000 volontaires s'offrent à maintenir l'ordre et assurer les transports. L'énergie du gouvernement et du public intimide les ouvriers, et finalement la Triple-Alliance renonce à provoquer la grève. Après deux mois de lutte les mineurs doivent capituler.

En mai 1921 les projets de réforme minière dont tout le monde deux ans plus tôt reconnaissait la nécessité, sont donc abandonnés. On ne crée pas de conseils mixtes. On renonce également au salaire national et au fonds commun qui seul en aurait permis le maintien. Les nouveaux salaires sont d'ailleurs fixés par des calculs extrêmement compliqués. A un salaire de base qui varie selon les districts s'ajoutent des indemnités de vie chère pour former le « salaire standard ». On décide d'autre part que le « salaire minimum » sera dans tout le pays de 20 p. 0/0 supérieur au standard. Il pourra enfin être augmenté d'un salaire dépendant des profits. Mais l'ère de dépression économique qui commence va bientôt réduire tous les ouvriers au minimum. En 1922 un piqueur ne recevra plus même la moitié de ce qu'il gagnait en 1920. Les mineurs qui ont longtemps marché à l'avant-garde sont désormais aux derniers rangs de l'armée ouvrière.

Le contrôle de l'État sur les chemins de fer est levé en même temps que sur les mines, mais J.-H. Thomas, l'adroit secrétaire du syndicat des cheminots s'est défié des méthodes violentes et, en pleine grève des mines, s'est décidé à conclure un accord avec les compagnies. Les cheminots sont donc mieux traités, bien qu'eux aussi doivent abandonner les espoirs exagérés qui les animaient en 1919. A ce moment la nationalisation des voies ferrées semblait inévitable, et le gouvernement proposait la création d'un ministère des transports qui aurait eu le droit de décider par décret le rachat des chemins de fer. Mais, le péril passé, Lloyd George battit en retraite. Le nouveau ministère ne reçut aucune prérogative exceptionnelle et, en 1920,

proposa au Parlement non pas la nationalisation, mais la réunion des compagnies existantes en quatre groupes. La crise économique décida Thomas à accepter ce projet. La loi du 19 août 1921 institua quatre réseaux ferrés (sud, ouest, nord-ouest, nord-est). Les cheminots auxquels on avait d'abord fait espérer une place dans les conseils d'administration, durent se déclarer satisfaits par la création de conseils mixtes chargés de fixer dans chaque réseau les salaires, avec un conseil national servant de juridiction d'appel.

La défaite des mineurs et des cheminots entraîna celle des autres Trade-Unions. Nous ne pouvons en indiquer toutes les étapes. En 1922 les dockers virent leurs salaires réduits de 15 à 12 shillings par jour sans aucune des garanties qu'ils demandaient contre les risques de chômage. Dans l'industrie mécanique la question des heures supplémentaires donna naissance à une grève qui s'acheva par la victoire des patrons. Eux seuls eurent le droit de décider quand des heures supplémentaires seraient nécessaires. Les ouvriers du bâtiment furent tenus pour responsables de la crise du logement que la politique incohérente du Cabinet ne parvint pas à résoudre. Après s'être engagé dans un programme audacieux de construction, le ministère, effrayé des charges qu'il avait assumées, l'abandonna. Les ouvriers qui, en 1920, avaient obtenu la semaine de quarante-quatre heures pendant toute l'année, durent signer en 1922 un nouvel arrangement comportant des semaines de quarante-six heures et demie pendant l'été.

Il ne suffit pas de constater le recul général des forces ouvrières produit par la crise économique qui sévit en Angleterre à partir de 1921. Il faut ajouter que les ouvriers se sentirent joués par Lloyd George. De là leur rancune et leur colère. Un article de M. Halévy a très bien mis en lumière son jeu trop adroit [1].

Deux écoles, deux programmes étaient aux prises dans les milieux ouvriers. La guerre semblait d'une part rendre prochaine l'ère du collectivisme bureaucratique que les Webb avaient enseigné à une génération de travaillistes. Mais en même temps le prestige des Trade-Unions était ébranlé par les concessions qu'elles avaient faites à l'union sacrée, et à côté d'elles les *Guild socialistes* recommandaient

1. E. Halévy, État présent de la question sociale en Angleterre, *Revue politique et parlementaire*, 10 juillet 1922.

la création de comités d'usines comme un premier pas vers l'établissement d'un contrôle ouvrier sur l'industrie. Enfin beaucoup d'Anglais croyaient alors possible d'arrêter la lutte des classes, de conclure la paix sociale par les conseils mixtes auxquels le juge Whitley donna son nom.

Lloyd George brisa la force de ses courants divers en les opposant l'un à l'autre. Il évita la nationalisation des mines et des voies ferrées en offrant aux ouvriers une part de contrôle qu'il n'eut garde ensuite de leur donner. En 1918 il multipliait les *Trade boards*, comités mixtes nommés par le gouvernement pour fixer des salaires minima dans les industries où il n'existait pas d'organisation ouvrière. Mais, en 1922, il ne voulut plus admettre de *Trade boards* que dans les quelques industries où sévissait le *sweating system*. En 1919, au moment où une grève générale semblait imminente, on le vit convoquer avec éclat des délégués des *Whitley councils* et d'autres conseils mixtes à Londres pour former une sorte de Parlement industriel. Celui-ci traça un programme, demanda des réunions périodiques... puis il n'en fut plus question. En quittant le pouvoir le ministère de coalition laissa les partisans de la nationalisation en déroute, les *Guild socialistes* découragés et les *Whitley councils* discrédités, tandis que le parti communiste s'emparait des comités d'usine où il discernait une ébauche de soviets.

II

A partir de 1923 commence une reprise de l'agitation ouvrière que l'avènement d'un ministère travailliste ne manquera pas d'encourager. Les profits inespérés que vaut à l'industrie minière l'immobilisation de la Ruhr, permettent aux mineurs de relever la tête. En 1924 ils obtiennent une hausse de leurs salaires de 20 p. 0/0 à 33 p. 0/0 au-dessus du standard. Mais le trait distinctif des grèves qui se multiplient (dockers en 1923, cheminots en 1924) est qu'elles sont l'œuvre d'extrémistes désavoués par les principales Trade-Unions.

Les communistes aux ordres de Moscou font alors un grand effort de propagande, et, dans l'été de 1924, le Cabinet travailliste paraît

incapable de leur résister. Les incidents bien connus qui entraînent sa chute — conclusion d'un traité anglo-russe, interruption des poursuites engagées contre le *Workers Weekly*, lettre de Zinoviev — mettent la menace révolutionnaire en évidence et décident les électeurs à rendre le pouvoir aux conservateurs.

Après leur défaite électorale est-il vrai que les travaillistes se soient laissés envahir par les extrémistes? On l'a dit et l'on a même cru pouvoir décrire « la préparation bolchéviste de la grève générale[1] ».

Dans le courant de 1925 il est en effet facile de voir la propagande bolchévique au travail, mais beaucoup plus hasardeux d'estimer l'étendue de son influence[2].

Les Trade-Unions montrent à l'égard des Soviets une étrange partialité. En janvier quelques délégués visitent la Russie et les rapports très élogieux qu'ils publient à leur retour font une vive impression dans les milieux ouvriers. En avril les Trade-Unions accueillent les représentants du comité central des syndicats russes que l'Internationale d'Amsterdam vient de repousser. Un comité anglo-russe est créé pour maintenir des rapports permanents entre syndicalistes des deux pays, et les Anglais s'engagent à faire pression sur le bureau d'Amsterdam pour obtenir qu'il ouvre sa porte aux camarades russes.

En juin la Fédération des mineurs essaye de réformer la Triple-Alliance. Les compagnies qui ont vu s'évanouir les profits réalisés pendant l'occupation de la Ruhr regrettent d'avoir en 1924 élevé leurs salaires. L'accord qui fut alors conclu pour un an ne sera pas renouvelé. Aussi la Fédération se prépare-t-elle à la lutte. Elle ne peut compter sur l'appui du Congrès des Trade-Unions dont les membres ne voteraient pas une grève de solidarité sans avoir d'abord consulté leurs électeurs. Elle cherche donc à réformer la Triple-Alliance qui la liait aux cheminots et aux ouvriers des transports. Les exécutifs de ces trois groupements siégeant ensemble auraient le pouvoir d'engager la bataille. Le syndicat des transports (*Trans-*

1. Voir l'article non signé publié sous ce titre dans la *Revue de Paris* du 1er juin 1926.

2. Une perquisition opérée en octobre 1925 dans les bureaux du parti communiste a permis de saisir une collection de documents dont un recueil vient d'être publié. Ils ne permettent pourtant pas de répondre avec précision à la question que nous posons plus haut.

port and General Workers Union) qui unit par un lien assez lâche les dockers à beaucoup d'ouvriers « non qualifiés », accepte le traité ; mais les cheminots plus indépendants et mieux organisés le repoussent. Ils ne veulent entrer dans l'alliance qu'en restant maîtres de leur conduite.

En septembre une offensive révolutionnaire se produit au Congrès annuel des Trade-Unions. Il s'agit de renforcer les pouvoirs du conseil (*Trade-Unions General Council*) qui représente le Congrès dans l'intervalle de ses sessions. On voudrait qu'il pût de sa propre autorité déclancher une grève de solidarité. Mais la proposition est renvoyée à l'examen du Conseil. Le Congrès lui-même paraît incapable de décider s'il veut ou non poursuivre l'unification de la classe ouvrière, si le but à atteindre est « la fusion de tous les organismes affiliés en un seul grand syndicat ». Des motions pour et contre sont tour à tour rejetées par les deux tiers des voix, et finalement le Congrès se contente, en condamnant le capitalisme, d'encourager la création de comités d'usines qui prépareront l'établissement d'un contrôle ouvrier sur l'industrie.

Si même dans le syndicalisme anglais les extrémistes font des progrès, par contre le *Labour party* qui tient ses assises au même moment se montre résolu à leur résister. Une majorité écrasante interdit l'entrée du parti aux communistes.

On est trop facilement porté à dire que le bolchévisme est parvenu à s'emparer de la direction du Trade-Unionisme et qu'il est l'auteur de la grève générale. Dangereuse méprise qui nous ferait ignorer un fait en lui-même plus important que ne peut l'être toute intervention de l'étranger : l'évolution intérieure du syndicalisme anglais qui peut le transformer presque à son insu en un parti de révolution.

Les dernières années du XIXe siècle ont vu entrer en ligne les masses profondes des ouvriers « non qualifiés », provoquant l'avènement d'un « Nouvel Unionisme ». Le début du XXe a vu naître, à côté des « unions de métiers » d'esprit particulariste, de puissantes « unions d'industries » s'étendant à tous les travailleurs employés par la même branche industrielle. Ainsi fut créée en 1911 la *National Union of Railwaymen* qui compte aujourd'hui 300,000 membres. Ce mouvement d'« amalgamation » s'est beaucoup accéléré depuis la guerre.

et la classe ouvrière se trouve maintenant organisée en un petit nombre de groupements gigantesques. En 1917, s'est fondée l'*Iron and Steel Trades Confederation* (97,000 membres); en 1920, l'*Amalgamated Engineering Union* (245,000 m.); en 1921, la *Transport and General Workers Union* (300,000 m.), etc.

Cette même année le Congrès des Trade-Unions sentit le besoin d'avoir un organe directeur permanent. Il ne disposait encore que d'un « comité parlementaire » chargé de défendre auprès des ministres et députés les intérêts des travailleurs. Le Congrès le remplaça par un Conseil dont les principales Unions se répartirent les sièges. Ce fut le *Trade-Unions General Council*, communément désigné par les initiales : T. U. C. Ses pouvoirs à l'origine ne furent pas nettement définis, mais le développement récent des *Trade-Councils* qui, à côté des Unions organisait la classe ouvrière en groupements territoriaux, ne pouvait manquer d'accroître son autorité. On lui reconnut le droit d'intervenir dans les conflits industriels et de préparer (*promote*) des actions de solidarité. Le jour devait venir où on lui accorderait aussi le pouvoir de les déclancher.

Il vaudrait la peine de suivre de près — mieux qu'on ne peut le faire d'ici — la réorganisation du Trade-Unionisme. Les institutions qu'il est en train de se donner en font un véritable État dirigé par un gouvernement de classe. Sera-t-il possible de le maintenir dans les cadres du gouvernement parlementaire? La place conquise au Parlement par les députés travaillistes nous le fait espérer. Mais dans un pays qui contient plus d'un million de chômeurs, où l'industrie dont toutes les autres dépendent, celle du charbon, traverse une crise aiguë, l'évolution du syndicalisme est pour le gouvernement une menace extrêmement grave.

Nul ne le comprend mieux que le Premier Ministre, et c'est une bonne fortune pour les Anglais d'avoir en ce moment à leur tête la personnalité si sympathique de Stanley Baldwin [1]. Ce grand patron qui est en même temps un fils de l'Angleterre puritaine, ce simple campagnard qui appartient aussi à une famille de haute culture, celle de Kipling et de Burne Jones, passait inaperçu au Parlement jusqu'à l'heure où avec Bonar Law il a secoué le joug du gouver-

1. Le meilleur portrait de Baldwin est celui publié par Wickham Steed dans la *Review of Reviews* de juin 1925.

nement de coalition. Il n'admettait pas la fusion, sous Lloyd George et Churchill, des conservateurs et des libéraux en un parti antisocialiste. Il n'admet pas davantage que les extrémistes du parti conservateur, les *die-hards*, fassent une politique de réaction.

En donnant aux conservateurs une énorme majorité les électeurs à son avis n'ont pas du tout voulu commencer une politique de guerre sociale. Baldwin prévoit que les relations du capital et du travail « devront prendre la forme d'une coopération joliment étroite ». « Nous du moins, dit-il, n'allons pas tirer le premier coup. Nous voulons la paix. Nous voulons créer une atmosphère nouvelle dans un nouveau Parlement pour un âge nouveau où les gens seront unis. »

Mais l'Angleterre, comme la voit le leader travailliste Thomas, est « sur le tranchant d'un rasoir ». Des menaces de grèves pèsent à l'horizon. Au début de 1925 les cheminots réclament une hausse générale de leurs salaires et les compagnies ripostent en annonçant au contraire leur réduction. Les conseils mixtes qui existent, on l'a vu, dans cette industrie réussiront peut-être à éviter un conflit. Plus dangereux est celui qui s'annonce dans les mines de charbon. En janvier les compagnies ont commencé une enquête qui conclut en mai que l'exploitation ne peut continuer avec les salaires actuels. A la fin de juin les compagnies déclarent que des salaires réduits entreront en vigueur le 1er août. La Fédération réplique qu'elle n'accepte ni de salaires plus bas ni de journées plus longues, et le T. U. C. intervient. Il assemble les exécutifs des unions affiliées au Congrès et, avec leur approbation, décide de venir au secours des mineurs en arrêtant les transports. Durant tout le mois de juillet les efforts de conciliation de Baldwin échouent, et, le 31 juillet, il se résigne, pour éviter un conflit désastreux, à accorder un subside gouvernemental. Pendant neuf mois (jusqu'au 1er mai 1926) les salaires de 1924 seront maintenus et le gouvernement comblera le déficit des districts miniers qui travailleront à perte.

La « capitulation » de Baldwin est très critiquée. Mac Donald lui reproche d'encourager le bolchevisme! et les *die-hards* sont naturellement du même avis. Le principe d'un subside est universellement condamné parce qu'une industrie ne doit pas vivre aux dépens des contribuables. Mais Baldwin se place sur un autre terrain. Il ne s'est

pas laissé intimider par la menace d'une grève générale : « Si la communauté doit combattre, déclare-t-il, elle déploiera des forces qui étonneront les armées de l'anarchie. » Seulement il a voulu « acheter neuf mois pour une enquête ». En réalité il ne croit pas le pays prêt à la lutte, et lui-même n'est pas disposé à faire siennes les exigences des compagnies minières.

Le subside va grever le budget de plus de vingt millions de livres, et, comme il ne permettra pas d'éviter la guerre, on peut penser à première vue que la décision de Baldwin a été une faute. Mais l'enquête qui va se poursuivre montrera d'autre part qu'il avait de bonnes raisons de ne pas vouloir se solidariser avec l'Association patronale.

La commission chargée, sous la présidence de sir Herbert Samuel, de « faire une enquête sur la situation économique de l'industrie houillère », s'est en effet heurtée à l'intransigeance égale des deux parties intéressées. Les patrons sont venus lui dire que, si même on revenait aux salaires de 1921 et qu'on allongeât d'une heure la journée de travail, ils ne feraient encore aucun profit. Les mineurs, sans indiquer un remède à la crise actuelle, lui ont simplement exposé un vaste projet de nationalisation. La commission est tout de même parvenue à dresser un tableau exact et un programme pratique.

Son rapport écarte après examen le projet de nationalisation. Écrasant pour le Trésor, il aurait aussi pour effet de créer un organisme administré par un conseil qui échapperait au contrôle parlementaire, et on ne pourrait pas même être assuré qu'à l'avenir il n'y aurait pas de nouvelles grèves.

Le rapport condamne d'autre part l'exploitation actuelle des mines, et le tableau qu'il en fait est effarant. L'Angleterre n'a pas moins de 1,500 compagnies minières dont l'outillage est souvent défectueux : mauvais hâlage mécanique; nécessité pour les ouvriers de faire de longs trajets à pied au fond de la mine. Les 4/5 du charbon destiné au marché intérieur sont consommés sans utilisation des sous-produits, et 3 millions de tonnes vont chaque année se perdre en poussières dans l'espace. La loi anglaise attribue la possession des mines aux propriétaires du sol. Il faut leur payer une rente (*royalty*) et laisser au-dessous des limites de chaque propriété des barrières

On estime à 4 milliards de tonnes le charbon ainsi abandonné dans le sous-sol et qu'on ne pourra plus recouvrer.

La distribution est aussi mal organisée que la production. Les 700,000 wagons qui transportent la houille appartiennent à 1,000 compagnies. Aussi la moitié d'entre eux sont-ils toujours vides. Une bureaucratie envahissante, des intermédiaires trop nombreux haussent les prix. Parfois les propriétaires d'une mine qui, prétend-on, a de la peine à vivre, forment entre eux une société de vente, s'achètent leur propre charbon pour le revendre à grand profit.

Il n'est pas surprenant que le rapport réclame une réorganisation complète de l'industrie minière. Il préconise d'abord le rachat des *royalties*, non pas la nationalisation, mais l'acquisition par l'État des mines qui pourront être exploitées par des compagnies concessionnaires.

Il déclare ensuite inévitable la fermeture des puits improductifs et indique une procédure qui permettra d'« amalgamer » les autres en un nombre restreint d'entreprises. Il recommande enfin la création de coopératives de vente auxquelles le public pourra acheter le charbon son juste prix.

Mais ces réformes ne produiront pas tout de suite leur effet, et les commissaires reconnaissent que l'industrie est moribonde. A la fin de 1925 les trois quarts des mines travaillaient à perte. Il y aura donc une période de transition difficile. Comment la franchir?

Le rapport se prononce résolument contre une prolongation du subside. Il est d'autre part opposé à un allongement de la journée de travail qui depuis 1919 est de sept heures et demie au fond de la mine. Elle est plus courte qu'en France, en Belgique ou en Allemagne, et une heure de travail permettrait au mines britanniques de produire 30 millions de tonnes de plus. Mais le bénéfice ainsi réalisé ne serait qu'illusoire parce qu'il ne serait pas possible de trouver un marché pour cet excédent sans abaisser les prix. On risquerait d'autre part de condamner 130,000 mineurs au chômage. Les commissaires se trouvent ainsi amenés à conclure qu'une seule issue reste ouverte, à savoir une réduction des salaires. Ils n'admettent pas qu'on porte atteinte à ceux qui sont les plus bas (45 shillings par semaine) et conseillent en outre d'établir un système d'indemnités pour charges de famille. Mais ils estiment qu'on a eu tort d'élever en 1924 les

salaires de 20 à 33 p. 0/0 au-dessus du standard et pensent que, s'ils veulent éviter un cataclysme industriel, les mineurs devront se résoudre à abandonner une part de cette avance.

Pendant que la commission élaborait ce rapport, Baldwin avait continué de son mieux à prêcher au pays son idéal de paix sociale. A ses côtés les *die-hards* se préparaient au conflit. Le ministre de l'intérieur encourageait la formation d'une ligue de briseurs de grève, l'O. M. S. (*Organisation for the Maintenance of Supplies*), et il engageait des poursuites contre douze agitateurs communistes. En présence du marasme de l'industrie l'inquiétude du public grandissait, et à l'automne il était parcouru par une vague de pessimisme. Les journaux retentissaient alors de cris d'alarme, et des voix autorisées demandaient ouvertement si le pays ne vivait pas sur son capital, s'il n'était pas « sur le chemin de la ruine ».

Cependant les statistiques hebdomadaires montraient que l'armée des chômeurs diminuait peu à peu, et à la fin de l'année les calculateurs officiels s'efforçaient de prouver que la crise industrielle dépendait presque uniquement du mauvais état des mines. Tout l'effort de Baldwin consistait en effet, à isoler le problème minier. La menace d'une grève des cheminots se dissipait par un arbitrage du conseil mixte qui repoussait en même temps les prétentions des deux parties et décidait de maintenir les salaires actuels. Serait-il aussi possible sur les bases indiquées par la commission d'enquête de ménager un compromis dans l'industrie houillère?

III

Le rapport de la commission royale fut publié le 10 mars. Pour conclure un accord avant le 1er mai il n'y avait pas de temps à perdre. Dès le 24 le gouvernement annonça qu'il acceptait en bloc les conclusions du rapport. Mais ni l'Association patronale ni la Fédération ouvrière ne l'imitèrent. Celle-ci répéta qu'elle ne voulait ni de salaires plus bas ni de journées plus longues. L'Association en notifiant aux ouvriers que les conventions en vigueur ne seraient pas renouvelées, continua à repousser le principe du salaire national.

Sur cette ligne de défense l'Association se maintint jusqu'au

27 avril, et ce fut seulement le 30 qu'elle consentit à présenter une offre précise. Elle ne laissait aux ouvriers que quelques heures pour lui répondre.

Par ce retard l'Association assumait une lourde responsabilité dans la crise imminente. On comprend l'irritation des mineurs. Comme l'offre patronale comportait à la fois le retour aux salaires de 1921 que le rapport conseillait, et la journée de huit heures qu'il condamnait, on s'explique que les mineurs l'aient repoussée.

Baldwin n'avait heureusement pas attendu si longtemps pour entrer en pourparlers avec le T. U. C. où s'exerçait l'influence des travaillistes modérés. Thomas, Henderson et avec eux Mac Donald, anxieux d'éviter une rupture persuadèrent aux mineurs d'ajouter à leur refus une demande : Le Cabinet pouvait-il retarder le conflit en prolongeant d'une quinzaine de jours son subside?

Le soir du 30 avril un dialogue précipité s'engage : « Point de subside, dit Baldwin, si vous ne me donnez pas l'espoir d'aboutir en acceptant le rapport et par suite une réduction éventuelle des salaires ». — « Nous ne pouvons le faire, répondent les mineurs, tant que les plans de réformes contenus dans le rapport n'auront pas été commencés (*initiated*). — « Qu'entendez-vous par là? Si nous nommons une commission mixte pour dresser ces projets serez-vous satisfaits? » — « Non. Il faut que leur exécution ait commencé. »

Voici atteint le point de rupture. Certes la méfiance des ouvriers s'explique par leurs déceptions antérieures, par la présence aussi dans le parti conservateur de grands propriétaires miniers hostiles aux réformes. Peut-être Baldwin aurait-il pu prendre déja l'initiative de présenter un plan de réformes au Parlement. Mais le refus du T. U. C. n'en est pas moins condamnable. Il faut du temps pour réorganiser l'industrie: et c'est précisément pour franchir cette période que le rapport a conclu qu'une baisse des salaires était inévitable.

Le 1er maie travail s'est arrêté dans toutes les mines britanniques. Le ministère met alors en vigueur la loi de 1920 qui institue l'état de siège. Sur tout le territoire des commissaires revêtus de pouvoirs extraordinaires vont assurer le maintien de l'ordre et de la vie nationale.

Le T. U. C. a réuni d'autre part les délégués des syndicats alliés

au Congrès des Trade Unions pour décider si la classe ouvrière va se solidariser avec les mineurs. A deux heures l'assemblée proclame qu'une grève générale commencera le mardi matin. Ce jour-là les troupes de premier choc : cheminots, dockers, ouvriers des transports et typographes, devront entrer en ligne. Les autres syndiqués se tiendront prêts à intervenir. Le T. U. C. laisse d'ailleurs aux secrétaires des diverses unions le soin de lancer les ordres de grève.

Les leaders modérés ont cédé au courant, mais dans ce dernier délai de soixante heures ils espèrent arriver encore à s'entendre avec Baldwin. Tandis que le T. U. C. se prononce pour la grève, il s'offre aussi à rechercher un compromis, et, dans son désir de paix, Baldwin se décide à ignorer le vote de grève dont il n'a pas été officiellement informé, pour continuer à négocier.

Le T. U. C. peut-il se déclarer « persuadé » (*confident*) qu'il réussira à convaincre les mineurs d'accepter le rapport? En ce cas le gouvernement prolongera le subside. Le samedi soir un accord sur ces bases paraît réalisable, et le T. U. C. se retourne vers les mineurs. A sa grande surprise il s'aperçoit que leurs délégués ont quitté Londres pour les districts miniers où la grève a commencé. De ce fait toute la journée du dimanche sera perdue. Ce n'est que dans la soirée que le T. U. C. retourne à Downing street.

Ce qui s'est passé dans la petite maison historique pendant cette nuit n'est pas clair. Les témoins n'ont pas tout dit et ne s'accordent pas entre eux. Dans une salle siège le Cabinet, dans une autre le T. U. C., tandis que Baldwin assisté de deux ministres s'entretient avec Thomas et deux autres unionistes. Ils tombent d'accord sur une « formule ». Le T. U. C. accepte le rapport et s'engage à presser (*urge*) les mineurs de l'autoriser à négocier sur ses bases, « étant entendu que cela peut entraîner quelque réduction des salaires ».

Mais quand Baldwin rentre au Cabinet, ses collègues lui annoncent une nouvelle grave. Les typographes du *Daily Mail* ont refusé d'imprimer un article qu'ils estiment offensant pour la classe ouvrière.

Que se passa-t-il alors au Cabinet? Est-il vrai, comme on l'a dit de bonne source et sans susciter de démenti, que Churchill suivi par cinq ministres obligea Baldwin à rompre les pourparlers par l'offre de sa démission? Baldwin en tout cas sentait lui-même la difficulté de

négocier sous la menace de la grève. A une heure du matin le lundi il se résigna à la lutte.

Le Cabinet adressa au T. U. C. une lettre constatant non seulement que des ordres de grève étaient lancés, mais que des actes de grève étaient déjà commis. La liberté de la presse était ouvertement violée. « Une telle conduite impliquait un défi aux droits constitutionnels et aux libertés de la nation. » Avant de négocier le Cabinet exigeait « à la fois la répudiation des actes déjà commis et le retrait immédiat et inconditionnel des ordres de grève ».

Puis le Cabinet se sépara, et quand les unionistes essayèrent de l'atteindre ils se heurtèrent à porte close. Il ne restait au T. U. C. qu'à rédiger une lettre exprimant sa surprise et son regret.

Le lundi à leur réveil les Anglais apprennent que la guerre est déclarée et commencera le lendemain. En cette dernière journée de paix, tandis que les deux camps s'organisent, le public se demande comment il se trouve précipité dans une si grave aventure.

Les Trade-Unions sont-elles vraiment devenues révolutionnaires? Nous avons déjà dit ce qu'il faut penser de la propagande bolchéviste en Angleterre. Le vote des délégués réunis le 1er mai a été pour une part un coup de tête suivant de longues heures d'une attente énervante et de longs mois de crise endémique. Mieux valait en finir une bonne fois. Après avoir à deux reprises en 1920 et 1921 abandonné les mineurs à leur sort la classe ouvrière pensait aussi qu'elle ne pouvait pas une troisième fois les trahir.

De la part des leaders responsables il y eut aussi peut-être un calcul. Proclamer la grève leur parut une manifestation de solidarité ouvrière propre sinon à intimider leurs adversaires, du moins à rétablir l'équilibre. Si les mineurs étaient contraints de négocier sous la menace d'un lock-out, n'était-il pas juste que les patrons sentissent aussi peser sur eux la menace de la grève?

Les Trade-Unions ne réalisaient pas que leur geste à l'adresse des patrons attendrait d'abord le Cabinet, et l'attitude de celui-ci explique en partie leur méprise. Depuis longtemps la perspective d'une grève générale était envisagée; on en parlait comme d'une catastrophe aux répercussions incalculables, non comme d'un acte strictement illégal. Lorsque durant la grève sir John Simon mit en lumière

cet aspect juridique du conflit, il parut avoir fait une découverte. Et la conduite du ministère après le vote de grève ne pouvait encore qu'entretenir les illusions des trade-unionistes. Ignorer ce vote et se prêter à des pourparlers pour rompre ensuite sur l'incident du *Daily Mail* dont le T. U. C. n'avait pas eu connaissance, c'est, avouons-le, une conduite surprenante. La fatigue de ministres surmenés ne suffit pas à l'expliquer. Il faut y voir aussi le conflit de deux politiques aux prises dans le Cabinet.

Aux Communes, dans l'après-midi du lundi, Baldwin vient rendre ses comptes. Il expose la portée constitutionnelle du conflit : « Le gouvernement, dit-il, s'est trouvé défié par un autre gouvernement. » Tous ceux qui resteront au travail ne seront pas inquiétés. Mais Baldwin ne renie aucun des efforts de conciliation qu'il a faits : « Tout ce à quoi j'attache de l'importance, conclut-il, est maintenant mis en pièces. Cela ne m'enlève ni ma foi ni mon courage. Aujourd'hui dans cette Chambre nous pouvons être pleins d'acrimonie. Avant peu l'ange de la paix avec la guérison dans ses ailes sera de nouveau parmi nous, et, quand il viendra, soyons prêts à l'accueillir. »

Toute la Chambre s'associe à ces paroles. Mac Donald et Thomas, en mettant l'accent sur l'égoïsme des compagnies minières, désavouent toute attaque dirigée contre la Constitution : « Si le gouvernement était attaqué, s'écrie Thomas, Dieu nous préserve qu'il succombe! » Lloyd George est seul à tenter de mettre le ministère dans l'embarras, à répartir également le blâme entre les deux camps. Mais son leader, lord Oxford, saisira la première occasion d'apporter au gouvernement l'adhésion sans réserve des libéraux contre « une entreprise de dictature ». Le Parlement se solidarise avec le Cabinet.

Le pays est certainement derrière ses représentants. Cependant le contact est déjà rompu entre le gouvernement et le public. Dès le lundi les journaux du soir ont disparu; mais la voix de Baldwin apporte aux Anglais par T. S. F. un message : « Tenez ferme. Souvenez-vous que la paix sur terre vient aux hommes de bonne volonté. »

Le spectacle qui s'offre aux yeux le mardi matin est déjà rassurant. Depuis l'aube une foule immense parcourt les rues de la capitale. Tous les transports publics sont arrêtés, mais chacun s'ingénie tout de même à se rendre à ses affaires. C'est un défilé pittoresque de véhi-

cules de toutes formes et de tous âges : camions où s'entassent les « girls » de la Cité, voitures de campagne, bicyclettes et même patins à roulette... Les heureux possesseurs d'autos répondent de leur mieux aux appels qui leur sont adressés du haut des trottoirs, et la solidarité des classes est avec la volonté de travail qui s'affirme un gage de victoire.

L'humour et l'esprit sportif ne perdent pas leurs droits. Aux vitres d'un magasin une affiche nous conseille : « Gardez le sourire. La marche est bonne à la santé. » Un match de foot-ball s'organise entre grévistes et « policemen », et c'est la femme du commissaire qui lance le ballon. Pour un français le peuple londonien est d'ailleurs surprenant de sérieux et de sang-froid. Pas de lazzis ni de rires. L'humour s'exprime en silence par les inscriptions dont les volontaires vont couvrir les parois des autobus. A parler avec les boutiquiers on voit qu'ils comprennent bien le péril, mais ils dominent leur effroi, et les ménagères ont la sagesse de ne pas accumuler de provisions!

Les grévistes sont presque aussi calmes que le public. Dans les faubourgs populaires, parmi les rangées d'ouvriers qui, alignés sur les trottoirs, regardent l'écoulement du trafic, il y a de-ci de-là quelques échauffourées. Des autos sont arrêtés, quelques « bus » renversés... peu de chose en somme pour un conflit d'une telle envergure. Dans les districts miniers les violences sont plus à craindre, mais les petits incidents qu'on signale ne mettent nulle part l'ordre public en danger. Les plus graves se produisent en Écosse, à Edimbourg et surtout à Glasgow où à la suite de rixes prolongées il y aura 200 arrestations. N'empêche que les masses ouvrières restent disciplinées. La grève ne coûtera pas la perte d'une seule vie, et le peuple anglais s'enorgueillit à juste titre de sa conduite.

Autre fait remarquable : dans le silence de la presse on colporte peu de fausses nouvelles. Le gouvernement a d'ailleurs pris des mesures promptes pour renseigner le public. Il lance par T. S. F. des communiqués. Il décide en outre de publier un journal officiel qui va s'imprimer dans l'hôtel du *Morning Post*. Entreprise malaisée. On ne trouve qu'un seul employé pour composer le premier exemplaire. Toute la rédaction du *Morning Post* descend aux machines. Mais le mercredi matin la *British Gazette* fait paraître 200,000 exemplaires.

La circulation doublera de jour en jour et aura dépassé 2 millions avant la fin de la grève.

En même temps plusieurs journaux ressuscitent. Le *Daily Express*, le *Daily Mirror* sous des formats réduits tirent à plus de 200,000. Le *Daily Mail* s'imprime à Paris. Le *Times* réussit même à reparaître dès le jeudi sur quatre pages de son format habituel. De tous les journaux le plus misérable d'aspect sera bientôt l'organe officiel des grévistes, le *British Worker*, réduit à la misère par l'embargo que le gouvernement met sur le papier. Il est clair que la grève de la presse a fait long feu, tout en scandalisant le public. Tout le monde la condamne et y voit la meilleure preuve que la grève menace les droits des citoyens.

Le devoir le plus urgent du gouvernement était d'assurer les transports, et d'abord le ravitaillement. Il s'en est très bien acquitté. Son succès est dû à la fois à l'élan des volontaires et à l'emploi qu'il en a fait. Tout de suite on forma des équipes qui après un rapide apprentissage prirent en main les transports, tandis que des jeunes gens vigoureux, parmi lesquels il y avait beaucoup d'étudiants, venaient renforcer la police. Ces agents volontaires permirent de tenir l'armée en dehors du conflit.

Elle ne fit son apparition qu'en une seule occasion, et l'effet moral en fut décisif. Les gardes royaux allèrent occuper les docks de Londres, puis, musique en tête, encadrés d'automitrailleuses, escortèrent les immenses convois qui apportaient les vivres et le lait au camp de Hyde Park. Les grévistes acclamèrent la garde royale à son passage. On dit même qu'ils le firent sur l'ordre de leurs leaders. Nouvelle preuve que le T. U. C. n'avait nulle envie de se poser en révolté.

Il n'avait d'ailleurs pas voulu enrôler la famine dans son armée, et, en lançant l'ordre de grève, il avait recommandé aux ouvriers d'assurer les transports de vivres. Mais le gouvernement ne voulut pas accepter ses services et réussit à s'en passer.

Les voies ferrées où l'arrêt fut d'abord complet n'auraient pas suffi à la tâche. Les compagnies purent mettre en circulation 1,700 trains le 6 mai, 2,400 le lendemain, et ce chiffre monta à 4,500 le dernier jour de grève : progrès remarquables, mais encore insuffisants si la route n'était venue au secours du rail.

Le gouvernement, qui pendant les dernières grèves des chemins

de fer avait fait son apprentissage, tenait prêt un service « squelettique » de roulage. Le territoire avait été divisé en dix régions où autant de commissaires avaient sous leurs ordres 150 « officiers des routes ». A leurs côtés 150 comités volontaires de roulage avaient été recrutés parmi les gens de métier et surent tirer le meilleur parti des autos qui leur furent offertes.

A Londres Hyde Park devint le quartier général des transports où en quelques heures s'édifièrent des bureaux, des logements et l'inévitable club pourvu d'eau chaude et froide.

Les transports urbains reprirent vite entre les mains des volontaires. Le Metropolitain put mettre en route 150 trains par jour. Les autobus parurent à la fin du conflit presque aussi nombreux qu'en temps de paix. Il est vrai qu'on évita de les envoyer dans les faubourgs et que souvent des vitres brisées attestaient qu'ils avaient fait des voyages difficiles. Les grévistes tentèrent de les arrêter au sortir des garages, mais on para le coup en créant à Regent's Park un garage provisoire unique.

Grâce à tous ces efforts il devint évident que la vie nationale ne serait pas arrêtée. Dès le jeudi soir le communiqué constatait que « l'issue du conflit n'était pas douteuse ». Le lendemain il avertissait pourtant le public que « la situation devenait plus intense » et que « le summum de la crise n'était pas encore atteint ». On pouvait en effet craindre que le T. U. C. n'inclinât à la violence, car il prescrivait maintenant à ses troupes d'arrêter aussi les transports de vivres. C'est aussi le jour où des troubles sérieux éclataient en Écosse. Enfin le gouvernement devait alors tenir tête à ceux qui lui conseillaient un acte de faiblesse comme à ceux qui voulaient le pousser dans la voie des représailles.

Le vendredi l'archevêque de Canterbury, au nom de toutes les Églises chrétiennes, avait lancé un appel de paix : paix blanche par laquelle on aurait vu « simultanément » les ouvriers arrêter la grève, les patrons remettre les anciens salaires en vigueur et le gouvernement prolonger le subside. Cet appel ne fut pas imprimé dans le *British Gazette*, mais tous les pacifistes, toutes les âmes sensibles s'employèrent à le répandre, et Lloyd George s'en servit pour mettre au Parlement le ministère dans l'embarras.

En même temps les réactionnaires, puissants jusqu'à l'intérieur

du Cabinet, préparaient une offensive. Ils utilisaient un discours très remarqué que sir John Simon avait prononcé aux Communes. L'éminent juriste démontrait qu'en ordonnant aux ouvriers de cesser le travail, de rompre les contrats qui les liaient à leurs employeurs sans préavis et sans grief, le T. U. C. commettait un acte illégal. Aucun ouvrier refusant d'obéir à cet ordre ne pouvait être exposé à perdre les versements qu'il avait faits à la caisse d'assurance de son Union. Dès lors le gouvernement ne pouvait-il pas sévir, empêcher les Unions de faire de leurs fonds un usage illégal? Les réactionnaires le pensaient. Mais Baldwin entendait suivre une autre politique.

Son message au pays, le samedi soir, définit son attitude. « Voici, disait-il, la position du gouvernement : l'ordre de grève générale doit être révoqué absolument et sans réserve. Ensuite le conflit qui existe dans l'industrie minière pourra être résolu. » Ceci posé, Baldwin cherchait à convaincre les ouvriers qu'il n'était pas leur ennemi : « Le gouvernement ne combat pas pour abaisser le niveau de vie des mineurs ni d'une autre section des ouvriers.... Je suis prêt à presser les patrons de faire dans ce but un sacrifice conciliable avec le maintien de l'industrie elle-même en activité. » Beaucoup de gens ont de la sympathie pour les mineurs : « J'en ai moi-même.... Je suis un homme de paix. J'aspire à la paix, je travaille, je prie pour elle, mais je ne veux pas sacrifier la sécurité de la Constitution britannique. »

Le conflit ne devait guère se prolonger au delà du week-end. Dès le mercredi matin le T. U. C. capitula sans conditions. Quels sont les motifs qui l'amenèrent à avouer sa défaite?

Le lundi il avait voulu déclancher une seconde vague d'assaut. Des ordres avaient été lancés prescrivant aux ouvriers de la métallurgie et des constructions navales d'entrer en ligne. Ce fut un demi-échec. A Bristol, Cardiff, Newcastle, en Écosse les ouvriers restèrent au travail ou n'obéirent qu'avec répugnance.

En même temps la poussée réactionnaire devenait menaçante. Le bruit courut que le Cabinet allait présenter et faire voter en un jour un bill qui briserait la grève. Les *die-hards* exigeaient la dissolution du T. U. C., peut-être l'arrestation de ses membres, et Baldwin, disait-on, n'avait obtenu qu'un répit de quarante-huit heures.

Ce fut sans doute cette menace qui décida sir John Simon à repren-

dre la parole. Le mardi, tout en condamnant à nouveau la grève, il annonça qu'il demanderait au Parlement de prendre le lendemain l'initiative d'un compromis. Il paraissait maintenant admettre que la paix pouvait être conclue par des concessions réciproques et simultanées. Pourquoi cette volte-face sinon parce que la poussée *die-hard* inquiétait les libéraux? Inquiétude que partageaient les députés travaillistes et même les membres du T. U. C.

Mieux valait se fier à l'esprit de justice qui animait le Premier Ministre. Le T. U. C. pouvait, il est vrai, difficilement abandonner les mineurs à leur sort, mais il disposait d'un moyen de sauver la face.

Si le gouvernement se refusait à négocier, on pouvait s'entendre avec un personnage encore revêtu d'une autorité considérable, l'ancien président de la commission d'enquête, sir Herbert Samuel. En fait, depuis le samedi précédent, les grévistes s'entretenaient secrètement avec lui. Il n'avait pas qualité pour engager la parole du gouvernement, mais son avis ne pouvait manquer de peser d'un grand poids sur les résolutions du Cabinet.

Le mercredi matin le T. U. C. s'entendit avec lui sur les bases d'un memorandum qui d'ailleurs ne faisait que répéter en les précisant les conclusions du rapport. Sur le point où s'était produit la rupture il disait qu'avant de réduire les salaires, il fallait donner aux mineurs « des assurances suffisantes que les mesures de réorganisation proposées par la commission seraient effectivement adoptées ». Formule vague par laquelle le T. U. C. espérait masquer sa défaite.

Le mercredi à midi il se présentait à Downing street et son président annonçait à Baldwin : « Nous sommes ici aujourd'hui pour dire que cette grève générale doit être terminée immédiatement. » Aucune réserve n'était formulée. La victoire de Baldwin était complète.

IV

En revoquant l'ordre de grève générale le T. U. C. recommandait aux diverses Unions de s'entendre pour la reprise du travail avec les associations patronales. Mais celles-ci pouvaient être tentées soit de remplacer leurs ouvriers par des volontaires ou des chômeurs, soit

de leur imposer des salaires réduits. La grève générale, morcelée en beaucoup de grèves particulières, risquait sous cette forme de nouvelle de se prolonger encore.

Baldwin s'employa de toutes ses forces à conjurer ce nouveau péril. Dès qu'il eut reçu la capitulation du T. U. C. il vint au Parlement, non pour y triompher mais pour donner des conseils de sagesse. D'une voix basse, presque indistincte il annonça son succès, où il voulait voir « non la victoire d'un parti, mais celle du bon sens ». Il fit signer par le Roi un message recommandant « d'oublier toute l'amertume que les derniers jours avaient pu créer ». Lui-même dans la nuit prit aussi la parole : « Je suis sûr, déclarait-il, que notre devoir est d'oublier toute récrimination. Que les patrons se montrent généreux et que les ouvriers se mettent de tout cœur à l'ouvrage !... Négligeons les révolutionnaires. Que tous les autres citoyens, hommes et femmes, s'unissent dans un esprit de vraie camaraderie pour préserver, développer et maintenir l'industrie de ce pays ! »

Ces exhortations eurent une sérieuse influence. Le jeudi aucune amélioration n'était encore sensible, et le public se montrait inquiet. Mais de toutes parts, on négociait et le vendredi un premier accord fut conclu entre les compagnies de chemins de fer et les syndicats qui se partagent leurs employés. Ceux-ci reconnaissaient qu'ils avaient commis une faute et que les compagnies seraient en droit de leur réclamer des indemnités. Ils s'engageaient à ne plus se mettre en grève avant d'avoir épuisé la procédure de négociations et d'arbitrages prévue par leurs anciens contrats. Ils admettaient enfin que les compagnies fussent incapables de reprendre tous leurs employés. Celles-ci acceptaient par contre de le faire au fur et à mesure de leurs besoins par ordre d'ancienneté, et surtout de ne pas réduire leurs salaires. Aussi les leaders ouvriers se disaient-ils « très satisfaits ».

La place que les cheminots occupent dans la classe ouvrière où ils sont le groupement le plus prospère et le plus discipliné, explique que leur exemple ait été suivi par les autres syndicats. Dès le vendredi un traité semblable était conclu pour le Métropolitain et les autobus. Les dockers étaient plus combatifs ; mais leur leader Bevin, un extrémiste pourtant, comprenait que la résistance serait vaine. Le samedi il réussit à ménager pour le port de Londres un premier

accord. Le lundi Glasgow et dans les jours suivants les autres ports se résignèrent aussi à la paix. La grève de la presse s'acheva par une entente provisoire dans laquelle les ouvriers acceptaient un système d'engagements journaliers et promettaient de ne plus se mêler d'apprécier le contenu des journaux qu'ils imprimaient.

Dans l'ensemble la reprise du travail s'opéra plus vite qu'on n'eût osé l'espérer, et grâce à l'influence gouvernementale les ouvriers purent conserver leurs anciens salaires.

Restait à trouver une solution de la crise minière. A l'heure où nous écrivons, après deux mois de grève, la paix n'est pas encore faite et ces derniers jours ont au contraire vu le conflit rebondir. On attendait des mineurs un geste de confiance, non dans les Compagnies qui ne le méritaient pas, mais dans le Premier Ministre favorable à leur cause. L'opinion publique les soutenait. Tout le monde déplore leur intransigeance qui coûtera plus cher au pays que la grève générale, et personne ne pense qu'elle puisse leur procurer le moindre avantage.

Elle rend plus délicate la position de Baldwin qui, malgré le prestige que lui vaut sa victoire sur le T. U. C., est de nouveau aux prises avec les *die-hards* du Cabinet. S'il est trop tôt pour raconter les derniers épisodes de cette lutte, les pages qui précèdent permettront au moins de comprendre les deux politiques qui s'affrontent dans le gouvernement conservateur. Celle de Churchill, qui actuellement recueille des adhérents, est une politique de répression. Elle consiste à combattre la propagande communiste et à restreindre les privilèges légaux des Trade-Unions.

Baldwin reste partisan d'une politique de paix sociale. Arrêter les menées communistes n'empêcherait pas le trade-unionisme d'évoluer. Des barrières légales seraient-elles assez fortes pour s'opposer à sa marche? Et que deviendrait l'Angleterre le jour où le parti travailliste s'emparerait de nouveau du ministère?

Les élections partielles montrent qu'il continue à progresser et que la grève générale n'a pas détourné de lui les électeurs. Elle a eu d'autre part pour effet d'affaiblir encore plus les libéraux, déchirés par la rivalité de leurs chefs. Baldwin, aujourd'hui comme au moment où il provoqua la chute de Lloyd George, ne veut pas que le

Parlement se divise en deux partis de classes, et peut-être se montre-t-il encore le défenseur le plus clairvoyant des institutions britanniques [1].

PAUL VAUCHER.
Professeur à l'Université de Londres.

1. Après trois mois la grève des mineurs dure encore. Fidèles à leurs chefs qui n'acceptent aucune concession, ils se trouvent isolés dans la classe ouvrière. Personne n'ignore que le T. U. C. blâme leur intransigeance. Celui-ci n'ose pourtant pas prendre l'initiative d'une médiation, et il faut avouer que le gouvernement ne fait rien pour l'y encourager. Il s'est borné à faire voter par le Parlement deux lois permettant aux compagnies, l'une de prolonger la journée de travail, l'autre de s'amalgamer entre elles. La première va directement à l'encontre des conclusions du rapport. La seconde indique que le Cabinet renonce à réorganiser l'industrie minière. Il n'est plus question d'*imposer* l'unification des entreprises, ni de racheter les *royalties*. Cette volte-face s'explique sans doute par les divisions intérieures du Cabinet. Baldwin empêche les *diehards* de s'attaquer au statut légal des Trade-Unions, mais il est lui-même arrêté sur la voie des réformes, et le parti conservateur est paralysé par l'influence électorale des grands propriétaires de mines. Dans ces conditions une paix de lassitude est possible à brève échéance, mais une solution durable de la crise minière ne sera atteinte qu'en revenant au programme de réformes dressé par la commission d'enquête.

1 août 1926.

LA SITUATION POLITIQUE EN ALSACE ET EN LORRAINE

I. — Comment il faut envisager les affaires d'Alsace et de Lorraine.

Dans une étude sur les affaires d'Alsace et de Lorraine il est un point qui, semble-t-il, ne saurait trop être mis en évidence : l'Alsace-Lorraine est une entité administrative de création allemande, qui ne correspond point à une région, à un pays au sens ethnique, économique, géographique et historique du mot.

Entité administrative, car ces deux provinces eurent toujours une vie politique différente[1] et ce ne fut que dans la loi du 3 juillet 1871, qui édictait la publication des lois et décrets impériaux au *Bulletin des lois d'Alsace-Lorraine* que l'expression « Alsace-Lorraine » fut employée pour la première fois.

Elle ne correspondait à aucune réalité géographique, elle n'avait pour but que de grouper sous une appellation commune des territoires arrachés par la force à la mère patrie et qui allaient désormais former un pays d'empire (*Reichsland*) dans le cadre d'un État fédéral.

C'est donc par suite de la constitution de l'Empire allemand que l'Alsace-Lorraine eut son organisation particulière.

Pour former l'Alsace-Lorraine, Bismarck s'était efforcé de dissocier l'œuvre poursuivie par la Constituante dans la division en départements des pays qui allaient être annexés.

Je rappelle succinctement cette organisation en 1789 :

Le département de la Moselle comprenait Metz, le pays messin, le haut pays avec Bries et Longwy, la partie nord du baillage d'Allemagne du Duché de Lorraine.

1. D'une part il y a en effet les Trois évêchés et le duché de Lorraine français depuis 1552 et 1766, d'autre part l'Alsace réunie à la France en 1648 à la paix de Westphalie.

Le département de la Meurthe avait été formé de l'évêché de Toul, du bailliage de Nancy, de la partie sud du bailliage d'Allemagne, du duché de Lorraine (Sarrebourg et partie est de Château-Salins).

Ainsi dans la pensée des Constituants, cette division devait permettre d' « assimiler » le bailliage d'Allemagne de l'ancien duché en le divisant en deux parties réunies chacune à des territoires de langue française.

Quant à l'Alsace « un procès-verbal de démarcation et de division en districts et cantons », daté du 30 décembre 1789 et signé des députés d'Alsace, indique que la province devait être partagée en deux départements, celui de Strasbourg, et celui de Colmar, appelés quelques mois plus tard le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. La ville de Strasbourg, les dix villes impériales[1], les quatres villes royales[2], devaient faire partie des districts dans les arrondissements desquels elles étaient situées. Par ailleurs il avait été procédé à un échange avec la Lorraine : acquisition par l'Alsace des territoires du Val-de-Villé et de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines avec Saint-Hippolyte (Haut-Rhin) contre cession du comté de Dabo.

Le traité de Francfort dissocia, surtout en ce qui concerne la Lorraine, cette organisation.

Le département de la Moselle fut amputé du pays messin et de la partie nord du bailliage d'Allemagne, celui de la Meurthe de Château-Salins et de Sarrebourg qui réunis formèrent le district de Lorraine, chef-lieu Metz, l'actuel département de la Moselle, tandis que les tronçons de la Moselle et de la Meurthe restés français constituèrent le nouveau département de Meurthe-et-Moselle, chef-lieu Nancy. Par cette nouvelle organisation, le chancelier de l'Empire espérait, puisque de Moltke exigeait pour des raisons stratégiques l'annexion de Metz à l'Allemagne, rompre le bloc de langue française du pays messin et du haut pays, français depuis Henri II, et reformer à son profit l'ancien bailliage dit d'Allemagne (Général de Lardemelle).

1. Landau, Wissembourg, Haguenau, Obernai, Rosheim, Schlestadt, Colmar, Kaysersberg, Turkheim, Munster. Le Roi ne pouvait nullement prétendre à une souveraineté royale à leur égard et se contentait des droits que possédait en 1648 la Maison d'Autriche. Ces droits, du fait du traité de Westphalie étaient passés à la couronne de France.

2. Ensisheim, Huningue, Neuf-Brisach, Fort-Louis.

L'Alsace constitua deux districts : celui de la Basse-Alsace, comprenant l'ancien département du Bas-Rhin et les parties des cantons de Schirmeck et de Saales, distraites des Vosges pour être annexées à l'Allemagne; celui de la Haute-Alsace comprenant l'ancien département du Haut-Rhin, moins Belfort que Thiers put faire retrancher des territoires portés sur la fameuse carte au liséré vert.

***

L'Alsace passait tout entière sous la domination allemande; livrée au pouvoir arbitraire du vainqueur, abandonnée par tous, elle s'est repliée sur elle-même et s'est confiée à ceux qui par leur ministère garantissaient mieux le secret de son âme. Ainsi, l'atavisme historique aidant, s'est développé le particularisme alsacien qui a pour origine le fidèle attachement aux traditions du pays.

La Lorraine, au contraire, était divisée par le traité de Francfort en deux tronçons. La partie de cette province devenue allemande restait tournée vers Nancy; elle a toujours supporté non sans une certaine difficulté « Strasbourg capitale ». Ses intérêts économiques la rattachent non point à l'Alsace, mais à la région du nord-est. C'est pourquoi ses habitants réclament avec insistance la canalisation de la Moselle. C'est pourquoi aussi ils ont réclamé avec non moins d'insistance le rétablissement de la cour d'appel de Metz, supprimée par l'Allemagne.

A cette différence d'intérêts correspond également une différence ethnique très marquée : alors que le Lorrain est réservé, mais très cordial lorsqu'il a accordé son amitié, l'Alsacien est ouvert, expansif, indépendant, assez frondeur même.

L'Alsacien parle un dialecte germanique. Le dialecte lorrain n'est plus qu'un patois littéraire dont s'occupent les érudits des sociétés d'histoire et d'archéologie. Dans les parties de la Lorraine où le français n'est pas parlé, la langue employée est l'allemand (*hochdeutsch*).

Aussi on ne peut s'empêcher de se demander si certains publicistes, qui usent si fréquemment de l'expression « peuple alsacien-lorrain » ne cherchent pas à créer une équivoque.

Ce peuple n'a jamais existé, lit-on dans le *Lorrain* du 25 juin. Il y a une race alsacienne, une race lorraine, comme il y a des Normands, des Bretons, des Auvergnats, des Gascons, des Basques, des Provençaux, des Bourguignons. L'Histoire — il suffit de consulter un atlas historique — nous montre une Alsace morcelée en centaines de parties incohérentes et relevant de souverains divers et de nationalités différentes. Aucune trace d'unité nationale. Nous connaissons un duché de Lorraine, les Évêchés, etc. Faire de tout cela un peuple alsacien-lorrain, c'est fausser la vérité historique autant que psychologique.

Faire autour de cela un front unique, c'est une espèce de Don Quichottisme.

Il ressort de cette rapide comparaison que lorsqu'on s'occupe des affaires d'Alsace-Lorraine, il faut distinguer la Lorraine de l'Alsace et non point subjuguer l'une à l'autre comme il a été trop souvent fait jusqu'ici.

⁂

Tout en étant réintégrées dans la souveraineté française, l'Alsace et la Lorraine avaient vécu pendant un demi-siècle une vie politique profondément différente de celle du reste de la France.

Au point de vue constitutionnel, elles avaient cessé d'être englobées dans un état unitaire, centralisé, pour faire partie d'un état fédéral : elles devaient donc par suite bénéficier d'une organisation politique et administrative particulière. Imposée en quelque sorte par des raisons constitutionnelles, la politique d'autonomie était pour les Alsaciens et pour les Lorrains le seul moyen de défendre sous le régime allemand leurs intérêts, de conserver ce qui pouvait être sauvé de la France devant l'annexion. Il se tint à ce propos le 24 mars 1871 à Colmar une conférence de notables où il fut reconnu que le meilleur moyen de sauvegardre les intérêts du pays était l'autonomie comportant le droit de s'administrer soi-même. Dans une réunion qui eut lieu à Strasbourg le 16 avril 1871, les délégués des maires de la Basse-Alsace réclamèrent avec l'autonomie un petit parlement local.

Inversement, l'Allemagne considérait favorablement cette politique : elle était, pour elle, le moyen de détacher les Alsaciens et les Lorrains de la France en leur concédant une certaine liberté politique.

Ce fut d'abord en 1874 la création du *Landesausschuss*, sorte de commission régionale, composée des délégués des Conseils généraux dont les pouvoirs furent élargis en 1877.

Si l'Allemagne n'avait jusqu'alors rien fait pour se concilier les sympathies des Lorrains et des Alsaciens, écrit le Prof. Parisot dans son *Histoire de Lorraine*, la France d'autre part avait indispose ces derniers, en ayant l'air de se désintéresser de leur sort. En outre l'affaire Dreyfus avait produit dans le *Reichsland* une impression pénible. La politique de tracasseries religieuses, d'espionnage et de délation du ministère Combes irrita les catholiques de la Lorraine et de l'Alsace, qui désapprouvèrent hautement le refus de la Chambre française d'examiner les demandes d'autorisation présentées par les congrégations (1903) et la loi établissant la séparation des Églises et de l'État (1905). Aussi les annexés, mécontents de la France, dont ils n'attendaient plus rien, persuadés qu'ils n'avaient désormais à compter que sur eux-mêmes, allaient-ils chercher à obtenir une amélioration de leur situation politique, et revendiquer pour leur pays les droits dont jouissaient dans l'Empire les différents États allemands.

A partir de 1904 les Alsaciens-Lorrains avaient, en effet, commencé à réclamer une constitution. Preiss, député de Colmar, avait déposé au Reichstag une proposition dans ce sens. Ce ne fut qu'en 1911 que satisfaction fut donnée à cette demande. La constitution de 1911 ne faisait pas de l'Alsace-Lorraine un État confédéré, mais elle lui donnait une certaine personnalité puisque le pouvoir législatif était confié à un *Landtag* composé de deux Chambres. L'Empereur conservait son représentant à Strasbourg, le *Statthalter*, assisté dans l'administration des deux provinces d'un ministère dont le véritable chef était le secrétaire d'État, lui-même assisté de plusieurs sous-secrétaires d'État.

Ainsi l'Alsace-Lorraine jouissait sous le régime allemand, et surtout à partir de 1911, d'une certaine autonomie. De plus lorsqu'elle fit, fin 1918, retour à la France, elle n'avait point vécu une vie parlementaire analogue à celle que connurent les autres départements de l'Intérieur. Elle était habituée à être gouvernée par une bureaucratie autoritaire certes, mais consciencieuse, assez expéditive, ayant une haute idée de sa fonction, et commandant avec l'appui de l'Empereur sans se préoccuper ou sans être arrêtée par les contingences politiques. Elle avait perdu la notion de la

centralisation, elle ignorait l'instabilité ministérielle qui trop souvent paralyse l'action des différents services.

Ses institutions judiciaires, administratives, scolaires, religieuses différaient profondément de celles du reste de la France.

En matière judiciaire notamment les tribunaux de première instance étaient devenus régionaux; la procédure avait été simplifiée.

En matière administrative, le nombre des sous-préfets avait été doublé, mais ces fonctionnaires étaient devenus le véritable pivot de l'action gouvernementale : la loi de 1895 leur avait donné la tutelle des communes ce qui paraît être leur véritable attribution[1], on exigeait d'eux une connaissance approfondie des choses et des gens de leur arrondissement.

La perception des impôts se faisait économiquement et rapidement. Il n'existait ni trésoriers payeurs généraux, ni receveurs particuliers des Finances. Il y avait seulement à Strasbourg une Caisse centrale du Trésor. Les directions départementales des contributions directes, indirectes, des douanes, de l'enregistrement, avaient été supprimées et remplacées à Strasbourg par des directions centrales communes aux trois départements.

L'École était restée confessionnelle conformément à la loi Falloux, toujours en vigueur en Alsace et en Lorraine. Le Concordat de 1801 et la loi du 18 germinal an X, régissaient encore le régime des cultes.

La législation sociale était très développée : je ne citerai que pour mémoire la loi du 18 juillet 1911 appelée « Code des Assurances sociales ».

Par ailleurs le *Reichsland* participait à l'accroissement de la richesse causée par le développement économique constant de l'Empire allemand.

Toutes ces raisons avaient contribué à accentuer les différences qui existaient entre l'Alsace et la Lorraine d'une part, et la France d'autre part.

L'université allemande avait formé les jeunes générations qui trop souvent ignoraient la France.

1. Le système pourrait aisément être introduit en France. Le sous-préfet est le conseil des maires. La véritable réforme consiste plutôt à rapprocher l'administrateur des administrés qu'à l'en éloigner.

L'organisation des partis politiques avait aussi évolué. Aux protestataires, dont l'opposition risquait de devenir stérile pour le pays, aucun changement ne se produisant dans la situation internationale, avaient succédé différents partis comme : le bloc lorrain, le centre catholique, le parti libéral (c'est-à-dire radical : Georges Wolf), le parti démocrate, qui demandait la séparation des Églises et de l'État (Blumenthal), le parti socialiste.

II. — Le Gouvernement de l'Alsace et de la Lorraine de 1918 à 1926.

Les décrets des 15 et 26 novembre 1918 réglèrent le statut administratif des territoires recouvrés qui étaient placés sous l'autorité du président du Conseil, ministre de la Guerre, assisté d'un Service général d'Alsace-Lorraine, à la tête duquel se trouvait le sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil. Un Conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine l'assistait. Trois commissaires de la République nommés par décret, résidant respectivement à Metz, à Strasbourg, à Colmar étaient chargés de l'administration de la Lorraine, de la Basse-Alsace, de la Haute-Alsace. Le commissaire pour la Basse-Alsace, M. Maringer, portait en outre le titre de haut-commissaire et avait dans ses attributions le fonctionnement des services communs aux trois territoires.

C'était le gouvernement de l'Alsace-Lorraine par Paris. Mais cette organisation se montra insuffisante pour résoudre les nombreux problèmes soit d'ordre législatif, soit d'ordre administratif qui se présentaient, le gouvernement ne prenant à l'égard de l'Alsace et de la Lorraine aucune mesure d'assimilation rapide tant au point de vue du droit public que du droit privé. Les trois départements n'étaient pas rattachés aux ministères parisiens compétents; l'organisation allemande subsistait toujours; M. Maringer tout en étant haut-commissaire était surtout le préfet de la Basse-Alsace; finalement la liquidation des services communs aux trois départements envisagée à Paris fin 1918 ne fut pas opérée. On allait par suite à une impasse.

Aussi le décret du 21 mars 1919 qui créait le commissariat général institutait-il le gouvernement de l'Alsace et de la Lorraine par

Strasbourg. Un second décret du même jour chargeait à titre de mission temporaire de cette haute fonction M. Alexandre Millerand.

Les pouvoirs du Commissaire général étaient des plus étendus : il ne relevait que du Président du Conseil; il nommait à tous les emplois; les commissaires de la République à Metz, Strasbourg et Colmar lui étaient subordonnés; il avait entrée au Conseil des ministres pour les affaires d'Alsace et de Lorraine.

Les services du commissariat général furent divisés en directions générales et en directions. Un secrétariat général était chargé de coordonner leur action. En définitive M. Millerand reconstituait l'administration régionale de l'Alsace et de la Lorraine telle qu'elle existait sous le régime allemand.

Pendant quarante-huit ans, disait lors de son arrivée à Strasbourg le Commissaire général, l'Alsace et la Lorraine ont vécu sous un statut particulier. L'Allemagne a introduit dans tout le système français d'avant 1870 des réformes administratives, sociales, économiques et politiques profondes. Ce qui a été si lentement, si minutieusement organisé pendant près d'un demi-siècle ne se modifie pas sans une étude attentive et raisonnée. Ce n'est pas du jour au lendemain que les quarante-huit ans de vie différente peuvent être effacés.

Ces quelques lignes caractérisent suffisamment la politique que M. Millerand entendait suivre.

La question du régime transitoire devenait urgente, la ratification du traité de Versailles allant entraîner l'introduction dans les trois départements du droit français.

Elle fut résolue par la loi du 17 octobre 1919 qui est le texte fondamental en matière législative pour l'Alsace et pour la Lorraine.

L'exposé des motifs rédigé d'après la déclaration du commissaire général ci-dessus rappelée, indique suffisamment l'économie du texte :

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'une introduction immédiate et globale de la totalité de notre organisation administrative, judiciaire, financière, économique, et de toute notre législation de droit public, est matériellement impossible. Elle l'est non seulement en raison du régime si différent imposé à nos provinces recouvrées pendant près de cinquante ans, mais en raison même des dispositions transitoires que le Gouvernement a dû prendre à cet égard.

Des observations du même ordre s'imposent en ce qui concerne l'introduction des lois françaises. Il est nécessaire de pourvoir à cette introduction progressivement suivant les possibilités avec toutes les dispositions transitoires et, le cas échéant, les modifications particulières qu'exigeront les droits acquis et les habitudes locales. Il n'est même pas défendu de penser que certaines dispositions de lois actuellement en vigueur pourront être combinées avec notre législation, et l'améliorer pour l'ensemble du territoire.

Aussi l'article 3 de la dite loi édictait-il :

Les territoires d'Alsace et de Lorraine continuent jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'introduction des lois françaises à être régis par les dispositions réglementaires qui y sont actuellement en vigueur[1].

La législation française devait être introduite dans lesdits territoires par des lois spéciales fixant les modalités et les détails d'application. Les dispositions législatives dont l'introduction présentait un caractère d'urgence pouvaient être déclarées applicables par des décrets soumis à la ratification du parlement dans le délai de deux mois.

Toutefois, il a presque toujours été procédé comme en cas d'urgence; l'introduction par décret est devenue la règle sauf pour les textes fondamentaux.

Les districts de Basse-Alsace, de Haute-Alsace et de Lorraine redevinrent les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. A remarquer cependant que la Moselle actuelle ne correspond plus à la Moselle de 1870 et qu'il s'agit d'un territoire de formation bismarckienne.

Il devait être procédé aux élections sénatoriales, législatives, départementales et communales d'après les lois électorales françaises.

La représentation parlementaire des départements recouvrés était ainsi fixée :

Moselle : 5 sénateurs, 8 députés; Bas-Rhin : 5 sénateurs, 9 députés; Haut-Rhin : 4 sénateurs, 7 députés.

1. Par suite de la loi du 17 octobre 1919 il existe en Alsace-Lorraine trois législations :

1° La législation française là où elle est introduite ;

2° La législation locale là où elle est maintenue ;

3° Une législation basée sur les principes du droit ancien et du droit français. (Voir Niboyet, *Répertoire pratique d'Alsace et de Lorraine*.)

M. Millerand aborda également l'examen des grandes questions économiques et financières : valorisation du mark; remise en état des chemins de fer d'Alsace-Lorraine; étude d'un projet concernant le grand canal d'Alsace; agrandissement du port de Strasbourg; introduction des tarifs douaniers français; réforme des contributions indirectes.

En janvier 1920, M. Millerand quittait Strasbourg le président Deschanel l'ayant chargé de constituer le Cabinet. A son départ, et grâce à sa vigoureuse impulsion, les services administratifs reconstitués fonctionnaient normalement. Un décret du 20 mars 1920 nomma Commissaire général M. Gabriel Alapetite.

Le nouveau Commissaire général avait été appelé par le gouvernement à occuper successivement les plus hauts postes : préfet du Pas-de-Calais, préfet du Rhône, Résident général de France à Tunis, ambassadeur à Madrid.

Il devait apporter dans l'accomplissement de sa tâche cette méthode, cette clarté, cette puissance de travail que connaissent tous ceux qui l'ont approché. Il fut assisté dans son œuvre d'assimilation par le Conseil consultatif comprenant trente membres — sénateurs, députés, conseillers généraux, élus par leurs pairs — et cinq membres désignés par le gouvernement en raison de leurs connaissances spéciales.

Sous le Commissariat général de M. Alapetite commencèrent les rattachements progressifs des divers services administratifs aux ministères de Paris.

Beaucoup de textes de lois françaises furent déclarés applicables à l'Alsace-Lorraine. Parmi les plus importants citons :

L'introduction du Code civil et du Code de commerce, réalisée, sauf sur certains points[1], par la loi du 1er juin 1924, à dater du 1er janvier 1925. Le Code pénal et le Code d'instruction criminelle avaient été introduits dès 1919.

A Paris le Commissariat général n'était pas sans être critiqué : on lui reprochait de durer et il fallut toute l'autorité de M. Alapetite pour obtenir le maintien des crédits nécessaires au fonctionnement de ses services.

1. Ces exceptions concernent : le régime foncier, les tutelles, les contrats d'assurance, la faillite des non-commerçants.

Survinrent les élections du 11 mai et la déclaration ministérielle de M. Herriot :

La guerre a posé deux problèmes qui n'ont reçu, à ce jour, que d'incomplètes solutions. Le gouvernement est persuadé qu'il interprétera fidèlement le vœu des chères populations, enfin rendues à la France, en hâtant la venue du jour où seront effacées les dernières différences de législation entre les départements recouvrés et l'ensemble du territoire de la République. Dans cette vue il réalisera la suppression du Commissariat général, et préparera les mesures qui permettront, en respectant les situations acquises, en ménageant les intérêts matériels et moraux de la population, d'introduire en Alsace et en Lorraine, l'ensemble de la législation républicaine.

Cette déclaration qui eut un dangereux retentissement dans les départements recouvrés avait, semble-t-il, été élaborée sans que le commissaire général eût été entendu.

M. Herriot, conseillé par les nouveaux élus du parti socialiste, partisans résolus d'une assimilation rapide, n'était pas favorable au Commissariat général.

Dans ces conditions M. Alapetite demanda sa mise à la retraite et quitta Strasbourg en juillet 1924. Il ne lui fut pas donné de successeur. Mais M. Henri Cacaud, secrétaire général du Commissariat général, fut chargé de l'intérim des fonctions de commissaire général jusqu'à ce que le Parlement ait statué sur le nouveau régime de l'Alsace et de la Lorraine.

Ce fut l'objet de la loi du 24 juillet 1925. Le commissariat général était supprimé à dater du 15 octobre 1925. Il était institué sous l'autorité immédiate du président du Conseil, une direction générale s'occupant des services des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle qui n'ont pas été rattachés au Ministère duquel ils relèvent par leur nature.

La direction générale comprend à Paris un service central chargé des travaux législatifs, du contrôle et de la centralisation des affaires préparées par les services de Strasbourg, ainsi que de la liaison avec les différents ministères pour les services qui leur sont rattachés.

A Strasbourg : les services de l'instruction publique, des cultes, du personnel local et des pensions, l'Office des assurances sociales.

M. Paul Valot a été nommé directeur général des affaires d'Alsace et de Lorraine.

Le budget d'Alsace-Lorraine avait été supprimé dès 1920; le Conseil consultatif le fut à son tour, il devait être remplacé par un comité technique, nommé par le gouvernement, qui jusqu'ici n'a pas été constitué.

Comment apprécier les sept années d'administration française en Alsace et en Lorraine?

On se place la plupart du temps pour juger l'œuvre du commissariat général sur le terrain politique. C'est ainsi par exemple, que le Cartel des gauches la considère comme réactionnaire par ce que ayant fait obstacle à l'assimilation rapide, à l'introduction des institutions républicaines et laïques.

Je m'efforcerai de rester dans mon jugement sur un terrain purement objectif.

Au lendemain de l'armistice le gouvernement était libre d'appliquer à l'Alsace et à la Lorraine l'ensemble du droit public français. La question de l'assimilation eût été ainsi radicalement résolue. Il est probable du reste que la population dans son enthousiasme de redevenir française aurait accepté le nouveau régime.

Telle ne fut pas la méthode suivie : j'ai ci-dessus indiqué l'économie de la loi du 17 octobre 1919 qui posait comme principe le maintien de la législation locale alors en vigueur dans les trois départements et l'introduction progressive du droit français. Par suite il fallait prévoir un régime de transition; ce fut la tâche du commissariat général, qui se trouvait en même temps réaliser le programme régionaliste de son premier chef.

Cette politique ne fut pas sans conséquences : elle faisait revivre un régime analogue à celui créé par l'Allemagne; elle consolidait une organisation qui avait été instituée pour détourner l'Alsace et la Lorraine de la France en les orientant dans la voie de l'autonomie; elle permettait, sous prétexte de régionalisme, aux éléments particularistes de reprendre conscience d'eux-mêmes et de s'assurer une influence prépondérante dans la direction des affaires.

De même le conseil consultatif, reconstitution pourtant très pâle de l'ancien Landtag, fit figure de petit parlement alsacien

et lorrain. Les discussions n'y furent toujours pas empreintes de la plus grande sérénité juridique, et des problèmes tels celui de la suppression du commissariat général ou de la *Muttersprache* y furent parfois évoqués en termes peu diplomatiques par de fougueux Alsaciens comme M. l'abbé Muller, député du Bas-Rhin.

Au point de vue législatif il est certain que la tâche du commissariat général a été immense. Ce travail très aride, n'intéressant que les juristes, n'a pas pu certes être apprécié à sa juste valeur par le grand public.

Quoi qu'il en soit, le commissariat général, administration qui n'était créée que pour disparaître, aurait peut-être pu avoir une existence plus courte et constituer un organisme moins compliqué. Il y eut en effet, à Strasbourg des « directions » encore plus nombreuses que celles des ministères de Paris; le reclassement de tous ces fonctionnaires dans les cadres des administrations centrales demanda de longues et laborieuses négociations. Beaucoup avaient été recrutés sur place depuis l'armistice, d'autres dits du « cadre local », avaient appartenu à l'ancienne administration allemande; parmi ces derniers certains ne présentant pas toutes les garanties désirables au point de vue national furent maintenus en fonction par suite de certaines interventions politiques. Ils constituent aujourd'hui en Alsace des adeptes tout désignés de l'autonomie; leur hostilité à l'introduction des institutions françaises s'est encore accrue du fait du maintien de leur ancien statut reconstitué par le commissariat général.

III. — Les partis politiques en Alsace et en Lorraine.

Deux grands partis catholiques ont dominé jusqu'ici la situation politique : en Lorraine l'Union républicaine lorraine (U. R. L.); en Alsace, l'Union populaire républicaine nationale (U. P. R. N.).

L'U. R. L. a été formée au lendemain de l'armistice par le parti lorrain indépendant (Chanoine Collin) et le parti du centre catholique. L'U. R. L. a nettement pris position pour le maintien de l'école confessionnelle et du Concordat; elle n'en n'a pas moins condamné avec autant de vigueur le mouvement autonomiste malgré plusieurs de ses membres qui ayant appartenu à l'ancien parti du centre verraient sans déplaisir adopter les théories particularistes.

Son bureau a reprouvé « tout mouvement à tendance fédéraliste incompatible avec la tradition séculaire de l'État français ». Son assemblée générale de 1925 a estimé de son devoir de mettre en garde tous ses membres contre l'agitation autonomiste et de déclarer formellement que tout adhérent à l'U. R. L. qui participerait à ce mouvement détestable se placerait, par là même hors du parti. L'U. R. L. estime que les réformes nécessaires doivent être accomplies par des voies légales; faisant allusion aux tentatives autonomistes d'appel à la Société des Nations elle « repousse toute idée de recours à une puissance étrangère qui s'immiscerait dans nos affaires intérieures ».

Catholique et française telle peut être définie l'U. R. L. Elle a eu pour président le général Hirschauer, sénateur de la Moselle, et est actuellement présidée par M. Guy de Wendel, député de la Moselle, maître de forges à Hayange. Elle a comme porte-parole un publiciste de talent : l'abbé Ritz, directeur politique du *Lorrain*, conseiller général de la Moselle.

Elle recrute principalement ses troupes dans le pays messin et la région agricole du plateau Lorrain, la tendance particulariste que je viens de signaler se manifeste surtout dans l'ancien bailliage d'Allemagne à Sarreguemines notamment. La *Lothringer Volkszeitung* publiée à Metz est le quotidien dont la politique répond à cette tendance.

Aux élections législatives de 1924 la liste de l'U. R. L. a obtenu une moyenne de 57 569 voix alors qu'une liste républicaine dissidente en réunissait 20 141, une liste cartelliste 8 140 et une liste communiste 26 276.

En Alsace, l'U. P. R. N. a été jusqu'ici une force politique considérable. Soutenue par le clergé catholique dont l'autorité sur les masses rurales est grande, plus grande peut-être qu'elle n'a jamais été en France avant la séparation, elle dispose d'une presse de langue allemande entièrement « trustée » par deux sociétés catholiques d'édition, la société « Alsatia » du Bas-Rhin et la société « Alsatia » du Haut-Rhin, elles-mêmes administrées par des ecclésiastiques qui deviennent ainsi les arbitres de la situation politique.

L'*Elsässer* de Strasbourg et l'*Elsässer Kurier* de Colmar se reproduisent dans les campagnes sous forme de plusieurs gazettes dont

la composition politique est identique, mais dont la chronique locale varie suivant le lieu de publication.

Les campagnes parlent peu le français; la presse parisienne ou la presse de langue française n'y pénètrent que rarement. Le paysan n'y lit que le journal local de langue allemande, patronné par son curé. Le parti catholique est ainsi le maître de l'opinion politique dans les campagnes; son action s'étend également aux centres ouvriers par les patronages, les sociétés d'éducation physique et en général par toutes les associations, très nombreuses en Alsace. Sa politique a d'ailleurs su être, à l'inspiration de ce qui se passait dans les partis chrétiens en Allemagne, vraiment sociale.

Les habitants de certaines communes pourtant protestantes lisent eux aussi cette presse. Il n'y a pas, dès lors, à s'étonner que l'opinion publique soit égarée.

Comment en parlant de la presse catholique alsacienne de langue allemande ne pas consacrer quelques lignes à l'un de ses principaux chefs : M. l'abbé Haegy.

Brosser un portrait de l'abbé Haegy, c'est retracer la vie d'un prêtre alsacien surtout mêlé à la politique active de son pays.

L'abbé Haegy est d'humble origine. Après avoir pris son doctorat à l'Université de Wurzbourg, il arriva par son intelligence, son travail acharné, à être l'une des personnalités les plus en vue de la presse alsacienne. Mais l'abbé Haegy ne connaît pas la France et c'est là son grand tort. S'il a siégé au Reichstag, il n'a pas séjourné à Paris. Il est difficile dans ces conditions de juger équitablement nos institutions et le chef de la presse catholique se laisse trop entraîner dans ses critiques par sa formation germanique, son amour de l'Alsace et aussi par son fanatisme religieux empreint de théocratie.

L'U. P. R. N. est dirigée par MM. Seltz et Walter, députés du Bas-Rhin. Les évènements politiques actuels, le mouvement autonomiste notamment, ne sont pas sans avoir leur répercussion sur l'unité de ce grand parti. Si d'une part des éléments « nationaux » ont adhéré à l'U. P. R. N., il n'en reste pas moins que cette importante formation politique renferme dans son sein des éléments acquis à l'autonomie et que sa ligne de conduite s'en ressent fortement. C'est ainsi que dans son congrès de 1925, l'U. P. R. a demandé une

administration régionale, un conseil régional élu, un budget régional. Le pouvoir central d'après l'U. P. R. ne devait s'occuper que de la défense nationale, de la politique extérieure, du budget national, de la législation pour l'ensemble du territoire.

Ces revendications, si elles étaient admises, n'aboutiraient-elles pas à un séparatisme dangereux?

D'après les déclarations de l'U. P. R., « les dispositions législatives particulières maintenues dans certaines régions en raison de leur passé historique ne pourraient être modifiées qu'avec le consentement de l'administration et de la représentation régionale. Elles seraient à considérer comme partie intégrante du droit public national. »

Ce texte paraît incompatible avec le régionalisme tel qu'il a été jusqu'ici envisagé en France. Que penser, en effet, d'un droit régional qui primerait le droit national, d'un Parlement local qui tiendrait en échec le Parlement national?

Toutes ces motions ne font que refléter l'état d'esprit des autonomistes membres de l'U. P. R., de ceux qui à la dénomination « d'Union populaire républicaine nationale » substituent — est-ce par pudeur — celle d'*Elsässiche Volkspartei*, de parti populaire alsacien.

En tous les cas, l'unité de l'U. P. R. tiraillée entre une tendance nationaliste et une tendance autonomiste paraît singulièrement compromise. La preuve en a été donnée lors de l'assemblée de printemps des délégués du parti à Strasbourg le 4 juillet 1926. Avant ce *Delegiertentag*, le général Bourgeois, sénateur, le Dr Peleger, député, le comte de Leusse, ancien député, que l'on peut considérer comme constituant l'aile nationale du parti, avaient pris l'initiative de recueillir les adhésions à une résolution anti-autonomiste susceptible d'avoir l'approbation des délégués. Malheureusement ce texte, par suite de circonstances que je n'ai pas à apprécier, n'a pas été présenté au *Delegiertentag* qui a adopté deux motions qui apparaissent comme un compromis entre les éléments nationaux d'une part et les abbés Haegy, Fashauer, l'instituteur Rossé d'autre part.

La première de ces motions, d'allure nationale répond évidemment aux protestations que valent au parti ses apparences de collu-

sion avec la *Zukunft*, hebdomadaire autonomiste, ou le *Heimatbund*, ligue des Alsaciens-Lorrains fidèles à leur pays. La seconde, qui détruit presque la première, désapprouve de la façon la plus énergique les mesures prises par le gouvernement contre les signataires du manifeste du *Heimatbund*.

Même après le *Delegiertentag* la situation n'est pas éclaircie. « L'équivoque continue », écrivait le *Journal d'Alsace-Lorraine*.

En résumé pas de cassure dans le parti, lisait-on dans le *Journal de l'Est*, mais la définition précise d'une aile nettement française et le vote officiel de deux textes dont le second infirme la portée patriotique du premier. C'est le triomphe d'une conciliation artificiellement prolongée.

***

Le parti communiste est surtout redoutable en Moselle où il devient chaque jour plus puissant grâce à une population ouvrière formée principalement d'éléments allemands. Son fief est constitué d'une part par le bassin houiller de Forbach, d'autre part par les vallées de l'Orne et de la Fensch au sud-ouest et à l'ouest de Thionville où se trouvent les principales aciéries et établissements des grands maîtres de forges de Lorraine.

Dans le Bas-Rhin le parti communiste a été assez fort pour faire élire à la Chambre l'un des siens, M. Charles Hueber. Dans le Haut-Rhin il est inexistant, le parti socialiste ayant su rallier à lui les masses ouvrières.

Le parti communiste est naturellement antifrançais en matière de politique générale et autonomiste en matière de politique alsacienne. Au mois de septembre 1925 un congrès « d'ouvriers et de paysans » réuni à Strasbourg à demandé pour les Alsaciens et les Lorrains « le droit de disposer d'eux-mêmes ». Au mois de novembre de la même année la conférence communiste de Bruxelles, qui comprenait les délégués des fractions parlementaires communistes de l'Europe occidentale, a réclamé un plébiscite immédiat dans les deux provinces. La dictature française disait la résolution, a tout simplement remplacé la dictature allemande ; les impérialistes français et allemands se disputent le territoire alsacien-lorrain pour

posséder les trésors de son sol et pour exploiter les masses ouvrières du pays.

Il suffit de feuilleter la collection de l'*Humanité*, de Strasbourg, pour y trouver fréquemment des articles *um die Autonomie von Elsass-Lothringen, zur Frage der Autonomie in Elsass-Lothringen, für das Selbstbestimmungsrecht des Elsass-Lothringischer Volkes.*

En février 1925 les syndicats communistes et les syndicats indépendants (chrétiens sociaux) ont formé un « Comité d'action » auquel adhéra la Fédération des fonctionnaires d'État d'Alsace et de Lorraine (fonctionnaires du cadre local) présidée par l'instituteur Rossé.

Le Comité ne fut, sous prétexte de défendre les intérêts professionnels des cheminots et des fonctionnaires, qu'une tentative de front unique entre communistes et certains éléments autonomistes appartenant à l'aile extrême de l'U. P. R. Il lança un appel où il était question du combat pour la reconnaissance des droits des minorités nationales opprimées! (*Kampf für die Durchführung der Rechte der unterdrückten nationalen Minderheiten*). Cet appel souleva du reste de véhémentes protestations!

Les tentatives du Comité d'action échouèrent devant l'attitude des syndicats réformistes qui refusèrent de fomenter une grève analogue à celle de 1920.

Par ailleurs, la Fédération nationale des fonctionnaires avait refusé de s'associer à une manifestation dont elle ne connaissait que trop le véritable caractère.

Quelques semaines après, la troupe devait intervenir dans les rues de Metz pour disperser par la force des cheminots et des fonctionnaires que le parti communiste allié à de troubles éléments autonomistes et étrangers avait poussés à la révolte.

Au lendemain du manifeste du *Heimatbund*, l'*Humanité*, de Strasbourg (numéro du 9 juin) publiait un article intitulé « La question d'Alsace-Lorraine, l'appel des Autonomistes et nous » où il était dit :

Il de manifeste[?] réclame seulement l'autonomie dans le cadre d'un État bourgeois, nous communistes nous réclamons le droit de libre disposition (dès [illegible] *Selbstbestimmungsrecht*), et l'autonomie comme en bénéficient les peuples de l'Union des Républiques Soviétiques, mais nous soutenons

cependant leurs revendications parce que nous y voyons le réveil contre l'Impérialisme de la petite bourgeoisie de notre peuple opprimée par l'impérialisme français.

Appréciant les poursuites qui étaient dirigées contre les signataires du manifeste du *Heimatbund*, le même journal imprimait le 16 juin en manchette : *Heraus zum Massenprotest!* et quelques jours plus tard, place Kléber à Strasbourg, communistes et autonomistes manifestaient pour l'autonomie, tandis que retentissait l'Internationale aux pieds de la statue de celui qui après avoir combattu à Mayence, en Vendée, à Fleurus, alla mourir pour la France en Égypte.

En s'alliant aux communistes les autonomistes ne se sont-ils pas jugés eux-mêmes? N'ont-ils pas prouvé par là leurs véritables affinités, leur véritable caractère, leurs véritables tendances?

Il est vraiment singulier, a écrit l'abbé Ritz dans le *Lorrain* du 24 décembre 1925, de voir tous les antifrançais se rencontrer, qu'ils soient communistes, protestants ou catholiques dans cette exigence qui fait l'affaire de tous : L'autonomie. Les honnêtes gens éprouvent un singulier haut-le-cœur en voyant cette revendication commune poussée par des bouches dont les unes sont toute l'année pleine de haine, les autres, au contraire, faisant profession officielle de charité chrétienne. On se demande comment des gens qui n'ont en vue les uns que la cité du Mal, les autres la cité du Bien, en arrivent tout de même à une conclusion identique pour notre petit pays : l'autonomie. Le communisme qui se moque de la liberté des peuples et qui ne veut que leur asservissement sous le joug de Moscou, a trouvé ici un moyen terme qui, à mon sens, doit lui être très favorable : la libération nationale de la tyrannie française. C'est, qu'avec raison, les Moscovites espèrent bien, une fois notre pays « libéré » de la France, qu'ils auront, avec leurs amis de gauche, rapidement la haute main sur l'Alsace-Lorraine, dont ils feront leur chose, puisque l'Alsace-Lorraine sans appui sur le bloc français, sera le jouet des influences germaniques et de l'or allemand et moscovite.

***

Le parti radical est encore à l'état embryonnaire dans la Moselle où il ne se compose que de quelques éléments fonctionnaires ou avocats venus de l'intérieur. Il existe au contraire dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin deux fédérations radicales et radicales-

socialistes. Si l'une demande avec insistance « l'introduction des lois fondamentales de la République », condamne l'autonomie et le régionalisme, réclame l'enseignement des deux langues avec toutefois prépondérance du français, l'autre est divisée en plusieurs nuances dont les deux principales sont la nuance Wolf et la nuance Oesinger. La première, celle qui représente la majorité du parti formée par les masses radicales rurales, les fonctionnaires radicaux alsaciens, a pour chef le pasteur Georges Wolf, ancien député au *Landtag*. Ce n'est pas à la *Revue des Sciences politiques* qu'il appartient de soulever une polémique à propos de M. Georges Wolf; qu'il me suffise simplement de rappeler certain article paru dans *la Strassburger Burger-Zeitung*[1] sous le titre « l'Alsace allemande se réveille », certaines déclarations au Congrès de Nice où M. Wolf disait :

L'enthousiasme des premiers jours a paru confirmer l'idée d'une Alsace-Lorraine complètement française comme elle l'était en 1870. *J'ose détruire cette légende*, généralisation d'une vérité partielle, parce que le parti radical qui en a déjà détruit d'autres, peut supporter et doit apprendre la vérité.

Enfin M. Wolf a réclamé la formation d'un front unique entre Alsaciens pour la défense des *Heimatrechte*, des droits du pays. (*La République*, du 7 mars).

Du côté autonomiste cette proposition a été naturellement accueillie avec sympathie.

Cette tendance a triomphé lors de l'assemblée de la Fédération en mai 1926. La résolution adoptée dit notamment :

Le parti exige la reconnaissance des coutumes et de la langue alsaciennes.

Le parti se prononce pour la sauvegarde des droits régionaux de l'Alsace (*elsässische Heimatrechte*).

L'école primaire doit être bilingue. L'enseignement doit commencer en allemand dans les régions de langue allemande et l'enseignement du français doit suivre.

Le parti repousse le mouvement autonomiste en tant que celui-ci poursuit la création d'un État dans l'État, mais il est décidé d'intervenir pour une autonomie administrative régionale, comprenant une consultation effective pour la nomination des hauts fonctionnaires et un droit de contrôle.

1. N° du 8 août 1914

Ces idées semblent difficilement conciliables avec la doctrine radicale française telle qu'elle résulte de la Révolution et des déclarations du président Herriot.

A la tendance Wolf s'oppose la tendance Oesinger. — M. Oesinger est adjoint au maire de Strasbourg, — réprouvant toute politique alsacienne qui primerait la politique française, restant fidèle à la République une et indivisible, aux lois et aux principes républicains, décidée à demander leur application à l'Alsace comme à la France entière[1].

***

Le parti socialiste peu influent dans la Moselle, représente par contre en Alsace une force politique importante. Sous la direction d'hommes comme MM. Peirotes, Georges Weill dans le Bas-Rhin; Wicky, dans le Haut-Rhin, il a conquis en concluant le cartel avec les radicaux-socialistes les mairies de Strasbourg et de Mulhouse. Sa politique est nettement anti-autonomiste et anti-communiste. Dans le Haut-Rhin notamment sous l'action de M. Wicky, Alsacien francophile qui n'a pas craint pendant la guerre de dénoncer l'attitude étrange des socialistes allemands, le parti socialiste a tué le parti communiste.

Les Comités des fédérations S. F. I. O. d'Alsace ont lancé un appel à la population où ils « repoussent tout mouvement régionaliste, autonomiste et séparatiste qui tenterait d'arracher l'Alsace et la Lorraine à l'unité indivisible de la France démocratique et républicaine ».

Le manifeste ajoute que « c'est troubler intentionnellement la population de lui faire croire que le malaise que nous éprouvons est un malaise propre à l'Alsace », dénonce le but des autonomistes qui consiste « à construire entre les provinces alsacienne et lorraine et le reste de la France un mur chinois en se servant du prétexte de sauvegarder les mœurs et traditions de l'Alsace ».

1. Le Comité Exécutif du parti radical vient de condamner la tendance Wolf. Selon toute évidence, ce dernier ne se soumettra pas et fondera avec ses amis « un parti bourgeois alsacien de gauche ».

***

Y a-t-il place en Alsace pour un parti moyen, un parti « centriste » capable de rallier à lui d'une part les éléments qui ne veulent pas adhérer aux partis extrêmes, d'autre part la majorité de la bourgeoisie?

M. Paul Jourdain, député, vient d'en faire la tentative par la constitution de l'Alliance démocratique du Haut-Rhin, de concert avec M. le sénateur Scheurer et M. le pasteur Scheer, député.

Le programme de ce nouveau parti est conçu dans l'esprit le plus large de manière à permettre à tous les citoyens du département qui placent l'idée nationale et l'assimilation paisible de l'Alsace au-dessus des intérêts de personne de se réunir.

La tentative est certes intéressante, mais il est à craindre que si l'Alliance démocratique attire à elle les industriels, la bourgeoisie protestante, elle ne rallie pas de nombreuses troupes dans les campagnes par suite de l'hostilité du clergé catholique contre le principe de la séparation des Églises et de l'État inscrit dans son programme qui, toutefois, prévoit l'amendement de la loi de 1905 dans un sens plus libéral.

L'Alliance démocratique pourrait en cas de scission dans l'U. P. R., et si son comité directeur sait profiter des circonstances, voir venir à elle des adhérents ayant sur le terrain national un programme identique au sien.

IV. — Le malaise alsacien.

C'est l'expression consacrée. Il y a un malaise alsacien comme il y a un malaise général. Si l'Alsace et la Lorraine souffrent comme les autres provinces du « malaise », il faut dire, je crois, que pour elles s'ajoutent aux causes générales des causes tenant à leur situation particulière.

Au cours des précédents chapitres de cette étude, je me suis efforcé d'en poser les termes. Il reste surtout maintenant à conclure.

Il y a eu d'abord en Alsace une « crise du sentiment français » (*Nouvelliste d'Alsace*, des 13 et 15 février 1926).

Les articles de notre confrère me paraissent donner une idée assez exacte de la situation.

« Au moment où le Maréchal Joffre nous apporta « le baiser de la France », celle-ci se faisait de l'Alsace une idée bien particulière, un tant soit peu romanesque, basée sur de vieux souvenirs d'avant la guerre de 1870. Elle se représentait encore l'Alsace pittoresque de jadis, l'Alsace des gravures de Kauffmann, des romans d'Erckmann-Chatrian, des images de Piton et de Seyboth, et elle pensait retrouver telle qu'elle l'avait quittée cinquante ans auparavant sa population cordiale, gaie, insouciante, frondeuse et spirituelle; cette population qui, le soir, à Strasbourg, suivant en foule la retraite aux flambeaux, et les après-midis, allait écouter, sur le Broglie, tout en devisant en français ou en dialecte, la musique militaire chantant avec des paroles allemandes les chœurs du « Fremersberg ». Heureux mélange des langues, qui ne choquait personne... La France jugeait aussi l'Alsace, en 1918, d'après les dessins de Hansi et de Zislin, la croyait peuplée des mêmes protestataires qu'aux premiers jours de l'annexion.

Il y avait en cela du vrai, certes, beaucoup d'Alsaciens conservaient dans leur cœur une sorte de culte mystique pour la France et il demeurait au fond de l'âme populaire un certain attachement sentimental à la patrie perdue, une fidélité entretenue par la vieille génération qui avait passé par l'école ou par l'armée française. Mais l'intense propagande antifrancaise répandue en Alsace pendant ces vingt dernières années et dont l'actuelle n'est que la continuation plus systématique et plus acharnée, avait chez beaucoup ébranlé la ténacité des sentiments français, et cela malheureusement avec d'autant plus de facilité que cette propagande se basait sur des faits réels. On ne saurait trop insister, hélas! sur le tort immense que la France s'est fait à l'étranger. Il suffit de rappeler l'attitude qu'eurent, à l'égard de la France, au début de la guerre, l'Espagne et les catholiques canadiens.

Depuis longtemps, les observateurs attentifs signalaient en Alsace la décroissance du sentiment français, sous l'influence de cette funeste politique. »

Par ailleurs, la politique allemande se faisait plus conciliante, l'industrie était très prospère, l'ouvrier trouvait dans le développement de la législation sociale une contre-partie au despotisme de l'administration allemande; les services publics étaient aménagés avec méthode et commodité.

Cependant les mesures de rigueur prises par les autorités allemandes, les excès de brutalité du militarisme allemand pendant la guerre avaient de nouveau détourné l'Alsace de l'Allemagne. Aussi

les Français furent ils accueillis en 1918 comme de véritables libérateurs.

Mais les premiers malentendus ne tardèrent malheureusement pas à se produire. Les Français de l'intérieur arrivant en Alsace firent souvent preuve d'incompréhension en employant vis-à-vis de leurs frères recouvrés la lamentable épithète de « boche ». La population fut quelque peu scandalisée de la licence de la troupe. Le laisser-aller et l'indolence des administrations, la négligence des bureaux des ministères trop portés à ignorer les situations régionales, tranchaient fâcheusement avec la raideur, la régularité du fonctionnaire allemand.

Il eût fallu en Alsace et en Lorraine des administrateurs de tout premier ordre. Il y en eut et de la grande école; mais ils furent trop souvent entourés de collègues ou de collaborateurs novices recrutés à la hâte et n'ayant pas une formation suffisante.

A eux se joignirent des instituteurs athées qui crurent bien faire en apportant au delà des Vosges leurs méthodes de l'intérieur. La population ne goûta point « leur laïcisme » et fut scandalisée....

A toutes ces causes de mécontentement s'en ajouta une permanente, si je puis dire, et même pernicieuse.

J'ai montré au chapitre précédent l'importance de la presse catholique de langue allemande appartenant à l'aile extrême de l'U. P. R. Or, cette presse dirigée par des rédacteurs formés à l'Université allemande, ignorant la France, n'a cessé depuis 1919, de dénigrer et de discréditer systématiquement les institutions françaises avec un acharnement et une violence rares.

C'est ainsi que dans ces feuilles nos soldats sont ironiquement traités de « libérateurs ». Des comparaisons sont fréquemment faites entre les méthodes françaises et les méthodes allemandes; il va sans dire qu'elles ne sont jamais à l'avantage des premières; les événements politiques sont présentés sous un jour inexact; le moindre petit incident est déformé ou grossi avec une mauvaise foi inimaginable. La France est non seulement dénaturée, elle est je dirai même bafouée...

Si ces feuilles constituent la pâture spirituelle des trop nombreux Alsaciens qui ne lisent pas la presse de langue française, elles trouvent une clientèle entièrement favorable dans les milliers d'Allemands dont le traité de Versailles a cru devoir faire des Français! Il suffit

à un Allemand d'avoir épousé une Alsacienne ou une Lorraine réintégrée de plein droit pour devenir Français! Tout étranger non ressortissant d'un État allemand, peut aux termes du traité de Versailles, s'il a acquis l'indigénat alsacien-lorrain avant le 3 août 1914, réclamer la nationalité française. Or cette disposition a surtout profité à des étrangers venus en Alsace-Lorraine pour servir l'Allemagne comme fonctionnaires[1]...

Enfin il faut ajouter à la cohorte de ceux qui devaient être mécontents par nature, certains fonctionnaires du cadre dit local maintenus en fonctions avec toutes les prérogatives de leur ancien statut bien que leurs sentiments nationaux ne les portassent pas précisément vers la France qui faisait cependant preuve à leur égard d'une générosité excessive.

Je citerai pour bien mettre en évidence le rôle joué par les fonctionnaires locaux dans les affaires d'Alsace un article de l'*Elsässer Kurier* du 15 décembre 1925 intitulé : « La manifestation des fonctionnaires et instituteurs » où il est rendu compte d'une réunion tenue à Strasbourg par des fonctionnaires et instituteurs d'Alsace et de Lorraine. On y relève des passages de ce genre :

« Le calvaire des fonctionnaires et instituteurs alsaciens-lorrains », tel était le thème sur lequel parla M. Rosse, professeur, président de la fédération des fonctionnaires. C'est un calvaire riche en épines, plein de douleurs et de souffrances pour les fonctionnaires du pays, riche aussi en lourdes désillusions. Quand l'Alsace-Lorraine vint à la France, elle apporta *un personnel de fonctionnaires et d'instituteurs instruit à l'école modèle allemande pourvu d'une solide formation professionnelle*, plein du sentiment du devoir, dévoué au service public. Ces fonctionnaires avaient un statut qui réglait leur situation juridique et leur faisait une situation matérielle qui les classait parmi la bonne bourgeoisie. Les services que nos fonctionnaires rendirent après la guerre leur donnaient droit à être traités comme des serviteurs préférés de la France. Il en advint autrement.

L'Administration française apporta d'amères désillusions. Les fonctionnaires s'attendaient à une démocratie; ils trouvèrent une oligarchie qui refuse aux fonctionnaires le minimum nécessaire à leur existence. Ils s'attendaient au respect de leurs droits acquis; ils trouvèrent un centralisme qui absorbe toute vie individuelle. Ils comptaient sur un État où régnait la liberté. Ils trouvèrent un Pays où les partis sont les maîtres. Ils s'atten-

1. Les clauses du Traité de Versailles les plus dangereuses au point de vue de la nationalité sont celles du paragr. 2 de l'annexe à la Section V, Partie III.

daient à une Administration moderne élevée sur les principes de la démocratie et du progrès, ils ne trouvèrent qu'une bureaucratie surannée et rétrograde comme la plupart de ses représentants.

Voilà quels étaient jusqu'aux élections législatives de 1924 les divers sujets du mécontentement en Alsace.

La déclaration ministérielle de M. Herriot en évoquant la question religieuse, déchaîna dans le pays une campagne de protestation qui n'ayant au début qu'en vue la défense de l'Église devait permettre par la suite aux éléments anti-français du parti catholique de maintenir une agitation permanente contre notre gouvernement et notre administration. Il est faux de dire que le malaise alsacien date de l'arrivée au pouvoir du Cartel des Gauches; même sous le régime du Bloc National le mécontentement existait déjà et j'en ai ci-dessus indiqué les raisons. Mais à ce moment le gouvernement gardait encore par sa politique suffisamment d'autorité morale sur l'Alsace et sur la Lorraine pour empêcher toute manifestation grave.

La déclaration ministérielle de M. Herriot, mal renseigné sur le véritable état des esprits, a certes été une erreur politique et psychologique. Cette erreur a été exploitée à fond contre la France et c'est là sa conséquence la plus grave.

Elle l'a été par tous les germanophiles, les Allemands naturalisés, les fonctionnaires mécontents, par tous ceux qui par prudence s'étaient tus depuis l'armistice, mais qui ne demandaient qu'une occasion de relever la tête.

La première manifestation de ces gens fut la publication à Saverne d'un journal de langue allemande *Die Zukunft* — L'Avenir — « organe hebdomadaire indépendant pour la défense des droits populaires de l'Alsace-Lorraine ». Sous prétexte de défendre les *Heimatrechte* les droits du pays (*sic*), la *Zukunft* commença à réclamer l'autonomie dans le cadre de la France (*im Rahmen Frankreichs*). Ce « cadre » n'est d'ailleurs qu'une pure hypocrisie, l'expression n'étant employée que pour éviter des poursuites pour crime contre la sûreté de l'État.

Comment du reste en douter lorsqu'on trouve dans la *Zukunft* des phrases de ce genre :

Nous souffrons moralement et matériellement. « Liberté, Égalité, Fraternité », que signifient en réalité ces nobles principes (9. 5. 25.)?

Il dépend de la France que nous demandions l'autonomie dans le cadre français ou la pleine indépendance. S'il faut nous irons à l'instance suprême, à celle qui doit régler le sort des minorités nationales, à la Société des Nations (2. 1. 26).

La presse nationaliste de langue française ne s'est d'ailleurs pas laissée abuser par la *Zukunft* :

Ce sont de vieilles connaissances d'avant-guerre. Par file à gauche, en avant, marche!... Les voyez-vous défiler ces démarcheurs de la germanisation, ces commis-voyageurs en politique d'avant 1914? Pasteurs, professeurs, fonctionnaires de diverses administrations, ils étaient les fervents soutiens de la *Ligue évangélique*, du *Deutscher Sprachverein*, Société pour la diffusion de la pure langue germanique, du *Deutscher Flottenverein* — Ligue maritime allemande — et d'autres *Verein* du même acabit : correspondants attitrés de la *Rheinisch-Westfalische Zeitung*, et d'autres feuilles pangermanistes. Jadis, des raisons de partis et de concurrence les faisaient bien se prendre aux cheveux, de temps en temps avec quelques garçons de service du Centre allemand. Aujourd'hui que l'établissement Germania a officiellement fermé en Alsace-Lorraine, les frères ennemis se retrouvent ensemble, ce qu'ils n'ont jamais, au fond, cessé d'être : les larbins du germanisme.

Par file à droite, en avant marche!...
Lon, lon, lon, laissez-les passer....

Les reconnaissez-vous? Amis de Martin Spahn, professeur à l'Université de Strasbourg, grand promoteur du Centre allemand en Alsace-Lorraine, aujourd'hui nationaliste farouche; camarades d'autres chefs centristes pangermanistes, dont la nullité dispense d'écrire les noms; correspondants de *la Kölnische Volkszeitung*, le journal des frères Bachem, de la *Germania* et d'autres organes centristes de Bavière également. (*Lorrain* du 20 octobre 1925).

... C'est dans cet esprit que la *Zukunft* entend défendre nos droits. Elle veut combattre l'assimilation; elle veut, comme les communistes, faire de l'allemand la langue officielle dans nos provinces. Au peuple elle demande de se replier sur soi-même d'opposer une résistance farouche à la culture française. Pas de lois françaises qui nous ramènent en arrière, pas de Français de l'intérieur dans nos écoles, dans nos administrations... L'Alsace aux Alsaciens....

Il n'y a pas de doute : ce programme est nettement autonomiste. La *Zukunft* a beau dire qu'elle ne demande pas que l'Alsace soit séparée de la France, personne ne le croira. Car si ses revendications étaient réalisées, l'Alsace n'aurait plus aucune attache avec la mère patrie, elle serait « autonome » (*France de l'Est*, 20 mai 1925)

Par contre, la presse allemande a consacré à la *Zukunft* des commentaires élogieux.

A Saverne paraît depuis quelques mois une feuille hebdomadaire qui, indépendante des partis politiques, s'est donné pour mission de lutter avec une courageuse intrépidité pour la conservation du particularisme « Eigenart » alsacien, donc contre la suppression de la langue maternelle allemande et des droits et usages particuliers, suppression dont le mouvement part de Paris et à laquelle aspirent beaucoup de sphères politiques en Alsace et en Lorraine. Notre correspondant de Strasbourg a déjà attiré l'attention sur la campagne menée contre cette feuille hebdomadaire indépendante *Die Zukunft* dans le but de la mettre au ban, de l'affamer ou de la supprimer simplement. A ces attaques, la feuille dans son dernier numéro, répond par la contre-attaque très à propos qui suit :

« En Alsace-Lorraine, pour une administration incapable ou pour des gouvernements qui croient pouvoir, au nom de la raison d'État, marcher sans gêne sur les pieds de la population du pays, il existe toujour un excellent moyen pour réduire au silence le droit violenté : c'est le truc de la propagande ennemie ». (*Frankfurter Zeitung*, 18 août 1925, 2e éd.).

La *Zukunft* n'était qu'un journal, il fallait aux autonomistes un parti organisé ; ce fut alors en juin 1925 la création du *Bund der Heimattreuen Elsass-Lothringer*, « La Ligue des Alsaciens-Lorrains fidèles à leur pays » couramment, appelée *Heimatbund*.

« L'appel à tous les Alsaciens-Lorrains fidèles à leur pays » n'a pas besoin de commentaires : les phrases parlent d'elles-mêmes :

C'est à une heure particulièrement grave que les soussignés s'adressent aux Alsaciens-Lorrains pour leur demander de s'occuper activement de leurs destinées.

Hésiter davantage, ce serait trahir notre pays et nous abaisser nous-mêmes, car la mesure est comble.

Depuis sept ans, nous assistons, jour par jour, au spectacle écœurant d'une spoliation méthodique : sur notre sol on nous dépossède de nos droits, on oublie, on foule aux pieds les promesses solennelles qu'on nous a faites, on s'applique à ignorer les qualités de notre race et notre langue, on se moque de nos traditions et de nos coutumes. Nous savons aujourd'hui que les fanatiques partisans de l'assimilation veulent s'attaquer au caractère, à l'âme et à la civilisation même du peuple alsacien-lorrain, sans respect aucun de la liberté de conscience et de la conviction intime des Alsaciens-Lorrains.

Dès que nous parlons de nos droits, naturels ou acquis, on nous bafoue et on nous accable de calomnies et de menaces.

Sous aucun prétexte, nous ne supporterons désormais cette misère.

Nous sommes convaincus que la sauvegarde des droits imprescriptibles et inaliénables du peuple d'Alsace-Lorraine et la réparation des torts causés à des milliers de nos concitoyens ne nous seront garantis, en la situation de minorité nationale où nous nous trouvons, que si nous obtenons l'autonomie complète dans le cadre de la France.

Cette autonomie législative et administrative trouvera son expression naturelle dans une assemblée représentative élue par notre peuple, jouissant du droit de budget et dans un pouvoir exécutif, ayant son siège à Strasbourg, les membres de ce dernier seront pris dans le peuple alsacien-lorrain et auront à assurer, à côté du Parlement de Paris, seul compétent pour les questions françaises d'ordre général, le contact avec l'État français.

Notre premier devoir sera la création d'un front unique par rapport à la question si délicate des convictions personnelles en matière religieuse, afin de ne pas affaiblir notre force par des divergences d'opinion ou de parti.

La partie économique du manifeste du *Heimatbund* contient cette revendication :

Protection de l'agriculture, de la viticulture, du commerce et de l'industrie en Alsace-Lorraine tant dans les traités commerciaux qu'en face de la concurrence des départements de l'intérieur.

Le *Heimatbund* revendique donc l'établissement entre la France et l'Alsace d'un cordon douanier afin d'empêcher la concurrence française par l'imposition de taxes aux produits venant de l'intérieur. Or, comment l'Alsace pourrait-elle vivre entre une douane française (car si les produits français étaient imposés à leur entrée en Alsace, les produits alsaciens devraient l'être par réciprocité à leur entrée en France) installée aux Vosges et une douane allemande installée au Rhin? L'Alsace-Lorraine est un pays de grande industrie qui doit nécessairement rechercher la conquête des grands marchés. De quels débouchés pourrait bénéficier sa production (métallurgie, textiles, potasse, viticulture), que les indigènes ne peuvent cependant pas absorber, si elle était enserrée de tous côtés par des barrières douanières?

Force est de conclure que la réalisation du programme économique du *Heimatbund* aboutirait à la ruine de l'Alsace-Lorraine.

De plus l'autonomie ne peut pas comporter le droit de négocier des traités de commerce, et voilà qui prouve une fois de plus que l'autonomie dans le cadre de la France n'est que pure hypocrisie, que le véritable but est la séparation d'avec la France.

Quels sont les hommes qui soutiennent un tel mouvement, qui le dirigent, qui en un mot en sont les leaders?

Encore une fois, je ne me laisserai pas entraîner dans cette Revue à des polémiques de personnes, mais les indications qui vont suivre me paraissent nécessaires pour éclairer sous son véritable jour le mouvement autonomiste.

Le chef en est le Dr Ricklin, médecin à Dannemarie. Formé à l'Université de Munich, ancien président de la deuxième chambre du *Landtag* d'Alsace-Lorraine, le Dr Ricklin a été pendant la guerre mobilisé comme médecin-major sur le front ouest où il reçut la croix de fer. On rapporte en Alsace qu'en 1917, au cours d'une réunion secrète du parti du centre, il aurait prononcé les paroles suivantes :

« A votre aise, mais je vous déclare que si l'Alsace-Lorraine devait redevenir française, je secouerais la poussière française de mes pieds et je passerais le Rhin ».

Voilà qui caractérise l'homme.

Parmi ses principaux collaborateurs citons l'abbé Fashauer, de Colmar, rédacteur à l'*Elsässer Kurier*, qui préfère le général Percin, défenseur des revendications régionales de l'Alsace, au général de Castelnau dont il réprouve les tendances nationalistes, Paul Schall rédacteur en chef de la *Zukunft*, condamné pour pornographie, Rossé, instituteur révoqué, le pasteur Hirtzel, gérant de la *Zukunft*, l'abbé Zemb, ces deux derniers fonctionnaires rétribués du budget des cultes.

Peut-on dire dès lors que le mouvement actuel en Alsace soit un mouvement religieux? Est-ce pour défendre la foi que l'on cherche à réaliser ce qu'on appelle « le front unique », c'est-à-dire l'alliance avec les communistes, les radicaux-socialistes nuance Wolf, les pasteurs, qui ne peuvent pas précisément être considérés comme les amis du catholicisme?

N'est-ce pas plutôt pour en arriver à un but politique nettement dirigé contre la France?

Voilà ce que l'on ne saurait trop expliquer aux catholiques de l'intérieur.

La religion est un prétexte et une façade dont on se couvre. Voyons d'ailleurs ce que disent les intéressés eux-mêmes :

La *Zukunft* déclare que le Concordat et l'école confessionnelle ne sont qu'une tradition d'une fraction du peuple, donc ne font point partie des droits du peuple alsacien-lorrain (numéros du 20 mars et du 17 avril 1926).

Les catholiques français sont pour la feuille autonomiste « du bois pourri ». Elle les considère comme incapables de faire aboutir leurs revendications, et dédaigne toute alliance avec eux.

Interwiewé par un rédacteur de l'*Express* de Mulhouse sur le problème religieux, le Dr Ricklin a répondu que « personnellement partisan de l'école confessionnelle, il ne s'opposait nullement à ce qu'une solution conciliatrice intervînt entre les partisans de cette école et ceux de l'école interconfessionnelle et encore ceux de l'école laïque » (numéro du 18 mars 1926).

En réalité beaucoup de partisans du *Heimatbund* ne connaissent pas la France et ne font rien pour la connaître. Formés à l'université allemande, ils sont imbus de l'idée du fédéralisme et la croient applicable à notre pays. Ils se figurent que la Bretagne, la Provence, etc., demandent à constituer un État dans l'État. Erreur profonde! le fédéralisme n'existe pas en France, entre Français de l'intérieur la question nationale n'est pas discutée, un *régionalisme purement administratif* a seul été envisagé par certains publicistes, mais aucun mouvement populaire ne s'est jamais prononcé en sa faveur. La tradition française aussi bien celle de la monarchie absolue que celle de la Révolution n'a eu en vue que l'unité du pays et c'est grâce à elle que fut constituée la France.

Le manifeste du *Heimatbund* prétend que les Alsaciens constituent « une minorité nationale » et envisage l'appel à la Société des Nations [1]. Cet appel ne saurait être admis, l'article 51 du traité de Versailles stipulant : « Les territoires cédés à l'Allemagne, en vertu des préliminaires de paix signés à Versailles le 26 février 1871 et du traité de Francfort du 10 mai 1871 sont réintégrés dans la souveraineté française à la date de l'armistice du 11 novembre 1918 ».

1. L'autonomiste Henri César Lévy, réfugié à Fribourg en Brisgau, envoie en Alsace des tracts destinés à être présentés à la Société des Nations et contenant un bulletin de vote avec les questions suivantes : 1° Rattachement à la France ; 2° Rattachement à l'Allemagne ; 3° Indépendance comme la Suisse, la Belgique, la Hollande ; 4° Union douanière avec l'Hinterland naturel ; l'Allemagne ; 5° Séparation des Églises et de l'État.

Par suite la question du régime politique et administratif de l'Alsace est uniquement d'ordre interne et non international. La Société des Nations ne peut avoir à en connaître

Quant au qualificatif de « minorité nationale » que cherchent à se donner les appelants éventuels, il ne peut pas résister non plus à un examen historique et juridique de la situation.

Les Alsaciens ne constituent pas plus une minorité nationale que les Basques ou les Bretons qui s'accommodent fort bien de notre administration et qui seraient probablement les premiers étonnés si l'on cherchait à leur dénier la qualité de Français.

En effet, les articles 86 et 93 du traité, qui imposent d'une façon formelle — ce qui n'existe pas pour l'Alsace-Lorraine — à la Tchéco-Slovaquie et à la Pologne la protection des minorités dites nationales, sont rédigés dans les termes suivants :

Article 86. — « L'État tchéco-slovaque accepte en agréant l'insertion dans un traité avec les principales puissances alliées et associées, les dispositions que ces puissances jugent nécessaires pour protéger en Tchéco-Slovaquie les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue, la religion. »

Même texte en ce qui concerne la Pologne (art. 93).

Les habitants de l'Alsace et de la Lorraine diffèrent-ils de ceux du reste de la France, par la race, la langue, la religion? J'ai démontré ci-dessus l'inexistence d'un prétendu peuple alsacien-lorrain. Je n'y reviendrai pas.

S'il me semble juste de dire que l'Alsace et la Lorraine ont leurs coutumes, leurs mœurs auxquelles elles sont fortement attachées comme certaines régions de France, il me paraît impossible de leur trouver une race, une langue, une religion différentes de celles du reste de la France. Je n'invoquerai pour cela que les origines gallo-romaines de Strasbourg (Argentoratum) ou de Colmar (Colombarium). Cette race n'existait pas en 1871, un demi-siècle aurait-il suffi à la constituer?

« Il n'y a en dehors des Allemands restés volontairement dans les provinces désannexées et qui y sont simplement tolérés que des Français d'esprit et de cœur, des Français violemment incorporés à l'Allemagne par le traité de Francfort, leurs descendants, auxquels fut imposée la nationalité

allemande avec toutes ses conséquences. Alors quoi? que signifie cette prétendue liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes? Ou y a-t-il une minorité non nationale au point de vue français? » (Le *Lorrain*, 9 janvier 1926).

Ainsi donc même en dehors de l'article 51 du traité de Versailles un recours éventuel d'Alsaciens-Lorrains à la Société des Nations ne serait pas recevable. La question du régime administratif de l'Alsace et de la Lorraine est une question de droit public interne et non de droit des gens. Elle ne peut concerner que le gouvernement français.

***

Le mouvement autonomiste peut-il avoir des répercussions internationales dans le domaine de la politique étrangère?

Je serais porté à le croire à la suite de la conférence de Zurich du 6 février 1926 où se rencontrèrent d'une part les leaders du mouvement autonomiste alsacien et d'autre part ceux du mouvement fédéraliste rhénan. Il aurait été question dans cette conférence de la fondation d'un comité pour étudier les problèmes communs aux autonomistes et aux fédéralistes ainsi que les questions à soumettre à la Société des Nations.

Le but secret de ces négociations ne serait-il pas de reconstituer avec le Luxembourg, la Sarre, la Lorraine, l'Alsace, le Rhénanie, une Lotharingie analogue à celle qui fut créée au traité de Verdun lors du partage de l'Empire de Charlemagne?

Le Prof. Vermeil, de l'Université de Strasbourg, a publié dans le *Figaro* un article où il affirme la convergence d'action entre les Allemands ou Alsaciens expulsés d'Alsace-Lorraine, les fédéralistes rhénans continuateurs des séparatistes hostiles à la Prusse protestante et centralisatrice, le centre allemand, certains éléments d'Autriche et peut-être de Bavière, et l'autonomisme alsacien.

M. Vermeil donne même de larges « horizons européens » au mouvement autonomiste en écrivant :

L'Angleterre chercherait tout d'abord pour sa propre sécurité et pour parer définitivement au danger d'une guerre future, à interposer une confédération d'États neutres, une sorte de Ligue du Rhin nouveau modèle, entre l'Allemagne et la France, de manière à empêcher pour jamais la prépondérance continentale de l'une et de l'autre. Et comme les Nationaux

Allemands s'intéressent plus à la question de Pologne qu'à celle du Rhin, la Grande-Bretagne voudrait peut-être, en échange de la restitution du couloir polonais, les amener à céder aux revendications rhénanes et à renoncer à un rattachement pur et simple de l'Autriche au Reich.

Rome, enfin, soutiendrait ces aspirations encore multiples et confuses, de manière à forger avec l'Autriche, la Bavière, et l'Alsace, le Palatinat et la Rhénanie une chaîne ininterrompue d'États catholiques.

La question ne peut être facilement élucidée. Il n'y a rien d'invraisemblable à ce que le Vatican ait été sollicité d'intervenir dans ce sens si l'on se remémore les démarches du Prof. Schmittmann de Cologne, leader du mouvement fédéraliste, auprès du clergé d'Alsace-Lorraine et les conciliabules entre fédéralistes à propos d'un voyage à Rome de Mgr Oberdorfer, également de Cologne.

Quant à l'Allemagne, elle tient à prendre officiellement vis-à-vis du mouvement autonomiste une attitude de neutralité, afin de ne nuire ostensiblement à personne, mais elle agit secrètement de manière à faire évoluer l'Alsace-Lorraine de l'idée séparatiste au désir d'un rapprochement avec elle.

Si d'une part, le Dr Robert Ernest de Berlin, dans sa revue *Elsass Lothringen Heimatstimmen* constate même la divergence de but entre l'autonomiste alsacien qui travaille dans le cadre de la France (*sic*) et le mouvement allemand dont il est le chef (numéro du 15 juin 1926), il est certain d'autre part, que la même personne est en relations avec lesdits autonomistes.

V. — Un programme de gouvernement de l'Alsace et de la Lorraine.
La lutte contre la propagande allemande.

Le programme de gouvernement de l'Alsace et de la Lorraine me paraît pouvoir être condensé en ces deux mots : stabilité, autorité.

Après les développements précédents, je n'ai pas besoin d'insister beaucoup pour faire comprendre ces deux termes : l'Alsace et la Lorraine avaient vécu pendant un demi-siècle une vie politique différente de celle de la France, elles étaient habituées à être commandées par une bureaucratie autoritaire agissant en dehors de toute contingence politique.

« Les Français sont très aimables, entend-on dire en Alsace, ils promettent beaucoup mais ne réalisent pas. »

Il faut en Alsace-Lorraine agir au véritable sens du mot, ne pas laisser les affaires en suspens, donner l'impression au pays qu'il y a un gouvernement soucieux de ses intérêts, désireux de donner une prompte et équitable solution aux questions qui lui sont soumises.

Voilà les conditions auxquelles peuvent être combattues les causes particulières du malaise alsacien. Mais ce dernier s'atténuerait de lui-même si de son côté le malaise commun à la France entière disparaissait.

Considérons, en effet, la situation économique de l'Alsace et de la Lorraine. Nous sommes en présence d'un pays de grande industrie (métallurgie, pour la Lorraine, textiles pour l'Alsace) entretenant forcément des relations commerciales avec l'étranger. La valeur de la monnaie y joue par suite un rôle prépondérant; l'instabilité de notre devise rend difficile les transactions; l'activité de toutes les entreprises ne peut être assurée que par une politique garantissant aussi bien au capital qu'au travail un avenir de labeur dans l'ordre et dans la paix sociale. Enfin, les trois départements recouvrés ont connu la chute du mark; la baisse du franc inquiète toutes les classes; en juillet 1926 les caisses d'épargne ont dû faire jouer la clause de sauvegarde devant l'importance des remboursements qui leur étaient demandés par les ruraux principalement.

Si un gouvernement a sur ses administrés, comme un chef sur ses subordonnés, l'autorité qu'il sait leur imposer par son attitude, une politique telle que je viens de la définir implique également la lutte contre tous les éléments de trouble qui s'efforcent de rompre l'unité de la patrie. C'est la question des sanctions contre le *Heimatbund*.

La politique, que je qualifierais de « tolérance », que nous avons suivie à l'égard de certaines personnes ou de certaines manifestations — la France n'a martyrisé personne en Alsace-Lorraine et a même augmenté les traitements des ministres du culte comme ceux des autres fonctionnaires — n'a pas été comprise. La masse habituée à un autre régime s'étonnait que l'on puisse manifester librement de telles opinions; devant la pleine liberté qui leur était laissée, les factieux, les éléments qui en 1918 s'étaient tus, s'enhardissaient.

Récemment M. Jules Albert Jaeger apportait dans *le Journal de l'Est* un entretien avec M. Clemenceau :

Et vous croyez, nous disant-il alors avec ce parler incisif qui est toute sa manière, que nous avons encore un gouvernement! Mais les gens qui tolèrent certaines manœuvres sur le sol alsacien sont des criminels... Si j'avais été au pouvoir lorsque le premier numéro de la *Zukunft* a paru, je vous promets bien que le second n'aurait jamais vu le jour! Pourquoi? Parce que j'aurais défendu l'Alsace, la vraie Alsace contre cette insulte à son sentiment profond et à la mémoire de ceux qui sont morts pour elle et pour nous. — Comment? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est que j'aurais pris mes responsabilités. L'Alsace aurait dit si elle veut marcher avec les mauvais bergers. Je suis tranquille, je sais... l'Alsace m'aurait compris.

Ce moyen, il existe dans la loi sur la Presse : l'article 14 permet au gouvernement d'interdire les journaux publiés en France en langue étrangère. Or la *Zukunft*, journal de langue allemande, tombait sous le coup de cette interdiction.

La question fut discutée en mai 1925, mais finalement l'interdiction ne fut pas prononcée de peur de provoquer des protestations de la part des autres journaux de langue allemande publiés en Alsace. Ceux de ces journaux qui mènent si activement campagne contre la France y auraient probablement vu un avertissement pour eux-mêmes...

Le résultat fut que la *Zukunft* put mener pendant un an sa campagne anti-française qui aboutit à la formation du *Heimatbund*. A ce moment, le gouvernement jugea que la mesure était comble; il prit résolument des sanctions contre les fonctionnaires signataires du manifeste.

Ces sanctions furent accueillies avec soulagement par les éléments francophiles : en même temps qu'elles les rassurèrent sur les intentions du gouvernement, elles commencèrent à redonner confiance aux hésitants et à en imposer aux perturbateurs.

Que de fois n'ai-je pas entendu de vieux Alsaciens, outrés de l'attitude de plusieurs de leurs compatriotes dire :

« Monsieur la liberté de la presse ne vaut rien pour l'Alsace.

— Monsieur, il nous aurait fallu l'état de siège pendant plusieurs années. »

Soyons fermes certes, mais soyons justes également. Sachons

aussi faire notre *mea culpa* pour les fautes politiques et administratives que nous avons commises de manière à en éviter le retour, afin d'écarter autant que possible les critiques de l'Alsacien à l'esprit frondeur, toujours porté à réclamer.

Des Alsaciens pourtant favorables à la France pensent, en effet, que, dans le cas où le désordre régnerait dans l'intérieur, l'autonomie serait pour eux le moyen de sauvegarder leurs intérêts.

Il est certain qu'à l'heure actuelle tout le régime particulier à l'Alsace et à la Lorraine ne peut être supprimé d'un trait de plume. La réintégration ne s'opérera que progressivement, en tenant compte toutefois de cette idée essentielle que l'autonomie sous le régime allemand était le seul moyen pour les Alsaciens et les Lorrains de défendre leurs intérêts, leurs libertés, leurs coutumes, mais qu'elle n'a plus sa raison d'être sous le régime français.

La création d'un sous-secrétariat d'État spécial à l'Alsace et à la Lorraine ne serait pas opportune. Cet organisme apparaîtrait surtout comme destiné à consolider un régime particulariste nuisible aux véritables intérêts de la France. Les affaires d'Alsace et de Lorraine doivent être rattachées aux ministères dont elles dépendent par leur nature. Un service chargé de les suivre et de traiter les questions spéciales suffit : c'est le rôle de la direction générale. Les intéressés ont réclamé un sous-secrétariat d'État soustrait aux fluctuations de la politique ayant par suite un caractère surtout administratif : or, la direction générale répond à cette condition d'une manière très suffisante.

***

Il faut également en Alsace-Lorraine combattre pour « l'idée française ». Pour cela, donnons la première place à l'enseignement du français. L'enseignement de l'allemand n'est pas à proscrire des écoles, mais il ne faut pas que sous le prétexte fallacieux de *Muttersprache* — le dialecte n'étant qu'un bas allemand — l'enfant apprenne à penser à la manière germanique.

Faisons mieux connaître également la France. Jusqu'ici rien n'a été officiellement fait dans ce domaine. Un journal de langue allemande, d'allure officieuse, aurait pu être créé lorsque le commissariat

general disposait de fonds nécessaires; la proposition faite à cette époque ne fut pas retenue. On aurait cependant pu par ce moyen atteindre les adultes qui n'ont pas été élèves à l'école française et réfuter les allégations de la presse du trust Haegy.

A l'heure actuelle, il faudrait s'efforcer de toucher les masses par des publications, des conférences, des représentations théâtrales, de la propagande en un mot. Il faudrait montrer à l'Alsace ce qu'a été notre passé commun, ce que sont nos institutions. Ce but pourrait notamment être atteint par l'édition d'un manuel historique de vulgarisation en langue allemande et la création de cours populaires.

La propagande allemande de son côté travaille activement et toujours en se donnant un aspect scientifique. « L'institut scientifique pour les Alsaciens-Lorrains à Francfort » édite de luxueuses publications d'histoire, d'archéologie, de critique d'art. Ces travaux qui s'efforcent de démontrer les origines et le caractère germaniques de l'Alsace et de la Lorraine sont répandus dans les milieux intellectuels où ils ne sont pas sans produire impression. *Un annuaire d'Alsace et de Lorraine* (*Elsass-Lothringisches Jahrbuch*, 4 vol., Walter de Gruyter et Cie) est également publié à Berlin. Le but de l'ouvrage est de démontrer que l'Alsace est allemande par sa littérature, ses arts, ses monnaies. On y relève des phrases de ce genre : « l'Alsace est un pays foncièrement allemand, comme aucune autre région frontière ne peut l'être » (*Das Elsass ist deutsches Kernland...*).

Cette publication, en dehors de toute considération tendancieuse, revêt un caractère scientifique indiscutable. On y trouve notamment une bibliographie complète des livres et articles consacrés à l'Alsace depuis 1918 et de très belles illustrations.

Elle n'est malheureusement pas la seule. Le Dr Robert Ernst de Berlin, adresse à de nombreux alsaciens sa revue *Elsass-Lothringen Heimatstimmen*, dont la couverture est illustrée d'un dessin représentant la cathédrale de Strasbourg! Pénètrent également dans les départements recouvrés les *Elsass-Lothringische Mitteilungen*[1], organe de la ligue de secours des Alsaciens-Lorrains du Reich. Ces revues publient des articles politiques ou littéraires

1 L'entrée et la circulation de ces publications sont interdites en Alsace-Lorraine

tendant toujours à démontrer le caractère germanique de l'Alsace-Lorraine ainsi que des correspondances ou des photographies du pays.

Le *Deutscher Schutzbund*, association pangermaniste de propagande, a également créé dans ses services une section d'Alsace-Lorraine.

En dehors de Berlin et de Francfort, il existe deux autres centres d'action de « réfugiés » Alsaciens-Lorrains, c'est-à-dire d'Allemands qui s'étaient établis après 1871 dans le *Reichsland* et qui ont dû le quitter en 1918 [1]. Fribourg-en-Brisgau est le poste d'observation où l'Allemagne recueille tous les renseignements concernant l'Alsace. Munich, dont l'université a accueilli durant l'annexion beaucoup d'Alsaciens, est également le siège d'un « Institut ».

L'agent de la propagande allemande en Lorraine et en Sarre est l'industriel Hermann Roechling, de Völklingen (Sarre) qui aurait dans ce but à sa disposition une somme de vingt-millions de marks-or prelevee sur le budget de la *Wilhelmstrasse*. Ses agents étendraient, du reste, leur action en Rhénanie, en Luxembourg, en Suisse allemande. Son principal organe est la *Saarbrücker Zeitung* dont la redaction est surtout assurée par des personnes connues pour leurs sentiments pangermanistes ou suspectés de se livrer à l'espionnage.

A cette offensive de l'Allemagne, la France n'oppose qu'une contre-offensive insignifiante due entièrement à l'initiative privee. C'est ainsi que des savants alsaciens publient, mais au prix de quelles difficultés, les périodiques comme la *Vie en Alsace*, la *Revue d'Alsace*, les *Archives alsaciennes d'Histoire de l'Art*. Les conseils généraux alsaciens s'intéressent déja à ces travaux, mais leurs subventions ne peuvent suppléer à une action d'ensemble emanant du gouvernement. Il faudrait pour cela disposer de quelques credits — inexistant pour le moment — afin d'organiser dans les trois départements un service qui serait non seulement charge de la propagande, mais aussi de fournir tous renseignements utiles sur l'action allemande. Pour cela, il n'est point besoin de creer de nouveaux emplois. Les fonctionnaires se trouvant en Alsace et en Lorraine peuvent y suffire, mais encore faut-il qu'ils ne soient point obliges d'acquitter de leurs propres deniers les depenses qu'ils sont appeles à engager dans l'intérêt national.

1. Il s'agit de 130,000 individus au maximum.

Avec des moyens aussi réduits, notre action dans les milieux intellectuels est à peu près nulle. Il y aurait cependant certains de ces milieux — ecclésiastiques notamment — qui auraient besoin d'apprendre à connaître la France. N'oublions pas l'influence du prêtre en Alsace. Or, l'état des esprits dans les Facultés de théologie catholique et protestante de l'université de Strasbourg est alarmant. La même situation existe au grand séminaire. Ces jeunes prêtres, ces jeunes pasteurs, seront dans leurs paroisses des adeptes de l'autonomie. A l'université, ils affectent déjà de ne parler que l'allemand. L'évêque aura peu d'influence sur leurs sentiments.

Certains étudiants ont même fondé un cercle appelé *Niedeck* dont les membres qui ont conservé les coutumes allemandes, se réunissent pour étudier les traditions de l'Alsace et de la Lorraine.

J'ai pu personnellement constater qu'en Lorraine des prêtres avaient fait leurs études au séminaire de Saint-Sulpice. Ils étaient revenus avec une mentalité autre que celle du clergé resté au pays, et qui, recruté dans des milieux ruraux, ignore trop souvent la dignité du sacerdoce. Ne pourrait-on créer pour les prêtres alsaciens-lorrains des bourses qui leur permettraient de fréquenter d'illustres établissements comme Saint-Sulpice ou l'Institut catholique de Paris?

***

Je ne saurais trop redire en terminant cette étude que la France est en présence en Alsace-Lorraine d'un mouvement d'abord antinational. Ce mouvement est l'œuvre d'Alsaciens, cela est certain; mais il n'en n'est pas moins encouragé secrètement par l'Allemagne. Malgré toutes les dénégations, son but est d'aboutir à la séparation avec la France.

La Chambre de discipline des fonctionnaires du cadre local siégeant à Colmar, véritable juridiction composée de magistrats alsaciens, statuant en toute indépendance, en destituant l'instituteur Rosse signataire du manifeste du *Heimatund* a nettement condamné le mouvement autonomiste par les attendus suivants :

. . . . . .

Attendu que par le ton et l'esprit qui l'anime, le manifeste constitue une violente diatribe contre le régime français, accuse d'opprimer les popula-

tions et d'en vouloir à l'âme même de l'Alsace-Lorraine, que le rôle de la France y est critiqué avec un parti pris systématique, qu'il ne s'y trouve aucune parole de sympathie et d'attachement à la France, malgré les lourds sacrifices qu'elle s'est imposée dans l'intérêt de la prospérité des provinces recouvrées.

« Attendu que le but même du manifeste, — l'autonomie de l'Alsace-Lorraine dans le cadre de la France — procède d'une conception politique dont la réalisation ne tendrait rien moins qu'à renverser l'ordre des choses établi en créant un État dans l'État », que si à l'audience les principaux signataires du manifeste sont venus affirmer que celui-ci n'avait aucun caractère antinational, il ne saurait être contesté que sa publication visait à exciter le mécontentement de la population et, à la faveur de cette agitation, à susciter un mouvement de nature à relâcher les liens qui unissent l'Alsace et la Lorraine à la France, qu'il pouvait être interprété d'autant plus aisément dans un sens nettement séparatiste qu'instinctivement le public le rapprochait des tendances autonomistes d'avant-guerre dirigés contre l'emprise et l'influence allemandes ».

. . . . . .

Si la France veut se maintenir en Alsace et en Lorraine, il est indispensable qu'elle maîtrise le mouvement autonomiste d'Alsace comme les Italiens ont maîtrisé le mouvement autonomiste du Tyrol et de la vallée de l'Adige [1]. Le projet Barthou « relatif à la répression de la propagande tendant à soustraire une partie du territoire français à l'autorité du gouvernement national » est dans la bonne voie. Nous avons contre nous quelques meneurs à la mentalité germanique qui seront vite intimidés par des sanctions qu'ils comprendront.

Les autonomistes dès le dépôt de ce projet ont pris peur et, pour égarer l'opinion, ils ont cherché à accréditer cette idée que le gouvernement demandant cette arme au Parlement pour réduire tous les catholiques, tous les croyants en général, au silence!

Ne laissons pas paraître à Strasbourg, avec l'argent allemand, à la fin de cette année, un journal qui ne sera qu'une *Zukunft* quotidienne.

Août 1926.

***

1. Consulter à ce sujet les articles du *Journal d'Alsace-Lorraine* sur les méthodes italiennes d'assimilation dans le Haut-Adige, Nos du 18 août et s.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE.

B. J. Hendrick. — *The Life and Letters of Walter Page. Vol. III, containing the letters to Woodrow Wilson.* London, W. Heinemann, 1 vol. in 8° de 540 p., 1925.

M. Hendrick a déjà livré au public deux volumes sur la vie et la correspondance de Walter Page. Il pouvait considérer sa tâche comme accomplie lorsqu'une généreuse initiative a mis à sa portée, après la mort du Président Wilson, les lettres que W. Page avait adressées à celui-ci. Cette correspondance, d'un intérêt primordial, constitue le fond du présent volume. C'est un document inestimable pour l'histoire de la guerre mondiale et pour l'intelligence du caractère du Président américain.

Il faudrait, pour analyser un tel livre, beaucoup plus d'espace que celui dont nous disposons ici. Tenons-nous-en à l'essentiel : W. Page est un ami de Wilson. Ils ont, jadis, étudié ensemble. Page, éditeur de revues, a reconnu de bonne heure le talent littéraire de Wilson, peu commun dans le monde universitaire américain de son temps, et l'a utilisé à maintes reprises. Plus tard, il a cru discerner dans le professeur de Princeton un talent politique, et il a vigoureusement soutenu ses campagnes électorales, notamment celle qui porta Wilson à la Maison Blanche. Il est d'usage de récompenser de pareils services. W. Page reçut, sans l'avoir, semble-t-il, sollicitée, l'ambassade de Londres. C'est le poste diplomatique de choix dans le service américain. Il y resta, sans interruption et presque sans retourner en Amérique, de 1913 à 1918. Il ne rentra dans son pays que pour y mourir.

Durant presque toute la durée de son ambassade, il écrivit au président, son ami, des lettres familières, dans lesquelles il épancha toutes ses confidences. Ce ne sont, au début, que d'amusantes impressions sur la société anglaise et la Cour. Après août 1914, cela devient captivant, puis poignant, puis tragique. Page a vu, dès le début, comment se posait la question de la guerre européenne. Il a, sans aucun doute, des sympathies anglaises. Elles ne l'aveuglent pas. Il discerne immédiatement que les États-Unis devront prendre part au conflit ; qu'ils y ont un intérêt primordial, que cette guerre marquera leur entrée définitive dans la politique mondiale, qu'il leur faut prendre position. Il le dit à Wilson, qui ne l'écoute pas, ne lui répond pas, ne le décourage pas de lui écrire, mais ne l'y encourage pas non plus. Chaque lettre de Page tombe, à la Maison Blanche, comme dans une boîte aux lettres qui n'aurait pas de fond. Page se désespère, s'indigne, se décourage.

Ses amis de Washington lui disent qu'il ne faut pas s'étonner; que le Président est ainsi avec tout son entourage; que, durant plusieurs jours après la nouvelle du torpillage du *Lusitania*, il a tenu à l'écart son Secrétaire d'État, W. J. Bryan, qu'il rumine sa politique dans la solitude.

Enfin, la guerre est déclarée! bien trop tard, de l'avis de Page. Et il nous donne de curieux détails sur la note Zimmermann qui, en cherchant à pousser le Mexique sur les États-Unis, fut pour quelque chose dans l'événement. Il y a là, sur l'organisation de la propagande allemande et sur celle de l'espionnage anglais, des informations inédites qui méritent attention.

Peu après, épuisé de fatigue, l'ambassadeur rentra en Amérique. Il ne vit ni les négociations de paix, ni la lutte de Wilson avec l'opinion de son pays, ni la fin lamentable du président, mais tout ce qu'il nous dit des années précédentes nous aide à comprendre l'échec final.

I. Babbitt. — *Democracy and leadership*. London, Constable, un vol. in-8° de 349 p.

M. Babbitt possède une remarquable érudition; il n'ignore rien de la philosophie politique; il a fait d'immenses lectures, il est évidemment bien armé pour aborder le redoutable problème auquel il s'attache. Avec lui, il se place au cœur de la politique moderne. A ses yeux, le monde occidental a lentement glissé des principes humanistes et religieux vers le naturalisme. Avec Bacon, Rousseau et Machiavel, il est devenu utilitaire, sentimental et impérialiste. L'individualiste devrait faire un meilleur usage de sa liberté; moins il est traditionnel, plus il devrait s'efforcer de déterminer des critères positifs. Un tel effort déterminera un mouvement socratique, aristotélicien et chrétien. Faute d'avoir trouvé des équivalents critiques aux formules traditionnelles, l'Occident a jusqu'à présent violemment oscillé entre un idéalisme humanitaire et un réalisme machiavélien. Mais la solution machiavélique, qui semble devoir l'emporter, est impraticable. Si l'occident ne dépasse pas ce type de réalisme, il va rééditer toutes les erreurs du paganisme et retomber sous sa loi. Les dernières phases de la dissolution « naturaliste » dont nous sommes menacés pourront être marquées, par le « progrès scientifique », d'incidents d'une horreur inconcevable. Le danger de la puissance sans la sagesse, d'une organisation matérielle de plus en plus compliquée alliée à une anarchie intellectuelle toujours grandissante, est déjà si visible que, si nous n'y cherchons pas sérieusement un remède, nous devrons conclure que l'instinct de préservation prétendu inhérent à l'humanité n'est qu'un mythe ». — L'auteur conclut à la nécessité d'une éducation de la volonté, d'où naîtra une conception supérieure de la liberté.

L'œuvre de M. Babbitt n'est pas toujours facile à lire. Sa riche érudition offusque parfois ses idées personnelles et ne les laisse pas se développer dans toute la lumière souhaitable. C'est une amande savoureuse, qu'il faut savoir briser.

Bardoux (J.). — *Hors du marais. La route de France.* Paris, Plon, 1926, 1 vol. in-16 de 275 pages.

Sous ce joli titre imagé, l'élite intellectuelle saura-t-elle qu'il faut aller chercher un des plus substantiels programmes politiques et économiques qui ait depuis longtemps été publié? M. Bardoux, qui s'intitule volontiers un Auvergnat de Paris et qui a concentré sur l'Angleterre la plus grande partie de ses études, juge volontiers les questions actuelles du point de vue paysan, en jetant outre-Manche un coup d'œil qui lui permette de faire « le point ». C'est ainsi qu'au lendemain des élections de 1924 il a médité sur les causes, les conséquences, la durée de l'échec conservateur français, en expliquant les premières par la mentalité du paysan d'Auvergne, en mesurant les secondes à la jauge britannique.

En décembre 1923 les conservateurs anglais avaient essuyé un échec sérieux ; dix mois plus tard ils le réparaient. Comment? M. Bardoux l'explique lumineusement : en renforçant leur unité, leurs cadres, leur doctrine, en composant un programme social qui puisse apporter à la masse ouvrière des satisfactions tangibles. Cette expérience britannique, il est à craindre, malgré l'éloquent appel de M. Bardoux, qu'elle soit perdue pour les vaincus du 11 mai 1924.

M. Bardoux prend pourtant soin d'élaborer toute la partie politique du programme : il réclame une réorganisation administrative, qui affecte la distribution même des portefeuilles. Un président du Conseil, sans portefeuille, qui soit un véritable président de Conseil d'administration, ayant à sa portée tous les instruments d'information nécessaires, et il le place fort logiquement place Beauveau au ministère de l'Intérieur dont les services seraient répartis entre l'hygiène, la justice, la défense nationale, l'administration préfectorale relevant au contraire directement du premier ministre.

Il réclame encore l'assainissement financier auquel, la nécessité aidant, le gouvernement s'attache depuis quelque mois ; il veut enfin une organisation internationale qui « réalise l'ordre européen dans le cadre de la Société des Nations ». C'est une œuvre française à accomplir. Il est maladroit de laisser à d'autres ce soin.

PIERRE RAIN.

Les carnets de **Georges Louis.** — Paris, Rieder, 1926, 2 vol. in-16 de 250 et 260 pages.

Fourmillants d'anecdotes et de « cancans », ces carnets de l'ancien ambassadeur donnent des années 1908-1917 des impressions très fragmentaires, incomplètes et singulièrement partiales. Le lecteur y trouvera sans doute des renseignements précieux — qui auront besoin d'être contrôlés — mais il y remarquera surtout dans le second volume, une longue série de notes, conservations, ayant pour but de déprécier l'homme à qui l'auteur impute sa disgrâce, sans se soucier si ces affirmations tendancieuses n'atteignent pas la France elle-même. Que l'ambassadeur du tsar à Paris, M. Iswolski,

ait eu une politique personnelle, que l'éventualité d'un conflit général ne l'effrayât pas, qu'il ait même dit : « c'est ma guerre » en parlant du conflit qui devait coûter si cher à la Russie, il le faut bien admettre ; mais que le gouvernement français ait agi comme un simple second, inconscient, qu'il ait entraîné le pacifique Nicolas II à résister aux prétentions autrichiennes en juillet 1914, c'est ce qui ne peut être retenu par l'histoire même si en certaines circonstances, le négociateur français a pu donner l'apparence qu'il manquait du sang-froid nécessaire.

P. R.

R. Patry. — *La Religion dans l'Allemagne d'aujourd'hui.* Paris, Payot, 1926, in-8°, 246 pages.

Le problème religieux, loin de diminuer d'importance, s'impose de plus en plus à l'attention des historiens. C'est en cette qualité et à ce point de vue que M. P. étudie l'évolution des confessions chrétiennes et du judaïsme dans l'Allemagne contemporaine. Il expose les caractères particuliers du catholicisme allemand, les tendances « démocratiques » de l'Église, sur lesquelles il insiste peut-être un peu trop, croyons-nous, car les influences aristocratiques et conservatrices demeurent encore puissantes dans l'organisation politique du Centre. La Constitution de Weimar a proclamé la séparation des Églises et de l'État. Avec une remarquable habileté, les catholiques allemands s'efforcent de tirer, de cette liberté, le maximum de résultats. Ils cherchent à s'adapter aux besoins des temps nouveaux, entendent jouer un rôle décisif dans le Reich et faire prévaloir les solutions catholiques dans les questions économiques et sociales, nationales et internationales, avec une continuité de méthodes et de vues sur laquelle ne doivent pas donner le change les perpétuelles variations de surface nécessitées par les circonstances de chaque jour.

En face du catholicisme le protestantisme, à l'inverse, semble désemparé. Il est né, il a grandi, il a vécu sous la tutelle de l'État, dont il fut pendant des siècles, le compagnon fidèle et soumis. Au grand jour de la liberté, il se cherche à présent, traverse une crise dogmatique, intellectuelle et matérielle dont les conséquences peuvent être graves. Néanmoins il déploie une grande activité pour se ressaisir et ramener à lui les âmes religieuses. L'un des plus curieux chapitres du livre est assurément celui où M. P. montre les tendances à créer une mystique moderne qui emprunterait au catholicisme ses meilleurs éléments, et l'effort très réel dans le sens de l'unification des divers groupements en vue d'une activité œcuménique.

Au demeurant, les deux confessions chrétiennes gardent une couleur prédominant germanique, pour ne pas dire « pangermaniste » car certaines de leurs déclarations semblent inspirées moins par l'esprit de l'Évangile que par l'inquiétante tendance des « aryens » à la domination universelle.

La question juive, le sionisme, le mouvement antisémite font l'objet de pages fort instructives, bien qu'un peu brèves à notre gré.

Le volume comporte naturellement une étude sur le problème scolaire. L'auteur y montre comment, en dépit des aspirations du parti socialiste, les préoccupations confessionnelles dominent encore l'école allemande. Le lecteur français trouvera ici matière à des réflexions et à des comparaisons instructives.

Enfin, le mouvement de la jeunesse où se manifeste une inspiration religieuse évidente, est venu tout naturellement trouver place dans le cadre de cette étude.

Peut-être l'auteur a-t-il trop mis sur le même plan diverses sectes ou chapelles assez inégales en importance numérique et en influence. Mais son livre est solide, nourri de faits ; il constitue le complément indispensable aux beaux travaux de M. Georges Goyau sur l'Allemagne religieuse : il a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui tiennent à rester au courant de la pensée allemande contemporaine.

MAURICE LAIR.

Général M. Moukhtar Pacha. — *La Turquie, l'Allemagne et l'Europe.* 1 vol. in-8°, 311 pages. Berger-Levrault.

C'est une étude très poussée d'histoire diplomatique, depuis le traité de Berlin jusqu'à la grande guerre de 1914. Expliquer le présent par l'étude du passé, et éclairer l'avenir, en dégageant les principes qui régissent les rapports économiques et politiques de l'orient et de l'occident, tel est le but que l'auteur s'est proposé dans cet ouvrage réfléchi, modéré, plein d'une expérience détaillée et d'une compréhension claire des événements. Le général Moukhtar Pacha, qui fut ambassadeur de Turquie à Berlin, connaît bien l'Europe. En politique, c'est un réaliste (nous n'en avons plus assez, ce qui explique sans doute le chaos de l'Europe d'aujourd'hui). Nous disons que c'est un réaliste, parce qu'il croit que la paix ne peut être garantie que par une mutuelle et exacte appréciation des forces et des aspirations en présence, et par une loyale adaptation des formules diplomatiques aux réalités. Les tendances qui en 1914 jetèrent la Turquie et l'Europe occidentale l'une contre l'autre? grave erreur d'appréciation qui a engendré des désastres. Le traité de Sèvres? Une autre erreur, une méconnaissance complète des volontés et des possibilités du peuple turc, ce qui a rallumé la guerre, et causé de nouveaux désastres, mais ressuscite la nouvelle Turquie sur les ruines de l'Empire Ottoman effondré. Les Alliés ont payé la faute du Traité de Sèvres, comme les Sultans et les Jeunes-Turcs ont payé la faute de leur diplomatie aveuglée par le mirage allemand. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire contemporaine doivent lire cet ouvrage.

HENRI MYLÈS.

Albert Maybon. — *Le Japon d'aujourd'hui.* 1 vol. in-12, 283 pages. Paris, Flammarion, 1925.

Dans cet ouvrage fort documenté et fort instructif, M. Maybon étudie

le malaise créé au Japon par le brusque contact de la civilisation occidentale. Ce contact, d'abord purement technique et matériel (la révolution de 1868 se contenta d'introduire au Japon les méthodes scientifiques et les industries modernes, et de réorganiser l'État sur des bases plus centralisées, avec une constitution empruntée un peu plus tard principalement à celle de l'Allemagne impériale) est progressivement modifié au fur et à mesure que les doctrines occidentales, en dépit d'une censure sévère, réussissaient à pénétrer les classes instruites de la population, et à influencer la pensée des masses. C'est ainsi que le socialisme, le féminisme, l'individualisme, causèrent de très curieuses réactions sur des élites récemment émancipées de la tutelle féodale et d'un confucianisme adapté à une organisation féodale de la société. La renaissance du bouddhisme, ramené aux conceptions philosophiques qui marquèrent son origine aux Indes et qui, au Japon, avaient singulièrement dégénéré sous l'influence des superstitions locales; un nouvel essor du christianisme, dont l'empreinte, en apparence complètement effacée depuis les luttes féodales qui entraînèrent la défaite de ses partisans, s'est récemment ravivée dans certaines régions; une nouvelle interprétation de la mythologie shintoïste chez une secte nouvelle durement persécutée, voilà la réaction du vieux Japon contre le Japon nouveau, désaxé et comme faussé dans sa pensée par l'étude des philosophes et des sociologues européens. Un effort se dessine pour adapter et pour greffer les nouvelles idées sur les traditions anciennes, et en même temps pour remplacer l'esprit matérialiste que la révolution de 1868 avait amené avec elle. Mais toutes ces tendances, souvent contradictoires, se développent actuellement parmi une sorte de chaos. Quel sera l'aboutissement : civilisation nouvelle ou anarchie? M. Maybon analyse, mais ne conclut pas. Ou plutôt sa conclusion se borne en une affirmation de la souplesse et de la vitalité de l'âme japonaise, susceptible de se plier à toutes les tempêtes et de traverser tous les cataclysmes.

HENRI MYLÈS.

Stavro Costopoulo. — *L'Empire de l'Orient (Aspects économiques et sociaux de la question d'Orient)*. Paris, 1925, édit. de l'Ile de France, 1 vol. in-12° 263 pages.

Qu'est-ce que la question d'Orient? Si on l'envisage non seulement sous son aspect politique, mais aussi sous son aspect économique, c'est la lutte pour la domination des routes commerciales qui relient l'Asie à l'Europe. Sans doute l'importance de la question d'Orient s'est modifiée, au fur et à mesure que l'Europe a cherché et trouvé d'autres routes commerciales, celle du Cap d'abord, puis celle de la mer Rouge par l'ouverture de l'isthme de Suez. Mais il serait faux de ne voir dans la question d'Orient que la lutte des Turcs conquérants et des chrétiens soumis dans le sud-est de l'Europe et en Anatolie. Si la question d'Orient n'était que cela, elle serait aujourd'hui résolue. Mais la Turquie moderne, en se repliant sur elle-même, et

en éloignant définitivement tous les éléments raïas, a abdiqué son rôle traditionnel de transbordeur et de courtier entre l'Occident et le Levant. Elle aura peine à vivre si elle ne revient pas à sa fonction logique et à ses traditions. Le Turc militaire et fonctionnaire a besoin de la coopération des marchands et des navigateurs chrétiens. En se privant de leurs services, il se condamne à la misère et au néant.

HENRI MYLÈS.

Edgard Pech. — *Les Alliés et la Turquie.* Paris 1926, les Presses universitaires de France, 1 vol in-12°, 267 pages.

La conclusion du livre de M. Edgard Pech est la même que celle de M. Stavro Costopoulo : le commerce et l'industrie souffriront gravement en Turquie du départ des raïas. Quant au fil conducteur, le voici : c'est la division des Alliés : Italie, France et Angleterre, qui, habilement exploitée par les Turcs, a conduit à l'abolition du traité de Sèvres et à la grande abdication du traité de Lausanne. M. Pech a sans aucun doute le grand mérite de n'écrire que ce qu'il sait. Mais ses notes décousues, un peu sèches, — toutes précieuses qu'elles soient par la rigoureuse chronologie qu'elles fournissent à qui veut étudier les derniers événements d'Orient, — manquent singulièrement de vie, d'une part, et d'autre part d'une connaissance suffisante des négociations officiellement secrètes. Elles ont le grand tort de rester superficielles, et de n'apporter ni le relief, les anecdotes, et les esquisses de grandes personnalités que l'on cherche dans les mémoires, ni non plus l'enchaînement rigoureux des causes et des effets que doivent donner les ouvrages historiques.

HENRI MYLÈS.

Francus. — *La Monarchie, mais... Profession de foi d'un protestant royaliste.* Paris, Sansot, 1 vol, in-16 de 406 pages, 1926.

Ouvrage original, qui mérite une lecture attentive. L'auteur, qui se cache sous un épais anonymat, est sûrement un protestant de bonne souche. Il a de la lecture. Les récents événements l'ont ému. Il cherche au loin les destinées de son pays. Il est fort séduit par la doctrine de M. Ch. Maurras. Il l'adopte avec enthousiasme. Il intitule son livre « Profession de foi. » Mais il éprouve des scrupules et des embarras. Il voit sans peine que le groupe dans lequel il s'enrôle n'est pas tendre pour sa confession. Le passé, qu'il connaît bien le rassure médiocrement sur l'avenir. Il raisonne, discute, ergote pour rassurer son zèle de néophyte, et peut-être aussi pour obtenir quelques assurances de ses nouveaux chefs. Puis, il se retourne vers ses coreligionnaires et cherche à les entraîner à sa suite dans la cohorte royaliste. Il sent que c'est ici que l'attendent les plus vigoureuses résistances, et il redouble de dialectique. Il y a là des pages abondantes, pressantes, véhémentes, où la passion de convaincre paraît parfois plus vive

que la vigueur démonstrative. On ne discute pas une « profession de foi ». Il faut la prendre pour un document où l'on pourra trouver des lumières sur le temps présent.

M. C.

James Woo. — *Le problème constitutionnel chinois. — La constitution du 10 octobre 1923.* T. XI de la Bibliothèque de l'Institut de droit comparé de Lyon. Paris, Giard. 1 vol. in-8° de XV-150 pages, 1925.

Nous trouvons dans ce livre une information d'une précision et, partant, d'une valeur toute particulière sur la politique actuelle de la Chine. Le morceau essentiel est constitué par la traduction de la Constitution de 1923. Nous la devons à l'auteur lui-même, qui l'a reprise de fond en comble en consultant, et en mettant au point quand cela fut nécessaire, les traductions données antérieurement par MM. A. Dubosc et A. Vissière. Le nouveau texte est éclairé de nombreuses notes explicatives qui font bien comprendre la difficulté en présence de laquelle les juristes chinois se trouvent lorsqu'ils veulent transcrire dans un texte de leur langue les principes constitutionnels et les idées politiques de l'Occident. La langue chinoise possède rarement le terme exactement correspondant à l'idée ou au fait occidental. Elle doit recourir à la langue japonaise, déjà assouplie à ces nécessités, ou à des approximations hasardeuses, qui restent parfois incompréhensibles aux sinologues les plus distingués. Les spécialistes trouveront en tête du volume une transcription française des mots chinois établie par M. Maurice Courant, professeur à l'Université de Lyon.

M. Woo a fait précéder ce texte d'un assez long développement sur le *Problème constitutionnel chinois*. Il narre les événements qui ont provoqué la révolution de 1911, signale les difficultés du problème posé à son pays, constate l'insuffisante centralisation antérieure de la Chine, l'inexistence des rouages indispensables à un gouvernement démocratique, la diversité et l'imprécision des programmes constitutionnels. Il raisonne de tout cela avec sagesse, en homme capable de confronter les idées et les conditions de son pays avec celles de l'Occident. Cette lecture est une des plus substantielles qu'il soit donné de faire actuellement à ces questions.

G. Dubarbier. — *La Chine contemporaine, politique et économique.* Paris. B. Geuthner, 1926, 1 vol. in-8° de 374 pages.

On trouvera dans ce livre des informations généralement précises sur les conditions dans lesquelles se poursuit actuellement la politique en Chine. Il débute par un long développement historique qui remonte aux réformes tentées par l'empereur Kouangsou à son déclin : réforme de l'enseignement et réforme militaire. Il étudie les réformes constitutionnelles tentées vers le même temps, puis narre la révolution et les événements qui ont suivi : suprématie de Yuan Che K'ai et triomphe des gouverneurs militaires. Un chapitre est consacré à la participation de la Chine à la Confé-

rence de Washington. On trouve, en annexe, le texte de la Constitution du 10 octobre 1923.

Dans la deuxième partie, consacrée à la Chine économique, l'auteur considère successivement les finances, le commerce, l'industrie et les mines, l'agriculture, les communications. Il réserve un chapitre spécial à l'étude de la condition des étrangers. Deux vastes cartes, bien dressées, l'une de la Chine économique (répartition des productions), l'autre des chemins de fer, éclairent avantageusement cette partie du sujet. La bibliographie est insuffisante. Les informations économiques sont loin d'avoir toutes la même valeur. Elles tombent parfois à des indications de géographie générale qu'on trouve dans tous les manuels. Les informations de statistique sont de valeur inégale. C'est ainsi que la statistique des écoles et des écoliers, donnée à la page 11, s'arrête, on ne sait pourquoi, à 1916, alors que les chiffres plus récents sont notablement différents (150,000 écoles publiques et 7 millions d'élèves). Il est regrettable que l'auteur, en publiant le texte de la Constitution, n'ait pas préféré celui que vient de nous donner M. James Woo, en l'accompagnant de notes critiques. Sous ces quelques réserves l'ouvrage de M. Dubarbier n'en constitue pas moins, dans l'état de nos connaissances sur la Chine, un recueil d'informations que l'on pourra consulter avec fruit.

F. Goodnow. — *China.* — *An Analysis.* Baltimore, The Johns Hopkins Press. 1 vol. in-16, 1926.

M. Frank Goodnow a été conseiller juridique du gouvernement chinois et a résidé à Pékin en 1913 et en 1914. Il a profité de son séjour pour étudier de près la Chine, ses mœurs et ses conditions politiques. Il nous livre aujourd'hui ses observations dans un petit livre très substantiel, qui se range au nombre des meilleurs, touchant ce sujet. L'ouvrage est divisé très logiquement et simplement en huit chapitres : Caractéristiques physiques et origines ; — La Chine économique ; — la Chine intellectuelle ; — la Philosophie chinoise ; — la Chine politique ; — la Chine sociale ; — la Chine moderne. — l'avenir de la Chine.

Un pareil livre, peut apprendre encore à ceux qui ont déjà étudié de près les problèmes de l'Extrême-Orient. Il sera précieux à ceux qui cherchent des indications rapides et élémentaires.

Samuel Gompers, président de la Fédération of Labor (États-Unis).

Ligue de nations ou Ligue de finances (Introduction par Y. Le Trocquer, ancien ministre, traduction de Mlle J. Laporte). Paris, Payot, 1925. 1 vol. in-12 de 127 p.

Il y a quelques mois seulement que Samuel Gompers, président de la Fédération du Travail des États-Unis d'Amérique est mort. On présente aujourd'hui au public français la traduction d'un opuscule qui est le fruit des réflexions que les vicissitudes de la politique internationale d'après guerre ont inspirées à cet esprit clairvoyant.

Dans une longue introduction, M. Yves de Trocquer, ancien ministre, met en relief les points saillants de l'étude de S. Gompers : la vision du nationalisme allemand servi non seulement par les magnats de l'industrie d'Outre-Rhin, mais par les financiers internationaux hostiles à la prospérité économique de la France.

Gompers dénonce d'abord la toute-puissance de la finance internationale, véritable « Super-État », qui, quoique invisible, étend ses tentacules sur toutes les nations du monde et paralyse l'action des gouvernants de celles-ci. C'est la finance internationale qui a fait échouer jusqu'ici toutes les tentatives de rapprochement économique franco-allemand ; c'est elle qui a favorisé le sabotage des Réparations en soutenant Stinnes, véritable dictateur de l'Allemagne révoltée, contre le Traité de Versailles. L'auteur stigmatise non seulement les menées des financiers internationaux d'Europe, mais surtout de ceux d'Amérique. Il attaque violemment le fameux banquier Otto Kahn.

Avec une belle franchise Gompers aborde la question des dettes interalliées ; les États-Unis, grands profiteurs de la guerre, devraient montrer une grande modération à l'égard des nations débitrices, dans l'intérêt de l'Humanité et même dans l'intérêt des créanciers.

Gompers dénonce aussi l'hostilité de la finance internationale anglo-saxonne pour la Société des Nations, conçue pourtant par un Anglo-Saxon et organisée sur des plans anglo-saxons. L'auteur admet l'élargissement de la S. D. N. par l'admission d'une Allemagne repentie et pacifique. Mais il exclut formellement la Russie Soviétique car « au point où elle en est actuellement, on se demande si elle pourra jamais reprendre sa place parmi les nations civilisées. » Gompers expose les vues du parti travailliste américain sur la Société des Nations « qu'il ne croit pas parfaite mais qui est perfectible ». L'auteur termine en stigmatisant les politiciens qui réclament l'annulation du Traité de Versailles.

Livre très intéressant et très original quant à la personnalité de son auteur et quant à la profondeur et à l'actualité des vues qui y sont exposées.

A. L.

Lilli Jannasch — *Les atrocités allemandes de la grande guerre*. Paris, Bossard, 1925, 1 vol. in-8°, 152 pages.

Voici enfin une amende honorable, faite par une allemande courageuse : Mme Lilli Jannasch, qui n'a pas hésité à publier, en Allemagne, d'après des documents officiels, le récit d'atrocités commises par ses compatriotes — si l'on entend par ce terme ceux qui sont nés dans le même pays. Car Mme Lilli Jannasch ne reconnaît pour vrai allemands que ceux dont l'esprit se rattache à Goethe, Schiller, Kant. De ces grandes figures peut seule venir la Renaissance spirituelle de l'Allemagne.

Espérons-le. Pour l'instant, il est bon que ce livre vienne rappeler la prudence aux Français qui voient disparaître l'une après l'autre les médiocres garanties du traité.

Ces récits abominables de violences, de vols, d'assassinats, ont déjà été faits au cours de l'admirable enquête qui fut conduite, avant même que la guerre ne fût terminée, par la Commission dite « des atrocités », que présidait M. le Premier Président Payelle. Toute cette longue instruction judiciaire, accompagnée de photographies, fut publiée officiellement. Mais les exemplaires étaient introuvables et jamais notre propagande diplomatique ne sut les utiliser. Le livre fort à propos publié par Mme Jannasch — avec d'atroces précisions — vient à propos nous rappeler que la naïveté n'est pas toujours excusable.

DROIT

Sir Paul Vinogradoff. — *Principes historiques du droit. Introduction. Le droit de la Tribu.* — Traduit de l'anglais par MM. P. Duez et F. Jouon des Longrais. Paris, Payot, 1924, un vol. in-8° de 415 p.

Sir Paul Vinogradoff, professeur à l'Université d'Oxford, est bien connu comme historien, sociologue et juriste. Il a publié d'importantes études sur la féodalité, la condition des terres, la société anglaise au XIe siècle. Les *Principes historiques du droit* constituent son œuvre maîtresse; deux volumes ont déjà paru, en Angleterre; plusieurs autres suivront. Par une traduction élégante, MM. Duez et Jouon des Longrais facilitent au public français l'accès de ce monument.

Sir Paul Vinogradoff a entrepris de décrire les principaux types d'organisation juridique qui se sont succédé dans l'évolution du droit, et spécialement du droit privé. Il dresse « le tableau des constructions types du droit historique : 1° les origines dans la société technique; 2° le Droit de la Tribu; 3° le Droit de la Cité; 4° le Droit du moyen âge avec son union de droit canon et de droit féodal; 5° le Droit individualiste; 6° les débuts du Droit socialiste ». Le premier volume est consacré à l'Introduction générale et au Droit de la Tribu. Dans l'introduction, extrêmement copieuse, l'éminent auteur indique les rapports qui existent entre le droit, la logique, la psychologie, la science sociale et les théories politiques, puis il passe en revue les différentes méthodes qu'ont pratiquées les juristes et il examine les diverses écoles entre lesquelles depuis le XVIIIe siècle ils se sont répartis. Sous un appareil assez rébarbatif, on ne trouve pas dans ces cent quatre-vingts pages beaucoup d'idées neuves. Le Droit de la Tribu présente, au contraire, un intérêt soutenu et témoigne d'une érudition immense. Il y a là d'excellents chapitres sur les éléments de la famille, la sélection des conjoints, la parenté agnatique et cognatique, la famille patriarcale, la communauté agraire, le droit des confédérations de tribus. M. Vinogradoff utilise toutes les données de l'anthropologie, de la sociologie, du folklore et parvient à édifier des synthèses de haute valeur.

HENRY PUGET

ÉCONOMIE POLITIQUE. FINANCES

J. Maxime Robert. — *Dépréciation de la monnaie et équilibre budgétaire.* Paris, 1926, les Presses Universitaires de France, 1 vol. in-8° de 147 p.

C'est d'une étude approfondie des finances allemandes d'après guerre que M. J. M. R. a tiré la matière de ce très intéressant ouvrage. Si d'ailleurs les faits analysés ont été tous choisis dans l'histoire des finances du Reich, les conclusions de l'auteur valent pour tous les pays, et son principal mérite est précisément d'avoir fait avec des données pratiques assez peu étendues une œuvre théorique d'un incontestable intérêt.

Est-il possible, lorsque la monnaie nationale se déprécie, de réaliser l'équilibre du budget? Avant de répondre à cette question M. J. M. R. a recherché quelles étaient les répercussions de l'avilissement de la monnaie tant sur les recettes que sur les dépenses publiques; et il est arrivé à cette conclusion : d'une part les dépenses restent à peu près constantes, d'autre part les recettes diminuent presque forcément. Sans doute à mesure que la dépréciation de la monnaie s'accroît, la charge de la dette intérieure se réduit. Sans doute aussi il est possible, par des artifices techniques, d'adapter les impôts au nouvel état de choses. Mais étant donné le gaspillage des deniers publics qui se produit presque toujours en période d'inflation, étant donné aussi la résistance qu'oppose l'opinion aux mesures fiscales nécessaires, la réalisation de l'équilibre budgétaire est une tâche très difficile à mener à bien. Elle peut même devenir impossible si la hausse des changes se précipite, à moins que le gouvernement n'intervienne sur le marché des devises pour assurer une stabilité temporaire, mais précieuse de la monnaie nationale.

Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère « actuel » de tous ces problèmes. A un double titre l'ouvrage de M. J. M. R. bien composé et facile à lire, mérite donc de retenir l'attention.

W. B.

Y. Le Covec de Keryvallan. — *L'impôt sur le capital en Italie.* Vesoul, Imprimerie nouvelle, 1925. 1 vol. in-16, de 71 p.

M. de Keryvallan a composé une très intéressante « monographie » du prélèvement sur le capital établi en Italie par le décret-loi du 22 avril 1920. Loin de se contenter de la simple analyse des différents textes de lois qui ont successivement institué puis modifié cette contribution exceptionnelle, il a su également dégager des conditions mêmes dans lesquelles a été tentée cette expérience, les causes de son échec.

A mesure que sont mieux connus les divers procédés auxquels ont eu recours plusieurs gouvernements européens pour rétablir la stabilité monétaire, on s'aperçoit que le prélèvement sur le capital n'a jamais abouti qu'à un total insuccès. L'exemple de l'Italie est à cet égard décisif : on dépit du soin tout particulier avec lequel furent rédigés les articles du décret relatif à l'établissement du nouvel impôt, ni les difficultés d'assiette, ni les difficultés

de recouvrement inhérentes à tout prélèvement sur le capital ne purent être évitées. En vain, pour diminuer la fraude, le gouvernement se prononça-t-il pour la suppression des titres au porteur. Cette regrettable mesure dut bientôt être rapportée, sans qu'elle ait eu d'autre résultat que d'aggraver la situation économique et financière de l'Italie.

M. de Keryvallan a dégagé de ces événements la leçon qu'ils comportent : un prélèvement sur le capital ne saurait réussir en une période de crise. C'est assez dire qu'il n'est possible de l'envisager que lorsqu'on n'en a pas besoin.

W. B.

G. Damougeot-Perron. — *La Standard oil company* (1870-1925). Préface de P. L'Espagnol de la Tramerye. Paris, Jean Budry, 1925, 1 vol. grand in-8 de 368 p.

L'histoire de la Standard Oil est particulièrement digne de passionner l'économiste. On sait que cette petite société pétrolière, œuvre de John Rockfeller, s'est développée petit à petit et malgré les mesures que le gouvernement américain a prises plusieurs fois pour l'empêcher d'acquérir le monopole du commerce du pétrole, est devenue la plus grande puissance pétrolière du monde, dictant en quelque sorte, non seulement les conditions du marché, mais la politique extérieure du gouvernement fédéral, dévoué à ses intérêts spéciaux. Cette histoire a de bien vilains aspects : l'écrasement des petits producteurs concurrents, la corruption des gouvernants, la provocation de révoltes ou de guerres au Mexique ou dans différents pays de l'Amérique centrale, etc... Elle en a aussi d'heureux : l'amélioration des conditions du travail des ouvriers, la distribution d'une quantité toujours plus grande d'un produit qui rend d'immenses services et surtout la diminution presque constante des prix de vente de ce produit. M. G. Damougeot Penon résume l'histoire de la Standard Oil avec objectivité, et son livre pourra être, selon l'esprit du lecteur, aussi bien considéré comme un bel éloge d'une grande organisation capitaliste que comme un pamphlet contre cette organisation.

Cet ouvrage comprend cinq parties : les origines de la Standard-Oil, son histoire, son organisation actuelle ; l'accaparement, qu'elle a essayé de réaliser, des gisements et marchés étrangers, les services qu'elle a rendus. Il contient en outre une annexe précisant la situation financière des sociétés du groupe « Standard Oil ». C'est — comme le dit justement M. Pierre L'Espagnol de la Tramerye dans sa préface — l'œuvre la plus complète et la plus documentée qui ait été publiée sur la vie du plus grand trust de l'univers.

Louis Le Sidaner

HISTOIRE

Sir A. W. Ward and G. P. Gooch. — *The Cambridge History of british Foreign Policy*, 1783-1919. Vol. I, 1783-1815, 1 vol. in 8° de XIII-628 pages, vol. II, 1815-1866, in-8° de XVIII-688 pages; vol. III, 1866-1919, in 8° de XIX-564 pages. Cambridge University Press.

Le premier volume comporte une longue introduction, par sir A. W. Ward (les antécédents, la guerre civile et les traités de Westphalie, Guillaume III, Georges Ier, le renversement des alliances; l'indépendance américaine) puis un texte de cinq chapitres sur : I. *Les dix premières années de Pitt* (1783-1792), par J. H. Clapham, fellow de King's College, II. *La lutte avec la France révolutionnaire* (1792-1802), par J. H. Rose, Harmsworth professeur d'histoire navale; III. *Le conflit avec Napoléon* (1802-1812), par le même, IV. *La pacification de l'Europe* (1813-1815), par C. K. Webster, professeur à l'Université de Liverpool, V. *La guerre avec l'Amérique et le traité de Gand* (1812-1814), par le même. L'ouvrage est accompagné de bibliographies. Il donne en appendices un certain nombre de documents relatifs aux *Causes de la rupture avec la France* en 1793, à la *Politique de guerre britannique* (1793-1795), à la *Crise espagnole* (1795-1796), aux *Relations anglo-autrichiennes* (1795-1797), aux *Efforts pour constituer la seconde évolution* (1798), aux *Négociations avec la Suède et la Russie* (1811-1812), des lettres de lord Mulgrave à Pitt, conseillant en janvier 1806 d'offrir les Pays-Bas à la Prusse pour l'attirer dans l'alliance anglaise; des dépêches envoyées par Stratford Canning de Constantinople en 1812.

Voici ce que les auteurs déclarent dans l'introduction : « L'ouvrage a été conçu comme un récit suivi du sujet et un compte rendu consécutif de son influence sur l'histoire politique de ce pays et de cet empire et sur celle du monde entier. A cet effet, il a tenté d'unir au strict respect de la vérité historique, partout où elle est discernable, le point de vue national, autrement dit le souci avoué des intérêts, et surtout de l'honneur de la Grande-Bretagne, et la liste des collaborateurs ne contient que des historiens sujets britanniques de naissance. En conséquence, notre œuvre n'a pas manqué, et ne manquera pas dans la suite, de chercher dans la politique étrangère britannique la continuité que certains critiques lui ont refusée ou ne lui ont reconnue qu'en manière de dérision. »

Le volume II est divisé en deux parties : 1° Du deuxième traité de Paris à la Révolution de 1848. 2° De la Révolution de février à la mort de Palmerston et à la chute du cabinet Russell. Dans la première, MM. H. W. V. Temperley et G. W. T. Omond donnent une attention particulière, le premier à *La politique étrangère de Canning*, le second à *L'affaire de Belgique* (1830-1839). M. R. B. Mowat étudie *La question d'Orient et la France* (1829-1847); M. G. R. Moriarty, *L'Inde et l'Extrême-Orient* (1833-1849), M. Newton, *Les États-Unis et le développement colonial* (1815-1846). Dans la deuxième partie

on notera un chapitre sur *La guerre de Crimée et l'alliance française* (1853-1858), par M. W. F. Reddaway, une autre sur *Les relations commerciales* (1828-1865) et notamment le traité de commerce avec la France, par MM. J. H. Clapham et E. A. Benians, un autre sur les *Relations anglo-américaines durant la guerre civile*, par M. A. P. Newton. Pour ce tome comme pour le précédent, les auteurs ont pu recourir aux papiers de la collection Wallace et à deux volumes de documents en la possession des descendants de sir Andrew Buchanan, renfermant sa correspondance privée, lorsqu'il était ambassadeur à Berlin (1863-1864). Ils ont eu également entre les mains les lettres de sir Andrew relatives à la repudiation en 1870 par la Russie des clauses du traité de Paris relatives à la mer Noire. Ils ont eu encore accès aux Howick papers, qui éclairent la période 1830-1834. — Le tome donne en appendice le state paper confidentiel de Lord Castlereagh du 5 mai 1820, des parties du mémorandum de politique du 9 octobre 1823, un mémorandum de Stratford Canning à Lord Palmerston sur la question d'Orient (1852), quelques textes relatifs à Tahiti et aux mariages espagnols.

Le volume III, qui couvre la période 1866-1919, s'étend beaucoup plus sur les antécédents de la récente guerre que sur celle-ci et sur ses suites, qui sont brièvement observées. Il montre le développement des politiques contraires et alternées de Gladstone et de Beaconsfield, l'expansion de l'idée impérialiste et s'achève sur une étude particulièrement originale de M. Algernon Cecil sur *le Foreign Office*. L'auteur remonte dans cette étude presque au début de la période observée dans les trois volumes (1783-1919).

L'ensemble de l'œuvre constitue une remarquable étude de la diplomatie anglaise, conduite avec méthode et qui rendra les plus grands services à tous ceux qui étudient ces questions.

L. Andrieux. — *A travers la République. Mémoires.* Paris, Payot, 1 vol. in 8° de 360 pages, 1926.

Magistrat, préfet de police, ambassadeur et, surtout, pendant de longues années, député, M. Louis Andrieux a vécu beaucoup des heures les plus décisives, ou les plus tragiques, de l'histoire de notre Troisième République. Orateur écouté, journaliste spirituel, causeur inimitable, il a tout ce qu'il faut pour narrer ce qu'il a vu. Il nous livre ici de bien curieuses pages.

Pages trop courtes. Mais l'auteur ne veut dire que l'essentiel, ou ce qui lui plaît, ou ce qu'il croit devoir plaire d'abord au public. Il ne se pique ni de rigueur ni de méthode. Il butine dans ses souvenirs, allant tout droit à l'anecdote scintillante, à la péripétie capitale, laissant tomber le reste. Il aurait eu tant à dire! Réellement il n'en dit pas assez. Il nous laisse sur une désillusion, et aussi sur un espoir. Peut-être reprendra-t-il un jour ses récits...

Si quelqu'un doutait encore de la valeur historique des mémoires, qu'il lise ces pages. Bien, hélas, n'est fait pour l'histoire; le récit n'est point appréhendé; il y a, deçà et là, à travers les faits, au hasard de l'occurrence,

ce qu'il dit est en somme peu de chose en comparaison de ce qu'il néglige, et cependant cela fait de l'histoire, parce que, à chaque page, on sent passer l'émotion que nous demandons à celle-ci : l'impression poignante et décisive du vécu. L'auteur nous dit ce qu'il a vu de ses yeux, entendu de ses oreilles comme il l'a vu et entendu. Son souvenir n'est peut-être pas tout à fait exact, son impression est peut-être fausse, son opinion est peut-être complètement erronée, peu importe : nous éprouvons l'émotion immuable, nous ressentons le frisson de l'homme qui était là.

Et ces pages prennent d'autant plus de valeur qu'elles sont moins apprêtées, qu'on y soupçonne moins le dessein de démontrer et de convaincre. Il y a là-dedans un portrait du Challemel-Lacour de Lyon, en 1871, le Challemel du « Fusillez-moi tous ces gens-là ! » qui n'est point banal, et deux ou trois croquis de Garibaldi et de ses acolytes, pendant la campagne de 1870, qui révèlent tout un aspect de cette période. Et Gambetta ! Celui de Tours, donnant des ordres, les révoquant, s'appuyant sur des hommes qu'il n'a jamais vus, qu'il ne connaît pas, dont quelques-uns sont de vulgaires aventuriers, le Gambetta du grand Ministère, si mal entouré encore et déjà presque à terre avant d'être monté au pouvoir ! celui de l'autorité occulte, qui, de la Présidence de la Chambre, gouverne en réalité le pays, car on n'ose rien refuser ni à lui ni à ceux que l'on sait être ses hommes.

De curieuses confidences encore sur les pouvoirs du Préfet de police, le parti qu'il savait tirer, en ce temps-là, de l'article 10 du Code d'Instruction criminelle, le tranquille abus qu'il osait en faire, pour le repos des familles. Dix lignes comme celles-ci nous en apprennent plus sur un régime que cent pages d'un grave auteur qui, suivant la formule consacrée, « a dépouillé toutes les sources ». Et l'anecdote du dossier d'Andlau, communiqué par le Parquet à l'Élysée à cause des lettres compromettantes pour Wilson qui s'y trouvaient, et retourné au parquet avec d'autres pièces, tout à fait innocentes ! Et ce mot de Gambetta, à propos de l'exécution des décrets, à laquelle il attachait de l'importance « en tant qu'indication d'une politique » ! Ce mot-là porte loin. Que de choses on a faites en France, non pas tant pour le résultat effectif, pratique, que pour le geste, la bravade, le besoin quasi maladif d'affirmer qu'on pouvait aller jusque-là et même un peu plus loin. Et le conciliabule du 29 novembre 1887, chez Georges Laguerre, rue Saint-Honoré, où députés radicaux et boulangistes, pour éviter le retour de Ferry au pouvoir, songeaient à quelque coup d'État dont ils ne semblent avoir été détournés que par l'opposition de Clemenceau et d'Andrieu. On pourrait feuilleter toutes les collections de journaux du temps sans trouver trace de ce fait et voilà ce qui rend si précieuses ces confidences échappées à ceux qui seulement ont vu ou ont su.

M. C.

Emilio Rabasa. — *L'Évolution historique du Mexique*, traduction de Carlos Dollfus. Paris, F. Alcan, 1924; 1 vol. in-8° de IX-345 p.

Ce livre, dont voici la traduction française, a été écrit, il a y plusieurs années, au cours d'un séjour que l'auteur, aujourd'hui professeur à l'École libre de droit de Mexico, fit aux États-Unis. M. Rabasa fut frappé de la méconnaissance complète de son pays qui règne à l'étranger et particulièrement dans cette République, et ce sont ces erreurs trop répandues qu'il s'est efforcé de réfuter à l'aide d'une documentation étayée sur les faits historiques et sur les statistiques.

Lorsqu'il s'affranchit de la domination espagnole, le Mexique était loin d'être une nation au sens vrai du mot. Encore à présent, sa population se compose d'éléments techniques très différents, se répartissant d'après le dernier recensement (1901) comme suit : 20 p. 0/0 de blancs, 37 p. 0/0 d'Indiens, 43 p. 0/0 de métis. Mais tandis que, pour les blancs, le pourcentage se maintient, celui des métis a augmenté dans la proportion où diminuaient les Indiens. Au début du XIXe siècle, ces derniers composaient près de la moitié de la population et leur profonde ignorance était presque égalée par celle de la plupart des métis et même d'un grand nombre de blancs. Doit-on s'étonner, dans ces conditions, que le pays n'ait fait l'apprentissage de la liberté qu'au prix de sanglantes convulsions et qu'il ne soit pas encore parvenu à établir son régime politique sur des bases stables et solides?

La Constitution de 1857, qui institua le suffrage universel de la façon la plus large, était un pur non-sens, étant donné le manque absolu de préparation des citoyens à la vie publique. Elle ne pouvait aboutir qu'à la fraude, à de nouveaux troubles, voire à l'intervention étrangère.... On sait que le Mexique ne réussit à retrouver un peu de calme qu'en 1876 avec l'avènement du général Diaz à la Présidence. Son gouvernement, qui se prolongea pendant trente-quatre ans, se traduisit par de fécondes réformes administratives et financières et par une prospérité économique exceptionnelle. Il fournit la preuve, ainsi que l'écrit justement M. Rabasa, « que le peuple mexicain n'est pas réfractaire à la discipline, qu'il respecte l'autorité sans armes, pourvu qu'on le gouverne bien ».

Comment expliquer, cependant, que cette dictature, dont 1910 marque l'apothéose, s'effondra brusquement cette même année, pour laisser le champ libre de nouveau à des insurrections continuelles? On dira peut être que c'est la fin naturelle de tout régime personnel. Force est également de reconnaître que Porfirio Diaz eut le tort de trop dédaigner l'opinion nationale, qui croissait en forces, alors que son propre gouvernement, vieilli, s'affaiblissait.... Mais ceci ne suffit pas à nous donner la clé des désordres qui suivirent et qui se sont prolongés jusqu'à nos jours. M. Rabasa ne parle qu'à mots couverts (et on ne saurait le lui reprocher) de certaines intrusions étrangères. Il est pourtant avéré que la chute du « dictateur » a fâcheusement coïncidé avec l'intérêt pris par de grandes compagnies pétro-

lières aux richesses en naphte du Mexique. Ces temps derniers, le président Obregon ne craignait pas, au cours d'un voyage dans les États du Nord-Ouest, de dénoncer les « influences matérielles » exercées du dehors, qui ont été, selon lui, le plus formidable obstacle à l'évolution pacifique de son pays....

Quoi qu'il en soit, on aurait tort de conclure de tous ces troubles au « caractère ineffaçable d'une race portée au désordre, inconsciente et incapable de s'adapter à la vie civilisée ». Le jugement que l'on porte à l'étranger sur le Mexique est trop souvent influencé par certains préjugés en cours aux États-Unis. M. Rabasa n'a pas de peine à en faire justice. Si, par exemple, le « problème indien » au Mexique n'a pas encore été résolu, cela ne tient pas, comme on le prétend parfois, à ce que la classe dirigeante s'en soit désintéressée, mais c'est qu'au lieu d'éliminer brutalement cet élément de sa population, à l'exemple d'autres pays, le Mexique a préféré recourir à la douceur en cherchant à le transformer peu à peu, à l'adapter progressivement à la civilisation, et c'est là une tâche délicate, qui exige beaucoup de patience et de temps. Quant au soi-disant « problème de la terre », par lequel on a voulu expliquer les dernières convulsions politiques, M. Rabasa montre, statistiques en mains, qu'il ne se pose pas, en vérité, au Mexique : la propriété y est, en effet, aussi morcelée qu'ailleurs et son acquisition est facilement accessible. Les pages consacrées à la question de l'instruction sont des plus intéressantes : M. Rabasa note qu'en faisant abstraction des Indiens, la proportion d'illettrés n'est que de 53,3 p. 0/0 (alors qu'elle atteint 63,78 p. 0/0 en Espagne et 79 p. 0/0 au Portugal) et il ajoute avec raison que, pour une population où domine la race indigène, l'instruction ne saurait se concevoir en dehors de la co-éducation.

Il suit de ces indications que, malgré les graves difficultés qui retardent son développement, le Mexique n'a pas cessé de progresser. Son avenir ne saurait nous laisser indifférents : comme l'écrit M. le professeur Martinenche dans son excellente préface, cette République marque « une des grandes frontières de la civilisation latine. Il importe qu'elle le reste pour l'équilibre du Nouveau Monde et pour l'honneur de l'humanité. »

ANGEL MARVAUD

Aug. Cochin. — *La Révolution et la libre pensée*. Paris, Plon, 1924, in-16 de 292 p.

Cet ouvrage posthume est le développement d'une idée chère à Aug. Cochin, le rôle des sociétés de pensée dans la Révolution française. Aug. Cochin n'acceptait nullement en effet la thèse soutenue en général par les historiens de gauche, et par quelques publicistes de droite, comme M. J. Bainville, d'après lesquels les diverses phases du mouvement révolutionnaire seraient issues logiquement et en quelque sorte fatalement des difficultés financières du gouvernement de Louis XVI. Il y voyait un mouvement essentiellement philosophique, préparé de longue main par le

personnel de ce qu'il appelait les sociétés de pensée, dans le but de constituer de toutes pièces un ordre social tout nouveau. Ce volume est consacré à décrire le mécanisme de ces mouvements. Les sociétés de pensée apparaissent vers 1760. Jusqu'en 1789 elles travaillent à embrigader leurs membres dans une adhésion commune à un certain nombre d'idées théoriques. De 1789 à 1792 elles utilisent cet embrigadement des personnes pour substituer à l'ancienne société un type nouveau conforme à leurs théories. Enfin en 1793-1794, les hommes d'extrême-gauche demeurés maîtres des groupements révolutionnaires, essaient de s'en servir pour réaliser la socialisation des biens.

Cette conception explique bien des choses. Et d'abord, comme l'a très bien vu M. Cochin, l'importance de ces manifestations collectives qui semblent jaillir spontanément de tous les coins de la France et donnent l'impression d'une opinion publique unanime déconcertant les adversaires, alors que cette opinion est fabriquée, envoyée du centre aux sociétés filiales, et propagée par un petit nombre de meneurs; la médiocrité de ces meneurs, qui ne sont en réalité que les instruments d'une machine admirablement montée, qui n'a pas besoin d'hommes de talent pour assurer sa marche, etc.

Elle explique également un phénomène qui me paraît très caractéristique, l'impossibilité où sont ces meneurs d'arrêter quand ils le voudraient la marche de la machine. Parmi les chefs révolutionnaires il y a des théoriciens, mais il y a aussi de nombreux intrigants qui ont espéré utiliser au profit de leurs ambitions personnelles la force des sociétés de pensée, Mirabeau, les Lameth, Barnave, les Girondins proprement dits, Danton. Or, tout-puissants pour détruire, ils ont été impuissants dès qu'ils ont voulu freiner. C'est que le mouvement qui les emportait avait une physionomie idéologique : la masse de leurs partisans était menée par une théorie, une idée de gauche. Ceux qui faisaient appel à la logique de cette idée contre leurs anciens amis devenus réacteurs avaient barre sur ceux-ci : de 1789 à 1794, et encore en octobre 1795 et en septembre 1797. On ne l'a pas assez remarqué.

CH. DE CALAN.

F. Funck-Brentano. — *Les Origines* (tome I de l'*Histoire de France racontée à tous*). Paris, Hachette, 1925, un vol in-8° carré de 400 p.

M. Funck-Brentano, qui a déjà donné sur le moyen âge plusieurs études fort curieuses, a tenu à rédiger lui-même le premier volume de la collection qu'il dirige avec tant de succès. Il consacre à la Gaule celtique, à la Gaule romaine, aux Mérovingiens, aux Carolingiens, quatre chapitres nourris d'observations intéressantes dépeignant l'état de la société primitive avec l'enthousiasme qui lui est propre. A la suite de M. C. Jullian et de M. Imbart de la Tour, il chante « la civilisation gauloise », et, d'un style familier, décrit le pays cent fois plus étendu qu'il ne l'est de nos jours puisque les distances sont cent fois plus longues à parcourir ... Il exalte Vercingétorix et flétrit la

cruauté » du César chauve, du demi-proconsul, excité par je ne sais quel dilettantisme prémérovien ». Il évoque les villes naissantes aux rues étroites, aux monuments tassés; plus loin il trace de la Gaule mérovingienne une fresque animée aux couleurs chatoyantes, et de Charlemagne un portrait expressif : la place nous manque pour étudier dans son détail cette œuvre forte et originale, dont le sujet d'ailleurs est d'une époque trop reculée, pour rentrer dans le cadre habituel de notre Revue.

P. R.

Dauphin Meunier. — *Autour de Mirabeau* (documents inédits). Paris, Payot, 1926, 1 vol. in-8° de 269 pages.

Cet ouvrage agréable et substantiel, que M. Louis Barthou présente en une spirituelle préface, fait suite à diverses études sur la famille de Mirabeau, qui ont mis en relief la science et le talent de M. D. M. Après les travaux si fouillés de Lomenie et de Lucas de Montigny, il a encore trouvé dans le champ des documents relatifs au grand tribun, non seulement à glaner, mais vraiment à rassembler une ample récolte. Il a modifié d'une manière sensible l'idée que l'on se faisait de Mirabeau et des siens.

M. D. M. est parvenu à ce résultat sans étalage d'érudition. Son nouveau livre indique sobrement des références au début des chapitres et en quelques notes très brèves. Pénétré de l'histoire du XVIIIe siècle et disposant de sources presque inépuisables, l'auteur procède par simples récits. De multiples et précises petites touches lui servent à composer un tableau qui ne manque pas d'unité. Il évoque, avec une intensité obsédante, le trouble infini dans lequel son principal sujet a vécu. La société qu'il représente a de la grandeur et des petitesses, mais, en tous cas, une puissante vitalité. Cette vitalité a, sans doute, donné à la crise politique dont Mirabeau fut l'un des initiateurs un surcroît de violence. On sent naître celle-ci en parcourant le livre; on se trouve en présence d'elle, dans le dernier chapitre, consacré à une séance du Club des Jacobins.

Les diplomates liront avec intérêt les pages concernant la mission de Mirabeau à Berlin, les économistes préféreront peut-être le récit des dernières années de « l'Ami des Hommes », qui complète l'excellente étude de M. Brocard sur le Marquis de Mirabeau. Tout le monde prendra plaisir au portrait, parfois humoristique mais toujours fidèle, de ces personnages, de leurs familiers et de leurs adversaires.

E. E. D.

Jacques Hérissay. — *Les Pontons de Rochefort*. Paris, Perrin, 1925, in-8, 452 p.

M. Jacques Hérissay vient de consacrer au martyrologe des prêtres sous la Terreur une poignante étude. On y retrouve, établis par des documents irréfutables, les actes de brutalité lâche communs à toutes les révolutions —

mais dont l'horreur s'accroît ici de la résignation des victimes pardonnant à leurs bourreaux.

C'est au début de 1793 que le « gouvernement » révolutionnaire s'avisa du danger que présentaient pour la République les prêtres insermentés.

Dans toutes les provinces, jusqu'aux villages perdus de l'Auvergne ou des Alpes, on les rechercha, on les mit en charrette avec quelques hardes et on les dirigea vers l'Océan afin de les expédier à la côte d'Afrique ou à la Guyane. Sur la route, déjà épuisés de fatigue, les prêtres ont à subir les avanies des populations terrorisées ou égarées — lâches, sauf de très rares exceptions, et n'osant témoigner aux malheureux ecclésiastiques la pitié que souvent elles ressentent. Arrivés à Rochefort, on les embarque sur le *Borée* d'abord, avec des galeux, après les avoir dépouillés jusque de leurs bréviaires, puis sur les *Deux-Associés*, capitaine Laly.

Ce Laly fut, en vérité, un personnage infect. On imagine malaisément un plus complet ensemble de brutalité, d'hypocrisie, de cupidité et, sur la fin, de déconcertante lâcheté. Les prêtres, au nombre de trois cents, sont entassés dans la cale, c'est là qu'ils vivront et surtout qu'ils mourront dans une agonie de dix-huit mois, parmi les rats et la vermine, s'élevant à force de valeur morale au-dessus de leurs souffrances.

On leur avait enlevé leurs bréviaires. Pour donner à leur pensée une forme matérielle, ils rédigèrent des *Résolutions* qui sont le plus beau des évangiles : tenue à observer dans leur malheur présent, discrétion sur leurs épreuves au cas où Dieu y mettrait un autre terme que la mort, pardon à leurs bourreaux — les neuf articles que M. Hérissay reproduit d'après l'un des survivants, le Père Labiche de Reignefort, touchent au sublime.

Il fallut non seulement Thermidor, mais que la province *osât* croire à Thermidor pour que ce martyre prît fin. Alors la France, écartant avec dégoût — un dégoût hélas! tardif — la poignée de bandits et d'imbéciles qui l'avaient un temps dominée, alors la France montra de nouveau son vrai visage. Que de malheurs évités si une majorité timide avait eu plus tôt le courage de sa force! Sur 763 prêtres embarqués, tant sur les *Deux-Associés* que sur le *Bonhomme Richard* et le *Washington*, 525 étaient morts dans les pontons.

Il y a là un beau livre, qui devrait être une efficace leçon — si les horreurs de la révolution russe ne nous avaient apporté une preuve nouvelle de l'imperfectibilité humaine.

CLÉRAY.

ANALYSES

Annuaire général de la France et de l'étranger, 1926. Paris, Larousse, 1 vol. in-16 de XIV-1140 p.

C'est la septième édition d'un recueil qui mérite la plus haute estime et dont le succès ne pourra désormais que s'affirmer. Grâce à l'heureuse initiative de la librairie Larousse et au zèle éclairé de MM. J. de Dampierre et P.-H. Courrière, la France possède enfin un ouvrage d'information annuel qui ne le cède en rien à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour à l'étranger. Ce livre doit se trouver sur la table de tous les diplomates, hommes politiques, économistes, financiers, et journalistes. La présente édition marque un progrès sur les précédents par une date de publication et par diverses innovations, telle la publication d'une excellente carte en couleur des États du Levant.

G. Plékhanov. — *Introduction à l'histoire sociale de la Russie*, traduite du russe par Mme Batault-Plékhanov. Paris, Bossard, 1926, un vol. in-8° de XII-158 pages.

Il faut savoir gré à l'*Institut d'Études slaves* d'avoir facilité la traduction en français et la publication de cette remarquable étude historique, qui jette un jour nouveau sur les causes profondes de l'évolution économique, sociale et politique de la Russie depuis l'époque kiévienne jusqu'à Nicolas II. Parti de considérations purement économique, l'auteur a, de proche en proche, su remettre en point les vues historiques générales de ses devanciers. Parmi les publications de langue française, cette introduction vient compléter fort heureusement l'*Histoire de Russie* d'Alfred Rambaud, ouvrage classique, mais de caractère un peu trop narratif, où il serait vain de chercher un effort d'explication sociologique. Je reprocherais toutefois à Plékhanov d'avoir fait une place excessive au facteur économique : c'est ainsi qu'il omet de signaler, dans ses comparaisons de l'Orient et de l'Occident, l'importance fondamentale du facteur religieux. Pourtant le fait que les peuples européens ont reçu le christianisme de Byzance ou de Rome a joué un rôle décisif dans l'orientation de leur histoire. Il reste que cet ouvrage révélera au public français la haute valeur scientifique d'un homme qui a été surtout connu comme le chef courageux d'un parti politique disparu dans la tourmente de 1917.

La Chine et le Monde. — Étude des questions politiques, diplomatiques, économiques, juridiques et sociales publiée avec la collaboration des anciens élèves et élèves chinois de l'École libre des Sciences Politiques de Paris. T. II, Paris, Presses universitaires, 1 vol. in-12 de 288 p. s. d. (1926).

Nous avons déjà signalé, à cette place, l'année dernière, le tome Ier de cette collection, en disant tout le mérite de l'initiative des étudiants chinois de l'École des Sciences politiques. Ce tome II retiendra également l'attention de tous ceux qui suivent la politique de l'Extrême-Orient. Ils y trouveront un certain nombre d'informations qui ne sont pas négligeables. Ils y verront surtout un document d'une valeur décisive sur l'état d'esprit de la jeunesse chinoise actuelle, et de la génération qui la précède immédiatement.

A. Daudé-Bancel. — *La réforme agraire en Russie*. Paris, éditions de la Jeune Idée, 1926, 1 vol. in-8° de 176 pages.

L'auteur, spécialiste des questions de coopération, a traité cet sujet avec bonne foi, mais trop souvent sur un ton déclamatoire qui rappelle « 48 ». L'évolution agraire de la

Russie depuis l'émancipation des serfs est exposée de façon généralement exacte, d'après les sources de langue française, mais l'explication des faits eux-mêmes apparaît quelque peu simpliste, l'auteur ayant une connaissance insuffisante du milieu russe et n'étant pas « entraîné » à la méthode sociologique.

P. Ch.

Colonel A. Rezanov. — *Le travail secret des agents bolchévistes*, Paris, Bossard, 1926. 1 vol. in-16 de XVIII-199 pages.

Cette étude, appuyée sur les documents bolchéviks eux-mêmes, fait lumineusement ressortir les modes d'action de la IIIe Internationale, non seulement en Europe, mais en Asie et en Afrique. En ce qui touche plus particulièrement la France, je signale d'intéressantes précisions sur le rôle des « cellules » dans la récente grève des banques (p. 105), sur l'attitude des bolchéviks vis-à-vis de l'insurrection riffaine (p. 111 et 129), etc. — Une préface de M. Aubert, président de l'« Entente internationale contre la IIIe Internationale », met vigoureusement en relief le danger que fait courir à notre civilisation fragile la propagande méthodique de Moscou.

Souvenirs du Baron N. Wrangel (1847-1920). — *Du servage au bolchévisme*. Paris, Plon, 1926. 1 vol. in-8° écu de 352 pages.

L'auteur de ces souvenirs est le père du célèbre général qui lutta contre l'armée rouge en 1920. Il a vécu assez longtemps pour avoir vu le servage, les réformes d'Alexandre II, la lutte de l'autocratie et du mouvement révolutionnaire, puis la grande guerre et l'avènement du bolchévisme. Aristocrate libéral, un peu dépris de l'action, il conte avec esprit ce qu'il a observé, ne dédaigne pas l'anecdote, aime souvent la pointe et a l'humour. Un simple trait suffit parfois pour mettre en relief certains caractères profonds de l'âme et de la société russe. C'est un livre d'une lecture facile, mais où pourra puiser avec fruit tout historien de la Russie contemporaine, soucieux, non seulement de décrire, mais de comprendre.

P. Ch.

J. Leclercq. — *Aux Chutes du Zambèze* (du cap au Katanga). Paris, P. Roger, 1926. 1 vol. in-8°, 258 pages.

La première partie de ce livre est dominée par l'évocation de Cecil Rhodes, un des serviteurs les plus passionnés et les plus audacieux de la grandeur britannique. Par son incontestable courage, sa puissance d'action, sa profondeur de pensée, Rhodes a forcé le respect de ses propres ennemis, mais il a terni sa gloire en se faisant l'artisan d'une grande injustice : la guerre contre les Boers. — En cherchant à asservir immédiatement par la force, un peuple que le temps aurait inévitablement entraîné dans l'orbite britannique, il a compromis la solidité de sa puissante construction. Les toutes récentes mesures prises par le Gouvernement Hertzog justifient les impressions pessimistes que M. J. L. a rapportée du Cap, il y a quelques années.

La seconde partie de l'ouvrage traite de la colonisation belge au Katanga. Selon l'auteur, l'avenir de cette colonisation est assuré si les femmes belges se décident à imiter l'exemple de leurs sœurs anglaises et hollandaises, consentant à fonder des foyers au Congo et à arracher ainsi l'homme blanc aux dangers matériels et moraux qui menacent son existence isolée. Il y a là une conception originale et intéressante de l'action coloniale.

J. T.

M. Paon. — *L'immigration en France*. Paris, Payot, 1926, 1 vol. in-8°, 215 pages.

Le déficit numérique de la population française actuelle par rapport à 1913, est de l'ordre de deux millions. Il est aggravé par le développement peut-être exagéré de la grande industrie attirant vers les villes un afflux sans cesse croissant de campagnards. Ce déficit peut être comblé de deux manières : par l'immigration ou par l'accroissement de la natalité.

Cette seconde solution, presque irréalisable en fait, est d'ailleurs peu souhaitable car elle aurait peu résultat immédiat d'accroître pendant une assez longue période le nombre des bouches inutiles alors qu'il s'agit de remplacer tout de suite les hommes valides enlevés par la guerre.

Organisons donc l'immigration; écartons les indésirables, mais ouvrons largement les frontières aux éléments dignes d'intérêt et cherchons surtout à en faire le plus rapidement possible de bons Français. — C'est une œuvre indispensable, pour l'avenir du pays et de la race; malheureusement le législateur a semblé jusqu'à ce jour méconnaître complètement son importance.

J. T.

J. Gontard. — *Au pays des Gratte-Ciel.* Paris, P. Roger, 1925, 1 vol. in-8°, 265 pages.

M. Gontard a fait un nouveau voyage en Amérique et ses impressions sont semblables à celles des autres visiteurs européens. La course à la richesse par une production sans cesse accrue reste le caractère essentiel de la civilisation américaine. L'auteur entraîne son lecteur dans des magasins de nouveautés, des fabriques d'automobiles, de machines agricoles ou de conserves alimentaires. On le reçoit partout aimablement, on lui remet d'éloquentes statistiques; on lui affirme que la maison qu'il visite est la première du monde. Il est bien certain que la puissance matérielle des États-Unis est incomparable. Quelques Français se consolèrent de l'infériorité de notre pays, en pensant à tort ou à raison, que la suprématie économique de l'Amérique n'est pas nécessairement accompagnée par une égale supériorité intellectuelle.

J. T.

Fia Ohman. — *Sous le Ciel de l'Inde.* Paris, P. Roger, 1925, 1 vol. in-8°, 260 pages.

Comme tous les voyageurs venus du Nord, Mlle F. Ohman a vivement ressenti les séductions de l'Inde. Elle décrit en un livre agréable l'exubérance de ses jardins fleuris, la douceur de ses nuits, l'éclat de ses fêtes archaïques, le fourmillement cohérent de ses indigènes et le mystère de ses vieux sages. On remarquera particulièrement le récit de sa visite à Rabindranath Tagore, le grand poète bengali, qui a voulu à créer dans la terre où naquirent tant de spiritualités un asile de sérénité, d'amour divin et de lointaine philosophie.

J. T.

Yves de Constantin. — *Un Gentilhomme de la grande Armée. Les mémoires du chevalier de Constantin.* Paris, 1925, éditions de la Sabretache, 1 vol. in-8°, 131 pages.

Une très heureuse contribution à l'histoire de l'époque Napoléonienne, et qui présente en outre la très grande originalité de nous indiquer tout le détail des dépenses journalières d'un officier français à la fin du premier empire et sous la restauration. Les prix indiqués pour la nourriture, l'habillement, le logement, les salaires des domestiques, seront particulièrement précieux pour ceux qui voudront faire une étude d'ensemble sur l'évolution du coût de la vie au XIXe siècle.

HENRI MYLES.

Sainte-Beuve. — *Quelques figures de l'histoire.* Paris, Taillandier, édit. 1926, 1 vol. in-8° carré de 258 pages.

On ne lit plus les Lundis de Sainte-Beuve et on a grand tort, car ils fourmillent d'instructives remarques; mais on ne sait par quel bout les prendre; ils sont trop. Aussi les œuvres du critique entrant dans le domaine public, a-t-on fort judicieusement agi en extrayant de ces chroniques hebdomadaires des portraits historiques vraiment curieux; celui de Richelieu très complet, très impartial est d'autant plus méritoire qu'il est tracé en 1842, à une époque où le romantisme vient de ridiculiser l'inoubliable affirmation de Montesquieu : « Richelieu est un méchant citoyen ». De même le critique, à propos d'une nouvelle édition des mémoires de Louis XIV, donne-t-il sur le grand roi un morceau aussi éloigné du réquisitoire de Michelet que de l'apologie de Louis Bertrand, marquant notamment l'influence prépondérante exercée par le souverain sur les hommes de lettres de son temps.

On goûte le même plaisir à lire les Lundis consacrés à Balzac, à Musset, à Camille Desmoulins, à Marchangy, à André Chénier.

J. Turquan. — *Mme de Staël amoureuse.* Paris, E. Fasq. 1925, 1 vol. in-8° carré de 340 pages.

Il existe déjà de nombreux ouvrages consacrés à la fille de Necker, aussi peut-on s'étonner qu'un nouveau

n'ayant que de faibles documents inédits à présenter, — quelques rapports de police, — autant devoir résumer le cours d'une vie bien connue. Si on peut, en ces pages, au milieu de répétitions nécessaires suivre les diverses étapes de la vie amoureuse de Mme de Staël, il n'y faut chercher aucune étude de son œuvre. Ce n'est pas d'ailleurs le but de ce livre, au cours duquel Mme de Staël apparaît seulement comme une bavarde incorrigible.

R. Auger, R. Michel. — *Traité et formulaire des Sociétés à responsabilité limitée.* Paris, 1925. Édition de la Société nouvelle des Juris-classeurs. 200 pages in-4°.

La très active Société nouvelle des Juris-classeurs vient de publier un excellent commentaire de la loi du 7 mars 1925 qui a eu pour objet d'autoriser l'organisation des sociétés à responsabilité limitée. Les auteurs étudient les difficultés d'interprétation de la loi. Ils ont, de plus, adjoint un formulaire très développé et une partie fiscale due à la collaboration de M. Lecerclé. Cet appendice montre les avantages fiscaux dont jouissent les sociétés du nouveau type, avantages qui inciteront sans doute d'anciennes sociétés à se transformer dans l'esprit de la loi du 7 mars 1925.

Le commentaire de M. Auger, Michel et Lecerclé ne peut manquer de contribuer à faire connaître et à développer ces nouvelles institutions.

M. DE PRÉAUDEAU.

P. Leroux Cesbron. — *Le Palais de l'Élysée. Chronique d'un Palais national.* Paris, Perrin, 1925. 1 vol. in-8° carré de 235 pages.

L'histoire de l'Hôtel d'Évreux a deux siècles à peine, mais elle est chargée, et elle reflète bien l'évolution de l'histoire du pays. Construit par Louis de la Tour d'Auvergne, petit neveu de Turenne, habité tour à tour par Mme de Pompadour, le financier Beaujon et la duchesse de Bourbon, l'Élysée, sous le Directoire et le Consulat, devient un lieu de plaisir, un Tivoli plus central. M. Leroux Cesbron a consacré à ces quelques années un de ses meilleurs chapitres. Il y rappelle ensuite les transformations qu'y apporta Murat, les séjours de Napoléon, puis du duc de Berry, ceux des hôtes royaux de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III, enfin, et plus brièvement, les fastes présidentiels.

M. Leroux Cesbron a rappelé ces divers souvenirs avec esprit et verve, en un style simple, parfois légèrement familier.

P. R.

Ce que je sais de Dieu, par **J. de Tonquedec, Y de la Brière, J. Viollet, etc.** Paris, 1926. Les cahiers contemporains, 1 vol. in-16, 220 pages.

Curieux recueil, où des hommes de milieux très divers font une courte profession de foi, qui n'est pas toujours assez strictement métaphysique. A côté de celles émanant de catholiques orthodoxes, prêtres ou laïques, on y lira avec intérêt les déclarations de M. Salomon Reinach (trop courte), de M. Couchoud et de M. A. Lichtenberger, qui fut interrogé et déposé en qualité de « grand orateur du grand collège des Rites », franc-maçon.

A. Lacan. — *Guide juridique et pratique de l'Hôtellerie et du Voyageur.* Paris, lib. du Recueil Sirey, 1926. 1 vol. in-16 de 600 pages.

En juriste fort averti de la loi et de la jurisprudence, mais aussi en conseiller soucieux d'être utile, et étant pratique, M. A. Lacan a traité toutes les questions relatives à ce qu'il appelle le « droit hôtelier ». Il étudie tous les droits et toutes les charges de celui qui dirige un hôtel de voyageurs ainsi que les rapports de droit qui l'unissent à ceux-ci. Le sujet pour être assez spécial, n'en offre pas moins un réel intérêt. Étant traité avec compétence et autorité, il méritait d'être signalé à l'attention de nos lecteurs.

Le gérant : RENÉ LISBONNE.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

L'ENTENTE ISLAMIQUE INTERNATIONALE ET LES DEUX CONGRÈS MUSULMANS DE 1926

Les deux projets de Congrès musulmans signalés l'an dernier ici même[1] ont finalement abouti cette année; l'un, le « Congrès du Khalifat » s'est tenu au Caire du 13 au 19 mai; l'autre, le « Congrès du Monde Musulman » s'est tenu à la Mekke du 7 juin au 5 juillet.

La grande presse européenne (c'est-à-dire britannique, car l'information européenne indépendante des agences télégraphiques britanniques est pour les choses de l'Islam inexistante) s'est livrée à quelques ironies sur l'inopérance des vœux et motions discutés et votés au cours de ces deux Congrès, dont les membres, pour aborder soit en Égypte, soit au Hedjaz, devaient au préalable se faire agréer par la puissance qui règne actuellement depuis la fin de la guerre, sur les mers, de Gibraltar à Singapore[2]. En réalité, malgré cette pression étrangère, les délégués musulmans de tous pays réunis à ces deux Congrès ont procédé à des échanges de vues souvent pittoresques, qui auront certainement leur répercussion sur l'avenir des pays musulmans. On peut s'en rendre compte aujourd'hui en consultant les procès-verbaux de ces deux Congrès dont la traduction vient de paraître en français[3].

Comme nous l'avons dit ici même, l'idée d'un Congrès musulman est ancienne; le recours à une autorité conciliaire idéale est fréquem-

1. *R. S. P.*, 1925, t. XLVIII, p. 74-85.

2. En voici un savoureux exemple : un canoniste tripolitain qui fait autorité en droit ibadite était récemment invité par l'imam de Mascate, pour étudier la réforme du code ibadite en Oman; mais pour aller de Marseille à Mascate le visa d'un Consul britannique est nécessaire; il le sollicita : on lui répondit d'abord qu'il fallait une lettre officielle de l'imam; quand il l'eut reçue au bout de cinq à six semaines, on lui conseilla sérieusement de demander à l'imam d'envoyer à Marseille un navire spécial pour le chercher. Ne pouvant songer à faire entreprendre un périple pareil par un boutre omanien, l'intéressé dut recourir à d'autres moyens.

3. « *Le Congrès du Khalifat et le Congrès du Monde Musulman*, procès verbaux réunis, analysés et traduits par Achille Sékaly » (*Revue du monde musulman*, volume LXIV, p. 1-224).

ment invoqué par les canonistes : c'est la notion du Consensus unanime (ou, en arabe *idjmâ'*). En pratique, elle n'avait jamais été réalisée jusqu'ici; le droit musulman exige en effet pour la validité des sentences d'un tribunal de cette sorte tant de conditions qu'elles ne se sont jamais trouvées réalisées[1].

C'est un Turc de Russie, Ismaïl Bey Gasprinsky, directeur du Journal *Terdjuman*, de Bagtche-Seraï (Crimée) qui défendit le premier l'idée d'un Congrès musulman universel, dans son discours du 3 novembre 1907, au Caire[2], car le pamphlet curieux de Kawakibi sur un prétendu Congrès tenu à la Mekke en 1898 n'est qu'une fiction[3], quoique certains Occidentaux l'aient pris au sérieux.

Le projet de Gasprinsky visait surtout à préparer une modernisation de l'Islam; c'était surtout la réorganisation des écoles que ce Congrès, préparé par un « comité de savants », devait procurer.

La suppression du khalifat par le Gouvernement turc en mars 1924 amena les esprits, en Égypte surtout, à souhaiter la réunion d'un Congrès musulman universel pour décider entre les différents prétendants au titre de khalife. Des circonstances politiques égyptiennes, de caractère local, mais impérieux, retardèrent de deux ans la réunion de ce congrès; entre temps les divers prétendants s'éliminèrent successivement pour des raisons diverses, et le Comité préparatoire avait acquis la certitude qu'il était impossible de rallier le monde musulman sur le nom d'un seul prétendant au khalifat Durant ces deux années, à la Mekke, des événements importants se déroulaient, aboutissant à l'effondrement de la dynastie hachemite, et à la mainmise du Nedjd sur la métropole religieuse de l'Islam, ce qui posait, non plus au Caire, mais à la Mekke même, la question de la désignation d'un « émir des croyants ». Aussi vit-on bientôt Ibn Sa'oud, le souverain wahhabite du Nedjd, lancer lui aussi des invitations pour un Congrès musulman universel, comme le Comité du Caire. Ce sont ces deux Congrès tenus presque coup sur coup, en mai et en juin 1926, dont nous allons rapidement parcourir les procès-verbaux d'après la traduction de M. Achille Sékaly signalée plus haut.

1. *R. S. P.*, *loc. cit.*, p. 80.
2. Trad. ap. R. M. M., volume III, p. 497-500.
3. Publiée en 1900 sous le titre « *Omm al Qorâ* » et le pseudonyme « Seyyid [illegible]ôd (Kawakibi était aletin).

Le premier Congrès, réuni au Caire sous les auspices de Ulemas de l'Université del Azhar, s'est ressenti de cette origine. El Azhar représente en Égypte une tendance conservatrice : la politique de cette Université, qui vise à maintenir les privilèges intellectuels et matériels d'une caste d'Ulemas, est violemment combattue par les partis de gauche, — et, en 1925, la condamnation du cadi Abdel Raziq pour hétérodoxie (sept propositions sur la nature du khalifat)[1] souleva des protestations véhémentes, dont l'agitateur tunisien Tealbi figurant au Congrès comme « délégué iraqien » devait se faire l'écho.

Le Congrès durant ses quatre séances tenta très modestement d'arriver à définir les conditions théoriques du khalifat, et ses possibilités présentes de réalisation. Il aboutit à avouer, malgré une émouvante péroraison du cheikh Zawahiri d'Assiout, que la désignation d'un khalife était actuellement impossible, remettant à un Congrès ultérieur la suite de l'étude de ce problème.

Au cours de ce Congrès, certaines préoccupations politiques se firent jour; les trois delégués tripolitains, anciens chefs du Comité insurrectionnel anti-italien, provoquèrent une protestation diplomatique italienne (publiée dans l'*Imparziale* du Caire). D'autre part, une protestation fut votée contre la répression française des troubles de Damas.

Avant de se séparer, les membres du Congrès du Caire s'étaient résignés, sous les auspices d'une ligue d'entente orientale fort intéressante, la Rabita Sharqiya, à envoyer un télégramme de bons souhaits au Comité préparatoire du Congrès rival, celui de la Mekke.

Le second Congrès, celui de la Mekke, eut des péripeties mouvementées, mais aboutit à des résultats positifs. Il est donc nécessaire de l'étudier d'un peu plus près. Ses dix-huit séances furent partagées par une suspension de session, due aux cérémonies du pèlerinage canonique. La première série de séances n'eut comme participants étrangers que des Hindous, des Javanais, des Russes, des Syriens et quelques Égyptiens à titre privé ou officieux. Dans la seconde série, au contraire, on vit paraître les délégations officielles de l'Égypte, de la Turquie et de l'Afghanistan, auxquelles se joignit encore le délégué de l'Imamat Zeïdite du Yemen.

1. Analysées ap. R. M. M., vol. LIX, p. 302-305.

L'organisateur du Congrès, Ibn Sa'oud se trouvait en présence de deux difficultés : l'une, que sa puissance militaire était fondée sur l'intransigeance puritaine du wahhabisme, alors que la plupart des délégués étrangers appartenaient à des rites canoniques réprouvés par le wahhabisme; l'autre, que la Mekke, comme tout le Hedjaz d'ailleurs, tire toute sa subsistance de l'Égypte, ce qui empêche le souverain du Hedjaz de traiter d'égal à égal avec l'Égypte. Il y eut de fréquents incidents au Congrès relativement à l'intransigeance des wahhabites, aux tombes vénérées par les pèlerins étrangers, et dont les wahhabites avaient détruit les qoubbas, — aux cérémonies religieuses célébrées à la Ka'ba sans égard pour les rites autres que le rite hanbalite, et les délégués hindous, champions depuis si longtemps[1] de l'indépendance absolue des lieux saints islamiques, se virent imposer le silence par leurs adversaires.

Sur deux questions le Congrès aboutit à un accord de principe important : celle du chemin de fer du Hedjaz, qu'Abdul Hamid II avait fait construire de Damas à Médine, avec des souscriptions provenant de l'ensemble des pays musulmans en particulier de l'Inde. Le Président du Conseil supérieur des Wakfs de Palestine Seyyid Amin el Husseini, lut un rapport fort remarquable sur la personnalité morale de ce chemin de fer, et fit adopter par le Congrès l'idée que c'était un véritable wakf musulman *international*, à faire reconnaître comme tel par les puissances européennes (une déclaration anglo-française, en date du 11 février 1924 favorise d'ailleurs cette interprétation).

La seconde question fut celle de l'hygiène du pèlerinage annuel. C'est un des délégués égyptiens, Misseiri Bey, qui, dans un long rapport précisa les conditions minima d'une amélioration des conditions sanitaires du pèlerinage qui coûte actuellement la vie chaque année à plus de dix mille pèlerins (soit 14 p. 100).

Le Congrès formula deux protestations ayant un caractère politique : l'une et l'autre sur l'initiative du cheikh égyptien Rechid Rida, directeur de la Revue *Manar* : l'une pour l'inventaire détaillé des wakfs constitués dans les divers pays musulmans (y compris

1. C'est en 1913 (voir R. M. M., XXIV, 327) que la Société des « Serviteurs de la Ka'ba » fut fondée aux Indes; à la faveur de la guerre, le gouvernement britannique réussit à la dissoudre.

l'Algérie et la Tunisie) pour l'entretien des lieux saints, afin d'en contrôler la gestion, conformément à leur charte de constitution; l'autre contre l'annexion à la Transjordanie des districts d'Akaba et Maan indûment cédés le 1er juillet 1925 par le chérif du Hedjaz, quoique « la région d'Akaba et de Maan fasse partie du Hedjaz qui appartient aux Musulmans, conformément à la recommandation que le prophète en fit à son lit de mort... et que la Transjordanie se trouve placée sous la domination d'une puissance non musulmane en vertu du régime nouveau dit du mandat (*intidab*) ».

Les diverses résolutions de ce Congrès ne paraissent pas susceptibles d'applications immédiates. Pour le chemin de fer, il semble pourtant qu'à la longue il faudra en venir à un statut d'internationalisation. Quant à l'hygiène du pèlerinage, l'exemple de l'organisation sanitaire égyptienne portera petit à petit ses fruits. Enfin, les vœux plus ou moins anti-européens que le cheikh Réchid Rida fit voter manifestent un état d'esprit qui n'est pas négligeable. Il est vrai que les délégués égyptiens, turcs et afghans, s'abstinrent par convenance diplomatique, de les voter, mais il est non moins certain que la nouvelle politique turque donne l'appui de son prestige à toutes les revendications anti-européennes dans le Proche-Orient. Il sied donc d'insister, en terminant cette rapide étude sur le Congrès musulman de la Mekke, en rappelant qu'une délégation officielle turque y prit part. Depuis dix ans, il n'y avait pas eu de pèlerins turcs à la Mekke, et la politique laïcisante d'Angora semblait écarter définitivement la Turquie des questions inter-musulmanes. Cependant, Mustapha Kemal n'a pas hésité à envoyer Edib Sarwat Bey à la Mekke; il existe un accord turco-wahhabite, qui prend place dans le faisceau de traités noués depuis cinq ans par la Turquie avec les autres puissances musulmanes du Proche-Orient pour travailler à son émancipation économique et politique.

LOUIS MASSIGNON
Professeur au Collège de France.

LA TACHE DE TAZA ET L'ACTION MILITAIRE DE LA FRANCE AU MAROC[1]

II

Si l'action par laquelle s'est effacée la Tache de Taza se restreignait à la seule forme d'activité qu'implique pour nous le mot militaire, c'est-à-dire aux seuls faits de lutte violente, de guerre, on devrait se borner à rappeler les campagnes, à fixer l'itinéraire des colonnes, à décrire les combats.

Cet exposé, malgré sa richesse en traits d'héroïsme individuels et collectifs, n'échapperait pas au reproche de monotonie : préparation des mouvements, combats dans des sites extrêmement tourmentés, jonctions opérées, construction de nouveaux postes. Le lecteur conserverait un souvenir d'action brutale de part et d'autre; il ne saisirait ni les raisons de ces mouvements, ni leur véritable caractère, celui des opérations coloniales qui sont non pas destructrices, mais créatrices; il ne manquerait pas d'être frappé du rythme disloqué de ces épisodes, attribuant à la lenteur ou à la précipitation de telles ou telles avances d'inexactes causes et séparant les périodes en années paresseuses ou actives pour des raisons dont il chercherait bien loin du Maroc souvent les origines. Il pourrait sans méprise en une seule occurrence justifier cette hypothèse : les années 1924-1925 ont marqué un temps d'arrêt dans la pacification de la Tache de Taza pour une raison étrangère à cette région même, on serait presque tenté d'écrire étrangère au Maroc : l'insurrection rifaine.

Dans ce résumé de la conquête moghrébine, il faut bien mentionner la tentative d'Abd el Kerim; pourtant, la lutte angoissante qui s'est déroulée dans le Rif, si elle est bien spécifiquement marocaine par certains de ces aspects (elle prend place dans le

1. Voir la première partie dans le numéro de juillet-septembre.

trop riche catalogue des soulèvements roguistes) est extra-marocaine par l'internationalisation que lui ont fait subir les menées, ourdies en Europe, en Asie, en Amérique, des groupements anti-français et la tentative, en France même, de transformer une question coloniale en tremplin de politique intérieure, effectuée par les communistes. La lutte rifaine, si elle justifie par prétérition l'appréhension de qui craignait, depuis Algésiras, la dualité de direction franco-espagnole imposée par des convenances diplomatiques inévitables à l'unité marocaine, apparaît dans l'ensemble de la conquête, comme un sanglant hors-d'œuvre sur lequel il est inutile de s'appesantir puisque les procédés essayés au Rif ont été appliqués, à certaines imperfections près, dans la Tache et que nous y retrouverons tout ce qu'il y avait de spécifiquement marocain dans le soulèvement rifain.

Aussi bien en revenant à l'objet même de cet exposé doit-on rappeler que « le meilleur moyen pour arriver à la pacification est d'employer l'action combinée de la force et de la politique; celle-ci de beaucoup la plus importante ». Ces principes, formulés par Gallieni en 1898, sont à la base de la méthode adoptée au Maroc et particulièrement dans la Tache de Taza; l'action militaire y fut employée seulement comme ultima ratio, lorsque l'action politique donnait des résultats insuffisants, ce qui explique le rythme désordonné de la progression, simple apparence vite dissipée pour qui regarde le cadre des événements et les acteurs : les dissidents comme nos soldats.

De quoi était faite la tache de Taza.

Le milieu humain est fort homogène; les tribus, malgré leur éparpillement politique et leurs divergences sociales appartenant à la race berbère (Brabers dans le Moyen Atlas, Chleuhs dans le Haut Atlas); le milieu géographique présente par contre une variété extrême. A la place d'un exposé général forcément très superficiel, mieux vaut par quelques exemples concrets préciser les aspects du paysage, les caractéristiques des hommes, les formes les plus typiques de notre action.

A l'est, face à Oulad el Hadj, la rive gauche de la Moulouya

Les trois confédérations importantes Ait Youssy
de tribus considérable. On peut se rendre compte des
une politique cohérente. Les principes prédominants
décembre 1925. D'une part la pénétration s'arrête
part, chacune des confédérations ou groupements est

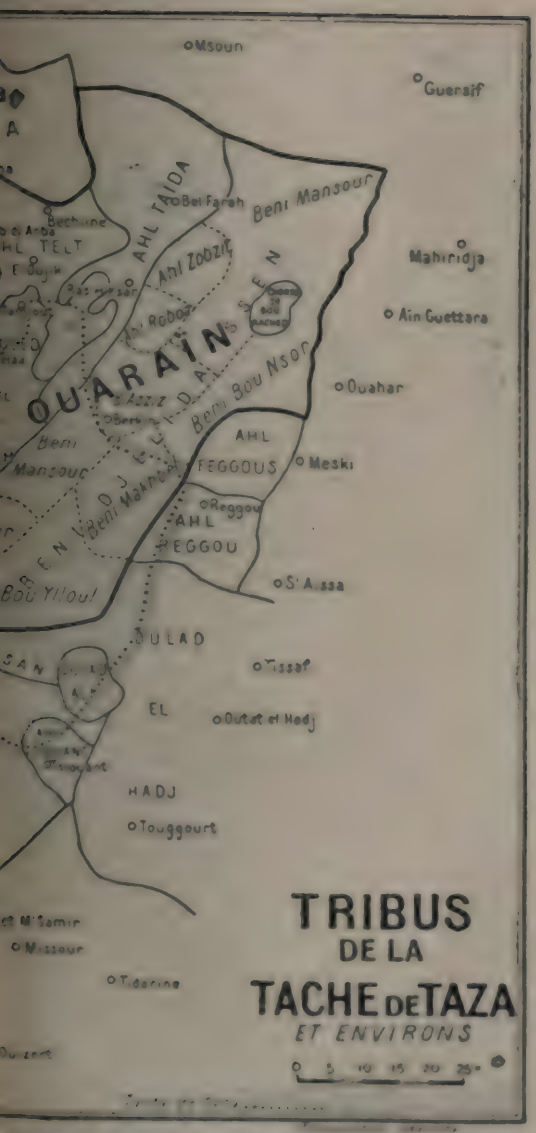

et Ait Tserroucheu se fractionnent en un nombre
onduire en présence d'individus et d'intérêts si divers
ns le grisé qui marque la zone encore dissidente en
à la limite politique du territoire des tribus. D'autre
r travail de séparation et de désagrégation des blocs.

élève doucement ses terrains de cultures pendant une quinzaine de kilomètres, puis brusquement se dresse comme un mur à pic la falaise du Moyen Atlas dominée par les 3,000 mètres du Djebel Reggou. A l'ouest l'ensemble zaian à la fois rude et sévère sur les sommets et dans les portions découvertes, frais, ombreux et boisé dans les vallées profondes ou sur les montagnes formées de roches retenant l'eau, apparaît comme un degré de « cet escalier colossal dont les quatre marches : plateau, pré-Atlas, Moyen Atlas, Grand Atlas, gravissent la hauteur séparant la plaine littorale du Maroc des hauts sommets de la grande montagne qui forme comme la dorsale de l'Afrique Mineure [1] ». Le pays Ichkern se présente « sous la forme d'un vaste plateau accidenté; en partie couvert de forêts, légèrement incliné du sud au nord, puis tombant brusquement sur la plaine du Serou par un talus à pentes raides de 500 mètres de hauteur. Deux coupures profondes dont le profil en V se voit nettement, abritent des cultures, des groupes de mechtas, de petits bois d'oliviers; ce sont les chemins d'accès du plateau [2] ». A l'est, suivant l'orientation du massif du Tichoucht, « les plateaux d'Ari et de Meskedal constituent une région chaotique, tourmentée, formidable témoin d'affaissements massifs, de cassures gigantesques et d'érosion séculaire, compartimentent dans des zones d'accès très difficile tout un réseau d'oueds au cours alternativement dessiné en poches de terrains cultivables et en gorges abruptes. Puis en montant toujours, la région s'enserre vers le nord-est entre les deux puissantes barrières neigeuses du Bou Iblane et du Reggou, et, pour franchir la grande bretelle de raccord de ces deux principales chaînes du Moyen Atlas, elle s'élève jusqu'aux hauts cols de Tamalout, Tadount, Tassedment et Tafiant, zone limite de partage des eaux des bassins de l'Atlantique et de la Méditerranée [3]. »

Plus au nord « le plateau de Tadout dont le rebord septentrional domine la vallée de Skourra par un à-pic d'une centaine de mètres

1. Dr P. Russo, *Le pays de Khenifra et le Zaian méridional*, in *Afrique Française*, 1921, *Renseignements coloniaux*, n° 7.
2. Lieutenant Kaedir, *Les opérations du groupe mobile du Tadla en 1922*. *Id.*, 1923, *Renseignements coloniaux*, n° 5.
3. Général Poeymireau, *Rapport sur les opérations d'ensemble de 1923*, *Ibid.*, n° 10.

Le Plateau d'Ari, dans la Tache de Taza.

Photographie prise en avion. Type de paysage caractéristique : au pied des crêtes maîtresses (Bou Hilan, Reggou) couvertes de neige, une région admirablement pâtie, entaillée par l'érosion fluviale, creuse par les vallées très encaissées des oueds, constitue pour les tribus un habitat protégé du dehors pouvant se nourrir et vivre de leurs cultures et de leur élevage.

environ, couvert de cultures, possédant de l'eau en abondance, portant de hautes kasbahs, se rattache à la masse principale du Tichoukt par sa partie sud-est. Cette région n'est en venant de la vallée du Gigou accessible que par deux seuils l'un au sud-ouest, partant de la région insoumise au sud de Skourra, l'autre au sud-est, relativement proche et facile à atteindre en partant de la région de Tizi Adni. L'ensemble de la région est très boisé et commandé par de nombreuses hauteurs qui prolongent au sud-est le plateau de Tadout [1]. »

Ces quelques « croquis » empruntés aux exécutants, caractérisent avec la variété et la rudesse du terrain, les conditions de la résistance. En effet les contreforts se détachant de l'arête principale enserrent des vallées étroites qui parfois s'élargissent en bassins séparés par des gorges profondes. Dans ces bassins abrités des vents froids et où la neige ne persiste à aucune époque de l'année se rencontrent des îlots de peuplement avec leurs cultures et leurs jardins. Jusqu'au cœur du massif prospèrent l'olivier et certains arbres fruitiers. Le versant atlantique et le versant méditerranéen sont séparés par des plateaux de parcours relativement aisé, renfermant quelquefois des pâturages d'été abondants, des sources; balayés l'hiver par les vents froids et fréquemment recouvert de neige, ils sont d'un séjour trop pénible pour les troupeaux qui s'abritent dans les vallées ou transhument. De cette disposition résulte un compartimentage de la zone montagneuse très sensible à l'observation dès qu'on a pu s'approcher du cœur des massifs. C'est ainsi que le gros de la Tache de Taza est divisé par la longue arête de Bou Iblane-Moussa ou Salah-Tanout-Ichouadda d'une part, par les seuils de Tamtroucht et de Meskedal d'autre part en régions nettement individualisées et qui ne cessent jamais d'être habitées. Des tribus entières y demeurent (cuvette du Tamghlilt) ou y sont représentées par un rameau qui y était fixé avant même notre installation dans la région (compartiment du Tankrarant). Notre avance a pu accroître l'importance de certains noyaux de population, elle ne les a pas créés; aussi l'occupation des vallées des oueds importants et de leurs tributaires ne suffit-elle pas à pro-

1. *Ibid.*

La disposition du relief fait apparaître les raisons du compartimentage des tribus qui occupent chacune une ou plusieurs des vallées dans, bordées de très rares cols donnant accès. Le poste d'Aderj offre un bon exemple de position versant au dépendant de l'oued des Beni Alaham de même que les postes qui occupent les cols (Tizi n'Trial, Tizi Adni, etc.).

voquer la pacification totale; celle-ci sera obtenue par la prise de possession des seuils, qui permet de réduire les uns après les autres ces compartiments géographiques et les groupements ethniques qu'ils abritent. Avant d'indiquer quelles influences politiques s'exercent sur ces derniers, notons qu'ils subissent l'action du surpeuplement et de la transhumance. En haute montagne, le cycle saisonnier ne joue plus seulement pour rythmer, comme il a été dit, les opérations guerrières, il influence les relations politiques. En hiver, les différentes fractions, les spécialistes l'ont noté, ont des intérêts divergents. En effet, elles s'orientent alors vers les régions basses, correspondant à chacune des vallées qui rayonnent autour du massif central; elles se trouvent divisées et amenées à notre contact avec leurs troupeaux. Pendant la belle saison au contraire, toutes ces tribus sont réunies au centre du massif. Elles se sentent alors en force et sont éloignées de nous, conditions des plus défavorables pour notre travail politique.

D'autre part, les tribus sont retenues en dissidence par leurs chefs politiques ou religieux qui craignent de perdre en venant vers nous prestige et prébendes, et par les menées de certains réfugiés indigènes étrangers à la tribu qui sont bien souvent de simples criminels de droit commun, assassins ou voleurs contumaces fuyant devant le châtiment que nous leur réservons. La présence de ces agitateurs se fait de plus en plus lourde pour les fractions qui vivent péniblement déjà sur un territoire chaque jour plus restreint, et si elle maintient l'esprit de résistance, ajoute aux causes de discorde intestine nées de l'enchevêtrement effroyable des terres de chaque tribu. A ce sujet, certains perturbateurs en mal d'arguments ont vitupéré à grand fracas contre la tournure économique prise souvent par la guerre marocaine; on a imputé à crime de lèse-humanité cette modalité de notre action qui tend à assurer l'épanouissement du Maroc par l'instauration de l'ordre. Les habitudes locales sont exactement contraires; le folklore berbère en contient maints aveux[1]. Tous les efforts dépensés de part et

1. Dans le *Bulletin de la Société Géographique du Maroc*, n° 9, M. Ben-Daoud, auteur d'un article sur le *Pays Zaïan* a recueilli parmi les prophéties locales attribuées à Sidi Bou Bekeur, ancêtre d'Amaouch, cette phrase caractéristique : « O Loup de ce pays (Moha ou Hammou) le chasseur (français) est tombé sur toi, O Toi qui mangeais les moutons du monde (ses sujets qu'il dépouillait) ».

d'autres dans la Tache de Taza, comme dans tout le Maroc d'ailleurs, se résument dans la lutte entre des Berbères qui veulent continuer à piller les tribus dont notre paix assure le mieux-être et nous qui voulons substituer au pillage, mode de ravitaillement traditionnel, le développement des ressources locales.

Ces intentions réciproques apparaissent à chaque moment dans les faits et dans les mots. Outre les éléments empruntés au vocabulaire militaire, ligne de rocade, courtine, etc., on en rencontre d'autres faisant image (tache), ou qui objectivent très heureusement la réalité : établissement d'une *palissade* continue en bordure des zones dissidentes pour que la sécurité de la zone soumise et sa prospérité économique soient sauvegardées; occupations de positions *verrous* en des endroits choisis de cette palissade qui, tout en assurant son étanchéité, puissent à l'occasion donner passage à des soumissions ou servir de point de départ à des pénétrations. C'est au reste la tactique traditionnelle des sultans[1]. Chaque progression a pour corollaire la remise en exploitation de terres restées longtemps en friche à cause de l'insécurité et

Sans vouloir tenter même une esquisse bibliographique du sujet, traité dans cet article, ni même renvoyer aux études spéciales publiées depuis plusieurs années dans les Bulletins du Comité de l'Afrique Française, de la Société de Géographie du Maroc, Hespéris, etc., le lecteur désireux de prendre contact sans fatigue avec les Berbères pourra lire utilement les romans de M. Le Glay, notamment *Itto* qui, sous une forme palpitante, contiennent les renseignements les plus exacts sur le pays, ses habitants et sur l'histoire de notre pénétration.

1. Un passage, entre bien d'autres, des historiens moghrébins est à citer tant il est d'actualité. On y retrouve les noms de lieu, de tribus, le scénario même de la pacification que la France a réédité hier : « Le sultan Moulay Ismael entreprit en 1096 (1684) une campagne sur la Moulouia, mais à peine était-il campé à Safrou que les tribus berbères s'enfuirent dans les montagnes inaccessibles. Ces tribus comprenaient les Youst, les Choghr, les Chendi, les Selim, les Ayyoub, les Allaboum, les Quadem, les Hayoun et les Makoud. Ismaïl donna ordre de construire des forts à Ahl, à Guigou, à Sekhoura, à Tocheukt, à Dar-Ettema, à Remaoust, à Qasr-Beni-Methar et à Moulouia. Les Berbères s'étant dispersés et retranchés dans les défiles de la montagne d'Elayyachi. Pour les tenir en respect, le sultan resta campé une année entière sur les bords de la Moulouia, attendant l'achèvement de la construction des forts dans chacun desquels il installa ensuite une garnison de quatre cents Abids. Serrés de près et manquant de vivres, les Berbères envoyèrent une députation exprimer leur repentir et annoncer leur soumission. Ismaïl consentit à leur accorder l'amân, à la condition qu'ils livreraient leurs armes et leurs chevaux. Cette remise qui fut faite intégralement, assura la pacification définitive de ce quartier oriental du Djebel Deren (Atlas) » Aboulqasem-ben Ahmed ez-Zaïam. *Ettordjoman elmaarib.* — Traduction Houdas, page 38. M. E.-F. Gauthier dans un récent article relatif à Médinat ou Dar (*Hespéris*, 1925, p. 5 et suivantes) signale également de nombreux et bien curieux précédents de la politique chérifienne vis-à-vis des Berbères du Moyen Atlas.

que viennent aider les secours apportés par les Sociétés de Prévoyance agricoles, sous forme d'avances de semences ou de cheptel. A chaque nouveau poste s'accole un souk ou marché, auquel peuvent se ravitailler les tribus soumises, dont l'accès est ouvert par faveur aux tribus en voie de soumission, mais irrémédiablement fermés aux irréductibles. Et la chronique journalière est remplie de tentatives faites par ces derniers pour forcer la consigne.

Quelles raisons retenaient donc en siba des gens pour qui la soumission représentait tant d'avantages? Il ne faut point les chercher dans ce que nous appelons le patriotisme, sentiment de conscience nationale collectif tout à fait ignoré des Berbères dont l'individualisme foncier ne conçoit d'unification durable ni dans l'ordre religieux, ni dans l'ordre politique, mais seulement des rassemblements momentanés pour un objet déterminé, à courte échéance, et aussitôt dissous. De même est à rejeter aussi l'amour de la liberté, tel que nous la concevons. Car pour les Berbères la liberté n'implique pas, avec le droit de disposer d'eux-mêmes, le respect du même droit chez le voisin, mais consiste au contraire dans la possibilité de réduire les autres clans sous leur dépendance et par les moyens les plus tyranniques. Ce n'est même pas à proprement parler l'amour-propre, malgré l'habitude locale qui impose comme préliminaire à toute soumission, un dernier combat qu'on sait perdre d'avance, et auquel on a donné le nom de baroud d'honneur. Les raisons de la résistance sont pour la masse la crainte de l'inconnu qui va changer les habitudes et rayer la brutalité comme moyen d'action, les influences intéressées dont les excitations entretiennent la xénophobie, les réactions de la politique locale (querelles de lefs, rivalités de personnes, etc.) : en deux mots l'ignorance et la routine traditionnelle. La preuve en est dans le changement immédiat qui s'opère dès que le contact a été pris après la résistance vaincue, et, sans s'illusionner sur le fond des sentiments, dans le loyalisme effectif qui succède sans transition à la haine la plus farouche. On n'insistera jamais assez sur ce fait que le Maroc français a été pour une bonne part conquis par les Marocains ralliés sur les Marocains insoumis.

Chez les chefs, la résistance s'alimente à des sources plus complexes. Quelques-unes ont déjà été signalées : excitations exté-

rieures; volonté de défendre un ordre de choses dont on monopolise les profits, etc. Chez quelques personnages (on le saurait nommer qu'un ou deux exemples), existe aussi un sentiment fait d'attachement entêté à un état de choses ancien et qui apparaît parfois périmé à ceux-là même, qui s'acharnent le plus à le vouloir maintenir. A ce titre rien n'est plus caractéristique que la succession des événements qui précéda la soumission des Zaïan, et ce scénario qui s'est renouvelé à chaque moment de la conquête, hier encore avec Sidi Raho, en même temps qu'il offre un bon exemple des modalités de la pacification, évitera la monotonie des redites.

L'histoire de cette confédération berbère se confond avec celle de Moha ou Hammou es Zaïani[1], son chef depuis 1877. Le caïd, après avoir imposé sa domination aux tribus de son entourage, marié une de ses filles aux sultans (Lalla Fatouma passa du harem de Moulay Abd el Aziz à celui de Moulay Hafid en 1907), fait de son centre politique Khénifra une sorte de capitale mi-marché mi-Capoue, traita longtemps d'égal à égal avec les souverains. Moulay Hafid est trop heureux de faire d'un des fils, Haoussa, un pacha de Fez. Mais le Zaïani se heurte et résiste en vain à la pénétration française; chassé de Khénifra en 1914, il pense à l'occasion de la guerre européenne, reprendre son ancienne puissance. Sa victoire d'El Herri où il détruisit la colonne Laverdure imprudemment engagée, est sans lendemain. Il se réfugie dans la montagne et s'efforce de grouper sous son commandement la résistance dispersée entre les Moha ou Saïd, Mohammed Aguebli, Ali Amaouch. Partage de butin, ou partage d'influence amène bientôt des scissions qu'enveniment encore les souffrances des Zaïans traînés dans la montagne à la suite du Caïd. Pour endiguer le mécontentement populaire, il partage le commandement de ses tribus entre ses fils et ses neveux, en ayant soin d'ailleurs de ne jamais mettre une tribu tout entière sous les ordres du même chef afin de créer des rivalités dont il jouera pour mater la moindre velléité de révolte. Cette rouerie qui, en érigeant l'instabilité administrative en principe gouvernemental favorise toutes les exactions, ajoute

1. Cf. Marquis de Segonzac, les Zaïans, in *Afrique Française*, 1917, *Renseignements coloniaux*, n° 12.

aux difficultés économiques et fomente des haines dont se ressentent les attitudes à notre égard. Un fils du Zaïani, Miami ould el Fassia, attire dans un guet-apens et tue le capitaine Taillade qui s'était rendu, le 20 octobre 1917, avec quelques compagnons à une entrevue non loin du poste de Sidi Lamine, tandis qu'un autre de ses fils Hassan installé avec notre aveu à Akellal entre en relations avec le poste de Khénifra, se préparant aussi à jouer la carte française, à l'exemple de son frère Bou Azza qui s'est ouvertement rallié à nous, à la suite de discussions avec son père.

Nos officiers de renseignements utilisent l'influence de ces chefs mais, avec quel doigté! Hassan est suspect aux yeux des siens; le découvrir serait annihiler d'un coup son prestige sans aucun résultat pour nous : le fruit n'est pas mûr. Durant des mois les relations se poursuivent en grand mystère; des visites s'échangent la nuit, tandis que Bou Azza bat l'estrade en avant et en arrière coopérant aux coups de mains de nos partisans qu'il mène souvent, visitant le Maroc pacifié qu'il admire, infiniment flatté de l'accueil que lui réservent sultan et résident général et dont il ne se fait pas faute de répandre le récit aux abords de la montagne. Celle-ci est secouée par les futurs héritiers de cet empire d'Alexandre qu'est la confédération Zaïan. Fils et neveux de Moha ou Hammou se livrent de durs combats et notre appui est sollicité par les deux lefs et même par le chef des insoumis irréductibles Ou el Aidi. Éconduit, tant son attitude est brutale et incertaine, celui-ci se retourne vers les autres dissidents, Moha ou Saïd, Sidi Raho, tout en cherchant l'occasion d'obliger son frère Hassan à se démasquer et à prendre nettement position : Hassan visitera-t-il le sultan qui pour se rendre de Marrakech à Fez fait étape à Moulay Bou Azza? Conduira-t-il l'attaque du djich qui s'apprête à piller le convoi de ravitaillement en marche vers Khénifra? Hassan ruse, prétexte des déplacements de chasse, retarde l'envoi d'instructions, laisse piller quelques marchands retour du souk, victimes imprévues de la politique. Ou el Aidi en est pour ses frais.

L'écho du 11 novembre retentit jusqu'au Moyen Atlas. Miami ould Fassia, l'assassin du capitaine Taillade lui-même fait des avances qui sont repoussées. Malgré une trêve entre les deux lefs zaïans, la lutte sourde continue. Un instant le conflit disparaît

devant les espoirs qu'excite l'apparition d'un maître de l'heure. Mais des insuccès répétés déconsidèrent en quelques mois ce rogui, pseudo-chérif Mustapha. Ou el Aidi qui affecte l'intransigeance et qui joue du cadavre de son fils tué au cours d'une rencontre avec nos partisans, semble incarner la résistance. Mais déjà il évolue; il s'est fâché avec son père, amorce des démarches auprès du poste de Khénifra, pose ses conditions puis, brusquement, le 11 décembre 1919 se rend à merci et immédiatement s'offre à prendre le commandement d'un guich à l'exemple de son frère Bou Azza dont la brillante conduite vient d'être récompensée par l'octroi de la médaille militaire chérifienne. Moha ou Hammou lui-même semble incliner vers nous; il se réconcilie avec Bou Azza; les efforts de ses fils nous le conduiront-ils?

Le vieux caïd résiste, prend prétexte pour gagner du temps de la présence à Khénifra de Ou el Aidi qu'il hait et dont d'ailleurs l'attitude à notre égard est si trouble qu'il faudra bientôt l'éloigner. Le temps presse, le Zaïani se rejette dans les luttes intestines tandis que Hassan se compromet de plus en plus pour notre cause non sans profits pour lui d'ailleurs. A ce moment (printemps 1920) le général Poeymireau avec le groupe mobile de Meknès progresse sur la rive gauche de l'Oum er Rebia et presque sans perte s'installe à la Zaouïa des Ait Ishaq et à Taka Ichian. Cet heureux événement qui entraîne la soumission officielle de Hassan, de son frère Amaroq et de nombreux membres de leur famille est célébré le 2 juin 1920 par une grande fête au cours de laquelle les nouveaux ralliés remettent au général Poeymireau les trophées dont ils s'étaient emparés six ans avant à El-Herri. De nombreuses djemaa de tribus suivent l'exemple des chefs; le commandement du territoire s'organise grâce à la collaboration de Hassan qui devait être quelques mois plus tard nommé Amel des Zaïan avec son frère Amaroq pour khalifat. Moha ou Hammou, bien qu'impressionné par les circonstances, cherche encore à ruser et fait tenter auprès de nos postes une demande de transhumance qu'il sait pourtant inutile. Par contre les tribus nouvellement soumises s'activent aux labours jusqu'à l'extrême limite de leurs possibilités. Le contraste s'accentue entre leur prospérité et la misère à laquelle continuent à se vouer les insoumis; chaque jour quelques fractions de ceux-ci

se détachent. Moha ou Hammou désorienté prête l'oreille aux sollicitations incessantes et de plus en plus instantes de ses fils. Il affecte la neutralité tout en surveillant de loin les escarmouches. Le 27 mars 1921, entendant une fusillade vers Tajougalt au pied du Djebel Akalai, il se porte sur une crête pour assister au baroud et, dit le récit officiel, « nos partisans gagnant du terrain et se rapprochant, ses compagnons l'invitent de façon pressante à quitter son observation. Il refuse; le mouvement de nos partisans s'accentuant, il tire sur leur groupe. Il eut tout juste le temps de brûler trois cartouches et tomba presque immédiatement frappé d'une balle à la gorge. La mort fut instantanée. Deux de ses fils Ahmaroq et Hassan commandaient nos partisans. Moha ou Hammou est mort en chef, à cheval, la carabine au poing, en défendant l'un des derniers coins de cette terre zaïane qu'il avait si âprement convoitée et si rudement conquise; il disparaissait tout juste à temps pour éviter l'humiliation de se soumettre ou celle de vivre en fugitif. »

Par contraste, on pourrait dessiner la silhouette de tel autre personnage, celle de Sidi M'ha el Ahansali, successeur de Sidi Amaouch, d'abord adversaire puis collaborateur actif de notre pacification dans l'Atlas. Mais cette rapide esquisse de la pacification zaïane offre un exemple suffisant des multiples incidents auxquels se heurte notre progression et des méthodes employées pour les résoudre. D'une part anarchie locale non seulement mettant aux prises les tribus mais déchirant les familles; impossibilité pour les vieux chefs comme le Zaïani de comprendre les réalités actuelles; faculté d'adaption très vive au contraire chez les hommes plus jeunes; compréhension très nette par les tribus de leurs intérêts, une fois écartée la crainte de leurs tyrans locaux; changement de front immédiat chez les ralliés dont le loyalisme est bien rarement pris en défaut. De notre côté connaissance profonde du milieu qui permet de poursuivre des mois, voire des années durant, un apprivoisement particulièrement difficile à diriger au milieu de l'écheveau des complexités journalières; prudence dans la moindre démarche qui peut amener des réactions très dangereuses tant sont désordonnés les réflexes berbères; et surtout, prépondérance donnée aux moyens politiques sur les moyens militaires;

mise en valeur immédiate du pays pacifié au profit des irréductibles d'hier qui témoignent de l'esprit profondément humain, on peut dire ici humanitaire, dans lequel s'accomplit notre pacification marocaine. Là-bas nous ne combattons pas des ennemis, nous instaurons l'ordre chez des « salopards »; qu'on excuse ce terme forgé par l'argot marocain pour désigner les dissidents; il ne mérite pas seulement d'être retenu à cause de la généralité de son emploi, mais parce qu'il illustre par le bon garçonisme de son laisser-aller exempt de haine, la très haute leçon de colonisation que le maréchal Lyautey donnait à ses collaborateurs lorsqu'il leur ordonnait de considérer toujours l'adversaire d'aujourd'hui comme l'auxiliaire de demain.

La réduction de la tache.

Dans le cadre ainsi tracé du terrain et des adversaires, les opérations proprement militaires apparaissent non plus comme des aventures, mais comme la réalisation de plans successifs qui, dans le recul historique, apparaîtra comme très homogène. Les intervalles de temps disparaîtront et, peut-être, ce qui a occupé le labeur de tant de mois ne tiendra-t-il qu'une ligne dans les manuels scolaires. Aujourd'hui il n'était pas indifférent de signaler les formes de la progression et d'expliquer la durée si variable des étapes.

Revenons aux faits. La jonction sur la Moulouya en octobre 1917 n'était qu'un succès local, qu'il eut fallu exploiter d'une façon fort active; la France ne le pouvait pas et l'occasion perdue devait se repercuter en retards successifs jusqu'en 1926. A défaut d'opérations plus amples, les Ghiata et les Beni Ouarrain sont pressés au nord par le général Aubert de manière à creuser davantage le fossé entre les deux rives de la trouée de Taza et à rendre plus difficile les relations avec Abd el Malek et les agitateurs du front nord. A l'ouest et à l'est, l'agitation des Zaïans et Marmouchas ramenait en juin le général Poeymireau sur le théâtre des opérations de l'année précédente, où, malgré la création du cercle de Midelt destiné à consolider notre établissement sur la Haute Moulouya, se répercutait le soulèvement du Tafilelt.

Depuis 1916 cette marche saharienne du Maroc dont l'excentricité ne nécessitait pas une intervention directe était secouée par la formation continuelle de harkas. Pour aider la bonne volonté un peu falotte du khalifa du sultan Moulay el Mehdi une mission militaire française avait été envoyée sur les lieux. Mais les Aït Atta soulevés par l'or allemand distribué par le chérif Moha n' Ifrouten, assaillent à Gaouz (9 août 1918) le colonel Doury. La situation est grave, l'incendie menace de gagner tout le massif montagneux et à ses progrès, le général Lyautey ne peut opposer que des forces à bout de souffle et qu'ont diminuées les renforts envoyés en France au moment de la ruée sur Château-Thierry. Pourtant, tandis que le Hadj Tahmi Glaoui pacha de Marrakech prononce par le sud-est avec ses contingents une diversion heureuse chez les Aït Atta, le général Poeymireau, puis, après la blessure de cet entraineur d'hommes émérite, le Général en chef lui-même, redressent la situation.

A part les actions nécessitées par des incidents locaux le travail de 1919 va surtout être une « campagne de routes » et de jonctions pour aménager les deux transversales Khénitra-Bou Denib, et Casablanca-Oudjda, dont la possession et l'utilisation assurent la maitrise du pays. A cette stratégie des lignes de force, laquelle au reste apparaissait alors, et demeure toujours, à la base même de la domination marocaine, allait se surajouter la notion de tache à effacer. On distinguait deux gros foyers de résistance : au nord-est les Beni Ouarraïn, au sud-ouest le groupe zaïan-chleuh dont on poursuivait l'encerclement, tout en élargissant la voie Méknès-Bou Denib, pour consolider la liaison à travers la montagne. L'épisode le plus marquant fut la pacification des Zaïans dont il a été question et que complétèrent des poussées chez les Beni bou Nzor sur la moyenne Moulouya et chez les Beni Ouarraïn, l'occupation de Kerkour Bou Taïeb en juillet 1920. Le printemps suivant vit se continuer l'exécution du plan. En avril et mai, sous le commandement du général Aubert, des colonnes débouchant par les vallées de l'oued Melloulou et de l'oued Zloul, se rejoignent à Bab el Arba : les Beni Ouarraïn encercles par une chaine dont onze postes forment les maillons, sont mis hors de cause et demandent l'aman, faisant disparaitre la dernière inquiétude qui

menaçait la rive méridionale de la trouée de Taza et la jonction ferroviaire Fez-Oudjda, terminée le 14 juillet. Plus au sud, entre la Haute Oum er Rebia et la Haute Moulouya la poche dissidente de Bekrit qui rendait incertaines les communications Fez-Marrakech direct, et Meknès-Bou Denib, était réduite par le général Poeymireau qui avait quelques mois auparavant occupé Ouezzan [1].

Les événements de la zone espagnole obligeaient le front nord à rester passif, aussi tous les efforts de 1922 se portèrent-ils vers la Tache. Dans la zone nord-est, quatre groupements qui s'opposent à notre avance : Beni Alaham, Marmoucha, Aït Youssy, sont pris à parti par le général Aubert qui partant de la Moulouya s'enfonce dans le massif et jalonne son avance par les postes d'Azinous, d'Enjil et d'Almis des Marmouchas, par le colonel Freydenberg qui occupe Ksiba, par le général Decherf qui de Tazouta progresse dans le Djebel Aderj, soumet les Beni Alaham et encercle le Djebel Tichoucht, principal habitat des Aït Tsegrouchen. Le passage à travers le Moyen Atlas par le Tizi *n*'Tarzeft libre de neige en toutes saisons est largement dégagé au nord en même temps que tombe sous notre contrôle toute une région riche en ressources hydrauliques et forestières. Mais un nouveau problème se précise, celui que pose sur le bord sud de la trouée centrale les groupements Beni Mguild, à cheval sur le Moyen Atlas dont ils tiennent les cols, Ichkern, Aït Ishaq, Aït Yaya, Aït Shokman, gravitant autour de Moha ou Saïd, de la Zaouïa d'Ahansal et renforcés par l'arrière pays insoumis jusqu'au Sahara. Face à ce front, au cours d'une campagne de printemps, le général Poeymireau articulait les colonnes Freydenberg, Théveney, Chambrun, qui atteignaient Tinteghalm (mai), Alemsid (juin) aux sources de l'Oued-el-Abid et striaient le massif de transversales, notamment celle empruntant le Tizi *n*'Maachou entre Khénifra sur l'Oum er Rebia et Azerzou sur

1 Pour avoir une idée complète de la marche de la pacification, il ne faut pas oublier que les opérations résumées ici se poursuivaient parallèlement à d'autre menées en direction de la limite de la zone franco-espagnole : attaques continues pendant toute la guerre et continuellement repoussées d'Abd el Malek ; occupation d'Ouezzan (octobre 1920), etc. Il convient également de se rappeler que la zone espagnole était le théâtre d'événements considérables (intrigues de Raisouli, désastre d'Anoual (1921), entrée en lutte d'Abd el Kerim) non seulement par leurs effets locaux mais aussi par leur répercussion dans tout le Maroc et l'obligation où ils nous mettaient de prendre de ce côté d'importantes précautions militaires.

Cette carte présente l'ensemble du théâtre des opéra
Rabat-Guercif par Khrémisset, Fez, Taza et Khenitra
En deux ans (1921-1922) le couloir central s'est com
impénétrable. Elle a été occupée récemment.

nne les deux transversales qui se croisent à Meknès : hors la carte par Dar bel Hamri, Timadit, Itzer, Rich. t agrandi. Dans la Tache une zone est réputée alors

la Moulouya. A l'automne, le général Daugan partant de Marrakech continuait les opérations amorcées pendant l'été sur le front du Tadla aux avances de Beni Mellal occupé en 1916 et établissait un verrou analogue à celui posé à Alemsid en s'installant à Ouaouizert. Ce centre d'une importance extrême aux points de vue géographique (entre les sources de l'Oued el Abid et les cols du Haut Atlas) et politique (marchés communs aux Chleuhs du nord et aux Chleuhs du sud) outre la soumission de grosses tribus (Aït bou Zid, Aït Atta d'Amalou, etc.) assurait le contract direct avec les marabouts de la zaouïa d'Ahansal, pôle religieux du pays, dont le chef Sidi M'Ha allait se rallier à nous malgré les efforts de quelques-uns des siens, notamment de son cousin Sidi Hocéine ou Temga.

Durant sept mois le collier de force constitué par les postes établis autour de la Tache de Taza devait se resserrer en 1923 par une succession d'opérations confiées au général Poeymireau. Une première phase qui débute au mois de mai avec la belle saison, assurait par la jonction Almis du Guigou-Boulemane-Bou Arfa-Oum Jniba, l'ouverture définitive de la route maghzen, du Trik Soltane : une seconde phase divisait Aït Tsegrouchen et Marmoucha, nous amenait à Bou Khamouj sur le plateau de Taddout et à El-Mers que les légendes locales représentaient jusque-là comme inviolable. Une troisième phase en pays Marmoucha nous conduisait à Imouzer, refoulant les dissidents sur les hauteurs de Meskedal négligé pour l'instant au profit de la jonction des colonnes sur l'Oued Seghma afin de rompre définitivement toute communication entre les Aït Tsegrouchen encercles dans le Tichoucht, les Marmoucha et les Beni Alaham et protéger par l'occupation du pays des Aït Bazza et de Tsiouant les deux liaisons à travers le massif par Tizi n'Trial et Tizi n'Taïda.

Une semblable activité et l'importance des résultats atteints permettait d'espérer, pour 1924, la disparition définitive de la Tache de Taza. Mais les événements devaient orienter l'attention et bientôt les angoisses d'un autre côté. Les menées d'Abd el Kerim, son attaque brusquée de 1925 forçant de concentrer le maximum des forces vers le nord, obligeaient à maintenir passifs les autres fronts et nous contraignaient ainsi à perdre le bénéfice des opera-

tions de 1923. Pendant près de deux ans, la Tache, les taches à vrai dire, sont secouées par les rivalités intestines coutumières, mais sans que rien d'effectif ne suive les résolutions annoncées à grand fracas par les chefs dissidents. Il semble que les Berbères, sollicités pourtant d'une façon très active par la propagande rifaine qui se calque étrangement sur la propagande allemande pendant la Guerre, se réservent et attendent pour s'engager un succès incontestable du rogui à défaut de sa victoire au secours de laquelle ils voleraient aussitôt. Ces années pourtant au cours desquelles les troupes sur le pourtour des zones insoumises durent surmonter tant d'heures de lourd cafard, ne furent pas complètement perdues. Une action politique fut menée avec une prudence proportionnée à la situation et permit, l'orage rifain passé, l'action définitive de 1926.

A la fin du printemps dernier, il eût été criminel de négliger les conditions si favorables qui se présentaient pour le suprême effort retardé depuis trois ans. Abd el Kerim venait de se rendre à merci, et si notre victoire rifaine ne décourageait pas les derniers défenseurs d'une pseudo-indépendance nationale, elle privait les derniers insoumis de ravitaillement, des excitations xénophobes et des espoirs qu'ils nourrissaient de notre affaiblissement et devaient faire plier leur entêtement hostile. Le Résident général, M. Steeg, pour bien marquer le caractère des opérations militaires donnait le 25 mai au poste de Souigueur, au pied du Tichoucht, à l'extrême limite de la Tache, un ultime avertissement aux dissidents : « La France généreuse oubliera même les rebellions du passé. » Cette mansuétude avait ébranlé les Berbères et un des chefs des Aït Tsegrouchen, Saïd ou Mohand semblait prêt à demander l'aman. Poutant, comme il tardait plus que de raison à donner une suite effective à ses velléites, la parole fut laissée au canon.

L'opération sous la haute direction du général Duffieux se fit en deux temps. A la fin juin, le général Vernois enlevait le massif du Tichoucht qui formait comme un dyke au milieu du pays soumis; à partir du 14 juillet, on s'attaqua à la grande Tache. Les groupes Vernois, Dosse, Freydenberg, Cauvain, Prioux venant des quatre coins de l'horizon, balayaient devant eux le Meskedal, la vallée de l'oued Joua, le pays des Beni Alaham et des Beni Youb. Le capitaine Materne, un moment accroché dans la forêt de Taffert,

maîtrisait les Aït Makbel tandis que nos partisans, conduits par les commandants Denis et Lahure occupant cols et pitons de la grande chaîne du Bou Iblane, font flotter le drapeau tricolore sur le Moussa ou Salah le plus haut sommet du massif. Sidi Raho, notre vieil adversaire de quinze années, s'était rendu au général Duffieux dès le 16 juillet, reddition individuelle qui n'entraîna aucune reddition collective contrairement à celle d'Abd el Kerim qui, elle, fut précédée de la désagrégation des forces roguistes.

Sauf opérations de détails, la grande œuvre était terminée; la Tache de Taza effacée. Rappelant mes souvenirs, je songe à l'émotion profonde éprouvée par Duffieux, Callais, Lahure... devant le rêve accompli. N'eût-on pas traité de fou celui qui durant les premières colonnes sur Fez, Taza, Khénifra, aurait prédit à ces artisans de la pacification débutante qu'ils seraient les ouvriers de la pacification définitive du Maroc?

***

Pacification définitive? Le mot est gros : répond-il à la situation?

Si l'on considère et le Maroc utile, c'est-à-dire la partie du pays facilement accessible, susceptible d'être mise rapidement en valeur avec un rendement certain, et les actions militaires de grande envergure, on peut parler de pacification définitive comme conséquence des opérations qui ont abouti à l'effacement de la Tache de Taza et dont on a tenté ici une très rapide et très incomplète esquisse. Tant qu'a existé cette zone d'insoumission, tous les efforts effectués dans le reste du pays étaient menacés par les djiouch pillards; un foyer d'agitation demeurait continuellement prêt à s'embraser; une bande de territoire nous était interdite dont la position centrale était particulièrement gênante, parce qu'elle coupait le Maroc en deux parties. Si en juillet 1925, Abd el Kerim, par un coup de fortune,

Légende du cliché de la page 509.

Dans la carte on remarquera comment le pédoncule du Tichoukt semble être prêt à se détacher de la Tache.

Le contour de la dissidence (ligne grisée) se modèle sur les accidents du terrain. La coupure qui séparera le Tichoukt de l'ensemble est sérieusement amorcée, un autre étranglement se dessine entre Taddout et El Mers.

ZONE OUEST
DE LA TACHE DE TAZA
AÏT YOUSSI
B'ALAHAM
MASSIF DU TICHOUKT
AÏT MASSEGHOUCHEN
de S'ALI
TABOUHBERT
Groupement
Tizi n Trial
Immouzer
Ait Messaad
Ait Maktouf
Ait Bazza
El Mers
Gaillard
Bou Khamouj N.
Bou Khamouj S.
Ifkern
Tabainout
Tizi n Teida
Almis des Marmoucha
Azinous
Enjil des Ait Lhassen
Bou Arfa
Beslifa
Addi
Ait Lhassen ou Drar
Ait Lhassen
Iffourkaline
Du MESKEDAL
Du SAID ALGHEM
Du TAFOUIRT
Du SEGHOUNA
TACHE DE TAZA

avait pris Taza et bouché la trouée, nous eussions été réduits à la seule voie maritime pour l'envoi des renforts et des ravitaillements.

Avec la Tache de Taza, disparaissent tous ces inconvénients et se revèlent d'utiles profits pour notre œuvre marocaine : profits matériels qui découlent de l'accès ouvert dans un pays sous-estimé sans doute à cause de l'ignorance dans laquelle nous nous trouvons à son égard et des difficultés de pénétration qu'il présentait : profits politiques et moraux qu'il serait oiseux d'énumérer. Certes, il ne faut pas attendre de la récente victoire des avantages immédiatement utilisables selon nos conceptions européennes; c'est le cas de répéter ici le mot célèbre : « Bien taillé, maintenant il faut coudre », et coudre consiste à rendre durable l'apprivoisement, à dissiper les vieux relents de querelles, à faire revivre le pays, à y instaurer l'ordre : c'est le travail obscur et sans gloire mais d'une portée civilisatrice si haute que vont devoir accomplir nos soldats, à l'exemple de leurs devanciers de la Kabylie algérienne.

Mais, entendre pacification définitive dans le sens que l'effacement de la Tache de Taza était la dernière des opérations militaires au Maroc, serait se réserver bien des désillusions. Outre les accidents locaux qui vont de la simple rebellion d'une fraction de tribu au soulèvement du genre de celui essayé par Abd el Kerim, il reste toutes les questions du sud à résoudre. Déjà l'œuvre est amorcée dans la zone ouest, la très habile politique du général Daugan qui notamment s'inscrit sur le terrain par le réseau serré des routes, nous a permis sans coup férir de progresser dans l'Atlas, le Sous, l'Anti-Atlas et de conjuguer notre action de police saharienne avec celle entreprise en Mauritanie. Plus à l'est, la situation est moins nette. Elle n'est pas menaçante et peut évoluer avec calme dans un sens favorable. Mais combien instable l'équilibre saharien; combien vite s'allument et se répandent les incendies dans ces marches du désert....

Quoi qu'il en soit, avec l'effacement de la Tache de Taza s'achève le principal effort militaire de notre conquête marocaine. Conquête rapide malgré les difficultés du sol, l'âpreté de la défense, les événements mondiaux : moins de vingt ans ont suffi à la France pour parvenir à ce résultat. Conquête opérée grâce à une méthode ancienne déja, mais renouvelée pour l'adapter aux moyens et aux

circonstances, et mise en œuvre avec une continuité et une souplesse qui témoignent à la fois de la merveilleuse compréhension des exécutants et de l'incomparable maîtrise des chefs.

Dans la formation de la plus Grande France, cette pénétration marocaine conservera un caractère original. La conquête algérienne paraît avoir été conçue pendant les vingt premières années, du moins selon les principes européens de la guerre qui sont la recherche de l'ennemi et sa destruction, d'où une allure spéciale des opérations : expéditions sillonnant le pays en tous sens, lutte contre le Bey de Constantine, contre Abd el Kader; l'objectif est un objectif militaire. C'est aussi la formule soudanaise des campagnes contre El Hadj Omar, Mahmadou Lamine ou Samory. A Madagascar, il en est autrement, bien que certains épisodes ne soient pas sans présenter des analogies avec les événements marocains (Marche sur Tananarive, Marche sur Fez). Dans la grande île, le général Gallieni installé au milieu du pays, communique avec la mer par la seule voie Tananarive-Tamatave, il est comme bloqué sur le plateau et toute la conquête doit se faire du centre vers la périphérie. L'objectif n'est plus un objectif humain, on ne poursuit pas tel ou tel chef, on cherche à étendre le rayon de sécurité, c'est un objectif politique.

Au Maroc, la situation de Madagascar apparaît comme renversée, le centre du pays est inaccessible, nous ne tenons en 1907 que deux têtes de pont : Oudjda, Casablanca. Bientôt à la période d'opérations de police, succède la pacification méthodique; il ne s'agit pas d'étendre une tache pacifiée comme autour de Tananarive, mais de résorber au contraire peu à peu la tache de désordre qui menace de couvrir le Maroc tout entier. Le flot doit être refoulé vers l'amont, il faut d'abord protéger le bas-pays par des épis qui divisent les crues et des digues qui les contiennent; puis, utilisant le terrain à mesure qu'on gagne de l'altitude, construire des barrages, installer des verrous, enfin d'un dernier effort, tarir la source même de la dissidence. Objectifs militaires, objectifs politiques sont déterminés ici par la structure du pays; ils sont dominés par des objectifs géographiques.

Certes, le mot tache exprimait bien une réalité, mais si le créateur de cette image s'était montré assez présomptueux pour en prévoir

la disparition rapide, peut-être eût-il emprunté à Balzac le titre de son plus célèbre roman. Pourtant, la Tache de Taza, peau de chagrin marocaine, au rebours de celle imaginée par l'écrivain, n'augmentait pas les périls en se rétrécissant, chacune de ses diminutions accroissait au contraire les conditions favorables et sa disparition assure une base solide et indispensable à l'œuvre de civilisation que poursuit au Maroc la France colonisatrice.

J. Ladreit de Lacharrière
Professeur à l'École des Sciences politiques.

L'OCCUPATION TURQUE EN HONGRIE
ET SES CONSÉQUENCES SUR L'ÉVOLUTION ULTÉRIEURE DU PAYS ET SUR CELLE DE L'EUROPE ORIENTALE

I

Le but de cette étude est de montrer et d'expliquer les conséquences si importantes et encore actuellement si peu connues, des conquêtes turques en Europe Orientale en prenant pour exemple l'évolution de la Hongrie. On se contente, généralement, en pareille matière de narrer les événements les plus importants et on néglige les changements fondamentaux causés par l'occupation turque et leurs conséquences, qui ont aujourd'hui encore leur répercussion sur la politique européenne et mondiale.

Nous voudrions montrer que l'évolution actuelle de l'Europe Orientale ne peut être comprise sans étudier d'abord les conquêtes turques du XIVe au XVIIIe siècle.

L'histoire nous fournit l'exemple d'un événement semblable, celui des invasions des barbares. Ce fut comme si l'on avait effacé les frontières et les foyers. L'ordre de choses établi par l'Empire Romain fut bouleversé : de nouveaux pays, de nouvelles puissances succédèrent aux États du IVe siècle. En 843[1] les grands traits de l'Europe politique actuelle étaient tracés.

La deuxième grande transformation se fit dix siècles plus tard. Tandis qu'à l'ouest l'Europe repousse pas à pas la vague ottomane — danger imminent depuis Xeres de la Frontera[2] — à l'est les Turcs ont le dessus. A la fin du XVe siècle une nouvelle grande puissance, l'Espagne, se forme à l'ouest au détriment de la puissance mauresque; à l'est une des deux grandes puissances de l'Eu-

1. Traité de Verdun.
2. Chute de l'Empire visigoth en 711.

rope Orientale, la Hongrie, s'écroule, pour disparaître de la scène politique européenne jusqu'en 1867[1].

Nous pouvons donc déclarer que l'évolution moderne, non seulement de l'Europe Orientale, mais encore de l'Europe tout entière fut principalement dominée par la conquête ottomane et par l'expulsion des Turcs. C'est en procédant à l'analyse de ces événements que la grande portée de tous ces changements apparaîtra en pleine lumière. Il nous suffira d'indiquer — comme preuves à l'appui de notre thèse — la défaillance et l'effondrement de la Hongrie, la fondation de la grande puissance de la maison d'Autriche et les questions politiques dominantes du XIXe siècle, en particulier celles des Balkans et de l'Orient.

Nous avons choisi la Hongrie seule pour objet de notre étude, parce qu'elle a joué le rôle principal dans toutes les luttes entre l'Orient et l'Occident, parce que la plaine hongroise a été le théâtre de toutes les grandes batailles de cette guerre acharnée qui dura deux siècles, parce que le flot turc n'a jamais dépassé, au nord de la Hongrie, les frontières naturelles et historiques de la mère-patrie; et parce que la conquête turque se fit en grande partie sur territoire hongrois. En effet, au début des premières conquêtes ottomanes, la péninsule balkanique appartenait à deux *grandes* puissances : au Royaume de Hongrie et à l'Empire byzantin. Mais au XIVe siècle, l'Empire grec étant sur son déclin, la plus grande partie des États balkaniques échut à la Hongrie, qui eut par conséquent le plus à souffrir des conquêtes turques[2].

Nous avons encore choisi la Hongrie seule comme objet de notre analyse à cause de la ressemblance de l'évolution de tous les pays autrefois soumis aux Turcs.

Cette ressemblance, toutefois, n'est pas absolue car tandis que les autres pays furent — à quelques exceptions près — entièrement subjugués par la puissance turque, la Hongrie au contraire, ne fut jamais complètement conquise. Dernière étape des conquérants Turcs, elle fut changée par eux en champ de bataille perpétuel, car

1 Date du Compromis austro-hongrois.

2 Quant à la personnalité *internationale* des États balkaniques appartenant à la Couronne de Saint-Étienne, consultez : De Maulde de la Clavière : *La diplomatie au temps de Machiavel* (1892).

après avoir pénétré sur son territoire ils ne purent jamais atteindre ses frontières septentrionales; elle eut, par conséquent plus à souffrir que les pays entièrement soumis, qui, dans leur esclavage, jouissaient au moins de la paix [1]. Cette différence nous frappe quand nous examinons l'accroissement de la population dans les différents

FIG. 1. — Carte représentant la densité de la population en Hongrie, en 1720, après l'expulsion définitive des Turcs. Observez bien les ravages causés par ces derniers ; le centre de la mère-patrie changé en champ de bataille (voir p. 544) a souffert le plus, la Transylvanie, grâce à la politique habile des Princes de Transylvanie, a sauvé, en partie, sa population. Pour la Croatie Slavonie nous ne disposons pas de données statistiques. Comparez cette carte aux cartes *b*) et *c*). Figure 1, les limites de la conquête ottomane correspondent aux limites des ravages dans la population. Les Turcs, peuples nomades, ne purent jamais s'établir dans les parties montagneuses de la mère-patrie ; observez ce fait avec l'aide de la carte oro et hydrographique de la Hongrie.

pays pendant l'occupation turque; l'augmentation des habitants en Hongrie est presque nulle, comparée à celle des autres pays.

La conséquence funeste de toute cette évolution fut que la

1. « Les autres territoires du Royaume de Hongrie souffrirent aussi des tempêtes de guerre et durent porter, en paix encore, un fardeau immense... Mais le militaire étranger n'extirpa pas définitivement la civilisation et la base de la civilisation : la population, comme firent les Turcs. » (Acsády : *La Hongrie à la reprise de Buda en 1686*, Budapest, 1886, p. 22.)

Hongrie, plus ravagée que ses anciennes dépendances, les pays balkaniques, perdit, vis-à-vis de ceux-ci, au début du XVIIIe siècle sa supériorité numérique du moyen âge [1]; ce fut seulement un siècle plus tard (1830) qu'elle revint, non à sa supériorité passée, mais simplement à une égalité numérique [2].

Dans un article aussi bref que celui-ci, nous nous bornerons à esquisser l'enchaînement des événements et leurs conséquences logiques. Ce sont surtout les anomalies, les contrastes qui frappent l'attention de l'observateur : nous juxtaposerons donc la Hongrie médiévale à la Hongrie du XVIIIe siècle, car la conquête ottomane ayant lourdement pesé sur ce pays, le bouleversa de fond en comble.

II

Malgré toutes les épreuves que la Hongrie dut supporter, le territoire politique du Royaume proprement dit ne subit que des changements temporaires et revint toujours à ses frontières originales, naturelles, géographiques et même ethnographiques, telles qu'elles furent créées par Saint-Étienne, premier roi magyar [3], telles que M. É. Reclus, l'excellent géographe français, les a si bien décrites [4]. Ainsi, immédiatement après l'expulsion des Turcs, le traité de Passarovitz (1718) retraça les frontières à la même place, où elles étaient avant la conquête ottomane. Par contre il y eut de grandes transformations dans les pays-annexes et dans les différents protectorats; ici l'expansion de la Hongrie rappelle celle de la France depuis le XVe siècle. Cette évolution commença au XIe siècle et se termina à la fin du XVe siècle. Pendant cette période le Royaume de Hongrie atteignit son apogée deux fois : à la fin du XIVe et à la fin du XVe siècle.

1. Fig. 5.
2. « Au XVIIe siècle, les Turcs eux-mêmes estimèrent la population pour la plupart extirpée. Quand, en 1605, le Prince de Transylvanie, Étienne Boczkay vint avec son armée de quelques milliers d'hommes, rendre visite au pacha de Buda, les Turcs s'étonnèrent en voyant l'armée hongroise, et dirent qu'ils n'auraient pas cru qu'il y eût tant de monde en toute la Hongrie. » (Bocsaccius : *De legatione ad Steph. Boczkay*, XVIIe siècle.)
3. 997-1001-1038.
4. « Le Royaume de Hongrie est une des parties de l'Europe qui présentent l'ensemble le plus homogène et le plus compact. » (É. Reclus : *Nouvelle Géographie universelle*, III.)

La Hongrie qui fut un grand pays pendant tout le Moyen Age, devint une puissance de premier ordre à ces deux époques. Elle compte toujours depuis le règne de Saint-Étienne jusqu'aux traités de 1919-1920 une superficie de 300 à 350,000 kilomètres carrés; la Hongrie des Angevins (1308-1387) avec ses États protégés et autres dépendances dépassa 900,000 kilomètres carrés [1,026,000 km² si l'on compte le royaume de Naples-Sicile, attaché passagèrement

FIG. 2. — Carte représentant la densité de la population en Hongrie après les colonisations (1699-1790) et avant la guerre de liberté (1848-49).

à la couronne de Saint-Étienne par Louis le Grand (1342-1382)]. La Hongrie du grand roi Mathias Corvin (1456-1490) n'avait plus la Pologne, ni les deux Siciles, elle avait encore perdu les parties méridionales de la Serbie et de la Bulgarie; elle acquit par contre l'Autriche, la Silesie et une partie de la Bohême : elle comptait toujours plus de 750,000 kilomètres carrés, et était sans doute une des premières puissances de l'Europe Orientale.

Quant à la population, la Hongrie était à la tête des puissances orientales, non seulement par le nombre de ses habitants, mais aussi par leur repartition. La Hongrie proprement dite avait une population de 5 à 6 millions d'âmes (en 1490), avec ses pays dépendants sa population atteignit près de 7 3/4 à 8 millions d'âmes. Si l'on considère la population de l'Autriche, de la Silesie,

la Hongrie a plus de 10,000,000 d'âmes à l'époque où la France et le Saint-Empire Romain n'ont pas encore dépassé les 10 millions[1].

En ce qui concerne la répartition de la population, la Hongrie jouissait de deux avantages importants : 1° sa population était hongroise pour une forte majorité, dans la mère-patrie (85-90 p. 0/0), et la majorité hongroise était absolue encore (50-60 p. 0/0) dans l'Empire pris en entier; 2° les différents peuples colonisés par les rois hongrois durant le Moyen Age, étaient — sauf quelques rares exceptions — au milieu de l'Empire, où étant entourés par les masses hongroises, ils perdirent bientôt leur caractère national et s'assimilèrent parfaitement à la population magyare. C'est d'ailleurs l'explication de l'accroissement fabuleusement rapide des Magyars. Ces derniers, qui au moment de la conquête de la Hongrie (880-890) ne comptaient guère au total que 3 à 400,000 âmes, se trouvaient encore en minorité au xe siècle. Deux siècles plus tard, malgré les guerres continuelles que la Hongrie dut supporter en défendant la porte de l'Europe et de la civilisation contre l'Orient, malgré les colonisations qui depuis Saint-Étienne n'ont que temporairement cessé, la population magyare arriva à une forte majorité absolue dans la mère-patrie, et s'achemina vers la majorité absolue dans le royaume entier.

La situation économique du pays, avant la conquête turque, complète le tableau si favorablement composé par les éléments géographiques et ethnographiques. La vie économique de la Hongrie du xive et du xve siècle est caractérisée par le rôle que ce pays a joué dans la transformation fondamentale de la vie économique de l'Europe de la Renaissance; transformation dont le trait essentiel est l'apparition du capitalisme pré-moderne[2].

Les grands capitaux des Fugger, Baumgartner, Hochstetter et Welser, toute l'organisation capitaliste du xive et du xve siècle furent développés par la richesse des mines de la Hongrie[3], qui inondèrent de leur or l'Europe orientale. Les brillantes études de

1. Fig. n° 5.
2. Sombart, *Der moderne Kapitalismus*, I Bd. Munich, 1916.
3. Schulthe, *Die Fugger in Rom*; Strieder, *Inventar der Fugger*, Venczell, *A Fuggerek Magyarországon* (*Les Fugger en Hongrie*), Doblet, *Der Bergbau der Fugger in Ungarn und in Schlesien*.

MM. Sœtber et Kovàts[1] prouvent qu'une grande partie de la production de l'or du Moyen Age est fournie par la Hongrie. M. Kovàts évalue la production d'or de la Hongrie entre 1326-1526 à 577,500 kilos qu'il indique comme chiffre minimum.

L'Espagne doit sa puissance et le grand rôle qu'elle joua du XVIe au XVIIIe siècle, à ses mines d'or d'Amérique; c'est à la production des mines d'or en Hongrie que les Angevins (1308-1387) durent leur grandeur.

La puissance de la Hongrie fut encore augmentée par son commerce de transit, déterminé par l'excellente situation géographique du pays; ce commerce représentait une partie considérable du trafic entre l'Occident et l'Orient[2].

Le commerce proprement dit a une balance défavorable à la Hongrie qui n'exporte dans les États européens que peu de produits locaux. Ce sont surtout des produits agricoles, comme le bétail, la farine, etc., qui, en remontant le Danube se dirigent en proportion croissante vers l'Occident. La valeur des articles importés en Hongrie surpassait de beaucoup la valeur des marchandises exportées. Par contre la Hongrie exportait en grande quantité comme marchandise rare, son or[3]. Ce métal précieux, échangé le plus souvent contre des objets de luxe, fut l'origine de la vie luxueuse qui caracterisa la Hongrie de la fin de la Renaissance. La réputation d'une Hongrie riche date de cette époque[4]. Une preuve de la grande richesse de la Hongrie était sa puissante armée, car Louis d'Anjou, surnommé le Grand (1342-1382), disposait déjà de 200,000 hommes et Corvin (1456-1490) le dépassa encore en organisant à très grands frais la première armée permanente, en Europe[5].

1. Soether : *Edelmetallproduktion und Wertverhältnis*, etc. (Gotha, 1879). Kovàts Ferencz : *A magyar arany világtörténeti jelentosége és kereskedelmi összeköttetéseink a nyugattal a középkorban*. Budapest, 1923 (*L'importance mondiale de l'or hongrois au moyen âge*, etc.). Hajnal István, *A magyar arany szerepe a XIV sz., ban* (*Le rôle de l'or hongrois au XIVe siècle*).

2. Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe* (Paris, 1830); Schulthe, *Geschichte des mittelalterlichen Handels*; Jäckel, *Handel der Siebenbürger Sachsen im Mittelalter*; Heyd, *Geschichte des Levantehandels*.

3. « Während der späteren Zeit des Mittelalters ist ein bedeutender Teil des in Umlauf gebrachten neuen Geldes aus Ungarn und Siebenbürgen geflossen. » Soether, *op. cit.*, p. 31.

4. « O beata Ungaria, se non si lascia, più malmenare » Dante, *Divina commedia*.

5. Antonio Bonfini, *Rerum Hungaricarum Decades* (Bâle, 1543). Csanki, *Mátyas udvara* (*La cour du roi Mathias*).

Les revenus de la Couronne de Saint-Étienne étaient en moyenne de 7 à 800,000 florins par an (entre 1470 et 1490), et souvent dépassaient 2 millions, même 2 millions et demi de florins à l'époque où le plus riche monarque européen de ce temps, le Roi très Chrétien, n'a jamais pu arriver à 1,000,000 de florins [1].

Cette brillante Hongrie du Moyen Age, si puissante qu'elle fût, disparut à la conquête turque, il n'en resta que son cadre géographique. Après l'expulsion des Turcs (1683-1718) la Hongrie réapparut dans ses anciennes limites, mais à l'intérieur toutes les traces de la civilisation et de la richesse économique médiévales avaient disparu.

Le danger turc, enrayé au XVe siècle par les victoires de Jean de Hunyad et du grand Corvin, réapparut au XVIe siècle plus menaçant encore. Tandis que la Turquie sous le règne glorieux de Souleiman le magnifique (1520-1566) atteignit son apogée, la Hongrie gouvernée par des incapables [2] s'acheminait fatalement vers sa destinée : l'anéantissement [3]. Elle ne pouvait attendre aucun secours de l'Europe où les trois puissants chefs : François Ier, Charles-Quint et Henri VIII guerroyaient entre eux pour leur propre compte; le Roi très Chrétien conclut même une alliance avec le chef de l'Islam [4].

Le 29 août 1526, la grande défaite de Mohàcs décida du sort de la Hongrie et de celui de l'Europe Orientale. Le roi Apostolique de Hongrie, Souverain de Bohême, resta avec son armée entière sur le champ de bataille. Le dernier roi de la dynastie étant mort, la maison des Jaghellons s'éteignit avec lui, la Bohême, la Hongrie avec tous ses pays dépendants échurent de droit en vertu des stipulations de l'accord de Vienne [5] à la Maison d'Autriche. Cependant plus des trois quarts du Royaume de Hongrie échu aux Habsbourg,

1. Csánki, *Borzok Mátyás király korából*, Budapest, Ed. Lampel (*La Hongrie à l'époque du Corvin*); Homan, *Az Anjouk korabeli Magyarország pénzügyei viszonyai* (*Les finances de la Hongrie à l'époque des Angevins*); Homan, *A Magyar Királyság pénzügyei és gazdaságpolitikája Károly Robert korában*, Budapest, 1921 (*Les finances et l'économie politique du Royaume de Hongrie sous le règne de Charles Robert*). Florianus : *Fontes domestici*; Dubravius, *Historia Bohemica*. Por Antál, *Nagy Lajos*, Budapest, 1892 (*Louis le Grand*).

2. La Maison des Jaghellons, 1490-1526.

3. Fraknói, II. *Lajos számadási könyve*. *Le budget du roi Louis II*, 1516-1526); Fiedler, *Relationen venetianischer Botschafter im 16 Jahrhundert*. Fontes Rer. Austr. II.

4. Oncken, *Allgemeine Weltgeschichte*-*Geschichte der Reformation*.

5. Passé entre les Jaghellons et les Habsbourg en 1515.

étant restés 192 ans (1526-1718) entre les mains des Turcs, la domination de fait de la Maison d'Autriche ne disposa en fait que d'une étroite bande de territoire.

L'Europe n'a jamais compris ce qui se passa durant ces cent quatre-vingt-douze ans d'occupation turque; n'envisageant que les apparences extérieures (frontières politiques, dénomination, personnalité internationale, etc.), elle ne vit de changement important

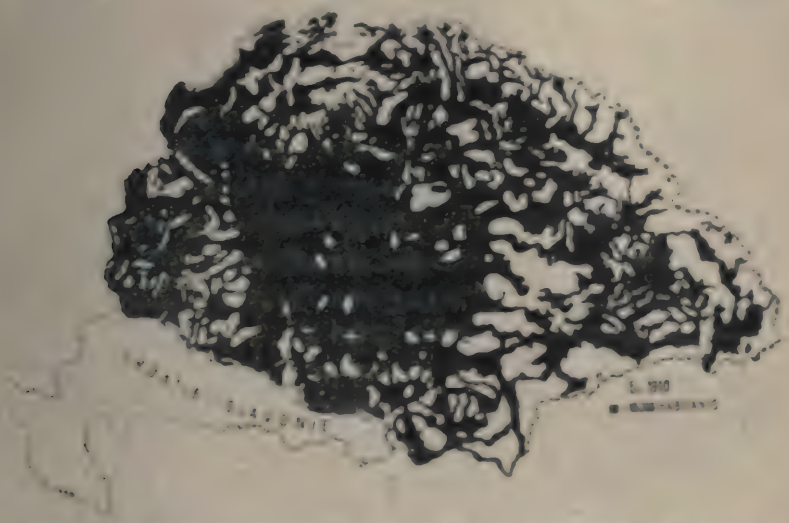

FIG. 3. — Carte représentant la densité de la population en Hongrie au XXe siècle (1910). L'élément magyar, grâce à son accroissement supérieur à celui des nationalités (colonisées pour la plupart au XVIIIe siècle dans les parties méridionales de la mère-patrie) dépasse la majorité absolue (54,5 0/0) (Annuaire Est Européen. Budapest, 1922, p. 41.) Comparez la carte avec une carte ethnographique : au centre presque toute la population est magyare (p. 14 et 15).

que dans l'annexion de la Hongrie par l'Autriche. Nous voudrions essayer de faire comprendre à l'étranger ce qui se passa à cette époque, si peu connue, que nous diviserons en deux périodes : celle du flux (1526-1683) et celle du reflux turc (1683-1718).

La première période n'est qu'une lutte acharnée entre la Hongrie et la Turquie. Depuis la débâcle de 1526, le Roi Apostolique étant avant tout archiduc autrichien et empereur du Saint-Empire, ne s'occupe guère des affaires de Hongrie qui ne lui sert que de rempart pour protéger Vienne. L'Europe, comme à la bataille de Mohács, abandonne à sa propre destinée la Hongrie, qui impuissante dès

lors à refouler la poussée formidable des Turcs, voit presque toute sa population extirpée [1].

La deuxième période, c'est l'expulsion des Turcs par les forces réunies de la Hongrie, de l'Espagne, du Saint-Siège [2], du Saint-Empire Romain, enfin de toute l'Europe, qui cette fois suspendant ses propres luttes, aide puissamment à refouler les Turcs vers l'Asie [3].

Toutes ces batailles et toutes ces luttes ayant eu lieu en Hongrie, on peut s'imaginer dans quel état de dévastation le territoire fut laissé après l'expulsion des Turcs [4]. Pour tâcher de sauver les derniers débris de la civilisation hongroise, la partie orientale, la Transylvanie s'érigea en pays mi-libre, mi-dépendant de l'Empire Ottoman; ce qui n'empêcha pas toutefois les Turcs de pénétrer sur son territoire et d'y faire de grands ravages, chaque fois que les Princes de Transylvanie ne purent les retenir [5]. A l'ouest, la bande de territoire, dont nous avons parlé, soumise aux Habsbourg ne fut pas davantage respectée par les Turcs.

Cette lutte formidable, sans trêve ni merci, abolissant toutes les frontières [6], extirpant les populations, ruinant toute civilisation ne fut même pas arrêtée par les traités de paix. Seul celui qui a feuilleté Rogerius, Simplicius, Brown [7], etc., peut se former une idée de

1. Horváth Mihály, *Magyarország története, Pesth*, 1871, t. III (*L'histoire de Hongrie*).

2. Michaud, *Louis XIV* et *Innocent XI*. Wilhelm Fraknoi, *Papst Innozenz XI und Ungarns Befreiung*.

3. Dr. Ignaz Acsády, *Der Befreiungskrieg oder Ungarns Befreiung von der Türkenherrschaft, 1683-1699*, Budapest, 1909.

4. « Les parties méridionales de la Hongrie retombèrent, peu après la défaite de Mohács, en l'état primitif de la vie des forêts vierges.... Lorsque, après la deuxième bataille de Mohács, en 1687, l'armée impériale continua son avancement elle ne trouva durant tout le long chemin entre Mohács et Lippa (environ 250 km.) un seul arbre. En échange l'herbe poussait si haut que la cavalerie dut frayer le chemin pour les pieton... » Acsády, *op. cit.*, sur la p. 3. — Comparez en outre : Conte Montecuccoli, *L'Ungheria l'anno* 1673, Opere II, et Acsády, *Közgazdasági állapotunk a XVI és XVII században*, Budapest, 1889 (*La Hongrie économique aux XVI—XVII siècles*).

5. Lukinich, *Erdély területi változásai* (*Les changements territoriaux de la Transylvanie*) et Veranesics, *Erdély a XVI százban* (*La Transylvanie au XVIe siècle*).

6. « There was no definite boundary showing the extent of the Turkish conquest. The boundary changed according to the power of the Turk, of the other two parts of Hungary, and of the German Empire. There was a large border belt in which there was constant warfare... » Teleki, *The evolution of Hungary and its place in European history*, New York, 1923.

7. Rogerius, *Carmen miserabile* (XIIIe siècle), Grimmelshausen, *Der abentheuerliche Simplicius Simplicissimus* (1669), Eduard Brown, *Travel in Servia*,

pareilles horreurs. C'est grâce aux travaux de MM. Acsády, Salamon, Pauler, etc., que nous connaissons la situation tragique dans laquelle se trouva la Hongrie au XVIe et au XVIIIe siècle [1].

L'observation de la Hongrie de 1718 (après l'expulsion définitive

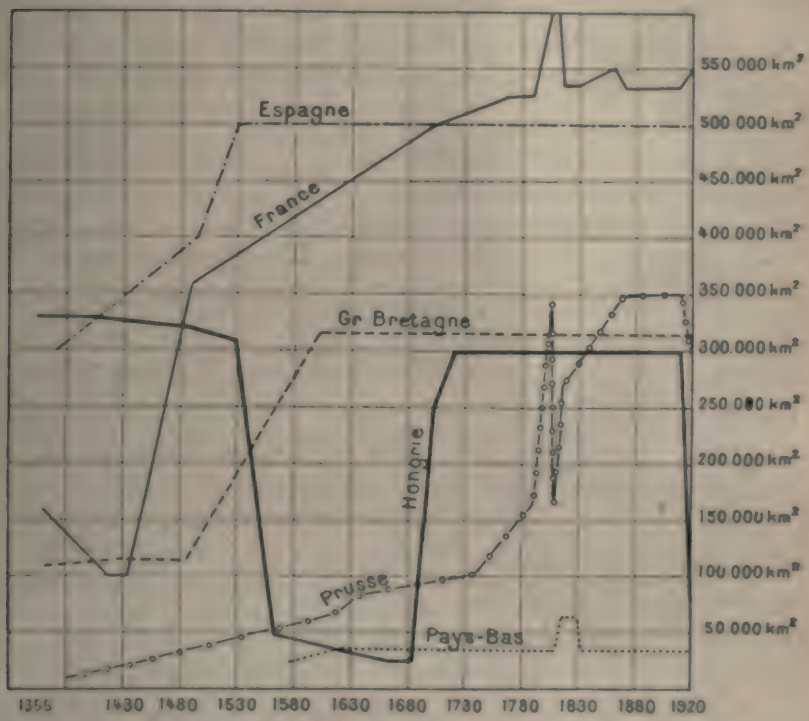

FIG. 4. — Graphique sur les changements territoriaux de la mère-patrie (le pays proprement dit) des principaux pays européens. Observez que la Hongrie arrive plus vite que les autres pays à la réalisation de son unité politique. La France n'y arrive qu'à la deuxième moitié du XVIIIe siècle (Lorraine), l'Espagne à la fin du XVe siècle par la conquête de Grenade (1492). Observez que le territoire de la mère-patrie hongroise reste (sauf la conquête ottomane) toujours le même. Cette situation favorable de la Hongrie est causée par son unité géographique : **consultez une carte oro et hydrographique.**

des Turcs) nous montre clairement la transformation causée par la conquête ottomane depuis le XVe siècle. Cette transformation eut trois causes essentielles :

1° dans le domaine géographique et démographique : la perte de

1. « La domination turque n'était qu'un dégrisement humain... en effet tout territoire, tombant sous domination turque, devant dépeuplé et désert... » **Acsády, *op. cit.*, sur p. 3.**

tous les pays dépendants; la diminution énorme et la dénationalisation de la population[1];

2° dans le domaine économique et culturel : la Hongrie du XVIIIe siècle, au lieu d'être en avance, est en retard sur le XVe siècle;

3° dans le domaine politique : l'Autriche, qui craint avant tout un relèvement qui pourrait pousser la Hongrie vers l'indépendance, n'admet de développement économique, ethnographique ou culturel, que celui qui, tout en affaiblissant la Hongrie, agrandit sa propre puissance. Cette crainte de l'Autriche se manifeste encore dans sa politique de colonisation au XVIIIe siècle, qui consiste à contrebalancer l'élément magyar par de nombreux colons de différentes nationalités (Divide et Impera![2]).

En 1718, la mère-patrie hongroise a les mêmes frontières politiques que dans la première décade du XVIe siècle; mais elle n'a plus aucune dépendance, sauf les Banats de Só, Ozora, Macsó et de Szöreny (les parties septentrionales de la Bosnie et de la Serbie actuelles et la partie occidentale de la Roumanie actuelle entre l'Alute, le Danube et les Carpathes), qu'elle finit par perdre en 1739 par le traité de Belgrade. A l'ouest, les conquêtes du Corvin : la Silésie, l'Autriche et une partie de la Bohême, perdues par les Jaghellons avant la conquête turque : c'est ainsi que la Hongrie fut réduite en 1739 aux frontières de Saint-Étienne (997-1038) et des temps modernes (1739-1920). Par la conquête turque la Hongrie a, en définitive, perdu un territoire de plus de 200,000 kilomètres carrés, habité en 1885 par plus de 15,000,000 d'âmes. Cette perte fut rendue encore plus dou-

1. « Les Turcs poursuivirent et cherchèrent en particulier l'homme vivant afin de l'entraîner en esclavage, car l'organisation politique et sociale de la Turquie fut basée sur l'esclavage. C'étaient les esclaves qui exécutèrent le travail; les meilleures troupes de l'armée turque furent composées des enfants enlevés, les femmes et les servantes furent, pour la plupart, des filles enlevées. Les Turcs durent continuer donc systématiquement cette traite immense : les départements jadis fleurissants et peuples furent transformés totalement en désert absolu... » F. Salamon, *Ilso Zrinyiek* (p. 229) (*Les premiers Zrinyi*). « Seul le nombre des Hongrois emmenés, au XVIe siècle, en esclavage surpassa un demi-million. Par la Porte d'Orient d'autrefois, le pont d'Eszék, en 1606 seul, 80,000, en 1663 plus de 100,000 prisonniers hongrois furent transportés. Chaque guerre fit donc un ravage irréparable dans la population et les luttes n'ont cessé, même en paix... » Acsády, *op. cit.*, sur la p. 3.

2. « The whole idea was that of the Austro Slav, Imperial Minister, Cardinal Kollonich, who in his pamphlet-Einrichtungswerk des Königreichs Hungern clearly expressed his aim : The destruction of the Hungarian national character of the land. » Teleki, *op. cit.*, sur la p. 8 (p. 79).

loureuse par le fait que les possessions balkaniques comptaient au XIVe siècle une population hongroise considérable, qui fut entièrement extirpée ou amalgamée. La mère-patrie elle-même eut à subir des pertes encore plus considérables. Les recherches très minutieuses, très exactes de MM. Acsády et Kovàts n'évaluent la population de la mère-patrie de 1718 qu'à deux millions et demi d'hommes[1].

La Hongrie, ayant perdu 37 p. 0/0 de son territoire (53 p. 0/0, si l'on compte les possessions balkaniques de la Hongrie au XIVe siècle) et près de 80 p. 0/0 de sa population (87,5 p. 0/0 si l'on considère l'augmentation des populations dans les pays européens entre 1490-1718), a été encore plus éprouvée dans le domaine économique et culturel[2]. Pour caractériser l'état déplorable des choses, il suffit de dire que la Hongrie du XVe siècle était supérieure à celle de 1718, même au point de vue économique, culturel, etc., 95 p. 0/0 du territoire hongrois resta inculte; le rendement des terres cultivées fut minime comparé au rendement des terres en Europe Occidentale; l'industrie, qui avait commencé à se développer sous Corvin, disparut complètement; l'hygiène était déplorable et la proportion des illettrés était bien plus grande que dans tous les autres pays européens.

Si l'on considère ces faits et si on les compare aux pas de geants que firent les pays occidentaux entre 1500 et 1750, on peut mesurer la profondeur de l'abîme dans laquelle la Hongrie se trouvait après l'expulsion des Turcs[3].

III

Les événements des siècles suivants eurent leurs origines dans les années catastrophales de la conquête ottomane. L'évolution de la Hongrie et celle de l'Europe Orientale du XVIIIe siècle au XXe siècle

1. Consultez les ouvrages cités de M. Acsády et encore, *A magyar adózás története* (*L'histoire des impôts en Hongrie*) et *Les finances de la Hongrie sous Ferdinand Ier* (1526-1564), Milhoffer, *L'économie politique de la Hongrie*.

2. Acsády, *op. cit.*, et A. Kovàts, *Développement de la population de la Hongrie depuis la cessation de la domination turque* (Budapest, 1920); Acsády, *A magyar jobbágynépesség száma a mohácsi vész után* (*Le nombre des serfs hongrois après la débâcle de Mohâcs*).

3. Consultez en dehors des ouvrages cités : J. Ch. v. Engel, *Fortsetzung der allgemeinen Welthistorie...* (Halle, 1797); Moreau de Jonnès, *Éléments de statistique* (Paris, 1856), Sussmilch, *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts* (Berlin, 1798); Vico, *Principi di nuova scienza intorno a la natura della nazione* et fig. 5.

est la suite logique des événements précédents. Pour comprendre la genèse de la Hongrie et de l'Europe Orientale modernes, la connaissance et l'analyse de la débâcle des XVI-XVIIe siècles sont indispensables.

La première conséquence grave qui changea l'aspect du pays fut la dénationalisation. Cette évolution commença dès 1396 après la défaite à Nicopoli de l'Europe coalisée contre le grand conquérant ottoman Bajazet. Il s'ensuivit une grande émigration des peuples balkaniques poussés par les armées turques, des confins méridionaux de la Hongrie vers le centre du pays. Le Banat de Szöreny perdit sa population en majorité hongroise en moins de trente ans puis se dénationalisa [1]. La région entre la Save et la Drave, autrefois purement hongroise et formant partie intégrante de la mère-patrie, perdit successivement son caractère; et au XIXe siècle, déjà habitée par une majorité croate, forma la Slavonie. La Slavonie médiévale céda la place à la Croatie. Les Principautés Moldo-Valaques, états sous protectorats hongrois [2], perdirent leur caractère médiéval aux XIVe-XVe siècles : c'est par l'amalgame des éléments jazyges, coumanes, hongrois, petchenegues, des tribus slaves, des peuples turco-tatares et des valaques que sous la pression de la domination turque la transformation en pays roumain se fit.

La dénationalisation, c'est-à-dire la transformation de la Hongrie en un pays à nationalités multiples, atteignit son apogée au XVIIIe siècle. Après 1720, lorsque le règne des Turcs a définitivement fini et quand les luttes civiles ont aussi cessé, le repeuplement des territoires dévastés commença sur une grande échelle. Une vaste entreprise de colonisation conduite par le gouvernement eut pour conséquence, au cours du XVIIIe siècle, qu'une grande quantité de colonies naquirent, surtout dans les parties méridionales de la Grande-Plaine : dans le comitat de Bács-Bodrog et dans le Banat dit de Temes [3]. Mais la colonisation fut alors dirigée de Vienne, expres-

1. Acsády, *op. cit.*, sur la p. 3 (p. 50).
2. De Maulde de la Clavière, *op. cit.*
3. Le *Banat de Temes* prend son origine dans la conquête ottomane et dans la politique de Vienne (Davide et Impera, C., p. 9). Autrefois (avant le traité de 1718), ce Banat n'existait pas et le territoire entre le Theiss (Tisza), Maros et Danube (...) partie intégrante de la Hongrie proprement dite : Hungary — comprised of the Motherland — and since the Treaty of Pozarevac of the now so called Banat, and thus de jure she was in full possession of the whole territory

sément avec l'intention d'affaiblir plus encore et de mettre en minorité, au moyen de l'établissement de grandes masses de peuples étrangers, la population hongroise numériquement diminuée, pour qu'elle fût ainsi mieux assurée à la dynastie. Le gouvernement viennois, ayant considéré les Allemands comme des éléments les plus dignes de confiance, tâchait d'augmenter le nombre de ceux-ci; mais à côté de cela il favorisait aussi la colonisation des Serbes et Croates poussés vers le Nord par la pression turque, en s'appliquant à les attirer dans le pays hongrois au moyen de privilèges de toute sorte. On sait que, au cours de XVIIIe siècle et même au début du XIXe siècle, de la Valachie et Moldavie, qui se trouvaient encore aussi sous la domination turque, le peuple émigra en masse, par suite du despotisme insupportable des Fanariotes, dans la Transylvanie et de là en Hongrie, et c'est cela qui explique, à cette époque, l'augmentation presque incroyable de la population roumaine [1]. » « L'affluence des Roumains a pris de si grandes proportions que le gouvernement de Vienne, à l'époque de Joseph II (1780-1790), s'efforce déjà de l'empêcher, se souciant d'abord des colonies allemandes nouvellement fondées. Outre les Allemands, on installa également des Français, des Italiens et même quelques Espagnols.... Il s'opéra donc en Hongrie, au cours du XVIIIe siècle, une immigration qui rappelle celle de nos jours en Amérique. Nous pouvons nous faire une idée de ses proportions si nous observons que les 1,900,000 Allemands de la Hongrie de 1910 descendent d'un million d'Allemands, en chiffres ronds, immigrés depuis le XVIIIe siècle; si nous y ajoutons les 200,000 Israélites de langue maternelle allemande, qui les accompagneront, leur nombre total s'élève à 1,200,000 [2]. »

between Pozsony (Pressbourg) and the Iron-Gate, between the Adriatic and the South-Eastern Carpathians in Croatia-Slavonia and in Transylvania however new provinces have been formed, while the liberated Counties in the South were separated from the Motherland, and formed another Province under military rule... This was the origin of the socalled « Banat », which had never a Ban while the suppressed old Counties of which never formed a separate province.... » Horváth, *Modern Hungary* (Budapest, 1922), p. 36.

1. Kovács, *op. cit.*, p. 2.

2. Kovács, *op. cit.*, p. 3. « Quant aux Serbes, on sait bien qu'ils se sont réfugiés déjà en grande masse dans la Hongrie à la fin du XVIIe siècle; leur affluence est au XVIIIe siècle si grande que, d'après Schwicker, en conséquence de celle-ci, presque le territoire total de l'ancienne Serbie a été dépeuplé et n'a reçu que plus tard des habitants albanais. Schwicker même évalue le nombre des immigrés d'alors et postérieurs à 400,000, mais la grande partie de ceux-ci ne s'est

« Le recensement de 1787 trouvait déjà en Hongrie 8 millions d'habitants en chiffres ronds (8,003,000), la population pendant soixante-sept années n'a donc pas augmenté de moins de 5,000,400 — soit de 210 p. 0 0. Cette augmentation extraordinaire ne s'explique donc que par l'énorme immigration dont une période, celle des colonisations d'État régulières et effectuées en masse, a pris fin précisément dans l'année du recensement, en 1787. Naturellement, la population s'accrut le plus dans les comitats les plus dépeuplés et où l'immigration et l'affluence des régions septentrionales se manifestèrent le plus vivement[1]. »

L'évolution ultérieure de la population est très inférieure à l'accroissement du XVIIIe siècle[2]. L'accroissement immense des nationalités en Hongrie au cours du XVIIIe siècle, et leur diminution au cours des XIXe et XXe siècles est un fait caractéristique de l'évolution démographique récente de la Hongrie. L'explication en est donnée par le calcul suivant :

« A l'aide du recensement de 1720, Ignace Acsády a calculé sur la base des noms énumérés la proportion des différentes nationalités et, d'après lui, la population de la Hongrie se présentait alors comme suit :

Hongrois	1.160.000	44.9	p. 0 0
Allemands	338.000	13.1	—
Slovaques-Ruthènes	455.000	17.6	—
Serbes-Croates	124.000	4.8	—
Roumains	505.000	19.6	—
Total	2.582.000	100	p. 0 0

Les noms de famille correspondant plus exactement à cette époque que de nos jours avec la nationalité, nous pouvons sûrement accepter les chiffres ci-dessus fixés sur cette base. C'est donc à ce point qu'un siècle et demi de domination turque amena la Hongrie où à l'époque du roi Mathias Hunyadi (Corvin), au moins 75 à 80 p. 0 0 des habitants étaient de langue hongroise. La popu-

pas établie dans la Hongrie proprement dite, mais sur le territoire de la Croatie-Slavonie. » Kovats, *ibid.*

Ce fut aussi au cours du XVIIIe siècle que les Bounievatzes et les Schokatzes des parties méridionales de la Hongrie, avec les Croates, les Slovaques et les Ruthènes immigrèrent en Hongrie, et furent colonisés par le gouvernement de Vienne dans les territoires excentriques de la mère-patrie.

1. A. Kovats, *ibid.*

2. Fig. 5.

lation hongroise fondatrice de l'État, était arrivée à se trouver en minorité vis-à-vis des autres nationalités même dans la Hongrie proprement dite [1], comme c'étaient précisément les régions les plus hongroises que les Turcs dévastaient le plus, les autres nationalités purent dans le même temps, augmenter tranquillement et elles s'accrurent encore par la voie de l'immigration [2].

La dénationalisation systématique et politique dirigée de Vienne, atteignit son apogée sous l'empereur Joseph II [3]. « Si les réformes de Joseph II avaient abouti, l'Autriche aurait formé, à la fin du XVIIIe siècle, un grand État centralisé, doté à l'image de l'État prussien, d'une administration très simple et d'*une langue officielle unique*, le plus grand et le plus fort de l'Allemagne. Mais l'Autriche ne s'était point formée comme la Prusse : elle avait grandi, non pas sur un territoire vide, mais par la réunion de nations ayant leur passé, leurs traditions, leur langue. Elle était « plusieurs nations réunies ». Ces nations résistèrent [4]. Les décrets germanisateurs de l'empereur tirèrent la nation hongroise déjà inconsciente de sa léthargie et la provoquèrent à une forte résistance. A cette époque alors commence la lutte des Hongrois pour leur langue nationale, négligée jusqu'alors pour la langue latine et qu'on voulait désormais remplacer par l'allemand.

L'évolution démographique et ethnographique de la population de la Hongrie au cours du XIXe siècle est éclairée par les œuvres statistiques de Fényes de Czoernig et de Ficker (ces deux derniers Autrichiens). Le dénombrement de 1850, qui tendit à diminuer le total des Hongrois, a trouvé 4,812,000 de ceux-ci [5] dans une population de 11,554,000 âmes soit 41.6 p. 0/0. La proportion des Hongrois s'était donc améliorée, depuis 1787, de plus de 2.6 p. 0/0, quoique la colonisation des étrangers eût continuée, même dans cette période, et que ce fût immédiatement avant le dénombrement que la guerre de l'indépendance (1848-49) prit place en réduisant encore le nombre des Hongrois. L'évolution récente de la popula-

1. Non compris même les trois comitats devenus plus tard slavons, qui appartenaient alors directement à la mère-patrie.
2. A. Kovats, *ibid.*
3. 1780-1790.
4. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. I (Paris, 1906), p. 524.
5. Fig. 5.

tion de la Hongrie révèle un développement normal de la population totale, avec un très fort accroissement de l'élément magyar, malgré l'émigration magyare vers l'Amérique, qui prit depuis 1867 d'énormes dimensions.

L'explication de ce développement de l'élément magyar se trouve dans le fait que l'accroissement de ce peuple est supérieur à celui des autres nationalités établies en Hongrie et à celui de ses voisins [1]; au cours du XVIIIe siècle, toutefois, le développement du nombre des Hongrois ne pouvait rivaliser avec l'immigration extraordinairement grande; la supériorité de l'accroissement des Hongrois ne parut donc que lorsque cessa l'immigration.

On voit par ce qui précède que les trois conséquences : la diminution de la population, l'immigration avec les colonisations, enfin la question des nationalités sont des questions connexes, qui ne peuvent être étudiées ni comprises séparément; ce sont ces faits qui expliquent la situation dans laquelle se trouva la Hongrie depuis l'occupation turque jusqu'aux traités de 1919-1920.

Un autre groupe de faits comprend les questions d'ordre économique. Une étude rapide de la situation de la Hongrie aux XVIe et XVIIe siècles va nous faire voir les conséquences de l'occupation turque. Bornons-nous sur ce point à signaler le contraste entre la densité de la population et la richesse de la Hongrie médiévale et celles du XVIIIe siècle. Au cours de la Renaissance, la Hongrie a la renommée d'être un pays riche, en 1670 elle ne peut couvrir qu'un vingtième des dépenses nécessitées par l'administration et la défense de l'étroite bande de territoire qui porte alors le nom du Royaume de Hongrie [2]. Les voyageurs et les écrivains du XVe siècle [3] ne se lassaient pas d'admirer la richesse et la prospérité des Hongrois à la fin du Moyen Age. Ceux qui décrivent le pays au XVIIe et au XVIIIe siècle sont frappés [4] de la misère et du néant qui y règnent en maîtres souverains. Ces questions économiques et intellectuelles se posent sous deux aspects différents : comme fait positif et comme

1. E. Pittard, *Les races et l'histoire* (Paris, 1923).
2. Acsády, *op. cit.*, p. 118.
3. Fudler, *op. cit.*, sur la p. 6, II, Bd. 30; Fraknói, *Velencei kovetek jelentése* (*Rapports des ministres de Venise en Hongrie*); Dante, *op. cit.*, Santuno (XVIe siècle), etc.
4. Les œuvres citées de Brown, de Montecucoli.

fait conditionnel et négatif. Le premier consiste dans la ruine complète de la vie économique et intellectuelle, par laquelle le pays fut ramené en arrière, bien au delà de l'époque précédant l'occupation turque, jusqu'au temps des croisades. L'organisation

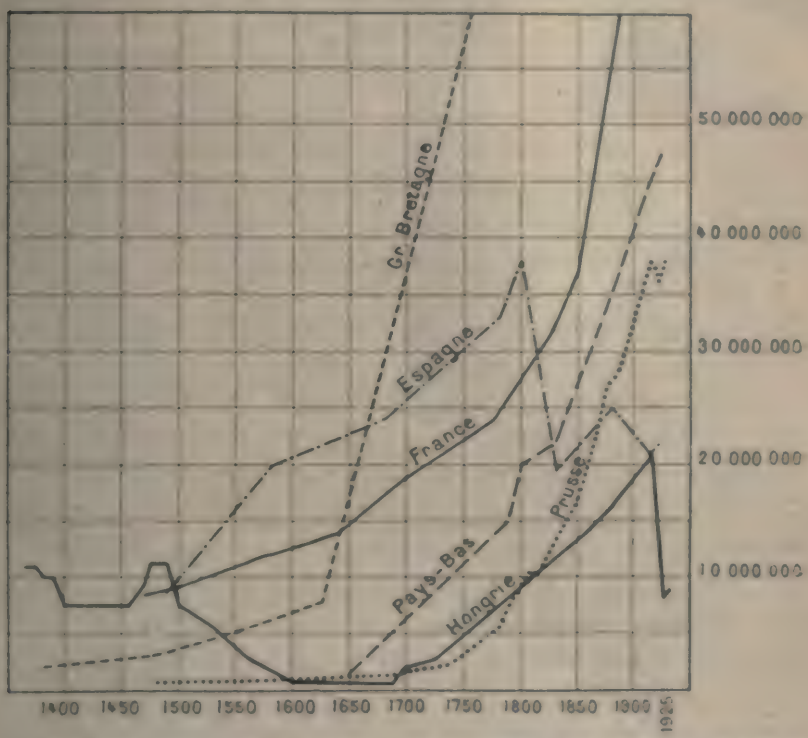

FIG. 5. — Graphique sur le mouvement démographique des principaux pays européens. La France, depuis le XVe jusqu'au XVIIe siècle double sa population; la Hongrie, au contraire perd 80 0/0 (87,5 0/0, p. 10 0/0 de sa population du XVe siècle. Admettant le même accroissement que celui de la France depuis le XVe jusqu'au XVIIe siècle, la Hongrie aurait dû avoir en 1720 une population au moins égale à celle de la France, et même, la mère-patrie seule aurait dû avoir une population de 10 à 12,000,000. La défense de la civilisation européenne a rejetté la Hongrie aux derniers rangs des pays européens.

et la civilisation de la Hongrie de la Renaissance disparurent et firent place au désert du XIe siècle.

L'autre fait est le défaut total des facteurs de progrès qui se développent progressivement au cours des siècles: écoles, univer-

1. — The single Countries, though entitled to do so, were not capable of initiating reform, the average mentality of their assembly being too retarded and the means of getting the assent of the other Counties much complicated. It

sités, littérature, hommes de lettres, etc., armature de toute civilisation et levain indispensable. La Hongrie dépourvue de ces moyens, s'élança au XIXe siècle sans préparation dans les réformes que les grandes puissances de l'occident avaient opérées progressivement chez elles. La conséquence en fut l'écroulement total au XIXe siècle [1].

IV

Nous venons d'analyser les conséquences qui suivirent l'occupation turque au point de vue du Royaume de Hongrie. Nous pouvons conclure par l'examen de ces conséquences au point de vue européen et mondial.

La première conséquence, ayant eu une portée européenne, fut la conquête de la Hongrie et de ses dépendances [2] par l'Autriche; conquête qui succéda à l'occupation turque et ne fut possible que par l'affaiblissement du Royaume de Hongrie, par l'invasion turque. Autrefois, le pouvoir personnel des Habsbourg (Hausmacht) était restreint, leur pouvoir était presque identique au pouvoir d'un Empereur d'Allemagne [3]. Dorénavant, leur pouvoir personnel fut, par la conquête de ces 350,000 kilomètres carrés, immense [4] : les Habsbourg devinrent de plus en plus indépendants du Saint-Empire. Le centre de gravité de l'Autriche se déplaça vers l'est. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la politique autrichienne fut presque uniquement une politique balkanique et de « Drang nach Osten ». A mesure que la Hongrie reprit ses forces, le bassin du Danube devint l'artère principale de l'Empire des Habsbourg [5]. « L'Empire du Danube — dit un historien allemand — trouve le pivot de sa puissance militaire dans les populations belliqueuses de la

was a further natural symptom that all that was German was hated... so even the most advanced people did not dare to propose reforms... Tolekt, *op. cit.*, p. 70.

1. Comme par exemple la conséquence de la dénationalisation fut au XXe siècle le démembrement du pays.

2. Et de la Bohême.

3. Ranke, *Fursten und Völker*.

4. 425,000 kilomètres carrés avec la Bohême et la Moravie.

5. «... the Hungarian element in the army became dominant as the Venetian Ambassador reported that the Austrians'non potendosi guerreggiare col Turco che non la spada degl'Ongari. » Horváth. *Modern Hungary*, p. 25.

Hongrie [1]. » Bismarck va encore plus loin : « Votre centre est à Pesth, dit-il, à l'ambassadeur d'Autriche, avant Sadowa [2]. » Au point de vue géographique et militaire [3] cela était vrai déjà à la fin du XVIIIe siècle, au début du XXe siècle c'était aussi vrai au point de vue économique. Toutefois le centre politique et administratif resta, même durant la guerre mondiale, à Vienne. Cependant ce centre de gravité se fit sentir dans la politique et dans l'orientation des Habsbourg. L'axe de l'empire des Habsbourg se déplaça vers l'est et l'Autriche perdit peu à peu son influence dans le Saint-Empire, et encore plus dans la Confédération Germanique, évolution qui conduisit fatalement à Sadowa et favorisa Sedan.

Au Nord, la Pologne affaiblie par la débâcle de la Hongrie, son alliée naturelle, allait inévitablement vers les partages du XVIIIe siècle.

La Hongrie, s'efforçant de recouvrer son indépendance, devint, dès l'expulsion des Turcs, et même avant, le foyer des guerres de libération. Le premier essai de libération avec le concours du Roi Soleil se termina par la capitulation de 1711. La Hongrie dut attendre et reprendre ses forces. Entre 1800 et 1848 elle retrouva déjà une partie de sa grandeur passée. Elle lui suffit pour se défendre victorieusement contre l'Autriche et pour rester maîtresse de tout le territoire encadré par ses frontières naturelles et millénaires jusqu'à l'intervention du colosse russe. Ce premier essai fut bientôt suivi d'autres, et au XIXe siècle l'Europe orientale, en suivant la voie qui lui fut ainsi montrée, commença ses guerres de libération. Tous ces essais servaient de base à la politique européenne, depuis Louis XIV [4] et Napoléon Ier jusqu'à Napoléon III et Bismarck [5].

Les Balkans du Moyen Age, attachés autrefois solidement à la Sainte-Couronne de Hongrie, complétaient, depuis les Carpathes jusqu'à l'Adriatique et la mer Noire, l'unité économique de l'Empire. Ce territoire unifié géographiquement et économiquement com-

1. Bourgeois, *op. cit.*, t. I, p. 157.
2. *Ibid.*, t. III, p. 664.
3. Savous, *Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815* (Paris, 1872), du même, *Histoire générale des Hongrois* (Budapest, Athenaeum, Paris, Alcan, 1900).
4. « Prince Rákoczy was now at the height of his power (1707), and at the Congrès of Rozsnyo he presented the letters of Louis XIV of France, which proposed to him an alliance recognizing his souverain Principality ». Horvath, *Modern Hungary*, p. 31.
5. Bourgeois, *op. cit.*, t. III, p. 455, 501, etc.

mença à le devenir ethnographiquement et culturellement. L'occupation turque bouleversa tout; la concordance merveilleuse des frontières géographiques et naturelles avec la démographie, la politique et l'économie disparut : de petits pays, dont les intérêts s'opposaient de cent manières différentes apparurent; la collaboration des peuples céda la place à la guerre; des bariolages de peuples eurent lieu dans les parties méridionales de la Hongrie et dans les Balkans, qui devinrent le foyer de guerres continuelles.

L'agrandissement des pays balkaniques fut également causé par la conquête turque. Dans les Balkans la population hongroise étant extirpée, il s'ensuivit un agrandissement des petits pays; dans la mère-patrie l'immigration depuis le XIVe siècle et les colonisations depuis 1720 provoquèrent un agrandissement ultérieur de ces pays, voire même la création de nouveaux au XIXe siècle [1].

Ces facteurs formèrent et forment encore aujourd'hui les éléments de deux des plus importantes questions politiques : celle de l'Orient [2] et celle des Balkans. Des revendications et des froissements surgirent par le fait que la Turquie fut incapable d'unifier les Balkans. Toutes ces controverses engendrèrent les luttes et les guerres locales du XIXe et du XXe siècle, puis celles qui, comme en 1877, eurent une portée européenne et même mondiale. On peut donc conclure sans exagération que toutes les grandes complications européennes modernes eurent leur origine dans les événements des Balkans et au nombre de ceux-ci il faut mettre en première place celui qui, en soumettant la Hongrie au conquérant ottoman, compromit pendant deux siècles gravement l'équilibre de toute la chrétienté orientale [3].

D. DE SZENT IVANYI.

1. Les États successeurs, issus de l'ancienne Monarchie Austro-Hongroise.
2. Driault, *La question d'Orient* (Paris, 1905).
3. (Les trois cartes (Fig. 1-3) ont été dressées à l'Institut de Géographie Économique par M. Hantos, élève de l'Université des Sciences Économiques et Politiques.)

LES FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DEPUIS LA GUERRE

XII. — LA SUISSE

La Confédération Suisse. — A la veille de la guerre, les finances suisses étaient en bon état. L'exercice 1913 avait, il est vrai, bouclé pour la Confédération par un déficit d'environ 5 millions de francs, ce qui représentait le plus gros déficit enregistré depuis vingt ans, mais il ne causait aucune appréhension, bien que l'on regrettât, dans certains milieux, que l'équilibre du budget fédéral dependît dans une aussi forte mesure de l'apport annuel des douanes; en effet, ces dernières fournissaient, à elles seules, plus de 80 p. 0/0 des recettes globales de la Confédération, les impôts directs étant expressément réservés, par la constitution de 1874, aux cantons et aux communes. Les comptes des Chemins de fer fédéraux (C. F. F.) comme ceux de la plupart des cantons et des villes suisses étaient, par contre, en parfait équilibre. La plupart bouclaient même avec des excédents. Malgré l'important déficit de la balance commerciale (plus d'un demi-milliard de francs en 1913), la balance des comptes était nettement favorable à la Suisse grâce aux participations et au portefeuille étrangers détenus par les industriels et par les capitalistes suisses et à l'apport de l'industrie du tourisme, dont la prospérité allait en s'accentuant d'année en année. La dette du pays était modérée; celle de la Confédération s'élevait à 146 1/4 millions de francs; son service absorbait un peu plus de 9 millions de francs par an, dont plus de la moitié était affectée à l'amortissement, le Département fédéral des finances ayant toujours tenu à un amortissement régulier et assez rapide de la dette fédérale. A cette dette venait s'ajouter celle des Chemins de fer fédéraux (1,643 1/2 millions à la fin de 1913), qui avait sa contre-partie productive.

Dans son ensemble, la situation de la Suisse était donc foncièrement saine.

Miraculeusement épargnée par la grande tourmente, la Suisse ressentit dès le premier jour des hostilités, encore plus fortement que les autres pays neutres d'Europe, les repercussions directes et indirectes de la guerre. Jamais auparavant, sa situation géographique et sa structure économique n'apparurent aussi peu enviables. Sans accès direct à la mer, la Suisse dépendait presque complètement de ses quatre voisins, au double point de vue de son ravitaillement en matières premières et en denrées alimentaires et de la vente du surplus de sa production industrielle et agricole, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne absorbant près de la moitié des produits exportés par la Suisse.

De 1914 à 1918-19, l'armature économique du pays dut être complètement transformée. Très tôt, la consommation fut réglementée et rationnée; certaines productions, agricoles et industrielles, furent développées; d'autres furent restreintes. On fut obligé de s'adresser à de nouveaux fournisseurs et de rechercher de nouveaux débouchés. Autrement, la vie économique du pays aurait été parfaitement impossible. Peu à peu, les difficultés s'aplanirent et, aujourd'hui, on peut affirmer qu'au strict point de vue économique, la Suisse a relativement bien traversé les années de guerre. Mais au prix de quels sacrifices!

Au point de vue financier, la situation était encore plus délicate. Ce fut un bouleversement aussi brusque que complet des bases sur lesquelles reposait l'édifice financier du pays.

Dès le 3 août 1914, l'Assemblée fédérale (réunion des deux Chambres), convoquée d'urgence à Berne, proclamait la neutralité suisse, approuvait la mobilisation générale de l'armée (près d'un demi-million d'hommes valides furent subitement enlevés à la production nationale) décrétée par le Gouvernement fédéral et accordait au Conseil fédéral les pouvoirs illimités qu'il demandait, l'autorisant à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité, à l'intégrité et à la neutralité de la Suisse, y compris la faculté de contracter des emprunts.

Grâce aux nombreuses mesures d'ordre juridique, économique et financier prises par le Conseil fédéral au cours des hostilités, la Suisse a résisté, plutôt bien que mal, à la tourmente générale, malgré la soudaineté de la crise et l'insuffisance manifeste de la préparation financière du pays.

Dans les premiers jours d'août 1914, des mesures visant à la protection des débiteurs menacés dans leurs intérêts matériels furent décrétées. Mais il ne s'agissait pas en l'espèce d'un moratoire général. Dès octobre 1914, la plupart de ces mesures furent rapportées et la vie financière et commerciale du pays reprit peu à peu un aspect plus normal. Des mesures d'exception restèrent toutefois en vigueur, en vue d'atténuer les conséquences de la guerre pour les entreprises de chemins de fer et de navigation et pour l'hôtellerie qui, subitement privées des touristes étrangers, furent particulièrement éprouvées par la crise de guerre. Une partie de ces lois exceptionnelles est encore en vigueur.

Comme ailleurs, une véritable panique s'empara du public suisse dès la veille des hostilités. Or, argent, billets disparurent subitement de la circulation pour être thesaurisés en Suisse et partiellement à l'étranger. L'encaisse-or de la Banque Nationale Suisse fléchit considérablement, l'encaisse d'argent disparut presque complètement. Le 30 juillet 1914, le cours forcé des billets de banque fut décrété et, jusqu'à ce jour, la convertibilité des billets n'a pas été rétablie, malgré la grande fermeté dont a généralement fait preuve le franc suisse pendant et après la guerre. Un peu plus tard, les sorties d'or et l'agiotage sur les monnaies d'or et les écus de l'Union monétaire latine furent formellement interdits. En même temps, l'institut d'émission, qui fut pendant toute la durée de la guerre à la hauteur de sa tâche, était autorisé à émettre les petites coupures de billets (fr. 20 et plus tard fr. 5) tenues prêtes en cas de crise. La couverture métallique des billets était entre-temps tombée de 74.28 p. 0/0 au 23 juillet 1914 à 48.22 p. 0/0 au 31 du même mois. Peu de jours après, la Banque Nationale mit également en circulation les 30 millions de bons de caisse fédéraux (véritable papier-monnaie) qui lui avaient été remis à cet effet par la Caisse fédérale. Ces bons furent assimilés aux autres billets de banque, avec la différence toutefois que la Confédération en assumait également la garantie; ils furent retirés de la circulation dès 1915.

En présence de la crise de crédit et de la fermeture de la plupart des Bourses suisses (seules celles de Genève et de Lausanne restèrent ouvertes), on envisagea dès les premiers jours d'août 1914 la création d'une Caisse de prêts, chargée des opérations d'avances sur

nantissement qui ne rentraient pas dans le cadre d'activité très étroit de la Banque Nationale. L'organisation et le but de ce nouvel organisme, qui devait surtout alléger le marché hypothécaire, furent déterminés par l'arrêté du Conseil fédéral du 9 septembre 1914. La Caisse, dont tous les engagements étaient garantis par la Confédération, commença à fonctionner le 21 septembre 1914. Contrairement à ce que l'on prévoyait, les demandes de prêts furent peu nombreuses, surtout au début. Pour se procurer les fonds dont elle avait besoin, la nouvelle institution de crédit fut autorisée à émettre des Bons de Caisse de 25 francs ayant cours légal. Le maximum autorisé fut de 50 millions jusque vers la fin de 1914, époque à laquelle ce chiffre fut doublé. Ces bons pouvaient servir de couverture additionnelle aux billets de la Banque Nationale; cette dernière en retira finalement la presque totalité de la circulation, émettant en échange ses propres billets. La Caisse de Prêts entra en liquidation en 1924. Elle a rendu de bons services à l'économie suisse.

En 1915 ou en 1916, les Bourses de Bâle, Zurich et Berne rouvrirent leurs portes; l'activité des banques qui, au début, avaient dû restreindre leurs paiements individuels, redevint normale dès l'automne 1914. Entre-temps, la plupart des grandes industries suisses avaient réussi à surmonter les difficultés du début et à s'adapter aux nouvelles conditions de la vie économique; la plupart d'entre elles traversèrent même des années fructueuses, la concurrence étrangère étant pour ainsi dire inexistante, absorbée qu'elle était par l'économie de guerre.

Un gros souci subsistait : Le ravitaillement en denrées alimentaires et celui en matières premières continuaient à être menacés. Pour les premières, la Suisse dépendait presque complètement des puissances de l'Entente, pour les secondes, surtout pour le fer et pour le charbon, en bonne partie des Empires centraux.

Dès 1915, le ravitaillement du peuple suisse fut soumis à un contrôle très sérieux de la part des deux groupes de belligérants, qui avaient un intérêt vital à ce que leurs produits ne prennent pas le chemin de l'ennemi. Le 18 novembre 1915, la Société Suisse de Surveillance économique (S. S. S.), avec siège à Berne, créée en vertu d'un arrangement conclu entre le Conseil fédéral et les

gouvernements de l'Entente, entra en activité « en vue de représenter et de favoriser les intérêts économiques nationaux de la Suisse en face des difficultés que la guerre crée à la vie économique de la population dans tous les domaines, notamment dans ceux de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des arts et métiers ». De grandes difficultés d'organisation durent être surmontées par ce vaste organisme, sans lequel la vie économique et l'alimentation du pays auraient été constamment menacés. La S. S. S. entra en liquidation dès juillet 1919; celle-ci était terminée le 20 février 1920. Soulignons que le Conseil et la Direction de cette entreprise furent exclusivement entre les mains de ressortissants de nationalité suisse, les puissances étrangères se réservant toutefois un droit de contrôle, dont elles usèrent largement. Pour le trafic des marchandises avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'Office Fiduciaire (Treuhandstelle), avec siège à Zurich, avait été créé quelques mois auparavant; il avait pour but essentiel de contrôler l'observation des conditions posées par l'Allemagne pour l'importation des produits de fer et d'acier et d'exiger des garanties pour l'accomplissement fidèle des engagements assumés.

Mais ces organismes ne suffirent pas à assurer le ravitaillement du peuple suisse et l'écoulement extérieur des produits de sa fabrication. Des accords économiques, comportant souvent d'importantes prestations financières, intervinrent avec les deux groupes de puissances belligérantes, avec l'Allemagne (en juin 1917), avec la France (1917), la Grande-Bretagne (1918), l'Italie (1918) et les États-Unis (1918). Le Gouvernement américain fut le seul à accorder libéralement le tonnage, les matières premières et les denrées alimentaires sans contre-prestations, mais ses services furent payés en conséquence. La plupart de ces arrangements arrivèrent à échéance en 1919 ou en 1920.

Comme nous l'avons vu, la Suisse dépendait surtout de l'Allemagne pour le charbon nécessaire à son exploitation industrielle. Dès décembre 1915, un Office Central pour l'approvisionnement de la Suisse en combustible avait été créé. Au début, il n'avait qu'à veiller à la non-livraison de charbon allemand aux usines travaillant pour l'Entente. Dans la suite, cet Office fut transformé en Centrale des Charbons, société qui dut faire face aux impor-

tants crédits à ouvrir par l'économie suisse à l'Allemagne contre fourniture de quantités déterminées de houille. Jusqu'à l'armistice, l'Allemagne avait touché des avances se totalisant par 155 millions de francs. Les titres hypothécaires et autres donnés en nantissement par le Reich représentaient, de leur côté, une valeur de plus de 300 millions de marks de l'époque. La liquidation de cet organisme de guerre s'effectua en 1919-1920, heureusement sans perte pour l'économie suisse. A partir de 1919, la Belgique, l'Angleterre et les États-Unis devinrent nos principaux fournisseurs de houille.

Pour faire face aux stipulations financières des accords économiques intervenus avec divers pays de l'Entente, la Société Financière Suisse fut constituée à Lucerne en 1918 sur l'initiative du Conseil fédéral. Le capital-actions de 80 millions fut souscrit par les groupes suisses intéressés : la Confédération, dont l'Office d'alimentation, du fait des monopoles, était le gros importateur de denrées alimentaires (25 millions), les importateurs de matières premières, les exportateurs de produits fabriqués (45) et les banques (10). Le 30 juin 1919, cette Société avait consenti des avances s'élevant à près de 200 millions de francs. Cette Société put également être liquidée en 1921; elle laissa un bénéfice de banque normal aux groupes intéressés.

Une autre création des années de guerre, l'Union Suisse de transports maritimes, qui avait pour but d'assurer le fret nécessaire, fut beaucoup moins heureuse; les fonds qui y étaient investis, soit plus de 60 millions, furent entièrement perdus; cet organisme vint beaucoup trop tard; il était fort mal conçu et fut mal dirigé.

Voici le résumé des principales avances dites de change consenties par la Suisse aux deux groupes de puissances belligérantes pendant et après la guerre :

I. — ALLEMAGNE.

	En millions de francs
1. Avance de 1916 pour financer les exportations de bétail et de fromages	50
2. Avance de 1917 pour financer les exportations de fromage, de lait et de bétail	25
3. Seconde avance de 1917 pour financer les exportations de broderies, de soieries et d'horlogerie	18
4. Arrangement de charbon de 1917 (Centrale des Charbons)	155 env.
	248 env.

II. — ENTENTE.

	En millions de francs.
1. Prêt de change à la France de 1916	30
2. Arrangement avec la France de septembre 1917	37 1/2
3. Convention économique avec la France de décembre 1917	122
4. Prêt de change à la France d'automne 1919	30
5. Convention économique avec la Grande-Bretagne de mars 1918	84
6. Accord du charbon avec la Belgique de juillet 1919	17
	340 1/2
Total général des avances	388 1/2

Mesurées à l'importance du pays, ce furent donc des sommes énormes qui furent passagèrement soustraites au marché financier suisse.

Pour assurer le ravitaillement du peuple suisse, le Gouvernement fédéral dut très tôt introduire des monopoles et rationner la consommation de produits de première nécessité. Le premier monopole introduit fut celui de l'importation du froment (janvier 1915). Il subsiste jusqu'à ce jour; le peuple suisse va être appelé en décembre 1926 à se prononcer sur son maintien ou son abolition. Agriculteurs et ouvriers sont généralement pour le maintien, tandis que la plupart des industries d'exportation et une bonne partie des consommateurs non syndiqués se prononcent pour sa suppression. Un peu plus tard, le monopole du riz fut introduit; il fut aboli en septembre 1921. Quant au monopole du sucre, dont l'introduction remontait à février 1916, il fut supprimé en septembre 1922. L'importation de la benzine et du pétrole, également réglementée à partir de février 1916, est redevenue libre à partir du 1er mars 1922. La Confédération a engagé des capitaux considérables dans cette vaste maison de commerce fédérale; ainsi, à la fin de 1919, plus de 450 millions étaient investis dans les divers services de ravitaillement fédéraux qui ont effectué pour plus de cinq milliards de francs d'achats entre 1914 et 1922[1].

L'État commerçant suisse, en l'espèce l'Office fédéral de l'Alimentation, n'a pas toujours été très heureux dans ses opérations,

1. Les mesures d'ordre économique et financier prises par le Conseil fédéral pendant et après la guerre sont très bien exposées dans les rapports dits de neutralité que le Conseil fédéral a adressés, à intervalles réguliers, aux Chambres fédérales pour justifier les mesures prises par lui en vertu des pleins pouvoirs qui lui avaient été conférés.

car elles ont coûté près d'un demi-milliard au peuple suisse. Étant données les nombreuses difficultés qui s'accumulèrent pendant et après la guerre pour l'importation des denrées et l'obligation absolue pour nos autorités de pourvoir à une alimentation convenable de toute la population, on doit constater que l'activité déployée par le Département de l'Économie publique et ses services de ravitaillement a été somme toute bienfaisante.

Comme nous l'avons dit dans notre introduction, les finances fédérales étaient légèrement tendues au début des hostilités. En effet, la Confédération ne disposait, au début de la guerre, que d'une quarantaine de millions, bien que, de longue date, le Département fédéral des Finances ait cherché par tous les moyens à accroître ses réserves. Pour faire face aux premières dépenses de mobilisation, le Trésor fédéral détenait les fonds suivants qui furent vite épuisés :

	EN FRANCS
1° Réserve de monnaies d'or créée en exécution d'un postulat voté par l'Assemblée fédérale en juin 1888	10.000.000
2° Réserve en monnaies d'argent (écus et monnaies divisionnaires) constituée en 1912, moyennant prélèvement sur le fonds de réserve de la Monnaie	5.000.000
3° Dépôts auprès de banques, provenant de l'emprunt de 1913	18.048.500
4° Disponibilités de la Caisse fédérale	8.846.500
Total disponible	41.895.000

Dès les premiers jours d'août 1914, il fallut songer à se procurer de l'argent frais. Les besoins de la Trésorerie se firent de plus en plus pressants, car il fallait non seulement couvrir les frais de mobilisation, très élevés surtout au début de la campagne, mais compenser par d'autres ressources la très forte diminution des recettes douanières. Or, dans l'état de la législation fiscale suisse qui est très compliquée, il ne pouvait être momentanément question du vote de nouveaux impôts directs, ces derniers étant réservés aux cantons et aux villes, dont les finances souffraient autant que celles de la Confédération. Dès le milieu d'août 1914, la Confédération, par l'entremise de la Banque Nationale, émit avec succès son premier emprunt de mobilisation 5 p. 0/0 échéant en 1917 et s'élevant à 30 millions. Une seconde émission, portant cette fois sur 50 millions, suivit dès le mois de novembre; elle rencontra un succès sans précédent dans les annales financières du pays. Jusqu'en septembre 1918, il

fut émis successivement neuf emprunts dits de mobilisation, se totalisant par 830 millions de francs. Leur émission fut efficacement secondée par le réseau serré des banques suisses.

Le tableau (p. 544) donne les modalités essentielles des emprunts émis pendant la guerre et le résultat des diverses souscriptions.

Le placement des divers emprunts de mobilisation n'a pas nui à la liquidité du marché financier suisse, dont les disponibilités ont généralement été très abondantes. Leur classement a été favorisé par l'absence complète de placements de capitaux suisses en valeurs étrangères, qui, avant la guerre, en absorbaient chaque année pour plusieurs centaines de millions de francs.

Si l'on compare les taux de ces emprunts avec ceux pratiqués avant la guerre, on doit admettre qu'ils ont été contractés à des conditions plutôt onéreuses, bien que de 1915 à 1917, on eût pu ramener leur taux de 5 à 4 1/2 p. 0/0. Le classement de ces titres devenant de plus en plus difficile, à mesure que la guerre se prolongeait, on en revint au taux de 5 p. 0/0 pour les deux derniers emprunts de cette catégorie. En mars 1915, le Gouvernement fédéral contracta son premier emprunt extérieur sous forme de « notes », à un, trois et cinq ans, émises aux États-Unis; leur produit servit à financer les gros achats de denrées et de matières premières effectués aux États-Unis et à soutenir la devise suisse qui, après la fermeté du début, menaçait de s'ébranler. Après l'armistice, le Conseil fédéral plaça encore quatre emprunts aux États-Unis, afin de se procurer des dollars et de ménager le marché financier suisse, qui devait avant tout faire face aux gros travaux d'électrification sur lesquels nous reviendrons dans la suite. Une bonne partie de ces emprunts extérieurs fut du reste souscrite par le capital suisse.

Entre deux emprunts consolidés, la Confédération recourut à l'emprunt flottant sous forme de rescriptions à trois mois escomptées auprès de la Banque Nationale, qui en réescompta une partie auprès des banques du pays. On a passagèrement abusé de ce moyen facile de financer des besoins commerciaux, surtout à partir de 1917 ou de 1918. Ainsi, dans la seule année de 1919, la Confédération a émis pour plus de 1,800 millions de ces rescriptions, dont 1,300 millions furent réescomptées, les Chemins de fer fédéraux en émettant de leur côté pour plus d'un demi-milliard. Reconnaissons malgré tout

Emprunts de mobilisation. Mois d'émission	Taux	Emprunts	Remboursables	Dénonçables à partir de	Montant offert (En millions de francs)	Montant souscrit (En millions de francs)	Nombre de souscripteurs	Taux de prise par le consortium de banques (En p. 100)	Prix d'émission	Rendement en tenant compte de la prime de remboursement au pair
Emprunts intérieurs :										
Août 1914. . .	5	Premier	26.2.17	1917	30	41.9	16,662	—	99.00	5.45
Nov. — . . .	5	Second	1919-34	1919	50	179.1	28,295	98.75	104.00	5.00
Juillet 1915 . .	4 1/2	Troisième	1926-55	1926	100	190.6	?	95.25 / 95.50	96.50	4.75
Février 1916 .	4 1/2	Quatrième .	1921	1921	100	148.7	24,496	96.25	97.50	5.00
Juin-juill. 1916.	4 1/2	Cinquième	1926	1926	100	151.6	21,283	95.75	97.00	4.90
Février 1917 .	4 1/2	Sixième	1932	1926	100	161.3	25,968	94.75	96.00	4.95
Juin-juill. 1917	4 1/2	Septième	1934	1926	100	150.4	24,681	94.75	96.00	4.90
Janvier 1918 .	5	Huitième	1948	1928	150	151.5	31,694	98.75	100.00	5.00
Sept. 1918 . .	5	Neuvième	1924	1924	100	117.05	24,657	98.25	99.50	5.09
Nov. 1918. . .	5	Bons de caisse pour les besoins de ravitaillement du pays.	5 nov. 5 —	1919[1] 1920[2]	illimité	97.00	?	99.00 98.50	99.50[1] 99.00[2]	5.50 5.50
Emprunt extérieur :										
Mars 1915 offert aux États-Unis	5	Gold Notes à 1, 3 et 5 ans	1er mars — —	1916 1918 1920	82.2	82.2	?	— —	99.3.8 97.3.8 95.3.4	5.40 5.05 6.00

1. Bons de caisse à un an.
2. Bons de caisse à 2 ans.

que ces rescriptions ont permis à la Confédération d'attendre le moment propice pour la consolidation partielle des dépenses extraordinaires résultant de la guerre, mais elles ont été, d'autre part, une des principales sources de l'inflation et partant elles n'ont pas été étrangères au renchérissement marqué du coût de la vie qui a caractérisé les années de guerre et surtout celles d'après-guerre.

Pour faire face aux accablantes charges extraordinaires résultant de la guerre, la Confédération recourut de bonne heure à la compression des dépenses et à la création de nouvelles sources de revenu. Ainsi, on suspendit pour 1915 les relèvements triennaux des salaires des employés fédéraux, mesure qui dût être rapportée dès l'année suivante; on réduisit aussi certaines subventions. Mais on se rendit bientôt compte que de nouvelles ressources, provisoires ou permanentes, étaient indispensables, non seulement pour couvrir les dépenses de mobilisation et les frais de ravitaillement, mais aussi pour faire face aux déficits croissants des comptes d'administration, déficits dont le tableau suivant indique le développement.

COMPTES D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE	RECETTES	DÉPENSES	DÉFICIT
	en millions de francs.		
1914	187	192	— 5
1915	158	180	— 22.5
1917	158	180	— 21.5
1916	176	193	— 17
1917	186	236	— 50
1918	222	284	— 62
1919	288	384	— 96
Total 1914-1919	1,188	1,457	— 269
1920	344	443	— 100
1921	380	508	— 127
1922	426	505	— 79
1923	463	508	— 45
1924	492	514	— 21
1925	528	537	— 9
Total 1920-1925	2,634	3,015	— 381
Total 1914-1925	3,822	4,472	— 650

Ces chiffres comprennent également les recettes et les dépenses des principales régies fédérales (P. T. T.), à l'exception toutefois de celles des Chemins de fer fédéraux, entreprise autonome dont les comptes sont séparés de ceux de la Confédération. Ces déficits ne tiennent toutefois pas compte des frais de mobilisation, ni de ceux provenant du ravitaillement, qui furent comptabilisés directe-

ment par le compte capital, le compte d'administration se bornant à englober les charges d'intérêts des emprunts consolidés ou flottants contractés pour leur couverture.

De 1914 à 1919, les comptes d'administration se sont donc traduits par un deficit global de 269 millions de francs; les six exercices suivants accusèrent un solde passif global de 381 millions, ce qui porte le deficit total des années de guerre et d'après-guerre à 650 millions de francs, soit une moyenne annuelle de près de 55 millions. Et pourtant, les recettes ordinaires ont graduellement passé de 158 millions en 1914 et en 1915 à 528 millions en 1925, impôts extraordinaires de guerre non compris.

Voici quelles ont été les principales recettes ordinaires de la Confédération en 1925, en 1919 et en 1913 :

RECETTES FÉDÉRALES	1925	1919	1913
	en milliers de francs		
1. Revenus des capitaux	20,992	37,799	6,381
2. Administration générale	268	191	122
3. Dépt. Politique	1,458	28	31
4. — Intérieur	974	807	169
5. — Justice et Police	3,582	1,301	1,099
6. — Militaire	4,875	1,668	2,290
7. — Finances et Douanes	261,655	91,836	87,467
Dont :			
Douanes	215,678	64,613	84,646
Timbre	34,475	15,741	—
8. — Économie publique	2,993	9,203	1,060
9. Postes et chemins de fer	233,386	140,630	87,715
Dont :			
Postes	135,721	91,254	66,434
Télégraphes et Téléphones	97,614	49,335	21,183
10. Divers	454	4,402	5
Recettes globales	527,636	288,156	186,360

Les recettes ordinaires ont donc progressé de 341 millions depuis 1913, soit de 182 1/4 0/0 environ.

De 127 millions et demi, maximum atteint en 1921, le déficit du compte ordinaire a pu être graduellement ramené à 9 millions en 1925 et on envisage, pour l'année en cours, le rétablissement de l'équilibre budgétaire, mais au prix de quel effort fiscal! Les causes de ce déficit sont multiples. La principale a été l'accroissement formidable des dépenses pour le personnel fédéral qui ont plus que doublé depuis la guerre, entre autre par suite du relèvement des salaires nécessité par la cherté de la vie et par l'intro-

duction, au lendemain de la guerre, de la journée de huit heures. Les multiples lois sociales ont également contribué à accroître les dépenses de cet ordre.

Voici comment ont évolué les dépenses provenant du personnel fédéral (sans les C. F. F.) depuis 1913.

Année	Nombre du personnel fédéral	Traitements, salaires et allocations de renchérissement — Total. (en millions de francs)	Traitements, salaires et allocations de renchérissement — Total. (en millions de francs)	Dépenses globales du personnel (Dépenses annexes comprises) — Par employé fédéral — en francs.	Dépenses globales du personnel (Dépenses annexes comprises) — Par employé fédéral — en p. 0 0 de 1913 = 100.
I. — *Postes, Télégraphes et Téléphones :*					
1913	20,988	50	54	2,587	100
1921	23,124	123	139	5,998	231
1922	22,158	112	124	5,618	217
1923	21,519	105	117	5,437	210
1924	21,074	105	118	5,618	217
1925	20,859	105	119	5,695	220
II. — *Administration fédérale (y compris Postes, Télégraphes et Téléphones) :*					
1913	29,185	72	78	2,658	100
1921	33,529	185	208	6,200	233
1922	31,891	170	188	5,910	222
1923	31,437	160	177	5,646	212
1924	31,090	165	181	5,812	218
1925	30,906	160	180	5,833	219

L'année 1921 a marqué le point culminant des dépenses provenant du personnel, mais les économies réalisées depuis n'ont réussi qu'à ramener de 6,200 francs à 5,833 francs le salaire moyen des employés d'État, contre 2,658 francs avant la guerre. Ajoutons qu'un projet de loi réglant le statut des fonctionnaires fédéraux est actuellement soumis aux Chambres. Il en résultera probablement une nouvelle aggravation des charges provenant du personnel.

Les charges croissantes du Département Militaire, celles de la dette fédérale et les déficits des établissements de régie (P. T. T.), malgré les multiples augmentations des taxes, ont également contribué à l'aggravation du passif global. De plus, diverses dépenses dites de crise ont entamé la force financière du pays, bien qu'elles aient généralement été comptabilisées par le compte « capital ».

Voici comment ont évolué les principaux chapitres des dépenses de la Confédération depuis 1913, abstraction faite des dépenses extraordinaires :

DÉPENSES FÉDÉRALES	1925	1919	1913
	En millions de francs		
1. Service de la dette	116,558	92,244	9,175
Dont : Amortissements	suspendu	3,824	4,930
2. Administration générale	3,083	3,426	1,569
3. Département politique	6,902	2,779	1,214
4. — Intérieur	25,974	19,722	17,985
5. — Justice et police	7,651	4,560	2,348
6. — Militaire	85,643	52,705	45,841
7. — Finances et douanes	20,790	18,181	9,191
8. — Économie publique	36,064	27,408	15,742
Dont : Assurances sociales	13,410	11,368	43
9. — Postes et chemins de fer	229,474	161,603	87,210
Dont : Postes	131,974	114,264	64,429
Télégraphes et Téléphones	97,640	46,542	21,484
10. Divers	4,462	4,184	4,638
Dépenses globales	536,658	383,812	191,923

Depuis 1913, les dépenses globales ont donc augmenté de 344 3/4, ce qui représente une progression de 179 1/2 p. 0/0.

Quant aux dépenses de mobilisation, elles ont évolué comme suit depuis 1914 :

5 mois 1914	fr. 108,891,634	
Année 1915	» 182,886,008	
— 1916	» 205,950,749	
— 1917	» 292,696,173	
— 1918	» 286,052,819	
— 1919	» 144,308,225	fr. 1,220,679,608
Dépenses comptabilisées après coup		» 89,538,972
Dépenses brutes de mobilisation		fr. 1,310,118,580
Dont à déduire :		
Divers remboursements effectués de 1920 à 1923		» 150,118,580
Dépenses nettes de mobilisation		fr. 1,160,000,000
Sur ce total, il a été amorti :		
En 1920	fr. 576,182,852	
— 1921	» 57,530,551	
— 1922	» 104,910,189	
— 1923	» 29,662,816	
— 1924	» 24,673,733	
— 1925	» 19,316,876	
Soit en tout		fr. 812,279,016
Solde restant à amortir		fr. 347,720,984
Les ressources extraordinaires suivantes ont été affectées à l'amortissement graduel des frais de mobilisation :		
Impôt de guerre de 1919		fr. 101,521,379
— volontaire		» 867,161
Impôt sur les bénéfices de guerre		» 554,730,699
Nouvel impôt extraordinaire de guerre de 1921		» 155,679,577
Soit en tout comme ci-dessus		fr. 812,279,016

Les dépenses journalières de la mobilisation ont oscillé en Suisse entre 712,000 francs en 1914, 500,000 francs en 1915 et 785,000-800,000 francs en 1917-1918.

A la fin de 1925, le solde restant à amortir au titre des dépenses de mobilisation n'atteignait donc plus que 347,721,000 francs, contre 1,220,680,000 francs à la fin de 1919.

Mais à ce solde passif vinrent s'ajouter au cours des dernières années de nouvelles dépenses improductives, qu'il s'agit également d'amortir au moyen des recettes exceptionnelles votées par le peuple suisse depuis la guerre.

Voici les principales dépenses de cet ordre, telles qu'elles figuraient au bilan de la Confédération à la fin de 1919 et de 1925.

	1925	1919
	En milliers de francs	
1. Déficit des services fédéraux de ravitaillement.	332,597	144,651
2. Mesures contre le chômage (Part de la Confédération)	122,592	—
3. Livraisons d'aliments à prix réduit (pain, lait, etc.)	59,887	23,730
4. Troupes de surveillance	44,724	—
5. Service d'ordre lors de la grève générale (novembre 1918 et août 1919)	39,609	—
6. Diverses actions de secours, etc.	91,788	—
7. Frais d'émission d'emprunts	17,000	20,362
	708,197	188,743

A la fin de 1925, la situation financière de la Confédération se présentait donc comme suit comparativement à 1919 :

ACTIFS FICTIFS :	1925	1919
SOLDES PASSIFS A AMORTIR	En millions de francs.	
Mobilisation de guerre (solde à amortir)	348	1,221
Diverses dépenses à amortir	708	189
Déficits du compte ordinaire	311	165
Total des dépenses restant à amortir	1,367	1,575

Malgré l'affectation des impôts dits de guerre à l'amortissement de la dette de mobilisation, le découvert était donc à peu près le même qu'en 1919. Bref, la fortune nette de la Confédération, qui s'élevait encore à 102 millions 1/2 à la veille de la guerre, s'est transformée en un découvert de plus d'un milliard et demi.

La dette fédérale (sans C. F. F.) avait, de son côté, augmenté de 146 millions 1/4 (entièrement consolidée) en 1913 à 1.816 millions 1/2 en 1919 et à 2.255 millions en 1925, dont 168 millions 1/2 représentaient la dette flottante.

Il est compréhensible que les autorités fédérales se soient depuis longtemps préoccupées de rechercher les moyens d'amortir ce lourd héritage des années de guerre.

Dès l'automne 1914, une grande Commission d'experts fut convoquée. Elle envisagea deux sortes de mesures exceptionnelles : les unes ayant pour but de rétablir graduellement l'équilibre budgétaire, en créant des ressources normales, les autres devant pourvoir à l'amortissement plus ou moins rapide des dépenses de mobilisation et des autres dépenses d'ordre extraordinaire.

Pour équilibrer le budget, on doubla, dès 1915, la taxe d'exemption du service militaire, dont la moitié revient aux cantons qui en assurent l'encaissement. Cette mesure ne rapporta que 2 à 3 millions supplémentaires par an au Fisc fédéral. En 1917, le droit de timbre fédéral entra en vigueur; il fut complété dès 1921 par l'impôt sur les coupons. Les cantons participent jusqu'à concurrence du cinquième au rendement brut de ces deux droits fédéraux. Le produit des droits de timbre et de l'impôt sur les coupons a de beaucoup dépassé les prévisions émises lors de leur introduction; il a progressé de 11 millions 1/2 en 1918 à 43 millions 1/4 en 1925, ces totaux bruts comprenant la part revenant aux cantons.

Il s'agissait, en outre, de relever le rendement des droits de douanes, qui avait fléchi de 84 millions en 1913 à 40 millions en 1918, par suite des restrictions de toutes sortes décrétées par les deux groupes de belligérants. Mais ce n'est qu'à partir de 1920-21 que l'introduction d'un nouveau tarif douanier permit de relever sérieusement ces recettes; elles passèrent de 63 millions 1/4 en 1919 à 179 millions en 1923 et à 213 millions en 1925, soit une plus-value de plus de 150 p. 0/0 sur 1913. Cette rapide progression était due en bonne partie au relèvement des droits frappant le tabac, qui compensa, dans une certaine mesure, le produit présumé du monopole des tabacs préconisé par le Conseil fédéral dès 1915, mais rejeté, à une très forte majorité, par le peuple suisse. Les divers

projets du Conseil fédéral visant à l'élévation des droits frappant l'alcool furent également repoussés par le peuple, ce qui est d'autant plus regrettable que le produit de ces impôts aurait été réservé à des buts sociaux.

Grâce aux plus-values fournies par le relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, l'équilibre de ces régies a pu être rétabli dès 1923 ou 1924, mais les taxes actuellement en vigueur sont tellement élevées qu'elles entravent positivement le développement des affaires: leur réduction s'impose.

Pour amortir les frais de mobilisation, on songea dès 1914 à la perception d'un impôt fédéral dit de guerre, impôt non renouvelable. Ce n'est qu'avec peine que l'on put vaincre l'opposition des cantons. Néanmoins, le peuple suisse accepta, dès le 6 juin 1915, le premier impôt dit de guerre, impôt à tendance nettement progressive, perçu sur les revenus et sur la fortune acquise. Il a produit en tout 127 millions, dont 20 p. 0/0 soit 25 1/2 millions revinrent aux cantons, chargés de sa perception. Comme nous l'avons déjà souligné, la part revenant à la Confédération fut intégralement affectée à l'amortissement de la dette de mobilisation. En 1916, l'impôt frappant les bénéfices dits de guerre d'un droit de 30, respectivement de 42 p. 0/0 vint se greffer sur le premier impôt direct de la Confédération. Son rendement, partiellement affecté à l'alimentation du fonds dit de chômage, dépassa de beaucoup toutes les prévisions, surtout pendant les années 1918-1920, qui fournirent, à elles seules, 537 millions de francs. Mais la perception de cet impôt massif, qui apporta au Fisc fédéral près de 731 millions de francs, a ruiné de nombreuses entreprises, d'autant plus que sa perception a finalement coïncidé avec la crise aiguë que traversa l'économie suisse à partir de 1920.

Ces ressources ne suffirent à amortir qu'une petite partie des soldes passifs figurant au bilan de la Confédération. Pour la couverture du solde, les partis de gauche lancèrent une initiative préconisant un gros prélèvement sur le capital, qui aurait, selon eux, permis d'amortir d'un seul coup la totalité de la dette de guerre et d'après-guerre. Le peuple suisse repoussa cette initiative à une très forte majorité dans son vote mémorable de décembre 1922, et ceci d'autant plus facilement qu'entre-temps, un nouvel impôt extraordinaire de guerre

avait été sanctionné par le peuple lors de la votation du 4 mai 1919. Le nouvel impôt renouvelable sera perçu de 1920 à 1934. Son produit permettra, espérons-le, d'amortir le solde des actifs fictifs qui figurent encore au bilan de la Confédération.

Voici quel a été, jusqu'à la fin de 1925, le rendement des principales mesures fiscales prises par la Confédération depuis 1916, d'après une récente étude de l'Administration fédérale des Contributions :

Impôts fédéraux de guerre, etc.	1. Premier impôt de guerre	2. Nouvel impôt de guerre extraordinaire sur le revenu	3. Impôt fédéral sur les bénéfices de guerre	4. Droits de timbre	5. Douanes
Loi fédérale du :	6-VI-1915	28-XI-1921	Décret fed. 16-IX-1916	4-X-1917 23-VI-1924	
Part des cantons.	20 p. 0.0	10 p. 0.0	10 p. 0.0	20 p. 0.0	rien
1913.	—	—	—	—	84.699
1914.	—	—	—	—	84.361
1915.	—	—	—	—	55.247
1916.	70.615	—	—	—	57.976
1917.	37.464	—	87.924	—	48.576
1918.	12.387	—	178.120	11.403	93.692
1919.	2.482	—	206.514	20.106	69.292
1920.	1.182	—	152.467	21.665	93.952
1921.	2.448	367	75.209	20.480	113.570
1922.	223	108.825	23.768	30.191	159.853
1923.	152	33.902	4.171	34.475	178.976
1924.	398	28.987	1.976	38.103	199.940
1925.	113	23.588	829	43.259	213.179
Total	127.574	195.647	730.978	220.662	1.247.534
Total 1-3 . .		1.054.199		27.583[1]	103.961[1]

Alors qu'avant la guerre, la Confédération dépendait presque exclusivement du rendement des droits de douanes, qui représentaient, bon an mal an, de 82 à 85 p. 0.0 des recettes globales, les impôts directs et autres taxes ont joué et jouent encore, passagèrement du moins, un rôle plus important dans les ressources du ménage fédéral. C'est donc plus d'un milliard de francs (rendement brut) que les trois lois d'impôts fédéraux dits de guerre ont rapporté jusqu'à présent à la Confédération et aux cantons. C'est énorme si l'on se rappelle, qu'en plus de ces impôts, les cantons et les communes perçoivent également des impôts de plus en plus lourds. Le com-

1. Rendement moyen annuel.

2. Comparer à ce sujet l'étude de Mr Dr. Sal. Schneider intitulée : *Steuersystem und Steuerpolitik in der Schweiz*, 1925.

merce et l'industrie souffrent visiblement de cette fiscalité excessive, partiellement superposée, et il est temps de réagir si l'on ne veut pas que la crise se poursuive indéfiniment et que l'émigration des capitaux ne reprenne de plus belle. Le vote en décembre 1925 de la loi sociale dite des assurances (vieillesse, survivants et invalidité) remet en question l'équilibre péniblement acquis, le produit des droits frappant le tabac lui étant dorénavant réservé.

Tout récemment, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres deux messages, dont l'un préconise un impôt frappant les matières rentrant dans la fabrication de la bière (malt entre autre) et l'autre le relèvement ou l'introduction de certains droits de timbre. Il s'agit d'une recette additionnelle d'une vingtaine de millions. De plus, un projet d'amortissement de la dette fédérale est actuellement soumis aux Chambres. Il prévoit l'affectation à l'amortissement de la dette des économies réalisées en intérêts annuels grâce au produit des impôts de guerre. Il est temps, en effet, de songer à la reprise de l'amortissement régulier suspendu au cours de la guerre. En théorie, l'amortissement rapide d'une dette d'État, surtout si elle a été contractée dans des buts nettement improductifs, est excellent, mais en pratique tout dépend du poids qu'un tel amortissement fait supporter au contribuable. Et en présence de l'importance de la dette suisse restant à amortir, on peut se demander s'il est de bonne politique de faire supporter à la génération actuelle le remboursement de la totalité de cette charge extraordinaire, due à des circonstances tout à fait exceptionnelles. En espaçant davantage les annuités d'amortissement, on ménagerait les ressources dont le pays a et aura encore besoin pour le développement de son commerce et de son industrie. De plus, on favoriserait le goût à l'épargne et, partant, la formation de nouveaux capitaux. Au point de vue fiscal suisse, il est en tout cas regrettable que le peuple se soit absolument opposé jusqu'à présent à ce que l'on relève sensiblement les droits frappant l'alcool, dont le produit est inférieur — toutes proportions gardées — à celui de n'importe quel autre pays non prohibitionniste. Comme avant la guerre, l'équilibre du budget suisse est, du fait des douanes, beaucoup trop intimement lié à l'intensité

de la vie économique. Cet équilibre, péniblement reconquis, est mis en péril chaque fois qu'il y a crise économique. Beaucoup reste également à faire dans le domaine de la compression des dépenses et de l'utilisation plus rationnelle du personnel administratif.

Les Chemins de fer fédéraux, qui exploitent plus des trois quarts des chemins de fer suisses à voie normale, ont été aussi très affectés par la crise de guerre et d'après-guerre. Pendant la guerre, ils ont été privés de l'apport régulier des touristes étrangers et de la majeure partie de leur trafic de transit nord-sud et est-ouest, seul le trafic Allemagne-Italie subsistant jusqu'à l'entrée en lice de l'Italie aux côtés de l'Entente en mai 1915. Très tôt, on a essayé, partiellement avec succès, de combler le déficit croissant en relevant les tarifs-voyageurs et, un peu plus tard, les tarifs-marchandises. Mais tout relèvement des tarifs a ses limites normales. La crise et la cherté du combustible aggrava la situation, surtout à partir de 1916-17. Passagèrement, on dut même réduire le nombre et les parcours des trains. De plus, les dépenses provenant du personnel allèrent en s'aggravant, comme l'indique le tableau suivant :

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX ANNÉE	NOMBRE DU PERSONNEL FÉDÉRAL	TRAITEMENTS, SALAIRES ET ALLOCATIONS DE RENCHÉRISSEMENT		DÉPENSES MOYENNES DU PERSONNEL (Employés ouvriers)	
		Total en millions de francs	Total en millions de francs	par employé C. F. F. en francs	100 de 1913
1913	37,683	87	97	2,566	100
1921	38,426	207	233	6,055	235
1922	36,873	189	213	5,774	224
1923	35,408	176	196	5,559	216
1924	35,170	176	201	5,709	222
1925	35,457	178	203	5,730	223

De 37,683 en 1913 coûtant 97 millions, soit 2,566 francs par employé ou ouvrier, le nombre des personnes employées aux C. F. F. a passé à 38,426 en 1921, coûtant 233 millions (soit en moyenne 6,055 francs par employé), pour fléchir depuis à 35,457 en 1925, coûtant 203 millions, soit un peu plus de 5,730 francs.

Voici quels ont été les résultats des Chemins de fer fédéraux depuis la guerre :

C. F. F. en millions de francs	RECETTES BRUTES	DÉPENSES D'EXPLOITATION	COEFFICIENT D'EXPLOITATION en %	EXCÉDENT D'EXPLOITATION	CHARGES FINANCIÈRES	DÉFICIT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES	PARCOURS KILOMÉTRIQUES[1]
		—	—	—	—	—	—
1913	213	142	66.94	70	55	+ 1.6	48.3
1914	184	135	73.66	48	56	— 17	43.8
1915	176	126	71.21	51	57	— 17	38.4
1916	193	142	73.72	51	59	— 19	38.3
1917	201	159	78.88	43	61	— 29	35.0
1918	239	218	90.98	22	67	— 55	29.9
1919	342	291	85.12	51	74	— 31	26.9
1920	394	358	90.94	36	81	— 32	31.2
1921	354	342	96.59	12	90	— 73	30.1
1922	345	314	91.14	31	94	— 46	32.2
1923	368	260	70.78	107	97	+ 3.7	35.0
1924	407	272	67.25	132	104	+ 15	39.3[2]
1925	386	276	71.53	110	107	+ 1.5	40.6[2]

Les « dépenses à amortir », actif fictif figurant au bilan, qui ne s'élevaient qu'à 15,910,000 francs en 1913, atteignaient 190 millions 1/2 à la fin de l'année dernière. Voici l'origine de cette forte augmentation :

DÉFICITS DES ANNÉES

1914-1918		fr. 136,659,500
1919-1922		» 180,565,000
Total		fr. 317,224,500
A déduire		
Solde actif de 1913	fr. 8,039,000	
Prélèvement effectué sur le compte d'amortissement à la suite de la prolongation de 60 à 100 ans de la durée légale de l'amortissement	» 98,428,000	fr. 106,467,000
Solde à amortir		fr. 210,757,500
A déduire en outre :		
PAYEMENTS ACTIFS DES ANNÉES		
1923	fr. 3,691,000	
1924	» 15,153,500	
1925	» 1,485,000	fr. 20,329,500
Solde du déficit de guerre restant à amortir		fr. 190,428,000

Malgré l'appropriation pour l'amortissement du déficit de guerre de près de 100 millions obtenus moyennant la prolongation de la durée de l'amortissement du réseau fédéral de soixante à cent ans

1. En millions de kilomètres-locomotives.
2. Dont 9,692,887 km.-loc. en 1924 et 13,398,159 km.-loc. en 1925 pour la traction électrique.

(loi de 1921) et malgré l'affectation de plus de 20 millions provenant des soldes actifs réalisés de 1923 à 1925, il reste donc environ 190 millions 1/2 à amortir.

La guerre a eu pour les C. F. F. suisses une autre conséquence indirecte, dont il n'est pas encore possible de mesurer toute la portée, économique et financière. La crise du combustible, dont il a déjà été question, a sérieusement entravé la bonne marche du réseau ferroviaire, étant donnés les prix très élevés payés pour le charbon allemand pendant et après la guerre; en effet, on a payé jusqu'à 175 francs par tonne de combustible en 1920 (prix moyen de l'année) contre 45 francs en 1925. Pour rendre les C. F. F. moins tributaires de l'étranger, l'électrification graduelle de la majeure partie du réseau ferré fut décidée en principe dès 1917-1918. Dès 1913, le Conseil d'administration des C. F. F. avait décidé l'électrification de la ligne du Gothard (Erstfeld-Bellinzona), très coûteuse du fait de ses fortes rampes. Mais la guerre retarda ces travaux. Dans la suite, ils nous ont malheureusement coûté le double, si non le triplé.

Voici les progrès réalisés par l'électrification du réseau fédéral au cours des dernières années :

Réseau total exploité : 2,942 kilomètres en 1925.

Étaient ou seront électrifiés (fin d'année en kilomètres) :

1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22	107	197	216	372	452	665	949	999	1 408	1 584

Le prix de revient du kilomètre-locomotive électrique accuse une tendance très nette au fléchissement, à mesure que l'on utilise plus rationnellement et plus complètement le courant produit par les centrales des C. F. F. De 1 fr. 28 en 1923, il est tombé à 1 fr. 14 en 1924 et à 0 fr. 93 en 1925. Rappelons qu'en 1920, le coût moyen du kilomètre-locomotive vapeur avait atteint 3 fr. 14, mais qu'il avait rétrogradé à 0 fr. 70 en 1925, parallèlement à la baisse générale des prix du charbon.

L'électrification partielle du réseau fédéral a mobilisé des sommes considérables; à la fin de 1925, elle avait déjà coûté près d'un demi-milliard de francs. A la même date, les immobilisations totales des

1. Prévisions.

C. F. F. s'élevaient à 2,567 millions de francs contre 1,491 millions en 1913. Parallèlement, la dette s'était accrue de 1,643 1/2 à 2,699 millions, la dette flottante restant à peu près la même qu'en 1913 (147 millions). Les six emprunts dits d'électrification, se totalisant par 855 millions et émis de 1921 à 1925, ont tous été placés avec plus ou moins de succès sur le marché intérieur, à l'exception d'un emprunt de 50 millions émis l'année dernière sur le marché hollandais.

Bien que l'état des C. F. F. ait visiblement empiré depuis la guerre, il se compare avantageusement avec celui de la plupart des réseaux étrangers. L'état d'entretien des voies est irréprochable; le matériel roulant est en parfaite condition. Le crédit des chemins de fer suisses est intact, à l'intérieur comme à l'extérieur. Mais les rouages administratifs sont encore compliqués et fort coûteux, malgré la réforme administrative à laquelle on procéda en 1921. La progression des dépenses est surtout due aux salaires très élevés payés au personnel technique et administratif. Il en résulte que les tarifs actuellement en vigueur sont beaucoup trop élevés et qu'ils entravent visiblement la normalisation graduelle de la vie économique du pays.

Les finances des *cantons suisses* sont absolument indépendantes de celles de la Confédération. Dépendant en majeure partie du produit des impôts directs, elles ressentirent immédiatement les répercussions de la crise de guerre, qui attaqua la matière imposable. Les énormes pertes de change éprouvées par le capital suisse, surtout à partir de 1917, et l'augmentation formidable des dépenses du personnel cantonal ont également contribué à aggraver le déficit budgétaire, qui ressort du tableau ci-après fixant la situation pour l'ensemble des comptes cantonaux :

Cantons suisses.	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925
	En millions de francs.												
Recettes.	221	227	198	241	298	360	401	476	499	514	505	497	477
Dépenses.	222	238	208	249	307	407	479	525	544	554	528	504	494
Déficit.	— 1	— 11	— 10	— 8	— 9	— 47	— 78	— 49	— 45	— 41	— 23	— 7	— 17

A l'exception de 1925, il s'agit des comptes définitifs.

La situation fut surtout critique de 1918 à 1922-23, époque pendant laquelle les cantons durent allouer de fortes indemnités de

chômage, tout en procédant à des travaux exceptionnels et très chers, d'utilité publique entre autres (habitations bon marché, secours divers, etc.). Grâce au relèvement des impôts directs et dans certains cantons (à Bâle-Ville par exemple) à l'augmentation des tarifs des entreprises industrielles, grâce aussi à l'apport des impôts fédéraux auxquels participaient les cantons, la situation s'est redressée petit à petit, et on peut espérer que la plupart des cantons auront recouvert leur équilibre financier dès 1926.

Pour l'ensemble des cantons suisses, la dette consolidée a presque doublé ; elle a passé de 792 millions en 1913 à 1,570 millions en 1925.

Dans certains cantons, les taux des anciens et nouveaux impôts introduits depuis 1915 ou 1916 ont atteint des niveaux vraiment exorbitants et il est, là aussi, urgent d'envisager des adoucissements si l'on ne veut pas entraver plus longtemps la formation des capitaux et entamer le goût à l'épargne, qui fut mis à une si sérieuse épreuve depuis la guerre.

Jusqu'à la guerre, la situation financière des principales *villes suisses* était généralement satisfaisante. Ainsi, en 1913, sur les 28 villes englobées dans la statistique annuelle de l'Association des Villes suisses, 18 villes, donc plus de la moitié, bouclèrent leurs comptes annuels avec un excédent plus ou moins important ; 9 villes accusaient, il est vrai, un déficit, mais il était généralement insignifiant. Pour une ville, les comptes étaient en parfait équilibre. La mobilisation générale, les répercussions directes et indirectes de la guerre, particulièrement les charges sociales et les allocations de cherté de vie accordées libéralement, surtout dans les grands centres, où l'élément socialiste devint de plus en plus important, plus tard aussi les mesures prises pour lutter contre le chômage et la pénurie des logements dont souffrirent toutes nos grandes villes, ont complètement bouleversé les finances municipales. Les déficits s'aggravèrent d'année en année, au point que certaines villes, Zurich, Berne, voire Bâle, rencontrèrent même de sérieuses difficultés pour se procurer, par voie d'emprunts intérieurs, les fonds dont elles avaient un besoin impérieux. Les deux premières durent même s'adresser en 1920 au marché new-yorkais, qui leur fit des conditions fort onéreuses. La situation devint surtout critique de 1917 à 1920, comme le montre le tableau ci-après, indiquant

pour 28 villes ayant plus de 10,000 habitants les résultats globaux des comptes annuels (en milliers de francs) :

28 villes suisses	Excédent (+) ou déficit (—)	28 villes suisses	Excédent (+) ou déficit (—)
1913	+ 462	1919	— 55.432
1914	— 4.739	1920	— 13.126
1915	— 4.347	1921	— 5.089
1916	— 2.339	1922	+ 1.819
1917	— 11.209	1923	+ 14.828
1918	— 37.913	1924	+ 9.369

En 1918 et en 1919, une seule ville accusait un solde actif. Dès 1920, neuf villes suisses étaient dans cette heureuse position. La situation s'est beaucoup améliorée depuis deux ou trois ans, comme on pourra s'en rendre compte par le tableau suivant, comparant les recettes et les dépenses des 28 principales villes suisses de 1913 avec celles de 1922 à 1924 :

28 villes suisses avec 1.096.000 habitants	1913	1922	1923	1924
		En milliers de francs		
I. — *Recettes globales*	118,028	240.883	244,819	240,872
Dont				
Bâle-Ville	20,479	44.088	43.208	46.702
Berne	16.237	19.543	18.945	18.964
Genève	13,572	13.528	14,679	15.049
Lausanne	7,129	12.530	12.862	12.980
Saint-Gall	4,083	15.575	15.140	15.194
Zurich	24,835	63.145	63.724	61.355
II. — *Dépenses globales*	117,566	239,063	229,991	231,504
Dont :				
Bâle-Ville	20.922	45.852	42.749	44.781
Berne	16,127	19.402	18.788	18.805
Genève	13,178	14,247	14.284	15.399
Lausanne	6.627	11.708	11.465	12.673
Saint-Gall	4,134	15.644	15.148	15.165
Zurich	24.496	56,591	54,137	53,550
III. — *Soldes actifs* (+) *ou passifs* (—)	+ 462	+ 1,819	+ 14,828	+ 9,369
Dont :				
Bâle-Ville	— 443	— 1,764	+ 469	+ 2.921
Berne	+ 110	+ 142	+ 157	+ 159
Genève	+ 193	— 718	+ 395	— 1,150
Lausanne	+ 501	+ 622	+ 1.397	+ 307
Saint-Gall	— 51	— 169	+ 2	+ 28
Zurich	+ 339	+ 6,554	+ 11,587	+ 7,795

Cette amélioration graduelle est surtout due à l'augmentation des taux des impôts directs réservés aux villes et au meilleur rendement des entreprises industrielles (gaz, électricité, eaux, tram-

ways, etc.). Ainsi, le rendement des impôts a passé de 44 millions 1/2 en 1913 à 126 millions 1/2 en 1924. Le plus gros effort fiscal a été réalisé par les villes de Bâle, de Zurich, de Saint-Gall et de Lausanne. Les grosses fortunes et les gros revenus ont été très lourdement frappés, et il en est finalement résulté une émigration de la riche population urbaine vers les villages environnants, où les impôts sont généralement moins élevés. On se rend de mieux en mieux compte des risques inhérents à une telle situation; la ville de Zurich a été la première à réduire les taux d'impôts. Genève canton et ville, ont, par contre, beaucoup trop tardé à assainir leurs finances, préférant couvrir les déficits annuels en recourant largement aux rescriptions à court terme. Un sérieux effort de redressement se poursuit actuellement. En général, les grandes villes suisses ont vu beaucoup trop grand pendant et après la guerre. Bâle, Zurich et Berne plus particulièrement ont immobilisé des sommes considérables pendant la crise de chômage dans des emplois manifestement improductifs. C'est aussi là un lourd héritage que les années de guerre et d'après-guerre ont légué aux générations futures.

La dette des villes suisses a passé de 630 millions en 1913 à 819 millions en 1918 et à plus d'un milliard en 1924. La charge annuelle de cette dette a plus que doublé.

***

Malgré cet aperçu, plutôt sombre dans son ensemble, la situation financière de la Suisse est beaucoup plus satisfaisante qu'on n'aurait osé l'espérer il y a à peine quelques années. La monnaie du pays est absolument saine, bien qu'on n'en soit pas encore revenu à la convertibilité des billets en or. On se rapproche à grands pas de l'équilibre budgétaire, grâce surtout à l'apport des recettes douanières. La dette est très élevée, mais elle a été contractée presque exclusivement à l'intérieur du pays, ce qui est un sérieux avantage. La balance des comptes est nettement favorable au pays. D'après de récents calculs, elle s'est soldée, en 1925, par un excédent que l'on peut estimer entre 225 et 250 millions de francs, bien que le déficit de la balance commerciale se soit rapproché

de 600 millions de francs, montant qui a été plus que couvert par l'apport du tourisme, des services divers (assurances, banques, trusts, etc.) et de la balance des revenus. Les forces vives du pays sont intactes. Son armature économique est sensiblement meilleure qu'avant la guerre. Le portefeuille étranger, décimé par les épreuves de guerre et d'inflation, est en train de se reconstituer rapidement. Mais le pays souffre de charges fiscales excessives, ce qui n'a pas été sans aggraver et prolonger la douloureuse crise, qui atteint la plupart des grandes industries d'exportation. De plus, le coût de la vie et, partant, les salaires et le prix de revient industriel sont beaucoup trop élevés et entravent visiblement l'essor économique. Comme ailleurs, patrons et ouvriers, administrations publiques et particuliers ont pris depuis 1914 des habitudes qui cadrent mal avec les forces de résistance et de production du pays. Tôt ou tard, une réaction salutaire est inévitable. Espérons seulement qu'elle ne se fera pas trop longtemps attendre.

HENRI STUCKI.

Bale, septembre 1926.

L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DU COTON AUX ÉTATS-UNIS

Le coton est devenu, au cours du XIXe siècle, une des matières premières les plus indispensables à l'industrie humaine. Il est le plus largement utilisé de tous les textiles et sa fibre a remplacé, grâce à son bon marché relatif et aux multiples applications auxquelles elle se prête, la laine, le lin, le chanvre et parfois même la soie, dans un grand nombre de leurs emplois anciens.

En dehors de la fibre, les autres parties de la plante servent à de nombreux usages dont la variété et l'importance s'accroissent chaque jour.

Or, les deux tiers environ du coton consommé dans le monde depuis un siècle ont été récoltés sur le territoire des États-Unis.

C'est là un fait économique d'une importance considérable. Les prix du marché mondial, tout au moins pour les qualités moyennes, sont les prix américains. Les grands industriels de Manchester, de Mulhouse ou de Milan attendent anxieusement les communiqués que publie sur l'état de la récolte cotonnière le département de l'Agriculture de Washington. Ils y trouvent l'élément essentiel sur lequel ils fondent leurs spéculations, la source de leurs bénéfices ou de leurs pertes.

Comment l'Amérique a-t-elle réussi à devenir le premier producteur de coton? Comment a-t-elle pu s'adapter aux conditions toujours changeantes, à la demande toujours croissante de l'industrie mondiale? Est-elle en mesure de satisfaire à ses besoins actuels et futurs? Ces questions présentent un intérêt particulier au moment où la « guerre des matières premières » fait peser sur l'Europe une aussi inquiétante menace.

***

Des variétés sauvages de cotonniers poussaient librement dans les plaines du Mississipi et sur les plateaux du Texas, où leur présence est signalée dès 1536 par un conquérant espagnol : de Veca; mais la culture de la plante ne fut guère pratiquée dans les jeunes colonies avant le milieu du XVIIIe siècle.

Introduite en 1733 par un colon suisse, Peter Purry, dans la Caroline du Sud; en 1754 en Georgie par un autre Suisse, Ampurger, elle va peu à peu se répandre tout le long du littoral atlantique, entre la Virginie et la Floride et pénétrer progressivement dans les vallées de l'intérieur. Il ne s'agit pas alors d'une culture industrielle; chaque colon plante en coton un acre ou deux autour de sa maison, le récolte à l'automne, le fait filer durant les veillées d'hiver par sa famille et ses serviteurs.

L'année 1784 marque le début des exportations de coton brut vers l'Angleterre; débuts bien timides puisque le total des balles débarquées sur les quais de Liverpool ne dépasse pas 71. Encore faut-il ajouter que huit de ces balles furent confisquées par la douane anglaise pour fausse déclaration d'origine; les autorités du continent ne pouvant admettre que la récolte américaine fût assez abondante pour permettre une exportation aussi considérable.

Les Américains eux-mêmes n'avaient pas une plus grande confiance dans l'avenir de cette nouvelle culture puisque leur représentant à Londres acceptait, en 1794, de comprendre le coton parmi les marchandises que les navires américains s'interdisaient de transporter.

C'est qu'en effet la plante, importée des régions tropicales de l'Amérique du Sud ou des Antilles, avait rapidement évolué sur le sol nouveau où on cherchait à l'acclimater. Parmi diverses mutations, il y en avait une qui semblait fort inquiétante : c'était l'adhérence très grande de la fibre à la graine. Le primitif rouleau utilisé depuis l'antiquité pour la séparation de la fibre et de la graine ne parvenait pas à égrener le coton américain. Il fallait que cette opération fût faite à la main; le procédé était très lent, très coûteux, il rendait impossible tout emploi vraiment industriel. En 1790,

l'invention d'une nouvelle machine due à l'ingéniosité de Whitney permit l'introduction en Amérique de l'égrenage mécanique. Un mulet, en faisant tourner cette machine, égrenait en un jour plus qu'un groupe de travailleurs pendant toute une saison d'hiver. C'était multiplier à l'infini la capacité de production des planteurs du Sud.

A la même époque, la création de la machine à filer d'Arkwright, de la machine à vapeur de Watt, préludait à la révolution industrielle qui allait faire de l'Angleterre du XIXe siècle la plus puissante nation du monde. Les premières grandes filatures se fondent dans le Lancashire. La demande de matière brute augmente dans d'énormes proportions; la loi de l'offre et de la demande joue et le prix de la livre de coton moyen passe de 26 cents en 1790 à 44 cents en 1799.

La production américaine ainsi encouragée progresse très rapidement. De 3.138 balles en 1790 elle monte à 41.000 balles en 1799; sur lesquelles 35.000 environ sont exportées en Angleterre. Les États du Sud se transforment à vue d'œil. Un procès en validité de brevet engagé par Whitney se termine à la Cour suprême par un véritable triomphe pour l'illustre inventeur. Le juge Johnson déclare devant la Cour que grâce à cette machine « des personnes qui étaient pauvres et inactives sont devenues soudain riches et respectées. Les dettes ont été payées, le capital s'est accru, les terres ont triplé de valeur ».

Cette prospérité, qui ne sera pas contrariée par la baisse des prix de la matière dans la première partie du siècle est facilement démontrée par les statistiques.

La production se monte	en 1800 à	100,000	balles.
—	en 1810 à	177,000	—
—	en 1820 à	334,000	—
—	en 1830 à	732,000	—
—	en 1840 à	1,347,000	—
—	en 1850 à	2,136,000	—
—	en 1861 à	4,190,000	—

Il est important de noter que presque toute la récolte était envoyée en Europe : en 1835, 845,000 balles sur 1,060,000; en 1840, 1,060,000 sur 1,547,000; en 1850, 1,854,000 sur 2,136,000; en 1859, 3,500,000 sur 4,000,000.

Des agents anglais, établis à Charleston, à Savannah, à la Nouvelle-Orléans, représentaient les grands industriels de Manchester.

Ils achetaient comptant les récoltes sur pied, et souvent aussi consentaient aux planteurs de larges avances sur les récoltes futures.

La France même achetait en moyenne deux fois plus de coton que la Nouvelle-Angleterre.

Uniquement consacrés à la culture cotonnière, les États du Sud se séparèrent de plus en plus des États du Nord et renouèrent avec l'Europe, en particulier avec l'Angleterre, des liens qui s'étaient relâchés depuis la guerre d'Indépendance.

L'ancienne métropole ne sut pas pour une fois concilier son cœur et sa raison; et, en refusant, quand la guerre de sécession eut éclaté, de mettre au service des Confédérés esclavagistes la toute puissance de sa marine, elle perdit la dernière chance que le Destin lui offrait de réparer l'erreur fatale commise quatre-vingts ans plus tôt.

L'héroïque résistance des Sudistes ne put que retarder l'heure de la capitulation.

La guerre semblait devoir ruiner la culture cotonnière. La production était tombée à 445,000 balles en 1863, 299,000 en 1864.

Cependant les cours élevés de coton favorisèrent aussitôt après la paix un relèvement rapide. La récolte de 1867 est de 2,345,000 balles; celle de 1870 de 4,024,000 balles. Cette abondance fait aussitôt baisser les cours qui tombent de 43 cents en 1867 à 17 cents en 1870, d'où, pour la récolte suivante, une diminution considérable de la surface cultivée; une grande partie des plantations cessant alors d'être rémunératrices.

De semblables mouvements pourront être observés jusqu'à notre époque. Chaque récolte abondante amène une diminution du prix de la matière, et détermine ainsi à son tour une diminution de la surface ensemencée en vue de la récolte suivante.

Ces légères variations annuelles n'empêchent pas d'ailleurs le progrès continuel de la production cotonnière américaine.

Elle oscillait entre 3 et 4 millions de balles dans les années qui précèdent immédiatement la guerre. De 1875 à 1878, elle varie entre 4 et 5 millions. De 1878 à 1888, elle s'élève de 5 à 7 millions; de 1888 à 1898 de 7 à 10 millions, ce chiffre étant atteint pour la première fois en 1894. De 1898 à 1908, la courbe de progression se ralentit sensiblement. Les trois bonnes récoltes de 1904, 1906 et

1908 dépassent 13 millions de balles; mais toutes les autres récoltes de cette décade oscillent faiblement autour de 10 millions.

De 1908 à 1914 de nouveaux progrès sont réalisés. Il faut noter particulièrement la belle récolte de 1911 : 16,250,000 balles et surtout celle de 1914 qui atteint presque 17 millions de balles. De 1915 à 1919 la production se maintient assez régulièrement entre 12 et 13 millions de balles.

De 1919 à 1925, on observe une sensible diminution; la production de 1921 n'est que de 8,350,000 balles. Ce chiffre se relève à 9,700,000 balles pour 1922, 10,170,000 pour 1923; 13,639,000 balles pour 1924.

On estime enfin à un peu plus de 15,600,000 balles le produit de la récolte qui vient d'être terminée, représentant en tenant compte des sous-produits une valeur de 2,500 millions de dollars.

***

Aux États-Unis même, la production est relativement localisée. C'est qu'en effet le coton exige des conditions climatériques bien déterminées. Les climats froids lui sont néfastes et il ne dépasse nulle part le 37e degré de latitude Nord.

Dans l'Amérique du Sud, il se présente souvent sous la forme vivace; dans l'Amérique du Nord, c'est toujours une plante annuelle. L'ensemencement a lieu au début du printemps; la plante se développe jusqu'au mois de juillet; elle exige alors une assez grande quantité d'eau; puis, après une floraison éphémère, apparaissent les capsules qui renferment les fibres neigeuses. La récolte en commence en septembre pour se terminer avec l'année. Les pluies d'été et d'automne sont extrêmement nuisibles parce qu'elles empêchent les capsules de mûrir et les pourrissent avant qu'elles aient pu être cueillies. La région cotonnière ou « cotton belt » est à peu près délimitée par ces conditions de température et d'humidité de la façon suivante : à l'est le littoral atlantique; au sud le 30e degré de latitude Nord, à l'ouest le 100e degré de longitude Ouest, au nord le 37e degré de latitude Nord.

Ce vaste quadrilatère n'a été utilisé que progressivement. Le coton fut d'abord cultivé sur les sols sablonneux du littoral des

Carolines et de la Georgie. C'est là encore, dans les îles de la côte, que se récoltait jusqu'à ces dernières années la plus précieuse de toutes les variétés de coton; le « Sea Island », célèbre par la longueur et la finesse de sa fibre.

Puis, on créa des plantations dans le delta du Mississipi, région dont le sol est constitué par d'épais limons déposés par le fleuve[1]. Sur cette terre grasse et riche, la plante prospère particulièrement. Elle y donne encore aujourd'hui des fibres plus longues que celles produites ailleurs. Peu à peu, le cercle ainsi formé autour des Appalaches se rétrécit; la culture précieuse remonta à l'est de la chaîne les vallées du Piedmont; à l'ouest des montagnes, elle s'épanouit largement sur le plateau couvert de débris apportés par les grands glaciers de l'époque quaternaire ou se mêlent heureusement l'argile, le sable et le gravier. Dans cette région se créèrent les variétés moyennes « Uplands » qui forment aujourd'hui la grande masse de la production américaine. Depuis une quarantaine d'années, la culture s'est surtout développée dans les États de l'Ouest : Texas et Oklahoma (appelé d'abord territoire Indien).

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, ces régions étaient presque désertes. C'était la prairie dont les molles ondulations se perdaient dans l'espace infini.

Ses seuls habitants étaient les tribus indiennes de Comanches et de Pawnees; chasseurs farouches vivant aux dépens des immenses troupeaux de bisons que des migrations régulières conduisaient chaque année des lacs canadiens au golfe du Mexique.

Très rares étaient les blancs qui se risquaient dans ces plaines : quelques trappeurs, héros des romans de Fenimore Cooper; quelques pionniers aventureux qui, en suivant des pistes incertaines, tentaient de gagner les El Dorados plus ou moins chimériques des Montagnes Rocheuses ou de la côte californienne.

Quand les chemins de fer atteignirent ces régions, on s'aperçut que les plateaux crayeux recouverts d'un humus constitué par l'accumulation séculaire des herbes de la prairie constituaient d'excellents terrains de culture.

Partout où les pluies étaient assez abondantes, ils se couvrirent

1. La culture du coton fut introduite en 1811 en Louisiane, vers 1820 dans l'Alabama et le Mississipi. Elle franchit le fleuve pour la première fois en 1825.

des moissons dorées du blé et du maïs dans la partie Nord, des récoltes argentées de coton dans la partie Sud.

En 1879, la culture du coton couvrait 35,000 acres dans le territoire d'Oklahoma; en 1925, la superficie cultivée dans le même État était de 4,867,000 acres; elle a donc beaucoup plus que centuplé.

Pour le Texas, les chiffres sont les suivants : en 1879, 2,178,000 acres; en 1925, 18,837,000 acres.

Pendant le même temps, la surface cotonnière de l'Alabama passait seulement de 2 à 3 millions d'acres; celle du Tennessee de 722,000 acres à 1,219,000; celle du Mississipi de 2,106,000 à 3,424,000.

Le classement des États par ordre de surface cultivée était le suivant en 1879 :

Georgie, Alabama, Texas, Mississipi, Caroline Sud, Caroline Nord, Louisiane, Tennessee.

En 1925, il devient sensiblement différent :

Texas, Oklahoma, Arkansas, Georgie, Mississipi, Alabama, Caroline Sud, Caroline Nord, Louisiane, Tennessee.

Le Texas qui ne possédait en 1879 qu'un septième des terres à coton de l'Union, en contient à lui seul les deux cinquièmes en 1925.

ÉTATS	RÉCOLTE MOYENNE 1920-1925	RÉCOLTE 1924-1925	RÉCOLTE 1925-1926
	—	—	—
Texas	3,811,000	4,951,000	4,100,000
Arkansas	[illegible]	1,[illegible]	1,[illegible]
Oklahoma	922,000	1,511,000	1,[illegible]
Georgie	901,000	1,004,000	1,[illegible]
Caroline Sud	869,000	807,000	[illegible]
Mississipi	850,000	1,000,000	1,[illegible]
Caroline Nord	870,000	925,000	1,000,000
Alabama	727,000	950,000	1,[illegible]
Tennessee	720,000	[illegible]	[illegible]
Missouri	120,000	180,000	200,000
Arizona	79,000	105,000	[illegible]
Californie	54,000	78,000	120,000
Nouveau Mexique		30,000	40,000

De nouveaux districts cotonniers sont sans cesse mis en culture dans l'Ouest. Parmi ceux-ci, il convient de citer particulièrement la région de Panhandle, grande plaine située à trois cents milles à l'ouest de Fort-Worth, dont le sol, mélangé de sable, d'argile et d'humus, se transforme en un champ de coton de 150 milles de

1. La répartition des récoltes ne correspond pas exactement à la répartition des superficies. Le tableau ci-dessous montre cependant assez clairement toute l'importance relative prise par les États de l'Ouest.

longueur sur 30 à 75 milles de largeur. Grâce à l'intelligente publicité faite par une grande compagnie de chemins de fer, les premiers essais de culture cotonnière y furent faits en 1908. En 1909, la récolte y était déjà de 9,000 balles; en 1919 elle passa à 132,000 balles, en 1923 à 554,000 balles. C'est plus que la production d'un vieil État cotonnier comme le Tennessee, à peu près autant que la production totale du Brésil qui vient au quatrième rang des nations productrices.

On est allé encore plus loin. Le gouvernement fédéral, suivant l'exemple qui lui a été donné par les Anglais dans les Indes, a mis en exécution un vaste programme d'irrigation pour faire « fleurir les déserts ». L'œuvre est grandiose et les résultats sont excellents.

L'Arizona, le Nouveau-Mexique et la Californie ont ainsi pris place dans la liste des États cotonniers. Le premier de ces États produit une moyenne de 100,000 balles depuis l'achèvement en 1911 de la Roosevelt Dam. C'est une digue de près de cent mètres de hauteur qui provoque, dans une de ces vallées sauvages et inaccessibles qui furent le dernier refuge de l'indépendance des Apaches, la formation d'un lac artificiel de trente milles de longueur et quatre milles de largeur, presque quatre fois la longueur de notre lac d'Annecy et deux fois sa largeur.

Sur le Rio Grande et le Rio Pecos, des travaux semblables ont été faits. L'Elephant Butte Dam situé à cent milles en amont d'El Paso, permet d'irriguer 175,000 acres, dont 83,000 dans le Nouveau-Mexique, 67,000 dans le Texas, 25,000 dans la république mexicaine. Ces terres fournissent d'abondantes récoltes de coton, de luzerne et de fruits, en particulier des melons. La production cotonnière de ce district dépasse déjà 60,000 balles. Le rendement y est excellent : environ 3/4 de balle par acre, et le prix de revient inférieur à celui du reste des États-Unis.

A la frontière de l'Arizona et de la Californie, on a non moins heureusement utilisé les eaux du Rio Colorado. Le district de Yuma, célèbre dans les annales du martyrologe franciscain, comptant, en 1924, 30,000 acres plantés en coton.

La Vallée Impériale qui partageait il y a vingt ans avec la vallée de la Mort et le Désert Mojave la triste réputation d'être une des régions les plus désolées du Continent, et qui, comme la mer Morte

de Palestine, se trouve fort au-dessous du niveau de la mer, a mis en culture 60,000 acres dont une partie importante en coton.

Sans doute la production des trois États où se pratique la culture irriguée : Arizona, Nouveau-Mexique, Californie, est-elle encore relativement faible. Elle n'en est pas moins intéressante car le climat chaud et sec du désert permet la production de coton à longues fibres que les industriels américains avaient été jusqu'à présent obligés d'importer d'Égypte. De plus, l'éloignement des divers centres de culture empêche le mélange des variétés et la dégénérescence qui en résulte fatalement. La législation des États, en particulier celle de Californie, a pris d'ailleurs des mesures assez sévères pour permettre le maintien de la qualité supérieure de ses produits.

L'avenir de la culture américaine du coton s'oriente donc de plus en plus vers l'ouest. Les habitants du Texas, qui passent pour être les plus optimistes des Yankees, affirment que leur territoire pourrait fournir autant de coton que l'ensemble des États-Unis actuellement et les Californiens comptent faire de la vallée Centrale de leur État une nouvelle Égypte. Les espoirs des autres États situés à l'ouest du Mississipi, pour être moins vastes, sont pourtant encore très brillants.

***

L'évolution sociale des régions cotonnières au cours du siècle dernier n'est pas moins curieuse que leur évolution géographique. Comme cette dernière, elle a eu des conséquences très importantes pour la production de la matière première et pour la vie économique et politique de l'Union.

Tout le monde sait que l'extension de la culture cotonnière au début du XIXe siècle a mis l'Amérique en face du redoutable problème noir dont elle cherche encore vainement la solution. On s'imaginait, autour de 1810, que les blancs ne pourraient travailler et prospérer dans les États du Sud dès qu'ils s'éloigneraient de la mer; aussi, quand les plantations de coton envahirent l'intérieur, se mit-on à la recherche d'une main-d'œuvre de couleur.

Au début du siècle dernier, les esclaves étaient fort peu nombreux aux États-Unis et une loi, facilement acceptée, interdisait encore

en 1808 leur introduction dans tous les États de l'Union. Quelques années plus tard, la traite devient le plus lucratif des commerces pratiqués au sud du Potomac.

L'heureux propriétaire de terres à coton fut dès lors un vrai seigneur féodal, vivant dans une résidence luxueuse qui dominait l'humble agglomération des cases nègres comme le château fort du moyen âge dominait le village des manants. On considérait à cette époque comme normale une plantation de 3,000 acres employant 200 esclaves. La culture des champs occupait environ cinquante hommes et soixante-quinze femmes et enfants; le reste vaquait aux mille travaux domestiques, forge, cordonnerie, tissage, etc.

Un peu plus d'un tiers de la surface totale était mis en exploitation chaque année, moitié en coton, moitié en céréales. La récolte de céréales suffisait à couvrir tous les besoins de la plantation; la récolte de coton, d'une importance de 200 à 400 balles constituait le profit net qui se chiffrait suivant les années par un bénéfice de 10 à 30,000 dollars; en moyenne, 10 p. 0/0 du capital engagé. Ce capital était représenté uniquement par la terre, les mules et surtout les esclaves. Pour savoir quelle était la fortune d'une personne, on se bornait à demander : « Combien d'esclaves possède-t-elle? »

Les instruments agricoles étaient aussi rares que primitifs; on ne connaissait pas l'usage des engrais et l'on s'inquiétait peu d'épuiser la terre.

Le principal souci des planteurs, hommes généreux et braves, souvent fort cultivés, débarrassés de toute inquiétude sur l'avenir immédiat, consistait à organiser d'agréables relations sociales et à rechercher la meilleure manière de goûter pleinement la douceur de vivre.

L'éclat de cette prospérité en dissimulait pourtant mal le caractère factice.

A côté des planteurs, il y avait beaucoup d'anciens colons qui ne possédaient qu'un lopin de terre ou exerçaient des professions d'artisans. Découragés par la rigueur d'une inégalité sociale qui s'aggravait chaque jour et par la difficulté de lutter contre la main-d'œuvre servile, ils abandonnèrent les contrées où leurs ancêtres s'étaient établis et cherchèrent de nouveaux foyers dans la région

pauvre et montagneuse des Appalaches, où beaucoup de leurs descendants végètèrent misérablement jusqu'à ces dernières années.

La décadence de l'industrie, résultat de cette émigration, fut rapide. En 1810, les quatre États de Virginie, Caroline Nord et Sud et Géorgie fournissaient plus de produits manufacturés que la Nouvelle-Angleterre. Vingt ans plus tard, des orateurs et des écrivains sudistes constataient, avec quelques regrets, qu' « aucun outil n'était forgé dans leur pays, qu'aucun vêtement n'y était tissé, hormis les grossières tuniques que l'on donnait aux esclaves ».

Cela d'ailleurs laissait indifférent la grande masse des planteurs. A quoi bon s'inquiéter puisqu'il serait toujours possible d'obtenir de l'Europe, en échange du coton dont elle était affamée, tous les produits manufactures nécessaires ou simplement utiles.

Les rigueurs du blocus durant la guerre de sécession leur démontrèrent la gravité de leur erreur. Livrés à eux-mêmes, ils étaient complètement épuisés lorsqu'ils succombèrent. Les fortunes des planteurs étaient dissipées, les plantations ruinées, la misère immense chez tous.

Peu après la guerre, les anciens esclaves qui, jusque-là, étaient en majorité restés attachés aux familles des planteurs, reçurent la franchise électorale. On les appelait à régner avant de leur avoir appris à vivre. Ils commencèrent à voter, mais cessèrent de travailler. La détresse grandit rapidement, les terres déjà lourdement hypothéquées furent vendues à bas prix, les familles des planteurs abandonnèrent la demeure familiale qui ne tarda pas à tomber en ruines pour se réfugier dans les grandes villes.

De tous côtés, des prophètes pessimistes annonçaient le déclin définitif de la culture du coton en Amérique.

Cependant nous savons qu'elle reprit bien vite son essor et que, dès 1870, la production avait atteint son niveau d'avant-guerre.

Comment un rétablissement si prompt a-t-il pu se réaliser?

Il s'explique, croyons-nous, par la substitution de la moyenne culture à la grande culture, l'introduction de fermiers blancs dans la région cotonnière et les progrès qu'ils firent réaliser à l'outillage agricole.

Lorsque les anciens planteurs se trouvèrent dans l'obligation cruelle de vendre leurs terres pour une bouchée de pain, il se présenta

deux catégories d'acheteurs : d'une part, de riches capitalistes étrangers au pays et, qui étaient souvent déjà créanciers hypothécaires des planteurs et, d'autre part, des fermiers de race blanche disposant d'un capital relativement modeste, mais sachant bien gérer leurs intérêts et capables de travailler au besoin la terre par eux-mêmes.

Les grandes propriétés disparurent vite. En 1880 l'étendue moyenne dans l'ensemble des États cotonniers, ne dépassait plus 153 acres. Le mouvement se continua ensuite bien qu'avec plus de lenteur. C'est ainsi qu'entre 1900 et 1910, la moyenne de la propriété dans la Caroline Nord passa de 101 à 88 acres. Il semble d'ailleurs qu'on soit allé trop loin dans cette voie et les statistiques des dernières années permettent d'indiquer une tendance inverse vers un remembrement.

Quoi qu'il en soit, cette division de la propriété eut pour effet de parsemer les États du Sud de plantations, cultivées par les blancs, qui furent autant de fermes-écoles. Des méthodes nouvelles de culture y furent inaugurées, des progrès réalisés qui se répandirent de proche en proche dans toute la zone cotonnière.

Aux environs de 1900, on estimait que dans l'ensemble des États du Sud, 35 p. 0 0 environ des terres à coton étaient cultivées par des blancs; 65 0 0 par des noirs. Depuis cette époque, la proportion des cultures faites par des blancs s'est certainement accrue, le développement de la culture cotonnière s'étant principalement localisé dans les États où ceux-ci dominent.

Malgré tout, le noir reste à l'heure actuelle le grand producteur de coton. Ses relations avec le propriétaire sont définies en général par un contrat qui ressemble beaucoup au métayage de nos campagnes du Sud-Ouest.

Le propriétaire fournit au cultivateur la terre, une maison et un jardin, le matériel et le cheptel, l'eau, le fourrage et le combustible, moyennant quoi il a droit à la moitié du produit de la récolte.

Si le propriétaire ne fournit que la terre et la maison, l'exploitant conserve les deux tiers ou les trois quarts du produit.

Un métayer cultive habituellement une vingtaine d'acres. Sur ce nombre, seize sont généralement plantés en coton, quatre en maïs. Il semblerait peut-être plus simple de faire venir le maïs des

régions de grande production, mais il paraît que les mules, auxiliaires principales de la culture cotonnière, s'obstinent à refuser tout fourrage importé.

Quand la terre à coton est trop épuisée, on la laisse généralement en jachère pendant une année, puis on recommence la culture traditionnelle avec des résultats plus ou moins heureux.

Grâce aux progrès introduits, comme nous venons de le dire, par des fermiers blancs, la main-d'œuvre utile a diminué depuis 1860 dans des proportions considérables.

Avant la guerre, l'outillage agricole, déjà très développé dans le Nord, était plus que rudimentaire dans le Sud. L'usage des charrues servant au labourage n'était pas universel; bien souvent on se contentait de creuser la terre avec une sorte de bâton terminé par un crochet.

Le semis du coton nécessitait trois hommes : le premier creusait un trou dans lequel le second déposait la semence, puis un troisième remplissait de terre le trou contenant cette semence.

L'entretien du sol pendant que grandissaient les jeunes plantes se faisait avec des outils aussi simples. Quand la récolte était terminée, des files d'esclaves se dirigeaient vers le « Gin-House » de la plantation où la machine primitive de Whitney, actionnée par des mules, travaillait dans un nuage de fibres volant en tous sens. Ces fibres recueillies étaient ensachées dans des balles que d'autres esclaves piétinaient pour leur donner une forme définitive, puis des chariots lents et lourds portaient la récolte à la rivière, à la mer, quelquefois à la gare toujours fort éloignée. A partir de 1860, de nouveaux outils apparaissent, ce sont des charrues et des houes rotatives, capables de creuser plusieurs sillons à la fois, des machines à planter grâce auxquelles un homme peut ensemencer huit acres par jour alors que l'ancienne équipe de trois hommes n'ensemençait qu'un à deux acres dans le même temps.

Le « Gin-House », que le moyen propriétaire ne peut plus posséder par lui seul, devient une véritable usine centralisant la récolte de toute une région. Tout s'y fait mécaniquement et de puissantes presses façonnent en quelques secondes les balles qui seront bientôt expédiées par les chemins de fer dont les réseaux serrés pénètrent maintenant toute la région cotonnière.

De 1880 à 1910, le réseau ferré du Sud a été en effet porté de 20,000 milles à 70,000 milles.

Ces progrès de l'outillage et des moyens de transport ont permis à la production cotonnière américaine de s'adapter depuis un demi-siècle aux besoins mondiaux. Ils lui ont permis également de réduire suffisamment le prix de revient pour détruire les concurrences, nées à la faveur de la guerre de sécession et qui auraient pu devenir inquiétantes. C'est ainsi que le prix de la livre qui oscillait autour de 12 cents dans la décade 1850-1860, qui était encore de 17 cents en 1870, a pu être abaissé à 9 cents en 1876; à 7 cents en 1896 pour revenir à 9 cents en 1906 et s'établir enfin autour de 12 cents dans les années qui précédèrent immédiatement la guerre mondiale.

Nous aurons à expliquer pourquoi les conditions actuelles et futures paraissent moins favorables; mais il convient de mentionner encore parmi les facteurs de progrès de la culture cotonnière en Amérique, l'importance toute récente prise par le mouvement coopératif.

Avant la guerre de Sécession, le commerce du coton se trouvait comme l'on sait, entre les mains d'agents européens répartis dans les grands ports et traitant — de grands seigneurs à grands seigneurs — avec les planteurs. Après la guerre, ces agents n'eurent plus de relations directes avec les producteurs, dont le nombre s'était largement accru par suite de la division de la propriété. Pour satisfaire à des besoins nouveaux, il se créa une nouvelle classe d'intermédiaires, résidant dans des villes ou des bourgs, qui se chargèrent de grouper la production d'un certain nombre de fermiers et de la faire parvenir à d'autres commerçants.

D'intermédiaire en intermédiaire, le coton finissait bien par arriver au port d'embarquement, mais grevé de frais inutiles et relativement considérables.

Ces intermédiaires s'occupent aussi de procurer aux producteurs les crédits nécessaires. Les grosses dépenses, dans la culture du coton, sont constituées par le paiement de la main-d'œuvre pendant la récolte. Afin de se procurer des fonds disponibles, les fermiers empruntent soit à des banques locales, soit à un commerçant, l'argent nécessaire quelques mois avant la récolte, généralement en mai ou en juin. Ils donnent en gage à leurs prêteurs la récolte future.

accessoirement la terre et l'ensemble de leurs biens. On devine facilement quels abus engendre un pareil système. Il y a certes des prêteurs honnêtes; de grandes compagnies américaines ou anglaises prêtent à 8 p. 0/0, mais il y a aussi beaucoup d'usuriers qui réussissent à garder pour eux la meilleure part du profit des cultivateurs. Cela est particulièrement vrai dans les districts où les cultivateurs sont noirs. Les nègres sont de grands enfants toujours insouciants, éternellement joueurs. L'argent emprunté est vite dissipé aux des et c'est chez eux la misère même quand la récolte est bonne et le prix satisfaisant.

Ces différentes causes expliquent le succès actuel des coopératives de production.

De semblables associations existaient depuis un certain temps dans les États du Nord et de l'Ouest; elles n'apparaissent dans la région cotonnière qu'en 1921, date de la fondation de la « Oklahoma Cotton Growers Association ».

Cet exemple est vite suivi par l'Alabama, la Géorgie, le Missouri, le Texas, l'Arkansas, les Carolines. En 1925, 12 États ont organisé des coopératives groupées en une vaste fédération, l' « American Cotton Growers Exchange » qui contrôle déjà une production de 2,500,000 balles.

Ces associations opèrent de la manière suivante : elles passent avec le fermier un contrat à long terme par lequel celui-ci s'engage à réserver à la coopérative toute sa production. De fortes penalités sont prévues en cas d'inexécution du contrat, mais elles sont en fait rarement appliquées.

L'association fait examiner chaque balle par des experts qui determinent la qualité du coton contenu, puis elle en prend livraison. Il est convenu que le paiement n'en sera fait que plus tard au prix moyen de la saison pour cette catégorie. De cette manière, l'association est libre de vendre le coton au moment où elle le juge opportun et elle profite de cette liberté pour regulariser les cours dans la mesure du possible.

Dès que le fermier a remis sa récolte à l'entrepôt de la coopérative, il reçoit un récépissé grâce auquel il peut emprunter à la banque locale qui est obligée par ses accords avec la coopérative de lui prêter à un taux déterminé une somme d'argent egalement déter-

minée, et actuellement de l'ordre de 10 cents par livre. C'est la coopérative qui rembourse directement la banque à la fin de la saison de vente, après quoi elle remet au fermier le solde du produit de cette vente.

Ainsi se créent entre les fermiers, rendus plus puissants par leur groupement, et les banques sérieuses, une communauté d'intérêts qui ne peut avoir que d'heureux effets sur les conditions du crédit agricole en général et en particulier sur les conditions des crédits auxquels les cultivateurs ont souvent recours avant la récolte. Certaines coopératives, notamment au Texas et en Géorgie, s'engageant plus avant dans cette voie, ont même créé des banques filiales, ayant pour unique objet de consentir des prêts aux adhérents de la coopérative. D'autres ont acquis des usines d'égrenage et des presses où se poursuivent des recherches méthodiques sur ces importantes questions. Plusieurs coopératives livrent ainsi le coton en balles carrées qui remplacent les traditionnelles balles arrondies.

Les intermédiaires ne sont pas complètement supprimés. Ils luttent même énergiquement pour conserver des situations acquises et quelques-uns d'entre eux se livrent à des manœuvres frauduleuses, comme celle qui consiste à enlever les marques faites par les experts de la coopérative concernant la qualité du produit pour pouvoir le revendre en le faisant passer pour une qualité supérieure, au grand détriment de la réputation des coopératives. D'autre part, nombre de fermiers refusent et refuseront toujours d'adhérer aux coopératives qui ne leur payent leur récolte qu'au prix moyen de la saison, car ils sont convaincus que, grâce à leur habileté personnelle, ils réussiront toujours à vendre leurs produits au prix le plus élevé.

Sans optimisme exagéré, on peut cependant affirmer qu'il y a là un élément tout nouveau de progrès pour la culture américaine du coton dont on ne saurait exagérer l'importance.

Le gouvernement fédéral l'a d'ailleurs parfaitement compris et toute une série de mesures législatives est venue faciliter l'œuvre de constitution et d'organisation des coopératives. Ce sont les « Cotton Futures et Cotton Standards Acts » relatifs à l'uniformisation des qualités, le « Warehouse Act » relatif au régime des entrepots

et au crédit agricole, la résurrection de la « War Finance Corporation » dont les très vastes ressources sont largement mises à la disposition des sociétés nouvelles; enfin l'amendement Capper-Volstead qui fait une large brèche à la loi Sherman contre les Trusts. Cette loi, comme on le sait d'ailleurs, est vivement critiquée par la plupart des Américains. Sous prétexte de briser l'hégémonie de quelques grands groupements financiers, elle a créé, comme notre fameuse loi Chapelier pendant la Révolution, une véritable anarchie économique. Le gouvernement du président Coolidge réagit contre ces excès et poursuit au contraire une politique d'organisation de la production. Les encouragements donnés aux coopératives cotonnières en sont parmi les plus intéressants exemples.

***

Quel est l'avenir de la culture cotonnière américaine? Continuera-t-elle à suffire à la très grande majorité des besoins mondiaux? On donne chaque jour à ces questions les réponses les plus différentes. Essayons donc d'abord de rechercher ce que sont ces besoins en quantités et en prix.

La consommation du coton n'a cessé de grandir au cours du XIXe siècle. Le mouvement s'est poursuivi sans interruption jusqu'au début de la guerre mondiale, mais il semble y avoir eu depuis dix ans un sensible ralentissement. Les filatures qui avaient absorbé 22 millions et demi de balles en 1913-1914 n'ont consommé que 17 millions en 1920-1, 19 millions en 1923-4.

On peut supposer qu'il s'agit là d'un arrêt de croissance purement passager, car la marche ascensionnelle a repris depuis 1920, bien qu'avec quelque lenteur. La consommation mondiale pour le second semestre de 1924 a été de 11 millions de balles, celle du premier semestre de 1925 de 12 millions de balles, soit 23 millions de balles pour l'année 1924-25. Les chiffres de 1914 sont à nouveau atteints et dépassés.

D'autre part, le nombre de broches en activité va toujours croissant. Il était en 1908 de 130 millions, en 1914 de 146 millions, en 1920 de 154 millions. Il atteint aujourd'hui le chiffre de 161 millions; dont 100 millions pour l'Europe, 43 pour l'Amérique, 17 pour

l'Asie. Durant le premier semestre de 1925, 1,366,000 broches nouvelles étaient mises en activité dans l'Ancien Continent.

Peut-on craindre une crise de surproduction des produits textiles à base de coton? D'une façon générale, les experts ne le pensent pas. Il faut remarquer que les cotonnades sont surtout absorbées par les classes ouvrières et paysannes dont la capacité d'achat s'est largement développée depuis 1914.

Certes les nations européennes se sont épuisées au cours de la lutte acharnée soutenue pendant quatre ans. Une partie importante du capital accumulé pendant un siècle de paix relative, de progrès scientifique et moral a été dissipée; mais ce capital était surtout celui qui appartenait aux classes riches. Les classes populaires ont profité de l'affaiblissement de la bourgeoisie pour exiger de meilleures conditions de vie et, presque partout, elles ont obtenu satisfaction. Leur niveau de vie, leur « standard of living » s'est notablement élevé. D'autre part, l'Asie et l'Afrique ont fait, durant la même période, des progès économiques considérables. Les Indes anglaises et néerlandaises, notre Indo-Chine n'ont jamais été si prospères. L'Afrique elle-même secoue sa torpeur séculaire.

Sans parler de l'Égypte, merveilleusement enrichie, grâce d'ailleurs au coton, l'Afrique occidentale française, la Côte d'Or et la Nigeria, l'Afrique Orientale et Madagascar accroissent chaque année leurs importations. Mieux nourries, mieux vêtues, leurs populations augmenteront car elles résisteront plus facilement aux maladies qui ont dépeuplé le continent noir et les marchés africains absorberont sans aucun doute une quantité de cotonnades qui ira toujours croissant.

A côté des produits ordinaires, l'industrie textile livre des produits fins. Il est possible d'obtenir, grâce à des procédés chimiques comme ceux de Mercer et de Schreiner, des tissus de coton d'une très grande beauté ressemblant beaucoup à la soie et sensiblement moins coûteux; mais ces procédés n'ont qu'une importance économique secondaire si on les compare à ceux qui viennent de donner naissance à la toute jeune et déjà si vivante industrie de la soie artificielle; or la matière première dont on tire la soie artificielle est la cellulose qui provient quelquefois du bois, mais le plus souvent du coton. Il y a là un debouché considérable pour un des sous-produits

de coton : les « linters », courtes fibres qui restent attachées à la graine après l'egrenage ordinaire et que l'on sépare au moyen d'une machine spéciale.

En dehors même des industries du vêtement, le coton sert de matière première à de nombreuses industries dont l'avenir est assuré.

Les fabricants de pneumatiques utilisent les cotons à longues fibres pour faire les tissus qui servent d'enveloppes aux chambres à air. A côté de l'automobile, citons l'aviation qui se sert de tissus de coton pour des entoilages d'ailes.

La cellulose tirée du coton est utilisée par de nombreuses usines de produits chimiques pour la fabrication du celluloïd, du coton poudre, de l'acétate de cellulose et des vernis qui en dérivent.

La graine du coton pressée donne de l'huile dont les qualités supérieures servent à faire de la margarine, les qualités inférieures du savon. On arrive même aujourd'hui à enlever à cette huile l'odeur désagréable qu'elle a lorsqu'elle sort du pressoir; elle est alors utilisée comme huile comestible. Les États-Unis en exportent chaque année une grande quantité en Italie d'où elle est réexportée sous le nom d'huile d'olive.

Après qu'on a arraché de la graine la fibre ordinaire ou « lint », la fibre courte dite « linter », après qu'on en a exprimé l'huile, il reste une pulpe dont on fait des sortes de gateaux ou « tourteaux » qui constituent pour le bétail un aliment de premier ordre, plus riche en protéine que le blé lui-même. Ces débris forment aussi un engrais très actif et sont largement utilisés en agriculture[1].

La tige du coton contient des fibres que l'on commence à utiliser en corderie, sa partie inférieure ligneuse est employée pour la fabrication de menus objets, pipes, manches de parapluie, etc.

Il ne se passe guère d'année où l'on ne découvre quelque utilisation nouvelle pour la plante merveilleuse.

Ceci nous permet de formuler une première conclusion : la demande mondiale de coton a tendance à augmenter; qu'il s'agisse

1. Une récolte de capsules du poids de 1,500 livres de coton américain donne environ 500 livres de fibres (lint), 13 livres de fibres courtes (linter), 150 livres d'huile et 800 livres de tourteaux.

du coton envisagé comme produit textile ou comme produit alimentaire ou chimique. Il en résulte évidemment un encouragement pour la culture cotonnière dans tous les pays producteurs.

Mais en dehors du facteur quantité, il y a le facteur prix. Il convient ici de faire quelques réserves.

Aux États-Unis, l'enrichissement dans la dernière décade a été énorme. En développant à l'extrême la production d'un sol et d'un sous-sol également favorisés par la nature, les Américains ont réussi a donner à toutes les classes de la société une aisance absolument inconnue dans l'histoire de l'Ancien Continent. Le pouvoir d'achat de l'Américain, déjà très supérieur à celui de l'Européen en 1914, a au moins double depuis cette époque. L'industrie américaine peut donc produire à des prix supérieurs de 100 p. 0/0 aux prix qu'elle pratiquait avant la guerre et trouver encore sur le marché intérieur des débouchés suffisants.

Au contraire, le pouvoir d'achat nominal du consommateur moyen de l'Ancien Continent ne dépasse guère que de 50 p. 0/0 son pouvoir d'achat de 1914 et, bien entendu, nous ne tenons pas compte, dans ce chiffre, de l'appauvrissement des classes bourgeoises qui, notamment en France et dans l'Europe Centrale, ont été presque complètement ruinées par la dévalorisation des monnaies nationales. Pour que le coton américain puisse être exporté avec la même facilité qu'avant la guerre et jouer dans le monde contemporain le même rôle économique international qu'au siècle dernier, il faudrait donc que son prix de vente s'établisse autour de son niveau d'avant-guerre majoré de 50 p. 0/0. Sinon, on peut prévoir que la demande ira en diminuant : soit que l'industrie de l'Europe ou de l'Asie se ralentisse, soit qu'elle réussisse à découvrir de nouvelles sources d'approvisionnements.

***

Nous avons vu que le prix de la livre de coton américain moyen « Upland » s'était établi autour de 12 cents à la veille de la guerre mondiale. De 1915 à 1925, les prix ont subi une hausse formidable. En décembre 1919, ils montaient à 39 cents 25. Après la brusque dépression de 1920-21 où ils tombent à 15 et 19 cents, ils remontent

à 26 cents 60 en 1922, 36 cents en 1923 et paraissent se stabiliser actuellement autour de 20 cents.

Quelles sont les causes de cette augmentation? Sont-elles définitives ou temporaires? La question présente une extrême importance pour les industries européennes qui ont pris depuis un siècle l'habitude de s'approvisionner de coton en Amérique.

On peut facilement discerner les facteurs de la hausse. Ce sont, par ordre d'importance croissante : la diminution de la productivité des terres; les ravages causés par les insectes ennemis du coton et par-dessus tout les difficultés de main-d'œuvre.

Si l'on compare l'accroissement de la production cotonnière depuis un demi-siècle à l'accroissement de la superficie cultivée en coton, on constate immédiatement que le rendement moyen a été sans cesse en diminuant. Il y a quarante ans un acre de terre produisait en moyenne 80 livres de coton de plus qu'aujourd'hui. Depuis 1910, les chiffres sont les suivants :

Moyenne	1910-1913	181 livres.
—	1914-1920	171 —
—	1921-1923	135 —
—	1924-1925	157 —

Les chiffres de la dernière récolte sont plus favorables; mais il faut tenir compte du fait qu'en 1925 de nombreux fermiers ont livré des qualités inférieures; le coton « half and half » aux capsules nombreuses, mais aux fibres de longueur médiocre. Il faut tenir compte également d'un nouveau procédé de récolte qui permet de recueillir le coton contenu dans des capsules qui ne sont pas arrivées à maturité et qui jusqu'à présent n'étaient pas utilisées.

La décroissance de la production comparée à la surface cultivée n'est donc pas niable. Elle s'explique tout d'abord par l'appauvrissement des terres, que la culture presque continue d'une même plante finit par épuiser.

On y remédie dans la mesure du possible par l'usage des engrais, et, à ce propos, il est assez curieux d'observer que la quantité d'engrais utilisée est sensiblement proportionnelle à l'ancienneté de la culture dans une région donnée.

C'est ainsi qu'elle atteint en moyenne 600 livres par acre dans les Carolines, 200 à 300 dans l'Alabama et l'Arkansas, et qu'elle

tend au contraire vers zéro dans les districts nouveaux de l'Oklahoma et du Texas. On se trouve donc en face du dilemme suivant : ou l'on continuera à cultiver, comme autrefois, sans engrais et alors on assistera à une inévitable dégénérescence de la culture, ou l'on fera, grâce aux engrais, une culture plus intensive, mais alors les frais augmenteront largement. Dans l'un et l'autre cas, le coût de la production tend à s'éloigner de plus en plus de son niveau ancien.

L'extension de la culture vers l'Ouest contribue également à cette décroissance du rendement moyen. Certes la terre presque vierge de la prairie est naturellement fertile, mais les pluies deviennent rares lorsqu'on s'approche du 100e degré de longitude. Les possibilités d'irrigation, si brillants que soient les résultats obtenus, sont pourtant limitées et le cultivateur de l'Ouest du Texas est exposé, comme les colons anglais en Australie ou nos compatriotes dans l'Afrique du Nord, à la perte totale de sa récolte dès que se produit une légère diminution des pluies.

Malgré les progrès du « dry farming » des labourages profonds et de la multiplication des jachères, on estime qu'un cultivateur dans l'Ouest doit se résigner à perdre au moins une récolte sur quatre par suite de sécheresse.

Ce sont là cependant les moindres menaces qui pèsent sur l'avenir de la production cotonnière aux États-Unis.

Le cultivateur américain est arrivé à triompher de grands obstacles que la géographie lui opposait ; il paraît par contre, au moins jusqu'à présent, bien plus désarmé dans la lutte qu'il livre depuis quelques années contre un ennemi minuscule, mais infiniment dangereux : le « boll weevil ».

C'est un insecte de la famille des charançons qui se caractérise par une très grande facilité de reproduction et d'expansion. On le signale pour la première fois en 1892 à la frontière du Texas et du Mexique, de là il gagne peu à peu tous les États où il exerce d'immenses ravages. C'est ainsi qu'en Alabama la récolte de 1914 ne fut, par suite de l'invasion de boll-weevil, que la moitié de celle de 1910.

En 1918, la perte fut beaucoup plus considérable encore. Dans toute la période 1914-1924 la diminution de la production due au « boll-weevil » est estimée à 31 p. 0/0.

Les Américains ont engagé la lutte avec leur énergie habituelle. D'innombrables études ont été faites par des laboratoires officiels et privés et l'on est arrivé à découvrir qu'une culture plus soignée, des labourages plus fréquents et plus profonds et surtout des applications d'arseniate de calcium diminuaient considérablement les ravages dus au « boll-weevil ». Au Texas, on est allé jusqu'à utiliser des avions, munis d'appareils spéciaux, qui survolent les champs de coton à très faible hauteur et les saupoudrent de cette matière que les usines américaines n'arrivent d'ailleurs pas à produire en quantité suffisante. On annonce également cette année que d'heureux résultats ont été obtenus à l'aide d'un produit chimique tout nouveau mis au point par une grande société pétrolière la Texas Oil Cᵒ. En 1925, vingt millions d'acres environ ont été ainsi traités.

Malgré de très sensibles progrès réalisés depuis deux ou trois ans, on ne peut pas dire que l'homme soit vainqueur de l'insecte. Le « boll-weevil » semble surtout diminuer au cours des années où le printemps est sec et présente de longues périodes d'insolation intense : ce qui n'est d'ailleurs pas très favorable à la culture cotonnière, mais il redevient actif dès que les conditions atmosphériques lui conviennent. De plus, il émigre avec une extrême facilité et reparaît brusquement dans des districts très éloignés les uns des autres quand la surveillance se relâche.

Les charançons ne sont d'ailleurs pas les seuls ennemis du coton qui compte d'innombrables parasites. On en signale un nouveau, le « cotton-flea », qui fait des progrès inquiétants depuis deux ans et il est important de remarquer que tous ces ennemis de la plante prospèrent surtout dans les pays où sa culture est ancienne et très développée, ce qui est essentiellement le cas des États-Unis.

On doit certes admettre que les Américains grâce à leur facilité d'adaptation, à l'étroite entente qui règne chez eux entre les producteurs et les savants, arriveront à trouver des remèdes efficaces à ces maladies du coton, mais il n'en restera pas moins un fait définitivement acquis : c'est que la culture du coton est maintenant plus onéreuse et exige une main-d'œuvre plus abondante qu'avant la grande invasion du « boll-weevil ».

C'est là le point capital.

On sait que la substitution de la moyenne culture à la grande

culture a introduit des perfectionnements dans l'outillage agricole de la zone cotonnière, mais elle en a, en même temps et par sa nature même, limité les progrès. Il est bien évident que le fermier qui met en culture une vingtaine d'acres, comme c'est le cas dans beaucoup d'États de l'Est, ne dispose par d'un capital suffisant pour acquérir un materiel très coûteux. Serait-il, par impossible, assez riche pour le faire qu'il ne parviendrait pas à l'amortir dans des conditions satisfaisantes. Dans les États situés à l'ouest du Mississipi, la situation est certes différente, la propriété est moins morcelée, le sol plus uni se prête mieux à l'utilisation des engins mécaniques, la population blanche est plus nombreuse et plus ingénieuse, pourtant là encore les grandes propriétés sont rares et le capital dont dispose habituellement le fermier est relativement modeste. On peut attendre beaucoup du développement des coopératives, mais ces sociétés sont encore toutes récentes et ont des tâches multiples : en particulier l'organisation de la vente et du crédit absorbent actuellement, comme on l'a vu, la majeure partie de leur activité.

Grâce à l'outillage actuel, la culture du coton demande moins de main-d'œuvre qu'au temps des planteurs esclavagistes. Elle n'en reste pas moins encore une très grande consommatrice, surtout au moment de la récolte.

Chaque année, des inventeurs présentent de nouveaux systèmes conçus très différemment de machines à cueillir le coton, « mechanical pickers ». Vers 1900, on fit grand bruit autour de la machine de Campbell qui devait, au dire de son auteur, récolter 6,000 livres par jour. Il semble bien aujourd'hui qu'elle soit abandonnée. La question a été reprise tout récemment par une des plus puissantes sociétés américaines « la General Electric Company » et les résultats qu'elle obtient semblent favorables. Jusqu'à ce jour cependant il faut reconnaître que le problème n'est pas définitivement résolu.

Pour que le coton soit produit en abondance et à bon marché, il faut donc essentiellement, et ceci sous réserve d'une invention nouvelle qui pourrait bouleverser les conditions actuelles, que la main-d'œuvre soit abondante et peu coûteuse. Or, on paraît s'éloigner de plus en plus de cet état de choses.

Les Noirs ont été jusqu'à ce jour les plus importants cultivateurs

cotonniers, c'est à eux presque exclusivement qu'est confié le soin de la récolte. Les uns habitent toute l'année les États du Sud; les autres émigrent pendant plusieurs mois pour aller exercer dans le Nord les milles petits metiers qui leur conviennent; puis rentrent dans le Sud, à l'automne, quand commence la cueillette.

De ce côté, de profondes modifications sont en train de se produire. La population noire, au lieu de rester cantonnée dans le Sud, se dilue de plus en plus sur tout le territoire de l'Union. Dans la seule année 1923, on estime que 100.000 nègres ont quitté l'état de Mississipi sans espoir de retour. En Géorgie et dans les Carolines, on signale dans presque tous les comtés, des villages complètement abandonnés. La migration saisonnière qui ramenait des points les plus éloignés les nègres dans les États du Sud, lors de la cueillette se ralentit chaque année.

Les causes de cet exode sont multiples. Les Noirs, émancipes par la guerre de 1917, supportent moins facilement qu'autrefois, la tyrannie oppressive des Blancs particulièrement rude dans les États du Sud. Ils sont attires surtout par les métropoles du Middle West : Chicago, Detroit, Cleveland, Cincinnati ou la grande industrie fond, comme en un vaste creuset et amalgame des ouvriers de toute race et de toute origine unis par le culte du dollar, le desir de parvenir, grâce aux hauts salaires et aux économies qu'ils permettent, à émerger du prolétariat.

Les Blancs pourront-ils remplacer les Noirs dans la culture du coton? Cela paraît difficile. Il ne peut s'agir tout d'abord des Américains d'origine ou naturalisés qui sont des ouvriers habiles, parfaitement spécialisés et habitués à des salaires auprès desquels les traitements des plus hauts fonctionnaires français paraissent ridiculement modestes.

Quant aux émigrants, on sait que le gouvernement fédéral en a singulièrement diminué l'afflux.

Ce faisant il cherche à atteindre deux buts : l'un d'ordre social, l'autre d'ordre national.

But social : maintenir la quantité de main-d'œuvre à un niveau suffisamment bas pour que les industriels aient tout intérêt à perfectionner leur outillage au maximum; pour que les salaires restent eleves; pour que chaque citoyen américain, quelle que soit

sa condition, puisse avoir un niveau de vie suffisant; pour que soit définitivement brisée l'inexorable loi d'airain si dure à l'ouvrier de l'Ancien Continent.

But National : faire des peuples des États-Unis une nation, unie par la langue, la race, la religion dans la mesure du possible, la communauté de sentiments et d'idéal.

Les Californiens ont écarté définitivement la menace jaune, mais les anciens habitants de la Ville-Empire s'inquiètent de voir la grande cité dont ils sont si fiers devenir en majorité juive, russe ou polonaise. Ces enfants de ghetto sont certes habiles et ingénieux, souvent fort honorables, mais leur âme reste tout de même bien éloignée de celle des descendants des pèlerins de la May-Flower.

Le Middle-West est fortement germanisé et la langue de Schiller résonne presque autant dans les campagnes de l'Illinois et du Wisconsin que celle de Shakespeare. Les Italiens ont pénétré partout et, regroupés par la propagande habile d'un gouvernement européen aussi clairvoyant qu'énergique, exercent une influence qui s'est manifestée avec vigueur lors du voyage du comte Volpi à Washington.

Tout cela énerve l'Américain de vieille souche, dont le nationalisme a été surexcité par l'intervention des États-Unis dans la guerre européenne, le développement des institutions militaires qui en fut la conséquence, et le confirme dans sa résolution de barrer la route aux nouveaux venus.

Il faut bien reconnaître que le mouvement pour la limitation de l'immigration a des racines profondes et se poursuivra pendant au moins une génération. Les immigrés resteront peu nombreux, ils seront surtout de race nordique et par conséquent la main-d'œuvre dans la zone cotonnière tendra de plus en plus à devenir rare et coûteuse.

Seuls échappent actuellement à ces difficultés les États cotonniers limitrophes du Mexique. La république du Sud possède des ressources aussi abondantes que variées, mais une mauvaise fée paraît l'avoir condamnée à l'instabilité gouvernementale. Depuis qu'elle a échappé à la poigne énergique du général Porfirio Diaz, elle est retombée dans cette anarchie qui la fit surnommer autrefois la mère des révolutions.

La misère y est très grande et les paysans mexicains n'ont qu'une pensée, franchir la frontière pour venir gagner leur vie aux États-Unis. Pour éviter les postes américains, ils traversent le Rio Grande

à la nage, montrant la même intrépidité que les ouvriers italiens qui, il y a quelques années, traversaient les neiges des cols les plus escarpés des Alpes pour venir travailler clandestinement aux chantiers de nos régions dévastées.

Cette immigration, en grande partie saisonnière, dont aucune statistique ne révèle exactement l'importance, est précieuse pour le Texas, l'Arizona, le Nouveau-Mexique et la Californie. Elle ne peut guère étendre son action au delà de ces États.

En définitive, le coût de la production, variable suivant les années, mais toujours fonction du prix de la main-d'œuvre, tend dans l'ensemble à augmenter et cette tendance semble devoir continuer longtemps encore.

D'une enquête très approfondie faite par le ministère de l'Agriculture à Washington, il résulte qu'en 1923 le coût de production de la livre de coton dans la plupart des districts était supérieur à 30 cents.

Il ne faut pas tirer de ces chiffres une conclusion absolue car la récolte de cette année fut très mauvaise. Admettons donc que, dans une année normale, le coût de la production soit inférieur d'un tiers à celui indiqué par les statistiques de 1925. Il n'en resterait pas moins vrai que, dans la plupart des anciens États producteurs, la culture du coton ne pourrait être rémunératrice que si la fibre se vendait plus de 20 cents au départ de la ferme, et ceci même en tenant compte de la valeur des divers sous-produits.

Or, nous le savons, le cours mondial du coton est actuellement légèrement inférieur à ce niveau. Il en résultera inévitablement dans les États du Sud-Est une diminution de la superficie plantée en coton. En janvier et février 1926, des congrès de planteurs ont eu lieu à Memphis et à Atlanta. On y a décidé de faire une propagande active dans tous les États pour obtenir que chaque cultivateur réduise de 25 p. 0/0 l'étendue de ses champs cultivés en coton.

Il y a quarante ans, tout le monde aurait mis en doute le succès d'une telle initiative. Le propriétaire du Sud, le fermier noir étaient également routiniers et ne concevaient guère d'autre culture que celle du coton, sur qui reposait toute la vie économique du pays. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. On peut vivre dans le Sud sans être obligé de cultiver le coton.

L'industrie du Sud, relativement prospère durant la période

coloniale, puis tombée dans une décadence profonde au cours du XIXe siècle, se relève très rapidement. Le sous-sol de la région appalachienne est très riche, notamment en houille; la force hydraulique est abondante, facile à capter et disponible également en toute saison, même au plus fort de l'hiver. La main-d'œuvre est bien meilleur marché que dans le Nord-Est; les salaires payés par les filateurs de Géorgie sont, par exemple, inférieurs de 37 p. 0/0 à ceux payés par leurs collègues du Massachusetts. Aussi les villes industrielles s'accroissent-elles rapidement[1].

L'industrie textile (filature et tissage) qui semblait définitivement établie dans les États de la Nouvelle-Angleterre, autour des centres traditionnels comme Fall-River, se transporte de plus en plus dans le Sud qui produit à l'heure actuelle environ 60 p. 0/0 du total des tissus fabriqués dans l'ensemble des États-Unis.

L'agriculture subit une transformation aussi profonde. La place laissée libre par les Noirs est prise par des émigrants blancs venus du Nord ou plus souvent du Middle-West. Ils sont attirés dans les États du Sud par une propagande habile qui vante, avec raison d'ailleurs, la douceur du climat et le bon marché relatif des terres. Ils y introduisent de nouveaux modes d'exploitation du sol : culture du blé, élevage, horticulture, viticulture. Ils se désintéressent facilement de la culture traditionnelle du coton ou bien ils s'y livrent quand les cours sont favorables tout en étant prêts à l'abandonner dès que les bénéfices diminuent légèrement. On peut donc prévoir que l'amplitude des oscillations annuelles déterminées par les variations de cours, que nous avons déjà signalées, ne pourra que grandir dans un proche avenir.

L'accroissement de la production dans les États situés à l'ouest du Mississipi suffira-t-il à compenser la diminution de cette même production dans les anciens États cotonniers? Cela paraît probable; mais il semble qu'il soit imprudent d'aller au delà de cette prévision et de s'attendre à des progrès rapides de l'ensemble de la production américaine.

1. Le capital des seules usines de Chattanooga (Tennessee) insignifiant il y a vingt ans, dépasse aujourd'hui deux milliards. Birmingham (Alabama) veut égaler sa marraine anglaise et compte maintenant avec ses faubourgs plus de deux cent mille habitants, Atlanta, l'aristocratique capitale de la Georgie qui paraissait endormie dans des rêves anciens, voit se population passer de 200,000 en 1920 à 240,000 en 1924. Elle possède maintenant avec ses faubourgs 320,000 habitants : 30 p. 0/0 de plus qu'en 1920.

Or, si la production de coton brut aux États-Unis tend à se ralentir, la consommation de même produit à l'intérieur de l'Union grandit toujours. Elle était de 5,626,000 balles en 1913-14; elle atteint 6,600,000 balles en 1922-23, et, malgré la crise de 1924-25, ne tardera pas à dépasser ces chiffres.

L'industriel américain qui travaille surtout pour le marché intérieur dont le pouvoir d'achat est énorme n'a pas trop à se préoccuper du prix de la matière brute. Il sera sans doute très heureux d'acheter du coton à 17 cents; mais il ne verra pas ses ventes diminuer beaucoup si son prix de revient subit une augmentation, parce qu'il aura payé 25 cents la livre de matière première.

Il n'en est pas de même, nous le savons, pour le filateur européen ou asiatique qui doit écouler ses produits chez une clientèle dont la capacité nominale d'achat ne dépasse pas de plus de 50 p. 0/0 la valeur d'avant-guerre.

Il résulte évidemment de là que si la production cotonnière américaine est, et restera, en mesure de satisfaire aux besoins intérieurs, elle pourra fort bien dans un avenir très proche ne pas s'adapter aux besoins de l'exportation.

Ceci est un fait extrêmement intéressant. Depuis un siècle, le coton brut n'a jamais cessé d'être le plus important des articles exportés par les États-Unis.

Aujourd'hui encore, malgré les énormes progrès réalisés par l'industrie extractive et manufacturière, le coton brut arrive bien avant les autres articles.

En 1925, année suivant de très mauvaises récoltes, les exportations américaines de fibres de coton ont été de 4,919,000 balles valant 632 millions de dollars.

Les pétroles et tous leurs dérivés, qui tiennent la seconde place sur la liste des exportations des États-Unis sont loin d'atteindre de pareils chiffres. Il en est de même des automobiles, qui jouent aujourd'hui un rôle si important dans le commerce extérieur américain. Si les exportations de coton brut ne venaient pas redresser la balance commerciale, les exportations américaines auraient tou-

jours été depuis un siècle inférieures aux importations. Or cette éventualité peut se réaliser assez prochainement.

Les États-Unis ont été durant très longtemps des exportateurs de matières premières et des importateurs de produits fabriqués. Cette situation se transforme peu à peu. Déjà les excédents de blé américain, considérables il y a trente ans, ont été si réduits qu'ils sont aujourd'hui insignifiants. Le Canada, l'Angleterre et l'Australie ont remplacé les États-Unis sur le marché mondial des blés. Les bois des merveilleuses forêts de la Côte Ouest ne sont plus exportés, au contraire, l'Union absorbe chaque année une quantité croissante de bois canadien. On pourrait multiplier ces exemples. Les seuls produits bruts aujourd'hui en excédent sont le pétrole, le cuivre et le coton; mais, les réserves de pétrole exploitées avec intensité ne sont pas inépuisables. Beaucoup d'experts pensent que dans deux ou trois ans les États-Unis consommeront la totalité de leur production. Les mines de cuivre américaines ont généralement une assez faible teneur. Quand le réseau ferré africain sera amélioré, il est fort probable que le prix de revient des cuivres congolais et rhodésiens sera très inférieur à celui des cuivres américains qui perdront alors leurs débouchés extérieurs.

Les États-Unis ne disposeront plus à ce moment que d'une seule matière première pour l'exportation : le coton. Ce coton nous l'avons vu, sera très cher, trop cher, pour les filateurs d'Europe ou d'Asie. Ceux-ci arriveront-ils à leur tour à s'affranchir de la dependance américaine?

L'Angleterre s'est mise à l'œuvre la première avec une incomparable largeur de vues. Elle a renouvelé la culture cotonnière dans les pays qui s'étaient laissé distancer par les États-Unis, au cours du XIXe siècle; en particulier aux Indes et au Brésil. Elle a découvert de nouveaux pays où la culture est possible : le Soudan, l'Ouganda, le Tanganyka, l'Irak, etc. La production en est encore insignifiante; mais le prix de revient est très nettement inférieur à celui des États-Unis; il ne dépasse guère en moyenne 10 à 12 cents.

La France accomplit un effort semblable, bien qu'avec des moyens plus modestes, dans quelques-unes de ses colonies. L'Allemagne tourne les yeux vers le Brésil, la Belgique vers le Congo, l'Italie vers l'Erythrée et l'Asie Mineure, la Russie vers le Turkestan.

Toutes ces tentatives ne seront pas couronnées d'un égal succès; il faut beaucoup de temps pour passer de la phase expérimentale à la phase industrielle; mais déjà, dans bien des cas, d'heureux résultats se dessinent.

Sans vouloir se hasarder trop imprudemment dans le domaine incertain des prophéties, on peut prédire que, dans un avenir très proche, le « King-Cotton » du sud de l'Union sera forcé de partager son trône avec de jeunes rivaux.

A ce moment, les États-Unis cesseront définitivement d'être des exportateurs des matières premières. Arrivés au stade de la maturité économique, ils devront ou se replier complètement sur eux-mêmes à l'abri de quelque muraille de Chine, ou entrer en lutte avec l'industrie des vieilles nations sur le marché mondial des produits fabriqués.

Ils connaîtront alors la dure loi de la concurrence; ils s'apercevront que toutes les nations sont étroitement dépendantes les unes des autres et peut-être regretteront-ils à ce moment le dédaigneux isolement qui caractérise aujourd'hui leur politique extérieure.

J. TRIOCHLER.

P. S. — Les récentes publications concernant l'importance de la récolte de 1926, qui dépasserait 17 millions de balles, ont provoqué une baisse considérable des cours. La menace d'une disette de coton américain à bon marché qui pèse sur l'industrie européenne se trouve donc momentanément écartée, mais il ne peut s'agir là que d'un court répit.

Les producteurs s'organisent pour réagir contre cette baisse qui va causer des ruines nombreuses dans les anciens états cotonniers. — Au cours de nombreux meetings, des résolutions ont été adoptées demandant une intervention législative pour réduire de moitié, dès la prochaine campagne, la surface ensemencée. — Même si ces résolutions ne sont pas suivies d'effet, il faut s'attendre à ce que l'intérêt personnel des planteurs les amène à diminuer sensiblement leur production. La nécessité pour l'Europe de se rendre indépendante du coton américain demeure donc toujours aussi impérieuse.

J. T.

(Novembre 1926.)

SITUATION ACTUELLE DU COMMERCE D'EXPORTATION DE LA FRANCE VERS LE JAPON

Le Japon grande puissance importatrice.

Au milieu du siècle dernier, le Japon était encore pratiquement fermé au commerce avec l'étranger. Cinquante ans d'efforts constants et réfléchis lui ont suffi pour devenir l'une des premières puissances économiques du monde. En 1889, le montant total des transactions commerciales du Japon avec l'étranger (importations et exportations) était seulement de 136 millions de yen. En 1913, il était de 1,361 millions, en 1925 il s'élevait à 4,878 millions.

En dehors de l'importance globale de ce dernier chiffre, il est une particularité dans le commerce extérieur du Japon qui intéresse tout particulièrement les puissances exportatrices. Depuis 1895, si l'on excepte la période de guerre qui fut pour le Japon une période de restriction forcée à l'importation et d'extrême profit à l'exportation, vingt-quatre années accusent un excès des importations sur les exportations, et trois seulement un excès des exportations sur les importations.

Ce déséquilibre s'est manifesté avec une netteté de plus en plus remarquable durant la période de six années 1919-1924 :

Années	Valeur en yen : Exportations	Valeur en yen : Importations	Excès des importations sur les exportations
1919 . . .	2,098 millions de yen	2,173 millions de yen	+ 75 millions de yen
1920 . . .	1,948 —	2,335 —	+ 387 —
1921 . . .	1,252 —	1,614 —	+ 361 —
1922 . . .	1,697 —	1,890 —	+ 252 —
1923 . . .	1,447 —	1,982 —	+ 534 —
1924 . . .	1,807 —	2,453 —	+ 646 —

Sans doute les importations des années 1923 et 1924 se sont-elles trouvées anormalement enflées par les marchandises importées pour la reconstruction des régions dévastées par le grand tremblement

de terre puisqu'en 1925 le déficit de la balance commerciale était ramené à 267 millions. Mais la régularité avec laquelle, depuis la guerre, la balance commerciale japonaise accuse un chiffre défavorable, et ceci malgré les efforts du gouvernement pour y porter remède, permet d'élever ce phénomène au rang d'une véritable loi naturelle du pays.

Le Japon pour vivre, a besoin d'importer. Et il est une raison extrêmement simple à cela, c'est que le Japon ne se suffit pas à lui-même. Surpeuplé, d'une superficie très limitée, et ne disposant que de richesses minières au-dessous de la moyenne, il doit, en échange de sa soie et de ses tissus de coton, se procurer quantité de produits alimentaires, de matières premières et d'articles manufacturés.

On a maintes fois comparé la situation du Japon à celle de l'Angleterre parce que sa politique économique est par la force même des choses basée sur l'échange comme la sienne. Mais il est une différence essentielle entre le commerce de ces deux pays : c'est que le Japon, quoique progressant de jour en jour, est encore loin d'être industriellement aussi évolué que l'Angleterre et qu'il lui faut se procurer chaque année pour 700 à 800 millions de yen de produits complètement manufacturés ou demi-manufacturés de toutes espèces.

En 1924, les trois grandes rubriques d'importation du Japon se départageaient ainsi :

Produits alimentaires, 350 millions de yen.

Matières premières, 1,325 millions de yen.

Articles manufacturés, 775 millions de yen.

C'est à ses voisins d'Asie, à l'Amérique et à l'Australie que le Japon achète ses *produits alimentaires* aussi bien que ses *matières premières*. L'Europe, elle-même grosse importatrice de ces produits est, sauf exceptions, dans l'impossibilité de les lui fournir.

Par contre, la presque totalité des *produits manufacturés* qu'il importe vient, soit des puissances industrielles de l'Europe, soit des États-Unis d'Amérique. C'est cette rubrique qui constitue par excellence leur champ d'action et qui renferme leurs possibilités de vente au Japon. Et nous, Français, devrions y trouver un intérêt tout spécial du fait que la plupart des produits manufacturés en demande au Japon sont ceux, précisément, que nous sommes à même de lui fournir : tissus et filés de laine, tubes et rails, machines et outillage,

automobiles, appareillage électrique, instruments de précision, produits chimiques, parfumerie, articles de luxe, etc.

L'EFFORT D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE AU JAPON.

Avant la guerre peu de Français songeaient sérieusement à exporter au lointain Japon. Nos spécialités seules, produits de luxe et vins, en demande régulière depuis fort longtemps y formaient la plus claire partie de nos exportations, et leur chiffre était fort modeste : 5 millions de yen en moyenne par an.

Pendant la guerre, phénomène normal, nos exportations diminuèrent encore.

En 1918, dès après l'armistice, un effort fut tenté. Un certain nombre de capitalistes furent séduits par les facilités que paraissait offrir le marché d'Extrême-Orient et attirés par la possibilité de gains considérables. Des sociétés de commerce se formèrent. Des comptoirs en Extrême-Orient furent fondés. Ce mouvement se développa d'ailleurs principalement en Chine et ne paraît guère avoir touché le marché japonais beaucoup plus fermé. On sait, d'autre part, les résultats assez décevants de cet effort. Le manque d'expérience des coutumes très spéciales des asiatiques, un personnel dirigeant pas toujours désigné pour occuper des postes importants, la concurrence étrangère supérieurement organisée rendirent éphémère la vie de la plupart de ces jeunes sociétés.

En 1919, le gouvernement français subventionna une mission aéronautique qui donna des résultats intéressants : plus de 200 millions de francs d'appareils et d'accessoires ont été commandés par le gouvernement japonais à la France depuis 1920, et à l'heure actuelle, ce dernier se propose d'installer un Service Technique d'Aviation en France pour travailler en relations étroites avec le nôtre.

A la suite de la crise générale de surproduction de 1920-21, les industries françaises, forcées de chercher un débouché à l'étranger, s'intéressèrent plus vivement au marché japonais. Des délégués, représentants d'industries privées furent envoyés au Japon, en particulier pour le compte de fabricants de machines *textiles* et d'*automobiles*.

Quelques-uns de nos industriels firent en outre le sacrifice d'argent nécessaire pour participer à l'Exposition industrielle de Tokio en 1922. A partir de ce moment, nous réussîmes à enlever quelques commandes d'installations complètes de filatures et le nombre de voitures automobiles françaises qui était à peine d'une dizaine à la fin de 1919, dépasse à l'heure actuelle le chiffre de mille dans l'Empire du Soleil-Levant.

Notre commerce d'exportation actuel avec le Japon.

Cependant, la médiocrité des résultats de cet effort d'expansion n'apparaît que trop clairement si l'on consulte les statistiques officielles du Département des douanes japonaises.

Valeurs globales des exportations de France vers le Japon.

1913	5,828	mille yen
1919	8,831	—
1920	14,481	—
1921	11,691	—
1922	18,462	—
1923	22,200	—
1924	32,774	—
1925	33,377	—

En douze années, nos exportations au Japon ont donc sextuple et ce résultat, n'était l'insignifiance du chiffre de base, pourrait

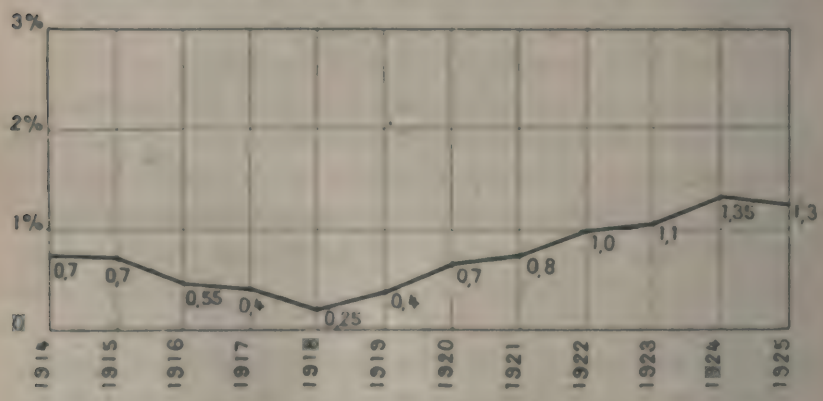

sembler satisfaisant. Mais, pour être aperçue sous son véritable jour, la situation doit être envisagée un peu autrement. Elle doit être examinée sous le double point de vue des importations glo-

baies du Japon et des exportations au Japon de nos concurrents directs.

Or, dans le même temps que nous faisions sextupler le chiffre de nos exportations, le Japon, lui, quadruplait le chiffre de ses importations totales et, en réalité, la part de la France passait à peine de 1 p. 0 /0 à 1,5 p. 0 /0.

La courbe ci-dessus donne une idée de la faiblesse du développement des exportations françaises au Japon depuis 1913. En abscisse sont portés les temps par année, en ordonnées la part pour cent de la France dans les importations totales du Japon.

Quant à notre situation par rapport à nos principaux concurrents, elle peut se caractériser de deux façons.

D'une part, en rapprochant les chiffres qui concernent les quatre principaux produits français exportés au Japon de ceux qui ont trait à l'exportation des mêmes produits par les autres puissances exportatrices; en 1924, ces chiffres ont été les suivants :

EXPORTATIONS VERS LE JAPON.

Filés de laine :		
Allemagne	26,321	mille yen
Angleterre	20,195	—
France	13,405	—
Couleurs à base de coaltar :		
Allemagne	10,353	mille yen
E.-U. d'Amérique	977	—
Suisse	870	—
France	102	—
Machines :		
E.-U. d'Amérique	64,682	mille yen
Angleterre	35,736	—
Allemagne	16,249	—
Suisse	4,884	—
France	2,883	—
Automobiles :		
E.-U. d'Amérique	18,446	mille yen
Angleterre	980	—
France	745	—

D'autre part en réunissant sur un même tableau les courbes d'exportation vers le Japon des États-Unis d'Amérique, de l'Angle-

terre, de l'Allemagne et de la France on obtient le significatif graphique ci-après.

Le boom remarquable des exportations des États-Unis vers le Japon pendant les 2 premières années de guerre est dû au brusque

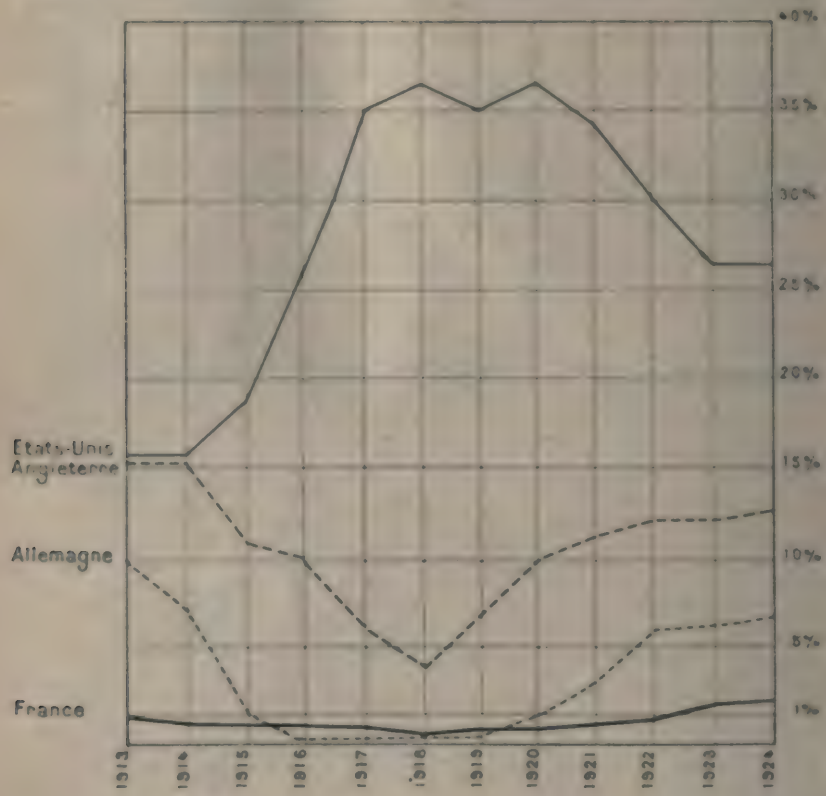

vide laissé par les puissances européennes, dont les forces étaient concentrées autour des champs de batailles.

Mais, dès la guerre finie, l'Angleterre et l'Allemagne ont repris la lutte commerciale contre les États-Unis sur le marché du Japon et ont su retrouver approximativement leur place d'avant guerre en moins de cinq années.

Bien misérable apparaît la position de la France en regard de ces trois pays et point n'est besoin d'insister pour démontrer un fait évident à première vue, à savoir que notre pays n'occupe pas — à beaucoup près — la place qui lui est due.

Sommes-nous défavorisés par le tarif douanier actuel du Japon?

Il est une raison qui, d'une manière générale, rend toute exportation vers le Japon difficile. C'est la barrière douanière qui l'entoure

Depuis fort longtemps, le Gouvernement Japonais s'est inquiété de l'excès toujours croissant des importations japonaises. Avant la guerre, la nation, épuisée par son intense effort de développement et de modernisation économique, était pauvre. L'intérêt des placements japonais à l'étranger (qui étaient de toute petite importance) ne suffisait même pas à balancer le montant des arrérages de la dette étrangère japonaise. Le seul moyen efficace de soutenir le change était alors d'exporter de l'or et, par là, d'appauvrir encore le pays.

Aussi, en 1911, le Japon s'entoura-t-il d'un tarif très protecteur destiné à deux fins : décourager les importations et encourager les industries nationales. Sous l'Empire de ce régime, les importations commençaient à se comprimer lorsque le tremblement de terre du 1er septembre 1923 survint. Son effet immédiat fut de raviver douloureusement la plaie de l'économie japonaise. Les importations de toutes sortes destinées à la reconstruction des régions dévastées grossirent démesurément.

Il parut indispensable au gouvernement de prendre des mesures encore plus énergiques et, en juillet 1924, il promulguait le fameux « Luxury Bill » qui frappait d'un droit uniforme de 100 p. 0/0 *ad valorem* une liste fort longue d'articles dits de luxe.

Étant donné, d'une part, le tarif général japonais et, d'autre part, ce recent « Luxury Bill », la question qui se pose est de savoir si nous nous trouvons réellement handicapés par rapport à nos concurrents directs : États-Unis d'Amérique, Angleterre et Allemagne. Or, il semble que la France soit frappée avec une dureté particulière par le « Luxury Bill », car, s'il ne s'applique pas à nos vins, il frappe nos liqueurs, nos étoffes de luxe, nos parfums, nos bijoux. Pendant l'année 1925, on a constaté une diminution globale de 80 p. 0/0 dans les entrées au Japon des produits frappés par la

loi récente. Aussi le « bill » a-t-il soulevé une grande indignation parmi les exportateurs français.

Pourtant, cette indignation n'est peut-être pas entièrement justifiée. Que l'on songe d'abord que les produits de luxe formaient à peine de 1/10 de nos exportations totales avant la promulgation du « bill » et que d'autre part — ainsi qu'en témoignent les statistiques récentes — ce sont pour la plupart les produits de demi-luxe, ceux que la fabrication locale a pu remplacer qui ont été empêchés de franchir la frontière du Japon l'an dernier, mais en réalité les Japonaises raffinées et vraiment à la page n'hésitent pas à payer les prix les plus exorbitants pour continuer à se procurer les parfums et les bijoux de la rue de la Paix.... Enfin, au début de cette année, le Parlement japonais a approuvé le retrait de 46 articles, figurant dans le tarif de luxe, mesure qui en adoucit considérablement les modalités.

En ce qui concerne à présent le tarif général, nous nous trouvons nettement avantagés sur nos concurrents. La Convention de 1911 passée entre la France et le Japon et encore en vigueur à l'heure actuelle nous accorde, en effet, un tarif de faveur sur 15 articles et le traitement de la nation la plus favorisée dont ni les États-Unis, ni l'Angleterre, ni l'Allemagne ne bénéficient.

En somme, à envisager la question douanière dans son ensemble, il apparaît que nous ne sommes peut-être plus favorisés comme nous l'étions avant le « Luxury Bill » mais que nous ne sommes certainement pas désavantagés par rapport à nos concurrents directs.

Il semble donc que les causes profondes de la médiocrité de nos succès commerciaux au Japon doivent être recherchées ailleurs.

Causes profondes de notre insuccès au Japon.

Un séjour de six mois dans le pays même a permis au rédacteur de ces lignes, non seulement de recueillir sur cette question l'opinion des personnalités commerciales françaises, qui y sont établies depuis des années, mais d'observer sur place les raisons des difficultés rencontrées par nos exportateurs dans le commerce avec le Japon.

Ces difficultés sont principalement de deux ordres. Elles pro-

viennent, d'une part, de l'habitude prise par le commerçant japonais d'acheter à d'autres qu'aux Français, et, d'autre part, de l'extrême faiblesse des moyens dont nous disposons pour attaquer le marché.

Par nature le Japonais est méfiant. Et le commerçant japonais l'est encore davantage. Il se méfie de toutes choses et de toutes personnes qu'il ne connaît pas, surtout de ce qui est étranger.

L'acheteur japonais, qu'il soit grossiste ou detaillant, ne se decidera a passer une commande que s'il est persuadé que la marchandise qu'il achète est propre en tous points à l'usage qu'il en veut faire. Il en veut la garantie. Et cette garantie, il la trouve dans le nom de son fournisseur. Ainsi il achètera les yeux fermés aux puissants consortiums de commerce japonais ou aux grosses maisons d'importation étrangères jouissant depuis longtemps d'un nom connu et d'un credit prouvé. En règle générale, il n'achètera pas une marchandise à une maison qu'il ne connaît pas : il s'en méfiera.

Or, son fournisseur habituel quel est-il? A moins qu'il ne soit Japonais, il est Americain, Anglais ou Allemand. Telle est la situation établie. Le Japonais est accoutumé à acheter à nos concurrents et c'est une tâche extrêmement ardue que de lui faire changer ses habitudes. Elles constituent un véritable mur. Et, fait suprêmement déconcertant pour le commerçant non averti qui vient au Japon dans le dessein d'y faire des affaires, ce mur se cache sous les apparences de la politesse la plus affable et de l'amabilité la plus exquise.

Ce qu'il faut pour *interesser le Japonais à acheter*, c'est le nom d'un crédit solidement assis, la satisfaction évidente d'une nombreuse clientèle, et le bruit d'une publicité bien comprise.

Ce qu'il faut pour *le determiner à acheter*, c'est la presentation seduisante de la marchandise et l'habileté dans les négociations préliminaires, ou ne doivent être épargnés ni les à-côtés couteux (réceptions, présents, etc.) ni même, parfois, l'assurance d'un acompte immédiat et palpable sur les bénéfices à venir....

Cette manière de travailler exige de la part du négociateur une connaissance approfondie du pays et autant que possible de la

langue, beaucoup d'adresse et de tact. Elle demande de la part de la firme qu'il représente *de la confiance*, confiance en son représentant et confiance dans le marché.

Et c'est précisément cette qualité qui nous manque le plus, la confiance. Le Français de France souffre en général d'un mal psychologique qui le handicape gravement dans le commerce avec les pays éloignés : la peur des risques.

Si l'on vient dire à un fondeur français : le Japon commande à l'étranger, bon an, mal an, pour cent millions de francs de rails et pour le même chiffre de tubes d'acier, le fondeur s'intéressera immédiatement. Mais si l'on ajoute les conditions générales du marché : adjudication restreinte à Tokyo, prix c. i. f. Yokohama, paiement en yen, son ardeur va se refroidir considérablement.

Il ne verra plus que deux choses : 1° le souci causé par la nécessité d'une organisation sur place pour participer aux adjudications; 2° les risques, risques de change différé, risques de transports, risques inhérents à l'éloignement et aux événements pouvant survenir entre la commande et la livraison. Et alors que fera-t-il? Il préférera attendre tranquillement que la Compagnie Mitsubishi vienne le prier d'établir des prix pour tel tonnage de rails ou de tubes d'acier, livraison sur wagon Havre ou Dunkerque, paiement en francs. De cette façon, il perd le bénéfice — important — prélevé par le gros intermédiaire japonais ou bien voit passer à un concurrent étranger la commande qu'il aurait pu enlever s'il avait disposé d'un organisme de représentation au Japon lui permettant d'y présenter ses prix directement.

La conséquence de cette attitude n'est qu'un manque à gagner pour les industries dont les produits sont recherchés par les succursales Mitsui et Mitsubishi établies en France pour y drainer les marchandises les plus avantageuses. Mais, pour les autres, elle est une perte sans compensation.

L'argument qu'on entend souvent présenter en faveur des consortiums de commerce japonais est le suivant : dès lors que ces grosses firmes formidablement puissantes et organisées n'achètent pas plus à la France qu'elles ne le font, il est complètement inutile

de chercher à faire mieux qu'elles. Là est l'erreur : ce que ces maisons ne nous achètent pas, elles l'achètent aux pays étrangers qui sont nos concurrents, et si nos industriels étaient à même de présenter directement leurs prix à Tokyo, ceux-ci, réduits de toute la marge de bénéfice net prélevé par l'intermédiaire seraient bien souvent les meilleurs.

Remettre notre commerce d'exportation au Japon entre les mains des consortiums de commerce japonais, c'est laisser ignorer le nom de la France au Japon. C'est aussi vouer notre commerce à y rester nain.

Ce grave danger est conséquence directe de cet état d'infériorité que constitue pour tant de commerçants français la peur des risques. L'autre conséquence de ce mal — aussi grave — est la pauvreté et l'isolement dans lesquels sont laissés nos établissements au Japon.

Les établissements de commerce français au Japon.

Nos établissements de commerce sont une vingtaine en tout; ce sont pour la grande majorité des comptoirs d' « import-export ». (La seule manufacture française au Japon est l'usine de l'Air liquide à Kobé.) Parmi eux, deux ou trois sont d'une certaine puissance, mais par une coïncidence qui n'est malheureusement pas le fait du hasard, ce sont précisément ceux dont le département « export » est bien développé et qui se désintéressent des importations. Les autres cherchent à les imiter au détriment bien entendu de leur département « import » déjà faible.

Le mieux que l'on puisse faire pour dépeindre nos établissements d'importation est de les situer à côté des maisons d'importation étrangères concurrentes.

Les Américains et les Anglais y possèdent des firmes très puissantes dont les caractéristiques sont à peu près les mêmes, gros capitaux, crédit très solide, publicité abondante. Ces firmes se divisent en deux espèces. Les unes sont de véritables consortiums dont la liste des départements comprend à peu près toutes les rubriques d'importation de leur pays et qui sont organisés en tous points pour lutter contre les consortiums japonais. Les autres sont spécialisées dans une branche d'importation déterminée. Toutes possèdent un personnel dirigeant parfaitement compétent et fortement rému-

nère, des hommes d'affaires connaissant à fond le pays et souvent la langue, des ingénieurs et des techniciens à même de surveiller sur place l'installation des marchandises importées.

Les Allemands ont eux aussi, des firmes puissantes et qui laissent loin derrière elles nos maisons françaises. Mais, ne disposant pas de capitaux aussi considérables, ils remplacent la grande publicité coûteuse par d'autres moyens, non moins efficaces. C'est ainsi que beaucoup d'Allemands se trouvent au Japon sans poste apparemment important ou bien rémunéré. Ils restent là le temps qu'il faut pour apprendre à fond les coutumes du commerce japonais et la langue. Ils se font des relations dans les milieux japonais. Ils parviennent progressivement à pénétrer le pays, à s'infiltrer partout, à persuader le Japonais de la supériorité du produit allemand. C'est leur méthode de publicité à eux. Ils ne font pas beaucoup de bruit, mais leur travail est formidable. Ils sont nombreux, forment bloc entre eux et restent en relation étroite avec leur pays qui les soutient puissamment.

A côté de concurrents aussi redoutablement organisés, nos quelques importateurs apparaissent misérablement pauvres et faibles.

Disposant de capitaux et d'un personnel restreint, leur nom reste inconnu, étouffé entre les gros consortiums japonais et les puissantes firmes étrangères. N'ayant pas les moyens de faire venir de France des ingénieurs ou des techniciens, leurs importations se cantonnent forcément dans le domaine des produits de commerce ordinaires dont la vente ou l'installation n'exigent pas d'organisme technique[1]. Et le champ de leurs importations se trouvant ainsi restreint, ils en viennent à se faire concurrence entre eux. Pour comble de malheur le tremblement de terre de 1923 leur fit éprouver une perte globale de 8 millions de yen.

Évidemment, nos représentants manquent d'argent. Mais ce dont ils souffrent le plus, c'est du manque de confiance que leur témoignent les commerçants et industriels de France. L'exemple le plus frappant qu'on puisse donner des regrettables conséquences de cet état d'esprit se place après le tremblement de terre du 1er septembre 1923.

Immédiatement après le cataclysme il se produisit une demande

1. Parfums, vins et champagnes, bijouterie, autos, pneumatiques, produits pharmaceutiques

énorme de produits de toutes sortes au Japon, en particulier : automobiles et camions, ponts et constructions métalliques, matériel de chemin de fer, machines. Dès après le désastre et sans attendre qu'une seule commande leur ait été passée, les Américains envoyèrent par bateaux pleins à leurs représentants des morceaux de ponts qu'il ne restait qu'à assembler, des automobiles et des machines de toutes sortes, marchandises qu'on se disputa parce qu'*immédiatement disponibles*.

La demande dura dix-huit mois, et cependant, chose difficilement croyable, c'est à peine si les Français en profitèrent pour deux ou trois millions de yen : six mois après, en France, on attendait toujours les commandes fermes!

Et de ce déboire, l'unique raison : manque de confiance vis-à-vis de nos représentants.

Mais, objectera-t-on peut-être, puisque les Français de France semblent si mal s'entendre avec les Français du Japon, puisque, d'autre part, il est certainement désavantageux de traiter les affaires par l'intermédiaire de maisons de commerce japonaises, pourquoi ne pas essayer de traiter directement de France au Japon, sans intermédiaire, comme la chose se pratique couramment entre pays européens?

Ce serait la plus grande erreur dans laquelle nous puissions tomber et la chose est si vraie qu'il n'y a pas un Français qui touche de près ou de loin aux affaires avec l'Extrême-Orient qui n'en soit persuadé. Pour les négociations préliminaires très délicates, pour les réclamations éventuelles fréquentes, pour être à même de rester en contact avec la clientèle, il est indispensable de disposer d'un organisme de représentation intermédiaire établi dans le pays, ajoutons même, sous peine d'être trompé tôt ou tard, mais sûrement, d'un organisme de représentation *dirigé par un compatriote*.

Mais alors, pourquoi témoigner une défiance totalement imméritée à ceux-là même qui sont tout désignés pour défendre nos intérêts?

Faire confiance à nos compatriotes établis au Japon, c'est à l'heure actuelle la condition essentielle de l'intensification de nos relations commerciales avec ce pays. Mais il est évident que du

jour où le courant de nos exportations enflerait appréciablement, le nombre des Français qui s'y trouvent y deviendrait vite insuffisant. Ils sont en tout environ deux cents à demeure, noyés parmi un nombre d'étrangers peut-être cent fois supérieur.

D'autre part, ils auraient certainement besoin d'être entourés d'ingénieurs et de techniciens capables de discuter d'égal à égal avec les techniciens japonais et de procéder au montage ou à l'installation des marchandises importées.

Aussi notre pensée n'est-elle pas que, dans l'état actuel des choses, la France dispose au Japon d'organismes suffisants pour y écouler ses produits sur une grande échelle. Ce n'est qu'un point de départ, un noyau.

Pour le grossir, le rendre fort et vigoureux, il n'y a qu'un moyen : envoyer du monde, des hommes jeunes, intelligents, c'est-à-dire capables de s'adapter. Sous l'influence des conseils de personnes qui sont depuis de longues années rompues à la discipline du marché japonais, ces jeunes apprendront à se plier peu à peu aux coutumes un peu spéciales du pays. Ils maîtriseront progressivement la langue. Ils se formeront. Et, le moment venu, on les verra agrandir tout naturellement le département de la maison de commerce où ils se trouveront ou créer de toutes pièces celui qui leur manquerait.

Ce personnel et ce crédit, les maisons françaises qui veulent réussir au Japon doivent s'unir pour les avancer à nos importateurs. Ce sont les armes qui nous manquent à l'heure actuelle pour lutter contre nos concurrents.

PHILIPPE BAUDET.

LE PARRAIN D'UNE ÉCOLE GERMANISTE : FRANÇOIS HOTMAN ET SA « FRANCO-GALLIA » (1573)

Dans le XVIe siècle français, grand remueur d'idées et d'hommes, l'histoire des doctrines de droit public a pu faire une assez ample moisson. Les théories politiques qui s'y sont élaborées se ressentent presque toutes de ce milieu agité et en continuelle transformation. Des événements de l'importance de la Réforme ou des guerres de religion ont été éminemment favorables à la floraison d'œuvres de diverse valeur, la plupart écrits de circonstance, et pour cette raison complètement oubliés. Payant aujourd'hui la rançon d'une heure de célébrité, beaucoup de ces *factums* dorment en paix dans nos bibliothèques, défiant la curiosité ou même le courage de nos historiens.

Toutefois, cette constatation ne va pas sans de notables réserves. Autour du grand nom de Bodin et de sa République, émergent quelques publicistes remarquables dont le nom s'est perpétué jusqu'à nous. Parmi ces auteurs, les uns, s'attachant à l'examen du présent, essayent de construire une philosophie politique dont la monarchie existante constitue le centre et le foyer; d'autres, prenant position contre le gouvernement du jour, demandent à la philosophie, au droit naturel, à la théologie des arguments de polémique, d'autres enfin, plus rares, font appel à l'histoire pour porter des coups assurés à la monarchie absolue, ou, comme on disait alors, à la « tyrannie ».

C'est à cette dernière tendance que se rattache l'œuvre principale de l'homme sur lequel je voudrais à nouveau attirer l'attention. Mais avant d'en examiner l'œuvre, il n'est peut-être pas inutile de dire quelques mots du personnage, de retracer brièvement les principaux épisodes de son *curriculum vitæ* [1].

1. Hotman a déjà fait l'objet de plusieurs travaux; le meilleur et le plus complet est celui de M. Blocaille, *Étude sur Fr. Hotman* (thèse Dijon 1902), auquel je renvoie pour plus de détails.

François Hotman naquit à Paris en 1524 d'une famille originaire de la Silésie, d'après les uns, du duché de Clèves, d'après d'autres. Son père était conseiller au Parlement. Le jeune homme fit ses études à Orléans où ses relations nous le montrent déjà à demi gagné à la Réforme. Il entra ensuite au barreau de Paris : la tradition veut qu'il y ait travaillé auprès de Dumoulin, alors à l'apogée de sa réputation et qu'il s'y soit lié d'amitié avec le jurisconsulte Beaudoin. En 1546, après avoir ouvert pendant quelque temps un cours libre de droit romain à Paris[1], il rompit avec sa famille et se rendit à Lyon où il essaya de vivre en faisant des traductions. De là il se rendit à Genève auprès de Calvin qui lui fit obtenir une chaire à l'Université de Lausanne.

A partir de ce jour, Hotman va partager sa vie entre l'enseignement, les négociations diplomatiques et ses publications. Au bout de peu d'années, appelé par le conseil de cette ville, il alla s'établir à Strasbourg pour y professer le droit romain. Il y retrouva son ancien collègue Beaudoin. Mais les deux amis ne tardèrent pas à se prendre de querelle. Les griefs articulés de part et d'autre étaient considérables : Hotman accusait son rival de vouloir attenter à sa vie, l'autre lui reprochait de ne pas savoir le latin[2]! Une violente polémique, agrémentée d'injures, s'ensuivit. Dans ce genre un peu spécial, mais très à la mode au XVIe siècle, Hotman déploie une virtuosité tout à fait remarquable : « Chacun sait, écrit-t-il un peu plus tard, que Cujas n'aura pas fait plus de cas de Beaudoin que de ses vieilles bottes et que ledit Beaudoin n'a jamais goûté la science du droit que du bout des lèvres, aussi mériterait-il plutôt le nom de jurisdolor que de jurisdoctor. Bien plus, il est appelé par beaucoup le docteur de la nécessité : qu'est-ce à dire sinon le docteur sans lois, puisque la nécessité n'a pas de lois[3]. »

1. Une lettre d'Estienne Pasquier (publiée par Dareste dans le *Revue historique*, 1876, p. 3) nous apprend que ce cours commençait à sept heures du matin.

2. Théodore de Bèze qui prit le parti d'Hotman dans cette querelle, parait cependant admettre à sa charge certains griefs importants : celui de plagiat, par exemple, et aussi celui d'avoir peu de sérieux dans le jugement (Bloesville, *op. cit.*, p. 23).

3. « Omnes sciant quod prædictus Cujacius non fecerit unquam numerum de Balduino plusquam de suis veteribus ocreis, et quod prædictus Balduinus nunquam gustavit de brodio juris nisi primoribus labris; unde merito jurisdolor non doctor nominari debebat. Quinimo multis vicibus appellatus est doctor necessitatis : hoc est sine legibus quia necessitas non habet legem »

Ne nous étonnons pas trop de cette forme, elle est de tout point dans l'esprit du temps. Les plus grands érudits se sont fait une sorte de recreation de ces polémiques personnelles où l'adversaire est généralement cloué au pilori et enguirlandé d'épithètes malsonnantes. S'il faut apprécier la puissance de conviction d'une époque d'après la verdeur du langage, le XVIe siècle est incontestablement celui de la plus grande sincérité!

La réputation d'Hotman était alors considérable. Repoussant les propositions d'engagement de plusieurs princes allemands, il préféra remplir auprès d'eux diverses missions diplomatiques au bénéfice de ses coreligionnaires français. Cependant, à l'expiration de son contrat avec la ville de Strasbourg, il revint en France pour lancer contre le cardinal de Lorraine son pamphlet « Épître au tigre de France » (1559). De nouveau diplomate pendant les hostilités, il fut pourvu, après la paix d'Amboise, d'une chaire de droit romain à l'Université de Valence où, dit-on, sa réputation attira beaucoup d'étudiants. En 1567 il alla remplacer Cujas à Bourges pour y professer quelques années plus tard le droit féodal. Vers cette époque le chancelier L'Hospital le fit nommer historiographe du roi.

Contraint par la Saint-Barthelemy (1572) à émigrer de nouveau, il alla enseigner le droit romain à Genève. Ce fut la période la plus féconde de sa carrière, celle où il écrivit notamment son œuvre la plus célèbre, la *Franco-Gallia*. Après la paix de 1576, repoussant les offres du duc d'Alençon, il se mit au service du landgrave de Hesse. Il refusa la place de premier professeur à l'Université de Leyde que lui offrait le prince d'Orange et alla s'établir à Bâle. Les dernières années de sa vie furent assez malheureuses : frappé par plusieurs deuils de famille, menacé de tomber dans le denuement, allant vegéter à Genève, il finit par revenir mourir à Bâle en 1590 dans une quasi-misère.

(*Strigilis Papirii Massoni*, p. 14-15). Voir aussi Brissaud, *Manuel d'histoire du droit français*, t. I, p. 354, note 3.

Dans ce pamphlet de Hotman, Cujas récolte aussi sa part d'injures (temulentus, lutulentus, turbulentus). Quant au contradicteur d'Hotman auquel s'adresse ce pamphlet, le jésuite P. Masson, il est « stultus, furiosus, fatuus, freneticus, demens, insanus, mente captus » (*Strigilis Papirii Massoni*, p. 64). Et la polémique, constamment personnelle, continue sur ce ton pendant plus de trente pages! Dans les remaniements de sa *Franco-Gallia* d'ailleurs, Hotman ne manquera pas d'insérer à leur place quelques injures bien senties à l'adresse de ses contradicteurs.

Au cours de cette vie si agitée, commune d'ailleurs à beaucoup d'érudits de son temps, Hotman a beaucoup écrit. Sur l'objet principal de son enseignement, le droit romain, il a publié de multiples dissertations. Mais, chose curieuse, il est aussi l'auteur d'une très vive critique de l'utilité pratique de cette science, sous le titre suggestif d'Antitribonien. Je ne crois pas que les modernes contempteurs de cette branche de nos études juridiques — il en est, paraît-il, encore, — aient depuis lors inventé quoi que ce soit dans le développement de leur argumentation. Le pamphlet d'Hotman semble devoir se rapporter à un mouvement de réforme des études de droit et constitue une protestation contre les méthodes d'enseignement alors en vogue[1].

Au demeurant, cette opposition entre une conception aussi tranchée du défaut d'utilité du droit romain et l'objet de l'enseignement de presque toute sa vie, n'est qu'un des nombreux contrastes d'un caractère très personnel. Juriste et fils de magistrat, il écrira sur les cours de justice quelques-unes des pages les plus dures qu'on puisse lire, tandis que son indéniable patriotisme[2] s'accommodera sans difficulté apparente d'une existence cosmopolite et d'une guerre continuelle contre les principes directeurs de la monarchie des Valois. Cependant son caractère apparaît comme fort au-dessus de celui du commun de ses contemporains. A côté de tant d'œuvres outrancières, sa *Franco-Gallia* se montre d'une modération relative. Son désintéressement absolu, les pénibles conditions matérielles où la fin de son existence se débattit, ses convictions profondes le rendent dans une certaine mesure sympathique.

Il est temps d'en venir à l'ouvrage sur lequel s'est fondée sa réputation, œuvre de caractère plus historique que juridique, disons

1. C'est l'opinion de M. Fournol (*Sur quelques traités de droit public du XVIe siècle*, *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1897, p. 298 et suiv.). J'ai quelque peine toutefois à admettre que le réquisitoire d'Hotman ne vise pas plus loin. Cujas et les Bartolistes y sont sans doute très attaqués, mais c'est le droit civil tout entier (même coutumier) qui y est pris à partie. Il ne subsisterait alors qu'un droit international privé puisant ses principes dans le droit naturel et un droit public s'appuyant sur l'histoire : c'est du moins le vœu de Fr. Hotman.

2. Dans sa lettre-préface au comte palatin (auquel il dédie sa *Franco-Gallia*), il dit ne pas partager l'opinion de ceux qui proclament « ubi bene, ibi patria », jamais, ajoute-t-il, on ne doit mépriser sa patrie, même ingrate, ni confondre le tyran avec sa patrie.

œuvre de science politique, où il essaya de remonter jusqu'aux principes du droit public français pour démontrer une thèse qui, au lendemain de la Saint-Barthélemy, était particulièrement chère aux propagandistes huguenots : celle de la limitation du pouvoir royal [1].

On sait que la réforme calviniste, après avoir gagné beaucoup de terrain sous le règne de François Ier, avait fini par se heurter à une résistance acharnée. La répression de l'hérésie par les soins du pouvoir royal amena les propagandistes protestants à poser de préférence le problème sur le terrain politique et non sur le terrain religieux. Ils observaient que sous le règne nominal d'un François II ou d'un Charles IX, le pouvoir était en réalité exercé par Catherine de Médicis, c'est-à-dire par les Guise. Leurs attaques contre les princes lorrains finirent par déchaîner la guerre civile. Aussi, assez naturellement, en présence des apologies fréquentes du pouvoir absolu auxquelles se livraient des auteurs catholiques, en vinrent-ils à contester à l'autorité royale le droit despotique en vertu duquel ils étaient, disaient-ils, poursuivis.

C'est au cours de cette guerre de plume que parut à Genève en 1573 la *Franco-Gallia* de François Hotman.

L'œuvre eut un très grand succès, attesté par plusieurs éditions successives, par la publication de traductions étrangères et l'apparition de nombreuses réfutations. Pour l'exposé de son contenu, je suivrai de préférence l'édition de 1586 : c'est la dernière qui ait paru du vivant de l'auteur [2]. Elle présente cette supériorité de

1. Voir à ce sujet le livre très au courant de Weill, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion* (Paris, 1891).

2. La première édition est de Genève, 1573 : il en a paru une traduction l'année suivante. Les seconde et troisième éditions sont de Cologne, 1576. Elles nous fournissent cinq nouveaux chapitres et diverses additions (ce sont surtout des références ajoutées). La quatrième est de Francfort, 1586 : elle renferme deux nouveaux chapitres et une plus grande abondance de sources historiques. On constate par exemple qu'Hotman a mis à profit depuis sa dernière édition la chronique du moine anglais Walsingham, dont il utilise les renseignements dans ses chapitres XXII et XXVII. On n'a pas remarqué l'intérêt de cette édition de 1586 qui nous fournit notamment un chapitre que nous ne trouvons nulle part ailleurs (sauf dans l'édition de 1665 qui reproduit celle-ci) : c'est le chapitre XXIV intitulé « Alterum ejusdem publici Concilii facinus insigne in Papa Benedicto XIII damnando ac repudiando », et qui se place après le chapitre consacré aux États Généraux sous Louis XI, malgré sa chronologie. Il renferme plusieurs erreurs historiques : c'est peut-être la raison de sa disparition. Cette édition est demeurée inconnue de M. Hoccaille lui-même. L'édition posthume de 1600, faite par les soins du fils de l'auteur, est très médiocre. Elle contient deux chapitres de

nous fournir la dernière forme qu'il ait mise à sa pensée. Préférable en cela aux éditions antérieures comme aux éditions posthumes, elle renferme, chose non remarquée encore, un chapitre de plus que toutes celles-ci.

Abordons-en à présent l'analyse[1].

Hotman commence par nous introduire en Gaule avant la conquête romaine, et, à l'aide des sources classiques de cette période, il nous fait un court tableau de la vie publique du temps. Pas de royauté héréditaire ni absolue, mais au contraire un pouvoir exercé par des assemblées. Bref un régime de liberté politique. Surviennent les conquérants romains. Que va-t-il se passer? Tout simplement la réduction en servitude des populations par l'effet conjugué des lois et de la fiscalité romaines. Aussi la population vaincue nourrissait-elle à l'égard des occupants une haine féroce!

Mais ce fut bientôt l'entrée en scène des libérateurs. Les Francs en effet, après bien des exploits, finirent par s'établir en Gaule dont ils changèrent le nom de province romaine en celui de France-Gaule (Franco-Gallia, d'où le titre de l'ouvrage). Or, si grande était la communauté de sentiment entre ces Germains et leurs obligés, que, malgré la différence de race, de langue et de mœurs, à la mort de Mérovée, les deux nations s'étaient déjà fondues en un seul et même peuple qui élut pour roi Childéric, le fils de Mérovée.

On le voit, dès le ve siècle pour Hotman, le peuple français a été une réalité concrète, cimentée par l'exercice commun de la liberté politique. En faut-il davantage pour entreprendre l'apologie d'un tel régime où l'assemblée de tous les citoyens procède au choix du souverain, écarte les fils indignes du monarque défunt pour donner la préférence à des étrangers, prononce la déposition des rois tombés dans l'infamie, et fait partout respecter l'ordre et la liberté[2].

Le patrimoine royal est d'ailleurs aussi limité que son pouvoir.

moins que la précédente et comporte de notables suppressions, particulièrement dans le dernier chapitre : « De parlementis judicialibus ». On sent que l'actualité faisait alors défaut à certaines diatribes de Hotman. Enfin la dernière édition (Francfort, 1665) est la reproduction pure et simple de celle de 1586.

1. J'élimine volontairement de mon exposé tout ce qui n'a pas un rapport direct avec l'objet de mon article. Pour une analyse très complète de la *Franco-Gallia*, il faut se reporter à l'étude précitée de M. Blocaille.

2. Hotman, *Franco-Gallia*, chap. VI et VII.

Sans doute tout souverain possède des biens propres, comme toute personne privée, et dont il peut librement disposer. Mais à côté de ces biens, on doit distinguer les biens fiscaux, attribués au prince en cette expresse qualité et dont il n'a que la jouissance; les biens publics qui relèvent de l'État, c'est-à-dire de la communauté nationale, et qui sont affectés à l'usage de tous; enfin les biens privés qui sont la propriété exclusive de chacun des citoyens[1].

A mesure que notre information historique se précise, Hotman nous donne de nouveaux détails sur l'activité des principaux corps de l'État. Le roi sans doute convoque l'assemblée, choisit ses principaux officiers, mais celle-ci reste souveraine. On y délibérait sur le choix d'un monarque, sur la paix et la guerre, on y discutait les lois générales, on y décidait des questions financières et de l'attribution des charges de l'État, on y rendait la justice[2]. En somme rien n'échappait à la compétence de l'assemblée, et l'auteur fait le rapprochement, que chacun attend, avec l'état politique décrit dans la Germanie de Tacite.

Toutefois Hotman veut bien reconnaître que la succession héréditaire au trône a fini par s'établir au profit des mâles, non en vertu de la loi salique[3], mais en vertu de la coutume et de la tradition. Aussi, bien qu'admirateur du principe de l'élection royale, notre auteur reconnaît à l'hérédité force de loi et n'entend nullement y déroger.

Quittant un moment le domaine des faits pour esquisser une idée générale, Hotman insiste sur la différence essentielle entre le roi et le royaume. Le souverain est la tête de l'État, mais celui-ci, composé de l'ensemble des citoyens, est le corps. Or, de même que le troupeau n'a pas été fait pour le pasteur, ni le navire pour le pilote, de même le peuple n'a pas été fait pour le roi mais le roi pour le peuple. Et il nous en donne des exemples plutôt amusants : un peuple peut se trouver sans roi, mais on ne peut pas imaginer un roi sans peuple; le roi est mortel, le peuple ne l'est pas; le roi peut devenir fou, mais la sagesse de ses conseillers et ministres est inde-

1. Hotman, *op. cit.*, chap. VIII.
2. Hotman, *op. cit.*, chap. XIV, XVIII.
3. Hotman, chap. X. Ici l'auteur attaque l'opinion qui veut faire de la loi salique la règle de succession au trône et explique que le fameux titre « De Alodis » ne règle qu'un usage d'ordre privé.

fectible; le roi peut être fait prisonnier, mais on ne peut guère supposer une pareille mésaventure survenant à un peuple[1].

Revenant alors sur le terrain des faits, l'auteur montre la continuation de la tradition libérale sous les Carolingiens et sous les Capétiens et après avoir rapproché les antiques Champs de Mai du Sénat romain, des Cortès d'Espagne, du Parlement britannique[2], il en montre le développement dans les états provinciaux et généraux[3].

A l'égard des affaires de la religion, la position de l'auteur est aussi bien intéressante. Puisque c'est de Rome qu'est venue la conquête militaire, il faut empêcher que revienne de là une autre conquête, d'ordre spirituel ou moral. Aussi s'attache-t-il à écarter tout ce qui pourrait ressembler à une ingérence pontificale. L'intervention romaine lors de l'élection de Pépin le Bref est par lui réduite à sa plus simple expression[4]. Sans doute les Francs ont demandé au pape son avis, mais ils ont eux-mêmes procédé à l'élection. Rien d'étonnant dès lors à l'éloge que nous trace Hotman de la conduite brutale de Philippe le Bel à l'égard de Boniface VIII[5]. Et à l'époque du Grand Schisme, il trouve un malin plaisir à signaler la compétence absolue de l'assemblée du royaume dans les affaires purement religieuses[6].

Notre publiciste peut à présent tracer les lignes essentielles de la constitution dont a joui la France médiévale. La limitation du pouvoir royal ressort des points suivants. Rien de ce qui regarde l'État ne peut être décidé par le roi seul et sans le consentement des États; toute ordonnance royale doit avoir été approuvée par ceux-ci et enregistrée au Parlement. Le roi ne peut modifier l'ordre

1. Hotman, *op. cit.*, ch. XIX.
2. Hotman, ch. XII.
3. Hotman, ch. XXI.
4. Hotman, ch. XVI. Il est curieux de constater que la fameuse lettre où le pape Étienne rapporte sa vision, publiée dans les éditions de 1573 et 1576, s'accompagne de commentaires en 1586, mais est supprimée en 1600.
5. Hotman, *op. cit.*, ch. XXII. Ce chapitre fait défaut dans la première édition; il a été doublé en étendue dans la quatrième, mais a disparu dans la cinquième.
6. Hotman traite notamment de la déposition de Benoît XIII, l'ancien cardinal Pierre de Luna par un soi-disant concile de Paris. On sait que ce pontife n'a été condamné que par le Concile de Pise, puis par celui de Constance (1417); dès lors le récit que nous fait l'auteur est d'autant plus tendancieux que son texte identifie le « concilium publicum », à savoir les États Généraux, avec cette soi-disant assemblée de Paris. Aussi conçoit-on que ce chapitre XXIV ait disparu de l'édition de 1600.

de succession au trône tel qu'il a été réglé par la tradition; il ne peut non plus disposer du royaume ni par adoption, ni par donation, ni par testament. A sa mort le royaume est déféré à son fils aîné. Les femmes sont exclues en tout état de cause de la succession[1], laquelle est attribuée faute de fils à l'agnat le plus proche. Le roi n'a pas le droit sans le consentement des États Généraux d'aliéner une partie du domaine royal. Il est obligé de poursuivre les crimes qui lui sont dénoncés; il ne peut remettre la peine capitale sans le contrôle du Parlement. Il ne peut destituer un magistrat sans que la raison en ait été connue et approuvée par la Cour des pairs. Il ne peut modifier la valeur des monnaies sans y avoir été autorisé par les États Généraux[2].

Parvenu ainsi au terme de son étude, Hotman doit constater l'absence de bien des traits de son tableau dans l'état présent des affaires de France. C'est alors qu'avec une extraordinaire énergie, notre auteur dénonce une déviation radicale dans la belle tradition libérale française. Cette ère de liberté germanique, cette subordination du roi à l'assemblée ont vécu. Pourtant, sous Louis XI encore, on a vu un monarque très puissant respecter et faire exécuter les décisions des États Généraux. Pourquoi donc le XVIe siècle ne nous montre-t-il plus que le triomphe insolent de l'absolutisme?

La faute en est, au dire d'Hotman, aux légistes et à ce qu'il appelle les « parlements judiciaires ». Ces hommes de loi, dont le pouvoir a commencé dès la fin de la dynastie capétienne, ont fini par exercer partout leur domination. Ils ont anéanti l'autorité des anciennes assemblées. L'auteur montre comment l'expression de « parlement » réservée jadis à l'assemblée des trois ordres elle-même, a fini par en désigner une infime partie composée de magistrats choisis par le roi pour exercer certaines prérogatives de l'autorité souveraine. C'est ainsi qu'on attribua à ce tribunal le droit de rédiger et d'approuver les édits et ordonnances, que l'on rendit ses jugements sans appel, que l'on ne permit à aucun

1. Non content de les exclure de la succession, Hotman les exclut encore de la régence parce que, dit-il, chaque fois qu'une femme a été régente, les plus grandes calamités s'en sont suivies (ch. XXVI). Il a visiblement ici en vue Catherine de Médicis.

2. Hotman, ch. XXV. J'ai suivi, pour ce point, la traduction donnée par M. Blocaille.

magistrat d'exercer ses fonctions avant d'avoir été installé dans ce Parlement.

Quelles ont été les conséquences de l'institution nouvelle? Dans l'ordre politique, les légistes ont amené depuis moins d'un siècle la victoire des principes de la royauté absolue. Le droit romain a été leur instrument. Dans l'ordre judiciaire, loin de constater quelque progrès, on a vu se répandre cet « horrible fléau » du trafic des charges de judicature. Pour s'enrichir, les hommes de loi se sont appliqués à éterniser les procès. Et Hotman n'a pas de termes assez durs pour témoigner sa colère et son mépris à l'égard des oppresseurs de sa patrie. Instruments de la tyrannie, les légistes ont été les fossoyeurs de la liberté publique[1].

Ainsi se terminent les développements d'Hotman sur l'histoire des principaux principes de droit public de la monarchie française. La conclusion qui leur fait défaut, peut être aisément suppléée. Puisqu'en France « c'est le despotisme qui est nouveau et la liberté qui est ancienne », en demandant une réforme radicale du pouvoir royal, on ne fait que renouer une tradition séculaire fâcheusement interrompue depuis un siècle. Il faut donc en revenir à l'usage consacré par les trois premières races royales et restaurer l'autorité jadis souveraine des assemblées. Ce n'est donc pas dans le camp de notre auteur qu'il faudrait chercher les novateurs ou les révolutionnaires, mais plutôt du côté opposé. Rien au contraire ne serait plus conforme à la grande tradition française que les réformes réclamées implicitement par Hotman.

Pour établir une pareille thèse, on conçoit que l'auteur ait dû faire un appel continuel à l'histoire. Sa conclusion vaut donc ce que valent les faits historiques qu'il invoque. Nous sommes ainsi amenés à apprécier en quelques mots ceux-ci. Mais voyons d'abord le sentiment personnel de notre publiciste.

Lors de l'apparition de certaines réfutations de son livre, il écrit à un ami : « Mon livre est un livre historique, c'est l'histoire d'un fait. Toute la controverse porte sur un fait. Ce fait est nié par eux, mais quelle imprudence, quand je n'ai pas avancé trois propositions

1. Hotman, *Franco-Gallia*, ch. XXVII. Dans toutes les éditions parues du vivant de l'auteur, on peut lire de violentes sorties contre les hommes de loi et le trafic des charges. Dans l'édition posthume de 1600 beaucoup ont disparu.

sans témoignages et sans preuves évidentes! S'ils prétendent que j'ai cité mal à propos, forgé ou altéré des textes, qu'ils le disent, qu'ils le publient. J'accepte le défi, dût ma tête en être l'enjeu[1]. »

Ainsi, point de doute. Pour Hotman la *Franco-Gallia* est une œuvre historique et, à cause de ce caractère, hors de toute discussion.

Et de fait, l'abondance des citations et des références, l'étendue de la documentation, le plan chronologique du livre, en font réellement un ouvrage historique. Cela mérite d'être signalé. Dans un siècle en général dépourvu de sens historique, Hotman constitue une honorable exception.

Il se fait pourtant à cet égard une grosse part d'illusions.

Sans doute le continuel recours aux sources atteste chez lui une objectivité et une bonne foi qui, par ailleurs, paraissent entières. Il y a même çà et là comme un timide essai de véritable critique historique[2]. Il manifeste aussi parfois une certaine indépendance de jugement au sujet de diverses opinions reçues. C'est ainsi, par exemple, qu'il rejette sans hésitation la légende de l'origine troyenne des Francs[3], qu'il reconnaît avec perspicacité la véritable nature de la loi salique.

Mais en revanche, que d'appréciations risquées et même que de bévues! Pour lui tous les témoignages se valent, aussi bien celui de Tacite que celui d'un chroniqueur à l'existence douteuse. Son tableau de l'état de la Gaule avant la conquête romaine est tout ce qu'il y a de plus hasardeux, sa description de l'état de cette même Gaule après la conquête, tout ce qu'il y a de plus faux! Son ima-

1. Daroste, *Fr. Hotman. Sa vie et sa correspondance* (tiré à part de la *Revue historique*, 1876, p. 73-74) : Hotman à Cappel, 2 mars 1575. Il ajoute : « J'ai vu l'écrit d'un certain H. Matharel contre notre *Franco-Gallia*. Il est si sot, si barbare, si inepte que je ne sais comment lui répondre. » Et le 22 juillet : « J'ai fait à Matharel et à Masson la réponse qu'ils méritaient. Ce sont des chiens à qui la Semiramis a jeté un morceau de pain pour les faire aboyer. Il faut les chasser à coups de bâton et il ne vaut pas la peine de parler pour les confondre. » La Semiramis, c'est évidemment Catherine de Médicis!

2. Lorsque, par exemple, Hotman en arrive à contester l'authenticité de la lettre dans laquelle le pape Étienne raconte sa vision peu avant l'élection de Pépin le Bref, on croirait qu'il va se livrer à une critique sérieuse. Mais il tourne court et n'y insiste pas.

3. Hotman, *Franco-Gallia*, ch. IV. D'autre part l'auteur consacre des développements intéressants aux premières migrations des Francs, remarque avec précision l'époque où ils apparaissent pour la première fois dans nos sources, mais pour expliquer le silence gardé à leur égard par Tacite il veut à tout prix identifier les Francs avec l'une des tribus décrites par celui-ci.

gination apparait plus brillante que réflechie sur l'origine de sa « France-Gaule », véritable défi à la vérite historique.

Si quelque chose apparait en lumière dans les récits de tous nos chroniqueurs c'est le caractère héréditaire et patrimonial de la royauté mérovingienne. A la mort du souverain l'État est purement et simplement partagé entre tous ses fils, comme toute succession privée. Cela n'a pas empêché Hotman de construire le roman de l'élection royale à l'époque mérovingienne.

Combien aussi le tableau idyllique qu'il nous trace de l'assemblée du peuple, délibérant et ordonnant, est-il le plus souvent éloigné de la réalité. Faut-il ajouter enfin que bien des articles de la constitution qu'il nous présente comme ayant fonctionné plusieurs siècles ne reposent sur aucun fondement sérieux.

Mais, s'il en est ainsi, d'où provient l'importance d'une œuvre dont la valeur scientifique est si discutable? Ne mérite-t-elle d'être retenue que comme expression des sentiments d'une minorité calviniste à un moment particulièrement troublé de l'histoire de France? N'offre-t-elle qu'un pur intérêt d'actualité — j'entends d'actualité par rapport au XVIe siècle — parmi tant d'autres pamphlets politiques? En aucune façon.

La *Franco-Gallia* — et c'est le point sur lequel je voudrais en terminant retenir l'attention — a été le point de départ, la commune origine d'une double tradition. Tradition politique d'abord qui à travers les événements de la Ligue et de la Fronde nous mènera jusqu'au XVIIIe siècle et à la Révolution française. Tradition scientifique et historique ensuite qui dans le XIXe siècle et au delà perpétuera dans les écoles dites germanistes certaines thèses d'Hotman.

Très grand fut le succès de la *Franco-Gallia* au XVIe siècle. Cette œuvre paraît avoir été rapidement populaire. On en trouve des échos plus ou moins directs dans la plupart des écrits du temps. Le *credo* politique de notre auteur est devenu monnaie courante, même parmi ses adversaires, lors des plus beaux jours de la Ligue. Dans le manifeste de celle-ci, en effet, on lit cette phrase : « Il faut remettre les institutions en la bonté première où elles étaient du temps du roi Clovis, premier roi chrétien [1]. » Et il n'est point douteux

1. Cité par Sudre, *Essai sur l'évolution des théories gouvernementales en France, du XIe au XVIIIe siècle* (thèse Paris, 1907), p. 114.

que ses coreligionnaires en vinrent à regretter, devenus les champions de l'hérédité monarchique en faveur du protestant Henri de Navarre, les armes fournies par Hotman aux ligueurs catholiques et démocrates[1].

Au XVIIe siècle, l'époque de fermentation politique connue sous le nom de Fronde nous montre encore la popularité de la doctrine de la *Franco-Gallia*. Prenons par exemple les œuvres du chanoine Claude Joly. Aussi bien dans son « Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du roy » (1652) que dans son « Traité de restitutions des grands » (1665)[2], l'influence d'Hotman est manifeste. Cependant Brissaud a affirmé que Joly n'a pas emprunté une ligne à la *Franco-Gallia* » et que, sans ignorer ce livre, le chanoine l'aurait à dessein laissé de côté[3]. Cautionnée par la plume du savant et regretté historien du droit français, une telle opinion pourrait être impressionnante. Elle n'en est pourtant pas moins contraire aux textes les plus probants[4]. Au surplus Joly

1. On sait que la disparition de la famille des Valois dans la personne de Henri III appela au trône Henri de Navarre sous le nom de Henri IV. Hotman publia divers opuscules pour défendre « le droit légitime » et héréditaire de celui-ci à la succession royale. Certains lui ont reproché d'avoir à cet égard abandonné sa thèse primitive de l'élection, par intérêt de parti et d'avoir fait volte-face (Cf. Luteau, *Les doctrines démocratiques chez les écrivains protestants français de la seconde moitié du XVIe siècle*, thèse Bordeaux, 1900, p. 184-187). M. Blocaille a fait avec raison justice de cette opinion.

2. Remarquons que c'est en cette même année 1665 que l'on réimprime à Francfort la *Franco-Gallia* dans son texte le plus complet.

3. « Pas un des manifestes du parti protestant au XVIe siècle n'y est cité; on n'y emprunte pas une ligne à la *Franco-Gallia* d'Hotman, aux *Vindiciæ contra tyrannos*, attribuées d'ordinaire à Hubert Languet. Gardons-nous de croire que Cl. Joly les ait ignorés. Son érudition n'est point en défaut, mais il n'a pas voulu faire suspecter son loyalisme. Ses autorités sont toutes irréprochables. Il les a toutes choisies avec soin; il ne s'appuie que sur des catholiques et des royalistes du meilleur aloi » (J. Brissaud, *Études de droit public : un libéral au XVIIe siècle, Claude Joly* (1607-1700) (Paris, 1898, p. 14).

4. Pour borner mes exemples aux citations données par M. Brissaud lui-même, voici en regard deux passages de nos auteurs.

Cl. Joly : *Recueil de maximes...*, p. 130-131.	Hotman, *Franco-Gallia*, p. 156.
« Il semble à quelques-uns mal informez de la condition des souverains que les peuples ne sont faits que pour les roys; quoy qu'au contraire, il soit véritable que les roys n'ont esté faits que pour les peuples. Car de tout temps, il y a eu des peuples sans roys, mais jamais il n'y eust de roys sans peuples. »	« Sed contra hi causa illorum instituti sunt : ita non populus regis sed rex ex populi causa, quæsitus ac repertus est. Potest enim populus sine rege esse. — At sine populo ne fingi quidem cogitando rex potest. »

Un rapprochement analogue pourrait être fait au sujet de l'origine de la

soutient comme Hotman que les rois de France sont arrivés au trône par l'élection. Tous deux font le rapprochement des Champs de mai, des États Généraux, du Parlement anglais. Tous deux veulent restaurer l'ancienne constitution du royaume, c'est-à-dire rendre aux assemblées l'exercice de la souveraineté [1].

Il serait vain de suivre à travers les œuvres de caractère politique des XVIIe et XVIIIe siècles les traces de l'influence de la *Franco-Gallia*. L'action qu'elle exerça n'est du reste pas douteuse. L'idée qui eut probablement le plus de succès c'est l'affirmation de l'existence d'une constitution dans la France de l'ancien régime. Les esprits mécontents, les révolutionnaires, déplorèrent avec Hotman l'oubli des principes fondamentaux de la monarchie médiévale. Sans être d'accord sur les moyens appropriés pour l'instauration d'un nouvel état de choses, ils concoururent au grand mouvement philosophique et politique du XVIIIe siècle. Et cette croyance dans le rétablissement d'une tradition oubliée n'est certainement pas étrangère à la faveur avec laquelle la noblesse accueillit certaines des idées qui triomphèrent en 1789.

Mais les absolutistes, de leur côté, ceux qu'en l'occurrence il serait peut-être paradoxal d'appeler les réactionnaires, les champions de la monarchie bourbonienne en un mot, n'ont pas manqué d'opposer aux attaques de leurs adversaires l'existence de ces mêmes principes. Ils ont soutenu, à leur tour, que le pouvoir royal a toujours été tempéré, que l'exercice de la souveraineté a toujours été constitutionnellement partagé, et qu'il était inutile de réclamer d'autres garanties que celles que l'on possédait déjà. On sait à cet égard que l'exposé de la constitution royale de l'ancien régime forme une des parties les plus saisissantes de la philosophie politique du vicomte de Bonald. Et il n'est pas, de nos jours, jusqu'à M. Charles Maurras qui n'entende restaurer une monarchie traditionnelle dans l'esprit de celle qui, à son sens,

formule « Car tel est notre plaisir » (quia tale est nostrum placitum), sur laquelle Joly (*Recueil des maximes*..., p. 401 et 402 et *Lettre apologétique*, passim) reproduit ce que Hotman a écrit (*Franco Gallia*, p. 122).

1. Sudre, *op. cit.*, p. 170-173. J'ai quelque doute également sur l'indépendance de Joly à l'égard des *Vindiciæ contra tyrannos de Languet*. Voyez par exemple la citation des Mémoires de Joly donnée par l'abbé Dedieu dans son beau livre : *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France* (1909, p. 161).

n'avait pas encore subi les effets d'une déviation absolutiste au XVIIe siècle.

Telle me paraît être la première des deux influences d'Hotman que j'indiquais tout à l'heure.

La seconde est d'ordre historique, c'est-à-dire plus ou moins purement scientifique. Elle peut se résumer en une formule. Tout une école historique a répété au XIXe siècle avec Montesquieu que la liberté avait été trouvée dans les forêts de la Germanie.

Or que nous a montré Hotman, et lui le premier? Que la conquête romaine avait été essentiellement néfaste, que l'arrivée des libérateurs francs avait rompu les chaînes de la servitude pour les populations gauloises, que sous le règne des souverains mérovingiens et carolingiens de race franque, la liberté politique s'était épanouie et que le despotisme n'avait plus été qu'un souvenir! Toute la *Franco-Gallia* respire une double haine : celle de la Rome impériale et celle de la Rome pontificale dont l'action conjuguée a créé le despotisme de l'époque moderne!

Quel n'a point été le succès d'une semblable doctrine?

Osons le dire. N'est-ce point encore aujourd'hui une opinion regnante parmi les masses? N'était-ce point encore hier la « vérité historique » enseignée dans bien des manuels?

L'école germaniste, depuis le XVIIIe siècle, s'est chargée de colporter cette légende. En Allemagne, son succès a été ce que l'on devine. Il n'est pas, paraît-il, sur le point de finir[1]. En France, ce fut l'école romantique, à la remorque, en ceci comme en bien d'autres choses, de la science d'Outre-Rhin, qui fit triompher cette opinion. Montesquieu et Mme de Staël avaient déclenché le mouvement. Augustin Thierry et Guizot en assurèrent le succès[2]. C'était encore l'opinion dominante lorsque Fustel de Coulanges commença en 1875 la publication de ses célèbres recherches sur l' « Histoire des institutions politiques de l'ancienne France ». Depuis lors la thèse radicalement opposée a gagné bien du terrain. Il est même permis de penser que la réaction a quelque peu dépassé le but.

1. Seulement c'est de la Constitution de Weimar que l'on va chercher des antécédents dans l'antique Germanie!

2. M. Sudre (*op. cit.*, p. 183, n. 1) note en passant cette influence d'Hotman sur l'école historique, mais au XVIIIe siècle seulement.

Il ne nous paraît ni téméraire, ni exagéré, de rattacher au nom d'Hotman tout ce courant de l'école germaniste. Son origine allemande devait lui assurer une presse favorable auprès de l'érudition d'Outre-Rhin. Quelque oublié qu'il puisse être, son influence ne s'en est pas moins exercée d'une manière profonde et durable.

De tout ceci, nous croyons pouvoir conclure que si Hotman ne peut songer à la gloire d'avoir fondé la critique historique, gloire entièrement due aux bénédictins du XVIIe siècle, il peut du moins revendiquer l'honneur — si c'en est un — d'avoir donné naissance à une double légende historique plusieurs fois séculaire[1].

PAUL HARSIN.

Liège, mai 1926.

1. Cet article, développement d'une conférence faite au séminaire d'histoire du droit de MM. Meymal et Olivier Martin, professeurs à la Faculté de droit de Paris, était déjà rédigé, lorsque j'appris l'existence, par un court compte rendu de la *Revue historique* (1926, mars-avril, p. 281-282), d'un travail d'Erwin Holzle : *Die Idee einer altgermanischen Freiheit vor Montesquieu* (Munich et Berlin, 1925). Je n'ai pu encore me procurer cet ouvrage dont une partie est consacrée au développement d'une thèse plus ou moins analogue à la mienne. Je m'excuse donc d'avance des rectifications possibles que ce travail très documenté pourrait apporter à mon exposé.

VARIÉTÉ

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION[1]

M. Gaston Martin vient de publier sur cette question si controversée un ouvrage qui mérite de retenir l'attention des historiens. L'auteur croit qu'il ne satisfera ni les partisans ni les adversaires de la franc-maçonnerie : en réalité, contrairement à ce que prétend M. Sagnac dans sa préface, il accorde à ceux-ci tout l'essentiel de leur thèse. Jusqu'en 1773, dit-il, la franc-maçonnerie n'est qu'un divertissement de mondains qui s'émancipent. A partir de cette date, par la création du Grand-Orient, elle change complètement de caractère. C'est elle qui a élaboré l'idéal révolutionnaire, en transformant les théories un peu vagues et spéculatives des philosophes du XVIIIe siècle en une doctrine pratique à l'usage de la bourgeoisie moyenne (p. 77 et suiv.). C'est elle qui a répandu cet idéal dans les milieux les plus variés et les plus influents d'un bout à l'autre du royaume (p. 101 et suiv.).

Ses trente mille membres, constituant la seule organisation politique au sein d'une masse amorphe, lui ont permis de s'emparer des élections (p. 121 et suiv.). Les deux tiers des députés du Tiers-État sont francs-maçons et ont été élus comme tels (p. 151 et suiv.). La franc-maçonnerie a joué un rôle capital dans la rédaction des cahiers (p. 157 et suiv.). Le mécanisme électoral très compliqué qui permet aux meneurs de rester maîtres du terrain par des manœuvres savantes, est d'origine maçonnique (p. 176). L'organisation des bureaux de correspondance permet aux véritables chefs, restés souvent dans la coulisse, de surveiller continuellement les élus (p. 191

1. G. Martin, *La franc-maçonnerie française et la préparation de la Révolution*, Paris, *Presses universitaires*, 1 vol. in-12 de XX-306 p.

et suiv.). La franc-maçonnerie a fréquemment apporté son aide pécuniaire collective (p. 200 et suiv.). Par le club breton elle a constitué la gauche de la Constituante en un parti solidement organisé (p. 211 et suiv.). C'est elle enfin qui a donné aux masses prolétariennes l'organisation de combat qui a permis aux meneurs l'emploi de l'action directe (p. 212 et suiv.).

Les écrivains qui soutiennent que la franc-maçonnerie a joué un rôle capital dans la Révolution française ont-ils jamais dit rien de plus fort?

Quels sont donc les points sur lesquels M. Martin combat la thèse réactionnaire! Je crois en apercevoir deux principaux.

Le premier c'est que M. Martin n'admet pas que la franc-maçonnerie ait agi pour le compte de l'étranger. Il fait remarquer que la franc-maçonnerie française était en mauvais termes avec les groupes étrangers, soit avec les illuminés de Bavière, plus à gauche (p. 24), soit avec la maçonnerie anglaise et la maçonnerie de la Stricte observance dont le duc de Brunswick était le chef, l'une et l'autre ayant des tendances beaucoup plus conservatrices (p. 22-23, 56-57). C'est possible, et cela expliquerait que des hommes de droite aient fait partie soit de ces observances dissidentes dont les idées n'étaient pas contraires aux leurs, soit du Grand-Orient pour y faire triompher les idées de la maçonnerie étrangère. Il ne faudrait cependant pas conclure de là que certains gouvernements étrangers n'ont pas vu avec plaisir et soutenu le mouvement révolutionnaire. Ce n'est pas possible, pense M. Martin : le calcul aurait été faux, puisque la Révolution a eu pour résultat d'accroître la force de la France (p. 54 et 235). Cette dernière affirmation serait-elle prouvée, et je la crois contestable, le fait qu'un raisonnement s'est trouvé faux ne prouve pas qu'il n'ait pas été tenu. De plus la France révolutionnaire n'a pas toujours été annexionniste : les feuillants notamment étaient presque tous résolument pacifistes, et si l'Angleterre par exemple a énergiquement combattu les révolutionnaires de 1793, partisans de l'annexion de la Belgique, il ne faut pas en conclure qu'elle ait été hostile aux révolutionnaires de 1789, à Dumouriez, à ceux qu'on appelle en 1795 les partisans des anciennes limites.

De même si l'on peut tirer argument de ces divergences et de cette quasi-hostilité pour soutenir que la retraite du duc de Brunswick

n'est pas le résultat d'un mot d'ordre maçonnique (p. 253 et suiv.), c'est à mon avis une erreur de l'attribuer uniquement aux intempéries de la saison, comme le font certains historiens. Dès le début de la campagne, M. Chuquet a signalé les hésitations de Brunswick, contrastant avec la tendance du roi de Prusse à aller rapidement de l'avant. Pour moi le roi de Prusse n'a pas voulu laisser l'Autriche obtenir seule une victoire que l'on croyait facile et resserrer ainsi l'alliance austro-française; il s'est dit qu'en intervenant lui aussi, et de façon plus désintéressée, il se concilierait les sympathies du roi de France ou à tout le moins neutraliserait l'action de l'Autriche. Seulement il s'était imaginé n'avoir à faire qu'une promenade militaire, et quand il a vu qu'il fallait combattre, il ne s'est pas soucié d'exposer son armée aux conséquences meurtrières des batailles. Sans doute il eût suffi de laisser agir les 21,000 hommes de l'armée des princes. Mais il savait que Louis XVI et Marie-Antoinette ne voulaient pas devoir leur salut aux émigrés. C'était une théorie courante qu'un roi de France doit être au-dessus des partis; de là vient plus tard l'antipathie que Louis XVIII a témoignée aux hommes de droite, l'hostilité de Charles X contre les projets de soulèvement royaliste en 1832. Cette idée qu'un roi ne doit pas dépendre d'une partie de ses sujets était renforcée chez Louis XVI par sa bonté native qui lui faisait envisager la guerre civile comme plus cruelle que l'intervention étrangère, et chez Marie-Antoinette par sa haine contre Condé, lequel était au contraire le chef du parti nationaliste émigré et ne voulait rien devoir aux étrangers. De plus Louis XVI avait été renversé après l'entrée en campagne, et il devenait beaucoup plus difficile de rétablir un roi détrôné que de soutenir un roi menacé par des factieux. Enfin certains contemporains ont cru que les chefs du gouvernement français avaient pris l'engagement de sauver la vie de Louis XVI, si les Prussiens se retiraient [1].

Le second point, c'est que M. Martin n'admet pas le rôle de la franc-maçonnerie dans les émeutes de 1789 (p. 237 et suiv.). A son avis, elle n'est pour rien dans ce qu'on appelle la grande peur, qui

1. M. de Lameth l'affirme dans ses *Notes et Souvenirs*, p. 144-145, et il me semble, comme à lui, que la conduite ultérieure de Manuel et de Kersaint ne s'explique pas autrement.

lui paraît un phénomène spontané. J'y vois au contraire le type du mouvement organisé, et ce qui m'incline à cette opinion, c'est qu'il n'éclate pas sur des points isolés, mais qu'on le voit se propager de proche en proche comme par l'effet d'un mot d'ordre. Or la franc-maçonnerie est à cette époque la seule organisation capable de produire un mouvement de cette amplitude. Il en est de même de ce que j'appellerai le caractère maçonnique du complot orléaniste. Je ne veux pas prétendre que tous les révolutionnaires aient été d'accord pour renverser Louis XVI et lui substituer le duc d'Orléans. J'estime au contaire qu'il y avait chez eux une grande variété d'opinions politiques. Dans la Convention par exemple au moment où les partis sont le plus différenciés, je distinguerais quatre groupes : 1° les anciens feuillants, Lanjuinais, Defermon, Boissy d'Anglas, etc., demeurés royalistes constitutionnels ; 2° les girondins, Brissot, Sieyès, Condorcet, républicains, mais se résignant au besoin à la royauté d'un prince protestant anglais ou allemand, qui n'eût été qu'une sorte de président de république héréditaire ; 3° les dantonistes, partisans d'une royauté bourbonienne, songeant d'abord au duc d'Orléans, plus tard (en 1796) à un infant d'Espagne ; 4° les robespierristes qui rêvent d'instituer une sorte de dictature du prolétariat, soit conviction démocratique, soit que Robespierre, pour combattre les proconsuls dantonistes, n'ait pas vu d'autre moyen que de s'appuyer sur les sociétés populaires locales, sur ce que j'appellerais volontiers les soviets locaux. Ce que je veux dire, c'est que la franc-maçonnerie poursuivant à mon avis le renversement de la monarchie traditionnelle, les intérêts des conspirateurs orléanistes se sont trouvés pendant un certain temps d'accord avec l'idéal maçonnique. Les chefs du parti d'Orléans en 1789, Mirabeau, du Port, sont des francs-maçons notoires. Le duc d'Orléans étant le grand-maître de la maçonnerie, ses partisans escomptaient pour le succès de leurs intrigues l'influence que lui donnait cette situation. « Le duc d'Orléans est le chef des francs-maçons, dit-on à M. de Montauban [1], ce qui lui donne

1. *Le Correspondant*, t. CCVI, p. 859. Voici dans le même sens ce que je relève dans un ouvrage publié en 1829 par la comtesse de Joufroy, les *Fastes de l'anarchie*, t. I, p. 15 : « Il fallait disposer d'une administration pour correspondre avec tous les points du royaume. On le fit (le duc d'Orléans) grand maître des francs-maçons, on accrut prodigieusement le nombre des loges, on en établit jusque dans les villages. Peu de temps avant la convocation des États-Généraux, le duc parcourut la France pour visiter les réunions maçonniques ; dans toutes il fut

le moyen d'avoir des correspondants dans toutes les parties du royaume. » M. Martin signale continuellement le Dauphiné et la Bretagne comme les deux provinces qui, à ce moment, prennent toutes les initiatives; or le duc d'Orléans est gouverneur du Dauphiné, et les grands biens que son beau-père, le duc de Penthièvre, possède en Bretagne, lui donnent de l'influence en ce pays. Le souvenir du maréchal de Biron, demeuré très populaire chez les gardes-françaises, vaut à son neveu de nombreuses sympathies dans ce régiment, et Biron est l'âme damnée du duc.

Ce que l'on n'a surtout pas remarqué, c'est à quel point l'émeute du 5 octobre 1789 est nettement un coup de force orléaniste. A ce moment la majorité de l'Assemblée constituante échappe aux hommes de gauche. Le centre droit, que le renvoi de Necker avait jeté dans l'opposition, s'est retourné vers la droite et toutes les nominations sont en ce sens. A Le Chapelier, homme de gauche, élu président le 3 août succède le 18 août Clermont, du centre droit, puis la Luzerne, puis de nouveau Clermont, enfin le 28 septembre Mounier. Les trois secrétaires élus le 31 août, Redon, Longuève, Deschamps, appartiennent à la droite ou au centre droit. Le premier comité des recherches, composé d'hommes de gauche, est remplacé le 30 septembre par un comité qui compte au moins huit membres de la droite et du centre droit sur dix, le duc d'Havré, l'évêque Colbert, Madier, Viguier, Lachèze, Turpin, Mathias, etc. Les révolutionnaires n'ont donc qu'une ressource, terroriser l'assemblée en la menant à Paris, pour changer la majorité. De plus Rochambeau expliquait ainsi en juillet 1789 à M. de Montauban le plan des meneurs. « Le roi est certainement incapable de gouverner. Les États-Généraux l'interdiront et nommeront M. le duc d'Orléans régent du royaume. Tu dois bien comprendre qu'il ne le restera pas longtemps : il y aura des troubles, et pour les faire finir, on le déclarera roi[1]. » Or pour que le duc d'Orléans soit régent, il faut que la reine dispa-

accueilli avec enthousiasme, et on lui prodigua ces pompes de l'institution qui ne seraient que ridicules si elles ne cachaient pas un motif sérieux. Les honnêtes maçons (car on rencontre partout des dupes) ne furent point mis dans le secret; mais partout il y eut des initiés, et plus tard ceux-ci formèrent le noyau des clubs populaires qui adoptèrent comme on sait, les formes, les dénominations et jusqu'aux couleurs de la franche maçonnerie. »

1. *Correspondant*, t. CCVI, p. 865.

raisse. Ainsi s'explique la tentative d'assassinat du 6 octobre contre Marie-Antoinette, qui sans cela n'a aucun sens.

Mais si les chefs du parti orleaniste ont cru pouvoir exploiter l'organisation maçonnique au profit de leurs ambitions personnelles, ils se sont complètement trompés. Lorsque du Port, Barnave, Lameth, renouvelant après Varennes la manœuvre de Mirabeau, se rallient au roi sous le nom duquel ils espèrent gouverner, ils perdent toute influence. Les milieux de gauche les abandonnent pour passer aux Brissotins, les milieux centre gauche se groupent autour de La Fayette [1].

J'ai parlé de l'idéal maçonnique. J'estime en effet que la maçonnerie a constitué à la fois en 1789 un cadre que des partis très divers ont essayé d'utiliser et un ensemble d'idées que l'un de ces partis représente plus exactement que les autres. Pour moi, ce parti, ce sont les Girondins de 1791, dégagés des débris du parti feuillant avec lesquels ils ont contracté alliance en 1792, c'est-à-dire Brissot, Sieyès, Condorcet, Merlin, La Réveillière, Treilhard, François (de Neufchateau), et cet ensemble d'idées, c'est le philosophisme antichrétien et surtout anticatholique du XVIIIe siècle, dont M. Martin proclame que la franc-maçonnerie est l'interprète pratique, ce qui fait que je ne comprends pas très bien qu'il lui dénie (p. 42) tout caractère de prosélytisme antireligieux. D'autant que malgré l'opinion contraire de certains publicistes, les disciples du déisme agressif de Voltaire sont beaucoup plus nombreux chez les révolutionnaires que les admirateurs du déisme sentimental de Rousseau [2]. Qu'il y ait eu des ecclé-

1. Tous les contemporains ont signalé les divergences du groupe du Port et du groupe La Fayette (La Rochefoucauld, Liancourt, Maubourg, Montmorency, etc.). Ceux-ci sont d'honnêtes gens, qui ont le cerveau à gauche et le cœur à droite, et qui voient dans les premiers des arrivistes et des dictatoriaux. En décembre 1789, La Fayette et ses amis rompent avec du Port et se rapprochent de la droite. En juillet 1791 La Fayette veut faire fermer les clubs, du Port s'y oppose. En février 1792 La Fayette est partisan de la guerre que combat du Port (Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*, p. 99; d'Herisson, *Autour d'une révolution*, p. 17; Mallet du Pan, *Mémoires*, t. I, p. 257; t. II, p. 487-488; Th. de Lameth, *Notes*, p. 99.

2. M. Martin me paraît d'ailleurs avoir une tendance à ne voir dans la Révolution qu'une réforme politique et à laisser de côté la question religieuse, qui me semble au contraire le point capital. Sans elle il n'y aurait pas eu de contre-révolutionnaires; pas de fuite de Louis XVI, et par conséquent pas d'émigration (car il n'y a pas un émigré sur cent avant Varennes); et naturellement pas de soulèvement religieux dans l'Ouest, le Midi, la Flandre, donc aucun des faits qui ont *passionné* la Révolution.

siastiques dans la franc-maçonnerie, cela ne prouve rien. M. Martin a pris soin de nous prévenir lui-même que c'étaient des esprits libérés de tout dogmatisme (p. 42). La maçonnerie a exploité le mécontentement du clergé séculier, désireux d'améliorations matérielles et d'accession aux hautes charges de l'Église, comme elle utilisa les rancunes jansénistes de bourgeois très bons chrétiens pour en faire un instrument de lutte contre la hiérarchie catholique. M. Martin nous dit lui-même que les officiers très nombreux dans les loges, où ils étaient entrés par désœuvrement, par esprit de fronde, et par vague désir de réformes, se sont presque tous retournés contre la Révolution quand ils ont vu où on les conduisait. On peut donc être franc-maçon, surtout en 1789, et ne pas avoir l'esprit maçonnique. De plus cet esprit est républicain (je ne dis pas démocrate, et sur ce point M. Martin a pleinement raison). Objecter que les Français de 1789 étaient royalistes, c'est confondre le vague sentiment de loyalisme qui les animait et l'idée théorique de la supériorité du gouvernement d'un seul. La preuve en est la constitution de 1791, qu'ils croyaient monarchique parce qu'elle en conservait l'étiquette, et qui était en réalité républicaine. Voilà pourquoi je considère les Girondins comme plus pénétrés de l'idée maçonnique que les Feuillants [1]. On s'explique donc les mesures prises en 1793 par les conventionnels montagnards contre les loges de province, afin d'assurer la défaite de leurs adversaires. De même les tentatives de religion maçonnique sous le Directoire se produisent à un moment où les Girondins ont repris le pouvoir.

Sur un dernier point enfin, M. Martin a présenté des remarques fort intéressantes, en signalant le peu d'influence de la franc-maçonnerie sur l'armée (p. 264 et suiv.). Quand le moment a été venu de choisir, les nombreux officiers francs-maçons se sont révélés officiers avant d'être maçons. Les sous-officiers et les soldats étaient peu nombreux dans les loges. Plus j'étudie cette période, plus je suis convaincu, comme M. Martin, qu'en 1791 les régiments étaient encore, sauf quelques exceptions, dans la main de leurs chefs et qu'un

1. L'attitude de La Fayette et de La Rochefoucauld en 1791, leurs tentatives pour faire respecter la liberté du culte des insermentés et la liberté de leurs personnes, les oppose très nettement à cette date aux partisans des mesures violentes, les Girondins Treilhard et Isnard.

roi doué du sens militaire aurait pu compter sur eux. Il faut d'ailleurs remarquer que très peu de généraux de l'armée républicaine appartiennent aux partis sur lesquels la franc-maçonnerie avait mis son emprise, les Feuillants et les Girondins. Hoche, Augereau, Brune, Kléber, Davout, Marceau, Jourdan, Suchet, Lannes, Murat, pour ne citer que ceux-là, sont des dantonistes de tempérament, c'est-à-dire des arrivistes et des dictatoriaux. Le mot d'un conventionnel à propos de Kléber « Il sert la République comme il servirait un despote » peut leur être appliqué.

Cte Ch. de Calan.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Margherita Provana di Collegno. — *Diario politico*, 1852-1856, publié avec introduction et documents inédits par les soins du comte Aldobrandino Malvezzi. Milan, Hoepli, 1926, un vol. in-8°, XXXVIII et 514 pages.

Giacinto Collegno, d'une grande famille piémontoise, avait participé aux événements de Turin en 1821, et n'avait dû qu'à la fuite de se soustraire à des poursuites qui se terminèrent par une condamnation à mort par contumace. Combattant avec les libéraux espagnols en 1823, avec les Grecs révoltés en 1829, pauvre d'argent, riche d'idées généreuses, il avait finalement trouvé son refuge en France, où il se livrait à des études de géologie et d'histoire. Passant en Belgique, il y rencontra Marguerite, fille du marquis Lorenzo Trotti Bentivoglio qui séjournait auprès du marquis Arconati, son beau-frère, également exilé de Milan pour ses opinions libérales. Les deux jeunes gens, que rapprochaient un même idéal et de mêmes infortunes, se plurent et se marièrent en 1836. Il fallait vivre, Collegno reprit vaillamment ses études, passa son baccalauréat à Paris, et fut nommé professeur de géologie à la Faculté de Bordeaux, suivant ainsi l'exemple de l'illustre Rossi. Grâce en 1842, il put revenir en Piémont, qu'il trouva prudent de traverser seulement pour s'installer à Florence; la Révolution de 1848 devait naturellement le lancer à nouveau dans la politique active, et il prit grande part aux événements de Florence et de Milan, et fit partie du cabinet Casati à Turin. Après Novare, il demeura fidèle à ce groupe d'aristocrates libéraux qui fit l'Italie; envoyé à Paris comme ministre du royaume sarde, il y était au moment du Coup d'État, et dans une situation difficile, car il y représentait le *seul* État parlementaire de l'Europe continentale; son tact et sa prudence lui permirent d'y rester jusqu'en novembre 1852, et il reprit à Turin, comme sénateur, son activité politique. Il vivait en médiocres termes avec Cavour, par manque de confiance réciproque et conflit de caractères plutôt que par divergence foncière d'opinions, car Collegno défendit à plusieurs reprises au Sénat les hardies initiatives de Camillo; mais lui-même ne fut plus appelé au ministère et ne participa à la direction des affaires publiques que pendant quelques mois, comme gouverneur de Gênes. Il mourut le 29 septembre 1856.

Associée pendant plus de vingt ans à toutes les pensées de son mari, la comtesse Collegno avait écrit pendant trop peu d'années un *Journal* qui est à proprement parler celui de son mari. Les quatre années qu'il comporte sont de haute importance : car pendant dix mois elle raconte les événements

qui, à Paris, ont mené le Président Louis-Napoléon du Coup d'État à la proclamation de l'Empire, et ensuite elle relate cette importante période qui, en Piémont, prépare la réalisation des grandes espérances, l'arrivée de Cavour à la Présidence du Conseil, les difficultés de politique intérieure, la lutte au sujet des congrégations, la crise Callabiana et l'entrée du royaume sarde dans la guerre d'Orient ; sur ces deux derniers points, spécialement, elle raconte maints détails inédits, qui précisent des points encore obscurs et en présentent une version tout à fait intéressante. En France comme en Italie, le comte et la comtesse Collegno fréquentaient toutes les célébrités du temps ; notons à Paris leurs entretiens avec Mignet, Cousin, Royer-Collard ; à Turin les audiences que le comte obtint du roi Victor-Emmanuel, les récits qu'elle tint de Massimo d'Azeglio, Manzoni, Rosmini, etc. ; dans l'index alphabétique, il n'est nom illustre du milieu du XIXe siècle qui n'ait sa place.

Le comte Aldobrandino Malvezzi, petit-neveu de l'auteur, a fait précéder le *Diario* d'une substantielle préface et y a adjoint d'intéressantes lettres adressées à Collegno par Massari et surtout par Ercole Oldofredi, secrétaire de Cavour à Paris pendant le Congrès de Paris (1856) ; ces derniers documents sont de premier ordre, et nul ne pourra écrire l'histoire du *Risorgimento* sans se reporter à ce volume.

PAUL MATTER.

A. Cochin. — *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne* (1788-89). Paris, Champion, 1925, 2 vol. in-8° de XII-470 et 390 pages.

On connaît la thèse d'Augustin Cochin sur le rôle de ce qu'il appelait les sociétés de pensée dans la préparation et l'organisation du mouvement révolutionnaire. Les deux volumes qui viennent de paraître sont en quelque sorte une illustration documentaire de cette thèse appliquée à la Bretagne. M. Cochin a sans doute choisi cette province parce que c'est celle où le double mouvement antiministériel de 1788 et antinobiliaire de 1789 a eu le plus de violence, où l'organisation des partis était la plus ancienne, puisqu'elle remonte au moins à la fin du règne de Louis XIV et où par conséquent la thèse de M. Cochin se vérifiait avec le plus d'exactitude. Il montre avec une grande précision l'action des divers rouages, l'opposition nobiliaire au ministère constituée par le *Bastion*, le mouvement antinobiliaire dirigé par les groupes de jeunes gens ou la bourgeoisie intellectuelle s'entraîne à l'action directe, les émeutes, les pamphlets, les députations, les succès et les échecs locaux de chaque tendance, le tout aboutissant aux efforts concertés pour la rédaction des cahiers et l'élection des députés aux États Généraux. Les pièces justificatives sont abondantes et de premier ordre, listes et professions des électeurs, listes des loges maçonniques, liste des sociétés de lecture, précis des délibérations de chaque ville, correspondance des sociétés, etc. Jamais tant de documents si précis et si bien classés n'avaient été réunis sur cette époque décisive. Et si l'on songe que le club

des Jacobins, avec son organisation tentaculaire, est sorti du club breton, que le mouvement fédéraliste purement urbain à Lyon, Bordeaux, Marseille, n'a eu d'ampleur et d'organisation que dans l'Ouest (Bretagne, Anjou, Maine, Poitou, Basse-Normandie) et en Franche-Comté, on voit de quels travaux l'admirable publication d'Aug. Cochin peut être l'amorce.

CH. DE CALAN.

Emmanuel Vingtrinier. — *La contre-Révolution. Première période*, 1789-1791. Paris, E. Paul, 1925, 2 vol. in-8°, 375 et 400 p.

L'œuvre à laquelle s'est attaché courageusement M. Vingtrinier mérite qu'on s'y arrête; elle est en effet assez neuve et peut apporter d'intéressantes précisions. Ce n'est pas, à proprement parler, l'histoire de l'émigration, et cependant c'est l'histoire des intrigues fomentées en France par l'émigration. E. Daudet n'y a fait que des allusions. Les deux premiers volumes de M. Vingtrinier ne nous conduisent que jusqu'à 1791 et sont pleins de faits curieux; beaucoup sont connus; ils sont plus souvent empruntés aux correspondances et aux mémoires du temps qu'aux cartons des Archives nationales; mais ils avaient besoin d'être rapprochés pour qu'on mesurât exactement les efforts des princes émigrés et leurs résultats. Ces efforts furent désordonnés, la lecture de ces deux volumes le confirme. Le comte d'Artois, le prince de Condé, entourés de personnages fort novices dans l'art de la négociation politique, n'ont su agir ni avec énergie ni même avec habileté. La conspiration de Lyon, qui fut le principal épisode contre-révolutionnaire de 1790, fut dénoncée par des traîtres, mais ne l'eût-elle pas été qu'elle eût échoué comme l'avait prédit Louis XVI qui avait envoyé à Turin plusieurs sommations d'avoir à abandonner le projet.

On sait combien Louis XVI désapprouva d'ailleurs les agissements des princes émigrés; il était persuadé qu'ils étaient maladroits et dangereux pour sa sécurité. Les détails donnés par M. Vingtrinier au cours de ses deux volumes, si bien documentés et d'une lecture si attrayante, précisent cette maladresse et par conséquent ce danger.

P. R.

ANALYSES

F.-J. Quanjer. — *Pour bien savoir l'anglais*. Paris, Payot, 1925; un vol. in-8 de 182 p.

On a plaisanté les manuels de conversation sous prétexte qu'ils ne contiennent jamais les renseignements dont on a besoin ou qu'on n'a pas le temps de les rechercher; il faut croire cependant qu'ils ont leur utilité puisqu'il s'en publie encore et que nos pères, dès le XVIe siècle, en emportaient dans leurs bagages quand ils se risquaient à traverser la Manche. M. F. J. Quanjer explique qu'il faut rajeunir ces aide-mémoire parce que l'anglais change tous les dix ans. Avant de demander un passe-port pour la Grande-Bretagne, nous étudierons donc ce vocabulaire afin de ne pas avoir l'air de retarder, mais nous le laisserons à Paris, car le format en est incommode : à moins d'être un original, on n'ira pas feuilleter dans les rues et les magasins de Londres un volume in-octavo ! Les recueils de ce genre répondent à un besoin et comblent une lacune; il existe dans toute langue vivante, à côté de la langue littéraire et écrite que l'on apprend dans les écoles, une langue de la conversation qui demeure ignorée de ceux qui ne voyagent pas. C'est en étudiant des dialogues familiers dispersés dans les romans ou rassemblés dans les manuels, que l'on retrouve ce langage vif, pittoresque, dégagé de préoccupations grammaticales formelles et qui n'est pas de l'argot.

CH. BASTIDE.

Jérome et Jean Tharaud. — *Rendez-vous espagnols*. Paris, Plon, 1925, 85 p. in-16.

Au cours d'une enquête effectuée au printemps dernier, les frères T. ont interrogé tour à tour le roi Alphonse XIII, le général Primo de Rivera et le comte de Romanones. Cet ensemble constitue un tableau net et vivant de l'Espagne actuelle. Le portrait du dictateur est un chef-d'œuvre. A noter aussi, dans le dernier chapitre, les pages relatives à l'attaque rifaine, que le maréchal Lyautey avait prévue.

A. M.

Christo M. Macri. — *L'organisation de l'économie urbaine dans Byzance sous la dynastie de Macédoine* (867-1057). Paris, Guillon, 1925, un vol. in-8° de 159 p.

L'étude que M. Macri nous présente concerne l'organisation économique de Byzance à la fin de l'Empire d'Orient. Il analyse d'abord les services industriels d'État, puis le statut des corporations et enfin les rapports du capital et du travail. La source de la documentation de l'auteur est le fameux « Livre du Préfet », découvert en 1892 par un savant français. C'est un édit de Léon VI le Sage (886-911) ou mieux une compilation de règlements publiés à des époques différentes. L'Empereur décrit au Préfet, son représentant, les règles de la vie économique de la Capitale; organisation des manufactures et entreprises d'État et particulièrement des nombreux monopoles, rapports de la puissance publique avec les Corporations de métiers, statut des artisans, réglementation du travail. L'auteur termine son étude par des considérations intéressantes sur les conséquences de cette législation minutieuse et inquisitoriale, sur la répartition des richesses et sur la prospérité de la grande capitale Byzantine.

A. L.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUARANTE-NEUVIÈME

(1926)

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Argyropoulo (P. A.). — Ce que pense la jeunesse européenne : VI. Grèce. 28

Baudet (Ph.). — La situation actuelle du commerce d'exportation de la France vers le Japon. 593

Baudin (L.). — Le régime des terres au Maroc et la colonisation française 194

Baumgartner (W.). — Les finances des principaux États depuis la guerre : Allemagne : II. De la création du Rentenmark au retour à l'étalon d'or. 83

Benoist (J.). — La guerre au désert. Le senoussisme à l'attaque du Sahara et du Soudan (décembre 1914-octobre 1919). 224

Calan (Ch. de). — La Franc-maçonnerie et la Révolution. 623

Caudel (M.). — La crise du Parlementarisme 372

Chappey (M.). — Les finances des principaux États depuis la guerre. I. Allemagne. I. De l'armistice à la création du Rentenmark (15 octobre 1923). 56

Harsin (Paul). — Le parrain d'une école germaniste : François Hotman et sa « Franco-Gallia » (1573). 607

Jouvet (A. A.). — Les finances des principaux États depuis la guerre : La Belgique 246

Kerry (Cte de). — Une correspondance inédite sur la campagne de 1809. 321

Ladreit de Lacharrière. — La tache de Taza et l'action militaire de la France au Maroc 336, 486

Lair (M.). — Hugo Stinnes. 161

La Menardière (Ch. de). — Les enlèvements allemands en France pendant la guerre de 1914-1918 et les restitutions (suite et fin). . 35

L. Massignon. — L'Entente islamique internationale et les deux Congrès musulmans de 1926 482

Matter (P.). — Les origines du Risorgimento. I. Les traditions du XVIIIe siècle. 352

Morris (H. P.). — La situation dans l'Inde. Esquisse rétrospective. 208

Mosca (G.). — Encore quelques mots sur « le Prince » de Machiavel (suite et fin). 5

Polianoff (V.). — Ce que pense la jeunesse européenne : La Bulgarie. 285

Riboud (C.). — Bertrand Russel, sociologue anglais 270

Spanjer (Dr A.). — Les finances des principaux États depuis la guerre : Les Pays-Bas 108

Stucki (**H.**). — **Les finances des principaux Etats depuis la guerre :** La Suisse 535
Szent Ivanyi (**D. de**). — L'occupation turque en Hongrie et ses conséquences sur l'évolution ultérieure du pays et sur celle de l'Europe orientale 543
Triouiller (**J.**). — L'évolution de la production du coton aux Etats-Unis 562
Vaucher (**Paul**). — Un pays libre. L'Angleterre en grève 591
XXX. — La situation politique en Alsace et en Lorraine 615

II. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

Académie de droit international établie avec le concours de la dotation Carnegie pour la paix internationale : Recueil des cours de 1923, 1924. (**P. R.**) 308
ALLIX (E.), J. BARTHÉLEMY, C. COLSON, L. DAUSSET. — La situation financière de la France (**M. C.**) 304
ANDRÉ (P. J.). — L'Islam noir 300
ANDRÉ (R.). — L'occupation de la France par les alliés en 1815 (**P. Rain**) . 150
ANDRIEUX (L.). — A travers la République. Mémoires (**M. C.**) 470
Annuaire général de la France et de l'étranger 476
APOSTOL, KOKOTSOV, MILLER, MICKELSON, GRONSKY, BERNATZKY, PHESKO. — Soviet Russia legal and economic conditions of industrial and commercial activity in soviet Russia (**P. Ch.**) 154
AUGER (B.) et R. MICHEL. — Traite et formulaire des sociétés à responsabilité limitée 480
BABBITT (I.). — **Democracy and leadership** 457
BAINVILLE (J.). — Le dix-huit brumaire (**P. R.**) 159
BARDOUX (J.). — Bois du marais. La route de France (**Pierre Rain**) . 458
BASCH (A.) et J. DVORACEK. — L'Autriche et son existence économique. 158
BASSET D'AUBIAC (G.). — Les deux pénitences de Louise de la Vallière (**B. Combes de Patris**) 147
BATIFFOL (L.). — La Journée des Dupes (**P. R.**) 159
BAUMGARTEN-CRUSIUS (Gd major). — Le Haut commandement allemand pendant la campagne de la Marne en 1914 (**P. Dame**) 297
BAUMGARTNER (W.). — Le Rentenmark (**H. de P.**) 138
BECKER (OTTO). — Das Franzosische-russische bunduiss (**P. M.**) . . . 378
BEREKETULLAH (M.). — **Le Khalifat** 132
BLAKESLEE (G. H.). — The recent foreign policy of the United States. 133
BLOCH (C.). — Bibliographie méthodique de l'histoire économique et sociale de la France pendant la guerre (**P. R.**) 318
BOISSIÈRE (G.). — La Compagnie des agents de change et le marché officiel à la Bourse de Paris (**E. Lebée**) 137
BONNET (G.). — Comment avoir un franc stable ? (**E. B. D.**) 304
BOUGAINVILLE. — Voyage autour du monde pendant les années 1766, 1767, 1768 et 1769 157
BOURGEOIS (ÉMILE). — Manuel historique de politique étrangère. T. IV : La politique mondiale (1878-1920) (**M. C.**) 310
BOURGIN (H.). — Cinquante ans d'expérience démocratique 153
BRIAN-CHANINOV (M.). — La tragédie moscovite (**P. Ch.**) 156
BROOKINGS (R. S.). — Industrial ownership. Its economic and social significance 306

BUAT (Gal). — Hindenburg et Ludendorf stratèges (P. Dame) 298
BUCHER (K.). — Gesammelte Aufsatze zur Zeitungskunde 300
CAMBON (J.). — Le diplomate 292
CHINE (LA ET LE MONDE, t. II. 477
CHURCHILL (W. S.). La crise mondiale (M. Lair). 295
CLERGET (P.). — Manuel d'économie; analyse commerciale (E. L.). 157
COCHIN (A.). — La révolution et la libre pensée (Ch. de Calan) . . 473
— Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-89) 633
COLE (C. D. H.). — Organised labour. An introduction to trade Unionism (E. Halévy) 140
COLIN (Gal J.) et Cte REBOUL. — Histoire militaire et navale des Origines à la Révolution (tome VII de l'Histoire de la Nation française de G. Hanotaux) 145
COLLARD (P.). — Cambodge et Cambodgiens. Métamorphoses du Royaume Kmer par une méthode française de protectorat (G. Regelsperger) . . 310
COMMANDINI et MONTI. — L'Italie nei cento Anni del secolo XIX (P. Matter) 145
CONSETT (M. W.). — Le triomphe des forces économiques (J. Triouiller). 296
CONSTANTIN (J. DE). — Un cavalier de la Grande Armée : les itinéraires du chevalier de Constantin 479
COSTOPOULO (S.). — L'empire de l'Orient (Aspects économiques et sociaux de la Question d'Orient) (H. Mylès) 461
DAMOUGEOT PERRON (G.). — La Standard oil company (1870-1925) (L. Le Sidaner) 468
DAUDÉ-BANCEL (A.). — La réforme agraire en Russie. 477
DELOCHE (M.). — L'énigme de Civeaux (H. M.) 154
DELAULT ET LIBERTIER (M.). — Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours (t. I, II, III) (P. R.) 146
DUBARBIER (G.). — La Chine contemporaine politique et économique. 473
DEWISHAUVERS (G.). — La Catalogne et le problème catalan (A. Marvaud). 301
FAUCHILLE (P.). — Traité de droit international public (t. I, 2e partie) (G. Gidel) 307
FONTAINE (H.). — Les remèdes à la hausse des changes et à la hausse des prix de la vie (W. B.) 141
FORD (H.). — Ma vie et mon œuvre (J. Triouiller) 142
FRANCES. — La monarchie, mais... Profession de foi d'un protestant royaliste (M. C.) 462
FRANK (P.). — La reconstitution financière de l'Autriche (H. de P.). 138
FRANGULIS (A. F.). — La Grèce et la crise mondiale (P. R.) 319
FUNCK-BRENTANO (F.). — L'Ile Saint-Louis et l'Arsenal 157
FUNCK-BRENTANO (F.). — Les Origines (t. I de l'Histoire de France racontée à tous) (P. R.) 475
GEOFFROY DE GRANDMAISON. — L'Espagne et Napoléon (t. II) 319
GERMINY (MARC DE). — Les brigandages maritimes de l'Angleterre (J. Triouiller) 149
GOMPERS (S.). — Ligue des nations ou Ligue de financiers (A. L.). 464
GONTARD (J.). — Au pays des gratte-ciel 479
GOODNOW (F.). — China. An Analysis 464
GOYAU (G.). — Un grand missionnaire. Le Cardinal Lavigerie 320
GRANVILLIERS (J. DE). — L'Allemagne comme je viens de la voir (M. L.). 158
GUICHES (Vte DE). — Les Grandes questions européennes et la diplomatie des Puissances sous la seconde République française, t. I. (P. Rain). 316

GUILLAUME ET NICOLAS II. — Correspondance (C. S.) 134
HANOTAUX (G.). — Le général Mangin 157
HAUTERIVE (E. d'). — L'enlèvement du sénateur Clémenti de Ris . . . 319
HEADLAM (Rev. A. C.). — The church of England (E. Halévy) . . 166
HENDRICK (R. J.). — The Life and Letters of W. Page, t. III, containing the letters to W. Wilson 456
HÉRISSAY (J.). — Les Pontons de Rochefort (Cléray) 475
HERRIOT (E.). — Lyon pendant la guerre 318
HERZL (Th.). — L'État juif (J. Triouiller) 312
Inventario della Raccolta donata de Achille Bertarelli al Commune di Milano (P. Matter) 312
JANNASCH (Lilli). — Les atrocités allemandes de la Grande Guerre . . 466
JOUVET (A. A.). — La restauration financière de la Belgique (H. de P.) 138
KAWAKAMI (K. K.). — Le problème du Pacifique et la politique japonaise 153
KERRY (Earl of). — The first Napoleon. Some unpublished documents from the Boward Papers (M. C.) 144
LACAN (A.). — Guide juridique pratique de l'Hôtellerie et du Voyageur . 480
LACOUR-GAYET (G.). — Saint-Germain-des-Prés et la Coupole 157
LADREIT DE LA CHARRIÈRE (J.). — Le rêve d'Abd el krim. Esquisse d'histoire marocaine (M. C.) 132
LAFUE (P.). — La Restauration de l'Empire bismarckien 154
LASCARIS (S. T.). — La politique extérieure de la Grèce avant et après le Congrès de Berlin (R. Boyer de Sto Suzanne) 148
LASKI (H. J.). — A Grammar of Politics (Ch. Bastide) 302
LAUNAY (L. de). — Le Grand Ampère (H. M.) 155
LECARPENTIER (G.). — La Suisse au travail (L. Le Sidaner) 158
LECLERCQ (J.). — Aux chutes du Zambèze 478
LE COVEC DE KERVYALAN. — L'impôt sur le capital en Italie (W. B.) . 467
LENÔTRE (G.). — Monsieur de Charette. Le roi de la Vendée . . . 158
LEROUX-CESBRON (P.). — Le Palais de l'Élysée; chronique d'un Palais national 480
LEROY (Maxime). — La vie du Comte de Saint-Simon 143
LOUIS (Georges). — Les Carnets de... (P. R.) 458
LOWES DICKINSON (G.). — The International anarchy (E. Halévy) . . 293
LUCAS-DUBRETON (J.). — La princesse captive : la duchesse de Berry (P. R.) 155
LUCAS-DUBRETON (J.). — Louis XVIII. Le prince errant. Le Roi (P. R.) 159
MACH (C.). L'organisation de l'économie urbaine dans Byzance, sous la dynastie de Macédoine (867-1057) 634
MALMAIS (M.). — Les relations commerciales franco-belges de 1913 à 1923 (J. Triouiller) 141
MARÉCHAL DE BIÈVRE (G.). — L'Hôtel de Villeroy et le ministère de l'Agriculture 150
MARION (Marcel). — Histoire financière de la France depuis 1715 (t. IV, 1797-1818) (P. R.) 317
MARRIOTT (J. A. R.). — English political institutions. An introductory Study 153
MATHIEZ (A.). — Autour de Robespierre 155
MAURRAS (Ch.). — La musique intérieure 159
MAXIME-ROBERT (J.). — Dépréciation de la monnaie et équilibre budgétaire (W. B.) 467
MAYBON (A.). — Le Japon d'aujourd'hui (H. Mylès) 460
MAZZIOTTI (M.). — Napoleone III e l'Italia (P. Matter) 313
MEUNIER (D.). — Autour de Mirabeau (E. B. D.) 475

MICHON (G.). — Essai sur l'histoire du parti feuillant. Adrien Duport (H. M.) 160
MORRIS (C. R. et M.). — A History of political ideas (Ch. Bastide) . 301
MOSCA (G.). — Theorica dei Governi e Governo parlamentare. Studi storici e sociali (M. C.) 131
MOUKHTAR PACHA (Gal M.). — La Turquie, l'Allemagne et l'Europe (H. Mylès) 460
NOVION (F.). — L'Angleterre et sa Politique étrangère et intérieure (1900-1914) (E. Halévy) 318
NOVOK (K. F.). — Les dessous de la défaite (M. Lair) 294
O'DWYER (Sir M.). — India as I knew it (1885-1925) 299
OGG (F. A.) AND RAY (P. O.). — Introduction to american government (M. C.) 132
OHMAN (F.). — Sous le Ciel de l'Inde 479
PAON (M.). — L'immigration en France 478
Paris-Guide. — Le guide de la vie à Paris 153
PARRA PÉREZ (C.). — Miranda et la Révolution française (R. Ronze). 152
PASTOR (LOUIS). — Histoire des Papes depuis la fin du Moyen âge . 319
PATRY (R.). — La religion dans l'Allemagne d'aujourd'hui (M. Lair). 459
PAXSON (F. P.). — History of American frontier (1763-1893) 154
PECH (E.). — Les Alliés et la Turquie (H. Mylès) 462
PEREYRA (C.). — L'œuvre de l'Espagne en Amérique (R. Rouze) . . 152
PERNOT (M.). — Le Saint-Siège, l'Eglise catholique et la politique mondiale (P. R.) 158
PETIT (MAXIME) et divers. — Histoire générale des Peuples (P. R.). . 314
PETRESCU (N.). — The principles of comparative sociology 154
PIGARD (E.), H. ANDOYER, CH. FABRY, P. HUMBERT, A. COLSON. — Histoire des sciences en France (1er vol.) (t. XIV de l'Histoire de la Nation française de G. Hanotaux) 312
PLEKHANOV (G.). — Introduction à l'histoire de la Russie 476
Pochettes routières départementales de la France (d'après l'atlas d'Onésime Reclus) 157
POUGUET (J. M.). — Le salon de madame Arman de Caillavet. . . . 634
PRENTOUT (H.). — Histoire de l'Angleterre (M. Caudel) 153
PROVANA DI COLLEGNO (M.). — Diario Politico (1842-1856) 631
QUANGER (F. J.). — Pour bien savoir l'anglais 634
QUESADA (E.). — La epoca de Rosas, con una introduccion sobre la evolution social argentina (R. Ronze). 151
RABASA (E.). — L'évolution historique du Mexique (A. Marvaud) . . 472
RAVEAU (P.). — L'agriculture et les classes paysannes. La transformation de la propriété dans le Haut Poitou au XVIe siècle (D. Zolla) 320
REINACH-FOUSSEMAGNE (Cesse DE). — Charlotte de Belgique impératrice du Mexique (P. R.). 320
REZANOV (COLONEL A.). — Le travail secret des agents bolchevistes . 478
RICHET (CH.). — Le savant. 153
ROUJOU (F.). — Le budget commercial. Régime financier des communes 156
ROUSIERS (P. DE). — Les grandes industries modernes (t. I, II, III) (E. Lebée) 136
RUDLER (G.). — Michelet historien de Jeanne d'Arc : I. La Méthode . 159
SAINT-SIMON (Cte DE). — Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains (1803) 159
SAINT-SIMON. — Doctrine. Exposition 1re année 1829 143
SAINTE-BEUVE. — Quelques figures de l'histoire 479

SPILLIÈRE (E.). — Alexandre Vinet, historien de la pensée française (H. F. Amiel) (E. Cléray) 303
SOLVICHE (G.). — Le bilan financier, comptable, juridique et fiscal . 156
STRIVE (F.). — Isvolsky and the World War (E. Halévy) 292
TAVERNIER (E.). — Cinquante ans de Politique. L'œuvre d'irréligion (H. M.) 135
TEMPERLEY (H.). — The Foreign Policy of Canning (1822-1827) (E. Halévy) 315
THARAUD (J. J.). — Rendez-vous espagnols. 636
TONQUEDEC (J. DE), LA BRIÈRE (Y. DE), VIOLLET (J.), ETC. — Ce que je sais de Dieu 480
THAHARD (P.). — Le romantisme défini par le globe 156
TURQUAN (J.). — Madame de Staël amoureuse 479
VALOIS (G.). — L'Etat, les finances et la monnaie 156
VAN TIEGHEM (P.). — Précis d'histoire littéraire de l'Europe depuis la Renaissance (H. M.) 156
VASSAL (G. M.). — Mon séjour au Congo français (G. Regelsperger) . 309
VERMEIL (E.). — L'Allemagne contemporaine, sa structure et son évolution politiques, économiques et sociales (M. Lair) 295
VERZIJL (J. H. W.). — Le droit des prises de la Grande Guerre (G. Gidel) 306
VINGTRINIER (E.). — La contre-Révolution. Première période 632
VINOGRADOFF (SIR P.). — Principes historiques du droit. Introduction. Le droit de la tribu (H. Puget) 466
WARD (SIR A. W.) and GOOCH (G. P.). — The Cambridge history of british foreign policy (1783-1919) 469
WEALE (P.). — Why China sees red 308
WHITE (L.). — An evaluation of the system of central financial control of research in State Governments (H. de Peyster) 139
WHITEHEAD (H.). — Indian problems 133
WOO (J.). — Le problème constitutionnel chinois. La constitution du 10 octobre 1923 463
WRANGEL (BARON N.). — Du servage au bolchevisme 478
WULFSOHN (L.) et WERNLÉ (G.). — L'évasion des captaux allemands (Lacour-Gayet) 305
YVON (Cte de Vaisseau). — La guerre aérienne. Contribution à l'étude de ses lois (P. Dame) 297

Le gérant : RENÉ LISBONNE.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

BINDING LIST OCT 15 1929

P
Pol.Sci.
S

Sciences politiques
48-49(1925-26)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY